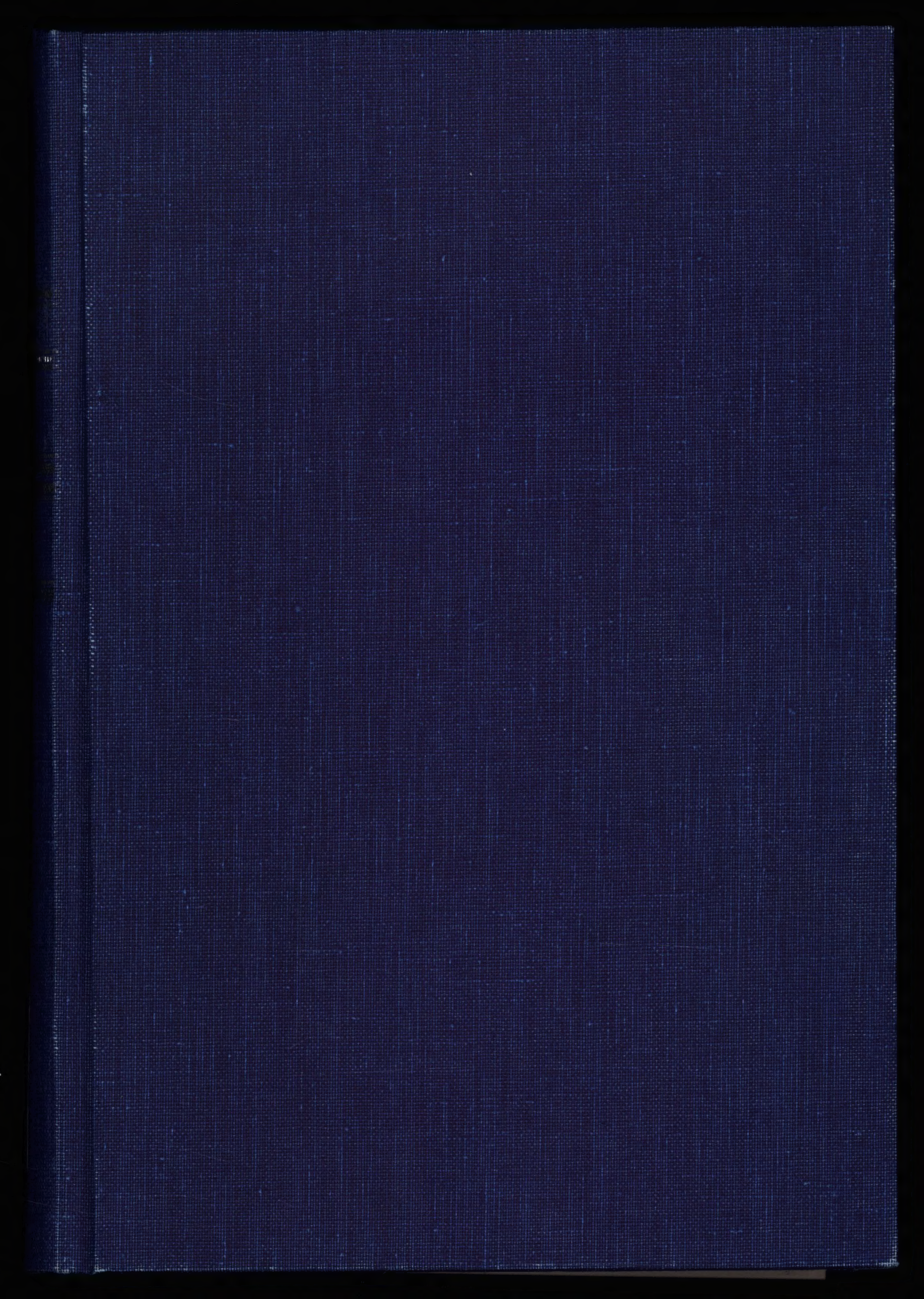


WALLONIA

XIV


WALLONIA 1893

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE & D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX et G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON

XIV

1906

LIÉGE

BUREAUX : 10, RUE HENKART

LIÉGE
IMPRIMERIE INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE, M. THONE
Rue de la Commune, 11 (Prés St-Denis). — Téléphone 1814

1906





François MARÉCHAL

Peintre, dessinateur et graveur liégeois

Conférence faite au Cercle athlétique liégeois, le 15 décembre 1905, à l'occasion d'une exposition de l'Œuvre de l'artiste.

Messieurs,



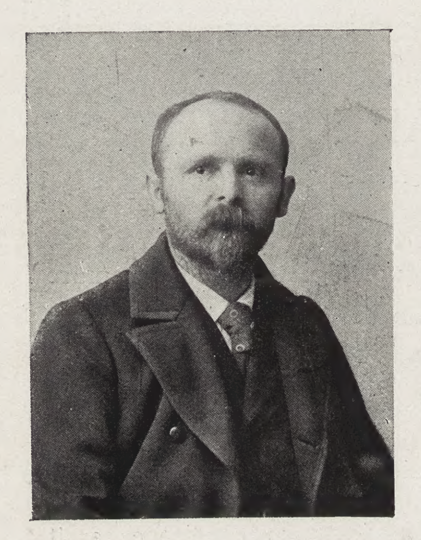
'il s'agissait de vous faire apprécier l'œuvre de ce bel artiste qui se nomme François Maréchal, ma conférence serait bien courte; il suffirait de vous dire ce simple mot : Regardez.

Mieux *que mes paroles, en effet*, les peintures, les dessins et surtout les eaux-fortes dont il a paré ces murs vous proclament son talent, que d'ailleurs d'autres expositions avaient déjà mis en évidence.

Mais jusqu'ici nous n'avions vu que son travail de quelques années, et c'est la première fois que nous sommes admis à contempler la production de toute sa vie. Aussi, l'occasion nous a semblé propice de vous présenter, si pas une analyse, du moins un résumé de son œuvre en le commentant de quelques notes biographiques. Le milieu où Maréchal est né et où il a vécu, son caractère, ses études, ses voyages, sa façon de travailler, nous aideront à comprendre comment il est parvenu à cette maîtrise que nous admirons.

Nous l'admirons avec d'autant plus de plaisir que François MARÉCHAL est un Wallon, un pur Wallon du pays de Liége : il est né à Housse le 7 janvier 1861.

M. Pol DE MONT, qui est un critique d'art supérieur, malheureusement sujet à de fréquentes crises de germanomanie, M. Pol DE MONT, étonné d'un si rare talent, se demande s'il ne faut pas en attribuer la cause à quelque influence allemande ou flamande.. On a prétendu que Félicien ROPS, né à Namur, était Flamand (1); pourquoi François MARÉCHAL, né à Housse, dans le canton de Dalhem, ne le serait-il pas ?



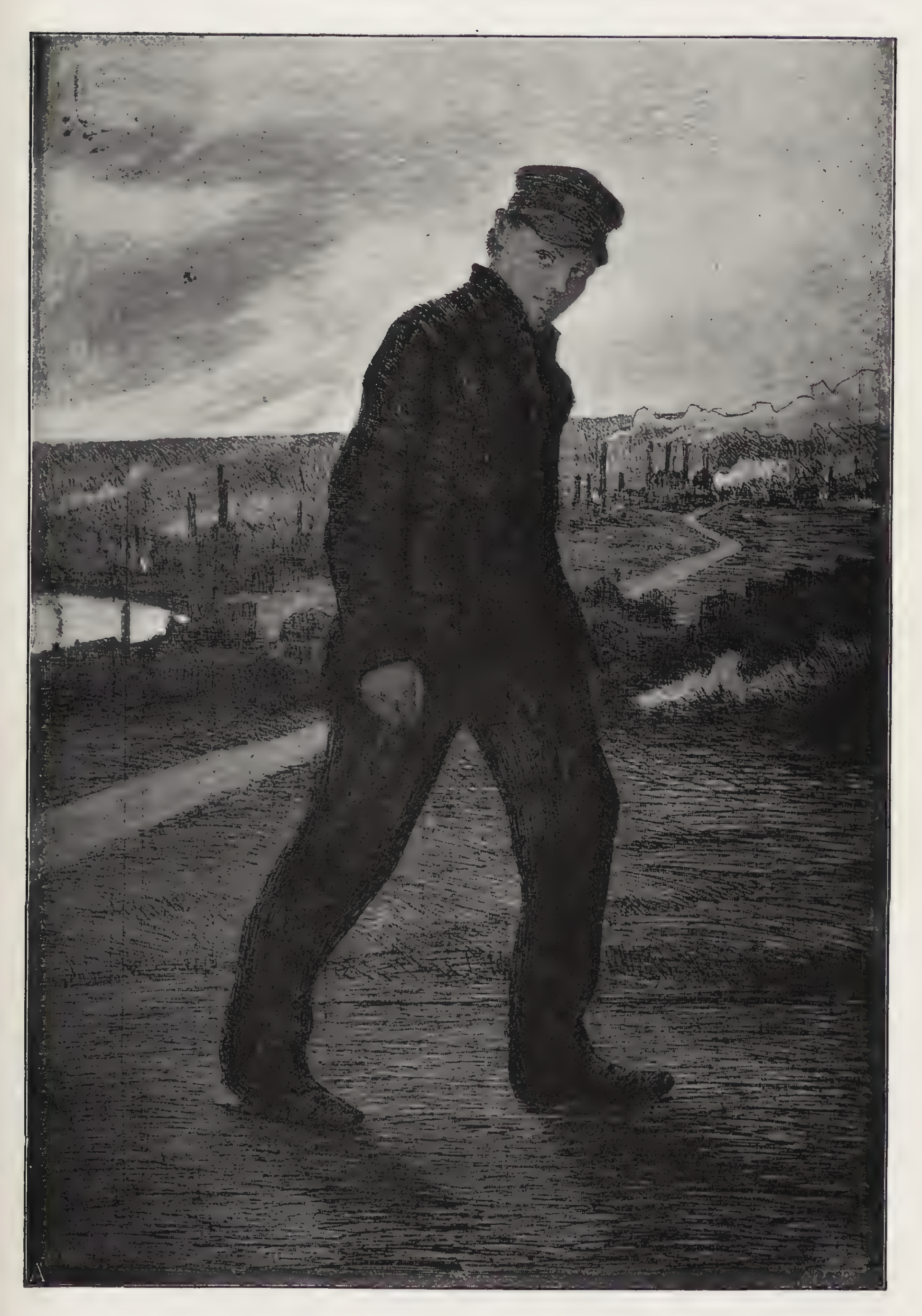
François MARÉCHAL.

Eh bien! que M. Pol DE MONT se détrompe. Il n'y a pas dans les veines de MARÉCHAL la moindre goutte de sang germanique. Si vous consultez les archives de la paroisse de Housse, vous verrez que sa famille paternelle y est établie depuis des siècles ; sa famille maternelle, d'autre part, originaire du même endroit, porte un nom bien wallon, si wallon même, qu'il serait, pour d'aucuns, bien difficile à prononcer : DOUTRÈWE. Enfin, au risque de désappointer encore davantage M. Pol DE MONT, j'ajouterai que le père MARÉCHAL exerçait un métier essentiellement liégeois : il était maître armurier, fils et petit-fils d'armuriers.

Celui-ci, dont nous voyons dans cette salle même les traits reproduits par le crayon filial, mourut à un âge très avancé, après une vie toute de labeur et de probité. Chose intéressante au point de vue des influences héréditaires : à ses moments perdus, il s'amusait dans sa prairie à peindre à l'huile d'après nature. Il a fait des études de vaches qui auraient pu figurer dignement à tel salonnet. Ces dispositions en germe fructifièrent chez le fils — et ce ne fut pas la part la moins belle de son héritage.

MARÉCHAL passa à la campagne les dix-sept premières années de sa vie. Sa maison, située au centre du village, n'avait rien de la banale demeure de l'ouvrier: c'était une ancienne brasserie, qu'il dut

(1) Voir dans *Wallonia*, tome XII (1904), pp. 255 et 342, ce qu'il faut penser de cette prétention.



*

Tombée de nuit, vallée de la Meuse (manière noire).

bien regretter dans la suite, lorsqu'une chambre exiguë remplaça les vastes salles où sa turbulence se donnait libre cours.

Ses études, d'ailleurs complétées depuis, ne dépassèrent pas l'école primaire. Je ne crois pas qu'il faille le regretter. Trop d'instruction aurait peut-être enlevé à son talent ce qu'il avait de spontané et de personnel. Il ne s'instruisit pas sur les bancs de la classe, mais dans la nature elle-même, en courant par les prés et les bois de son pays champêtre. C'était un observateur que tout intéressait, et un esprit observateur peut se passer de maître d'école. Il voit, il apprend par lui-même.



* Le chemin du Péry.

Petit, râblé, plein de santé, plein de vie, MARÉCHAL semblait surtout destiné à devenir un bon artisan ; mais il avait aussi des yeux, de petits yeux fureteurs toujours en éveil, où se révélait le futur artiste. Lorsque vous voyez l'homme, vous ne trouvez rien en lui qui le distingue de tant d'autres ; mais si vous considérez la flamme qui luit dans ses regards, vous dites : Voilà quelqu'un !

Aussi, dans les courses vagabondes de son jeune âge, découvrit-il un tas de choses qui passent inaperçues au vulgaire : c'était une églantine riant dans la haie touffue, un insecte glissant parmi le feuillage, une flaque d'eau pareille à un débris de miroir, un pom-

* Les clichés marqués de l'astérisque ont été obligeamment communiqués à WALLONIA par notre distingué confrère, M. Vittorio PICA, qui les a fait paraître dans le 1er volume de son ouvrage *Attraverso gli albi e le cartelle*, édité par l'Istituto d'arti grafiche, de Bergame.



*

Une épave.

mier tordant ses bras tourmentés, des théories de mineurs à l'allure épique, des cheminées d'usines crachant dans la vallée leur panache de désolation, le vieux réverbère lançant le soir, au coin du mur lépreux, ses reflets fantastiques ; c'étaient un tas de petits riens qui, emmagasinés dans sa mémoire, devaient peu à peu former le précieux recueil des sensations et des impressions qu'il répandit dans toute son œuvre.

François MARÉCHAL aima donc la nature ; elle fut sa première maîtresse et son éducatrice ; c'est elle qui l'a formé et c'est toujours à elle seule qu'il a demandé les conseils et l'inspiration.

Pourtant, lorsqu'il était dans sa dix-huitième année, si quelqu'un lui avait dit : François, tu seras un jour un graveur célèbre, ton nom figurera dans les revues d'art et ton œuvre fera naître un conférencier, je crois qu'à cette prédiction, notre jeune *Tchantchèt* eût répondu par un haussement d'épaules accompagné d'une boutade wallonne. A cet âge où l'on rêve d'un avenir d'or et de gloire, François MARÉCHAL n'avait d'autre ambition que de continuer simplement le métier paternel.

C'est qu'il ne se connaissait pas. Sa vocation lui fut brusquement révélée en 1878. Comme il se rendait tous les mercredis à Liége avec son père pour y rapporter l'ouvrage de la semaine, il lia connaissance avec un peintre décorateur du nom de DELBEKE. Celui-ci qui n'était pas sans talent excellait dans les natures mortes, et nous avons un échantillon de son savoir faire dans la décoration qu'il fit pour certaines salles du café Vénitien. MARÉCHAL l'ayant vu à l'œuvre, voulut un beau matin prendre la brosse à son tour ; le voilà donc peinturlurant des chats, des vaches, des insectes, des fleurs, toutes ces choses qu'il avait si bien observées, et que, ma foi ! il ne rendait pas trop mal. Dans ces ébauches naïves et sincères, DELBEKE démêla un talent naissant ; il prit le jeune homme sous sa direction et lui persuada de suivre les cours de l'Académie des Beaux-Arts. Les parents de MARÉCHAL qui, sur ces entrefaites, étaient venus s'établir à Liége dans la pittoresque rue du Mont St-Martin, ne firent aucune objection, et, en 1879, MARÉCHAL entrait à notre Académie, où il eut comme professeurs VAN MARCKE, SOUBRE ET DHEUR.

Le matin, il travaillait pour le bel avenir, mais l'après-midi contraint par les nécessités de la vie, le futur artiste revêtait la blouse du simple ouvrier peintre et peinait pour le dur présent. C'est ainsi que dans les temps anciens la plupart des grands peintres commencèrent par être de bons ouvriers : ils ne dédaignaient pas de marbrer des plinthes et des linteaux, de peindre des enseignes, broyant eux-mêmes leurs couleurs, préparant leurs huiles, leurs



La neige.

panneaux, sachant se suffire sans recourir aux intermédiaires. François Maréchal exerça son humble profession pendant plus de cinq ans. Il n'eut pas à regretter ce travail matériel. Il y acquit une grande souplesse et une grande sûreté de main. De plus, ce premier contact avec la vie brutale lui donna du caractère — de même que le minerai de fer en passant par les flammes du creuset et les cylindres du laminoir devient le bel acier.

A l'Académie, François Maréchal fut un bon élève, rien de plus : il avait déjà trop d'indépendance pour être ce qu'on appelle un élève modèle. Il termina ses cours en remportant un prix de composition historique qu'il partagea avec Auguste Donnay. Le sujet imposé, des plus palpitants et des plus actuels comme toujours, était le « Triomphe de Joseph en Egypte ! » Il y a loin de là, convenez-en, aux déboires d'une rôdeuse sur le Quai de la Batte !

Il rencontra encore Donnay comme concurrent pour l'obtention d'une bourse d'étude de mille francs. Ce fut Donnay qui l'emporta.

Au sortir de l'Académie, il tâtonna pendant quelque temps, faisant tour à tour du dessin et de la peinture à l'huile, avec une préférence marquée pour le paysage. S'il avait trouvé sa vocation, il ne savait pas dans quel sens la diriger. M. Adrien de Witte, qui fut pour tant de jeunes un bon initiateur, frappé par ses qualités de dessinateur consciencieux et robuste, lui montra le chemin. Conseillé par ce maître, il s'exerça la main par de nombreux dessins à la plume ; celui qui est exposé ici et représente une femme ravaudant dans un coin de cuisine date de 1887 ; on y trouve déjà mieux que des promesses, et déjà l'empreinte d'une vigoureuse personnalité s'y affirme.

Séduit par des illustrations de Charles Jacque qu'il avait vues dans le *Magasin pittoresque*, il fit aussi quelques vagues essais de gravure. Mais il ne commença à goûter vraiment cet art que l'année suivante, en 1888, en travaillant avec M. Armand Rassenfosse à qui nul procédé de gravure n'est étranger, et qui même en invente de nouveaux, M. Rassenfosse avait une bonne presse à imprimer : tous deux ils la firent gémir par une production acharnée. Le résultat répondant à ses efforts, Maréchal fut empoigné par la magie de l'eau-forte : il s'y voua tout entier, et, depuis lors, il lui est resté fidèle. Liége comptait un graveur et un bon graveur de plus.

En abandonnant ses pinceaux pour la pointe d'acier, Maréchal, cette fois encore, se montrait bien de sa race et de son pays. Liége de tout temps, n'a pas été seulement une ville de bons musiciens, mais aussi d'excellents graveurs. La gravure sur armes, qui occupe des milliers d'artisans, n'est pas étrangère à ce dernier résultat ;



*

Tombée de nuit, vallée de la Meuse (taille et aquatinte).

mais ce qui y a contribué aussi, c'est l'âme de son peuple, plus éprise de ligne que de matière, de la forme des choses que de leur couleur ; c'est surtout l'aspect de la ville elle-même et son ambiance. Liége est une ville toute en nuances, baignée d'une atmosphère grise; ses quais, son fleuve qui de loin se déroule comme un ruban de moire et d'argent, ses arbres empoussiérés, sont gris. Ses toits, au lieu d'étaler les rutilantes tuiles rouges, montrent la teinte imprécise des ardoises. Sur les hauteurs, les *terris* des charbonnages dressent leurs sombres pyramides. A peine y a-t-on, au printemps, le sourire des marroniers, des pommiers et les lilas en fleurs; l'été y répand ses tourbillons de poussière, l'automne la couvre de ses écharpes de brume, et en hiver la neige y souille son hermine dans une boue noirâtre. Construite sans souci de l'alignement, dévalant le long des coteaux qui l'encerclent, elle présente un tas de petits coins d'ombre et de lumière. Ses ouvriers, par le fait de leur profession : mineurs, mécaniciens, armuriers, y sont toujours barbouillés de noir et de gris ; ses femmes, soucieuses de propreté et forcées à une coquetterie discrète, n'osent pas comme dans les contrées flamandes, arborer des vêtements gais ou criards. Aussi Liége n'a-t-elle produit aucun grand coloriste : COURTENS, HEYMANS ou CLAUS n'y trouveraient pas de quoi illuminer leurs toiles. Mais un Constantin MEUNIER aurait pu dire : j'y suis chez moi.

On compte ses quelques peintres : en revanche ses dessinateurs et graveurs sont légion. Vous avez pu les admirer au Palais de l'Art ancien : C'étaient les fréres DE BRY, au travail minutieux et fouillé ; SUAVIUS, vanté par VASARI dans sa *Vie des peintres;* Jean DE GLEN, qui orna de figures sur bois de nombreux ouvrages ethniques; NATALIS; VALDOR, l'illustrateur des *Triomphes de Louis-le-Juste,* et dont le burin mérita d'être interprété par les vers du grand CORNEILLE; Jean VARIN qui, suivant Voltaire, tira l'art de la gravure de la médaille de sa médiocrité; DUVIVIER, son digne successeur sous Louis XV ; le peintre DE LAIRESSE, qui a gravé des planches remarquables pour des traités de dessin et d'anatomie; DEMARTEAU, l'inventeur de la gravure en manière de crayon grâce à laquelle il traduisit si bien l'esprit voluptueux de François BOUCHER ; puis après une éclipse de prés d'un siécle apparaît Adrien DE WITTE, au dessin impeccable, suivi de ce quatuor d'artistes qui s'appellent : DONNAY, RASSENFOSSE, Emile BERCHMANS et François MARÉCHAL.

Après cette nomenclature de graveurs célébres, qu'il me soit permis de regretter que Liége n'ait consacré à leurs œuvres aucune des salles de son Musée. Certes, de toutes elle serait la plus curieuse par l'originalité et la perfection des sujets étalés ; car je ne vois pas



*

La Vallée de la Meuse (aquatinte).

en quoi une bonne eau-forte serait inférieure à un tableau estimable. Elle exige un esprit créateur, une habileté technique qui ne s'acquiert que par un travail opiniâtre, un dessin parfait où la plus petite ligne a une grande importance, et la couleur s'y rend par de savantes combinaisons de blanc et noir, qui prennent les tons les plus variés, soit par de lentes et agréables fusions, soit par de brusques et étonnantes oppositions. C'est une hérésie de prétendre que pour être aquafortiste il n'est pas nécessaire d'être coloriste. L'eau-forte a fait les délices des plus grands peintres : il suffit de citer dans les temps anciens les noms fameux de Dürer et de Rembrandt ; et, de nos jours, parmi tant d'autres, ceux de Goya, Delacroix, et surtout Whistler, qui furent précisément des coloristes merveilleux.

Au nom de l'art et de notre bonne renommée, espérons qu'on ne tardera pas à tirer de la poussière des cartons où ils sont enfouis les chefs-d'œuvres de nos concitoyens, et qu'on les mettra là où se prélassent pour le moment des faux Rembrandt et des faux Ruysdael

Les eaux-fortes de Maréchal surtout, sont toutes désignées pour donner à ces murs le charme qui leur manque ; car jamais aucun artiste n'a aussi bien représenté notre ville, sa banlieue et son peuple. Quand, dans les âges futurs, les historiens voudront décrire la physionomie de Liége à la fin du XIXe siècle, c'est là qu'ils iront chercher leurs documents, bien mieux que dans des photographies qui font connaître l'aspect d'une ville mais non son âme.

Ces eaux-fortes consacrées à Liége et ses environs sont au nombre de 254. Les premières datent de 1888, les dernières de 1901. Pendant toute cette période, sauf un court séjour en Algérie, Maréchal habita l'antique cité du Perron, en changeant souvent de domicile, mais chaque fois à un endroit bien situé pour l'inspirer dans son travail, que ce fût au Mont-St-Martin où il dominait la ruche industrieuse, au Fond-Pirette non loin des sentiers faubouriens ou aux quais des Pêcheurs et de Maestricht d'où il pouvait contempler le fleuve aux eaux charmeuses. Il parcourut la ville dans tous les sens en tâchant de rendre ses aspects à la fois sombres et gracieux. Pour ne pas perdre la fraîcheur de ses sensations il gravait directement sur le cuivre, au risque parfois de nous dérouter par l'interversion des sujets sur l'épreuve ; mais si c'est au détriment de la réalité cette manière de faire est tout à l'avantage de l'effet artistique. Son atelier c'était le plein air : on le voyait tantôt sous l'arche d'un pont, tantôt sur le revers d'une colline ; et sa passion de la sincérité allait si loin, qu'il lui arrivait parfois de dessiner le soir dans quelque chemin creux, à la lueur tremblotante d'un réverbère.

La Liége de Maréchal n'est pas celle que Bædecker recommande aux étrangers ; c'est celle que découvrent les observateurs avec ses beautés intimes et ses poétiques laideurs.

Maréchal cherche ses quartiers populaires, ses quais, ses ponts, ses impasses, ses ruelles en escaliers, ses vieilles portes, ses sentiers raboteux bordés d'épines, les panoramas si variés que déploient ses hauteurs accidentées ; il cherche ce qui la caractérise et la distingue de tant d'autres villes de la même importance.

Il aime ses effets de soir. Voyez ces chevaux de bois qui tournent dans le flamboîment des ampoules électriques ; ces boulevards envahis par l'obscurité où les vitrines des cafés mettent par place leur clarté aveuglante, tandis qu'au loin, dans la nuit, une église dresse sa tour fantomatique ; voyez cette rôdeuse nocturne qui, accoudée à une balustrade, guette sa proie, le visage éclairé par la lueur étincelante des phares d'un charbonnage ; ces chemins excentriques où brille seule une vieille lanterne à pétrole, ces chemins de ténèbres qui plongent dans le mystère et dont les arbres ont un aspect humain.

Il aime sa banlieue qui tour à tour sourit et se désole. Voici Rocour et ses rideaux d'arbres, Kinkempois et ses bois d'idylle, Argenteau et ses herbages touffus. Voici Ougrée, Seraing, Tilleur, étalant leurs longues cheminées, leurs haut-fourneaux, leurs montagnes de scories, voici le pays industriel qui nous est rendu dans toute sa grandiose désolation avec une vigueur et une poésie digne de Constantin Meunier.

Mais il aime surtout Liége dans son fleuve : cette Meuse qui enjolive la ville et sans laquelle l'Exposition qui vient de se clôturer aurait perdu la moitié de ses charmes. La Meuse rit dans une vingtaine de ses planches, avec ses ponts qui la soulignent, ses quais si mouvementés, et ses enfilades de réverbères qui, le soir, jettent leurs banderoles lumineuses dans des flots papillotants.

Et ces vues de Liége sont si exactes, si bien senties, qu'on ne peut s'empêcher de penser à cette exclamation que poussa Gustave Geffroy : voilà un Whistler ! en arrivant nuitamment à Londres par la Tamise ; de même en traversant le Pont-des-Arches le soir, et en voyant la Batte illuminée se refléter dans la Meuse, ne s'écrierait-on pas volontiers : voilà un Maréchal !

Il nous dépeint sa ville ; il nous dépeint aussi son peuple. Comme Gorki, il a une généreuse pitié pour les humbles, les déshérités, les épaves de la vie. Il les connaît, il les a vus de près, il comprend leurs souffrances et leurs déchéances, et il les montre tels qu'ils sont, dénués de toute hypocrisie, sans toutefois se laisser envahir par des préoccupations morales, sociales, philosophiques,

politiques. C'est au détriment de son œuvre qu'un artiste fait de la morale ou de la politique: il y perd sa virilité ou son indépendance. Il faut laisser ces choses à ceux dont c'est presque toujours le gagne-pain. Chez Maréchal l'idée vient du dessin et non le dessin de l'idée. Si des vagabonds nous émotionnent et font naître en nous un tas de pensées humanitaires, c'est tout simplement parce qu'ils sont bien observés et bien dessinés.



Un barbare (aquatinte).

Quelle planche poignante, par exemple, celle qui nous exhibe cette pierreuse famélique, épiant le long du fleuve le client du hasard, à qui elle vendra la triste volupté de son corps. Que de commentaires on pourrait dérouler sur cette autre, où dans un décor d'usines est représenté l'adolescent vicieux des cités ouvrières, aux yeux de révolte, qui, banni de la société, ne cherche qu'à s'en venger. Et ce jeune gréviste fusillé dans un jour d'émeute, mourant sur le quai, dans les plis du drapeau rouge, ne suggère-t-il pas une page de poésie tragique?

Mais à côté du drame voici la comédie: un ouvrier en casquette, la cigarette au bec, fait des propositions galantes à une fille en



Proposition.

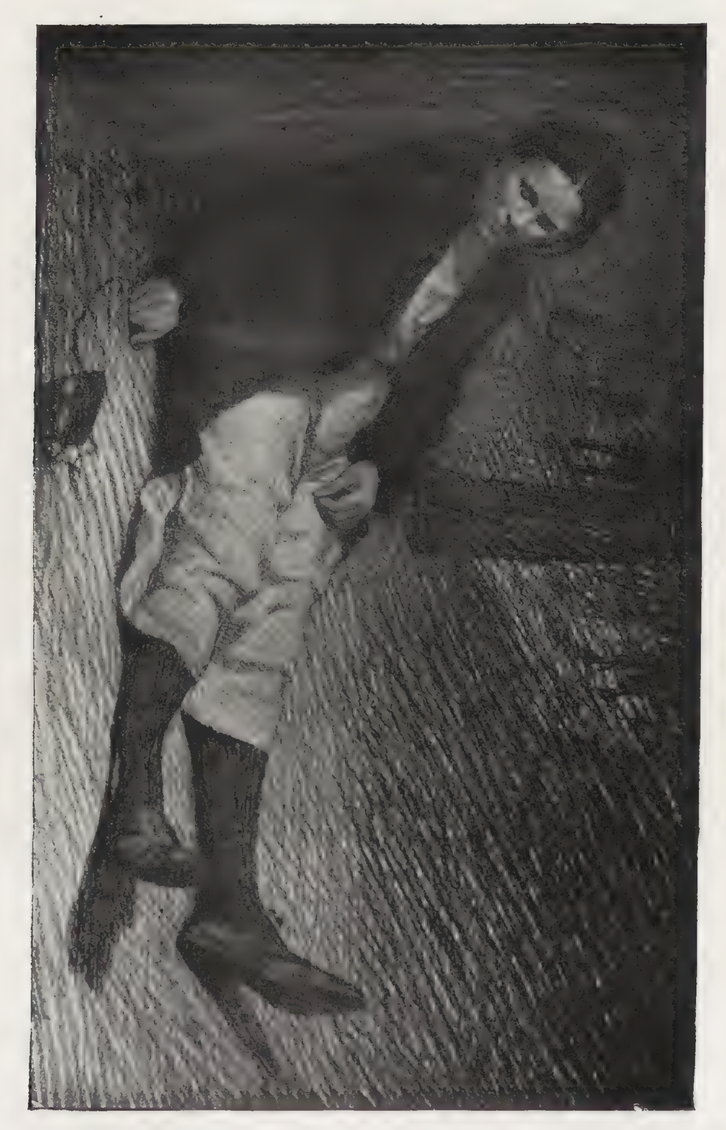
cheveux qui sourit cyniquement. Il semble qu'on les entend. Un autre, le bras au cou de sa *crapaute* tendrement abandonnée, ébauche une idylle qui n'a rien de Théocrite; car, au lieu d'un bosquet fleuri, le paysage nous montre une forêt de cheminées. Enfin les remarques d'artistes qui ornent les marges de quelques-unes de ces épreuves, nous réjouissent, soit par des études de fleurs dignes d'un artiste japonais, soit par des têtes populaires entrevues, lestement croquées.

Ces mêmes sujets il les rend dans des dessins rehaussés parfois d'un peu de couleur. Nous revoyons sous des ciels teintés de gris sale ou de safran, la vallée funèbre des usines où la Meuse miroite. Nous revoyons le monde ouvrier qui est surtout représenté ici par son élément féminin. Ce sont des *hièrcheûses* à la musculature solide, dignes sœurs de nos *botrèsses* ; ce sont aussi de pauvres ménagères flétries qui ont reçu plus de coups de poing que de baisers ; l'une d'elles, assise, sur une chaise, considère une énorme araignée qui lui dit : Espoir ; une autre affaissée contre une table, tâche de s'intéresser au feuilleton du *Peuple*. Puis voici de véritables tableaux : une pocharde, après le chahut du bal masqué, s'écroule, loque immonde, dans la boue, aux pieds d'un arbre. Une amoureuse à la chevelure fauve, attend sur le boulevard, noyé dans le crépuscule, l'heure de la caresse ou de la dispute. Une ravissante fillette, couchée dans l'herbe parmi les folles graminées, lit à la dérobée un roman d'amour ; et l'on devine qu'après s'être grisée au mot, elle voudrait bien la chose. Dans ce dernier tableau qui est un petit chef-d'œuvre, le crayon de Maréchal s'est attendri et il demeure tel dans de nombreuses sanguines où sont reproduits des portraits de femmes non dépourvus de grâce. Mais soudain ces femmes il les déshabille et il devient brutal. Voici des études de nu d'un dessin serré, qui témoignent de sa parfaite connaissance de l'anatomie, des études de nu où le corps de l'ouvrière déformé par les travaux de bête de somme est rendu avec une exactitude de Primitif, dans les poses les plus diverses et les plus difficiles à traduire. Nous voilà bien loin du :

> Corps féminin qui tant est tendre,
> Poli, souef, si précieux,

que chantait le poète Villon. Que voulez-vous ? Maréchal n'avait pas Cléo de Mérode pour modèle. Ce qu'il nous montre n'est pas beau... Ou plutôt, n'est-ce pas *très* beau, puisque c'est plein de vie et de vérité ? Grâce à cet art sincère, Maréchal est parvenu à donner autant de beauté à ses *hièrcheûses* que d'autres ont donné de laideur à leurs Vénus.

Ce fut aux trois expositions des Cinq — un groupe de jeunes



La pocharde (dessin). Appartient à M. A. VAN BENEDEN.
(Photo. Ernest SENTE.)

qui outre Maréchal comprenait des peintres estimés : Cahen, Baues, Mataive, D'hont — ce fut à ces trois expositions en 1889, 1890 et 1891 que ses œuvres furent pour la première fois présentées au public. En 1889, il exposait surtout des peintures à l'huile qui, somme toute, n'étaient que des essais consciencieux; mais, les années suivantes, ses dessins et ses eaux-fortes procurèrent aux amateurs d'art une surprise délicieuse, et attirèrent l'attention sur lui.

Notons aussi les illustrations, mal reproduites d'ailleurs par la photogravure, qu'il fit vers cette époque pour les contes et nouvelles de M. Lavachery. Ce livre a cela de curieux qu'il eut pour illustrateurs dix artistes liégeois, parmi lesquels tous ces jeunes débutants qui devaient plus tard conquérir un nom. Notre artiste grava également en 1893 un frontispice pour un autre ouvrage de M. Lavachery : *Les Lourty*. Ce furent ses seules incursions dans ce genre de production où se sont distingués ses trois autres confrères. Rassenfosse a affirmé son incomparable technique en interprétant *les Fleurs du Mal*, par l'eau forte, la pointe sèche, le vernis mou et par tout ce que la gravure lui offrait de ressources ; Donnay a orné de lithographies symboliques le *Théâtre* de Maeterlinck ; Emile Berchmans a égayé de son coloris tendre et velouté les *Dialogues des Courtisanes :* il nous manque encore le livre illustré par Maréchal. Que n'avons-nous un ouvrage écrit sur Liége où il aurait répandu ses savoureuses eaux-fortes, comme le fit pour Nantes le maître graveur Aug. Lepère ! Et *le Cœur de François Remy*, ce beau roman de M. Glesener, où chante l'âme wallonne, ne renferme-t-il pas un tas de descriptions de la vieille cité et de son peuple, qui appellent la pointe de notre aquafortiste ? Voilà pour un éditeur intelligent de quoi se distinguer par des ouvrages de haute bibliophilie. Mais ceci c'est pour l'avenir ; revenons au passé.

A défaut de livres, Maréchal collabora en 1893 à l'*Album des Aquafortistes Belges*. Sa planche fut primée. Elle représentait deux panoramas de la vallée Mosane dont l'un, vu des glacis de la citadelle, était tout à fait impressionnant. Il devait y collaborer encore en 1901 avec une vue de la Meuse et de ses ponts. Ces deux seuls envois nous donnent le regret qu'il n'ait pas plus souvent illustré cet album annuel où ont figuré tous les maîtres de l'eau-forte en Belgique, parmi lesquels Donnay, Rassenfosse, Laermans, James Ensor et l'excellent peintre Baertsoen, qui manie la pointe avec autant de vigoureuse séduction que le pinceau.

En 1894 et en 1896 Maréchal osa aborder la Grande Ville. Ses envois au *Salon des Cent* et à la salle du *Figaro* furent élogieusement appréciés par la critique parisienne ; mais le succès matériel qui se



*

Fin d'hiver.

traduit par des pièces sonnantes et trébuchantes ne vint pas. Il fallait subir les exigences des marchands et des lanceurs de renommées. De plus le public parisien fut dérouté par ces œuvres d'une facture si personnelle et aux sujets inaccoutumés. Moutonnier comme toujours, il attendit pour s'emballer l'exemple de quelqu'un bien en vue. Ce quelqu'un était sans doute occupé par quelque chose de plus tapageur. Les eaux-fortes restèrent en grande partie dans les cartons des Sagot et des Hessèle, en attendant qu'elles en sortent, comme autrefois celles de MÉRYON, de Félix BUHOT et de ROPS, pour atteindre aux ventes de l'hôtel Drouot des prix inabordables.

En 1898, son exposition au *Cercle artistique et littéraire* de Bruxelles consacra sa réputation. MM. EEKHOUD, dans le *Mercure de France*, SULZBERGER dans la *Revue de Belgique*, Fernand KHNOPFF dans le *Studio*, le proclamèrent l'un des premiers parmi nos meilleurs artistes. Le *Studio* reproduisit quelques-unes de ses planches : elles devaient être reproduites également dans la revue anglaise *The Artist*, dans la revue viennoise *die Graphische Künste*, remarquablement commentées par M. Pol DE MONT dans la revue italienne *La Rassegna internazionale;* et dans le livre de VITTORIO PICA : *Attraverso gli albi e le cartelle*, où l'œuvre de notre concitoyen est résumée d'une façon enthousiaste.

En même temps, la ville de Vienne achetait la collection de ses eaux-fortes pour sa Bibliothèque Impériale, et la ville de Liége pour son musée, je devrais dire son musée secret, puisqu'on ne sait pas dans quel coin mystérieux il faut aller pour les découvrir (1).

Les amateurs vinrent aussi : tous ceux qui à Liége s'intéressent aux choses d'art, voulurent avoir une eau-forte ou un dessin de MARÉCHAL. Parmi ceux qui furent des premiers à collectionner son œuvre il importe de citer M. Gustave FRANCOTTE ; c'est tout à sa louange et à celle de l'artiste, car si l'on n'est pas unanime à approuver les opinions politiques du ministre, on l'est du moins pour louer le goût esthétique de cet amateur de belles estampes.

François MARÉCHAL était donc connu ; sa notoriété s'étendait au loin — mais il étouffait dans les murs de sa ville; un voyage qu'il avait fait quelques années auparavant en Algérie lui donnait la nostalgie de ces beaux pays bordés par la Méditerranée ; il désirait se perfectionner par des visions nouvelles, et ce fut une joie immense pour

(1) Non, il n'y a plus de musée secret depuis que l'hôtel d'Ansembourg est ouvert au public. Un grand nombre de gravures de nos concitoyens s'y trouvent exposées et Maréchal y est représenté par quelques eaux-fortes.



* Effet de lumière.

lui que d'obtenir à la fin de l'année 1901 une bourse de la fondation Darchis (1) pour séjourner en Italie.

Après avoir visité Milan et Florence, il établit ses pénates à Rome, puis à Tivoli. Quel contraste avec la noire contrée aux horizons étroits qu'il venait de quitter ! Comme un houilleur qui sort de la mine, il voyait tout à coup l'or du soleil et l'azur du firmament. Au lieu des mots hachés de notre patois, il entendait les sons musicaux d'une langue faite pour l'amour et la poésie ; et notre vie de fièvre et de lutte était remplacée par la divine et féconde paresse des Méridionaux. Ce fut un enchantement qui dura trois courtes années. Et le Liégeois allait se métamorphoser en Romain, lorsque la santé de son fils le força à revenir parmi nous. Et tout en maudissant la cause de son retour, nous sommes heureux de revoir celui qui, avec d'autres trop peu nombreux, jette un rayon d'art parmi nos ténèbres.

On aurait pu craindre qu'habitué à dessiner les choses et gens de notre pays, Maréchal ne fût défavorablement influencé par ce changement de ciel, de couleurs, de climat, de mœurs, et ne perdît un peu de sa fougue et de son originalité. Messieurs, les dessins, les gravures et les peintures qu'il nous a rapportés d'Italie sont là sous vos yeux pour attester que ces craintes n'étaient pas justifiées. Le paysage peut changer mais l'artiste demeure. Pour nous rendre ces magnifiques oliviers aux troncs noueux, au fouillis de branches enchevêtrées ; ces immenses panoramas de la campagne romaine et de la Sabine avec l'ondulement indéfini de leurs montagnes ; ces portes, ces fontaines ornementées ; ces ruines majestueuses ; ces vieux pâtres à la mine fière ; pour nous rendre tous ces nouveaux sites et ces nouveaux modèles, si sa pointe s'est adoucie et en quelque sorte idéalisée, elle est aussi personnelle et plus sûre que jamais. De même ses études de nu qui nous charment cette fois-ci par l'élégance des lignes féminines nous prouvent que son crayon a conservé toute sa précision. Ebloui par la couleur il en revient à ses pinceaux abandonnés. Ses peintures à l'huile marquent un progrès étonnant sur ses premières compositions, par l'harmonie du coloris et un sens plus juste des valeurs. Grâce à Liége, nous avons eu le graveur ; grâce à Rome, nous aurons sans doute le peintre.

(1) Cette bourse fondée par Lambert Darchis en 1696 était destinée aux jeunes gens liégeois séjournant à Rome pour se perfectionner dans les sciences et les arts. Grétry, les sculpteurs Jehotte, Simonis, Prosper Drion, Léon Mignon ; les peintres Nisen, Marcette, de Witte, Philippet furent parmi ses principaux bénéficiaires. Depuis quelque vingt ans, seuls les théologiens étaient appelés à en profiter. Les pressantes réclamations de M. Micha, notre éclairé échevin des Beaux-Arts, ne contribuèrent pas peu à la rendre partiellement à son attribution primitive en faveur de Maréchal.



Après la grève (dessin).

Appartient à M. Alfred Micha.
(Photo. Ernest Seneil.)

En attendant, le naturaliste s'est réveillé. Maréchal a toujours aimé les insectes et les plantes, et jadis nous avons pu admirer sa belle collection de papillons, ainsi que ses reproductions de fleurs minutieusement dessinées. A Tivoli il se lia d'amitié avec un savant naturaliste du nom de Vaccari qui prépare un ouvrage sur la flore et l'entomologie des environs de Rome, et pour lequel il fit de nombreux dessins. Ses études de sauterelles, d'araignées, de coléoptères, d'acanthes, de labiées, d'orchidées, de chardons aux feuilles lancéolées, sont d'un fini extraordinaire où l'art se joint à la science. M. Vaccari est également un poète quelque peu baudelairien, et se révélant sous une face nouvelle, Maréchal a composé pour les vers étranges de son ami, des compositions non moins étranges, monstres à tête d'hippocampe entortillés de filaments velus, goules et stryges se ruant à l'assaut de spadices cauchemaresques. C'est du Rops mêlé à de l'Ensor : Breughel lui-même n'aurait pas fait mieux. Si jamais ce livre paraît, je lui prédis une bonne place dans l'enfer des bibliophiles.

Aujourd'hui, dans son atelier du Haut-Pré que troublent les sifflets incessants des trains s'essoufflant sur la rampe du Plan-Incliné, François Maréchal s'est remis à la tâche en se remémorant les jours heureux écoulés dans la douceur de Tivoli.

Il a 45 ans : c'est vers cet âge que Rembrandt composa sa *Pièce aux cent florins*, que Whistler grava ses *Vues de Venise* et que Rops commença la série de ses *Sataniques*.

Nous sommes persuadés qu'il ne lui arrivera pas comme à tant d'autres artistes wallons de se laisser endormir par je ne sais quelle stérile rêverie et de ralentir puis d'abandonner sa production. Nous attendons, nous exigeons de lui de nouveaux chefs-d'œuvres. Nous nous y attendons d'autant plus qu'il est robuste, courageux, et qu'il a déjà subi de ces périodes d'abattement dont il est vainqueur. Son caractère d'ailleurs nous inspire confiance : il rappelle un peu celui de ces paysagistes français qui florissaient vers 1860 et formèrent l'école de Barbizon : Millet, Théod. Rousseau, Charles Jacque. Loin de la foule et de la réclame ils travaillaient simplement à faire bien, préférant leur cabane au Palais de l'Institut, et une glorieuse pauvreté à une aisance qu'ils auraient pu acquérir par des intrigues ou des concessions au goût public.

Comme eux, jamais Maréchal ne s'est écarté de la nature. Il a toujours eu horreur du « chic », du convenu, de ce genre artificiel et mercantile qui plait aux dames. Jamais il n'a suivi la mode. Le snobisme lui est inconnu. Ce n'est ni un impressioniste, ni un symboliste, ni un réaliste, dans le sens étroit attribué à ce mot, ni un



*

Le premier rendez-vous (taille et aquatinte).

fervent d'aucune chapelle, ni un disciple de personne. On peut lui trouver des points de ressemblance avec Constantin Meunier dans ses vues de notre région charbonnière, et avec Steinlen dans ses effets de soir ou ses études de vagabonds ; mais il ne les imite pas.

Il est resté lui-même, guidé par un instinct très sûr, vrai sans être vulgaire, profond sans être compliqué, original à force d'être simple, et ne se permettant jamais rien de hâtif ou de négligé. Toutes ses planches avant d'être livrées à l'état définitif ont subi de nombreux états d'essais : il n'y en a pas moins de 90 pour ses *Arbres à Coronmeuse*. Aussi, la probité scrupuleuse de son œuvre en assure la survie. Elle n'est pas d'un époque ; elle est de tous les temps. Et cette belle conscience artistique ne lui est pas personnelle : je la retrouve dans un grand nombre d'artistes liégeois ; je la retrouve surtout dans Rassenfosse dont chaque gravure est un enseignement en même temps qu'une œuvre de beauté, dans Donnay qui est un poète comme Puvis de Chavannes, dans Em. Berchmans, ce représentant d'une famille glorieuse de peintres, de graveurs et de sculpteurs. Ils forment avec lui un quatuor inséparable. Il est impossible de parler de l'un sans parler des autres. A eux quatre ils ont fait fleurir chez nous une renaissance artistique, et si la critique salue l'aurore d'une Ecole liégeoise, c'est à eux que nous le devons.

Ce nom d'école liégeoise a déjà été prononcé au milieu du 16e siècle, alors que Lambert Lombard tenait en notre ville un atelier d'où sont sortis des peintres de mérite ; on en parla encore au milieu du siècle suivant, époque à laquelle vivaient dans nos murs Goswin, Douffet et Bertholet Flémalle. Vous avez pu voir au Palais de l'Art ancien, un tableau où tous trois unissant leur talent ont employé leurs pinceaux ; Bertholet et Douffet pour faire les portraits, Goswin, les fleurs et les ornements. Eh bien, ces trois bons peintres dont la confraternité est si bien représentée par cette toile, étaient honorés dans leur cité à laquelle ils donnèrent du lustre, et ils eurent de brillants élèves parmi lesquels les peintres Carlier et de Lairesse et le fameux sculpteur Jean Delcour ; mais quelque temps après leur mort, Liége retomba dans sa léthargie. Pour l'en tirer, il a fallu que les quatre artistes dont nous venons de parler, travaillassent chez nous, sur leur propre terroir, en l'embellissant de leurs œuvres et en provoquant chez les jeunes une émulation dont nous pouvons déjà apprécier les fruits. Oui, Messieurs, grâce à eux il y a de nouveau une école liégeoise, elle est fondée ; il faut que vous l'encouragiez, il faut qu'elle demeure !

Il faut qu'elle demeure, car jadis un Liégeois pour cueillir la palme de la gloire devait s'expatrier. La belle et noble terre de

France qui est pour tout homme civilisé une seconde patrie, accueillait comme une mère ses musiciens, ses graveurs, ses savants, et les tirait de l'obscurité. Grétry et César Franck, Jean Varin et Demarteau, Zénobe Gramme lui-même, risquaient de s'étioler dans un milieu où ils n'étaient pas réchauffés par cette sympathie qui vivifie et nous pousse à l'action. Ceux qui s'élèvent trop au-dessus des autres offusquent ce sentiment de l'égalité qui est si profond chez les Wallons. On les force à méditer ailleurs, quitte à leur élever un monument sur une place publique ou aux abords d'un pont majestueux... quand ils sont morts à l'étranger. Un artiste surtout avait pour beaucoup de gens quelque chose d'inquiétant, comme un faune qui voudrait mordre. Seuls, les faiseurs de statistiques, les chroniqueurs locaux, les déterreurs de vieilles poteries et de pierres tombales trouvaient dans ce monde provincial des indulgences et parfois des subsides.

Encore aujourd'hui volontiers on hausserait les épaules devant ces vers de Théophile Gautier :

> Tout passe. L'art robuste
> Seul a l'éternité.
> Le buste
> Survit à la cité.

Ce n'est que de la poésie ! Du moment que la prospérité de l'industrie s'affirme par des dividendes, et que les besoins matériels trouvent à se satisfaire, qu'importe la richesse intellectuelle et artistique du pays !

Mais un pareil état d'âme, Messieurs, n'existe pas dans votre Cercle. Vous, vous applaudissez de tout cœur au réveil d'art qui se manifeste chez nous. Grâces en soient rendues à ceux qui l'ont provoqué. François Maréchal est du nombre de ces vaillants, et si, rentré dans sa ville, il n'y trouve pas toujours les encouragements et les succès qu'il mérite, il a du moins, en même temps que votre appui, Messieurs, la consolation d'y créer des œuvres qui ne périront pas.

Albert NEUVILLE.







atalogue de l'œuvre gravé

*** * * * à Liége 1888-1905 * * * ***

*** * * et en Italie 1902-1904 * * ***

par M. François Maréchal

Eaux-fortes composées et gravée à Liége

Nos	Titres	Dimensions en cm	Dates 1888
1.	Tête d'homme. Croquis. Pointe sèche	10.3 × 7	27 juil.
1bis	Croquis divers : têtes	10.5 × 15	id.
2.	Souverain-Wandre. Pointe sèche	8.5 × 8.5	id.
3.	La Lessiveuse.	14.6 × 10.2	id.
3bis	Tête d'homme, profil	10.5 × 7.4	id.
4.	Croquis : Personnages.	14.7 × 10	id.
4bis	Croquis : Tête d'homme, profil	8.2 × 6.5	id.
5.	Les bateaux	14.7 × 11.4	id.
6.	Coronmeuse	10.6 × 7.5	sept.
6bis	Ile Monsin.	14.9 × 10.5	id.
7.	La Couturière	17.3 × 12	id.
7bis	Ile Monsin.	18.6 × 11.3	id.
8.	Bois-de-Breux	13.3 × 6.7	id.
9.	Quai de l'Abattoir	9.2 × 5.5	id.

			1888
10.	Les Arbres, Ile Monsin	17.5 × 8.7	sept.
11.	Le parc de la Boverie	13.4 × 7.9	id.
12.	Quai Mativa	14 × 9.8	oct.
13.	Le Soir, Outrewe	21 × 14.6	id.
14.	Ile Monsin.	8.7 × 8.6	id.
15.	Croquis : têtes	12 × 5	id.
16.	Le trou aux brochets	17.5 × 10.5	nov.
17.	Le Rivage-en-Pot	9.5 × 9	id.
18.	Le Soir, Coronmeuse	10 × 13.5	id.
19.	Bois-de-Breux	10.6 × 12	id.
20.	Tête de femme		id.
21.	Croquis : têtes	13 × 7	id.
21bis	Sans titre		id.
22.	Croquis : femme agenouillée et têtes	11.5 × 8.9	id.
23.	Croquis : têtes et personnage debout	11 × 9	id.
24.	Croquis : têtes	11.3 × 6.3	id.
			1889
25.	Inondation.	13.1 × 9	?
26.	Croquis : personnages assis	15 × 11	id.
27.	Croquis, pointe sèche : têtes	23 × 18.2	id.
27*a*.	Croquis, pointe sèche : deux têtes	9.5 × 9	id.
27*b*.	Croquis, pointe sèche : tête	11 × 6	id.
27*c*.	Croquis, pointe sèche : têtes.	15.7 × 7.6	id.
27bis	[Planche perdue]		id.
28.	La tour de St-Paul; têtes. Pointe sèche.	29.5 × 21.8	id.
28*a*.	Etude : têtes. Pointe sèche	12.5 × 6	id.
28*b*.	Etude : têtes. Pointe sèche	12.2 × 9	id.
28*c*.	Etude : têtes. Pointe sèche	9.4 × 6.4	id.
29.	Tête de femme. Pointe sèche.	13 × 6.4	id.
30.	Tête de femme. Pointe sèche.	15 × 10	id.
31.	Les Boulevards	11 × 15	avril
32.	Bassin de Coronmeuse.	13.5 × 5.4	id.
33.	Près du Pont suspendu	19.8 × 12.4	id.
34.	Quai des Pêcheurs	13.3 × 7.9	id.
35.	Ile Monsin.		id.
36.	Les Boulevards, taille et aquatinte.	15 × 11.1	mai.
37.	Le Pont Maghin	11.2 × 9	id.
38.	Les Boulevards, Mai	22 × 15.0	id.
38bis	Croquis		
39.	Sous le Hangar	21.7 × 14.7	id.
39bis	Tête de vieux et étude de mains.	15.1 × 12.3	id.

			1889
40.	Le carrousel Housse	21.7 × 13.5	mai
40bis	Le carrousel	11.3 × 9.3	id.
41.	Thérèse	13.6 × 10.8	id.
42.	La foire de l'Est	14.0 × 10	id.
43.	Le Hangar	15.3 × 10.8	id.
44.	Le lapin mort	9.3 × 6.3	2 juin.
44bis	Après-midi, Coronmeuse	15.3 × 10.1	4 juin.
45.	Les Boulevards	10.8 × 6.9	juin.
46.	Les Boulevards	14.2 × 11.6	id.
47.	Les Boulevards	8.0 × 5.5	id.
48.	La foire de l'Est	14.5 × 10.6	id.
49.	Les Boulevards	10 × 6.6	16 juin.
50.	Le Pont neuf	15 × 11.2	4 oct.
51.	[Planche perdue.]		
52.	Croquis, Pont Neuf	9.9 × 8.5	
53.	Croquis, Place St-Lambert	16.3 × 9.5	6 oct.
53bis	Croquis, Place St-Lambert	8 × 9.4	id.
53ter	Place Verte, le soir	8.5 × 8.0	id.
54.	Les Montagnes russes	15.2 × 11	7 oct.
55.	Les Montagnes russes	15.2 × 11.2	11 id.
56.	Les Montagnes russes	15 × 11.1	16 id.
57.	Croquis, Foire d'octobre	20 × 12	18 id.
57*a*.	Croquis foire d'octobre	20 × 4.5	18 oct.
57*b*.	id. id. id.	8.7 × 6.1	id.
57*c*.	id. id. id.	14 × 8.6	id.
58.	Croquis	17.4 × 10.2	25 oct.
			1890
59.	Etude. Jeune fille	19.1 × 9.4	4 avril
60.	Clair de lune	19.3 × 12.2	1 sept.
61.	Bois de Kinkempois		... sept.
62.	Les Boulevards, soir	12 × 8.6	19 sept.
63.	Les Boulevards, soir	14.3 × 7.5	20 sept.
64.	Les Boulevards id.	14.4 × 8.2	21 sept.
65.	Les Boulevards id.	14.8 × 6.2	24 sept.
66.	Voitures	12.5 × 6.2	26 sept.
67.	Les Boulevards, soir	10 × 7.6	27 sept.
68.	Tête de femme. Pointe sèche.	19.5 × 14	déc.
69.	id. id.		id.
70.	id. id.	15.8 × 12	id.

			1891
71.	Le réverbère, ruelle Naniot	15.5 × 10	8 janv.
72.	Le réverbère id.	14.2 × 9.2	janvier
73.	En Pierreuse	12 × 10.5	17 janv.
74.	Le jardin des fous, Volière	15 × 11.2	18 id.
75.	Volière	18.7 × 12.5	20 id.
76.	Ruelle Naniot, le soir	17.4 × 13	26 id.
76bis	Quai de l'Abattoir	14 × 9	15 mars
77.	Temps gris, rue Naimette.	17 × 10.8	2 avril
78.	La Route de la Tombe, le soir . . .	24 × 16.5	6 id.
79.	Après-midi d'avril, rue Naimette . .	19.8 × 14	9 id.
80.	Plan incliné, le soir	23.5 × 17	15 id.
81.	Les vieux chemins, rue Chiff-d'or . .	19.4 × 12.5	19 id.
82.	Les hauts-fourneaux d'Ougrée . . .	20.5 × 12.8	24 id.
83.	Tombée de nuit, Rocour	14.5 × 12.8	17 mai
84.	L'arbre mort, Fond-Pirette	20.6 × 12.5	20 id.
85.	Bois-l'Evèque	16 × 12	29 id.
86.	Impasse Lacroix, le soir	16 × 12	2 juin
87.	Bas-Laveu	19.6 × 13	1 juill.
88.	Les Vieilles portes	26 × 18	7 id.
89.	Etude de Chardons	26 × 17 3	26 id.
90.	Frontispice pour «Les Lourty» de Lavachery	16.5 × 11.8	29 id.
91.	La Sablière de Ste-Walburge . . .	20 × 13.5	6 août.
92.	La Campagne de Rocour	19.5 × 19.6	7 id.
93.	Les peupliers	30.3 × 22	14 id.
94.	Croquis : Boulevards	16 × 12.3	22 id.
95.	Les Boulevards	19 × 12.5	28 id.
96.	Croquis : les Boulevards.	16.2 × 10	1er sept.
97.	Croquis : les Boulevards.	16.5 × 10	2 id.
98.	Croquis : Boulevards	18 × 12.6	3 id.
99.	Croquis : Porte de l'église St-Anne .	15 × 13.7	4 id.
100.	Croquis : Boulevards	18.8 × 10	7 id.
101.	Croquis : Boulevards	11.7 × 7.8	9 id.
102.	Campagne de Rocour.	10.5 × 10	11 id.
103.	Route de Lantin	8.4 × 11.7	12 id.
104.	La route de la tombe	23.8 × 13.5	24 id.
105.	Intérieur : Femme lisant	20.2 × 14.6	24 nov.
			1892
106.	Bois de sapin, Sart Tilman	10.7 × 8.5	1er juin.
107.	Bois de Sapin, id.	12 × 6.5	5 id.
108.	Hauteurs de St-Gilles.	12 × 8	7 id.

				1892
109.	Les Hauteurs de St-Gilles	12 × 10.5	8	juin.
110.	La Vallée de la Meuse	17 × 18	14	id.
111.	Les hauts-fourneaux d'Ougrée . . .		7	juill.
112.	Coin de Liége	14 × 9	27	id.
113.	Id.	14 × 7.6	28	id.
114.	Id.	17 × 13.5	6	août.
115.	Id.	17.6 × 11.8	15	id.
116.	Id.	9.2 × 6.7	18	id.
117.	Id.	16 × 12	26	id.
118.	Les Boulevards, le soir	16 × 12	26	id.
119.	Coin de Liége	15.6 × 12.2	27	id.
120.	Les Boulevards, le soir	10.6 × 7.5	27	id.
121.	Les Boulevards, le soir	14 × 7.5	29	id.
122.	Les Boulevards, Pet^ite Verrerie, le soir	12 × 8	30	id.
123.	Id. Gr^de Verrerie, le soir	12 × 11.5	4	sept.
124.	Coin des Boulevards, le soir . . .	13.8 × 12.5	8	id.
125.	Coin de Ste-Marguerite	20 × 10	9	id.
126.	Croquis	20 × 16	11	id.
126*a*.	Id.	11.6 × 6.4	11	id.
126*b*.	Id.	11.6 × 7.8	11	id.
126*c*.	Id.	16.3 × 8.2	11	id.
127.	Croquis	9.8 × 6.8	14	sept.
128.	Croquis	10 × 7	14	id.
129.	Les Boulevards, le soir	23 × 18.4	20	id.
130.	Les Boulevards, le soir	16.4 × 12.8	22	id.
131.	Les Boulevards, le soir	23 × 13	23	id.
				1893
132.	Bois de sapin	18.5 × 11.5	30	janv.
133.	La Meuse à Liége	18.7 × 14.5	1	fév.
134.	La Meuse à Liége	23 × 16	9	id.
135.	Liége	26.6 × 21	12	id.
136.	Inondation	19.2 × 11.9	15	id.
137.	Bois de St-Laurent.	29.7 × 22.8	8	mars
138.	La Meuse et l'Ourthe	20.5 × 12.8	13	id.
139.	La Meuse et l'Ourthe.	22.7 × 10.8	15	id.
140.	La Meuse et l'Ourthe.	14.2 × 9.7	18	id.
141.	Soleil de Mars	22.6 × 17	31	id.
142.	Coin de Liége	11.3 × 8	2	avril
143.	Croquis	11.3 × 9	3	id.
144.	St-Maur et Bois-l'Evèque	11 × 9	4	id.
145.	Crépuscule	11 × 7.9	27	juin.

					1893
146.	La fête St-Remacle	14	×	12	28 juin.
147.	L'Orage	14.6	×	8.3	19 id.
148.	Le Barrage de Coronmeuse. . . .	14	×	10	1er juill.
149.	Quai de Jupille.	11.5	×	8.4	4 id.
150.	La Meuse.	11.3	×	8.6	6 id.
151.	L'Orage	21	×	11.5	15 id.
152.	Vieille Ruelle	15	×	10.2	22 id.
153.	Coup de vent	15	×	16	26 id.
154.	Les Peupliers	15.5	×	8.5	28 id.
155.	Puits à phosphates.				29 id.
156.	Lever de lune	22	×	16	30 id.
157.	La fête St-Jacques	21.8	×	14.8	30 id.
158.	La Meuse, soir.	14.8	×	13.5	1er oct.
159.	La foire d'octobre.	14.8	×	10	2 id.
160.	Carrousel russe	10.8	×	11	6 id.
161.	Le Pont des Arches, le soir. . . .	12.8	×	10.5	10 id.
162.	La Meuse.	18.4	×	11.5	12 id.
163.	Quai-sur-Meuse.	12.2	×	10.5	17 id.
164.	La Meuse.	19	×	17.5	22 id.
165.	Brumaire.	20.8	×	9.5	18 nov.
					1894
166.	L'église Saint-Jean, la nuit. . . .	23	×	15	12 sept.
167.	La nuit, coin de Liége	15	×	14	14 id.
168.	La place du Théâtre, la nuit . . .	15.6	×	12.2	16 id.
169.	La Cathédrale, la nuit	16	×	10.5	17 id.
170.	L'église St-Denis et coin des Bégards.	18.4	×	11.4	18 id.
171.	L'église Saint-Jean, la nuit	16	×	12	18 id.
172.	Les boulevards, la nuit	13.3	×	12	18 id.
173.	Coin des Bégards				18 id.
174.	Le soir quai des Pècheurs	12.2	×	11	26 oct.
175.	Coronmeuse, le soir	17.6	×	10.2	26 id.
176.	La Passerelle, la nuit.	12	×	7	27 id.
177.	Les collines de Souverain-Wandre .	17.5	×	8.5	27 id.
178.	La Meuse, inondation.	22	×	15	1 nov.
179.	Coronmeuse, inondation.	22	×	15	id.
180.	Le passage d'eau	22	×	15	3 id.
					1895
181.	Intérieur (mansarde)	30	×	22	8 févr.
182.	Etude de nu				10 id.
183.	Effet de lumière	30	×	22	10 id.
184.	La neige	20.8	×	12	11 id.

				1895
185.	Couturière	21.5	× 16	13 févr.
186.	Liseuse	19.5	× 14.3	17 id.
187.	Tête de jeune garçon	10.5	× 10.8	25 id.
188.	Id. id.	10.7	× 9	27 id.
189.	Id. id.	10.6	× 10	1 mars
190.	Id. id.	8.5	× 9	2 id.
191.	La neige	18.5	× 11	4 id.
192.	Tête de jeune garçon	40.7	× 6	4 id.
193.	Sous la neige	22	× 11.8	5 id.
194.	Tête de jeune garçon	10.6	× 5.3	6 id.
195.	Id. id.	11.7	× 9	8 id.
196.	Jeune femme du peuple			29 id.
197.	Tête de jeune garçon	12.6	× 12.3	30 id.
198.	L'épave , ...	30	× 22	1 avril
199.	Proposition	30	× 22	1 id.
200.	id.	30	× 22	5 id.
201.	Croquis . . . . , ...	18	× 13	8 id.
202.	Fin d'hiver	30	× 22	8 id.
203.	La fontaine de la Vierge	22	× 16	25 avril
203*a*.	Id. id.	30	× 6	id.
203*b*.	Id. id.	16	× 8	id.
204.	Id. id.	30	× 22	5 mai
205.	Coin du Chaffour	18	× 13	11 oct.
				1896
206.	Croquis. Pointe sèche.	15	× 8	12 févr.
207.	Croquis divers	30	× 22	12 id.
208.	Tombée de nuit, Vallée de la Meuse. Manière noire			12 mai
209.	Clair de lune	30.6	× 22.8	30 juin
210.	Le premier pas.	32	× 28	6 juill.
211.	Coin de banlieue			7 id.
212.	Le Thier-à-Liége	10	× 8	10 id.
213.	Bairouwa			12 id.
214.	Les Thermes.	10	× 6	11 id.
215.	Croquis	30	× 22	
216.	Le premier rendez-vous	30.3	× 17.2	30 sept.
216*a*.	Iris, Nénuphars et Grenouilles. . .	31.5	× 6	id.
216*b*.	Chrysalide de libellule. Sauterelle et Grenouilles	23.5	× 5.5	id.
216*c*.	Grenouilles et étude de nu			id.
216*d*.	Etude de nu	15	× 7	id.

				1897
217.	Quai des Pêcheurs.	18	× 13	4 janv.
218.	Les Ponts.	22	× 15	5 id.
219.	Après la grève, taille et aquatinte .	30	× 22	6 id.
220.	Le quai de l'Université	17	× 12.2	7 id.
221.	Après-midi d'hiver	13.5	× 12	8 id.
222.	En chasse, aquatinte	29.5	× 22	9 id.
223.	La Meuse, le soir, taille et aquatinte.	22	× 14.7	16 id.
224.	Un Barbare, aquatinte	22	× 17	17 id.
225.				
226.	Un oiseau de nuit, aquatinte . . .	30.5	× 21.5	7 mai
226bis	Iris pseudo-acore	22	× 12.5	2 juin
227.	Vallée de la Meuse			7 sept.
228.	Le premier rendez-vous, aquatinte en couleurs	30	× 22	9 oct.
				1898
229.	Les réverbères	22.5	× 15.4	12 oct.
229bis	Croquis	22.5	× 5.6	12 id.
230.	Les vieux chemins	21.4	× 20.4	14 id.
230bis	Croquis	20.5	× 9.5	14 id.
231.	Le chemin du Péry, la nuit . . .	34.8	× 22	16 id.
232.	La route de la Chartreuse			2 nov.
				1900
233.	Décembre.	15	× 16	1er janv.
234.	Rochers au bord de la Meuse . . .	30	× 27	31 juill.
235.	Rochers au bord de la Meuse . . .	22.4	× 14	2 août.
236.	Le Rocher	15	× 15.2	6 id.
237.	Visé	31	× 22.2	10 id.
238.	Visé			14 id.
239.	L'automne	30	× 21.6	4 oct.
				1901
240.	Le Pommier.	26.4	× 15.6	24 fév.
240bis	Les Boulevards.	31.5	× 21	2 mars
241.	Chercheuse d'escarbilles.	34.7	× 24	5 id.
242.	A la campagne	45	× 24	14 id.
243.	Trieuse d'osier	30	× 21.6	23 id.
244.	Trieuse d'osier, Pl. avec remarques.	30	× 27.5	4 avril.
245*a*.	Tête	17.2	× 16.8	17 id.
245*b*.	Tête	16.5	× 12.3	17 id.
245*c*.	Tête et mains	29.5	× 13	17 id.
246.	Etudes : têtes	29.7	× 20	20 avril
247.	Le Hemlot, aquatinte en couleur. .	29.5	× 22	29 id.

			1801
248.	Le Hemlot, pointe sèche.	30 × 22	1er mai
249.	Le Hemlot, pointe sèche.	29.5 × 16.7	2 id.
250.	Etude d'iris et têtes de femme, p. sèche	30 × 20	mai
251.	Les chercheuses d'escarbilles, aquatᵉ.	44.5 × 29.5	juin.
251bis	Le pont des Arches et la Cathédrale.	45 × 30	18 oct.
			1902
252.	Tète de femme, effet de lumière . .	27 × 21	17 fév.
253.	Glain	30 × 23.7	21 avril
254.	Croquis	29.6 × 23.5	30 id.
255.	[Planche perdue.]		
			1905
256.	L'Esclave.	30 × 19.8	9 sept.
257.	Haut-Pré.	29.8 × 19.8	11 id.
258.	Hiercheuse; pointe sèche	30 × 19.8	16 id.
259.	Etude de nu.	39.7 × 29.5	18 id.
260.	Hiercheuse, vernis mou et aquatinte.	30 × 20	27 id.

Eaux-fortes composées et gravées en Italie.

Nos	Titres	Dimensions	Dates
			1902
1.	Coin de Rome	29.7 × 23.5	21 juin.
2.	Place St-Pierre	30 × 23.7	4 juill.
3.	Le Colisée, arcades de l'aqueduc de Claude	39.7 × 29.5	9 id.
4.	SS. Giovanni e Paolo	23.7 × 18	16 id.
5.	Les bœufs.	24 × 18	
6.	Le Soratte, coin de Rome	39.7 × 29.5	30 id.
7.	La Via Nomentana et le Monte Gennaro	39.7 × 29.5	21 août.
8.	La Porte de la Maison Zuccari . . .	39.7 × 29.5	24 id.
9.	Id. id. id. . . .	13 × 8	26 id.
10.	Passeggiata sentimentale.		28 id.
11.	Les Vieux Chemins, carte postale .	11.8 × 8	30 id.
12.	Les Montagnes russes, carte postale .	11.8 × 7.9	2 sept.
13.	La Campagne romaine	29.7 × 23.5	12 id.
14.	Les Vieux Chemins, carte postale. .	11.8 × 7.8	9 id.
15.	La Campagne romaine	29.7 × 23.5	12 id.
16.	Casale de' Pazzi	18 × 12	17 id.
17.	Tor de Schiavi.	19.6 × 12.6	20 id.
18.	La Via Praenestina et le Monte-Gennaro	27 × 21.5	29 id.

			1902
19.	Casale di Pietralata	23.7 × 18	10 oct.
20.	Larves S. P. Q. R., Pointe sèche .	16 × 12	23 déc.
21.	Id. S. P. Q. R., à l'assaut . .	24 × 18	25 id.
22.	Id. id. id.	27 × 21	29 id.
			1903
23.	Les Syrènes, S. P. Q. R.	24 × 18	16 janv.
24.	Il Tevere S. P. Q. R.	24 × 18	21 id.
25.	Orchidées	24 × 18	24 id.
26.	Le Monte Terminillo et la Vallée du Tibre	36.6 × 14.6	28 id.
27.	Fantaisie, S. P. Q. R.	24 × 18	31 id.
28.	La fontaine du Triton	13.2 × 8.8	6 févr.
29.	La Place d'Espagne	13.3 × 8.5	12 id,
30.	La Fontaine de Trévi	11.8 × 8	17 id.
32.	La Maranne di S. Agnese	24 × 17.6	19 id.
33.	Les Bœufs, aquatinte	20 × 15	21 id.
34.	Id. id.	24 × 18	22 id.
35.	Place Navone. Fontaine	12 × 8	26 id.
36.	Fantaisie, vernis mou	23.8 × 18	1 mars
37.	Le Monte Gennaro	28 × 18	6 id.
38.	La Fontaine du Maure	12 × 8	10 id.
39.	Les bœufs, vernis mou		14 id.
40.	Id. id.	14 × 10	17 id.
41.	Id. id.	14 × 10	18 id.
42.	Montecelio e S. Angelo Romano . .	28 × 18	22 avril
43.	Les oliviers (Tivoli)	24 × 16	6 mai
44.	L'olivier	39.7 × 29.5	11 id.
45.	Les oliviers	39.7 × 29.5	17 id.
46.	L'olivier	39.7 × 29.5	28 id.
47.	Il Pastore	16 × 11	4 juin
48.	La croix (Environs de Tivoli) . . .	39.5 × 29.5	8 id.
49.	Il Pastore	18 × 13	10 id.
50.	Fantaisie	39.7 × 29.5	29 id.
51.	Les montagnes (Colle Pagliaro). . .	39.7 × 29.5	14 juill.
52.	Les oliviers (Regresso)	16 × 12	17 id.
53.	Les montagnes (Le Campo Santo) . .	39.7 × 29.5	23 id.
54.	Les montagnes (Via Valeria) . . .	39.7 × 29.5	11 août
55.	Une fenêtre du Palais Zuccari . . .	24 × 18	28 id.
56.	Les Montagnes (Vallée de l'Aniene) .	39.7 × 29.5	29 id.
57.	Dessus de la Porta Zuccari	24 × 18	3 sept.
58.	Id. id.	15 × 12	7 id.

			1093
59.	Fantaisie. Chardons, Pasteur . . .	39-7 × 29.5	12 sept.
60.	La campagne romaine.	39.7 × 29.5	28 id.
61	La campagne romaine (études d'araignées et de sauterelles)	39.7 × 29.5	3 oct.
62.	La fontaine du Triton	39.7 × 29,5	5 id.
63.	La campagne romaine.	39.7 × 29.5	12 id.
64.	Vecchia Sirena	39.7 × 29.5	30 id.
65.	Le Dôme	37.3 × 15.7	28 nov.
66.	Le Dôme (St-Pierre)	33 × 20.7	3 déc.
67.	Le Monte Cornicolani	39.7 × 29.5	3 id.
68.	Les montagnes	39.7 × 29.5	8 id.
69.	Les montagnes	39.7 × 29.5	14 id.
			1904
70.	Viale dei Torrioni	39.7 × 29.5	17 mars
71.	L'olivier (Tivoli)	39.7 × 29.5	19 avril
72.	Regresso (Les Oliviers)	39.7 × 29.5	5 mai
73.	Il prato.	39.7 × 29.5	20 mai.
74.	Il Monte Pagliaro (les montagnes). .	39.7 × 29.5	5 juin.
75.	Fantaisie	30 × 20	16 id.
76.	Il fosso d'Empiglionne, les montagnes.	39.7 × 29.5	27 id.
77.	Les Acqueducs, campagne de Rome .	39.7 × 29.5	15 juin.





Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

(Suite. Voy. t. XIII, 1905, p. 37 à 53.)

II.

Nosologie

1. — *Considérations générales.*



Sortilège et maléfice sont des mots de sens assez différents dans la langue française, l'un désignant un artifice de sorcier, l'autre un sortilége malfaisant (1). Cette distinction, dans l'état actuel de la croyance, paraît le plus souvent échapper au peuple. comme le prouvent les termes généraux par lesquels il désigne tour à tour les phénomènes les plus divers attribués aux sorciers. Le langage a cependant conservé des mots qu'on répète sans trop y prendre garde, et qui sont comme les fossiles de conceptions plus nettes : ces expressions, tantôt sont relatives à la manière dont s'exerce la force occulte, et tantôt elles marquent une distinction entre les phénomènes d'ordre psychologique et les phénomènes d'ordre pathologique.

A Liége, le mot employé pour désigner le sortilège ou le maléfice c'est *èmacralèdje*, littéralement « ensorcellement ». On dit : *dji so-st-èmacralé* « je suis ensorcelé » ; ailleurs on dit : *insoûrcèlé* (Nivelles, Charleroi, Namur).

(1) Hatzfeld, Darmesteter et Thomas, *Dictionnaire général de la Langue française.*

A Malmédy, quelqu'un qui se croit ensorcelé expose ordinairement son cas en disant : *dju so émacralé*, ou *èpouplikî*, ou *èdjoupsiné*. Ce dernier mot vient de *djoupsène* » égyptienne, bohémienne », par une dérivation facile à comprendre. Le terme *èpouplikî* se dit aussi *èpouploukî* (¹).

Le sortilège le plus terrible est évidemment celui qui cause la maladie. Mais c'est surtout lorsque le malade est dit « renoncé du médecin » lorsqu'il « languit », qu'on accuse les sorcières, particulièrement dans le cas de maladies consomptives et de maladies de poitrine. Alors on dit que le malade « est tenu », qu'il est tenu d'une mauvaise gens : *il est t'nou d'ine mâle djins*.

Les sortilèges n'ont pas toujours pour effet des phénomènes pathologiques : empoisonnements réels ou supposés, maladies, épidémies, épizooties, phénomènes durables et qui sont ordinairement de nature à s'aggraver avec le temps. On attribue encore aux sorcières des accidents d'ordre plutôt psychologique, essentiellement temporaires, et qui cessent brusquement comme ils ont commencé. Par exemple les mirages visuels ou auditifs, les hantises, les obsessions, les pertes de mémoire, les hallucinations hypnagogiques, les actes de folie passagère, les menus accidents dus au défaut d'attention, les oublis singuliers causés par l'absence momentanée de mémoire, bref tous les accidents dus à quelque aberration, défaut, incapacité ou faiblesse psychologique accidentels. En pareils cas, le sujet dit : *on m'a djowé on tour, on m'a djowé 'ne magîye* : « un tour » et « une magie » sont des expressions synonymes, le mot « jouer » renforçant l'idée d'invention, de combinaison.

En cas de faits répétés, qu'il s'agisse de maladies ou d'accidents même très bénins, on dira de préférence : *dji sos ou nos èstans sègnî, nos èstans sègnî d'ine mâle djins* « nous sommes signés d'une mauvaise personne », formule qui montre la croyance aux gestes maléficiants.

De même à Jodoigne, pour dire qu'on est ensorcelé, on emploie le plus souvent cette formule : *dje sos touchî, on m'a touchî d'one mwêche main* « je suis touché, on m'a touché d'une mauvaise main », ce qui porte à croire que le sortilège par attouchement est le plus

(1) GRANGAGNAGE, *Dictionn. étymol. de la langue wallonne*, donne, pour Malmédy, *poutlouke* « mauvais regard, mauvais œil »; *èpoutloukî* « ensorceler, porter guignon »; *dupoutloukî* « tirer du guignon ». Ces mots sont, du moins, actuellement, inconnus dans la Wallonie prussienne. On n'a pu m'affirmer qu'ils ont pu exister. Peut-être sont-ils affiliés à *èpouplikî* ou *èpouploukî*. Il conviendrait peut-être de rapprocher cette dernière forme de *poulpiquet*, nom donné à un lutin en Bretagne. Peut-être aussi faut-il songer par ailleurs au liég. *pouteûr* « air méphitique.»

commun, le plus redouté, celui du moins auquel on croit le plus généralement.

* * *

La puissance illimitée des sorcières se manifeste d'une infinité de manières. On leur attribue tous les désagréments et tous les malheurs qui peuvent atteindre l'homme dans sa personne, dans sa famille, dans ses intérêts les plus divers, ceux qui l'atteignent dans la santé ou la productivité des animaux domestiques et la fertilité des champs. Lorsque la cause ou la forme des phénomènes paraît mystérieuse, il n'est pas nécessaire qu'une coïncidence donne du jeu à la crédulité.

Ainsi, c'est à cause d'une sorcière, le plus souvent, que la vache devient stérile, que ses mammelles tarissent, que son lait tourne ; que le porc devient ladre, et le chien enragé ; que le champ se remplit de chardons, qu'il a des plaques stériles ; que tel arbre ne porte point. Si la ferme est subitement atteinte par une immigration de rats, si le grenier est infesté de *vièmon* (vermine du grain) ; si la charrette, embourbée, résiste aux efforts des chevaux, soyez certain que cela est dû à un maléfice.

C'est à cause de la mauvaise influence d'un premier client, que la marchande a fait une piètre recette ; à cause d'un sortilège que le fermier, en revenant de la foire, s'est égaré dans la campagne ; à cause d'un mauvais esprit que la ménagère renverse coup sur coup plusieurs objets ; à cause d'un « mauvais tour » que tout à l'heure vous avez cherché partout la clé que vous veniez de mettre en poche.

Si la femme a une fausse couche, si le dernier-né « ne profite pas », si un enfant dépérit, si plusieurs habitants de la maison meurent coup sur coup, atteints d'un mal mystérieux, la première idée qui viendra à l'esprit de gens crédules, c'est que les malheurs sont dus à un maléfice dont il faut en toute hâte enrayer les effets, soit par une contre-magie, soit par une action directe sur l'auteur de ces maux.

* * *

Le maléfice s'exerce de différentes façons. Quand la sorcière est en votre présence, elle peut vous atteindre en vous fascinant, en vous touchant, en vous lançant des souhaits de malheur soit explicitement, soit sous des formules ironiques, soit par des paroles aimables couvrant des sous-entendus insoupçonnables. Parfois, elle s'introduit chez vous sous la forme d'un animal : crapaud, chat, pie,

corbeau, etc. Elle peut encore vous atteindre en déléguant son pouvoir à un objet qu'elle dépose ou envoie chez vous à votre insu. Quand elle est loin, elle peut encore vous maléficier en opérant magiquement sur un objet qui vous a appartenu, que vous lui avez donné ou qu'elle vous a dérobé. Enfin, elle peut agir par divers procédés de possession physique effective.

Dans certains cas, plus mystérieux encore et inexplicables, le récit que fait le paysan démontre chez lui la croyance plus ou moins vague, à l'action à distance due à la seule volonté de l'opérateur, sans aucun intermédiaire inerte ou vivant. Une paysanne de Hermée nous disait un jour :

Mi pauve mère dihève todis qu'ine macrale n'aveût nin mèsåhe d'esse tot près d' vos, et qu'ile n'aveût nin mèsåhe d'avu 'ne saqwè d'a vosse, ou qui v's åyîhe ine saqwè d'a sinne.

Ile vis polève èmacraler rin qu'a-vou l'idèye dèl fè. Mins c'èsteût sûr on fèl èmacralèdje savez, cila, pas-qu'ille èsteût t'nowe d' ovrer pus fwêrt, paret, adon : c'èst åhèy à comprinde.

Eco bin, è lon, qui n's èstans a c'te heûre tant a dîre qwite di ces mâlès djins la !

Ma pauvre mère disait toujours qu'une sorcière n'avait pas besoin d'être tout près de vous, et qu'elle n'avait pas besoin d'avoir une chose à vous, ou que vous ayiez une chose à elle.

Elle pouvait vous maléficier rien qu'avec l'idée de le faire. Mais c'était sûr un dangereux ensorcellement, celui-là, parce qu'elle était obligée de travailler plus fort, dans ce cas : c'est facile à comprendre.

Heureusement, n'est-ce pas, que nous sommes à présent pour ainsi dire quittes de ces males gens-là !

L'homme, et surtout la femme du peuple connaît et pratique, plus souvent qu'on ne le pense, des moyens plus ou moins magiques en vue de contrarier ou d'annihiler l'action de la sorcière. Les uns sont des procédés secrets qu'on emploie sans que la sorcière les devine ; les autres sont des procédés indiscrets, injurieux et même brutaux.

Nous allons passer en revue les différents moyens d'action des auteurs de maléfices, suivant l'idée que le peuple s'en fait. Nous signalerons au fur et à mesure les remèdes spéciaux suivant les cas, réservant la thérapeutique générale, qui fera l'objet d'un article à part.

2. — *Possession physique.*

La possession physique, volontaire ou passive, est commune, à des degrés divers, à tous les suppôts de Satan. Elle peut être permanente, habituelle ou accidentelle. Elle se complète toujours par

la possession morale consécutive, qui met l'âme, la volonté du sujet à la disposition du Malin, lequel en use pour des fins néfastes à l'humanité.

La possession a son état paroxistique dans le cas d'intériorisation physique permanente, autrement dit quand on a le diable au corps : c'est le cas où le démon manifeste le plus directement sa méchanceté, particulièrement à l'endroit de la religion et des prêtres.

Cette possession dans le sens absolu du mot se manifeste chez le sujet par un état d'exaltation, de frénésie caractéristiques, et par d'autres signes canoniquement définis, notamment la glossolalie. C'est le cas que l'Eglise catholique appelle essentiellement celui des « possédés ». Les physiologistes rationalistes l'assimilent à un état névropathique compliqué d'hyperesthésie sensorielle générale et d'automatisme.

L'Eglise se déclare seule compétente pour apprécier les cas, et seule capable de guérir les possédés : elle procède à l'exorcisme, suivant le rituel, dans le but de chasser le démon. Ainsi la religion entre directement en rapport avec notre sujet.

Dans l'état actuel du folklore, l'idée de la possession par intériorisation physique permanente se manifeste rarement chez le peuple, dont la langue en a cependant conservé le souvenir : *on diale ès cwêrps*, c'est un individu très nerveux, très remuant, vif, emporté, vigoureux, passionné, d'une audace extrême (1) ; mais le Wallon prend surtout l'expression dans un sens badin, ce qui montre la décadence de la croyance. Nous n'avons jamais constaté celle-ci dans toute sa force chez des illettrés, sauf chez ceux qui ayant recouru ou vu recourir à l'exorcisme religieux, ont été convaincus par les paroles ou les actes des opérateurs.

* * *

Dans l'esprit du peuple, la **possession habituelle** atteint tous les sorciers et les sorcières. Il suffit à cet égard de se rappeler les cérémonies du sabbat, où chaque sorcier et sorcière est accompagné d'un démon de l'un ou l'autre sexe (2). C'est le commerce des diables avec les mortels qui assure à ceux-ci leur puissance malfaisante.

La lascivité est une des caractéristiques et à la fois un des moyens maléfiques de la sorcière jeune, adulte et même vieille (*Wallonia*, VI, 76). D'une jeune fille au tempérament ardent, on dit qu'elle est amoureuse comme une sorcière : bien des jeunes paysans

(1) Dejardin, *Dictionn. des Spots*, 2e éd. n° 787.
(2) Sur le Sabbat, voy. ci-dessus t. IX (1901), p. 162 à 177.

ont une défiance instinctive envers les personnes qui leur font ou semblent faire des avances. L'épouse qui perd successivement plusieurs maris est réputée les avoir épuisés : on dit qu'elle a le foie blanc, *li blanc feûte*. Une femme suspecte dont le mari vient à mourir est accusée de l'avoir *dismiolé* (*miole* « moelle »). Ces sorcières sont, dit-on, capables de donner *li blanc feûte* aux femmes; et de *d'mioler* les hommes. La femme de tempérament ardent est sorcière ou frappée d'un maléfice. D'un homme qui semble s'étioler, on croit qu'il se *dimiole*. Si, à certains signes conjugaux, l'homme suppose que sa femme est sorcière, il doit la délaisser et se faire exorciser car on dit, notamment au pays de Charleroi, que, dans tous les cas, l'époux d'une sorcière doit tôt ou tard mourir d'une maladie de langueur (1).

En dehors du mariage, celui ou celle qui, consciente ou non du caractère de son complice, se livre au diable ou à un de ses suppôts, devient soi-même sorcier ou sorcière. A cette prise de possession physique succède fatalement une sujétion morale absolue à la volonté du Démon. C'est un des procédés de recrutement des sorciers et sorcières (*Wallonia*, VI, 115).

* * *

La **possession accidentelle** produit le cauchemar.

Le cauchemar s'appelle partout *marke*, mot féminin, et son nom, parfois modifié dans la forme se trouve souvent accompagné d'un autre mot : *tchôde marke*, *tchôk marke*, *tchôk mwâr* (2). Le mot *marke* est en réalité le nom donné de la sorcière ou du sorcier qui cause le cauchemar. Celui qui a été atteint du cauchemar, dit qu'il a été *cougnî* « cogné » par la *marke* (Liége) *tchôké* « choqué, poussé » (Charleroi) *kôtié*, même signification (Tournaisis). Un proverbe liégeois cité dans le *Dictionnaire des Spots* de Dejardin, 2e éd. n° 280, et qui s'applique aussi à la *marke*, montre nettement que la superstition qui nous occupe est une des formes de la croyance aux incubes et aux succubes. Le Wallon croit que *li marke* est tour à tour l'un et l'autre, suivant l'occasion.

On dit parfois que l'être qui produit le cauchemar a la forme d'une bête, par exemple celle d'un chat; mais cet être n'en a que l'apparence, c'est bien un être humain, puisqu'il a les genoux et les coudes au rebours d'un animal (3).

(1) Jules Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, Charleroi, 1891. Page 6.

(2) *Tchôde* « chaude »; *tchôk* « pousse »; *mwâr* « mort ».

(3) Il partage cette caractéristique avec le garou, qui physiquement, est un homme qui fait la bête : cf. *Wallonia*, t. IX (1901) p. 52, sixième alinéa.

Le caractère oppressif du cauchemar est généralement bien connu du peuple. Voici deux descriptions de ce mal, telles qu'on les a notées assez récemment :

Une femme d'Oupèye racontait à Joseph M..., de Vottem, que pendant longtemps elle fut attaquée de la *marke*. Au milieu de la nuit, elle sentait tout-à-coup la *marke* monter lentement à quatre pattes le long de ses jambes ; elle la sentait venir sur sa poitrine où elle s'accroupissait, lui causant des douleurs atroces pendant le demi-sommeil où elle se sentait plongée alors, immobilisée et terrifiée. Un jour on lui dit, quand elle sentirait encore la *marke* venir, de faire son possible pour croiser les pieds. Elle essaya sans y parvenir. Enfin un jour, après des efforts surhumains, elle put soulever la jambe droite et placer les deux pieds l'un sur l'autre. Elle s'éveilla aussitôt, souleva les couvertures : la sorcière avait disparu Depuis lors, son sommeil ne fut plus troublé.

Li marke, dit un vieillard de Liége qui autrefois en était souvent tourmenté, c'est une *macrale* qui, la nuit, se transporte dans votre chambre, saute sur votre poitrine, la presse fortement, vous empêche de respirer et de remuer ; vous essayez vainement de la repousser, de faire un mouvement, vous transpirez « tant que vous pouvez » (tant qu'il est possible), il vous semble toujours que vous allez pouvoir faire le geste qu'il faut, et vous multipliez pour y parvenir, des efforts inutiles. Enfin, tout d'un coup, vous sentez quelque chose qui s'en va, vous êtes délivré, vous vous éveillez et c'est tout. Mais le matin, « vous sentez vos os » ! (vous êtes courbaturé par la fatigue).

Ces descriptions du tourment ressenti par le maléficié sont incomplètes, on comprend pourquoi. Le caractère hypnagogique du cauchemar se développe du reste de plus en plus dans l'esprit du peuple au détriment de son caractère érotique. Il faut pénétrer profondément dans les consciences pour connaître ce qu'on peut appeler la vérité folklorique.

Le cauchemar, suivant la tradition, peut se décrire comme suit :

L'être mystérieux est invisible. Il vient la nuit, parfois on l'entend monter sur le lit, le dormeur le sent qui s'étend sur son corps, et, souvent, sous cette sensation, le patient se retourne pour se coucher sur le ventre, sans pour cela échapper à l'action finale. A son arrivée, on entend une sorte de sifflement sourd et prolongé : *li marke hoûle come on niyâ d' wasses* (1). On ressent une impression d'anxiété et d'impuissance à réagir. *Li marke* accable le dormeur sous une pression irrésistible qui paralyse tout le corps. Une sorte d'érétisme général se produit, puis une détente aux dépens de la substance. Le malade est alors délivré, et parfois il entend *li marke* descendre du lit comme il l'a entendue y monter.

Le cauchemar, atteint aussi les animaux, et particulièrement les chevaux que *li marke* enfourche, sur lesquels elle pèse de tout

(1) « La *marke* bourdonne comme un essaim de guêpes ».

son poids, et qu'on trouve le lendemain couverts de sueur et les crins emmêlés. Pour sauvegarder les bestiaux de cette oppression, les fermiers ont plusieurs moyens : ils fixent une image triangulaire de St-Cornelis à une solive de l'étable (1); ils croisent deux briques neuves et les suspendent à la solive, au-dessus de la tête de l'animal (2), ou un *aidan* de St-Lambert, sorte de monnaie, placée la croix en bas (3), ou d'autres amulettes (4) ; on suspend tête en bas les colliers des chevaux (5). On a soin, au reste, de ne pas peigner le jour même la crinière ensorcelée du cheval qui a eu le cauchemar, car l'animal en mourrait (6).

Les malheureux qu'une sorcière a impunément torturés reçoivent sa visite avec une fréquence redoutable. Aussi cherchent-ils par divers moyens à l'écarter du logis, à empêcher son retour.

Les préservatifs les plus usités sont naturellement les objets religieux, les talismans et les amulettes. A Nivelles, on dit que pour écarter le cauchemar, il faut cueillir à minuit, dans le bois, une branche de bruyère rose en fleurs qu'on placera sous le traversin de son lit (7). Une chandelle qu'on garde allumée dans la chambre écarte les sorcières, suivant la croyance encore en vogue en Hesbaye (8). Un autre moyen bien sûr c'est d'invoquer Saint Jean-Baptiste, Saint Gilles de Tongres, ou *Saint Djîles l'èwaré* dont l'oratoire est près de Liége.

Quand vous entrez au lit, faites quelque chose d'inaccoutumé, qui interloque la sorcière, et elle ne viendra pas : Entrez le derrière en avant, dit-on à Rocour, mettez vos bas en croix sur le carreau, dit-on à Herstal. Montrez que vous pensez à elle en vue de l'écarter : faites un nœud dans le pan de votre chemise, dit-on dans l'Entre-Sambre-et-Meuse (9). Presque partout, on conseille de placer ses sabots au pied du lit, les pointes en avant (10), ou mieux encore de les mettre *ponte èt make* « tête-bêche » (11). On explique que pour

(1) LEMOINE, *ouv. cité*, p. 17.

(2-3) HOCK, *Croy. et rem.* p. 285 et 286.

(4) La dent de terre, la pierre trouée, etc. Voy. ci-dessus t. XIII (1905) p. 49.

(5) Ferrières, communication de M. Jules LEROY.

(6) Bas-Condroz, communic. de M. Fr.-J. RENKIN.

(7) Communic. de M. Georges WILLAME.

(8) Une chandelle allumée ainsi sacrifiée, c'était un luxe que tout le monde ne pouvait se payer : le sacrifice dénotait une intention robuste, déjà propre à écarter la sorcière, — sans compter que la lumière éloigne les esprits.

(9) Louis LOISEAU, dans *Wallonia*, t. I (1893) p, 106.

(10) Nivelles : M. Georges WILLAME. Jodoigne : M. Edmond ETIENNE. Stavelot : M. Louis DETRIXHE. Etc.

(11) Ferrières : M. Jules LEROY. Entre-Sambre-et-Meuse : M. Jules LEMOINE. Hesbaye : recueilli personnellement.

« avoir droit » sur vous, la sorcière, avant de gravir l'antibois, doit entrer les pieds dans vos chaussures : placés pointes en avant, les sabots *pitèt li marke è-vôy*, dit autrement ils la chassent à coups de pieds (1) ; placés tête-bêche, pointe de-ci, pointe de-là, elle ne peut évidemment y entrer les pieds, et dans les deux cas vous êtes sauvé. Un débris de cette croyance se retrouve à Huy : si vous ne parvenez pas à vous endormir, déplacez vos chaussures.

La sorcière sera encore bien mieux attrapée si l'on agit comme le conseillait un vieillard de Polleur : Mettez, disait-il, sur une chaise près du lit une assiette pleine de pois. La sorcière touchera l'assiette, la renversera, et elle « devra » ramasser tous les pois un à un ! (2).

Il va sans dire que la prière est un moyen réputé pour éviter les mauvais rêves. Mais dans le cas qui nous occupe, il faut, avant d'aller se coucher, faire aux quatre coins du lit un signe de croix aux noms des saints Jean, Marc, Luc et Mathieu (Liége).

On dit à Godarville : Si vous prenez dans le lit la place d'une personne qui est tourmentée par le cauchemar, vous la délivrez de ce mal, mais vous en êtes affligé à votre tour (3).

Les bonnes gens de Masy près Gembloux conseillaient de placer en guise de descente de lit une planche criblée de clous : la *marke* devant nécessairement y mettre le pied, s'y blessait et ne revenait plus (4). Mais dans cet ordre d'idées le moyen le plus connu est de placer debout sur sa poitrine, pointe en l'air, un couteau bien affilé, et de l'y assujettir solidement : la sorcière viendra infailliblement s'y blesser (5). Il est vrai que ce moyen a de nombreux détracteurs, qui prétendent avoir connu des sorcières assez adroites pour retourner le couteau et transpercer le cœur du dormeur (6). A Heure-le-Romain, on dit qu'il faut disposer pointe en haut une simple épingle (7).

Lorsque, malgré toutes les précautions, on se sent oppressé par *li marke*, il faut tâcher de tourner la langue en croix avec les dents (8), croiser les pieds (9), tracer une croix avec le gros orteil

(1) Lincé : M. Henri Simon.
(2) Communication de M. Collin.
(3) A. Harou, le *Folklore de Godarville*, p. 42.
(4) Communication de M. A. Mourmeaux.
(5) Hesbaye : Grenson. Liége : Hock, p. 48. Lincé : M. H. Simon. Nivelles : M. G. Willame. Etc.
(6) Harou, *Godarville*, p. 43.
(7) Recueilli personnellement.
(8) Oupeye : Jos. M....
(2) Ferrières : M. Jules Leroy.

droit ([1]) : la croix figurée de quelque manière chassera certainement l'esprit malin.

On conseille aussi de faire en sorte d'être encore éveillé jusqu'à ce que la sorcière vienne. Si l'on y parvient on lui crie alors d'un ton énergique : « Tu viendras demain matin boire le café avec moi, et tu apporteras ta tasse ». Elle s'en va sans vous toucher, et elle doit revenir dans les conditions prescrites : ainsi elle sera connue de vous et par conséquent elle ne pourra plus vous tourmenter ([2]). Ailleurs, la formule change; on doit dire : « Je t'invite au premier café, tu viendras demain et tu mettras un bas noir et un bas blanc » ([3]). Un troisième témoin dit : Un habitant de chez nous qui était souvent *tchôkî* invita une nuit la *macrale* au déjeûner; une vieille femme du village, réputée sorcière, vint en effet; on apprêta le feu : si le frère de la vieille n'était pas intervenu, on la brûlait vive ([4]). Ailleurs enfin, on dit qu'il suffit de crier à la sorcière : « Je sais qui vous êtes, je connais votre nom » : effrayée, elle s'enfuit ([5]).

On dit dans l'Entre-Sambre-et-Meuse : Celui qui est souvent atteint du cauchemar doit uriner dans une bouteille neuve, la boucher hermétiquement avec un bouchon neuf, et la suspendre dans la cheminée à l'aide d'une ficelle neuve. On ajoute parfois qu'il faut faire dire sur la bouteille d'urine les « mots qu'il faut » par un *grimancier*, un sorcier. L'auteur du maléfice, à partir de ce moment, ne peut plus uriner, il enfle, et doit venir, dans les vingt-quatre heures, demander que vous débouchiez la bouteille, en promettant de ne plus vous faire souffrir. On ajoute que si l'on perd la bouteille de vue, la sorcière viendra la déboucher, et que la magie se retournera contre l'opérateur ([6]).

Aux environs de Liége, on connaît un moyen beaucoup plus simple : il suffit de pratiquer une ouverture au mur de la chambre à coucher, dans l'intention que la sorcière s'en aille par là. Cette intention suffit : à sa première visite, la *marke* devra s'en aller par le trou, et elle ne reviendra plus.

On connaît dans tout le pays de Liége une sorte de jeu divinatoire qui se pratique souvent *al cîse* « à la veillée ». On l'appelle à Ferrières *li djeû dèl marke â lodjis'* « le jeu de la marke au logis. » L'un des joueurs ouvre *on ployant coûtê,* « un couteau pliant »; il plie un mouchoir en deux suivant la diagonale, et il place le couteau

(1) Ardennes, M. J. PIRSON. — (2) Milmort : Madame ANTOINE. — (3) Charleroi : M. Paul GÉRARDY. — (4) Ferrières : M. Julien TROMME. — (5). Polleur : M. Corneille COLLIN ; Verviers : M. EVRART ; Bords de l'Ourthe : M. E. LOUETTE ; Andenne : M. JOS. CLÉMENT.

(6) Louis LOISEAU, dans *Wallonia*, I (1893) p. 107 ; Jules LEMOINE, *ouvr. cité,* p. 16.

au fond du pli. Il roule ensuite le triangle d'étoffe autour du couteau qui lui sert de base, passe le paquet autour de son corps de main en main, de manière à lui faire faire trois fois le tour. En même temps, il demande à ses camarades : *Wis' est l' marke â lodjis'?* On répond : En telle maison. Alors l'opérateur ayant fini les trois tours, reprend le mouchoir par les deux cornes, le mouchoir se déroule vivement, actionné par le poids du couteau. Si le couteau ne tombe pas à la première fois, on reprend le jeu jusqu'à ce que cela arrive. On sait ainsi, dès que le couteau tombe, en quelle maison la *marke* est allée rôder (1). Dans l'Entre-Sambre et-Meuse, on emploie le même procédé pour savoir si une sorcière est présente à la maison (2). A Milmort, le jeu sert à savoir qui est la *marke* qui tourmente l'opérateur : le nom qui fait tomber le couteau est celui de la sorcière cherchée (3). A Lincé, celui qui est obsédé par la *marke* fait tourner vivement un mouchoir trois fois autour de son corps en disant chaque fois : « Passe! » Par ce moyen, la sorcière est chassée de la maison où elle se trouve ; il la chasse de même des deux autres maisons où elle arrive successivement, et elle ne peut entrer dans une quatrième. Le jeu s'appelle : *kitchèssî l' marke* « chasser la sorcière » (4).

(*A suivre.*)

O. COLSON.

(1) Ferrières : M. Jules Leroy.
(2) Louis Loiseau, daus *Wallonia*, I (1893) p. 106
(3) Communication de M. Jean Roger.
(4) Communication de M. Sluse.





Dessin de George Koister.

Jules Mandos

Cette figure qui s'efface est trop originale et — à plus d'un point de vue — trop sympathique, pour que nous la laissions disparaître complètement sans en fixer les traits caractéristiques, qui faisaient de Mandos une des personnalités les plus curieuses et les plus populaires de Namur.

C'est plus qu'un homme, plus qu'un poète, plus qu'un philantrope qui s'en va. C'est un type. Mieux : c'est toute une époque.

Dans le tumulte et l'agitation de modernisme qui est en train de transformer l'antique cité de Sambre-et-Meuse en une petite grande ville semblable aux autres, Mandos avait conservé sans altération l'âme authentique des vieux Namurois d'autrefois, cette âme joviale, naïve et franche, narquoise un peu et mélancolique par intermittences.

Quasi octogénaire, il se plaisait à rappeler qu'il avait vu et vécu l'âge d'or de la littérature namuroise. Côte à côte avec Wérotte, Colson, Bosret, Lagrange, toute la glorieuse pléiade, il s'était attablé derrière les *possons* de *vie queûte*, il avait, en leur compagnie, chanté le *Hioup-hioup*, il avait rivalisé avec eux dans l'art subtil et raffiné des *Mintes*, et, suprême orgueil, il avait fondé Moncrabeau !

Moncrabeau ! Unique et fantasque Académie de menteurs, orchestre inouï, baroque et merveilleux de flûtes à l'oignon, travestissement grotesque de mandarins de Mi-carême, conception folle et admirable qui ne pouvait éclore que dans le cerveau de quelques poètes ivres de bière et de chansons, au pays natal de la *Couyonâde !*

Jules Mandos en fut.

Un jour — un soir plutôt — qu'ils étaient tous réunis au « *Pouilleux* » pour quelque gargantuesque agape, Bosret, le grand aveugle, entre en criant : Bonsoir, les Molons !

Dji vos apwate one tole novèle tchanson,
Saquants coplets qu' dj'a fait por on mariatche...



Communiqué par M. Alph. Godenne.

La nouvelle chanson en question, ce n'était rien d'autre que le *Bia Bouquet*, devenu depuis lors le populaire hymne national namurois. Séance tenante, Mandos le déchiffre, et, le premier, de sa belle voix sonore, fait retentir la salle des accents connus :

C'est d'mwin li djoû di m' mariatche...

Cinquante ans plus tard — il y a deux ans de cela — alors que le Cercle suspendait un instant son labeur d'art et de philanthropie

pour mesurer le chemin parcouru et adresser l'hommage ému de ses regrets aux grands et chers aînés disparus, on vit du sein de la nombreuse assemblée se dresser un petit vieux encore guilleret, qui, entre deux tonnerres d'applaudissements, se mit à chevrotter de sa menue voix brisée par l'âge et l'émotion, le même air qu'il avait si vaillamment entonné pour la première fois, un soir, au « *Pouilleux* ».

Je ne sais pourquoi, à évoquer MANDOS, bourdonne continûment à mes oreilles le nom du cordonnier poète Hans SACHS. C'est qu'à tout prendre, elles ne sont pas sans analogies ces deux figures de poètes populaires qui, l'un dans la légende, l'autre dans la vie, eurent des destinées pareilles.

Tout en maniant le fer à souder derrière son établi, MANDOS regardait s'agiter le menu peuple dont il était, et sans s'en douter lui-même, pour le simple et doux plaisir de chanter, traduisait en vers naïfs, alertes, verveux et bonhommes, toute la gamme — pas bien variée mais si riche pourtant ! — des sentiments frustes et profondément humains qui chantent au cœur des gagne-petit et des peinards.

Sans doute, WÉROTTE est plus délicatement sentimental et plus émouvant aussi ; COLSON manie plus sûrement le trait gouailleur et caustique qui caractérise l'esprit du terroir ; d'autres surent davantage se soustraire à la tyrannique et insidieuse influence française... Sans doute. Il n'en reste pas moins que MANDOS fut — parfois — un vrai poète et — plus souvent — un savoureux conteur, populaire toujours.

Et c'est si rare par le temps qui court, un artiste réellement populaire, enfant du peuple et amoureux du peuple, ne rougissant pas de le chanter dans sa propre langue !

On dit bien, il est vrai, que MANDOS commit parfois des vers... français. Mais que ne dit-on pas ! Le monde est plein de mauvaises langues.

Par exemple, on raconte que notre poète-ferblantier était un rat de théâtre d'une espèce très curieuse, non encore cataloguée je crois : il s'en prenait surtout aux programmes. Tout un grand coin de son « musée » était bourré de liasses multicolores, pieusement collectionnées au cours des trente ou quarante années de sa carrière de spectateur. Que de Carmens ! Que de Madame Angot ! Que de Faust, surtout !

Ce musée, c'est le plus beau de ses poèmes : celui qu'il n'a pas écrit, mais vécu. Au cours de ses voyages, de ses excursions, au hasard des amitiés trop souvent enclines à la mystification, il avait amassé, arrangé, édifié amoureusement, une manière de parodie du superbe musée archéologique de Namur.

Et le plus drôle, c'est qu'il le prenait au sérieux, son musée !

Les rares privilégiés admis à l'honneur de le contempler avaient la joie vraiment exceptionnelle d'admirer le plus étourdissant, le plus «moncrabeautien» des brics-à-bracs que de mémoire de fripier on ne vit oncques sur terre: fragments de poteries, statues sans bras ni tète, vieilles clefs rouillées, silex taillés, vieux papiers, vieux bouquins, vieilles défroques, images de sainteté, débris de toutes sortes, et tous plus authentiques, plus historiques, voire plus miraculeux les uns que les autres.

En somme, on a tort d'en rire. C'est la joie de toute une vie d'homme qui va se désagréger, maintenant que le « conservateur » de ce capharnaüm a disparu.

Et quelque spéciale que soit cette mentalité, quelque naïvement ridicule qu'aient été ses manies, MANDOS restera pour nous — je veux dire pour les derniers fervents de la littérature wallonne — l'auteur de *Li p'tite pwarteûse di lacia*, de *Li dicause au villadje*, des *Luteûs* et de cette délicieuse supplication sentimentale : *One pitite crâye à vosse finièsse !* C'est à ce titre que nous le regrettons.

D'autres qui l'ont mieux connu conserveront fidèlement le souvenir d'un philantrope discret et inlassable, d'un joyeux compagnon, d'un homme heureux — d'un sage.

Cela aussi est assez rare.

PIERRE WUILLE.

ART ANCIEN.

Etudes sur l'art flamand. La Renaissance septentrionale et les premiers maîtres des Flandres, par FIERENS-GEVAERT. Bruxelles, Van Oest, 1905, 1 vol. 4° avec pl. et illustrations dans le texte. Prix : 10 francs.

Il n'y a pas bien longtemps, l'histoire de la renaissance artistique en nos pays, s'ouvrait avec les frères Van Eyck, dans l'œuvre desquels, disait FROMENTIN, l'art avait atteint du premier coup à la perfection.

Mais la critique contemporaine, mieux informée, a prouvé que le Retable de l'Agneau mystique, loin de nous montrer la génération, en quelque sorte spontanée, d'un nouveau style, arrivé d'emblée à sa parfaite expression, phénomène inouï dans l'histoire de l'art, n'est que l'aboutissement magnifique d'une longue série d'efforts, tendant à l'expression de la vie. M. FIERENS-GEVAERT étudie l'œuvre de ces premiers maîtres flamands, ce mot de « flamand » étant pris dans le sens extensif qu'il présenta depuis le temps où Bruges centralisa l'art des provinces wallonnes et thioises (flamandes) : aux XVIe et XVIIe siècles, il désigna la généralité des artistes

des Pays-Bas. Trois de ces artistes, parmi les plus grands, sont des maîtres wallons : Jean Pepin de Huy, Jean de Liége, André Beauneveu (1).

Mais le beau livre de M. Fierens-Gevaert semble surtout écrit à la gloire des frères Van Eyck. La critique internationale s'est beaucoup occupée ces dernières années de nos grands artistes; de précieuses découvertes ont été faites; des hypothèses, les unes ingénieuses, les autres paradoxales, ont été défendues avec talent. Mais cette critique était éparse dans des articles de revues, il importait d'en vérifier et d'en coordonner les conclusions : c'est ce qu'a fait excellemment M. Fierens-Gevaert.

Abordant à nouveau le redoutable problème de l'Agneau mystique, après tant de solutions contradictoires proposées par des critiques également éminents, l'un attribuant avec certitude à Jean ce que l'autre donne avec non moins d'évidence à Hubert, l'auteur, après une analyse éloquente du chef-d'œuvre, arrive à cette conclusion : « L'*Agneau mystique*, les *Chevaliers*, les *Juges*, les *Ermites*, les *Pèlerins* sont de l'aîné sauf la plus grande partie du paysage; on peut accorder aussi à Hubert la conception des trois grandes figures de Dieu le Père, de saint Jean-Baptiste et de la Vierge, que Jean acheva. Tout le reste est l'œuvre du frère cadet : les *Anges chanteurs* et *musiciens*, *Adam* et *Eve*, les volets extérieurs. Enfin, le grand mérite du cadet consiste surtout dans l'unification du chef-d'œuvre. »

Est-ce la vraie solution de l'énigme? L'auteur lui-même n'ose trop y croire et « souhaite de nouvelles lumières sur un problème si passionnant ».

Il faut donc ardemment souhaiter voir aboutir les efforts tentés actuellement pour reconstituer à Gand l'œuvre dispersée des frères Van Eyck : peut-être alors la lumière se fera-t-elle entière.

Roger de la Pasture. Son origine tournaisienne; son nom; sa nationalité, par Adolphe Hocquet, archiviste de Tournai. Tournai, H. et L. Casterman, 1905. 1 broch. in-8°.

Nul ne songerait plus, aujourd'hui, à enlever à Tournai, l'honneur d'avoir vu naître maître Roger. Mais M. Louis Maeterlinck, conservateur du musée de Gand, fit récemment une trouvaille qu'il jugea fort précieuse : si Roger est né, accidentellement, peut-être, à Tournai, il ne faut pas en conclure qu'il est d'origine wallonne; il est bien probable que le père de l'artiste fut brabançon, n'étant autre que cet Henri van der Weyden, sculpteur, que Van Even nous montre, dans un passage de son « Louvain monumental », travaillant en 1414, au palais du duc de Brabant, à Louvain. Roger aurait donc une ascendance brabançonne, c'est-à-dire flamande, et « de la Pasture » ne serait qu'une traduction française ou wallonne de son nom bien flamand de « van der Weyden » (2).

(1) Je renvoie le lecteur à l'étude publiée par M. Fierens-Gevaert, dans *Wallonia* (xiii° année, n°s 6 et 7, pp. 177 à 187) sous le titre « Le rôle des maîtres wallons dans la première Renaissance des Valois ».

(2) *Bull. de la Soc. d'Histoire et d'Archéologie de Gand*, 10° année, 1902, n° 4, pp. 135-143.

On savait, depuis longtemps déjà, que le père de notre artiste portait le prénom d'Henri ; la thèse de M. Maeterlinck était donc ingénieuse et M. Hocquet s'en émut fort, d'autant plus que M. Maeterlinck avait cru pouvoir avancer qu'on ne trouvait pas mention d'un Henri de la Pasture dans les archives tournaisiennes. Or, voici que M. Hocquet exhume de ces archives, un document dont l'authenticité n'est pas douteuse, fournissant la preuve de l'existence à Tournai, en 1407, donc sept ou neuf ans après la naissance de Roger, d'un « Henri de la Pasture ». Cet Henri est-il le père de Roger ? M. Hocquet n'a garde de l'affirmer, mais il suffit que la révélation de son existence ôte au sculpteur de Louvain toute chance sérieuse de voir ratifier la sentence d'attribution de paternité rendue par M. Maeterlinck.

Dans la seconde partie de son étude M. Hocquet établit, à nouveau, que le nom originaire de notre artiste fut « de la Pasture » et que « van der Weyden » n'en fut que la traduction flamande. Mais pourquoi « de *la* Pasture ». Ne semblerait-il pas plus rationnel, puisque tous les documents disent « de *le* Pasture », de respecter l'orthographe du temps, comme l'a fait jusqu'ici *Wallonia* ?

Enfin, M. Hocquet étudie la question de nationalité du maître. Pour lui, Tournai étant au début du xve siècle, ville de France, Roger est un peintre français. M. Hocquet invoque l'autorité de M. Lafenestre : qu'il me soit permis de lui rappeler ici, ce qu'écrivait tout récemment un critique français, non moins éminent, à la probité scientifique duquel on ne saurait rendre trop éclatant hommage. « Ce qui est important, ce n'est pas l'endroit précis d'origine, c'est le milieu dans lequel l'artiste est venu travailler, où il a achevé de se former, et qui a exercé l'influence prépondérante et décisive sur la génèse de son talent » (1). De ce que Memling est sorti des environs de Mayence, faut-il l'enlever à l'école flamande et le donner à l'école allemande ? Comment méconnaître que c'est à Bruxelles que Roger acheva de se former et éprouva l'ascendant d'une doctrine générale qui est devenue la caractéristique de l'école belge? Que fut Robert Campin, chez lequel Roger fit un apprentissage de quelques années, que connaît-on de ce maître ? Rien. C'est peu de chose pour prétendre que c'est à lui que « Roger doit son goût si français pour la mise en scène familière ou pathétique ». Ne rayons donc pas le nom de « Roger de le Pasture » de l'histoire de la peinture belge et n'encourageons pas cette manie d'annexion qui sévit actuellement dans une partie de la critique française.

Alb. Delstanche.

HISTOIRE

Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts. — *Annales*, t. XIV, 4e livraison. Huy, Mignolet, édit., 1905.

1. René Dubois, *L'instruction à Huy à la fin du XVIe siècle* (p. 235

(1) Comte P. Durrieu. *La peinture à l'exposition des primitifs français.* Paris, 1904 ; pp. 11, 12 et passim.

à 247). — Les mêmes *Annales* ont publié précédemment, dans leur t. XIV, un mémoire de M. Mossoux sur l'enseignement à Huy pendant le xixe siècle (voy. ci-dessus t. XII, 1904, p. 172). Un autre collaborateur de ce recueil, M. R. Dubois, nous présente aujourd'hui un aperçu très bien fait sur l'enseignement à Huy à la fin du xvie siècle. Il y a certes eu, depuis l'origine de la collégiale, des établissements d'instruction à Huy, mais la plus ancienne mention, après celle d'un écolâtre en 1192, se rencontre dans un acte de 1524 par lequel le Conseil alloue une gratification à un maître d'école. Enfin en 1598, sur les conseils des pères Jésuites, le Conseil prit des mesures pour développer l'enseignement dans leur ville. M. R. D. étudie l'organisation de l'école dominicale instituée à Huy à cette époque au moyen de documents très curieux et dont il tire des renseignements très intéressants : ce sont les ressources de l'école, les dépenses qu'elle occasionne, le programme des cours, la discipline intérieure, la disparition des écoles latines en 1607, la fondation du collège des Augustins en 1614, et enfin le premier compte de l'école créée en 1598.

2. J. Fréson, *Le mystère de la vie de Sant-Mengold* (p. 248 à 301). — C'est la traduction d'un mystère, œuvre de Gilles de Bocholtz, écolâtre de la cathédrale de Saint Lambert, « un des meilleurs poètes du commencement du xviie siècle », dont les poésies se trouvent dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de l'Université de Liége.

3. H. Henquinez, *Un poète belge de seize ans* (p. 302 à 312). — Article intéressant relatif au jeune Pierre Gens, mort en 1902 à Verviers, à l'âge de seize ans et demi, en laissant un volume de charmantes poésies : *Clartés d'âme*.

4, *Tableau des séances, Comptes-rendus sommaires des assemblées générales* (p. 313 à 318).

Institut archéologique liégeois. — Bulletin. Tome XXXV, premier fascicule.

1. L. Renard, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois* pendant l'année 1904 (p. I à XXVII).

2. Abbé J. Paquay, *Regesta de Renier, écolâtre de Tongres, vicaire général de Henri de Gueldre* (pages 1 à 74). — Les regestes sont des recueils où sont groupés tous les actes diplomatiques relatifs à un même personnage. De tous les travaux d'érudition consacrés à l'histoire du moyen âge, il en est peu qui soient à la fois aussi utiles et aussi ingrats : ils forment une source absolument sûre pour la biographie des hommes dont les actes sont ainsi catalogués, et pour l'étude de certaines institutions de ces époques reculées. Mais quand le personnage dont on veut réunir les actes a exercé longtemps des fonctions diverses, dans des endroits différents, il devient très difficile de dresser un catalogue complet des documents où il est intervenu. A tous les égards, Renier de Tongres était digne d'une étude de ce genre. C'est, en effet, un des personnages les plus marquants du diocèse au xiiie siècle. D'abord prêtre-proviseur de l'hôpital Saint-Jacques, à Tongres, il devint chanoine du chapitre de Notre-Dame de

cette ville et fut plus tard élu écolâtre de ce corps. En 1243, il devint conservateur des béguinages du Concile de Tongres. Le cardinal-légat du pape lui confia, en 1253, la délicate mission de visiteur apostolique et administrateur du diocèse. Enfin, l'évêque Henri de Gueldre le nomma, le 1er août 1266, visiteur diocésain des béguinages. L'auteur insiste en passant sur l'importance de cette lettre de nomination qui donne la preuve formelle que le pape Urbain IV fut bien réellement archidiacre à Liége et qui confirme l'origine liégeoise des béguinages (1). Le regeste de M. l'abbé Paquay, dressé avec beaucoup de méthode, est illustré de la reproduction du sceau de Renier, et suivi de la publication intégrale de quelques documents inédits.

3. D. Brouwers, *Relations entre la Prusse et le pays de Liége au XVIIIe siècle. Recrutement d'ouvriers armuriers et de soldats* (p. 75 à 116). — Comme aujourd'hui la patrie belge, la petite principauté liégeoise s'était, au xviiie siècle, imposée à la considération de l'Europe non par la puissance politique mais par le rapide développement et l'expansion de son industrie. Ce sont des ouvriers liégeois qui initièrent les Suédois à l'industrie métallurgique, ce sont des fabricants de Verviers qui allèrent implanter ou perfectionner l'industrie drapière en Allemagne, en France, en Italie, en Bohême. L'intéressant travail de M. Brouwers vient à son heure rappeler l'origine liégeoise de la célèbre manufacture d'armes de Postdam. A ce propos, notre collaborateur étudie d'une façon plus générale les rapports entre la Prusse et la principauté de Liége au xviiie siècle. Ces relations, assez rares pendant le xviie siècle, devinrent très actives et rien moins que cordiales, aussitôt que le roi Frédéric-Guillaume fut reconnu seigneur de Herstal comme héritier des princes de Nassau. Ce monarque, connu pour sa passion pour les soldats géants, se préoccupait avant tout de doter la Prusse d'une armée formidable et de la libérer le plus possible des industries étrangères. A peine installé dans notre pays, il établit un bureau de recrutement de soldats où vinrent s'engager non seulement des Liégeois, mais encore des Français, des Italiens, des Suisses et même des Tyroliens. Les recruteurs ne se faisaient pas scrupule de violer les lois et les mandements édictés par le prince-évêque au sujet de l'enrôlement de ses sujets dans les armées étrangères. Ce dernier ne cessa de protester et le conflit ne se termina qu'en 1744, lorsque Herstal rentra dans le territoire de la principauté. Ce sont les mêmes recruteurs qui étaient chargés d'embaucher les armuriers liégeois pour la fabrique d'armes de Postdam. Mais, chose étonnante, le gouvernement de Liége ne s'inquiéta guère de cette émigration qui pouvait devenir si fatale au monopole de la fabrication des armes qui lui était reconnu, et elle ne mit aucun obstacle au départ des quelques centaines d'ouvriers qui transportaient chez le meilleur client du pays les secrets d'une industrie éminemment nationale.

4. Baron J. de Chestret de Haneffe, *La maison de Jean du Chesne*,

(1) Nous renvoyons à ce sujet les lecteurs à l'étude sur les béguinages parue dans Wallonia, tome XI (1903), p. 34 à 53.

ou le mobilier d'un chanoine de Saint-Lambert au XVe siècle (p. 117 à 140). Rien n'est plus suggestif que la lecture de ces anciens répertoires de mobilier qu'on trouve souvent annexés aux testaments. Ils évoquent à nos yeux le milieu familier où vivaient nos ancêtres et nous font pour ainsi dire pénétrer jusque dans l'intimité de leur existence L'étude de M. le baron de Chestret mérite une mention spéciale : C'est d'abord le plus ancien répertoire conservé dans l'intéressante collection des testaments des chanoines de Saint-Lambert. Ensuite, le testateur dont les meubles furent inventoriés, fut un des hommes les plus influents de son temps et joua un rôle prépondérant dans cette néfaste période de la fin du XVe siècle à Liége. Ce répertoire enfin, traduit et commenté avec ce minutieux souci de l'exactitude et de l'extrême précision qui distinguent tous les travaux de l'auteur, révèlera au lecteur maint vocable curieux et oublié de notre vieux langage.

5. TH. GOBERT. *Un antique nom topographique de Liège* (p. 141 à 154). La note de M. Gobert termine dignement et joyeusement la série des beaux travaux de ce fascicule de l'Institut archéologique. *Merchoul* est le nom d'une partie du vieux quartier de la Madeleine, oublié des générations d'aujourd'hui, mais familier à nos ancêtres. Ce nom, d'une origine très ancienne, avait intrigué bien des chercheurs. Depuis Jean d'Outremeuse bien des explications ont été hasardées, les unes très doctes, d'autres tout à fait fantaisistes. Le sagace auteur des Rues de Liége nous en découvre l'origine toute rabelaisienne, bien dans la note de la rude franchise et de la gaillardise de l'esprit wallon.

6. L. RENARD, *Exploration d'un cimetière franc à Latinne* (p. 154 à 162). Rapports sur les fouilles faites dans neuf tombes de guerriers francs du Ve au VIe siècle, qui n'ont mis à jour aucune antiquité d'un intérêt exceptionnel.

Em. Fairon.

ooo

La Révolution belge et les Hollandais. — Au moment où nos flamingants ne perdent aucune occasion de critiquer et de déplorer la Révolution de 1830, il n'est pas sans intérêt de connaître l'opinion que professent sur celle-ci les classes éclairées de Hollande. Nous la trouverons exprimée dans l'ouvrage récent d'un historien néerlandais, M. le Dr H.-T. COLENBRANDER (*De Belgische omwenteling*, La Haye, M. Nyhoff, 1905, in-8°, 211 p.).

D'après ce savant, dont l'autorité est fermement établie dans son pays, la Révolution de 1830 ne fut pas un accident dû au hasard, mais le résultat inévitable de causes profondes. Dès le XVe siècle, les nationalités belge et hollandaise se différencient par des caractères bien distincts. La crise politique et religieuse du XVIe siècle et le triomphe du Calvinisme dans le Nord ne firent qu'accentuer ces différences. En 1789, le rêve d'une république des XVII provinces, qu'imaginèrent chez nous des esprits chimériques et qu'il est piquant de voir renaître sous une forme nouvelle en ce moment,

ce rêve devait échouer lamentablement. La réunion des deux pays, œuvre du Congrès de Vienne, ne pouvait non plus avoir qu'une existence précaire. Abstraction faite des fautes indéniables de Guillaume, le lien qui unissait les deux nations devait se rompre tôt ou tard.

La Révolution belge qui nous a donné l'indépendance n'a pa besoin, à nos yeux, d'une justification. S'il en fallait une, c'est dans l'ouvrage de ce Hollandais, impartial et sincère, qu'on irait la chercher. *Gr.*

LETTRES WALLONNES

L'année qui se meurt, c'est dans l'ordre, voit éclore les Almanachs pour l'année naissante.....

A côté des anciens, que le cultivateur consulte gravement pendant les soirs d'hiver, au coin de l'âtre, tels le *Grand Double* et *Mathieu Laensbergh* de glorieuse mémoire, s'avancent depuis quelques années d'autres opuscules de l'espèce, où la note fantaisiste s'allie aux renseignements astronomiques, agricoles ou commerciaux. Nous notons entre autres l'*Årmanak des Qwate Mathy* [1] publié par notre délicieux poète Joseph Vrindts. C'est un joli petit recueil d'une centaine de pages où, à côté des données générales du calendrier, une large part est taillée à la poésie : Noblesse oblige... Nous y trouvons des choses tendres, émues, touchantes, comme sait en écrire le doux poète de la *Tchanson del Moûse.* M. Vrindts nous donne et ce n'est pas le chapitre le moins intéressant de son volume, toute une série d'anciennes chansons qui firent, il y a quelque soixante ans, les délices de nos pères. Il se dégage de ces pages vénérables, exhumées de l'oubli, une troublante saveur d'archaïsme.

A noter, pour les amateurs de choses drôles, quelques prédictions amusantes pour 1906 et une collection de remèdes cocasses.

Nul doute que l'*Årmanak des Qwate Mathy,* n'obtienne cette année le succès dont il est coutumier.

Dans le même ordre, nous arrive l'*Årmanak d'a Tchantchet* publié par M. Jean Bury [2], le fécond auteur que l'on connaît. Ainsi que l'annonce un sommaire obligeant, la petite brochure contient des *Prédictions sérieuses*, des *Tchansons po tchoûler*, des *Poèsèyes po rire*, des *Monologues po dire*, fins naturelles de tout monologue du reste, des *Romances po tchanter* et des *Raksègn'mints so tot.*

De sorte que les plus exigeants, voire les plus grincheux, doivent trouver là matière largement satisfaisante.

L'opuscule se complète par les indications habituelles sur les saisons, les foires et marchés etc. Nous souhaitons au petit livre de M. Bury, tout le succès auquel il a incontestablement droit.

(1) *L'Armanak des Qwate Mathy*, fr. 0-15. — Imp. Wasseige, rue Féronstrée, Liége.

(2) *L'Armanak da Tchantchet*, fr. 0-20. — Libr. J. Bury, rue St-Gilles, Liége.

Mais voici qu'en dépit de la compétence du bon vieux magicien de Liége, consacrée par un monopole antique et jamais interrompu, d'autres magiciens encore « supputent » à l'instar de *Mathieu.*

L'Armonac wallon do l' « Saméne » (1) nous affirme l'effort tenté en ce sens par nos frères les Wallons d'Allemagne. Ce petit recueil attesterait, si c'était encore nécessaire, la vaillance déployée par le Club Wallon de Malmédy, pour la conservation et la culture de notre idiome en ce vieux coin de Wallonie, que les volontés de la diplomatie européenne incorporèrent au royaume de Prusse voici bientôt un siècle. Cette voix fraternelle, qui résonne au-delà des frontières, nous va droit au cœur ; elle nous émeut, elle nous subjugue, et notre admiration va sans réserves à la pureté, à la beauté de cette langue qu'une incessante défensive a conservée forte, robuste et nerveuse.

Sous le pseudonyme de « Fré Mathy », notre sympathique ami, M. Bragard, président du Club Wallon, nous donne une suite de poésies charmantes, où vibrent son amour et sa vénération pour les choses de la petite Patrie. A ce point de vue, ses *Croquis Mâmediens* sont à retenir. La partie littéraire de cet Almanach se complète par un conte : *Lu macrale d'Ondinvâ*, œuvre posthume de Paul Villers. C'est l'émouvant récit du martyre subi, en l'an 1602, par une jeune fille de cette localité, que la vengeance d'un amoureux éconduit parvint à faire condamner et supplicier pour crime de sorcellerie. A part quelques longueurs, ce conte, que l'auteur appuie de certains documents historiques, est écrit de façon poignante, dans une langue pure, élégante et sonore. La brochure se complète par les indications habituelles sur les foires et marchés, des renseignements postaux, etc.

Clôturons cette revue de nos almanachs patoisants (2) par un souhait de bienvenue à l'*Årmanak dè Côpère Ernou* (3), qui, nous déclare-t-il lui-même, *raspite èco 'ne fèye å grand solo*, *pusqui l'* « Fré Cougnou » *est mwèrt.* Cette brochure est « composée » par M. Alph. Ramet *èt sakwants bons scriyeûs walons.* Elle contient, entre autres choses intéressantes, un vocabulaire de *mots qu'on roûvèye*, quelques pièces satiriques comme *Les Frambâhes en « ballade »* et une revue en 1 acte et 36 tableaux !! *Côpère Ernou* donne les règles du jeu de piquet, qu'il termine par ce sage avertissement : *Lu ci qui r'prind des cartes du si-ècart, ou qui triklèye, piède lu pårt (!!)* Cela nous paraît de bonne et saine justice.

Jean Roger.

ooo

(1) *Armonac wallon do l' Saméne* po l'an 1906. Veuve H. Sciùs-Stouse, imprimeur-éditeur, Malmédy.

(2) Nous devrions encore citer l'*Armanac dè Payîs d' Hêve.* Mais paraît-il encore ?

(3) *Armanak dè Côpère Ernou.* Imprimerie Lambotte, 38, rue de Dison, à Verviers. — Prix : fr. 0-15.

Au Borinage. — M. Louis Dufrane, avocat, neveu du célèbre *Bosquetia*, l'auteur borain tant de fois fêté, et qui comme son oncle s'adonne à la littérature wallonne, vient de faire à l'Université populaire de Frameries une excellente conférence sur la conservation du patois. Il la rééditera sous peu à Boussu et à Dour. Tant mieux : une conférence n'a d'autre excuse que celle de faire de la propagande, de susciter des discussions, de convaincre. Nous croyons qu'il ne sera pas inutile de pousser cette propagande jusque dans les pages de Wallonia.

M. Dufrane s'empresse, en débutant, d'affirmer qu'il ne faut pas défendre le patois par hostilité au français. Au contraire, c'est par admiration du français et parce que celui-ci a tout à y gagner, qu'il faut maintenir notre patois wallon le plus pur possible. Il rappelle à ce sujet des liens qui les unissent et de quel usage le dialecte est aux philologues.

Vient ensuite une définition des mots langue, patois, jargon, et des trois dialectes principaux : liégeois, namurois et picard-artésien, que présente notre vieille langue.

Le conférencier a ensuite fait une excellente étude du Borinage linguistique. Il distingue trois variétés de « borain » : l'Occidental ayant la plupart des caractéristiques du picard-artésien et qui se parle à Dour, Elouges, Roisin, Angre, etc.; l'Oriental parlé à Wasmes, Paturages, Quaregnon, etc., c'est-à-dire à l'Est du bois de Colfontaine que continue la forêt de Baudour et qu'aucune route autrefois ne coupait. Ce patois, d'une rudesse empreinte de mélancolie est bien l'image de son peuple misérable! Il emprunte ses particularités au picard-artésien d'une part, et d'autre part au patois de la troisième variété. Celui-ci parlé presque exclusivement à Frameries est remarquable de souplesse, de sonorité, de pittoresque. Il a ses radicaux bien à lui, un ensemble de désinences qui lui sont propres.

Or, il est triste de constater que depuis un certain temps, sous prétexte de bonne éducation, on s'habitue à abâtardir le patois en édulcorant ces désinences. Pourquoi est-il plus grossier de dire *capia* que *capiau?* Pourquoi aussi *beûre* (beurre) au lieu de *bûre?* Pourquoi *pieu* (pied) au lieu de *pî?* Le français n'a rien à y gagner. C'est contre l'absurde vanité qui fait croire aux enfants que leur patois est grossier, qu'il convient de réagir énergiquement.

Le conférencier a donné les nombreuses raisons pour lesquelles il est bon de le faire; il a parlé du flamingantisme, de l'âme belge, de la littérature wallonne, de la tradition wallonne et de son expression dans la littérature française.

La conférence finit joyeusement par des lectures signifiant éloquemment la spontanéïté, la naïveté, le respect de la tradition, l'esprit d'exagération, l'amour du mot propre que l'on rencontre dans le patois de Frameries.

Le président de la séance, en félicitant et en remerciant le conférencier, a annoncé qu'une ligue wallonniste serait probablement fondée sous peu au Borinage. Il y a lieu d'espérer que ce projet sera réalisé.

Louis Piérard.

ART MODERNE

M. Richard Heintz, aquafortiste. — La seconde exposition générale du Cercle des Beaux-Arts de Liége, ouverte le 17 décembre, nous a montré un des meilleurs artistes liégeois sous un nouvel aspect. Nous avons dit ici même le talent fougueux avec lequel le peintre Richard Heintz exprime les beautés sauvages de la vallée de l'Ourthe. Tout en continuant à faire de la peinture, voici que Heintz vient de se passionner pour l'eau-forte. Il vient, en effet, d'exposer douze planches, où du coup il se révèle merveilleusement doué pour la gravure, et où il nous donne des impressions fortes et vigoureuses du pays de l'Ourthe, de notre contrée industrielle et aussi de coins vétustes de la vieille ville de Furnes. Assurément, on sent que Heintz n'est pas encore en pleine connaissance du métier, des procédés; mais son tempérament se reflète tout entier dans ses premières eaux-fortes et l'on peut être certain qu'il atteindra à la maîtrise.

Nous félicitons vivement ce jeune artiste qui travaille sans répit, avec l'amour profond de son art, et dont on peut attendre des œuvres qui resteront comme des pages définitives où l'âme du pays wallon sera traduite intensément. *Ol. Gilbart.*

GENS DE CHEZ NOUS.

A propos de Zénobe Gramme. — Un des derniers Bulletins de la Classe des Sciences de l'Académie royale de Belgique (*Bulletin* n° 8, p. 368-369) publie le texte d'une allocution prononcée en octobre par M. le chevalier Marchal, secrétaire perpétuel. Elle est conçue en ces termes :

Liége va inaugurer sous peu la statue de Zénobe Gramme. Toute la Belgique, et particulièrement l'Académie, applaudira à l'hommage public rendu au vaillant ouvrier menuisier qui, par intuition, est arrivé à obtenir un moteur qui est devenu universel.

Mais Gramme n'est pas arrivé tout seul à obtenir ce résultat. Comme travailleur, il a été ce qui s'appelle un heureux ; il a réalisé mécaniquement ce que d'autres avaient déjà établi scientifiquement, car, s'il n'en était pas ainsi, la science serait inutile et, dans les grandes découvertes qui ont révolutionné le monde, il ne faudrait jamais voir que le hasard. Dans ce cas, qu'on supprime les universités, ainsi que les académies !

Et, en ce qui concerne la science qui a servi Gramme, son plus illustre devancier en Belgique fut Michel Gloesener, que l'Académie, tout autant que l'Université de Liége, s'honore d'avoir compris dans ses rangs.

Ne serait-il pas de toute équité, puisque Gramme va avoir sa statue en place publique, que Gloesener ait au moins son buste à l'Académie, dont il a été l'une des gloires? C'est ce que je soumets à la haute impartialité de tous mes confrères de la classe des sciences.

La classe s'est déclarée, à l'unanimité, favorable à la proposition, et la motion a été communiquée au gouvernement.

C'est très bien.

Seulement, il y a dans le petit discours de M. le chevalier Marchal une phrase qui, sauf ambiguïté, constitue une énormité telle, qu'il est bien étonnant qu'on ne l'ait pas relevée sur l'heure.

M. le chevalier Marchal dit, en effet : « *Gramme n'est pas arrivé tout seul à obtenir ce résultat* », c'est-à-dire à obtenir le moteur appelé dynamo.

A la lecture de cette phrase, on peut se demander si vraiment M. le chevalier Marchal a voulu contester l'originalité de l'invention de Gramme. Il est cependant acquis que Gramme a imaginé de toutes pièces la dynamo. Que Michel Gloesener et vingt autres aient avant lui posé le problème, et que même ce problème ait été résolu théoriquement avant lui, personne ne peut avoir dans l'esprit que Gramme a connu les travaux antérieurs publiés sur le même sujet. Par conséquent, la phrase de M. le chevalier Marchal ne peut, sans erreur, signifier ce qu'elle paraît affirmer.

Mais la suite de cette phrase est également malheureuse. M. le chevalier Marchal dit : « *Comme travailleur, il* [Gramme] *a été un heureux, il a réalisé mécaniquement ce que d'autres avaient déjà établi scientifiquement, car s'il n'en était pas ainsi, la science serait inutile*, etc. ».

Nous affirmons une fois de plus, et après d'autres du reste, que Gramme a inventé la dynamo : 1° de toutes pièces, 2° pour répondre à un problème qu'il s'était posé.

La question de savoir si la science est inutile est fort superflue en cette affaire. Nous ne nous attarderons pas à dire que pour inventer la dynamo, il était vraiment nécessaire de n'être pas tout à fait un ignorant. Mais la science, telle que l'entend en l'espèce M. le chevalier Marchal (c'est-à-dire le mémoire de Michel Gloesener ou tout autre travail sur le même sujet) est restée absolument étrangère à la découverte de Gramme. Nous invoquerions ici le témoignage de M. Mascart, un savant que personne ne récusera, si nous n'avions la conviction que ce que nous avons écrit ici et ailleurs à ce sujet est l'expression d'une vérité assurément étonnante, mais certainement absolue.

Gramme ne fut pas un plagiaire, et il ne fut pas davantage un découvreur heureux. Ce fut un chercheur, qui n'a pas travaillé d'intuition, mais sur des raisonnements certains, basés sur une connaissance des choses constamment perfectionnée, grâce aux ressources d'un merveilleux esprit d'invention et de combinaison. Quant au reste, les études de Gramme ont été poursuivies sans maître, sans guide, sans aide, sans encouragement d'aucune sorte — et même sans ressources.

Tout cela peut paraître extraordinairement incroyable aux yeux de certains académiciens. Mais c'est, nous le répétons, la vérité toute pure.

O. Colson.

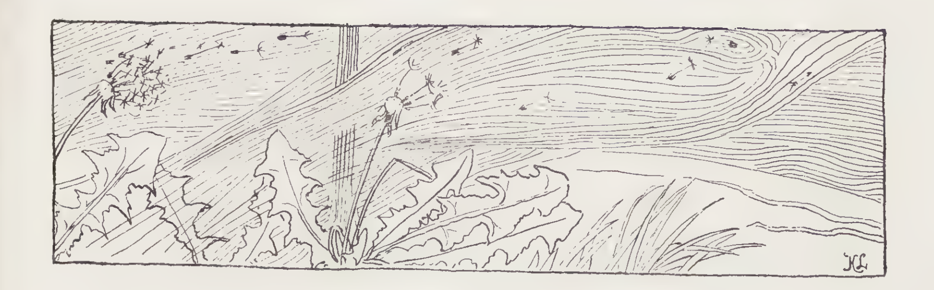
FOLKLORE

Le balai de la sorcière. — *Wallonia*, dans son t. IX (1901) p. 167, a rapporté que certains paysans ardennais appellent « balais de sorcières » certaines branches d'arbres à ce point surchargées de jeunes pousses qu'elles affectent de la forme de balais. La *Revue de l'horticulture belge et étrangère*, n° du 1er novembre (t. XXXI, n° 11) p. 248, publie à ce sujet l'article suivant :

« Le Balai de sorcière est une pousse ayant un large diamètre au point d'attache et dont tous les yeux, partant de suite et successivement à bois, produisent de très minces et de très nombreuses ramifications qui constituent rapidement une forte touffe. Les feuilles de ces productions beaucoup plus épaisses que les autres, ont un aspect brillant avec teinte rougeâtre au soleil et vert pâle à l'ombre. Au mois de mai, leur surface se couvre d'un revêtement blanchâtre et la végétation meurt. On l'appelle également Broussin. Ces tubérosités plus dures que les parties ordinaires de la tige ou des branches, souvent veinées et colorées sont recherchées de l'ébénisterie. Le frêne, le buis, l'orme, l'érable, le charme, le bouleau et certains conifères présentent souvent semblables tubérosités dues à des causes diverses, dont les principales semblent être les attaques de champignons microscopiques des genres *Exoascus*, *Æcidium*, etc. ou celles d'une espèce de Mite (Phytoptus). Dans le premier cas, le balai de sorcière présente un aspect légèrement duveteux, résultant de la végétation extérieure des organes de la reproduction de ces ascomycètes, sur la surface de l'épiderme. On ne connaît comme moyen curatif que l'ablation de ces monstruosités quand elles apparaissent, afin d'empêcher la reproduction de ces infiniment petits ennemis. »

O. C.





Les Médailleurs au Pays de Liége

Introduction.

AUJOURD'HUI, on distingue nettement la monnaie de la médaille; la première est un morceau de métal qui représente une valeur déterminée et garantie par l'Etat qui y a mis son empreinte; la seconde rappelle le souvenir d'une personne, ou d'un événement historique.

Ces deux catégories de documents numismatiques n'ont pas toujours coexisté : tandis que la monnaie remonte au VIIIe ou au VIIe siècle avant J.-C., la médaille est une création de la Renaissance; aucune des grandes civilisations antiques ne l'a connue, et, cependant, c'est en grande partie à elles que cette création nouvelle doit son origine.

Caractérisées par leur relief puissant, les monnaies grecques et les monnaies romaines du Haut-Empire représentent souvent les traits de personnages célèbres ou de divinités; elles font fréquemment allusion à des faits enregistrés par l'histoire; elles participent donc à la fois de la monnaie et de la médaille.

A la fin du Bas-Empire, la monnaie avait totalement changé d'aspect extérieur; le relief s'était aplati, au point de permettre l'empilage des pièces, elle s'était peu à peu rapprochée du concept moderne de la monnaie.

Le Moyen-Age conserva ces caractères; il amincit le flan; il ne s'inquiéta nullement d'avoir des œuvres d'art comme monnaie; il se contenta d'une effigie ou d'un symbole plus ou moins grossier, accompagné d'une inscription souvent tracée au petit bonheur par des orfèvres d'un talent douteux. La belle tradition antique était perdue.

Même lorsque la réforme monétaire de St-Louis amena dans tout l'ouest de l'Europe la production d'une monnaie plus artistique, on resta fidèle aux principes du Moyen-Age, et les exigences du commerce empêchèrent le retour au relief.

Lorsque vint la Renaissance, l'étude de l'antiquité classique appela l'attention surtout sur la monnaie romaine du Haut-Empire. On en admira, puis on en imita l'allure sculpturale; on en agrandit les proportions, on y représenta des sujets empruntés à la vie contemporaine, et ainsi naquit la Médaille (1).

Ce furent les Italiens qui montrèrent aux autres nations la voie nouvelle. Les chefs-d'œuvre des Pisanello, des Marescotti, des Petricini, des Coradini et de toute la pléïade de leurs imitateurs font encore aujourd'hui notre admiration. Grâce à eux, la pratique de la médaille se répandit rapidement en France, en Allemagne et aux Pays-Bas où se révélèrent des artistes nombreux et puissants.

Le Pays de Liége compte, lui aussi, quelques médailleurs parmi ses enfants. Malheureusement, les mieux doués, Jean Varin et Jean Duvivier allèrent de bonne heure exercer leur art à l'étranger, au point de perdre pour ainsi dire, leur qualité de Liégeois. Mais à côté d'eux, il existe toute une série d'artistes moins connus sans doute, mais qui ont vécu leur vie en travaillant dans leur pays natal. C'est surtout à eux dont la vie fut obscure, que nous devons un souvenir pieux (2).

Henri Flémalle, Gandulphe Duvivier, Jacobi, Léonard Jéhotte ne se sont pas formés comme les grands artistes de la Renaissance, par le commerce avec l'antiquité romaine. Avant d'être médailleurs, ils ont été tous d'humbles graveurs de monnaies, des *tailleurs de fers,* comme on disait au Moyen-Age. Avant donc de passer en revue les médailleurs liégeois, il ne sera pas inutile de jeter un coup d'œil rapide sur l'œuvre de leurs prédécesseurs, les *tailleurs de fers.*

CHAPITRE I.

Les tailleurs de fers liégeois.

La fabrication de la monnaie au Pays de Liége remonte à une époque assez reculée.

Au premier siécle avant J.-C. appartiennent les piéces gauloises au cheval avec l'inscription AVAVCIA, et d'autres de même type,

(1) Voy. C von Fabriczy, *Medaillen der italienischen Renaissance.* Leipzig, Seemanns s. d. pp. 5-7.

(2) C'est seulement après avoir passé en revue les médailleurs liégeois restés liégeois que je consacrerai une notice à Jean Varin et à Jean Duvivier.

mais anépigraphiques. On les attribue aux Aduatiques. Elles paraissent avoir été frappées, puis coulées à Tongres *(Aduatuca Tungrorum)*, le seul endroit où on les trouve en abondance relative.

Les Romains ne battirent pas monnaie au Pays de Liége, mais les premiers Francs qui y pénétrèrent, y établirent des ateliers monétaires dont les principaux furent Eprave et Tongres. Ils y imitèrent les petits bronzes romains.

Une fois le royaume franc définitivement constitué, on voit apparaître les monnaies mérovingiennes. On connaît pour cette époque, un sou d'or de Huy, et des triens de Huy, Dinant, Maestricht, et peut être Jupille.

Les Carolingiens monnayèrent à Curange, Dinant, Huy, Liége, Maestricht, St-Trond, Thuin et Visé. Leurs successeurs, les empereurs des maisons de Saxe et de Franconie, continuèrent la frappe de la monnaie dans plusieurs de ces localités, mais c'est seulement à partir du moment où les évêques de Liége eurent acquis le droit de frapper monnaie, que l'on peut parler d'un monnayage liégeois : antérieurement, il n'y avait pas de tradition locale (1).

Si les pièces des Aduatiques présentent une physionomie particulière, l'art qui les avait créées s'est éteint avec le peuple; nos triens mérovingiens et nos deniers carlovingiens sont identiques à ceux des autres ateliers belges. Mais, à partir du moment où l'atelier épiscopal commence à fonctionner, il se crée une tradition, la monnaie évolue, et on peut parler d'un art réellement liégeois, qui se distingue nettement de celui des autres provinces belges.

Antérieurement au XVI[e] siècle, nous ne connaissons le nom d'aucun des artistes qui ont ciselé les monnaies liégeoises. C'étaient les *tailleurs de fers*. Leur charge était distincte de celle de monnayeur; leur rôle se bornait à graver les poinçons et les coins nécessaires à la frappe.

Le prince les choisissait parmi les orfèvres. Au Moyen-Age, ceux-ci étaient de véritables artistes qui connaissaient la ciselure et la gravure. C'était parmi eux que se recrutaient les tailleurs de sceaux; de là, il se fait que les tailleurs de fers étaient certainement fréquemment aussi tailleurs de sceaux; de là aussi, cet aspect de pièce d'orfèvrerie qu'ont la plupart des monnaies du Moyen-Age; de là enfin, l'étroit rapport qui existe entre les motifs décorant les sceaux et les monnaies.

Les premiers deniers liégeois datent du X[e] siècle. Ils sont de

(1) La numismatique liégeoise a été étudiée par M. le baron DE CHESTRET DE HANEFFE dans un excellent livre descriptif, *Numismatique de la Principauté de Liége et de ses dépendances (Bouillon, Looz) depuis leurs annexions.* Bruxelles, Hayez, 1890.

facture barbare. Ils se rattachent encore étroitement à la monnaie impériale. Au droit, on voit la tête de l'empereur de profil ; au revers, d'ordinaire la crosse épiscopale avec l'indication de l'atelier d'origine, ou cette seule indication.

Au XIe siècle apparaît un type nouveau : c'est St-Lambert, représenté de face, à mi-corps, la tête nue et bouclée, tantôt s'appuyant de la main droite sur sa croix, tantôt sans bâton pastoral. Ce type reproduisait plus ou moins fidèlement le sceau du chapitre



Fig. 1.
Sceau du chapitre de Liége.
Matrice du XIIe siècle
reproduisant un type plus ancien. (Archives générales du royaume, Chartes des comtes de Namur. n° 17.)

de Liége (fig. 1). Ensuite, tout en conservant pour certaines pièces l'effigie de profil qui figurait sur les deniers impériaux, on représenta les évêques dans la même attitude que le Saint.

Mais, c'est surtout dans la composition des revers que la fantaisie des tailleurs de fer s'est donné libre carrière. Pendant le XIIe siècle et le premier quart du XIIIe, les artistes ont produit des œuvres nombreuses et variées, qui sont les plus originales de tout le monnayage contemporain.

D'Otbert (1092-1119), le premier prince-évêque sous lequel la monnaie devint réellement artistique, à Alexandre II d'Ouren (1165-1167), ce sont presque toujours des schémas d'édifices au moyen desquels les artistes se sont efforcés de représenter les monuments de Liége, Huy, Maestricht, etc. Mais, de Rodolphe de Zaehringen (1167-1191) à Hugues de Pierrepont (1200-1229), on voit au revers des monnaies des scènes nombreuses et variées, dont la plupart sont restées inexpliquées ou ont certainement été interprétées de manière trop littérale.

C'est tantôt le Perron liégeois au pied duquel coule la Meuse indiquée par un poisson. De chaque côté du Perron se tient un personnage, le premier paraissant bénir, l'autre tenant un cierge, avec l'inscription *Peru voc* [*or*] (fig. 2). Tantôt, c'est un palais montrant dans une baie une figure humaine. Puis, c'est un cheval attaché à un arbre au moyen d'un licol, avec l'inscription *ecus venalis* (1); ou bien, c'est un mouton traversant un pont, sous lequel nage un poisson dont même les écailles sont visibles (2). D'autres deniers montrent un ouvrier en train de réparer la toiture d'une église, un sonneur de cor embauchant son instrument dans une enceinte de tours, un ouvrier travaillant au perron, etc. etc. Bref, on se trouve en présence d'une multitude de représentations de faits-divers locaux montrant que l'art des tailleurs de fers liégeois fut inspiré par les scènes de terroir.




Fig. 2.
Denier de Rodolphe de Zaehringen, représentant probablement au revers l'évêque accompagné d'un acolyte, bénissant le Perron liégeois. (Cabinet de l'Etat.)

Sous Jean d'Aps (1229-1238), Robert de Thourotte (1240-1246) et Henri de Gueldre (1247-1274), la monnaie subit une décadence sensible. Son diamètre se rapetisse, elle devient grossière ; on n'y voit plus aucune des compositions d'inspiration locale qu'avaient produites les règnes précédents.

A partir de Jean d'Enghien (1274-81), c'en est fait de l'originale monnaie liégeoise. On trouve d'abord l'esterlin imité des monnaies anglaises ; puis avec la mambournerie de Guy de Dampierre (1291), le gros à l'aigle fait son apparition ; enfin, sous Hugues de Châlons (1296-1301), on voit adopter le gros tournois qui est imité de la monnaie française contemporaine.



Fig. 3.
Gros à l'aigle d'Adolphe de la Marck (1313-1344), frappé à Liége. (Cabinet de l'Etat.)

Dans la suite, il ne parut plus une seule monnaie d'inspiration liégeoise ; c'est aux Italiens, aux Français et aux Allemands que l'on emprunta les prototypes, et la monnaie liégeoise perdit son originalité.

Le type prédomidant fut le blason; les princes-évêques firent graver leurs armes et celles de l'empire sur leur numéraire (fig. 4); ainsi disparut toute trace d'inspiration artistique.

Combien il est regrettable que les noms des tailleurs de fer de la belle époque nous soient restés inconnus ! C'étaient de vrais Liégeois dont le nom mériterait de figurer dans l'histoire de notre art.

(1) *Equus venalis.* — (2) Sur les exemplaires bien frappés.

Le premier tailleur de fers dont les actes fassent mention, est Georges Mivelt, nommé par Robert de Berghes graveur de l'atelier monétaire de Liége en 1557. Il faut probablement lui attribuer le daeler de Liége portant cette date. Malheureusement, comme nous ne possédons aucun renseignement sur son activité, il n'est pas possible d'émettre d'hypothèse pour reconstruire son œuvre.





Fig. 4.
Pièce de cinq patards de Robert de Berghes (1557-1564) à ses armes, au nom de Charles-Quint et aux armes de l'Empire. (Cabinet de l'Etat.)

Quelques années plus tard, on rencontre Georges Monachy. Cet artiste eut une carrière très mouvementée. Né dans l'évêché de Liége, peut-être à Liége même, il devint en 1567 graveur des monnaies de Gérard de Groesbeck. Peu après, il passa au service de Louis de Berlaimont, archevêque de Cambrai, puis, devint tailleur de fers de Christophe de Manderscheid, abbé de Stavelot. En 1577, attiré par de hauts gages promis par Don Juan d'Autriche, il passa au service de Philippe II. Il travailla d'abord pour la monnaie de Luxembourg, puis pour celle de Namur ; dans cette dernière ville, il tailla, entre autres, le coin du Philippus daeler, et le cachet du greffier du Conseil des Finances. En 1579, lorsque Alexandre Farnèse eut rétabli l'atelier de Maestricht, Monachy y fut attaché, et, tout en y travaillant, il grava des coins pour la monnaie de Bois-le-Duc jusqu'en 1604. On ignore quand il mourut.

Sous le règne d'Ernest de Bavière, un des graveurs des coins monétaires fut Georges Libert de Maestricht. On le trouve cité dès 1606. On sait que, de 1611 à 1615, il travailla pour les ateliers de Bouillon, de Maestricht et de Liége. Il fournit également la monnaie de Hasselt en 1614.

Un des aides de Georges Libert s'appelait Jean Varin. Il travaillait sous la direction du premier en 1611. Ce Jean Varin a été d'ordinaire confondu avec son homonyme, le célèbre graveur général

(1) On trouvera la bibliographie des travaux consacrés à ces artistes dans de Chestret, ouvr. cité, pp. 379-83.

(2) *Ordonnance et rénovation de son Alteze serenissime nostre Prince sur le faict de la monnoye.* A Liége, chez Jeromme Noel, [1625].

des poinçons de France, un Liégeois, lui aussi, et de plus un contemporain. Je montrerai plus loin que ces deux artistes doivent être complètement séparés. Peut-être, le premier était-il le père du second.

Quoi qu'il en soit, sous Ferdinand de Bavière, un certain Jean VARIN fut tailleur des coins de la monnaie de Bouillon en 1613 et 1614. En cette même année, il grava pour la monnaie de Hasselt, les poinçons du daler, du quart de daler, du quart d'écu et du souverain. Il travailla également pour celui de Visé et celui de Maestricht, pour lequel il fit, en 1618, un poinçon et douze coins de liard.

La vie de Jean VARIN nous est totalement inconnue; nous savons seulement qu'il fut très pauvre, et qu'il adressa d'instantes requêtes au Conseil des Finances, pour obtenir une avance sur le traitement qui lui était alloué.

En 1614, Jérôme NOËL, imprimeur et graveur en taille-douce fut adjoint à Jean Varin, comme tailleur de coins. Il fit d'abord des poinçons pour la monnaie de Hasselt, puis, pour celle de Liége. Ce fut lui qui, en 1619 grava les coins du florin d'or frappé par le monnayeur Jean Simon, et, en 1622, ceux des demi-réaux, des pièces de quatre et de deux patards sortis de l'atelier de Liége.

Comme en 1623, les forges liégeoises avaient considérablement diminué leur fabrication ; on cessa de payer au graveur le traitement qui lui était dû. En compensation, il reçut le privilège d'exécuter en taille douce et de vendre à son profit un tarif de tous les rixdalers circulant au pays de Liége. Ce tarif ne parut qu'en 1625.

En 1629, Jérôme NOËL fut chargé de graver des bavières et des demi-bavières pour Herman Liber, monnayeur de Liége. Plus tard, il travailla pour l'atelier de Dinant.

Il est probable que les successeurs de Jérôme NOËL furent les frères Henri et Michel NATALIS dont il n'est pas possible d'établir le lien de parenté avec Jérôme. On ignore quels sont les coins gravés par eux; ils sont simplement cités comme prédécesseurs de François STEVART qui, en 1640, tailla les monnaies de cuivre de l'atelier de Dinant.

François STÉVART travailla dans la suite pour Maximilien-Henri de Bavière. En outre, en 1655, il fut nommé graveur des monnaies du comté de Reickem. On le suit dans l'exercice de sa double charge jusqu'en 1658.

* * *

C'est ici qu'il convient d'arrêter l'étude de l'art de nos tailleurs de fers : c'est le moment où la médaille commence à naître au Pays de Liége. Après avoir constaté qu'à partir du moment où les monnaies liégeoises se sont mises à imiter celles des pays voisins,

l'originalité de terroir s'est perdue, il importe pourtant de signaler les efforts faits par nos graveurs pour créer quelque chose de neuf.

On a vu plus haut que, pendant toute la seconde époque du monnayage liégeois, le type prédominant sur les monnaies est l'écu d'armes. Les armoiries y sont représentées avec une sécheresse toute héraldique, de telle sorte que la personnalité de l'artiste ne peut se dégager de son œuvre.

La première effigie digne de ce nom, qui apparaît dans la série numismatique liégeoise, est celle de Guillaume de la Marck (1482-1484), le fameux sanglier des Ardennes, qui battit monnaie en tant que mambour de la principauté. Sur ses deniers et ses doubles deniers, on voit son visage de profil, coiffé d'un bonnet, et orné d'une barbe opulente. Il s'agit réellement d'un portrait : le personnage respire la force, et son œil décèle un caractère violent et emporté. Mais, c'est là une tentative isolée : il faudra encore un siècle tout entier avant qu'une effigie de prince-évêque paraisse sur les monnaies : la première fut celle d'Ernest de Bavière (1582-1612), et, dès lors, les portraits de tous les princes-évêques se retrouvent sur leurs espèces.



Fig. 5.
Teston de quinze patards d'Ernest de Bavière (1582-1612) de l'atelier de Bouillon. (Cabinet de l'Etat.)

Sous Georges d'Autriche, on constate un effort artistique particulièrement intéressant : les dalers ont pour motif St-Georges terrassant le dragon, allusion directe au prénom du prélat. C'est pour le tailleur de fers inconnu à qui on les doit, une occasion de créer des compositions variées qui ne manquent pas d'allure. L'un de ces dalers, connu seulement par une gravure de tarif, est tout particulièrement intéressant : il représente St-Georges debout, en un costume qui veut être celui de guerrier romain.

A ce moment la monnaie se trouve avoir acquis deux motifs qui seront empruntés par la médaille : 1° l'effigie; 2° la composition de genre.

Il reste à montrer par quelle transition on passa de la monnaie à la médaille.

(A suivre). VICTOR TOURNEUR.



NOTRE PAYS.

Binche

Binche ! la jolie cité espagnole dont le rire tintinnabule comme les clochettes des Gilles, et dont l'esprit sautille à travers les caprices d'une imagination méridionale !

Binche! la seule, l'unique: « *I n'a foque qu'in Binche!* », dans son accent mi-rouchi, mi-wallon, chantant et original plus que tout autre!

Binche ! drôle comme son carnaval, légère et riante comme son carillon, vivante comme ses foires, et qui défie tout parallèle tant elle est elle-même, tant sa mentalité désoriente dès l'abord !

Sans doute, quelque jour, Galimafré et Scaramouche s'y donnèrent rendez-vous ; Tartarin, retour d'Afrique, y planta sa tente ; puis Mercure, commerçant madré qui seul a survécu à l'effondrement de l'Olympe, étendit, sur les trois amis et sur la cité entière, sa tutélaire égide.

Tous quatre insufflèrent leur génie dans l'âme binchoise et la firent telle qu'elle est : très sympathique et très curieuse. La farce, la sauterie, la grimace, toute cette effervescence humoristique et enthousiaste dont le but est le rire et les moyens la drôlerie, lui furent octroyés à satiété par les deux héros de la joie. L'un, Galimafré, paillard et rabelaisien ; l'autre léger comme un sylphide.

On a essayé en vain de supplanter le carnaval de Binche ; ce qui en fait la gloire, c'est l'âme du Binchois, c'est l'air même qu'on y respire. Imitez donc le rire de la lune !

Tartarin, de son côté, lui donna son caractère hâbleur. Certes, le Binchois n'a jamais poussé l'exagération jusqu'à inventer des histoires à faire se dresser la chevelure la plus sénile. Ses lions ne sont même pas des léopards — à peine des chats sauvages.

Daudet, d'ailleurs, savait, avec Cooper et Verne, que les hommes sont de grands enfants ; et les inventions extraordinaires : le lion, le derviche, le chameau, l'âne de l'Atlas, l'île Tarascon et Tartarin lui-même deviennent, devant la réalité, des contes imaginaires dont nos imaginations sont dupes.



Binche. Hôtel de ville.

Voilà le mot : Le Petit Chose est un dupeur ; Tartarin n'incarne pas le Midi qui n'est qu'un peu vantard — un peu ! Quant aux Binchois, peut-on après cela affirmer qu'ils le soient ?

Au lendemain de son voyage à l'exposition de Liége, Antoine s'écrie : « *Nom dè diâle ! Mémé*, (il faut savoir que Mémé est un diminutif de Ursmer ; à Binche il n'y a guère que des *Twène* et des *Mémé*) *j'ai la vu l' pont d' Fragnée aussi long qu' douci à Buvrennes. Sins minti, la, fieu, dj'avou peû qu'i n' squète in deûs èt qu'i n' m'intraîne les quate fêrs in-air din l'iau.* »

Mémé comprend aussitôt qu'il s'agit d'un pont d'une longueur plus qu'ordinaire; et de suite, tenant compte des distances d'après les mesures imaginatives d'un Binchois, il se dit que le pont de Fragnée pourrait bien s'allonger de la Grand'place à la gare. Et s'il répond : « *d' voûrou bî vîr ça* », c'est par habitude, car dès lors il le voit, il l'a vu, lui aussi, le pont de Fragnée. Comment donc, il est long d'ici à Buvrinnes : une lieue — la belle affaire !

Exagération anodine, puérile ! Un chat sauvage ? Ouiche, dites domestique !

Nous arrivons à Mercure. Grâce à lui, le Binchois est né commerçant. Sa spécialité. c'est la confection et la chaussure.

Vous passez, absorbé par vos réflexions sur cette ville ouverte, rieuse, attachante. dont la population forte et trapue, à cheveux sombres, évoque le type celtique en dualité avec la tournure d'esprit du méridional, quand soudain, vous remarquez qu'on vous appelle : « *Intrez don, av'nez acater in biau costûme.* »

Si vous entrez, vous ne sortirez pas sans avoir fait l'emplette, pour un prix dérisoire, d'un comptet dernière mode, qui vous « colle — lisez *queule* — comme in gant *(in guin)* » ; si bien « *qu'on dirout* qu'on l'a fait exprès pour vous *(vôs)* ».

Si le Binchois est hâbleur et se moque facilement — à preuve les sobriquets qu'ils se donnent — il n'est guère mobile à la réplique. D'ailleurs, on le lui rend bien: son dialecte cantiléné sur un ton très local prête aux imitations comiques; et les ânes de ses foires et de ses vendeurs de sable du faubourg de Battignies inspirent des comparaisons faciles dont la coutume perpétue la banalité.

Deux causes principales ont ancré au cœur de la cité des Gilles l'originalité qui lui donne rang en Wallonie, à côté de Liége et de Tournai : Binche fut privilégiée ; elle servait de dot à la fille aînée des comtes de Hainaut. C'était le bon morceau qu'on offrait au fiancé; l'apanage rare et jalousé par la jeune noblesse.

Comment ne pas se gausser d'un tel titre ; comment ne pas

s'enorgueillir de sa cité joyeuse ; gouailler, s'apercevoir qu'on est Binchois, et considérer le voisinage comme une vassalité ?

En fait, Binche dominait spirituellement sur les alentours. Jusqu'à la révolution française, elle eut un chapître composé d'un doyen et de douze chanoines, et formant une prévôté à laquelle se rattachaient cinquante-un villages.

Mais cette gloire-là n'est rien...

C'est Marie de Hongrie, sœur de Charles-Quint et régente des Pays-Bas, qui, comme une fée drôlatique, acheva de donner à l'âme binchoise sa mentalité séculaire.

Elle habitait son château de Mariemont, à cinq kilomètres. Binche, ville fortifiée par Baudouin IV, le Bâtisseur — et l'une des plus joliettes de ces temps puisque, à part le quartier de la gare, elle est restée la même qu'au XVIe siècle — participait à ses fêtes. Elle hébergeait la troupe et les personnages. Les comtes d'Egmont et de Hornes y joûtèrent avec le prince d'Orange.


Un « Gille ».

Et voilà comment le carillon, originaire d'Espagne, et plus tard les *gilles* (1) et leurs oranges, prirent droit de cité, l'un au-dessus de la ville épandant sa gaîté sereine par les abat-voix de la tour de Saint-Ursmer; et les autres dans l'âme même de la population, pour s'identifier en elle. Quand l'armée du roi Henri II de France brûla Mariemont, Marie habita la ville ; si bien que ces ménegnes espagnols s'y localisérent sans retour.

Depuis, elle n'a plus de troupes ni de régente ; mais elle est aussi affable pour l'étranger, farceuse, enthousiaste et nargueuse ; aimant la blague et s'exaltant au point de laisser croire que la Canebière se trouve sur son territoire extra muros.

Trés musicienne, comme si les notes carillonnées attachaient,

(1) D'aprés M. Matthieu, l'origine des *Gilles* date de la fin du XVIIIe siècle. Voy. Wallonia, VIII (1900), p. 93 à 107.

du haut de la tour, des accords dans ses berceaux, elle est une des gloires de la Wallonie. Binche a son « cras-monciau » comme Mons, mais moins indigent : le faubourg du Posty où se perpétuent à même avec les anciennes locutions dialectales, l'esprit rabelaisien du passé. Le reste, à part aussi Battignies rattaché à la ville depuis quelque vingt ans « *J' sus d'Binche èt ni d'Binche* (lire *Baïnche), mais du faubourg dè Bacgnies* » forme le quartier des citadins et des bourgeois.

A Binche, un citadin doit trouver le moyen de ne rien faire trois après-dîners de la semaine : le lundi, le jeudi, et pour donner un avant-goût du dimanche, le samedi pareillement. C'est de mode !

On se promène vers le château de Waudrez, on grimpe le mont de Justice sur la chaussée de Brunehault pour y manger la caille-botte, et l'on trouve que la vie n'est pas sans charmes.

Les longs jours, des bandes poussent la flânerie jusqu'au bois de Mon Plaisir et, le soir, on soupe en ville avec des « doubles » (1).

Et voilà Binche ! La ville la plus originale de Wallonie, et l'une des plus sympathiques. Qu'elle reste enthousiaste de ses musiciens, de ses talents et d'elle-même ; puis après, qu'elle nargue à son aise. L'enthousiasme réchauffant et couleur d'azur n'est plus si commun pour qu'on en rie.

J'en connais qui seraient heureux d'avoir reçu le baptême de son carillon, et d'avoir grandi dans sa folie !

Beaumont

Beaumont bâti sus roc
N' queurt ni si long qu'on n'î ratrote. (2)

Ce dicton synthétise l'âme de la petite ville qui, sur sa culminance, évoque ces bonheurs discrets goûtés dans le calme des amitiés certaines, en pleine nature, comme les paysans du Berri dont George Sand nous conta la vie.

Ici, les habitants fraternisent dans le rayon de leur négoce : tels boucher, ardoisier, boulanger, confiseur ou boutiquier s'achalandent

(1) Sorte de pâtisserie.

(2) On ne court pas si loin qu'on n'y revienne (*troter*, marcher vite ; *ratroter*, revenir rapidement au lieu d'où l'on est parti).

dans leurs réciproques nécessités et appliquent, sans la connaître, la théorie par groupement du Fouriérisme.

De là une réciprocité due d'ailleurs à l'éloignement des grandes villes commerçantes, une sérénité évoquant *l'angulus* d'Horace.

Ainsi, dans ses remparts, Beaumont est heureuse. L'aisance y répand sa manne souriante : ses tissages, sa culture, ses macarons, son marché du jeudi, son grand marché annuel, autant de sources grossissant les rentes ; et comme le bureau de bienfaisance y est riche, la misère n'y accompagne jamais le malheur. De là une vie assez douillette, agrémentée de fêtes et de repos.



Beaumont. Tour Salamandre.

La tarte y est exquise et les habitants l'adorent. Cinq ou six fours alimentent la petite ville. On y porte la pâte joliment dentelée au circuit de la platine, et on la retrouve croustillante, dorée, feuilletée à point, et appétissante à faire venir l'eau à la bouche des modernes Lucullus et autres Sardanapales.

A Beaumont, on fête tous les saints et saintes du calendrier. La sainte Cécile dure trois jours, car la petite ville a l'âme musicienne : elle possède une harmonie et une fanfare pour une population de deux mille quatre cents habitants. Le lundi après les Rois, « le lundi perdu », on s'y livre au plaisir de la « *crosse* ». On entre sans façon

dans la maison en face de laquelle la bille s'est arrêtée, et l'on y boit, et l'on y mange.

Les jeunes filles ne sont pas oubliées dans le partage des plaisirs : la veille de la Madeleine, leur patronne, toutes les cloches se mettent en branle, éparpillant sur la jeunesse des carillons d'amour. Le concert terminé, elles invitent à la danse les joyeux gars qu'elles préfèrent, et bien des couples, ce jour-là, se décident à faire « crier leurs bans ».

La cité des macarons répand ainsi ses dictames en mère généreuse. Chacun en a sa part : les femmes mariées fêtent la Sainte Marguerite et les veuves, sainte Anne. Les *bistoques* wallonnes parfumées du bouquet de fleurettes traditionnel relèvent ces liesses de l'imprévu du cadeau et du charme intime de la réjouissance.

Si les Beaumontoises se réjouissent, vous pensez bien que les Beaumontois se réservent des heures douces. Ces moments, ils les trouvent dans les plaisirs du berceau.

Beaumont a conservé ses trois confréries du moyen-âge : les arbalétriers de St-Georges, les archers de St-Sébastien et les fusiliers de St-Laurent.

Ces heureux confrères ! Il faut les voir aux processions en redingote et en chapeau haut de forme, l'arbalète ou le fusil sur l'épaule ! Non pas qu'ils évoquent les communiers hautains et vaillants, mais ces armes médiévales, ces figures réjouies de braves gens pour qui la vie est bonne, éveillent des contrastes tels que les pessimistes de nos temps, s'ils les rencontraient sur leur route monotone, y trouveraient désormais un népenthès contre leur spleen.

La veille du St-Sacrement, les St-Georges se rendent à leur perche, là-bas, *à la Promenade*, hors de la ville. Là, on tire *l'oujeau*. Le plus adroit reçoit les insignes de la royauté : un oiseau d'argent suspendu à un collier de même métal. Il nomme son porte-drapeau et son commandant ; puis, comme ce jour est précisément le samedi de la grande fête communale, il reconduit les confrères à sa demeure où l'on arrose son succès dans de tardives beuveries.

Le berceau pour un Beaumontois, c'est le centre de son bonheur, le paradis où s'écoulent ses heures oisives. Car vous comprenez que les concours royaux ne suffiraient pas à réjouir sa calme existence.

Les dimanches et les lundis après le dîner, il part avec son arc et son carquois. Là, *au berceau*, il trouvera un concierge prévenant, de la bière, des amis, un plaisir facile, sans regret, sans exaltation.

De l'exaltation ? Mais l'arbalétrier de Beaumont c'est l'antithèse du tireur de casquette tarasconnais !

Les St-Laurent aiment, certes, à faire du *brut* auxpr ocessions avec leur fusil. Tous les Wallons aiment à faire du *brut!* Mais le Beaumontois n'en est pas moins paisible comme ses campagnes, et comme le ciel wallon qui emplit ses yeux de sa douceur quand il jette ses flèches dans l'azur.

On comprend que l'Auvergnat de la légende, celui-là même qui fit porter sa hotte par Charles-Quint, se soit écrié en face du gibet :

Beaumont, ville de malheur
Arrivé à midi, pendu à une heure !

Mais qu'avait-il besoin de ridiculiser ainsi le futur empereur que Dona Sol eût pu rencontrer en cet état?

Au contraire, Beaumont qui n'est ni potinière, ni cancanière ; Beaumont, avec sa situation pittoresque, ses promenades joliettes vers le Temple et vers le château où la *Tour d'amour* est si suggestive, tandis que la *Tour Salmande* dominant les villages au doux nom : Vergnies, Renlies, Leugnies, Barbançon, Thirimont et le Val, montre de son sommet, à trois kilomètres à peine, les frontières aimées de France ; Beaumont enfin avec ses confréries, ses concerts et sa grâce champêtre, est bien une oasis attachante qui fait cantiléner au passant, dans du rêve :

Beaumont bâti sus roc
N' queurt ni si long qu'on n'î ratrote.

JULES SOTTIAUX.

Extraits inédits de *L'originalité Wallonne*, à paraître.

Les deux photogravures qui accompagnent cet article ont paru originairement dans le *Panorama de la Belgique*, une luxueuse publication, brillamment illustrée, éditée par la Touring-Club de Belgique à l'occasion de l'Exposition de Liége. (Voy. *Wallonia* XIII, p. 212). La livraison relative au Hainaut, qui contient une centaine d'illustrations, coûte 1 fr. 50. L'ouvrage complet, 12 fascicules : 18 fr. Adresse : Touring-Club, rue Royale, Bruxelles.



Notule

sur l'Art des Graveurs liégeois et les Conditions morales de son Développement.

En parlant de l'admirable MARÉCHAL, M. NEUVILLE rappelait, ici même (1), nos grands graveurs : SUAVIUS, DEBRY, VALDOR, VARIN, NATALIS, les DEMARTEAU, F. ROPS, RASSENFOSSE... et il touchait d'un trait délicat et subtil à la philosophie de l'histoire, lorsqu'il expliquait pour quelles raisons notre école fut, de longue date, moins riche en peintres qu'en dessinateurs.

Le problème est intéressant, d'autant plus qu'il est encore neuf. Je voudrais, en simple amateur, chercher à en définir l'un ou l'autre côté.

Les artistes ne savent eux-mêmes que penser de ce problème des couleurs. Alexandre MARCETTE, ce mariniste au coloris éloquent, né à Spa d'un père qui possédait un joli talent de peintre, parle ainsi à M. Sander PIERRON : « Il est malheureux pour un peintre d'être né Wallon. Les Flamands, eux, ont l'œil coloriste en l'ouvrant pour la première fois sur leur pays... Nous autres, nous avons besoin de toute une éducation pour pénétrer notre prunelle de la splendeur harmonieuse de notre nature. Et pourtant, par une singulière ironie, ces grands coloristes appelés DUBOIS, ROPS, ARTAN, BOULANGER sont de Namur, du Brabant wallon et de Tournai... Et VAN BEERS et DE KEYSER naquirent à Anvers (2) ».

Parmi les causes qui favorisèrent cette prépondérance du burin sur les pinceaux, nos historiens ont signalé la rareté des grandes richesses, qui obligea les peintres *liégeois à s'occuper d'un art plus* accessible aux fortunes médiocres : je n'insisterai pas sur cette explication dont la valeur me paraît très réelle et, avec les lacunes de notre éducation, rendre compte de notre histoire.

Mais ils ont aussi parlé de nos paysages, noyés dans une couleur grise dont les dégradations insensibles nous privent des fortes joies lumineuses, et je ne puis croire que ce fait ait une pareille importance.

On ne prétend sans doute pas que la toile refuse de traduire le charme de nos vallées : ce serait nier trop de faits, et, du reste, l'artiste ne copie point la nature, il l'interprête et il peut donner une couleur pompeuse au plus terne paysage.

La thèse des critiques doit être plus restreinte et plus solide : ils se bornent, je crois, à penser que l'éducation de l'œil ne se fait pas chez nous, parce que, dès l'enfance, notre vision est appliquée à des

(1) *Wallonia*, janvier 1906, p. 8 et 10.
(2) Sander PIERRON, *Portraits d'artistes*, Bruxelles, Havermans, 1905.

jeux de lumière trop complexes — de même, un enseignement dès l'abord trop difficile décourage l'esprit. En sorte que si des peintres peuvent rêver chez nous, ils ne s'y formeraient pas.

Ainsi diminuée, la théorie requiert encore une atténuation. Il suffit pour la repousser de voir combien de flâneurs, au long de la Meuse, s'oublient à contempler nos crépuscules rehaussés de fumées sombres ; quel spectacle noir et rouge que celui de nos usines ! quelles couleurs ! Une âme tragique y trouverait son aliment.

En éveillant d'abord sur ces aspects les jeunes attentions, l'éducateur n'habituerait-il pas l'œil aux subtilités des colorations wallonnes ?

Ce qui nous empêche de le tenter, c'est peut-être le manque de pédagogie. C'est peut-être aussi que nous n'avons plus l'âme tragique. Les événements les plus futiles portent la trace de notre faiblesse. Je me rappelle avoir vu une tortejada exécuter une de ces marches héroïques et pompeuses où triomphent les Espagnoles ; elle se campa fièrement, il y eut dans le public des rires contraints, nerveux, et elle attendit... La sensation que la danse voulait provoquer était trop impérieuse, et, pour s'y dérober, les plus attentifs essayaient de rire. Nous craignons en beaucoup trop de choses les fortes émotions; nous les craignons, alors même qu'il s'agit de jeu...

Et pourtant nous ne sommes point le peuple rêveur, inapte à l'action que certains ont prétendu : nous sommes plutôt pareils à des gens intimidés et défranchis, tels des enfants tenus de trop près, gauches et parfois brusques, lorsqu'ils se réveillent, tels des élèves à qui l'on a parlé avec trop d'onction et qui n'ont plus confiance en eux. Si le défaut nous était originaire, au lieu de résulter de circonstances presqu'évanouies, la peinture nous resterait un art difficile, peu adapté à notre nature. Mais il n'en est rien : la vie et l'éducation pourront refaire en nous ce qu'elles y ont défait.

Je soutiens donc que la vallée mosane se prête à l'étude du coloris. Oserai-je ajouter, au risque de contredire les hommes du métier, qu'elle ne détermine pas, d'une façon particulière, la vocation d'un dessinateur ? Notre atmosphère n'est point légère et transparente, d'insaisissables vapeurs atténuent les arêtes de nos coteaux, des teintes assourdies estompent les reliefs de nos plaines, les poussières errantes qui flottent autour des hauts-fourneaux, des fonderies, des laminoirs, des usines, des charbonnages, auprès des terrils, enlèvent aux objets de leur netteté. Le paysage devient plus vague, s'agrandit, se poétise. Est-ce là une condition de nature à créer le sens de la ligne et du contour précis ? Quelle différence entre notre terre et l'Italie, la Grèce, l'Orient, la haute montagne, où tout est dessiné !

On en arrive bien malgré soi à heurter l'opinion commune. Plusieurs critiques affirment que notre pays ne peut donner l'essor à une école de peinture, faute d'un ciel riche en couleurs. Et nous eûmes de grands coloristes, les créateurs du paysage : Bles et Patenier, notre Lambert Lombard, de Lairesse, La Fabrique, Defrance... sans arriver aux modernes.

C'est l'éducation de l'œil, seule, qui est malaisée chez nous. Une pédagogie inventive y trouverait remède. Pourquoi ne suffirait-il pas de signaler aux commençants les heures où le jour palpite sous l'oppression de la nuit ? C'est un débat grandiose et bien coloré. Pourquoi ne suffirait-il pas d'arrêter les débutants sur le spectacle de triomphe et d'écrasement que donnent nos milliers d'usines ? Affaire aussi de sentiment personnel, de hardiesse dans le regard et dans le cœur.

Bien entendu, il ne s'agit que de ce coin de terre où vivent les Liégeois. Il faudrait émettre d'autres considérations sur les autres provinces de Wallonie. Depuis Tournai, patrie de Roger dele Pasture, jusqu'à la frontière allemande, le pays change plusieurs fois d'aspect. Et il y aurait lieu d'étudier si, à mesure que nous approchons de la Prusse, nous ne trouvons pas une école de peintres dont le coloris voisine de plus en plus avec celui de Dusseldorf et de Cologne ? La recherche mériterait de tenter un érudit.

D'autre part, l'aspect de notre sol ne semble pas orienter l'inspiration vers le dessin plutôt que vers la peinture. Faut-il donc attribuer à une défaillance du sentiment — que l'on pardonne à un barbare de le dire si mal ! — et à des conditions sociales particulières le développement disproportionné de nos deux écoles ?

Le savant, à la fois artiste et philosophe, répondra. Mais encore, le sacrifice que firent nos artistes en renonçant à la palette pour buriner la pierre, leur fut-il douloureux ? ne s'harmonisait-il point à une sensibilité intime, à la culture de notre âme liégeoise ?

Le Liégeois, nous dit-on, est frondeur et sensible, qualités qui se nuisent. Poète, il colore ses rêves de nuances discrètes et charmantes. Railleur, il craint de se livrer, d'offrir prise à l'ironie. Sa chanson est une cascade de rires et quand elle s'attendrit, l'émotion va toujours au-delà des paroles.

Les formes d'art qui lui plairont le mieux seront celles où il définira le moins son émotion personnelle. Ce sera la musique, poésie sans paroles, plutôt que les belles-lettres, la sculpture et la gravure de préférence au tableau.

Et, en effet, la peinture traduit sans réserve tout ce qui peut l'être, des émotions visuelles ; elle l'affiche et en exagère l'éclat,

elle fait valoir tous les jeux du soleil. Le peintre ne réserve pour lui rien de ce qu'il a éprouvé. L'eau-forte traduit bien autant : mais avec plus de discrétion. Le sentiment n'y est pas proclamé, il est dit par une voix concentrée, l'expression en est plus poignante. La joie payenne ne s'y épanouit pas à l'aise, la volupté en est bannie, l'homme trahit moins apparemment ses tendresses et ses caresses, il met plus de retenue à avouer l'emprise d'une passion sur son cœur. Et s'il est vrai que notre âme s'effarouche entre la sensibilité et la raillerie, l'efflorescence de nos générations d'aquafortistes est un fait concordant. Le dessin n'est-il pas l'art essentiel de l'ironiste ?

En gravissant une tourelle percée d'embrasures, on découvre, à chaque marche d'escalier, un coin nouveau du panorama ; cette impression devient du découragement quand il s'agit d'entrevoir les sentiments humains. Je voudrais ajouter encore un mot : l'art du noir et blanc est plus grave que celui des couleurs ; il annonce des goûts plus simples, et il concorde avec la fermeté du sentiment. N'y aurait-il point là un indice que la futilité et l'indolence du peuple sont chez nous le fruit de circonstances qui ont déformé notre caractère ? Je livre la supposition aux connaisseurs d'âmes.

L'habileté manuelle de nos artisans contribua, avec leurs dispositions morales, au développement de la gravure. Les industries qui requièrent la subtilité des mains furent toujours florissantes sur notre bonne terre. Dès longtemps, la fabrication des armes nous valut un reflet de gloire : au moyen-âge, une chanson flamande vantait un brave « fidèle comme la lame d'un poignard de Liége ». Récemment, nous vîmes des ateliers porter à une haute perfection, du jour au lendemain, la production des bicyclettes, et celle des automobiles est assez avancée. Nos ouvriers naissent mécaniciens. L'homme du peuple naît violoniste, apte à cet art de l'archet, subtil entre tous ceux de la musique ; je n'oserais rappeler ici Vieuxtemps, Isaye, Thomson, Servais, Gérardy et une centaine d'autres... Il se déploie, en ces occupations, des trésors d'habileté manuelle, d'ingéniosité mécanique, de finesse de toucher.

Le peuple qui s'y adonna éprouvait le besoin de dépenser une habileté, une ingéniosité, une finesse de tact. Et n'a-t-il pu éprouver le désir de cultiver celui des arts plastiques qui requiert la plus grande application et les doigts les plus légers ?

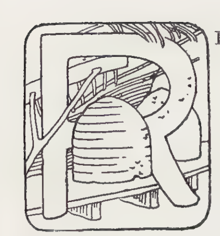
Je laisse à de plus compétents le soin de peser ces remarques : l'âme est une valeur infiniment complexe, et sur la moindre de ses manifestations, il y a beaucoup à dire, beaucoup à penser au-delà de ce que nous écrivons.

Fernand MALLIEUX.



DOCUMENTS ET NOTICES

Notes de Folklore de Douai



Rencontrer dans d'anciens auteurs des souvenirs sur les coutumes d'une localité est un fait trop peu commun pour ne pas en tirer parti. Un Hollandais, Arnold van Buchel, qui séjourna à l'Université de Douai, du 11 mars 1584 au 28 juin 1585, a laissé un journal dont le manuscrit est conservé à la Bibliothèque de l'Université d'Utrecht. Le baron de Warenghien a publié dans les *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts de Douai,* la traduction du journal relative à cette ville; le manuscrit est en latin. Nous y empruntons les souvenirs suivants sur des coutumes en usage à Douai à la fin du xvie siècle :

1. Le 8 septembre 1584 « eût lieu la dédicace de notre rue ou quartier des Gisans. Il est d'usage, à Douai, que chaque quartier ait un patron ou une patronne tutélaire (comme autrefois les païens eurent leurs Dieux Pénates ou génies) à qui ils confient la sauvegarde du lieu; puis ils organisent un banquet public à l'aide de viandes et de fruits recueillis par voie de contribution volontaire ».

2. Le 24 septembre « commence le grand marché de Douai. Au milieu de la place un mat est érigé pendant dix-huit jours, et durant ce temps, nul ne peut être arrêté pour dettes dans ce franc marché ».

3. Le 29 décembre. « Le Sabbath des Juifs, le jour de Saturne des Païens, est par nous consacré à la Sainte Vierge, mère du Sauveur. Les Douaisiens mangent de la viande à partir de cette date, jusqu'à la fête de la Purification. Ce privilège leur a été accordé par le pape, parce que leur cathédrale est consacrée à la Sainte Vierge. Les Douaisiens dépendaient de l'Evêché d'Arras ».

4. 1585. « Le dernier jour de Carnaval, les Douaisiens se livrent, sur la place qui s'appelle « le Barbet », au jeu suivant : Une grosse balle du diamètre de quatre doigts est lancée sur la place. Les joueurs qui sont des portefaix, ou du bas peuple, s'efforcent de la porter dans une maison désignée d'avance. Ils sont frappés à mains plates jusqu'à ce qu'ils la lâchent et la lancent au milieu de la place. Elle est aussitôt relevée par d'autres. Le vainqueur reçoit une récompense ».

5. « Pour la St-Jean, les Douaisiens allument des feux de joie au milieu des rues. Ils forment des bottes d'herbes vertes qu'ils jettent au milieu des flammes.

» En agissant ainsi, ils ont plus d'un objet en vue, et surtout celui de chasser les esprits malins. Le lendemain est la fête des orfèvres dont le patron est Saint Eloi ou Elogidius, dont ils prétendent avoir le marteau. Ils en frappent des chevaux, après leur avoir fait faire trois fois le tour du cimetière, afin de les guérir de certaines maladies.

» Les enfants courent aussi, à travers la ville, avec des torches ; ce qui se fait chez nous à la Saint-Martin. L'origine de cette coutume n'est guère connue : Elle vient de l'ancienne Rome, où, pendant la célébration des céréales, on courait de tous côtés avec des torches. Les poètes ont rattaché cet usage à la fable de l'enlèvement de Proserpine, vainement recherchée par sa mère. Plus tard, l'usage fut maintenu pour obtenir la fertilité des campagnes. »

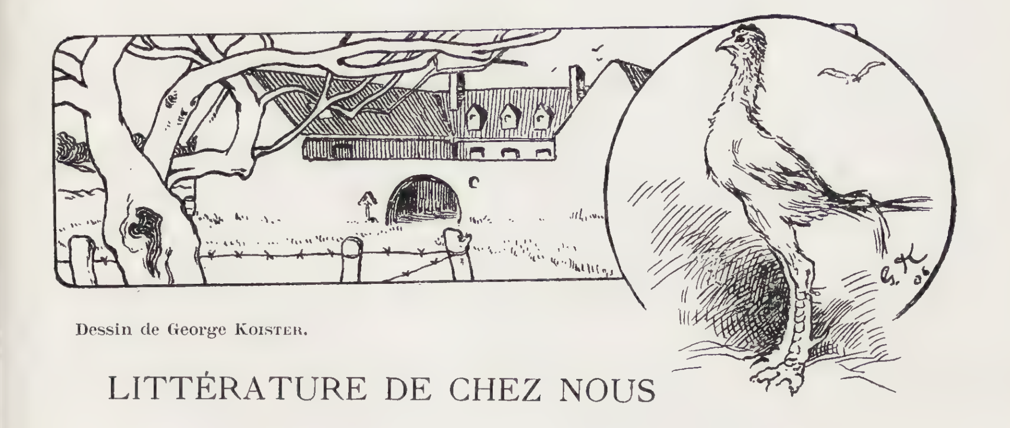
6. Dans cette partie de la Gaule Belgique, pour annoncer un accouchement, on lie une corneille sur la porte de l'accouchée avec un morceau de toile blanche. Si le nouveau né est un garçon, *la corneille est couverte en entier ; elle ne l'est qu'à moitié, si c'est* une fille.

Il n'est pas permis à l'accouchée de sortir avant six semaines : et alors seulement, elle va à l'église faire ses relevailles ».

7. « Les hommes portent le deuil avec des chapeaux carrés : comme les docteurs, dans les solennités ».

E. M.





Dessin de George KOISTER.

LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

El vîye cinse.

(« Dans la vieille ferme. »)

I n-aveût-st-ine fîye è Condroz ine fwêrt vîye cinse.

C'esteût, â mitan dèl campagne, on grand rodje batumint qu'aveût l'air di s' sitârer â solo po rèstchâfer sès teûts et sès meûrs tot plakîs di mosrês.

El coûr dèl cinse i-n-aveûst-in' ancinî, wis' qui les poyes, les canes, les âwes èt co traze sôrts di bièsses tchantît, corît et brèyît â pus fwêrt, totes binâhes dè viquer et d'avu tos les djoûs a beûre et a magnî sins mây si fé nole pônne.

Al cwène dè stâ dès vatches, Champagne, on gros neûr tchin, passève si timps a sondjî.

It esteût todis bin pâhûle. Mins, qwand i moussève on bribeû èl coûr, ou bin qwand l' facteûr vinève, Champagne fève come on dèmon po râyî s' tchinne èt cori lzî potchî â stoumac.

Mins c'èst so l'ancinî qu'i fève drole !

Il était une fois dans le Condroz une fort vieille ferme.

C'était, au milieu de la campagne, un grand bâtiment rouge qui avait l'air de s'étendre au soleil pour réchauffer ses toits et ses murs tout couverts de mousses.

Dans la cour de la ferme, il y avait un fumier, où les poules, les canes, les oies et treize sortes de bêtes chantaient, couraient et criaient à qui mieux mieux, tout heureux de vivre et d'avoir tous les jours à boire et à manger sans jamais se faire de bile.

Au coin de l'étable des vaches, Champagne, un gros chien noir, passait son temps à rêver.

Il était toujours bien coi. Mais, quand entrait un mendiant dans la cour, ou bien quand le facteur venait, Champagne faisait comme un démon pour arracher sa chaîne et courir lui sauter à la poitrine.

Mais c'est sur le fumier qu'il faisait drôle !

I-n-aveût la dès canes qu'èstît totes fîres la qu'èles sèpît bin nêvî. Eles dimorît todis totes èssonle a djâser inte di zèles di bagnes èt d' plonkets.

Djo, c'èsteût ine sôrt di djins a n' nin hâbiter avou !

Eles dimandît todis del plêve, èt èles èstît tot dreût mâles qwand c'èst qu'on les louquîve roter avâ l' coûr, eune po-drî l'aute, come des feumes qui vonst-t-a l'ofrande !

Adon, i-n-aveût li vîs coq d'îne, qui n' dihève mây ine parole, et qui tot l' monde rèspèctève djustumint câse di çoula.

On d'hève qu'il aveût brâmint studî qwand 'l esteût djône.

Çou qu'i-n-a d' sûr, c'èst qui deûs' treûs fîyes li djoû, si tièsse divnève tote bleûve, tèlmint qu'i s' mâvlève, tot seû, sins nole raison.

Onk qui n'èsteût nin fîr, c'èsteût Cadèt, li grand coq bateû, qu'èsteût bwègne èt tot pèlaque sol tièsse.

Qwand c'èst qu'i djâsève, c'èsteût todis dès bates wis' qu'il aveût stu, dès côps qu'il aveût ramassé, èt dès coqs qu'il aveût bouhî dju.

Il èsteût todis prèt' po raconter qui c'èsteût lu qu'aveût batou po l' prumî côp Napolèyon, li pus fameûs coq del Hesbaye. C'èsteut a ine bate a Fexhe. *Lu èsteût rivnou avou in' oûy foû dèl tièsse. Mins Napolèyon aveût brait èt potchî foû dèl trèye tot d'sonn'té.*

Il aveût bin bon dè raconter tot çoula, li grand Cadèt, èt dè dîre qui ç' djoû la, li cinsî, tot foûs d' lu, l'aveût bâhî pace qu'il aveût wadjî tot près d' cint pèces sor lu !

Il y avait là des canes qui étaient toutes fières parce qu'elles savaient bien nager. Elles restaient toujours toutes ensemble à parler entre elles de bains et de plongeons.

Bref, c'était une sorte de gens à ne pouvoir fréquenter !

Elles demandaient toujours de la pluie, et elles se fâchaient dès qu'on les regardait marcher dans la cour, une derrière l'autre, comme des femmes qui vont à l'offrande (1).

Alors, il y avait le vieux coq d'Inde, qui ne disait jamais un mot, et que tout le monde respectait justement à cause de cela.

On disait qu'il avait beaucoup étudié quand il était jeune.

Ce qui est certain, c'est que deux ou trois fois par jour, sa tête devenait toute bleue, tellement il se fâchait, tout seul, sans nul motif.

Un qui n'était pas fier, c'était Cadet, le grand coq de combat, qui était borgne et tout chauve.

Quand il parlait, c'était toujours des joûtes où il avait été, des coups qu'il avait reçus, et des coqs qu'il avait renversés.

Il était toujours prêt à raconter que c'était lui qui avait battu pour la première fois Napoléon, le plus fameux coq de la Hesbaye. C'était à une joûte à *Fexhe*. Lui était revenu avec un œil hors de la tête. Mais Napoléon avait crié et sauté hors de l'enceinte tout ensanglanté.

Il avait bien bon de raconter cela, le grand Cadet, et de dire que ce jour-là, le fermier, tout hors de lui, l'avait baisé, parce qu'il avait parié près de cent écus sur lui !

(1) C'est-à-dire comme des femmes qui se suivent à la file pour aller à l'autel baiser la patène. Cette cérémonie ne va pas sans une offrande que chaque assistant ou assistante dépose sur un plateau spécialement préparé dans ce but.

Mins li grand Cadèt aveût on toûrmint : c'èsteût d' veûy qui lès coqs d'hoûy, al plèce di s' bate, passît leû timps a dès concoûrs di tchant.

« Fât-st-assoti ! d'hève-t-i Cadèt, çou qu'on-z-èst-oblidji dè veûy ! des coqs fè come des pinsons !... Fât-st-assoti, vormint !... »

Mins i n' trovève persone po djâser d' tot çoula avou lu, pace qu'i volève todis vîrer po-z-avu dreût, èt qu'i n' polève djâser longtimps sins s' mâvler èt barboter.

A rèze, i n'aveût mây avu qu'on camarâde : c'èsteût on gris canârd halé et soûrdaud !

Les poyes èt totes lès autès bièsses d'avâ l' coûr avît p'tchî dè djâser avou l' rossê coq itâliyin, qu'èsteût si bin-amé, èt qui tchantève si bin.

Ci-la, dè mons, c'èsteût on coq di sôciètè, et qui sèpève çou qu' c'èsteût dè viquer !

Po l' djâsèdje, il èsteût co pès qu'ine vîye covrèsse. Et d'vins lès concoûrs wis' qu'il aveût stu, il aveût ramassé saqwants pris avou s' bèle vwès.

Adon, il aveût si bin l' toûr, dê mon Diu, avou lès djônès poyes ! I d'hève si bin : « Bondjoû, m' fèye, bondjoû, poyon d'a meun'... » qui totes lès poyètes sintît leû p'tit coûr tot r'mouwé !

Qwand c'èst qui l'îtâliyin potchîve sol tamon d'on tchâr po tchanter on boquèt, elles ni polît s' nâhi di l'ôr. Et pol zî fé plaisîr, il âreût falou qu'i tchantahe tote li djoûrnêye sins s' ripwèser.

Totes lès poyes estît sotes di lu. I-n-ava minme eune di zèles qui

Mais le grand Cadet avait un tourment : c'était de voir que les coqs d'à présent, au lieu de se battre, passaient leur temps à des concours de chant.

« C'est violent ! disait-il, ce qu'on est obligé de voir ! des coqs faire comme des pinsons !... C'est violent, vraiment !... »

Mais il ne trouvait personne pour parler de tout cela avec lui, parce qu'il voulait toujours avoir raison, et qu'il ne pouvait parler longtemps sans se fâcher et bougonner.

Au reste, il n'avait jamais eu qu'un camarade : c'était un gris canard boiteux et sourd !

Les poules et toutes les autres bêtes de la cour préféraient parler avec le roux coq italien, qui était si gentil, et qui chantait si bien.

Celui-là, du moins, c'était un coq de société, et qui savait ce que c'était de vivre !

Pour la conversation, il était pis qu'une vieille couveuse, Et dans les concours où il avait été, il avait recueilli maints prix avec sa belle voix.

Et puis, il était si adroit, mon Dieu ! avec les jeunes poules ! Il disait si bien : « Bonjour, fifille, bonjour, poussin à moi !... » (1) que toutes les poulettes sentaient leur petit cœur tout remué !

Quand l'Italien sautait sur le timon d'un char pour chanter un morceau, elles ne pouvaient se fatiguer de l'entendre. Et pour leur faire plaisir, il aurait dû chanter tout le jour sans repos.

Toutes les poules étaient folles de lui. Il y eut même une d'elles qui se

(1) *Poyon* « poussin » et *poyon d'a meun'* « poussin à moi », parole traditionnelle de galanterie que les jeunes gens adressent aux jeunes filles.

s' mèla dè tchanter ossi po s' fè r'marquer. Mins l' cinsî qui l'oya, èt qu'aveût sogne di s' feume, twèrcha l' tièsse al pauve poye èt l' magna po dîner li dimègne d'après côp.

*
* *

On djoû, on-z-aprinda ine grande novèle.

Cadèt l' bateû èt l' chanteû îtâliyin estît tos lès deûs toumès amoureûs del djône poye di Chine qu'èsteût si fîre d'avu dès plomes so lès pates.

Po l' tchanteû, tot l' monde comprindève çoula.

Mins po Cadèt! Vîs sot, va!... Totes les canes ni fît pus qui di s' moquer d' lu, èt di s' mète a rîre tot haut qwand i passève tot près d' zèles.

Li djône poye n'avetû dit awè ni nèni a nouk dès deûs, èt èlle aveût promètou dè lzî d'ner response divant totes lès autès bièsses li dimègne d'après.

On n'oyève pus djâser qui d' çoula tot avâ l' coûr. Et on d'hève qui l' poye fève bin d' ses airs po s' dècider, qu'èlle aveût totes lès tchances, èt qui portant èle ni valève nin mîs qu'ine aute, èt patatî, èt patata... Enfin, tos mèssèges di djalos'rèye qui lès autès poyes tapît foûs, pasqu'èlles èstît sûres d'avance qui ci sèreût li tchanteûû qui sèret tchûsi, lu qu'aveût si bin l' tour dè dîre : « Bondjoû, poyon d'a meun'! »

piqua de chanter aussi pour se faire remarquer. Mais le fermier qui l'entendit, et qui avait peur de sa femme [1], tordit le cou à la pauvre poule et la mangea pour dîner le dimanche suivant.

*
* *

Un jour, on apprit une grande nouvelle.

Cadet le combattant et le chanteur italien étaient tous deux tombés amoureux de la jeune poule de Chine qui était si fière d'avoir des plumes aux pattes.

Quant au chanteur, tout le monde comprenait cela.

Mais Cadet ! Vieux fou, va !... Toutes les canes ne firent plus que de se moquer de lui, et de se mettre à rire tout haut quand il passait près d'elles.

La jeune poule n'avait dit oui ni non à nul des deux, et elle avait promis de leur donner réponse, devant toutes les autres bêtes, le dimanche suivant.

On n'entendait plus parler que de cela dans la cour. Et l'on disait que la poule faisait bien des embarras pour se décider, qu'elle avait toutes les chances, et que pourtant elle ne valait pas mieux qu'une autre, et patati, et patata. Enfin, toutes paroles de jalousie que les autres poules lançaient, parce qu'elles étaient sûres d'avance que ce serait le chanteur qui serait choisi, lui qui savait si bien dire : « Bonjour, poussin à moi ! »

(1) Allusion à une croyance populaire, qui veut que si la poule chante comme le coq, cela signifie que la femme porte les culottes. Cette croyance est sous-entendue dans ce dicton populaire :

Poye qui tchante,
Vatche qui torèle,
Feume qui hufèle :
Sègnes di quarèle.

Poule qui chante,
Vache qui imite le taureau,
Femme qui siffle :
Signes de querelle.

Li dimègne d'après, i féve ôn bon p'tit solo bin djoyeux, èt totes lès poyes, lès canes, èt lès autès bièsses èstît totes avâ l'ancènne — sâf ine vîye grise poye qu'èsteut d'morèye è polî po plorer a si-âhe, la qui l'îtâliyin n' l' aveût nin volou marier.

Elles èstît totes rassonlêyes, èt li poye di Chine alève dîre quî qu'èle tchsihûève.

L'îtâliyin, qu'èsteût sûr d'èsse li fi, si t'nève tot fîr, èt tchantève a s'alouwer l' linwe.

Li vîs Cadèt, lu, s'aveût mètou èrî d' lu, po n' nin avu l'îdèye dè bouhî l' cou â haut si rivâl qui féve tant di s' bètche.

Tot d'on côp, â moumint qui l' poye alève djâser, on-z-oya ine brèyâde sins parèye.

Totes lès bièsses dârît d'vins lès stâs, d'vins l' polî, èl mohone, tos costés po s' mète a houte.

C'èsteût on mohè qui v'nève di s' lèyî toumer so lès rins dèl poye di Chine, èt qui sayîve dèl touwer â pus vite divant d' l'èpwèrter.

Et, avou s' bètche èt sès sporons, sol timps qui l' poyète is' savève tot près d' Champagne, li bateû tina tiesse â mohè, qui fourit bin oblidjî d'ènne aler les pates vûdes et tot honteûs di s' veûy bate d'on coq.

*
* *

Ine dimêye heûre après, qwand lès biêsses avît l' corèdje di s' risquer èl coûr, on r'trova l' tchanteû Itâliyin tot malâde di sogne — èt l' vîs Cadèt qui carèssîve li p'tite poye di Chine qui s'aveût dèridé por lu.

Et l' pus bê dè djeû, c'est qu'i-n-ava pus nole poyète qui vola marier

Le dimanche suivant, il faisait un bon petit soleil bien gai, et toutes les poules, les canes. et les autres bêtes étaient sur le fumier — sauf une vieille poule grise, restée dans le poulailler à pleurer parce que l'Italien n'avait pas voulu l'épouser.

Elles étaient toutes rassemblées, et la poule de Chine allait dire qui elle choisissait.

L'Italien, qui était sûr d'être le chéri, se tenait tout fier, et chantait à s'user la langue.

Le vieux Cadet s'était éloigné de lui, pour ne pas avoir l'idée de renverser son rival qui faisait tant de son bec.

Tout à coup, au moment où la poule allait parler, on entendit une criaillerie sans pareille.

Toutes les bêtes se précipitèrent dans les étables, le poulailler, la maison, partout, pour se mettre à l'abri.

C'était un épervier qui venait de se laisser tomber sur le dos de la poule de Chine, et qui tâchait de la tuer au plus vite avant de l'emporter.

Tout à coup, Cadet se lança sur lui comme un éclair. Et, avec son bec et ses éperons, pendant que la poulette se sauvait près de Champagne, le combattant tint tête à l'épervier, qui fut obligé de s'en aller les pattes vides et tout honteux de se voir battu par un coq.

*
* *

Une demi-heure après, quand les bêtes eurent le courage de se risquer dans la cour, on retrouva le chanteur tout malade de peur — et le vieux Cadet caressant la petite poule de Chine qui s'était décidée pour lui.

Et le plus beau de l'histoire, c'est qu'il n'y eut plus de poulette qui

l' tchanteû, — mâgré qu'i d'hève si bin : « Bondjoû, poyon !... »

Li pauve coq tchanteû fourit-st-oblidjî di d'morer djône home tote si vîye.

Et come on djoû i s' plindéve a Champagne di s' mâleûr, cicial lî responda :

— « Haw! haw! c'èst bin fait : ti féve trop d' tes imbaras avou t' musique!... »

voulût épouser le chanteur — quoi qu'il dît si bien : « Bonjour, poussin !... »

Le pauvre coq chanteur fut obligé de demeurer garçon toute sa vie.

Et comme un jour il se plaignait à Champagne de son malheur, celui-ci lui répondit :

— « *Haw ! haw !* c'est bien fait : tu faisais trop de tes embarras avec ta musique !... »

Ramioul en Bas-Condroz, 1894.

FRANÇOIS-J. RENKIN



Dessins de George KOISTER.



Nécrologie

François-J. RENKIN

Wallonia vient de perdre inopinément un de ses anciens et précieux collaborateurs, qui était resté son ami fidèle, François-J. Renkin, décédé le 17 février, en sa maison de Ramioul, à l'âge de trente-trois ans.

François Renkin, à peine au sortir de la prime jeunesse, s'était montré doué des plus précieuses qualités de l'esprit et du cœur. Très lettré, il s'intéressait passionnément à la Littérature et aux plus hautes productions des Arts. Il partageait néanmoins ses loisirs entre la satisfaction de ces goûts élevés, et le soin des relations charmantes qu'il entretenait au village avec les paysans dont il estimait profondément la vie simple, la rude franchise, le parler pittoresque et les mœurs loyales. Il aimait autour de lui le mouvement, l'exubérance, et le bruit des bons rires. Mais, pour qui l'observait de très près, il avait la gaieté courte, avec un peu de rêve, un peu de timidité aussi. Derrière les fusées de ses plaisants propos, on sentait une âme tendre, pleine de sentiments délicats, encline aux repliements. Et c'est, en effet, dans les mystères de la forêt voisine, comme aux heures de la vie recluse en pleine intimité des siens, qu'il goûta les plus douces joies de sa courte existence.

Tant que sa quiétude d'esprit ne fut pas atteinte par les premiers symptômes et les lents progrès du mal qui devait naguère si brusquement l'emporter, Renkin donna, par des travaux littéraires et des collaborations très remarquées, libre cours à son amour pour la vieille langue et à son goût très averti pour le folklore.

Il préparait de longue main un recueil de contes dont on n'a connu que quelques-uns, suffisants néanmoins pour révéler un talent de tout premier ordre. Ces œuvres, qui ont paru deci delà, ne brillent pas seulement par la pureté de la forme: Renkin écrivait en une belle langue très aisée, claire, expressive, pittoresque. Son

style se distingue encore par des qualités originales de fine observation, d'analyse et d'invention qui l'avaient mis du premier coup en vedette parmi nos écrivains les plus réputés.

Grand admirateur, notamment de l'œuvre de Flaubert et de Maupassant, si quelque côté de son tempérament le disposait à goûter tout ce que l'art de ces Maîtres a de douloureux, RENKIN se persuadait néanmoins qu'une littérature inspirée de notre beau pays ne devait emprunter à leur méthode qu'un objectivisme résolu. C'est à la réaction inévitable de la nature agreste et plantureuse dans laquelle vivait notre ami, sur son propre tempérament intime, plutôt rêveur et finalement un peu triste, que l'on doit de ne compter de lui que quelques proses, définitives toutefois, et suffisantes pour faire apprécier, nous l'avons dit, une vision très personnelle et un art discret et séduisant.

C'est entre les années 1893 et 1896 que se marqua son passage dans les lettres. RENKIN fonda avec nous et dirigea une gazette wallonne, *Li Mestré*, qui est encore considérée comme un modèle, et dont les 52 n^{os} forment une curiosité à la fois littéraire et bibliophilique.

Nos lecteurs n'ont pas oublié la collaboration distinguée de François RENKIN aux quatre premières années de *Wallonia*.

Ce qu'ils ne savent point, et qu'il nous convient de révéler, c'est que RENKIN, par une intervention spontanée, sauva, fin 1894, notre Revue d'un déficit mortel. Il fut plusieurs fois question, entre nous, de ce prêt; mais notre ami ne voulait accepter qu'un remboursement facile à la Revue elle-même, et il écartait à cet égard toute proposition d'arrangement. Le jour où, il y a cinq ans, nous fûmes en mesure d'en finir, il abandonna les intérêts de la somme prêtée, en faveur d'une œuvre aux progrès de laquelle il n'avait cessé de s'intéresser.

La nouvelle de la mort de RENKIN nous surprit juste à l'heure où l'on mettait en pages le joli conte de lui que l'on a lu plus haut.

Ce n'est pas sans un serrement de cœur que nous nous rappelons tant d'heures passées dans l'intimité cordiale de ce jeune homme qui manifestait une si grande élévation d'esprit et des qualités d'âme si caractéristiques.

A côté de ceux qui, l'ayant bien connu, saluent unanimement sa mémoire avec des regrets pleins de cordiale estime, on comptera tous les Wallons qui l'ont approché. Car tous l'ont aimé comme un des hommes en qui l'on reconnaît sur l'heure un esprit d'élite et un cœur fraternel.

O. C.



LETTRES FRANÇAISES

BEERBLOCK, Maurice. *L'Atelier*, Paris « la Revue mauve » 1905. In-8°, 40 p. Prix : fr. 0-75.

BODSON, Félix. *Pierrot millionnaire*, comédie en 1 acte. *L'Ecrivain public*, comédie en 2 actes, en vers. Liége, Math. Thone ; Bruxelles, « Le Thyrse », 1905. In-8°, 130 p. Prix : 2 francs.

BONJEAN, Albert. *Légendes et profils des Hautes-Fagnes. Autour de la Baraque Michel.* Verviers, Ch. Vinche, 1905. In-8°, 253 p. 1 planche et gravures. Prix : 2 francs.

JEANGOUT, Joseph. *La Chanson de l'Ardenne.* Bruxelles, Schepens, 1905. In-8°, 40 p. Prix : 1 franc.

LEJEUNE, Honoré. *Croquis spadois et verviétois.* Verviers, Office international de Publicité, 1905. In-8°, 57 p. Prix : 1 franc.

LEJEUNE, Honoré. *L'Esprit qui rit, le Cœur qui pleure.* Verviers, id., 1905. In-8°, 97 p. Prix : Fr. 2.50.

LIEBRECHT, Henri. *Les Fleurs de soie.* Paris, Sansot, 1905. In-8°, 198 p. Prix : Fr. 3-50.

URBAIN, Fernand. *Poèmes fervents.* Liége et Paris, « l'Edition artistique », 1905. In-8°, 110 p.

WAUTHY, Léon. *Litanies à la Bien-Aimée* Liége et Paris, id. In-8°. 103 p.

Il sera question ici *surtout* des écrivains français *de chez nous.* On peut, en effet, sans excès de particularisme, penser qu'il en est beaucoup, parmi nos poètes et nos conteurs, dont l'art est adéquat à leur race et au milieu dans lequel leur âme s'est épanouie. Et entre tous ceux de Wallonie on noterait certes des similitudes ou des analogies d'idéal, des simultanéités inconscientes de sensations. Ils se distinguent, on l'a dit maintes fois, par une émotivité très vive, une grâce légère et par ce reflet de l'âme qui se sent même sous l'image réaliste ; ils ont encore le don d'émerveillement, le goût de mêler leur vie à celle des choses, la simplicité et la spontanéité avec une rare subtilité. On trouverait aussi en eux, où qu'ils habitent (car les hasards de l'existence les dispersent çà et là jusqu'en pleine Flandre ou jusqu'au cœur de Paris ou même de la Suisse), la persistance d'images bien wallonnes et la hantise du paysage patrial un peu gris et mélancolique.

Mais il n'est pas toujours aisé, dans la complexité des cerveaux contemporains, de discerner du premier coup les traits qui font qu'un artiste se rattache ainsi à un groupe ethnique bien déterminé. Il serait, d'autre part, bien téméraire d'affirmer que tous les écrivains wallons d'expression

française se gardent toujours des élégances somptueuses, du coloris parfois empâté ou du vague mysticisme de leurs émules de race flamande. Il faut compter avec les influences livresques et l'entraînement de l'imitation admirative. Aussi avons-nous dit qu'il sera traité ici *surtout* — et non *exclusivement* — de ceux *de chez nous*.

M. Henri Liebrecht est-il wallon ? Parfois, on le croirait, mais je ne sais s'il l'est. Ses deux parrains, Albert Giraud et Valère Gille, sont l'un de souche thioise, l'autre d'origine romane. Et, comme eux, il est surtout, par goût, français et parnassien. Il subit impérieusement certaines influences ; il serait aisé d'indiquer celles qui se trahissent dans son recueil *Les Fleurs de soie*. D'ailleurs, il ne s'ingénie pas à cacher ses préférences et n'est-ce pas, par exemple, au maître des *Trophées* qu'il dédie ce sonnet, *Le Conquistador*, dont il lui emprunte non seulement le dessin mais même les rimes, si bien qu'on dirait d'une gageure ou d'un pur exercice de virtuosité ? De même, dans *Masque de Faune* ou *L'accueil hospitalier*, l'épigraphe nous avertit que l'inspiration fut trouvée dans Henri de Régnier. Mon Dieu, ce sont des fréquentations distinguées qu'affiche M. Liebrecht, j'en conviens ! Mais nous l'aimons mieux quand il se retire, loin de ses amis, dans sa rêverie personnelle et que, oubliant le monde mythologique, les paysages à la Watteau ou ceux en porcelaine du pays des laques, s'arrachant au songe hautain des autrefois et des par-delà, s'échappant enfin de la ronde folle et surannée des Pierrot et des Colombine, il regarde en lui-même pour nous dire simplement ses espoirs et ses désenchantements.

Pourquoi donc se guinde-t-il presque toujours en une attitude froide d'analyste désabusé, au lieu de laisser parler son âme et son cœur ingénûment ?

Pourtant, quand il se livre, il trouve des accents pleins d'émotion communicative et il écrit, par exemple, ceci :

> Pourquoi douter, pourquoi souffrir ? la vie est bonne.
> Cueille aux arbres penchants les fruits mûrs de l'automne,
> Apaises-en ta soif et calmes-en ta faim.
> Le destin, qui te fut inclément, veut enfin
> Accueillir ta jeunesse amoureuse et pensive
> A l'ombre du verger que rafraîchit l'eau vive
> Des sources et dont l'air vibre au printemps vermeil...

Mais c'est presque une surprise quand on rencontre un peu de plein soleil et d'enthousiasme, de foi et d'amour — de jeunesse, en un mot — dans ce livre d'un tout jeune homme, mais d'un jeune homme qui semble porter déjà le poids d'une longue et triste expérience et qui se plaît, comme il le dit, à « filtrer entre ses doigts les cendres de son cœur » :

> Chaque heure met en nous l'âme d'un souvenir ;
> Cendres de notre amour, ces choses douloureuses
> S'amassent lentement, tendres et lumineuses,
> Au cendrier du cœur qui doit les contenir.

Puis l'oubli vient, l'amour est mort, le temps s'écoule ;
Ainsi qu'une pleureuse à l'air triste et lasse,
Tenant entre ses bras l'urne de mon passé,
L'Espérance s'éloigne au milieu de la foule.

Puis je ne sais plus rien sinon que j'ai souffert.
Devant moi l'avenir est largement ouvert ;
J'ai refermé mon cœur que le temps cicatrise,

Et quand plus tard j'évoquerai cette douleur,
Je sentirai, comme une poudre fine et grise
Filtrer entre mes doigts les cendres de mon cœur.

Voilà certes de beaux vers. Le livre de M. Liebrecht, qui naguère nous donna, en collaboration avec M. Ch. Morisseaux, *Miss Lili,* une comédie d'un heureux parisianisme, le livre de M. Liebrecht, dis-je, est plein de beaux vers. Le métier n'a plus pour lui de secret, et, par la pureté de la langue et un souci de constante impeccabilité, le poète des *Fleurs de soie* s'atteste d'emblée et, comme par prédestination, le digne disciple de ceux qu'il a choisis pour maîtres. Mais, pour Dieu ! qu'il laisse davantage « bondir » et même crier « son cœur ». Il est assez artiste pour revêtir de beauté ses élans les plus ardents, les plus passionnés. Et il nous donnera alors un poème tout palpitant de vie dans sa forme harmonieuse, et vraiment humain.

C'est ainsi, avec son cœur, ou mieux avec sa sensibilité parfois un brin mièvre mais bien wallonne, et avec ses nerfs, que **M. Léon Wauthy** a écrit ses *Litanies à la Bien-Aimée.*

Eh ! dira-t-on, sans doute, un peu plus d'art ici ne serait point pour ôter nécessairement aux fruits de la sensation première, de la pure impression qu'on exprime, leur velouté ni leur saveur. Mais le vers est facile et chantant, il est gracieux et tendre comme les sentiments qu'il veut rendre ; il lui arrive aussi d'être nonchalant et alangui, comme le sont les corps las d'amour... Car c'est l'Amour, et rien que lui qui inspire M. Wauthy. Il le chante avec une âme païenne, comme il convient de chanter ce Dieu pathétique. Mais, d'autres fois, il se souvient de Baudelaire ou de Verlaine et de leur perversion sensuelle. Il note alors des frissons inouïs et troublants, des pâmoisons saphiques, il évoque de rouges luxures, il respire des fleurs d'impudicité. Mais rien qui choque dans les mots, jamais ; la gaze du verbe ici sauve la situation, et c'est de l'art cela.

Il dit toute la douceur des baisers, l'intimité des soirs, les rideaux bien clos, sous le clair regard de la lampe, ou des matins, quand la chambre est encore rêveuse et sommeillante, ou aussi de ces déclins du jour, de ces crépuscules lourds et nostalgiques, où l'on ressent le tourment de ne pouvoir se donner et où l'air tiède, qui parfume et caresse, fait qu'on a le désir

De se baiser soi-même !...

Le soir revêt pour notre poète des nuances à l'infini. Il a des trouvailles d'expressions, dont on ne sait pas toujours si elles sont ingénues ou recherchées à outrance, mais qui sont souvent exquises. Il écrit :

A petits pas de loup, la nuit s'en vient
Mettre le front à la fenêtre...

ou bien, tout enamouré, soupire :

Il fait baiser...

Mais il ne faut pas que cela tourne au procédé. Or, je relève, dans le même ton :

Il fait pur, il fait tendre, il fait vague, il fait bon...

Parfois de longs adverbes alourdissent les vers, encombrants dans leur insignifiance :

Tu venais lentement, radieusement nue..,
A quoi bon, ô mon âme, inquiètement usée...

C'est dommage ; ce sont là négligences auxquelles la facilité incite trop souvent de jeunes poètes. M. Wauthy ne s'en est pas gardé assez et il en est une foule d'autres qui compromettent la bonne tenue ou l'harmonie de ses poèmes.

Faut-il parler de la philosophie de M. WAUTHY ? Elle se résume dans le « Carpe diem » horatien :

... cueille tendrement la rose épanouie
Dont le parfum expire en ta main réjouie
. . . .
Ignore l'avenir et les vains lendemains.
Pare ton cœur de lys et ton front de jasmins ;
Souris à l'heure douce, un œillet à la bouche,
Et sois l'Heureux que rien n'apeure et n'effarouche :
Car toute chose arrive ainsi qu'il est écrit :
L'oiseau chante, le ruisseau court, la fleur fleurit,
Et la mort nous attend comme une bonne amie,
— Que nous ayons souffert ou joui de la vie !

L'auteur des *Litanies à la Bien-Aimée* est certes l'un des mieux doués parmi nos jeunes artistes du vers français, je veux dire par là qu'il est servi par une vraie et fine sensibilité de poète et qu'il a le don de voir et d'exprimer en images. Il lui manque d'être plus maître de la langue et du métier rythmique. Moyennant quoi, il pourra chanter, pour notre plus grand plaisir esthétique, l'éternelle chanson de l'amour ou... des amours.

N'est-il pas un peu tard pour parler des *Poèmes fervents* de **Fernand Urbain** ? On y trouve de jolis croquis et d'ardentes aspirations, que vivifie cette âme des choses en laquelle les nôtres, disions-nous, communient mystérieusement. Ainsi cet après-midi d'automne :

Rester seul au vieux parc où l'âme des clartés,
Ainsi qu'un vol perdu d'insectes, se fusionne,
et n'être plus pour un instant qui s'abandonne,
qu'une pensée confuse et qu'une volupté

Et dans l'azur liquide, être aussi loin que l'air
et promener des pas sans but dans les allées,
sans qu'il soit autre chose en vous qu'une fumée
qui se perd dans ce vertige des Ethers...

M. Honoré Lejeune nous donne ses *Croquis spadois et verviétois*, une cinquantaine de pages d'une écriture élégante, qui furent ciselées, nous dit-il, « au bruit chuchoteur » des sources d'une douce vallée où « son cœur d'adolescent s'est ouvert pour la première fois au vaste amour de la Nature.» Ce sont des « crayons », des esquisses, quelquefois un peu fignolées, où s'enchâssent maintes réminiscences poétiques. Mais parlons plutôt du livre de vers que nous envoyait, au printemps dernier, ce poète tout jeune et tout vibrant de son juvénile lyrisme : *L'Esprit qui rit et le Cœur qui pleure.* Ces tableautins idylliques, ces impressions, ces rêveries de la vingtième année, ces évocations de jadis, ces effusions sentimentales ont un agrément délicat. L'auteur a de la couleur et du rythme ; il sait habilement camper son vers, ne dédaignant pas quelque virtuosité de métier. Certes, il n'est pas toujours égal à lui-même, il est peut-être plus poète qu'artiste ; voici des gaucheries, des dissonances ; mais voici aussi de la grâce, de la fraîcheur. Voici même je ne sais quelle gravité un peu triste, avec une ombre de pessimisme qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer ici :

Ce que je cherche en vous, Femmes, sans vous le dire,
Lorsqu'à vous posséder je me trouble et soupire,
Ce n'est pas « Vous » oh non ! ni vos étreintes, mais

C'est le lointain reflet, l'image vague et pâle
D'une amante irréelle, impossible, idéale
Que vos appâts mortels n'incarneront jamais.

N'allez pas croire que M. Lejeune repousse les amours. Il chante même le baiser de sa mie, chose ailée, qui s'envole toujours, qui s'en va après qu'on l'a savourée :

Oui, ton baiser s'en va. C'est bien pourquoi, ma mie,
. . . .
Sur ta lèvre de feu je le cherche toujours

Oui, il y a de jolis vers chantants dans *L'Esprit qui rit et le Cœur qui pleure.*

Mais la palme revient, pour ce qui est du langage mesuré et rythmé, à **M. Félix Bodson**, qui s'est décidé à ouvrir ses portefeuilles, et qui a fait imprimer deux pièces sous une seule couverture : *L'Ecrivain public*, *Pierrot millionnaire*, deux comédies, auxquelles échurent d'ailleurs les

honneurs de la représentation. Elles ne manquent ni de fraîcheur, ni de verve, et feu Banville en eût applaudi les alexandrins pleins et richement rimés. Mais le genre bergamasque me semblait bien mort, et cela m'énerve que M. Bodson le ressuscite avec talent...

Encore des vers? Oui, toujours des vers. *L'Atelier*, de **M. Maurice Beerblock**, des poèmes primés au 3e concours de « La Revue Mauve », des poèmes émus, vécus. Ici aussi les mystérieuses correspondances entre l'âme de l'artiste et celle des choses :

Certains soirs, on dirait que les toiles sont mortes
Le feu s'endort ; je hais l'impossible travail,
Et la nuit s'ouvre, ainsi qu'un funèbre éventail
Et les chiens de la peur renifient sous les portes,

Le doute s'est glissé dans l'atelier, muet,
Et s'est assis dans l'ombre ainsi qu'une personne,
Tout dort ; au clocher proche, une heure triste sonne
Sur un air ancestral et doux de menuet...

C'est l'inspiration de la glèbe patriale qui est surtout sensible dans *La Chanson de l'Ardenne* de **M. Jos. Jeangout** :

Je t'ai chanté, n'étant encore qu'un enfant,
O mon pays, le seul en mon cœur triomphant,
Sur la flûte rustique où s'exerçaient mes lèvres ;
Tantôt par tes sommets escaladés des chèvres
A l'heure où le soir tombe éclatant de soleil ;
Tantôt par tes grands bois où le matin vermeil,
Soit que l'été commence ou que l'automne arrive,
Fait siffler tour à tour le bouvreuil et la grive ;
Tantôt par tes chemins que tes gars font joyeux ;
Et j'en garde l'orgueil à jamais dans les yeux.

Ainsi prélude-t-il. Quelques-uns de ces croquis — ils sont uniformément de dix vers — sont pleins de grâce et de mélancolie, en dépit d'une phraséologie parfois un brin désuète et de certaines inexpériences musicales.

Cependant, cet amour fervent du sol natal s'atteste d'une façon encore plus directe et plus vive dans *Légendes et profils des Hautes-Fagnes*, de **M. Albert Bonjean**. Et l'on ne pourrait dire qu'elle y gâte rien. Personne encore n'avait chanté la Fagne. Et pourtant, avec ses landes désertes, ses solitudes incultes, l'immensité sauvage qu'elle déroule, son impressionnante et tragique désolation, elle est bien faite pour tenter l'effort de nos écrivains. Mais pour que la description continue, qu'il se proposait d'en faire, ne risquât pas d'engendrer la monotonie et la satiété, M. Bonjean s'est complu à faire revivre des légendes parmi les sites évoqués. Il lui a paru que, mieux que des histoires vraies et vécues, qu'il observerait, elles s'adapte-

raient et s'harmoniseraient à l'allure dramatique des guérets, de la garrigue belge, tableau et cadre baignant ainsi dans une atmosphère identique. Je ne suis pas sûr qu'il ait eu raison de penser cela. Le fantastique et le surnaturel sont fort démodés. Ce qui nous intéresse, ce sont les mœurs, c'est la vie, ce sont des cœurs qui aiment ou haïssent ou souffrent, des cœurs qu'agite enfin la passion, qu'ils battent sous n'importe quel vêtement, fût-ce sous la blouse de toile bleue et à l'ombre des baradas. Dans ces récits aussi un peu trop d'érudition scientifique ou archéologique s'étale complaisamment, et c'est au détriment de la valeur littéraire qui s'en accommode mal. Néanmoins, il y a de la chaleur et du style, avec parfois des envolées, dans les pages de ce livre écrit en une langue riche et souple. C'est, en tout cas, une œuvre sincère et ardente en même temps qu'un hommage enthousiaste rendu à l'une des parties les plus pittoresques et les plus négligées de notre chère Wallonie.

Arthur Daxhelet.

ART ANCIEN.

Au Musée de Namur. — Dans un des derniers fascicules de *Wallonia*, M. O. Colson a parlé comme il convient de l'œuvre, réellement et sans hyperbole, admirable, de la Société archéologique de Namur.

Grâce à une compréhensive et claire méthode, celle-ci a réussi à créer un Musée qui ne soit pas comme tant d'autres un cimetière de l'art ou de la science, mais une chose animée et vivante, d'une vie éminemment intéressante et suggestive. Ce n'est pas un des moindres titres de gloire de ses promoteurs que d'avoir su, en quelque sorte, populariser à Namur même la science de l'archéologie, trop souvent présentée à la foule sous son aspect le plus rébarbatif et — ce n'est un secret pour personne — le plus ridicule.

Peut-être faut-il voir dans ce fait que l'esprit local s'est quasi immobilisé dans le Passé — ce qu'on nous en fait grief, bons Béotiens, mes frères ! — la raison de cet intérêt inusité que témoigne la population à l'endroit de l'incessant et passionnant labeur qui éclaire d'un jour de plus en plus lumineux les origines et l'évolution de la race, en ce beau pays de Sambre-et-Meuse, berceau des Celtes.

L'année qui finit n'a pas été une des moins fertiles à ce point de vue. L'époque gallo-romaine déjà si complètement représentée s'est enrichie de découvertes nouvelles et vraiment remarquables. Il y a là notamment une tête de dieu, en bronze coulé et retouché au burin, d'une conservation parfaite. La physionomie, dont le caractère très réaliste ne permet l'attribution de cette tête ni à un satyre ni à un faune, s'encadre d'une abondante chevelure et d'une barbe ondulée d'un travail très sûr et très fouillé. D'entre les boucles pointent deux oreilles d'animal — peut-être d'un bouc — seuls indices de sa légendaire divinité.

L'art industriel du IIe siècle avait atteint au pays de Namur un degré

de perfection artistique dont l'originalité et l'élégance égalent les plus belles productions médiévales et laissent bien loin derrière elles tout ce qui a été tenté depuis. Que l'on ose comparer, en rougissant pour nos contemporains, à nos petites fadaises tarabiscotées d'un si étonnant modern-style, ce beau vase de bronze coulé, d'une ligne pleine et gracieuse et d'une superbe venue, que ceinture un réseau de pampres et d'arabesques d'émail vert et bleu. Posé suivant le procédé dit « champ-levé », l'émail produit un effet à la fois très riche et très sobre, et les cavités qui le renferment sont creusées avec une habileté de main merveilleuse.

Ce qui rend doublement intéressante cette œuvre d'art, c'est que, sortant selon toute vraisemblance, de l'atelier de bronzes émaillés annexé à la villa d'Antée (Dinant), elle constitue une production autochtone du meilleur aloi.

Très curieux également ce petit flacon carré en verre blanc moulé : fort probablement tout ce qui subsiste de l'officine de quelque médecin ou oculiste de l'époque. Ce qui autorise cette supposition c'est cette particularité que chacune des faces latérales s'orne d'une image de plante surmontée d'une lettre, initiales de quatre vocales mystérieux, dont un *C* qui, suivant l'appréciation d'érudits compétents, serait bien la première lettre du mot latin *collyrium.*

Je ne puis passer sous silence un pied, en bronze coulé, d'un très grand vase probablement de même métal, et revêtu d'ornements de style romain avec légère influence italo-grecque, non plus qu'un vase à boire, sans anse, en terre rouge vernissée, qui porte sur la panse une inscription bachique.

Telles sont, entrevues au cours d'une hâtive visite, les pièces les plus importantes et les plus caractéristiques dont s'est récemment enrichi le Musée archéologique de Namur, et qui mériteraient certes mieux que ces quelques notes cursives. Néanmoins, on peut voir que le bilan de cette année ne le cède en rien comme intérêt aux précédents, et que ce n'est pas trop s'avancer que de prétendre que les collections constituent d'ores et déjà un appoint inappréciable pour l'histoire de la race et du pays wallons.

On l'a d'ailleurs dit ici : la visite de notre Musée est passionnante...

Pierre Wuille.

ART MODERNE

Florent Willems. — Le peintre Florent Willems, notre compatriote, est mort récemment à Neuilly, à l'âge de quatre-vingt-treize ans. Il vivait depuis vingt ans à l'écart des salons et des expositions, où il eut jadis de si retentissants triomphes. Willems était né à Liége en 1812.

Il se prit d'une vive admiration pour les maîtres hollandais, et c'est de Terburg, de Metsu, qu'il a essayé d'imiter les tableaux de genre et l'exécution précieuse et cherchée. Ses premières toiles : *Arbalétriers huguenots après la Saint-Barthélemy* et l'*Après-dînée sous Louis XV*, révélèrent en lui un maître.

Willems vint à Paris vers 1839. Il envoya successivement aux salons : *Une Conversation* (1840), la *Visite à la nourrice* (1844), le *Peintre dans son atelier*, *Coquetterie*, l'*Heure du duel* (1855), une de ses meilleures toiles. « Dans cette œuvre, écrivait Ed. About dans une étude sur le Salon, » tout est d'une harmonie exquise, l'ameublement, les personnes, les armes, » le costume. Les vêtements, moins savamment froissés que dans un tableau » de Meissonnier, sont d'une couleur plus distinguée. » Willems reçut



F. Willems : Le Baisemain. Com. par *l'Illustration belge.*

toutes les distinctions qu'un artiste peut obtenir. A l'exposition de 1867, il tint un des premiers rangs dans les salles réservées aux artistes belges. Il y avait envoyé, entre autres, *la Veuve*, *les Adieux*, *J'y étais*, *la Sortie*, *la Visite*, etc. Il fut fait commandeur de la Légion d'honneur.

La connaissance incomparable que Willems possédait des vieux maîtres en faisait l'arbitre suprême des contestations à leur sujet. C'est lui qui, en

deux ans d'un labeur fort admiré, restaura le *Saint-Jean-Baptiste* de Raphaël, devenu méconnaissable, et dont s'enorgueillit aujourd'hui le Louvre. Sa probité farouche, son noble orgueil d'artiste, toute sa vie laborieuse et fière lui avaient acquis l'estime de ses pairs.

Citons, parmi ses toiles les plus admirées dans les collections particulières, en dehors des grands musées : la *Fête des Arbalétriers* (1844) ; *la Veuve* (1853), collection Van Praet ; *Une Boutique de soieries en 1660* (1855), collection Napoléon ; *Coquetterie*, collection de l'impératrice Eugénie ; *l'Heure du duel*, collection Achille Fould ; *J'y étais* (1857), collection A. Schilkler ; *Au Roy !* (1861), collection du duc de Morny ; *Visite à l'accouchée* (1864), collection A. de Boisgelin ; *Aux Armes de Flandre* (1877) ; *Fidélité*, collection du prince de Schwartzenberg ; *la Toilette*, *les Lilas*, collection du prince de Saxe ; *le Printemps*, *l'Armurier*, collection Siltzer ; *le Bravo*, collection Liedekerke ; *l'Anneau des fiançailles*, collection Stewart ; *la Partie de musique*, collection du roi des Belges ; *le Départ pour la chasse au faucon*, etc.

Le plus célèbre des disciples de Florent Willems est son ami Alfred Stevens.

Notre concitoyen, bien que fixé très jeune en France, n'a jamais oublié que Liége était sa ville natale, et, il y a un an à peine, il lui faisait don de son portrait en pied, peint par son neveu. L'année précédente, la Ville avait acheté pour son Musée un autre portrait de Florent Willems, peint par Flameng. Ce Musée possède un très bon tableau de Willems, *la Lecture*, peinture sur bois de 79 cent. de hauteur sur 98 de largeur : plusieurs personnages sont assis dans un intérieur, en face de la cheminée, se livrant à la lecture. Le Musée de Bruxelles possède aussi des œuvres de Florent Willems, d'un incontestable mérite, où, particulièrement, les vêtements des personnages sont traités avec une habileté et un coloris des plus remarquables.

Willems, que l'on avait un peu oublié en ces derniers temps, que beaucoup croyaient disparu, a travaillé jusqu'aux derniers jours de sa longue existence. Il jouit longtemps d'une grande notoriété. Insensiblement l'oubli était venu, malgré son labeur journalier. Aussi l'artiste a-t-il dû connaître des heures amères, comme le disait un confrère en annonçant sa mort : celles de l'injuste dédain qui s'attache aux artistes qui se survivent et pour qui l'on ne redeviendra juste que plus tard.

Celui-ci mérite une place parmi les plus beaux peintres belges modernes. S'il n'a pas la saveur voluptueuse d'Alfred Stevens qu'il précéda, il laisse pourtant des œuvres d'une belle richesse de couleur, d'une exécution impeccable et d'une rare distinction, auxquelles on n'a pu reprocher leur allure romantique qu'en oubliant que l'artiste les conçut et les exécuta à l'heure où le romantisme triomphait. Et, pour ce temps-là, ces œuvres étaient d'un réalisme charmant.

Pierre Deltawe.

HISTOIRE

Mémoires de Jean, sire de Haynin et de Louvignies (1465-1477). Nouvelle édition, publiée par DD. Brouwers, conservateur-adjoint des archives de l'Etat à Liége. — T. Ier. Liége, Cormaux, pour la Société des Bibliophiles liégeois. 1905.

Les *Mémoires du sire de Haynin,* relatifs aux événements du règne de Philippe-le-Bon et de Charles-le-Hardi, sont d'un grand intérêt pour l'histoire de la Belgique et de la France, notamment pour celle du pays de Liége à cette époque. L'abbé S. Balau, dans son étude sur *les Sources de l'histoire du Pays de Liège,* A. Molinier dans *les Sources de l'histoire de France,* en font grande estime. On en a plusieurs fois publié des fragments : de Reiffenberg et de Barante dans leurs Histoires des ducs de Bourgogne. Les *Bibliophiles belges de Mons* en ont donné une édition en 1892, en partie d'après les deux copies abrégées de Bruxelles et de Florence, en partie d'après une copie du xviiie siècle de la Bibliothèque royale de La Haye. Le texte original était alors perdu. Il fut retrouvé en 1900 dans un lot de manuscrits acheté par le gouvernement belge à Cheltenham. Dès lors, l'édition de Mons apparaissait trop insuffisante. M. DD. Brouwers, bien connu par d'autres travaux, nous en donne pour la première fois une édition *complète* et *fidèle* d'après le manuscrit original.

Jean de Haynin mérite cet honneur. Si sa phrase est parfois longue et embarrassée quand il aborde des idées abstraites, où il est mal à l'aise, elle se clarifie lorsqu'il décrit des opérations de guerre, des armes, des costumes. Ce n'est pas un Commines, mais c'est un chroniqueur qui a au moins l'amour du vrai. Il sait distinguer entre ce qu'il a vu et ce qu'on lui a rapporté (voy. p. 58). Il a pris des notes jour par jour et ne travaille pas de souvenir après les événements. Il nous conserve ainsi mille détails pittoresques et bien des faits qui éclairent la narration des autres historiens.

Aussi modeste écrivain qu'observateur consciencieux. J'écris, dit-il dans sa préface, « selon *mon* petit entendement et memorre, a la corecsion de cheus qui mieus et plus evidanment que *moi* les aroit vues et seues, car ne moi ne autre qui sommes en quelque lieu ne poons tout voir bonnement, tout savoir ne tout retenir. » Ce n'est pas qu'il soit en rien « clerc, facteur ne retorisien, ne apres (appris) de tel chose ferre », il racontera « tout rondement et en brief. » Ce dernier mot est bien vrai. Si Jean de Haynin sait vanter un beau fait d'armes, il le fait sans rhétorique. Ses morts reçoivent de lui un éloge funèbre presque stéréotypé. Il ne fait jamais l'entendu dans les choses qu'il ne connaît pas : « se je seuse espellir alemant, dit-il p. 78, je les euse mis en escrit leur non et sournon, mes je ne saroie. » Il s'agit de seigneurs étrangers dont les noms sont trop germaniques pour son ouïe d'honnête Hennuyer. Et il est ainsi, tout le long, d'un naturel charmant.

Ce chroniqueur optimiste, pieux, honnête, s'indigne des roueries de Louis XI. Le roi Louis a fait courir le bruit qu'il a gagné la bataille de

Montlhéry. De Haynin en devine la raison, certes : « le roi l'avoit (fait) tout a pourpos de doute que la pluspart de son roiame ne se tournaste et rebellaste alencontre de ly »; mais il s'indigne du procédé : « mes il nestoit point bien onnourable de donner bourde a connoistre de la personne deun Roy » (p. 103; voy. de même p. 108).

Il a des passages de réflexion naïve et de bonhomie qu'on dirait d'Hérodote : « Or bonne gens, penses et avises ung peu, chescun en li mimes, que chest du monde ne quelle fermete il ly peut avoir. En lan LXI, IIII ans devant, chestoit tout ung du Roi et du conte..... et a le bataille de Mon le hery il estoite ennemis mortel, et dedens moins de trois mois apres, il restoite come bons amis ensanble; et pour tant qi est mort, il est mort toujours (le vassal qui s'est fait tuer pour ces passagères querelles, reste tué), sont les prinches a la fin bien dacort. Par quoi on ne se doit esmayer ne esbahir de chosse quon voie, son ne voit ung home gros d'enfant» (p. 105; voy. autre réflexion, p. 145).

Même la pointe d'admiration et de poésie ne manque point par endroit. Il ne la recherche pas, il ne la fuit pas, c'est toujours le sentiment naturel qui s'épanouit naïvement. Les hommes du comte de Charolais, des deux côtés de la Seine, ayant trouvé des *lagnes* (ligna, en wallon *lègnes*) assemblés sur la rive, font grand feu toute la nuit : « et estoit merveille et chose a veir, pour cheus a qi il ne portoit point de damage, de voir le grant nonbre de feus qui estoite laendroit de tou les II les (lés, côtés) de la rivierre et sanbloit que che fust un chiel terrestre et que che fuste toutes estoilles du gran nonbre qu'il en y avoit, et croi que james on n'en verra plus ne otant pour une fois d'eune veue » (p. 87).

Ce premier volume contient : 1° la guerre du Bien public (première expédition de Charles en France); 2° la première expédition de Charles au pays de Liége; 3° le siège et sac de Dinant; la deuxième expédition contre les Liégeois; 4° la mort et les funérailles de Philippe-le-Bon ; les troubles à Gand et à Liége; 5° la troisième expédition contre les Liégeois et la bataille de Brusthem. M. Brouwers en a déjà tiré des détails inédits sur le sac de Dinant en 1466, qui ont paru dans le *Compte rendu du Congrès d'Archéologie et d'Histoire, tenu à Dinant en 1903* (Namur, Wesmaël, 1904),

M. A. Molinier, dans les *Sources de l'Histoire de France*, t. V, p. 45, dit que ces Mémoires sont « d'une bonne langue wallonne. » Il faut entendre wallon ici au sens historique du mot, car, au sens linguistique, la langue du sire de Haynin n'est pas wallonne. Elle veut être française, et, de fait, elle est fortement teintée du patois hennuyer appelé rouchi, une des espèces du dialecte picard. Le trait le plus caractéristique en est les formes verbales en *-te*, *r-te* : *s'estoite* (s'étaient), *perchurte* (perçurent), *tiroite*, *avoite*, *chergerte*, *tienrte* (tinrent), *pooite* (pouvaient), *porte* (purent). On constate le *ch* pour *ç*, *ss* : *chité*, *chertain*, *cheus*, *che*; la présence du c dur pour *ch* dans les moments où l'auteur ne s'observe pas : *querquier* (chercher), *car* (char), *cans* (champs), *caude* (chaude), *caroy* (charroi), *touquet* (w. *totchèt*), *gardin* (jardin). On y trouverait facilement des picardismes de syntaxe et

de sémantique *(poisant* au sens de *grand et gros)*, mais il n'y a rien de wallon chez lui, dans le sens où nous délimitons scientifiquement le dialecte wallon. Qu'on veuille bien prendre ceci comme une explication et non comme une chicane de mot. Au sens historique, M. Molinier a parfaitement raison : toute la zone septentrionale de langue romane a été dénommée wallonne, c'est-à-dire gauloise, par opposition à la zone de langue teutonne, ou tihonne, ou tioise, et, aujourd'hui comme jadis, les gens de Tourcoing, de Douai, de Maubeuge, de Givet, se disent Wallons tout comme ceux de Namur et de Liége.

M. Brouwers a identifié la plupart des noms de lieux et de personnes. Il n'a point grossi son édition de notes philologiques inutiles, car le texte se laisse lire facilement, et, s'il y a des mots obscurs, les dictionnaires de Du Cange, de Roquefort, de Lacurne et de Godefroy sont là pour en donner le sens. On ne peut demander à un éditeur de prévoir les « desiderata » des lecteurs trop peu préparés. Le texte a été transcrit, collationné avec grand soin. A part quelques accents aigus qui se sont glissés çà et là (1), et, dans un travail de 260 pages, une demi-douzaine de coquilles typographiques sans importance, que nous indiquerons à l'auteur pour son *erratum*, M. Brouwers a reproduit exactement la physionomie médiévale de son texte. Historiens et linguistes lui en sauront gré.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'impression, le papier, l'exécution matérielle du volume sont dignes de la maison Cormaux et de la *Société des Bibliophiles liégeois?* Il est seulement regrettable que, dans l'intérêt de la science, il n'y ait pas, à côté de l'édition rare et de tirage restreint, une édition de travail accessible à tous. Celle-ci ne diminuerait en rien la valeur de celle-là.

Jules Feller.

o o o

Cercle archéologique de Mons. — *Annales*, t. XXXIV.

1. — (P. 1 à 56.) E. de la Roche-Marchiennes : *Notice sur Harvengt et ses seigneuries.* — C'est la fin de la notice en 180 pages, dont j'ai déjà parlé dans le n° 2 de l'année 1905, de la revue. Il est question des seigneuries du Petit-Quévy et de Bosqueau, qui appartiennent ausssi aux de Marchiennes. L'absence de méthode, que j'ai déjà constatée il y a un an, rend ce travail lourd et diffus, et fait regretter le temps et le labeur dépensés presqu'en pure perte.

2. — (P. 57 à 80.) G. Decamps : *L'abbaye de Groeninghe lez-Courtrai*

(1) Qu'on mette des accents dans un article historique, lorsqu'on cite un texte ancien, soit; on peut le concéder, parce que le linguiste n'ira point chercher là des textes fidèlement transcrits et parce que les accents peuvent acquérir deux ou trois lecteurs de plus à un texte. Mais il peut se faire qu'un éditeur mette les accents de travers, sur des diphtongues descendantes. On peut graphier *manière* quand l'auteur prononçait *manire.* Ce fait, qui n'a pas d'importance pour l'historien, en a une pour le linguiste. Puis, où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Il faudra séparer en plusieurs mots ce que l'auteur a uni, multiplier les apostrophes et les traits d'union, corriger les *c*, *g* doux devant *a*, *o*, *u*, et ainsi de suite. Il n'y a qu'embarras et arbitraire en dehors de la publication intégrale.

et ses possessions dans le Hainaut. — Dénombrement fort complet des biens que l'abbaye du Miroir de la Vierge possédait à Dour, Braine-le-Comte et Neufvilles lez-Soignies. Cette courte étude, suivie de quelques pièces justificatives, fait honneur à l'érudit qui a publié nombre de beaux travaux et dont on attend des œuvres de plus longue haleine.

3. — (P. 81 à 108.) Alph. GOSSERIES : *La maîtrise de St-Nicolas au bois, à Manage.* — La disparition prochaine des bâtiments de cet établissement religieux a fourni l'occasion d'une étude sur cette maîtrise, formant une seigneurie qui appartenait à l'abbaye de Bonne-Espérance. La possession donna lieu à de nombreux procès, relatifs aux droits seigneuriaux.

4. — (P. 109 à 111,) Ch. HODEVAERE : *Sur l'écusson de la porte d'entrée de la chapelle de Battignies, à Binche.*

5. — (P. 112 à 304.) Ed. PONCELET : *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.* — C'est la suite du travail signalé dans le n° 2 de 1905 de notre revue. Cette seconde partie commence au mot *Bernissart* pour finir au vocable *Merbes-le-Château :* c'est dire qu'il faudra au moins trois volumes pour terminer cet ouvrage intéressant au plus haut point, et que la consultation en sera par là même fort difficile. Regrettons encore que le Cercle archéologique de Mons n'ait pas rompu avec ses habitudes et publié cette étude en un volume hors série.

6. — (P. 305 à 318.) A. DE BEHAULT DE DORNON : *Relation d'un séjour de Michel de St-Martin à Mons, en 1661.*

7. — (P. 319 à 338.) Alph. GOSSERIES : *Un conflit entre le prince-évêque de Liège et la ville de Thuin au 18e siècle.* — Il s'agit des retards et des atermoiements apportés par le magistrat de Thuin à la communication réclamée en 1753, par le Conseil privé, des comptes de cette ville, depuis 1746. L'auteur expose, en ses nombreux détails, la constitution du magistrat de Thuin avant et après ce conflit, et les mesures prises par le prince pour éviter le retour de semblables difficultés.

8. — (P. 339 à 343.) Variétés : *La chapelle du St-Sacrement en l'église Ste-Elisabeth à Mons*, par E. MATTHIEU ; *Epitaphe encastrée dans un mur du cloître de la cathédrale St-Paul, à Liège*, par J. DEWERT ; *l'Industrie dans le Hainaut en 1806*, par E. MATTHIEU.

A. Carlot.





André-Modeste GRÉTRY

L est des hommes dont le nom éveille en nos esprits tout un monde de sensations fraîches et de souvenirs attendrissants. L'artiste dont je veux parler possède cet heureux privilège. Parmi les « poètes du son », il n'est point de ceux dont le génie trouble et embrase, ou dont l'âme aussi affinée que voluptueuse s'est répandue dans cette musique idéale que l'on a qualifiée d'« absolue ». L'art de Grétry est plus modeste, et pourtant, il est d'une véritable grandeur, car si la musique pour lui n'est qu'un bercement de l'âme, il n'y voit pas seulement le « beau jeu de sensations » dont parle Kant et il considère qu'étant le plus idéaliste des arts, elle est faite avant tout pour exprimer le sentiment.

Voilà pourquoi Grétry fut à la fois un chantre et un peintre sincère des caractères et des passions reposées. Ce n'est pas un harmoniste, et lui-même reconnut avec loyauté et bonhomie, que la faculté d'instrumentation et la science étaient chez lui inférieures à l'instinct. Les nécessités de celui-ci et de son génie le poussent uniquement vers la mélodie qui transporte les âmes dans les espaces caressants du rêve et peut, lorsqu'elle interprète avec art des paroles dont elle module la portée, faire naître en nous les émotions les plus profondes.

Voilà, rappelé dès ce préliminaire. le principal mérite de ce grand homme. C'est loin d'être le seul et j'aurai à en marquer bien d'autres en étudiant de plus près son art et ses idées. Le seul que je veuille noter également ici, c'est le rôle important qu'il remplit dans cette évolution constante que la musique a parcourue, c'est qu'il est le véritable créateur de l'opéra-comique et que, conciliant la musique italienne avec la musique française de son temps, il ouvrit à l'art des horizons nouveaux et lui fixa des règles fécondes.

Par son influence considérable sur la musique du XVIIIe siècle et

celle qui devait le suivre, par tout ce dont l'art est redevable à son initiative, GRÉTRY partage avec la plupart des musiciens sortis de notre pays l'un de leurs plus beaux titres de gloire.

Quelle importance, en effet, les Belges n'ont-ils pas dans cette transformation que subit au cours des temps cet art musical si apte à se renouveler, si sujet à se développer?

HUCBALD, le moine de Saint-Amand, n'est-il pas, avec FRANCON, l'écolâtre de Liége, l'une des lumières de la science musicale au moyen-âge? ADENEZ, joueur de viole et roi des ménestrels et des jongleurs d'Henri III, duc de Brabant, n'est-il pas avec GILLEBERT de Berneville, le Courtraisien, l'un des propagateurs de ces chants mêlés de parlé dont le bossu d'Arras, Adam DE LA HALLE devait former le prototype de l'opéra-comique dans le *Jeu de Robin et Marion ?*

Deux siècles plus tard, Guillaume DUFAY de Chimay ne vint-il pas à Rome, pour y rester pendant un demi-siècle maître de la Chapelle Pontificale et y écrire de nombreuses messes à combinaisons rythmiques? Et combien d'autres à citer encore! Louis VAN VAELBEKE, le Brabançon, renommé facteur en vielles qui, sous le duc Jean II, inventa les pédales de l'orgue; Antoine BUSNOIS, chef des musiciens de la chapelle du Téméraire et doyen de Furnes; Jehan TINCTOR, du pays des Aclots, maître de chapelle de Ferdinand d'Aragon et créateur à Naples de la première école de composition de l'Italie; Simon QUERCUS, le Brabançon au nom latinisé (1), chantre des Sforza, ducs de Milan; Josquin DES PRÉS, « Hennuyer de nation », maistre en notes, comme dit Luther, et musicien de Louis XII, roi de France; Adrien WILLAERT, de Bruges, le fondateur de l'Ecole de Venise, maître de chapelle de St-Marc, à qui Cyprien VAN ROOR, de Malines, devait succéder!

Puis, c'est le prince des musiciens, Roland DE LASSUS, le noble chevalier de l'Eperon d'Or, qui devait dégager l'art musical des tonalités grégoriennes et des subtilités harmoniques et conquérir à la Cour de Bavière le titre d'Orphée; c'est Philippe DE MONS, qui mit en musique les sonnets de Ronsard; c'est, plus tard encore, Henri DUMONT, le Liégeois, maître de musique du Roi-Soleil, puis la famille des CUPIS, de Bruxelles, à laquelle appartenait la Camargo dont Voltaire devait chanter les grâces; c'est à Liége, Lambert PIETKIN, chanoine de Saint Materne, et Henri-Guillaume HAMAL, et son fils Jean-Noël, auteur du *Voyèdje di Tchaufontinne* et maître de musique de la Cathédrale; c'est GRÉTRY; c'est GOSSEC, de Vergnies

(1) Son vrai nom était Simon VANDER EYCKEN.

en Hainaut, d'abord au service du prince de Conti, puis musicien officiel de la République et créateur de la symphonie en France au moment où HAYDN la créait en Angleterre ; c'est enfin toute cette pléïade de musiciens de talent ou de génie dont le siècle qui vient de finir vit chez nous l'admirable floraison !...

* * *

Il est impossible de rappeler tout cela sans une émotion réelle, non pour en tirer une vaine gloriole, mais pour rappeler ce qui est dû à ce coin de pays qui est nôtre, qui jamais ne désira que la paix et, malgré l'oppression qui pesa sur lui, répandit sur l'Europe la joie des accords et la douceur des harmonies.

Et ce qui émeut surtout, c'est de constater combien ces grands hommes sont de chez nous ! A leurs lèvres chante l'âme de leur race. Ils expriment, le plus souvent avec gaîté, cette tendresse ingénue qui constitue son caractère essentiel.

Ainsi font ADENEZ et GILLEBERT, poètes mélodieux ; DUFAY qui, à côté de ses messes rythmées, écrit de nombreuses chansons ; BUSNOIS et JOSQUIN qui, badins et légers, délassèrent, le premier la Cour des Ducs de Bourgogne, le second celle du Roi de France, Roland DE LASSUS qui, auss icélèbre que PALESTRINA, doit sa gloire non seulement à ses messes mais aussi à ses refrains, madrigaux ou cantates ; les deux HAMAL enfin qui, chantres de race, essorèrent toute l'expansion satirique et bon enfant du pays de Liége.

GRÉTRY, comme eux, appartient tout entier à son pays. Si une extraordinaire destinée lui fit quitter tout jeune les bords de la Meuse et le fit vivre sa longue existence en Italie, puis en France, il n'a point subi pour cela d'influence déprimante : il a suivi la voie que ses origines lui avaient tracée à l'avance et il a développé avec régularité son individualité entière, reflet aussi fidèle que pénétrant de l'intimité du peuple dont il est sorti. Par là même, son art plongeant ses racines dans le terreau du pays natal, fut aussi profond que généreux, puissant de sève naturelle et vivant comme les sources claires.

L'âme wallonne, l'âme Liégeoise palpite en lui. Il est près de la nature qu'il chérit pour elle-même et dont il saisit tout le charme et l'essence des mouvements, soit que ceux-ci se produisent en nous-mêmes, soit qu'ils se réalisent dans l'éternel balancement des choses. D'autre part, lorsqu'il rêve, c'est la tendresse délicate et naïve qui chante dans son cœur.

« Cette tendresse », dès le Moyen-âge, elle apparaît remplissant le conte admirable d'*Aucassin et Nicolète*. C'est elle que nous

retrouvons sous des formes très diverses dans la musique de quelques vieux *Noëls* et chez beaucoup de nos compositeurs modernes, chez LEKEU par exemple ; dans les sculptures de RULOT et de Victor ROUSSEAU ; dans les tableaux et les pastels de beaucoup de nos peintres ; dans la mélancolie de PIRMEZ et la psychologie de GOFFIN, comme dans la fine sentimentalité de MAUBEL ; dans les contes d'Hubert KRAINS et de Louis DELATTRE, de George GARNIR aussi et de DEMBLON, chez presque tous nos poètes de langue wallonne ou française et dans les petits livres d'Hector CHAINAYE et de DELCHEVALERIE » (1).

En faisant résonner cette âme, GRÉTRY obéit d'instinct à une loi que la science moderne a dégagée : la nécessité d'échapper aux influences et de mettre en œuvre les sensations ancestrales conjointement avec la collectivité des idées et des sentiments d'une époque. Cette nécessité est impérieuse peut-être plus encore pour l'art musical que pour les autres arts. BRUNEAU, dans *Musiques d'hier et de demain*, Camille SAINT-SAENS, dans *Portraits et Souvenirs* ont des divergences de manières : le second s'émeut de la polyphonie exacerbée des jeunes et de leurs préoccupations littéraires, le premier légitime les audaces des habiletés modernes, mais tous deux sont d'accord pour demander aux jeunes de redevenir Français. Leur conseil s'inspire des leçons du passé et s'ils avaient été amenés à citer des exemples, celui du grand homme dont je parle serait fatalement venu à leur pensée.

GRÉTRY, en effet, ne se borne pas à obéir à cette loi que je viens d'esquisser. Inconsciemment, lui-même la détermine et, sans la dégager, y pousse par les réflexions et les souvenirs qu'il égrène dans ses *Essais*, cette œuvre de la fin de ses jours : Ne dit-il pas que lorsqu'il écrivit *Lucile* cette comédie lyrique où se déploie de façon touchante la sensibilité domestique, il réveilla en ses souvenirs le « pays des bonnes gens » où il était né et où cette sensibilité est si naturelle aux hommes? » Ne dit-il pas ailleurs que les airs chantants, ceux que nous savons depuis notre enfance et qui ont vieilli avec nous, doivent nous être chers? Et, voulant prouver qu'il a mis cette vérité en pratique, n'ajoute-t-il pas qu'il a employé dans sa musique d'anciens airs dont l'un était tiré d'une contredanse et l'autre d'un vieux refrain que son père chantait en le faisant sauter sur ses genoux?...

Il aurait pu ajouter encore le souvenir de certaines de ses œuvres, notamment ce drame d'*Aucassin et Nicolette*, dont SEDAINE lui fit le livret et pour lequel GRÉTRY s'inspira d'anciens airs dont son âme de wallon devait lui faire saisir tout le charme. N'était-il pas de la race

(1) ALBERT MOCKEL. Article sur Camille Lemonnier, *Wallonia*, tome XI, p. 110.



Mellier. pinx^t. — Forget, sculp^t.

de cet inconnu qui, des siècles auparavant, avait écrit en wallon cette chantefable exquise où l'on voit Aucassin, fils du Sire de Beaucaire, amoureux de Nicolette, la pauvre bachelette qui, tant sa chair était éclatante de blancheur, faisait apparaître noires les fleurs de marguerite qu'elle foulait de ses pieds nus.

Il aurait pu rappeler aussi qu'il était de ce peuple aussi amoureux des chants pleins de tendresse que des plaisirs rustiques, qui au cours des *Noëls* mi-religieux mi-païens, faisait dialoguer, sur le ton d'une mélodie simple et pénétrante, vilains et pastourelles, Guillots et Pierrettes, auprès de *Mamé Jésus*, reposant entre le « débonnaire Joseph et la dolente Marie » (1).

* * *

Peut-être cet attachement aux choses du pays natal et l'inspiration qui en devait découler eussent-ils été chez Grétry plus vivaces et plus féconds encore si sa destinée ne l'avait poussé vers les régions éloignées de la ville qui l'avait vu naître. Mais cette destinée était fixée par les circonstances et les nécessités de milieu et d'époque. Quitter Liége était pour Grétry une obligation. Il fallait qu'il abandonnât cette petite capitale revêtant si bien alors le caractère de ces agglomérations recueillies, discrètes et paisibles que le génie affectionne pour y donner le jour aux êtres qu'il a marqués de son sceau.

L'église était à cette époque encore — nous sommes au milieu du XVIIIe siècle — la seule carrière ouverte en Belgique aux artistes musiciens. Les maîtrises des cathédrales constituaient les seules écoles où les éléments de la science musicale fussent enseignés, et ceux qui en suivaient les leçons pouvaient caresser comme seul espoir de devenir un jour organistes ou maîtres de chapelle sinon simples joueurs de contredanses allant à coups d'archets vigoureux faire danser les campagnards aux fêtes enjolivées de crâmignons... Ce fut la carrière suivie par le père de Grétry, à la fois premier violon de l'église St-Martin et directeur d'orchestres de danse aux dicaces des faubourgs.

Notre héros était en droit de penser secrètement que le génie qu'il sentait sourdre en lui pouvait lui faire caresser des ambitions plus hautes. Du reste, il était dit qu'il était né pour la scène lyrique et lorsque, tout enfant, il put assister, pendant le cours de toute une année, aux représentations des opéras de Pergolèse et de Buranello qu'une troupe de chanteurs italiens était venue jouer à Liége, il comprit que le théâtre serait la passion de toute sa vie....

(1) Voir sur les *Noëls* : Wilmotte, *Le Wallon*, pages 94 à 96.

Au surplus, l'Italie apparaissait si nettement comme le centre de l'art musical, nos contrées avaient contribué si fortement à la formation et à l'essor de cet art italien, le souvenir de nos grands musiciens fondateurs des écoles de Venise ou de Rome était si vivace chez nous, que c'était vers l'un de ces astres brillants que devaient être infailliblement attirées les vocations pressenties ou révélées.

Quand il partit pour Rome, GRÉTRY avait-il la prescience que là ne s'arrêterait pas son effort et prévoyait-il déjà que, pour sa parfaite éclosion, son génie aurait besoin de se rapprocher de Paris et de cette société du XVIII[e] siècle dont j'évoquerai tantôt le souvenir ?

Peut-être !... Quoiqu'il en soit, Rome était l'étape obligée de sa marche vers la gloire.

Ce départ pour la capitale de l'Italie, ce voyage de quatre à cinq cents lieues effectué à pied fut le premier des efforts que GRÉTRY, avec une vigueur inlassable, dut réaliser au cours de son existence. Le destin ne lui fut pas cruel : il n'eut jamais l'angoisse d'un MOZART errant de par le monde, se morfondant dans les antichambres parisiennes, s'efforçant en vain d'arriver à la scène et cherchant longtemps en Allemagne une place de maître de chapelle ; il ne subit pas les tourments d'un BEETHOVEN et n'eut pas la vie, si rapidement fauchée, d'un PERGOLÈSE, d'un WEBER ou d'un BELLINI; le succès devait lui sourire rapidement et il devait mourir comblé d'honneurs dans un âge avancé... Mais il n'en eut pas moins à vaincre des obstacles et des difficultés de toutes sortes. Ainsi : le travail lui fut toujours pénible et souvent, lorsqu'il s'échauffait à son clavecin dans le trouble de l'inspiration, il lui arriva de cracher le sang avec une abondance effrayante — il eut à lutter toute sa vie contre les partisans de l'ancienne musique et contre les acteurs maîtres de leur théâtre — enfin, dès son jeune âge, il dut sacrifier à son art ses joies et ses affections.

Quel déchirement, en effet, ne dut pas se produire en lui lorsque, en Mars 1759, après avoir reçu son trousseau des mains de sa mère et la bénédiction paternelle, après avoir fait ses adieux à sa grand'-mère et à l'ineffable région de Coronmeuse qu'elle habitait, il prit la route de Rome, s'excusant auprès des voisins qui, sur le seuil de leurs portes, le saluaient de la main, de ne point se retourner vers eux de crainte que le cœur ne lui manquât !

Quelle énergie ne fallut-il pas à ce jeune homme de dix-huit ans pour supporter la fatigue de ce voyage qui devait le faire passer successivement par Trèves, Trente, les Alpes et le Tyrolois, lui faire franchir le Mont-Cenis et les campagnes du Milanais, saluer Florence au passage et enfin le faire aboutir à Rome !

Heureusement, il a pour lui cet enjouement et cette goguenarde et primesautière assurance, en concordance avec l'endurance et l'énergie presque têtue qui caractérise ceux de son pays. Dès Trèves « il est aguerri, fait à la fatigue et aux injures du temps » ; il sème la gaîté le long de la route avec ses compagnons de voyage et cet espèce de contrebandier guilleret, du nom de REMACLE, qui dirige l'expédition.

Il faut lire dans ses *Essais* le récit des événements plutôt drôlatiques où la fantaisie wallonne des voyageurs s'exerce avec gouaille aux dépens de certains personnages rencontrés parfois dans les auberges ou les couvents. C'est un chapitre que l'on croirait arraché aux pages de *Gil Blas*....

Son séjour en Italie, qui devait durer huit années, ne fit que développer en lui la passion qu'il avait pour la musique et l'attirance qu'il subissait pour le théâtre. C'est en Italie qu'il cueille ses premiers lauriers et certains airs des *Vendangeuses*, intermèdes qu'il composa pour le Théâtre Aliberti et qui, dès le lendemain, devinrent populaires à Rome, suffirent, avec quelques scènes italiennes et quelques solos de flûte, pour faire connaître son nom et créer sa réputation. Tout en étant au centre même « de la mère-musique », — entendez par là la musique italienne — il sut, dès cette époque, en apercevoir les errements de même qu'il comprit les faiblesses des livrets mis à la disposition des auteurs et conformes aux goûts de l'époque. La partition d'un opéra-comique français lui ayant été prêtée, il brûla du désir d'écrire sur des livrets semblables. La France l'attira. Elle bouillonnait du reste, en ce moment d'idées et de renouveau en travail. Il vint, en 1767, vers ce foyer où son génie allait pouvoir prendre toute son expansion.

C'est que le tour d'esprit et les préoccupations de la France convenaient admirablement à l'activité que GRÉTRY allait lui consacrer ! Dans cette période qui prépare les années terribles où les bergeries à la mode se seront effacées devant la tragédie courant les rues, il semble qu'en se jouant, la grande nation forge derrière les oripeaux scéniques, les armes de la révolution et s'étourdit pour échapper au cauchemar des tumultes futurs. Tout en elle est la fois surchauffé et artificiel. C'est le siècle mondain par excellence, il est enrubanné et mignard, sa sensibilité, même sincère, prend des tonalités et des allures déclamatoires, il est verbeux et galant, d'un esprit à fleur de peau mais d'une ironie cependant mordante, son art est empreint de volupté et sa grâce court vêtue dévoile une licence élégante ; c'est un étalage de rocailles et de décors d'opéras, de paysages conventionnels et de chairs roses et rebondies... C'est, sur la toile, les pierrots d'un

WATTEAU et d'un LANCRET ou les corps à fossettes d'un BOUCHER; c'est, sur la scène, les bergers poudrés et les tendres Marions !...

Combien il se conçoit que le XVIII[e] siècle ait été l'âge d'or du chant et que sa grande passion ait été le théâtre ! Tout pousse au spectacle et à l'action : tantôt c'est la frivolité qui y mène, tantôt c'est le désir de s'étourdir ou de dépenser sa verve. Les grands seigneurs — tels le duc d'Orléans, le comte de Clermont, le cardinal de Rohan — les financiers — tel M. de la Popelinière, ce bel esprit célèbre par sa fortune — ont leur scène de comédie et de tragédie. Le compassé LA HARPE lui-même fait la réplique à des courstisanes chez les demoiselles Verrières, châtelaines d'Auteuil, et le maréchal de Saxe traîne derrière son armée une troupe que dirige FAVART et qui, la veille de Fontenoy et de Rocour, délasse ses guerriers et leur fait oublier la perspective des lendemains sanglants !

D'autres aiment le théâtre pour ce qu'il enseigne et éduque les hommes. VOLTAIRE voit en lui « ce que l'esprit humain a jamais inventé de plus noble et de plus utile pour former les mœurs et pour les polir ». Il l'appelle l'école des vertus au même titre que l'école des plaisirs. Il forme des acteurs comme LEKAIN, M[lle] GAUSSIN et la CLAIRON, l'amie des encyclopédistes, et, vis-à-vis de l'Eglise qui les bafoue et de la Cour qui en fait des parias et parfois les envoie à la Bastille, il prend la défense des artistes de la scène...

Puis, en dessous de la Cour et des Encyclopédistes, il y a la foule, il y a le peuple Français, ce peuple enjoué qui, comme JEAN-JACQUES le constatait, est celui dont le naturel est le plus porté vers la chanson, car, battant ou battu, dans l'abondance ou dans la disette, heureux ou malheureux, triste ou gai, le Français chante toujours !

On le voit, GRÉTRY avec les dispositions naturelles qui étaient siennes, devait trouver dans cette France de la seconde moitié du XVIII[e] siècle, le milieu le plus approprié à son génie et le plus ouvert à ses tentatives et à ses efforts.

C'est le 1[er] janvier 1767 qu'il partit de Rome pour n'y plus revenir.

L'accueil qu'il reçut de VOLTAIRE, à son passage par Genève, fut le prélude de ses succès. Le patriarche, depuis neuf ans déjà, était fixé dans ses terres de Ferney, dont il avait fait, par sa prodigieuse correspondance, le centre de la France littéraire. C'est là que « le petit Liégeois » — comme Voltaire lui-même devait l'appeler après le succès du *Huron* — subit le premier contact de ces talents dont il allait, au cours des années suivantes, subir l'influence entraînante.

Plus tard, il dira combien il fut électrisé par ces ardents idolâtres des arts, des sciences et de la belle nature :

« Un Voltaire, écrit-il, qui inondait la France de ses écrits, toujours instructifs et quelquefois sublimes ; un Diderot, un abbé Arnaud, qui lançaient la foudre au milieu des festins, et qui, par la force de leur éloquence, communiquaient à chacun la noble envie d'écrire, de peindre ou de composer de la musique ; un d'Alembert qui, tour à tour ardent et modéré, apprenait qu'il faut mettre des bornes à l'enthousiasme ; un la Harpe qui, dans trois phrases, vous présentait le résumé d'un volume ; un Marmontel qui (je ne parle point de sa profonde érudition) aurait répété en bons vers ce que l'on venait de dire en prose ; un Sedaine, qui voyait dans le conte qu'on débitait une action théâtrale, en saisissait tous les fils sans jamais s'écarter de la sublime unité. Non, il est impossible de résister à la flamme qui sortait de la réunion de ces hommes tous célèbres, chacun dans son genre, et quand le vin de champagne arrosait ce feu sacré des arts et du génie, l'homme fait pour être quelque chose anticipait de plusieurs années les chefs-d'œuvre qu'il devait enfanter et pour lesquels il était prédestiné. »

* * *

Lorsque Grétry arrive à Paris, l'évolution de la musique et du théâtre vient d'entrer dans une phase nouvelle. Les opéras et ballets de Lulli et de Quinault, à qui les intermèdes et mascarades italiennes importées à la Cour par Mazarin avaient donné naissance, et qui, au grand siècle, avaient montré le Roi lui-même, costumé en Soleil, participant aux danses avec la Reine, n'apparaissaient déjà plus qu'à quelques-uns comme étant la musique idéale et unique. Il en était de même de celle de Rameau, qualifié à l'origine d'audacieux et assailli de quolibets, notamment par Jean-Baptiste Rousseau qui, en méchants vers, le traita de « distillateur d'accords baroques » dont les opéras bourrus n'étaient bons que « pour les Thraces et les Iroques. » La querelle des Lullistes et des Ramistes s'était apaisée et les uns et les autres avaient trouvé un adversaire commun dans cette musique italienne que les œuvres de Pergolèse avaient importée en France et dont Jean-Jacques, en écrivant sa partition du *Devin du Village* et sa *Lettre sur la musique française* devait s'affirmer l'admirateur. C'était la querelle des « Bouffons » contre la musique française Lulliste ou Ramiste, querelle qui devait continuer longtemps encore et se compliquer bientôt des discussions passionnées auxquelles la musique nouvelle, celle de Grétry notamment, devait donner naissance, puis de cette tempête véritable provoquée par les Iphigénies de l'immortel Chevalier de Gluck, que les routiniers de mauvais goût devaient qualifier de « grand hurleur », de même que plus tard le divin Mozart ne devait leur apparaître que comme un « grand faiseur de notes » !

Quant au théâtre, lui aussi a évolué, et les scènes diverses se

sont constituées; cette période de luttes qui pendant de longues années avait fait batailler les troupes de la Foire contre les Comédiens privilégiés est arrivée à son terme.

L'opéra-comique, qui, né en 1712, a traversé les difficultés et subi les vicissitudes les plus pénibles, s'est relevé depuis et s'est uni à l'opéra-italien. Cette fusion, en faisant disparaître deux « Théâtres de la foire » rivaux, a donné naissance à une scène importante : celle de la « Comédie Italienne » qui, jusqu'à sa disparition en 1791, va parcourir une brillante carrière.

Ajoutez à cela que d'autres réformes se sont réalisées en ce qui concerne le mode ou la police des spectacles : ainsi, depuis 1759, le théâtre est purgé des petits maîtres, et la scène, désormais, est libre et réservée aux acteurs, sauf aux jours de représentation de capitation où l'on voit, aux grands cris du parterre du reste, un nombreux public envahir les planches et entourer les artistes [1].



FLATTERS, inv^t. FREMY, del. et sculp

Lorsque GRÉTRY paraît, de nombreux progrès, on le voit, ont été réalisés dans tous ces éléments divers dont l'ensemble constitue le cadre où va se développer son activité. Au milieu de ces discussions, souvent byzantines, que l'art musical a soulevées, il apportera son esprit et son bon sens, ses penchants naturels, sa rondeur, et ce besoin irrésistible de chanter avec grâce et sentiment. Pour un génie comme le sien, les systèmes et les théories ne peuvent apparaître que comme ayant une importance subordonnée à celle de l'instinct.

« Chacun prêchait pour son saint, dit-il plus tard : on ignorait » qu'il est un saint pour tout le monde. » Il écrit ailleurs : « Qui » oserait décider si, en musique, l'harmonie doit l'emporter sur » la mélodie ? » Il estime que tout est permis à l'artiste qui saisit la nature sur le fait, car les vingt-quatre gammes sont pour lui ce que la palette est pour le peintre. Il indique que si l'on peut étudier et discuter les systèmes, il faut avant tout tâcher de créer : « C'est » après avoir lu les traités d'harmonie de TARTANI, de ZARLIN,

(1) Par exemple, en 1785, à une audition du *Panurge* de GRÉTRY, et de l'*Iphigénie en Tauride*, de GLUCK.

» de Rameau, de d'Alembert, que je me suis dit : Voilà bien assez » parlé théorie! Avant que la pratique ait épuisé toutes ces règles » et ces immenses calculs, il y a de quoi occuper les artistes pendant » plusieurs siècles. Puisse seulement cet amas d'érudition nous » donner un trait de chant qui réveille une sensation douce et » consolante pour les âmes sensibles ! »

* * *

Les âmes sensibles! C'est elles que Grétry va charmer, c'est elles qui, séduites, vont assurer son rapide triomphe. Là est le secret de sa force : non-seulement il sera mélodieux, mais il sera touchant et gai. Que faut-il de plus pour créer un art véritable et atteindre le plus haut degré du succès, qui est d'émouvoir et d'entraîner la foule ?...

Ce degré suprême, Grétry y est arrivé promptement. A peine a-t-il, grâce à la protection du comte de Creutz, ambassadeur de Suède, de Suard et de l'abbé Arnaud, acquis cette possibilité enviée d'obtenir un livret et d'être représenté, que la Cour, les philosophes et les littérateurs, puis Paris lui-même, applaudissent à cet astre naissant.

Après *Le Huron*, Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, écrit : « Ce M. Grétry est un jeune homme qui fait ici son coup » d'essai, mais ce coup d'essai est le chef-d'œuvre d'un maître qui » élève l'auteur sans contradiction au premier rang. » Puis vient le drame lyrique de *Lucile*, dont le quatuor : « Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille » devait acquérir une célébrité européenne et une signification presque proverbiale, être joué pendant les guerres de la Révolution et par les soldats de la grande armée, devenir un chant officiel après le retour des Bourbons, et pénétrer jusque dans l'église où, appliqué à d'autres paroles, il servit à exprimer le bonheur des élus, après un sermon sur le jugement dernier (1).

Après *Lucile*, ce fut *le Tableau Parlant*, dont la gaîté de bon aloi fit apparaître dans toute son ampleur l'une des deux faces, ignorées jusque-là, du talent de Grétry.

Dès ce moment, c'est la célébrité.

Trois œuvres en moins de trois années ont suffi pour donner l'auréole à celui dont les succès dès cette heure ne se comptent plus.

L'espace me manque pour rappeler les noms de ces chefs-d'œuvre dont les années n'ont guère terni l'éclat et que le fécond artiste fit successivement représenter sur la scène de la Comédie

(1) Michel Brenet, *Grétry, sa vie et ses œuvres*. Paris, 1884. P. 46.

Italienne, à l'Opéra, ou aux théâtres de Fontainebleau et de Trianon. De 1770 jusqu'à la Révolution c'est une suite pour ainsi dire ininterrompue de victoires et GRÉTRY a cette joie profonde de voir chacun s'incliner devant son mérite. La Cour le comble d'honneurs, Marie-Antoinette lui accorde son amitié, et, avec le comte d'Artois, tient sa troisième fille sous les fonds baptismaux ; il fréquente la noblesse, et la société intellectuelle du temps le reçoit également dans son sein : il est lié avec VERNET et Mme VIGÉE-LEBRUN qui plus tard fera son portrait, actuellement au musée de Versailles ; il fait de la musique chez l'abbé MORELLET en compagnie de DELILLE, de LA HARPE et de d'ALEMBERT ; il fréquente les Encyclopédistes, il est présenté à JEAN-JACQUES qui le tient en haute estime, et VOLTAIRE, après l'insuccès relatif du *Jugement de Midas* joué chez Mme de Montesson, épouse secrète du duc d'Orléans, puis aux Italiens qui l'applaudirent, lui adresse ce quatrain vengeur :

La Cour a dénigré tes chants
Dont Paris a dit des merveilles :
GRÉTRY, les oreilles des Grands
Sont souvent de grandes oreilles.

Quant aux artisans de cette lutte ardente qui divise les Gluckistes et les Piccinistes, ils se bornent à accuser, les uns son trop de vigueur et de tonalité, les autres sa faiblesse et son impuissance. Nul parmi eux ne conteste sa valeur et les grands musiciens eux-mêmes s'inclinent devant lui. GLUCK, a pour lui une admiration que GRÉTRY lui rend avec respect. MOZART ne dédaigne pas l'étude de ses partitions, sinon même l'inspiration qu'au moins en un endroit il paraît y avoir puisée. (1)

A l'étranger, les ouvrages de GRÉTRY ont une vogue extraordinaire : *Zémire et Azor* est joué sur les scènes allemandes, hollandaises et italiennes ; le roi de Suède Gustave III danse lui-même à sa cour les divertissements de *la Rosière de Salency*, et, plus tard, *Richard Cœur-de-Lion*, le chef-d'œuvre le plus admiré du maître, est joué sur toutes les scènes d'Europe.

Aux portes de la Révolution, GRÉTRY est arrivé au faîte du succès. Pendant la période troublée qui s'ouvre en 1789, il restera grand et célèbre : si la Révolution fait prendre à tous les arts des allures plus énergiques, si MÉHUL et CHÉRUBINI, LESUEUR et BOIELDIEU, GOSSEC et DALAYRAC paraissent mieux répondre aux inspirations

(1) Victor WILDER a fait en effet certains rapprochements entre le final des *Noces de Figaro*, et celui de *l'Amant jaloux*. Voy. V. WILDER, *Mozart, l'homme et l'artiste*, Paris, Heugel, 1880. P. 117.

nouvelles, s'il paraît à Grétry que depuis la prise de la Bastille il ne faille plus faire de la musique qu'à coup de canon, du moins il ne s'efface point encore et la Convention le compte au nombre de ses Pindares et de ses Tyrtées. Il devient membre de l'Institut et inspecteur des études lors de la création du Conservatoire; Napoléon, plus tard, le fait membre de la Légion d'honneur, et à Fontainebleau, assis à ses côtés, il entend chanter *Zèmire et Azor;* la reine Hortense devient sa protectrice; il a pour amis Rouget de l'Isle et le peintre David. Sa statue est érigée sous le péristyle de l'Opéra-Comique; la Société académique des Enfants d'Apollon le proclame en 1805 l'Anacréon de la musique française, et sa vie finissante va se recueillir dans l'Ermitage de Jean-Jacques Rousseau à Montmorency, où, le 26 septembre 1813, deux jours après sa mort, le cortège de ses amis et de ses admirateurs vient le chercher pour le mener à Paris au sein de la douleur universelle et des apothéoses finales.

* * *

Quelle extraordinaire odyssée ! Quelle vie de gloire et de labeur, et comme il est impossible de ne point l'admirer quand on se reporte au souvenir du jeune homme de dix-huit ans parti de sa ville natale avec, pour seuls réconforts, son énergie et sa foi dans l'avenir ! Elle est, cette vie, un exemple et une leçon; elle est aussi la preuve que le succès vient toujours à celui qui réunit le talent, l'énergie, et cette faculté maîtresse qui est la base du génie, d'écouter parler en soi la voix secrète de l'instinct collectif et à répondre ainsi à l'âme de la foule.

C'est avant tout pour avoir écouté cette voix que Grétry est grand. C'est aussi pour avoir apporté dans l'art des idées de modernisme et prophétisé dans ses *Essais* les réformes et les progrès de la musique devait accomplir.

Gustave Charpentier, l'auteur de *Louise* prononçait naguère à Liége, dans un discours vibrant, ces paroles qui résument bien ces mérites essentiels du grand compositeur :

« Grétry, génial musicien dont les idées dirigent encore aujour- » d'hui notre vie artistique. Grétry, homme simple, homme de vérité » tranquille et profonde, tu n'as pas connu comme Wagner qui » s'inspira de tes écrits prophétiques, une auréole d'éclair sur un » couchant de pourpre ; on ne t'a pas fait comme à Franck la réputa- » tion d'un génie surnaturel détaché des affaires du pauvre monde. » Mais, autant qu'eux, plus librement qu'eux, tu vivras dans le cœur » des générations ».

Pour apprécier sainement l'art de Grétry, il faut se reporter par la pensée à l'époque où son œuvre se déroula avec cette ampleur et cette régularité que j'ai rappelées il y a un instant. Il faut se dégager de l'influence exercée par les compositeurs qui l'ont suivi et ne pas juger avec ce goût exigeant d'auditeurs blasés sur toutes les hardiesses harmoniques et les raffinements d'instrumentation que nous a prodigués l'art des Wagner et des Saint-Saëns, des Franck et des Fauré, des Chabrier et des d'Indy. Il faut considérer encore que l'art de Grétry se renferme dans des limites que lui-même a précisées et que cette âme de fraicheur, cet esprit sincère et simple, obéissant à une sorte de divination, s'est concentré dans l'étude du cœur humain et l'expression de la nature.

Parlant de Gluck, qui, en 1774, voulut, sur la scène française, faire servir la beauté musicale à exprimer la grandeur pathétique du drame, Grétry dit dans ses *Essais* : « Gluck m'eût dit à moi-même : La nature vous donna le chant propre à la situation, mais c'est aux dépens d'une harmonie plus sévère et plus compliquée. » Parlant de Pergolèse, il écrit : « Pergolèse n'a peint qu'une partie des passions et j'ai à peu près rejoint les deux bouts du cercle, excepté les passions exaspérées où, comme je l'ai dit ailleurs, je n'entends rien. »

Voilà, délimité par lui-même, le talent de Grétry. Il n'a pas l'envergure de celui de l'auteur d'*Iphigénie en Tauride* dont les lamentions font songer aux lignes robustes et désolées d'un sarcophage antique ; il n'a pas la puissance polyphonique, la grandiose solennité, la richesse de forme, l'indépendance orchestrale d'un Haydn, d'un Mozart, d'un Beethoven ou d'un Wagner ; il est d'une science plutôt mièvre qui ne donne à l'accompagnement qu'une valeur secondaire, mais il est vrai, il est sincère et, par le fait même, il est grand.

Au reste, peut-on faire un grief à Grétry d'avoir obéi à son instinct et de s'être contenté des règles qu'il s'est imposées ?

Il ne faut pas oublier qu'à son époque, l'instrumentation était restreinte et que ce n'était que par la signification même donnée au son des divers instruments et non par la combinaison totale de ceux-ci que l'artiste pouvait tenter d'exprimer l'idée musicale.

Pour Grétry, le lugubre basson est destiné aux situations pathétiques, la clarinette exprime la douleur, le hautbois, champêtre et gai, est destiné à faire éclater dans le drame les rayons de bonheur ou d'espoir, la flûte est tendre et amoureuse, tandis que le cor et la trompette doivent être réservés à l'explosion des sentiments énergiques.

Ceci aujourd'hui peut nous faire sourire, mais le parfum qui se dégage de la musique qu'avec de pareils éléments le génie de Grétry enfanta, n'en a pas moins conservé une idéale fraîcheur.

« Ta musique sent le serpolet » disait à Grétry peu de jours avant sa mort la troisième de ses filles fauchées en leur prime jeunesse, alors que son père lui jouait sur son épinette un air qu'il venait de créer. L'expression était aussi juste que jolie et peut s'appliquer à l'œuvre entier de ce compositeur.

Au surplus, Grétry lui-même a saisi, dès qu'elle apparut, toute l'importance que l'orchestration nouvelle devait avoir dans l'histoire musicale : « L'emploi des » instruments à vent, di» sait-il, si bien senti » par les Allemands par » rapport à l'harmonie, » mérite d'être considéré » par les compositeurs » dramatiques et à pré» sent que la musique » déclame, il faut que » ces divers instruments » concourent à l'expres» sion.... »



Ce grand musicien a été, on le voit, homme de progrès et d'observation. Dès l'origine, il avait su, je l'ai dit, deviner les défauts de la musique italienne et lorsqu'il veut préciser comment l'opéra italien pourrait être perfectionné, il s'attaque au système des scènes trop longues, des ritournelles oiseuses, des psalmodies bonnes à reléguer dans les couvents, des roulades et des répétitions qui ne peuvent que provoquer l'ennui surtout quand l'action est pressée ; il accuse les chœurs de manquer d'harmonie et de modulation et il veut que l'intérêt naisse du fond du poème, ajoutant qu'ainsi le chanteur, malgré lui, deviendra acteur.

Ne voit-on pas, dans ces visées — ou ces visions, comme l'on voudra — se dessiner déjà le drame lyrique de l'avenir ?

C'est ici le moment d'établir la vérité de cette assertion, d'abord timidement formulée, que Grétry a été l'un des prédécesseurs théoriques de Richard Wagner. Chacun sait que, dans ses *Essais*,

Grétry a développé la conception qu'il se faisait de la salle de spectacle, conception qui est comme la description anticipée du théâtre de Bayreuth. On éprouve un réel étonnement à lire les détails de cette description et à constater avec quelle précision minutieuse Grétry analyse et les nécessités d'une salle de théâtre et les moyens de satisfaire à ces nécessités. Après avoir posé ce principe que le but essentiel à atteindre est de faire que le spectateur entende parfaitement ce qui se dit sur la scène et d'établir une unité entre les parties constituantes des spectacles, c'est-à-dire entre le local, le drame qu'on y représente et l'exécution, il dit : « Je vou- » drais que la salle fût petite et contint tout au plus mille personnes, » qu'il n'y eût qu'une sorte de place partout ; point de loges, ni » petites, ni grandes, ces réduits ne servent qu'à favoriser la médi- » sance ou pis encore. Je voudrais que l'orchestre fût voilé et qu'on » n'aperçût ni les musiciens ni les lumières des pupitres du côté » des spectateurs. L'effet en serait magique... Un mur en pierres » dures est, je crois, nécessaire pour séparer l'orchestre du théâtre, » afin que le son se répercute dans la salle. Je voudrais une salle » circulaire, toute en gradins. » Et il conclut par cette vérité, qui » apparaît aujourd'hui lumineuse : « Tant que cet établissement » manquera à la France, nous n'arriverons pas à la perfection » désirable de l'art dramatique musical. »

Il était réservé au Titan de Bayreuth de créer cet asile idéal de l'art musical et de réaliser encore, inspiré ou non par le maître liégeois, d'autres réformes que celui-ci avait préconisées.

C'est Grétry, en effet, qui s'attaque à cette manie odieuse qu'a le public de troubler, par des manifestations bruyantes, le silence à travers lequel devrait circuler, en son essor impérieux, l'impression d'art que le final des harmonies porte souvent à son paroxysme. « Jamais l'orchestre ne parle que pour fortifier l expression, et vous, » spectateurs, vous la contrariez souvent par vos murmures ou vos » applaudissements. Un bis commandé par le parterre détruit sou- » vent l'illusion pendant le quart d'heure qui lui succède. »

Ce n'est pas tout. Le « leit-motiv » lui-même puise peut-être ses origines dans certains de ces conseils dont Grétry s'est complu à parsemer ses écrits (1). Il veut que le musicien répète au cours de son œuvre un mètre mélodieux ou un rythme harmonieux, et que, par un même trait, il contresigne le chant ou l'orchestre ; il veut que chaque personnage reçoive le langage qui convient à son caractère et que la musique s'assouplisse aux nécessités de l'action mise en œuvre. « Un

(1) C'est Schuré qui, le premier, a signalé le « leit-motiv » dans *Richard Cœur-de-Lion*.

» jour, dit-il, tout ce qui ne sera pas dans le genre du poème sera » repoussé par le public instruit. »

On le voit, les rapprochements les plus logiques peuvent ainsi être faits entre Grétry et Wagner. Leur signification s'accentue si l'on pousse plus loin l'étude des théories que ces deux génies ont défendues.

La musique, dit en substance Wagner, peut réaliser la pensée si son expression est précisée par les paroles. N'est-ce point le but que Grétry a toujours poursuivi? et, pour l'atteindre, n'a-t-il pas exprimé cette pensée que la musique devrait être faite *avec* les paroles, et qu'au lieu d'être seulement vague et chantante, elle devrait être une musique de déclamation? Exprimer les inflexions des paroles qu'on emploie pour communiquer une idée en vers ou en prose, telle doit être sa mission, et ce n'est que grâce à la réalisation de celle-ci, qu'elle deviendra ce que Grétry voit en elle : « l'art qui est à la poésie, ce que la poésie est à la prose. »

Pour revêtir ce caractère, il faut qu'elle parle, qu'elle sente, et voilà pourquoi : c'est « du sentiment des paroles que le musicien doit tirer son mouvement. » Wagner amplifiera cette théorie et en tirera toutes les déductions logiques.

La conséquence de cette idée fondamentale de Grétry est qu'il faut que le compositeur ait pour préoccupation essentielle l'étude du sentiment et que, lorsqu'il œuvre la pénétration des caractères de ses personnages soit son premier effort. De même, dans la composition, il faudra que les modulations tiennent, autant que le chant, à la déclamation : ce ne sera plus la musique seule qui les déterminera, mais aussi la parole. Rien n'oblige, suivant Grétry, à terminer un morceau dans le ton initial si le sentiment que la musique décrit a évolué au cours du morceau. Est-il possible de ne pas indiquer ici que Wagner, partant certes de conceptions identiques à celles que je viens de rappeler, a été conduit à ce système si riche et si souple des modulations enharmoniques et chromatiques sur quoi repose presque toute notre musique moderne ? (1).

Ainsi, Grétry a été l'un des éléments transitoires et féconds de cette évolution musicale qui jamais ne fut interrompue : il a été l'un des propagateurs et des modificateurs à la fois, du chant orné qui, parti de l'influence italienne, devait gagner toute l'Europe et, grâce au style vocal, dégager la musique des formes contrapontiques et scolastiques ; il a été, d'autre part, l'un des initiateurs de l'art musical moderne qui, après la naissance du lied et du style sympho-

(1) Gaston Garraud, *Les « Essais » de Grétry*, dans « La Vie musicale », de Paris, n°s des 5 et 12 nov. 1903.

nique, devait aboutir à une force d'expression admirable ; il a été enfin l'un des divinateurs des progrès futurs, et c'est plutôt avec enthousiasme qu'avec désespérance que, fermant le livre de sa vie arrivée à son déclin, il entrevoit l'avenir :

« La France n'en restera pas aux essais de LULLI, de RAMEAU, de MONSIGNY, de PHILIDOR, de DUNI qui suivait de loin PERGOLÈSE, de moi qui le suis de plus près, de GLUCK qui, fort d'harmonie et plus fourni de moyens matériels, faillit à m'étouffer. La carrière de GLUCK pouvait se suivre plus aisément que la mienne ; aussi voyons nous MEHUL, CHERUBINI, LESUEUR plus vigoureux que GLUCK, parce que c'est au printemps de leur âge qu'ils continuent ce que GLUCK avait trouvé après cinquante ans d'expérience. Qu'adviendra-t-il après eux? Je vois en idée un être charmant qui, doué d'un instinct mélodieux, la tête et l'âme surtout remplies d'idées musicales, n'osant enfreindre les règles dramatiques qui sont aujourd'hui connues de tous les musiciens, joindra au plus beau naturel une partie des richesses harmoniques de nos jeunes athlètes. »

N'est-elle pas d'une noble simplicité l'attitude de ce vieillard qui, jetant un regard sur les lutteurs du noble combat pour l'art musical, reconnaît le mérite de ses prédécesseurs ou de ses contemporains et formule les espoirs qu'il met en ceux qui le suivront ?

La simplicité est la qualité maîtresse de GRÉTRY. Il l'a déployée dans ses œuvres, et nous la voyons ici marquer une de ses attitudes. Dans la vie, toujours, il apparut avec cette allure bonhomme et sans pose qui était bien du « pays des bonnes gens » dont il était issu, et ceci m'amène à mettre en relief quelques aspects de son caractère, et à parler de l'homme pris en lui-même.

* * *

Malgré les honneurs dont il fut comblé, GRÉTRY ne vécut que pour son art et ne puisa jamais dans la célébrité qu'il avait conquise la vanité que le talent, parfois, a la faiblesse d'y cueillir. Il ne resta et ne voulut rester que Grétry. En réalité, il eût dû s'appeler « de Grétry », car c'est abusivement que, dans le registre aux baptêmes, le préfixe lui fut retiré. Son père François-Pascal et ses aïeux — dont M. DANET DES LONGRAIS a établi la généalogie jusqu'au milieu du XVIe siècle — portaient, en effet, le nom de « de Grétry » (1). Mais qu'importait à notre musicien l'appellation aux tournures nobiliaires ? Il devait rendre illustre le nom bref et sonore qu'il portait et ne jamais désirer pour lui un autre ennoblissement que celui de la gloire. Un jour Napoléon, avec cette brusquerie qu'il

(1) Voy. DANET DES LONGRAIS, *Notes historiques et généalogiques sur la famille « de Grétry »*, dans *Wallonia*, t. XIV (1906) p. 132 à 140.

mettait parfois à interroger ceux qu'on lui présentait, et oubliant la soirée à laquelle il avait assisté naguère, lui demanda : « Quel est votre nom ? » et le bonhomme de lui répondre avec une finesse quelque peu mordante : « Toujours Grétry, Sire ».

Le « petit Liégeois », alors qu'il fréquentait la Cour, sous le règne de Louis XVI, n'eut jamais pour les grands cette servilité avilissante, dont certains, tel QUINAULT, au grand siècle, avait donné l'exemple. Lorsque fut représenté le *Sylvain*, le duc de Noailles dit



JOLY, inv^t et del^t. J^n DUPLESSI-BERTAU, aqua-forti.

Pour charmer l'ennui de la Route
GRÉTRY, sa lyre en main, traversait l'Achéron :
« Ramez donc, dit-il à Caron ;
Que faites-vous ? — J'écoute ! »

P. Villiers.

que la morale de la pièce était qu'il fallait épouser sa servante et laisser braconner les paysans, et la pensée de la Cour, qui avait au moins pour elle une apparence de raison, était que le *Sylvain* se rattachait à la grande conspiration des Encyclopédistes (1). Peut-être y avait-il du vrai dans cette constatation.

(1) Voir notice du *Sylvain*, par M. E. FETIS.

On pourrait ajouter à celle-ci une anecdote plaisante, et qui montre qu'il arriva même à Grétry de violer les lois de l'étiquette, crime impardonnable à la Cour. Un jour que, sur le théâtre de Trianon, le vieux comte d'Adhémar, vêtu en Colin avec le tonnelet de soie rose, la culotte de satin vert et la houlette enrubannée, répétait *la Rosière de Salency* avec Marie-Antoinette et le comte d'Artois, il advint que ce dernier, peu ferré sur le solfège, se mit à maltraiter le chant du paysan Jean Gau... Et Grétry d'interrompre la pièce et de s'écrier sans vergogne : « Eh non, ce n'est pas cela...! »

Un autre aspect du caractère de Grétry fut la bonté, une bonté foncière et tendre. Elle lui fit adorer ses trois filles et les pleurer toute sa vie, après que la mort les eût successivement enlevées ; elle lui fit appeler auprès de lui sa mère qui, à Paris, devait vivre à ses côtés pendant trente-cinq années ; elle lui fit recueillir et élever les nombreux orphelins de son frère disparu, et elle se manifesta aussi toujours vis-à-vis des humbles. C'est elle, un jour, qui lui inspira cette pensée exquise : « Quand je rencontre un pauvre à la prome-» nade, sa vue fait sur ma sensibilité l'effet qu'une fausse note » produit sur mes oreilles ». C'est elle enfin qui inspira au graveur Cathelin, en dessous de son portrait fait par Mlle Vigée-Lebrun et reproduit en estampe, les quatre vers suivants :

Par des plaisirs réels et de fausses alarmes
Ce puissant enchanteur calme ou trouble nos sens.
Mais de son amitié peut-on goûter les charmes
Sans égaler au moins son cœur et ses talents ?

La seule chose qui ait été reprochée à Grétry, c'est d'avoir assoupli son talent aux régimes divers qu'il a traversés et d'avoir, pendant la période révolutionnaire, fait succéder à l'ancienne *Rosière de Salency* la *Rosière républicaine,* qui montrait sur la scène les prêtres sans-culottes et se terminait par une vigoureuse Carmagnole.

Il a été répondu à ce reproche que cette évolution fut imposée à l'artiste, de même qu'elle fut imposée aux Gossec, aux Méhul, aux Cherubini, aux Kreutzer, aux Dalayrac, à tant d'autres encore qui composèrent en l'honneur de la République les odes ou les cantates majestueuses.

Et puis, si Grétry devient l'un des chantres de la Révolution, si plus tard l'Empire applaudit à ses talents, n'est-ce pas qu'ici encore, avant tout, il est musicien et rien que musicien ? Ah, qu'ils sont sublimes ces artistes qui, captivés uniquement par leur art, n'aspirent qu'à chanter et à charmer les hommes ! Qu'importe pour eux les révolutions politiques ou les régimes ! Ils vont, clamant la joie de vivre ou exprimant l'universelle beauté, ils ignorent les

drames qui font s'entre-déchirer leurs semblables et ils sont comme les joueurs de fifre, de viole ou de chalumeau qui, marchant par les routes, sèment leurs accords berceurs ou sonores sans s'inquiéter de la mort ou du malheur qui, peut-être, au moment où ils passent, fait pleurer l'habitant derrière les rideaux des maisons !

* * *

Si Grétry est resté avant tout musicien, il est resté aussi toute sa vie, de son pays. C'est en vain que l'Italie voulut, à l'époque de ses premiers succès, le revendiquer comme l'un de ses enfants ; c'est en vain que la France prétendit le compter parmi ses musiciens. Il est nôtre ; il est nôtre par ses idées, par son esprit, par son caractère. Jamais, il n'oublia la ville de Liége. Deux fois en sa vie, il a quitté Paris pour venir cueillir des lauriers que sa patrie enthousiaste lui tendait avec fierté. Il conserva, jusqu'à son dernier jour, le souvenir du coin de terre où il avait passé ses premières années. « O lieu de » ma naissance, que toujours tu me sois cher ! Je la vois, je l'entends » cette fontaine limpide qui bornait d'un côté la simple demeure de » celle qui prit soin de mes jours. Je le vois sans cesse ce mont » escarpé d'où mes yeux attentifs ne pouvaient se détacher !... » Et il se souvient aussi du savant de quartier auquel il avait demandé des paroles pour en faire la musique et qui, à son intention, traduisit quatre vers latins en patois liégeois... Même, cette langue suave, il ne l'a pas oubliée. Bouilly rapporte qu'un vieil accent liégeois, qu'il avait conservé depuis son enfance donnait à ses paroles un attrait qui en doublait l'expression. Quoi d'étonnant à ce que vers la fin de ses jours, le 6 décembre 1810, Grétry ait écrit à un ami liégeois, pour remercier ses compatriotes du projet de donner son nom à une place publique, en disant : « Ce projet réalisé, rendra ma mémoire impé- » rissable dans la ville où je suis né et où je voudrais qu'un jour » mon cœur fût transporté... »

Le vœu du grand musicien a été exaucé. Si son corps repose au Père-Lachaise à côté de celui de Delille et de Méhul, son cœur se trouve, à l'heure actuelle, dans le socle de la statue élevée en face du théâtre de Liége... Il fut apporté en Belgique, l'an 1828, après les vicissitude attristantes du long procès que la ville de Liége dut soutenir pour s'en faire ordonner la délivrance. Un peuple enthousiaste et délirant lui décerna son hommage. Rogier fut l'un de ceux qui saluèrent la précieuse dépouille au nom de la Société l'*Emulation* dont Grétry avait été membre, il dit la gloire que celui-ci avait fait réjaillir sur le pays de la Meuse dont l'âme avait vibré en lui.

Ce fut l'un des nombreux témoignages d'admiration et de recon-

naissance que ses compatriotes décernèrent à Grétry. Déjà auparavant, le 4 novembre 1820, lors de l'inauguration de leur théâtre, ils avaient célébré son apothéose et rien n'est plus curieux que l'intermède où, dans une forme naïve, fut chanté l'éloge du *Molière de la Musique.*

Euterpe, une flûte à la main, dans un bosquet touffu, au pied de l'Hélicon, voyait se briser l'instrument harmonieux du Dieu des Arts :

La lyre de Phébus augmente mon effroi.
Elle semble trembler.... Dieux quelle est ma surprise ?
Ah ! Grétry n'est plus, je le vois.....
La lyre d'Apollon se brise !

Et c'était l'arrivée sur la scène des personnages que les œuvres de Grétry avaient rendus populaires : Terpsichore, Dalain, Raoul, Barbe-bleue, Don Alonzo, Panurge, Le Pacha, Anacréon, Azor, Pierrot, Apollon, suivis de Grétry lui-même. Puis, à la fin, le Dieu du chant s'élevait vers le Parnasse, la ville de Liége lui présentait le berceau de Grétry, un nuage emportait celui-ci au milieu des muses, tandis qu'Apollon posait une couronne de lauriers sur le front du héros et qu'un chœur faisait retentir un air de *l'Ami de la Maison !*

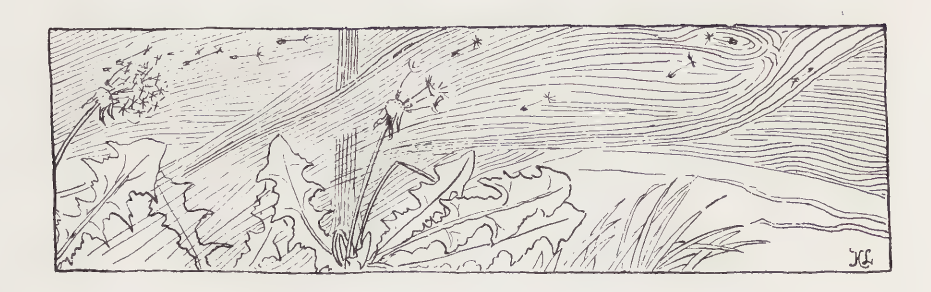
Enthousiasme touchant ! Expression qui, pour être hyperbolique et dans le style du temps, n'en est pas moins sincère, de l'attachement d'un peuple pour l'homme de génie qui était sorti de son sein !

C'est que les Liégeois, c'est que les Belges d'alors comprenaient, comme nous le comprenons aujourd'hui, que c'était un des leurs qui, prenant une portion de leur âme, en avait été répandre au dehors la bienfaisante flamme, c'est qu'ils se retrouvaient dans ses œuvres, c'est *qu'ils reconnaissaient en lui, comme nous le reconnaissons* aujourd'hui, un grand homme de chez nous...

* Charles GHEUDE.

---

* N. D. L. R. — L'illustration de cet article est empruntée au *Musée Grétry*, fondé par M. J.-Th. Radoux. Nous profitons avec plaisir de cette occasion pour remercier l'éminent Directeur du Conservatoire de Liége, pour la parfaite obligeance avec laquelle il a facilité nos recherches dans les riches collections de ce Musée. Nous remercions aussi notre excellent collaborateur M. Ernest Sente, qui a pris la photographie de ces documents.



Notes historiques et généalogiques
sur la famille " de Grétry „

La famille **de Grétry**, à laquelle appartient le célèbre compositeur de musique, a eu pour berceau le hameau de ce nom sis en la commune de Bolland.

Il résulte des documents extraits des anciens greffes scabinaux et des registres paroissiaux de différentes localités, que le nom patronymique de la famille d'*André-Ernest-Modeste* est bien « **de Grétry** » : c'est sous ce nom de lieu que ses ancêtres, pour la plupart agriculteurs, sont désignés dans les actes qu'ils passèrent. La particule, du reste, n'indique pas par elle-même qu'une famille soit noble, et tel est bien le cas ici.

Comme l'orthographe du nom de cette famille a varié, c'est-à-dire que les scribes des temps passés l'ont inscrit tantôt « Grétry » et « Grettry », tantôt « Grétri » et « Grettri », avec la particule, et quelquefois, par erreur, sans celle-ci, l'auteur du présent travail a cru bien faire d'adopter une orthographe uniforme du nom pour tous les membres. Il a pris *de Grétry* comme étant la forme qu'il a rencontrée le plus souvent dans les actes.

L'ascendant le plus ancien du compositeur connu à ce jour est ARNOLD DE GRÉTRY, vivant au XVIe siècle, auteur du premier degré et dont l'article le concernant suit.

Premier degré

Arnold de Grétry, possesseur de biens à Grétry, né vers 1550, décéda avant l'an 1637, ayant épousé :

Jehenne Grosmaître

sœur de Gilles, échevin de la Cour seigneuriale de Bolland et veuve

de *Jean Jaspar*, censier de Madame la comtesse Marie d'Argenteau, dame de Bolland.

Il devint lui-même peu après son mariage censier de la dite comtesse, comme le prouve un document enregistré au greffe de la Cour seigneuriale de Bolland en date du 9 mars 1581.

Arnold avait un frère, *Hubert* DE GRÉTRY, qui épousa Catherine Grosmaître, sa belle-sœur, laquelle étant devenue veuve et n'ayant point d'enfants, institua comme héritiers ses neveux et nièces, entre autres *Jean* DE GRÉTRY, fils du dit *Arnold*.

On constate par acte de l'an 1597 qu'*Arnold* DE GRÉTRY et ses beaux-frères payaient sur leurs biens sis à Grétry au seigneur de Bolland une rente annuelle de douze muids et deux setiers d'épeautre. Les biens des susdits *Arnold* et *Jehenne* Grosmaître furent partagés le 17 juin 1630 entre leurs deux enfants, savoir :

I. JEAN DE GRÉTRY, auteur du second degré.

II. *Marie* DE GRÉTRY, citée dans des actes en date de 1592 et de 1602, fut mariée à

Frambach Pirard

qui, le 1 juin 1637, fut tué accidentellement à Bolland.

Frambach Pirard laissa de son union plusieurs enfants qui consentirent le 15 juin 1637 à abandonner en faveur de leur oncle *Jean* DE GRÉTRY la part de la succession qui leur était échue par la mort de leur grandpère *Arnold* DE GRÉTRY.

Deuxième degré

Jean de Grétry, mentionné dans des actes enregistrés au greffe de la Cour de Justice de Bolland en date des 2 septembre 1602, 20 décembre 1638 et 19 septembre 1644, était fils de *Arnold* DE GRÉTRY et de Jehenne Grosmaître et avait épousé :

En premières noces :

Idelette Bonvoisin,

fille de Henri Bonvoisin ;

En secondes noces, en l'église paroissiale de Herve, le 6 septembre 1644 :

Marguerite Bode.

Par acte enregistré le 20 mars 1645, on constate que *Jean* DE GRÉTRY renonça en faveur des enfants qu'il avait eus de sa première épouse aux biens que celle-ci lui avait laissés par testament.

De la première union sont issus :

I. ARNOLD DE GRÉTRY, auteur du troisième degré.

II. *N...* de Grétry, mariée à *Henri le Merchier*.

III. *Toussaint* de Grétry, qui alla s'établir à Herve où il décéda le 5 juillet 1663, après avoir épousé Jehenne Botte, qui l'a rendu père de plusieurs enfants.

IV. *Nicolas* de Grétry dit « de Féchier » pour y avoir habité, (1) quitta cette localité avant le 20 mars 1645 pour s'installer à Liége en la paroisse Saint-Pholien où il épousa :

Agnès Bonhivert,

fille de Herman Bonhivert.

En 1670, Nicolas de Grétry remplissait les fonctions d'Echevin de Haute Cour de Justice de Herstal.

De la seconde union sont issus :

I. *Jean* de Grétry, baptisé dans l'église paroissiale de Bolland le 16 février 1645.

II. *André* de Grétry, baptisé à Bolland le 6 février 1647.

III. *Albert* de Grétry, fut tenu sur les fonts baptismaux en l'église de Bolland le 2 janvier 1650 par Albert, baron de Clervaux.

IV. *Martin* de Grétry, naquit à Bolland et fut baptisé le 21 octobre 1652. Ses parrain et marraine furent : le seigneur Martin Fortemps, de Lonneux, pasteur de Bolland, et Anne le Jeune.

Troisième degré

Arnold de Grétry, fils de Jean et d'Idelette Bonvoisin, mourut à Bolland le 29 mars 1679, après avoir rempli en la dite seigneurie les fonctions de sergent et de forestier.

Il avait épousé, comme on le voit par actes en date des 14 avril 1636 et 27 février 1648, enregistrés au greffe de la Cour des Mayeur et Echevins de Bolland,

Marie Noppin,

fille de Jean Noppin, possesseur du bien dit « delle Haye ».

De l'union d'**Arnold** avec Marie Noppin sont issus :

I. *Jean* de Grétry, décédé le 6 août 1683.

II. *Toussaint* de Grétry, sergent de la Cour de Justice de Bolland, décédé le 23 avril 1698 après avoir épousé

Anne Mathienne,

(1) Féchier, aujourd'hui Fecher, hameau de Soumagne.

qui, étant devenue veuve, se remaria avec Nicolas Dyveux, de Mortier. Elle était fille de Jean Mathienne, le vieux, et rendit le dit Toussaint père de :

A. *Jean* DE GRÉTRY, qui fut baptisé à Bolland le 4 juillet 1696. Il eut pour parrain *Jean-Noël*, fils de *François* DE GRÉTRY.

III. *Marie* DE GRÉTRY, tenue sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale de Bolland le 29 octobre 1643, par le maître d'hôtel de Madame la comtesse, dame de Bolland, et par Marie, fille de Christiane Toutlemonde. *Marie* a épousé en la dite localité, le 3 février 1674, Jean Mathienne, fils de Jean Mathienne, de Favechamps.

IV. *Arnold* DE GRÉTRY, dit le Jeune pour le distinguer de son père Arnold, surnommé le Vieux, fut baptisé dans l'église de Bolland le 27 janvier 1649, et épousa

Marie Welt,

qui l'a rendu père de :

1. *Jehenne* DE GRÉTRY, filleule de Toussaint, fils d'Arnold de Grétry, le Vieux, et de Catherine, fille de Jean Welt, de Charneux, fut baptisée à Bolland le 24 juin 1666.

2. *Arnold* DE GRÉTRY, naquit à Bolland et fut tenu sur les fonts baptismaux le 6 novembre 1668 par Jacques le Clercq et *Marie*, fille d'*Arnold* DE GRÉTRY, le Vieux.

Il épousa en l'église du dit lieu, le 12 août 1702,

Marie Blocqueau,

fille de Pierre Blocqueau.

De cette union sont nés :

A. *Pierre-François* DE GRÉTRY, baptisé à Bolland le 27 juillet 1703.

B. *Marie-Catherine* DE GRÉTRY, baptisée le 12 mars 1705, filleule de Gilles, fils de François de Grétry.

C. *Marguerite* DE GRÉTRY, baptisée dans l'église de Bolland le 1er février 1708. Eut pour parrain et marraine Michel Comblen et Marguerite Blocqueau, épouse de *Jean-Arnold* DE GRÉTRY.

V. FRANÇOIS DE GRÉTRY, auteur du degré suivant.

VI. *Henri* de Grétry, baptisé à Bolland le 18 avril 1653.

VII. *Martin* de Grétry, né à Bolland et y baptisé le 10 janvier 1657.

Quatrième degré

François de Grétry, fils d'Arnold et de Marie Noppin fut baptisé dans l'église de Bolland, le 3 avril 1648.

Il décéda en la dite seigneurie, le 14 octobre 1713, après avoir hérité par son grand père paternel, du bien dit « delle Haye ».

Il avait épousé

Marie Noël,

fille de Jean Noël.

De cette union sont issus cinq enfants ; savoir :

I. *Marie* de Grétry, baptisée à Bolland le 23 décembre 1669, y mariée le 9 novembre 1698 en présence de Jean-Noël de Grétry et de Mathy le Campe, à Pascal Sauvage, de Melen. Celui-ci comparut le 26 juin 1719 avec Arnold de Grétry, son beau-frére, par devant les Mayeur et Echevins de la cour seigneuriale de Bolland pour conclure un arrangement.

II. JEAN-NOEL de Grétry, auteur du cinquième degré et dont l'article le concernant suivra ceux de ses frères et neveux.

III. *Arnold* de Grétry fut baptisé dans l'église paroissiale de Bolland, le 2 août 1675. Il y épousa le 5 novembre 1702,

Barbe de Mollin,

qui le rendit père de :

1° *Marie* de Grétry, baptisée à Bolland, le 30 juillet 1703, filleule de François de Grétry, le Jeune, et Marguerite Biesmar.

2° *François* de Grétry fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église de Bolland le 18 octobre 1705, par Giles-François de Grétry et Elisabeth, fille de Jean le Campe.

3° *Arnold* de Grétry, filleul de Mathieu le Rosseau et de Marie, fille d'Arnold de Grétry, fut baptisé à Bolland, le 3 juillet 1708.

4° *Jeanne*, née à Bolland, le 3 juillet 1708.

5° *Catherine*, baptisée le 5 juillet 1713.

IV. *François* de Grétry, fils de François et de Marie Noël, fut baptisé à Bolland, le 1er janvier 1678, en présence de Jean, fils d'Arnold de Grétry, son parrain et épousa dans l'église de la localité, le 17 novembre 1703, ayant pour témoins Gilles de Grétry et Pascal Sauvage

Jeanne Neufcourt,

native de Richelle.

V. *Gilles* de Grétry, né à Bolland, le 1er septembre 1668, y épousa le 12 novembre 1708

Marie le Campe,

fille de Jean le Campe.

De cette union sont issus :

1° *Marie-Elisabeth* de Grétry, baptisée à Bolland, le 9 février 1716.

2° *Gilles-Joseph* de Grétry, baptisée à Bolland, le 29 septembre 1722.

3° *Jacques-Joseph* de Grétry, baptisé dans l'église paroissiale de Mortier, le 25 novembre 1724.

4° *Marie-Joseph* de Grétry, née le 1er août 1728.

Cinquième degré.

Jean-Noël de Grétry, fils de *François* et de Marie Noël, fut tenu sur les fonts baptismaux de l'église paroissiale de Bolland, le 4 mars 1673, par Henri, fils d'Arnold de Grétry.

Le 30 avril 1714, pardevant les Mayeur et Echevins de la Cour de Justice de Bolland, il renonça avec son frère Gilles à la succession de leur père. Il s'éteignit à Blegny, où il était allé se fixer, le 19 mai 1758, après avoir épousé :

Dieudonnée Campinado,

fille de Jean-Baptiste Campinado.

Dieudonnée mourut à Blegny, le 1er décembre 1753, après avoir testé avec Jean-Noël de Grétry, pardevant le notaire le Moine, le 1er août 1752. De cette union sont issus :

I. *Marie-Jeanne* de Grétry, baptisée dans l'église de Mortier, le 29 décembre 1707.

II. *Anne-Joseph* de Grétry, baptisée à Mortier, le 25 septembre 1709. Par acte passé, le 15 mars 1758 pardevant le notaire D. Guyot, elle reçut avec son frère Jean-Michel de leur père les biens sis à Blegny.

III. *Marie-Elisabeth* de Grétry, baptisée à Mortier, le 12 février 1712.

IV. FRANÇOIS-PASCAL de Grétry, auteur du sixième degré.

V. *Jean-Michel* de Grétry, baptisé à Mortier, le 29 septembre 1716, héritier avec sa sœur Anne-Joseph des biens sis à Blegny.

VI. *Gérard-Joseph* de Grétry, baptisé à Mortier, le 11 février 1719.

VII. *Henri-Joseph* de Grétry, baptisé à Mortier, le 6 février 1723.

Sixième degré.

François-Pascal de Grétry, fils de Jean-Noël et de Dieudonnée Campinado, décédé en 1768, naquit à Mortier où il fut baptisé, le 31 mars 1714. Il vint s'établir à Liége où il épousa en l'église paroissiale de Saint Jean-Baptiste, le 18 août 1738,

Marie-Jeanne de Fossé,

née à Liége et baptisée en l'église Saint-Nicolas Outre-Meuse, le 12 septembre 1715.

Elle était fille de Léonard de Fossé et de Marie-Catherine Bodeur, petite-fille de Jean de Fossé et de Marguerite Orval, et arrière petite-fille de Nicolas de Fossé et de Marguerite Delchef.

Marie-Jeanne de Fossé appartenait à l'ancienne famille patricienne des « de Fossé », qui donna des commissaires à la Cité, des chanoines à la Cathédrale de Liége et aux collégiales de Saint-Paul, de Saint-Barthélemy et à l'église Saint Jean-Baptiste. Parmi ses alliances figurent les familles de Liverlo, de Bex, de la Vignette, de Hodeige, de Noville, de Mathys, de Streel, de Malaise, de Beckers, de la Haye, Goeswin, etc., dont plusieurs fournirent à Liége des bourgmestres et des échevins.

De l'union de François-Pascal de Grétry et de Marie-Jeanne de Fossé sont issus six enfants savoir :

I. *Jean-Joseph Célestin*, né à Liége et baptisé dans l'église de Notre-Dame-aux-Fonts, le 17 mai 1739, décédé à Paris, le 3 Florial an IV.

II. ANDRÉ-ERNEST-MODESTE, auteur du septième degré.

III. *Marie-Catherine-Dorothée*, baptisée à Liége, dans l'église de Saint Nicolas Outre-Meuse, le 5 février 1743. Chanoinesse du chapitre Sainte-Aldegonde à Huy.

IV. *Marie-Jeanne*, baptisée dans l'église Saint-Nicolas Outre-Meuse, à Liége, le 15 janvier 1745.

V. *Marie-Anne*, née à Liége et baptisée à Saint-Nicolas Outre-Meuse, le 7 décembre 1746.

VI. *Marie-Marguerite-Lucie*, née à Liége et baptisée le 12 décembre 1748 dans l'église de St-Nicolas Outre-Meuse.

Septième degré

André-Ernest-Modeste de Grétry, compositeur de musique, Membre de l'Institut de France et de la Légion d'Honneur, naquit à Liége, de François-Pascal et de Marie-Jeanne de Fossé et fut baptisé dans l'église de Notre-Dame-aux-Fonts, le 11 février 1741.

Il épousa à Paris, en l'église St-Roch, le 3 juillet 1771,

Jeanne-Marie Grandon,

née à Lyon, le 8 septembre 1746, fille d'Irénée Grandon, artiste peintre, et de Benoite Toupet. Jeanne-Marie décéda à Paris, le 16 mars 1807, après avoir été mère de trois filles qui moururent à la fleur de l'âge, savoir :

I. *Andriette-Marie-Jeanne*, dite « Jenny », décédé à Paris en 1786.

II. *Angélique-Dorothée-Lucie*, dite « Lucile », compositeur de musique, décédée à Paris, le 28 août 1790.

III. *Charlotte-Antoinette-Philippine*, décédée à Paris, le 2 décembre 1790.

André-Ernest-Modeste décéda à l'Hermitage de J.-J. Rousseau près de Montmorency, le 24 septembre 1813, après avoir testé le 9 juin 1809, en faveur des enfants de son frère Jean-Joseph Célestin qu'il avait élevés.

Ceux-ci sont :

I. *André-Joseph* de Grétry, né à Boulogne-sur-Mer, le 20 novembre 1774, homme de lettres.

II. *Marie-Marguerite-Ernestine*, née à Gand, le 17 août 1776, mariée le 11 Pluviose an IV à Louis-Victor Flamand.

III. *Marie-Jeanne-Françoise*, née à Gand le 4 mars 1779, décédée à Paris, le 12 mai 1855.

IV. *Jean-Joseph-Alexis* de Grétry, ingénieur des Ponts et-Chaussées, né à Gand, le 31 janvier 1783, marié à Orléans, le 25 juillet 1809.

V. *Jeanne-Marie*, née à Paris, en la paroisse de la Madeleine, le 23 février 1785, mariée le 7 septembre 1805, à Pierre-Joseph Garnier.

VI. *Gabriel-Honoré* de Grétry, né à Paris, paroisse Saint-Roch, le 26 mai 1791.

VII. *Marie-Augustine*, née à Paris le 7 août 1793.

Y. DANET des LONGRAIS,
Généalogiste-Héraldiste, à Liége.

Mars 1906.

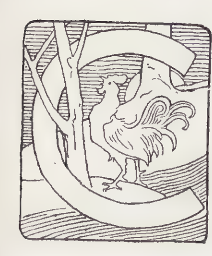




LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Chanson wallonne

adressée à Grétry quand il vint revoir sa Patrie, le 21 décembre 1782.



CETTE chanson (qui est un duo) fut chantée devant Grétry, lors d'une réception qu'on lui fit à Liége, à la Société d'Emulation, le 21 décembre 1782.

Elle fut publiée tout d'abord dans une brochure éditée spécialement en commémoration de cette fète, et qui contient les discours et les poémes adressés à Grétry. Cette brochure est intitulée :

1783. Séance publique tenue par la Société d'Emulation, le lundi 23 décembre 1782, à l'occasion de M. Grétry, l'un de ses Associés honoraires.
Liége, de l'Imprimerie de la Société, M.DCC.LXXXIII. In-12 (15.5×20), 23 p.

Le titre de la pièce est ainsi libellé : « *Duo liégeois sur l'air du Duo des Evénemens Imprévus : J'aime Philinte tendrement.* » Elle est signée in fine : *Par M. Ramoux*. Il s'agit du curé de Glons, célèbre chansonnier wallon, né en 1750, décédé en 1826.

Elle fut publiée dans diverses éditions du *Thèyâte lîdjwès* (1) et en premier lieu dans celle qui parut à Bruxelles, et à Liége chez Lemarié, en 1783. Dans l'édition parue chez Rongé (en 1830 ?) elle est intitulée : « *Parodeie ligeoiss sol l' Duo des Evenmins imprévus : J'aime Philinte tendrement.* » Et au titre du volume elle est annoncée en ces termes : « *Chanson so l' célèb* GRÉTRY, *kouan i v'na r'véy s' patreie en 1784* [sic]. »

Comme on vient de le voir par ces seuls exemples, l'orthographe wallonne de ces diverses publications est très fantaisiste. Nous la corrigeons dans notre copie, en supprimant les répétitions, qui seraient ici fastidieuses, et en ajoutant la traduction. *O. C.*

(1) Voyez la préface d'U. C. (Ulysse CAPITAINE) à l'édition de Liége, Carmanne, 1854. Page XV.

TCHANSON SOL CÉLÊBE GRÈTRY.

R...	R...
Louque don ! vo-l-la nosse binamé !	Vois donc ! le voilà, notre bien-aimé !
L...	L...
Awè, so mi-âgne ! c'èst lu minme !	Oui, sur mon âne ! c'est lui-même !
R...	R...
Di plaisir dji m' sins tot pâmé !	De plaisir je me sens tout pâmé !
L...	L...
Li diale s'apinse! èt mi tot d' minme!	Le diable me pince ! et moi tout de [même ! (1)
R...	R...
Wès'reût-on bin ...	Oserait-on bien...
L...	L...
Oh ! poqwè nin ?	Oh ! pourquoi pas ?
R...	R...
Lî copiner patwès lîdjwès ? *On dit qui l'inme.*	Lui causer patois liégeois ? On dit qu'il l'aime.
L...	L...
Copinez lî patwès lîdjwès : *Dj' sés bin qu'i l'inme.*	Causez-lui patois liégeois : Je sais qu'il l'aime.
R...	R...
Djans, mostrans lî tot bon'mint *Nosse djôye, nosse contint'mint* *Dèl vèyî d'vins s' patrèye.*	Allons, montrons-lui tout bonnement Notre joie, notre contentement De le voir dans sa patrie.
L...	L...
I n'roûvèye nin s'patrèye : *I n'èst nin come di cès gascons* *Qu'à ponne sîs meûs foûs d'leû mâ-[hon* *Roûvièt l'lingadje di nosse bone [vèye.*	Il n'oublie pas sa patrie Il n'est pas comme certains gascons Qui à peine six mois hors de leur [maison Oublient le langage de notre bonne [ville.
R...	R...
Criyans vivât !	Crions vivat !

(1) *Li diale s'apinse!* Littéralement : « le diable réfléchit ». C'est une atténuation pour *li diale m'apice*, « le diable me pince », sorte de juron. De même, quelques lignes plus haut, on lit *so mi-âgne* au lieu de *so mi-âme*. Toutefois, à la reprise, l'auteur n'a pas reculé devant l'imprécation plus énergique encore : *li diale m'èvole !*

L...

Djans, di tot nosse coûr,
Et fans lî' ne tâte avou s'prôpe boûre!

R...

Louque don! vo-l-la nosse binamé!

L...

Awè, so mi-âme! c'èst lu minme!

R...

Di plaisîr dji m'sins tot pâmé!

L...

Li diale m'èvole! èt mi tot d'minme!

Essonle.

Mostrans lî tot bon'mint
Nosse djôye, nosse contint'mint.

R...

Qu'i r'vègne!

L...

Sovint!

R...

Qwand lès lawris so s'tiesse
Fwèce d'èsse sèrés n' troûv'ront pus
[plèce,
Nos l'tinrans cial po pus longtimps.

L...

Oh! nos l'espèrans bin.

R...

C'est adon qui nos frant-ine fiesse!

Essonle

Oh! quèle bèle fiesse!
Quèle fiesse!
Criyans : Vivât Grètry,
L'honeûr di nosse Payîs!

L...

Allons, de tout notre cœur,
Et fesons-lui une tartine de son
propre beurre. [1]

R...

Vois donc! le voilà, notre bien-aimé.

L...

Oui, sur mon âme! c'est lui-même.

R...

De plaisir, je me sens tout pâmé.

L...

Le diable m'envole! Et moi tout de
[même!

Ensemble.

Montrons-lui tout bonnement
Notre joie, notre contentement.

R...

Qu'il revienne!

L...

Souvent!

R...

Quand les lauriers sur sa tête,
A force d'être serrés ne trouveront
[plus place,
Nous le tiendrons ici pour plus long-
[temps.

L...

Oh! nous l'espérons bien.

R...

C'est alors que nous ferons une fête!

Ensemble.

Oh! quelle belle fête!
Quelle fête!
Crions : Vive Grétry!
L'honneur de notre pays!

(1) Expression proverbiale qui s'explique aisément ici, puisqu'on parle à Grétry sur sa propre musique, et dans le langage qu'il n'a cessé d'aimer.



Documents et Notices

« La garde passe »

Jeu populaire avec musique de Grétry

1. — *Description de ce jeu, par Madame Celnart.*

On joue *la garde* en nombre indéterminé, soit dans un parc garni de chaises de jardin, soit dans une cour où l'on porte des chaises ; soit enfin dans une chambre où il y a peu de meubles, comme une antichambre ou une salle à manger. On commence par faire les préparatifs du jeu, en mettant deux rangs de chaises dos à dos au centre de l'endroit où l'on doit jouer. On compte les joueurs, afin de mettre une chaise de moins. Quand les chaises sont en nombre impair, on place la dernière à l'un des bouts de la double rangée, en appuyant le dos contre les deux dernières. Chaque chaise se nomme *maison*. Tout étant ainsi disposé, un des joueurs est élu *capitaine* ou *sergent*, selon la volonté des joueurs. Il porte un bâton qui représente une épée ou un fusil, et c'est la marque de sa dignité ; le reste de la société le suit à la file, et tourne autour des chaises en sautant et en chantant :

La garde passe, il est minuit,
Qu'on se retire, et point de bruit.

On répète cela autant qu'il plaît au sergent, qui, souvent, pour duper ceux qui le suivent, marche lentement, en se rapprochant des chaises, où il semble prêt à s'asseoir, en disant presque bas et lentement ces mots qui annoncent ordinairement qu'il va le faire :

La garde passe, passe, passe.

Puis tout-à-coup il se remet à courir de plus belle en criant à pleine voix : *La garde passe, il est minuit*, etc. Pendant ce temps, tout le monde imite ses mouvements. Mais il en faut finir, et le sergent s'assied ; chacun en fait autant, hors celui qui ne peut trouver de chaise. La troupe rit de son malheur : et le sergent s'avançant vers lui, le constitue prisonnier à quelque distance du jeu, où le captif se console en pensant qu'il va bientôt lui venir des compagnons.

Cela tarde peu : on ôte une chaise de la ligne des maisons, et le jeu recommencé, amène une nouvelle victime. Ceux qui se trouvent immédiatement après le sergent sont les plus favorisés, puisqu'ils suivent de

près ses mouvements, tandis que les personnes qui sont tout au bout, les aperçoivent toujours trop tard. Heureusement, les premières places ne sont point inamovibles (celle du sergent exceptée, car il marche toujours en tête). Lorsqu'on conduit quelqu'un dans la geôle, et que la troupe se débande un instant, il est facile d'attraper la place de lieutenant ou de caporal. Un autre danger, c'est de se rencontrer aux bouts de la double rangée de chaises, parce qu'en tournant on court risque de ne savoir où se placer. Comme chacun s'empresse de saisir un siége, celui qui, à l'instant où s'assied le sergent, ne trouve pas de chaise, n'a d'autre ressource que le parquet ou la prison ; il doit tâcher d'attraper une des places des coins, parce que le sergent ne manque jamais de s'asseoir au milieu. Au reste, j'indique les écueils, c'est à l'adresse des joueurs à les en garantir.

Cependant, à mesure que la garde a passé, les personnes et les chaises ont été successivement éloignées : lorsqu'il ne reste plus que deux chaises et trois joueurs (car ces trois personnages doivent former *le Conseil de guerre)*, le jeu cesse. Ils s'asseyent gravement tous trois sur la même ligne, seulement le siége du sergent, devenu président, est placé au milieu. Ce tribunal de nouvelle façon cite à sa barre un monsieur et une dame qu'il désigne parmi les prisonniers ; parmi ces derniers, il choisit aussi un huissier ; et les accusés ont le droit de prendre un avocat, qui, par parenthèse, sera bientôt accusé à son tour. Chacun ayant adopté son personnage, un des juges accuse les deux prévenus de différents délits ; pendant cet acte d'accusation, l'huissier ne manque pas de réclamer souvent le silence de la manière la plus bruyante. Le président adresse ensuite une allocution aux coupables ; de cette manière, il peut dire les choses les plus flatteuses. Le caractère connu des personnes fournit aussi matière à accusation ; si les accusés ne se défendent point eux-mêmes, leur avocat prend la parole, et tâche de donner un prétexte à la rencontre que la garde a faite des prévenus pendant la nuit. Mais, quel que soit le talent du légiste improvisé, les juges ne prononcent jamais d'absolution ; seulement, disent-ils, en faveur de la défense, nous accordons une commutation de peine. Après avoir délibéré à l'oreille les uns des autres pendant quelques instants, ils condamnent le monsieur à quelque pénitence de leur choix ; et la dame à les embrasser, à chanter ou à faire des confidences. Le jugement est exécuté séance tenante. Je conseille fort aux juges de n'ordonner que de courtes pénitences, de peur de prolonger le jeu, de le rendre languissant et d'ennuyer les autres prisonniers qui sont depuis longtemps dans l'inaction. Tout le monde, voire même l'huissier, est jugé de la même manière. Si l'on veut avoir des gages à faire gagner dans la suite de la soirée, on condamne les accusés à en payer un certain nombre. Alors, ils sont à l'amende.

1867. *Nouveau manuel complet des Jeux de société*, par Madame CELNART. Nouvelle édition. Paris, Roret, 1867. In-12. Pages 50 à 53.

2. — *Le jeu du Cadi, pris comme exemple par M. A. Loquin.*

«... Mais (me dira-t-on peut-être), à vous entendre, la *mélodie populaire*, cette partie si importante du « Folklore, » n'existerait pas ? Elle ne serait qu'une illusion ?

» — En aucune manière : expliquer une classe de faits n'est pas l'annihiler ! c'est le miracle ayant présidé à la formation de ces mélodies, c'est *la création spontanée* des chants de l'espèce, qui est inadmissible. Il est sans doute plus commode et plus vite fait de dire que *les mélodies populaires se sont formées toutes seules*, mais en matière d'explication il ne faut jamais aller au plus vite fait.

» Au surplus, prenons un exemple.

» Des enfants, dans un jardin, sont en train de jouer « au cadi ». Ils traversent gravement une allée, deux par deux, en chantant :

La garde passe, il est minuit...

» Qui a fait ce vers ? Qui a fait cette mélodie ? Personne et tout le monde ? Vous vous trompez !! Le vers est de Fenouillot de Falbaire, l'auteur de l'*Honnête criminel* ; la musique est de Grétry, que je n'ai pas, je pense, besoin de vous présenter. Et c'est dans *Les deux avares*, opéra-comique depuis bien longues années déjà disparu du répertoire, qu'on a entendu l'un et l'autre pour la première fois, au théâtre de la Cour à Fontainebleau, le 17 octobre 1770.

» Il y a plus : *par tradition*, et très-assurément sans s'en douter, les enfants singent, en opérant leur ronde, les janissaires de la pièce de Falbaire faisant la patrouille. L'opéra-comique de Grétry est oublié, la ronde enfantine du cadi se chantera peut-être encore dans cinq cents ans.

» — Mais vous me citez là un exemple isolé ?

» — Pas le moins du monde ; celui-ci est seulement plus récent que beaucoup d'autres, voilà tout. Au surplus, quand l'ordre chronologique nous aura fait arriver aux recueils de rondes et de chansons enfantines dus à Du Mersan, à M. Kuhff, à M. Rolland, à M. Weckerlin, etc., que d'exemples du même genre n'aurai-je pas alors à vous offrir !... »

1888. A. Loquin, *Etude bibliographique sur les mélodies populaires de la France.* Dans « Mélusine » t. IV (1888-89), colonne 99.

3. — « *La Garde passe* », *d'après une gazette pour enfants.*

« Il s'agit ici d'un jeu très ancien, nous assure-t-on, mais assez peu connu et, en tout cas, fort amusant.

» Il faut le réserver pour les jours de pluie où le temps maussade force à rester à la maison.

» Choisissez la pièce la plus vaste et la moins meublée. Placez en rond,

dos à dos, autant de chaises qu'il y a de joueurs, moins un. Celui-ci tourne autour des autres qui sont assis, et chante :

La garde passe, il est minuit,
Qu'on se retire et pas de bruit :
C'est la loi du Cadi
Qui l'a dit.

» Ce refrain n'est pas obligatoire. Si vous en préférez un autre, rien ne s'oppose à ce que vous le choisissiez.

» Lorsque le promeneur a terminé son couplet, il touche à l'épaule un des joueurs assis qui doit se lever, lui emboîter le pas et chanter avec lui une seconde édition du refrain.
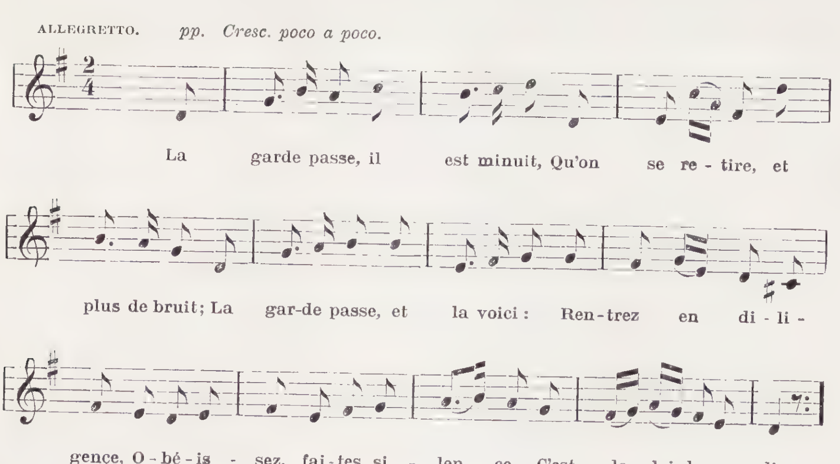
» Il en est ainsi successivement pour tous les joueurs, de sorte que, s'ils sont quelque peu nombreux, leur chanson ne répond guère à la recommandation : « Pas de bruit ! »
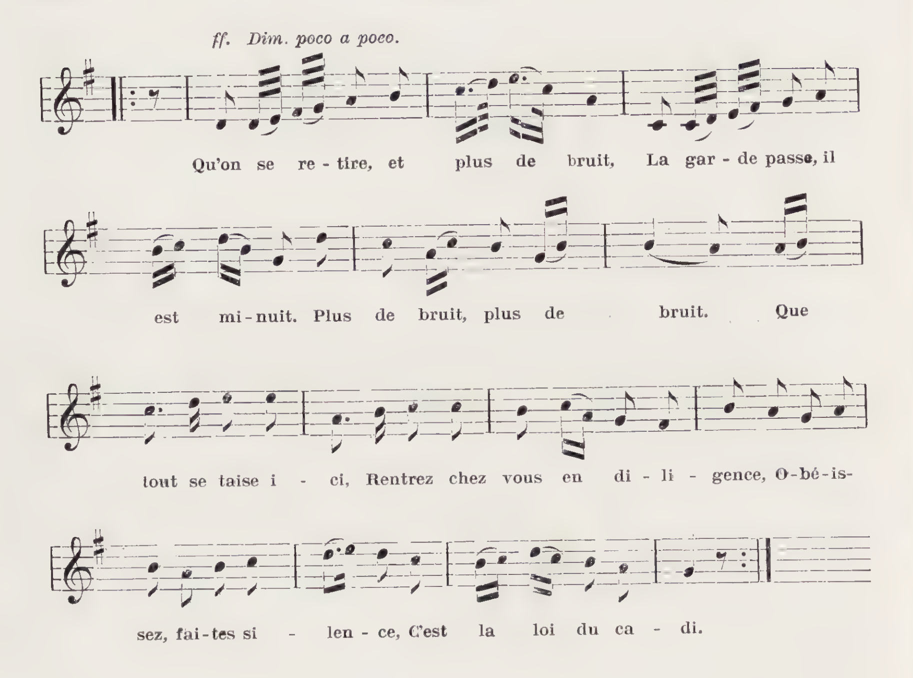
» Tout-à-coup, le directeur de la colonne s'assied précipitamment. Tout le monde se hâte vers la chaise la plus proche ; mais comme il y en a une de moins qu'il n'y a de joueurs, le moins leste demeure sans siège, et c'est lui qui est alors chargé de recommencer le tour en chantant le refrain.

» On peut animer encore ce jeu en faisant donner un gage au joueur trop lent qui ne trouve plus de chaise. Le jeu se termine alors par le tirage des gages. »

1905. Anonyme, *La Garde passe.* Dans « La Semaine de Suzette », n° du 2 février 1905. Henri Gautier, édit. Paris.

4. — *« La Garde passe », chant scolaire français.*



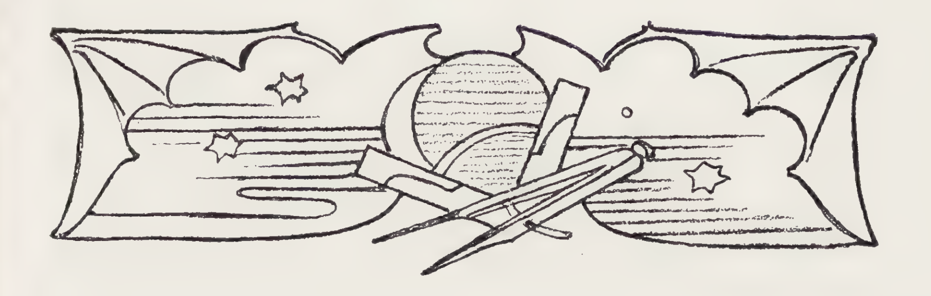


Chants pour les Ecoles, composés et choisis par A. DANHAUSER, *4e cahier*, p. 16.

Paris, Lemoine et Hachette. S. d. [Date d'environ quinze ans.]

O. Colson.





La Révolution Liégeoise

racontée par le duc de Richelieu

Septembre 1790.



Au moment de la Révolution française, comme tant d'officiers de l'ancien régime, le duc de Richelieu, qui devait jouer un grand rôle sous la Restauration et devenir célèbre par son amitié avec le Tsar, quitta la France et sa garnison de Sedan dès la fin de 1790. Quoique muni d'une permission régulière, il émigrait vers l'Allemagne.

Il a rédigé sur son voyage des souvenirs politiques qui ont été publiés par la Société d'Histoire Impériale de Russie (1). Ces souvenirs débutent par quelques pages sur Liége.

Richelieu, pendant le bref séjour qu'il fit à Liége, pendant un relai de poste, on peut le dire, se fit une idée mesurée, vraiment lucide, des événements qui s'y déroulaient.

On était au début de septembre 1790. La Prusse venait d'évacuer Liége, abandonnant la Révolution liégeoise et, à la fois, son devoir de membre de l'Empire, qui l'avait envoyée contre elle. La république liégeoise, à peine organisée, se préparait à la lutte contre les nouvelles troupes exécutrices de l'Empire. L'Archevêque de Cambrai, Rohan, allait atteindre l'illusoire dignité de régent du pays de Liége, pendant l'absence du Prince-Evêque de Hoensbroek.

C'est l'avis du duc de Richelieu sur ces événements que nous voudrions faire connaître. Il est d'un étranger, non prévenu, sinon

(1) Publications de la Société d'Histoire Impériale de Russie, St-Pétersbourg, T. 54. [Correspondance du duc de Richelieu], titre en russe, ainsi que l'introduction. Texte original français de la correspondance et des papiers de Richelieu. — Pièce 5, p. 111 : « *Journal de mon voyage en Allemagne*, commencé le 2 septembre 1790. »

par ses tendances générales, peu favorables à la Révolution ; il est réduit aux lignes principales, délaissant les détails dont son ignorance du pays l'a préservé ; il est d'un homme dont le sens politique est incontestable, qui est devenu un des principaux hommes d'Etat de son temps et dont l'esprit était porté à apprécier les affaires diplomatiques. C'est à tous ces titres et particulièrement sur l'attitude de la Prusse à Liége à cette époque que cet avis est intéressant.

Richelieu arriva à Liége le 2 septembre 1790. Il en repartit le 4.

Liége, dit-il d'abord, est une grande ville sur la Meuse : elle peut contenir trente mille habitants ; on ne peut pas dire qu'elle soit belle, mais elle est peuplée et vivante, ce qui fait qu'elle paraît assez agréable.

Puis il expose l'essentiel des causes qui ont amené la révolution, délaissant l'affaire des jeux de Spa pour s'en tenir à l'élection des magistrats et au règlement de 1684. Mais dès les premiers mots, il montre à quel point l'attitude de la Prusse,son indécision, l'ont frappé :

Cette révolution, qui, à juste titre, a attiré l'attention de l'Europe, est une des singularités de l'époque dans laquelle nous vivons ; et ce qui n'est pas moins extraordinaire, c'est la conduite du roi de Prusse et celle que tient depuis deux mois l'armée d'exécution.

La source des différends des Etats et de l'Evêque est l'élection des magistrats. Jusqu'en 1684 le peuple a joui du droit de les élire. A cette époque un évêque qui était de la Maison de Bavière, et sûr par conséquent d'être soutenu dans ses entreprises (1), prétextant les troubles que ces élections occasionnaient, s'empara du droit de les nommer, et depuis ce moment les évêques ont toujours joui de cette prérogative.

L'année dernière, la révolution de France ayant donné le branle à tous les esprits, les Etats crurent le moment favorable pour réclamer contre ce qu'ils appellent usurpation. L'Evêque mit en avant le droit qu'il prétend avoir, auquel le silence de la nation pendant un si long espace de temps semblait avoir donné plus de force, et la querelle s'engagea. Les choses en vinrent au point que l'on arbora la cocarde et qu'on alla chercher l'Evêque en sa maison de campagne près de Seraing ; on l'amena à Liége, peut-être un peu par force (2), et on l'obligea à donner son consentement à tous les points en contestation.

Peu de temps après, l'Evêque s'enfuit à Trêves et protesta contre tout ce que la violence lui avait arraché.

(1) Cette observation est une vue simple mais d'une portée frappante. Elle éclaire, si on y ajoute la tendance absolutiste qui se manifesta presque partout alors à l'exemple de Louis XIV, l'acte qui décida des vieilles libertés liégeoises.

(2) Il y a là une appréciation de la journée du 18 août 1789 qui paraît modérée et bien près de la vérité. Elle peut prendre place, dans sa brièveté, entre les accusations de violence portées dans le libelle du temps : *Kurze Uebersicht des Lüttichen Aufruhes von Jahr 1789, grössentheils, aus einer eigenen Nationalschrift der sogenannten Patrioten herausgegeben und erwiesen 1789*, pet. in-f°, 60 p. — Et le récit des événements du 18 août, contenu dans les papiers de Jean-Rémi de Chestret (Soc. des Bibliophiles liégeois, 2 vol. 1881 et 82), pp. 11 et 12. Ce récit est une véritable « réponse » à la *Kurze Uebersicht* : les faits y sont certainement atténués.

Après son départ, les Etats s'emparèrent de toute l'administration et de toutes les caisses. L'Evêque, de son côté, s'adressa à l'Empire dont le pays de Liége fait partie, et la Chambre impériale de Wetzlaer donna les monitoires, après lesquels les princes du Cercle du Bas-Rhin furent requis de mettre la sentence à exécution. Le roi de Prusse, comme duc de Clèves, fit marcher un corps de troupes, mais loin que ces soldats arrivassent avec des intentions hostiles, ils furent reçus par les insurgés comme des libérateurs (1). En effet, ils étaient à peine dans Liége que le Roi de Prusse fit faire à l'Evêque des propositions tendant à remettre les choses sur le pied où elles étaient avant 1684, ce qui était précisément le point de la contestation.

L'Evêque s'y refusa constamment et, après bien des négociations et des pourparlers, le Roi de Prusse retira ses troupes qui avaient séjourné plusieurs mois dans le pays. La conduite de ce prince semble tout à fait inexplicable ; comme chef de la ligue germanique, il devait soutenir les décrets de la Chambre impériale ; comme souverain, il ne devait point appuyer publiquement l'insurrection, surtout dans un moment où toutes les têtes sont en effervescence ; comme ennemi de la maison d'Autriche, il devait profiter d'une occasion d'avoir un corps de troupes à portée de pouvoir secourir les patriotes brabançons, si la guerre dont il menaçait Léopold pour le forcer à faire la paix avec les Turcs, eut éclaté en Silésie (2). Ainsi donc toutes les convenances politiques et morales ont été oubliées par ce prince dans la conduite qu'il a tenue dans cette affaire et la défiance qu'elle a excitée contre lui parmi les princes d'Allemagne nuira beaucoup à ses opérations, jusqu'à ce qu'une conduite soutenue en sens contraire ait ramené l'opinion sur son compte.

Quoiqu'il en soit, les troupes prussiennes, une fois retirées, la Chambre de Wetzlaer fulmina de nouvelles sentences et les princes du Cercle du Haut-Rhin et du Cercle de Souabe furent adjoints à ceux de celui du Bas-Rhin pour l'exécution des décrets. Après bien des lenteurs, l'armée d'exécution, composée des troupes de Cologne, Mayence, Trêves et de Palatins, se rassembla au nombre de huit à neuf mille hommes, à Maeseyck, sur les confins du pays de Liége. Les Liégeois, de leur côté, se préparèrent à la défense, ils armèrent tous les gens en état de l'être, et un grand nombre de volontaires marcha au devant de l'ennemi. Ceux-ci sont payés et nourris aux dépens de l'Etat, mais la guerre qu'ils font n'est ni dangereuse ni meurtrière, car l'armée de l'Empire est, suivant son usage, d'une immobilité à toute épreuve. On assure que l'électeur palatin a donné à ses troupes des ordres secrets pour ne point agir : si cela est, sa conduite ne saurait se concevoir, car, à moins que les Liégeois n'aient promis quelque cent mille florins au prince de Bressenheim, son fils naturel, on ne lui voit aucun intérêt quelconque à favoriser les insurgés de Liége et il en a certainement un très grand à empêcher que cette doctrine de révolte ne se propage en Allemagne.

La situation de Liége présente assez d'avantages pour se retrancher et

(1) Cf. ce distique du temps : SubvenIenti GuLLeLMo frederIco, ex serVitute Libertas (mss. sur un feuillet d'un exemplaire de l'Almanach de la Société d'Emulation pour 1789, après l'éphéméride d'octobre. Biblioth. de la Société.)

(2) Richelieu pense ainsi que l'intérêt de la Prusse, concordant avec son devoir de membre de l'Empire, aurait été de réprimer « l'insurrection » liégeoise et de maintenir le plus longtemps possible, sous ce prétexte facilement extensible, ses troupes dans le pays. Que cet intérêt fut de peser sur l'Autriche aux Pays-Bas ou de constituer sous son égide une république liégeoise et brabançonne, il est en effet remarquable que la Prusse ait évacué la position qu'elle occupait à Liége, en 1790. Voyez Wittichen, *Preussen und die Revolutionen in Belgien und Lüttich 1789-1790*, 122 pp. Göttingen, 1905.

on cherche à en profiter. On couronne avec des ouvrages gazonnés et palissadés toutes les hauteurs qui dominent la ville, et la vallée est plus aisée à défendre à cause de la Meuse.

Je ne dois pas omettre de dire que le prince Ferdinand de Rohan, archevêque de Cambrai, cherche par tous les moyens possibles à gagner l'amitié et la confiance du peuple de Liége et on assure qu'il va être élu régent de Liége. Le surlendemain du jour où je passai à Liége, cette élection eut lieu, mais on a vu que ces succès populaires n'ont pas été de durée [: en effet, ce prince de Rohan fut chassé et échappa difficilement à la lanterne, c'est le sort qui attend les démagogues de tous les pays !] (1) »

En partant de cette ville le 4, je traversai au haut de la côte les retranchements dont je viens de parler, ils ne sont pas achevés, et les hommes, les femmes et les enfants, tous y travaillent avec un zèle et une ardeur incroyables. De dessus cette hauteur, on a encore une très belle vue de la ville de Liége et de toute la vallée où elle est située. Le pays que l'on traverse est superbe et très peuplé, il est surtout fertile en pâturages et la quantité des bestiaux est énorme...

A quatre lieues de Liége, à l'entrée du pays de Limbourg, je trouvai le premier poste autrichien..........

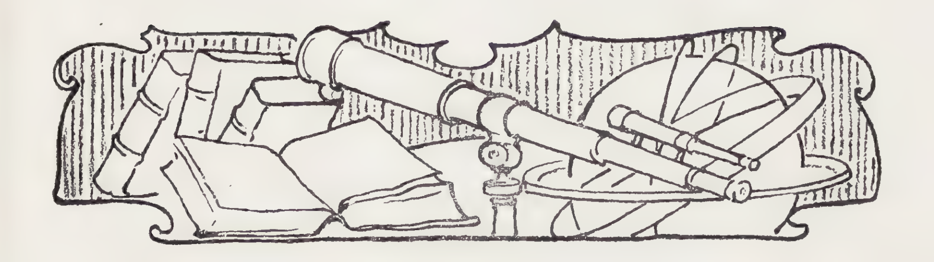
Tel est ce récit, évidemment marqué d'un esprit peu favorable au fond, par tempérament, à la Révolution liégeoise. Le duc de Richelieu a peut-être retouché d'ailleurs, après coup, ce qu'il avait écrit sur Liége, puisque, par exemple, la note sur Rohan indique, et cela en termes vifs, ce qu'il est advenu du personnage dans la suite. Il est donc possible que les passages où le ton est plus sévère, soient postérieurs à l'expression, par ailleurs modérée, claire et exacte, de son impression première. Le mérite de ces lignes brèves, qui valaient d'être connues des historiens de la Révolution liégeoise, est encore que chaque fait y est à sa place, dans les rapports d'importance relative qui sont nécessaires à un tableau succinct.

Henry SAGE.

(1) Cette dernière phrase, entre crochets, est une note ajoutée par Richelieu lui-même à ses Mémoires.

N. D. L. R. — L'intéressante communication qui précède est due à un jeune savant français, de passage à Liége où l'appellent ses études. M. Henry Sage est licencié en droit de l'Université de Paris, ancien élève diplômé, lauréat et administrateur de la Société des Anciens Elèves de l'Ecole libre des Sciences politiques de Paris.

Nous remercions vivement M. Sage d'avoir réservé à *Wallonia* l'article qu'on vient de lire, ainsi qu'une note dont nos lecteurs auront la communication dans le prochain numéro, au sujet d'un curieux petit document historique, écrit en wallon, découvert au Dépôt des Archives de l'Etat à Liége, et qui avait jusqu'alors échappé à l'attention des travailleurs.



Erasme Raway (1)

. . . .

J'avais entendu parler de RAWAY avec admiration, comme d'un artiste probe, instruit, dont la pensée ne se bornait pas à la seule technique de la composition musicale ; des amis m'engageaient à aller le voir, à causer avec lui ; on lui avait annoncé ma visite. Cela se passait vers la fin de l'année 1891.

J'hésitais. S'il était intéressant au plus haut point pour moi de m'approcher de RAWAY, que pourrais-je, de mon côté, lui apporter, moi, un tout jeune homme encore, cherchant sa voie, perpétuellement inquiet, dans cette période d'agitation intime, remuée, troublée, que les plus ardents d'entre nous ont connue et que les vieux romantiques jadis s'étaient plus à représenter ?

Je m'imaginais un RAWAY grand, un peu courbé comme les gens trop longs et maigres, avec un visage à arêtes vives, un personnage qui tiendrait à la fois de Don Quichotte et de l'épouvantail à moineaux ; sa parole sans doute était impérative et je serais excessivement mal à mon aise en sa présence. Les noms propres évoquent ainsi, par leur sonorité même, des transpositions d'impressions, et le sien me paraissait âpre et d'un éclat trop froid.

Aussi, lors de notre première rencontre, mon étonnement fut-il profond : je sonnai à la porte d'une maison très simple d'apparence ; une vieille femme m'ouvrit et me conduisit au premier étage ; là je trouvai RAWAY assis dans une chambre où les choses les plus incohérentes faisaient bon voisinage : un piano et un poêle de cuisine.... J'appris dans la suite qu'en attendant de pouvoir emménager dans une petite maison qu'il faisait transformer de fond en comble, dont il avait tracé les plans et surveillait les travaux, RAWAY se contentait

(1) Lire dans la *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin 1905, la biographie détaillée ainsi que l'analyse des œuvres du compositeur liégeois. [Sur cet article, voy. WALLONIA, t. XIII (1905), p. 483.)

de cet appartement, au milieu de meubles non rangés et de caisses où s'entassaient livres et cahiers de musique.

Et ce fut précisément la désinvolture de ces choses en désordre qui me rassura ; j'y trouvai plus de charme que dans les arrangements conventionnels d'un salon bourgeois, bien ordonné, avec des tapis quelconques et propres, des tableaux incolores pendant le long de tapisseries sans caractère, des meubles qu'on replace méticuleusement, après chaque visite, à l'endroit qui leur est consacré invariablement, et des étagères garnies de bibelots ineptes. Dans cette bonne chambre chaude au contraire, tout semblait vivre et remuer ; l'on était certain de ne pas être rivé à la même chaise pendant une heure, en tournant son chapeau dans ses mains.



Et Raway : un petit homme, le corps trapu, massif, sur des jambes courtes ; des mains d'ouvrier, aux doigts solides ; une expression de bonté dans le visage : voilà l'image qu'un premier coup d'œil suggérait ; son accueil fut d'une cordialité simple, sans phrase, sans gestes ; quand je me fus assis, la conversation s'en-

gagea, et je pus dévisager à mon aise une figure nouvelle pour moi. En vérité, le visage de RAWAY était extraordinairement expressif; le front large, solidement appuyé sur des arcades sourcilières très fortes et la précision des lignes du profil traduisent au regard pénétrant une pensée sûre et réfléchie, classique sans étroitesse dans les idées ; les yeux, bien que petits, requièrent l'attention par une spiritualité d'une vivacité singulière qu'on y voit briller par éclairs ; d'autres fois on est ému par la déconcertante sympathie qui s'en dégage lorsque RAWAY écoute avec un profond intérêt humain son interlocuteur ; car c'est un homme qui sait vous écouter et vous comprendre.

Est-ce cela qui me mit à l'aise et créa en si peu de temps entre nous une véritable intimité ? J'ai remarqué souvent que l'intimité, avec l'atmosphère chaude et aimante qu'elle répand dans les cœurs, est un des signes auxquels on reconnaît les natures riches ; il y a certains hommes — aussi intelligents qu'ils soient — en présence desquels on ne sent jamais cette émotion si vivifiante de l'intimité ; on sait, sans s'expliquer pourquoi, qu'ils n'ont pas la foi enthousiaste en leur pensée, en leur art, ou bien qu'ils ne se soucient guère de l'effort d'autrui, ne le comprennent pas, jugent à une mesure invariable, inflexible, les actions si diverses des hommes ; ils manquent de la richesse des sentiments et de la souplesse de l'esprit ; pendant qu'on leur parle, on a l'impression qu'ils vous glaceront d'un mot, d'un regard; combien j'en ai connus, surtout parmi les politiciens qui soutenaient les thèses les plus démocratiques, de ces cerveaux pauvres ! RAWAY me consolait de l'existence de ces êtres antipathiques ; d'une seule de ses paroles il se dégageait plus d'humanité que de tous leurs discours inutiles.

En regardant l'homme que j'avais devant moi, j'éprouvais vaguement ces choses ; cependant, d'autres particularités de sa physiomie m'intéressaient : la bouche, malgré ses lèvres minces, n'avait rien de pincé, et je regardais aussi cette oreille extraordinaire dont l'anthélix a des proportions énormes ; je me souvenais avoir lu quelque part la description d'une bizarrerie analogue chez Mozart. En un mot, la figure tout entière de RAWAY prenait à chaque instant, pour moi, un sens plus précis, elle devenait à mes yeux étonnamment vivante, et jamais, depuis notre première rencontre, cette impression ne s'est effacée. Pourtant, pour l'indifférent, RAWAY passera inaperçu ; rien ne frappe, au premier coup d'œil, dans son apparence. Sa manière d'être et de se vêtir est aussi simple que possible ; le désir de paraître est absent de son esprit ; il est content de ne pas être remarqué.

Ce qui m'étonna également chez lui, c'est la force musculaire ; les poignets font deviner une carcasse bâtie à chaux et à sable. Sous cette enveloppe rugueuse se cache une sensibilité singulièrement excitable, qui n'éclate pas au-dehors et ne cherche jamais à se rendre intéressante. Le caractère est mâle et réprime toute manifestation extérieure de nervosisme féminin.

Le prétexte de ma première visite chez Raway avait été la fondation, par quelques camarades, d'un souper mensuel auquel on désirait convier un certain nombre d'intellectuels réunis à Bruxelles en ce moment, des artistes, des savants et des hommes politiques. Je revis Raway depuis cette entrevue et bientôt nous nous liâmes d'une amitié très intime. Il arriva souvent, cet hiver-là, que nous passâmes ensemble deux ou trois soirées par semaine ; Raway travaillait à la *Fête romaine* ; moi, j'écrivais un livre de philosophie. Chaque fois que j'avais terminé un chapitre, je le lisais à Raway et nous discutions. J'étais alors sous l'impression de l'étude de Schopenhauer et Raway combattait avec énergie les idées pessimistes. L'influence de sa conception de Dionysos ainsi que le lyrisme de Nietzsche dans sa dernière période, avec lequel Raway sympathisait par nature, me pénétrèrent peu à peu. Mais ce qui me frappa et me remplit d'admiration, ce fut non une théorie — car toute théorie, disait Gœthe, est grise, — ce fut la belle probité de Raway envers son art.

J'ai pu observer combien cette probité lui était innée. Jamais il ne cède, dans ses compositions, à l'effet, et jamais il n'abandonne au caprice ou au hasard le soin de fixer sa pensée. L'expression ne se sépare pas de l'idée. Respectueux de celle-ci, il cherche à la traduire dans les termes les plus précis et ne s'arrête que s'il est certain d'avoir trouvé une forme adéquate à l'idée ; il lui arrive souvent aussi, en relisant, de corriger et de perfectionner encore. Il n'a rien d'un impulsif ; et pourtant il possède l'intuition de la plastique et du rythme intérieur ; je le crois incapable d'imaginer un motif qui ne réalise un type mélodique bien défini et ne réponde dans son cœur à un sentiment profond.

La réflexion seule, même quand elle prédomine chez l'artiste, ne suffit jamais à rendre compte de l'invention ; elle s'appliquera au perfectionnement de l'intuition, mais où celle-ci est absente, il n'y a pas de création d'art. L'intuition dans le travail de Raway existe ; elle est *psychologique* en ce sens que la plastique et le rythme de ses types musicaux traduisent toujours une émotion ou une pensée. Même s'il lui arrive d'user, dans ses développements, de toutes les recherches d'une orchestration touffue, l'enchaînement élégant et

ferme des attitudes suggère toujours une idée. L'intuition et la réflexion se marient avec bonheur dans son art.

Ce qui le met à part de l'immense majorité des musiciens, tout autant que les particularités de sa composition, c'est l'ampleur de la pensée, l'intérêt profondément humain qu'il porte aux belles choses. Combien de fois avons-nous ensemble visité des villes anciennes ! Ses conversations sur les monuments, les œuvres des peintres et des sculpteurs, sont d'un charme vivifiant : sans rien perdre de l'émotion directe, il sait les analyser, les interpréter, retrouver l'âme vibrante de l'homme sous l'expression de son art ; et parfois aussi il s'amuse à l'étude des détails, imagine des variantes, précise les époques, discute les styles. Il connaît du reste la technique de la construction, et l'un de ses amis, qui l'avait chargé d'importantes transformations à apporter dans sa maison de campagne, considérait avec épouvante les dépenses où le trop enthousiaste architecte voulait l'entraîner.

L'éducation de Raway fit véritablement de lui un humaniste dans le sens le plus élevé du mot : il acheva d'une manière brillante ses études latines et grecques sans négliger l'orgue, le piano et la composition musicale ; au Séminaire de Saint-Trond, il s'adonna avec enthousiasme à la philosophie et aux sciences ; ses parents le destinaient à la prêtrise ; mais le dégoût qu'il éprouva pour la théologie, puis pour le formalisme étriqué de l'esprit et des réglements de l'Eglise, le rejeta de plus en plus vers l'art ; le culte de l'antiquité acheva de l'arracher au milieu chrétien et il conquit sa liberté. Mais il avait reçu les bienfaits d'une instruction beaucoup plus étendue que la plupart des artistes de notre temps. A part les plus grands, ils se réduisent trop souvent à une vision bornée, aidée des quelques régles d'une technique exclusivement habile.

Le savoir, chez Raway, ne revient pas à emmagasiner un nombre de faits plus ou moins considérable ; Raway n'a rien du dilettante qui se tient au courant de tout ce qui s'écrit, incapable de créer par lui-même ; il n'a pas réponse à toutes les questions qu'on pourrait lui poser. Bien au contraire ; il s'est assimilé, selon sa nature, les idées qui lui ont paru fertiles ; l'homme et la culture humaine ont animé les vérités acquises ; sa pensée n'est pas livresque, mais vivante. Sa personnalité s'est enrichie ainsi, sa vision s'est élargie ; il n'a pas accumulé, par un effort de pure mémoire, des faits et des lois ; il a réfléchi librement sur ce qu'il a lu, appris et observé ; il s'est construit de cette manière une philosophie éclairée et sûre, et discute les idées avec une lucidité analyste et méticuleuse.

Cette particularité de son esprit se traduit dans son art ; les

types musicaux qu'il crée partent d'un fond psychologique original. Quoique le canevas de certaines de ses œuvres (les *Scènes hindoues*, la *Fête romaine*), ait donné le change à des esprits superficiels, son art n'a rien de la fresque, il n'est pas décoratif, mais toujours fouillé jusqu'en ses moindres détails. J'entendais, avant les répétitions de la *Fête romaine* à Bruxelles, un de nos chefs d'orchestre s'écrier : « Cela marchera vite, c'est de la grande ligne, on peut brosser cela comme du Peter Benoît ! »

En effet, « la ligne » ne manque pas, mais la délicatesse et le nuancé de l'expression, la suggestion qui se dégage du sens et de la plastique des motifs, de leur développement, enfin des voix et des timbres, ont dans la musique de Raway une importance qu'on ne peut trop mettre en évidence. Et l'on s'en rend compte si l'on songe au travail que l'artiste s'impose pour atteindre à une réalisation adéquate à sa pensée. Raway n'a pas de formules faciles, applicables à toute idée ; on le reconnaît non à l'apparence extérieure, mais à la forme plastique des thèmes et à la beauté sérieuse de leur développement ; il reste classique tout en profitant des richesses de la technique contemporaine et en n'hésitant pas devant les hardiesses les plus inattendues, lorsqu'elles sont nécessaires à la logique de son plan. Si l'idée musicale ne peut naître sans l'intuition et la divination du génie, dont les inspirations n'ont rien de voulu et montent des régions infinies de l'inconscient, la réalisation par contre n'est jamais laissée au hasard ; le travail analytique auquel se livre Raway pour faire sortir de son intuition tout ce qu'elle contient et la traduire en une forme fidèle et originale, est toujours long, minutieux, hérissé de difficultés : car il ne s'est pas construit un nombre restreint de moules à *utiliser toujours et à imposer aux matières* les plus diverses ; on peut dire au contraire qu'il renouvelle ses moyens d'expression avec chaque œuvre qu'il compose : aussi lui a-t-on reproché de travailler lentement et de produire peu.

Par le souci d'une extrême précision qui s'est emparé de son esprit, il se rapproche, pour la musique, de la perfection de forme qui tentait dans l'art d'écrire un Virgile, un Flaubert, un Mallarmé; il aime par dessus tout la musique de Mozart, parce que Mozart joint à l'exactitude du sentiment, qui n'a jamais rien chez lui d'imprécis ni de nébuleux, le charme d'une forme contenue ; celle-ci ne déborde pas le dessin sobre de la pensée, ne s'en éloigne pas, ne trompe pas sur les véritables intentions de son créateur. Il a en horreur tout abus des moyens musicaux, aussi bien le bruit imitatif que la description extérieure d'une suite d'actes ou encore l'interprétation d'idées littéraires par les sons. Il est un pur musicien et répudie la

« musique anti-musicale » ; il demande qu'on étudie le plain-chant, Bach, les vieux clavecinistes et Mozart ; il n'admet pas tout dans Beethoven, limite son admiration pour Schumann à quelques œuvres et n'aime ni Berlioz, ni l'exotisme pittoresque ; il réprouve surtout le règne de l'enharmonie ainsi que la variété de « poèmes symphoniques » dont nos grands concerts sont envahis.

Raway, par rapport au monde des musiciens, est un indépendant et un isolé. Quelques artistes d'élite lui sont sans doute fidèles ; mais ses admirateurs se recrutent surtout parmi les écrivains, les sculpteurs, les peintres, ainsi que chez ceux qui, sans être artistes créateurs, éprouvent une émotion directe, franche, simple, en présence d'une œuvre forte et profonde. Ces derniers forment pour un artiste le public le meilleur ; ces braves gens sont rarement atteints de snobite aigüe, et quand ils entendent quelque chose de contourné, d'alambiqué et de vide, ils désapprouvent nettement : ceux-là aimeront, d'instinct, l'art de Raway.

Point n'est étonnant que Raway ne recherche pas la compagnie des musiciens : il n'aime ni les coteries, ni l'esprit de dénigrement, le parti-pris, les compromis ou les bassesses. Il vaut mieux dans ce cas se choisir quelques amis fidèles et ne pas frayer avec les autres hommes. A cause même de son caractère indépendant, cet artiste digne, qui n'a jamais su se courber devant les mamamouchis de l'art officiel, est entouré de l'hostilité des bonshommes orgueilleux, tyranniques et néfastes que la bêtise du public et leurs propres intrigues ou leur platitude devant le pouvoir maintiennent dans des situations élevées ; sans doute est-ce par soumission à ces autorités que certain musicologue, connaissant Raway et ayant prouvé qu'il l'appréciait en faisant exécuter des fragments importants de ses œuvres, omet systématiquement de citer son nom dans ses conférences officielles, alors qu'il cite des listes d'auteurs et d'exécutants insignifiants, mais revêtus de quelque titre bien sonnant aux oreilles des bourgeois et de leurs pontifes.

Nous ne devons pas attendre de tous ces gens-là qu'ils rendent justice à un Raway ; pour eux, chaque acte d'un tel artiste est comme un coup de poing dans l'œil.

Heureusement nous constatons qu'avec le temps, les glorioles factices, acquises à la faveur des circonstances, s'anéantissent, éphémères et sans consistance, tandis que les œuvres fortes, s'il leur a fallu des années pour s'imposer, affirment leur pérennité plus durable qu'une table d'airain et, à plus forte raison, que les succès d'un jour. Nous voyons aujourd'hui dans l'art et dans la pensée naître à l'admiration des œuvres qui, au moment où elles appa-

rurent, restèrent inaperçues, reléguées dans l'ombre par des médiocres encombrants, à qui leur situation assurait prébendes et flatteries. Quel cruel oubli a rongé les dernières lettres de ces noms officiels, si fêtés un instant ! Mais les œuvres sincères et belles sont devenues éducatrices à jamais pour ceux qui voient et comprennent ; les sentiments qu'elles suggèrent sont vivaces, et impérissables les idées qui s'en dégagent. L'âme de leur créateur a conquis l'immortalité, car la sympathie humaine s'efforce, à travers l'œuvre, de retrouver l'homme, et l'on aime de voir le noyau lumineux d'où émanent les rayons.

Georges DWELSHAUVERS.





Les Médailleurs au Pays de Liége

CHAPITRE II.

Des premiers jetons liégeois à Henri Flémalle.

Au Moyen-âge, la monnaie avait donné naissance à de nouvelles espèces numismatiques, les jetons.

C'étaient des pièces de corps et d'aspect monétiformes, et qui, cependant, n'étaient pas destinées à circuler comme monnaie. Elles différaient surtout de celle-ci par la nature des légendes. A l'origine, elles servaient à calculer.

Mais, peu à peu, leur destination se modifia, au fur et à mesure que se perdait l'usage de compter au moyen de jetons. On en vint à commémorer grâce à eux la mémoire de souverains, de personnages illustres ; on rappela des faits historiques, si bien que déjà au XVIe siècle les jetons sont en réalité des médailles monétiformes.

Au Pays de Liége, le jeton a été l'intermédiaire grâce auquel les tailleurs de fer ont passé de la monnaie à la médaille. (1)

Le plus ancien jeton liégeois connu est une pièce de Jean de Heinsberg (1419-1455) encore inédite à cette heure. (2)

(1) Les jetons et médailles liégeoises ont été publiés pour la première fois avec gravures par DE RENESSE dans son *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége*. Bruxelles, 1831, 2 vol. 8°. C'est un ouvrage tout à fait vieilli qui ne peut plus guère rendre de services. Les médailles et jetons ont été ensuire réunis par J. PETIT DE ROSEN (pseudonyme de J. PETY de THOZÉE) sous le titre *Catalogue des médailles et des jetons historiques de l'ancien pays de Liége*, *Revue de la Numismatique belge*, 1851, pp. 225-246 (pas de figures).

(2) Son heureux possesseur, M. Léon NAVEAU, le publiera prochainement dans la *Revue belge de numismatique*.

Son successeur, Louis de Bourbon (1456-1482) nous en a laissé deux. L'un servait aux gens de la Chambre des finances de l'évêque; on y voit les armes du prince, avec l'inscription *Jettes bien et le*





Fig, 6.

Jeton de la Chambre des Finances, sous Louis de Bourbon, d'après DE RENESSE, pl. XV, 13.

conpte trouv; au revers, le champ est occupé par la silhouette en pied du patron du prince, saint Louis, couronné, vêtu d'une robe semée de fleurs de lys, et tenant un sceptre (1).

Le second, semblable comme aspect au liard de Louis de Bourbon, ne porte que des légendes religieuses (2); au droit, on lit les premières paroles de la Salutation angélique : « *Ave Maria, gracia plena, Dominus tecum* »; au revers, le commencement d'une prière rimée dont la première partie seule est lisible sur l'exemplaire publié par DE RENESSE : « *O Mater Dei, memento mei....* » puis « *Pax nobis sit semper, Domine* (3) ».

Dans le revers du jeton au St Louis, il y avait peut-être un effort vers l'originalité ; cet effort ne se soutint pas dans les productions qui suivirent.

Il nous est parvenu un jeton en billon noir rappelant la mort d'Erard de la Marck (1638). Le droit présente les armoiries du prince évêque sommées du chapeau de cardinal, et le champ du revers est tout entier rempli par l'inscription (4) :

Votis decipimur,
Tempore fallimur,
Mors deridet curas,
Anxia vita nichil (5).

(1) DE RENESSE, pl. 15, 13. PETIT, n°s 1 et 2.

(2) DE RENESSE, pl. 16, 14. PETIT, n° 3.

(3) « O Mère de Dieu, souviens-toi de moi », puis « que nous ayons toujours la paix, Seigneur! »

(4) DE RENESSE, pl. 21, 4 ; PETIT, 4.

(5) « Nous sommes déçus de nos vœux ; nous sommes trompés par le temps ; la mort se raille des soucis ; une vie pleine d'anxiété n'est rien (c'est-à-dire ne vaut pas d'être vécue) ».

Le seul jeton connu de Corneille de Bergues (1) (1538-1544) présente aussi au droit les armoiries du prince-évêque ; le tailleur de fers ne s'est pas non plus mis fort en peine pour composer un revers : il a représentés à mi-corps, posés sur un croissant de lune, la Vierge et l'enfant Jésus entourés d'un nimbe radieux. Tout autour se développe l'inscription « *O Maria, mater Dei, memento mei !* »

Sous Georges d'Autriche (1544-1557), la poussée artistique qui se manifeste sur la monnaie, comme on l'a vu précédemment, trouve son écho sur les jetons. Sans doute, le droit emprunte encore les armoiries du prince ; on dirait même que l'on fait servir à cet usage un coin de monnaie, car d'ordinaire on y lit la légende *Georgius ab Austria, D(ei) gra(tia)* (2), comme si les titres du prince évêque étaient énumérés au revers, ainsi qu'il se pratique sur les monnaies ; mais, par contre, les revers sont beaucoup plus intéressants que ceux dont la description vient d'être donnée, parce qu'ils témoignent d'une certaine recherche de l'originalité.

C'est d'abord une pièce à la devise de l'évêque, *Confide et ama* (3). Le graveur l'a traduite par une allégorie : à la hampe d'une croix en forme de T sur laquelle descend tête baissée le Saint-Esprit entouré d'un nimbe lumineux, s'accrochent deux personnages : à droite, un homme, un genou à terre ; à gauche, une femme prosternée à deux genoux. Tous deux tendent vers le ciel la main qui leur reste libre (4).



Fig. 7. — Jeton satirique de Georges d'Autriche, 1548. Cuivre. (Cabinet des médailles de l'Etat.)

Le revers d'une deuxième pièce est plus intéressant encore : on y voit un homme nu-tête, vêtu d'une tunique qui lui tombe au dessus des genoux, marcher vers la droite en portant un bissac sur l'épaule. Tout autour on lit la devise suivante, avec, dans le champ, la date de 1548 (5) :

NON - VIDEMVS - MANCE - QVIT · I - TERGO - EST †

Cette inscription est tout simplement un vers du poète Catulle assez maltraité par le graveur

(1) de Renesse, pl. 25, 8 ; Petit, 5.

(2) « Georges d'Autriche, par la grâce de Dieu... ».

(3) « Aie confiance et aime ».

(4) Je n'ai malheureusement pas vu cette pièce en original. Le dessin qu'en donne de Renesse, pl. 30, 20, est confus dans les détails ; d'après la gravure et la description de Van Mieris, III, 83, l'homme serait chassé vers la croix par les flammes de l'enfer, ce qui me paraît peu vraisemblable.

(5) de Renesse, pl. 30,20 ; Petit, 6, 7, 8.

Sed non videmus manticae quod in tergo est (1).

Ce vers fait allusion à une fable d'Esope, *Le bissac* (2), qui a été mise en vers latins par Phèdre (3).

L'apologue grec raconte que tout homme a un bissac sur l'épaule. La poche de devant est pleine des vices d'autrui, celle de derrière, de ceux qui lui sont propres. Comme l'homme ne voit pas ce qu'il a derrière lui, ainsi s'explique qu'il voit très bien les défauts des autres alors qu'il ne remarque pas les siens.

Il est intéressant de retrouver sur un jeton liégeois un vers d'un poète latin. Ce fait témoigne que l'auteur de la composition possédait une certaine culture. Cependant, comme ce vers a été passablement estropié par le graveur qui a écrit *mance* pour *manticae*, *quit* pour *quid*, il faut bien admettre que le sujet lui a été donné soit par le prince-évêque lui-même, soit par quelque chanoine lettré de la cathédrale.

Jusqu'à présent, on n'a pas, que je sache, expliqué ce jeton. L'esprit en est nettement satirique. Il doit donc se rattacher à quelque événement contemporain.

Il en existe des exemplaires avec les dates de 1548, 1554 et 1557. La pièce de 1554 reproduit celle de 1548 ; celle de 1557 a un nouvel avers (4), avec une légende énumérant les titres du prince-évêque.

Je crois que les deux dernières variétés doivent être considérées comme de simples refrappes de la première, refrappes motivées par la vogue et peut-être la rareté de la première.

Quant au jeton de 1548, voici les faits qui doivent lui avoir donné naissance. En avril 1547, il s'était élevé des protestations contre la conduite de certains bourgeois de Liége accusés d'avoir acheté des fonctions publiques dont la collation était aux mains soit des métiers, soit du conseil communal. Le prince s'en émut, et fit ouvrir une enquête. Alors les accusés écrivirent des pamphlets contre plusieurs officiers du prince qu'ils accusaient d'avoir acheté leurs charges de l'évêque. Georges d'Autriche fit immédiatement saisir et brûler ces libelles (5).

(1) Catulle, XXIII, 21. La leçon *quid* pour *quod* se trouve dans les manuscrits inférieurs. Ce vers signifie littéralement : « Mais nous ne voyons pas la poche de la besace qui est sur le dos. » Il était usité dans le même sens que le proverbe français : « Tel voit une paille dans l'œil de son voisin qui ne voit pas la poutre qui est dans le sien. »

(2) *Fabulæ Œsopicæ*, éd. Halm, n° 359.

(3) Phèdre, IV, 10. *De vitiis hominum.*

(4) Petit, n° 8.

(5) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle.* Liége, 1884, p. 153.

Le jeton paraît destiné à rappeler aux bourgeois coupables qu'il ne faut pas publier les tares des autres quand on en a soi-même de semblables.

Un troisième jeton de Georges d'Autriche présente au revers la Justice ceinte d'un diadème, assise à gauche sur un trône, et tenant à la main l'épée et la balance (1). L'inscription est significative : *Malos punio, bonos foveo* (2), 1557.

C'est une allusion à la réforme de la justice par Georges d'Autriche.

Comme le fonctionnement de la justice se trouvait entravé assez fréquemment par l'excommunication qui trop souvent frappait les juges et leurs agents, le prince, cédant aux représentations des commissaires de la cité, leva à la fin de l'année 1556 toutes les excommunications, afin que la justice pût suivre son cours.



Fig. 8. — Jeton de Robert de Berghes, frappé à l'occasion de la paix du Cateau-Cambrésis, 1559. Cuivre, (Cabinet des médailles de l'État.)

Sous Robert de Berghes (1557-63) un fort beau jeton rappelle la restitution par la France de Bouillon, à la principauté, à la suite de la paix du Cateau-Cambrésis (3).

Le droit porte les armes de Robert de Berghes, surmontées d'un caducée tenu par deux mains enlacées ; le revers montre le château de Bouillon bien campé au sommet de son rocher ; à ses pieds coule la Semois, au bord de laquelle tourne un moulin (4). L'ensemble forme un paysage bien en page et sobrement traité. Tout autour, on lit la légende : *Fœdere int(er) reg(es) Hisp(aniarium) et Gall(iae) inito. Bullon* (5).

De Gérard de Groesbeck (1563-1580), nous connaissons deux jetons : l'un (7), à ses armes, offre au revers une allégorie qui n'est rien d'autre qu'une interprétation de sa devise : *Dilige* (8). Il représente une femme assise à gauche sur un trône ; de la main gauche,

(1) DE RENESSE, pl. 30, 22 ; PETIT, n° 9 ; VAN MIERIS III, p. 417.

(2) « Je punis les méchants, je favorise les bons. »

(3) DARIS, *o. c.*, pp. 164, 165.

(4) La forteresse de Bouillon était tombée au pouvoir des Français en 1552. Voyez DARIS, *o. c.*, pp. 158 et 189.

(5) DE RENESSE, pl. 32, 6 ; PETIT, 11 et 12 ; VAN LOON, I, p. 29, en donne une variété qui me paraît suspecte : sur la montagne à gauche du château, on voit des canons braqués sur la forteresse. Pourquoi y aurait-il eu des canons braqués sur Bouillon à l'occasion de la paix ?

(6) « Bouillon, un traité ayant été conclu entre les rois d'Espagne et de France ».

(7) DE RENESSE, pl. 33, 3 ; PETIT, 16 et 17.

(8) Aime !

elle tient une corne d'abondance, et de la droite elle tend un cœur enflammé vers un enfant qui s'approche d'elle, ravi. Il faut y voir le symbole de la religion, source de tous les biens, faisant appel à l'amour des habitants du Pays de Liége. Certaines pièces portent la date 1567, d'autres 1568. (Fig. 9.)

Le second jeton [1] de Gérard de Groesbeek témoigne d'un léger progrès : le droit s'affranchit des armoiries qui, jusqu'à ce moment l'ont toujours régulièrement occupé : on y voit la Justice debout, tenant l'épée et la balance, avec la devise : *Hic res nulla beata exstat* [2], *unde timor jusque* [3]. Le revers montre une femme assise à droite, les jambes étendues, tenant de la main droite une croix appuyée à l'épaule, et montrant du bras gauche étendu un cœur transpercé par une épée haute tenue par une main. La légende dit : *Perfer, et evicto duces ex hoste trophœen patientia* [4].



Fig. 9. — Jeton de Gérard de Groesbeek, allégorie interprétant sa devise, 1568. Cuivre. (Cab. des médailles de l'Etat.)

Pour comprendre ces inscriptions et ces tableaux, il faut se remémorer la situation de la principauté sous Gérard de Groesbeek [5]. On peut dire qu'elle se trouvait littéralement prise entre l'enclume et le marteau. Dans la lutte des Provinces-Unies contre le duc d'Albe, elle servit de champ de bataille. Sans cesse, elle était dévastée par les bandes de Réformés, tandis qu'elle était déchirée par les progrès de la Réforme. Le droit fait allusion aux poursuites dirigées contre ceux qui favorisaient la Réforme ; le revers, aux succès remportés de temps en temps par les troupes épiscopales sur les bandes de Guillaume de Nassau.

Ernest de Bavière (1599-1612) a également fait frapper plusieurs jetons. L'un, à ses armes [6], ne porte au revers rien d'autre que sa devise : *Audiatur altera pars* [7]. Il est daté de 1599.

Un autre [8] fait allusion à la bonne entente qui régnait entre le

(1) DE RENESSE, pl. 35, 15 ; PETIT, 18.

(2) DE RENESSE, pl. 35, 15 donne EXVIAT. Il reproduit cette lecture dans son texte. PETIT, 18, le copie. EXVIAT n'existe pas en latin. Je n'ai pas ce jeton sous les yeux, mais il est évident qu'il porte au lieu d'EXVIAT, EXSTAT ou EXTAT.

(3) « Ici (bas) nulle chose n'est heureuse, d'où la crainte et le droit ».

(4) « Va jusqu'au bout, et, à force de patience, tu tireras un trophée de l'ennemi complètement vaincu ».

(5) DARIS, *o. c.*, 259-431.

(6) DE RENESSE, pl. 41, 27 ; PETIT, 19.

(7) « Que l'autre partie soit entendue. »

(8) DE RENESSE, pl. 41, 28.

prince-évêque et l'archiduc Albert en tant que co-souverains de Maestricht (1). Au droit, un ange s'appuie sur les écus des deux princes ; devise : *Unio fortis, divis(io) fragil(is)* (2). Date : 1608 et 1609. Au revers, sous l'étoile de Maestricht, la Paix tenant une palme et un rameau d'olivier, serrant la main à la Justice portant une balance et une épée. En dessous : *Pax et Justicia.*

Ce jeton, comme le suivant, est d'une exécution très peu soignée. Le troisième (3) jeton d'Ernest de Bavière montre au droit les armes de Bavière et de Bouillon entre lesquelles paraît se dresser le château de Bouillon sur son rocher.

Le revers est imité de jetons allemands que DE RENESSE a rangés à tort dans la série liégeoise (4). Dans un champ semé d'étoiles, on voit, sous un œil, le globe terrestre accoté du soleil et de la lune, avec l'orgueilleuse devise de Bavière : *Omnia.*

Le premier jeton à l'effigie d'un prince est celui de l'entrée à Liége de Ferdinand de Bavière (1612-1650) (5). Le buste du prince-évêque y est tourné vers la droite et non vers la gauche, comme c'est le cas sur ses monnaies; cette pièce porte la date de 1613.

Un autre jeton de la même année (6) porte au droit une femme — l'Eglise de Liége — assise à gauche sur un trône, tenant un calice et une croix. La légende dit : *Avita fide constanter reget Ferdinandus* (7).

Au revers, sont gravées les armes de Bavière entourées des écussons de Liége, Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes.

Il existe en outre des jetons de Ferdinand de Bavière pour la Chambre des finances de Liége (8), et celle de Maestricht (9). Les premiers sont aux armes du prince avec, au revers, le sujet qui figure au droit du jeton précédent ; les seconds sont aux armes des deux co-souverains, et à celles de la ville de Maestricht.

* * *

En résumé, au troisième quart du XVIe siècle, le jeton liégeois

(1) Les droits du roi d'Espagne, duc de Brabant, et du prince-évêque de Liége sur Maestricht avaient été délimités par le traité du 29 octobre 1579. DARIS, *o. c.*, p. 369.

(2) « L'union est forte, la division faible. »

(3) DE RENESSE, pl. 78, 9; PETIT, 20-21.

(4) Ce sont les nos 5, 6 et 7 du texte de DE RENESSE. De même, le jeton n° 8 de DE RENESSE (pl. 41, 29) est allemand. Le Cabinet des médailles de l'Etat possède également deux médailles d'Ernest de Bavière en tant que duc de Bavière.

(5) DE RENESSE, pl. 47, 26; PETIT, 23 et 24.

(6) DE RENESSE, pl. 50, 39 ; PETIT, 25.

(7) « Ferdinand règnera avec constance dans la bonne foi de ses ancêtres ».

(8) DE RENESSE, pl. 47, 25 ; PETIT, 26, 27, 28, 29.

(9) DE RENESSE, pl. 48, 27, 28.

avait épuisé tous les genres de sujet qui peuvent en occuper les faces, sans avoir produit d'œuvre bien originale.

Un moment, sous Georges d'Autriche, on avait pu espérer que des créations artistiques allaient s'y manifester. Mais cet espoir, dès le règne de Gérard de Groesbeek avait été déçu.

Et pourtant, depuis longtemps, il ne manquait plus au jeton que deux choses pour devenir médaille : un diamètre plus grand, et un relief plus haut. Quand donc cette innovation a-t-elle été réalisée au Pays de Liége ?

Il existe une fort belle médaille de Gérard de Grœsbeck que, depuis DE RENESSE (1), on a rangée dans la série liégeoise où elle a encore figuré à la dernière Exposition universelle (2).

C'est une pièce de 0,038 de diamètre, généralement à bélière, dont il existe plusieurs exemplaires en différents métaux.

Au droit, on voit le buste à gauche du prélat portant barbe et moustache, vêtu d'une soutane ornée d'un rabat. Tout autour, une bande circulaire dans laquelle pénètre la pointe inférieure du buste, avec l'inscription : *Gerardus a Groisbeeck, episc(opus) et princeps leodien(sis).* A l'extérieur, cette bande est limitée par une circonférence formée de perles, supportée par une seconde circonférence linéaire; à l'intérieur, elle est fermée par deux légères circonférences linéaires concentriques.





Fig. 10. — G. GIANNINI. Médaille de Gérard de Groesbeek, faisant allusion au rôle joué par le prélat dans les négociations qui précédèrent le traité de Marche, 1578. Argent doré. (Cabinet des médailles de l'Etat.)

Le revers est encadré de la même manière, à cette exception près que la bande se réduit à un quart de cercle avec la devise du prince *Dilige.* Il représente un fleuve au bord duquel se dresse un palmier.

(1) DE RENESSE, pl. 33, 2 ; PETIT, 13, 14.
(2) *L'Art ancien au Pays de Liége. Catalogue général.* Liége 1905, n° 3068.

A cet arbre s'accroche de la main gauche un homme nu-tête, vêtu à une mode pseudo-antique d'un large pantalon mal drapé, et d'une chlamyde volant au vent. Il est dans l'eau jusqu'au mollet, et a saisi de la main droite le bras gauche d'un homme dont la tête et le buste nus sortent seuls de l'eau où il allait se noyer. A l'exergue, la date MDLXXVIII. Sur le rebord qui réunit le champ à l'exergue, la lettre G.

La médaille est vraiment intéressante : le buste est un portrait traité avec sobriété et largeur : les cheveux et la barbe sont étudiés sans être finiolés ; le col et l'épaule sont indiqués par grandes masses.

Le revers, par contre, s'inspire de souvenirs antiques bien confus : l'accoutrement du sauveteur est d'une grécité de fantaisie ; le palmier ressemble plus à une plante de serre qu'à un arbre en liberté, mais l'ensemble témoigne d'une véritable habileté technique et de sérieuses qualités d'observation : ainsi, le sauveteur est bien campé, et l'artiste a poussé le réalisme jusqu'à coller en touffes les cheveux de l'homme tombé à l'eau.

L'encadrement composé de cercles perlés et linéaires concentriques nous révèle la main d'un orfèvre ; mais l'auteur de cette médaille connaît la technique du métier, et l'applique avec une telle sûreté qu'on ne peut considérer cette médaille comme une première œuvre.

Après avoir procédé à l'examen de ses caractères, il serait donc déjà très difficile d'admettre que la médaille de Gérard de Groesbeek soit l'œuvre d'un tailleur de fer liégeois, puisque nous ne connaissons pas de médaille liégeoise antérieure, et qu'il est peu admissible qu'un médailleur se soit élevé du premier coup à une telle hauteur.

Or, il existe une médaille du duc d'Albe portant au droit le buste du célèbre guerrier dans un entourage semblable au notre. De même, le revers est disposé exactement de la même manière que sur celle de Gérard de Groesbeek ; enfin, la technique en est tout-à-fait semblable (1).

La médaille du duc d'Albe est signée JVLIANO G. F. PINCHART (2) et N. ROSSI (3) ont démontré qu'il s'agissait d'un orfèvre florentin, Giulio GIANNINI, établi aux Pays-Bas vers 1560 et qui travailla surtout pour Marguerite d'Autriche et Alexandre Farnèse.

Il devient dès lors évident que notre médaille est l'œuvre de

(1) Un exemplaire en argent au Cabinet des médailles de l'Etat.

(2) PINCHART. *Recherches sur la vie et les travaux des graveurs de médailles des Pays-Bas*. Bruxelles, 1858, p. 350 ; idem, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*. Bruxelles, 1869, pp. 30-31.

(3) U. ROSSI. *Francesco Marchi e le medaglie di Margherita d'Austria. Revista italiana di Numismatica*, I (1888), p. 345.

Giannini, puisque non seulement elle correspond comme composition et comme exécution à celle du duc d'Albe, mais encore, puisqu'elle est signée G, initiale du nom Giannini.

Cependant, il reste un point obscur ; comment Giannini qui résidait à Bruxelles, semble-t-il, a-t-il été amené à faire une médaille d'un prince-évêque de Liége ?

A la suite de la conclusion de la Pacification de Gand, et de la nomination de Don Juan en qualité de gouverneur général des Pays-Bas, l'empereur pour mettre fin aux troubles qui ensanglantaient les Pays-Bas, avait nommé une commission dont faisait partie Gérard de Groesbeek pour négocier la paix entre les Etats généraux et le nouveau gouverneur général. Par deux fois, les négociations faillirent échouer, et par deux fois, Gérard de Groesbeek sauva la situation par son habileté de diplomate. Il amena don Juan à signer le traité de Marche, et l'accompagna à Bruxelles lorsque le gouverneur général fit son entrée dans la capitale. Il séjourna ensuite quelques mois dans cette ville (1). C'est certainement pendant ce temps que lui-même ou don Juan fit faire cette médaille par Giannini. Le revers, qui est daté du reste de 1578, est une allusion directe aux préliminaires du traité de Marche. L'allégorie qui y est représentée rappelle tout simplement que Gérard de Groesbeek sauva les négociations qui, pour ainsi dire, étaient tombées à l'eau.

Il résulte de tous ces faits que la médaille de Gérard de Groesbeek doit être écartée définitivement de la série liégeoise. C'est seulement près de cent ans plus tard que se rencontre la première médaille œuvre d'un artiste liégeois.

Et encore, elle est modeste ! En 1663, on consacra, en effet, une médaille à la Sainte Vierge, à l'occasion de la réédification du Pont des Arches (2).

Au droit, le champ est rempli par un grand perron contre lequel s'appuie une double aigle portant sur la poitrine les armes de Bavière. Sur deux angles opposés du piédestal du perron, à droite, saint Lambert, mitré et crossé tenant les Evangiles ; à gauche, la Sainte Vierge tenant un sceptre et portant l'enfant Jésus.

Le revers est occupé par l'inscription suivante : *Civitas leodiensis B*(*eatæ*) *M*(*ariæ*) *D*(*ominæ*) *ob pontem ædi*(*ficatum*) *ex decr*(*eto*) *cons*(*ulum*) *et consilij. A*(*nn*)*o 1663* (3).

(1) Daris, *o. c.*, pp. 346-348.

(2) de Renesse, pl. 50, 2 ; Petit, 30 ; A. Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*. Bruxelles 1869, p. 56.

(3) « La cité de Liége à Madame Sainte Marie, à l'occasion de la construction du pont à la suite d'un décret des bourgmestres et du Conseil, en l'année 1663 ».

Je ne m'explique pas la date de 1663 ; le nouveau Pont des Arches avait été livré à la circulation dès 1657 (1). Il faudrait pouvoir montrer pourquoi on a attendu six ans avant de faire cette dédicace.

Quatre ans plus tard, Maximilien-Henri commanda à un artiste dont nous ignorons le nom, deux médailles d'or de forme ovale, portant d'un côté l'effigie du prince, et de l'autre, un écusson à ses armes soutenu par la Piété et la Sagesse (2). Il en fit don aux bourgmestres Curtius et de Simonis, pour les récompenser d'avoir, grâce aux mesures sanitaires préventives qu'ils avaient prises (3), préservé Liége de la peste qui décimait alors la Flandre et le Brabant.

Jusqu'à présent, cette médaille n'a pas encore été retrouvée, de telle sorte, qu'en l'absence de tous renseignements, il est bien difficile d'en deviner l'auteur. Cependant, il est probable que Maximilien-Henri en avait fait la commande au tailleur de fers qui avait gravé l'effigie de ses ducats, ducatons et patagons.





Fig. 11. — Henri Flémalle. Médaille de récompense donnée par Maximilien-Henri aux bourgmestres de Liége, Curtius et Simonis qui avaient réussi à préserver Liége de la peste. Argent doré. (Cabinet des médailles de l'Etat.)

Quelques années plus tard, en 1670, les mêmes bourgmestres reçurent du prince-évêque une nouvelle médaille d'or « pesant quatre onces ». Celle-ci est bien connue : il nous en est parvenu plusieurs exemplaires (4).

(1) Daris. *Histoire de la principauté et du diocèse de Liége pendant le XVIIe siècle.* Liége, II (1877), p. 34.

(2) Loyens. *Recueil héraldique des bourgmestres de Liége.* Liége, 1720, p. 451.

(3) A. Perreau. *Revue belge de la numismatique*, 1865, pp. 451-452.

(4) Petit, 34 ; Perreau, *Médailles honorifiques de la principauté de Liége, Revue belge de Numismatique*, 1875, pp. 451-453 ; A. Pinchart, *Histoire de la gravure des médailles en Belgique*, Bruxelles 1869, pp. 55-56.

Au droit, la Vierge, nimbée, est assise à gauche, dans un fauteuil ; elle tient l'enfant Jésus, auréolé, assis sur ses genoux. Tous deux, légèrement penchés en avant, sont dans une attitude de prière. De son pied gauche, la Vierge écrase la tête du serpent enroulé autour d'un palmier. Au-dessus, le perron liégeois avec l'inscription : *Virgo Maria, salus populi leodiensis* (1), qui donne le chronogramme 1670.

Sous les pieds de devant du fauteuil, les initiales H. F. F.

Le revers représente un épisode de la légende de saint Roch. Le saint se tient debout à droite, en costume de pèlerin. Il s'appuie de la main droite sur son bâton, et de la gauche sur les épaules d'un ange fluet qui lui a relevé la robe, et touche de l'index droit la plaie qu'il porte à la cuisse gauche.

A l'arrière-plan est couché le chien de saint Roch, un pain dans la gueule.

Sous le bâton du saint, sur une pierre, les initiales H. F.

Au dehors, l'inscription : *S(ancte) Roche, ora pro nobis* (2).

Ce qui fait l'intérêt capital de cette médaille, c'est que, la première de toutes les productions numismatiques liégeoises, elle est signée.

Dans les initiales H. F. F., Petit a reconnu avec justesse le nom d'Henri Flémalle (3), le fameux ciseleur liégeois, auteur de la statue en argent de St-Joseph, que le vicaire-général Jean-Ernest de Surlet avait offerte à la cathédrale de St-Lambert.

Et, de fait, dans la technique de la pièce, on reconnait bien la main d'un ciseleur : l'ensemble comme le détail est traité avec une sécheresse toute métallique.

De plus, on sent que c'est l'œuvre d'un artiste auquel la médaille n'est pas très familière : il y a dans le dessin des défauts de proportion, et des illogismes dans les hauteurs du relief.

Ainsi, quoiqu'il se trouve au deuxième plan, le bras gauche de l'ange est bien plus proéminent que le bras droit de saint Roch, pourtant au premier plan, lui.

* * *

Avec Henri Flémalle, nous avons donc le premier médailleur liégeois. On peut conjecturer avec grande vraisemblance qu'il est l'auteur de la médaille perdue à l'effigie de Maximilien-Henri, ainsi

(1) « La Vierge Marie, salut du peuple de Liége ».

(2) « St-Roch, prie pour nous ».

(3) Em. Tasset. *Henri Flémalle*, *Biographie nationale*, VII (1880-83) pp. 102-103 ; J. Helbig. *La sculpture et les arts plastiques au Pays de Liége*. 2e éd. Bruges, 1890, pp. 201-203.

que des coins des monnaies de celui-ci. En effet, son élève, Mivion (1), qui termina son St-Joseph, laissé inachevé par la mort prématurée d'Henri Flémalle survenue en 1685, fut nommé en 1688 tailleur des coins du prince-évêque. Il est très probable, ainsi que l'a supposé M. de Chestret, que c'était là une partie de la succession de son maitre.

La série des médailles liégeoises ne s'ouvre donc qu'avec les œuvres d'Henri Flémalle. C'est dire que dans ce domaine de l'art, le Pays de Liége s'est trouvé fort en retard sur les autres provinces belges.

Cet état de chose provient de la situation politique toute spéciale qui lui était faite : alors que, dans les autres parties de la Belgique, les médailleurs étaient initiés à leur nouveau métier par les artistes appelés d'Italie à la cour de Bruxelles, le Pays de Liége, rattaché politiquement à l'Allemagne qui était trop éloignée pour y faire agir son influence d'une manière sensible, s'est développé par ses propres moyens. Ainsi s'explique la lenteur de son évolution.

D'autre part, le siècle de Louis XIV avait sonné ; Paris exerçait une puissante attraction sur les artistes liégeois. Ceux qui furent doués d'un talent supérieur passèrent à la cour de France. Tels furent Jean Varin, Léonard Girard Hérard, et plus tard Jean Duvivier. Ceux-là furent perdus pour la patrie liégeoise. Quand donc Varin s'est-il souvenu qu'il était né dans la ville des princes-évêques ?

Il ne resta chez nous que les médailleurs trop mal doués pour se conquérir une place à l'étranger. Ainsi s'explique l'infériorité de l'art de la médaille au Pays de Liége.

(*A suivre*). VICTOR TOURNEUR.

(1) DE CHESTRET. *Numismatique de la principauté de Liége*. Bruxelles 1890, p. 383. — J. HELBIG. *La sculpture et les arts plastiques au Pays de Liége*, 2e éd. Bruges 1890, pp. 203-204.





LITTERATURE DE CHEZ NOUS

La Petite Mariée de Mai

Coutume du Pays Gaumet (1).

C'est un beau dimanche après vêpres. Le vieux village enclos dans la verdure sommeille doucement. Les maisons blanches regardent passer sur la grand'route les heures silencieuses qui marchent dans du soleil. Le ruisseau qui court dans les jardins verts s'étend paresseusement, comme un long serpent bleu.

Parfois, un meuglement sort d'une étable. Les bêtes s'ennuient au ratelier. Devant le cabaret des Trois-Tilleuls, des gars sont assis en cercle sur des bancs. Chacun à son tour se lève, met pied à boule, pointe le quillier. Et l'on entend le choc des quilles culbutées, mêlé aux cris des joueurs qui applaudissent ou se querellent. Cela fait comme des îlots de bruit surgissant soudain dans une mer de silence, qui se referme ensuite sur le village endormi.

Puis, des voix claires de filles traversent l'atmosphère, réveillent les maisons. On ne voit rien encore, à cause des haies qui emmuraillent la route. On dirait la lente complainte sortie des buissons de troène et d'aubépine :

C'est le mai, le mois de mai,
C'est le joli mois de mai.
J'avons passé parmi les champs,
J'avons trouvé les blés si grands ;
Les avoines vont se levant,
Les aubépines fleurissant.

(1) Sur cette coutume, voy. WALLONIA, I (1893), p. 82-87.

Allègre et vive chanson, où palpite tout l'émoi des cœurs simples à la vue du printemps !

— C'est « la Mariée », disent les gars.

Une procession de jeunes filles apparaît. Petite Nielle est au milieu, qui fait la Mariée, toute claire. La blancheur empesée de sa robe éclate au soleil et la ceinture bleue qui tombe sur sa jupe rappelle les naïves madones des chapelles. Elle sourit. Rire de la première fleur que baise le printemps. A sa main gauche, elle porte un bouquet d'aubépine, où pendent des rubans bleus frangés d'or et sa main droite tient une aumônière de soie brodée. Une fille à ses côtés, porte un panier d'osier. Les autres suivent, fleuries d'anémones ou de primevères, fleuries de sourires. Poucet avec les garçonnets danse autour du cortège. Les gars s'arrêtent de jouer pour voir passer dans la lumière, comme des fleurs en voyage, l'apparition harmonieuse des filles du printemps.

— Oh ! la jolie Mariée ! disent les vieilles filles assises sur les seuils.

— Qu'elle est blanche ! font les maisons.

— Bonjour, petite Nielle crient les garçonnets.

Mais elle n'écoute pas. La ronde va commencer. Les laboureurs sont devant chez eux avec les ménagères. Ils sont heureux. Les blés grandissent, les pommiers des vergers sont comme des bouquets de mariées, les poules caquètent dans les étables. Devant la maison, la procession blanche déploie sa guirlande de jeunes filles qui chantent la naïve cantilène :

Jésus s'en va parmi les champs,
Sa mère le suit en pleurant,
Sa bonne mère le suit. Sainte Marie, Jésus !

Petite Nielle, très grave, avec une moue mignonne de cérémonie, chemine à petits pas, danse la danse lente, marque la fin de chaque vers d'une jolie révérence. Comme elle a dû l'étudier, cette révérence, qu'elle fait avec tant de grâce en pliant les genoux. Et le moyen de ne pas lui sourire pour enhardir sa timidité !

— Où allez-vous, mon bel enfant ?
— Je m'en vas à Jérusalem.
Sainte Marie, mère de Dieu, Jésus !

Et voici que les petites révérences se font plus souples. Et toutes les petites vieilles de sourire et, tendant leurs jupons fanés comme leurs visages, d'essayer encore les gracieuses révérences d'autrefois, quand elles aussi dansaient les Mariées. Mais elles sont si caduques

maintenant, avec leurs corps fluets de marionnettes et leur couleur de poussière... Et les vieux hochent la tête en fumant leurs pipes.

— Pour sûr, elles vont se casser ! dit quelqu'un.

— C'est si usé, ces vieilles !

— N'y allez pas, mon cher enfant,
Les Juifs y sont, vous trahiront,
Au visage, ils vous cracheront,
Couronne d'épines vous mettront.
Sainte Marie, mère de Dieu, Jésus !

La mélopée devient plus lente et plus triste. Petite Nielle mime un air malheureux ; ses révérences s'alanguissent en agenouillements de suppliante.

Les pieds, les mains, ils vous cloueront,
A la croix vous attacheront,
Sainte Marie, mère de Dieu, Jésus !
Le côté droit vous perceront,
Maudits les Juifs qui le feront !

Petite Nielle s'arrête. Ses joues sont rosées comme des pétales d'anémones. Elle salue l'assemblée et, conduite par la grande qui tient le panier, elle fait le tour pour la collecte de la Vierge.

L'aumônière s'emplit de la chanson des gros sous de billon. Les œufs frais s'empilent dans le panier. Et sur la grand'route, les belles heures de mai emportent vers la forêt des bribes du cantique avec des chants d'oiseaux.

La Mariée remercie d'une nouvelle chanson :

— Me promenant emmi les prés,
Mon doux Jésus j'ai rencontré.
A ses genoux me suis jetée ;
Mon cœur vole, vole,
Mon cœur vole vers les cieux.
— Ma fille, qu'avez-vous demandé
— L'humilité, la charité.
— Oui, ma fille, vous les aurez.
En paradis quand vous serez,
Avec les anges chanterez
Le *Te Deum* et *Laudate*
Ce sera pour l'éternité.

Toutes les jeunes filles saluent à la ronde :

— En vous remerciant, messieurs,
En vous remerciant, mesdames,

De vos bontés et de vos dons.
C'est pas pour nous que nous chantons,
C'est pour la Vierge et l'Enfançon.
Priera son fils, priera son fils
Qu'il vous le rende en paradis.
Jésus-Christ. Joli mai, moi de mai.
C'est le joli mois de mai.

Frou-frou de jupes courtes qui se lèvent comme des ailes. La petite fée de mai se retrouve sur la route, rythmant sa marche lente vers d'autres maisons et d'autres collectes. Le soleil baisse, il est quatre heures. Des ombres gracieuses s'allongent sur les accotements, frôlent le pied des haies que fleurissent les violettes. Des groupes souriants se tiennent devant les façades des maisons qui sourient aussi. C'est comme une fête de lumière et de joie. Tout le village admire. Grâce exquise de la petite Mariée toute blanche, grâce des jeunes filles fleuries, grâce des feuilles tendres et des jardins, grâce du beau soir parfumé, grâce admirable de la Vie...

Les jeunes gars ont ce regard vague qui va plus loin que la joie présente, vers on ne sait où. Et voici que la claire procession vient vers eux, toujours chantante, toujours jolie. Ils sont debout. Le garçon qui plante au quillier se relève, une quille à la main, reste immobile, le geste inachevé.

Les gars sont entourés. Tableaux délicieux. Des yeux se regardent comme pour découvrir des secrets, des bouches se sourient comme pour cueillir des baisers. La chanson de mai se précise, les voix sont plus joyeuses, plus près de la vie :

— Jeunes garçons à marier,
Faites-nous bonne charité,
Prierons la Vierge de tendresse
Vous envoyer belles maîtresses ;
Elles sont belles comme des images,
Ne savent pas faire le ménage,
Mais elles font bien
Le pain et la lessive.
Jésus-Christ, joli mai, mois de mai,
C'est le joli mois de mai !

Des rires éclatent, tandis que les sous pleuvent dans l'aumônière. Les beaux gars s'approchent des belles images, les enlacent. Mais elles s'échappent avec des cris effarouchés d'oiseaux, des cris de plaisir et de douce moquerie, qui font la nique.

— Jouons le rampeau, crie le chef du jeu.

Et de nouveau les quilles se culbutent. On dirait qu'elles se cognent plus joyeusement, qu'elles font la ronde aussi, autour de la « dame neuf » qui reste piquée au milieu du quillier.

La jolie Mariée s'en va entre les haies. Le soir descend. Toute la nature chante l'amour. Les jeunes filles vont vers les petites chapelles, déposer les sous et les œufs de mai aux pieds de la Vierge. Elles l'invoquent pour qu'elles soient bientôt les vraies mariées blanches, au bras du beau gars, souriantes devant la vie.

Le village se rendort. Les blanches maisons regardent de nouveau passer les heures silencieuses qui marchent dans la brume rose. Et le bruit de la boule qui culbute les quilles trouble seul la paix harmonieuse et profonde du soir.

EDOUARD NED.

Illustrations de Nestor OUTER.





GENS DE CHEZ NOUS

Le nouvel archevêque. — Les Catholiques wallons se réjouissent de l'insigne honneur fait à l'un d'eux par S. S. Léon XIII. La mort de S. G. le cardinal Goossens ayant laissé vacant le siège d'archevêque de Malines, le Pape a nommé primat de Belgique, Mgr Mercier, professeur à l'Université de Louvain.

La nouvelle fut connue à Louvain par l'arrivée d'une lettre-exprès avec cette mention à l'adresse : « Archevêque de Malines ». Mgr Mercier se trouvait à L'hermite, hameau de Braine-l'Alleud, son pays natal, quand lui parvint, le 8 février, sa nomination.

Le nouvel archevêque, 16e titulaire du siège, a été sacré le 25 mars, en l'église métropolitaine de Saint-Rombaut. L'église somptueusement décorée, avait été de bonne heure envahie par la foule. Aux premiers rangs, immédiatement derrière la famille de Mgr Mercier, on remarquait les présidents du Sénat et de la Chambre, les professeurs de l'Université de Louvain et un grand nombre de personnalités de la politique et de l'administration. C'est Mgr Vico, nonce apostolique, qui a présidé à la cérémonie, assisté de tous les évêques de Belgique.

Mgr Mercier, nous l'avons dit, est notre compatriote, appartenant à une ancienne famille du Brabant wallon, né lui-même à Braine-l'Alleud. Le père du nouvel archevêque était médecin et en même temps peintre-amateur de talent ; il était cousin-germain de M. Mercier, qui fut ministre des Finances. Mme Mercier mère, née Barbe Croquet, morte depuis plusieurs années, a laissé dans le pays de Braine-l'Alleud le souvenir d'une chrétienne exemplaire. Deux des sœurs de Mgr Mercier sont religieuses du Sacré-Cœur. Une troisième est Pauvre-Claire au monastère de Beaumont.

Mgr Désiré Mercier est âgé de 55 ans. Ordonné prêtre à l'âge de 22 ans, il devint professeur au Petit Séminaire de Malines, et, en 1881, professeur à l'Université de Louvain. Il a publié de très importants ouvrages de philosophie, notamment : *Les Origines de la Psychologie contemporaine*, *Cours de logique*, *d'Ontologie*, *de psychologie*. En 1894, il a fondé la *Revue néo-scholastique*, consacrée à la diffusion de la philosophie thomiste.

Fondateur et président de l'Institut thomiste de l'Université de Louvain, Mgr Mercier, membre de l'Académie de Belgique, jouit d'une réputation considérable dans le monde savant. Avec lui, c'est la haute science, le haut enseignement qui s'assied sur le siège métropolitain de Belgique. Bien que d'absorbantes préoccupations l'attendent, l'éminent prélat n'entend pas abandonner l'objet de ses chères études : il vient en effet d'annoncer, par lettre au président de la Classe des sciences de l'Académie, qu'il continuera à assister aux réunions de la docte assemblée.

Comme savant et comme professeur, Mgr Mercier a eu une influence extraordinaire sur la philosophie catholique, et nous ne pouvons mieux faire pour donner une idée, même sommaire, de son action théorique et pratique, que d'emprunter à une interview récemment accordée par lui à un publiciste dont le nom n'est pas inconnu à nos lecteurs [1].

C'est en sa qualité de fondateur et de directeur de l'Institut supérieur de philosophie à l'Université de Louvain, que l'action de Mgr Mercier s'est marquée de la façon la plus visible. Fondé sous l'inspiration du pape Léon XIII, l'Institut thomiste a pour objet la création de docteurs assurés d'une forte éducation technique et critique, unie à une instruction scientifique la plus approfondie. Il y est posé en fait que l'étude des faits et des lois scientifiques doit être le point de départ, l'appui de la science philosophique. Dans ce programme, « la cosmologie ou philosophie de la matière est étudiée en connexion avec la physique, la chimie, la minéralogie, les mathématiques ; la psychologie est basée sur les sciences biologiques, anatomiques, physiologiques ; la morale et le droit naturel sont étudiés en connexion avec les sciences économiques et politiques. En dehors du cycle se placent la métaphysique, qui donne les principes premiers de la philosophie, et la théodicée, qui en est le couronnement. Parallèlement, nous avons un enseignement triennal de l'histoire de la philosophie. Ainsi, notre enseignement, d'une part, se rattache aux sciences, et, d'autre part, est confronté avec tous les systèmes philosophiques. C'est là, je crois, la vraie conception de la philosophie. De cette façon, les jeunes gens font chez nous une philosophie complète et profonde. »

Quant au but direct de cet enseignement, il ne pouvait être perdu de vue par un homme de foi, par un prêtre. Ce but est de « fournir à l'Eglise des travailleurs qui défrichent le terrain de la science, comme jadis les moines d'Occident ont défriché le sol inculte de l'Europe chrétienne et préparé la civilisation matérielle dont elle jouit aujourd'hui ; montrer le respect que l'Eglise a pour la raison humaine et le fruit qu'elle attend de ses œuvres à la gloire de Celui qui s'est proclamé le Maître des sciences ; affirmer cette capacité à la science que revendiquent les catholiques et conquérir le droit de parler au monde savant et de s'en faire écouter. »

(1) Edouard Ned, *l'Energie belge*. Brux. Dewit, 1905. L'interview de Mgr Mercier sur le mouvement philosophique en Belgique forme p. 81 à 95, un des chapitres les plus remarquables de cet intéressant ouvrage qui fournit des renseignements extrêmement nombreux et variés sur le mouvement des idées en Belgique depuis 1830.

Sans perdre de vue le fondement religieux et apologétique qui, aux yeux de catholiques, reste naturellement toujours obligé, l'enseignement nouveau fait donc un appel incessant aux faits, à la critique et au raisonnement.

On n'a, du reste, pas ignoré les préventions qu'en certains milieux, même catholiques, le commerce habituel des jeunes gens avec des théories philosophiques multipliées a dû faire naître et rencontrer. Cet enseignement si largement conçu, ce respect de la raison et cet appel constant à la critique n'étaient-ils pas de nature à atteindre chez les étudiants la fermeté de leurs convictions spiritualistes et chrétiennes ? « Au contraire, dit le professeur, la philosophie affermit la conviction de nos élèves. Pourtant, nous ne leur cachons rien. Nous avons ici plus de cent-cinquante revues qui leur sont ouvertes. Ils connaissent tous les systèmes. Mais les travaux personnels auxquels ils se livrent les habituent à réfléchir. Habitués à observer, dans leurs études scientifiques, les faits précis, ils apprennent à ne pas les confondre avec des hypothèses superficielles. L'observation scientifique sert de lest ; l'histoire de la philosophie sert de contrôle. L'une et l'autre affermissent les convictions de nos néo-thomistes. Je vous résume un fait. Des centaines de jeunes gens ont été assis au pied des chaires de l'Institut Saint-Thomas. Y a-t-il eu parmi eux une seule défection ? J'en doute, et je me réjouis de pouvoir donner ce témoignage public de la vigueur de la pensée et des principes de la philosophie thomiste. »

« Je songeais, en m'en allant, dit en terminant le rapporteur de cette interview, je songeais à l'influence considérable acquise déjà dans le monde par ce groupe de penseurs et de savants, qui veulent être de leur temps, travailler les matériaux fournis par la minute présente, en extraire une philosophie affirmative à opposer à l'universel scepticisme. Que ce soit une gloire pour notre pays de posséder ce centre intellectuel et scientifique, d'où rayonne une doctrine de vie, les étrangers sont là pour nous la reconnaître et nous l'envier. »

Le nouveau Gouverneur du Brabant. – M. Emile Beco est né dans la province de Liége, dans le pittoresque village de Chokier, et il n'a jamais oublié ses origines : il reste wallon de cœur... et même de langue, car il affectionne le vieux langage et lit volontiers, dans le texte, nos écrivains de terroir.

C'est un travailleur acharné et un persévérant. Après avoir fait de brillantes études, il fut reçu docteur en droit à 21 ans. Pendant deux années, il fréquenta le barreau liégeois, puis se décida à entrer dans la carrière administrative. En 1866, il entrait en qualité de commis au Ministère des chemins de fer, et son examen lui valut la mention « aptitudes hors ligne ». Il fut attaché à la Direction générale. En 1871, M. Beco est nommé secrétaire particulier de M. Delcour, ministre de l'intérieur. Il passa plus tard à l'administration des affaires provinciales et communales, en qualité de Directeur de l'hygiène, de la voirie et des cours d'eau. Il s'appliqua particulièrement à l'organisation du service de santé et à la

police des établissements dangereux, insalubres ou incommodes. En 1882, il créa l'Office vaccinogène. M. Beco devint ensuite le chef de cabinet de M. Jacobs, ministre de l'Intérieur, et il conserva cette fonction sous le règne de MM. Thonissen et Devolder.

En 1888, M. Beco quitte le Département de l'intérieur et passe à l'agriculture où il occupe le poste de Secrétaire général. Il organise le Conseil supérieur du travail, l'Inspection du travail, l'Office du travail, qui constituent aujourd'hui le Département de l'industrie et du travail, décrété en 1895.

Et l'ancien Secrétaire général à l'agriculture va compléter l'énorme labeur de toute sa vie à la direction supérieure de la province du Brabant.

M. Beco est un fonctionnaire modèle. « Il est certain, dit *le Petit Bleu*, que le nouveau gouverneur ne fera pas de politique : administrateur il fut, administrateur il restera. Travailleur infatigable, il ne considérera pas le gouvernement du Brabant comme d'honorables invalides. Il y fera, on peut en être sûr, d'excellente besogne. »

Pierre Deltawe.

LETTRES WALLONNES

Autoû d'l'aistréye, do timps di m'grand-mère. *Contes wallons* par L. J. L. Lambillion, *avou one préface è français pa* A. Maréchal. V. Delvaux, éditeur, Namur. In-8° (20×13.5), 106 p. Photogravures. Prix : fr. 1-50.

On aura beau dire et ratiociner suivant le tout dernier genre sur les méfaits, d'ailleurs nullement contestables, du prétendu bon vieux temps : rien ne fera que la Tradition ne soit un inestimable trésor duquel nous sommes redevables aux générations disparues ; et à ce seul titre nous leur devrions une infinie gratitude.

Les siècles, comme les fleuves, sont des chemins qui marchent et qu'il ne faut jamais tenter de rebrousser, c'est entendu ; mais l'eau qui nous porte est toujours la même, et nous ne pouvons nous défendre de penser qu'elle arrosa jadis des bords agrestes dont les fleurs nous sont aujourd'hui encore très douces à respirer. Bien mieux : leur parfum réveille, de l'âme des ancêtres, l'essence intangible qui, à travers le temps et ses contingences, se perpétue en nous : et c'est cela, à notre insu souvent, qui nous émeut. Se retremper dans la Tradition, c'est communier avec sa race au sens liturgique du terme.

J'imagine que M. Lambillion doit être en ce sens le plus religieux des hommes. Il nous livre, sans autre but, dit-il et je le crois, que celui de se rappeler « sa jeunesse et ses bons vieux parents », un très précieux recueil de contes wallons, qui ont ceci de particulier que ce sont de vraies légendes et de vrais souvenirs, pieusement recueillis de la bouche de l'aïeule contant autour de *l'aistréye.*

D'art aucun, d'artifice encore moins, et pas du tout de vaine littéra-

ture : rien que de la vérité toute simple, toute émouvante et toute merveilleuse. L'art délicat d'un Porti [1] fait un peu défaut à notre narrateur, observe M. Maréchal dans sa compréhensive et savante préface. Il ne faut pas autrement le regretter, me semble-t-il. Au contraire. La matière du livre est assez opulente pour que l'auteur ne craigne pas de nous la livrer dénuée des ornements dont un autre, moins sage, eut cru indispensable de l'affubler. Pourtant qu'on ne s'y méprenne pas. Rien n'est moins banal, rien n'est plus savoureux et plus pittoresque que ce style simplet et naïvement sententieux, fleurant bon la saine et fruste vie villageoise d'antan.

Sur tout le recueil se projette l'ombre de l'infatigable conteuse, l'ange gardien du foyer, dont M. Lambillion ressuscite avec amour la silhouette attachante. Et comme on sent bien que l'auteur a regardé dans son cœur, et que le livre est bien moins fait pour nous que pour lui-même : ce sont à chaque page des descriptions minutieuses, d'infimes et précieux détails, tels qu'on aime à en retrouver aux heures de souvenances. Ainsi cette grande salle de la ferme, où la flambée des *sokias* dans l'âtre éclairait à contre-sens le cercle des visages attentifs, animant de grandes ombres mobiles sur les murs, tandis que le tic-tac de l'horloge, dans sa vaste caisse de chêne, rythmait seul les silences adroitement ménagés par la conteuse,

Et l'aïeule contait... Elle disait, au hasard de ses souvenirs, sans choix, mêlant l'histoire aux légendes, racontant sa propre vie et celle de ses proches, narrant comment la vieille sorcière Gélique l'avait rendue borgne en lui soufflant une boule de feu dans l'œil ; comment sa grand-mère avait vu les *esleus* de Namur rendre au roi Louis XIV les clefs d'or de la ville sur un plat d'argent ; comment *Mon-nonke Toumas* avait fait le fou pour ne pas être soldat de Napoléon, et comment son père était apparu six semaines après sa mort,

Ce qu'elle contait le plus volontiers, semble-t-il, c'étaient de frissonnantes histoires de sorciers et de revenants, dont elle avait une réserve inépuisable, et où le rôle actif était naturellement tenu par le Fourchu, lequel toutefois avait fort à faire lorsque le bon vieux curé Marchand se mettait à contrecarrer ses ténébreux desseins. Ce curé Marchand, brave pasteur de braves ouailles, apparaît dans le livre admirablement, tel qu'au seuil de la cense, lorsqu'il entrait, un bâton noueux sous le bras et son bréviaire dans la main, le doigt entre les pages.

Monotone et varié à la fois, comme la vie tranquille du village, comme l'existence des braves gens qui s'y meuvent, voilà ce recueil de contes, sans autre unité que l'atmosphère de touchante bonhomie qui en constitue le très réel mérite.

Ce mérite, la « Société Liégeoise de Littérature wallonne » l'avait, dès 1904, consacré, en décernant à l'auteur une distinction qui sera unanimement ratifiée par le public de lettrés, de folkloristes et d'amateurs pour lesquels cette gerbe de *fauves* présente un intérêt littéraire et documentaire tout ensemble.

(1) Sur Porti, *Contes wallons*, voy. Wallonia, XI (1903). p. 162.

Je citais plus haut l'avant-propos dont M. Maréchal a fait précéder les *Contes d'autoû d'l'aistrèye.* Les lecteurs de Wallonia connaissent suffisamment la sûre érudition et le goût délicat du préfacier pour qu'il soit superflu d'y insister. Qu'on me permette de signaler pourtant que c'est aux instances de M. Maréchal que nous sommes redevables de la publication de ce précieux volume où — avec l'assentiment de l'auteur — il a appliqué la simple et rationnelle orthographe préconisée par M. J. Feller. Cette orthographe facilite singulièrement la lecture, et c'est à coup sûr une des nombreuses qualités de l'ouvrage que de se laisser savourer sans gêne et sans fatigue, même par les lecteurs les moins familiers avec le dialecte namurois. *Pierre Wuille.*

ooo

Horace Piérard, *fabuliste et chansonnier wallon. Sa biographie et ses œuvres, précédées d'une étude sur Jacques Bertrand et Albert Thibaud*, par Jules Lemoine. — Charleroi, Surin. Prix 2 francs.

M. Lemoine décrit, dans cette étude très documentée, l'évolution de la littérature du terroir carolorégien, cultivée, au cours du siècle dernier, par quelques poètes remarquables.

La Muse wallonne se montre là, dit l'auteur, d'une franchise délurée, haute en couleur et en verbe, vigoureuse, tour à tour gente bachelette du peuple qui rit en montrant à tous ses blanches et authentiques quenottes, ou plantureuse Hébé champêtre qui s'esclaffe en secouant son bedon, les poings aux hanches.

Le premier « patoiseur », l'ancêtre, est Nicolas Boiron, qui vivait au commencement du siècle et dont les vieux se rappellent encore la chanson *En deskindant pa d'sus Couyet* (1). Longtemps après paraissent Jacques Bertrand, son cousin Albert Thibaut, Bernus et enfin le notaire Horace Piérard de Gilly.

Jacques Bertrand (1817-1884) fut réellement fils de ses œuvres. Il s'instruisit lui-même, animé d'un incessant besoin de savoir et de cultiver son esprit. Avec quelques amis, philanthropes comme lui, il avait fondél a société *les Brèyards*, le «Charleroi-Attractions» de l'époque; et ce fut pour alimenter les programmes des fêtes organisées par ce groupe qu'il se mit à composer des chansons wallonnes ou françaises. Bertrand a traduit l'âme des simples; dans ses joyeuses saillies se réflètent les mœurs locales si profondément originales. Il aime le coin du feu, les joies familiales, devant l'âtre qui pétille. Ecoutez-le :

Skeujet l' feu, Zabèle,
Vos d'gnous d'lez mès d'gnous :
Pou nous tni tchaud tant qu'i djèle
Raculotons-nous !

(1) Sur Nicolas Boiron, voyez *Wallonia*, t. II (1894) p. 36, 55 et 69 ; t. V (1897) p. 206.

Il affectionne aussi la note patriotique et humanitaire. Il se fait le barde des questions sociales et économiques qui touchent à l'émancipation de ses frères. Il célèbre toutes les industries locales: la houille, le fer et le verre. Son œuvre est en somme assez considérable et nous ne pouvons, pour une plus complète analyse, que renvoyer le lecteur à l'ouvrage de M. Lemoine.

Albert Thibaut (1815-1880) cousin de Jacques Bertrand et aussi son inséparable ami. Thibaut était avant tout un pamphlétaire. Il avait à cœur les intérêts de sa ville natale dont il suivait la politique de très près, animant les luttes électorales de sa verve narquoise et de son esprit frondeur. Beaucoup de ses pièces nous sont ainsi restées, telles : *Prière à N.-D. des élections communales 1869. Les vîs pavés del place del Vile Haute en députation à l'Hôtèl dè Vile*, etc. Et, dit l'auteur, il parvenait plus sûrement à ses fins par des chansons que par de longues polémiques.

Horace Piérard (1816-1878) était notaire à Gilly, sa commune natale où il jouissait d'une grande popularité. Il se reposait de ses grimoires aux estampilles officielles en « rimant malicieusement ». Excellent musicien, il jouait du hautbois avec talent et s'accompagnait parfois de la guitare pour chanter ses compositions.

Horace Piérard se distingue comme fabuliste tantôt original, tantôt s'inspirant d'Esope et de La Fontaine, mais remarquable toujours par sa verve et sa bonhomie. Nous connaissons de lui : *L' leup et l' tchè* (Le loup et le chien), *L' leup et l' Bèdot* (Le loup et l'agneau), *Li R'naû et l' Fichau* (Le renard et le putois), fable originale, *Li R'naû et l' Cwerbaû* (Le renard et le corbeau) etc.

M. Lemoine, tout en se défendant d'établir autrement que par fantaisie un rapprochement entre les œuvres des deux fabulistes, retrouve chez Horace Piérard le tempérament du bon La Fontaine. Ils ont, l'un dans les formes classiques de la belle langue française, l'autre avec la franchise délurée du savoureux langage wallon, traité des sujets semblables avec la même maîtrise d'expression.

Si La Fontaine, d'un trait de plume, nous peint l'

Agneau qui se désaltérait
Dans le courant d'une onde pure

la rapidité de l'exposition ne lui cède en rien chez Piérard quand il dit :

Dins-n-in ritchot
In p'tit bèdot
S'irlaveut....
Ariv' in leup.

Son vers est léger, précis, plein d'humour. Parfois il a des mots à l'emporte pièce, telle la réplique du Loup au Chien dans sa fable *li Leup et l' Tche.* Le loup, cet affamé, qui n'a que la peau sur les os, est complètement séduit par l'exposé que le chien lui fait de sa vie à la ferme. Mais le fauve aperçoit le collier, marque de servitude, et la morale de La Fontaine, quoique bien

concrète, n'atteint ni la concision ni la force de celle de Piérard faisant dire au loup :

C'est pou ti dîre :
Sins l' liberté, vas-è tchîre !..

Les exemples abondent et nous regrettons encore de ne pouvoir, dans ce cadre, nous livrer à une analyse complète des fables d'Horace Piérard, qui ne sont pas nombreuses, mais qui constituent autant de petits chefs-d'œuvre.

Horace Piérard est aussi chansonnier, mais chansonnier à la verve railleuse, à l'esprit gouailleur. Il chansonne les petits faits et gestes du village ; il raille le forgeron, le boucher, le cordonnier ; il se raille lui-même ! Sa chanson *l'Egliche des Hayes*, est absolument remarquable. Dans le genre drôlatique il nous donne *Mitchî fayè*, une pièce très curieuse, qu'il a notée lui-même de façon fort originale. Notre wallon est riche en terminaisons sonores en *i* et en *a*. Dans *Mitchî fayè*, Piérard a réussi à faire, en son wallon, un véritable motif italien, qu'il intitule « Grand air » et dont il compose la musique.

Piérard laisse aussi quelques pièces françaises, moins importantes, à vrai dire.

En résumé, l'œuvre d'Horace Piérard n'est pas sans portée ; elle retrace de maîtresse façon l'humour populaire, moqueur, critique et narquois ; elle peint finement les mœurs locales avec leurs mesquineries et tous leurs travers. L'esprit de Piérard est net et son coup d'œil sûr. Sa facture est habile, parfois d'une précision saisissante et résume bien cette franchise proverbiale propre au wallon. Peu de poètes ont mieux fait que lui dans un cadre aussi restreint. Piérard a sa place marquée dans l'anthologie de nos meilleurs écrivains de terroir.

Jean Roger.

HISTOIRE

La Révolution belge et les Liégeois (septembre 1830). — Un archiviste hollandais des plus réputés, occupé depuis de nombreuses années à préparer une histoire nouvelle et définitive des Pays-Bas depuis la fin de l'ancien régime jusqu'au milieu du XIXe siècle, le Dr H. T. Colenbrander vient de publier, sous le titre de *De Belgische Omwenteling*, un ouvrage du plus haut intérêt, dont il a été question, du reste, dans un entrefilet paru dans *Wallonia* (n° de janvier 1906, page 58).

Contrairement à ce qu'indique son titre, le livre ne traite pas exclusivement de la Révolution belge. Cependant, pour restreinte que soit la place réservée par l'auteur à l'exposé particulier des événements d'août et septembre 1830, la valeur de cet exposé, par contre, est très grande, en raison des documents inédits sur lesquels il est basé et des renseignements peu connus et fort curieux qu'on peut y trouver sur les choses et les hommes de notre Révolution nationale. Il y est, entre autres, maintes fois

question de Rogier et de ses Liégeois et du rôle tout spécial que nos concitoyens et leur chef ont joué à Bruxelles, durant le mois de septembre.

Les détails que le Dr COLENBRANDER nous fournit à ce propos, il les a empruntés à une source non encore utilisée jusqu'à ce jour, c'est-à-dire aux dépêches envoyées à son gouvernement par Sir Th. CARTWRIGHT, secrétaire de l'ambassadeur anglais à La Haye, qui l'avait chargé de suivre de tout près les événements de Bruxelles (1). Les pièces qui vont nous servir sont reproduites *in extenso*, en anglais, dans le corps même de l'ouvrage. La première est datée du 10 septembre.

A ce moment venait d'entrer en fonctions la « Commission de sûreté publique », chargée d'assurer le maintien de la dynastie, de défendre le principe de la séparation du Nord et du Midi, enfin de prendre les mesures nécessaires dans l'intérêt du commerce, de l'industrie et de l'ordre public. Elle était composée en majorité de personnages appartenant au parti « modéré », « catholique ». (Nous employons les termes mêmes de CARTWRIGHT). Trois membres formaient le groupe des avancés, des « violents », des «libéraux». Ils représentaient ce parti qui regardait du côté de la France et ne voyait d'autre moyen d'établir l'indépendance de la Belgique que par la protection de cette puissance et à l'intérieur qu'en s'aidant de la masse populaire. Ils étaient pour la rupture complète et immédiate avec le gouvernement hollandais. Or, ce parti extrême, comme le qualifie notre informateur anglais, trouva un appui énergique dans les 300 volontaires accourus de Liége au premier danger et dans leur chef, l'avocat Charles Rogier, lequel devint vite l'un des protagonistes les plus actifs et les plus écoutés de la lutte contre les modérés, les prudents, ceux qui ne savaient encore se décider à rompre ouvertement avec le Roi, voulaient prolonger les négociations avec le prince Frédéric et hésitaient encore à créer un gouvernement provisoire pleinement révolutionnaire.

Les rapports de CARTWRIGHT nous montrent les Liégeois accueillis à bras ouverts par la population bruxelloise et une partie de la garde bourgeoise, mais, au fond, craints de la Commission de sûreté et des dirigeants de la garde. 150 d'entre les volontaires venus de la capitale de la Wallonie avaient été renvoyés dans leurs foyers, tant on les trouvait turbulents et plus capables de causer des désordres que de contribuer au maintien de la tranquillité. Mais, à côté de cela, à une députation liégeoise ainsi qu'aux officiers et aux hommes restants de la légion liégeoise, la garde civique avait offert un banquet le 14 (1). Rogier n'y assistait point, étant ce soir-là à l'Hôtel-de-Ville, où la Commission de sûreté venait de se réunir d'urgence à la suite de la réception du texte du fameux discours du trône qui décevait si cruellement les espérances de tous les partis indistinctement. L'assemblée fut houleuse et prit une attitude réellement révolutionnaire ; l'émotion fut générale et menaçante.

(1) Th. JUSTE, *Révolution belge*, II, p. 103-104 (note) ne fait qu'indiquer sommairement le but de sa mission à Bruxelles.

(2) A lire d'autres détails sur ce banquet dans DISCAILLES, *Charles Rogier*, I, 205.

Le lendemain, une réunion de toutes les sections de la garde fut convoquée à l'Hôtel de Ville : les députations de Liége et des autres villes y avaient été convoquées également (1). Quand le comte de Mérode, au nom de la Commission de sûreté, eût proposé d'envoyer à La Haye une adresse aux députés belges pour les prier d'arracher au Roi son consentement à la séparation, les Liégeois se levèrent et déclarèrent furieusement s'opposer à cette démarche. Selon eux, il fallait sans délai proclamer un gouvernement provisoire et rompre toute attache avec le souverain. Les Bruxellois répliquèrent qu'ils entendaient rester dans la « voie légale ». Nos concitoyens, dont on reconnaît bien ici le naturel ardent et prompt aux décisions radicales, menacèrent alors les pusillamines et les prudents d'une intervention des villes de province et des ouvriers du Borinage, que l'on savait fort surexcités. Rien n'y fit. La dispute continua violente et finalement nos bouillants Liégeois se retirèrent sans avoir obtenu gain de cause, mais suivis cependant de quelques députés des sections de la capitale, comme Ducpétiaux, l'ami intime de De Potter.

Les Liégeois et leurs amis se retrouvèrent tous à l'Hôtel de la Paix, où ils rédigèrent une adresse particulière aux députés belges à La Haye.

C'était là presque une rupture, car les scissionnaires, voulant rester bien unis en face du parti modéré, formèrent le Club de l'Hôtel de la Paix, avec Charles Rogier comme président (2). Il y en eut même un second, celui de l'Hôtel de Bavière, qui, rapporte le diplomate britannique, rappelait les plus violentes des Sociétés du temps de la Révolution française. La situation était donc déplorablement tendue. Elle tourna cependant au profit du « parti violent », qui avait pour lui les sympathies et l'appui de la population, nous n'oserions dire de la populace *(« among the populace »)*. La majorité de la bourgeoisie était cependant, à ce moment, si peu disposée encore à consentir à l'établissement d'un gouvernement insurrectionnel qui aurait consommé la rupture, que Cartwright ne cache pas son appréhension de voir les troupes hollandaises, campées entre Vilvorde et Anvers, *invitées même à entrer en ville !* (3).

Les incidents du dimanche 19, jour où une bande armée de Liégeois s'empara, à Tervueren, des chevaux de la maréchaussée du prince Frédéric, contribuèrent à maintenir la discorde. La Commission de sûreté dut désavouer cette expédition, ce qui mit le comble à l'excitation de tous les « libéraux », Liégeois et autres.

On connaît les tristes excès qui en furent la conséquence et qui projettent une ombre si malheureuse sur un tableau qui aurait dû être celui de l'union à la veille de la bataille. Nos concitoyens apparaissent, dans les dépêches longues et précises de Cartwright, comme ayant été en tous ces

(1) Cf. Discailles, I. 206.

(2) Cf. Discailles, I, 206 — c'est là l'origine de la *Réunion centrale*, dont le but, avoue Rogier, était de « faire sortir la Commission (de sûreté) des voies diplomatiques. » — Cf. Juste, *op cit.* II, 83 et 84.

(3) Juste, II, 91.

instants l'élément le plus actif de la résistance au seul pouvoir organisé alors, et comme ayant contribué au succès de cette « journée » insurrectionnelle [1]. On en sait la suite : la Commission de sûreté fut dispersée violemment, et l'on suggéra à sa place la formation d'un *premier* gouvernement provisoire dont devaient faire partie deux citoyens de notre cité : Raikem et le comte d'Oultremont). Mais cette Commission n'eut pour ainsi dire pas d'existence.

Heureusement, dès le 21, à l'annonce de la marche de l'armée royale sur Bruxelles, les rancunes semblèrent s'apaiser comme par enchantement et une seule idée domina tous les esprits : se défendre contre l'ennemi commun. Et ces Liégeois, qui s'étaient plutôt montrés jusque-là brouillons et meneurs, devinrent alors les plus ardents à la sainte lutte pour la liberté. « Ils donnèrent, proclame Sir Th. CARTWRIGHT, la plus vive impul-
» sion au mouvement [de résistance armée], firent tous leurs efforts pour
» augmenter l'excitation et montrèrent un zèle et une activité *presque*
» *incroyables* pour la cause dans laquelle ils s'étaient engagés. » Une heure après que l'alarme avait été donnée, ils se trouvaient déjà hors de la ville, occupés à faire des reconnaissances du côté de Vilvorde. C'est ce jour-là, le 21, que Rogier reçut le baptême du feu, au combat de Dieghem [2].

. . . .

Ici s'arrêtent les renseignements particuliers que le diplomate anglais, placé en observation à Bruxelles, nous a donné l'occasion de colliger sur le compte de nos pères. Quand ils n'auraient eu que cet intérêt psychologique de nous les montrer, — une fois de plus — vraiment Wallons, c'est-à-dire têtes chaudes, prompts à la résistance, à la dispute, mais aussi braves cœurs, épris d'indépendance, enthousiastes jusqu'à l'outrance pour les grandes causes de la liberté et du droit, il n'y aurait pas eu inutilité, osons-nous croire, à les livrer aux lecteurs de cette Revue.

Les lignes qui précèdent nous montrent les Liégeois travaillant à Bruxelles à hâter, par tous les moyens, le succès du mouvement insurrectionnel populaire, et nous les avons quittés, en quelque sorte, au moment où les premiers coups de feu s'échangeaient entre Belges et Hollandais.

Or, on peut retrouver les « valeureux » Liégeois sur un autre théâtre d'opérations, en pleine Flandre, dans le pays de Waes ! Un tout récent travail, paru dans les *Annales du Cercle archéologique du pays de Waes*, (tome XXIV, 1re livraison, auteur : le Dr WILLEMSEN) nous apprend en effet qu'un certain nombre de nos concitoyens, de ceux mêmes qui s'étaient rendus en tout premier lieu à Bruxelles, le 4 septembre 1830, étaient cantonnés à Saint-Nicolas, en avril 1831. Ils contribuaient à y maintenir l'ordre, menacé alors par les intrigues orangistes d'une partie de la population.

(1) Sur la journée du 19 et sur le rôle modérateur de Rogier, personnellement, voir DISCAILLES, I, 207, 208, et JUSTE, II, 89 et suiv.

(2) Cf. DISCAILLES, II, 3-4.

Un peu plus tard, nous voyons le bataillon des chasseurs liégeois (major Lochtmans) essayer d'arrêter les troupes hollandaises au fort Sainte-Marie (3 août), mais forcé de battre en retraite sur Beveren et Saint-Nicolas. C'est sur eux que pesait le poids des opérations militaires, et ils commandaient réellement à tous les détachements des gardes civiques locales, peu exercées encore.

Le 7 août, c'est près de Hulst que les Liégeois font le coup de feu : le lieutenant de Behault commandait la 3e compagnie de tirailleurs, et le lieutenant Chaumont un autre détachement. Le bataillon tout entier était rangé sous les ordres du lieutenant-colonel Chazal.

Telles sont les quelques indications que le hasard d'une lecture nous a permis de consigner ici sur le rôle des volontaires liégeois dans la guerre d'indépendance.

Il y aurait à faire une véritable histoire des Liégeois dans la Révolution ; elle serait certes toute à la gloire de nos ancêtres.

Félix Magnette.

o o o

La musique flamande... de Wallonie. — On sait quels malentendus et quelles erreurs d'interprétation suscitent de nos jours les anciennes expressions «Néerlande» et «Pays-Bas» dans leur application à la Belgique. Ces mots désignant aujourd'hui la Hollande proprement dite, tout ce qui naguère portait la qualification de « néerlandais » est traduit aujourd'hui par « flamand » ; d'où il suit que les Wallons associés au grand mouvement artistique dans lequel les Flamands jouèrent d'ailleurs un si grand rôle, sont trop souvent confondus avec ces derniers. Un ouvrage paru tout récemment à Paris en offre un nouvel et frappant exemple.

Il s'agit de l'*Ecole contrapuntique* **flamande** *au XVe et au XVIe siècles*, de M. F. De Ménil, un ouvrage d'ailleurs bien fait, dans lequel l'auteur a entrepris de tracer un tableau d'ensemble de cette admirable école qui tint pendant cent cinquante ans le sceptre de l'art musical, lequel devait passer au XVIIe siècle à l'Italie, puis à l'Allemagne. La qualification traditionnelle d'école «néerlandaise» avait tout au moins ceci de bon qu'elle englobe tous les artistes belges de ce temps.

Mû par l'étrange confusion de termes rappelée plus haut, M. De Ménil croit bien faire en remplaçant comme on l'a vu, cette appellation par celle d'école *flamande* : d'où, logiquement, une série de méprises tout au moins étonnantes chez un écrivain sérieux. C'est ainsi que pour M. De Ménil, Dufay, Binchois, Josquin des Prés, Lassus, sont tous des Flamands. L'auteur parle bien des Picards du Hainaut, mais ces Picards sont... des Flamands ; tous ont puisé leur enthousiasme au sein des orgueilleuses *ghildes*, leur verve dans ces kermesses qui, illustrées par Teniers, paraissent symboliser aux yeux des Français toute la gaîté thioise ; Liége même est en pays flamand !

L'auteur, qui n'a évidemment pas la moindre notion de la répartition des races et des langues dans notre pays, après avoir fait l'historique des

Pays-Bas, y compris le Brabant, le Luxembourg et le Hainaut, constate qu'actuellement encore « les peuples qui l'habitent conservent les mêmes » usages, les mêmes mœurs, des idiomes pareils, des patois similaires, et » que la dénomination de Français ou de Belges, déterminée par une borne- » frontière, se résume le plus souvent dans la simple appellation de *race* » *flamande* comprenant le territoire occupé par les anciens Belgii, qui, du » temps de César, avaient déjà un caractère nettement défini » !

E. Closson.

PATRIOTISME

Une idée qui meurt : la Patrie. — Sous ce titre, le bon Wallon Jules Destrée a publié récemment dans *la Belgique* (n° de février) un article des plus remarquables, où il rattache le mouvement pacifiste socialiste à l'absence ou l'atténuation du sentiment patriotique dans le prolétariat.

L'auteur commence par se demander en quoi consiste le sentiment patriotique. C'est l'occasion d'une superbe page, que nous voudrions citer tout entière, et qui conclut ainsi : « Chacun aime, en sa patrie, le décor de sa vie. Il l'aime en raison non seulement de l'agrément et de la facilité de cette vie, mais surtout en raison de son intensité. Il est naturellement porté d'abord à le préférer à d'autres décors moins mêlés à son existence et qu'il connaît moins et, par voie de conséquence, de s'efforcer à le conserver tel qu'il l'a aimé. Bref, le patriotisme c'est l'amour du décor dans lequel on a vécu et le désir d'en amener la conservation. »

Ainsi défini, dit l'auteur, le patriotisme est évidemment fort respectable. Il est peu de gens qui ne l'éprouvent plus ou moins fortement. Mais on voit néanmoins dans la société, deux catégories de gens pour lesquels la notion de patrie, même réduite à ces éléments essentiels, est vide de sens. C'est, au sommet de la hiérarchie sociale, les privilégiés, possesseurs de fortunes telles que partout l'indépendance de fait et de sentiment leur est assurée : ce sont « les cosmopolites déracinés ». Tout en bas, au contraire, est la grande masse des prolétaires, sans culture intellectuelle, sans loisirs pour penser, pour se déplacer, pour voir d'autres cieux que celui sous lequel se gagne leur salaire : ce sont « les trop enracinés ».

Au point de vue de l'évolution sociale, ce que pensent les premiers est fort indifférent : l'influence de leurs idées, en admettant qu'ils en aient, est parfaitement nulle. Mais il n'en est pas de même des seconds, qui sont la majorité de la nation.

Or, sans culture intellectuelle, le patriotisme n'est pas compréhensible. L'enseignement peut le susciter, mais la culture, à mesure qu'elle s'étend, le détruit, puisqu'elle fait tomber sous le charme des autres patries. Il faut donc ajouter un autre élément à la définition : l'attachement aux institutions qui se sont données les gens qui vivent sur un même sol natal. C'est là le patriotisme officiel, et pour beaucoup, c'est un dogme, une conception au-dessus et en dehors de la critique et du libre examen, une foi, une sorte

de religion. Il est cependant évident que toutes les catégories sociales ne peuvent être satisfaites d'un même régime. L'auteur tire même des théories de son parti, une pétition de principe contre l'organisation actuelle. Il en résulte que le complément imposé au patriotisme est précisément ce qui tend à dissocier les hommes. Une réaction devait se produire. Et voici que l'internationalisme du prolétariat opère parallèlement à celui d'une élite en faveur de l'effacement des frontières. Dans la propagande antipatriotique qui en résulte, l'auteur voit la promesse d'un bienfait tant imploré, tant réclamé, et qui paraissait si lointain et si chimérique : la fin des guerres.

— Sans entrer dans le détail d'un raisonnement qui appartient à la politique des partis, il nous est agréable de reconnaître que l'écrivain socialiste a cru indispensable d'établir une distinction plusieurs fois faite ici-même, et sur laquelle on ne saurait trop insister : d'un côté, le patriotisme d'Etat, nécessairement étriqué suivant des frontières bien précises, et qui risque toujours de dégénérer en nationalisme agressif et guerrier ; d'autre part, le patriotisme naturel et spontané, qui est tendre et paisible, et qui est de nature à s'élargir indéfiniment suivant la culture des hommes et le développement de leur sensibilité et sans rien perdre de son aménité.

On répète volontiers en France, maintenant, la jolie formule mistralienne, qui paraît bien conciliatrice :

J'aime mon village plus que ton village,
J'aime ma province plus que ta province,
J'aime la France plus que tout !

C'est, j'imagine, dans un petit pays comme le nôtre, qui n'a pas un bien long passé unitaire, que cette formule pourrait le plus naturellement s'élargir. L'idéal n'est-il point vraiment que chaque homme s'élève jusqu'à dire que, s'il aime encore sa Patrie plus que celle des autres, il aime l'humanité par dessus tout ? *O. C.*

Faits divers

Les Universités populaires dans le Hainaut. — Si l'on doit reconnaître que c'est le Hainaut qui, parmi les provinces wallonnes, donne la plus forte proportion d'illettrés, il faut aussi constater que c'est peut-être là qu'on fait le plus de sacrifices pour la diffusion de l'instruction. Un des côtés intéressants de ces efforts vers l'élévation du niveau intellectuel de la population est la véritable efflorescence des Universités populaires. Dans presque tous les centres, il s'est trouvé des hommes, philantropes au vrai sens du mot, qui se sont dévoués à la création de ces Cercles de conférences, et la Province, faisant œuvre de démocratie judicieuse, les favorise par l'octroi de larges subsides.

Leur but est avant tout de vulgarisation scientifique ; mais il est particulièrement agréable de constater qu'on n'y oublie pas ce qui a trait à la terre wallonne : c'est un sûr moyen d'ailleurs de grossir le nombre des auditeurs, qui s'intéressent toujours aux lieux et aux faits qui leur sont familiers. Dans cet ordre d'idées, Mlle Lecrenier a fait connaître à Courcelles les écrivains du Hainaut ; M. Dufrane a parlé à Frameries de la conservation des patois, et, en divers endroits, on a eu à cœur d'exposer la vie et les œuvres des célébrités wallonnes : Gramme, Houzeau, Meunier, Vieuxtemps, etc.

Le côté Folklore, et particulièrement Légendes, a été abordé dans différents Cercles : on a eu à Gilly une conférence de M. des Ombiaux sur les légendes wallonnes ; Mlle Lecrenier, dans ses causeries sur les légendes du Nord et du Midi, a montré, avec le talent tout de grâce et de persuasion qui la caractérise, comment les mêmes mythes sont éclos sous différents ciels, ou se sont adaptés aux caractères propres des peuples, — de telle façon qu'ils reflètent l'âme des races qui les ont vus naître ou évoluer. Il nous a été donné aussi d'assister à Quiévrain à une bien intéressante conférence de M. Marcel Hébert sur « La Légende ». L'orateur a tenu ses auditeurs sous le charme de sa parole alerte et vivante, en leur exposant comment naît une légende et comment elle se déforme, et en attirant l'attention sur la leçon qu'on peut en tirer. Afin de rendre plus claire sa démonstration, M. Hébert l'a illustrée de nombreux exemples, il l'a particulièrement appliquée à la légende de Saint-Georges, légende dont il a montré avec une clarté convaincante, l'origine et les multiples transformations.

Cette voie où s'engagent les Universités populaires ne peut être assez encouragée ; s'il est utile, en effet, de faire connaître à la foule les conquêtes de la science, il n'est pas moins nécessaire d'attirer son attention sur ce qui l'entoure, de l'obliger à se replier sur elle-même, pour saisir ses qualités propres et son originalité. *N. Cuvelliez.*

Pour la Langue française. — Il vient de se fonder à Bruxelles une *Association pour la Culture et l'Extension de la Langue française*, dont l'action s'exercera surtout dans la province de Brabant, mais pourra naturellement s'étendre à tout le pays belge.

« Constituée en dehors de tout esprit politique, l'Association poursuit un but d'utilité nationale. Il est désirable que le plus grand nombre possible de Belges connaissent bien le français, et il y a pour eux un intérêt vital, à la fois économique et intellectuel, à participer dans la plus large mesure à la culture de la Langue française. »

On ne peut mieux dire, et tous nos vœux accueillent cette entreprise patriotique, dont le but sera immédiatement bien compris et apprécié par tous les Wallons.

Les moyens d'action de l'*Association* sont principalement l'enseignement, les conférences, les publications, la propagande par la voie de là presse, les enquêtes, les représentations théâtrales à prix réduits, la création de bibliothèques populaires françaises. La cotisation est fixée à 5 francs.

Le président est M. le ministre d'Etat Jules LE JEUNE, et le secrétaire général est M. Oscar GROJEAN, à qui l'on peut s'adresser pour tous renseignements, à son adresse, 265, avenue Brugmann, Uccle-Bruxelles.

Le Samedi, revue littéraire et artistique, paraissant chaque semaine à Bruxelles, sur 16 pages à deux colonnes et qui coûte 20 centimes le numéro, vient de s'embellir, d'adopter un papier plus flatteur et de compléter sa rédaction. C'est que *le Samedi* a passé sous la direction du bon Wallon, Georges RENCY, qui a de la race et sait faire bien les choses.

Le Samedi est une revue générale, qui s'occupe en toute indépendance de tout ce qui intéresse l'esthétique, les arts et la littérature de langue française. Les derniers n^os^ contiennent un excellent discours sur la Culture du goût prononcé par M. FIERENS-GEVAERT à la première assemblée annuelle de la Société de l'Art à l'école et au foyer. Une judicieuse étude sur les Jeux olympiques par M. Camille GASPAR, un des jeunes savants dont s'honore le plus l'érudition en Belgique. Des poèmes de Fernand Séverin, Jules Delacre, etc. Des chroniques bien documentées, des articles de Léon DOMMARTIN, Georges RENCY et bien d'autres, des contes très jolis et très wallons de Maurice DES OMBIAUX. Le n° du 21 avril est en grande partie consacré au Vœu des Ecrivains : il publie la pétition adressée au Gouvernement par nos littérateurs de langue française, avec la réponse favorable du ministre DE TROOZ.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur *le Samedi*. Le prix d'abonnement est de 6 francs l'an, et l'adresse : 40, rue de Gravelines.

Propagande wallonne. — Un Cercle wallon s'est constitué récemment à Vilvorde. Près de deux cents adhérents ont immédiatement répondu à l'appel du Comité provisoire, aujourd'hui Comité définitif et composé comme suit : MM. KELLER, industriel, conseiller communal, président ; DE GRAEWE, directeur de l'Ecole moyenne, vice-président ; HENRY, géomètre, et DEVER, comptable, secrétaires ; JANSSENS, rentier, trésorier ; MINEUR, rentier, directeur des fêtes ; SOLEIL, professeur, bibliothécaire ; BOUILLOT, directeur de l'Ecole d'horticulture ; HANQUET, médecin, et PÉTRY, capitaine-commandant, commissaires.

M. Alfred ORBAN, sollicité, a bien voulu accepter la présidence d'honneur du nouveau Cercle, qui défendra les intérêts généraux wallons, en dehors de toute politique de parti.

A la séance d'inauguration, M. MINEUR, dans une excellente allocution, a très heureusement exposé le but du nouveau Cercle. M. WEYLAND, délégué de la Ligue wallonne du Brabant, a félicité les promoteurs du succès de leur entreprise et a exprimé la certitude que le Cercle wallon de Vilvorde vivra des jours longs et prospères. Une fête intime a suivi la séance, et le Cercle a voulu immédiatement marquer son caractère patriotique, par une souscription au profit des inondés flamands et wallons : la

collecte a produit fr. 64-50, dont une partie, au vœu de l'assemblée, a été versée au profit des victimes de la catastrophe de Courrières.

Le Cercle wallon de Vilvorde compte créer une bibliothèque d'ouvrages et de publications françaises et wallonnes, et organiser des conférences sur les questions qui intéressent particulièrement les Wallons.

Il est désirable que l'exemple des Wallons de Vilvorde soit suivi dans toutes les villes flamandes. Les Flamands ont en Wallonie de nombreux Cercles analogues qui leur rendent de grands services. Les Wallons ne doivent pas plus qu'eux négliger les devoirs de la solidarité et méconnaître l'utilité de relations étroites.

Congrès wallon de 1906. — Aux termes du vœu émis à l'unanimité des voix, par le Congrès de Liége en 1905, dans sa séance plénière, il a été décidé que, chaque année, les Wallons se réuniraient en Congrès dans l'une ou l'autre ville, pour s'entretenir des intérêts moraux et matériels de leur race.

Le Congrès de 1906 se tiendra à Bruxelles, les 2, 3 et 4 juin. Il est organisé par la Ligue wallonne du Brabant. Il écartera toute préoccupation de parti. Les séances de travail seront consacrées à l'examen des questions suivantes :

1. Les Wallons dans l'histoire.
2. Situation matérielle et morale du peuple wallon. Les droits des races en Belgique : l'égalité des Langues (rapporteur M. Julien Delaite) ; étude sur le mouvement belgo-néerlandais (rapporteur M. Achille Chainaye); les lignes de chemins de fer Aix-Visé-Bruxelles, Malmédy-Stavelot, Cologne-Verviers-Liége (même rapporteur); les lois flamandes (rapporteur M. Weyland); de la répartition des subsides gouvernementaux.
3. Des organismes de propagande wallonne : du groupement national des ligues wallonnes. (Rapport du Comité.)
4. De la répartition des primes gouvernementales aux œuvres dramatiques.
5. L'art dramatique wallon, les sociétés dramatiques wallonnes et leur fédération.

Le règlement est semblable à celui du Congrès de Liége. La cotisation individuelle est fixée à 5 francs; la cotisation de groupe à 10 francs. Des fêtes seront organisées en l'honneur des congressistes aux Théâtres royaux du Parc et de la Monnaie : fête dramatique et fête musicale purement wallonnes.

Le président du Comité organisateur est M. A. Colleye, président de la Ligue wallonne du Brabant et de la Ligue wallonne de Bruxelles (25, rue de Moscou), et le secrétaire M. le Dr Mazure (75, rue Véronèse).

Tout fait prévoir que les assises du Congrès de Bruxelles seront la digne continuation de celles du Congrès de Liége.

Deuxième Congrès de la Presse périodique. — Dans une récente séance, *l'Union de la Presse périodique belge* a décidé que le deuxième Congrès de la Presse périodique aurait lieu à Ostende, du 14 au 17 juillet prochains.

On y discutera tout d'abord deux questions très importantes, l'une d'ordre professionnel : « Le droit à l'information et à l'enquête pour tout ce qui se rapporte à la Presse périodique » ; l'autre, d'ordre technique : « Des meilleures conditions matérielles que devrait réaliser une revue type ».

Outre ces deux points principaux, qui donneront lieu à des conclusions, le Comité d'organisation du deuxième Congrès a également approuvé l'idée d'accepter toutes communications succinctes, écrites ou verbales, sur n'importe quel sujet intéressant, pourvu que le Bureau en soit avisé en temps utile.

La cotisation est fixée à 10 francs. Elle donne droit de participer au Congrès et à toutes les fêtes, excursions et réceptions.

Des personnalités belges et étrangères seront invitées à ce Congrès, dont le succès est dès à présent assuré, grâce au concours spontané de nombreux journalistes périodiques de marque.

Pour tous renseignements, s'adresser, par écrit, au secrétaire de l'*Union de la Presse périodique belge*, Hôtel Ravenstein, à Bruxelles.





Franz Kégeljan

Peintre namurois



u pays de Sambre-et-Meuse, une luxueuse brochure vient de paraître, (1) qui a été saluée avec bienveillance par quelques critiques, goûtée de quelques érudits et énergiquement ignorée du public qu'elle intéressait le plus.

Ce livre de clair langage qui voudrait, modestement, n'être qu'une notice explicative des tableaux de son auteur, requiert l'admiration dévolue aux œuvres patiemment et amoureusement mûries, dans la solitude et le haut dédain des suffrages de la foule, de cette foule qui fait les gros succès et les gloires tapageuses. Il constitue l'aboutissement et la synthèse d'un fier labeur qui ne pouvait éclore que sur le sol wallon.

Double titre pour le signaler ici.

Rarement vit-on *réalisation plus tangible du caractère wallon* chez un peintre, chez un artiste voulons-nous dire. Nous avons scrupule, en effet, à étiqueter peintre cet esprit, un des plus complexes — et des plus complets — que nous sachions.

Le tempérament des nôtres est, par essence, trop cérébral pour arrêter la vision à la seule rétine charnelle. Et la saine couleur, la pâte solide, le savoureux modelé, la belle lumière, tout ce qui constitue le métier, n'est que la clef qui ouvre son âme et en dévoile les perspectives et les magies.

Franz Kégeljan est bien de cette lignée-là.

Voici un artiste qui, à l'exemple de plusieurs, eût pu s'assurer au hasard des expositions, suivant la fortune des écoles et les fluctuations de l'offre et de la demande, un succès de très bon aloi, c'est

(1) *Namur au Temps passé.* Notice explicative des Tableaux de Franz Kégeljan. Namur : Lambert de Roisin. 8°, 45 pp., XI planches et 1 plan. Prix : 1 fr. 50.

incontestable, une réputation honorable, certes : pour cela, il lui suffisait d'un peu d'habileté.

Or, l'habileté, qu'on le veuille ou non, c'est déjà le commencement du culte de la Sainte Esbrouffe, Reine de l'art contemporain. Et la qualité foncière, primordiale de l'artiste qui nous occupe, c'est une scrupuleuse, une intransigeante loyauté.

Nous connaissons de lui, — et plus d'un n'ignore pas — d'adorables pastels, d'émouvants et merveilleux paysages mosans et de toutes récentes vues d'Italie qui feront sensation et où toute la gamme des ocres fauves et des vermillons chante dans le chaud embrasement des crépuscules vénitiens. Ceci prouve que le « peintre pur » avait beau jeu d'absorber en lui toutes les forces vives de cet esprit supérieurement doué.

Si nous insistons autant sur ce point, c'est que nous considérons le labeur de Franz Kégeljan comme une véritable — et ingrate — mission de dévouement.

Nous dirons comment elle fut récompensée.

Semblable aux pieux maîtres gothiques, avec qui d'ailleurs il a plus d'un point de contact, il eut la rare volonté d'écarter de lui jusqu'à l'achèvement de sa tâche formidable, la séduisante tentation du facile paysagisme et de la scène de genre, le côté amusant et reposant de son art, pour dédier son pinceau à la réalisation d'une seule grande idée.

Esquissons-en la genèse.

Il naquit à la vie artistique aux environs de cette époque de malheur où la rage des embellissements, impérieusement sollicitée par le Progrès, ratissait avec amour tout ce qui subsistait encore dans la vieille cité des Aduatiques, de vénérables vestiges d'un passé qui, pour ne pas avoir sa place dans les manuels officiels, n'en est pas moins glorieux. Et nous imaginons très bien la généreuse colère de l'adolescent d'alors, en présence des sacrilèges irréparables qui couchaient pour jamais dans la poussière portes fortifiées, tours moussues, bastions, mailles et demi-ronds, qu'aujourd'hui l'on voudrait à prix d'or pouvoir ressusciter.

Franz Kégeljan n'attendit point ce revirement de l'esthétique publique pour entreprendre une œuvre de réparation. Si, quelque jour, les malédictions tarissent à l'endroit de la stupidité administrative d'alors — qui n'avait même pas l'excuse du vandalisme — ce sera par égard pour cette œuvre dont peut-être elle a fait éclore l'idée.

L'artiste namurois conçut le projet, non seulement de restituer ce qu'il avait connu du Namur d'autrefois, mais de faire « revivre »,



suivant ses propres paroles, par le dessin et la peinture, tout le passé de la cité des Aduatiques. Idée audacieuse que plus d'un douta de jamais voir venir à maturité.

Au fond de beaucoup de Namurois, il y a un archéologue qui sommeille. Cela seul peut expliquer l'énorme somme de travail qu'exigeait la réalisation d'une telle entreprise : vingt ans de labeur inlassé tiennent en effet dans les quatre toiles magistrales que, plus hospitalier ou plus clairvoyant que la ville intéressée, l'Etat vient d'accueillir et d'installer royalement en son Musée du Cinquantenaire. La seule conception d'une telle œuvre, étant donnés le souci de stricte vérité que l'artiste entendait y apporter et les difficultés, de prime abord insurmontables, qu'il y avait à vouloir en quelque sorte photographier le disparu, donne la dose exacte de volonté tenace que sa gestation exigeait.

Avec la foi d'un véritable apostolat à accomplir, Franz Kégeljan pérégrina à travers les musées, les cabinets d'estampes, les collections privées de Paris, Vienne, Bruges, Reims, Cologne, Berlin, Francfort. Il s'attarda longuement dans les rues pittoresques des vieilles cités féodales : Avignon, Carcassonne, — la délicieuse Carcassone ! — Nuremberg surtout ; séduit par la grâce vieillotte d'un coin de ville, croquant un pignon de bois vermoulu, notant un motif architectural, amassant avec une joie jalouse des documents précieux et inédits, s'imprégnant de l'atmosphère des bourgs médiévaux, s'assimilant l'esprit de l'époque, vivant tout entier dans le Passé qu'il allait bientôt transporter en plein modernisme.

Puis il revint à Namur même où il vécut dans le commerce assidu des vieux annalistes, s'absorba dans le *Namurcum* de Gramaye, dans les *Cronicques* de Croenendael, dans l'*Histoire du Comté*, du vieux Gaillot ; il refit surtout en compagnie de celui qu'il nomme avec émotion son digne et vénéré maître, Jules Borgnet, les *Promenades dans Namur*. Il s'inspira des doctes conseils de M. Alfred Bequet, président de la Société archéologique de Namur, dont la science profonde et le dévouement contribuent si heureusement, depuis plus d'un demi-siècle, au développement du riche musée que nos lecteurs connaissent bien. Il puisa à pleines mains dans le richissime trésor de ce Musée Archéologique que lui ouvrait obligeamment le conservateur, son ami Adrien Oger, à qui d'ailleurs il se plaît, avant toutes choses, à rendre un juste hommage au seuil de son livre.

M. Hubert Krains nous signalait naguère la stupéfiante appréciation portée par M. Eug. Baie, lequel oppose dans son *Epopée*



I. La Porte de Grognon au Moyen-âge.

flamande, l' « énergie » des gens des Flandres à la « frivolité » wallonne !...

Après Constantin MEUNIER, après César FRANCK, après Félicien ROPS, — encore un glorieux Namurois — après Hubert KRAINS lui-même et bien d'autres, Franz KÉGELJAN (en dépit de la consonnance germanique de son nom) donne à ce jugement un éclatant démenti.

Lorsque la matière fut prête, l'archéologue s'effaça et fit place au peintre, sans toutefois laisser à celui-ci prendre libre carrière : pas un coup de pinceau, en effet, qui ne soit justifié, pas un détail fantaisiste. Jusque dans ces débauches de flèches, de clochers, d'aiguilles, de tours à machicoulis, de pignons dentelés, de poivrières, de campaniles, dégringolant et se bousculant du faîte du Champeau jusqu'au fleuve, pas une barbacane, pas un créneau, pas une archère qui n'aient été étudiés et mis en place par un travail de bénédictin. L'écueil d'une telle méthode ? Evidemment la sécheresse, le froid « documentarisme » des reconstitutions sur lesquelles le souffle vivifiant de l'Art n'a point passé.

Eh bien ! Voyez le miracle. L'artiste ne daigne même pas recourir — ou très rarement - à l'artifice d'une factice animation, créée à grand renfort de personnages, agrémentée de costumes de l'époque et de scènes typiques. Et pourtant ses tableaux sont réellement des tranches de vie intense arrachées au passé

Le clair soleil de Wallonie caresse chaudement les vieux moëllons mangés de mousse; l'eau court à petits bonds joyeux sur les galets des berges en pente douce ; les bretèques lépreuses s'avancent curieusement regarder de leurs lucarnes un vieux bateau vermoulu, échoué le ventre en l'air ; les maisons s'accroupissent au long des ruelles comme de très anciennes petites aïeules bavardes prenant le chaud par un clair après-midi de printemps ; d'humbles échoppes d'artisans se renfrognent dans la pénombre perpétuelle des hauts étages en surplomb ; on voit de l'herbe autour d'un vieux bondieu vertdegrisé qui ne semble pas souffrir.... Et de tout cela s'exhale une humanité dont l'homme est quasi absent, une vie très douce, très bonne, très sereine, très émouvante aussi.

Le meilleur art du peintre, il faut le trouver dans ces petites toiles du Musée de Namur et non dans les grands tableaux panoramiques du Cinquantenaire dont nous parlerons plus loin.

C'est une joie pour les yeux que de contempler, par exemple, cette *Porte de Grognon au Moyen-Age* (pl. I), adossée à une véritable pyramide de toits et de flèches — évoquant l'Ile Saint Michel — que couronnent la Collégiale et le Château des Comtes, et au-dessus desquels le Namurois — *colèbeu* dans l'âme — ne peut, sans

émotion, voir tournoyer un vol de blancs pigeons. Oh ! la succulence de cette lumière dorée suintant des vieux moëllons, le miroitement étonnant de cette eau, la maîtrise de tout cela !

Les mêmes qualités s'attestent, davantage encore si possible, dans les *Vieux Moulins de Sambre au* XIXe *siècle* (pl. III), que nous tenons certes pour le chef d'œuvre de l'artiste. Jamais couleur ne fut plus savoureusement évocatrice.

Et que de choses encore à citer, parmi lesquelles une sélection est tellement hasardeuse que l'on ne peut guère que les énumérer



II. La Porte Saienial au Moyen-âge.

sans se résoudre à choisir : Il y a une *Vue du Confluent*, prise de Jambes, qui donne singulièrement l'impression d'une ville forte moyenâgeuse ; *La Collégiale Notre-Dame,* d'une belle et solide allure architecturale et qui fut démolie en 1803, sous prétexte qu'elle menaçait ruine ; *Le Château et le tienne de Buley*, au bon petit vin, cher aux chanoines de l'église Saint Pierre toute voisine ; *La Porte Hoyoul* (fig. VI), carrée et trapue, où les Géants — les *Aurdjouwans*, ressuscités cette année — se reposaient des fatigues de la Dédicace.

Gardons-nous d'oublier la *Porte du vieux pont de Sambre* (fig. V), d'un lumineux coloris et d'une assise, d'une science de construction

remarquable, ce vieux pont de Sambre où depuis des temps s'invétère la flâne voluptueuse des innombrables amateurs du doux rien faire :

Dissus l' pont d' Sambe, Mariâ ! qu'on est binauje
D'aller r'chandi s' vîye anète au solia !
On s' sint r'viquer, i chonne qui ça rècrauche,
Qu'on sint couru del laume dins ses ouchats.
Tot chone novia, tot chone bia, tot amuse :
L'avroûl qu'on satche, les molins qui toûnnut,
Les batias d' pîres qui mous'nut dins l'èclûse
Et l'êwe dèl bate qui tchait avou grand brut...

A mentionner également : le romantique quartier de la *Porte Saienial* (fig. II), dont le burin du maître aquafortiste Danse a fait une reproduction destinée a servir de prime à la dernière triennale de Namur ; la *Cathédrale de Saint Aubain* aux lignes sobres et fermes, le gracieux *Refuge de Brogne* (fig. IV) devenu l'Hôtel-de-Ville au XVIII[e] siècle, et qui ne l'est pas resté, malheureusement...

Ce sont là des œuvres peintes avec amour et où se révèlent plus qu'ailleurs le faire solide et le brio de notre artiste. Ce sont celles aussi où l'archéologie prime le moins, quoique son œil vigilant ait présidé à la composition de chacune d'elles, tout autant qu'à la vaste conception des vues panoramiques de Namur à travers les âges.

C'est dans celles-ci pourtant qu'il faut voir les documents les plus précieux pour l'histoire de notre Cité. Il est donc indispensable d'en esquisser la physionomie générale (1).

Le premier et le plus curieux de ces tableaux révèle l'aspect général de Namur au XIV[e] siècle. Vue du haut de Donjon du Château, elle s'étale, *resserrée dans les murs de la troisième enceinte, au fond* de la cuvette que creusent entre elles les collines rangées en hémicycle sur l'horizon. Du fouillis de ces toits aigus émergent le clocher de Saint Aubain, la massive tour Saint Jacques, la porte Hoyoul, la maille Marie Spilar, la tour Malgarnie et tant d'autres qui lui faisaient une ceinture de pierre complétée par le clair ruban d'argent de la Sambre.

Prise du faubourg de Jambes, au-delà du robuste et antique pont de Meuse datant du XI[e] siècle, la partie haute de la ville forme le sujet du second tableau. Projetée en éperon au dessus du confluent, la forteresse, que couronne le château des Comtes, surplombe la mince langue de terre étranglée entre la Meuse et la montagne, au

(1) Il s'agit des toiles données à l'Etat par leur auteur et déposées au Musée du Cinquantenaire, à Bruxelles.



III. Le vieux Moulin de Sambre au XIXe siècle.

flanc de laquelle courent par ressauts les ouvrages avancés qui viennent se perdre parmi les maisons du populeux quartier Notre-Dame.

Le troisième panorama nous transporte du côté opposé de la ville. C'est peut-être le plus synthétique de la série. Des hauteurs de Coquelet, Namur apparaît telle que durent la convoiter les regards du Roi-Soleil lors du fameux siège de 1692 : du massif embryonnaire de la Citadelle hérissé de contreforts, elle descend, majestueuse, et



IV. L'Hôtel-de-Ville (ancien Refuge de Brogne) au XVIIIe siècle.

s'étale, se développe, s'étend en tous sens, à l'aise dans ses murailles reculées jusqu'aux limites actuelles. Déjà s'accuse la modernisation ; les pittoresques habitations de bois ont fait place aux maisons de pierres badigeonnées mettant une tache claire et chantante dans le gris des fortifications, rehaussé du vert des collines.

Nous voici revenus à notre premier observatoire, le Donjon du Château. Quatre siècles différencient la première vue de celle-ci. Les fortifications de la troisième enceinte ont cédé à la pression sans cesse accrue de la population ; la quatrième ceinture, au contraire,

s'est embastionnée. Maints édifices ont disparu au cours des temps, d'autres ont surgi. La Tour Saint-Jacques est devenue le Beffroi et s'est coiffée d'un campanile, les ruelles tortueuses ont fait place à des rues plus larges et plus régulières : c'est le règne de la géométrie moderne qui commence.

Là s'arrête, logiquement, la reconstitution de Namur au temps passé. C'est sur ce dernier aspect de la ville que se clôt le livre et avec lui l'œuvre archéologique de Franz Kégeljan.

Incidemment, une remarque s'impose ici : certains s'étonnèrent, outre mesure peut-être, du désaccord apparent entre la tonalité claire et quasi délavée de ces œuvres documentaires et la pâte robuste, chaude et savoureuse, habituelle à l'artiste. Une lumière diffuse, en effet, baigne les choses allongées sous un ciel qui paraît d'Italie. On en fit reproche au peintre, l'accusant d'infidélité devant la nature mosane, sans penser que cette tonalité donne plus que toute autre, la moyenne des cieux perpétuellement changeants du pays de Meuse.

A défaut de la mobilité de la lumière, cette quasi anomalie ne trouve-t-elle pas une suffisante justification dans la raison d'être elle-même, de ces panoramas, destinés à transmettre le plus loin possible dans l'avenir tout le passé d'une cité, et que l'artiste a le devoir de prémunir contre les altérations éventuelles du temps !

Si l'Art ne trouve pas absolument son compte dans ce compromis, qui s'en étonnera ? Et ceci nous ramène à ce que nous disions au début de cette étude : une rigoureuse loyauté place l'œuvre de Franz Kégeljan au dessus de toute critique. Lorsque l'on sait que ce scrupule força le peintre à établir des maquettes en relief de la topographie des lieux dans le seul but d'obtenir des *perspectives mathématiquement* fidèles, on comprend que rien n'a été laissé au hasard, ni dans la conception ni dans la réalisation.

Cette œuvre est parfaite, elle est une. Avec sa clairvoyance et son goût très sûr, l'artiste a compris qu'elle devait se terminer là.

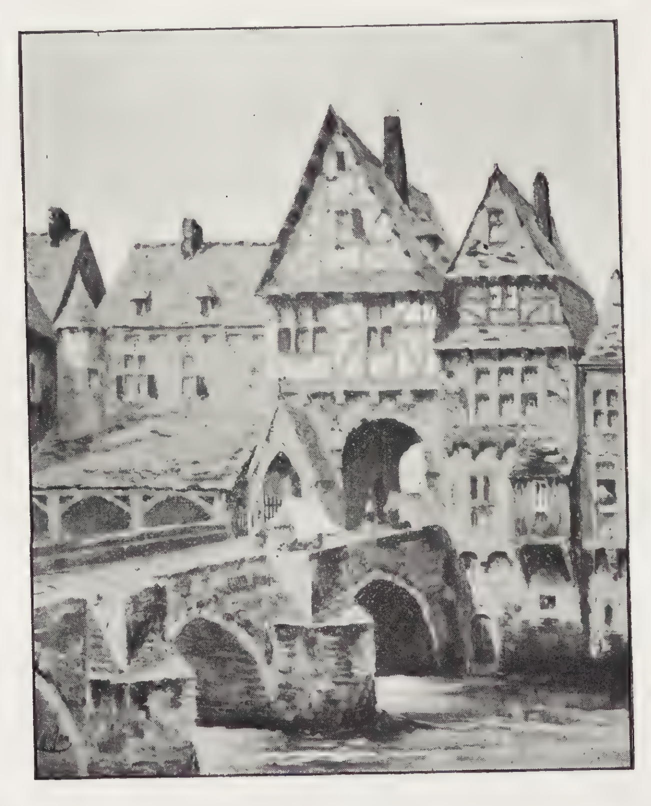
Prolonger l'évocation de cinquante ans dans l'Histoire, c'eût été la compromettre. Depuis le XVIIIe siècle, Namur ne s'est pas enrichie d'un pignon. Au contraire. Le Progrès, cet insupportable touche-à-tout, est venu, qui nous a généreusement dotés d'un Hôtel de ville du plus pur style pompier, et de lourdes bâtisses où la brique sang-de-bœuf fait tout ce qu'elle peut pour aboutir à de prétentieuses complications genre mauresque, du rococo le plus réjouissant. Fort heureusement, leurs jours sont comptés.

Nous ne savons quel ironiste disait que la merveilleuse beauté de son site dispensait Namur de tout autre agrément et qu'elle en

profitait sans retenue. Cela est très vrai au point de vue architectural.

Et puisque de généreuses initiatives ont entrepris de faire de Namur une belle ville au sens le plus large du mot, puisque le jour n'est pas loin où elle sera devenue le point de concentration du monde touriste au seuil des Ardennes, qu'on nous permette de souhaiter voir les efforts s'inspirer de la précieuse leçon de sagesse que constitue la vie artistique de Franz Kégeljan.

Que la vieille cité aduatique ne soit pas seulement une quelconque station de villégiature : que les transformations s'orientent



V. Le Pont de Sambre et la Porte Caïus au Moyen-âge.

dans le sens de ce qui subsiste d'un passé où l'art imprégnait la vie publique intensément.

Songe-t-on au puissant intérêt qu'aurait la reconstitution d'un quartier de la vieille ville, non pas une reconstitution truquée

d'exposition, en staff et en carton-pâte, mais une restitution minutieuse, exacte et poétique d'un coin du vieux Namur ? (1)

Et nous savons quelqu'un pour qui la réalisation d'une telle idée serait une joie : Franz Kégeljan ayant soustrait à l'oubli la beauté



VI. La Porte Hoyoul au XVIIe siècle (façade intérieure).

de sa chére ville natale pour la dresser en pleine lumière dans le présent, la verrait se perpétuer dans l'avenir, non pour sa gloire, à lui, — il ne daigne — mais pour sa grandeur, à elle, qui de jolie et coquette qu'elle est, deviendrait alors réellement Namur la Belle.

Ce serait aussi une œuvre de réparation.

(1) Il nous a été donné, depuis lors, d'examiner les plans de transformations projetées pour Namur. C'est avec la plus grande satisfaction que nous avons vu l'élégant et sagace architecte, M. Georges Hobé, nous donner un avant-goût de la réalisation de notre, peut-être, trop chimérique désir.

Il est inimaginable, en effet, que l'Administration communale, bénéficiaire de la majeure partie des toiles signalées plus haut, n'ait rien trouvé de mieux pour faire admirer le labeur d'un des plus tendres fils de la cité, que de les exposer dans les soupentes du Musée Archéologique où, en dépit de généreux efforts, ils sont placés dans un jour parfaitement détestable et, ce qui est pis encore, dans des conditions réellement dangereuses pour leur conservation,

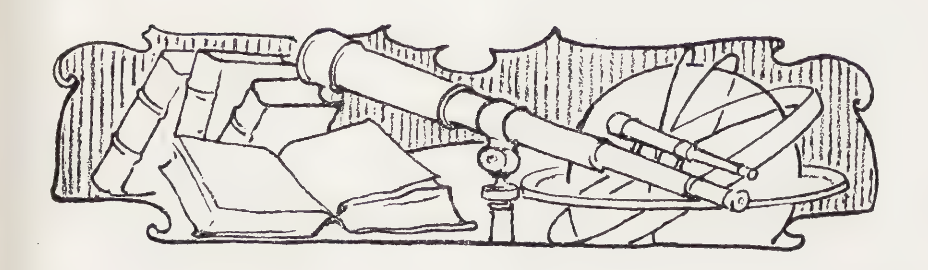
Il ne faut pas désespérer pourtant. Un temps viendra où Namur s'apercevra qu'elle s'est elle-même reléguée sous des combles poussiéreux. Mais ce jour-là, le Roi, l'Ane et nous, c'est-à-dire toute cette génération, auront passé.

Jusque là, il y en aura toujours néanmoins quelques-uns, artistes ou archéologues, simples amateurs le plus souvent, dont le libre hommage ira spontanément vers l'œuvre émouvante et « unique » dans l'histoire d'une cité, de Franz Kégeljan.

Et toi, là-haut, au paradis des bons buveurs de " *keûte* ", mousseuse, ombre de Jérôme Pimpurniaux dont le souvenir incarne encore la joviale âme namuroise, réjouis-toi sous ta perruque poudrée et souris de complaisance : le vieux Namur n'est pas mort tout entier !

Pierre WUILLE.





Un récit en wallon du transfert de Louis XVI à la prison du Temple.



UN petit récit en wallon du transfert de Louis XVI à la prison du Temple, voilà ce que j'ai eu le plaisir de découvrir dans une liasse d'archives. Avec un spécimen du wallon écrit de l'avant-dernier siècle, ces lignes savoureuses de franche bonhomie et de liberté de langage peuvent enseigner que le maniement de la langue du terroir restait familier à des hommes éloignés depuis longtemps, par les affaires politiques, du contact journalier de la langue wallonne.

Il s'agit en effet d'un fragment de lettre envoyée par Maximilien de Chestret, ministre du Prince-Evêque de Liége à Paris, le 14 août 1792, à son frère Nicolas de Chestret, secrétaire d'Etat du Prince à Liége.

Le diplomate liégeois avait été de longues années de sa vie officier français. Il avait habité Grenoble ; depuis plusieurs années déjà, il avait échangé son épée contre l'habit des ministres liégeois auprès du Roi de France. Cependant quelle est son idée spontanée, sous l'impression vivante d'un spectacle vu dans la rue, en plein 1792 ? C'est de jeter sur le papier vingt lignes de la vieille langue du pays, pour atteindre le frère resté là-bas, pour rendre mieux sa pensée toute saisie de trouble, et pour écarter, en employant le wallon, toutes les indiscrétions de la police jacobine.

Voici ces lignes :

Paris, 14 août 1792.

O binamé fré ! Com jat avu hir li cour havé ! j'les [*la famille royale*] *a veoü,* (*magré mi !*) *kidure é leu prihon. Meï et meï ames esti di-poï 2 h. jusqua 7 del nutaie pô les attinte, des kalin cori*

d'van pô obligi tôt l'monde à finiesse di met si tchapaï. Meï et meï hufflets esti à tou d'y carockie et fi joué leur tchapeï pô mostré leur gioie.... les y rla ! Diew seul pô dire si qui d'veron.... mi femme et mi et les braves ghein en ne sont tôt deshahnoy.... nos ni polan ni magni ni doirmi, di poï 4 jou ils ont [*la famille royale*] *l'meme thimihe so l-coir, l'y omme et l'femme ont couki el tour* [*du Temple*], *y magnoit è sol, on leu cope leu pan è boket di paioü qu'on n'y leu scrije.... ô Diew ! kes qui d'vaïront.... et qui d'vairoi cis vaye... etc. etc...* (1).

La date et l'intérêt historique et philologique de ce fragment nous ont fait désirer de le mettre en orthographe moderne avec traduction en français.

M. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liége, a bien voulu, dans ce but, nous prêter le concours de sa compétence. Nous le remercions bien vivement pour sa collaboration bienveillante et si empressée.

Dans le texte ci-dessous, on trouvera entre crochets les lettres ajoutées, et entre parenthèses celles qui sont à retrancher. Nous donnons aussi entre parenthèses les équivalents modernes de certaines formes et les termes français plus exacts que la traduction littérale italiquée.

O binamé fré ! Come dj'a-[s]*t- avu îr li coûr havé !*

O bien-aimé frère ! Comme j'ai eu hier le cœur *raclé* (déchiré) !

Dj[i] *lès a vèyou, mâgré mi, kidûre è leû prîhon.*

Je les ai vu, malgré moi, conduire en leur prison.

Mèy èt mèy âmes èstît d(i)pôy deûs eûres djusk'a sèt' dèl nutèye po lès atinde.

Mille et mille âmes étaient restés depuis deux heures jusqu'à sept de la *nuitée* (soirée) à les attendre.

Dès calins corît d'vant po[-z-] *oblidjî tot l'monde âs finièsses di mète si tchapê.*

Des *calins* (méchants) couraient devant pour obliger tout le monde aux fenètres à mettre son chapeau.

Mèy et mèy huflèts èstît âtoû dè carotche èt fît djouwer leû tchapê po mostrer leû djôye...

Mille et mille sifflets étaient autour du carosse et faisaient jouer (agitaient) leur chapeau pour montrer leur joie...

Lès î v' la !

Les y voilà !

Dièw seûl (2) *pout dire ci (= çou) qu'i d'vêront...*

Dieu seul peut dire ce qu'ils deviendront...

(1) Archives de l'Etat. Liége.

(2) *Les î v'la* et *Dièw seûl* sont des tournures françaises pour *vo lès î la* et *Dièw tot seû.*

Mi feume èt mi èt les bravès djins ènnè sont tot dèsanoyîs (1)...

Nos n(i) polans ni magnî ni dwèrmi.

Dipôy qwate djoûs il ont l'minme tchimihe sol cwêrps.

L(i) ome èt l'feume ont coûkî èl toûr.

I magnèt èssonle ; *on leû* (2) *côpe leû pan è bokèts di pawou k'on n(i) leû* (2) *scrèye...*

O Dièw ! qu'èst-ce qu'i d'vêront... èt qui d'vêrèt cisse vèye ?...

Ma femme et moi et les braves gens en sont tout *ennuyés* (affligés)...

Nous ne pouvons ni manger ni dormir.

Depuis quatre jours ils ont la même chemise sur le corps.

L'homme et la femme ont couché dans la tour.

Ils mangent ensemble ; on leur coupe leur pain en morceaux de peur qu'on ne leur écrive...

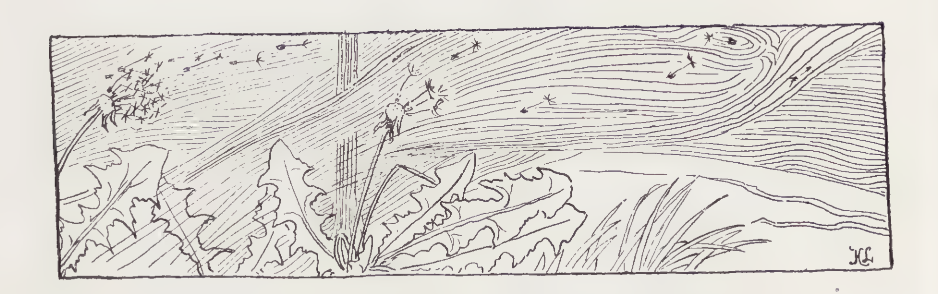
O Dieu ! Qu'est-ce qu'ils deviendront... et que deviendra cette ville ?

Henry SAGE.

(1) Ne se trouve pas dans nos dictionnaires.
(2) On dit plutôt aujourd'hui *lès-i.*

Errata. — Le distique cité p. 151, note 1, doit se compter avec la traduction qui, en effet, suivait ce texte : *ViVe, ViVe freDeric gVIllaVme Le juste.* En outre, il est clair qu'il faut lire « Subveniente » et non « Subvenienti » ; nous avions nous-même corrigé sur notre copie « Serviute » en « Servitute ».





Autour d'une Statue de Notre-Dame

à Mariembourg

La petite ville de Mariembourg (1) que sa garnison rendit déjà célèbre en tirant le canon sur des ânes inoffensifs (2), a récemment encore attiré sur elle l'attention des étrangers.

Il s'agit, cette fois, d'un incident moins dramatique, mais qui, cependant, a produit une profonde impression.

Voici les faits, que nous rapportons uniquement, faut-il le dire, à un point de vue folklorique, les personnalités en cause nous étant, comme telles, parfaitement indifférentes.

Il existe à Mariembourg, dans une chapelle située à l'intérieur du cimetière, une antique statue dénommée Notre-Dame de la Brouffe (3), qui est l'objet de la vénération des habitants. Elle préserve, dit-on, des orages et de la foudre, et elle est invoquée contre les maux d'oreille.

(1) « Marie, Reine de Hongrie, sœur de l'empereur Charles-Quint et Gouver- » nante des Païs-bas, trouva la situation de cette place si belle et si agréable, qu'elle » l'acquit à l'Evêque de Liège, en lui cédant la juridiction sur la Baronnie de » Herstal entre Liège et Maestricht. » (*Délices des Païs-Bas*, Brux. Foppens, 1743. » Tome III, p. 39-40.) Telle est l'étymologie de son nom : Marie-bourg ou bourg de Marie.

(2) Cette histoire mérite d'être contée ; la voici :

En France, la révolution venait de détrôner le roi Louis-Philippe et de proclamer la république. Un mouvement analogue tenté contre Léopold Ier avorta. Néanmoins, il fut recommandé de surveiller attentivement les frontières. La ville de Mariembourg qui était encore fortifiée, reçut des instructions sévères à cet égard.

Telle était la situation, lorsque la nuit du 31 mars 1848, une sentinelle ayant aperçu au loin des lumières vacillantes et entendu des chuchotements de voix et des piétinements de chevaux, crut à une invasion et cria : « Qui vive ! » Il lui fut répondu : « Les marchandes de beurre d'Olloy ! » mais lui comprit « Nous n'avons pas peur du Roi ! » et donna l'alarme. Aussitôt la fusillade éclata et même le canon tonna. Bientôt, cependant, on s'aperçut de l'erreur : la sentinelle avait pris pour des révolutionnaires, de paisibles femmes accompagnant des bourriques chargees de paniers d'œufs et de beurre, qui se rendaient au marché de Walcourt. On dit qu'un âne — unique victime — a eu la queue emportée dans cette épique tragédie.

(3) Elle tient son nom d'une petite rivière, la Brouffe, qui arrose Mariembourg.

Les Mariembourgeois tiennent à leur madone comme à la prunelle de leurs yeux. C'est ce qui explique qu'en 1793, ils la cachèrent dans une cheminée pour la soustraire à la fureur des révolutionnaires français.

Le 11 avril 1905, des personnes étrangères venues pour prier Notre-Dame de la Brouffe constatèrent son absence, ce qui les étonna beaucoup. Elles en demandèrent la cause à des Mariembourgeoises qui furent non moins étonnées en apprenant cette disparition que personne ne pouvait expliquer et qui, bientôt, fut connue de toute la ville, où l'on s'émut d'abord et se fâcha ensuite.

L'échevin, ff[ons] de bourgmestre, fut prié d'intervenir ; au cours d'une rapide enquête, on lui dit que la statue avait été enlevée nuitamment et qu'elle se trouvait à la gare de Mariembourg, dans une caisse, prête à être expédiée.

Cette nouvelle, loin de calmer la foule, la surexcita davantage. On accusait le Curé d'avoir « volé et vendu » l'antique statue miraculeuse, ni plus ni moins !

Cependant, le Conseil communal s'était réuni d'urgence. Le 13, il faisait sommer M. le Curé, par voie d'huissier, de restituer immédiatement la Vierge. M. le Curé répondit qu'il lui était impossible de faire droit à cette sommation, attendu que la statue se trouvait en réparation ; il ajouta que si le Conseil le désirait, il lui ferait connaître le nom du statuaire chez qui elle se trouvait et que, de cette façon, on pourrait la voir et même la reprendre si on le jugeait convenable. Le lendemain, il rectifiait : il permettait bien qu'on la voie, mais il ne voulait plus qu'on la prenne.

Dans l'entretemps, la violente proclamation ci-dessous avait été glissée sous les portes des maisons de la localité :

Aux Mariembourgeois.

Un fait scandaleux et ignoble vient d'être perpétré dans notre paisible commune : la statue de notre vénérée et bien-aimée N.-D. de la Brouffe a été enlevée nuitamment et clandestinement ; elle est disparue à jamais.

Le cynique auteur de ce méfait prémidité depuis longtemps déjà, sachant combien notre madone nous est chère, sachant également qu'aucun Mariembourgeois ne consentirait à prêter son concours à une aussi noire machination, s'est servi pour commettre cette profanation, de mains d'étrangers, vils mercenaires à sa solde, lâches faiseurs de courbettes.

Ces profanateurs, dont l'un se dit revêtu d'un caractère sacré et fut pourtant l'instigateur de ce sacrilège, se sont emparés de cette statue, objet de notre culte et de notre vénération à tous, ont eu l'impudique audace de la dévêtir, de la traiter comme un vulgaire objet sans importance et, avec une froide tranquillité, l'ont clouée dans une caisse ; puis, avec un triste courage, digne il est vrai de ceux qui accomplissent pareille besogne, l'ont conduite sur une brouette pour en faire l'expédition à un musée.

O pauvre Vierge, toi qui as entendu tant de prières et tant de demandes, toi que des milliers de personnes dans les peines ont implorée pour obtenir la réalisation de leurs vœux, toi qui a entendu les supplications de centaines de mères de famille demandant la guérison de leurs enfants malades, mourants. Toi, Vierge bénie, qu'on a tant priée du fond du cœur pour les êtres aimés qui dorment de leur dernier sommeil sous ta tutélaire protection dans le champs de repos qui entoure ton sanctuaire, ton image chérie qui vit couler tant de larmes nous a été enlevée, et par qui ? par un de ces marchands du temple qui ajoutant le mensonge à l'ignominie, en a fait l'objet d'un vil négoce. Il l'a livrée contre quelques deniers, lui dont le devoir était de la conserver à notre vénération.

Hélas, l'acte de vandalisme est consommé ; et sans que rien puisse y porter remède, l'objet du culte de nos ancêtres comme il est aussi le nôtre, comme il eût été aussi celui de nos enfants, cette statue de la protectrice de notre commune est à jamais disparue, sa place est vide !

Qui maintenant éloignera de nous les calamités ?

Oh ! si un fait pareil se fût passé du temps de nos aïeux, ses auteurs eussent été chassés et lapidés.

MARIEMBOURGEOIS !

Laisserons-nous ainsi tranquillement accomplir tous ces forfaits et laisserons-nous détruire et anéantir les unes après les autres les traditions anciennes qui se rattachent aux croyances de nos vieux disparus, et ce dans un but de domination ?

SI OUI, NOUS SOMMES DES LACHES ! DE VRAIS LACHES !

Il est temps de faire rentrer cet apôtre de discordre dans les stricts devoirs de son ministère, de prendre pour ce qu'ils valent les anathèmes et les menaces qu'il nous lance du haut de sa *chaire dite de vérité* et de montrer à ce czar au petit pied que, quoique croyants, nous ne sommes pas ses esclaves.

D'autre part, on avait placardé sur la porte de l'église plusieurs écrits dont l'un, notamment, disait : « Faut qu'tu bagues ! Faut qu'tu bagues ! » Ce qui signifie : Il faut que tu déménages — au sens propre de ce mot.

Voici le texte d'un avis qui a été affiché dans la ville par quelque farceur :

Demain matin une grande battue sera organisée dans les bois des environs pour retrouver la fugitive, on craint un malheur. Une prime de 50 francs et 500 jours d'indulgence seront accordés à celui qui la trou... trou... trouvera ; à celui qui la trou-ve-ra (1).

La Vierge ne rentrant pas et la population étant de plus en plus surexcitée, le Conseil communal décida d'attraire M. le Curé en justice, et l'affaire fut appelée le 28 avril.

Laissons la parole à M. le Curé, qui explique en ces termes, dans un document officiel, ce qui s'est passé par la suite :

(1) Cette finale est celle du refrain d'une chanson parisienne du siècle dernier qui était jadis assez populaire dans la localité.

« Postérieurement à notre délibération du 25 avril dernier, je me suis fait représenter devant Mr le Président du tribunal de Dinant siégeant en référé, par Mr l'avocat Huart de Namur. En réponse à l'action du Collège des Bourgmestre et échevins tendant à obtenir une ordonnance m'enjoignant de faire revenir de Courtrai et remettre en place dans la chapelle de la Brouffe, la statue de N.-D., mon conseil a donné lecture de votre susdite délibération et des conclusions ci-annexées.

« Il y était notamment soutenu que la demande n'était pas urgente et était en réalité sans objet puisque, comme je l'avais toujours déclaré, la statue serait aussitôt après restauration replacée dans la chapelle, qu'en fait elle était restaurée et serait réintégrée le 29 avril courant. Sur ces explications, M. le Président tout en réservant son opinion sur le fond du litige, émit l'avis, devant lequel s'inclina l'adversaire, qu'il était inutile de prononcer ; l'affaire au point de vue judiciaire, n'eut pas d'autre suite.

« Le 29 avril, comme je l'avais annoncé, la statue artistiquement restaurée selon le caractère de l'époque, par Mr de Block, statuaire de Courtrai, fut par ses soins reportée à la chapelle et posée sur son socle en présence de de MM. Massioty et Tichon, fabriciens, de Mr le Curé de Frasnes et de moi-même.

« Nous estimions qu'étaient bien clos les regrettables incidents si mal à propos suscités, lorsqu'ils se ravivèrent par les événements que voici : Ces messieurs et moi nous revenions de la chapelle lorsqu'à peu de distance de là, sur le chemin du cimetière nous rencontrâmes M. Fiévet, échevin de la Commune, ffs de bourgmestre ; il s'avança vers moi et me demanda de lui donner la clef de la chapelle ajoutant «je vous la remettrai» ce que peuvent attester mes compagnons. Sans défiance je déférai à son désir. Quelque temps après je fis réclamer à M. le ffs la clef dont j'avais besoin pour accomplir dans la chapelle les cérémonies religieuses et traditionnelles, à l'occasion des funérailles de Mme Veuve Pierre Martin et de Mlle Sophie Brachet. Mme Fiévet répondit à l'enfant de chœur chargé de ma commission « la chapelle sera ouverte ». Cette réponse ne demeura pas sans me troubler ; j'entrevis des difficultés nouvelles mais ne voulant cependant pas croire qu'elle cachait une mesure désobligeante pour moi, je me rendis, après chacun de ces enterrements, à la chapelle dont la porte avait été ouverte par le garde-champêtre. Aussitôt ma sortie elle fut refermée par le même agent qui conserva la clef. Je ne crus pas devoir faire d'observation au sujet de ce procédé insolite et blessant, espérant toujours que le conflit en germe finirait par être écarté ; mais à l'enterrement du regretté Mr le Doyen Tichon, les choses se passèrent de la même manière ; je compris que Mr le ffs agissait intentionnellement et voulait conserver la clef en sa possession pour se rendre maître absolu de la chapelle. Je rapprochai son attitude des faits réellement regrettables qui s'étaient produits dans l'entretemps que vous connaissez et que la presse a publiés (je fais allusion aux odieuses imputations de vol et de concussion dirigées contre moi ; au déplacement de la statue de son socle postérieurement à sa restauration, à son lavage dans un bain caustique, à la destruction des si belles réparations faites par l'artiste de Block, sous prétexte de vérifier l'identité de la statue, aux scènes vraiment scandaleuses qui ont impunément accompagné ces faits ;) j'estimai qu'il serait désormais contraire à ma dignité de prêtre de me rendre encore à la chapelle de la Brouffe aussi longtemps que ne me serait pas restituée la clef dont la Fabrique m'a constitué le dépositaire et que d'ailleurs Mr le ffs s'était engagé à me remettre.

« J'ai sous la date du 27 mai dernier, saisi de la question M. le Ministre de la justice et il m'a été rapporté que ce haut fonctionnaire avait transmis ma lettre au Conseil communal avec demande d'explications. Jusqu'ici je ne

sais pas quelle est la teneur de la délibération prise par le Conseil communal; à tout événement je vous demande aujourd'hui de vouloir délibérer sur cette question et de prendre telle décision que vous voudrez [1]. »

Nous avons donc vu que le 29 avril, le statuaire DE BLOCK était venu personnellement replacer la Vierge dans sa chapelle en présence de quatre témoins.

La population qui était informée de cette arrivée, fit à l'artiste et à celui qui l'attendait, un accueil loin d'être sympathique et leur servit d'escorte jusqu'au cimetière.



Pendant le replacement, le Conseil communal quasi au complet, suivi d'une foule compacte, vint prier M. FIÉVET d'aller voir la statue. On se mit donc en route et c'est à ce moment qu'ils rencontrèrent M. le Curé qui revenait, ainsi qu'il l'a expliqué dans son rapport ci-dessus.

A la vue de la statue, personne ne voulut la reconnaître et il n'y eut qu'un cri : « *Cè n'est nin lèye !* » (ce n'est pas elle). Les femmes surtout étaient exaltées et elles criaient : « Vive l'administration communale! A bas le Curé! Fusillons-le! » Quand le beau sexe s'en mêle, il n'est pas tendre !

M. le Bourgmestre assez embarrassé, prit l'avis des personnes présentes : « Que devons-nous en faire? » leur dit-il. « Il faut la laver ! » fut la réponse unanime.

Peu de temps après cette manifestation hostile, M. le statuaire DE BLOCK lança la circulaire ci-après qui fut glissée sous les portes de toutes les habitations :

QUESTION D'HONNEUR

entre M. DE BLOCK-DIAGRE et M. FIÉVET, faisant fonctions.

J'affirme que M. le Curé de Mariembourg m'a confié la statue miraculeuse de N.-D. de la Brouffe.

(1) Rapport extrait du Registre aux délibérations du Conseil de Fabrique de Mariembourg. Séance extraordinaire du 1er août 1905.

J'affirme que j'ai restauré cette statue selon toutes les règles de l'art.
J'affirme que j'ai bien rapporté la même statue.
Je lance le défi suivant :
Je donne *cinq mille francs* à M. Fiévet, personnellement, plus *cinquante francs* à chaque famille reconnue par le Bureau de Bienfaisance si M. Fiévet, faisant fonctions, peut prouver que la statue rapportée n'est pas celle qui m'a été confiée.
Allons M. Fiévet, belle occasion de gagner de l'argent.
Si vous ne relevez pas ce défi, je laisse à la population *honnête* de Mariembourg, le soin de vous juger.

De Block-Diagre
Artiste Statuaire à Courtrai,
Couronné dans les Expositions.

Avant de satisfaire à l'injonction de ses administrés, M. Fiévet, afin de mettre sa responsabilité à couvert, tint à prendre l'avis d'un expert compétent. Il fit appel aux lumières de M. Lambeaux, de Bruxelles, qui, après un examen minutieux des photographies lui soumises, conclut au nettoyage. En effet, ainsi qu'il résulte de la comparaison des deux reproductions ci-contre, le regard de la Vierge n'est plus le même, l'espace libre entre sa tête et celle de l'enfant Jésus est plus grand, etc.



La statue fut donc portée dans un cabaret du village et lavée par les jeunes filles en présence du Conseil communal. Après qu'elle fût débarrassée de ses nouvelles peintures, l'expert reconnut, parait-il, que la statue avait été sciée en deux et la partie postérieure remplacée par du bois neuf. En outre, certaines parties avaient été coupées et d'autres ajoutées.

Ci-après le résultat de ses investigations :

A. LAMBEAUX
TABLEAUX, OBJETS D'ART
ET ANTIQUITÉS

Bruxelles, le 9 mai 1905.

Je soussigné A. Lambeaux, antiquaire à Bruxelles étant sur la demande de M. Fiévet, Bourgmestre de Mariembourg y aller expertiser une ancienne vierge en bois portant l'enfant Jésus afin de dire si elle était bien la même que celle dont il m'a montré les photographies et dans l'affirmative si elle avait conservé sa valeur ;

Et comme des différences notables se manifestaient entr'autres de ce qu'il lui paraissait que des pièces avaient été retranchées et ajoutées à la dite statue venant d'être nouvellement polychromée, il fut décidé, afin que je pusse juger avec plus de certitude, d'enlever cette regrettable peinture. Ce qui fut fait.

Je considère que la statue est la même que celle représentée sur les photographies d'après l'ancienne et que les imprudentes restaurations ci-dessus réellement faites ont diminué de beaucoup la valeur de cette statue.

(*Signé*) A. LAMBEAUX.

Le 15 août suivant, Notre-Dame de la Brouffe a pris part à la procession annuelle. M. le Curé est rentré en possession des clefs de la chapelle. Tout paraît donc rentré dans l'ordre.

Néanmoins, certaines personnes prétendent que la population ne sera complètement apaisée que lorsque M. le Curé sera déplacé. Malgré l'expertise de M. LAMBEAUX, d'aucuns crient encore à l'artifice et ne veulent pas reconnaître dans la Vierge actuelle l'objet de leur séculaire vénération.

* * *

Nous nous arrêtons ici.

On remarquera que nous nous sommes borné à relater les faits, c'est-à-dire à aligner les documents.

Nous répétons qu'il nous a paru utile, au seul point de vue folklorique, de prendre sur le vif les péripéties de cette petite affaire locale.

Elle dut avoir ailleurs bien des analogues : ce n'est pas à Mariembourg seulement que des statues illustrées par la vénération publique ont été, pour de fort bonnes ou de mauvaises raisons, restaurées, modifiées ou remplacées. Grâce à ce qui se passe sous nos yeux, nous pouvons plus ou moins comprendre des choses d'autrefois qui, sans cette comparaison, resteraient mystérieuses. Combien de cultes anciens n'ont pas dû perdre de leur faveur, et même s'éteindre, parce qu'on avait changé les objets vénérés ?

JULES VANDEREUSE.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

La Voix

A la bnne Louise BEHR.

Il avait plu longtemps, durant ce mois d'été, et les enfants s'ennuyaient d'avoir vu tant de fois l'eau couler sur les vitres, et la boue encombrer les rues du village.

Mais, un dimanche matin, le soleil apparut si radieux que toutes les âmes en furent ravies ; et les petits qui jouaient sur la place de l'église, après la messe, s'en furent en bande à travers la campagne.

Ils étaient partis à l'aventure, car rien n'est si beau que d'aller ainsi, plus libres que le vent, sans bien savoir ce qu'on verra. Longtemps, très longtemps, ils marchèrent vers les paysages nouveaux ; et la folle brise les conduisait en courant devant eux sur les blés, et la route onduleuse et toute blanche de lumière semblait glisser sous leurs pas, car leur joie était grande de s'échapper ainsi.

Déjà ils avaient traversé la vallée et s'élevaient sur la pente herbeuse du côteau. Derrière eux, le clocher de l'église devenait tout petit parmi les murs de pierre grise et les toits d'ardoise, sous les châtaigniers. On ne pouvait plus reconnaître aucune des maisons, sauf la grande de Lambert Xhouprince, qui est à part des autres, et la forge à fusils des fils Doha, avec sa roue qui tourne à la rivière. Bientôt le village diminua encore, jusqu'à n'être pas plus large que la main, et quand on se retournait, parfois on ne le voyait plus à cause des buissons. A la fin il se confondit en un bouquet d'arbres au pied des collines, et cela faisait un point si pâle et si vague que les enfants eurent peur. Jamais ils n'étaient allés si loin !

Cependant ils marchaient encore pour montrer qu'ils étaient braves, lorsqu'une petite fille tout à coup s'écria qu'il fallait retourner, parce que l'on était proche du bois, et qu'il y a dans le bois des nutons et des fées. Alors le plus âgé se moqua bruyamment, disant qu'il n'y a plus de lutins et que les fées sont mortes ; mais il voulut

aussi rentrer au village, car il craignait, si l'on avançait encore, de ne plus retrouver le chemin. En sorte qu'après une vive dispute, presque tous les enfants partirent avec lui.

***

Ils étaient trois demeurés seuls sur la route : un bambin décidé, une fillette à la figure très douce, et un tout petit qui n'avait pas voulu quitter sa sœur.

Ils riaient de la peur des autres et leur envoyaient des railleries. Le garçon criait *êy-ott!* à tue-tête, et le tout petit faisait avec ses index le geste insultant de râper une carotte. Mais ceux qui s'en retournaient criaient *êy-ott* aussi, et ils chantaient sur la route avec une si haute allégresse, que les trois qui étaient restés n'eurent plus le cœur de répondre. Quand toute la bande eut disparu au tournant de la côte ils écoutèrent encore le bruit de leurs chansons, et quand ils n'entendirent plus rien, ils se trouvèrent tristes à pleurer.

Ils s'assirent sur un talus fleuri d'eupatoires et de renoncules, sans rien dire. Maintenant qu'ils se voyaient vraiment abandonnés, ils sentaient venir la frayeur, et, sans vouloir parler de ceux qui n'étaient plus là, ils regrettaient de ne les avoir pas suivis.

Cependant, le désir du voyage et de la découverte finit par se réveiller en leur cœur, et ils résolurent de reprendre la marche. Leurs jambes tremblaient un peu, mais ils avançaient pourtant, — si bien qu'ayant gravi la côte ils virent devant eux s'ouvrir un vaste espace, et comprirent qu'ils étaient parvenus aux hautes-terres dont on parle dans la vallée. Alors ils se prirent tous les trois par la main pour se donner de la hardiesse, et traversant une fraîche prairie, des champs d'épeautre et un long espace rempli de pierres, ils arrivèrent ainsi à la forêt.

Elle leur parut d'abord impénétrable, car les sapins enchevêtraient inextricablement leurs branches. Plus loin venaient des hêtres; mais les buissons avaient poussé haut et dru contre les fûts massifs, et c'était comme un mur mouvant dont le faîte ondulait d'une cime jusqu'à la cime prochaine. Longtemps ils cherchèrent une ouverture où se glisser, et comme ils désespéraient déjà, tout à coup le plus petit cria joyeusement en montrant une brèche.

Vite ils pénétrèrent dans le bois, coururent sur la mousse moelleuse, et ils se roulaient, jouaient, battaient des mains, se poursuivaient, se cachaient derrière les gros chênes, chantaient leur plaisir à toute voix. A la fin, fatigués de gambades, ils s'assirent au pied d'un arbre et regardèrent

Ils n'apercevaient plus l'endroit par où ils étaient entrés ; mais des hêtres et des pins gigantesques dressaient leur stature, et

très haut, très haut, ils voyaient se courber de souples et forts arceaux en l'armature entrelacée des branches. Il n'y avait plus de taillis, ni même de petits buissons parmi les arbres ; mais la grande futaie élançait de partout ses colonnes jusqu'aux voûtes, et seulement des fougères aux longues palmes fragiles déployaient leur dentelle vers la terre. — Des bêtes menues y sautillaient parfois, et d'autres à longs poils, promptes à grimper dans les ramilles, et d'autres comme des pierreries rampant sans relâche sur la mousse, et d'autres apparues un instant parmi les troncs lointains, et qui s'enfuyaient par bonds.

Le violent soleil de la campagne ne brûlait plus ici, et l'ombre qui enveloppait les enfants, sous les hêtres, était douce comme la fraîcheur des rivières aux matins d'été. Même la lumière n'était plus la lumière énorme de la plaine ; celle du bois, répandue à travers les réseaux du feuillage, jaillissait au-dessus de leurs têtes par nappes vertes et limpides suspendues à de transparentes courbes. Elle descendait des cimes jusqu'au sol en rayons légers et frémissants qui se disséminaient partout, et la forêt entière, frémissante à son tour, cherchait de la vie en la clarté diffusée. Un souffle réciproque glissait des feuilles à la tranquille lumière, et de la lumière aux feuillées, mais si subtil qu'à peine on pouvait en deviner le vol, et que rien n'ébranlait le radieux silence.

Les enfants contemplaient avec ravissement ces merveilles. Une douceur enchantée pénétrait toute leur âme comme d'une caresse profonde. Pourtant ils ne se sentaient pas à l'aise, car le calme sans fin de la forêt était terrifiant comme un abîme. Une allée qui commençait près d'eux enfonçait jusque dans l'horizon sa ligne toute droite, si majestueuse que sa haute arcature ne semblait pas faite pour les hommes d'à présent. Sans doute qu'autrefois de grands êtres y étaient venus, dont on sentait encore l'existence muette. Bien des souvenirs étaient enfermés là pour toujours, des histoires que les arbres savaient, mais que les gens n'avaient jamais connues. On ne pouvait pas les dire. Peut-être qu'il y avait eu des princes captivés par les fées, ou des ogres et des géants terribles, ou des saints qui font des miracles; et les enfants songèrent aux étonnantes choses que la forêt cache dans sa pénombre, là-bas, là où l'on ne voit plus rien, là où jamais, jamais, il n'a passé personne.

Ils restaient immobiles, les mains étroitement unies. Ils n'osaient plus penser, ni remuer. C'était comme à l'église, au moment de l'élévation. Ils n'étaient pas sûrs d'avoir peur ; mais il leur semblait que s'ils avaient essayé de parler, les mots n'auraient pu venir à leurs lèvres...

Alors, aux plus illimités lointains des solitudes, fut révélé un son imperceptible et doux. un son étrangement triste qui s'enfla un peu et s'éteignit.

Et il y eut un long silence.

Puis le son reparut, plus triste, mais d'une surprenante douceur; il se fit plus distinct, grandit encore en se rapprochant, modula et s'évanouit.

. . . .

Lorsqu'ils l'entendirent d'abord, les enfants se serrèrent les mains avec plus de force, en tremblant. Mais un secret désir leur disait d'écouter cette voix. Lorsqu'elle se tut, ils sentirent qu'il leur manquait désormais quelque chose et ils se trouvèrent plus seuls.

Et quand le chant lointain vint à nouveau percer l'espace, il leur sembla qu'à cet instant une âme inconnue leur était née. Fascinés et ravis, ils ne pensaient plus à leur crainte : tous les trois, dénouant leurs mains, ils souriaient à la grave mélodie et déjà marchaient vers elle, lorsqu'elle décrut et se perdit. Alors ils furent près de sangloter comme s'ils avaient vu mourir l'un d'entre eux.

Mais soudain ils se dressèrent encore, le front éclairé de joie, car la Musique merveilleuse hantait de nouveau la forêt. Du fond de l'horizon d'où elle était issue, ils la sentaient grandir en s'approchant et elle les touchait et les caressait de toutes parts, comme si des brises les eussent enveloppés.

C'était un chant limpide et grandiose, aux inflexions lentement sérieuses, et naïves aussi telles qu'un bruit de source. — Puis des ondes naquirent aux profondeurs du son ; elles se mouvaient, gonflées, paraissaient se multiplier, et, alternant leurs murmures de plainte humaine, elles s'apaisèrent enfin pour se confondre en un étrange accord où la douleur passait avec un visage céleste.

Alors ce fut une grave et très douce cantilène, si plaintivement belle que les enfants songèrent qu'une fée y demeurait captive. C'était un son venu de loin et qu'ils devinaient aussi tout près d'eux, une voix caressante avec des mains de mère, une voix qui planait sur les ailes des anges et qui tout à coup déploya sa puissance dans l'espace comme pour proclamer une chose surnaturelle.

Tout épanouis de bonheur, les petits ouvraient les mains pour saisir la Musique, de même qu'on prend entre ses doigts des rayons de soleil. Mais déjà le chant surhumain décroissait ; bientôt il ne fut plus qu'un bruissement d'eaux rejaillies et, s'éloignant toujours, il atteignit enfin la ligne de l'horizon et disparut en son silence.

Immobiles, les bras en vain tendus, les enfants entendirent la Musique s'effacer et mourir. Longtemps ils furent ainsi, sans parler, penchant la tête pour épier son passage à travers les allées, et même après qu'ils eurent cessé d'espérer son retour, ils écoutaient encore.

Cependant ils n'étaient point tristes ainsi qu'auparavant, et, s'ils désiraient toujours la Musique, ils ne se trouvaient plus abandonnés depuis qu'elle les avait quittés ; car elle les avait si longtemps environnés de ses vagues qu'ils s'en étaient sentis pénétrés à jamais, et que leur âme en gardait le frémissement divin.

Les choses, autour d'eux, paraissaient bien plus belles! Ils découvraient les arbres, et même la lumière, comme s'ils ne les eussent jamais vus. Les branches semblaient parler, l'air avait un souffle vivant, les mousses étaient vivantes aussi. Oh Dieu! que tout est beau, que tout est doux et grand! Ils se regardaient entre eux avec une joie émue, sans comprendre pourquoi, et il y avait dans leurs yeux une sorte d'allégresse nouvelle quand ils quittèrent la forêt pour reprendre le chemin du village.

Lorsqu'ils y arrivèrent, ce fut un grand émoi ; on les avait crus perdus et ils furent entourés de questions jalouses par leurs compagnons de la matinée, car ils avaient été par des chemins où ne vont pas les enfants, et nul d'entre les autres ne s'était aventuré dans la forêt.

— Qu'avez-vous vu ? leur demandait-on.

Et ils répondaient :

— Nous avons vu le bois, et de hauts murs d'arbres, et une allée immense ; et sous le bois on se croirait à l'église, et il y a une lumière douce comme le matin ici, ou comme la vesprée.

— Avez-vous rencontré les nutons et les fées ? dit un autre.

— Nous n'avons rien vu que les arbres et la mousse et les fougères, et des bêtes qui s'y cachent.

Et ils ne voulaient pas, d'abord, parler du chant de la forêt.

— Et puis, et puis... — dit enfin la fillette — il y a une voix. Elle arrive de très loin, et elle chante, et puis elle se tait. C'est plus beau qu'à l'église ; on a peur et l'on voudrait chanter aussi, ou bien rire de bonheur, ou bien pleurer en riant. Oh ! c'est beau, c'est beau ! ..

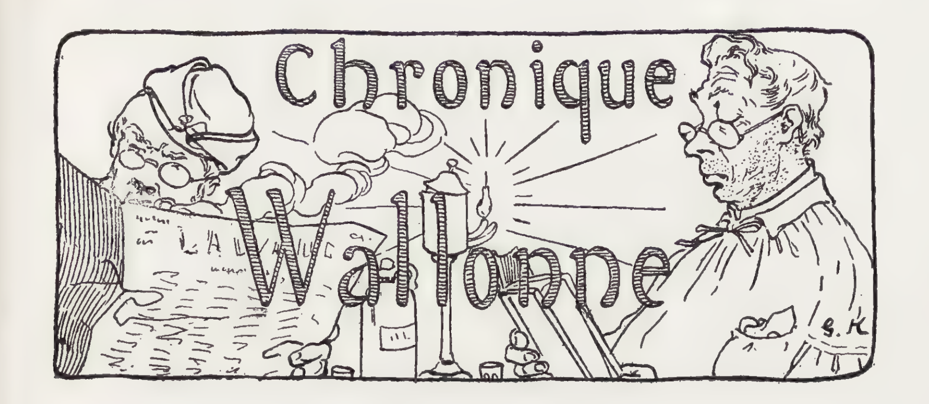
Mais les autres se moquèrent des regards étranges qu'ils avaient tous les trois, jusqu'au plus petit qui ne savait pas bien. Et tous alors, se tenant par les mains, menèrent autour d'eux une ronde pour les railler ; et ils les enlaçaient en formant le crâmignon, et ils criaient, se les montraient, faisaient des gestes, car ils savaient bien

tous qu'il n'y a point de chant dans la forêt, et qu'on ne peut raconter cela sans mentir.

Les trois enfants ne répondirent rien. Le garçon regardait ailleurs et souriait à ses souvenirs. Mais le plus petit et la fillette hésitaient déjà, n'osant plus affirmer qu'ils avaient entendu la Voix.

1893-1906. ALBERT MOCKEL.





GENS DE CHEZ NOUS.

En 1902, le Congrès libéral progressiste acclamait l'idée de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de **Paul Janson** au Parlement. L'éclat d'une fête déplut à l'homme qui devait en être le héros. Il refusa amicalement les discours. Et, comme il avait toujours exalté la valeur du travail, ses amis décidèrent de l'honorer par un monument qui fût son œuvre, et d'où sa pensée rayonnerait durablement vers les foules. Ils résolurent de publier ses discours parlementaires [1].

C'est le premier volume (1878-1891) que nous signalons à tous ceux qui aiment l'éloquence simple et généreuse : l'opinion politique importe peu, cette fois; et, du reste, il ne peut s'agir pour *Wallonia* d'une étude politique.

Tous ceux qui vibrent aux accents de l'enthousiasme et de l'indignation aimeront la beauté claire et robuste de sa parole : un adversaire peut y applaudir. Aussi rencontré-je en la droiture de son action une facilité singulière pour parler de lui, l'esprit libre de préjugés. Son ardeur fut-elle intempestive parfois, au dire de certains libéraux, aujourd'hui réconciliés avec lui, brutale comme le prétendent des conservateurs, je ne le demanderai à personne. Ce qui nous touche de bien plus près, c'est l'étude d'une conscience et d'un talent.

L'homme est de chez nous. Il possède à un degré éminent les qualités de notre peuple et il n'a point tous nos défauts. « Les journaux ont rappelé récemment que je porte le nom d'un de ces enfants de Paris, qui, dans l'enthousiasme de la jeunesse, abandonnèrent leur profession, leur foyer, leur famille, pour aller aux frontières de la France, défendre les principes de 1789, contre la coalition des prêtres et des rois. Je suis la tradition de

(1) *Discours parlementaires de Paul Janson, député de Bruxelles, ancien bâtonnier*. Bruxelles, veuve Monnom, 1905 et 1906. Deux vol. in-8° (25×16.5). [III +] 588 p., 660 p.

ma famille et m'en honore [1] ». Et, dans un même feu d'éloquence, le 1er mai 1891, il est le premier dans un Parlement qui chante la fête du travail ; il commence ainsi son discours : « Messieurs, c'est aujourd'hui la fête du travail dans le monde entier ! Tous les saints du calendrier ont leur fête ! Etrange contraste, il n'est qu'une fête qui n'existât pas jusqu'à ce jour : la fête du peuple travailleur ! La journée mémorable du 1er mai 1891 marquera désormais dans l'histoire la date de sa fondation. Par un consentement unanime... les prolétaires des deux mondes, sans distinction de culte, de nationalité, de sexe même, ont décidé de consacrer le 1er mai à la glorification du travail, et, en même temps, ils l'ont célébré par l'affirmation du principe de la limitation des heures, condition essentielle de la force et de la fécondité du travail. »

Rien n'indique mieux sa manière : patriotisme, souci des humbles, émotion, — il est bien l'enthousiaste jeune homme qu'un événement enflamme et qui soutient la lutte, de préférence aux limites du domaine propre à son parti. Son éloquence est nette et vive, comme celle du XVIIIe siècle. Il a beaucoup médité Condorcet, dont il procède plus que de tout autre, quoi que l'on ait dit de son amour pour l'époque de François Ier. Sans doute, il a plus d'éclat poétique et moins de solennité que les orateurs des siècles passés, mais il répudie la surabondance du romantisme, il redoute l'exagération et n'accepte une image que répondant à un mouvement irrésistible du cœur ou accentuant une grande ligne de l'édifice oratoire, comme les moulures aux parois des cathédrales dégagent les proportions calculées. Sa culture est trop latine pour qu'il aime l'enflure, et il nous appartient trop pour aimer la solennité. A cet égard, ne trouvez-vous pas qu'il est véritablemeut des nôtres ? Je crois à la vérité notre peuple trop enclin à rire du boursoufflé, car il le confond parfois, dans sa crainte du ridicule, avec l'héroïque ; et j'imagine que nos pères devaient trouver un plaisir très approprié à lire Regnard, Parny et Sedaine, surtout qu'après un demi millénaire de luttes furieuses pour l'indépendance, ils avaient l'âme fatiguée de grandiose. Sentimental, notre peuple ? d'un sentimentalisme germanique ? On l'a souvent écrit. Mais Hermann et Dorothée nous fatigueraient vite. L'idylle n'exprimerait pas notre tendance maîtresse. Watteau et Boucher flattent assez bien notre état d'esprit. Comment, avec tout cela, un orateur grandiloquent se pourrait-il former chez nous ? Les éclats de rire le tueraient dès son premier discours. Aussi impétueux qu'il soit, aussi indigné qu'il devienne par l'excitation des événements, Janson ne dépasse jamais la mesure du bon goût, ne force la note de l'enthousiasme, ou ne prolonge un effet ; et s'il est véhément, c'est comme chacun peut l'être sous la naturelle emprise d'une colère. C'est un terrible frein que l'ironie latente d'un peuple vite amusé !

Alors qu'il est le plus excité, le jour où il rentre à la Chambre après l'affaire du Grand Complot, il prononce l'un de ses plus foudroyants

(1) 22 mai 1877.



Paul Janson
Né à Herstal en 1840.

discours [1] : mais il tire tous ses effets de l'accumulation des arguments, et en les lançant d'une voix vengeresse, il résiste à la tentation d'enfiler des tirades : « .... Enfin, après cette instruction de six mois, après ces poursuites exercées avec un acharnement extraordinaire ; après cette multiplicité de visites domiciliaires, de saisies de lettres, d'arrestations de toute espèce ; après une détention préventive infligée à vingt-trois accusés pendant près de six mois, nous avons vu le jury balayer d'un seul coup toute cette accusation fantaisiste et la Cour elle-même, voulant dire le dernier mot du procès, se rallier à la minorité du jury sur les préventions que celui-ci n'avait pas tranchées définitivement ! Et il n'y aurait pas de responsabilité ministérielle !... » [2] Un système de notre défense nationale est cher à son cœur ; et, comme son pathétique est loin de la grandiloquence, s'il vient à parler de l'armée : « Il faut que chacun se sacrifie à son devoir. Il faut que tous les citoyens valides concourent à la défense du pays, et c'est alors seulement, Messieurs, qu'elle sera réellement forte et, j'ose le croire, invincible » [3]. Ce « j'ose le croire » n'est-il pas tout à fait dans notre façon de penser ? Il continue : « On reconnaîtra, je l'espère, que la démocratie a quelque logique et quelque grandeur... lorsqu'elle demande que les enfants du peuple soient contraints d'apprendre à lire et à écrire ; lorsqu'elle demande, ensuite, à tous les citoyens ainsi formés de consacrer à la défense du pays leurs services personnels et non des services mercenaires ; lorsqu'elle demande, enfin, qu'ils soient admis à participer à l'exercice de la souveraineté nationale ». Et combien ceci est simple et touchant ; il s'agit d'une circulaire ministérielle interdisant aux facteurs des postes de se fédérer [4] : « La violation du droit est la chose accidentelle, passagère : elle s'évanouit avec le pouvoir de l'homme qui en est l'auteur. La protestation reste. Et puis, elle a aussi un autre résultat : les victimes de la violation d'un droit, qui sont trop faibles pour protester et résister, obtiennent une légitime satisfaction en voyant que, tout au moins, ce droit a été défendu, et que, par conséquent, toute entreprise tentée contre lui dans l'avenir recevra le châtiment de toutes les mesures arbitraires, le blâme de l'opinion publique ! »

Si ample que soit la période, l'orateur la développe sans effort, et ne la développe jamais tellement qu'il s'essouffle. Il n'y a pas disproportion, mais harmonie entre la pensée, la phrase et l'instrument. Culture et bon sens latins, dira-t-on. Particularisons en ajoutant : âme wallonne.

Il touche par le pathétique. Beaucoup ne voient en lui que la puissance d'émotion. Il sait manier l'ironie, pourtant. Mais il en use avec discrétion. Il sent que là est notre faiblesse. Et de l'ironie, il tire des effets vigoureux : « Si vous méditez d'envoyer l'honorable M. Le Hardy à la frontière, prenez

(1) 18 et 19 juin 1889.

(2) Prenons une fois le maître en défaut : on ne dit pas « trancher » une prévention.

(3) 28 mars 1878.

(4) 17 novembre 1891.

garde que, s'il ne parvient pas à convaincre l'armée envahissante, vous n'ayez à remplir un rôle plus pénible et plus triste encore. Prenez garde que vous ne deviez dire à l'ennemi : — Messieurs, nous ne sommes pas prêts ; Messieurs, il ne serait pas convenable, il ne serait pas loyal de nous attaquer en ce moment. Il nous faut 30,000 hommes de réserve. Nous les cherchons. Nous ne les avons pas encore ! (1) ».

Défendant la liberté de la presse à une époque où l'on se préoccupait de faire reviser notre droit électoral, il lance ces mots : (2) « En quelques mois, on a impunément violé les principaux articles de la Constitution. Il n'y a guère que l'article 47 qui reste inviolé et inviolable, semble-t-il ! »

Ce vigoureux a l'attendrissement des hommes forts. Il s'apitoie sur les enfants qui travaillent dans les mines, sur les femmes qui peinent au fond des bures : (3) « Et cette chose sacrée, la santé de l'enfance, échapperait à son action (de la loi), à ses mesures tutélaires ! Nous protégeons les oiseaux insectivores ; nous protégeons les animaux domestiques contre les excès ou les cruautés dont ils pourraient être victimes ; nous faisons des lois sur la police sanitaire des animaux utiles à l'agriculture, et il nous serait interdit de mettre les enfants à l'abri des effets funestes et désastreux qu'exerce sur leur corps un travail excessif et prématuré. J'avoue que je ne puis comprendre une aussi étrange contradiction ! Sans doute, c'est une grande et belle chose que la liberté individuelle ; mais quand j'examine l'ensemble des lois, je trouve qu'elles restreignent constamment dans certaines limites les droits de chacun, et cela, dans l'intérêt social qui est un intérêt supérieur. »

En France, où la parole est plus abondante, Paul Janson aurait eu une éloquence plus fleurie ; en pays germain, il aurait été un violent. Mais c'est un roman du Nord, un Wallon souriant, généreux, imprégné de traditions grecques et latines, de culture française. Dans ce Parlement belge, où l'on fait peu de littérature, il aime à citer Beaumarchais, P.-L. Courrier, Rabelais, Montaigne, Condorcet, Eschine ou Tacite. Il aime à les relire et il a complété son éducation universitaire en s'acharnant à déchiffrer dans le texte les auteurs grecs et latins. Il éprouve leurs bienfaits et conseille à chacun le même effort (4). « Ceux qui ont fait quelque progrès dans l'étude du grec savent comment ils y sont arrivés. Ils n'y sont parvenus qu'en échappant à l'étreinte délétère du régime qui fleurit dans nos athénées, dans nos collèges. Ils ont cherché par eux-mêmes à traduire rapidement ce qu'on traduisait lentement, péniblement dans les classes. Ils se sont aidés, au grand émoi de leurs professeurs, de traductions..... Et, je le dis en toute sincérité, si jamais l'étude du grec devient facultative, du haut de cette tribune, je donne un conseil à tous les parents : c'est de faire que, pour leurs enfants, elle ne le soit point. Dans tous les cas, j'engage le gouvernement à

(1) 28 mars 1878.
(2) 9 juillet 1891.
(3) 13 février 1878.
(4) 1er avril 1881.

ne supprimer cette étude qui nous révèle de si grands, de si inimitables chefs-d'œuvre, que s'il y a nécessité absolue d'en agir ainsi. » Il comprend les beautés délicates du verbe, la finesse de l'esprit et de l'expression, la mesure. Il sait parler des beaux-arts avec générosité et il proteste si la section centrale vient à considérer les dépenses inscrites à ce chapitre du budget comme des dépenses de luxe : il y voit une nécessité morale autant que matérielle (1).

Par un besoin tout hellénique d'harmonie entre ses facultés, par curiosité, par amour de la clarté et des beautés sévères et vastes, il s'est appliqué à obtenir une culture scientifique, à s'instruire dans les sciences naturelles dont plusieurs philosophes lui avaient parlé (2). « Ce jeune homme qui va apprendre la psychologie..... ne connaîtra pas même la circulation du sang, à moins que d'aventure quelque charlatan forain ne la lui explique à sa manière dans un musée d'anatomie ! Pour moi, vraiment, j'ai fait de grands, de persévérants efforts pour échapper à cette cécité-là et je suis loin d'y avoir réussi ; mais il est certain que, si l'organisation de l'enseignement eût été ce qu'elle eût dû être, je n'aurais pas à vous faire un tel aveu..... » Ceux qui ont fait ces études complémentaires « pourront seuls, de nos jours, mériter le titre d'humanistes. »

Ayant dans l'âme une poésie généreuse, jeune encore il fut frappé par deux ou trois idées de morale sociale et par l'éclat des sciences ; il apprenait à lire, lors des événements de 1848 ; il commençait à méditer, quand les proscrits de l'Empire nous apportèrent leur éloquence ; il n'avait pas vingt ans quand parut l'*Origine des Espèces*, et il en conserva une forte émotion. Il discute habilement, mais il déteste la casuistique : son argumentation est plus forte que subtile, plus émouvante que persuasive ; il recherche les idées générales — comme les libéraux d'alors — mais il se préoccupe plus de certains faits. Ses discours sont de vastes et imposantes constructions. C'est un bâtisseur de cathédrales laïques. Il ne discute pas sur les mots, son talent l'éloigne de ces tâches modestes et minutieuses, il s'attache aux idées. Voyez, par exemple, son discours sur l'enseignement primaire et l'enseignement confessionnel (3). Il veut démontrer que la Constitution proclame l'existence d'une morale indépendante de tout dogme. Et il résiste au plaisir, très naturel à un jurisconsulte, de multiplier les citations ; sa pensée se condense en formules saisissantes, comme celle-ci : « Le christianisme, je le reconnais, a dit à l'homme : Respecte le bien, l'honneur et la liberté de ton frère, mais il n'a pas dit : Respecte sa foi ! »

* * *

Je m'aperçois que le souci de définir le style d'un grand artiste m'a amené à signaler la plupart des causes politiques dont il s'est fait le défenseur.

(1) 1er avril 1881.
(2) 22 février 1884.
(3) 17 et 19 mai 1879.

C'est que de telles citations marquent la manière de l'orateur. Au surplus, Paul Janson s'est donné si entièrement à ses idées, qu'il est impossible de séparer son talent de ses attitudes. Et c'est là un mérite.

Sous la parure de ses discours, on retrouve une forme déductive. Il aime à débuter en tirant de la thèse à combattre une conséquence inattendue, qui lui est favorable.

Il excelle à traduire les impressions qui flottent dans l'air et que l'on ne se formule que vaguement; il entre ainsi de plain pied dans l'âme de ses auditeurs et tous ses arguments semblent couler de source. Quand on se reconnaît, il est trop tard, le flot a grossi, il vous emporte. Ce n'est pas que son artifice soit d'insinuer subrepticement une thèse. Un robuste dédaigne de telles ruses. Mais ce qui le frappe surtout, c'est le côté moral des événements. Il sent toute la grandeur de la justice, facile ou mal commode à réaliser et il l'évoque en termes qui se précisent à mesure qu'avance la démonstration. Plus rarement, il se jette d'un coup en pleine bataille. comme en son premier discours parlementaire (1). « Le parti libéral, comme tel, s'occupe de politique et rien que de politique. L'Eglise... a sa politique qui consiste à régenter et à dominer les pouvoirs civils »; ou encore la harangue sur le Grand Complot.

Si violent qu'il paraisse, il conserve la maîtrise de soi et ne manque point à ce précepte de la puissance oratoire que la courtoisie est une arme pour qui sait l'employer.

Céderai-je maintenant à cette habitude que nous avons d'exposer plus longuement les défauts que les qualités de ceux qui nous appartiennent? L'autre jour, à une exposition qui fut un succès inouï pour un de nos peintres, j'écoutais le public; il n'y avait guère que des admirateurs, et ces admirateurs exprimaient, sans le savoir, leur admiration par une formule stéréotypée : oui, mais....

Quel serait le *mais* à développer ici? Paul Janson n'eut jamais l'éloquence hautaine de Frère-Orban, la verve ironique et mordante de Bara, la subtilité nette de M. Woeste, le calme élégant de M. Graux, l'onction de tel autre. Peut-être, si l'on étudie sa politique, dira-t-on avec des adversaires, qu'il ne fut pas constamment tacticien? Mais je me suis interdit ces aperçus. Non, décidément, je préfère que cette esquisse ait au moins une originalité, toute locale d'ailleurs : celle de ne pas chercher une imperfection, pour le vain plaisir de la trouver peut-être; on ne contestera pas à Janson qu'il a pleinement réalisé sa manière.

Orateur, il se place au premier rang parmi les nôtres et partout il serait un des meilleurs.

Nous retrouvons en lui les générosités de notre race, cette volonté qui certainement encourage au dur labeur nos ouvriers industriels, une mesure et un goût délicats. Il a le regard large et il bâtit fortement. Ses discours

(1) 9 mai 1877.

ressemblent aux palais, aux cathédrales de la Renaissance, où la grâce et la force s'allient au souvenir du monde antique, où l'on sent la préparation de la lutte, l'élan superbe d'une vie nouvelle. Mais il s'y ajoute de la bonté.

*
* *

Le second volume de ces *Discours*, qui m'arrive ce matin, nous porte jusqu'en décembre 1905 et nous présente sous une forme animée l'histoire des luttes pour le droit de suffrage et l'enseignement populaire. La législation sociale, l'organisation de l'armée, le régime des impôts y tiennent une place importante. Ne nous arrètons pas, si tentés que nous le soyons, à ce modèle d'ironie dédaigneuse qu'est le discours du 18 janvier 1902 sur le retrait d'un budget voté par la Chambre, aux grandes harangues de 1893 sur la revision de l'article 47. Il nous faudrait entrer en de trop longs développements et, si incomplète que soit l'esquisse qui précède, elle suffit à inspirer le goût de lire les pages du maître.

De la première à la plus récente, le caractère de l'homme se développe toujours un. Frère-Orban jugeait les individus par leur dignité morale, leur indépendance. Janson les juge d'après leurs misères, leurs besoins. L'un mesure les hommes à leur valeur, l'autre à leur détresse. Les cléricaux les estiment d'après leur foi. Et de ces considérations différentes résultent des politiques qui divergent, rationnelle, sentimentale, religieuse.

Il enveloppe le peuple d'un long regard de pitié et demande pour lui des réformes : garanties contre l'accident du travail et contre la caducité de l'âge, garanties contre l'excès du labeur imposé, contre l'ignorance, contre le fanatisme, contre l'éloignement des classes supérieures. Il demande à la bourgeoisie, dont il est, des sacrifices, de l'estime et de l'amour. Et quand on lui répond que l'on aime le peuple, il réclame une foi plus active.

Tout jeune, il a vécu parmi la population ouvrière d'une commune suburbaine, très industrielle. Il a pris à son milieu l'attendrissement facile et généreux qui pare toutes les idées morales et va jusqu'à tempérer l'ironie.

Il aime la lutte et ne recherche pas le commandement. Il préfère se placer dans l'opposition, appuyé sur quelque haute idée, adossé à la foule impatiente ou résignée, et combattant ceux qui se trouvent devant lui. Il eut un vif penchant, toujours, à être le chevalier des droits méconnus. Ses amis lui en voulurent assez et le trouvèrent par trop inopportun. Il ne s'en soucia que pour protester plus haut. Et aujourd'hui que tant de choses se sont modifiées en Belgique, que la réconciliation nous est venue en un monde d'ailleurs nouveau, c'est presqu'un jeu de rhétorique de dire qui eut tort, qui eut raison.

Peut-être que, vraiment, Paul Janson n'ambitionnait aucun pouvoir direct. Ils sont rares, en Wallonie, ceux qui veulent à tout prix commander. De même qu'une paresse des organes nous fait déformer le français, de même une indolence de la volonté nous fait déserter les postes autoritaires.

En soi, commander est un plaisir peu recherché de notre part. Dans cet homme à la parole puissante, y eut-il de ce dédain? Y eut-il plutôt, ou en outre, le besoin d'affirmer en termes éclatants certaines lois morales qui tendent à dominer notre époque? Le besoin d'être la conscience d'un grand parti et non le bras directeur?

Il faut, à un parti politique, des hommes qui devancent sa politique, lui montrant la tâche du lendemain. Ce sont les magiciens de l'idéal; ce sont de vivantes consciences qui évoquent l'avenir et complètent le présent. D'autres réaliseront les travaux tolérés par les conjonctures, se garderont d'une navigation trop rapide à travers les écueils.

Tous mériteront de grands hommages, et se réconcilieront finalement.

Pourquoi ne pas considérer ainsi Frère et Janson ?

Remercions plutôt la terre qui nous donne de ces fruits superbes et variés.

Fernand Mallieux.

NOS SITES

La valeur commerciale de la beauté. — Nous sommes avant tout un peuple d'industriels et de marchands. Aussi les récriminations incessantes de ceux qui se désolent dans les gazettes, de la destruction de nos sites les plus beaux et de nos monuments les plus vénérables, ne nous touchent-elles guère. Voilà bien du bruit pour quelques méchantes briques ou pour un arbre ! pensent ceux que Salis traitait, si respectueusement, d'Altesses électorales ; à quoi cela peut-il servir de conserver toutes ces vieilleries ?

Au fond, c'est là toute la question : A quoi sert la beauté d'un site ou d'un monument ? Qu'est-ce que ça peut rapporter ?

On objectera que c'est rapetisser singulièrement le but poursuivi que de l'envisager de cette façon. Il n'importe, si la campagne aboutit ? Or, le seul moyen d'aboutir c'est d'*intéresser* la population des communes dans le sens financier du mot, c'est de lui montrer combien la beauté d'un pays peut être productrice de gros sous ! Il faut parler aux gens la langue qu'ils comprennent ; or, en Belgique, depuis longtemps, du haut en bas de l'échelle, on ne connaît plus qu'une langue, celle des affaires ; il est entendu dans notre pays que l'art est le synonyme de luxe et qu'on peut parfaitement s'en passer. A quoi bon protester contre semblable théorie, à quoi bon clamer dans le désert ?

Il sera d'ailleurs toujours temps de reprendre la question de plus haut le jour ou l'attention générale sera attirée sur l'avantage même qu'il y a de vivre dans une atmosphère plus artistique, plus réellement, plus sincèrement artistique que celle d'aujourd'hui. En Angleterre, John Ruskin, William Morris, en France Jean Lahor, ont ouvert la voie et montré le caractère faux et conventionnel de ce qu'on appelle l'art moderne, ou de ce qu'on pourrait encore mieux appeler l'absence d'art de notre époque.

On s'habitue à la beauté, comme on s'habitue à la laideur ; or, l'immense majorité de nos contemporains n'ont aucun besoin d'art, et ils se sont parfaitement habitués à la laideur de tout ce qui les entoure : les intérieurs des bourgeois actuels sont, sauf quelques rarissimes exceptions, le comble de ce qu'on peut imaginer de prétentieux, de bête et d'inconfortable.

Le jour donc où les populations rurales de notre pays auront un peu mieux compris la beauté du sol, des bois, des anciennes maisons, elles s'habitueront à cette beauté, l'apprécieront de plus en plus et finiront par ne plus pouvoir s'en passer et ne souffriront pas qu'on y touche. Ceci à l'air paradoxal, mais je crois que le moment n'est pas bien éloigné où les campagnards seront les principaux champions de la conservation des sites et des monuments. Seulement, il faudra leur ouvrir les jeux, un peu les guider peut-être ; on ne doit pas croire que même les simples paysans soient réfractaires à toutes ces idées ; pour ma part, j'en connais beaucoup qui ne demandent qu'à s'instruire, qu'à devenir un peu plus aptes à apprécier les belles choses ; mais qui s'est jamais occupé de les éclairer à ce sujet dans un pays aussi arriéré que le nôtre au point de vue de l'éducation populaire, dans notre pays où il y a encore 13.59 pour cent de miliciens illettrés contre 4.30 en France, 0.08 en Allemagne. et en Saxe 1 sur 10.000. Evidemment. le savoir lire et écrire doit précéder l'éducation esthétique, mais l'on aura plus tard bien des surprises quand on s'occupera un peu plus de la colonisation intérieure de la Belgique !

En attendant ces temps meilleurs, il faut commencer par le commencement, et insister partout où l'on pourra le faire sur *l'utilité* qu'il y a pour une commune de veiller sur la beauté de ses sites et monuments.

Aussi doit-on féliciter chaudement le Conseil communal d'Esneux — qui nous avait déjà donné la première fête des arbres — d'avoir protesté contre le projet de création d'une usine à Loneux, dans un des coins les plus pittoresques de son territoire. Voici comment le Conseil communal a justifié son vote :

Considérant qu'il est avéré que des demandes de concession de la chute d'eau de l'Ourthe, à Loneux-Esneux, ont été faites à l'administration des ponts et chaussées, en vue de la création d'une usine sur le territoire d'Esneux, en amont du village de Hony ;

Considérant qu'une usine importante dans la partie la plus admirée du territoire d'Esneux ferait un tort immense, tant au commerce de la localité qu'à sa salubrité et à sa beauté.

Décide d'insister auprès du gouvernement pour qu'il ne livre pas l'Ourthe à l'industrie dans de telles conditions, et fait valoir les considérations suivantes :

La commune jouit d'une situation exceptionnelle de pittoresque, les bois et les monts se succèdent d'une façon variée et admirable ; l'Ourthe y a des sinuosités accentuées, avec, dans ces méandres, des roches dentelées, arcades, grottes et chantoirs. Des parcs ont été aménagés et mis à la disposition du public ; la réputation de salubrité et de pittoresque s'est répandue dans tous les pays. La création du chemin de fer a favorisé le tourisme et de nombreux hôtels, commerçants, cultivateurs, trouvent un bénéfice rému-

nérateur dans le séjour de milliers d'étrangers pendant la bonne saison. La prospérité d'Esneux a étendu ses bienfaits aux propriétaires de terrains à bâtir et à quantité d'ouvriers et d'ouvrières qui trouvent de l'ouvrage tant dans les maisons de commerce que dans la construction de villas, entretien de jardins, etc.

L'administration communale, secondée par l'Etat, la province et de généreux habitants, a contribué à cette prospérité par l'organisation de fêtes publiques et de marchés, l'installation récente d'une distribution d'eau alimentaire, de l'éclairage électrique, du téléphone, d'égouts, de routes, l'agrandissements des édifices et services publics, etc.

La classe ouvrière trouve des ressources très suffisantes dans l'industrie des carrières, l'exploitation de coupes de bois, la construction des habitations, dans les briqueteries, brasseries, tanneries, fermes, ateliers de construction et petites industries à domicile.

Un asile soulage les enfants convalescents, un hôpital intercommunal va être bientôt ouvert à Esneux.

L'industrialisme viendrait ruiner toute la richesse acquise; ces sites seraient à jamais compromis; deux écoles très peuplées, existant à 50 mètres au plus du versant de la vallée de Loneux, recevraient, par les vents dominants du Nord et de l'Ouest, les émanations des usines.

La perte subie serait immense et irréparable, et cette considération seule doit suffire pour écarter à jamais la participation du gouvernement dans l'anéantissement de tant d'intérêts dignes de protection.

Voilà qui est fort bien pensé et fort bien dit, et qui témoigne d'une compréhension parfaite de l'intérêt bien entendu de toute la population Esneutoise dans le présent et dans l'avenir.

Mais c'est surtout un exemple que demain suivront d'autres localités. Qui sait même si bientôt ne naîtra pas, comme cela fut souvent les cas au Moyen-âge, une véritable émulation d'art entre tous ces délicieux bourgs et villages de l'Ourthe, de l'Amblève, où nous serions si heureux de pouvoir vivre, nous que la conquête du pain quotidien retient dans ces monstreuses grandes villes, odieuses nécropoles que le xxe siècle verra probablement disparaître!

Je voudrais pourtant profiter de l'occasion pour me permettre de donner un conseil à la Municipalité d'Esneux. Elle devrait bien obliger les propriétaires qui font construire, à soumettre leurs plans à l'approbation du Conseil communal ou de ses délégués. Cela éviterait la répétition d'incongruités comme celle qui a été commise en plaçant sur le magnifique éperon de rochers qui s'avance vers le pont d'Esneux un château flamand aux tourelles menues, charmant peut être dans la plaine grasse, mais absolument déplacé dans son cadre actuel : C'est une fausse note dans le paysage!

Charles Didier.

LETTRES FRANÇAISES

Sur quelques écrivains wallons. — M. Eugène Gilbert, le réputé critique de *la Revue générale*, vient de publier à Paris, en une élégante plaquette, une étude très complète sur les Lettres françaises chez les Flamands

et les Wallons belges comtemporains (1). Nous en détachons ces jolis médaillons de quelques-uns des nôtres.

« C'est à bon droit que la Wallonie découvre les stigmates de son âme pensive et tendre sur les traits effacés d'**Octave Pirmez**. Jusque dans la vie solitaire qu'il menait au fond du nostalgique domaine d'Acoz, on salue l'appropriation totale à son milieu de ce noble esprit, profond, désabusé, sachant revêtir d'une expression cristalline l'armature hautaine de sa mélancolie résignée Octave Pirmez a donné, dans son œuvre d'un spiritualisme presque mystique, dédaigneux de la foule et des suffrages grossiers, la mesure d'une âme successivement inquiète et sereine mais toujours fortement captivante. Le titre même de ses écrits décèle la tournure intellectuelle et morale de sa personnalité. Outre les *Lettres à José* — qui réunissent sa correspondance avec l'un de nos aimables romanciers de demi-teintes, le baron José de Coppin — ce sont *les Feuillées*, les *Heures de Philosophie*, les *Jours de Solitude*, et *Rémo, souvenirs d'un frère*. Pirmez fut un croyant. Son âme, essentiellement chrétienne, resta comme à jamais endeuillée des premières souffrances que la vie réserve aux cœurs sensibles et fiers. Aussi sa tristesse a-t-elle toujours quelque chose de religieux ; il y a comme un arrière accent de psaumes dans les gémissements que lui arrache le mal de vivre. Ceci explique encore le frisson d'espérance surnaturelle qui traverse et soulève parfois sa désolation. Mais le poète était, en lui, doublé d'un moraliste, d'un psychologue aigu, qui semblait avoir fait le tour des philosophies et connu, finalement, que tout est vanité. Sa pensée aimait à scruter les plus ardus problèmes, sans se perdre jamais dans la nébuleuse cogitation des esprits germaniques et fumeux. Cette constante élévation du cœur et de l'intelligence, sans rien de prétentieux, sans déchets de morgue ou de pédantisme, faisait pour une grande part le charme insinuant et despotique de cette figure qui n'a point été remplacée. »

M. Louis Delattre est surtout un styliste, dont la phrase imagée et limpide court à l'instar d'un de ces ruisseaux jaseurs sillonnant les contrées sylvestres qu'il a si bien décrites. Hâtons-nous, pourtant, de noter l'émotivité sensible et la chaleur d'impressions, qui animent ce style et qui pénètrent toute la manière de l'écrivain. Observateur spontané et nerveux, il reste toujours simple. Point de grandes recherches chez lui, ni de mièvres détours psychologiques, mais une compréhension sereine, illuminée d'une fantaisie délicieuse, de la vie dans sa notion la plus attractive. Ne nous fions pas trop, d'ailleurs, à l'apparente insouciance de certains passages, car, à côté du conteur frais et primesautier, c'est un poète mélancolique, vibrant profondément, qui se lève dans les *Contes de mon village*, dans *Une Rose à la bouche*, dans *les Marionnettes rustiques*, ou dans la *Loi de Péché*, toutes ces œuvres éclairées d'un réalisme jeune et tendre.

(1) Eugène Gilbert. *Les Lettres françaises dans la Belgique d'aujourd'hui.* Paris, Sausot, 1906. Broch. 18,5 × 12 de 70 p. Prix : 1 fr. 50.

« Incontestablement, M. **Hubert Krains** se range parmi les meilleurs conteurs de sa génération, si nous songeons à la patiente ciselure et au travail précis de sa langue en même temps qu'à la conception intensément simple de ses romans. Il apparut d'abord assombri d'un pessimisme un peu tendu et excessif dans *les Bons parents* et dans les *Histoires lunatiques*. Des œuvres plus récentes, *Amours rustiques* et *le Pain noir*, ont révélé, en adoucissant ce qu'il y avait de tendancieux dans cette humeur, la véritable valeur du romancier. Désormais, la gravité apitoyée dont les cruautés mystérieuses de l'existence ont marqué sa vision, subsiste sans l'âpreté chagrine que l'on eût pu craindre de voir se développer en lui. Ses œuvres sont empreintes d'une solidarité humaine pleine de pitié et de charité, très perceptible à travers l'attitude impersonnelle de son art. Une langue épurée, soumise au mot propre, précise et un peu coupante, achève de rappeler quelquefois la nerveuse manière de Maupassant.

« M. **Maurice des Ombiaux**, conteur fidèle et attentif dans la mélancolie se teinte parfois ainsi de secrète ironie. Celui-ci fut le descriptif du Hainaut âpre et laborieux dans *Mes tonnelles*, dans *Têtes de houille*, dans *Mihien d'Avène*, dans *le Joyau de la Mître*. dans *Maison d'or*, dans *Nos rustres*, dans *Guidon d'Anderlecht*, et dans maint autre captivant volume comme celui des *Contes d'Entre-Sambre-et-Meuse*. Il semble bien, depuis quelque temps déjà, que par la persévérance de ses recherches psychologiques et par la variété des sujets qu'il embrasse, tout en maintenant dans son œuvre de « terroir » une simple et sévère unité. il semble, dis-je, que M. Maurice des Ombiaux prenne peu à peu la tête dans l'armée de nos romanciers de la Wallonie. C'est l'un de ceux, parmi ses pairs, qui ont tiré le plus profitable parti de leurs dons naturels et qui ont le plus ingénieusement dépouillé les menues tares qui pouvaient au début les amoindrir. Maître aujourd'hui de sa manière, il est surtout fidèle observateur. Mais il élève parfois ses conceptions jusqu'au plus chaleureux lyrisme. D'autres fois, c'est le barde averti et familier des mœurs populaires qui l'emporte en lui, et nous nous attardons volontiers à retrouver dans ses pages évocatrices toute l'essence fruste et bonne de la race qu'il y ressuscite.

« De tous nos poètes lyriques, M. **Fernand Séverin**, — moins préoccupé de la plasticité impeccable de sa diction qu'avide d'écouter et de transcrire les chants mystérieux que le songe et la vie éveillent dans son âme — est peut-être, avec M. Emile Verhaeren, le plus personnel. M. José-Maria de Hérédia ne m'eût point contredit, car c'est lui qui me le fit, certains jours, remarquer. La simplicité un peu ingénue des poèmes de M. Séverin est, en effet, soutenue par une originalité des plus spontanées et par une émouvante pénétration. Un frémissement mystérieux et attendri anime toujours les accents qu'il profère, sans le souci des trouvailles rares d'expression, mais qui semblent avoir macéré dans la mélancolie contemporaine la plus aiguisée. Rien de souple et de frais, rien de plus purement mélodieux, de plus chastement sentimental que ces vers où pleure et

s'apitoie un cœur humain jeune et loyal. *Le Don d'enfance, les Poèmes ingénus, la Solitude heureuse,* nous procurent des sensations dont le fier abandon prend un saisissant relief au milieu du factice si désespérément banalisé par la mode.

» L'amour que M. Fernand Séverin analyse et célèbre, c'est l'amour candide des vierges, mais c'est aussi l'amour qui s'élève au-dessus des contingences superficielles, celui qui prend le cœur pour la vie, celui qui teinte une existence tout entière de ses reflets sombres ou clairs. Ce poète chante parce que la vie le soulève, parce qu'il étouffe au milieu de l'afflux des sensations et des sentiments, et parce que son tempérament, rebelle à l'inquiétude des belles cadences, éprouve impérieusement le besoin de se répandre en rêveries et en méditations. Et cette forme, qu'il ne raffine pas, vient à lui élégante et limpide, et souvent proche de la perfection. Nul n'a plus grande horreur de l'emphase et de la déclamation, des redites fastidieuses et des inutiles prosopopées. C'est, par excellence, un spontané et un sincère qui, tour à tour, célèbre, docile à ses intimes voix, la beauté consolatrice de la nature ou le tourment délicieux et rongeur des éternelles tendresses. »

HISTOIRE

Huy-Jadis, par R. Dubois. Notices extraites de la «Gazette». S. l. n. d. [1906] In-40 (19 × 12.5).

L'actif historiographe hutois, M. R. Dubois, vient de faire paraître, réunis en une élégante brochure, plusieurs articles historiques publiés en 1904 et 1905 dans la « Gazette de Huy ». C'est un recueil de notes et de documents, parfois très intéressants, relatifs à d'anciennes coutumes, à de vieux monuments de la jolie cité mosane, à des personnages notables qui y sont nés; bref une série de *mélanges* dont quelques-uns auraient même mérité une étude plus approfondie (1).

On y trouve des notes biographiques sur le peintre Jean Delloye, le troubadeur Henry Delloye, sur Laurent Mélart, l'érudit historien du xviie siècle; des articles sur la police, le repos dominical, les ateliers de Huy et de Statte, le droit d'asile au couvent des Capucins, le drapeau de la ville et ses couleurs, les visites officielles de princes et de souverains, les anciens vignobles et les vendanges dans le pays de Huy. A côté de cela, nous y avons lu avec plaisir quelques détails curieux au point de vue folklorique : un repas du Conseil en 1600, un règlement de tir à l'oiseau, des notes sur les sobriquets de Huy, Andenne, Huccorgne, un état des prix des aliments au xviie siècle, le menu d'un banquet officiel en 1678, etc. Quelques études y sont très bien amorcées, sur l'enceinte fortifiée, le *bassinia* de 1406, la croix du pont qui formait la limite entre la grande ville et Huy-Petite, la cloche Marie-Hideuse, la loi et la Franchise, l'icono-

(1) Pourquoi ne pas avoir paginé la brochure et pourquoi n'y avoir pas mis une table des différents articles ? C'est une lacune regrettable.

graphie de la Ville. Ces sujets mériteraient même plus qu'un article de journal.

Nos félicitations, en tout cas, à M. R. Dubois, qui, nous l'espérons, nous fournira bientôt quelque bonne étude historique de sa jolie ville.

DD. Brouwers.

Annales de la Société archéologique de Namur. Tome XXVI, Première livraison, 1905.

1. (P. 1 à 12). A. Mahieu, *Poids de marchandises de l'époque romaine.* — Description de plusieurs poids romains, en pierre ou en plomb, conservés au Musée archéologique de Namur ; étude sur la valeur de la livre-poids romaine, au moyen de recherches de savants étrangers et de documents de Pompéi et d'Herculanum.

2. (P. 13 à 20). *Deux fidèles serviteurs de la Société archéologique,* par le Président. — Notices biographiques sur Jean Godelaine et Joseph Louette et les services rendus par eux à la Société de Namur.

3. (P. 21 à 172), J. Capelle, *La Famille de Gaiffier.*

« Ce serait un livre bien curieux, écrivait un jour le comte d'Avenel, que le récit de l'existence de cent familles françaises, prises au hasard en l'an 1200 dans tous les rangs de la société, depuis les hauts barons jusqu'aux plus humbles serfs, et qui les suivrait jusqu'en 1895 (1). » C'est un chapitre, que dis-je, c'est plus qu'un chapitre de ce livre que M. Capelle vient de publier, en exposant la généalogie de la famille de Gaiffier. L'auteur n'a pas voulu simplement établir la filiation de cette famille, mais « reconstituer les milieux successifs où une famille s'est développée, étudier les conditions matérielles, morales et intellectuelles de l'existence de ses principaux membres et, en même temps, de celle de leurs contemporains, faire en un mot, à propos de cette famille, une esquisse de l'évolution économique et sociale du pays où elle a vécu. »

Et voilà qu'ainsi, pour la première fois en Belgique, je pense, un travail vraiment scientifique vient d'être publié au sujet de l'histoire d'une famille : non pas un de ces tableaux secs, sans vie, comme on en lit souvent, mais une peinture fidèle de la vie des artisans, des grands bourgeois et des nobles depuis le xiv[e] jusqu'au xix[e] siècle. La tâche de l'auteur était facilitée, il est vrai, par le fait que la famille de Gaiffier, originaire de Namur, n'a jamais quitté cette ville depuis le xiv[e] siècle. Le travail de M. Capelle est uniquement basé sur des documents puisés aux archives de Namur, de Mons et de Liége ; il a utilisé, cela va sans dire, les publications si nombreuses relatives à l'histoire de la province de Namur. Aussi chaque fait est-il soigneusement annoté. Testaments, contrats de mariage, transports et échanges de biens, actes de notaire, registres paroissiaux, archives civiles et religieuses, tout cela a été parcouru avec un soin minutieux. C'est en partant de ce principe de scrupuleuse honnêteté scientifique que l'auteur fait seulement remonter la généalogie de la famille au début du xiv[e] siècle et qu'il la conduit sans solution de continuité jusqu'à nos jours.

(1) C[te] d'Avenel, *La fortune privée à travers sept siècles*, Paris 1895, p. 193.

Mais à côté de l'exposé des différents chaînons qui rattachent les membres de la famille Gaiffier, que d'aperçus intéressants, que de notices précieuses sur la vie politique, morale et sociale des Namurois pendant cette série de siècles. M. CAPELLE, faisant abstraction des travaux qui, par comparaison, auraient pu éclairer cette partie de son travail, s'en est tenu à faire parler les textes originaux mêmes. Faut-il lui en faire un grief? Pour ma part, je ne le crois pas. Son étude devenait, il est vrai, très subjective, mais l'auteur a su tirer de ses sources des renseignements si curieux, des vues si nouvelles que vraiment son travail est un excellent modèle du genre.

L'étude des conditions économiques de l'industrie de la draperie à Namur au XVe siècle, de la fortune des bourgeois de cette époque ; la description de leur vie morale et matérielle ; l'histoire de la population de Namur au XVIe siècle ; l'exposé de l'administration municipale de cette ville sous l'ancien régime ; les transformations de la noblesse dans ce pays au XVIIIe siècle ; toutes ces pages constituent autant de chapitres d'histoire économique du plus haut intérêt. Ainsi les principaux membres de la famille de Gaiffier sont habilement et ingénieusement situés dans leur époque et dans leur milieu. Chemin faisant, l'auteur tâche d'expliquer les causes de la transformation sociale de cette famille.

Si la plupart de ces études sont bien menées et indiquent un esprit critique très développé, il nous paraît utile de signaler à l'auteur les dangers de la méthode employée pour l'établissement de la fortune privée, l'évaluation du prix des denrées, et leur comparaison avec la valeur de l'argent à notre époque. Plus d'un historien économiste, et non des moindres, a dû reculer devant le manque d'éléments de comparaison et l'insuffisance des documents originaux !

Terminons ce compte-rendu trop rapide d'une étude des plus curieuses par le résumé que donne l'auteur lui-même de l'histoire d'une branche de la famille.

Tandis qu'un rameau des Gaiffier s'appauvrissait de plus en plus et disparaissait de l'histoire au XVIIIe siècle, l'autre suivait une évolution presque constamment progressive. « Au début, quelques traces encore de bourgeoisie marchande et industrielle avec pourtant, tendance très marquée vers les professions libérales ; bientôt, exclusivement, l'exercice des magistratures ; puis la montée lente mais continue vers la noblesse qu'elle atteint au cours du XVIIe siècle ; au XVIIIe siècle, la possession enfin incontestée de cette noblesse par l'accession à l'état noble du comté de Namur ; et entre temps, çà et là, quelques indices passagers de rétrogression ; telle est résumée à larges traits, l'histoire de cette branche encore existante de la famille de Gaiffier. » N'est-ce pas là aussi l'histoire de toute l'humanité ?

Nous félicitons vivement M. CAPELLE d'avoir ouvert la voie en montrant qu'un travail de généalogie peut être parfois autre chose qu'une liste de noms propres. Espérons que l'auteur ne s'en tiendra pas là et continuera ses études — il en annonce plusieurs au cours de son travail — avec le succès qui a accueilli la présente publication.

DD. Brouwers.

Ouvrages reçus

ANDRÉ, Paul. *Le Problème du Sentiment, Essai d'investigation littéraire.* Paris, Sansot. Broch. 16×9.5 de 94 p. Prix : 1 fr.

BLÉMONT, Emile. *Le Génie du Peuple.* Paris, Lemerre. 1 vol. 18×12 de 342 p. Prix : 3 fr. 50.

BRIEUX. *Riyète,* comédie wallonne en 3 actes par Arthur COLSON. Traduction autorisée de *Blanchette,* comédie en 3 actes. Liége, Math. Thone. Broch. 19×12 de 150 p.

CHAUVIN, Victor. *Les Mille et une Nuits de M. Mardrus.* (Extr. de la « Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique », t. III, fascic. 4.) Bruxelles, Misch et Tron. Broch. 24.5×16 de 6 p.

CHAUVIN, Victor. *Bibliographie des ouvrages arabes...* tome IX. Liége, Vaillant-Carmanne; Leipzig, Harrassowitz. 1 vol. 25×16.05 de 136 p. Prix : 4 francs.

DANEAU, Nicolas. *Myrtis,* idylle en 4 actes. prose rythmée de Charles HERVÉ, musique de N. DANEAU. Livret. Tournai, Delcourt-Vasseur. Broch. 24×14 de 47 p. Prix : fr. 8-25.

DELAW, Georges. *Histoire mirobolante de Jean de la Lune.* Paris, Juven. 1 vol. cartonné 33×25, couverture aquarelle vernie, tranches rouges, dessins en noir et couleurs. Prix : 6 fr.

DESTRÉE, Jules. (Anthologie des Ecrivains belges de Langue française). *Jules Destrée.* Bruxelles, Dechenne, 1 vol. 21.5×12.5 de 113 p. Frontispice : profil de Jules Destrée. Prix : 1 fr. 50.

DRECHSLER, Paul. *Sitie, Brauch und Volksglaube in Schlesien,* t. II. Leipzig, Teubner. 1 vol. 21×14 de 348 p. Vignettes. Prix : 4 mk. 50.

DU BOIS, comte Albert. *La République impériale, Des rapports nécessaires entre la France et les Pays-Bas français.* Paris, Sansot. 1 vol. 18.5×12 de 163 p. Prix : 3 fr. 50.

DUJARDIN, Edouard. *La Source du Fleuve chrétien. Histoire critique du judaïsme ancien et du chritianisme primitif.* Tome I : *le Judaïsme.* Paris, « Mercure de France ». I vol. 18.5×12 de 419 p. Prix : 3 fr. 50.

GENSEL, Walter. *Constantin Meunier.* Bielefeld et Leipzig, Velhagen et Klesing. 1 vol. 25×18 de 62 p.; 46 grav. et 1 portrait. Priv : 2 mk.

GERMAIN, Louis. *L'âme belge et le peuple flamand.* Borgerhout-Anvers, Kamerling. Broch. 22.5×15 de 22 p.

GOBERT, Théodore. *Machine de Marly et anciennes Machines d'exhaure au Pays de Liége.* Liége, Demarteau. Broch. 17.5×11 de 36 p.

HYMANS, Paul. *Frère-Orban, tome I : 1822-1857.* Bruxelles, Lebègue. 1 vol. 23.5×15 de 571 p.

INDY (D'), Vincent. *César Franck.* Paris, Alcan. 1 vol. 20×13 de 254 p. Prix : 3 fr. 50.

JENNISSEN, Emile. *Le Spectre allemand,* suivi de *France et Wallonie.* Paris, Sansot. Broch. 10×12 de 49 p. Prix : 1 fr.

LALOIRE, Edouard. *Médailles historiques de Belgique, année 1905.* Bruxelles, Goemaere. Broch. 21×16 de 15 p. avec 2 pl.

MASOIN, Fritz. *Retour vers l'Aube*, poésies. Bruxelles, Schepens, 1 vol. 20×13.5 de 211 p. Prix : 3 fr.

MICHA, Alfred. *Prosper Drion ; les Graveurs liégeois contemporains. Discours prononcé à la cérémonie de la remise des récompenses aux Elèves de l'Académie des Beaux-Arts de Liége.* Liége, Bénard. Broch. 21.3×13.5 de 20 p. 3 grav.

MOREAU, Louis. *Chansons sans musique* [poésies]. Paris et Liége, « l'Edition artistique ». Broch. 18×12 de 64 p.

NICOLAÏDÈS, Jean. *Contes licencieux de Constantinople et de l'Asie mineure.* Kleinbronn (= Paris. G. Ficker). 1 vol. cart. 17×11 de XXVIII+218 pages. Prix : 20 fr.

RENCY, Georges. *Les Contes de la Hulotte.* Bruxelles, Dechenne. 1 vol. 21.5×12.5 de 166 p. Prix : 2 fr.

REQUETTE, François. *Les Martyrs de l'Amour*, roman. Paris-Liége, « l'Edition artistique ». 1 vol. 18.5×12 de 219 p. Prix : 3 fr. 50.

REUL (DE), Xavier. *Le Peintre mystique*, roman posthume. Avec une introduction par R. PETRUCCI et un portrait à l'eau-forte par Aug. DANSE, Bruxelles, Dechenne. 1 vol. 20×13.5 de XXXI+385 p. Prix : 3 fr. 50.

THOMASSIN. *Les Craquelins*, com.-vaud. in ein acque, Mœurs montoises. Mons, Louis Boland. Broch. 21×12.7 de 31 p.

THOMASSIN. *El vieux Jeune-homme*, com.-vaud. in deux acques, Mœurs montoises. Mons, Louis Boland. Broch. 20.5×12.5 de 48 p.

XHIGNESSE, Arthur. *Essai d'Economie politique formulée.* Mons, Dequesne-Masquillier. Broch. 22×14 de 52 p.

Exposition universelle et internationale de Liége 1905. *Congrès wallon, Compte-rendu officiel.* Liége, Mathieu Thone, 1 vol. 25×16.5 de 379 p. Prix : 5 francs.

L'Université populaire de Frameries, 1902-1906. [Rapport.] Mons, Harvengt. Broch. 22×15 de 16 p.





Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

II.

Nosologie

(Suite. — Voy. page 39.)

3. — **Action psychique directe** (Fascination).

La Possession dont il a été question précédemment est due à l'intérioration du diable au corps : c'est l'action physique.

Mais le démon et ses suppôts peuvent agir aussi par la voie psychique. Cette action s'exerce directement par la fascination.

La fascination, d'après la définition scientifique, est, selon les uns, la pratique qui, agissant sur l'imagination, crée avec ou sans sommeil, l'état psychique de suggestibilité exaltée ; ou bien, suivant les autres, c'est le pouvoir ecténique prétendu, auquel attribuent leur état, les personnes frappées d'automatisme psychologique ou pathologique.

Aux yeux du peuple, la fascination est vraiment due au pouvoir générique, conscient ou non, du sorcier ou de la sorcière. Ce pouvoir s'exerce particulièrement par le regard : parfois, dit-on, on voit le regard des personnes suspectes devenir brillant, aigu, plus ou moins dur, et cela arrive quand on les a blessées de quelque manière. Ce regard, c'est le « mauvais regard », *li mâle loukeûre*, dit-on à Liége.

La fascination tire une force nouvelle des paroles que l'opérateur prononce ou de gestes qu'il fait, d'attouchements qu'il pratique, en même temps que son regard est dardé sur le sujet. Mais ces paroles, ces gestes, ces attouchements sont souvent présentés, dans les récits populaires, comme des actes puissants par eux-mêmes, sans qu'il y soit question de fascination visuelle : ils sont, en effet, des manifestations plus sensibles qu'un coup d'œil.

Il va sans dire que l'effet de la fascination est toujours néfaste. Tantôt, et c'est le cas le plus général, il cause une maladie ; tantôt c'est une mésaventure qui vous arrive, ou une série de mésaventures. D'autres fois, enfin, c'est une apparition, une hantise. Bref, les formes sont très variables. Il n'y a qu'une chose qui ne varie point, c'est la cause, qui est la méchanceté de la sorcière ou du sorcier, soit qu'elle s'exerce automatiquement et même d'une manière inconsciente, soit qu'elle soit volontaire et dictée par la colère ou le désir de vengeance.

o o o

L'ensorcellement **par le regard** est partout réputé comme très dangereux. Toutes les sorcières ont le mauvais œil. *Par leû loukeûre, totes les macrales vis polèt èmacraler* « par leur regard, toutes les sorcières vous peuvent ensorceler » (1). Quand elles sont en colère, l'effet du mauvais œil est particulièrement dangereux : alors leur regard s'anime, il devient dur, il pèse et il fait mal (2).

Les sorciers ont également le mauvais œil. Mais les sorciers sont moins méchants que les sorcières, et ils n'usent généralement de leur pouvoir que par représailles : ils n'aiment pas d'être suspectés, insultés, critiqués, dépréciés de quelque manière. Ils peuvent ainsi vous envoyer des poux, vous faire venir une bosse dans le dos, vous causer une infinité de désagréments.

On dit dans l'Entre-Sambre-et-Meuse : Les sorcières jettent des sorts aux hommes et aux animaux rien qu'en les regardant de travers. Les maladies consomptives des enfants, les maladies de poitrine, les affections nerveuses sont considérées comme des signes de possession. Lorsque les enfants s'obstinent à téter plus longtemps que de coutume, ou restent longtemps sans marcher, on pense qu'un mauvais sort pèse sur eux. On nous en a cités qui sont restés d'ennuyeux nourrissons jusqu'à l'âge de sept ans (3).

Si la sorcière regarde un poupon, elle peut lui donner la chassie (4); si elle regarde le poupon qui tète, celui-ci épuisera la mère (5); si elle regarde un enfant, elle peut le faire *plorer a s'difiner* « pleurer à en maigrir », elle peut le faire « tomber dans des convulsions » (6). *Li fîv'linne*, nom générique des maladies consomptives chez les enfants est toujours due à un sortilège, et l'on spécifie souvent qu'elle est causée par le mauvais œil : *l'èfant a stu loukî d'ine mâle djins* (7).

(1) Milmort : Mme Deprez.
(2) Wallonia, VI, 79.
(3) Jules Lemoine, *La Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 14.
(4) *Des kês oûys, des oûys al laque.* Angleur, Rocour, Waremme. (5) Herstal.
(6-7) Pays de Liége.

En Ardenne, on cite des personnes, surtout des personnes âgées (le regard vif chez celles-ci est rare et d'autant plus frappant), des vieillards, des vieilles femmes, qui jetaient des sorts à ceux qui les regardaient sans les saluer : les maléficiés mouraient dans l'année.

La femme enceinte doit éviter d'attirer les regards d'autres femmes sur son ventre, de peur du mauvais œil (1).

On prétend que lorsqu'on passe à côté d'une sorcière, même sans la connaître, on éprouve un certain malaise (2). On recommande aux enfants de ne pas regarder les gens qui ont les yeux rouges (3).

L'accoucheuse qui va au baptême, la mère qui va aux relevailles, ne découvrent aux yeux de personne l'enfant qu'elles portent sur les bras. Avant le baptême, la mère ne laisse voir son enfant qu'à des personnes dont elle est tout-à-fait sûre. Il est de mauvais ton pour les visiteuses de demander à voir l'enfant : elles attendent que la mère leur dise de soulever le voile, et c'est là une marque de grande confiance qui a le plus souvent pour effet de donner subitement à la conversation un tour plus cordial (4).

Pendant qu'on bat le beurre, ou que la pâte fermente dans la maie, la porte du logis est fermée ; il est interdit de regarder dans la baratte ou dans le pétrin. Autrefois le boulanger qui enfournait ne laissait pénétrer près de lui que des personnes sûres. Il est mauvais de regarder la pâte qui fermente dans la maie.

Ma vieille grand'tante et marraine *Oudon Toloûr* (Ode Toulouse), de mémoire vénérée, avait dans les dernières années de sa vie, la joue affectée d'un petit ulcère rond, indolore et rebelle. Elle croyait que c'était là une espèce de *rôse*, d'érysipèle, comme il y en a sept suivant la tradition. Mais une de ses voisines attribuait ce mal *al loukeûre d'ine mâle djins ;* la bonne vieille avait beau dire : « Comment serait-il possible au monde de Dieu, moi qui n'ai jamais eu seulement l'idée d'être désagréable à quelqu'un ? » — la voisine répétait avec conviction : « Vous savez bien qu'il n'est pas nécessaire de « leur » faire du tort pour qu'elles vous atteignent... »

Voici quelques récits populaires où l'influence du mauvais œil est explicitement affirmée :

On raconte à Fexhe-Slins : Une femme avait un jour refusé l'aumône à une vieille mendiante qui n'avait pas bon air, et elle l'avait même renvoyée assez durement. La pauvresse se mit à grommeler, son regard éteint s'anima et se fixa durement dans les yeux de la paysanne. Celle-ci, effrayée, s'empressa d'aller à l'armoire chercher les tartines préparées pour son mari

(1) WALLONIA, XIII, p. 41.
(2) HAROU, dans *Rev. des trad. pop.*, X (1895), 499.
(3) Partout. (4) Observé aux environs de Liége.

qui était aux champs. Elle revint au plus vite, regarda de-ci de-là dans la rue, et s'aperçut que la mendiante avait déjà disparu. Toute tremblante, elle alla raconter son aventure à la voisine. Le lendemain, elle était morte. étouffée dans le sang.

Un vieux berger de Polleur, dont une jeune fille s'était moquée, lui mit dans l'idée qu'elle entrait dans l'eau : aussitôt, elle releva bien haut sa jupe, et rentra au village, en bute aux quolibets les plus cruels [1]. On dit à Nivelles : quand une sorcière en veut à une femme, elle la fera danser avec le pan de sa chemise entre les dents [2]. Même trait à Charleroi [3].

On raconte à Haneffe : Des varlets étaient en train de tourner le tarare dans la cour d'une ferme. Survint une pauvresse dont l'affublement parut drôle. On lui lança une plaisanterie. La pauvresse s'approcha, regarda dans le tarare, et s'en alla sans dire un mot. L'instant d'après, les grains étaient changés en *warbaus* (larves de l'Eristalis tenax), ce qui, pour le peuple, est le type de l'animal dégoûtant, très justement, du reste !

Une sorcière de Heid, près Hamoir, avait un enfant qui s'amusait à marcher dans l'eau du ruisseau. Un charretier s'en indigna et fit à la mère une observation un peu vive. La mère le regarda d'un air singulier. Aussitôt le cheval s'emballa, et on ne put le rattraper que quand la mère eût dit les mots qu'il faut.

Les ouvriers qui partent très tôt pour se rendre à leur besogne, les maraîchères qui vont, au point du jour, vers la ville pour y vendre leurs légumes, toutes les personnes qui sortent de bon matin pour un voyage, un pèlerinage ou une affaire quelconque, observent le premier être vivant « qui les verra ». Si c'est un homme, il n'y a ordinairement rien de mal. Si c'est une femme, surtout une vieille, le présage est mauvais. On croira toujours que le bénéfice de la journée est perdu, que la malchance est assurée, qu'un danger est imminent, si l'on rencontre d'abord un chat ou une pie, un chien qui rôde, un animal à allures suspectes : personne n'ignore que les sorcières savent se métamorphoser en animaux, et qu'elles attendent de préférence, pour le maléficier, le paroissien isolé.

C'est pour éviter ces rencontres matinales que l'on se munit de diverses amulettes, et c'est pour conjurer le sort que les maraîchères, par exemple, qui sont très tôt levées, ne se mettront pas en route sans avoir pris de l'eau bénite, et mieux, sans avoir tracé un grand signe de croix dans la direction qu'elles doivent prendre, ce qui s'appelle *sègnî s' vôye* « signer sa voie, son chemin ».

Un des « tours » les plus caractéristiques que jouent les sorciers et sorcières, c'est de faire perdre le chemin.

Aux personnes qui se sont égarées ou fourvoyées, on demande : N'avez-vous pas rencontré quelque chose de singulier? N'avez-vous

(1) Communication de feu Corneille Collin. (2) Communic. de M. G. Willame. (3) *L' Tonnia d' Chârlerwet*, n° du 25 mai 1900.

pas dit une parole « contraire » à un inconnu? N'auriez-vous pas, d'aventure, été regardé par une mauvaise personne? *N'avez-ve nin rescontré 'ne saqwè d' drole? N'avez-ve nin dit 'ne parole contraire à 'ne djins qui vos n' kinohez? N'âvîz-ve nin quéque fèy situ loukî d'ine mâle djins?*

On dit dans la région de Mons : Il convient d'être honnête et poli avec le berger. Si vous passez à son côté sans le saluer, il vous regardera, et vous serez arrêté dans l'entreprise commencée. On raconte qu'un négociant se rendant de Mons à Binche rencontra un berger conduisant un troupeau; il négligea de le saluer, et ne put parvenir à destination. De là le proverbe local, quand quelqu'un ne réussit pas à mener à bonne fin un voyage, on lui dit : *Ah! i n' avwèt nié salué el bergier!* (1)

Li p'tit Maniquèt de Milmort était un magicien réputé : il envoyait telle ou telle carte d'un jeu sur le tonneau de bière dans la cave, etc., etc. Il était très amusant. Mais il ne fallait pas le désobliger. Quand on lui disait une parole de travers, il vous regardait : vous mettiez trois heures à retourner chez vous (2).

Une femme de Vottem que nous connaissons personnellement — et de qui nous tenons le récit — était allée, un samedi, vendre de porte en porte des bouquets dans un quartier de Liége où l'on se préparait à la fête paroissiale. Sa vente faite, elle se dirigeait par la place St-Lambert vers la Cour du Palais pour le retour, quand elle fut importunée par une vieille marchande d'allumettes, à qui elle dit : « Laissez-moi tranquille, vieille sorcière! » La marchande se redressa, lui « jeta » un regard, et puis s'en fut en grommelant. Tout aussitôt, notre bouquetière se trouva égarée. Pendant deux heures, elle erra sur la place publique sans parvenir à passer la Porte du Palais, se retrouvant à tout moment sur le trottoir du Café du Soleil, qui est à deux pas... Un passant obligeant la mit sur le bon chemin, et elle se promit bien de ne plus déplaire aux vieilles marchandes d'allumettes.

Une aventure analogue arriva à une maraîchère colporteuse du même village, pour avoir refusé des cèleris à une femme du peuple qui les lui demandait à trop bon compte. La marchande eut l'idée d'ajouter à son refus quelques plaisanteries de mauvais goût. Elle en fut bien punie : au retour, elle se fourvoya dans des rues où elle avait cependant l'habitude de passer chaque jour. Après avoir longtemps erré, elle s'assit sur un seuil pour se reposer. Une pauvresse qui passait voit son émoi, reçoit ses confidences et lui conseille de « retourner son tablier » : comme la marchande ne s'empressait point, elle lui fit elle-même cette opération. L'instant d'après, la maraîchère reconnut qu'elle était dans la rue St-Gangulphe, vis-à-vis de la maison où elle venait, chaque jour de bonne vente, « boire le café », prendre la collation avec ses camarades.

Les charretiers redoutent la rencontre des sorcières qui, d'un regard, d'un geste, d'une parole, peuvent arrêter et *èstantchî* « embourber » leurs attelages. A Jalhay, dans le but d'éviter pareille mésaventure, quand on fait construire un char, on a soin d'y faire placer un rais ou une broche de bois de houx, ou, dans la ridelle,

(1) Communic. de M. Ernest Matthieu. (2) Milmort : Mme Antoine.

un échelon du même bois : les sorcières affectionnent le houx [1] : Similia similibus curantur. Ailleurs, le voiturier, avant de se mettre en route, asperge ses chevaux d'eau bénite (Rochefort) où il les fait passer au départ sur une croix tracée par terre (Omal-Waremme).

Dans les contes suivants on trouvera divers remèdes magiques, notamment des sévices contre telle ou telle partie inerte de l'attelage. On est convaincu que la blessure ainsi faite est ressentie par la sorcière ; il y a, en effet, une relation sympathique entre l'objet du sortilège et l'auteur du maléfice.

On raconte à Poulseur : Un fermier labourait son champ. Une vieille femme vint à passer. Aussitôt le cheval s'arrêta et ne voulut plus avancer. Ce que voyant, notre homme dit à la femme : « Ah! c'est vous, vieille *macrèle*, je vais vous avoir! » Prenant un caillou, il frappa tous les clous des fers de son cheval. Alors celui-ci reprit sa marche sans difficulté.

A Lincé, un jour, il y avait au milieu du village, un char vide arrêté, que les efforts réunis de dix chevaux ne pouvaient faire démarrer. Le charretier resta plusieurs jours (*sic*) en place. Ce fut un *r'crèyou-macrê*, le maréchal de Vyen, qui donna le moyen de briser le charme : le charretier retourna toutes ses poches à l'envers, et le char démarra, avec un seul cheval [2].

On raconte à Comblain-au-Pont : Un homme conduisait sa charrette attelée d'un cheval, lorsqu'il fit sur la route la rencontre d'une vieille femme. Le cheval cessa tout-à-coup d'avancer. Le conducteur prit aussitôt son couteau et fit une entaille dans les harnais de son cheval. Aussitôt la vieille se mit à crier d'une façon lamentable, disant qu'on lui entaillait le bras. Le conducteur fut convaincu dès lors que c'était la vieille qui lui avait joué ce mauvais tour, avec d'autant plus d'apparence de vérité qu'il put aussitôt reprendre sa route.

Une cabaretière de Mazy était *sôrcîre*. On devait s'arrêter devant sa maison, et prendre un verre, que l'on fût à pied, à cheval ou en voiture. Sinon, on ne pouvait plus faire un pas. Un jour, un voiturier, furieux, donna un coup de hache dans la roue de sa charrette. Immédiatement, la cabaretière poussa un cri. On vit que c'était elle, derrière son comptoir, qui avait reçu le coup.

Ces contes indiquent des moyens magiques pour lever le charme. Il est d'autres procédés.

A Perwez, on dit : Votre attelage est-il arrêté? Comptez les rais de vos roues, et au lieu de douze ou de quatorze, si vous en trouvez treize, cassez le treizième à coups de pioche ; ainsi vous briserez la jambe de la sorcière, et elle devra défaire ce qu'elle a fait. A Vielsalm, on vous conseille de donner un coup de couteau dans le *gorê* « collier » du cheval : ainsi vous ferez souffrir celui qui vous a joué un tour. A Ferrières, où l'on connaît aussi ces deux procédés,

(1) WALLONIA, VI, 81.
(2) Communic. de M. Edouard MONSEUR.

on ajoute que vous pouvez, dans le même but, changer les *wèsses* : celles qui sont à la main, passez-les *foû-main*, et celles qui sont au dehors, mettez-les à la main (1).

ooo

Les paroles par lesquelles on ensorcelle ne sont pas toujours des formules magiques, puissantes par elles-mêmes. Elles ne consistent pas non plus toujours en souhaits de malheur ou en malédiction. La sorcière peut aussi exercer sa fascination à l'aide de louanges et de souhaits agréables.

On ne tient du reste pas à recevoir de n'importe qui des souhaits de bonheur ou de bonne chance. Dans la bouche des sorcières, les louanges sont un moyen de maléfice : il peut en être de même aussi chez tout autre personne. On peut fasciner sans le savoir, on peut causer le mal sans le vouloir et sans s'en douter, et la précision du souhait ne fait qu'en augmenter la possible nocivité.

Voulez-vous contrarier, fâcher un chasseur qui part pour la chasse? Et bien, souhaitez-lui bonne chance. Oh! alors, il est certain de ne rien tuer. Dites plutôt à votre ami : Bon voyage, amuse-toi bien. Mais, pour Dieu! ne lui dites pas bonne chance! (2)

J'ai connu à Liége un vieux coureur de fêtes foraines qui vendait des cannes et des canifs dans une échoppe portative : l'objet de son négoce lui avait valu le surnom de Canivet. Il m'a raconté que, si, le matin, les jours d'expédition, il rencontrait sa voisine de palier, une vieille femme, une mendiante, celle-ci ne manquait jamais de lui souhaiter bonne chance. Il était sûr alors de faire une mauvaise journée : on lui volait ses cannes, il vendait mal, il lui arrivait quelque mésaventure. Un jour, il dit à la vieille, pour ne pas la froisser : « Ecoutez, ne le prenez pas de mauvaise part, mais quand je partirai encore, ne me souhaitez plus bonne chance. » La vieille ne se fâcha point et se le tint pour dit. Désormais, Canivet n'eût plus à se plaindre de la chance. Du moins me l'a-t-il affirmé.

Notre collaborateur Henri Simon, dans sa pièce folklorique *li Neûre poye*, fait dire à un de ses personnages cette sentence : *li pus fèl des èmacralèdjes, c'est l' ci qu'on v' tape tot d'hant dè bin d' vos*. Cette pensée est vraiment empruntée à la sagesse populaire : « le plus dangereux des maléfices est celui qu'on vous lance en disant du bien de vous ».

On entend raconter partout des histoires comme celle-ci, que nous empruntons à la même source (scène 3e).

(1) Perwez : Mme Delecloz ; Vielsalm : M. Joseph Hens ; Ferrières : M. Jules Leroy.

(2) Hock, *Croy. et remèdes*, p. 554.

Dj'èsteûs acropou, qui dj' plantève des djotes. Ni v'la-t-i nin qui dj'ôs braire : « Ah! bondjoû, Djôsèf! » Dji m' ritoûne : c'esteût lèye!.. « Bondjoû, Bèbète », dis-dje. Pasqui, avou cès djins-la, i fåt todis èsse honête. « Vos plantèz des djotes, la », di-st-èle. « Awè », dis-dje. « S'èles vinèt, vos 'nne årèz bêcôp », dit-st-èle. C'èsteût assèz dîre, èdon, sûrmint!.. Les halènes lès ont totes magnî!

J'étais accroupi, plantant des choux. Ne voilà-t-il pas que j'entends crier : « Ah! bonjour, Joseph! » Je me retourne : c'était elle !.. « Bonjour, *Bèbète* », dis-je. Parce que, avec ces gens-là, il faut toujours être poli. « Vous plantez des choux, là », dit-elle. « Oui », dis-je. « Si elles viennent, vous en aurez beaucoup », dit-elle. C'était assez dire, n'est-ce pas, sans doute!.. Les chenilles les ont tous mangés !

Une femme peut ainsi jeter un sort à une personne, à un enfant, en faisant son éloge, en disant qu'il est beau, qu'il est bien portant, qu'il grandit, etc. Aussitôt, si elle y a mis son intention secrète, vous voyez le malheureux maigrir, tomber malade et même mourir.

Si une sorcière admire votre vache ou votre porc ou tout autre animal, si elle dit que c'est une belle bête, qu'elle « profite » bien, etc., ne vous étonnez pas de voir l'animal dépérir, miné par un mal mystérieux.

Si elle admire vos champs, votre jardin, vos « denrées » ou vos semailles, n'espérez pas en tirer de rapport.

Et tenez note que plus l'éloge est précis et flatteur, plus le mal sera profond et cruel.

Ainsi la parole des sorcières est un danger aussi grand que leur regard, car elles y mettent toute leur volonté de nuire et leur pouvoir mauvais.

Il y avait à Haccourt, une vieille femme réputée sorcière. Un jour elle frappe à une porte. Une jeune fille qui habitait la maison, et qui à ce moment était occupée à sa toilette dans sa chambre, vient à la fenêtre. La vieille lui demande l'heure. La jeune fille, vexée d'être dérangée pour une telle chose, répond assez vivement qu'elle ne sait pas. La vieille dit : C'est bon ; demain, vous ne serez pas si belle. Le lendemain, la jeune fille, à son réveil, avait à la joue une fluxion qui fut très lente à guérir. Notre narrateur, âgé d'environ trente ans, et qui, suivant son expression, « ne croit à rien », affirmait avec énergie l'exactitude de la coïncidence. Il ajoutait : On a beau dire. Si cette vieille n'était pas vraiment sorcière, comment expliquer cela?

On raconte qu'au village de Baillamont, une femme occupée à remonter un seau de son puits entendit, près de son épaule, une voix qui disait : « Voilà de la bien belle eau! » Elle se retourne et, effrayée, reconnaît une jeteuse de sorts. « Passez votre chemin! lui dit-elle. — Ah! c'est ainsi, répond la jeteuse de sorts. Eh bien, vous vous en souviendrez. » L'eau du puits, paraît-il, fut, dès ce moment, « remplie de vermine », si bien « qu'il fallait la passer » avant de la donner aux vaches. (1)

(1) George Delaw, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XII, p. 172.

Trois tendeurs aux amourettes [1] s'en allaient dans un bois. Chemin faisant, ils rencontrent une vieille femme qui leur dit : « Vous n'attraperez guère d'oiseaux ! — Que t'importe, lui répondirent-ils. » Arrivés dans le bois, ils virent venir à eux trois molosses noirs qui se mirent à sauter et à sauter pour essayer d'atteindre les cages. Les tendeurs durent sortir du bois, tenant leurs oiseaux en l'air à bras tendus, le plus haut possible. Hors du bois, la poursuite cessa. [2]

o o o

Les gestes sont aussi un moyen pour la sorcière de manifester sa puissance et d'exercer sa volonté.

Lorsqu'une personne est victime d'une série de mésaventures, par exemple lorsqu'elle laisse tomber de ses mains coup sur coup plusieurs objets, lorsqu'elle se bute à plusieurs meubles, etc., elle dit à Liége : *dji so sègnèye, dji sos sûrmint sègnèye d'ine mâle djins* « je suis sans doute signée d'une mauvaise gens. »

C'est qu'en effet, par certains gestes mystérieux, une sorcière peut causer la malchance, et des accidents plus sérieux encore. Pour défaire le sort qu'elle a produit, *po disfé çou qu'èlle a fait*, si elle y est obligée, elle refera ces gestes en sens contraire.

Le peuple est d'autant plus convaincu que les sorcières ont des gestes maléficiants, qu'il voit le prêtre, à la puissance de qui il croit, accompagner de gestes les principaux actes de son ministère. Pour l'homme, la femme du peuple, le signe de la croix est un signe tout puissant contre les sorciers et les sorcières.

C'est souvent par des gestes que les sorciers produisent des merveilles et des prestiges. On l'a bien vu par l'histoire de Bélèm [3].

Le sorcier ou la sorcière peut faire un orage en gesticulant avec la main d'une certaine manière qui s'appelle *bate les walêyes* « battre les averses ». Elle peut faire pleuvoir en battant l'eau des mares avec des baguettes de coudrier.

Pour jeter un sort, la sorcière fait un signe de croix à l'envers (Liége). Un autre geste consiste à passer horizontalement la main gauche de droite à gauche, comme si l'on voulait tracer une barre devant soi, et de manière que la main commence chaque fois paume en bas, pour finir paume en haut, par une rotation rapide. Ce geste se fait trois fois de suite, vivement. Et si l'on est fort assez, on peut faire mourir une personne. (Rhées-Herstal).

Un jour, la vieille *Marèye di podrî*, qui fut depuis brûlée sur le gravier de Freudmont [rue Froidmont à Liége, près d'un bras de l'Ourthe], passant près des vaches, dit : « Qu'elles sont belles ! » en faisant certains

(1) « Tendre à l'amourette », c'est tendre aux petits oiseaux avec *ine frumèle al mowe*, avec une femelle comme chanterelle, à la sambéyère.

(2) Lincé : M. Fernand Sluse.

(3) Wallonia, II, 78 et 137 note ; III, 26 ; V, 204 ; IX, 200.

signes de droite à gauche. Une de ces vaches tomba malade, puis deux, puis les autres. Le maître, qui avait aperçu les gestes de Marèye, va la trouver et lui dit : *Si ti n' disfais nin çou qu' t'as fait, dji t' towe d'on côp d' hèpe.* « Si tu ne défais fait ce que tu as fait, je te tue d'un coup de hache. » Marèye répéta : « Quelles belles vaches ! » en répétant ses gestes en sens inverse (1).

La croyance aux gestes maléfiques des sorcières est loin d'être perdue, comme en témoigne ce fait assez récent :

Un certain samedi de l'année 1888, une vieille femme de Gilly, en commission et porteuse d'une fiole, regagnait tranquillement son domicile, lorsqu'arrivée en face d'une habitation dont l'aspect dénotait une certaine aisance, elle se mit à s'essuyer le front. Ce geste, tout naturel, devait lui coûter cher. Remarquée d'un membre de ce logis, celui-ci, le cervean hanté sans doute par des idées superstitieuses, crut comprendre qu'elle se signait dans le but de lui jeter un sort ! Il cria : « La voilà, la vieille sorcière ! » Aussitôt fille, fils, etc., armés, qui d'un bâton, qui d'un autre objet, se précipitèrent vers la pauvresse, qui n'en pouvait mais, en vociférant : « Sorcière ! Vieille sorcière ! Attends, va ! » Le quartier était tout en émoi. La malheureuse, toute tremblante, s'éloignait cependant aussi vite que ses vieilles jambes le lui permettaient... (2)

o o o

Parmi les gestes, il n'en est pas de plus significatif que **l'attouchement.** Et l'attouchement des sorcières est naturellement leur acte le plus dangereux et le plus redouté, et celui qui leur vaut le plus de sévices. Aussi, usent-elles de précautions pour ne pas donner prise à la suspicion.

On dit partout que si une personne suspecte vous touche, vous devez, pour conjurer le maléfice, la toucher à votre tour, à un endroit de sa personne plus élevé que celui où elle vous a vous-même atteint. C'est ce qui s'appelle à Liége *fè pogn haut* « faire poing haut. » A Jodoigne il faut dire : *Dje vos l'rinds* « je vous le rends ». A Ferrière, on a prévu tous les cas : si la *macrale* vous a touché sur la tête, mettez votre main sur la sienne. De cette façon vous la dominez visiblement. A Vottem on raconte le moyen ingénieux employé par une jeune femme pour *fè pogn haut* sans froisser la sorcière : elle lui offrit un peigne neuf dont elle était parée et le plaça elle-même sur la tête de la personne suspecte.

C'est surtout contre les enfants que s'exerce la méchanceté des sorcières. Rien n'est plus naturel en effet que de leur donner des caresses, des baisers, etc.

La sorcière prend les allures les plus engageantes pour s'approcher d'eux. Elle arrête la mère, s'extasie sur la beauté et la santé de

(1) Hock, *Croy. et Remèdes*, p. 278.
(2) Jules Lemoine, dans *Gazette de Charleroi*, n° du 2 décembre 1890.

l'enfant : c'est là l'ordinaire entrée en matières. Si elle parvient à embrasser le petit, celui-ci, dès ce moment, est ensorcelé. Elle a soin de saisir l'enfant par les poignets. Notez que la mère ne se rappellera ces circonstances qu'après coup, si, par exemple, l'enfant est atteint de l'une ou l'autre des maladies de son âge. C'est alors que les bonnes femmes mettent un rapport entre la maladie et les moindres faits et gestes de celle qu'elles considèrent comme coupable (1).

Les maladies du cuir chevelu, si fréquentes chez les enfants en bas âge, proviennent, dit-on, de ce qu'une sorcière a caressé de la main la tête du petit (2).

Une femme racontait qu'étant toute petite, une vieille lui avait passé la main dans sa belle chevelure pour la caresser. C'était un sort! le lendemain, l'enfant avait la tête chargée de vermine (3).

On m'a raconté à Milmort : Un jour, une femme passe dans la rue. Mon petit frère, âgé de deux ans, était assis et jouait avec de petites pierres, à les arranger, à les déranger. La femme dit : *Oh! l' bê p'tit èfant!* Elle le caresse. Mon frère devint si laid, si laid, que nous avons dû aller trouver le curé. Le curé a dit des prières. L'enfant redevint comme avant. Je dis, de figure. Car cet enfant-là n'a jamais plus été comme un autre. Et il est mort avant d'avoir atteint l'âge de raison. C'est que, voyez-vous, les curés ne sont pas plus puissants que certaines gens...

Un des actes les plus étonnants des sorcières est de donner ou de reprendre des bosses : d'un coup de poing sur le dos, elles en font grandir une instantanément, d'un frôlement, elles l'effacent.

Le conte des bossus dont l'un voit sa bosse rabattue et l'autre, la sienne doublée, se raconte sous deux variantes principales : tantôt, le fait des bosses est dû à des nains, tantôt il est attribué à des sorcières (4).

Diverses légendes locales rappellent des faits du même ordre.

On raconte à Vottem : Autrefois, *èl coû Delvâ* « dans la cour Delvaux », au centre du village, vivait une vieille femme réputée sorcière, et sa fille, qui avait un enfant. Cet enfant, un jour, agaçait la vieille grand'mère ; celle-ci, courroucée, le poursuivit jusque dans la rue, en apparence pour le frapper ; sitôt qu'elle l'eût rejoint, elle le saisit et se contenta de lui passer la main sur le dos. Elle avait un air à faire peur, et les yeux « lui sortaient de la tête ». L'instant d'après, l'enfant était bossu. Quand la mère revint et vit l'enfant pleurer, elle apostropha la sorcière en la tutoyant grossièrement et en la traitant « de tous les noms », comme on doit toujours faire pour maîtriser ces gens-là. Elle lui ordonna « de défaire ce qu'elle avait fait ». La sorcière, toute honteuse, passa la main de bas en haut sur le dos de l'enfant, et la bosse disparut.

(1) Jules Lemoine, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 12.
(2) Lemoine, *ibid.*, p. 13.
(3) Hock, *ibid.*, p. 192.
(4) Wallonia, IX, 176.

Un conteur dit : Près du village de Bruyères vivait de mon jeune temps une famille Hardy ; la pauvre mère voyait ses enfants devenir tour à tour *croufieûs*, « bossus »... Un expert en maléfices lui donna le conseil de disposer le crucifix d'une certaine façon dans la pièce où les personnes étrangères entraient. Cela fait de quelque temps, arrive une femme qui était toujours la bienvenue. Mais celle-ci voyant le crucifix, ne put faire le moindre mouvement, elle ne pouvait bouger et elle dut avouer tous ses maléfices pour être délivrée. Cette mauvaise femme chassée, les enfants guérirent, plus de bosses, dit-on... (1)

Le peuple a remarqué qu'un teint frais et vermeil est un signe non équivoque de bonne santé : A une jeune fille appâlie, on dit par facétie qu'on lui a pris ses couleurs, et l'on sous-entend ainsi qu'on l'a embrassée. On dit encore, mais cette fois sérieusement, qu'il ne faut pas trop embrasser les enfants, parce qu'on leur prend leurs couleurs, c'est-à-dire leur santé. On n'aime pas de voir des étrangers *tchoûfter* les enfants, les baiser en les caressant.

Une dame âgée de ma famille, voyant un jour passer une de ses anciennes élèves tenant dans ses bras un nouveau-né, court aussitôt à l'enfant et lui fait mille caresses. Arrive le père, qui prend assez vivement l'enfant des bras de sa femme et s'en va sans dire un mot. On a su qu'il croyait au danger dont il vient d'être question. Il était coutumier de pareils faits, que d'aucunes avaient pris pour un sanglant affront, une sorte d'imputation injurieuse et méchante.

On dit à Liége qu'en donnant des baisers, les sorcières peuvent « sucer l'âme du corps », et l'on prétend qu'une personne qui est baisée *a sucète* par une sorcière ne tarde pas à dépérir.

On dit à Huy, que, pour vous ensorceler, la sorcière en vous baisant, vous laisse percevoir, si vous êtes attentif, un petit souffle sur la joue.

On se doute bien que ce n'est pas seulement aux personnes que les sorcières peuvent nuire en les touchant. Il en est de même des animaux domestiques, et l'on évite de laisser approcher d'eux les personnes que l'on tient pour suspectes.

Les histoires d'animaux ensorcelés sont très nombreuses. On en raconte partout, et ces histoires se ressemblent toutes. Voici un seul exemple :

On m'a raconté à Milmort : Un jour, dans notre ferme, la truie, qui était pleine, s'était évadée et courait la rue. Nous venons vite pour la faire rentrer. Une femme qui passait arrête l'animal et dit : « Ce serait dommage, une si belle truie. » Elle ramène la bête en la poussant avec la main, et elle

(1) Hock, *ouvr. cité*, p. 279.

la caresse encore avant de s'en aller. Le jour même, la truie a avorté, et elle a failli en crever. Elle n'a jamais plus rien valu depuis ce jour-là. [1]

Durant leurs voyages dans les airs, par exemple, pour aller à la danse, au sabbat, ou pour en revenir, les sorcières se reposent parfois sur les arbres ou bien dans les champs où elles s'amusent alors à faire des rondes. Les endroits où elles ont posé le pied, les branches des arbres sur lesquelles elles se sont posées, sont infailliblement frappées de stérilité. La branche dépérit et meurt comme si elle avait été frappée de la foudre ; au bord ou dans l'intérieur du champ, on voit des plaques sans herbe, ou dont l'herbe est comme brûlée.

Parfois, le champ entier est stérilisé, ou son rendement est réduit plus ou moins considérablement : c'est alors que les sorcières, en passant dans les airs, y ont versé de leur graisse magique.

On raconte partout des traits analogues au suivant :

A Ensival, il y avait un pré remarquable par la hauteur de son foin. Un jour on aperçut au milieu un cercle battu. On ne remarquait ni entrée ni sortie. C'étaient les macrales qui y étaient venues danser. [2]

Dans les bois, les endroits stériles, les plaques où ne croît qu'une herbe courte et rare (à cause que la roche y est près d'affleurer : le peuple ne s'aperçoit pas de cela!) sont généralement nommés *batis*, et sont réputés macadamisés par un piétinement des sorcières. Ces endroits sont généralement dans l'imagination populaire, réputés comme hantés. [3] Les lieux-dits *batis des macrales* sont très nombreux ; souvent, au bord de ces *batis* on voit des arbres visiblement de même âge et sans doute plantés à dessein.

La superstition qui attribue aux sorcières le versement des blés, l'aplatissement de l'herbe en des espaces plus ou moins circulaires, a donné lieu, à Rocour, prés Liége, à un petit jeu facétieux. Le jour consacré, le vendredi, vers minuit, de jeunes esprits forts s'assemblaient silencieusement le long des champs qui entourent le village et, se soulevant à l'aide d'une perche, comme on fait pour sauter les ruisseaux, ils se laissaient retomber au beau milieu du champ où ils piétinaient un cercle d'une certaine étendue; cela fait ils sortaient du champ par la même voie aérienne, et s'en retournaient en poussant les cris lugubres commandés par la circonstance. Le lendemain, les bonnes gens — qui ne pouvaient s'imaginer autre chose — se racontaient en frissonnant que les *macrales* étaient venues là danser leurs rondes infernales, et qu'on les avait entendues revenir. [4]

(1) Conté sur les lieux.
(2) Communication de M. Sluse.
(3) Cf. un exemple, Wallonia, II, 48.
(4) Wallonia, II, 88.

Une autre particularité est également attribuée aux sorcières, et rattachée à l'idée qu'elles s'arrêtent de-ci de-là pour danser. C'est ce qu'on appelle *bossèts* en Ardennes, *topèt* à Theux, *sopèt* à Spa, *wastène* à Herve et dans les environs [1]. On désigne sous ces noms dans les prés des touffes de dimension variable où l'herbe est plus drue, plus forte et d'un vert plus foncé; elles proviennent de ce qu'une vache y a laissé ses excréments ou y a uriné. L'herbe y est généralement plus dure, et pour cette raison (ou à cause des restes de fiente qui s'y laissent voir) elles sont ordinairement dédaignées des bestiaux : le paysan leur attribue une origine maléfique.

Oscar COLSON.

(A suivre.)

(1) Albin Body, *Vocabulaire des Agriculteurs*, dans « Bulletin de la Soc. liég. de Littérature wallonne », 2e série, t. 7 ; aux mots *Bosset* et *Wastène*.





Gargantua au Pays wallon



Le vieux conte de Gargantua, qui s'est maintenu dans la tradition populaire, en partie grâce à la littérature de colportage à laquelle il doit peut-être certains traits, est bien antérieur à Maître Alcofribas Nasier. Après le Bibliophile Jacob, Nisard le constate dans son *Histoire des Livres populaires*, I (1854), p. 535 et suiv. C'est en 1532 que Rabelais remanie le vieux roman populaire des *Grandes et inestimables Chroniques du grand et énorme géant Gargantua*, qui devait, sous l'effort du génie, traverser des siècles de littérature savante et immortaliser le nom de Rabelais.

Sur Gargantua populaire, on peut consulter les ouvrages suivants :

Gargantua, essai de mythologie celtique, par Henri Gaidoz. Broch. gr. in-8°. Paris, Didier. Traduit en gallois dans « Y Traethodydd », numéro de janvier 1869.

Gargantua dans les Traditions populaires, par Paul Sébillot. 1 vol. in-18, xxviii + 342 p. Paris, Maisonneuve. 1883.

Le récit populaire, recueilli à Lustin par M. A. Maréchal, nous donne occasion de reproduire un autre conte, localisé dans la région de Farciennes.

Le nom, tout au moins, du héros populaire a encore été signalé comme bien connu naguère au Pays gaumet, par Guilain, *Mœurs luxembourgeoises*. Mons, 1887. A propos du Carnaval, cet auteur écrit :

« Dans les villages les plus importants, on voit à peine quelques » masques, aussi mornes que la saison. Voilà quelques années, cette » époque de l'année était beaucoup plus gaie. Chaque année, le » mardi-gras voyait revenir l'exécution de M. Gargantua. Ce malheu» reux, après avoir entendu lire sa condamnation (un vrai chef-

» d'œuvre, plein de bonne plaisanterie gauloise), à la peine capitale,
» était ou bien brûlé, ou fusillé, ou noyé. Aujourd'hui, Gargantua a
» disparu. »

C'est là tout ce que nous connaissons à présent sur Gargantua au Pays wallon.

O. C.

I.

« L'histwêre di Gam'gam'touwau »

à Lustin.

C'èst-on èfant qui v'neut au monde. Ossitôt arivè, i d'mande : « Qu'est-ce qui dj' va mougnî? »

On lî fait one pitite sope au lassia. L'èfant veut ça èt i d'mande : « Po qui est-ce, ci lètchète la ? »

On lî dit qu' c'est por li.

« Por mi! dist-i: i m'è faut bin dîs côps ostant. »

La dessus on va qwè l' tchôdron al caboléye qui t'neut bin chîs sayas èt on s' mèt a fè l' sope po l'èfant.

On lî sièt tote bolante, èt i l'avale su on clin d'ouy.

« Qu'est-ce qui dj' va fè, mi, asteûre? » dist-i Gam'gam'touwau.

Les parints s' riwaitint tot sbarès.

« Dji vou travayî, dist-i co; donoz-me di l'ovradje, abîy !

— Ah bin! nos avans les près Monseû a fautchî.

— Dj'î va, dist-i. »

Et vo-l-la èvôye avou l' faus su li spale.

Au d'bout d' deûs heûres i r'vint.

« Qu'est-ce qu'i faut qui dj' fêye co, asteûre?

— Eh bin! vos iroz staurè totes les bates ! »

Vola qu'i paute, wê. I s'assît su one bate, i pète on côp èt totes les bates au minme momint ont stî stauréyes.

C'est un enfant qui venait au monde. Aussitôt arrivé, il demande : « Qu'est-ce que je vais manger? »

On lui fait une petite soupe au lait. L'enfant voit cela et il demande : « Pour qui est-ce cette bouchée-là? »

On lui dit que c'est pour lui.

« Pour moi! dit-il; il m'en faut bien dix fois autant. »

Là-dessus on va quérir le chaudron à la pâtée qui tenait bien six seaux et on se met à faire la soupe pour l'enfant.

On la lui sert toute bouillante et il l'avale sur un clin d'œil.

« Qu'est-ce que je vais faire, moi, maintenant ? » dit Gargantua.

Les parents se regardent tout saisis.

« Je veux travailler, dit-il encore ; donnez-moi de l'ouvrage, bien vite.

— Ah mais! nous avons les prés *Monseur* à faucher.

— J'y vais, dit-il. »

Et le voilà parti avec la faux sur l'épaule.

Au bout de deux heures il revient.

« Qu'est-ce qu'il faut que je fasse encore, maintenant?

— Eh bien! vous irez éparpiller tous les andains. »

Voilà qu'il part, voyez-vous. Il s'assied sur un andain, il pète un coup et toutes les lignes au même moment ont été éparpillées.

Enfin, les parints n'è riv'nint nin !

« Qu'est-cè qu'i faut qui dj' fêye ? dist-i co.

— Nos avans des tchinnes qui sont côpès d'dins l' Comogne èt i faureut les alè r'qwè. »

Gam'gam'touwau va at'lè si tch'-fau avou l' tchèrète èt vo-l-la èvôye pal rouwale aus broûs.

Mains atot riv'nant, vola qu' li tch'fau n' saveut pus haye.

Qu'est-ce qu'i fait ?

I print si tch'fau dins ses brès èt l' va pwartè bin lon yute des broûs.

Adon i mousse dizos s' tchèrète èt l' pwate dissus s' dos.

Vo-l-la tot l' minme ralè.

Les djins fyint des èclamûres, don ! èt les parints, zels, ont comincî a-z-awè peû.

I s' dimandint qu'est-ce qu'il avint la por on-èfant èt qu'est-ce qui 'nn advêreut pus taurd.

I tûznut qui ci qu'i-gn-a d' mias a fè, c'est dol fè pèri.

Et quand i d'mande po l' quatrinme côp di l'ovradje, i lî diy'nut :

« Nos alans fè on pus' padrî l' maujone : vos iroz l'afonci. »

One dimèye heûre après, il esteut dèdja bin bas.

Mains on aveut mètu one saquî po fè r'tchêr les cayaus èt les pîres, come des pîres di molin, qu'i r'tapeut su l' bwârd do pus' !

I crîye après s' mère :

« Hé ! man, fioz one mièté ènn alè totes ces pouyes la : èles mi vègnnut fè tchêr des barbaujes su m' tiesse.

— Mâria ! Mâria ! dist-èle li pauve feume, s'i nome des barbaujes des s'faitès pîres, nos n' saurans jamais è v'nu a d'bout. »

Mains one pîre, brâmint pus grosse qui l's ôtes, lî a fait on si

Enfin, les parents n'en revenaient pas !

« Qu'est-ce qu'il faut que je fasse ? dit-il encore.

— Nous avons des chênes qui sont coupés dans la *Comogne*, et il faudrait les aller rechercher. »

Gargantua va atteler son cheval avec la charrette et le voilà parti par la Ruelle-aux-Boues.

Mais en revenant, voilà que le cheval ne pouvait plus avancer.

Qu'est-ce qu'il fait ?

Il prend le cheval dans ses bras et va le porter bien loin au-delà des fanges.

Alors il s'introduit sous la charrette et la porte sur son dos.

Le voilà tout de même revenu.

Les gens faisaient des exclamations, n'est-ce pas ! et les parents, eux, ont commencé à avoir peur.

Ils se demandaient ce qu'était cet enfant, et ce qu'il en adviendrait plus tard.

Ils songent que ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de le faire périr.

Et quand il demande pour la quatrième fois du travail, ils lui disent :

« Nous allons faire un puits derrière la maison : vous irez le creuser. »

Une demi-heure après, il était déjà bien bas.

Mais on avait posté quelqu'un pour faire retomber les pierres, grosses comme des meules de moulin, qu'il rejetait sur le bord du puits.

Il appelle sa mère.

« Hé ! maman, faites partir toutes ces poules : elles viennent me faire tomber des fétus sur la tête !

— Sainte Vierge ! dit la pauvre femme, s'il appelle fétus de pareilles pierres, nous ne saurons jamais en venir à bout ! »

Mais une pierre, beaucoup plus grosse que les autres, lui a fait un

grand crin au timpli, qu'il a stî touwè rwèd mwârt.

Et tant-i-a qui l' tèribe Gam'gam'-touwau n'a nin vikè longtimps.

trou à la tempe, et il est tombé raide mort.

Ce qui fait que le terrible Gargantua n'a pas vécu longtemps.

Conté par Mme L..., de Lustin, qui tient le conte de son grand-oncle. A Lustin, (rive droite de la Meuse, à 10 kilomètres sud de Namur) on parle un patois qui se rapproche beaucoup de celui de Dinant.

Alph. MARÉCHAL.

II.

Le conte de « Gargantuô »

à Farciennes sur Sambre.

Avoir un ventre de Gargantua, un estomac de Gargantua, manger comme Gargantua : voilà des dictons vulgaires, répétés par le peuple entier du Pays de Charleroi, connu de beaucoup de contrées voisines.

Mais voici mieux sur ce personnage légendaire : c'est une histoire locale qui a encore aujourd'hui cours parmi la population de Farciennes et des villages rapprochés.

Un jour, il y a de cela beaucoup d'années, car je suis vieux et j'étais alors fort jeune et avide des récits de grand-père, j'importunais mon vieux voisin en réclamant un conte de lui.

« Je vais t'en dire un beau, me dit-il, un ancien haut fait du Grand *Gargantuô*, que j'avais oublié, et qui m'est revenu tout à l'heure en dormant. »

C'était la première fois que j'entendais la vieille légende de Gargantua à Farciennes : depuis lors, on me l'a maintes fois racontée, et j'ai vu qu'elle y était populaire.

Voici ce que me dit le vieillard :

Il y a bien longtemps, bien longtemps, *Gargantuô*, dans une de ses longues pérégrinations, vint voir le pays de Charleroi, et passa par Farciennes.

Là, il se reposa assis sur une montagne voisine. Sentant une grande soif, il se prépara à la satisfaire.

Le grand voyageur, engagé par la pureté de l'eau serpentant entre de vertes prairies, mit un genou sur la colline du Perrier, l'autre sur celle de Louat, après avoir eu soin d'y amasser deux tas d'herbes pour garder chaque jambe de sa culotte neuve.

Puis il plaça ses deux mains sur les deux bords de la Sambre, et

baissant la tête au niveau de l'eau, il se mit à boire à même le courant.

Ce fut court et bon.

Les flots attirés par la puissante haleine de *Gargantuô*, se précipitèrent dans son gosier comme dans un gouffre, avec tous les poissons qui y nageaient. Les eaux remontèrent même le courant, et la rivière fut réduite subitement d'un tiers.

Le géant ne reprit qu'une fois haleine, et s'arrêta au milieu de sa soif, de crainte de mettre la Sambre à sec, au grand dommage des paysans voisins. Il n'était pas méchant, *Gargantuô*, et les enfants mêmes ne le fuyaient pas toujours ; il se plaisait à causer parfois avec eux.

Quand il releva la tête, il vit devant lui, sur le bord de l'eau, un gamin qui le regardait.

— « Que me veux-tu ? dit le géant.

— N'avez-vous rien senti passer avec l'eau dans votre gosier ?

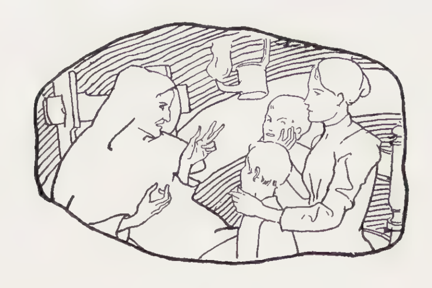
— L'eau n'est-elle pas bien pure ?

— Oui, mais elle porte des bateaux, et vous en avez avalé un avec tous ses agrès, qui descendait le cours derrière vous.

— Ah ! c'est donc cela que j'ai senti passer une *barbauche*... »

Une *barbauche*, dans le wallon local, c'est une légère « barbe » ou tout autre fragment aussi mince, pouvant se trouver dans l'eau.

Résumé de : François Gillot, *La légende du Grand Gargantua à Farciennes*, dans « Documents et Rapports de la Société paléontologique et archéologique » de Charleroi, t. XIII (1884), p. 254 à 256.





Dessin de Nestor OUTER.

LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Nos amies les Bêtes

Petite histoire naturelle (1)

Le chat

D'abord des yeux : fendus à la chinoise, ils sont de la couleur changeante de l'opale ou de l'émeraude, avec, comme pupille, un grain d'avoine noire. Sous ces paupières mi-closes luisent les pensées indéfinissables d'un jeune sphynx. De sa langue rose mais rapeuse, il lisse sa robe grise nuancée de roux très fin. Il est noble, fier et gracieux, soit qu'il dorme près de l'âtre, roulé en manchon, ou qu'il glisse, comme liquéfié, vers la souris grignotante. Il mange comme une personne polie, savourant le lait tiède ou le morceau de foie qui *rougit sa babine. Cajoleur et cajolé, il passe de longues heures sur le* large giron de sa vieille maîtresse sourde et myope qui brode d'héraldiques initiales sur la batiste bruissante.

Mais les soirs se sont attiédis. Les bourgeons crépitent sous l'haleine du printemps et des miaulements langoureux l'invitent à l'amour. Pendant de longs jours et de longues nuits il disparaît. On le pleure, on le croit perdu, mangé peut-être : il était si potelé ! Un matin il rentre, maigre et chancelant, souillé de sang et de boue, le poil ébouriffé, l'œil terne, la gueule puante. Il avise le fauteuil familier et s'y étend avec un gros soupir.

Cependant la vieille dame, le mouchoir sur les yeux, pleurant toujours l'ingrat adoré, s'assied lourdement.

Un miaulement plaintif, et Minet a vécu, étouffé sous le puissant fessier de sa maîtresse éplorée.

(1) Croquis extraits d'un ouvrage en préparation.

Le cochon

Rose et gras, il se vautre dans le purin, le groin gourmand, l'œil farceur, la queue spirituelle. Il se gratte, se tourne, se retourne, et de joie fait des bonds plus ou moins gracieux à travers la basse-cour qu'il scandalise par ses cris pointus et son gros bonheur. Ce n'est certes pas en suçant de la glace qu'il a acquis cette luisante santé ! Son auge est toujours pleine de bonnes pommes de terre au son, baignant dans le bon petit lait qu'il ingurgite en affirmant sa volupté par de sonores clapements de babines. Il ne sait guère que les soins dont on l'entoure sont intéressés, il s'en bat les fesses de sa queue en tire-bouchon ; son ventre ne fait pas un pli, quoi de mieux ? Pas de souci ; quant à l'amour, il s'en fiche comme d'un réveil à musique. Il fait tout tranquillement son métier de cochon : il boit, il mange et fait du lard. Mais un jour arrive l'homme au tablier blanc avec sa collection de couteaux frais émoulus.

Le pauvre porc est culbuté en un rien de temps sur un coin du fumier, près de la mare parfumée où il aimait tant à se vautrer au soleil. Il pousse d'effroi des cris que ne couvriraient pas mille trompettes sonnant la charge ; son œil s'arrondit, ses sabots égratignent le sol et sa queue soudain se « détirebouchonne ». Une douleur aiguë a pénétré son être avec le froid atroce de la lame d'acier, et sa vie, sa bonne vie s'en va à gros bouillon avec son sang précieusement recueilli.

Le soir, on lui rend les derniers devoirs en le découpant en bandes et en petits morceaux : sa mère elle-même, hélas, ne le reconnaîtrait pas. Les fermiers voisins viennent admirer la largeur de son lard et le poids de ses jambons et répètent à l'envi : *quė bî pouchî* (1) ! Car il en est des cochons comme de bien des gens, on ne les admire qu'après leur mort.

Le veau

A peine est-il au monde qu'il pleure. A peine a-t-il pleuré qu'il est vendu. L'homme vient le chercher dans sa carriole. Petit veau va en voyage. On le hisse par la queue et les pattes dans la voiture. C'est à sa mère de pleurer, ce qui ne trouble en rien la joie du fermier et de ses enfants qui comptent les pièces de cent sous.

Petit veau chancelant dans la charrette regarde de ses grands yeux les plaines, les bois où chantent les oiseaux, les prés où paissent ses tantes sous le grand ciel bleu où roulent de grands nuages d'or. Son âme de veau s'émerveille de ces splendeurs, et le souvenir de l'étable maternelle a quitté son cerveau ébahi.

(1) Quel beau cochon !

Lui aussi, quand il sera grand, se couchera dans les hautes herbes parfumées au bord de la rivière qu'ombragent les saules ; lui aussi meuglera, au soir qui tombe et à l'aurore qui point, sa joie de vivre. Il tirera la charrue tranchant la terre brune et fumante, comme ses oncles qu'il a vus tout à l'heure graves et forts ; ou il se battra dans l'enclos le long des clôtures où il poussera son rival sous l'œil attendri d'une blanche génisse.

Mais la carriole s'arrête. Petit veau est brutalement descendu à terre et poussé par un chien qui le mord aux jarrets sous une grande porte rouge. Ne connaissant pourtant rien ni de la vie, ni de la mort, petit veau se débat et meugle de terreur : ses naseaux ont perçu la fade odeur du sang.

La chèvre

Les deux pieds de devant délicatement posés sur la haie, elle cueille d'une lèvre avide les jets carminés de l'épine printanière. La vieille qui la garde, presqu'aussi barbue que la bête, tricotte des bas jaunes et les aiguilles font dans ses doigts noueux et rèches un triangle mobile où le soleil accroche des lueurs d'acier. La chèvre est fine, jolie ; son œil pétille d'espièglerie ; la vieille ressemble à une dinde plumée dont elle a le gloussement fébrile et la gorge gélatineuse. La bête insatiable s'engage sur les talus abrupts traînant derrière elle sa corde qui glisse dans les herbes et les fleurs comme une longue couleuvre grise. La voilà au sommet ; elle regarde gaminement la vieille qui l'appelle en geignant : « Viens bibique, viens ma grande ! Ah ! sale bête, veux-tu bien descendre ? Attends que je monte ! » Et la vieille se met à escalader le talus où elle s'accroche des mains et des pieds montrant, lamentable spectacle, ses mollets secs comme un bâton à haricots. « Attends un peu ! » Elle perd une savate et boitant, sacrant, elle poursuit son pénible assaut. Les voilà toutes deux en haut, l'une pourchassant l'autre, scène d'ombres contre l'écran clair du ciel doré. La vieille se désarticule l'échine pour saisir la corde qui fuit devant ses doigts ; elle se courbe, fait quatre pas, la chèvre en fait cinq, traînant toujours l'insaisissable lien. La vieille trépigne, la chèvre rit en bêlant le plus gentiment du monde. Se baissant une dernière fois, la vieille dinde a enfin saisi la corde qu'elle s'enroule cette fois autour du poignet, mais d'un bond la chèvre est en bas du talus où la vieille la rejoint du même coup en une dégringolade éperdue, jambes par dessus tête, qui la fait ressembler à la femme du diable que Polichinelle, dans les théâtres de marionnettes, jette, avec un rire sonore, dans la foule des enfants rieurs et cruels.

Nestor OUTER.



Décentralisation

« Les Musées de province et l'Etat »

Sous ce titre, dans le *Bulletin des musées royaux*, de Bruxelles (n° de mai) M. E. v. O. publie son opinion officielle sur « la concurrence véritable qui s'élève parfois entre les Musées de l'Etat et les Musées locaux, provinciaux et communaux, au sujet des pièces qu'ils revendiquent de part et d'autre pour leurs collections. » On se souvient que cette question, dont l'intérêt fut signalé plusieurs fois ici-même, a été posée au Congrès wallon de 1905 et qu'elle y fut résolue dans un sens favorable à la décentralisation (1).

M. v. O. ne fait qu'une allusion dédaigneuse à ce Rapport (2). Toutefois, il a beau considérer comme « un danger très éphémère » l'exposé, dans un congrès, d'une thèse contraire à celle qu'il va défendre : il doit immédiatement reconnaître que « le vrai danger, c'est l'attitude d'un groupe assez nombreux, représentant non seulement certains musées proprement dits, mais encore les sociétés d'art et d'archéologie qui alimentent ces derniers et décident presque toujours de leur orientation. » Or, le Rapport déposé au Congrès wallon exprimait précisément l'opinion d' « un groupe assez

(1) Voyez le Rapport, rédigé après enquête par M. Oscar Colson, ci-dessus, t. XIII (1905), p. 408 à 419 et plus spécialement p. 415 et suivantes.

(2) Voici cette allusion : « Nous avons vu parfois, dans des Congrès aux campagnes faciles, des orateurs du moment décrocher certains vœux de localisation à outrance, et arriver à mettre ainsi, sous le couvert apparent du sentiment public, des aspirations qui ne représentent, au fond, que des manières de voir toutes personnelles. »

nombreux » ([1]) du genre dont parle M. v. O. Il en résulte que, si l'auteur, par une coquetterie de jolie femme, n'entend citer ni le Rapport ([2]), ni le rapporteur, ni le Congrès, ni même *Wallonia*, son article est tout de même une réponse au nôtre, d'autant plus importante, celle-ci, qu'elle nous apporte l'opinion d'un centralisateur autorisé et résolu.

A son avis, il y a « un malentendu menaçant d'une manière permanente une entente qui ne devrait jamais être troublée ». Cette entente, unissant dans un concert touchant les Musées de l'Etat et les institutions régionales, que celui-ci se plaît à dépouiller, fait songer à l'entente, si émouvante aussi, du chien qui lèche la main et du maître qui retire l'os. Mais passons.

Le Congrès wallon posait en principe que les Musées régionaux ont un droit naturel à la propriété de toutes les trouvailles archéologiques opérées sur leur territoire respectif. Il a émis le vœu que l'administration centrale évite d'entrer en concurrence pour l'achat de ces objets, et qu'au contraire les pouvoirs publics accordent aux sociétés ou administrations intéressées, leur appui et tous subsides nécessaires pour aider aux achats. Que les objets achetés par l'Etat dans le pays ou à l'étranger, provenant d'une région déterminée, soient déposés par lui dans le musée de la région.

En d'autres termes, le Congrès demandait que l'Etat agît vis-à-vis des Musées provinciaux, comme il fait vis-à-vis des dépôts provinciaux d'archives, et de ceux qu'ont créés à côté les administrations locales.

M. v. O. ne relève pas cette comparaison. Il trouve en termes propres que la conception des décentralisateurs n'est ni rationnelle, ni juste. Et il établit quelques distinctions qui se veulent très adroites mais qui l'éloignent vraiment du fond de la question.

Les objets de fouille dont on veut le retour aux musées régionaux sont, dit-il, presque toujours des documents se rapportant au haut moyen-âge, à la période franque, à l'époque belgo-romaine, ou même aux âges préhistoriques. Or, à ces moments-là, on ne songeait pas encore, cela va sans dire, aux provinces dont on se réclame. Ces objets sont donc à leur place seulement dans un musée central, le musée de l'Etat.

On peut se demander immédiatement si l'Etat belge est bien

(1) Ce groupe, assez important en effet, mais dont la liste des sociétés adhérentes au Congrès donnerait une idée à la fois inexacte et incomplète, s'est renforcée par après d'adhésions très précieuses dont nous sommes particulièrement heureux.

(2) Qui lui fut envoyé personnellement par son auteur lui-même.

qualifié pour centraliser, par exemple, ce qui se rapporte à la Gaule. Celle-ci était tout de même un peu plus grande que la Belgique actuelle. Nous l'avons dit, il serait très logique, dans le sens où parle M. v. O., et il serait parfaitement rationnel, par ces temps d'internationalisme, de poursuivre la suppression des musées nationaux, en faveur de la création d'un grand musée indo-européen, en attendant l'interplanétaire qui est dans les vœux encore inexprimés de la plus prochaine politique mondiale.

A la vérité, M. v. O. ne va pas si loin. Il reste belge, ce qui, il le sent bien lui-même, est déjà très hardi.

On répondra, dit-il, qu'il faut bien centraliser en des endroits déterminés les vestiges du passé épars dans le pays, et qu'à cette fin, le chef-lieu reste, en définitive, le point le plus indiqué pour les objets découverts dans la province correspondante. Mais pourquoi s'arrêter ? continue l'auteur. Centralisons dans les chefs-lieux d'arrondissement, par exemple, chaque fois du moins qu'il s'y rencontrerait un noyau d'hommes suffisamment éclairés pour se soucier de pareilles choses.

Ici, M. v. O. croit toucher à l'absurde. Mais il signale lui-même de petits chefs-lieux, tels que Charleroi, Soignies, Nivelles, etc., qui ont de jolis petits musées, — de petits musées modestes qui ne demandent qu'à s'agrandir. Qu'y aurait-il de malheureux à les voir décupler d'importance ? Est-ce que, par hasard, la province n'aurait pas droit aux mêmes lumières que le « cœur-et-cerveau » ?

Parfaitement. Mais ces lumières, il est de toute nécessité qu'elles nous viennent de Bruxelles. Parce que, si l'on en arrive à une telle décentralisation, « c'est alors, dit l'auteur, l'éparpillement, l'émiettement de nos archives archéologiques nationales, avec toutes les conséquences qui s'attachent à ces mots. C'est la perte de toute vue d'ensemble de notre passé le plus lointain. Si chaque chef-lieu seulement attirait dans son orbite la totalité des objets de fouilles trouvés dans la province, que resterait-il, je le demande, pour les musées de l'Etat ? Il ne resterait rien du tout. »

Rien du tout, c'est beaucoup dire, comme écrivait un célèbre dialecticien ! Il resterait à l'Etat le soin de procurer aux Musées nationaux — comme il le fait déjà sur une très large échelle pour des documents étrangers — des reproductions, des moulages, des copies. Mais il lui resterait encore autre chose : je ne fais aucune difficulté à reconnaître qu'il y a des objets qui trouveraient malaisément place dans certains musées de province. L'iguanodon, par exemple.

Les centralisateurs, dans leur horreur pour l'éparpillement et leur amour de la synthèse, confondent autour avec alentour. Ils

confondent les synthèses nécessaires avec l'amoncellement indéfini, dans un musée central, des richesses soustraites à tous les points du territoire.

C'est contre ceci que nous protestons, et non pas contre les synthèses. Nous sommes même d'avis que les synthèses ne sont pas seulement nécessaires dans les capitales. Nous croyons qu'elles le sont ailleurs encore et, d'une manière générale, qu'elles sont désirables partout où il y a un public capable de s'y intéresser.

Qu'on se place à n'importe quel point de vue où peut se trouver le public, pour les savants, pour les étudiants, pour les artistes, pour n'importe quelle espèce de curieux, un musée est une source d'enseignement, c'est une école.

Et bien, de telles écoles sont aussi nécessaires en province que dans la capitale. Les empêcher, par système, de se développer et même de vivre, ainsi que fait l'Etat, c'est agir en mauvais administrateur : c'est appauvrir le pays au profit d'un seul centre.

Ce que l'Etat devrait faire, dans l'intérêt de l'enseignement général, c'est de ne pas dédaigner et appauvrir les musées provinciaux, mais au contraire de leur aider à se créer des collections nombreuses, par l'achat de ces moulages et copies authentiques que ses Musées royaux font à la perfection.

Mieux vaudrait, certes, les collections d'originaux. Mais, à moins de piller les collections étrangères et celles des particuliers, elles sont à jamais impossibles.

On peut considérer comme un idéal la création d'un musée Rembrandt, où serait réuni l'œuvre entier de ce maître. Mais personne ne se fait d'illusion. Chacun cherche à orner ses cartons de bonnes reproductions. Les Musées eux-mêmes ne seront-ils pas obligés, à tout jamais, pour offrir des collections complètes, de dépendre de celles d'autrui ?

Nous demandons qu'à cet égard, ils sachent se résoudre vis-à-vis des musées pauvres, des musées de province, à la même dépendance où ils sont forcés de rester vis-à-vis de leurs semblables riches.

Que chacun conserve ses richesses ; que l'on fasse des reproductions de toutes les pièces dont l'intérêt dépasse le lieu où elles sont déposées ; qu'on répartisse ces reproductions entre les autres musées analogues du pays. Ce sera la multiplication de ces « synthèses » auxquelles on tient — et ce sera la fin des spoliations.

Sous ce régime, si l'élite, avide d'originaux, après avoir passé par Bruxelles, doit, un peu plus souvent qu'à présent, passer par la province, l'excursion lui coûtera tout de même moins cher qu'un de ces voyages à l'étranger qu'elle sait bien s'imposer à l'occasion.

Les curieux imiteront, sans grand encombre, les fouilleurs d'archives qui vont de ville en ville, comme les amateurs de beautés naturelles de village en village.

Mais du moins la province ne sera ni dépourvue, ni dépouillée : elle conservera, en même temps que sa propriété naturelle, un élément de vitalité intellectuelle et morale aussi profitable chez elle au pays tout entier, que dans la capitale.

Ce que nous demandons est donc très simple, et ce n'est dirigé contre personne ni contre aucune institution.

Nous demandons qu'on nous laisse nos petites richesses provinciales, et qu'on nous aide à les compléter au lieu de nous les prendre.

Il reste les droits de l'Etat, et c'est ce qu'on nous oppose. Nous avons montré comment ils s'exercent, et l'on ne répond rien à nos révélations.

Les agents de l'administration viennent sur place, à coups de billets bleus, faire une concurrence désastreuse aux musées provinciaux. Ou bien ils se tiennent à l'affût, et s'ils apprennent qu'il pourrait y avoir quelque chose quelque part, ils arrivent, ils s'installent, ils fouillent sans nul souci de la Société locale et de son musée.

C'est cela, le droit de l'Etat.

Dès lors, réclamation naïve, en effet, que la nôtre, et trop simple et trop juste, sans la moindre chance d'être accueillie.

Il n'y a plus de place pour le bon sens, quand c'est au droit du plus fort qu'on se bute. Nous ne l'avons pas fait dire et n'attendons pas qu'on le déclare.

Mais c'est la vérité tout de même.

O. COLSON.



PHILOLOGIE WALLONNE

Bulletin du Dictionnaire général de la Langue wallonne, publié par la « Société liégeoise de Littérature wallonne. » N°s 1-2, janvier 1906. Liége, Vaillant-Carmanne.

Wilmotte, M. *Un double projet de Dictionnaire des patois romands et wallons*. Extrait des « Bulletins de l'Académie royale de Belgique », n° 11, novembre 1905. Brux., Hayez.

Grojean, Oscar. *Le Dictionnaire général de la Langue wallonne*. Extrait de « La Belgique artistique et littéraire », t. II, mars 1906. Brux., Larcier.

Le premier ouvrage mentionné ci-dessus est une publication nouvelle entreprise par notre vaillante et populaire « Société de Littérature wallonne ». C'est le début excellent d'une œuvre de propagande et d'enquête scientifique. On peut voir de mieux en mieux, grâce à lui, combien il en coûte de peine et d'ingéniosité, en même temps que de science, pour réunir en un corps les richesses insoupçonnées de nos patois. On peut y constater sur quelles larges assises les auteurs du *Dictionnaire wallon* font reposer leur œuvre.

Composer le dictionnaire d'une langue littéraire, artificiellement amenée à l'unité, comme la langue francaise ou le néerlandais, c'est chose relativement facile. Il suffit de puiser dans les monuments écrits, dans les dictionnaires antérieurs. Un grammairien patient peut s'en acquitter sans sortir de sa bibliothèque. Autre chose est de recueillir l'infinie variété des patois. En ce cas, peu de dialectes sont arrivés à la période littéraire ou possèdent un passé fixé par l'écriture ; il y a peu d'œuvres imprimées, ou bien, comme c'est le cas pour le wallon, quelques-unes seulement sont reproduites de façon à bien représenter les sons et les phénomènes grammaticaux ; de sorte qu'un étranger limité aux sources écrites ne saurait s'en faire une idée exacte. Il faut donc que les philologues du *Dictionnaire wallon* parcourent le pays en tous sens pour y cueillir les sons sur les lèvres qui les prononcent. Celui qui est au courant sait qu'ils ne manquent pas, depuis douze ou quinze ans, à ce premier devoir. Mais il y a autre chose que les sons, autre chose que la constitution d'un *Atlas phonétique*, que les auteurs comptent au nombre de leurs travaux préparatoires : il y a l'infinie richessse du vocabulaire. Faute de pouvoir entendre, *partout*, *tous* les mots, il est nécessaire d'organiser, d'alimenter, de tenir en haleine une armée de correspondants qui supplée aux lacunes de l'information sur place.

C'est cette organisation que le *Bulletin du Dictionnaire* nous révèle. Il nous fait entrer profondément dans les procédés de travail des auteurs et il nous donne une absolue confiance que leurs efforts réussiront.

Voici d'abord des instructions minutieuses données avec esprit et bonhomie. M. Feller y évite d'envelopper sa pensée dans un langage cathédral. Tout est dit de façon à inspirer aux modestes collaborateurs acquis à l'œuvre, et à ceux qui lui viendront certainement, la confiance en

eux et l'initiative. M. WILMOTTE, dans l'article signalé ci-dessus, — article académique consacré à l'œuvre des philologues de la *Société wallonne*, — énonce l'opinion que ces Messieurs « n'exigent pas des aptitudes suffisantes de leurs collaborateurs. » Cette opinion serait sage s'il s'agissait d'une immense étendue de pays comme la France, ou si les auteurs étaient des philologues étrangers forcés de croire leurs correspondants sur parole et de tabler aveuglément sur leurs graphies imparfaites; mais si l'on songe que les trois auteurs sont des spécialistes en philologie wallonne, et qu'ils ont fait autre chose que de la philologie en chambre sur textes imprimés, on en conclura bien différemment, et les *Instructions* données par M. FELLER apparaîtront sages, insinuantes autant qu'il convient et de nature à ne décourager aucune bonne volonté! Elles procèdent d'une connaissance profonde du caractère et des habitudes des provinces wallonnes.

Viennent ensuite des modèles de travaux, les uns en wallon, les autres en français, condensant en deux ou trois pages toute la matière d'un vocabulaire technologique. Certes, nous souhaitons aux trois auteurs beaucoup de correspondants comme MM. Joseph HENS et Arille CARLIER.

Voici des *questionnaires* relatifs à divers objets : les vents, l'abeille et la ruche, le fauchage et la faux, les salutations, souhaits et imprécations, le jeu de quilles, le rouet. Ici encore, on peut dire que les auteurs procèdent de façon judicieuse en commençant par des questionnaires sur des objets concrets. Ils méritent assurément les éloges que M. WILMOTTE a trop réservés aux auteurs de l'œuvre suisse, M. GAUCHAT et ses collaborateurs (1).

Voici surtout un premier *Vocabulaire-questionnaire*, pour les mots commençant par *aa*, *ab*. Telle qu'elle est — et les résultats inespérés de l'enquête montrent, paraît-il, qu'elle est très incomplète, — cette liste est de nature à donner, à qui ne les soupçonne point, une idée des richesses du langage wallon. La somme des dictionnaires existants n'approche point de cette étonnante variété de formes et de mots.

Enfin, voici la liste des correspondants qui s'intéressent à l'œuvre et et qui lui ont promis leur concours. Cette liste, arrêtée à la date de décembre 1905, est déjà respectable. Elle s'ouvre par le nom de l'abbé BALAU, le savant auteur des *Sources de l'Histoire du pays de Liége*, et elle contient des noms célèbres à divers titres. Cette liste se modifiera sans doute, car il ne s'agit pas ici de patrons aux sympathies purement platoniques : il s'y agit de travailleurs récoltant sur place, envoyant aux auteurs leurs matériaux avec permission d'y puiser à pleines mains et d'en disposer librement, — et ce n'est pas un vain titre que celui d'auteur-correspondant du *Dictionnaire wallon!*

Ce premier fascicule d'un bulletin d'enquête scientifique complète heureusement le *Projet de Dictionnaire wallon* pour ceux qui désirent savoir si l'œuvre est en bonnes mains. Le *Projet* offrait plutôt des résultats, il montrait au public des spécimens de ce que l'on pouvait réaliser (2) : à son

(1) Page (11=) 827, note 2.
(2) Voy. *Wallonia*, XIII (1905), p. 122-124.

tour, le *Bulletin du Dictionnaire wallon* montre comment les trois membres de la Commission désignés par la « Société de littérature wallonne » sont en train de réaliser. Sans doute ils pourraient déjà, avec les connaissances et les renseignements dont ils disposent, en ne publiant que leurs matériaux, produire une œuvre critique, organique, qui laisserait loin derrière elle l'ensemble de tous les lexiques wallons réunis, mais ils ont l'ambition de faire une œuvre scientifique et aussi complète que possible.

Nous sommes loin d'avoir dit tout le bien que nous pensons de ces travaux d'approche, préparatoires à la réalisation d'une œuvre qui sera longue et hérissée de difficultés. Mais, si nous voulions en dire davantage, il nous faudrait copier ou démarquer l'excellent article de M. Oscar GROJEAN dans « la Belgique artistique et littéraire ». M. GROJEAN condense en quelques pages substantielles tous les renseignements de nature à éclairer le public sur l'importance de l'œuvre, sa préparation, ses auteurs, ses moyens de réalisation d'ordre scientifique et d'ordre économique ; et il en a parlé dignement, avec la sympathie qui convenait.

Moins élogieux dans la forme, l'article de M. WILMOTTE tourne au plus grand éloge des trois philologues wallons si l'on songe bien à ceci en le lisant : c'est qu'il n'est aucun des *desiderata* énoncés par M. WILMOTTE qui n'ait été en réalité prévu. M. WILMOTTE n'a pu s'en rendre compte parce que son étude a paru quelques jours avant le *Bulletin du Dictionnaire*. C'est pourquoi l'article « conseille » des questionnaires, un atlas phonétique, de l'onomastique, de la toponymie, du folklore : toutes choses qui étaient en voie de réalisation longtemps avant les chaleureux conseils du savant professeur. Cette rencontre dans le choix des moyens transforme les observations qui émaillent l'étude de M. WILMOTTE en autant de louanges.

Notre impression est que MM. DOUTREPONT, FELLER et HAUST n'avaient pas un intense besoin de ces avertissements charitables. Il était bien inutile de les écraser par la comparaison avec l'œuvre similaire des patois de la Suisse romande. Il ne faut pas supposer trop complaisamment que ce qui n'est pas publié n'existe pas, que les auteurs n'ont rien fait, rien préparé, rien prévu. Passe encore pour cette question byzantine du titre. *Dictionnaire des patois romans de Belgique* serait un titre plus scientifique, soit ; mais à qui fera-t-on croire que les auteurs ne le savent point ?

Pourquoi M. WILMOTTE donne-t-il à supposer aux savants étrangers — car ceux de notre pays ne pourraient s'y tromper — que MM. DOUTREPONT, FELLER et HAUST ont besoin qu'on leur enseigne le sens du mot *wallon*, du mot *patois*, du mot *langue* (1)? M. GROJEAN a trouvé la note juste sur ce point dans son article (2), et les auteurs mêmes, flairant l'objection, y avaient répondu à l'avance dans un discours prononcé par M. J. HAUST, le 9 septembre 1905, au *Congrès des correspondants du Dictionnaire wallon* (3). C'était aider à populariser l'œuvre en Wallonie et

(1) M. WILMOTTE, o. c. p. (8=) 824.

(2) O. GROJEAN, o. c. pp. 3-4.

(3) *Bulletin du Dict. wallon*, pp 15-21. Voir spécialement p. 22, fin. Voir aussi le discours de M. FELLER, *ibid.*, p. 19.

à lui gagner des collaborateurs nombreux que de lancer leur projet sous ce titre.

Si l'œuvre des patois de la Suisse romande est plus avancée, ce n'est pas qu'elle ait été entreprise par de meilleurs philologues, c'est tout simplement et tout bonnement parce que, depuis cinq ans déjà, elle est en possession d'une subvention annuelle assez rondelette (1). Mais nous ne voulons point parler davantage de la question budgétaire : cela dépasserait la limite de notre compte-rendu sur le mouvement actuel de la philologie wallonne en Belgique.

O. Colson.

GENS DE CHEZ NOUS

César Franck, par VINCENT D'INDY. Paris, Alcan (Collection des *Maîtres de la Musique*, publiée sous la direction de J. CHANTAVOINE). Un vol. petit in-8° de 253 p. Prix : fr. 3,50.

Voici certainement l'un des ouvrages les plus parfaits qu'ait produits la critique musicale française. Après le magistral *Palestrina* de M. Michel BRENET, il fait bien augurer de la collection CHANTAVOINE.

Il est clair d'ailleurs que nul n'était plus qualifié pour parler de notre illustre maître liégeois que celui qui est aujourd'hui son successeur avéré à la tête du mouvement musical si intense désigné sous le nom de « jeune école française » et qui, à une élévation et à un désintéressement artistique unanimement honorés, unit la perspicacité exercée du pédagogue et l'élégance d'un styliste de race.

Deux caractéristiques, se contrebalançant harmonieusement, dominent le livre d'un bout à l'autre ; un enthousiasme vibrant — et un souci constant de ne pas laisser cet enthousiasme émousser le sens critique et le leurrer sur certaines faiblesses.

Le livre de M. D'INDY se recommande aussi par l'heureux équilibre des diverses parties dans lesquelles l'auteur, sous une forme nécessairement concise, épuise réellement son sujet : La biographie, le portrait physique et moral de FRANCK ; l'œuvre (partie logiquement la plus importante), avec une classification par périodes, la genèse, la détermination des influences, de la méthode de travail, de l'esthétique et des caractères stylistiques généraux du maître, enfin une analyse attentive de ses principaux ouvrages, ne reculant pas devant de nombreuses citations musicales — indispensables, à mon avis, dans toute œuvre de critique musicale digne de ce nom ; l'école enfin de FRANCK, ses méthodes d'enseignement et sa postérité artistique ; le tout suivi d'un catalogue des œuvres, avec dates, dédicaces, éditeurs, etc. et d'une bibliographie.

La biographie est suffisamment détaillée et d'autant plus intéressante que l'auteur, qui vécut la vie et la pensée intimes de FRANCK et fut son

(1) M. WILMOTTE, p. (26=) 842, dit que le budget de la Commission du *Glossaire* suisse s'élevait, dès 1900, à 12,400 francs.

disciple préféré, reproduit nombre de souvenirs personnels, ainsi que des « dicts » du maître sur une foule de sujets dont l'actualité n'a pas encore passé. Cette biographie est conçue en outre au seul point de vue artistique, c'est-à-dire dans le but de nous montrer l'ambiance dans laquelle vécut et travailla Franck, de nous expliquer les influences extérieures qui réagirent sur son développement. Très heureusement esquissé aussi, le portrait moral du maître, ce caractère qui s'affirme si ingénument dans l'œuvre et qui peut se résumer dans ces deux mots : « foi et amour ».

La partie analytique est, logiquemment, précédée d'une étude d'ensemble où M. d'Indy situe l'art de Franck au point de vue de l'histoire musicale, détermine son ascendance artistique, ses affinités avec les polyphonistes du xvie siècle, avec Bach, avec Beethoven, dont il voit en Franck le continuateur direct, par la culture des formes stylistiques auxquelles aboutit le maître de Bonn à la fin de son importante et incessante évolution : la forme cyclique, la transfiguration expressive de la variation et de la fugue, mais avec quelque chose « d'autre », de profondément original et d'essentiellement latin. A plusieurs reprises, l'auteur fait allusion à l'origine wallonne de son héros et il rapporte heureusement à cette origine la qualité toute spiritualiste de son expression, « excluant toute couche de couleur violente, car, si Franck fut un expressif, il ne fut jamais un coloriste au sens réel du mot et, en cela encore, il devient impossible de le rattacher aux Flamands et aux Hollandais ».

Remarquons toutefois que ceci est une caractéristique surtout française ; outre qu'en ce qui concerne Franck lui-même, sa mère, si nous ne nous trompons, était Allemande, l'âme wallonne elle-même se nuance de germanisme : C'est là peut-être ce qui justifie cette filiation beethovénienne, tamisée par la finesse gauloise. L'auteur est passé tout près de cette vérité en énonçant que « c'est bien ce pays (de Liége), gaulois d'aspect, germain *d'habitude et de voisinage* [?] qui devait fatalement enfanter le génie prédestiné à la création d'un art symphonique bien français en son esprit de mesure et de précision, mais solidement appuyé sur la haute tradition beethovénienne... » Nous ne croyons pas que « l'habitude et le voisinage » suffiraient à marquer non-seulement l'art de Franck, mais l'art wallon tout entier, de ce trait germanique que nous avons essayé de dégager et d'expliquer [1].

M. D'Indy étudie attentivement l'évolution du génie franckiste, de ses étapes extraordinairement longues vers le dégagement intégral de la personnalité [2].

(1) Voir notre rapport sur le *Sentiment wallon en musique*, Wallonia, 1905, p. 352 ss. (Rapports du Congrès Wallon).

(2) Il y aurait eu ici, peut-être, un rapprochement curieux à faire entre Franck et certains maîtres classiques, comme Haendel et surtout Gluck, dont le développement suivit une progression presque identique. C'est à 48 ans, après une activité créatrice qui suffirait à elle seule à remplir plusieurs vies, que Gluck, avec *Orféo*, prend enfin conscience de lui-même : et c'est à l'âge de 50 ans seulement, suivant M. d'Indy, que se manifeste enfin, dans toute sa pureté, la personnalité de l'auteur des *Béatitudes*.

Cette personnalité, il l'étudie sous tous ses aspects. On peut dire (et c'est là, vraiment, un criterium très sûr dans l'estimation d'un ouvrage critique) que le lecteur qui ignorerait tout de Franck, le connaîtrait et le reconnaîtrait en fermant ce livre. Puis, il aborde l'analyse objective des œuvres. Inutile de dire que celle-ci est faite de main de maître. Mais on peut ajouter (et ceci est un mérite particulier) que cette analyse, dont l'aisance et la netteté attestent à chaque page le savoir-faire d'un technicien, n'en reste pas moins attachante et instructive pour le profane : voir par exemple le schème si lumineux du Quatuor en *ré* (p. 173).

En outre, M. d'Indy met une conscience remarquable, après avoir célébré les mérites d'une œuvre, à nous en montrer aussi les faiblesses.

Et tout cela se mêle à une abondance de remarques générales, sur l'histoire de l'art, sur l'esthétique, voire sur la philosophie et la littérature, toujours marquées au coin d'une observation pénétrante, d'une spiritualité personnelle, originale, et dont un grand nombre mériteraient d'être méditées, si quelques-unes sont contestables (1).

Nous avons dit les qualités stylistiques du livre. Elles n'excluent pas une chaleur et un brio rares dans un ouvrage de critique pure.

Il ne faut pas s'étonner si dans celui-ci, traitant un sujet encore si rapproché de nous, une phase d'histoire artistique à laquelle il participa de toute l'ardeur de sa jeunesse, l'auteur tombe fréquemment dans le ton de la polémique. Les déboires et les mécomptes du « père Franck », l'obstination incroyable avec laquelle les bonzes du temps mirent sous le boisseau l'éclat de ce candide génie, sont narrés avec un frémissement de colère et du ton le plus belliqueux ; le Conservatoire (de ce temps-là), les professeurs et quelques compositeurs « éminents » reçoivent, comme on dit vulgairement, « leur paquet ». Même, l'auteur fait intervenir, à l'occasion, ses convictions religieuses et autres ; l'affaire des congrégations et l'autre, l' « Affaire » tout court, laissent voir le bout de l'oreille...

Mais tout cela, en somme, n'est pas pour nous déplaire. Dans ce livre de sincérité et de véracité, il est logique, il est bien que celui qui raconte si bien se raconte un peu lui-même.

Pour finir, rectifions une petite erreur « historique » : M. d'Indy assure que les *Béatitudes* furent exécutées pour la première fois à Liége, le 1er avril 1894, direction de M. Sylvain Dupuis. La date est exacte (en faisant abstraction de la répétition générale qui eut lieu la veille) ; mais c'est au Conservatoire (il *y* a conservatoire et conservatoire...), sous la direction de M. J.-Th. Radoux, que cette exécution eut lieu.

E. Closson.

(1) Parlant des compositions de piano de Franck et de la rénovation qu'elles apportèrent à ce style instrumental, l'auteur (p. 142) semble dire que, depuis Beethoven, celui-ci n'avait fait que dégénérer, « qu'aucun maître n'y avait apporté de nouveaux éléments artistiques », que Liszt l'enrichit simplement de « combinaisons insoupçonnées et donna à la virtuosité un décisif essor ». M d'Indy semble oublier Chopin qui, un peu avant la moitié du xixe siècle, révolutionna entièrement le style de la composition et de l'exécution pianistiques ; c'est lui qui apporta les « combinaisons insoupçonnées et donna à la virtuosité un décisif essor » et ce faisant, il *créa* dans la plus haute acception du terme ; Liszt, et après celui-ci Bulow et Tausig, ne firent que développer ses traditions.

Frère-Orban, par Paul Hymans. Tome I : 1812-1857.— Bruxelles, Lebègue, 1905, xv-571 pp. Prix : 5 fr.

C'est un monument durable et beau que M. Hymans vient d'élever à la mémoire d'un grand homme d'Etat, en l'honneur d'un grand parti. La pensée libérale possédait trop peu de ces citadelles où l'on répare ses forces, en s'appuyant sur le travail du passé. Il était d'autant plus opportun d'aménager un arsenal que notre génération juge plus erronément l'œuvre de Frère-Orban. Elle connut ses dernières années et, quand elle compare les protestations qui lui échappèrent contre d'irrespectueux amis politiques à l'esprit libéral de notre vieille Constitution, elle se représente mal l'effort incessant que dut faire le libéralisme pour former l'esprit public.

Avant tout, M. Hymans a reconstitué une époque et il l'a fait en historien avisé. J'aime l'histoire écrite par un homme politique : c'est la plus vraie. L'historien le plus discret n'a-t-il pas ses convictions à travers lesquelles il juge l'évolution des idées ? n'est-ce pas une foi clairvoyante, dont on n'est point le prisonnier, qui avive notre intérêt pour les hommes de l'antiquité ? et comment est-il possible de comprendre les œuvres contingentes des chefs d'Etat sans avoir pratiqué les hommes ? Le parti libéral, qui ne s'enchaîne à aucun dogme, a si bien évolué depuis quelques années, qu'il était possible à un de ses fermes soutiens de juger avec détachement la vie de Frère : il y a réussi.

Nous avons peine à nous représenter l'état d'esprit de nos grands-pères : leurs terreurs nous feraient sourire. De 1840 à 1900, le progrès dans les voies du libéralisme est bien plus grand que nous ne l'imaginons. Frère en fut le grand ouvrier.

Si le Congrès National se composa en majeure partie de libéraux (p. 45), le clergé possédait dans le pays une influence dont il savait user. Jusqu'en 1847, sauf un essai peu réussi de Rogier, le parti catholique n'admit que des cabinets mixtes, condamnant le cabinet libéral qui avait tenté de vivre, au nom de l'indépendance royale qu'un ministère homogène menacerait. L'Encyclique de 1832 « foudroyait dans son essence la Constitution, ses textes, les libertés qu'elle consacrait » (p. 47). En 1835, M. Dechamps, un des chefs de la droite, fait l'éloge des grandes universités libres « que la confiance publique pourrait entourer de telle façon que les universités de l'Etat, par exemple, deviendraient peu à peu désertes » (p. 51). En 1840, Delfosse est élu représentant de Liége, malgré les efforts de l'évêque qui avait recommandé ouvertement aux curés de son diocèse de faire tous leurs efforts pour qu'il échouât (p. 53). En 1841, le Pape doit intervenir auprès des évêques pour modérer leur ardeur combative [1]. A cette époque, les Libéraux n'avaient pas d'associations politiques, et lorsqu'en 1841 se créa l'*Alliance* de Bruxelles, en 1842, l'*Union Libérale* de Liége, les cléricaux les représentèrent comme des clubs

(1) *Combatif* n'est pas encore un mot français, paraît-il. Excusons-nous donc de l'avoir employé !

révolutionnaires, ils évoquèrent le spectre des jacobins. Des Libéraux timides déclaraient n'en pas voir l'utilité. Le Congrès Libéral de 1846 — Frère fut un de ses inspirateurs, — alarme le roi qui reçoit les conseils, pleins de méfiance, de Louis-Philippe. Il inscrit à son programme, entre autres, les « améliorations que réclame impérieusement la condition des classes ouvrières et indigentes, » (p.83-107). L'Etat ne possédait pas une école normale, et la loi de 1842 qui ne permettait l'entrée de l'école, pour l'enseignement religieux, qu'au prêtre *catholique*, avait été jugée insuffisante par le clergé, qui désirait pouvoir faire tomber les écoles dont le fonctionnement ne lui plairait pas. La majorité du pays s'y résignait. La loi de 1850 qui organisait un enseignement moyen public en invitant le clergé à y prendre part, provoqua l'indignation des Catholiques. Frère fut qualifié par eux de socialiste (p. 450 suiv.). En 1852, après le coup d'état, les Catholiques se réjouissent et certains d'entre eux vont jusqu'à souhaiter « une invasion étrangère et la destruction de notre nationalité » (p. 398). Partie liée s'engage entre les Catholiques belges et M. Granier de Cassagnac : on se sert de la politique française pour ameuter l'électeur contre le ministère libéral.

Frère quitte enfin le pouvoir. Il avait abaissé le cens électoral aux limites fixées par la Constitution, créé la Banque Nationale et la Caisse d'Epargne, entrepris d'immenses travaux publics et fait voter, malgré son parti, et sous une pluie d'injures ultramontaines, un impôt sur les successions en ligne directe. Qualifié d'anarchiste, de socialiste, accusé de détruire les principes les plus sacrés, il avait tenu bon et voulu, contre tous, réaliser son œuvre libérale.

M. Hymans montre à merveille l'inspiration démocratique de ces lois, l'étroitesse de l'horizon qui encerclait la pensée de presque tous nos hommes politiques en 1850, les efforts prodigieux que Frère dut accomplir, souvent seul contre tous, pour imposer sa volonté. Il trace d'une main nerveuse le portrait de cet homme altier en qui se résument cinquante ans de notre histoire. Il montre quelle haute idée, trop haute peut-être, mais ennoblissante, Frère se faisait de la nature humaine. D'un bout à l'autre animé, le récit est une éloquente leçon pour tous ceux qu'intéresse notre présent : il leur montrera de quoi il est fait.

M. Hymans a le style net et incisif, sans sécheresse. Les chapitres se lisent, l'un après l'autre, sans fatigue. Il a lui-même quelque chose du style combatif et ferme de Frère-Orban. Il a rendu possible à beaucoup d'indifférents de comprendre, d'admirer et louer l'homme d'Etat le plus puissant qui soit sorti de Wallonie, le plus attaqué de cette pléïade wallonne où brillèrent le baron Surlet de Chokier, Rogier, Forgeur, Delfosse, Devaux, Bara... Et vraiment à citer leurs noms, on se prend de quelque fierté...

Fern. Mallieux.

HISTOIRE

Heusy, par J. Marchot et G. Glesner. Verviers, Nicolet, 1905. In-8° (22 × 14), 110 p. et 9 grav. hors texte. Prix : fr. 1,50.

Les auteurs de ce livre ont écrit comme sous-titre : *Quelques notes historiques et biographiques*, et c'est bien cela que l'on trouve dans leur publication. Comme ils le disent dans leur avant-propos, ils ont voulu « compiler dans un volume une série de documents, notes, faits qui dans l'avenir, pourront être utiles à l'un ou l'autre de nos concitoyens ». Ils ont puisé leurs renseignements dans les archives communales de Heusy et de Stembert, ainsi que dans la mémoire et les récits de vieux habitants de leur commune.

Un premier chapitre, bien présenté, est consacré à l'histoire de l'érection de Heusy en commune en 1837 : suivent des indications sur son organisation intérieure, sur les différents quartiers (1) et les rues, les bourgmestres, échevins et fonctionnaires communaux, l'éclairage, les fontaines, la distribution d'eau, l'instruction publique, l'église et le cimetière, dont on nous donne même la liste des tombes (2), etc. Un chapitre spécial est consacré à quelques célébrités nées à Heusy, Pirard de la Val, Colar Kaisin, le fameux abbé du Val-Pirau, J. L. Bonjean, ainsi que deux jeunes artistes de très grand mérite, dont l'un est mort bien jeune malheureusement, le musicien Guillaume Lekeu (en 1894), et le peintre Servais Detilleux.

Vient ensuite une longue nomenclature des sociétés de chant, dramatiques et d'agrément qui ont existé ou existent encore à Heusy, et enfin une note humoristique sur la garde civique. Le livre se termine par une série d'annexes relatives à la vente de biens communaux pour la construction et l'entretien de la chapelle au xviiie siècle, un règlement de police des cabarets de 1839, un autre relatif aux étrangers (1843) et un troisième sur les patrouilles de 1847.

La bibliographie des auteurs est nulle : ils semblent même ne pas connaître l'excellente petite étude de M. A. Fassin, qui parut en 1890 à Verviers, et dont *Wallonia* a publié un compte-rendu au point de vue folklorique dans son t. I, p. 175. *DD. Brouwers.*

o o o

Annales de la Société historique et archéologique de Tournai. — Nouvelle série, tome IX.

1. (P. 1 à 280.) Dr F. Desmons. *Etudes historiques, économiques et religieuses sur Tournai durant le règne de Louis XIV. La conquête de 1667.* — Comme le titre l'indique, ce travail inaugure une série d'études

(1) La liste des noms de lieux-dits est bien brève, et pourtant les auteurs auraient pu l'augmenter considérablement et rendre service à la science toponymique.

(2) Pourquoi ne pas parler des fêtes ? N'y a-t-il pas eu à Heusy des coutumes intéressantes qui méritaient d'être sauvées de l'oubli ?

sur l'histoire de Tournai pendant le règne de Louis XIV. Ce premier chapitre fait bien augurer de la suite de l'ouvrage.

L'auteur n'a négligé aucune source, et il a travaillé sur des documents de première main ; on ne peut guère lui reprocher qu'une certaine longueur dans l'exposé par suite de l'accumulation excessive des détails et de l'abus des citations. Ce travail est partagé en quatre chapitres : le premier expose les origines de la guerre et la situation désastreuse dans laquelle se trouvait Tournai au point de vue militaire. Le second raconte les incidents du siège, la résistance plutôt molle opposée aux Français par les habitants de la ville et le gouverneur. Le troisième chapitre est une digression assez inattendue dans laquelle l'auteur apporte maints détails inédits sur une réforme politique portant sur la réduction ou « retranchement » du magistrat tournaisien. Le dernier chapitre s'arrête aux derniers incidents de la guerre et à la paix d'Aix-la-Chapelle.

Cette étude est illustrée de cinq planches reproduisant le plan des fortifications, des gravures et médailles relatives au siège et le fac-simile du dernier folio de la capitulation de la ville.

2. (P. 281 à 404.) LÉO VERRIEST, *Les registres de justice dits registres de la loi.* — M. VERRIEST s'est déjà souvent signalé à l'attention des érudits par des publications d'anciens textes extraits des archives tournaisiennes. Il nous donne, dans ce travail, la reproduction des trois plus anciens registres de la loi, respectivement datés de 1275, 1279 et 1280, où l'historien, l'économiste, le juriste, le folkloriste, le philologue et le généalogiste trouveront une ample moisson de documents. Chaque registre, en effet, donne la composition du magistrat, le nom des personnes admises dans la bourgeoisie de la ville, la liste des individus condamnés pendant l'année pour infractions aux règlements communaux ou délits de toutes espèces. Les peines prononcées étaient des amendes de 20, 40, 50, 100, 200 sous, 60 livres ou 100 marcs, le bannissement pour 1, 3 ou 7 ans, ou l'exil perpétuel; quelquefois les motifs du jugement sont indiqués. Enfin, le registre se termine par un recueil des ordonnances portées pendant l'année au sujet de la réglementation du travail, de la vente des denrées alimentaires, de mesures de police, etc...

3. (P. 405 à 434.) Comte P. DU CHASTEL DE LA HOWARDERIE, *Généalogie de la famille Tiebegot.* — C'est le tableau généalogique, depuis 1200 jusque 1516, d'une famille qui fit partie de la haute bourgeoisie tournaisienne pendant ces trois siècles.

4. (P. 435 à 465.) Baron DU SART DE BOULAND, *Quelques ex-libris Tournaisiens.* — Les ex-libris ayant une véritable valeur artistique sont assez rares à Tournai, comme dans tout le reste de la Belgique d'ailleurs. Mais c'est pour cette ville d'autant plus étonnant qu'elle a toujours été un centre artistique très actif et opulent, et qu'elle eut des graveurs renommés comme les Delcourt. L'auteur donne le catalogue des ex-libris adoptés par certaines communautés ou certains personnages du pays pendant les XVIII[e] et XIX[e] siècles. Quatre planches de fac-simile d'ex-libris tournaisiens illustrent ce travail.

Em. Fairon.

Mémoires et publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. VIe série, t. VII (55e volume).

Les remarquables travaux publiés dans ce volume ne rentrant pas dans le cadre de *Wallonia*, nous regrettons de devoir nous borner à les signaler à l'attention de nos lecteurs.

1. (Pages 1 à 88.) *Analyse coordonnée des travaux relatifs à l'anatomie des téguments séminaux*, par Hyac. Lonay. Suite et fin.

2. (P. 89 à 106.) *Mons, 1830-1905*, par Jules Declève. Quelques souvenirs des transformations subies par le chef-lieu du Hainaut au cours des soixante-quinze dernières années.

3. (P. 107 à 336.) *Observations météorologiques faites à Mons en 1905*, par A. Bracke.

4. (P. 337 à 362.) *Notre point de vue et celui des autres dans nos relations avec l'Etranger*, par Emile Jottrand.

Le volume contient en outre les renseignements d'usage sur la Société, qui est très florissante. *A. Carlot.*

o o o

Documents et rapports de la Société paléontologique et archéologique de Charleroi. Tome XXVIII, 1906.

Sommaire. — Tableau des Membres de la Société et annexe : p. 7 à 25. Rapport annuel et Assemblées générales : p. 29 à 35. *Le Palais royal de Mariemont*, par O. H. : p. 39 à 51. *La charte de Fontaine-l'Evêque :* p. 57 à 70. *Notes sur le prieuré de Saint-Nicolas d'Oignies*, par Louis Darras : p. 73 à 123. *Etat et spécification de la Terre et ancienne Baronie de Monceau et de ses dépendances*, par D. Detry-Henricot, et annexes : p. 127 à 169. *Le besoigné ou Description du village de Sivry érigé en 1608* (avec une vue de l'époque), par Alphonse Gosseries : p. 171 à 301. Conférence sur le Grand Œuvre, par Aug. Lemoine : p. 303 à 318.

Faits divers

Publications nouvelles. — L'Association des auteurs wallons, qui compte dans son sein la presque totalité des écrivains de la vieille langue, vient de lancer sous le titre de *Revue wallonne* un excellent périodique, qui manquait et qui vient à son heure. Il est assez singulier que l'on ait attendu si longtemps un organe particulier de la littérature patoise. Nous nous souvenons d'avoir fait nous-même un essai dans ce genre : le *Bulletin wallon*, organe de la Fédération wallonne, devait être cette revue destinée à porter devant le grand public la connaissance réelle d'un mouvement littéraire dont certaines gazettes wallonnes, hâtivement faites, n'étaient trop souvent qu'un pâle reflet. Le *Bulletin wallon* n'eut que

deux numéros, les intéressés n'en voyant point l'utilité; si la publication a été reprise (trimestriellement) depuis lors, c'est à titre d'organe privé de la puissante Fédération sous l'égide et pour le service de laquelle nous l'avions du reste nous-même créée. La *Revue wallonne* — qu'il ne faudra pas confondre plus tard avec un périodique de même nom qui parut chez l'éditeur Bénard, en 1893-94, et qui avait un caractère différent — la *Revue wallonne* est fondée sur l'initiative et sous la direction de notre excellent collaborateur M. Jean Roger. Elle est strictement consacrée au mouvement littéraire patois. Elle publie des études historiques ou d'actualité et des analyses bibliographiques, encadrant un choix scrupuleux d'œuvres wallonnes anciennes et nouvelles. Les premiers numéros qui ont paru sont excellemment composés, et font bien augurer de la vitalité et de la tenue de ce nouvel organe (1).

Sous le titre *le Sillon*, bientôt changé en celui de *la Jeune Wallonie*, quelques écrivains français du Pays de Charleroi, centre géographique de la « France belge », ont lancé une petite revue qui prétend à reprendre les traditions de *la Wallonie*, de *Floréal* et de *l'Art wallon*. Unir dans un même effort et dans le même sentiment notre jeune mouvement littéraire français, tel est le but. La juvénile ardeur de M. Arille Carlier conduit la petite phalange avec un talent et une conviction qui lui ont déjà valu l'appui effectif de quelques « anciens ». MM. Jules Destrée, Paulin Brogneaux, Jules Sottiaux sont venus voisiner avec les premiers et juvéniles collaborateurs de la *Jeune Wallonie*, et dès le second n°, la petite revue est en progrès marqués. Nous applaudissons de tout cœur aux efforts de *la Jeune Wallonie*, et souhaitons qu'elle prenne rapidement le rang qu'elle ambitionne (2).

Deux de nos sociétés scientifiques viennent de se décider l'une et l'autre à suivre l'exemple de la « Société d'art et d'histoire » de Liége, qui, depuis cinq ans, publie un bulletin mensuel sous le titre de *Leodium*. La « Société verviétoise d'archéologie et d'histoire » et l' « Institut archéologique liégeois » ont fondé de petits périodiques destinés à tenir leurs membres au courant de la vie sociale interne. Jusqu'alors, les publications de ces sociétés, comme celles des associations similaires, se bornaient à un ou plusieurs volumes contenant les importants travaux dont *Wallonia* rend compte avec régularité. A côté de ces tomes imposants, voici désormais des suites périodiques de notes, documents, résumés de conférences, comptes-rendus de débats scientifiques, etc. Les spécialistes y auront beaucoup à glaner, d'autant plus qu'il s'y ajoute naturellement de petits articles et communications originales que leur peu d'étendue n'aurait pas permis d'insérer dans des recueils de Mémoires. Qui sait, dès lors, si, petit à petit,

(1) *La Revue wallonne*, publiée par l'Association des Auteurs dramatiques et Chansonniers wallons. Paraît sur 20 pages le 1er de chaque mois, format 23 × 15. Abonnement : 3 francs l'an. Un n° 0.25. Bureaux : 228, rue Mandeville, Liége.

(2) *La Jeune Wallonie*, revue mensuelle d'Art et de Lettres. Paraît sur 16 pages chaque mois, format 21 × 13. Abonnement : 3 francs; en 1906 : 2 francs. Un n° 0.25. Direction : Arille Carlier, rue Traversière, Monceau-sur-Sambre.

des organes périodiques de l'espèce ne sont pas destinés à prendre une place prépondérante dans les publications ordinaires des sociétés? Le besoin de communications fréquentes, de lectures multipliées, se fait sentir de plus en plus dans tous les domaines de l'activité. Les gazettes donnent au public des habitudes qui se répandent même chez les « liseurs » sérieux. Un gros volume fait peur; une revue se lit couramment. Et celles dont nous parlons ici ont acquis immédiatement un intérêt varié et soutenu qui les rend attachantes pour bien des amateurs qui vivent en dehors du cercle un peu fermé de telle ou telle société. Aussi pouvons-nous les considérer comme des « confrères » et leur souhaiter une rapide extension (1). O. C.

Société des Peintres-Graveurs. — Il vient de se fonder à Bruxelles, sous ce nom, un cercle dont le but est de contribuer au développement du bel art de la gravure et principalement de l'eau-forte originale. Outre MM. Baertsoen, Laermans, Charlet, Franz Hens, Mertens, Ensor, nous voyons avec plaisir parmi ses fondateurs trois de nos meilleurs aquafortistes liégeois : MM. Adrien de Witte, Armand Rassenfosse, François Maréchal, ainsi que M. Albert Neuville dont nous avons publié récemment une excellente étude. M. Rassenfosse a été élu président et M. Neuville, secrétaire. Cette société compte faire une série d'expositions d'œuvres de ses membres et d'artistes invités dans les principales villes de Belgique et dans quelques grands centres artistiques à l'étranger. Nous ne doutons pas de l'accueil sympathique que lui réservent les amis de l'estampe.

Le Congrès wallon de Bruxelles a eu un succès considérable, attesté par la participation effective de personnalités des plus marquantes, tels MM. Harzé, inspecteur général honoraire des Mines; Walter de Sélys-Longchamps, sénateur; Lequarré, président de la Société liégeoise de Littérature wallonne; Wilmotte, membre de l'Académie royale de Belgique.

MM. Délaite, Gilbart, Roger, délégués du Congrès de Liége avec M. Colson (2) et membres du Comité à ce titre, ont pris une part importante aux débats, très dignement présidés par MM. Colleye, président de la Ligue wallonne du Brabant, et Weyland, vice-président.

Les séances du Congrès, fort agréablement encadrées dans des solennités artistiques du plus haut intérêt, ont présenté une vive animation. D'importantes décisions ont été prises. Nous en donnons ci-après un résumé,

(1) *Chronique de la Société verviétoise d'Archéologie et d'Histoire*, paraissant tous les deux mois. Format 23 × 15. Secrétariat de la Société : 54, rue Laoureux, Verviers.

Chronique archéologique du Pays de Liége, organe mensuel de l' « Institut archéologique Liégeois ». Format 25 × 16,5. Un an : fr. 2-50; un n° 0,25. Bureaux : 14, rue Fabry, Liége.

(2) [Ce dernier fut, au dernier moment, empêché d'assister au Congrès par l'état de santé d'un membre de sa famille. Il lui sera permis de regretter que le Comité du Congrès, avisé en temps utile, ait omis de présenter à l'assemblée ses regrets pour cette absence, ainsi qu'il en avait exprimé le désir : cette formalité n'était pas superflue. — O. C.]

en attendant que le compte-rendu officiel permette à chacun d'en apprécier l'intégrale importance.

On sait que la question de l'égalité des langues avait été réservée par le Congrès de Liége, où elle avait suscité de vives discussions résultant, paraît-il, d'un malentendu. Le Congrès de Bruxelles a voté à l'unanimité la résolution suivante :

Le Congrès wallon, reconnaissant sans réserve le droit imprescriptible, garanti par la Constitution, qu'ont tous les Belges d'employer la langue de leur choix ;

Considérant toutefois qu'il importe, dans un intérêt national et dans l'intérêt des Flamands eux-mêmes, de respecter la prédominance acquise, depuis des siècles, à la langue française dans l'ensemble du pays ;

Proteste de toutes ses forces contre les exagérations des flamingants.

Dans le même ordre d'idées, le Congrès a voté toute une série de vœux à propos de l'application des lois flamandes en matière judiciaire, en matière administrative et en matière d'enseignement.

1. En matière judiciaire :

Que l'agglomération bruxelloise soit considérée comme ville mixte ;

Que les recensements des habitants sous le rapport linguistique se fassent avec impartialité ;

Que l'on crée des postes de traducteurs wallons comme il en existe pour les Flamands ;

Qu'en matière répressive, l'emploi du wallon soit mis sur le même pied que l'emploi du flamand réglé par les lois de 1873 et de 1889.

2. En matière administrative :

Il importe de ne considérer comme langue étrangère, à l'occasion des concours pour la collation des emplois publics, que les langues mondiales : anglaise, allemande, espagnole, italienne.

3. En matière d'enseignement :

Qu'un nombre suffisant d'heures soit affecté dans les écoles primaires du pays flamand à l'enseignement du français ;

Qu'on établisse une école française à côté de l'école bilingue, si un certain nombre de pères de famille le demandent ;

Que la langue française reste autant que possible la langue véhiculaire de l'enseignement moyen ;

Qu'on supprime l'obligation du flamand dans l'enseignement moyen en pays wallon pour l'examen d'entrée aux cours, et qu'on annexe, en pays flamand, une section wallonne là où le besoin s'en fait sentir.

Le Congrès wallon s'associe aux efforts tentés par « l'Association flamande pour la vulgarisation de la langue française » en faveur de la conservation de l'enseignement en français à l'Université de Gand et aux écoles de l'enseignement supérieur.

Le Congrès s'oppose avec énergie à la proposition de loi Coremans en 1905, amendée par le Gouvernemenl, ayant trait à l'enseignement moyen et supérieur en Belgique.

Sur la question de l'alliance hollando-belge. « le Congrès ne partage » pas l'opinion des promoteurs de cette entente; il estime que la Belgique » est capable de prospérer sans le concours d'un autre peuple. » Il ajoute que « les Wallons ont pour devoir de défendre la place qu'ils ont conquise » dans la patrie, avant de songer à ouvrir celle-ci à un élément de popu-

» lation qui tendrait sans doute à aggraver encore la situation de dépen-
» dance contre laquelle ils protestent aujourd'hui. »

Sur la question des lignes de chemin de fer projetées vers l'Allemagne, le Congrès vote un long ordre du jour où il est émis l'espoir « que la » construction de la ligne Malmédy-Stavelot n'implique pas une décision » quelconque pour la construction de la ligne Aix-Visé-Louvain. » Le Congrès proteste, du reste, contre ce dernier projet, « qui porterait atteinte aux intérêts commerciaux et industriels de toute la région wallonne de l'Est en détournant les grands express internationaux, et qui offrirait un danger stratégique indéniable. »

M. Harzé, directeur honoraire des Mines, fait connaître les prétentions incroyables des flamingants qui, à l'occasion de la revision annoncée de la loi sur les mines, tentent d'introduire, pour le recrutement des ingénieurs de l'Etat, des dispositions relatives à l'obligation de la langue flamande. Le Congrès proteste avec lui et acclame longuement l'orateur.

Le Congrès a émis le vœu de voir s'étendre le bienfait du fédéralisme entre les sociétés littéraires et dramatiques wallonnes. Il a aussi demandé que les fédérations existantes s'unissent pour arriver à une action commune (1).

Parallèlement, le Congrès demande, pour la défense des droits des Wallons, la création de Ligues dans les centres qui en sont encore dépourvus, et il institue un Comité chargé d'examiner les moyens propres à assurer la stabilité du mouvement wallon et la succession régulière des Congrès.

Le vœu a été renouvelé de voir le gouvernement subsidier le *Dictionnaire général de la langue wallonne* dans les mêmes conditions qu'il subsidie le Dictionnaire néerlandais qui se publie à Leyde en Hollande.

La question du Théâtre communal wallon de Liége a été également portée devant le Congrès, qui en a reconnu l'intérêt à un point de vue général, et a émis le vœu de lui voir donner par l'édilité liégeoise une solution définitive.

Les travaux du Congrès, pour ce qui concerne la question de la littérature wallonne, ont été complétés par un examen approfondi du règlement officiel des primes d'encouragement. Cet examen a pris deux séances entières : c'est dire qu'il a été minutieux, et qu'il est impossible d'en rendre un compte résumé. Nous émettons à notre tour le vœu de voir publier intégralement le rapport sur cette importante question et les discussions auxquelles il a donné lieu.

(1) [L'union dont il s'agit existe depuis plus de dix ans; elle s'est manifestée à différentes reprises par une action commune, notamment en vue d'obtenir la création de Commissions dramatiques officielles spéciales pour l'art wallon. La Fédération wallonne provinciale de Liége et la Fédération wallonne provinciale de Namur sont parfaitement unies et fonctionnent fraternellement sous le même titre. La troisième Fédération existante, celle de Verviers, qui est régionale, n'a pu entrer dans cette Union, pour la bonne raison qu'elle comprend, à côté de sociétés wallonnes, des cercles qui pratiquent l'art littéraire et dramatique français. — O. C.]

Nominations. — Nos collaborateurs MM. DD. Brouwers et Emile Fairon viennent d'être nommés respectivement conservateur des Archives de l'Etat à Namur et conservateur-adjoint des Archives de l'Etat à Liége.

Dans son assemblée générale du 13 mai 1906 la, « Société pour le progrès des études philologiques et historiques » a réélu secrétaire-général notre collaborateur M. Oscar Grojean. Elle a élu trésorier notre collaborateur M. Tourneur, en remplacement de M. Du Fief, démissionnaire pour raisons de santé.

Union de la Presse périodique belge. — La plupart des journaux ont publié, dans les premiers jours du mois d'août, un communiqué de l'*Association de la presse belge*, mettant en garde le public « contre les agissements de certains cercles ou associations prétendûment de la presse. »

Quelques jours plus tard, le *Soir* de Bruxelles, bientôt suivi par d'autres grands journaux, revenait sur le même sujet pour faire une distinction très utile, et tout-à-fait honorable pour une association qui a toutes nos sympathies.

« Il va sans dire que l'on n'avait pas eu en vue, dit cette note, l'*Union de la presse périodique belge*, présidée par M. Octave Maus, et qui, dans le domaine spécial des revues, journaux hebdomadaires, etc., a rendu des services qu'il serait injuste de méconnaître. Cette *Union*, dont le président d'honneur est M. Jules Le Jeune, ministre d'Etat, — successeur en cette qualité de M. J. Guillery — et qui réunit actuellement deux cents périodiques, a étudié de nombreuses questions professionnelles, a publié un *Annuaire de la Presse*, a organisé une exposition de journaux, plusieurs conférences, deux congrès (Liége 1905; Ostende, 1906), etc., le tout dans le seul but de se rendre utile.

» Il n'existe, comme disait le communiqué en question, qu'une Association de la presse « quotidienne »; mais les journaux hebdomadaires, les revues, etc., possèdent un organisme distinct — qui est l'*Union* susdite — dont l'action complète, dans le domaine spécial de la presse « périodique », celle de l'*Association de la presse belge*.

» Les observations publiées s'appliquent à certains groupements marrons, n'ayant rien de commun avec la Presse et qu'il importe de ne pas confondre avec l'*Union* présidée par MM. Le Jeune et Octave Maus. »

Il est heureux que cette « mise au point » ait été également faite par la plupart des organes de la Presse quotidienne. L'*Union de la Presse périodique* aurait elle-même toute raison de se plaindre de certaines prétendues associations dont les agissements sont d'un goût douteux et qui se prêtent trop volontiers à confusion.

A côté de l'*Association de la Presse*, union des journaux « quotidiens », il y a l'*Union de la Presse périodique belge*, qui est le seul syndicat de la Presse « périodique ».

Voilà qui est bien entendu.



Pro « WALLONIA »

Le 26 juillet dernier, on nous a fait une communication des plus agréables, dont nous nous empressons de faire part à nos lecteurs.

La Société libre d'Emulation, fondée en 1779 par décret du Prince-évêque Velbruck, souverain du Pays de Liége, a reçu, par testament daté du 20 avril 1845, d'un philanthrope et écrivain moraliste Liégeois, Frédéric ROUVEROY, la mission de décerner annuellement un prix de mille francs pour un ouvrage ou une action utiles, qu'il lui appartient de distinguer et de choisir.

Or, nous venons d'apprendre que la Société libre d'Emulation a décerné le Prix Rouveroy à la revue *Wallonia*.

Il suffira, pour montrer toute la haute valeur de cette distinction, de rappeler qu'elle fut naguère accordée à feu Jules HELBIG pour son *Histoire de la Peinture*, et à M. Théodore GOBERT, auteur du monumental recueil d'histoire locale et régionale qui s'intitule *les Rues de Liége*.

Ces savants, comme tant d'autres avant eux, ont pu à bon droit se déclarer hautement honorés par cette distinction remportée pour leurs œuvres personnelles.

C'est à une œuvre collective que s'adresse cette fois le suffrage de la Société libre d'Emulation. Et à la reconnaisance du travail produit, vient s'ajouter l'approbation d'un but poursuivi en commun, d'une idée qui se réalise par le concours dévoué d'un groupe sans cesse accru de compétences et de talents.

Les collaborateurs de *Wallonia* seront sensibles à l'hommage qui leur est collectivement décerné.

Il n'en pouvait être de plus honorable.

En leur nom comme au sien, le Directeur de *Wallonia* remercie.

La somme de mille francs, que représente le Prix Rouveroy, est inscrite au budget de *Wallonia* soumis à l'examen du Conseil provincial de Liége. Et l'utilisation de cette somme au profit de l'œuvre commune se trouve réglée par fractions pour 1906 et les années suivantes.

LA DIRECTION.





Les Quatre fils Aimon [1]

Essai d'analyse littéraire

Ce n'est pas sans crainte que j'essaie l'analyse littéraire de la belle légende des Quatre fils Aimon, car on peut se demander s'il convient d'analyser le beau. Puisque, en le faisant, on n'a rien à gagner au point de vue de la beauté, pourquoi, dira-t-on, s'aventurer sur un terrain si peu fertile en apparence? Mais c'est là l'éternel antagonisme des arts et de la science, les arts aimant le voile mystique, la science voulant savoir ce qui se cache en réalité derrière ce voile et, comme chacun a raison à son point de vue, il faut bien se résoudre à accepter le désaccord.

Malgré cela, je n'aurais jamais osé soumettre une telle analyse au pays qui, depuis plus de sept cents ans, n'a cessé d'aimer et de propager notre légende. C'est comme si je me présentais devant une mère pour lui dire : « Cet enfant qui a grandi sous vos yeux, qui a fait retentir le monde entier de son nom illustre et du vôtre, ce n'est pas votre fils, vous n'êtes que sa nourrice! »

Mais un collaborateur de *Wallonia*, M. le professeur CHAUVIN, m'ayant vivement engagé à faire connaître à ses compatriotes mes idées sur une légende qui les touche de si près, je n'ai pas su résister à la tentation, me croyant suffisamment couvert par son invitation.

I.

Toutes les traditions sur les Quatre fils Aimon, orales ou écrites, remontent à ce long poème en vieux français que M. MICHELANT a édité il y a une quarantaine d'années sous le nom de *Renaus de Montauban*.

(1) [M. le Dr Leo JORDAN, de l'Université de Munich, a publié un mémoire extrêmement important sur les quatre fils Aimon. (*Die Sage von den vier Haimons kindern*. Erlangen 1905- X et 198 pp.) Il a bien voulu en faire un résumé pour les lecteurs de WALLONIA, qui lui sauront beaucoup de gré de leur avoir rendu accessible un travail qui a fait sensation dans le monde savant. (Voir, par exemple, le compte-rendu de M. VAN GENNEP, dans la *Revue des Traditions populaires*, 1906, pp. 110-111.) — N. D. L. R.]

C'est un poème d'à peu près vingt mille vers. Je le résume brièvement en indiquant entre parenthèses les différentes parties.

Il commence par l'histoire tragique d'un prétendu oncle des frères, Buef d'Aigremont (I*a*). Comme Girard de Roussillon dans le poème d'*Aspremont*, comme Artus chez *Geoffroy de Monmouth*, il refuse de payer tribut à qui que ce soit. Mais plus brutal que ces derniers, il tue Lohier, fils de Charlemagne, qui avait osé se rendre auprès de lui pour réclamer le paiement. Il s'ensuit une longue guerre. Enfin la paix se fait. Buef a fléchi et est prêt à se présenter devant Charlemagne, pour lui rendre hommage. Mais il est assassiné en route par les Francs, qui ont ainsi vengé le fils de leur maître d'une façon tout à fait analogue : la loi du Talion est satisfaite.

Aimon de Dordogne, comme l'appelle notre roman, est le frère de ce Buef (I*b*). Ses quatre fils, Renaud, Aalard, Guichard et Richard sont admis à la cour de Charlemagne, mais bientôt l'empereur aura à s'en repentir. Une querelle se produit et le jeune Renaud ayant tué Bertolais, neveu de l'empereur, voilà nos jouvenceaux pour la première fois réfugiés dans les Ardennes. Ils y mènent une vie de brigands et désolent le pays, traqués par les gens de Charlemagne. A la fin, après une visite au château de leur père, ils se rendent dans le sud de la France en emmenant leur cousin Maugis.

A Bordeaux, Yon, qui a besoin de leurs services pour ses guerres, les reçoit à merveille (I*c*). Renaud délivre Toulouse qu'assiégent des Sarrasins et, en récompense, obtient la sœur d'Yon, la belle Clarisse, pour épouse, et le château de Montauban pour domicile.

Mais Charlemagne qui a fait « incognito » un pélerinage à Compostelle, s'aperçoit de cette donation qu'on a faite à ses ennemis. Après une petite guerre qu'il doit terminer contre le Saxon Escorfaut, il ira faire visite à Yon, ainsi qu'à Renaud et à ses frères.

Les armées de Charlemagne entrent en Aquitaine (II). Il somme le roi Yon de lui livrer les Quatre fils Aimon. Le faible roi y consent. Sous prétexte d'une discussion amicale avec Charlemagne, il enverra les frères en robes rouges et sans armes dans la sombre vallée de Valcolor, et là l'empereur fera d'eux ce que bon lui semblera.

Le cœur gros, le roi Yon se rend à Montauban pour porter aux frères cette funeste invitation. Il évite d'embrasser sa sœur qui le reçoit, et il prétend être malade. Voilà le maître du château qui arrive ; ses cors retentissent et une bonne fraîcheur se répand quand il entre pour saluer son seigneur. Même scène que tout-à-l'heure. L'invitation se fait. Les frères hésitent ; la sœur d'Yon a des soupçons. Mais rien de tout cela chez Renaud. On ira partout où le roi voudra ; même aux enfers...

Nous voici au lendemain (III). En robes rouges, sans armes, sur de pauvres mulets, les frères pénètrent dans les défilés de Valcolor. Ils chantent, mais tour à tour des sentiments de crainte les agitent. Voilà la place du rendez-vous. Point d'ami! Mais un cliquetis d'armes. Ils veulent rebrousser chemin — en vain — il sont pris au piége. Alors ils grimpent dans les roches, gagnent une hauteur difficile à atteindre et, là, se défendent longtemps. Ogier qui conduit les Francs se désole de leur agonie.

Il arrête les siens. « Reposez-vous! dit-il aux assiégés; peut-être Maugis viendra-t-il à votre secours! » Et, en effet, après une longue attente, voici Maugis qui arrive avec force soldats et qui délivre ses cousins.

Ogier est forcé de se retirer. Ceux de Montauban rentrent pleins de rancune contre Yon. Mais le roi a été fait prisonnier par Roland, la tentative ayant échoué, et voilà la fidélité qui renaît : les quatre fils Aimon partent pour délivrer celui qui les a trahis. Et ils réussissent.

Cependant, l'un des frères, Richard, ayant été pris par Roland, est délivré par Maugis. Maugis est retenu à son tour, mais il parvient à s'échapper. On assiége Montauban; comme lors de l'investissement de Vienne, un combat singulier entre Renaud et Roland doit mettre fin aux hostilités. Le combat est indécis, Charlemagne s'acharne contre eux. Alors Maugis va le prendre dans sa tente et le roi est prisonnier.

Or, Renaud n'a pas les qualités d'un politique : il lui rend la liberté, et l'ingrat continue à l'assiéger. (IV*a*) La famine est dans Montauban. On tue les chevaux, et quand il ne reste que Bayard, on se nourrit de son sang, qu'on lui tire par petites doses.

Enfin, las d'être assiégés et affamés, les fils Aimon quittent Montauban par un passage secret et se réfugient à Trémoigne. Charlemagne les suit, mais il est forcé de faire la paix à contrecœur : Renaud doit lui livrer Bayard, qu'on essaie de noyer dans la Meuse, mais qui, au dire du peuple, a survécu à cette épreuve, et s'est réfugié dans les bois, où il vit encore et se montre de temps en temps.

Renaud, se conformant à une condition de la paix, se rend à Jérusalem (III*b*). Rentré chez lui, ses deux fils défendent sa réputation contre les accusations de deux fils de traître, dont le père avait été tué à Valcolor. Enfin, Renaud quitte les siens, se rend à Cologne vêtu misérablement et se fait maçon pendant la construction de Saint-Pierre (III*c*). Il se contente d'un salaire dérisoire et travaille comme dix, au détriment des autres ouvriers. On le tue donc et on le jette

dans le Rhin, où son corps est arrêté par des poissons et trahit sa présence par une lueur miraculeuse. On veut alors l'enterrer en procession : impossible de faire avancer le brancard. A la fin, le cercueil se lève tout seul, précède la procession et conduit son convoi à Trémoigne. Là se trouvent déjà ses frères et amis et on l'enterre dans l'église sous le vocable de Saint-Renaud.

II.

Les lecteurs de WALLONIA, habitués à des sujets folkloriques, ne vont pas manquer de dire tout de suite que tout cela ne peut pas provenir d'une même main, les différentes parties étant de valeur inégale.

Je me rappelle parfaitement avoir lu l'histoire des fils Aimon dans ma jeunesse et d'avoir toujours éprouvé une impression de désordre peu agréable.

On pourrait dire, en effet, qu'on y trouve trop d'injustices politiques ou littéraires. Le rôle de Charlemagne est ignoble et Renaud change comme un caméléon. Tout à coup survient Maugis, sans qu'on ait entendu parler de lui et disparaît ensuite en ne laissant que quelques minimes traces peu claires.

Et puis le théâtre! Les Ardennes, le pays près de Bordeaux, Trémoigne. Trémoigne, voilà encore ce qu'il y a de plus curieux. Un jour Renaud se souvient qu'il possède Trémoigne. Or, il n'avait jamais été question de ce fief jusqu'ici!

Voilà des remarques qui s'imposent tout de suite au lecteur et qui sont bien de nature à le rendre nerveux.

Heureux celui qui possède quelques notions de vieux français et qui dispose, en outre, de l'édition de MICHELANT. Il trouvera alors la solution de toutes ces questions.

Dans le quatrième volume de la *Romania*, Gaston PARIS déclarait déjà qu'il doit y avoir là au moins deux rédactions différentes : « La première branche est en rimes et la seconde en assonances. » Ce n'était là qu'un premier jugement superficiel, que Gaston PARIS aurait certainement approfondi lui-même un jour.

Or, les parties désignées sous le chiffre « I *a* — *c* » sont composées de laisses [1] monorimes d'une longueur normale. Nous comptons 120 laisses sur 135 pages de l'édition. Par contre, les parties II et III n'ont que 65 laisses sur 195 pages et ces laisses ne sont pas rimées, mais bien assonancées. Eh bien! l'assonance qui n'unit que les voyelles, sans s'occuper des consonnes, constitue

(1) *Laisse*, série d'un nombre indéfini de vers sur la même assonance ou (plus tard) sur la même rime, et présentant un sens complet.

l'usage poétique des temps les plus reculés, usage qui cesse au courant des XIme et XIIme siècles. Mais passons. Enfin, les parties reprises sous les chiffres « IV *a* — *d* » sont écrites en laisses monorimes extrêmement courtes, de sorte que nous n'en trouvons pas moins de 316 sur 126 pages. Ces trois branches — si l'on veut bien adopter ce nom — sont d'une facture absolument différente de tout ce qui précède.

Laissons d'abord de côté tout ce qui est écrit en rimes. Ce sont des parties plus ou moins jeunes et ce n'est certainement pas là, au commencement ou à la fin, que nous trouverons le premier germe de toute cette histoire : ce sera dans les parties centrales écrites en assonances.

Les parties centrales sont divisées en deux portions dans le manuscrit qui a principalement servi à l'édition de M. MICHELANT. On ne voit pas bien le motif de cette division, si on ne considère que le contenu. Quant aux laisses, même contraste que tout à l'heure : le numéro II contient 1,411 vers qui se divisent en 34 laisses. C'est normal. Mais le numéro III n'en a que trente-et-une sur cinq mille huit cent soixante-douze vers. Voilà encore une technique tout à fait différente de la première!

Mais ce n'est pas tout : écartons la dernière laisse, qui n'est qu'une imitation fort récente de certaines parties de *Girart de Vienne*. Et nous aurons 30 laisses sur 4,214 vers. De ces 4,214 vers, 1,565 se partagent entre 21 laisses assonancées sur différentes voyelles, tandis que 2,649 vers n'en ont que neuf, qui, toutes, reposent sur la voyelle *o*.

Mais n'avons-nous pas toute une longue épopée en vieux français qui ne se compose que d'une seule laisse monorime? Certainement! La chanson des *Loherains* ne connaît que la seule assonance en *i*, qu'elle fait retentir à la fin de tous ses vers pendant des milliers et des milliers de strophes avec une dizaine d'interruptions, qui sont, à coup sûr, interpolées!

Il se pourrait fort bien que ces neuf laisses en *o* du numéro III des *Quatre fils Aimon*, qui en forment presque les deux tiers, soient les restes d'une épopée très ancienne, qui, comme la chanson des *Loherains*, ne formait qu'une seule laisse. Les jongleurs du XIIme siècle l'auraient transformée en chanson de geste en intercalant, çà et là, des laisses à assonances différentes.

C'est ce qui ressort avec évidence d'une analyse du contenu de ces neuf laisses en *o*.

Nous accompagnons les quatre frères avec une petite escorte à Valcolor; nous nous apercevons avec eux de la noire trahison dont

ils sont les victimes. Nous assistons aux premières péripéties de la bataille, jusqu'à ce qu'Ogier, au cœur tendre, ordonne à ses gens de se retirer et aux frères de se reposer. Tout cela forme le contenu d'une seule laisse de presque neuf cents vers : c'est toute une petite épopée à elle seule.

Interruption formée de deux laisses en *é* et en *ié* : Ogier va voir si Maugis ne vient pas encore. C'est absurde, ni le lecteur ni Ogier ne sachant que Maugis est en route. Car c'est ce que nous apprend la laisse suivante. Le *clers* Gontard, qui, dans la deuxième partie, avait tramé la trahison comme secrétaire et émissaire d'Yon, ce Gontard, tourmenté par sa conscience, se confesse à Maugis et celui-ci se met en route.

Les laisses en *o* recommencent de nouveau comme si rien n'avait été dit au sujet de Gontard. Un *clers* survient, qui prie Maugis de porter secours à ses cousins. Le cousin part avec force gens, attaque Ogier à Valcolor, et le contraint à se retirer.

C'est ainsi qu'avec des interruptions insignifiantes ou absurdes, dans cette partie, tout se dit en neuf laisses terminées en *o*. Ces neuf laisses n'en formaient qu'une seule dans des temps assez reculés. C'est ce qui résulte même d'un examen superficiel des assonances : *on* reçoit le son nasal au courant du XIIme siècle et finit par ne plus pouvoir assonancer avec un *o* oral. Or, dans toutes nos laisses, *on* est uni avec *or* et d'autres désinences en *o*, comme dans les plus anciennes parties de la *Chanson de Roland*. Comme exemple, ces touchantes paroles que Renaud adresse à Maugis avant son arrivée :

Ahi! cousins Maugis, car nos faites secors...
Je vos laisai encore XV. m. Gascons...
Hé Baiart! bons chevaus, que je ne sui sor vos!
Je n'entrasse hui en roche por François orgueillos.
Ençois i perdist Karles le miels de ses barons.

En écrivant à la façon de M. Passy, ce Maître du phonétisme, il ne faut pas prononcer *barõ*, ni *Gascǫ̃*, mais bien *barons* et *Gascons*, en articulant le *o* de la même façon que s'il était suivi d'un *r*, — puis le *n*, le *s*.

III.

J'espère que cette déduction n'aura pas été par trop philologique. Malheureusement ce n'est pas encore fini. La critique ne pouvant plus avancer du côté de la langue, doit se continuer du côté littéraire.

La première laisse en *o*, celle de 900 vers, contient les plus

beaux traits de toute notre épopée. Ses huit sœurs n'ont rien d'aussi beau, excepté certaines lignes, *qui, toutes, sont copiées de la première laisse*. Un poéte aurait imaginé 900 vers comme ceux-ci et puis, perdant toute imagination, il aurait inventé les exploits de Maugis, puis copié et recopié les plus belles lignes de la première laisse? C'est impossible! En deux mots : cette première laisse est une épopée tragique, mais des plus sombres. Et les huit suivantes forment une tragi-comédie assez banale. Or, je suis d'avis que notre poème a eu jadis un dénoûment tragique, la mort finale de quatre frères, et qu'un homme compatissant aura sauvé la vie des quatre fils Aimon, par l'entremise de Maugis, pour continuer son récit par des exploits de cet enchanteur.

Ces exploits ressemblent à certains faits rapportés par les poètes et conteurs du XIIme et XIIIme siècles sur *Robin Hood* ou sur *Fulko Fitz Warin*, tous les deux anglais ou normands.

Passons sur les différentes questions littéraires que soulève cette hypothèse et arrivons directement à la preuve. La légende espagnole des *Sept Infants de Lara*, n'est autre chose, dans ses parties centrales, que la reproduction fidèle de notre première laisse en *o* avec une fin tragique. Le secours demandé n'arrive pas. C'est qu'on ne s'était pas adressé à un ami des frères, mais bien à celui qui les avait trahis, au personnage correspondant à Yon.

Les sept Infants de Lara.

A Burgos on célèbre les noces de Don Ruy Velasquez et de Doña Lambra. Gonçalo Gustios de Sala, beau-frère du fiancé, est du nombre des invités, lui et ses sept fils, ainsi que leur précepteur Muño Salido.

Les humeurs sont échauffées et les querelles vont être faciles. On s'amuse à des jeux chevaleresques et c'est alors que Gonçalo Gonçalez, l'un des frères, en vient aux mains avec Alvar Sanchez, le frère de la jeune mariée. Alvar est blessé, sa sœur se sent gravement offensée et est prête à se venger.

Une femme aimée fait faire ce qu'elle veut à un époux amoureux pendant les premiers mois du mariage. Doña Lambra obtient la satisfaction complète de son amour-propre blessé : la mort des sept frères.

Don Ruy commence par envoyer Gonçalo Gustios, le père, en émissaire au Maure Almansor, le munissant d'une lettre qui autorise celui-ci à tuer le porteur. Il lui livrera après les sept fils dans les champs d'Almenar, ce qui le débarrassera de ses ennemis les plus acharnés. Almansor reçoit la lettre et ne voulant pas se faire le bourreau de Don Ruy, épargne le père et se borne à le mettre en prison.

Don Ruy poursuit son stratagème. Il invite les frères ainsi que Muño Salido à l'accompagner à Almenar pour piller des régions possédées par les Maures. Esprits chevaleresques, ils acceptent d'être de la partie. Mais, en route, Muño aperçoit de funestes présages. Le vol des oiseaux ne prédit rien de bon. Il hésite. Mais les sept frères, qui ne connaissent pas la peur, insistent pour continuer leur route. Muño retourne alors seul, convaincu de l'issue fatale de l'entreprise.

Arrivés à Almenar, au lieu d'un butin facile à gagner dans les champs, ils se voient tout à coup en face d'innombrables Sarrasins. Les sept frères se défendent le mieux possible; Ferran Gonçalez est tué, les autres se réfugient sur une hauteur et là, résistent à leurs adversaires. Bientôt ils sont à bout de force. Les chefs des Maures désolés d'être obligés d'immoler des jeunes chevaliers si braves, disent aux six frères de se reposer et d'envoyer un des leurs pour demander du secours à Don Ruy. Diego y va, raconte la détresse de ses frères, lui demande d'agir. Mais Don Ruy : « Croyez-vous que j'aie oublié l'offense que vous m'ayez faite le jour de mes noces? »

Diego s'en retourne et rejoint ses frères ; l'assaut recommence et bientôt tous les six sont tués...

Le Maure Almansor fait couper leurs têtes et les montre à Gonçalo Gustios. Celui-ci reconnaissant les têtes de ses fils s'abandonne au plus grand désespoir. Almansor, touché, lui rend la liberté.

Un fils illégitime qu'il aura d'une femme maure sera un jour le vengeur de ses sept frères; c'est le bâtard Mudarra.

Impossible de s'y tromper : voilà deux légendes qui, un jour, n'en formaient qu'une. D'un côté, les quatre fils Aimon; de l'autre, les sept *infants* ou enfants de Lara. D'un côté, notre fameux Maugis; de l'autre, le savant pédagogue Muño qui, tous les deux, grâce à leurs dons surnaturels, ne sont pas pris au piège avec les frères, et qui peut-être, dans une version perdue, étaient prédestinés à venger les enfants.

Puis l'ennemi de ceux-ci : d'un côté, l'impitoyable Charlemagne, qui envoie Ogier, ce serviteur au cœur généreux; de l'autre, cette sombre figure de Ruy Velasquez, qui vend ses neveux aux Maures. Ou plutôt, c'est doña Lambra qui correspond à Charlemagne, tandis que Ruy Velasquez a le rôle du faible roi Yon, qui livre ses propres parents sur la demande de leur ennemi.

Les faits de la catastrophe sont à peu près identiques. En approchant du piège, funestes présages des deux côtés. On avance tout de même, et soudain on aperçoit des ennemis qu'on n'attendait pas. Les enfants sont prêts à vaincre ou à mourir, après confession. Combat. Les enfants se réfugient sur une hauteur en laissant un de leurs frères entre les mains des ennemis. C'est là que le chef de leurs adversaires leur offre un armistice, et (dans les *Infants de Lara*) leur permet de demander du secours. Cette demande doit avoir existé dans *les Quatre fils Aimon*. On retrouve incontestablement des traces de cette demande. Ogier leur adresse la parole :

[P. 197, 12.] « Seignor, franc chevalier, por Deu assees vos.
Reprenes vos alaines, mestier en aves mult.
Desfendes vos tosjors à force et à bandon ;
Esforcier vos covient por salver vos honors,
Savoir se jà Maugis vos vendroit au secors. »

Mais je me demande s'il y a au monde un moyen de faire savoir à Maugis, que ses cousins sont en péril de mort? Et je ne puis que répondre négativement. Je crois qu'il faut corriger ce manque de sens commun, en lisant : *Esforcier me covient*, c'est-à-dire qu'Ogier est prêt d'envoyer chercher Maugis. Mais aussi bien on peut admettre que le vers 197, 15 se termine par un point final et qu'il manque un vers entre 197, 15 et 197, 16, ce vers disant ou signifiant : « Nous enverrons un messager »

[197,16.] Savoir se jà Maugis vos vendroit au secours.

Cette trame a paru invraisemblable à quelque remanieur. Elle a existé, j'en suis sûr. Les *Infants de Lara* le démontrent, ainsi que quelques restes dans notre poème; et puis Maugis vient vraiment et on ne sait pas bien comment. Dans cette partie ci les *Infants de Lara* sont bien supérieurs à notre légende et il paraît vraisemblable qu'ils ont conservé la version ancienne. On a biffé cette fin tragique et continué le tout à la façon des chansons de geste pour ainsi dire posthumes. Tout tourne bien, tandis que les vieilles chansons aiment les fins tragiques : les *Nibelungen*, la *Hildesage*, *Roland*, *Bues d'Aigremont* et bien d'autres.

Pour la parenté de nos deux légendes, il ne reste qu'une question à résoudre : pourquoi les commencements ne correspondent-ils pas ? Dans le poème français, l'intrigue est politique; dans l'histoire des *Infants de Lara*, ce n'est qu'une intrigue de famille.

Or nous verrons que l'introduction française est historique et remonte à des temps très anciens. Malgré cela, la forme de ses assonances est plus jeune que celle de la catastrophe. Voilà qui est curieux.

La solution est des plus simples. Nous avons les preuves que les récitateurs ou chanteurs de nos vieux poèmes ne commençaient pas toujours par le commencement. Cela peut paraître paradoxal. Mais qu'on se représente la longueur de ces poèmes. Puis le peuple, ou plutôt l'auditoire, avait ses morceaux de prédilection. Tout naturellement on les demandait et redemandait en repoussant les parties fastidieuses.

Eh bien, l'auditoire repoussant l'intrigue des *Fils Aimon* (notre numéro II) redemandait la catastrophe (le numéro III). La preuve, c'est que le numéro II, soustrait ainsi au contrôle perpétuel d'un auditoire ultra-conservateur pour ses morceaux de prédilection, subit l'influence du douzième siècle, déposa son costume primitif, (la seule laisse en *o*) et se mit à la mode. Au contraire, la catastrophe restait

immuable grâce à cette prédilection qui la faisait redemander toujours dans son vieux costume si simple et si émouvant.

Et la seconde preuve, c'est que la catastrophe seule passa les Pyrénées et s'y transforma. On fut forcé d'inventer une nouvelle intrigue pour pouvoir répondre aux questions : pourquoi tout cela, pourquoi cette haine contre sept enfants innocents? Car le nombre sept, le nombre des légendes, a été introduit ici, au lieu de celui de quatre. Et c'est ainsi qu'on inventa l'intrigue entre Doña Lambra, l'ennemie implacable, et les sept frères. On se rappela peut être les huit crânes conservés dans l'église de Salas, comme reliques de martyrs tombés dans les guerres contre les Maures. « Sur ce thème simple et tragique, le poète de la fin du XI[e] ou du commencement du XII[e] siècle a facilement brodé ses développements. » C'était l'opinion de Gaston PARIS, et il est bien possible que ces crânes aient donné l'idée de l'intrigue espagnole.

IV.

Les données géographiques et historiques de l'intrigue espagnole la font remonter au X[e] siècle. La source des Quatre fils Aimon est beaucoup plus ancienne et le poème aussi.

C est M. LONGNON qui, dans la *Revue des Questions Historiques* en a confirmé, retrouvé les racines carolingiennes.

On se rappelle que ce savant travail identifie l'Yon de notre épopée avec Eudon, l'adversaire de Charles Martel. Le dernier Mérovingien Chilpéric s'est réfugié avec son maire du palais chez Eudon, qui, probablement, résidait à Bordeaux. Mais ce roi d'Aquitaine fit ce que jadis le roi des Visigoths Alaric avait fait de Syagrius : il livra Chilpéric, ainsi que son maire du palais, à Charles Martel, qui les réclamait.

Voilà le fond de l'histoire des démêlés entre Charlemagne et Yon, et la preuve qu'en effet il s'agit des combats entre les derniers Mérovingiens et les premiers Carolingiens, c'est que la tradition du Sud de la France n'a pas remplacé Charles Martel par son petit-fils. Dans *Girard de Rossillon*, c'est Charles Martel qui « consentit la mort des fis Ei[m]on », et encore au XVI[me] siécle, la *Cosmographie de tout le monde*, de BELLEFOREST (1575), écrivait en parlant d'un château ruiné prés de Fronsac : « où encore l'on montre les lieux souterrains passant par dessous la Dordonne, par où l'on dit que ce Regnaut se sauva fuyant la furie de Charles, *je ne dis pas le Grand, car ce seroit folie, ains* [mais] *celuy qui fut appelé Martel, car ce fut sous luy et avant luy que vivaient les fils d'Aymon.* »

Malgré ces témoignages, il est presque sûr que la légende a subi

des changements profonds du temps de Charlemagne. Comme son grand-père, il fit une promenade militaire en Aquitaine pour forcer le dernier duc de ce pays, Lupus, de lui livrer Hunald, qu'on dit père de Gaufier (Waiofar), roi de cette dernière contrée. Lupus obéit et fut payé de la même monnaie ; on le déposséda...

Ainsi, comme dans l'histoire, l'épopée fait faire à Charlemagne une démonstration armée en partant de Fronsac, et l'adversaire qui livre ses réfugiés est le dernier maître de la contrée.

[261,12] Puis n'ot roi en Gascoingne por cele traïson.

* * *

Voilà le germe historique de notre épopée. Semé par Charles Martel, il se développa sous Charlemagne, sans changer les noms typiques de sa première forme. Puis survint quelque événement tragique qui remplaça le dernier Mérovingien par quatre jeunes frères. Peut-être aussi un conte que nous ne connaissons pas a-t-il été le modèle de cette transformation. C'est sous cette nouvelle forme que la légende épique passa en Espagne. Comme nous l'avons vu, la catastrophe seule fut acceptée par les Espagnols. Déjà au IXme ou Xme siècle, elle devait se composer d'une seule laisse assonancée comme les vieilles romances ou chansons d'histoire françaises.

D'autre part, cette même chanson passa en France, et là, sous l'influence des chansons de geste, elle subit des transformations bien graves, lui donnant l'aspect d'un édifice auquel différents peuples ont mis la main : c'est comme si l'on entrevoyait un fondement mérovingin avec murs carolingiens, une aile romane, des tourelles gothiques et un portail renouvelé par la renaissance primitive...

Or, on finit par ajuster notre épopée d'après les exigences de la mode. Les dénoûments tragiques étaient très mal vus au Nord, à ce qu'il paraît. *Girard de Roussillon* raconte que Charles Martel « consentit la mort des fis Ei[m]on », les enfants de Lara succombent de même; nos jongleurs et leur public eurent pitié de ces jeunes héros, et leur sauvérent la vie. Non content de cela, on changea la forme de l'intrigue en remplaçant la seule laisse en *o* par des laisses alternantes, forme habituelle à la chanson de geste. On introduisit aussi des personnages typiques de l'épopée, Ogier, Roland, Olivier et bien d'autres, en commençant par des exploits de Charlemagne contre les *Saisnes*, c'est-à-dire les Saxons, et en intercalant des épisodes pris à d'autres romans, comme *Mainet*, *Basin*, et on finit par une paraphrase de *Girard de Vienne*. Mais en sauvant la vie des enfants, leur vie continuait, et l'épopée n'était pas finie. Alors, on inventa un siége de Montauban, un combat singulier entre Roland et Renaud, qui finit

par un miracle, et enfin la capture de Charlemagne qui, à coup sûr, terminait cette chanson de geste, comme dans *Girard de Vienne*, auquel ces trois traits sont empruntés.

C'est ainsi que les parties centrales de notre épopée, celles qui contiennent le noyau, celles qui sont encore assonancées, formaient une épopée bien proportionnée et en rien inférieure aux plus belles épopées de la première moitié du XII[e] siècle.

Elle était bien longue, nous paraît-il; elle ne l'était pas encore assez pour l'étonnante mémoire des jongleurs et pour la curiosité de leur auditoire. On voulait apprendre ce qui s'était passé auparavant, ce qu'on savait du père des héros, et de leur mère, ce qui était arrivé ensuite. Ou, plutôt, on se mit à substituer un nouveau dénoûment.

Dans *Girard de Vienne*, Charlemagne est fait prisonnier pendant une chasse et c'est ainsi qu'il est forcé de souscrire à la paix. La chanson de geste, c'est-à-dire les numéros II et III de notre épopée, ayant copié cette fin avec cette variante, c'est Maugis qui va chercher Charlemagne et le remet comme prisonnier à Renaud.

Et comme tout cela semblait encore trop court, on faussa le caractère de Renaud et on lui fit délivrer, malgré les protestations de ses frères, l'empereur, qui, bien ingrat, il faut l'avouer, continua le siége. Montauban fut tellement affamé, que les enfants, en têtant leurs mères, leur arrachaient du sang ; un des héros, dans sa détresse, était pris du désir de manger ses mains.

Mais, tout à coup, on se rappela un passage souterrain et, en outre, un fait dont nous n'avons pas encore entendu sonner mot : c'est que Renaud possédait Trémoigne. On passe donc par la *bove* et on se réfugie à Trémoigne. Charlemagne aussi s'y rend avec son armée. Nouveaux exploits : Renaud prend Richard de Normandie et Charles est forcé de faire la paix. Les conditions en sont assez dures : Renaud fera un pélerinage en Terre Sainte et son célèbre cheval, Bayard, sera noyé. Mais le coursier parvint à s'échapper malgré l'énorme pierre qu'on lui avait mise au cou et se réfugia dans les Ardennes, où, parfois, il se montre aux gens :

Encor dist-on el regne qu'il est en la forest.

S'il fallait finir par un siége, pourquoi, se demandera-t-on, ne pas rester à Montauban, pourquoi faire ce voyage inattendu à Trémoigne? C'est qu'il y avait en ce lieu un saint vénéré dont le nom, sans être identiquement celui de notre héros, lui ressemblait fort. Le saint s'appelait *Reinwald* et parait remonter à des temps lointains; mais la première preuve de son existence nous est donnée par

des deniers de la ville de Trémoigne, frappés sous Othon Ier (936-955) et dont le revers porte le nom du saint :

S
RENVAD
A [1]

Or, un jongleur, ou peut-être aussi un moine, car les courtes laisses du numéro IV*a*, avec leurs rimes recherchées pourraient bien avoir été écrites dans un cloître, — en tout cas un personnage qu'intéressait l'hagiographie — nous a donné cette partie, qui, la première, identifie notre Renaud avec un saint de l'Eglise. C'est ce qu'on avait fait aussi pour Guillaume d'Orange, Fierabras, Aiol et d'autres encore. C'est de là que provient le changement de Renart en Renaud. M. G. Kurth, dont la perspicacité est si souvent surprenante, a fait cette remarque excellente que tous les noms des frères se terminent en *ard* : Richard, Guichard, Aalard; d'où il suit que le nom du héros principal était bien à l'origine *Renard;* ce n'est qu'après qu'on l'a confondu avec ce saint Reinwald ou Renvaut et qu'on le changea en Renaud, en faisant disparaître toute trace de son vrai nom, hormis les désinences intactes des noms des frères : mais cela suffit pour former, à nos yeux, une preuve incontestable.

Il est bien certain que, l'identification du héros de la légende avec le saint une fois acceptée par le peuple, la réputation du poème ne fit qu'augmenter, surtout aux frontières nord-est, où, probablement, saint Renaud de Trémoigne était connu et vénéré du peuple. C'est dans cette contrée qu'un jongleur essaya de rimer un avant-propos pour la chanson de geste, afin de raconter tout ce qui n'y était pas dit. Dans la chanson, nous trouvons, par exemple, les quatre frères déjà réfugiés à la cour d'Yon; notre jongleur expose leur querelle avec Charles, leur vie dans les Ardennes et leur fuite en Aquitaine. Ici, la chanson de geste avait fait de Renaud un des hauts dignitaires de la cour à cause de sa victoire sur les Basques et les Navarrois, et le jongleur narre les exploits de notre héros lors de cette guerre; mais il commet une erreur et dirige les coups de Renaud contre les Sarrasins. Dans la chanson de geste, Renaud est le mari de la sœur du roi Yon, qui, cinq ou six fois, est appelée *Clarisse;* le jongleur, qui accepte le premier détail pour décrire les fiançailles et les noces, ne se rend pas compte du second et appelle la fiancée *Aëlis*.

On reconnaît là le faire peu exact d'un petit jongleur, habitué à un auditoire villageois peu exigeant et non celui d'un de ces superbes

(1) Cette interprétation a été contestée par M. Darmenberg.

chanteurs, auxquels les châtelains jetaient leurs manteaux de fourrure. Par contre, ce pauvre jongleur de village semble avoir mêlé à ses simples inventions de vraies et belles traditions populaires, qu'il aura recueillies pendant son séjour dans les Ardennes. J'ai en vue ces charmantes histoires qui nous montrent les quatre frères menant une vie de bandits aventureux dans les Ardennes. Les exploits des frères, leurs querelles avec leur père qui les a reniés, la rentrée au château paternel après un hiver misérable passé dans les bois, les soins que leur donne leur mère, la détresse du père, qui ne veut pas les perdre et qui ne doit pas les aider, tout cela est si grand et si touchant qu'il est impossible d'y voir une invention de notre jongleur, si maladroit dans les parties où, visiblement, il laisse libre cours à son imagination personnelle. Il a donc utilisé des contes populaires sur quatre frères bandits; la preuve, c'est que, dans le numéro IV*a*, nous retrouvons, lors du siége de Montauban, des histoires absolument identiques. Jamais il n'avait été question du père au cours de la chanson de geste (II et III). Or, dans le numéro IV*a*, le père apparaît; Charlemagne le force à faire avancer des machines de guerre et à lancer des pierres dans la ville assiégée, où il sait que se trouvent ses fils affamés. Il obéit, mais en y jetant des jambons et des comestibles. Et nous avons déjà vu qu'à la fin du poème, il est dit en termes exprès, que, d'après ce qu'on raconte, Bayard n'est pas mort; qu'il vit dans la forêt, dans les Ardennes.

D'autres traditions très anciennes nous montrent que, dès les temps les plus reculés, on avait pris les Ardennes pour le séjour de prédilection de tout banni ou bandit. Tierri l'Ardenois y avait passé sept années de banissement; d'après *Girard de Rossillon*, il y possédait le château d'Oridon, celui-là même que le roman d'Auberi dit appartenir au bandit *Lambert*. C'est celui-là que possède le père de nos quatre frères, dont le vieux nom est bien Aimon d'*Oridon* et non pas de *Dordogne* ou de *Dordon*.

On voit que les Robin Hood, les Fulko Fitz Warin n'ont pas existé exclusivement en Angleterre. La France en a aussi connu. Et c'est surtout en Ardenne, qu'on chantait les prouesses de certains héros, soi-disant bannis de la cour, comme Thierri, Basin, Lambert et d'autres dont les noms sont tombés dans l'oubli. Or, les rimes des parties rimées des Quatre fils Aimon prouvent que nous avons affaire à des poésies écrites en dialecte des Ardennes ou de l'Argonne. Il n'est donc pas trop surprenant que ces contes homogènes aient, à deux reprises, fait irruption dans notre épopée.

Il est possible que la chose se soit passée de la façon suivante. Dans les pièces centrales, notre héros est nommé à deux reprises

Finemont. Si c'est un sobriquet qui veut dire *fin du monde,* le sobriquet est curieux. Mais ce pourrait bien être l'ancien nom du héros, qui aurait été remplacé partout d'abord par Renard, puis par Renaud et qui n'aurait subsisté que deux fois, maintenu par l'assonance. Le poète ou le moine qui a composé le numéro IV*a* a fait preuve d'une certaine habileté à entremêler les personnages, en mettant Renaud pour Renard et en l'identifiant avec Saint-Renaud de Trémoigne, si, toutefois, c'est lui qui a fait le premier ce pas et si cette identification n'a pas eu lieu avant lui. Admettons que c'est bien lui; nous pouvons conjecturer aussi qu'il a pu substituer aux quatre réfugiés que protégeait si mal le roi Yon et dont l'un s'appelait Finemont, quatre personnages célèbres dans les Ardennes comme bandits : Renard, Richard, Aalard et Guichard. Il aurait donc réuni trois personnages fort distincts pour obtenir son Renaud. Le petit jongleur de village, au courant de ces traditions orales, aurait reconnu les héros des bois de son pays et raconté les exploits omis par son prédécesseur.

Tout cela est possible, très possible, même ; mais prouver *mathématiquement* que c'est le jongleur qui, à deux reprises, a introduit des contes populaires dans notre épopée, cela ne se peut. Mais la chose elle-même est au-dessus de tout doute, et c'est là, me semble-t-il, le principal.

* * *

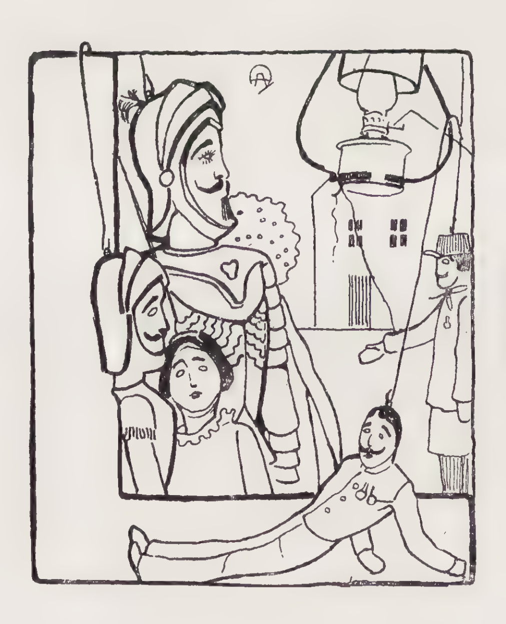
Nous n'avons plus que deux mots à ajouter. On doit à l'un des derniers remanieurs de notre poème un commencement qui parle d'un oncle paternel des frères, Beuve d'Aigremont, qui aurait déjà eu des démêlés avec Charles. C'est la réduction d'une épopée assez ancienne, mais qui est perdue. D'autres y ajoutèrent une nouvelle fin qui est fort récente et qui manque encore dans le manuscrit d'Oxford, *Hatton* 42, *Bodl.* 59. On y raconte le pèlerinage de Renaud et de Maugis, composé de pures inventions; un combat entre les fils de Renaud et certains jeunes gens qui avaient attenté à l'honneur de leur père, combat qui est un tissu de lieux communs; enfin, la légende de la mort de saint Renaud, probablement assez ancienne et puisée dans un légendaire perdu. Puis c'est tout. Notre pauvre poème qui, dans sa jeunesse en Gascogne, ne contenait qu'un millier de vers, en compte maintenant presque vingt mille. Il a traversé cinq siècles, dont chacun l'a marqué de son cachet; le huitième donne le nom d'Yon; le neuvième, l'expédition de Charlemagne; le dixième remplace le roi mérovingien par quatre enfants innocents et transporte ce poème en Espagne, puis au nord de la France. Ici, le

onzième et le douzième siècles, en effaçant la fin tragique et émouvante et en la remplaçant par des lieux communs, en firent une chanson de geste : on changea les noms des héros, on confondit Renard avec Renaud, on raconta ce qui avait eu lieu avant et ce qui se passa après. Et de tout cela, il résulta un poème de 18,000 vers.

Mais cela ne suffisait pas encore pour les lecteurs avides d'en savoir toujours davantage. On transforma alors le tout et on le mit en vers alexandrins, dont le nombre s'éleva à 28,000. Puis, quand la mode des vers eut disparu, les proses surgirent. La cour des ducs de Bourgogne fit mettre en prose la version qu'on avait en alexandrins. D'autres romans prirent notre vieux poème pour modèle et ainsi naquirent des suites, le *Maugis d'Aigremont*, la *Chronique de Mabrian*, *Vivien de Monbrant*, la *Conquête de Trébisonde*, la *Mort Aalart;* notre poème n'a donc pas été moins fécond que certains romans de Dumas, dont les suites ne tarissaient pas.

En outre, il a été traduit en italien, en espagnol, en hollandais, en allemand et peut-être en anglais. Il est connu partout dans de longues versions incohérentes, pleines d'anciennes beautés mais remplies aussi de contradictions et d'impossibilités, image de la vieillesse d'une légende qui, dans sa jeunesse, égalait en beauté et en clarté ce qu'on a jamais inventé de plus brillant et de plus sublime.

Munich. Leo JORDAN.





Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

II.

Nosologie

(Suite. — Voy. page 39 et 245.)

4. — **Action psychique indirecte** (Par Sympathie).



L'objet que la sorcière a reçu, de même que l'objet qu'elle a donné ou imposé, conserve une relation sympathique avec l'ancien possesseur et sert de lien entre les deux êtres.

A la faveur de cet intermédiaire, la sorcière, bien que loin de vous, peut accomplir, par action psychique indirecte, les maléfices les plus dangereux. Certaines personnes croient assez logiquement qu'il se mêle à cette action à distance, quelque magie opératoire : mais elles ne donnent aucun détail. La plupart de nos conteurs ne songent pas à cela.

o o o

Les **objets reçus de personnes suspectes** sont toujours considérés comme dangereux.

Ce sont surtout les substances alimentaires dont on se défie, et cela se conçoit : si elles sont données par une sorcière, leur ingestion ne manque pas de produire une sorte d'empoisonnement général, dont les effets, le plus souvent assez lents, sont toujours extrêmement dangereux : il en résulte d'ordinaire une maladie de langueur d'une nature mystérieuse et dont les médecins sont impuissants à enrayer les progrès.

Aussi les matrones recommandent-elles à toute occasion aux enfants de ne pas accepter les friandises qu'on pourrait leur offrir dans la rue, et que, sans défiance, ils sont toujours trop tentés d'accepter.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on prétend que les sorcières, offrent de préférence aux enfants, pour les ensorceler, des pommes reinette, des *figotes*, des prunes. A Huy, on craint surtout les pommes cuites, parce que, dit-on, les sorcières y cachent de leurs cheveux : celui qui avalerait un cheveu de sorcière serait voué à une mort certaine. Au pays de Verviers, on redoute les noisettes, et l'on croit à la mauvaise volonté manifeste du donateur si, d'aventure, parmi les noisettes offertes, il y en a une qui se trouve séchée dans son écale. On croit, à Vottem, que les sorcières présentent souvent des noisettes « avec quelque chose dedans » : l'enfant qui en mangerait verrait ses jambes enfler, et quand *cist inflègne* « cette enflure » arrive au cœur, il faut que l'enfant périsse. Un enfant de Lincé ayant accepté une gaufre, *on galet*, d'une vieille femme, mangea la friandise et devint bossu (1).

Voici quelques récits de faits contemporains, notés d'après les dires ou des lettres de personnes qui y croyaient.

D'une lettre datée de Baulers 1895 : « Une femme avait donné une *mastèle* (sorte de biscote) à une autre femme, qui l'a donnée à manger à son enfant, et la femme en a goûté aussi. L'enfant est morte et la femme a été fort malade. Elle a prétendu que c'était la *mastèle* qui avait fait cela, et que la femme qui l'avait donnée avait « le mauvais esprit. »

D'une lettre datée de Nivelles, avril 1896 : « La famille X. a eu dix enfants et en a perdu huit. Le neuvième est gravement malade. [Il faut attribuer ces décès à l'inconduite de la mère durant sa jeunesse. Mais on ne l'entend pas ainsi : la cause du mal devait être une sorcière.] Ces gens ont consulté le curé de la paroisse, ainsi que celui de Glabais. Ce dernier, quand ils sont allés le voir, a frotté la poitrine de l'enfant et a prié. Il a prédit que, dans les huit jours, la sorcière irait frapper à la porte de la malade. Or, lundi dernier, la femme Z., dite Qu..., qu'on soupçonnait être sorcière, longeait la maison X., quand le mari qui faisait le guet l'a aperçue : prétendant qu'elle venait pour frapper à la porte, il s'est élancé vers elle et l'a battue. Le curé de la paroisse, qui arrivait à ce moment, a dit reconnaître cette femme qui a habité le faubourg, et dont il a entendu beaucoup parler. Les docteurs ont toujours traité cette enfant pour « une faiblesse » et ne sont jamais parvenus à la faire manger. En revenant de Glabais, elle a mangé deux quartiers de tarte et bu une bouteille de lait. Elle a mangé de même pendant quelques jours. Il n'y a rien à faire, le mal est trop

(1) Entre-Sambre-et-Meuse : Jules LEMOINE, *ouvr. cité*, p. 12. Huy : recueilli personnellement. Verviers : M. Corneille COLLIN. Vottem : rec. pers. Lincé : M. Fernand SLUSE.

avancé. Elle ne sait pas mourir, parce que la sorcière, qui doit reprendre le sort pour le reporter sur une autre personne, n'a pas encore pu parvenir jusqu'à l'enfant. »

Des environs de Charleroi : « Une femme avait coutume de donner à l'enfant d'un voisin, tantôt une friandise ou un fruit, tantôt une pièce de monnaie, enfin, de petits cadeaux insignifiants. Un jour qu'elle visitait le jardin de l'ouvrier, elle offrit à celui-ci un jeune poirier qu'elle ne tarda pas à lui apporter et qui fut planté en plein vent. L'enfant était chétif, mais un jour il tomba malade. Inquiet, le père consulta un homme « qui avait étudié pour être prêtre », selon l'expression de notre narratrice. Le *grimancier* demanda aux parents : « Votre garçon n'a-t-il rien reçu de contraire? » Ceux-ci pensèrent alors aux attentions de l'étrangère pour l'enfant. Le grimancier aussitôt persuada au père que le pauvre petit avait été ensorcelé, pour avoir reçu des présents de son amie. On le crut sur parole et il fut prié de conjurer le sort. Il conseilla au père de l'enfant d'arracher le jeune poirier que lui avait donné la commère, de le couper en menus morceaux, et d'en chauffer le four. Au moment où le dernier tison brûlerait, la sorcière rendrait le dernier soupir. Ainsi fit le père, après avoir rémunéré son homme. Par un hasard qui semble se complaire à accréditer les histoires de ce genre, la femme mourut presque subitement de mort naturelle et la santé de l'enfant malade devint meilleure... Quelque temps après, comme on parlait de cette mort rapide dans un cabaret où se trouvait le père de l'enfant convalescent, cet homme déclara connaître les causes de cette fin imprévue, et narra les faits que nous venons de relater. Tous les personnages de ce petit drame existent; les péripéties nous en ont été racontées par de proches parents de la défunte. Inutile de dire qu'ils ajoutent à ces faits une entière bonne foi. » (1)

Non seulement les enfants, mais aussi les grandes personnes doivent se défier des objets reçus. Et la règle ne s'applique pas uniquement aux aliments.

Si une personne dont vous vous défiez vous donne une pièce de monnaie, vous pouvez la garder sans danger si vous avez la précaution de la serrer entre les dents ou de cracher dessus : sinon, elle pourrait retourner d'où elle vous vient, en entraînant avec elle les pièces qu'elle aurait touchées dans votre bourse — à moins qu'elle n'y rencontre une médaille bénite ou une pièce trouée, qui conjureront le sortilège.

Un objet reçu perd l'influence mauvaise qu'il peut avoir, si l'on à la précaution de cracher dessus ou de l'asperger d'eau bénite. Le sel est aussi un excellent préservatif.

Quand on est obligé d'accepter un objet d'une personne dont on se défie, le plus prudent est encore de s'en défaire : tant que la personne est là, retournez sans cesse l'objet dans la main, craignez de l'y laisser une seconde immobile : en d'autres termes, songez-y constamment jusqu'à ce que vous puissiez vous en débarrasser. Alors,

(1) Jules Lemoine, *ouvr. cité*, p. 12-13.

jetez-le derrière vous par dessus l'épaule, sans vous retourner pour voir.

Dans bien des cas, cette procédure est très difficile — et puis, au reste, on ne songe pas à tout!

Quand on reçoit des aliments d'une sorcière, on conjure le sort si, avant de les avaler, on tourne la pointe de la langue en croix avec ses dents (1).

Quand on accepte un fruit d'une personne suspecte, il faut le faire cuire avant de le manger (2). On voit à la cuisson si l'objet est ensorcelé ou s'il est sain : A Xhignesse près Hamoir une sorcière ayant donné deux poires à une servante, celle-ci les mit sur le poêle; elle vit que les poires « ne cuisaient pas plus un moment que l'autre »; après un grand temps, elle les jeta dans le poêle : les poires ont eu l'écorce noircie, mais elles n'ont pu cuire : alors la servante a enterré les fruits (3).

Quand on brûle un objet ou une substance quelconque donnée par une personne suspecte, on saura si l'on a risqué d'être ensorcelé à l'attitude que prendra désormais cette personne : si elle boude, si elle affecte de ne plus vous parler, c'est que ses intentions en offrant cet objet n'étaient pas pures. Elle sait très bien que vous avez brûlé la chose, car elle en a souffert comme si on la rôtissait elle-même, et sa rancune vient de là.

Un conteur dit : Nous nous trouvions une fois, à la chute du jour, dans la maison d'une vieille femme réputée mauvaise. Comme toutes ses pareilles, elle était très généreuse, et avait toujours quelque chose à offrir à ses visiteurs. Elle voulut nous donner des œufs frais à gober, sous condition, toutefois, que nous garderions sa demeure pendant qu'elle irait porter à manger à sa chèvre, dans une petite étable située à une certaine distance du logis. Elle partie, je jetai mes œufs dans le poêle, tandis que mon camarade les gobait bel et bien. Aussitôt la porte s'ouvrit et la vieille reparut, tenant en main son chaudron vide. Grand était notre étonnement de la voir si tôt revenue. « Vous n'avez pas gobé vos œufs? me dit-elle. — Non, répondis-je, je n'ai pas faim. » A quelque temps de là, mon camarade mourut d'accident dans la mine. Il avait été maléficié par la vieille en mangeant les œufs qu'elle lui avait donnés (4).

— Les faits suivants se sont passés à Melen, dans une ferme. Le récit a été fait par un témoin oculaire. Le héros vit encore.

C'était en hiver. Dans la grande cuisine de la ferme, la grosse *cinsiy-rèsse* « censière, fermière » regardait à travers l'étroite fenêtre croisillée la neige qui couvrait le jardin, songeant que les pommes étaient bien rares,

(1) Wallonia, I, 136.

(2) Brabant wallon : Edmond Etienne et M. Georges Willame.

(3) Communic. de M. A. Harou.

(4) Jules Lemoine, *ouvr. cité*, p. 20.

car l'automne n'avait rien donné. Soudain la porte s'ouvre, et une vieille femme de Boland entre dans la cuisine, salue la fermière et lui donne trois belles pommes appétissantes.

Le fermier, en arrivant, en mangea une, et quand la vieille fut partie. la fermière alla enterrer les deux autres dans le jardin sous la neige.

Peu après, le fermier se sentit indisposé, d'un mal étrange dont le médecin ne put se rendre compte.

Les trois enfants tombèrent malades à leur tour, du même mal que leur père, mais dont ils souffraient davantage : leur peau se desséchait, leur corps se recroquevillait. Ils moururent tous trois, et pour les mettre en bière, on dut les briser en morceaux !

La maison était ensorcelée. Les fenêtres et les portes s'ouvraient et se fermaient avec bruit, sans qu'une main les touchât. Les vaches ne donnaient presque plus de lait; un jour il arriva qu'au moment de leur donner à boire, toutes jetèrent un beuglement lugubre et roulèrent sur le sol; ce jour-là, le lait se changea en mousse quand on voulut en faire du beurre.

Le fermier, sur ces entrefaites, s'était rétabli. Un matin, il partit avec son cheval conduire son beurre au marché de Herve. Sur le parcours, des aboiements de chien et des miaulements de chat l'accompagnèrent. Au retour, même concert diabolique. Tout à coup, à cent mètres de sa ferme, il aperçut sur la haie un animal fantastique qui s'élança et s'enroula autour du cheval et du fermier. Haletant, exténué, le *cinsî* parvint à se traîner jusqu'à a porte. Péniblement, il souleva le marteau et, au troisième coup, l'horrible bête tomba à terre, avec un bruit de sonnettes, et disparut comme par enchantement.

Le grand vicaire fut consulté. Il exorcisa la ferme, et le calme y revint [1].

— Une jeune fille cesse brusquement de voir son fiancé. Le motif est inconnu, et toute tentative de réconciliation reste inutile. Elle n'en veut plus. Que fait-il, lui? On l'ignore.

Toujours est-il qu'un jour. la jeune fille travaillant aux champs avec son frère à la Croix-du-Mont Villers-Ste-Gertrude, une vieille femme vient à passer sur la route. Cette vieille salue, en l'appelant par son nom, la jeune fille, qui en est bien étonnée, car elle ne l'a jamais vue. La vieille l'appelle, on cause, on parle courtisaille. La jeune fille, sans méfiance, raconte son histoire. La vieille tâche de la faire revenir sur sa détermination : la jeune fille refuse. « Bon, dit la vieille, n'en parlons plus. Voulez-vous prendre une prise avant de nous quitter! — Merci, fait l'autre, je n'en prend jamais. — Oh! une fois en passant... » Elle prit la prise.

A partir de ce moment, a jeune fille « sécha comme une hache. » La langueur dura deux ans. Tous les médecins et tous les remèdes n'y purent rien faire.

Elle alla trouver le vieux curé de Villers, Simonis. Celui-ci lui demanda si on ne lui avait jamais rien donné. « Non, dit-elle. » Mais elle raconta l'histoire de la vieille et de la prise. « C'est assez, dit le curé. Vous viendrez demain à la messe, je vous bénirai une petite pilule que vous prendrez. »

Ainsi dit, ainsi fait. Dès lors, la malade alla mieux. Elle vécut de longues années. Mais elle se garda bien désormais, comme le curé le lui avait recommandé, d'accepter ce qu'une personne inconnue pouvait lui présenter [2].

(1) Communiqué par M. le professeur Jean Renard.

(2) Conté par M. Thyrion, fermier à Andrimont, au Dr Martin Lejeune, qui l'a

Une femme âgée nous a conté à Liége, l'histoire suivante dont son père, alors décédé depuis de longues années, aurait été l'un des héros.

Un paroissien de Seraing, revenant de la ville avec un camarade, fut surpris par la nuit et par la faim au milieu du bois de Kinkempois. Ils entendirent dans le sentier une voix cassée qui chantait une vieille berceuse wallonne. Guidés par la voix, ils entrèrent dans le fourré et aperçurent, au milieu d'une petite clairière, une petite laide vieille femme qui berçait son chat, assise sur le seuil de sa chaumière.

Ils avaient bien souvent traversé ce sentier, sans se douter qu'il pouvait y avoir à deux pas cette clairière et une habitation.

La femme était visiblement contrariée d'être surprise ; ils lui demandèrent à boire et à manger ; elle les fit entrer et leur présenta des tartines de pain noir, de gros radis et un pot d'eau. Ils se signèrent avant de manger, comme font les bons chrétiens : par précaution, ils firent avec le pouce, en cachette, un signe de croix sur les vivres. Bien leur en prit, on va le voir.

L'un des deux, ayant encore faim, demanda une autre tartine, qu'il mangea, en oubliant le petit signe de croix.

Ils offrirent de l'argent. La vieille se mit à rire et dit : *Dji sèrès payèye d'on pus ritche!* « Je serai payée par un plus riche. »

Le retour s'effectua sans encombre. Mais le lendemain, le camarade, celui qui avait oublié de bénir sa tartine, se sentit très faible et resta au lit. Ses jambes enflèrent, enflèrent, et après quelques jours de souffrance, il rendit l'âme.

ooo

Le cas d'un **objet imposé par la sorcière** à l'insu du maléficié est très fréquent dans les récits populaires.

Il s'agit d'un objet magique — nommé au pays de Liége *l'awion* « l'aiguillon » — qui est « envoyé » on ne sait comment, et en secret.

L'intéressé ne se doute de rien. Les malheurs arrivent et se multiplient. On conclut au maléfice. On recourt à un homme puissant, prêtre ou sorcier, qui procède à l'exorcisme suivant les les règles. On cherche, on trouve l'objet, on le jette au feu : la magie est rompue. Mais qui donc a « envoyé » l'awion? Le prêtre ou le sorcier le savent : celui-ci le signale rarement, le prêtre, jamais.

Parfois, *l'awion* ne peut être enlevé que par celui même qui l'a imposé : le sorcier, par sa magie, le contraint à paraître, il l'invective et l'oblige « à défaire ce qu'il a fait. » C'est un spectacle terrifiant, et il faut une grande puissance au *macrê* pour obliger le maléficiant à s'exécuter — car la sympathie qui existe entre l'auteur du mal et son *awion*, lui fait ressentir les effets du feu comme si on

rapporté dans le « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », t. 40 (1900), p. 44-45.

le brûlait lui-même. Il se tord... *c'èst a frusi rin qu' d'î sondjî!* « c'est à frémir, rien que d'y songer ! » Le *macrê*, l'exorciseur, y met lui-même de la méchanceté parce que ces gens-là ne s'aiment pas entre eux. Mais le curé ne fait pas tout cela, car il ne doit causer de mal ni à gens ni à bête : *i s' continte di v's aswâdjî, èt c'est bon ainsi!* « il se contente de vous soulager et c'est bon ainsi (cela suffit). »

Le nom *d'awion* prouve déjà que l'objet n'est pas le signe physique du maléfice, mais qu'il en est la cause. Dans certains cas, les conteurs semblent bien près d'identifier *l'awion* avec le maléficiant lui-même : c'est une erreur, on vient de le voir. Même dans le cas où il y a un crapaud dans l'affaire, l'auteur du mal paraît toujours avoir procédé par délégation.

C'est surtout dans les étables que se manifestent les maléfices par l'influence d'un *awion*. Et souvent *l'awion* est animé, il est mobile et passe, invisible, d'un lieu ou d'un coin à un autre, jusqu'à ce que, par exemple, il soit acculé contre le mur de clôture.

Le premier soin du sorcier, de l'exorciseur, est de le fixer. L'opération se passe dans l'étable même. Quand ce résultat est obtenu, par des prières, des conjurations, etc., l'opérateur pousse un soupir de satisfaction, et parfois il s'écrie : Ah! le plus dur est fait. Ou quelque chose d'approchant.

Parfois, *l'awion* est une torchette de cheveux ou une corne ou une pelote d'épingles, cachée sous un pavé. Parfois, il est multiple, et ses parties sont solidaires : qui trouve l'un n'a qu'à creuser plus bas pour découvrir les autres. Parfois aussi, comme on l'a vu, *l'awion* consiste en un crapaud, ou il se complique d'un crapaud.

Voici quelques récits :

A Fléron, dans une ferme bien connue, toutes les bêtes à cornes mouraient de male mort. Les étables se dépeuplaient, et rien, rien n'en faisai découvrir le motif. Ni remèdes, ni guérisseurs, ni *ârtisse* (artistes vétérinaires), ni *sègne*, rien n'y faisait. La fermière s'en prit enfin à sa dernière ressource, et, convaincu qu'un sort avait été jeté sur ses écuries, elle se persuada aisément qu'il n'y avait plus qu'un seul moyen à tenter, l'exorcisme. En conséquence, le curé fut prévenu. Celui-ci se mit en mesure, et, dès le lendemain, de sept heures du matin à sept heures du soir, il procéda, conjura, pria : rien. Une bête mourut encore. Le jour suivant, mêmes pratiques, même opération, même résultat : une des dernières têtes du troupeau expirait. Le troisième jour, le curé demeura en prières jusqu'à minuit : lorsque cette heure redoutée sonna, il conduisit les gens de la ferme à la dernière écurie. Arrivé là, il ordonna de commencer à dépaver le sol, et l'on se mit à l'œuvre sous sa direction, chacun suivant la scène avec anxiété. Au moment où la première pierre fut arrachée, on put voir qu'une forte pelote d'épingles, cachée par cette pierre, se réfugiait sous le pavé voisin. C'était là, évidemment, le démon, seul auteur du mal

étrange qui avait détruit le troupeau. Le second pavé fut enlevé : même mouvement de la pelote. Le curé, sans se décourager, fit continuer l'ouvrage : la pelote sorcière fuyait toujours, toujours. Bref, ce ne fut que sous la dernière pierre que le prêtre parvint à la saisir : le démon était pris et la ferme désorcelée. (1)

Une épidémie ravageait les vaches d'un fermier; sept sur quatorze étaient emportées par « un feu » qu'elles avaient dans le corps. Ni remèdes, ni prières, rien n'y faisait. Un vieillard se présente, visite l'étable, soulève une pierre du pavé et retire une corne. Cette corne faisait le malheur du fermier. (2)

Un habitant de Sainry, commune de Forêt, avait il y a quelque 25 ans, dix-neuf vaches pleines. Quinze d'entre elles donnèrent leur veau avant terme. Ce que voyant le fermier se rendit en compagnie d'un ami chez un *r'crèyou macrê*, qui habitait Battice. Lorsqu'is entrèrent, le sorcier leur dit : Je sais pourquoi vous venez. Des quatre vaches qui vous restent à vêler, deux *fordjètront* « avorteront » encore, les autres vêleront à terme. Voici ce qu'il faut faire. Retournez chez vous, dépavez le seuil de votre étable, ôtez un peu de terre jusqu'à ce que vous rencontriez une petite pierre plate. Sous cette pierre se trouvent des cheveux que vous jetterez, en ayant soin de ne pas les toucher avec les mains. Un peu plus bas se trouve un crapaud que vous prendrez avec un outil quelconque et porterez au loin en ayant soin de ne pas lui faire de mal; surtout gardez-vous de le faire saigner. Retournés chez eux, le fermier et son compagnon se mirent à la besogne. A peine avaient-ils soulevé la pierre du seuil, qu'une vache commence à vêler avant terme. Le veau, une fois la tête libre, se mit à hurler et beugler, à faire frémir. Ils le tuèrent d'un coup de bêche, dégagèrent la vache et reprirent leur besogne. Tout arriva comme l'avait prédit le sorcier. Seulement au moment où ils découvrirent le crapaud, une vieille voisine entra dans la cour de la ferme et leur dit : *Ni lî fez nin dè må, savez, mes amis!* « ne lui faites pas de mal, savez-vous, mes amis ! » (3)

o o o

Les **objets trouvés** sont dangereux : ils peuvent avoir été déposés par une sorcière, sans destination bien précise quant aux personnes, et ils sont alors d'action néfaste, quelle que soit celle qui les ramassera et les gardera sur elle. Il faut s'en défier : ils peuvent être. comme on dit en Condroz, *des mâlindjins*, « de mauvais engins. » (Et notons en passant qu'on dit : *taper on mâlindjin* pour « jeter un sort », l'effet étant confondu avec la cause).

Au pays de Herbeumont, on raconte qu'un charretier, fatigué de taper sur ses chevaux qui ne voulaient pas avancer, et ne sachant à quoi attribuer cette obstination, finit par remarquer qu'une pomme de terre était

(1) Grenson, *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. VII (1864), Mélanges, p. 33.

(2) Hock, *Croy. et Rem*, p. 12.

(3) Communiqué par M. Edouard Monseur, qui tient le récit de Louis D., lequel prétend avoir, étant gamin, assisté à la scène.

posée comme une cale devant l'une des roues. Il la repoussa du pied, et tout aussitôt les chevaux se remirent en route. Le charretier se souvint alors qu'il avait vu passer un peu auparavant, sur son chemin, une vieille femme ayant sur le dos une hotte chargée de pommes de terre... (1)

On dit à Nivelles : il ne faut pas ramasser une épingle que l'on voit à terre, parce que l'on serait ensorcelé (2). On dit la même chose et dans les mêmes termes à Clermont (3). Les épingles sont suspectes partout, parce qu'elles servent à des « magies », et que, du reste, « une épingle donnée pique les amitiés » : la forme de l'objet suffit à lui prêter de mauvaises intentions.

On dit à Hamoir : « Quand on est en chemin et qu'on trouve une poire ou n'importe quoi qu'on pourrait manger, il est prudent de n'y pas toucher, car on pourrait être ensorcelé avec ça, vu que c'est peut-être une sorcière qui l'a placé là tout exprès ».

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, lorsqu'on trouve un objet quelconque sur le chemin, on doit faire le signe de la croix avant de le ramasser, de peur que cet objet n'ait appartenu à une sorcière (4).

Les épingles à cheveux particulièrement, sont des objets « à ne pas ramasser ». L'idée de cheveux est ici prédominante, et l'on verra bientôt son importance; mais il y a peut-être aussi l'idée d'épingles, qui a son influence. Le petit récit suivant montrera que dans l'esprit du peuple ces objets conservent une relation sympathique avec les personnes qui les ont portés.

« Une voisine de notre narratrice du jour, ayant jeté dans l'étuve (le poële) l'épingle à cheveux appartenant à la femme soupçonnée, celle-ci est entrée et a dit, en retirant vivement l'épingle du feu : « Qu'est-ce que vous faites là ? » L'action de voir détruire un objet utile justifie pleinement l'exclamation poussée par la commère; mais, dans l'esprit des auditeurs, elle avait une autre signification : elle témoignait de sa culpabilité » (5).

Parmi les choses que la sorcière peut déposer dans un but maléfique et qui sont le signe ou le véhicule de son intention, on place en première ligne les cheveux.

Un fermier de Stembert qui ramenait son bétail, ne parvenant pas à lui faire franchir la barrière, se dit qu'il y avait là « quelque chose ». Il fit creuser le sol en cet endroit et l'on y trouva une

(1) George Delaw, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, Sedan, 1905 : t. XII, juillet-août, p. 173.
(2) Communication de M. Aimé Brulé.
(3) Communic. de M. Jean Haust.
(4) Louis Loiseau dans *Wallonia*, I, 106, *Folklore de Godarville*, 54.
(5) Jules Lemoine, *Sorcellerie*, p. 23-24.

poignée de cheveux. C'étaient évidemment des cheveux de sorcières (1).

Les cheveux jouent un grand rôle dans les superstitions campagnardes, mais surtout les cheveux de sorcière. Nous parlerons des autres dans un instant.

Une conteuse dit : Mon grand-père avait toutes ses vaches qui crevaient! On fit venir le curé pour bénir les étables. Aprés les *pater*, on trouva sous une pierre une grosse torchette de cheveux. C'est de là que venaient toutes les adversités. Les mauvais tours cessèrent (2).

Les cheveux sont un tel poison que si une vache vient à marcher dessus, elle attrape le pied-blanc (3).

Quand le beurre « ne vient pas bien », on cherche s'il ne s'est pas introduit un poil dans la baratte. Ce poil ne peut être qu'un cheveu qu'une sorcière a « envoyé » ou qu'elle a déposé en cachette.

Tous les fermiers connaissent ce dicton : Il suffit d'un poil pour faire tourner le lait.

On cite des personnes de Lincé qui ont vomi des cheveux. Comment ces cheveux leur étaient-ils entrés dans le corps? Par maléfice, évidemment (4).

Voici sur ce sujet une légende des environs de Liége :

Il y a une trentaine d'années vivait à Argenteau une vieille femme (c'est la vieille *Lâli)* à laquelle on attribue le pouvoir néfaste. Entre autres méfaits qu'on lui attribue et dont le souvenir n'est pas perdu, on raconte celui-ci. Tous les jours, elle rendait visite à une famille voisine dont elle paraissait affectionner le jeune enfant : elle le caressait et lui donnait des bonbons. Cependant, l'enfant dépérissait à vue d'œil, malgré tous les soins dont ses parents l'entouraient, malgré ceux du médecin de l'endroit, et d'autres praticiens appelés de Liége. Un voisin dit au père de l'enfant : « On a jeté un sort à votre fils; il faut défendre à la vieille de venir. » On prétendait qu'en montrant aux sorciers un feu ardent, on les effraie tellement, qu'on parvient à les écarter. Le lendemain, le père alluma dans l'âtre un grand brasier. Quand la vieille entra comme d'habitude, le père lui dit, en montrant les flammes : « Vous allez à l'instant retirer le sort que vous avez jeté, sinon je vais vous mettre dans le feu. » La vieille alors saisit l'enfant et lui passa la main sur la bouche; aussitôt, le petit vomit des cheveux. La femme s'enfuit, et, dit-on, mourut peu après. Quant à l'enfant, sa santé se rétablit, et depuis lors, il se porta bien (5).

(1) Communic. de M. Arthur Fassin.
(2) Hock, *croy. et rem.*, p. 192.
(3) Hesbaye : partout.
(4) M. Fernand Sluse.
(5) M. Joseph Hanay.

Un objet qui vous a appartenu, tombant entre les mains d'une sorcière, constitue un excellent moyen pour celle-ci de se mettre à distance en communication avec vous.

Or, qwant ine macrale a-st-ine saqwè da vosse, èle vis a. « Quand une sorcière a quelque chose à vous, elle vous a, elle vous tient. »

C'est ainsi que la sorcière peut stériliser une femme, si elle possède un linge souillé de sang cataménial ; elle peut maléficier un enfant, si elle trouve l'arrière-faix de sa naissance, l'eau de son premier bain, la première de ses dents tombée.

Toutes ces choses ne doivent pas être abandonnées sur la voie publique : on brûle l'arrière-faix des femmes, des vaches, des juments ; on jette au feu la première dent de l'enfant ; on verse l'eau du premier bain dans un trou profond fait dans la terre et en cachette. Les rognures de ses ongles sont jetées au feu, et il en est de même, au reste, pour les grandes personnes.

L'action des sorcières à distance est si redoutable qu'elle peut se manifester même à la faveur d'une possession morale.

On ne doit pas faire connaître à n'importe qui le prix qu'on a payé d'un animal. Le nom du chien que vous venez d'acheter peut servir à le maléficier : défiez-vous d'une personne inconnue qui vous le demandera avec insistance. Nous savons déjà qu'il en est de mêmet pour le nom d'un nouveau-né, qui ne peut être dit sans danger qu'après le baptême, après avoir été béni. Il est également mauvais de dire l'âge d'un jeune enfant. Tous ces détails ne sont jamais occultés que dans un but de préservation.

Mais il va sans dire que c'est surtout à la faveur d'objets familiers, et surtout d'objets d'un usage personnel, que l'action magique de la sorcière s'exerce avec la plus grande facilité.

On constate bien souvent que si une personne a perdu quelque objet ou si elle l'a oublié chez un voisin, elle n'est pas sans appréhender quelque malheur, pour le cas où l'objet tomberait aux mains d'une sorcière. Cette croyance est générale, et un auteur nous en donne une manifestation frappante.

Dans une petite boutique d'épicier, une femme avait oublié sur le comptoir, le scapulaire de son fils. Singulière distraction. Lorsqu'elle vint pour reprendre l'amulette religieuse, celle-ci avait disparu. L'enfant, alors malade, vit son état empirer sérieusement. La mère obsédée par le vol du scapulaire n'en dormait plus, surtout qu'elle attribuait à ce fait l'aggravation du mal de son fils. Un jour la bonne femme remarqua à sa grande surprise que le trou *d'eûwie* (1) qu'elle bouchait soigneusement tous les

(1) Trou d'*eûwie*, trou que l'on ménageait autrefois dans le mur au rez du sol, pour permettre l'écoulement des eaux ménagères. A Liége, *pisroû ;* à Huy, *saiweû.*

soirs, se trouvait chaque matin entièrement libre. Ses soupçons se tournèrent de ce côté. Un soir, elle se tint aux aguets, et au moment où elle entendit qu'on essayait de déboucher le trou, elle y lança un plein chaudron d'eau bouillante. Le lendemain, on vint lui dire qu'une voisine était grièvement brûlée à la face et « qu'elle ne ferait plus long feu ». C'était la sorcière qui tenait son enfant. A partir de ce moment, dit-on, la santé du garçon devint meilleure [1].

Il faut brûler avec soin les déchets de cuisine, et, si on veut les utiliser pour la nourriture des animaux, il faut, en attendant, les placer dans un vase couvert, à l'écart dans le logis. (Vottem).

On recommande vivement de ne pas abandonner ou balayer dehors les cheveux qu'entraîne le peigne : il faut les brûler, ou cracher dessus avant de les jeter. C'est qu'il n'est rien de plus facile à ensorceler que des cheveux. Les maçons, qui emploient des poils pour lier leur mortier, aiment à bien savoir de qui ces poils leur viennent : il y a un marchand de Liége, qui, subitement réputé pour en vendre de « mauvais », a vu son commerce décliner et a été obligé, pour vivre, de changer de négoce. Les maçons ont du reste bien soin de ne pas « laisser traîner » leurs poils (c'est-à-dire de les abandonner), car si une mauvaise personne y glissait un cheveu, le mur croulerait avant huit jours.

Si la sorcière trouvait de vos cheveux, vous seriez sûrement ensorcelé. Les cheveux, du reste, servent à un grand nombre d'usages magiques. Si vous voulez vous faire aimer d'une jeune fille, tâchez d'avoir, sans qu'elle le sache, un de ses cheveux, mettez-le en terre et quand il sera pourri, la jeune fille courra après vous (Ferrières, Jules Leroy); si une jeune fille veut punir l'amoureux qui la délaisse, elle se procure une mèche de ses cheveux, elle l'introduit dans un œuf, et elle enterre l'œuf (Andenne), ou elle le place dans le trou naturel d'un pommier, *ine tchabote di mèlêye* (Polleur) : quand l'œuf sera pourri, l'amoureux souffrira et il reviendra.

Les sorcières peuvent vous atteindre en usant d'une infinité de truchements. Aussi l'on se défie.

La ménagère, qui a lessivé et rincé son linge, ne l'abandonnera pas au verger pour la nuit, sans l'avoir trempé dans une eau salée, ou sans y jeter de l'eau bénite. On dit à Liége que le « sel » de soude « préserve » le linge exposé au verger. De quoi, on ne le dit pas.

Dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, on dit : Il ne faut jamais, si on veut rester en dehors de l'influence des mauvaises gens, « prêter » à qui que ce soit du sel, ni la moindre partie de levain de la dernière fournée. Il faut aussi éviter de « donner » à autrui de menus objets

(1) Lemoine, *Sorcellerie*, p. 28.

qui s'empruntent entre voisins, tels que des allumettes, des épingles, des aiguilles, etc. C'est très mauvais, répètent sur tous les tons les commères, avec la plus grande conviction. (1)

Le fermier ne *donne* jamais ni œuf, ni beurre, ni lait, à moins qu'ils ne lui soient demandés « pour l'amour de Dieu » (c'est-à-dire pour confectionner un remède) ; en tout autre cas, il exigera toujours, en échange, soit un objet tel qu'une épingle, un bouton, etc., soit une menue pièce de monnaie, ne fût-ce qu'un centime (2) : ce simulacre d'échange ou de vente suffit à empêcher le charme.

Dans le pays de Herve, les fermiers répugnaient de donner aux mendiants autre chose que de l'argent, ou du moins, quelque chose que leur ferme n'eût pas produit (3). Cette répugnance se manifeste encore parfois en Hesbaye : en donnant à des inconnus et particulièrement à quelque vieille pauvresse du lait, par exemple, ou des œufs de la ferme, le fermier s'exposerait à voir frapper de maléfice l'une ou l'autre tête de son bétail.

Ne donnez pas de pain *beurré* à une mendiante : si elle était sorcière, elle pourrait faire tort à la vache (4).

La production du beurre dans la baratte est considérée, nous l'avons dit, comme une opération mystérieuse qu'un rien contrarie et compromet. Elle peut être empêchée par un sortilège : alors le beurre ne vient pas, il se fait *a mirmotes*, il reste à l'état grenu, ne se rassemble pas en pain, ce qui arrive en effet quelquefois.

Dans l'esprit du paysan, cela peut être dû, notamment, à l'action magique qu'une sorcière a exercée à l'aide du beurre *donné* par le fermier.

Le sel est un grand préservatif (5) : Mettez dans la crême *on poyètche di sé* « un poil (un peu) de sel », et vous ferez autant pour protéger le bétail, qui si vous y mettiez de l'eau bénite. Quand vous allez traire votre vache, mettez préalablement quelques grains de sel au fond du seau. — Cela se dit partout.

En Ardenne, quand un paysan vend du lait, par hasard, à un inconnu, il ne manque pas d'y mettre à l'insu de l'acheteur quelques grains de sel, parce que la vache de qui vient le lait vendu, pourrait perdre tout son lait par suite d'un mauvais sort qui lui serait

(1) Lemoine, *Sorcellerie*, p. 23.
(2) Harou, *Godarville*, p. 53.
(3) Rouveroy, *Le Petit Bossu*, p. 253 note.
(4) Nivelles, Emmanuel Despret.
(5) Voy. ci-dessus, t. VI (1898), p. 86. Sur le rôle purificateur du sel, voy. en outre, II, 96 ; IV, 12 ; V, 43, 44 ; VII, 112 ; VIII, 87.

jeté (1); la production du lait pourrait diminuer, la vache devenir malade et mourir (2); ou simplement le lait auquel on a emprunté aigrirait et tournerait (3).

Il ne faut jamais manger des œufs sans sel, sinon on pourrait être ensorcelé (Neufchâteau). Autrefois, on semait, le premier jour d'avril, du sel aux quatre coins des herbages ou pâturages, afin de préserver les bestiaux des maléfices (4). Les campagnards ne voudraient pas rester un instant sans sel dans la maison, car alors les sorcières « y auraient droit ».

(A suivre.) O. COLSON.

(1) Body, *Bull. Soc. wall.*, 2e s., t. 7, p. 129.
(2) Ferrières, Jules Leroy ; Lincé, Sluse; Hermée.
(3) Herstal, Milmort. Recueilli personnellement.
(4) Liebrecht, cité par Reinsbergh, *Calendrier belge*, I, 204.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Les arbres de mon pays (1)

Oui, ce charbon, que tous les jours mon pic abat,
qui afflue par les cayats
au puits insatiable,
des gens savants et des livres prétendent
qu'une opiniâtre éternité
l'a feuille à feuille élaboré...

Oh! l'alchimie énorme et patiente!
Mon fils, figure-toi
qu'au lieu de ces blés noirs, assoiffés, misérables,
sous lesquels ce matin encor je travaillais,
sur les plaines du Borinage,
jadis — oh! en quels lointains âges! —
il croissait une immense, une seule forêt.

S'y promenait le lion magnifique;
les grands singes y nouaient leurs bonds
parmi les branches aux larges palmes. Les poisons
y circulaient, d'une vie trouble, ardente et lubrique.

Et tout-à-coup, ce fut le grand Déluge.
(Celui de l'arche? Je ne sais.....)
La terre, lourde, s'affaissa.
Et les arbres se sont tassés,
les beaux géants que dévora

(1) Poème récité à la Fête des Arbres du 23 septembre 1906, à Frameries, par Mademoiselle Antonia GUILLEAUME.

la nuit des profondeurs par mille et milliers.
De lents siècles les ont pourris puis désséchés,
dans quel silence !.....
Et ces arbres, dit-on (mon fils, le croiras-tu?)
devinrent du charbon : en a-t-il Dieu fallu !

Des arbres? nous n'en avons plus.
Si tu veux, ô mon fils, goûter leur majesté première,
leur noble architecture où n'atteignit la terre
des cathédrales,

Viens avec moi, je sais telles drèves royales
qui regrettent encor l'orgueil des chevauchées,
Des parcs savants, des bois profonds
Colfontaine où jadis méditait Fénelon,
Belœil vaste et charmant, la forêt de Mormal.

Des dimanches entiers, en suivant la chaussée
Jusqu'à Bavay-la-romaine d'ormes bordée,
Nous longerons de vieux vergers
Où, enfants, nous aventurions,
Comme des rois antiques en quête de toisons,
Pour ravir d'autres pommes d'or !

Vers Condé, tu verras s'ouvrant sur le canal
un éventail de peupliers;
(leurs troncs feuillus sont comme autant de gerbes d'eau)
puis un ample rideau
mirant des fûts d'argent légers
sur la tremblante image entrelacés
d'une guinguette : un bras de Seine à Bougival.....

Mais nos arbres à nous, les pauvres arbres
de la plaine noire,
ceux dont n'a pas voulu le Déluge implacable,
vois, o mon fils, comme ils sont rares.....

Ce sont les lourds marronniers des calvaires
dérobant la douleur d'un Bon Dieu pitoyable
ou, sur les vieux terrils que la mousse envahit,
ces bosquets d'arbustes parés
de blanc, qui frémissent au moindres baisers
de la brise et de la lumière.

Ce sont encor, sur un tertre plantés,
trois peupliers
comme d'un Giorgione,
et que l'œil réjoui reconnaît comme un phare
de Cambron, de Baudour, de Givry ou de Sars.
Les vrais arbres de mon pays, ses pauvres arbres,
c'est enfin ce saule obstiné
tranchant sur le terril dont les schistes scintillent ;
ou, seul, sur le vide du ciel
dansant la saltarelle,
dominant les toits rouges du hameau
où de fugitifs soleils soudain brillent,
ce grand bouleau
dont les feuilles, que le charbon noircit,
sont des lèvres pâmées dans la torpeur de midi.

C'est enfin l'humble cerisier
sous lequel le mineur encore noir
vient avec vous, enfants, s'asseoir
à deux heures, alors qu'arde un cruel été.
Tel, jadis, un platane
abritait la Vierge, l'Enfant, Joseph et l'âne.....

Em' fieu, il faut aimer et respecter les arbres
misérables et doux, les pauvres arbres
de la plaine noire.....
Garde-toi de tailler dans leur écorce, car
ta hapiette ou ton couteau, je t'assure,
fait alors une vraie blessure.....

Louis PIÉRARD.





ART POPULAIRE

Chansons populaires des provinces belges, Anthologie. *Introduction, harmonisation et notes* par Ernest Closson. Bruxelles, Schott frères. In-8° (30,3 × 21,5), xx + 225 p. Prix net : 6 fr.

L'unanimité de la critique a décerné des éloges si caractéristiques à ce bel ouvrage de notre dévoué collaborateur, que nous pouvons nous permettre de dire ici, sans ambages, tout le bien que nous en pensons, et le signaler à nos lecteurs comme l'un des ouvrages les plus séduisants et les plus précieux qui aient paru sur les chansons populaires, non seulement dans notre pays, mais ailleurs.

Nos lecteurs savent avec quelle compétence M. Closson juge les choses de la musique. C'est qu'il est artiste en même temps que savant, et que l'esthétique la plus subtile ne lui est pas moins accessible que les idées qu'elles évoquent ne lui sont familières. En des matières où l'érudition était naguère encore dans l'enfance, notre collaborateur s'est fait depuis longtemps un nom parmi les *rares écrivains musicalistes qui*, en Belgique, unissent l'intelligence et la loyauté du savant, au goût le plus éclairé et au jugement le plus sûr.

C'est avec joie, nous ne le dissimulons pas, que nous l'avons vu aborder enfin dans un livre la question qui, peut-être, était la plus attrayante pour lui, comme le prouvent maintes conférences qu'il a données sur la Chanson populaire. Il n'est cependant pas de matière plus vaste, car c'est tout l'art musical ancien qui est enclos en ces « documents », dont les formes sont si mobiles. Mais il n'est pas non plus de sujet plus épineux, parce qu'un critique, pour l'aborder, doit se mettre en garde contre presque toute la littérature spéciale, encombrée d'aprioris et de préjugés. Il n'est guère de question, pour tout dire, qui se prête à autant de vaine rhétorique, et où les conclusions objectives soient si malaisées.

Nous ne parlons pas ici de l'édition elle-même de ces petites pièces de chant, qui, bien comprise, demande une abnégation dont les musiciens sont ordinairement incapables.

L'auteur a abordé victorieusement les difficultés pratiques de sa tâche, et il a traité de main de maître, sous toutes ses faces, dans une préface qui est tout un ouvrage, la question historique et critique qui se dressait devant lui.

Nous n'avons pas l'intention de résumer cette préface. Nous dirons seulement que si l'auteur n'a entendu faire qu'œuvre de vulgarisation, il domine son sujet de si haut, que la lecture de son travail s'impose aux théoriciens eux-mêmes. Il y concentre de façon très nette toutes les recherches, et tranche avec sûreté et de façon définitive plusieurs questions controversées; enfin, la nature même de son anthologie, confrontant pour la première fois la chanson flamande et la chanson wallonne, lui fait apporter à cet égard des conclusions tout à fait neuves et extrêmement intéressantes.

On ne paraît pas se douter, dit l'auteur, que la Belgique possède une tradition musicale populaire d'une exceptionnelle richesse, et d'une variété d'autant plus grande, qu'elle réflète l'âme des deux races si différentes qui peuplent notre sol. Encore, dit-il, ne connaissons-nous qu'une partie de ces trésors. En effet, les pays flamands, qui ont devancé et continuent à dépasser la Wallonie dans la publication des chants populaires, sont eux-mêmes en grande partie inexplorés. Et les quelques recueils parus de ce côté-ci de la frontière linguistique sont presque entièrement relatifs aux environs de Liége.

On doit louer l'auteur de n'avoir pas séparé, pour ce qui concerne la tradition wallonne, les documents de langue française et les textes en patois. Nous avons trop de tendance à séparer ces deux groupes, et à ne nous faire gloire que de ce qui est écrit en wallon. Cependant, plusieurs de nos crâmignons liégeois, par exemple, parmi les plus anciens, ont le même sujet que certaines rondes françaises et ne sont peut-être que des traductions; et d'autres ont si peu de valeur littéraire, que nous ne pouvons guère en tirer vanité. Par contre, si la plupart de nos chansons wallonnes en langue française se retrouvent dans les provinces de France, il n'est pas permis d'affirmer qu'elles constituent des emprunts.

On ne peut situer le point de départ d'aucune des chansons dont l'origine artistique n'a pu être déterminée. Les conclusions de M. George Doncieux [1] sont, à cet égard, purement hypothétiques et le plus souvent tout à fait contestables. Quand on sait que la chanson du *Soldat qui revient de la guerre*, si française d'allure, si répandue chez nous, a des variantes extrêmement populaires en pays germaniques; quand on nous dit que le célèbre *Wilhelmus van Nassouwe* est inspiré d'un vieil air français, que *Ik zag Cecilia komen* dérive d'un air de ballet italien du XVIIe siècle et se retrouve dans le bran de Bassenge en Hesbaye [2], on devient de plus en plus prudent, et l'on se dit, au reste, que paroles et musique ont pu souvent venir de directions fort différentes, pour constituer ces chansons

(1) Doncieux, *le Romancero de la France*. Paris, Bouillon, 1904.
(2) Wallonia, XII (1904), p. 197.

que telle ou telle province considèrent comme un bien propre, et auxquelles les patriotes croient reconnaître un caractère régional.

Il resterait à voir dans quel sens on peut parler d'emprunt en cette matière, et jusqu'à quel point, en somme, on peut dire, que chaque petit peuple, prenant son bien où il le trouve, lui donne, par une nouvelle incubation, un caractère particulier. L'auteur reconnaît que le génie national transforme profondément ce qu'il reçoit, et qu'il s'agit bien plutôt, en l'espèce, de *re-création* que d'imitation. C'est cependant bien l'imitation qui est à l'origine. Peut-être satisferait-on tout le monde en trouvant là un phénomène analogue à la rumination : le peuple a hâte de s'incorporer un air ou une chanson qui lui plaît, mais il n'en opère réellement la digestion qu'après les avoir remâchés à loisir, en les rendant plus assimilables sous l'action de quelque secrétion — autrement dit, en y mettant du sien par certain travail réflexe. Qui de nous, obsédé par un air séduisant, n'a senti le besoin invincible d'en compléter les paroles tellement quellement? Le peuple n'est pas à un mot près, ni à une note. Mais ce qu'il ajoute, ce qu'il met mieux en place, suivant son goût, et même les modifications qu'il apporte, il ne les emprunte à personne ; et tout de même, si la « variante » ainsi créée se popularise et demeure, c'est qu'elle a un sens et des formes qui plaisent à l'environ, parce qu'incontestablement elles répondent au sens commun.

Quoi qu'il en soit, il existe certainement, en Flandre comme en Wallonie, des chansons qu'on aurait beau traduire d'une langue dans l'autre pour les répandre en dehors de leur aire actuelle. Le résultat de cette espèce de transplantation serait, sans aucun doute, parfaitement négatif.

C'est qu'en effet, dans leur ensemble, opposées les unes aux autres, les chansons populaires flamandes et wallonnes offrent entre elles des contrastes où s'accusent, dit l'auteur, « les différences de tempéraments et de races, renforcées à la fois par les circonstances particulières de l'histoire de l'art et par les conditions très différentes de la documentation. » Suit un fort intéressant parallèle. Les chansons flamandes sont plus variées, d'une pâte musicale plus riche, et plus essentiellement harmoniques ; les nôtres sont d'une ligne mélodique plus gracieuse et plus délicate et plus essentiellement monodiques, plus naïves et plus simples. Il est vrai que les premiers annotateurs flamands ont emprunté aux recueils du temps, et que les derniers venus, puisant à la tradition orale, usent de plus de critique que les chercheurs wallons, qui notent avec scrupule et de façon tout objective. De là, même opposition entre les textes flamands et wallons, ceux-ci plus naïfs, ceux-là d'une forme plus châtiée.

En général, la chanson flamande, texte et mélodie, se rapproche plutôt du lied allemand, comme la chanson wallonne de la française, et tout justifie ce double rapprochement — qui est extrêmement important au point de vue historique, on peut le dire sans naïveté, car l'échange des idées et des influences esthétiques paraît bien un peu négligé à notre

époque, où le point de vue économique domine dans les préoccupations des historiens.

Chez nous comme ailleurs, les sujets sont d'une infinie variété. Et rien n'est plus agréable que la façon dont l'auteur en signale l'intérêt. On voit qu'il aime son sujet et qu'il a pénétré le sens profond de ces imaginations naïves qui émerveillaient le grand Balzac, quand il écrivait : « Le pouvoir de réveiller un monde de choses graves, douces et tristes, par un rythme familier et souvent gai, n'est-il pas le caractère de ces chants populaires qui sont la superstition de la musique, si l'on veut accepter le mot superstition comme signifiant tout ce qui reste après la ruine des peuples et surnage à leurs révolutions. »

Notre auteur parle ainsi :

« Il est de ces fleurs populaires d'une incomparable beauté. La poésie de tous les temps n'a rien imaginé d'une gradation plus pathétique que la chanson du *Roi Renaud* [1], de plus tendrement émouvant que l'histoire de la mère sortant du tombeau pour consoler ses enfants maltraités par une marâtre ; rien de plus touchant que *Grisélidis*, de plus gracieux que la *Fille du Soudan ;* rien d'une barbarie plus splendide que la ballade d'*Halewijn*, d'une si délicate fierté que l'histoire de la jeune fille qui fit la morte pour son honneur garder [2]. Dans la chanson d'amour, la poésie populaire apporte une sincérité d'accent qui confère à des expressions rebattues une fraîcheur et une nouveauté défiant les singularités les plus laborieuses de l'art. Dans la chanson comique, le peuple n'est pas moins heureux. De la grosse paysannerie à la raillerie légère, du rire large au sourire discret, son imagination aborde avec une aisance égale toutes les modalités de l'humour — ironie plus mordante dans la chanson wallonne, plus bonhomme dans la chanson flamande, aboutissant parfois à une amère rudesse... La chanson religieuse, enfin, outre sa profonde sincérité d'accent, se distingue par sa naïveté, souvent par une familiarité et un réalisme singuliers. Les Noëls wallons sont surtout caractéristiques à ce point de vue. Dans ces chansons, dont la plupart renferment une véritable action (réveil des bergers, départ pour la crèche, etc.), le mystère auguste de la Nativité prend un charme particulier et touchant... »

Ces observations si justes sont bien propres à préparer le lecteur à goûter le charme divers des nombreuses chansons que va lui offrir l'Anthologie. Mais la séduction de son sujet n'éloigne pas l'auteur du but pratique qu'il a en vue. Aussi est-ce par d'excellents conseils relatifs à l'exécution de ces petites chansons qu'il clôt son intéressante préface — dont nous n'avons pas cherché, répétons le, à montrer tout l'intérêt.

L'anthologie est divisée en deux parties : l'une consacrée aux chansons flamandes (nos 1 à 119) l'autre aux chansons wallonnes, françaises et patoises (nos 120 à 206). Dans chaque partie, les textes sont rangés par séries sous des rubriques, suivant les divers genres de chansons : nationales, locales,

(1) Wallonia, I, (1893), p. 22-23. — (2) Wallonia, t. I, p. 38-39.

religieuses, de circonstance, narratives, d'amour, satiriques ou comiques, de métier, enfantines, danses chantées. Les mélodies sont notées avec les textes originaux. Les poésies flamandes et quelques chansons wallonnes sont accompagnées d'une traduction en prose.

L'accompagnement est écrit de manière que le *superius* reproduit la mélodie, ce qui permet, pour chaque numéro, de le chanter ou de le jouer comme pièce de piano. Une courte note fournit des indications de source, d'origine, ainsi que quelques renseignements sur l'âge probable, la tonalité de la chanson, ses ramifications ou ses analogies avec d'autres chansons recueillies à l'étranger, avec certaines coutumes, etc.

Dans l'élaboration de ses accompagnements pour piano, l'auteur s'est borné, dit-il, à dégager l'harmonie latente des airs populaires. Il s'est donc effacé. Il n'a voulu ni habiller, ni surtout parer ses chansons : il a voulu, tout en soutenant le chant, faire ressortir davantage ce que les airs ont de beauté secrète. L'ingéniosité de l'artiste, la sûreté et la souplesse de sa technique se sont donc mises au service de sa pénétration. Le résultat, absolument charmant, fait regretter d'autant plus l'erreur de certains compositeurs, incapables peut-être de comprendre la plus pathétique des simplicités dans le domaine de leur art, et dont la fallacieuse intention fut de « corriger la nature » sans souci de déformer ce qu'il s'agissait de soutenir, ou dont la prétention grotesque s'arrogea le droit de maquiller, pour les amener au salon, de pauvres petites chansons qui ne leur avaient rien fait, et qui ont du coup mal tourné ! Celles qu'on nous présente ici ne sont ni fardées, ni même enjolivées : c'est dans leur nature même qu'elles nous apparaissent ; et si elles parlent mieux au cœur, c'est que leur expression est rendue plus claire, plus accessible à ceux mêmes qui ne sont familiers qu'avec les complications de l'art. Quant aux « raffinés » dernier cri, ils devront, il est vrai, y mettre un peu de bonne volonté. Mais il existe, heureusement, aujourd'hui, un public de plus en plus nombreux, apte à jouir de la beauté pure et simple. Et celui-là ne se trompera point : il verra qu'il y a ici plus de science véritable, parce qu'il y a plus de pénétration, plus d'art réel parce que plus de sincérité.

Nous recommandons très vivement l'ouvrage de M, Closson. Il est écrit d'un bout à l'autre avec tant de sympathie avisée, sur un sujet si attrayant, qu'il est de nature à satisfaire tous les amateurs de saine beauté.

O. Colson.

PATRIOTISME

La Belgique et le Pangermanisme. — Dans son numéro de septembre, *la Belgique artistique et littéraire* publie, sous ce titre, l'étude suivante due à notre collaborateur M. Oscar Grojean.

« De 1850 à 1870, de la guerre contre le Danemark à la guerre contre la France, une théorie s'est fait jour en Allemagne, qui a créé l'unité allemande et fondé l'Empire. Cette doctrine, des savants l'ont formulée ; des

écrivains, des pédagogues l'ont répandue; des hommes d'action l'ont réalisée dans les faits.

Avec un imposant appareil d'érudition et ce vernis scientifique qui, outre Rhin, fait accepter n'importe quelle idée, des philosophes, des historiens des géographes, des anthropologues, des philologues ont excité le patriotisme du peuple en lui racontant son passé, répandu la légende de la mission de la Prusse, éveillé la conscience de race, légitimé les revendications nationales, au nom du droit historique, de l'ethnographie de la linguistique.

Afin d'impressionner la studieuse Allemagne, la Science fut mise à contribution. HEGEL, MOMMSEN et TREISCHKE furent les précurseurs et les collaborateurs de MOLTKE et de BISMARCK. Tous furent, à des titres divers, les ouvriers d'une œuvre commune et les propagateurs d'une même théorie : le *Pangermanisme* [1].

En vertu de cette doctrine, quand le projet fut conçu d'annexer Metz et Strasbourg, on proclama que l'Alsace était de race teutonne, qu'elle parlait un dialecte germanique, que la Lorraine n'était française que depuis le XVIIIe siècle, et, remontant plus loin encore, fouillant le passé poussiéreux, on rappela que, toutes deux, dans le haut moyen âge, avaient fait partie du Saint Empire romain germanique, qu'on visait à reconstituer. De cette dernière constatation, on conclut qu'ayant formé, au Xe siècle, partie intégrante d'un royaume germanique, l'Alsace et la Lorraine *devaient* reprendre la place que leur assignait l'Histoire. En ce qui regardait l'Alsace, la philologie et l'anthropologie venaient à la rescousse pour soutenir le droit historique. Et voilà comme l'Allemagne savante justifia les entreprises et les agressions de l'Allemagne guerrière.

Depuis que le traité de Francfort a donné à l'Allemagne l'hégémonie dans l'Europe centrale, les mêmes arguments n'ont pas cessé d'être en faveur, et d'être exploités par ceux qui rêvent de « la plus grande Allemagne », qui voudraient faire revivre, dans son entier cette fois, le Saint Empire et assurer au Germanisme la domination du monde.

A l'Est, on sait que les prétentions pangermanistes s'étendent loin, et qu'elles ont trouvé de l'écho jusqu'au Parlement autrichien.

Les événements russes qui se déroulent à l'heure actuelle permettent des espoirs illimités. Varsovie ne fut-elle pas prussienne au temps des premiers partages de la malheureuse Pologne? Vilna, Mittau, Riga, Réval, ne furent-elles pas aux mains des chevaliers teutoniques?

A l'Ouest, enfin, s'étend un pays riche et industrieux, le nôtre, qui, avec les Pays-Bas, est l'objet de convoitises identiques et de pareilles revendications

Ces revendications et ces convoitises constituent pour notre indépendance nationale un danger. Il est bon que l'opinion publique belge ne les ignore pas.

(1) Voy. l'ouvrage tout récent de M. Ernest DENIS, *La fondation de l'Empire allemand.*

* * *

Frédéric le Grand, entrant en Silésie, disait avec cynisme : « Je prends d'abord ; je trouverai toujours des pédants pour prouver mes droits. » De nos jours, ce sont les pédants qui commencent, et au « droit du poing », au trop fameux *Faustrecht*, ils ne sont pas embarrassés de substituer d'autres droits, parmi lesquels le plus souvent invoqué est le « droit de la race ».

C'est sur ce concept de la race qu'est basé un ouvrage récent de M. J.-L. Reimer, *Ein pangermanisehes Deutschland* (Une Allemagne pangermanique) [1]. L'auteur y expose toutes les conséquences de l'étude scientifique des races pour les problèmes politiques et religieux de notre temps. Ce gros livre résume et condense les travaux parus antérieurement sur la question et il représente d'une manière exacte le point de vue allemand [3]. A ce titre, il est significatif et mérite qu'on s'y arrête.

Un diplomate français, aristocrate de naissance et d'esprit, le comte de Gobineau, que ses œuvres littéraires n'avaient point tiré de l'ombre, écrivit, un jour, un *Essai sur l'inégalité des races humaines* (1854, 4 vol.). Il y disait que la race, seule, explique l'histoire de l'humanité ; que les différences entre les races sont fondamentales et permanentes ; qu'il est des races d'esclaves et des races de maîtres, et que ces dernières doivent jalousement préserver leur intégrité ; il saluait d'accents lyriques la race au sang pur, la race noble, la belle bête de proie blonde, qu'il retrouvait dans le Germain antique. Ses idées devaient avoir une singulière fortune.

Il eut des disciples qui tâchèrent de donner aux rêveries du maître l'apparence de la rigueur scientifique. Ils y réussirent.

M. Vacher de Lapouge fonda l' « anthroposociologie », pseudo science bâtie sur des erreurs et des déductions puériles [3].

L'*Aryen*, le bon Aryen, « être de raison », était né. Il sortit tout équipé du cabinet de travail du savant qui lui avait donné la vie et s'en alla faire la conquête du monde des idées, fournir de la copie aux journalistes intelligents, devenir la préoccupation des gens qui taquinent la philosophie et se piquent d'aimer la science.

L'Aryen est blond, grand ; il a la tête longue et le type germanique. C'est lui qui nous a donné la civilisation et l'a portée à son plus haut point. La domination du monde appartient aux grands dolichocéphales blonds : ils sont fatalement destinés à régner sur les petits brachycéphales bruns.

Il n'est pas difficile de se faire applaudir à Athènes, quand on loue les Athéniens. Notre Aryen fut donc accueilli en Allemagne avec la plus grande faveur. Il acheva là de s'identifier complètement au Germain, à qui il ressemblait tant. Il allait bientôt servir à la propagande politique.

(1) *Ein Pangermanisches Deutschland.* Versuch über die Konsequenzen der gegenwärtigen wissenschaftlichen Rassenbetrachtung für unsere politischen und religiösen Probleme, von Josef-Ludwig Reimer. Berlin und Leipzig, Friedrich Luckhardt, 1905, 8°, 403 pages.

(2) Cf. l'opinion de M. le Dr Wilser, citée plus loin.

(3) Voy. *Les Sélections sociales* (1896) ; *L'Aryen* (1899).

De même que l'historien Treitschke faisait intervenir Darwin pour représenter l'histoire de l'Allemagne comme une gigantesque lutte pour la vie, de même, en effet (qu'on me pardonne cette comparaison!), M. Reimer, par exemple, appelle l'anthropologie à son aide dans un dessein politique. Et la science n'est, chaque fois, qu'un moyen, un prétexte, un artifice : *scientia ancilla politicae!*

Puisque le Germain est le peuple élu et qu'il a pour devoir de sauvegarder la pureté de sa race, — car tout mélange est une adultération, et quand Caracalla accorda aux Asiatiques la *civitas*, c'en fut fait de la « vieille race romaine », — le Germain doit protéger ceux de ses frères qui sont mêlés à une population étrangère, et s'intéresser aux Etats et aux nations que leur origine unit à sa race [1].

L'Etat germanique par excellence, qui a pour mission de conserver et de promouvoir la civilisation germanique, c'est l'Allemagne actuelle, de qui dépend l'avenir de la race.

Examinons donc quelle proportion de sang allemand contiennent les Etats de l'Europe, et quelle est leur valeur pour l'établissement d'une plus grande Allemagne [2].

Les populations orientales de la Russie jusqu'à Cracovie ont fortement subi l'influence du sang germanique [3]. Cependant, ce qui reste de ce sang nordique ne pourrait qu'avec peine se développer par ses seuls efforts. C'est le devoir de l'Empire allemand de l'attirer à lui dans une forme acceptable pour l'Empire des tsars, dont l'Allemagne est l'alliée naturelle.

La France (les statistiques le prouvent, et la mesure des crânes) contient environ dix millions de Germains plus ou moins francisés. L'avenir de la France, qui ne constitue qu'un mélange de races, — c'est-à-dire une proie pour la démagogie, le bureaucratisme et l'absolutisme, — et qui ne procrée plus d'enfants, l'avenir de la France et de ses habitants germanisés est aux mains de l'Allemagne [4].

L'Autriche-Hongrie, ce chaos de peuples, se trouve au milieu de trois Etats qui ont droit à un avenir indépendant. Pour le moment, on peut encore se contenter de répéter ce lieu commun que l'existence de l'Autriche est une nécessité politique. Mais, la morale supérieure de ce monde, une des nouvelles « valeurs » (ici c'est Nietzsche qu'on invoque!), veut que deux forts nuisent à un tiers malade plutôt que de sacrifier leur propre développement en faveur de ce tiers mal en point. L'Autriche sera donc incorporée à l'Empire germanique [5].

Après avoir dessiné un tableau poussé au noir de la situation de

(1) Reimer, chap. III.

(2) Reimer, p. 67 sqq.

(3) Que le lecteur veuille bien m'excuser, si j'emploie cette phraséologie rebutante : je traduis, le plus fidèlement que je peux, les idées de l'auteur.

(4) P. 104.

(5) Quant à la Hongrie, M. Reimer ne tranche pas la question de savoir si elle doit être réunie à la plus grande Allemagne ou être conservée comme Etat-tampon contre la Russie.

l'Angleterre, dont le commerce périclite, dont l'agriculture est ruinée, et qui, pour subsister, est à la merci de l'étranger, l'auteur conclut que l'Allemagne seule peut prétendre à l'hégémonie en Europe.

Pour arriver à l'exercer, il lui faut plus de territoire [1]. Elle l'obtiendra, si elle a la conscience de sa force et la volonté d'employer celle-ci à se faire la place qui lui revient. Elle l'obtiendra, si elle englobe les populations auxquelles l'unit une communauté d'origine.

Que l'on ne prétende pas que ces petits peuples possèdent chacun le droit de jouir d'une existence indépendante et de parler sa langue [2].

M. Reimer étudie comment on pourra les dénationaliser, les germaniser.

Il distingue deux espèces de dénationalisations, selon qu'il s'agit, par exemple, des Etats scandinaves ou néerlandais qu'il conviendra de germaniser par étapes successives (germanisation au sens faible du mot), ou des peuples non germaniques dans leur ensemble, dont il importera de renforcer les éléments germaniques, en expulsant les éléments non germaniques — germanisation au sens fort du mot [3].

Le premier cas concerne la Belgique flamande; le second la Belgique wallonne.

Cette dernière subira le sort du Nord et du Nord-Ouest de la France, où l'indice céphalique oscille entre 80 et 81 et où la couleur des cheveux est à peu près celle qu'on observe dans l'Allemagne du Sud [4].

De cette manière, se constituera la *Civitas germanica*, nouveau Saint-Empire, saint et sanctifié par la noblesse de la race germanique. Sur le territoire de cette vaste nation, on pourrait même décréter par une loi la stérilité obligatoire pour les Agermains, de façon à amener leur extinction, au profit de l'expansion des Germains [5].

Après avoir méthodiquement examiné les problèmes politiques, — jusque dans la démence allemande, disait Heine, il entre de la méthode, — l'auteur résout les questions religieuses et sociales conformément aux lois de la psychologie des peuples et de l'anthropologie politique.

Il nous confie que le catholicisme sera conservé pour les Agermains, afin de précipiter leur abâtardissement [6], et à la parole de Karl Marx, il oppose un credo nouveau [7] : Prolétaires germains de tous pays unissez-vous; unissez-vous dans l'Empire pangermanique de nation allemande !

(1) Voy. chap. VI, « Mehr Land ! »

(2) P. 129. — (3) P. 137.

(4) P. 166 : « Ebenso ist gegen den wallonischen Teil von Belgien vorzugehen ».

(6) Voy. p. 160. M. Reimer va jusqu'à indiquer (p. 163) un procédé élégant et curieux, qui supprime la reproduction !

(7) P. 286. — (3) P. 345.

(8) Je me borne à renvoyer le lecteur au livre suggestif de M. Jean Finot, *Le préjugés des races* (Alcan, 1905) et à la monographie critique de M. le Dr Emile Houzé, *L'Aryen et l'anthroposociologie* (Notes et mémoires de l'Institut Solvay, 1906.)

« En Allemagne, écrit quelque part Mme de Staël, celui qui ne s'occupe pas de l'univers n'a véritablement rien à faire. » M. Reimer — on s'en est aperçu — est fort affairé.

Me mêlerai-je de cette métaphysique mondiale ? Essayerai-je de faire timidement observer à cet auteur universel que ce sont les peuples de la Baltique — qu'il nous présente comme l'idéal, — qui sont restés le plus longtemps réfractaires à la culture intellectuelle ; que, s'il faut en croire M. d'Arbois de Jubainville, il y a probablement en Allemagne plus de sang gaulois qu'en France ; que les populations belges, au témoignage des anthropologues compétents ne sont pas dolichocéphales, mais penchent plutôt vers la brachycéphalie ?

Je n'ai voulu que signaler son livre, synthèse du pangermanisme anthropologique [1].

* * *

Il en est un autre, le pangermanisme linguistique, qui est le plus ancien peut-être et que traduit le refrain célèbre du poète Arndt :

So weit die deutsche Zunge klingt,
Das, wackrer Deutscher, nenne Dein !

« Tout le domaine où résonne la langue allemande, vaillant Allemand, tu peux l'appeler le tien ! »

Mais jusqu'où s'étend ce domaine ?

Dans le premier numéro d'une importante revue fondée, en 1902, pour l'étude du peuple allemand de tous temps et de tous pays, M. Otto Bremer se demande si la frontière politique de l'empire d'Allemagne vis-à-vis des Pays-Bas et de la Belgique constitue aussi une frontière linguistique [5].

A l'heure actuelle, assure-t-il, la langue *écrite*, le néerlandais, sépare la Flandre et la Hollande de l'Allemagne. Mais il en a toujours été ainsi. Et si l'on étudie la langue *parlée*, on se persuadera vite que, par leur histoire et leur langue, les Bas-Allemands *(Niederdeutsche)* se rattachent indissolublement aux Allemands, et que la frontière de l'empire découpe arbitrairement le domaine territorial des premiers.

En vertu de ce pangermanisme, la nationalité se reconnaîtrait donc à la communauté de langage ; les nations se délimiteraient par les frontières mêmes des idiomes, et il conviendrait de rattacher à la nation allemande toute population de langue germanique, malgré qu'elle en eût. C'est ainsi que l'*Alldeutscher Atlas* du professeur Paul Langhans, de Leipzig, annexe à l'Allemagne toute la Belgique flamande.

En vertu de ce pangermanisme, des professeurs défendaient, avant 1870, cette idée qu'il fallait faire respecter la nationalité de l'Alsace, malgré la France et malgré elle-même.

Comme une partie de la Belgique parle un dialecte germanique, on ne

(1) Bildet die reichsdeutsche Staatsgrenze gegen die Niederlande und Belgien eine Sprachscheide ? (*Deutsche Erde*, I. Jahrgang, 1902, n. 1.)

l'oubliait pas. Avant la guerre, M. Richard Boeckh, publiant une statistique de la race et de la langue allemande dans les Etats européens (1), écrivait : « Il n'existe pas de frontière entre flamand et allemand, et il ne peut en exister, car l'idée d'allemand comprend celle de bas-allemand » ; il appelait les Flamands de Belgique *une partie précieuse de notre nation*, et il faisait figurer la Hollande et la Belgique entre les royaumes de Bavière et de Saxe, dans l'énumération des différents Etats « allemands » (2).

L'Alsace est rentrée dans le giron de l'Allemagne. Le tour de la Belgique viendra-t-il ?

* * *

Cette éventualité ne tarderait guère à se réaliser, si l'on écoutait un pangermaniste convaincu, M. K. von Strantz. Dans une brochure qui a eu deux éditions, l'une en 1887, l'autre en 1903, — ce qui prouve qu'elle a rencontré les sympathies du public — il demande que l'Allemagne reprenne les possessions allemandes, qui ont été absorbées par les Welches par delà les marches occidentales de l'Empire (3).

Ces possessions, ce n'est rien moins que les Pays-Bas français (Belgique, Flandre française, Artois), la Lorraine restée française, la Franche-Comté et la Suisse occidentale.

« Nous ne voulons pas, écrit l'auteur, nous contenter de notre petit Etat allemand ; c'est à ce domaine que s'étendent nos revendications nationales et politiques. A l'ouest, l'ancienne marche de l'Empire nous revient, pour des raisons ethnologiques et politiques (4) ».

Il entreprend de démontrer, à l'aide de l'histoire, que les anciens Pays-Bas ont toujours été terre allemande.

Il expose comment ces populations, sous Charlemagne, parlaient encore l'allemand (5); comment la Flandre resta complètement allemande, bien que le comte de Flandre fût devenu le vassal du roi de France pour en obtenir du secours contre le duc de Brabant ; comment, au XVIe siècle, sous Charles-Quint, tous les Pays-Bas, y compris Arras et l'évêché de Cambrai, étaient

(1) *Der deutsche Volkszahl und Sprachgebiet in den Europaeischen Staaten*, eine statistische Untersuchung, von R. Boeckh, Berlin, 1870, 8°. — Cf. H. Gaidoz, *Revue des Deux Mondes*, févr. 1871, et J. Nolet de Brauwere van Steenland, *Le Pangermanisme*, Bruxelles, 1868, 8°.

(2) Il y a de même un pangermanisme artistique, annexant tous les chefs-d'œuvre qui sont éclos dans les anciens Pays-Bas. C'est lui qui fait dire à M. Wilhelm Bode, dans un ouvrage qui vient de paraître (*Rembrandt und seine Zeitgenossen*), que « l'art de Rembrandt, comme celui des frères Van Eyck, est purement germanique », pendant que M. Karl Hackenberg ne veut considérer Rembrandt que comme Germain et Protestant (*Rembrandt als German und Protestant*, Leipzig, 1606). Faisant bon marché des influences historiques, morales et sociales, la critique d'art, elle-même, devient nationaliste et conquérante ! (Cf. André Michel, *Journal des Débats*, 14 août 1906.)

(3) *Das verwelschte Deutschtum jenseits der Westmarken des Reiches* (der französischen Niederlande, des französisch gebliebenen Lothringens und elsässischen Sundgaues, der Freigraffschaft Hochburgund, sowie [des Westschweiz), von Kurd v. Strantz. 2e Auflage. Berlin und Leipzig, Fr. Luckhardt, 1903, 8°, xv-76 p.

(4) Page 64. — (5) Page 8.

allemands, non seulement au point de vue politique, mais encore au point de vue de la langue et des mœurs [1].

A la suite de circonstances malheureuses, ces pays se sont romanisés, francisés. Mais, depuis la fondation de l'Empire allemand, les Flamands se souviennent de leur magnifique passé allemand et ils cherchent à briser l'influence des Wallons, ces Flamands francisés. Car les Wallons ne constituent pas de nationalité proprement dite, ainsi que les Français et même beaucoup d'Allemands se l'imaginent; ce sont des traîtres à la cause de leur patrie, à la cause allemande. Si l'on considère que la majorité des Wallons possèdent encore leur antique, bien que méprisée, langue maternelle allemande [2], comment douter que les Belges d'aujourd'hui ne soient des Allemands?

Nous n'inventons rien. Qu'on écoute plutôt notre auteur (p. 15) : « Die Wallonen bilden gar kein eignes Volkstum, wie die Franzosen sich und leider auch manchen Deutschen einreden, sondern sind Verräter an der heimischen, deutschen Sache... Wenn man erwägt, dass von den sogenannten Wallonen, die französisch sprechen, der grösste Teil seiner einstigen, verachteten deutschen Muttersprache wohl noch mächtig ist, so wird man sicherlich an dem Deutschtume der heutigen Belgier nicht mehr zweifeln können ».

Par bonheur, l'*Alldeutscher Verband* soutient (unterstützt) le mouvement flamand. Mais cette association devrait étendre sa propagande à la Suisse, et même aux provinces françaises du Nord-Ouest [3].

Car l'Allemagne doit se proposer comme but de reprendre ses frontières nationales et historiques, de rétablir les frontières de l'ancien empire, que le Droit, l'Histoire et la Race ont élevées, de reconquérir la prépondérance dont elle jouissait au temps des Hohenstauffen [4].

A Gœttingue, Henri Heine rencontra un jeune « Vieille-Allemagne » qui lui dit : « Il faut que nous vengions dans le sang des Français le supplice de Conradin de Hohenstauffen, qu'ils ont décapité à Naples. » Et, comme le poète de l'*Intermezzo* semblait surpris, il ajouta : « Cela vous étonne... C'est que nous autres, nous n'oublions rien ! »

(1) Page 12.

(2) Pour juger de la valeur de cette affirmation, il suffit de savoir que, dans les provinces wallonnes de Liége et de Luxembourg, 28,314 personnes (0.42 p. c. de la population totale du royaume) ont l'allemand comme langue maternelle (recensement du 31 décembre 1900). Ce qui n'empêche pas M. von Strantz de se lamenter et M. Hans Witte de déclarer que « le partage du Luxembourg aurait dû, en 1839, se faire conformément à la frontière linguistique » (*Deutsche Erde,* 1903, n° 3).

(3) Voy. pages 64 et 67. M. von Strantz voudrait même que l'Allemagne encourageât cette propagande ouvertement et officiellement ! (Wir müssen offen und amtlich diese Bestrebungen unterstützen.)

(4) Voy. pp. 2 et 66. M. von Strantz se livre encore à force fantaisies toponymiques afin de prouver que les dénominations géographiques elles-mêmes sont allemandes. C'est le cas de répéter avec Gœthe :

Ich salutire die gelehrten Herren :
Sie han mich weidlich schwitzen machen !

Involontairement, ce M. von Strantz, assoiffé de massacres, ne fait-il pas penser au bonhomme qui s'apitoyait sur le pauvre Conradin, si méchamment mis à mal par Charles d'Anjou ?

* * *

Ces théories que nous avons exposées, et dont il serait facile de multiplier les exemples, on pourrait, avec quelque indulgence, les tenir pour le délire insensé de chauvins sans retenue, pour les fumées vaines de cerveaux alourdis de bière. On pourrait objecter qu'elles émanent, la plupart du temps, d'individualités sans mandat, sans attaches officielles surtout.

Cependant, il devient évident que ces tendances que nous dénonçons, expriment la pensée intime et les désirs secrets, non pas seulement de quelques chétives personnalités, mais des pédagogues d'outre-Rhin, des *Schulmänner*, de ces fameux maîtres d'école qui ont gagné la bataille de Sadowa et à qui l'Etat allemand confie la charge d'enseigner les générations actuelles.

Nous nous en convaincrons rien qu'en jetant un coup d'œil sur les manuels scolaires en usage dans les écoles de l'Empire.

Il existe un manuel de géographie qui, depuis trente ans, a eu plus de deux cents éditions, et dans lequel des milliers d'écoliers ont successivement appris à se faire une vue claire des divisions politiques de l'Europe contemporaine. Il est depuis longtemps introduit non seulement dans les écoles de l'Allemagne proprement dite, mais encore dans les établissements d'instruction dont le gouvernement impérial a provoqué la création à l'étranger, et qu'il subventionne sans doute largement.

C'est le « Guide pour l'enseignement de la géographie » *(Leitfaden für den Unterricht in der Geographie)*, de feu le professeur D[r] H. Daniel. Constamment, il est tenu à jour et réédité. La dernière édition que mentionne le *Hinrichs-Katalog*, répertoire de la bibliographie allemande, est la 241[e]. Elle a été revue par le professeur D[r] W. Wolkenhauer, *Realschul-Oberlehrer*, titre qui correspond à celui de nos professeurs d'athénée (section professionnelle). Elle a été imprimée à Halle-sur-la-Saale, en 1904.

Qu'y lisons-nous ? Ceci : « Le pays allemand, cœur de l'Europe (1), occupe une étendue de 850 kilomètres carrés... Sa partie principale est l'Empire allemand, brièvement appelé Allemagne. Autour de celui-ci se rangent l'Autriche allemande, Liechtenstein, la Suisse, *la Belgique*, le Luxembourg et les Pays-Bas, territoires qui, tous au Moyen Age, ont fait partie avec lui d'un seul et même Etat. »

Plus loin, sous ce titre : « Petits Etats de nationalité allemande », on

(1) Déjà en 1876, A. Hummel, dans son manuel de géographie (*Handbuch der Erdkunde*), se sert d'expressions identiques : « L'Allemagne est le cœur de l'Europe, et, comme dans l'organisme, le cœur a pour fonction de faire circuler à travers les membres un sang qui renouvelle les parties vieillissantes et fortifie les plus jeunes, ainsi l'Allemagne a pour mission dans l'histoire de rajeunir, par la diffusion du sang germanique, les membres épuisés de la vieille Europe. »

lit : « La Suisse, Liechtenstein, *la Belgique*, les Pays-Bas, le Luxembourg. Ces cinq Etats sont peuplés en totalité ou en majorité par des Allemands, mais ils sont, au cours des temps, sortis du vieil Empire allemand, auquel ils appartenaient au Moyen Age ».

On ne nous accusera pas de solliciter les textes. Voici le texte allemand : « Das deutsche Land, das Herzland von Europa, umfasst ein Gebiet von 850 qkm... Sein Haupbestandteil ist das *Deutsche Kaiserreich*, kurzweg *Deutschland* genannt. Um dies reihen sich herum Deutsch-Oesterreich, Liechtenstein, die Schweiz, Belgien, Luxemburg und die Niederlande, Gebiete, die alle auch im Mittelalter mit ihm ihm zu *einem* Staate verbunden gewesen sind ». — « Kleinere Staate deutscher Nationalität : Schweiz!, Liechtenstein, Belgien, Niederlande, Luxemburg. Diesse fünf Staaten sind entweder ganz oder zum grösseren Teile von Deutschen bewohnt, haben sich aber meist schon aus dem Staatsverbande des *alten* Deutschen Reiches, zu dem sie im Mittelalter gehörten, im Laufe der Zeit gelöst. » (1)

On ne nous reprochera pas non plus de traduire inexactement. Le texte original ne parle pas de *Germains* (Germanen) : il parle d'*Allemands* (Deutschen). Que cela résulte d'une confusion volontaire ou involontaire, c'est, en tous cas, un fait qui ne permet à personne la moindre contestation de sens.

L'Allemagne rêve donc de faire renaître le Saint Empire romain germanique.

Pour y parvenir, elle insinue patiemment, depuis trente ans, dans l'esprit de ses enfants, la conviction que Pays-Bas, Belgique, Luxembourg et Suisse (la minutie germanique n'oublie même pas le minuscule Liechtenstein !) doivent faire partie de ce « vieil empire allemand », dont le malheur des temps a voulu qu'ils se détachassent (2).

A Bruxelles même (3), au cœur de notre pays, dans la *Deutsche Schule*, la somptueuse école qu'elle a édifiée rue des Minimes, voilà les théories qu'elle inculque aux siens et même à de jeunes Belges !

* * *

Le 8 août 1811, s'adressant aux députés du département de la Lippe qui le congratulaient, Napoléon s'exprimait ainsi : « La Providence qui a voulu que je rétablisse l'empire de Charlemagne, vous a fait naturellement

(1) C'est l'auteur qui, chaque fois, souligne.

(2) Cf. von Halle (*Volks- und Seewirtschaft*, août 1902) : « La perte des Pays-Bas au nord et au sud de la Meuse est un des coups les plus rudes qui aient été infligés au vieil Empire germanique. »

(3) Des écoles allemandes se sont établies à Anvers, Bruxelles, Hoboken, Seraing et Verviers. Fait digne de remarque, hors d'Allemagne, il n'y a que *quatre* écoles dont le personnel jouit de privilèges militaires (*militärberechtigte Anstalten*), c'est-à-dire qui soient mises tout à fait sur le pied que les écoles de la mère-patrie : *deux* se trouvent en Belgique, respectivement à Bruxelles et à Anvers (Voy. Eduard Philipp, *Die deutsche Auslandsschule und ihre Lehrer* (Dresde, 1906) et Gustav Lenz, *Die deutschen Schulen im Auslande* (*Deutsche Erde*, 1902, n° 1).

rentrer avec la Hollande et les villes hanséatiques dans le sein de l'Empire ».

L'Empire de Charlemagne ! Mission providentielle ! Un pareil rêve hante les cervelles allemandes ; le même césarisme mystique les obsède.

Depuis cinquante ans, durant que les géographes allemands se font les inventeurs et les excitateurs des ambitions nationales, les historiens préparent l'opinion publique, plus forte que les lois, à admettre la nécessité de la reconstitution du Saint Empire romain (1).

Dès 1819, le baron STEIN, qui réforma l'école et l'armée, déclare qu'il veut « inspirer aux Allemands le goût de leur histoire. »

En 1843, on célèbre solennellement l'anniversaire du traité de Verdun.

On réveille l'enthousiasme et l'orgueil du peuple en lui contant l'histoire de ses ancêtres. Sur ces souvenirs, on bâtira l'édifice impérial.

Frédéric-David STRAUSS, l'auteur illustre de la *Vie de Jésus*, le destructeur des légendes bibliques, aide à créer la légende des Hohenzollern. Pour lui, la guerre contre la France est une œuvre de salubrité publique, ce pays étant pourri jusqu'aux moëlles !

Henri VON SYBEL, le « Homais du patriotisme », fortifie et répand cette croyance à la mission historique des Hohenzollern (2).

MOMMSEN fait un éloge lyrique du Césarisme. Rome n'a produit qu'un homme de génie : Jules César. La guerre est la grande machine qui élabore le progrès. La civilisation exige l'écrasement des nations moins susceptibles de culture ou moins développées par les nations d'un niveau plus élevé. Et à cette apologie de la force, de la ruse et du succès répond une apologie de la race germanique : *Deutschland vor Allem und über Alles in der Welt !*

Henri VON TREITSCHKE, coryphée de l'impérialisme bismarckien, glorifie à son tour la Prusse, seul Etat allemand « de caractère purement germanique, » centre autour duquel l'Allemagne morcelée doit s'agglomérer. Et il écrit un traité de sociologie *(Gesellschaftwissenschaft*, 1859) uniquement pour montrer que cette science justifie la politique prussienne et en prédit l'évolution !

C'est un historien aussi RANKE, qui, dans une lettre à Manteuffel, conseille au gouvernement impérial d'annexer la Suisse (3), et à Thiers, s'étonnant naïvement que l'Allemagne continuât la lutte après la chute de

(1) Voir le bel ouvrage de M. Antoine GUILLAND, L'*Allemagne nouvelle et ses historiens* (Alcan, 1899).

(2) Apologie quand même et en dépit de tout! Sybel, directeur de l'*Historische Zeitschrift*, ne permit pas à l'historien autrichien Höfler de faire, dans cette revue, la preuve des falsifications commises par l'historien hongrois Palacky, dans un article à tendances pangermanistes que la même revue avait publié.

Il y a quelques années, un professeur de l'Université de Bonn, M. Martin Philippson, (auteur d'une histoire de l'Etat prussien depuis la mort de Frédéric le Grand, 1880-1882, 2 vol.), qui n'admirait pas béatement tout ce qui s'était jamais fait sur les bords de la Sprée, dut chercher au-delà des frontières de l'Empire une sphère d'activité moins troublée par les passions politiques : l'université de Bruxelles la lui offrit.

(3) Voy. GUILLAND, p. 102.

Napoléon III et demandant : « Mais à qui donc faites-vous cette guerre ? », c'est lui encore qui répond cette parole caractéristique : « A Louis XIV ».

Ce sont des historiens qui ont échafaudé ce prétendu *Droit historique*, qui légitimait la politique du XIXe siècle par celle du XIIe.

Pour prouver que, jadis, les Allemands avaient formé un peuple uni, on remontait jusqu'au vieil Empire. On glorifiait Otton le Saxon, que le pape avait couronné *imperator augustus* le 2 février 962, et cette longue lignée d'empereurs guerriers, dont la devise avait été : *Alle Zeit Mehrer des Reiches* (Toujours agrandisseurs de l'Empire). On peignait sous des couleurs séduisantes ce fameux Saint-Empire Romain qui, à un moment donné, sous les Hohenstauffen, comprenait, entre autres Etats, la Franche-Comté, le Dauphiné, la Provence et une partie de la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, et même engloba la Pologne. On exaltait l'antique vertu germanique. L'âme se grisait à ces souvenirs.

Cette propagande porta ses fruits. Soixante-quatre ans après que François II d'Autriche avait abdiqué l'autorité impériale (2 août 1806), celle-ci renaissait à Versailles (31 décembre 1870).

Si le Saint-Empire ne l'eût précédé, jamais le nouvel empire n'eût vu le jour [1]. Jamais non plus, sans le concours des historiens, il n'aurait pu être mis sur pied.

Mais l'empire actuel est loin de correspondre au vieil empire.

« A bien considérer les choses, disait dans une conférence prononcée à Berlin en 1900, le chef de la section historique du grand état-major, M. le colonel von Bernhardi, nous reconnaîtrons que l'Empire allemand, nouvellement formé, n'a pas encore atteint la limite de l'extension possible de sa puissance. Nous reconnaîtrons que sa mission historique n'est pas encore terminée, puisque cette mission consiste à former le noyau autour duquel viendront se grouper tous les éléments dispersés de la race allemande, à étendre sa sphère d'influence pour la mettre en harmonie avec ses limites politiques, à donner et à assurer au germanisme la place qui doit lui revenir sur tout le globe [2] ».

Ce pangermanisme historique nous menace ; j'espère l'avoir montré.

* * *

Jusqu'ici, nous n'avons envisagé le pangermanisme qu'en tant qu'il s'adresse au public allemand. Mais l'œuvre de germanisation se poursuit en dehors des frontières de l'Empire.

Elle revêt, dans notre pays même, des formes variées.

La première est la propagande qui affecte des allures littéraires et cache, en réalité, des visées politiques.

Elle trouve son expression dans une revue dont le titre seul est un

(1) Voy. James Bryce, *Le Saint-Empire romain germanique et l'empire actuel d'Allemagne*. Traduit de l'anglais par Em. Domergue, avec une préface de E. Lavisse. (Paris, Colin, 1890).

(2) Cité par Maurice Lair, *L'Impérialisme allemand*. (Paris, Colin, 1902.)

programme : *Germania*, qui s'imprime en allemand aussi bien qu'en flamand, et qui fut fondée à Bruxelles, en octobre 1898, pour « resserrer les liens qui unissent entre elles toutes les nations germaniques ».

Son fondateur, le baron A. von Ziegesar, ancien officier allemand, fondateur de la Société des vétérans siégeant à Bruxelles, était un des membres les plus actifs du Comité de l'*Alldeutscher Verband*, qui, à sa mort, survenue le 27 mai 1901, fit déposer sur sa tombe une couronne portant cette épigraphe : « Au brave pionnier de la marche de l'Ouest *(dem tapferen Vorkämpfer in der Westmark).* » L'association pangermaniste rendait ainsi hommage à l'activité dont le défunt avait fait preuve chez nous. Lors de ses funérailles, M. Prayon van Zuylen, membre de l'Académie flamande, prononça l'éloge du directeur de *Germania* et exalta la « culture germanique, dont l'Allemagne est la plus haute expression »; à son tour, M. H. Ullmann, au nom du groupe pangermaniste d'Anvers, émit le vœu « que les Flamands se souvinssent davantage de leur mère, la Germanie, » Et, enfin, un poète, M. Jef Hinderdael, déclama un thrène belliqueux :

Hij is niet dood !
Zijn geest zal bij de jeugd het licht ontsteken
Der weergeboort van den Germaanschen Tijd.
Hij is niet dood! — Germanje zal 't getuigen ! —
Wanneer het, groot na louterende pijn,
Het Zuiden aan zijn voeten neêr ziet buigen,
Dan zal ook hij bij de overwinnaars zijn !

« Il n'est pas mort! Son esprit allumera dans la jeunesse la lumière de la renaissance de la Période Germanique.

» Il n'est pas mort! — La Germanie le témoignera. — Quand, agrandie par les épreuves, elle verra le Sud se courber à ses pieds, alors lui aussi sera parmi les vainqueurs ! »

Germania fut fidèle à l'esprit de son fondateur.

Un des directeurs actuels, M. le Dr L. Wilser, de Heidelberg (l'autre est M. le Dr Fr. Norden, de Bruxelles) rendant compte du livre de M. Reimer que nous avons analysé, écrivait (numéro de juillet 1905) : « Nous recommandons cet ouvrage profond, riche d'idées et intéressant à tous les lecteurs de *Germania*. Le but plein de promesses qu'il nous assigne doit apparaître à tous les Germains comme le plus élevé qu'ils puissent atteindre sur cette terre. »

M. K. von Strantz, dont nos lecteurs connaissent les idées a publié, en décembre 1899, un article où les Pays-Bas et la Belgique sont représentés comme des avant-postes arrachés au pays maternel et qui trouveront dans l'Allemagne leur Hinterland naturel.

Qu'on feuillette la collection de la revue, on y rencontrera force articles du même caractère. Voici quelques titres :

La politique allemande en Pologne (octobre 1898);

Les ports allemands et l'alliance douanière avec les Pays-Bas (octobre-novembre 1899);

La politique de l'Allemagne (novembre 1899);

Une alliance commerciale hollando-allemande (avril 1901);

Accroissements et émigration du peuple allemand (août-sept. 1901);
La politique allemande en Afrique et en Orient (juillet 1901);
Les ennemis des Germains (août 1901);
Le voyage de l'empereur Guillaume à Copenhague et le sentiment germanique (mai 1903);
Les chemins de fer dans les colonies allemandes (juin-juillet 1903);
Les progrès la flotte commerciale allemande (oct. 1903-janvier 1904).

En septembre 1899, la revue donne le portrait d'Emmanuel Hiel, « le fidèle ami des Allemands (*ein treuer Freund der Deutschen*).

Elle publie des comptes rendus des réunions de l'*Alldeutscher Verband*.

M. le Dr Reismann-Grone, d'Essen, conseille (mars 1904) à la Belgique et à la Hollande de former, avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, l'union douanière et économique de l'Europe centrale, d'entrer dans le *Mitteleuropäischer Wirtschaftsverein*.

Le caractère politique de cette revue, ne crève-t-il pas les yeux?

Certains de nos compatriotes, d'ailleurs, rivalisent avec leurs frères d'Outre-Rhin.

C'est M. Omer Wattez, professeur à l'Athénée royal de Tournai, auteur d'odes en l'honneur de Bismarck et de Moltke, qui demande (avril 1901) qu'on enseigne l'allemand comme langue obligatoire; celle-ci constituerait un moyen d'entente entre Flamands et Wallons. Et sans doute le français et le flamand deviendraient des langues accessoires.

C'est M. Pol De Mont, conservateur du Musée d'Anvers, qui (janvier et février 1899) regrette le temps où Néerlandais et Allemands vivaient sous le même sceptre, celui des empereurs allemands; qui voudrait que se rétablît l'unité de l'ancienne et superbe patrie; qui appelle la Révolution belge de 1830 une catastrophe (*een ramp*); qui déclare que les révolutionnaires de 1830 voulaient nous livrer à la France et qui, de son côté, ose imprimer en italique : « Il n'y a pas de nationalité belge (*er bestaat geen Belgische nationaliteit*) ». Au moment où notre pays fêtait le soixante-quinzième anniversaire de son indépendance, M. De Mont, à Dresde, devant l'*Alldeutscher Verband*, devait répéter, lui, fonctionnaire belge, ces patriotiques déclarations (1)!

Ce pangermanisme s'accuse encore sous la forme économique.

Rappelons les tentatives, que nous avons mentionnées plus haut et qui furent faites, l'année dernière, par le *Mitteleuropäischer Wirtschaftsverein*, afin de faire entrer la Hollande et la Belgique dans l'orbite commercial de la Prusse. « Ces tentatives, dit M. Charles Graux, notre ancien ministre des finances et notre ministre d'Etat, furent accueillies avec défiance, comme une menace indirecte d'absorption germanique (1) ».

(1) Voy. *Le Nouveau Précurseur*, d'Anvers, et *La Chronique*, de Bruxelles, commentant le *Dresdener Anzeiger* du 12 octobre 1905. [Cf. *Wallonia*, XIII (1905), p. 485-487].

(2) Voy. *Revue économique internationale*, 15-20 février 1906, p. 226.

L'Allemagne, grisée par ses conquêtes militaires, aspire à la conquête des marchés du monde : elle procède à une main-mise sur notre commerce.

C'est elle qui alimente surtout notre commerce de transit.

Anvers, notre métropole commerciale, se germanise de plus en plus. Le nombre et l'importance de l'élément allemand ne cesse d'y croître. On le trouve partout, dans le haut commerce comme dans les emplois subalternes, dans la banque, les transports maritimes, l'enseignement, jusque dans les consulats étrangers. Et de 1888 à 1904, le tonnage allemand a subi une augmentation de 380 pour cent : il est passé de 500,000 à 2,400,000 tonnes !

Récemment, en plein Sénat belge, lors de la discussion sur les fortifications d'Anvers, qui constitueraient notre suprême refuge national, M. Edmond PICARD, l'éminent avocat, poussait un cri d'alarme :

« L'Allemagne, s'écriait-il, est pangermaniste ! Elle convoite Anvers. Il y a dans cette place une population de nationalité allemande : cette population est un danger (1) ».

Naguère aussi, M. Maurice ANSIAUX, le distingué professeur de l'Université de Bruxelles, dévoilait les tentatives de germanisation financière poursuivies chez nous (2).

Neuf établissements de crédit, à Anvers, sont plus ou moins germanisés, mais Anvers n'est pas seul atteint.

Si nous ajoutons la puissante *Banque internationale*, de Bruxelles, fondée en 1898 et dont le capital, fixé à vingt-cinq millions, a été souscrit, en majeure partie, par les grandes sociétés financières allemandes, si nous ajoutons la *Banque liégeoise* dans la capitale de la Wallonie, voilà *onze* de nos établissements financiers qui se trouvent sous la coupe allemande. Ce chiffre n'est-il pas fait pour inspirer réflexion ?

Dans l'industrie, l'élément allemand a réussi également à s'implanter.

Un riche industriel allemand, M. Thyssen, est devenu le maître des aciéries de *Sambre et Moselle.* C'est lui qui représentera l'affaire au Syndicat belge des aciéries. De telle sorte que le cartel allemand des aciéries *(Stahlwerkverband)*, intervient dans les délibérations du Syndicat belge, qui lui fait la concurrence !

Enfin, entre autres entreprises industrielles devenues allemandes, mentionnons la *Fabrique* NATIONALE (ô dérision !) *d'armes de guerre*, de Herstal, qui est presque une succursale de la maison Loewe, de Berlin !

* * *

Le moment est venu de conclure.

Les faits et les textes que nous avons cités prouvent à suffisance que le

(1) Séance du 9 mars 1906.

(2) Cette étude a paru dans les comptes rendus du *Congrès pour l'extension et la culture de la langue française*, tenu à Liége, en 1905. — Je ne veux parler de la brochure de notre compatriote M. Emile JENNISSEN : *Le Spectre allemand* (Paris, Sansot, 1906), que pour en blâmer les tendances séparatistes et antipatriotiques.

pangermanisme, ethnographique, linguistique, historique, économique et militaire, est une menace pour notre intégrité nationale.

L'Allemagne renonce à l'idéalisme des Leibnitz et des Kant, des Schiller et des Goethe. Elle fait fi de la libre adhésion des cœurs, n'aspire plus à la direction des esprits. « L'empire allemand, a prédit Nietzsche, tuera l'esprit allemand. » Elle est devenue pratique, utilitaire et avide. Elle dédaigne l'abstraction, l'imagination et se soumet aux faits. Elle fait des affaires et elle vénère la force. Elle ne recherche que la domination du monde et la poursuit avec méthode et tenacité. Elle veut faire, malgré eux, le bonheur des peuples qu'elle ambitionne d'enchaîner à sa fortune. Ne lui répondrons-nous pas en disant comme Philippe le Bel, à propos d'un mémoire plein des prétentions impériales : « *Nimis Germanice;* cela est trop allemand »?

Autrefois, parce qu'au temps de César, elle avait fait partie de l'ancienne Gaule, on voulait incorporer la Belgique à l'empire français de Napoléon III. Il faut que l'on sache qu'aujourd'hui comme alors, nous sommes passionnément attachés à notre indépendance : *Mijn vaderland*, dit J.-F. Willems, *is mij niet te klein!* « Pour moi, ma Patrie n'est pas trop petite! »

Il faut aussi que leur patriotisme mette sur leurs gardes ceux qui tiennent en main les destinées de la nation. Si une alliance entre la Hollande et la Belgique pouvait leur permettre de résister plus efficacement au péril commun qui les guette, avec quelle ardeur les bons citoyens ne souhaiteraient-ils pas la conclusion de cette entente! »

Faits divers

Pour les Arbres. — L'Université Populaire de Frameries vient de donner le 23 septembre, une Fête des Arbres dont voici le programme.

I. Groupe d'enfants : Chœurs de Jacques Dalcroze. *L'escouvion*, vieux chant borain. *Dedans ce bois*, crâmignon liégeois.

II. Discours de MM. François ANDRÉ, avocat, conseiller provincial du Hainaut, et VANDEPUTTE, littérateur.

III. Mlle Antonia GUILLAUME, directrice du Théâtre de la nature à Genval. Poèmes : *L'Arbre*, de Verhaeren ; *Chœur de Dryades*, de Laurent Tailhade; *Ode*, d'Henry de Regnier; *les Arbres de mon Pays*, de Louis Piérard.

IV. Mlle Raymonde DELANNOIS, cantatrice : *Dans la Forêt*, et *le Noyer*, de Schumann.

Ce programme nous paraît encore le meilleur qu'on ait composé. Nous le signalons à la Ligue des Amis des Arbres.

La fête a du reste réussi admirablement. Le cadre était magnifique. Il y avait là plus de mille personnes, gens du peuple surtout, venus de tous les coins du Borinage. Le chant de *l'Escouvion* et du crâmignon *Dedans ce bois*, par un groupe très nombreux d'enfants des écoles a eu un succès considérable. Grand succès également pour Mlle Delannois, qui chantait pour la dernière fois en Belgique avant de débuter au concert, en Allemagne; et pour Mlle Guillaume, récitante, qui a dit notamment un formidable poème, *l'Arbre*, de Verhaeren, et un poème familier et pathétique de M. Louis Piérard, que nous sommes heureux de publier dans ce numéro.

Etaient présents à la fête M. et Mme Emile Verhaeren, M. et Mme Montald, MM. Bastien, sénateur et Maroille, député, MM. Dufrane-Friart, ancien député, M. Joseph Dufrane (Bosquètia) le populaire écrivain borain, etc.

La franchise postale franco-belge. — Au Congrès wallon de 1905, M. le comte Albert du Bois a déposé un rapport et un vœu, tendant à voir abaisser le taux de la franchise postale entre la France et la Belgique, de 25 à 10 centimes. (1) M. du Bois avait précédemment défendu cette idée dans un ouvrage paru à Paris, *la République impériale* — un de ces livres très neufs d'idées, qu'on lit beaucoup et dont on parle trop peu. Au Congrès, le rapport de M. du Bois fut écouté avec un vif intérêt, le vœu proposé fut voté à l'unanimité — et l'on n'en parla plus.

Or les journaux viennent d'annoncer, dans leurs faits-divers qu'« une campagne va se poursuivre, concurremment en France et en Belgique, en faveur de la création d'un timbre de 15 centimes pour les relations entre les deux pays. »

M. Dénis-Bodden a écrit à ce propos dans le *Bulletin de la Chambre de Commerce de Bruxelles*, les lignes suivantes :

« Maintenant qu'en France comme en Belgique nous avons le timbre à deux sous, serait-ce trop demander que d'avoir de France en Belgique, et réciproquement, le timbre à trois sous ? Une lettre envoyée du point le plus extrême de Belgique jusqu'à la frontière française coûte dix centimes d'affranchissement; cette même lettre, réexpédiée de la frontière belge au point le plus extrême de France, coûte aussi dix centimes. Donc, en tout, vingt centimes pour deux lettres faisant ensemble le trajet franco-belge le plus long qu'il soit possible. Dans ces conditions est-il admissible d'avoir à payer vingt-cinq centimes l'affranchissement des lettres franco-belges? C'est à quinze centimes qu'il faudrait réduire l'affranchissement des lettres entre la Belgique et la France, et vice-versa. Tout le monde y trouverait son compte, car les envois augmenteraient rapidement et les recettes postales seraient vite équilibrées, même dépassées. La réforme contribuerait certainement à augmenter le chiffre d'affaires entre les deux pays, considération dont la valeur n'a pas besoin d'être démontrée. »

On a annoncé d'autre part que M. Marcel Sembat, député de Paris, déposera un projet en ce sens à la rentrée des Chambres françaises.

(1) Voyez *Wallonia*, t. XIII (1905), p. 300 à 303.

Le Figaro a annoncé que la Chambre de Commerce Belge de Paris ne tardera pas à être consultée et que son approbation ne fait aucun doute.

Comme, d'autre part, le Ministre des postes français est on ne peut mieux disposé en faveur de ce projet, une prompte entente est probable.

— Dans tout cela, il n'est pas question de l'initiative de M. Albert du Bois, ce qui sans aucun doute, lui est parfaitement égal. Rien n'empêche cependant, que nous rendions, entre nous, à l'un des nôtres, l'hommage qui lui est dû — sans le crier trop haut, toutefois, ponr ne pas susciter des... hurlements adverses !

Pour l'Histoire de Belgique. — Le *Cercle Verviétois de Bruxelles*, s'inspirant des vœux émis au Congrès wallon de 1905, met au concours la composition de deux ouvrages populaires relatifs à l'histoire du Pays de Liége. Dans un excellent Exposé des Motifs, les raisons de cette initiative sont détaillés et justifiés.

Depuis la fondation de notre Indépendance Nationale, les Wallons n'ont pas assez songé à glorifier le passé de leur race. Il semble, à lire la plupart des auteurs, que l'Histoire de Belgique soit limitée au comté de Flandre.

Il importe de réagir. S'il est vrai que les petites nations wallonnes n'ont joué un rôle important dans les grands conflits politiques et économiques de l'Europe occidendale, leur histoire interne n'en est pas moins glorieux à bien des titres, et il en est ainsi surtout, pour le Pays de Liége.

Déjà, au XIV[e] siècle, le gouvernement de ce Pays était une sorte de république fédérative, représentative et démocratique, ayant à sa tête un chef justicier électif, le Prince-Evêque, en qui le pouvoir politique se confondait avec l'autorité religieuse. Le Prince ne sanctionnait pas les lois votées par le Pouvoir législatif (Sens du Pays) il les promulgait simplement, en qualité de Pouvoir exécutif. A sa mort, la Souveraineté nationale redevenait prépondérante.

A la suite de quelles circonstances cet état gouvernemental s'était-il constitué ? Comment, grâce aux *Paix* successives de Seraing, d'Angleur et de Fexhe, l'élément démocratique (les Petits, les Métiers) avait-il acquis la prédominence sur l'élément aristocratique (les Grands, les Citains) ? C'est le sujet du Premier Concours qui demande une *Histoire populaire des Libertés liégeoises*.

A dater de cette époque, l'Histoire liégeoise est une lutte constante du Peuple contre les Princes. Ceux-ci ne peuvent se résoudre à accepter les conséquences de la Paix de Fexhe, qui limite leurs prérogatives et dont le fardeau leur pèse aux épaules. Ils emploient tous les moyens pour réduire ce qu'ils appellent l'outrecuidance de nos populations à parler toujours de leurs Libertés, de leurs Franchises et de leurs Droits ; et pour soutenir leurs prétentions, ils vont jusqu'à faire appel à des princes étrangers, leurs parents ou alliés. C'est ainsi que vint se mêler de nos affaires la puissante Maison de Bourgogne.

On a, pour le Deuxième Concours, fait choix de cette époque, parce

qu'elle est féconde en événements tragiques et en actes glorieux qui valent et même dépassent ceux des nations les plus favorisées par l'Histoire officielle.

Le sujet de ce deuxième concours, est donc la *Lutte des Etats de Liège contre la Maison de Bourgogne.*

Les conditions du concours seront arrêtées très prochainement : le délai accordé expirera au 1er novembre 1907. Tous renseignements sont fournis par le Comité du *Cercle Verviétois*, qui a son local à Bruxelles, 1, boulevard Anspach.

Ouvrages reçus

Cooleridge Lane. *Catalogue of English and American chap-books and broadsiche Ballads, in Harvard College library.* Cambridge (Mass.), Library of Harvard University, 1905. In-4° (24.5 × 17.5), xi + 171 p. à 2 col.

De Cock, A., et Teirlinck, Is. *Kinderspel en kinderlust in Zuid Nederland.* Avec schemas et dessins de Herman Teirlinck. Ouvrage couronné par l'Académie roy. flamande. T. VI. Gand, A. Siffer. 1 vol. in-8° (25.5 × 17), 282 p. Prix : 4 fr.

Demblon, Célestin. *Aux bois du Condroz*, prose lyrique. Liége, Faust. In-8° (21 × 13.5), 8 p. Prix : fr. 0-10.

Déom, Clément. *Mimile*, comèdèye di deux akes. Bressoux, Carpentier. In-4° (21 × 13.5), 68 p. Prix : 0-75.

Des Ombiaux, Maurice. *L'Abbé du Potie*, roman. Bruxelles, « Association des Ecrivains belges ». In-8° (17.5 × 13), 139 p. Prix : 2 fr.

Detry, Arthur. *Bettina, roman de mœurs.* Brux., Edmond Scheler (imp. Thone, Liége). In-8° (19 × 13), 230 p. Prix : 3 fr,

Dumont-Wilden, Louis. *Les Soucis des Derniers Soirs. Dialogues.* Brux,, Larcier, éditeur de « La Belgique artistique et littéraire ». In-8° (19.5 × 12.3), iv + 169 p. Prix : 2 fr.

Leite de Vasconcellos, J. *Ensaios ethnographicos*, vol. III. Lisboa, Impressa Lucas. In-8° (16.5 × 11.5), viii + 408 p.

Micha, Alfred. *Inauguration du monument Mignon, 21 juillet 1906. Discours de M. Alfred Micha, échevin de l'Instruction publique et des Beaux-Arts de la ville de Liège.* Liége, A. Bénard. In-8° (21 × 13.5), 19 p.

Rouvez, A.-Th. *Le Jubilé national de 1905. Compte-rendu des fêtes et cérémonies qui ont eu lieu dans les villes et communes de Belgique à l'occasion du jubilé*, par A.-Th. Rouvez, secrétaire-adjoint de la Commission nationale des fêtes de 1905. Brux., Vromant et Cie. In-8° (13.5 × 22.5), xxviii + 864 p. Gravures et portraits. Prix : 25 fr. [Envoi de M. le Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique.]

Vrindts, Joseph. *Årmanak des Qwate Mathy po 1907.* 13e année, Couverture illustrée par Aug. Donnay. Liége, Imprimerie moderne. In-8° (17.5 × 13.3), 96 p. Prix : 0-15.



Lucien Maubeuge

poète wallon liégeois.

C'est en lisant un Annuaire de la Société des *Jeunes auteurs wallons* de Liége que le nom de Lucien Maubeuge me fut révélé, J'avais été frappé par la lecture de quelques vers qui célébraient avec une réelle poésie la jolie et émouvante rivière, la Méhaigne, où se reflètent toute la beauté calme et la splendeur fertile de la Hesbaye. Ces vers étaient empreints d'une délicate nostalgie, ils attestaient une sensibilité si sincère que je m'enquis de la personnalité de celui qui les avait écrits. Et voici ce que j'appris.

Lucien Maubeuge est un brave ouvrier mineur qui chaque jour descend dans la mine, où sans doute, en maniant son pic, il rêve aux fleurs et aux oiseaux et qui rendu à la lumière, après un enfouissement de plusieurs heures, contemple d'une âme ravie et d'un cœur attendri le spectacle de la nature.

Je n'en sus pas davantage. Mais j'évoquai l'âme de cet homme qui tout le jour a pour soleil sa lampe de mineur et qui exalte avec une joie d'enfant la gaîté de la vie radieuse, ses douces mélancolies, ses séductions pittoresques et décevantes à la fois.

Je me souvins d'un autre poète, mineur lui aussi, Jules Mousseron qui a écrit dans son patois rude et brutal du nord de la France des poèmes à la gloire et à la malédiction de la mine. Mais chez Mousseron, perce souvent un facile humanitarisme et dans ses dernières œuvres des influences littéraires se font trop vivement sentir.

Lucien Maubeuge paraît jusqu'à présent être exempt de toute fâcheuse influence littéraire. Il chante avec une voix candide les émois de son cœur émerveillé; il nous confie ses impressions franches et saines; il dit sa pensée toute nue.

Mais son premier recueil *Violettes et Pinsêyes* (1), ainsi que les poésies qu'il a éparpillées dans quelques journaux et revues, ne

(1) *Wallonia* a rendu compte de ce vol., ci-dessus, t. XII (1904), p. 303.

peuvent dissimuler la marque profonde qu'ont imprimée en lui les œuvres de Defrecheux et de Vrindts. Heureusement ce sont là des maîtres sûrs qui ne peuvent exercer sur lui qu'une louable répercussion.

Quand je consacre à M. Lucien MAUBEUGE cette petite chronique, je n'ai pas l'intention de vous révéler un nouveau Baruch. J'ai simplement le désir d'attirer les regards de tous ceux qui aiment notre littérature de terroir sur un jeune écrivain qui vaut qu'on l'encourage, parce que ses premiers poèmes constituent des promesses précieuses d'un talent remarquable.

Ce n'est pas une louange que j'entreprends de faire ici, mais c'est tout uniment une indication que je crois devoir donner sur l'espoir que les wallons peuvent placer en un jeune poète.

Lucien MAUBEUGE, à vrai dire, n'a pas encore dégagé très nettement sa personnalité. Il a la mélancolie légendaire de Defrecheux et le lyrisme touchant de VRINDTS. Il n'est pas jusqu'aux *Tav'lais dèl rowe* de VRINDTS qu'il n'imite inconsciemment et il s'en tire du reste avec une habileté qui tient de la maîtrise.

A côté de DEFRECHEUX, de VRINDTS, de Lucien COLSON, qui a si artistement évoqué la poésie des choses désuètes, MAUBEUGE, nous paraît-il, pourrait prendre une place brillante, et figurer au nombre de nos meilleurs lyriques wallons.

Au reste voici un de ses poèmes :

Li buskèdje

Divant-z-hîr dj'a r'vèyou
Li bê riyant buskèdje
Di m' binamé viyèdje
Et dj' l'a bin rik'nohou.

Mâgré les ra-z-annêyes
Qui dji l'aveûs qwité
Come ès vî timps passé
Dj'a r'trové ses alêyes.

Li bê vêrt tapis dè wazon
Et l' solo qu' riève a ses âbes
Dinît-st-on côp d'oûy agrèyâbe
Divins ses ravèrdis bouhons.

Dj'a co r'vèyou, dressî so s' pîre
A d'lez l' vète vôye, li vî cruç'fi;
Et li p'tit vèvî s' trouve todis
A l'intrêye dè l' neûre sapinîre.

Tot s' fant s' vôye divins les cladjos
Li rèw fait-st-oyî s' roudinèdje:
On dîreut qu' barbote so s' passèdje
Les cawyês qui d'rindjet ses flots.

Dizos l's ombrèdjes qui fôrmet l' cinte
Divins les brouhîres, les mossês,
Qui dj'a r'batou tant d' fèyes, djônê,
Sol côp, dj' rik'noha les pî-sintes.

Les pimåyes, les sprêwes, les tchèrdins
Dihet todis l' minme tchansonète;
Et les spirous, d' cohe a cohète
Si k'twertchet co d'vins les sapins.

Al dilongue des lizîres del drève
Dizos les brouhayes et les hous,
Come d'avance, dji m'a co r'pahou
Di maweûrès åmonnes et d' frèves.

La, dj' m'a r'sov'nou dè timps si bon,
Qwand, avou mes plankets d'li scole
L'a-l'-nut[1], *nos djowîs-st-al pidjole*
Katoûrnikant d'vins les bouhons.

Es cisse bèle drève qwand riv'nève may,
Ås oûhês dj'a bin fait displi,
Tot lzî rascodant leûs p'tits nids
Qu'is catchît d'vins li spèsse ramaye !

Pus tård, buskèdje, ti m' rivèyas
Å bresse d'ine avinante djône fèye,
Et ti fous tèmon pus d'ine fèye
Di nos carèsses et d' nos riyas.

I m' sonle todis r'vèye cisse bèle blonde
Ås bleûs oûys come on cîr d'ostė,
Rotant-st-avou l' lèdjîristė
D'in' espawtė tchivrou qu' s'ènonde.

Ossi dji r'veûs co ses p'tits dints
Ås riglèles coleûr årdjintêye,
Et ses deûs tchifes totès rôsêyes
Qui fît qu'on åreût hagnî d'vins.

Avou m' poyon, d'zos tes bohêyes
Qwand n's alîs côper les murgets,
Po hoûter nos p'tits s'crets-mawets,
Qwantes côps n'as-se nin prustė l'orèye ?

Qwantes fèyes ossi t'as-se rècresté
D'ôr resdondi d'vins 'ne cwène ou l'aute
L'ahåyante vwès di cisse crapaude
Avou ses tchants si dispiertés?

Tot m' rinov'lant ces djoûs d' plaihance,
Ces doûs moumints qu' ti fous por mi,
Dji n' mi pola jamåy rat'ni
Dè plorer li bon timps d' d'avance!...

Et mågré qui ti m' fas plorer,
Sés-se bin qu' dj'avas bon di l' rivèye?
Ca les pus doûs sov'nirs di m' vèye
Ti m' les a fait tos rapinser!

Et çou qui m' mèta l' pus è lièsse,
Ci fout di t' trover pô candjî.
Mins twè, ni t'as-se nin loukî rî
Di m' vèy ine blanke corone sol tièsse?...

A part certaines réminiscences et de légères faiblesses dans l'expression, ce poème est d'une fraîcheur charmante et d'un art accompli dans son extrême et savoureuse simplicité. Le wallon en est pur, les images sont expressives, le vers coule avec aisance.

Lucien Maubeuge sera surtout un chantre de la nature murmurante et fleurie. C'est un amoureux des *violettes et des pinsêyes*, des buissons jaseurs, des grands arbres frissonnants, des nuages qui passent. Il nous dit ainsi la chanson des bois.

Li tchanson dès bwès

Qwand l' bone såhon nos est riv'nowe,
On nozé tchant monte foû dè bwès :
C'est les p'tits ouhês plins d'èhowe
Qui fet-st-on concêrt di leûs vwès.
On ôt sospirer d'vins les cohes
Ine miråcolèye qui vint d'lon,
Et qu' djåse di saqwès qu'on n' kinohe...
Hoûtreut-on bin 'ne pus bèle tchanson?

Dri 'ne bohêye qui catche des violètes
Vinet s' rèstrôcler des hanteûs :
A l'oûhê qui tchante sol cohète
Is mahet leûs tinrûls respleûs.
Tot s' carèssant, quéque cope di sprèwes
Pidjolêye divins les bouhons,
Et la, djondant, gazoye on rèwe...
Hoûtreût-on bin 'ne pus doûce tchanson?

Dè fond d'ine sipèsse sapinîre
Li son dè côr s'èlîve sovint ;
C'est les tchèsseûs, d'vins les gonhîres,
Al porsûte des lîves, des lapins.
Pus lon, c'est-on djinti k'mahèdje
Di vwès d'ôrimiels et d' pinsons
Quî rèdjouwiche on p'tit buskèdje.
Hoûtreût-on bin 'ne pus bèle tchanson ?

Tot d'on côp, l' vwès des foyes troûbèle
Li coq dè bwès qu'èst-èssom'tè ;
Ci-chal d'ine bohêye aroufèle
Tot codêksant d' pawoureûs'tè.
Li coucou tchante so 'ne haute bèyole,
Et l'èchô, so l'éle dè zûvion,
Pwète â lon ses notes pleintes d'ariole.
Hoûtreût-on bin 'ne pus doûce tchanson ?

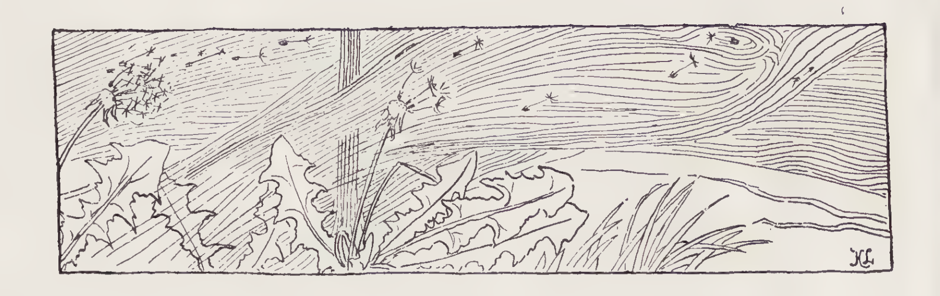
Qwand l' bwès s' catcha è l'ombe del vesprêye,
Ine aute tchantrèye si fait-st-oyî :
On râskignoû, divins 'ne valêye,
Dibite les bês pièles di s' gozî ;
Li clokî dè ham'tê tchante l'heûre,
Dismètant qui li p'tit critchon,
Dizos l'hièbe, critch'têye plein d'aweûre.
Hoûtreût-on bin 'ne pus bèle tchanson ?

Ainsi son âme vibre à l'unisson de la nature. Il est épris avec une allègre ferveur des harmonies secrètes qui accordent toutes choses et si, assouplissant son métier, se montrant très sévère pour lui-même, il veut continuer à chanter sans emphase tout ce qui fait tressaillir son âme, la Wallonie pourra saluer en lui un de ses poètes les plus exquis, les plus tendres, les plus délicieusement émouvants.

Jusqu'à présent son œuvre est fort inégale. A côté de poèmes presque parfaits on rencontre des compositions d'un tour plutôt inattendu, d'une inspiration discutable et d'une originalité approximative. Mais ce sont là péchés de jeunesse dont une rigoureuse discipline le lavera pour toujours.

Olympe GILBART.





Les Médailleurs au Pays de Liége

CHAPITRE III.

La fin du XVII[e] siècle et le premier quart du XVIII[e]

La fin du XVII[e] siècle est fort pauvre en fait de médailles liégeoises : il ne s'en rencontre qu'une seule, et ce n'est pas encore un chef-d'œuvre.

Elle (1) présente au droit le buste à droite de Lambert de Liverlo vêtu d'un ample camail d'hermine relevé sur l'épaule droite. Les cheveux s'échappent d'une calotte, et tombent dans le cou en boucles courtes et épaisses. Le front est haut; le regard se perd dans le lointain ; un soupçon de moustache ombrage la lèvre supérieure.

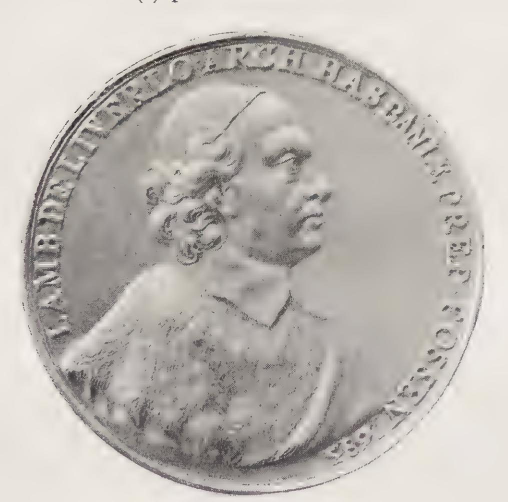


Fig. 12. — Lambert de Liverlo, par un médailleur liégeois inconnu. (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

Une inscription énumère les titres du prélat : *Lamb*[*ertus*] *de Liverlo, arch*[*ipresbiter*] *Hasbaniae, praep*[*ositus*] *Fossen*[*sis*], *1683* (2).

Au revers, dans une couronne formée de deux branches d'olivier, se lit la devise du prélat : *Nec metu, nec invidia* (3).

(1) Cette médaille est restée inédite jusqu'à ce jour ; elle appartient au Cabinet des Médailles de l'Etat.

(2) « Lambert de Liverlo, archidiacre de Hesbaie, prévôt de Fosses, 1683 ».

(3) « Ni par la crainte, ni par l'envie ».

La médaille est coulée ; on sent que c'est une œuvre d'orfèvre : le modelé en est sec, et la ciselure grossière, surtout au revers.

Rien ne décèle l'origine de cette médaille ; les recherches (1) faites dans les archives n'ont pu fournir aucune donnée qui y eût rapport, car, pour cette époque, il existe des lacunes nombreuses dans les documents qui nous ont été transmis. On ne peut donc émettre que les hypothèses qu'il est actuellement impossible de vérifier.



Lambert de Liverlo était, à la fin du XVII[e] siècle une des personnalités liégeoises les plus intéressantes : né à Liége en 1620, il avait fait ses études à Louvain et à Orléans ; après avoir été reçu docteur en droit, il devint chanoine de St-Lambert en 1646. En 1658, il fut élu prévôt du chapitre de Fosses, puis se vit successivement nommer en 1666, chancelier du prince-évêque Maximilien-Henri, et archidiacre de Hesbaye en 1670 (2).

Lambert de Liverlo possédait une grande habileté de diplomate : en 1668, au cours d'une mission à Paris, il réussit à faire respecter la neutralité du pays de Liége par Louis XIV (3). Ce succès l'avait mis en évidence. D'autre part, riche et doué de goûts artistiques très développés, il protégeait les artistes : c'est ainsi qu'il avait logé dans sa maison le peintre Bertholet Flémalle (4). Aussi, ce dernier, puis Gérard Douffet (5) firent-ils de lui des portraits qui furent gravés sur

(1) Qu'il me soit permis de remercier ici mon collègue et ami, M. Emile Fairon, conservateur-adjoint aux Archives de l'Etat à Liége, qui a bien voulu se charger de faire à ce sujet toutes les recherches nécessaires.

(2) *Biographie de Belgique*, t. XII, p. 95.

(3) C'est sans doute pendant cette mission qu'il connut à Paris un habile graveur d'origine liégeoise, Léonard-Girard Hérard qui fit en 1670, une fort belle médaille à son effigie. Voy. Baron de Chestret de Haneffe, *G.-L. Hérard, sculpteur et graveur*, *Revue belge de numismastique*, 1891, p. 422. Je reviendrai plus tard sur cette œuvre.

(4) J. Helbig : *La peinture au Pays de Liége*, Nouv. éd. Liége, 1903, p. 256.

(5) J. Helbig, *o. c.*, p. 232.

cuivre par Michel Natalis, tandis que Delcour sculptait son buste qui fut coulé en bronze (1).

Depuis que la citadelle de Ste-Walburge, qui jusque-là les avait tenus en respect, était démolie, les Liégeois manifestaient de velléïtés d'insurrection : ils songeaient à supprimer les impôts publics, ils réclamaient le rétablissement des métiers et se refusaient à faire les élections communales conformément au règlement de 1649 (2). De là, naquit entre le prince et la Cité, un conflit qui dura plusieurs années.

En présence de cette situation, le Chapitre joua le rôle de médiateur; ce fut lui qui servit de tampon entre les deux parties adverses. Quant au chancelier Lambert de Liverlo, son attitude parut trop modérée au prince-évêque : sa disgrâce survint en 1678, et il fut remplacé par Antoine-Jérôme Oyenbrugge de Duras de la Fosse (3).

Cependant le chapitre désirait appaiser un conflit qui n'avait que trop duré : à diverses reprises, il envoya Lambert de Liverlo auprès de Maximilien-Henri. Ce fut d'abord en septembre 1681 (4); cette mission échoua. En décembre 1682, à la suite de l'intervention du nonce de Jodoci et du cardinal de Furstemberg, une conférence eut lieu à Cologne entre le Prince et les Députés de la Cité. Le Chapitre y envoya Lambert de Liverlo et trois autres tréfonciers de St-Lambert, « pour sauvegarder les droits de l'église cathédrale, et pour incliner le Prince à la clémence en faveur de la paix » (5).

Lambert de Liverlo était de retour à Liége, le 17 février 1683, date à laquelle il rendit compte de sa mission au Chapitre qui lui vota des remercîments (6). Quelques mois plus tard, le Prince et la Cité se réconcilièrent.

Il est fort probable que la médaille de Lambert de Liverlo, datée de 1683, est en rapport intime avec ces événements : comme le chancelier s'était montré favorable à la cause de la Cité dans toute cette affaire, comme il n'avait cessé d'intercéder auprès du Prince en faveur des bourgeois, et ce, au point d'être privé de sa charge, il est probable que c'est la Cité reconnaissante qui fit faire en son honneur

(1) J. Helbig : *La sculpture et les arts plastiques au pays de Liége*, 2e éd., Bruges, 1890, p. 175 et pl. XXIV. Ce buste appartient aujourd'hui à M. le baron de Chestret.

(2) Daris, *Histoire de la principauté de Liége pendant le XVIe siècle*. Liége 1877, II, p. 79.

(3) Daris, *o. c.*, p. 92.

(4) Archives de l'État a Liége, *Conclusions capitulaires*, reg. 164. (1680-83) fol. 317.

(5) Daris, *o. c.*, p. 117.

(6) Archives de l'État a Liége, *Conclusions capitulaires*, rég. 164.

la médaille dont il vient d'être question. Malheureusement, les comptes de cette époque sont perdus; en sorte que, peut-être, ne saura-t-on jamais si cette hypothèse est fondée.

En l'absence de tout renseignement, il est encore plus difficile d'émettre une supposition relativement à l'artiste qui est l'auteur de la pièce.

En 1683 vivait encore Henri Flémalle, dont on a décrit plus haut une médaille; cette œuvre-ci s'éloigne trop de la précédente au point de vue de l'exécution et du dessin pour qu'on puisse songer à la lui attribuer. A côté de lui se trouvait son fils, Nicolas Flémalle [1] qui, en 1686, devint orfèvre du Chapitre; mais nous ignorons tout de lui. La médaille pourrait être encore de Nicolas-François Mivion, un élève d'Henri Flémalle, mais, si les renseignements que l'on possède à son sujet sont exacts, il se trouvait à ce moment-là à Paris d'où il revint *vers* 1686 [2].

Enfin, il ne serait pas impossible que ce fût l'une des premières médailles de Gangulphe Du Vivier..... Mais, puisque les éléments d'appréciation manquent totalement, à quoi bon s'attarder à de vaines hypothèses?

* * *

Le premier des deux derniers graveurs dont il vient d'être question, Nicolas-François Mivion [3], naquit à Statte près de Huy, en 1656. Tout jeune, il réussit à s'attirer la protection de Jean-Louis d'Elderen, pour lors grand-doyen de Liége. Après avoir abandonné l'étude des humanités, il s'adonna au dessin, à la gravure et à la ciselure; il fut l'élève d'Henri Flémalle, puis il alla se perfectionner à Paris où, paraît-il, il fut employé à graver les coins de la monnaye du roi. *Vers* 1686, il fut rappelé à Liége par son protecteur, et bientôt devint orfèvre de la Cathédrale. Enfin, en 1688, quand Jean-Louis d'Elderen fut monté sur le trône épiscopal, Mivion fut nommé « graveur et tailleur des coings des monnaies, comme aussi des médailles et jetons » [4].

Mivion grava quatre portraits variés de Jean-Louis d'Elderen, pour les deux ducatons de 1689 [5], le double ducat [6] et le patacon

(1) de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége*. Brux., 1890, p. 383.

(2) de Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*. Liége, 1788, p. 134.

(3) Tous les détails biographiques que l'on possède sur Mivion sont fournis par de Villenfagne, *Mélanges de littérature et d'histoire*, Liége, 1788, p. 133; et Idem, *Recherches sur l'histoire de la ci-devant principauté de Liége*. Liége, 1867, t. II, p. 343. De Villenfagne les tenait du petit-fils du graveur, l'avocat Mivion.

(4) Archives de l'Etat a Liége, *Chambre des finances*, Reg. 85, f° 89 v°.

(5) de Chestret, *o. c.*, 652 et 653 Cette dernière est la seule des monnaies liégeoises qui porte une inscription sur la tranche.

(6) de Chestret, *o. c.*, 651.

de 1690. Sur les trois premières pièces, le Prince-évêque est représenté en buste, à gauche, coiffé d'une calotte qui tonsure une abondante chevelure couvrant la nuque ; le quatrième portrait montre le prélat tête nue.

A la mort de son protecteur, Mivion fut continué dans sa charge.



Fig. 13. — Mivion. Ducaton de Jean-Louis d'Elderen.
(Cabinet des Médailles de l'Etat.)

Il travailla d'abord pour le Chapitre pendant la vacance de siége (1). Il grava ensuite trois portraits de Joseph-Clément de Bavière, respectivement pour le triple ducas de 1695 (2), et les patacons de 1694 (3) et de 1696 (4). Le prince y est représenté en buste tourné vers la droite, nu-tête, et coiffé d'une perruque tombant en larges boucles sur les épaules. — La dernière œuvre de Mivion fut le jeton du millénaire du martyre de St-Lambert (5). Au droit, au sommet d'une estrade disposée en gradins, trône Saint-Lambert coiffé de la mitre, et tenant la crosse et la palme, assis sous un dais au-dessus duquel planent deux anges soutenant une couronne. De chaque côté du Saint, sur les gradins de l'estrade, se tiennent cinq dignitaires ecclésiastiques : d'un côté, trois évêques et deux chanoines ; de l'autre, deux évêques, un cardinal et deux chanoines. Contre la façade de l'estrade s'appuie un écusson aux armes de Bavière. A l'exergue on lit : *per sæcula dena triumphat* (6).



Fig. 14. Mivion. Jeton du millénaire du Martyre de St-Lambert.
(Cabinet des Médailles de l'Etat.)

(1) de Chestret, *o. c.*, 657-59. — (2) de Chestret, *o. c.*, 660. — (3) de Chestret, *o. c.*, 661. — (4) de Chestret, 662.

(5) de Renesse, *o. c.*, planches LXII, 4. Petit, 35. [C. Picqué] *Catalogue du Cabinet De Coster*, Bruxelles, 1885, 602. Cf. Daris, *Histoire de Liége au XVII*e siècle, t. II, p. 350.

(6) « Il triomphe à travers dix siècles. »

Le revers est tout entier occupé par l'inscription suivante : *S[ancto Lamberto episc[opi] Leod[iensi] et a X sæculis martyri glorioso, Jos[ephus] Clem[ens] elect[or] colon[iensis] ex domo Bava-[riæ] episc[opus] et prin[ceps] Leod[iensis] MDCXCVI* (1).

Le P. Bouille (2) nous apprend qu'à l'occasion des fêtes données en l'honneur du millénaire de saint-Lambert, Joseph-Clément de Bavière avait fait édifier au palais une estrade en forme d'amphithéâtre « où tous les princes de sa maison qui avaient possédé la principauté de Liége étaient représentés ». Sans doute, Mivion aura copié cette estrade. Mais Bouille doit avoir mal libellé sa description, car trois princes seulement de la maison de Bavière (3) s'étaient assis sur le siége pontifical de Liége. Peut-être le Prince avait-il fait figurer à leurs côtés trois autres de ces ascendants qui avaient occupé des trônes épiscopaux (4), encore que parmi eux je ne sache pas qu'il se soit trouvé de cardinal.

Mivion mourut en 1697 d'une « maladie de poitrine que lui fit contracter une application trop assidue au travail, jointe à une complexion trop délicate. »

Son art, en tant que médailleur, est réaliste; ses portraits ne sont pas flattés; il rend son sujet ainsi que son œil l'a perçu; il y a cependant une certaine gaucherie dans le port de ses bustes, mais son talent est primesautier et ne peut jamais être taxé de recherche.

* * *

Le successeur de Mivion fut Gangulphe (5) de Vivier ou Du Vivier (6). C'est le premier médailleur liégeois à qui on puisse attribuer une suite de médailles.

(1) « A St-Lambert, évêque de Liége et, il y a dix siècles, glorieux martyr, Joseph-Clément, électeur de Cologne, de la maison de Bavière, évêque et prince de Liége, 1696. »

(2) Th. Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, Liége, 1732, t. III, p. 504.

(3) Ernest, Ferdinand et Maximilien-Henri de Bavière.

(4) Ernest, évêque de Passau, 1517-1540; Philippe, évêque de Regensburg, 1579-98; Albert Sigismont, évêque de Freising et de Regensburg. Voy. H. Grote, *Münzstudien*, Leipzig, 1877, t. IX, pp. 77.

(5) Gangulphus, Gangulphe, forme populaire *Gengo*, forme française Gengoût ou Gengoult, prénom encore fréquent aujourd'hui dans le sud de la province de Liége et le nord du Luxembourg. Il a été souvent corrompu en Gandulphe.

(6) On trouve indistinctement de Vivier ou du Viviers,

Un contemporain de Gangulphe du Vivier portait le nom de Guillaume du Vivier. C'était un graveur en taille-douce, à qui on doit entre autres les frontispices et les cartouches de l'*Historia* de Foullon. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque royale de Belgique possède également quelques autres gravures de lui qui paraissent être extraites d'un autre ouvrage. Comme dans les comptes, où les deux du Vivier apparaissent, on ne trouve parfois que l'initiale du prénom, il peut par moment y avoir doute. Guillaume serait-il l'auteur de médailles? Un poste des comptes de 1713 donnerait à le penser : On y lit : « A. Guill. de Vivier et

On ignore quand il naquit, mais récemment M. le baron de Chestret de Haneffe a découvert la date exacte de son mariage : le 2 août 1678, il épousa Francisca Buyssard (1) en la paroisse de St-Jean-Baptiste.

Nous n'avons aucun renseignement sur les production de jeunesse de Gangulphe Du Vivier. La première indication que nous possédions à son sujet est sa nomination de graveur et tailleur des coins des monnaies, médailles et jetons de Joseph-Clément de Bavière, charge qu'il obtint à la mort de Mivion, comme il a été dit plus haut (2).

Il était en tout cas orfèvre et tailleur de sceaux ; peut-être est-ce lui qui, en 1690, est mentionné dans les comptes de la cité de Liége, sous le nom de George de Vivier, comme ayant touché 48 florins en 1696 « pour avoir coupé le grand cachet » (3).

Sa première œuvre pour le prince-évêque paraît avoir été la gravure du triple ducat de 1698 et de 1700 (4). Il imita le portrait de Joseph-Clément gravé par Mivion pour le triple ducat de 1695 et le ducaton de 1696. Ce qui le distingue déjà nettement de son prédécesseur, c'est une recherche, un souci du détail qui nuit à l'unité de l'ensemble; il reste pourtant dans cette œuvre un peu de gaucherie qui se manifeste surtout par la position donnée à la tête, et la manière dont la poitrine est traitée.

En 1702, ce fut probablement à Gangulphe Du Vivier que le Magistrat confia la gravure de la médaille d'or remise au marquis de Xhimenès (5) en reconnaissance de la bienveillance dont il avait

au Sr Schilbert, pour avoir frappé et gravé les médailles pour les pauvres, 328 florins. » (*Bull. de l'Institut archéol. liégeois*, VII (1865), p. 392). Je ne crois pas qu'il s'agisse ici d'un coin de médaille gravé par Guil. du Vivier. La note indique que la gravure est postérieure à la frappe, ce qui devient évident si l'on songe à la nature des médailles en question. C'étaient des méraux de pauvre. Or. sur ceux-ci, après qu'ils avaient été frappés, on gravait fréquemment au burin soit les numéros d'ordre, soit les marques de valeur. C'est à cela qu'a été occupé Guillaume du Vivier. On sait encore qu'il grava en 1719 le plan de l'hôtel de ville (*o. c.* p. 399) et, qu'en 1721, il y ajouta les armes des bourgmestres sur la première feuille, (*o. c.* p. 401). Pour ma part, je considère donc que les médailles attribuées par les comptes à G. Du Vivier sont de Gangulphe, et que les œuvres en taille douce, qui ont été données à Gangulphe par M. Ed. Fétis sont de Guillaume. L'œuvre de ce graveur bien qu'elle ne décèle guère de talent, mériterait bien de faire quelque jour l'objet d'une étude sérieuse.

(1) Louis Gougenot dans sa *Vie de Jean Duvivier*, dans les *Mémoires inédits sur la vie et les ouvrages des Membres de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, Paris, 1854, II, p. 308, estropie le nom de celle-ci en Françoise Boussard. Tous les modernes ont suivi.

(2) Archives de l'Etat a Liége, *Chambre des finances*, Reg. 85, f° 166.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, 1865, p. 388.

(4) De Chestret, *o. c.*, 660.

(5) Petit, 37. L. Naveau, *Une médaille liégeoise inconnue de Van Loon.* — *Revue belge de Numismatique*, 1890, pp. 56-63.

fait preuve envers les Liégeois. Ce dernier commandait les troupes françaises en garnison à Liége pendant la guerre de succession d'Espagne. Le revers porte l'inscription suivante : *Excellentissimo viro Josepho, Marchioni de Ximenes, exercituum praefecto, etc., moderati regiminis et servatae civibus justiticiæ monumentum ex s[enatus] c[onsulto] anno 1702* (1).

Le droit montre un panorama de Liége (2) avec l'inscription : *Civitas Leodiensis*. La vue est prise des hauteurs de St-Gilles. Au premier plan, s'éparpille le faubourg d'Avroy, réuni à l'Ile par le pont d'Avroy à l'extrémité duquel se dresse une porte.

Dans l'Ile, on distingue toute une série de tour s : elles appartiennent à la collégiale de St-Jean l'Evangéliste, à l'abbaye de St-Jacques, aux églises des Prémontrés, des Jésuites wallons et de St-Denis. Puis, à gauche, et derrière l'Ile, s'élève la Cathédrale St-Lambert avec sa haute flèche qui se profile fièrement au-dessus de la Cité. A côté, comme écrasée, gît l'église Ste-Croix. Au loin, enfin, on reconnaît l'église paroissiale de St-Jean-Baptiste, le mur d'enceinte et la citadelle de Ste-Walburge.



Fig. 15. — G. du Vivier. Panorama de Liége. Médaille frappée en l'honneur du marquis de Xhimenès. (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

Tout le long de la Cité, c'est la Meuse qui, après être passée sous le pont des Arches distinctement surmonté de la Dardanelle s'écoule dans le lointain par un effet de perspective fort adroitement ménagé.

A droite, s'étage le quartier d'Outre-Meuse, avec les églises de St-Pholien et de St-Nicolas, l'abbaye de Notre-Dame du Val des Ecoliers, la tour en Bêche, l'Ourthe, le pont d'Amercœur et l'église de St-Remacle au Pont, enfin, la montagne de Robermont couronnée par la Chartreuse.

Cette pièce est la première médaille liégeoise frappée. La gravure en est fort bien exécutée, et le dessin témoigne chez son auteur d'une connaissance approfondie des lois de la perspective dans le paysage.

(1) A l'excellent homme, Joseph, marquis de Xhimenès, général en chef des armées, etc. Souvenir d'un gouvernement modéré et du respect de la justice envers les bourgeois-citains, par décret du Conseil, l'année 1702. »

(2) J'ai largement puisé dans l'excellente description de cette médaille qui a été donnée par M. L. Naveau, (*o. c.*).

En 1703, Gangulphe du Vivier grava le « cachet aux armes » de la Ville (1). Ensuite, jusqu'en 1713, les documents ne nous apprennent plus rien sur son activité. Cette année là, on posa la première pierre du nouvel hôtel de ville destiné à remplacer l'ancienne « Violette » détruite de fond en comble par le bombardement 1691 (2).

Gangulphe du Vivier fut chargé de graver les coins de la médaille destinée à être déposée dans les fondations de l'édifice (3). Ce fut le baron François Lambert de Sélys, grand doyen de la Cathédrale, qui, en l'absence du prince-évêque, procéda à la cérémonie. Trois exemplaires, un en or, un en argent et un en cuivre furent placés dans la première pierre de l'angle du côté de l'église cathédrale (4). Cette médaille est frappée.



Fig. 16. — G. du Vivier. Médaille de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville de Liége. — (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

Au droit (5), on lit l'inscription circulaire : *Joseph Clemens, d[ei] g[ratia] archi[episcopus] prin[ceps] elec[tor] colon[iensis], ep[i]s[copus] et princeps leodiensis, utri[us]q[ue] Bavariæ dux, etc., etc.* (6). Sous un dais doublé d'hermine, se dresse le perron accosté des lettres L G, auquel est suspendu l'écu composite de la principauté, sommé du bonnet ducal, posé sur une crosse et une épée en croix, et orné du collier de l'ordre de St-Michel. Dans la partie supérieure du champ est gravée la date de 1714 ; dans sa partie inférieure, deux écussons posés sur des cartouches qui redisent les noms des bourgmestres en charge : De Voordt-Cortenac et de Thier de Walhorne. Tout au bas du champ, sur une bandelette, la devise du prince : *Fide, fidelitate et concordia.*

(1) « A Gengo de Vivier, pour avoir gravé le cachet aux armes, 18 florins. » *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, (1860), p. 389.

(2) Daris, *Histoire du diocèse et de la principauté de Liége pendant le XVIIe siècle*, Liége, 1877, II, p. 227.

(3) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VII, (1860), p. 393.

(4) Bouille, *Histoire de la ville et pays de Liége*, t. III, Liége, 1732, p. 546.

(5) « Joseph Clément, par la grâce de Dieu, archevêque, prince, électeur de Cologne, évêque et prince de Liége, duc des deux Bavières, etc. »

(6) De Renesse, pl. LXI, 1 ; Petit, 40 ; R. Serrure, *Médaille sur la construction de l'hôtel de ville de Liége*. 1714. *Bulletin mensuel de Numismatique*, V, (1885-86), pp. 174-175.

Le revers est coupé en deux : dans sa partie supérieure se dresse le nouvel hôtel de ville vu de face, surmonté de la statue de St-Lambert. Au-dessous, on voit la longue inscription que voici : *Belli furor moerente Joan[n]e Ludovico prin[ci]pe me subvertit, ast, sub sere[nissi]mi et cle[mentissi]mi prin[cip]is nos[t]ri Jo[se]phi Clem[ent]is Bavariae ducis po[tent]ibus auspiciis, et universae pacis fulgore irradiata, surgo pulchrior sub consulatu illus[tr]is do[mi]ni Edmun[d]i Conradi baro[n]is de Voordt-Cortenac, tertium consul[is], et nobilis do[mi]ni Ludo[vic]i De Thier, S[ancti] R[omani] I[mperii] equi[ti]s, Do[mi]ni de Walhorne, iterum consu[lis], a[n]no MDCCXIII, men[sis] Augu[s]ti XIIII* (1).



Fig. 17. — G. du Vivier. Le nouvel hôtel de ville de Liège. (Cab. des Médailles de l'Etat.)

Il existe une variété de cette médaille dans laquelle les inscriptions sont gravées en creux (2).

Gangulphe Du Vivier tailla ensuite les coins du ducaton de 1716 (3). Le buste de Joseph-Clément de Bavière qui y figure au droit





Fig. 18. — G. du Vivier. Ducaton de Joseph-Clément de Bavière, 1716. (Cabinet des Médailles de l'Etat.)

(1) « La fureur de la guerre, au grand chagrin du prince Jean-Louis, me renversa, mais, sous les puissantes auspices de notre prince Sérénissime et très clément Joseph-Clément duc de Bavière, irradié de l'éclat de la paix universelle, je me redresse plus beau, sous le consulat de l'illustre seigneur Edmond-Conrad, baron de Voordt-Cortenac, bourguemestre pour la troisième fois, et du noble seigneur Louis de Thier, chevalier du St-Empire romain, seigneur de Walhorne, bourguemestre pour la deuxième fois, l'an 1714, le 14 août. »

(2) Cabinet des Médailles de l'Etat. — (3) De Chestret, *o. c.*, 663.

est étudié avec la plus grande finesse : on sent que, cette fois, l'artiste s'est inspiré des œuvres des graveurs français de la fin du règne de Louis XIV. La perruque, par exemple, est trop fouillée ; il s'en suit que la dégradation des plans n'est pas observée ; de plus, il atténue fortement l'expression assez bestiale du menton du prince-évêque

En 1719, c'est encore à notre Du Vivier que, d'après les comptes, fut confiée la gravure de la médaille d'or aujourd'hui perdue, dont le Conseil fit présent à l'avocat Loyens pour le récompenser d'avoir écrit son *Recueil héraldique des bourguemestres de la cité de Liége* (1).

Elle nous est heureusement connue par la gravure qu'en a donnée Loyens lui-même à la fin de son ouvrage. Elle a un air de parenté étroite avec la médaille de l'érection de l'hôtel de ville (2).

Au droit, c'est un perron accosté des lettres L G. De chaque côté dans le champ, les armes des bourguemestres en état reposent sur des socles qui donnent leurs noms : *Nicolaus Deodotus de Trappé Co*[*n*]*s*[*ul*], et *Jacobus Mathias de Lambinon co*[*n*]*s*[*ul*].

Au revers, sur une large bandelette ceintrée, se lit le chronogramme : LegIæ DonVM CIVI sVo LoYens (3), puis, dans une épaisse couronne de lauriers, *ob fastos consulares publico datos ex s*[*enatus*] *c*[*onsulto*] (4).

La dernière œuvre connue de Gangulphe du Vivier est la gravure des monnaies du *sede vacante* de 1624 (5). On y voit le buste conventionnel de St-Lambert mitré, et revêtu de la chasuble. Cette pièce est infiniment inférieure comme gravure aux précédentes.

Tel est l'œuvre de Gangulphe du Vivier, très honnête pour un graveur qui, somme toute, s'est formé lui-même, mais qui ne présente rien de bien remarquable.

On ignore quand Gangulphe du Vivier mourut ; après 1724, je n'ai plus trouvé mention de lui dans aucun document ; mais il se survivait à lui-même considérablement grandi en son fils Jean du Vivier, dont il y aura lieu de reparler ailleurs.

* * *

Au premier quart du XVIIIe siécle, appartient encore une

(1) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, V.I, (1865), p. 398.

(2) Loyens, *Recueil héraldique des bourguemestres de Liége.* Liége, 1720, p. 581.

(3) « Cadeau de Liége à son citoyen Loyens. »

(4) « Pour avoir livré au public l'histoire des bourguemestres, par décret du Conseil. »

(5) De Chestret, *o. c.*, 669-571.

médaille liégeoise fort intéressante, et qui, elle, est encore coulée et reprise au burin.

Au droit, elle porte le buste de trois quarts en fort relief de François-Lambert de Sélys, grand doyen du chapitre de Liége. Le revers est aux armes du prélat soutenues par un cartouche Louis XIV, et sommées d'une couronne à neuf perles, avec, au-bas,



Fig. 19. — Le grand-doyen Fr.-L. de Sélys. (D'après la *Revue belge de Numismatique*, 1896)

l'inscription *virtus in cruce*, posée sur une bandelette. Le portrait paraît être l'œuvre d'un sculpteur; il est soigneusement modelé; la chevelure a été finement reprise au burin (1).

Le grand doyen de Sélys joua à Liége un certain rôle politique à la fin du XVIII[e] siècle. Ce fut lui qui, en 1702-1703, alors qu'il était encore simple tréfoncier, négocia avec les Etats généraux de Hollande le traité qui sauvegarda la neutralité liégeoise. En 1710, il fut élu grand doyen de la cathédrale; il devint en 1717 prévôt de Maseyck, d'Hansinne, de Heusden et d'Hilvarenbeek, ainsi que proviseur du séminaire. Enfin, en 1723, il posa sa candidature à la succession de Joseph-Clément de Bavière, et ne dut qu'à la rivalité du grand-prévôt Maximilien-Henri, comte de Pottier, de ne pas être élu. Il mourut à Liége en 1729.

M. Léon NAVEAU, qui a le premier publié cette médaille, rapporte une tradition d'après laquelle elle aurait été faite en l'honneur de François-Lambert de Sélys, par le magistrat de Liége, à l'occasion de la cérémonie de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville :

(1) LÉON NAVEAU. *Une médaille liégeoise inédite.* — *Revue belge de Numismatique.* 1896, pp. 203-210. Tous les renseignements qui suivent, sur le grand doyen de Sélys, sont empruntés à l'article très bien documenté de M. NAVEAU.

en l'absence du prince-évêque, il avait présidé en grande pompe à cette solennité, et pour en perpétuité la mémoire, la régence, qui avait déjà fait encastrer dans une des murailles de la salle des pas-perdus de l'hôtel de ville une plaque en marbre noir aux armes du grand doyen avec une inscription commémorative, aurait offert en outre à François-Lambert de Sélys la médaille décrite ci-dessus.

Il est fort à craindre que cette tradition ne se soit créée parmi les descendants du prélat sans aucun fondement, tout simplement pour expliquer l'origine de la pièce.

En effet, d'abord LOYENS (1), qui décrit la pierre commémorative, ne parle pas de médaille ; ensuite, les comptes de cette époque, qui nous sont parvenus (2) en excellent état, mentionnent que l'inscription dont il vient d'être question ci-dessus fut livrée en 1718 par le sculpteur Julien HALLET (3) ; mais, nulle part, ni en 1714, ni dans les années subséquentes, on ne trouve de trace d'une somme quelconque payée par la Cité pour offrir une médaille au grand-doyen.

On peut donc en conclure avec certitude que la médaille n'a pas été offerte au grand-doyen par la Régence à l'occasion de la pose de la première pierre de l'hôtel de ville.

Les traits vieillis du prélat tendraient à faire reporter la médaille quelque dix ans plus tard, vers le moment où il brigua le siége épiscopal.

Mais c'est là un bien vague indice. Peut-être quelque heureux hasard nous livrera-t-il un jour le secret que le bronze conserve obstinément.

(A suivre.) VICTOR TOURNEUR.

(1) LOYENS, *Recueil héraldique*, p. 535.

(2) *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, VIII (1865), pp. 333-98.

(3) IBIDEM, p. 397.





M. Léopold Devillers

et le Cercle archéologique de Mons

En 1871, à la fin du banquet fêtant le quinzième anniversaire de la fondation du Cercle archéologique de Mons, l'un des assistants portait ce toast : « Je bois à M. Devillers, à qui le Cercle est redevable de la place honorable qu'il a conquise dans le domaine de la science. » (1)

Aujourd'hui, ce Cercle a atteint un demi-siècle d'existence et M. Devillers en est plus que jamais l'âme Aussi il convient de louer sans réserves, ceux qui ont songé à célébrer ce cinquantième anniversaire en instituant une journée jubilaire en l'honneur du savant dont la modestie, l'érudition, l'activité et l'inlassable obligeance ont contribué à l'enrichissement de notre patrimoine scientifique national. Il convient aussi de remercier les organisateurs d'avoir permis aux nombreux amis de M. Devillers de participer à cette solennité et d'honorer l'un de ceux qui ont consacré leur existence à l'étude du passé de leur pays natal. *Wallonia* se devait d'être la première à congratuler l'historien infatigable, pour lequel les annales de Mons et du Hainaut ont été un incessant et fécond sujet d'études.

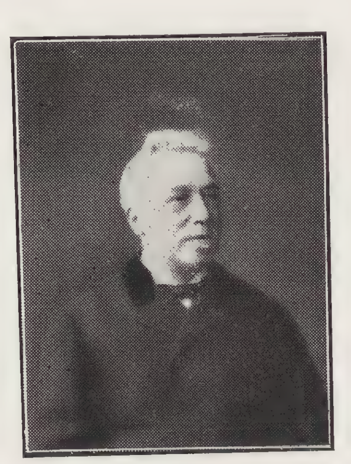
*
* *

Que l'on ne s'étonne point de trouver ici une esquisse de l'activité du Cercle archéologique de Mons. Sa fondation est la grande

(1) Voir la collection des Annales et Bulletins du Cercle (Mons, 1857-1906, in-8°) et le Compte-rendu du Congrès archéologique de Mons, en 1894 (Mons, 1895, in-8°).

œuvre de M. DEVILLERS, et les soins constants, dont il a entouré cette création de sa jeunesse, montrent combien la vitalité de cette compagnie savante lui tenait à cœur. Mettre en lumière les titres que ce Cercle s'est acquis à l'estime du monde savant, c'est contribuer à faire voir une des faces de l'activité scientifique de son fondateur.

M. DEVILLERS avait vingt-cinq ans, lorsqu'avec quelques amis, il jeta les bases de l'institution, à laquelle il donna pour but de travailler à l'histoire politique, littéraire, artistique, scientifique et religieuse du Hainaut, et en particulier à celle de la ville de Mons. Il lui semblait que dans une région où l'activité à tous les degrés est très développée, aux côtés de la Société des Bibliophiles belges (1) dont le champ d'action, nettement déterminé, est en somme restreint, et de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut (2) dont le champ d'action, au contraire, extrêmement étendu, ne réserve à l'histoire et à l'archéologie, qu'une place forcément réduite, il paraissait, dis-je, à M. DEVILLERS, qu'aux côtés de ces deux Sociétés déjà existantes à Mons, il y avait une position à occuper, une institution à créer.



C'était en septembre 1856; élu président dès la première année, il se contenta ensuite des fonctions de conservateur-bibliothécaire, jugeant sans doute que cette tâche, moins honorifique peut-être, le mettait à même de veiller plus sûrement sur les premiers pas de la jeune Société. Avec un soin jaloux, il groupa les premiers documents, tant archives que monuments et objets d'art du passé. En quelques années, les collections du Cercle comprenaient environ 350 pièces de monnaies et médailles, 200 sceaux et une centaine de pièces archéologiques; et sa bibliothèque, outre des manuscrits et une soixantaine de dessins et d'estampes, contenait plus de 500 volumes.

En 1866, le Cercle archéologique de Mons a dix ans; l'Etat, la Province et la Ville l'aident de larges subsides; l'œuvre est en bonne voie, M. DEVILLERS accepte à nouveau la présidence, qu'il ne cesse

(1) Etablie en 1835.
(2) Fondée en 1833.

dès lors d'occuper. Ajoutez à cela, que depuis la fondation du Cercle, il fait partie du comité des publications, et vous serez de l'avis unanime, que cette longue et féconde présidence mérite un hommage exceptionnel d'admiration, et que sur la personne de son président doit se reporter tout l'éclat du cinquantième anniversaire du Cercle.

La vitalité de la Société montoise s'est surtout manifestée dans le domaine historique. L'archéologie ne pouvait aspirer à jouer ici, comme dans la province de Namur par exemple, un rôle prépondérant. Les vestiges du passé et particulièrement ceux de la période romaine et des périodes antérieures, sont loin d'être aussi abondants dans le Hainaut que dans la région élevée qui constitue le Namurois. D'autres sociétés locales importantes, la Société historique et littéraire de Tournai et la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement judiciaire de Charleroi, limitaient, dès le début, le terrain de recherches des curieux d'antiquités. Plus tard, de nouveaux groupements, le Cercle archéologique d'Enghien et le Cercle archéologique du canton de Soignies, vinrent encore restreindre ce domaine si exigu.

Ce sont conséquemment les travaux d'études historiques qui accaparèrent presqu'exclusivement l'activité du Cercle archéologique de Mons, et c'est dans le nombre et la valeur de ses publications que se manifeste la preuve évidente de sa force et de son importance. Par ses Annales, par ses Bulletins, par ses Publications extraordinaires se justifie la réputation dont jouit la Société montoise au premier rang des nombreuses sociétés d'études locales qui fleurissent en Belgique.

Les 34 volumes d'Annales parus aujourd'hui contiennent plus de 500 mémoires et notices et plus de 200 notes placées sous la rubrique « Variétés ». Tous les domaines de l'histoire, la bibliographie comme la numismatique, la publication des chroniques comme celle des documents d'archives, l'histoire du droit comme l'histoire ecclésiastique, l'histoire littéraire comme celle de l'art, et surtout l'histoire locale, y sont l'objet d'excellents travaux qui font grand honneur et à leurs auteurs et à la Société qui les a publiés.

Tout en regrettant de ne pouvoir faire valoir le mérite de ces œuvres autrement que par une sèche nomenclature, je crois utile de rappeler les titres de quelques-unes parmi les plus importantes.

Recherches historiques sur le village d'Angre. Th. BERNIER (t. XII).

Bienne-le-Happart. E. PONCELET (t. XXX).

Notice historique sur le village de Boussoit. Th. LEJEUNE (t. VIII).

Notice historique et archéologique sur la ville de Chièvres. L. DEVILLERS (t. VII).

Elouges, ses antiquités et son histoire. Ch. De Bove (t. XII).
Les Estinnes. Th. Lejeune (t. XII et XV).
Notice historique sur le village de Familleureux. Le même (t. IV).
Notice historique sur Fayt lez-Seneffe. J. Desoignie (t. XI).
L'ancienne paroisse de Gerpinnes. F. Hachez (t. XIII).
Notice sur le village de Gottignies. J. Monnoyer (t. XX).
Notice historique sur le village de Lombise. Cl. Monnier (t. IX et X).
Monographie archéologique et historique du village de Noirchain. A. Gosseries (t. XXVII).
Monographie du village de Nouvelles. Le même (t. XXXI).
Monographie des communes d'Ogy et Ghoy. Th. Lesneucq (t. XXVIII).
Les communes du canton de Péruwelz. L. Petit (t. XII).
Les communes du canton de Quevaucamps. Le même (t. XVI).
Notice historique sur Le Rœulx. Th. Lejeune (t. XXII).
Notice sur le village de St-Vaast. J. Monnoyer (t. XXIII).
Notice sur le village de Thieu. Le même (t. XX).
Description et histoire de Mons. — Notice publiée en anglais par John Mack-Gregory en 1709. — F. Hachez (t. XXI).

Annales de l'abbaye de St-Ghislain, par dom Pierre Baudry et dom Augustin Durot. Livres X, XI et XII. — A. Poncelet (t. XXVI).

Mémoires de Nicolas Jamez, colonel du génie à Luxembourg. — A. Gosseries (t. XXV).

Documents sur les conquêtes de Don Juan et ses partisans dans le Hainaut en 1578. L. Devillers (t. X).

Extraits des comptes et autres documents des recettes et dépenses de la ville de Mons. A. Lacroix (t. X et XI) et L. Devillers (t. XIII).

Besogné de la ville et comté de Beaumont. E. Matthieu (t. XVI).
Notice sur un cartulaire de l'abbaye Sainte-Elisabeth, du Quesnoy. L. Devillers (t. XXI).
Fêtes du temps jadis. Les feux de Carême. E. Hublard (t. XXIX).
De la garantie réelle des obligations sous le régime des coutumes dans le pays du Hainaut. J. Declève (t. X).
Un procès jugé à la prévôté royale d'Elouges en 1728. Ch. De Bove (t. XVIII).
Histoire de l'abbaye de Cambron. Cl. Monnier (t. XIV et XVII).
L'ancienne abbaye de Lobbes. Th. Lejeune (t. II).
Notre-Dame du Val des Ecoliers. G. Decamps (t. XIX).
L'abbaye de Bethléem ou de Bélian, à Mesvin. Le même (t. XXII).
L'ancienne église collégiale et paroissiale de Saint-Germain, à Mons. L. Devillers (t. III).
Monastère des Ursulines, à Mons. Ch. Rousselle (t. XIII).
Notice sur le couvent des Sœurs Noires, à Mons. L. Devillers (t. XII).
Histoire religieuse de Mons. L'ancien doyenné de chrétienté. E. Matthieu (t. XXIII).

La procession de Mons. L. Devillers (t. I).

Notice sur les établissements religieux de la ville de Thuin. E. Braconnier (t. XIII).

Les fondations charitables de Mons. F. Hachez (t. I et II).

La littérature du sacrilège de Cambron. Le même (t. XXVII).

Notice sur la vie et les ouvrages du comte de Saint-Genois. J. Delecourt (t. II).

Les descriptions, les plans et les vues de Mons. F. Hachez (t. XVIII).

Les agrandissements successifs de la ville de Mons. Ch. Rousselle (t. XI).

Les vues gravées de la ville de Mons et de ses monuments. Le même (t. XXV).

Fresques romanes découvertes au château des comtes de Hainaut. L. Dosveld (t. XI).

Le passé artistique de la ville de Mons. L. Devillers (t. XVI).

Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne. E. Poncelet (t. XXXIII et XXXIV).

La noblesse hennuyère au tournoi de Compiègne en 1238. A. de Behault de Dornon (t. XXII).

Histoire généalogique de la famille de Boussu, de Mons. Le même (t. XXII).

La tour et le carillon de St-Julien, à Ath. E. Fourdin (t. VII).

La procession et la foire communale d'Ath. Le même (t. IX).

Les abords du château des comtes de Hainaut, à Mons. E. Matthieu (t. XXIV).

La Tour Auberon, donjon de l'ancien château de Mons. L. Schmitt (t. XIII).

Notice historique sur la milice communale et les compagnies militaires de Mons. L. Devillers (t. III).

La seigneurie du Cul du Sac, du Haut-Bois et du Pont de Londres. Le même (t. XX).

Etude critique sur le nom de Mons en Hainaut. E. Dony et Y. Fonsny (t. XXIX).

Essai sur l'histoire numismatique de la ville de Mons. Ch. Rousselle (t. XVIII).

Comment la commune de Tournai s'agrandit aux dépens du comté de Hainaut, à la fin du XIII[e] siècle. A. d'Herbomez (t. XXIII).

Le premier bailliage de Tournai-Tournaisis (1383-1423). A. Allard (t. XXV).

Souvenirs historiques sur les moulins domaniaux de Mons et de la banlieue. A. Gosseries (t. XXX).

Une table des vingt premiers volumes a été publiée en 1888 et l'on peut être sûr que le moment ne tardera point, qui verra paraître celle des vingt volumes suivants : c'est dire une fois de plus le

souci que prend le Cercle archéologique de Mons de faciliter au chercheur l'examen de ses intéressantes publications.

Les six volumes de Bulletins des séances ne comprennent pas que des comptes-rendus de réunions, documents n'offrant d'attrait que pour les seuls membres du Cercle. Une centaine de notices et de nombreux matériaux historiques y ont trouvé place et ont donné à cette publication secondaire, un intérêt qu'on ne s'attend pas à y trouver. Dans les Bulletins ont été publiés :

La seigneurie d'Oremus, à Mons, par L. Devillers (1re série).

Notice des archives des anciennes corporations de métiers déposées aux archives communales de Mons, par le même (3e série).

Guerre des Paysans dans le district d'Ath et des environs (1795-8), par E. Fourdin (3e série).

Notes historiques sur des monuments et établissements de la ville de Mons, par Ch. Rousselle (4e série).

Chronique de Mons écrite par Jean Bocquet et continuée par son fils Charles (1548-1606), par F. Hachez (4e, 5e et 6e séries).

A côté des Annales et des Bulletins, on doit signaler les publications extraordinaires que leur nombre restreint permet de rappeler toutes et que leur intérêt oblige à citer. Ce sont :

1° Le traité de Nicolas de Guise, *Mons Hannoniæ metropolis*, traduit et édité par J. Demarteau (1) ;

2° La *Carte généalogique des comtes de Hainaut*, dressée en 1792 par P.-J.-D. Melsnyder (2);

3° Les *Extraits des comptes de la recette générale de l'ancien comté de Hainaut* (3);

4° La *Notice sur le dépôt des Archives de l'Etat, à Mons*, de L. Devillers (4);

5° Les *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Hainaut* (5);

6° Les *Chartes de l'an 1200* (6), constitutions pénale et féodale du comté de Hainaut, octroyées par le comte Baudouin VI (de Constantinople). Ces fondements de l'ancienne législation hennuyère sont reproduits par la phototypie et accompagnés d'une introduction et de notes dues à la plume de M. Devillers. Leur publication célébra le quarantième anniversaire de la fondation du Cercle

(1) Mons, 1871, in-8°.
(2) Mons, Hector Manceaux, in-f° (sans date).
(3) Mons, 1871 et 1885, in-8°.
(4) Mons, 1871, in-8°.
(5) Mons, 1878-80, in-4°
(6) Mons, 1898, in-f°.

archéologique de Mons : cette œuvre plus puissante montrait que la maturité était venue, et que les efforts du fondateur avaient obtenu leur juste récompense.

Non content de publier lui-même, le Cercle a accordé son patronage à des productions, qui rentraient dans le programme qu'il s'était tracé. Ce sont, dans l'ordre de date :

1° Le *Mémoire sur la paroisse et l'église de St-Nicolas en Havré, à Mons*, de F. Hachez. Mons, 1859, in-8° ;

2° Le *Mémoire sur la paroisse de St-Nicolas en Bertaimont, à Mons*, de L. Devillers. Anvers, 1861, in-4° ;

3° Le *Mémoire historique sur l'ancienne et illustre maison des seigneurs de Bazentin, de Montauban, de Hervilly, de Malapert*, du P. Roland. Mons, 1860, in-4° ;

4° Le *Mémoire sur l'église et la paroisse de Ste-Elisabeth, à Mons*, de L. Devillers. Mons, 1864, in-4° ;

5° Les *Promenades historiques à travers les rues de Mons*, de Ch. De Bettignies. Mons, 1864, in-12;

6° Le *Dictionnaire biographique du Hainaut*, de Th. Bernier. Mons, 1871, in-18 ;

7° Le *Dictionnaire géographique, historique, archéologique, biographique et bibliographique du Hainaut*, du même. 1re édit., Mons, 1879, in-12 ; 2e édit., Mons, 1891, in-8° ;

8° La réédition de la magistrale notice de L. Devillers : *Le passé artistique de la ville de Mons* (Mons, 1886, in-8°), qui, pour beaucoup, avait été comme une révélation.

A cet ensemble de publications, ne se borne pas l'activité du Cercle archéologique de Mons. Il s'était donné pour but de répandre le goût des études historiques et archéologiques et il n'a point failli à cette tâche. Il a organisé des excursions, minutieusement préparées par des hommes soucieux de mettre en lumière les beautés artistiques léguées par le passé. Le souvenir de ces instructives promenades est consigné dans de longs rapports confiés aux Annales ou aux Bulletins du Cercle. La venue à Mons en 1877, de la Gilde St-Thomas et St-Luc, de Gand, fut l'occasion d'une complète exploration des richesses artistiques de la capitale du Hainaut.

Dans maintes circonstances, le Cercle manifesta son vif désir de contribuer à la glorification des hommes du passé et à la restauration des trésors de nos ancêtres. En 1859, à la demande du Ministre de l'Intérieur, Charles Rogier, une commission fut chargée de rédiger un projet d'inscriptions à la mémoire d'hommes qui méritaient de n'être point oubliés, sans que toutefois leurs titres à l'admiration populaire fussent de ceux que le marbre ou le bronze pou-

vaient seuls glorifier. Le rapport de cette commission peut-être cité comme une contribution, pleine de foi, à la grandeur du Hainaut.

La même année, l'Administration communale de Mons met au concours, une Histoire de la province, destinée à être offerte au jeune comte de Hainaut; aussitôt, le Cercle nomme un comité chargé de rédiger un plan de cette histoire. De ses délibérations, sort le guide si précieux, publié par J. Delecourt sous le titre : *Bibliographie du Hainaut* (1).

En 1863, la Société montoise désigne trois de ses membres pour suivre la marche des travaux de restauration de l'église Ste-Waudru, à Mons. En 1895, elle transmet à M. le Ministre de l'Instruction publique, le vœu de voir conserver et restaurer le beffroi et la façade de l'hôtel de ville de Binche. Plus récemment encore, d'accord avec la Société historique et archéologique de Tournai, elle appuie auprès du Gouvernement, le projet de dégagement de la cathédrale de Tournai.

Enfin, le Cercle archéologique de Mons qui, dès sa fondation, s'était fait représenter aux Congrès d'archéologie tenus tant en France qu'en Belgique, fut l'un des premiers à applaudir à l'heureuse initiative qu'avait prise l'Académie d'archéologie de Belgique, de réunir à Anvers un Congrès, qui serait le premier de la Fédération archéologique et historique de Belgique. Cette fédération devait grouper en un puissant faisceau, les volontés jusqu'alors disséminées et créer des relations d'amitié entre tous les amateurs du passé. Quand vint son tour de diriger les travaux de cette Fédération, le Cercle s'unit aux Bibliophiles belges et à la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut, pour organiser de concert avec ces Sociétés, les Congrès de 1894 et 1904 (2).

Tel est le bilan des œuvres du Cercle archéologique de Mons. Sa mission a été bien remplie jusqu'ici et l'on peut espérer qu'elle le sera aussi dans l'avenir.

***

Le moment est venu de parler de l'homme, dont le nom s'est trouvé à chaque ligne, sous vos yeux, de l'ardent initiateur du mouvement vers l'étude des antiquités dans le Hainaut.

(1) Annales, tome V.

(2) La Fédération a tenu ses Congrès successivement à Anvers 1885, Namur 1886, Bruges 1887, Charleroi 1888, Anvers et Middelbourg 1889, Liége 1890, Bruxelles 1891, Anvers 1892, Mons 1894, Tournai 1895, Gand 1896, Malines 1897, Enghien 1898, Arlon 1899, Tongres 1901, Bruges 1902, Dinant 1903, Mons 1904 et Chimay 1906. Elle se réunira à Gand en 1907.

Dès 1849, M. Devillers fait paraître des notices sur les monuments et les institutions de sa ville natale. En 1853, encore instituteur à l'Ecole moyenne de l'Etat, il publie une plaquette intitulée : *Recherches sur quelques anciens monuments de Mons* (1). Cette même année, il est attaché au dépôt des Archives de l'Etat, dont il devient conservateur-adjoint en 1858, et conservateur onze ans plus tard. Il devait occuper pendant près de trente ans (2) ces fonctions qui lui permirent de développer ses travaux, en plaçant à sa portée de riches fonds de documents inédits. Aujourd'hui encore, il se rend chaque matin, dans le vaste local où reposent les belles collections qu'il classa méthodiquement durant sa longue carrière, et dont il doubla l'importance par ses patientes recherches et ses voyages dans les diverses parties de la province. Comme alors, il consacre son temps à l'examen des documents dont il tirera la matière de l'une ou l'autre publication, à ajouter à la liste fort longue de ses œuvres.

* * *

Il n'est pas un volume publié par le Cercle archéologique de Mons, où l'on ne rencontre de notice de M. Devillers, sur quelque point intéressant de l'histoire du Hainaut. L'énumération des seuls titres de ses travaux insérés dans les Annales du Cercle comprend plus de neuf pages de la table des vingt premiers volumes. Si la liste que j'ai donnée ci-dessus ne contient qu'une dizaine de mentions de ses œuvres, il ne faut l'attribuer qu'à la valeur des productions elles-mêmes, qui méritèrent très souvent d'être rééditées à part, dans la suite. C'est le cas de la précieuse publication parue sous le titre de *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut* (3), et qui renferme l'inventaire des chartes de la plupart des établissements ecclésiastiques de la province, des chapitres d'Antoing et de Ste-Waudru, des abbayes d'Aine, d'Epinlieu, d'Hautmont, de Lobbes, de St-Denis en Broqueroie et de Soleilmont, du couvent de Ste-Croix dit le Borgne Agace, à Mons, de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem ou de Malte, et la riche collection d'Analectes ou choix d'actes inédits concernant des localités du Hainaut.

A côté de cette série innombrable de ses travaux publiés par les soins du Cercle archéologique de Mons, il convient de signaler, parmi tant d'autres, le beau *Mémoire historique et descriptif sur l'église de Ste-Waudru à Mons* (4), *les Ordonnances et règlements de*

(1) Mons, in-8°.
(2) Il a pris sa retraite en 1898.
(3) Mons, 1865-78, 8 vol. in-8°.
(4) Mons, 1857, in-4°.

police de la ville de Mons [1], *l'Inventaire analytique des archives des commanderies belges de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem ou de Malte (XIIe et XIIIe siècles)* [2], et les trois volumes de l'*Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut* [3], dont la publication lui fut confiée par le Gouvernement et la Province.

Malgré ce labeur incessant, M. Devillers a accordé sa collaboration à tous les groupements qui la sollicitaient. A la Société des Bibliophiles belges, revient l'honneur d'avoir publié *le Cartulaire des rentes et cens dus au comte de Hainaut (1265-1286)* [4], *les Particularités curieuses sur Jacqueline, duchesse de Bavière, comtesse de Hainaut* [5], et *les Bans de police de la ville de Mons du XIIIe au XVe siècle* [6], trois productions qui témoignent de la valeur scientifique de leur auteur.

La Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut a publié, de M. Devillers, un *Essai sur la musique à Mons* [7], et le Messager des Sciences historiques, un travail sur *La naissance et les premières années de Jacqueline de Bavière* [8].

Dans les Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique, M. Devillers a donné le texte d'une *Chronique de l'abbaye d'Epinlieu, à Mons* [9], et dans les Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, il a publié des *Documents concernant les possessions du chapitre de Ste-Waudru, de Mons, à Hérentals* [10].

La Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi et le Cercle archéologique du canton de Soignies ont également eu recours à sa vaste érudition, et c'est de grand cœur qu'il accorda son aide à ces cadets du Cercle archéologique de Mons. On se rappelle que *Wallonia* a publié naguère (t. VIII, 1900) une communication décisive sur le peintre Jean Prévost, de Mons.

Un tel amour de l'histoire et des gloires de notre pays, d'aussi grandes qualités scientifiques devaient nécessairement obtenir une haute consécration officielle : nommé, membre suppléant de la Commission royale d'histoire, en 1875, M. Devillers en devient membre

(1) Mons, 1864, in-8°.
(2) Mons, 1876, in-4°.
(3) Mons, 1884-1906, in-4°.
(4) Mons, 1873-75, in 8°.
(5) Mons, 1879, in-8°.
(3) Mons, 1897, in,8°.
(7) Mémoires et Publications, 3° série, t. II.
(8) Gand, 1886, in-8°.
(9) T. XV. Louvain, 1878, in-8°.
(10) 2° série, t. VI. Anvers, 1870, in-8°.

effectif, trois ans après. C'était ouvrir un nouveau champ d'action à son ardent désir de faire connaître le fruit de ses patientes recherches. Pour les Bulletins de la Commission, il écrit parmi tant de belles communications, les remarquables études d'histoire moderne, qui s'intitulent : *Le Hainaut après la mort de Marie de Bourgogne, 1482-1483* (1), *Le Hainaut sous la régence de Maximilien d'Autriche, 1483-1494* (2), *Une députation des Etats de Hainaut en Espagne, (février-novembre 1572)* (3), *Participation des Etats de Hainaut aux assemblées des Etats-Généraux des Pays-Bas, 1438-1790* (4).

Les œuvres les plus importantes de sa carrière d'historien, les publications de textes, qui sont les monuments de sa longue contribution à l'étude du passé du pays de Hainaut, c'est aussi à la Commission royale d'histoire qu'il les a confiées. *Les Cartulaires du Hainaut (1071-1347)* (5), *le Cartulaire des comtes de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière (1387-1436)* (6) et *les Chartes du chapitre de Ste-Waudru de Mons* (7) figurent au premier rang de cette belle série de travaux publiés par les premiers d'entre les historiens belges, les de Reiffenberg, les Gachard, les Piot, les Wauters, les Bormans, les Kurth, les Pirenne, les Vanderkindere.

Quelques années après son entrée à la Commission royale d'histoire, M. Devillers est appelé à collaborer à l'œuvre de la *Biographie nationale*, entreprise par l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique. Il était tout désigné pour rappeler les noms des hommes célèbres, artistes, savants, guerriers, politiques, qui ont illustré notre patrie, et son zèle ne dément pas l'espoir qu'on fonde sur lui. Il a fourni plus de cent notices sur des Hennuyers glorieux ou notoires (8).

En 1896, il est choisi en qualité de membre du jury du dixième concours quinquennal d'histoire nationale. MM. Piot, le baron de Chestret de Haneffe, Paul Fredericq, le comte Goblet d'Alviella, Godefroid Kurth et Eugène Hubert composent avec lui la Commis-

(1) 4e série, t. VIII. Bruxelles, 1880, in-8°.
(2) 4e série. t. X, XIV, XV et XVI. Bruxelles, 1882-89, in-8°.
(3) 5e série, t VI. Bruxelles, 1896, in-8°.
(4) T. 74. Bruxelles, 1905, in-8°.
(5 Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg, t. III. Bruxelles, 1874, in-4°.
(6) 6 vol. in-4°. Bruxelles, 1881-96.
(7) 2 vol. parus, in-4°. Bruxelles, 1899-1903.
(8) T. VIII et suivants. Bruxelles, 1884 et années suivantes, in-8°.

sion qui décerne à Ch. Duvivier le prix pour son travail sur *la Querelle des d'Avesnes et des Dampierre* (1). Le rapporteur de ce jury, qui couronnait un historien du Hainaut, était le savant qui avait publié tant de travaux sur le passé de cette province : M. Devillers.

En 1885, la croix de chevalier de l'Ordre de Léopold lui est conférée, et en 1900, il est promu au grade d'officier du même Ordre, distinctions hautement méritées par une longue carrière passée au service de l'Etat et par des œuvres considérables, dont je n'ai su donner ici qu'une pâle idée.

Mons, sa ville natale, n'a pu lui accorder que les modestes fonctions d'archiviste communal, qu'il remplit depuis 1875, avec le même dévouement qu'il a apporté dans de plus hautes situations. Il s'est empressé de travailler encore à l'histoire du clocher, à l'ombre duquel il a vécu toute sa vie, et de publier un *Inventaire analytique des archives de la ville de Mons* (2).

Dès 1876, le jury du concours quinquennal d'histoire nationale (3) déclare que le zèle du Cercle archéologique de Mons ne doit pas être méconnu (4). Dans les rapports de MM. Alphonse Le Roy et Paul Fredericq, les travaux de M. Devillers sont signalés élogieusement (5). En 1891, M. Pirenne écrit : « L'histoire locale et provinciale » a été l'objet d'un certain nombre d'ouvrages importants. Parmi » ceux-ci se placent en première ligne les études si documentées, si » pleines de faits, que M. L. Devillers a consacrées au *Hainaut* » *sous le règne de Maximilien d'Autriche*. Cette savante publication » continue la série des ouvrages où M. Devillers a exposé l'état » du Hainaut à l'époque de Jacqueline de Bavière et de Marie de » Bourgogne. La méthode de l'auteur consiste à laisser en quelque » sorte la parole aux documents eux-mêmes. Par là, ses travaux » constituent des contributions du plus grand prix à l'histoire de » cette brillante dynastie bourguignonne, qui a, en vérité, créé notre » patrie » (6).

Cette opinion de l'éminent professeur de l'Université de Gand caractérise avec justesse l'activité de M. Devillers. Archiviste de la

(1) Bruxelles, 1894, 2 vol. in-8°.

(2) Mons, 1882-96, 3 vol. in-8°.

(3) Période 1871-75.

(4) *Moniteur belge* du 14 juin 1876.

(5) *Moniteur belge* des 13 juin 1881 (période 1875-80) et 20 août 1886 (période 1881-85).

(6) *Moniteur belge* du 23 août 1891 (période 1886-90).

plus haute valeur, il a mis au jour une quantité innombrable de matériaux précieux pour l'histoire du Hainaut; publiciste infatigable, il a écrit d'intéressantes monographies sur les institutions et les monuments de la ville de Mons; initiateur hardi, il a donné une impulsion vigoureuse à l'étude du passé dans le Hainaut, en fondant le Cercle archéologique de Mons.

La manifestation que ce Cercle organise en l'honneur de M. Devillers recueillera l'approbation enthousiaste et unanime de tous les historiens belges.

Armand CARLOT.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

La louange de la Terre

Simple et naïf ainsi qu'à l'époque lointaine
Où, jeune enfant dans le hameau religieux,
Mon âme en fleur vivait avec la marjolaine,
Je suis venu vers la Terre de mes aïeux.

Je suis venu chantant lon laine aux routes blanches.
J'ai reconnu, debouts en marge des chemins,
Dans la claire musique accueillante des branches
Mes frères les ormeaux qui me tendaient les mains.

J'ai goûté le baiser de la brise sapide
Qui descend des côteaux où dorment les forêts;
J'ai reniflé, porté sur le souffle rapide
Du vent, l'âcre parfum des pins et des cyprès.

J'ai perçu dans les prés, au ras des herbes vertes,
Parmi le frisson bleu des sources d'alentour,
Parmi le rire blanc des corolles ouvertes,
Le jeune printemps blond qui frémissait d'amour.

Alors j'ai dit : Voici s'accomplir le mystère
Ineffablement beau dans son éternité,
De la jeunesse blonde et claire de la Terre
Au cœur gonflé d'amour malgré sa vétusté.

O Terre, tu es belle ainsi qu'une amoureuse
Qui s'étend languissante et tiède à son réveil,
Dont la bouche est exquise et la chair savoureuse
Comme d'un beau fruit mûr bruni par le soleil.

Ton fiancé Printemps connaît donc la magie
De filer améthyste, émeraude et rubis
Et, sur le métier d'or de l'aube résurgie
De ces fils précieux te tisser des habits!

La violette embaume, humble, parmi les haies,
La cardamine en fleur émaille les gazons,
L'anémone se joue aux brises des futaies,
La bruyère rosit au loin les horizons.

Regarde-moi. Je suis venu chercher la joie,
Préparée à mes yeux de poète naïf;
Dans l'herbe qui frémit, dans la fleur qui chatoie,
Ton charme réjouit mon cœur de sensitif.

Je suis venu chercher la paix de tes fontaines,
Les mille chants ailés de tes bois printaniers,
Le calme ecclésial de tes cîmes hautaines
Qui bondissent au ciel ainsi que des béliers.

Je suis venu pour te louer dans la lumière,
Car tu es belle et bonne et ton cœur est empli
De cet amour puissant de mère nourricière
Vers lequel on revient après les jours d'oubli.

Je suis venu chantant, vers les courbes jumelles
Et l'ondul gracieux bellement velouté
De tes collines sœurs ainsi que des mamelles
Frémissantes d'amour, de force et de santé.

O frères qui passez, interrogez les êtres,
Interrogez les cerisiers et les pommiers,
Interrogez les monts dont vous êtes les maîtres
Et les vallons qui travaillent pour vos celliers.

Les arbres vous diront : Nous n'aurons point de trêves
Par les jours de soleil et par les tièdes nuits,
Que nous n'ayons formé du doux suc de nos sèves
Pour vous et vos enfants les meilleurs de nos fruits.

Les prés verts vous diront : Nous ferons les délices,
Au banquet parfumé du trèfle violet,
De vos brebis, de vos taureaux, de vos génisses.
Vous aurez en retour leurs laines et leur lait.

Le chaume répondra : Fréres, je vous convie
A chanter avec foi les joyeuses chansons;
N'ayez crainte; je suis le pain, je suis la vie
Que vous viendrez cueillir aux prochaines moissons.

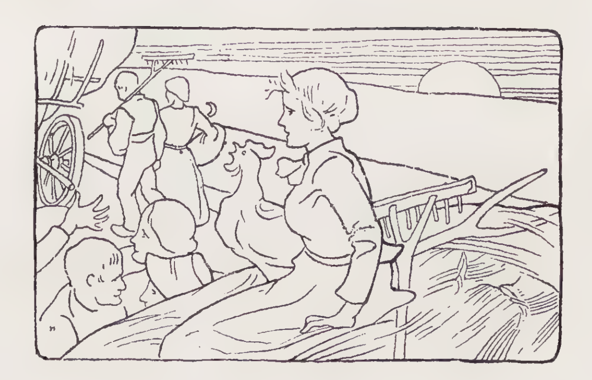
Vous entendrez enfin les entrailles profondes
Où gisent les charbons, les marbres et les ors,
Vous crier : Ouvrez-nous par les pics et les sondes
Et nous vous livrerons infinis nos trésors.

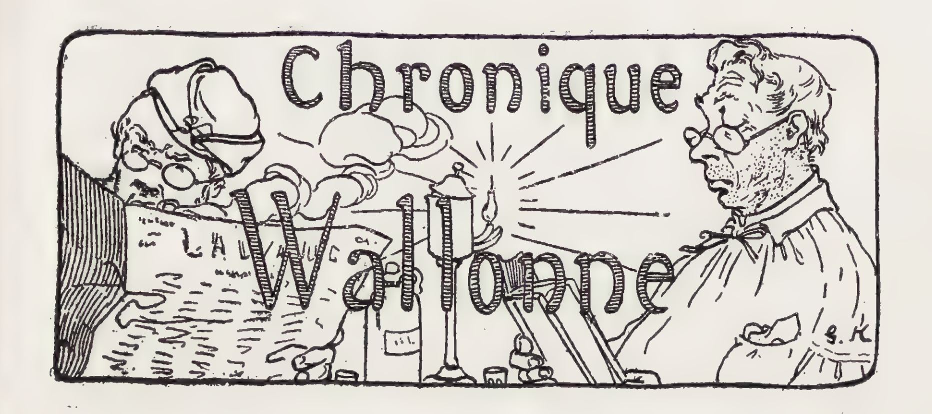
O Terre, tu es belle et bonne et tu es mère,
Et je te chante, moi poète, moi terrien.
Comme un enfant pieux qui courbe sa chimère
Devant l'autel immense où ton culte se tient.

Et je bénis aussi la mort selon la norme,
Qui viendra me surprendre en un jour de soleil,
Puisque tu m'ouvriras ton sein pour que j'y dorme
Jusqu'aux temps révolus mon paisible sommeil,

O Terre, et dans tes flancs d'où ta chanson s'éléve,
Mon pauvre corps trés las, en poussière émietté.
Continuera son rêve doux avec ton rêve,
Ton rêve infiniment d'amour et de bonté.

EDOUARD NED.





La question de l'Académie

Il y a une « question de l'Académie. » Elle agite, depuis plusieurs mois, le monde des lettres, et même celui des sciences. Elle a suscité de nombreux articles dans les journaux et dans les revues. Elle a fait couler des flots d'encre.

Comment est-elle née? Et en quoi consiste-t-elle? Voici.

* * *

Le 28 février 1906, l'*Association des écrivains belges* exposait au Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, dans une longue requête, les desiderata de la littérature belge, tels qu'ils ressortaient d'une minutieuse enquête menée auprès de nos littérateurs; en formulant les vœux de nos écrivains, l'*Association* faisait appel à l'intervention de l'Etat pour qu'ils fussent réalisés.

Le premier des vœux qu'énuméraient ces *Cahiers* de la littérature belge, était celui de voir créer, « dans le sein de l'Académie » royale de Belgique, une classe nouvelle réservée aux écrivains » proprement dits. » (1)

Ce vœu peut surprendre, à première vue.

En effet, chacun sait, et notre *Académie royale*, qui se glorifie de l'ancienneté de ses titres, n'ignore pas, que l'académie fondée par Marie-Thérèse était une *Académie impériale et royale des sciences* **et des belles-lettres.** COBENZL, en provoquant la création de la *Société littéraire* le 12 janvier 1769, et Charles DE LORRAINE, en présidant à la transformation de celle-ci en *Académie* le 16 décembre 1772, bien loin de frapper les lettres d'ostracisme, voulaient au

(1) Voy. *Le Samedi* du 21 avril 1906.

contraire les relever de l'espèce d'engourdissement où elles se trouvaient aux Pays-Bas. Si l'on doutait que les mesures qu'ils prirent aient été dictées par l'intérêt qu'ils leur portaient, il suffirait de parcourir, même rapidement, l'histoire de cette académie au XVIIIe siècle, telle qu'un académicien belge, Edouard MAILLY, l'a racontée, en 1883, dans deux volumes documentés.

Le « Vœu des écrivains » surprend encore, si l'on se rappelle tous les littérateurs qui figurèrent sur la liste de nos académiciens et occupent une place dans les fastes de notre Académie.

Mais, si l'on remarque que, depuis la mort de Charles POTVIN, c'est-à-dire depuis 1902, l'*Académie royale des sciences et des lettres* ne compte plus aucun littérateur, ce vœu surprend déjà moins.

Et si l'on sait que, dès 1899, la *Classe des lettres* a décidé qu'elle n'admettrait plus de littérateur dans son sein, ce vœu devient tout-à-fait clair.

Nos écrivains ont donc demandé que s'ouvrît ce sein revêche, qui se fermait obstinément. Ils ont émis la prétention que la littérature reprît à l'Académie sa place traditionnelle et légitime; que l'Académie cessât d'être une Académie des lettres autrement que de nom; que la littérature fût représentée, dans la docte compagnie, au même titre que la sculpture, la musique ou la peinture. Puisqu'il existe une *Classe des beaux-arts*, qu'on crée, disent-ils, une *Classe des lettres*.

* * *

L'*Académie royale de Belgique*, ou plutôt la Classe des lettres, a été officiellement appelée à se prononcer sur le « Vœu des écrivains. »

Le rapporteur qu'elle a désigné, M. Maurice WILMOTTE, n'aime guère les académies en général; il trouve inutiles et saugrenues ces institutions d'un autre âge [1]. Même, il n'a qu'une « admiration mitigée » pour l'Académie dont il a la faiblesse de faire partie — sans doute parce qu'il faut bien être quelque chose. Et, comme de passer pour homme d'esprit n'empêche pas d'avoir une manière d'esprit de corps, il a encore moins d'estime pour une académie où d'autres personnes, plus arriérées, voudraient entrer. Jusqu'à ce mot d'« académie », qui ne rebuta point le grand Cardinal, lui répugne. Philologue, connaissant la valeur des vocables, il proposa de le remplacer par « organisme », qui est moderne, a peu servi et dit bien ce qu'il ne veut pas dire.

M. WILMOTTE se refuse aussi à perpétrer cet anachronisme de

(1) *Revue de Belgique*, août 1906, p. 387.

« mettre sur une tête de 1906 une perruque de 1650 ». Richelieu nouveau jeu, il ambitionne (ne retenant du vœu des écrivains que les revendications utilitaires et professionnelles) de faire revivre l'antique corporation de métier, une corporation où, toutefois, il ne faudrait pas nécessairement avoir fait de « chef-d'œuvre ». La Classe des lettres sembla goûter ces raisons. L'*organisme* la séduisit. Elle adopta, dans sa séance du 11 juin 1906, l'ordre du our suivant :

« La Classe des lettres estime qu'il serait désirable qu'un organisme professionnel, régulièrement constitué et reconnu par le Gouvernement, fût chargé de centraliser les subsides et de répartir les encouragements nécessaires aux jeunes écrivains belges de langue française, ces subsides et encouragements étant multipliés en raison de l'essor actuel de nos lettres. Cet organisme serait également chargé de décerner les prix de littérature déjà existants. »

En votant cette motion, la Classe des lettres confirmait également une décision de principe qu'elle avait prise antérieurement, comme nous le rappelions plus haut.

Au mois d'avril 1898, un discours prononcé par M. Woeste à la Chambre des représentants (1) et une proposition faite dans cette assemblée par M. H. Denis, ayant provoqué à l'Académie une discussion générale sur l'organisation de la Classe des lettres, le rapporteur, M. Godefroid KURTH, examina si l'on devait y appeler des représentants des belles-lettres.

Historien, il maintenait le mot : *académie;* professeur, il comprenait le mot : *classe,* mais c'est le mot : *lettres* qui le tourmentait. Il s'appliquait à en donner la glose, et il s'exprimait ainsi :

« Notre Classe porte un nom qui donne lieu à un malentendu. Si on l'appelle Classe *des lettres*, c'est faute de trouver dans le vocabulaire actuel une expression qui la désigne d'une manière adéquate. Cette Classe n'est en réalité qu'une Classe des sciences qui se rapportent à l'homme et à la société, et que je regrette de ne pouvoir, parce que nous ne sommes pas les maîtres du langage, appeler du vieux nom, si expressif et si large, d'*humanités*. Son but, c'est de cultiver en commun et d'aider à progresser, par les moyens qui sont à sa disposition, les diverses sciences qui forment son domaine. Elle ne se distingue en rien, sous ce double rapport, de la Classe des sciences proprement dite, au sujet de laquelle il n'y a jamais eu de malentendu. Or, la littérature est un art et non une science, et il n'y a rien ou presque rien de commun entre les travaux de l'artiste et ceux du savant.

C'est la raison pour laquelle, à mon avis, il n'y a pas lieu d'introduire dans notre Classe les représentants des belles-lettres. »

A deux reprises, l'Académie a donc formulé son avis : elle est

(1) *Annales parlementaires*, p. 113.

hostile à la création d'une classe nouvelle de littérature ; elle se refuse, d'autre part, à admettre les écrivains belges dans l'actuelle Classe des lettres.

* * *

S'il en est ainsi, pourquoi ne créerait-on pas une *Académie des Lettres*, qui aurait son existence propre, son régime spécial ? C'est l'idée que défend M. Valère Gille dans un intéressant article de la *Belgique artistique et littéraire* (août 1906). Il y développe les raisons qui, selon lui, militent en faveur de cette création.

Une *Académie des lettres*, placée ainsi plus en vue, plus en lumière, prendrait, aux yeux du public, assure l'auteur de la *Cithare*, un prestige souverain que n'aurait pas une « classe ». Et il n'est pas douteux qu'aussitôt que nos lettres seront représentées par une institution éminente, elles ne soient considérées, honorées et respectées par tous.

Une *Académie des lettres*, dit-il encore, représenterait la littérature, dans le sens large qu'on donne à ce mot. Elle appellerait à elle non seulement des poètes ou des romanciers, mais même des savants qui ont témoigné dans leurs écrits d'un souci littéraire, ou encore des personnes qu'anime l'amour désintéressé des lettres : M. Kurth, par exemple, ou à la rigueur M. Wilmotte, pourraient être conviés àprendre place dans cette assemblée choisie.

Le public belge, qui reste trop indifférent aux choses de l'esprit, finirait bien par prendre goût aux productions littéraires. Et nos écrivains, de leur côté, cesseraient de s'isoler, de se désintéresser de la chose publique.

Telles sont les riantes perspectives que nous fait entrevoir le poète de *Ce n'était qu'un rêve*, mais il ne se borne pas à cela : il argumente.

Il invoque le principe patriotique de l'égalité des langues : « Ce qu'on accorde chez nous au néerlandais, on doit l'accorder au français. »

Il invoque l'intérêt public, l'utilité nationale : « Craignons, s'écrie-t-il, que nos poètes, que nos romanciers, que nos auteurs dramatiques, chargés de transmettre aux siècles futurs les idées et les mœurs de notre patrie, son énergie et sa gloire, n'aillent à la recherche d'une terre plus hospitalière. Combien d'entre eux se sont déjà exilés qui auraient pu dignement servir leur pays ! »

Enfin, persuadé que la question qu'il traite a le droit de préoccuper tous ceux qui aiment les lettres françaises, l'auteur s'est adressé à quelques-uns des plus illustres écrivains qui en sont la gloire.

Il publie les réponses de ces maîtres éminents [1], répouses dont la lecture montrera que la création en Belgique d'une Académie des lettres est souhaitable, dans l'intérêt général de la littérature française.

* * *

Que penserons-nous, au point de vue belge, du problème que nous avons exposé, et des solutions qui sont proposées ?

Ouvrons, à la date du 10 juillet 1886, le *Moniteur belge;* nous y lirons, signé du Roi, l'arrêté suivant :

« Voulant donner une nouvelle preuve de Notre sollicitude pour les intérêts des lettres néerlandaises ;

Considérant que rien ne peut en favoriser davantage le développement que l'institution d'une académie littéraire permanente ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. — Il est institué à Gand, sous la dénomination de : « Koninklijke Vlaamsche Academie voor Taal-en Letterkunde », une académie de *littérateurs* et de *savants* ayant pour objet l'étude et la culture de la *langue* et de la *littérature néerlandaises.* »

L'arrêté règle l'organisation de cette académie nouvelle et désigne, en même temps, dix-huit des premiers membres titulaires.

Ainsi, depuis vingt ans, existe, en Belgique, une académie néerlandaise. Il n'existe pas d'académie française.

L'État belge, qui a fondé la première, la subventionne largement; il n'accorde aux lettres françaises que de maigres subsides.

La langue et la littérature néerlandaises sont officiellement protégées, encouragées et honorées; la littérature française est loin de bénéficier de pareils avantages.

N'avons-nous pas le droit de demander que la langue française, langue nationale, jouisse du même régime que la langue néerlandaise ?

C'est le droit et le devoir de tous les Belges qui pensent qu'il y a pour notre pays un intérêt vital, à la fois économique et intellectuel, à participer dans la plus large mesure à la culture de la langue française.

Et, puisque j'écris dans *Wallonia*, j'ajouterai : c'est le devoir de tous les Wallons. Pour eux, la question revêt une importance particulière : ils sont en Belgique les défenseurs naturels du français ;

(1) Lettres de MM. Sully-Prudhomme, Jules Lemaître, E. Lavisse, F. Brunetière, Emile Faguet, François Coppée, René Bazin, G. Hanotaux, Jules Claretie, Gaston Boissier, de l'Académie françoise.

rien de ce qui concerne ce dernier ne peut les laisser indifférents ; rien ne leur est étranger de ce qui regarde la langue et la littérature françaises.

* * *

A côté de l'Académie flamande, il est donc désirable, dans un but patriotique, de voir créer « un *corps littéraire*, chargé de la défense des intérêts de la langue française en Belgique. » (1)

Mais, les intérêts de la langue marchent de pair avec ceux de la littérature. Et quelle forme convient-il de donner à ce « corps littéraire » ?

Celle qui, dans les circonstances présentes, lui assure le plus de prestige et le plus d'honneur.

Car ce n'est pas seulement des littérateurs qu'il s'agit, mais d'honorer les lettres. Et l'on rapetisse singulièrement le débat, lorsque, de parti pris, on veut n'y voir qu'une question matérielle, une question d'argent, ainsi que le fait le vœu de la classe des lettres.

Quel pénible avortement, si ce mouvement d'idées qui, depuis des mois, anime tant de généreux esprits, n'aboutissait qu'à créer, comme certains le voudraient, une sorte de bureau de bienfaisance littéraire ou de société de secours mutuels, ou les « ateliers nationaux » de la littérature belge !

D'autre part, il ne s'agit pas non plus d'instituer une discussion académique sur l'organisation la meilleure des compagnies littéraires dans une société idéale : il y a des raisons actuelles de fait et de tactique dont il faut tenir compte. Or, une académie aura toujours, devant le public belge qu'il importe de conquérir, plus de prestige qu'un « organisme » ; un académicien, avec ou sans palmes, que ce qu'on a spirituellement appelé un « organiste » !

Qu'on nous donne une Académie !

Oscar GROJEAN.

NOTRE PAYS

Les Hauts-Plateaux de l'Ardenne, Bastogne et Saint-Hubert, par Edmond Picard. Bruxelles, éd. du Touring-Club. In-8° (23.5 × 15), 48 p., 19 gravures.

Un coup d'œil sur l'aspect général de l'Ardenne, avec une description plus précise des villes où s'accentue l'austérité de la contrée, telle est la matière de cette étude lyrique.

(1) Ce sont les termes textuels d'un vœu que, sur notre proposition, le Comité de l'*Association bruxelloise pour la culture et l'extension de la langue française* a adopté, à l'unanimité, dans sa séance du 9 octobre 1906.

C'est l'œuvre d'un promeneur artiste qui affine en lui l'impression de la nature; ce n'est pas un guide des courses à entreprendre, l'indispensable « guide-âne », mais un guide du cœur, tout aussi utile, vers les pensées graves.

Non pas que M. Picard ait mis dans cet éloge poétique de nos montagnes l'âme d'un fils de la terre ardennaise. A telle nuance de sentiment, — égaler à un bois l'aspect de la plaine flamande vue de la côte — on apercevrait la différence. En forçant la note, on écrirait que nous possédons là une jolie description de nos hauteurs boisées ou solitaires, faite par un ami étranger : la Belgique est si diverse! Mais ces pages aident à méditer, et il suffit.

Dans la *Forge Roussel*, à laquelle il emprunte quelques pages, M. Picard disait de ces bruyères et de ces collines que, « de tout ce qu'offre aux yeux la terre natale, ce sont elles que je préfère. » Il a supprimé aujourd'hui cette indication de ses goûts : apparemment, pour donner à sa pensée plus de généralité.

Ce plaideur nerveux eut la joie d'éprouver, dans le rude décor des plateaux et des combes, une de ses fortes émotions intellectuelles : une vue sur les origines du droit. Homme de passion plus que de pensée abstraite, il n'eût peut-être point parlé de l'Ardenne si la reconnaissance ne l'y eût invité.

L'expression et la pensée également belles, des photographies prises avec discernement, vaudront sans doute à cette brochure un succès étendu et durable.

Ce sera justice. *F. Mallieux.*

o o o

Edouard NED. **En Pays Gaumet.** Bruxelles, « Association des Ecrivatns belges », Dechenne, éd. 1906. In-8° (19 × 13.5), 39 p. Prix : fr. 0.50.

Ce petit livre est un commentaire.

L'œuvre originale, nous la lûmes pour la première fois, il y a deux ans, avec la joie d'une révélation heureuse : c'était *La Louange de la Terre.*

Nos lecteurs, qui viennent de revoir dans *Wallonia* ce beau poème naturiste, comprendront qu'en dehors de leur remarquable valeur intrinsèque, ces vers prenaient aux yeux des Wallons un sens précieux. Ils annonçaient le retour à la race d'un des plus beaux poètes d'aujourd'hui.

Voici que cette bonne nouvelle se confirme par la publication de ces pages où l'auteur retrace les étapes de sa conversion.

L'évolution de la personnalité de Ned est une des plus intéressantes que nous sachions.

Il fut, avec G. Ramaekers et quelques autres jeunes néo-catholiques, qui ont donné depuis une note très personnelle dans le concert littéraire de Belgique, un des fondateurs de feue *La Lutte.* Temps héroïques. Temps de tumultes et d'aventures rééditées des plus beaux jours de la

Jeune Belgique, avec, en plus sinon en mieux, des préoccupations d'ordre philosophique.

Bah ! De tout cela, que reste-t-il ? Une œuvre, *Les Poèmes catholiques*.

Au fond, ce paladin était un tendre et un contemplatif. C'est pourquoi, un jour, entre deux estocades, il posa son glaive à croix latine et pénétra avec recueillement dans le « Jardin fleuri » de ses pensées introspectives. Est-il permis de préférer cette seconde moisson, qu'il y fit, à la première ? Je le crois.

Et puis... Et puis, mon Dieu ! il se fit ceci que le poète ayant franchi le cap redoutable et nécessaire des proclamations et des généreuses croisades, il se « positiva » sans rien perdre toutefois de sa belle vaillance, et l'on eut la surprise de le voir se dédoubler en un observateur très perspicace qui était un peu aussi un économiste, qui était non moins un sociologue et par dessus le marché un philosophe ; et qui, armé d'un crayon bien affilé et d'un bloc-notes très vierge, se mit à l'affut parmi les enthousiasmes jubilaires et patriotiques... Eh ! oui, parfaitement, Edouard Ned devint journaliste, et bon journaliste.

Il fit bonne chasse. De ce troisième avatar date l'*Energie belge*, opinion d'une élite, recueil d'interviews dont les lecteurs de *Wallonia* ont pu apprécier l'indéniable intérêt par les extraits qui en ont été donnés ici.

C'est à ce moment où on le croyait le plus étroitement lié à des préoccupations économiques et aussi peu sentimentales que possible qu'inattendument nous arriva la révélation confirmée aujourd'hui par : *En Pays Gaumet*.

Peut-on vraiment résumer cette œuvrette ? Tout au plus peut-on la sous-titrer : simple promenade au pays natal.

La Gaume ?... Tout là-bas, à cheval sur la Vir et le Ton, un joli pays grand comme un mouchoir, un joli petit pays de braves gens. Ce n'est pas l'Ardenne, moins encore la Prusse (grands dieux !), c'est un peu la France, c'est presque la Lorraine... c'est la Gaume.

La délicieuse promenade que voilà, escortée de tout un cortège de souvenirs attendrissants et d'impressions profondes et réconfortantes ! Une fin de jour, humide et grise, et c'est kermesse au village : Décor choisi, circonstance propice pour goûter la saveur de ces paysages mélancolieusement jolis.

Du plateau d'où, les larmes aux yeux, il contemple la vallée aux lignes harmonieuses endormie sous la brume, l'enfant prodigue entend monter vers lui la grande voix de la Terre qui dit des choses vraiment très douces au cœur. Et lorsqu'il rentre dans la vie ardente et joyeuse du village, c'est la voix de Djean de Mâdy qui sonne clair : Djean de Mâdy, le héros populaire, l'incarnation de l'esprit du sol, l'Uylenspiegel et le Tchantchet de là-bas.

Ai-je dit que ces pages étaient dédiées à Maurice Barrès ? A bon escient, du reste. L'évolution de la conscience artistique d'Edouard Ned a

suivi une ligne sensiblement parallèle à celle que parcourt le chantre attendri de la paix du foyer et de la fécondité des morts, jadis le prêtre hautain et passionné du « Moi ». Comme lui, Ed. NED s'évertua longtemps à développer en soi l'humain, sans plus. Puis, un jour, il vit s'étaler devant lui, parmi les tombes des ancêtres, sa conscience profonde, il entendit l'impérieux appel de la Race.

Et c'est pourquoi ce petit livre, credo fervent articulé en l'Ame patriale, marque dans l'œuvre de NED une orientation définitive et féconde et filiale, dont plusieurs se réjouissent.

Pierre Wuille.

ART MODERNE

Sur Armand Rassenfosse. — Dans son numéro d'avril dernier, la luxueuse revue française *Art et Décoration* a publié un remarquable article de M. Pol NEVEUX sur Armand RASSENFOSSE (1).

Cette étude est excellemment illustrée de reproductions bien choisies pour montrer dans toute sa variété le talent de l'artiste.

Parmi ces gravures, il est une noble *Figure décorative* dont l'original fait maintenant partie des collections de l'Etat français. De cette œuvre admirable, « d'un sentiment si moderne, si michelangesque aussi, symbole de la Wallonie à la force consciente, à la rêverie saine », — il nous est permis de publier à notre tour la reproduction, grâce à l'obligeance de la Direction d'*Art et Décoration*. Il nous est infiniment agréable de lui exprimer nos remerciements.

L'étude de M. Pol NEVEUX débute par rendre un précieux hommage à l'originalité wallonne.

« En aucun pays plus que dans les Flandres, la couleur n'affirme sa souveraineté ; nulle part elle ne fut plus systématiquement bannie de la graphique et de plastique qu'au pays wallon. Mais si l'on est d'accord pour constater le fait, l'unanimité cesse quand il s'agit d'en produire les causes. Les différences de race et d'humeur étant impuissantes à exprimer une foi et une négation aussi catégoriques chez deux civilisations qui se développèrent côte à côte, on s'est évertué à de subtiles déductions. Je m'abstiendrai de les rapporter. Tout au plus citerai-je l'argument qui semble avoir rencontré le plus de faveur et qui est tiré du décor familier. On a mis en cause les paysages des rives de la Meuse, leurs horizons limités et pluvieux, leurs brumes blafardes. Or, ce postulat n'est qu'un séduisant prétexte à littérature, car l'atmosphère flamande des prairies de la Lys, des plaines de Campine, n'est nullement plus limpide. Il me paraît prudent de laisser là ces vains sophismes et de me borner à constater, une fois encore, des préférences qui ne se démentirent jamais.

» Elles datent de loin. Quand s'ouvrirent au XIIe siècle les ateliers

(1) Prix de ce n° d'*Art et Décoration* (avril) : 2 fr. Chez Henry, libraire, rue du Pont-d'Ile, Liége.

d'orfèvrerie de Maestricht, de Liége et de Huy, fils des écoles de Trèves et de Cologne, la caractéristique de l'émaillerie mosane fut d'inaugurer des tonalités plus sobres. Les harmonies somptueuses s'éteignirent, les blancs ivoirins et les rouges pourpres, chers aux Rhénans, disparurent dans des bleus multiples timides et pâles. Même ainsi anémiée, la polychromie ne demeura pas longtemps en grâce. Au début du treizième siècle, alors que dans toute l'Europe l'émaillerie reste en plus grand honneur, un Wallon de génie lui jette l'anathème : dans un monastère de la Sambre, le moine Hugo d'Oignies habille ses croix et ses châsses, ses reliures et ses phylactères, de filigranes minutieusement ouvrés, d'arabesques d'argent et d'or où s'enroulent les feuillages semés de fleurs et de fruits. La nielle si grossière encore est par lui conduite à sa perfection, devient un des éléments favoris de sa décoration. Il la prodigue pour exprimer son fabuleux bestiaire, pour raconter ses touchantes hagiographies. Et ce grand poète du blanc et du noir peut être considéré comme l'ancêtre véridique de ces générations de graveurs qui ont, à travers les siècles, assuré la gloire artistique de la Wallonie.

» Car c'est ici la terre privilégiée du burin et de l'eau-forte. Il suffit pour en témoigner de citer au XVI[e] siècle les Nicolas de Huy, les Jean de Liége, les de Bry. Ces précieux auteurs des *Grands* et des *Petits Voyages;* au XVII[e], les Lairesse, les Natalis et les Valdor; au XVIII[e], les Demarteau, les du Vivier et les Coclers. Tous se sont affirmés à la fois artistes incomparables et inventeurs de subtiles recettes, de hardis procédés. Sans parler de la gravure en médailles, à laquelle Varin sut conserver la grandeur florentine, animée encore d'un souci de la ressemblance et du costume, d'un équilibre dans l'allégorie inconnus jusqu'alors, la postérité admirera longtemps les estampes de Gilles Demarteau, l'interprète de Boucher, de van Loo, de Cochin, et ces eaux-fortes de Coclers, où se lit une science des noirs si parfaite. C'est chez les Wallons que se perfectionna l'aquatinte, c'est à eux que nous devons l'invention de la roulette, de la gravure en manière de crayon et très probablement du vernis mou. Aussi ont-ils le droit de rappeler avec quelque orgueil la phrase du marquis de Marigny à Louis XV : « Il n'y a, Sire, que les Liégeois pour bien graver nos rois! »

» Tout près de nous enfin, c'est Félicien Rops, prodigieux héros de l'aquatinte, Baudelaire de l'eau-forte, et parmi les vivants, formés par le peintre de Witte, les deux dessinateurs-graveurs : Rassenfosse et Maréchal. »

Parlant ensuite plus spécialement d'Armand Rassenfosse, l'éminent critique ajoute :

« Cet artiste résume heureusement sa race : il en est un des types les plus complets et achevés. Il est timide et obstiné, inquiet et courageux, ingénu et narquois. Sa mélancolie s'alimente de rêves complexes et de fantaisies amalgamées; sa gaîté naît de visions alertes, d'aperçus caustiques et directs. Jamais plus que dans son commerce ne m'est apparue la parenté de l'âme wallonne avec l'âme champenoise. Et j'aurai parachevé mon



Armand Rassenfosse.

La Wallonie.
Figure décorative.

esquisse en le comparant au peintre Kobus, le héros de *La Route d'Emeraude*, cet admirable roman d'Eugène Demolder. Ils sont tous deux de curieux mélanges d'instinct, de tradition et de perfection. »

L'auteur raconte ensuite, en ce style plein de charme, la jeunesse laborieuse de l'artiste, la génération de son esthétique, la formation de son talent.

« C'est le nu féminin qui surtout l'attire. Comme chez les primitifs japonais, son trait, ses contours, disent ce que sont ses modèles, nous révèlent leurs origines, leurs conditions sociales. A l'ordinaire, il choisit des ouvrières, houilleuses et hiercheuses des tristes faubourgs de Liége. En dépit de ses attaches un peu lourdes, la beauté de cette race fière de la Gaule Belgique persiste en elles, mais avec une émotion apitoyée, en de subtils accents. Rassenfosse nous dit combien furent offensés ces corps charmants par les anémies et les tares du labeur industriel. Ce ne sont pas des fleurs de luxe ou de volupté, ce sont d'humbles fleurs délicates et fragiles, poussées trop longues, étiolées, loin du soleil, loin du souffle de la plaine, parmi les scories des terrils ou à l'ombre des murs de briques.

» Dans l'expression de ses visages, l'artiste n'a pu faire oublier le penseur. Il ne faut pas trop nous en plaindre, car il nous donne des effigies de noble mélancolie. Rien n'est factice dans cette tristesse qui exclut la sentimentalité et la romance. L'impassibilité rêveuse et morne qu'affectionne Rassenfosse est toujours pleine de grandeur; l'œil, parfois pervers, n'a jamais rien de vil, le froncement du sourcil n'est jamais vulgaire.

» Un tel esprit ne pouvait rester indifférent au monde du travail qui se meut autour de lui et, surtout dans ses productions dernières, il a tenté d'en fixer de palpitantes visions. Il aime à nous montrer aux heures de repos les ouvrières de mines adossées à des wagonnets ou assises près des « Belles-Fleurs », ces énigmatiques gréements qui dénoncent l'orifice des puits. Elles rêvent, les yeux perdus sur la vallée infinie. A leurs pieds, la ville apparaît une mer sombre d'ardoises, de briques et de grès, où çà et là éclatent le rouge d'un toit de tuiles, le bleu d'une enseigne. Les maisons étroites, sans corniches, se pressent autour des ateliers, géométriques comme des camps retranchés, et vers le ciel obscurci de fumées pesantes, sillonné de vols de pigeons, se dressent les églises bossues, les sveltes cheminées, les mâts téléphoniques, comme des quenouilles monstrueuses. Au fond du cirque roule le fleuve, morne d'avoir reflété, après les prairies lorraines, tant d'usines et tant de bagnes.

» Constantin Meunier les a dessinées, ces hiercheuses, aux heures de travail, le visage dur et fermé, tout l'être tendre et crispé par l'effort; Rassenfosse les a fixées à son tour, avec la même véracité, aux courtes minutes de trêve : une lassitude alors s'épand sur leur corps, baigne leurs figures tièdes, et durant un instant, sur le clair soleil, devant le paysage même indigent, ces libérées des infernales galeries portent sur elles la poésie des filles des champs de notre François Millet... »

FOLKLORE

Le Folklore de France, par Paul Sebillot, secrétaire-général de la Société des Traditions populaires, vice-président de la Société d'Anthropologie. Paris, Guilmoto, 1904-1905. In-8° (25×16). Tome I : VI+496 p. Prix : 16 fr. Tome II : 478 p. Prix : 16 fr. Tome III : 541 p. Prix : 18 francs.

Il n'est pas de matières qui présentent un intérêt aussi multiple et aussi varié que le folklore. Source inépuisable d'inspirations et de joies pour l'artiste amoureux de pittoresque, pour le poète avide de mystère et de beautés ingénues, pour le patriote au cœur de qui la tradition parle avec une éloquence indicible; sujet fécond d'études pour l'ethnographe qui cherche les manifestations des originalités raciques, le folklore est encore une discipline scientifique, lorsque, considéré comme un ensemble de documents, il sert à éclairer, aux yeux de ceux qui savent observer à la fois dans le temps et dans l'espace, la mentalité de l'homme primitif, c'est-à-dire soustrait à l'influence des autorités morales et pédagogiques.

Pour l'historien de la philosophie et des sciences, le folklore offre des matériaux aussi précieux qu'abondants. Car qu'est-ce autre chose, ces superstitions, que les restes des vieilles conceptions que l'homme, dans sa hâte d'expliquer, a imaginées pour calmer son éternelle inquiétude?

On sait qu'il faut entendre par folklore l'ensemble des croyances et superstitions existant à l'état libre, ou signalées dans les contes et légendes qui les illustrent, dans les us et coutumes qui les confirment. La distinction, néanmoins, n'est pas inutile, puisque, par une confusion et une extension singulières, on ne cesse d'englober sous ce nom toutes les traditions, y compris des matières proprement littéraires ou artistiques comme les légendes et les chansons, ou des matières ethnographiques comme les usages de fêtes et les coutumes locales, ou encore des documents de nature purement linguistique, tels que les sobriquets collectifs *(le blason populaire)* et la langue du peuple tout entière. A ce compte, la morale et la philosophie traditionnelles. fixées dans les dictons, et mille autres choses encore tout-à-fait disparates feraient aussi partie du folklore, dont on aurait beau jeu d'agrandir encore le domaine déjà si étendu.

En France, le folklore, il y a une trentaine d'années, n'avait encore attiré l'attention que d'une rare élite de savants et de littérateurs, alors que son utilisation scientifique et artistique était en Allemagne depuis longtemps florissante. Aujourd'hui, ils sont légion chez nos voisins du Sud, les écrivains qui explorent les traditions de leur province et publient du folklore. Bien peu nombreux cependant sont ceux qui en font un sujet d'études.

L'Angleterre comme l'Allemagne sont encore les pays où l'étude *comparée* du folklore est en bien grand honneur. Autre chose, en effet, est d'étudier les traditions populaires d'une région déterminée, ou de considérer l'objet de la récolte comme une matière scientifique, abstraction faite des temps et des lieux, pour en tirer, si possible, des conclusions générales

purement anthropologiques. Mais déjà les recherches locales exigent un ensemble de conditions où la science et la méthode sont aussi indispensables que la conscience et la bonne foi.

Parmi les chercheurs qui, en France, se sont acquis la plus légitime notoriété, il n'en est pas qui se soit plus abondamment dépensé que M. Paul Sébillot. Débutant il y a de longues années déjà par des recueils de contes bretons, il n'a cessé depuis lors d'explorer dans le tréfonds la conscience et la science populaires de sa province natale.

Aux douze volumes issus de cette longue enquête, il faut ajouter presque autant de livres, d'importance et de valeur diverses, consacrés soit au folklore d'autres provinces, soit à des sujets généraux, tels que le folklore de la mer, le folklore des mines, le folklore des ateliers. L'activité de M. Paul Sébillot s'est encore dépensée à favoriser les recherches du folklore, grâce à la *Revue des Traditions populaires*, qu'il a fondée à Paris il y a vingt-cinq ans, et où il encourage largement, en leur donnant le continuel exemple de sa collaboration intensive, les chercheurs locaux et les compilateurs, français et étrangers, qui sont toujours certains de trouver dans cette Revue la plus large hospitalité.

M. Sébillot ayant fait du folklore français l'objet de ses préoccupations journalières, a pu, mieux que personne, se rendre compte d'un grave inconvénient qui découle très naturellement d'une aussi active propagande.

C'est que plus on publie, plus la bibliographie du sujet s'étend et se multiplie, plus elle s'encombre et plus la nécessité d'un élagage méthodique se fait impérieusement sentir. Combien de superstitions banales sont tour à tour re-découvertes et publiées dans chaque province, tandis que des documents uniques restent perdus dans des publications d'intérêt local, inaccessibles à la masse des travailleurs ?

M. Sébillot tente aujourd'hui d'opérer la synthèse tant désirée. Et, cette tentative, on peut dire tout de suite qu'il l'a réussie.

Ajoutant au résultant considérable de ses enquêtes personnelles le dépouillement systématique des publications les plus diverses, anciennes et modernes, il a constitué la collection documentaire la plus considérable, dont la mise en œuvre réalise ce « corpus » infiniment précieux qu'il nous offre aujourd'hui.

L'ouvrage est intitulé *le Folklore de France*, mais ne se rapporte pas seulement à la France politique ; il est également relatif aux autres pays de langue française, Suisse romande et Belgique wallonne. Cette annexion n'est pas pour déplaire, puisqu'elle nous donne l'occasion de signaler à la particulière attention de notre public ce bel ouvrage où le folklore wallon est mis en place et fort bien ordonné.

L'auteur s'est rendu compte tout d'abord de la nécessité d'un classement méthodique des matériaux, et il l'a opéré strictement par affinité de sujets ; ce système lui a donné l'occasion de rapprochements curieux, d'observations ingénieuses, d'hypothèses mêmes qui témoignent d'un esprit avisé et d'une connaissance approfondie de toute la matière traitée.

C'est là certes ce qui rend son ouvrage lisible et attachant pour le

grand public, celui qui aime qu'on réfléchisse à sa place ou tout au moins qu'on guide sa pensée sans brusquer son jugement. Mais hâtons-nous d'ajouter qu'il ne faut point chercher ici de vaine littérature ou des développements inutiles : la longueur des chapitres n'est pas mesurée à l'importance intrinsèque de la documentation, et étendue à ce qu'on pourrait dire tout autour, mais en rapport avec le nombre même des témoignages ; ainsi se démontre la valeur de l'ouvrage, inventaire méticuleux et précis de l'état actuel des connaissances sur le folklore de la France.

Trois volumes ont paru, qui représentent environ quinze cents pages du format de notre revue. C'est, paraît-il, à peu près la moitié de l'ouvrage, dont le quatrième volume est sous presse.

Le premier est consacré au Ciel et à la Terre. Il y est question en détails des croyances relatives au ciel, aux astres, aux météores, aux esprits de la nuit ; on y voit comment l'imagination populaire, avec une fécondité admirable, a environné ou peuplé de rêves les montagnes, les grottes, les forêts, les rochers et les pierres. On passe, pour chaque sujet, par toutes les variétés d'une même idée, — et rien n'est attachant, nous le répétons, comme ce voyage au pays des merveilles, qui va se continuer dans les autres régions du monde fantastique.

Dans le tome deuxième, le folklore de la mer apparaît d'abord dans tout son mystère et sa beauté : l'origine de la mer, le nom de la mer et des vagues, la marée et les mirages, les personnages qui marchent sur l'eau, les génies sous-marins ; les envahissements de la mer, l'origine des îles et des rochers en mer, des caps et des falaises, des pierres du rivage, des dunes, etc., ainsi que les innombrables légendes qui illustrent les grottes marines, les êtres surnaturels qui hantent le bord de l'eau, les navires mystérieux, etc., tous ces sujets fournissent à l'auteur une série de chapitres d'une richesse extrême. Non moins riche est le folklore des fontaines, des puits, des rivières et des eaux dormantes, dont la plupart ont, aux yeux du peuple. une origine mythique, des vertus surnaturelles, des habitants mystérieux.

Le troisième volume, consacré à la Faune et à la Flore, présente un intérêt particulier. Les traditionnistes qui se sont occupés du monde animal ou du monde végétal ont presque toujours traité isolément chaque animal ou chaque plante. Dans un livre qui est, avant tout, une réunion, par affinités de sujets et d'épisodes, d'éléments jusqu'ici très dispersés, il convenait d'adopter une méthode synthétique. Aussi chacun des groupes généraux, mammifères ou oiseaux domestiques ou sauvages, reptiles, insectes, poissons, arbres, etc., forme un chapitre spécial où les faits sont classés par analogie de croyances, de superstitions ou de légendes, au lieu d'être placés dans le dossier de chacun des individus qui le composent : idées traditionnelles sur l'origine des êtres, explications populaires de leurs particularités physiques ou physiologiques, etc., etc.

Faute de pouvoir pénétrer plus avant dans l'analyse de l'ouvrage, bornons-nous à ajouter que les citations sont soigneusement documentées et que les sources sont toujours indiquées avec précision.

Par une manière d'exposition usuelle en France, et différente de celle des Allemands qui font suivre les documents en les numérotant, parfois avec un petit titre à chaque alinéa, l'auteur a préféré « raconter » les traditions, en marquant la transition au courant de la plume et en mêlant à la documentation ses réflexions et rapprochements.

L'inconvénient n'est pas grave, parce qu'on peut toujours avec facilité tirer de chaque article ce qu'on y cherche. L'essentiel pour le lecteur est de pouvoir toujours retrouver l'endroit où figure la tradition cherchée : un index général, qu'on peut prévoir exceptionnellement copieux, donnera satisfaction à ce point de vue.

En attendant, les amateurs de folklore liront avec le plus vif intérêt cet ouvrage, qui apporte une documentation extrêmement riche et bien contrôlée. Nous ne nous étonnerions pas que le *Folk-lore de France* fût un livre des plus lus par le public curieux, et nous souhaiterions qu'il devînt le livre de chevet de tous les chercheurs intelligents qui s'occupent de folklore dans leur province, non pour en tirer des articles de gazettes, mais dans l'intention de le traiter à leur tour, sérieusement, comme il le mérite.

O. Colson.

ooo

Bibliographie des ouvrages arabes *ou relatifs aux Arabes, publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1885*, par Victor Chauvin, professeur à l'Université de Liége. Tome IX. 1 vol. in-8° de IV + 136 p. Liége, Vaillant-Carmanne, et Leipzig, Harrassowitz.

Dans ce nouveau volume de sa *Bibliographie*, avec les contes traduits de l'arabe par le juif espagnol converti Pierre Alphonse, et avec l'histoire de Secundus, l'auteur prend congé de la littérature narrative des Arabes. Puis, après quelques tables utiles, celles des Recueils orientaux, celles de Henning et de Mardrus, celles enfin des contes occidentaux, il traite un genre tout spécial aux Arabes, la *maqâme*, œuvre en prose rimée, où les littérateurs se plaisent à montrer la connaissance qu'ils ont des finesses et des richesses de la langue.

Nous n'avons point l'autorité nécessaire pour louer notre érudit collaborateur pour l'œuvre vraiment monumentale dont il poursuit la publication avec tant de régularité et de soin. Bornons-nous à dire que cette œuvre vient, pour la seconde fois, d'être couronnée par l'Institut de France, qui lui a décerné cette année, en partage, le Prix Saintour, réservé au meilleur ouvrage relatif à l'Orient, publié depuis le 1er janvier 1903.

Les prochains volumes de la *Bibliographie arabe* seront consacrés au Coran et à la religion mahométane.

O. C.

Faits divers

Distinction. — Un écrivain liégeois trop modeste, le Dr Henvaux, vient de remporter, à l'unanimité d'un jury où se rencontraient des personnalités éminentes, Camille Lemonnier en tête, le premier prix à un concours de littérature dramatique, organisé à Bruxelles, à l'occasion du 75me anniversaire de l'Indépendance, avec un drame historique en vers, intitulé : *Maucroix*.

Cette pièce, qui sera prochainement représentée à Bruxelles, verra bientôt les feux de la rampe à Liége.

L'auteur, qui nous reporte au temps du bon Jean de la Fontaine, met en scène des personnages appartenant au monde élégant, précieux, littéraire de l'époque.

L'intrigue est habilement nouée; les vers sont d'une noble aisance; le dialogue est alerte et subtil; les sentiments sont dépeints d'une touche légère et charmante.

On goûtera tout particulièrement un ravissant virelai d'amour au premier acte et une scène très vivante au second acte, qui met en présence quelques beaux parleurs qui font ingénieusement et spirituellement valoir leur théorie sur la vie et l'amour.

Le succès scénique de cette œuvre distinguée paraît certain — à condition qu'on en confie l'étude à des artistes, non seulement intelligents, mais consciencieux.

La chute des feuilles. — Notre confrère *L'Eveil*, revue mensuelle publiée par le Cercle artistique et scientifique de Seraing, cesse de paraître.

Pendant sept années, *L'Eveil*, Cercle et Revue, a lutté sans relâche pour propager l'amour des sciences et des arts, et spécialement le culte des lettres belges d'expression française. Il a été jusqu'au bout du programme littéraire qu'il s'était tracé dès sa fondation; et, dans le milieu industriel où il a vécu, il a fourni tout le labeur possible pour répandre le goût des productions artistiques.

Aujourd'hui, le Cercle n'a plus le nombre suffisant d'éléments effectifs dont il puisse escompter le concours assidu et régulier.

L'Eveil suspend donc son effort. Ce vaillant organe disparaît. Nous le regrettons vivement.

Avant de se dissoudre, le Comité nous prie de remercier les membres protecteurs qui ont soutenu son œuvre avec tant de large bienveillance et les membres abonnés qui lui ont témoigné tant de sympathie.

A leur intention, *L'Eveil* organise, le dimanche 16 décembre prochain, une dernière grande soirée publique, où se produiront des artistes de réelle valeur.

Le Comité adresse aussi l'expression de ses meilleurs sentiments de confraternité aux nombreuses revues littéraires avec lesquelles il avait un service d'échange.

Il remercie encore spécialement les conférenciers et les écrivains étrangers qui lui ont fait l'honneur de leur collaboration si grâcieuse et si distinguée. Et, pour la publication du bulletin final, il fait un pressant appel à leur bonne volonté et à leur talent pour obtenir une série d'articles. qui, réunis en une brochure ultime, sera comme le couronnement de l'œuvre que *L'Eveil* a entreprise.

Les manuscrits seront reçus jusqu'au 10 décembre.

Les chansons populaires. Une excellente initiative. — « Depuis quatre ans, la section gantoise du Willems-Fonds organise, en hiver, tous les lundis soir, une soirée chantante publique, à laquelle sont conviées tout spécialement les femmes et les jeunes filles du peuple.

» A ces « Liederavonden », on enseigne aux assistantes à chanter de vieilles chansons dans l'espoir de les voir répandre parmi la classe ouvrière et de faire disparaître ainsi les chansons obscènes. A chaque réunion, on étudie un nouvel air chanté d'abord par un des organisateurs de l'œuvre et repris ensuite, plusieurs fois, par l'assistance. La chanson étant apprise est répétée la fois suivante avant qu'on enseigne une nouvelle. La première séance de la période 1906-1907 a eu lieu hier; 400 femmes et jeunes filles y assistaient. Ce chiffre indique suffisamment l'importance acquise par l'œuvre. On a distribué gratuitement un chansonnier ne contenant pas moins de 75 morceaux déjà enseignés. » — (*Le Soir*, de Bruxelles, numéro du 6 novembre.)

Quand prendra-t-on à l'égard de la « Chanson wallonne » la même initiative ? *Gr.*

Pour l'Histoire de Belgique. — La propagande entreprise par le *Cercle Verviétois de Bruxelles*, au sujet du concours historique annoncé dans notre dernier numéro, a produit d'excellents résultats. Le Cercle annonce qu'une somme de 500 francs sera affectée, pour chaque catégorie, à récompenser le meilleur mémoire distingué par le jury.

Mgr le Prince Albert de Belgique, qui se montre si favorable à toutes les manifestations de patriotisme, et notamment à celles du patriotisme wallon, a bien voulu honorer de son appui l'entreprise du Cercle verviétois.

Le prix de Rome pour la gravure. — Le maître graveur Auguste Danse vient de voir couronner sa longue carrière professorale. Le plus jeune de ses élèves, M. Alfred Duriau, a remporté le Premier grand prix de gravure, tout comme son plus ancien, M. Louis Lenain, l'emportait il y a vingt-cinq ans. Entretemps, il est vrai, le maître avait encore présenté quatre autres élèves au concours de Rome : M. Dieu, qui obtint aussi le

premier grand prix, MM. Montenez, Greuze et Bernier, qui successivement remportèrent le second. L'Ecole de Mons est à bon droit très fière d'un tel Maître et d'une telle série d'Elèves.

M. Alfred Duriau est né à Mons en 1877, dans les locaux de l'Académie, dont ses parents sont les concierges. A onze ans, il entra dans les classes ; il suivit successivement les cours de dessin de feu Antoine Bourlard et de M. Motte, directeur actuel de l'Académie ; puis fit ses études de gravure sous la direction d'Auguste Danse. Il travailla quelque temps à Paris, où il fit de la gravure en couleurs et de la peinture, dans l'atelier de M. Bonnat.

M. Duriau s'était déjà distingué par différentes œuvres, notamment par de beaux portraits de Schumann, Tolstoï, Wagner, par de belles gravures originales, dont plusieurs destinées à des livres, sans compter de très verveuses études de peinture.

L'excellent journal patois de Mons, *Le Ropieur*, a consacré son numéro du 12 octobre à Alfred Duriau, Montois émérite. On doit lire notamment les verveux et sympathiques croquis signés *Manwel* et *Mimile*. Nous transcrivons :

« Vous le connaissez bien, ce grand type-là, qui a été décrocher le maître-prix de tous les premiers artistes-graveurs de notre pays, qui est pourtant le pays de la gravure ? Je cracherais mon filet que vous avez déjà vu un grand flandrin descendre la rue Samson, avec ses deux mains dans ses poches jusqu'à ses orteils. Il a l'air leste et sémillant comme un lézard au soleil : tu dirais qu'il a reçu une collection de coups de manche à balai sur les jambes, il plie sur ses genoux... Regarde-le, comme il est mou !... Et il n'en finit plus : il s'en va tout en pointe comme un paratonnerre. Moi, quand je suis avec lui, il me faudrait bien une échelle de cordes pour lui faire des confidences !... Il est aussi long que sa pipe est courte ! (Suit la description de la pipe — imagée, ô combien !) Elle est là fichée dans ses dents comme un crampon dans un mur, et c'est à peine s'il la tire pour vous raconter, au cabaret, une histoire de brigands comme il en sort quelquefois. Alors, il s'avance vers vous, le menton à ras de la table, il parle comme s'il était à confesse, et il vous fait des yeux tout ronds comme s'il avait peur lui-même de ce qu'il raconte. Les trois quarts du temps, avec son long visage aussi rouge qu'un clair de lune, Alfred n'a pas l'air d'être là pour s'amuser. Mais quand il est au cabaret, ou bien dans notre « cambuse » du *Ropieur*, bien à son aise devant une bonne *pinte*, il est comme *dé-lié*, et je vous prie de croire qu'il s'en donne : il se *répand*, tant il a du plaisir, et parfois il s'esclaffe tellement fort que je crois toujours qu'il va briser le dos de sa chaise ! »

Naturellement, *le Ropieur* a été le premier à arborer son drapeau. « Ce drapeau-là, Fred, c'est du calicot à trois aunes pour un franc ! mais c'est notre salut d' Ropieur à un Ropieur, c'est notre bonjour à un grand camarade qui nous revient récompensé et agrandi. Quand tu passeras sous nos fenêtres, samedi soir, en voiture (pendard !), salué par tous les Montois,

dont beaucoup auront une larme prête à filer du coin de l'œil, relève tes yeux par en haut du côté de notre « cambuse », et dis-toi bien que personne plus que nous n'est content de te voir revenir avec les honneurs !... »

Le signal donné par *le Ropieur* fut aperçu par toute la ville. On fit à Duriau, à son retour de Bruxelles, une manifestation tellement unanime, cordiale et pathétique... que, vous pouvez m'en croire, Duriau ne l'oubliera jamais !

Montois-Cayau.

Ouvrages reçus

André, Paul. *Delphine Fousseret*, roman. Bruxelles, « La Belgique artistique et littéraire » (Larcier, éditeur). In-8° (18.5 × 12), 281 p. Prix : 3 fr. 50.

Brouwers. DD. *Documents relatifs à l'administration du Béguinage Saint-Christophe à Liège.* (Extr. des « Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique, t. 32.) In-8°, 15 p.

Colson, Oscar. *Zénobe Gramme, sa Vie et ses Œuvres, d'après des documents inédits.* Ouvrage honoré d'une souscription du Gouvernement belge. 3me édition, revue et augmentée. Liége, « Imprimerie Moderne ». In-8° (16 × 30), 104 p., 3 portraits et 2 gravures. Prix : 1 fr. 50.

Doutrepont, Georges. *Inventaire de la « Librairie » de Philippe-le-Bon, 1420;* publié par Georges Doutrepont, professeur à l'Université de Louvain. Bruxelles, Kiessling. In-8° (22 × 14.5), XLVIII + 191 p.

Fairon, Emile. *La bibliothèque d'un chanoine liégeois.* (Extrait de la « Revue des bibliothèques et archives de Belgique »). In-8° (24.5 × 15), 48 pages.

Grojean, Oscar. *Un bibliophile belge : Jules Delecourt.* (Extrait de la « Revue des bibliothèques et archives de Belgique »). In-8°, 4 pages avec portrait.

Herry, Pol. *Un rêve à l'aimée*, poésies. Paris-Liége, « L'Edition artistique ». In-8° (16 × 12), 115 p.

Lamoureux, Jean (Jean Lejeune, de Herstal). *Rîmês d'amour èt djoyeusès tchansons.* Préface de M. Aug. Doutrepont, professeur à l'Université de Liége. Liége, imp. Publicitas. In-8° (21 × 13.5), 96 p. Prix : 1 fr.

Maurer, Théodore. *Fleurs morvandelles*, poésies. Paris, « Maison des Poètes ». In-8° (20 × 14), 179 p.

Paulsen, Félix. *En terre liègeoise, Liége pittoresque et industriel.* Illustrations de Henri Meunier et Marius Renard. Gand, Société coop. « Volksdrukkerij ». In-8° (23 × 15.3), 163 p. Prix : 1 fr.

Renard, Albert. *Petit Lourdes. Carnet d'un brancardier.* Bruxelles, Larcier. In-8° (18.8 × 12), 60 p.

Rolland, Eugène. *Flore populaire ou Histoire naturelle des Plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folklore.* Tome VI. Paris, chez l'auteur, 5, rue des Chantiers. In-8° (22.5 × 14), 307 p. Prix : 8 fr.

Sirtaine, Maria. *Les heures ardentes*, poèmes. Paris-Liége, « L'Edition artistique ». In-8° (18.5 × 11.5), 102 p.

Sottiaux, Jules. *L'originalité wallonne.* Paris-Liége, « L'Edition artistique ». In-8° (18.5 × 12), 428 p. Prix : 3 fr. 50.

Thomas, Louis. *La maladie et la mort de Maupassant.* Bruges, Arthur Herbert. In-8° (17.5 × 11), 103 p. Prix : 2 fr. 50.

Wauthy, Léon. *L'inutile Effort*, roman. Paris-Liége, « L'Edition artistique ». In-8° (18.5 × 12), 121 p.

Bulletin d'Histoire linguistique et littéraire française des Pays-Bas, publié par Georges Doutrepont et le baron Béthune, avec la collaboration d'anciens membres de la Conférence de philologie romane de l'Université catholique de Louvain et d'autres romanistes. Années 1902-03. Bruges, L. de Plancke. In-8° (25 × 16.5), 216 p.

La Nation Belge, 1830-1905. Conférences jubilaires faites à l'Exposition Universelle et Internationale de Liége en 1905. Liége, Desoer ; Bruxelles, Weissenbruch. In-8° (26.5 × 18), xxi + 489 p. Prix : 12 fr. 50. [Envoi du Comité exécutif de l'Exposition de Liége.]

L'Afronté, årmanac walon. Deûzinme annêye, 1907. Dison, Winandy. In-8° (17.5 × 12.7), 96 p. Prix : 15 c.





LITTÉRATEURS FRANÇAIS DE WALLONIE

Hubert Stiernet

De tous nos écrivains, l'auteur des *Histoires hantées* est peut-être celui qui possède le tempérament le plus compliqué. Ce Hesbignon — M. Stiernet est né à Waremme — réunit en lui un observateur, un visionnaire et un psychologue. C'est par un roman psychologique, *Pierre Lanriot*, qu'il a débuté. Il était tout jeune alors et son inexpérience se trahit par des défauts de composition ; on trouve cependant déjà dans cet ouvrage des fragments remarquables, des caractères superbement analysés, des pages d'une écriture nette et serrée qui annonce un vigoureux talent d'écrivain. Un peu plus tard, il publia, à l'intention des enfants, sa jolie *Histoire du Chat, du Coq et du Trombone.* Ce livre, illustré par le maître dessinateur Amédée Lynen, fut un des premiers à introduire une note d'art dans un domaine où pullulaient les fadaises et les histoires à l'eau de rose. En même temps, Hubert Stiernet donnait à la « Jeune Belgique », à la « Wallonie », à la « Société nouvelle », à la « Revue de Belgique », des contes finement ciselés, où sa riche personnalité s'affirmait sous son vrai jour. C'étaient les *Contes au Perron*, qui parurent en volume en 1893.

Ce livre présente les qualités et les défauts de beaucoup d'œuvres publiées en Belgique à cette époque par nos meilleurs écrivains. Notre renaissance littéraire fut surtout une réaction contre le style incolore et sans vie dont se servaient d'une manière à peu près générale, avant 1880, les littérateurs belges. Comme toute réaction, elle eut ses excès. On sacrifia souvent le contenu au contenant. On prit l'habitude de juger la littérature à peu près de la même manière

que la peinture. On soignait trop souvent le morceau aux dépens de l'ensemble. Quelques-uns des *Contes au Perron* ne sont pas tout à fait sans reproches sous ce rapport. Par contre, d'autres — et ce sont les plus nombreux — nous montrent M. STIERNET déjà libéré de cet écueil. « La Fête à Dolée », « Jésus », « Paternelle Scélératesse », « Soléal », « Le Faucon blanc », « Le Locataire » — ce dernier surtout — sont des histoires fouillées et bien conduites. Quoique appartenant, par les sujets, à des genres fort différents, elles procèdent toutes d'un même esprit. Sauf « Soléal » et « Le Faucon blanc », qui sont des contes féeriques, toutes sont de petits drames d'une facture sobre, que traverse un sourd rayon de lumière fantastique. Les personnages sont en général des gens qui ont commis une faute dont le souvenir empoisonne leur existence ; ils luttent contre le remords, contre la peur, contre le destin implacable, ou sont les jouets de quelqu'un qu'ils ont offensé et qui se venge par delà la mort.



Dans les *Histoires hantées*, nous retrouvons M. STIERNET tel qu'il s'était révélé dans les *Contes au Perron*. Comme tous les artistes qui ont une personnalité tranchée, il est resté fidèle à lui-même. L'imitation des écrivains notoires ou glorieux, à laquelle s'abandonnent si facilement ceux qui sont plus préoccupés du succès que soucieux de traduire leurs propres rêves, ne l'a pas entraîné hors de sa route. Ce sont de nouveau des histoires réalistes mêlées à des récits de pure imagination et à des études psychologiques qu'il nous donne. Mais le cadre de son art s'est élargi. Il se meut avec plus d'aisance dans le domaine spécial dont il s'est fait l'explorateur et il y promène une lumière plus intense et plus vive. Son style aussi a acquis plus d'ampleur et de sûreté. A côté de « La Fête à Dolée », qui était une ravissante aquarelle, « La Girouette » et « L'Enseigne » apparaissent comme des tableaux de maître. Comme il est vivant et bien campé, par exemple, cet Abdomère, qui ayant fait échouer le projet d'un de ses vieux amis qui voulait placer une girouette sur la maison communale, devient la cause indirecte de sa mort et se croit

ensuite poursuivi par le défunt qu'il essaye vainement d'apaiser en obtenant l'exécution de son projet ! « La Girouette » est une histoire comique, mais d'un comique spécial. S'il fallait chercher une famille à Abdomère, on la trouverait parmi les personnages de Dickens plutôt que chez ceux de Maupassant. Comme la plupart des conteurs du nord, M. STIERNET grossit ses personnages, amplifie leurs gestes, gonfle leurs actes et déforme leur milieu. Ses héros en acquièrent des figures épiques. Tout grandit de même autour d'eux. Dans « L'Enseigne », l'auteur nous présente une auberge dont le propriétaire raconte l'histoire. Au travers de son imagination grossissante, elle devient quelque chose d'énorme, un lieu symbolique et sacré, le panthéon où reposent toutes les vieilles gloires du village. Ces exagérations n'enlèvent toutefois pas à la vie réelle sa véritable physionomie. Ce sont bien des paysans hesbignons que nous avons devant nous. C'est bien la Hesbaye qui déroule autour d'eux ses plaines ondulées. Quelques lignes lui suffisent pour tracer la silhouette des uns et fixer la poésie de l'autre. Il ne s'arrête guère à la couleur et à la forme des choses. Son regard va plus loin. Derrière les apparences, c'est toujours l'âme qu'il cherche à saisir. Ses décors ont généralement plus de caractère que de charme et c'est par la puissance de leur vie infiniment plus que par le pittoresque ou la grâce de leurs gestes que ses personnages nous empoignent.

Nous retrouvons les mêmes progrès dans les contes de pure imagination et dans les études psychologiques. « Soléal » et « Le Faucon blanc », où M. STIERNET avait révélé de précieux dons d'invention, étaient déjà de très belles histoires. « La Vierge au Rouet » est un petit chef-d'œuvre. Rien de matériel n'alourdit cette jolie légende, qui semble tissée avec des rayons de lune. Une fée et un petit berger se sont aimés miraculeusement sur la terre; plus tard, ils se retrouvent dans le ciel sous la forme de deux étoiles; la voie lactée les sépare, mais une fois l'an, les dieux bienveillants permettent qu'ils se réunissent :

« Cependant, chaque année, le septième jour de la septième lune, vous n'entendrez plus jamais caqueter dans les pommiers ; et vous ne verrez pas s'élever, le long des peupliers en aigrette, le vol lent et cahoté des oiseaux blancs et noirs, à la queue trop lourde; parce que ce jour, les pies charitables prennent leur essor vers les hautes régions et vont construire, ouvriers innombrables et habiles, un pont au-dessus de la voie lactée. Puis, quand vient la grande nuit, quoique le ciel en cet instant soit de pure améthyste, toutes les étoiles baissent discrètement leurs paupières et, dans l'immuable silence céruléen, aux deux bouts opposés de la passerelle merveil-

leuse, le pâtre fidèle et la Vierge au Rouet s'avancent l'un vers l'autre, ravis comme au jour de la première rencontre, et répètent, frémissants, l'ineffable duo d'amour du Pâtre et de l'Etoile. »

Les Histoires hantées se terminent par une superbe étude psychologique : « Fermel ». C'est l'autobiographie d'un malheureux qui a eu pour père un ivrogne et un assassin. Ni son intelligence, ni sa volonté ne parviennent à dominer les tares héréditaires qui germent et grandissent en lui. Après une enfance misérable et une jeunesse sans joie, au moment où il croit avoir trouvé un peu de bonheur dans l'amour, une désillusion cruelle lui fait tuer sa fiancée et l'homme qu'il considérait comme son seul ami.

« Fermel » est l'histoire la plus parfaite et la plus poignante qu'ait écrite STIERNET. Ici les personnages, le décor, le style concourent avec une rigueur pour ainsi dire mathématique à l'effet que l'auteur a voulu produire. Ici le destin ne revêt plus la forme sommaire sous laquelle l'esprit crédule et impressionnable d'un paysan peut se le représenter. Le monstre est au contraire un de ces sphynx que la science a couchés sur ses livres, mais dont elle n'a pas pénétré l'énigme. C'est un mystérieux point noir qui entache une âme et qu'on ne peut empêcher de grandir, un ennemi invisible qu'on porte en soi et contre lequel on ne peut rien. « Fermel » est une mâle eau-forte, où tous les personnages apparaissent comme taillés au couteau sur un fond de ténèbres. Il s'en dégage à la fois de la cruauté, de la pitié et de l'amour. Derrière l'analyste impitoyable, on sent un grand cœur aimant dont les battements résonnent sous le dur métal des phrases. Nous venons de voir quelle langue vive, souple, légère et transparente M. STIERNET met au service de sa fantaisie quand elle l'emporte dans le monde des fées. Voici un portrait, découpé dans « Fermel », qui montre la face sombre de son talent et de son style :

« Le souvenir des choses de cette nuit me brûle encore les yeux : Grand'mère était assise à table, son mouchoir sur la tête, son jupon relevé sur ses épaules comme quand elle allait mendier; elle buvait une tasse de café, pendant que mon père, debout près du voisin, parlait d'un ton de voix moins rogue que d'habitude ; chacun des hommes tenaît en main un verre rempli de genièvre. On n'entendait rien au-dehors et les paroles du maître de la maison avaient une résonnance étrange.

» La chère vieille, horriblement pâle, se leva sans un mot et, d'un pas saccadé, lent et tragique, se dirigea vers la porte, suivie des deux hommes.

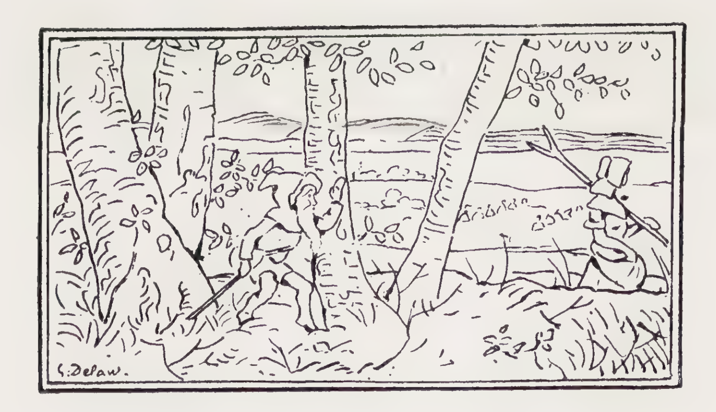
» Ils la hissèrent sur la charrette, où ses grandes proportions lui donnèrent soudain, dans l'obscurité, l'apparence fantastique d'une statue de pierre que des bandits descellaient pour la faire tomber.

» — Asseyez-vous dans le fond, vous serez mieux, dit mon père.

» — Ne gênez pas trop votre compagnon, ajouta le messager. Il voulait parler d'un porc couché dans le véhicule. »

Ce magnifique tableau, si plein dans sa concision, ne constitue pas une exception dans cette nouvelle. Tout est écrit dans la même langue, sobre et ferme. C'est le digne couronnement d'un livre qui contient plusieurs histoires de tout premier ordre et qui n'en renferme aucune qui soit indifférente. A côté des récits que nous avons cités comme étant les plus caractéristiques, on trouve encore toute une série d'excellents contes, dramatiques aussi pour la plupart, mais moins sombres et moins angoissants que « Fermel ». Avec les *Histoires hantées*, Hubert Stiernet s'est assuré une belle place dans la galerie des conteurs qui ont contemplé la vie à travers le voile doré ou noir de leur imagination et dont Dickens, Hoffmann et Poë sont les grandes figures.

Hubert KRAINS.



Bibliographie

STIERNET, Hubert. Né à Waremme, le 5 juillet 1863.

1. — Ouvrages :

1888. — *Pierre Lanriot*, roman [suivi de deux nouvelles : *Le Ruban bleu* et *Premier baiser*]. Bruxelles, Lebègue.
1 vol. in-8° (12 × 19), 232 p. Prix : 3 fr.

1890. — *Histoires du Chat, du Coq et du Trombone* [trois contes]. Illustrations de Amédée Lynen. Bruxelles, Lebègue.
1 vol. in-8° (23 × 15), 158 p. Prix : 1 fr. 50.

1893. — *Contes au Perron*. [Contes et nouvelles.] Bruxelles, Charles Vos.
1 vol. in-8° (12 × 19), 188 p. Couverture parcheminée. Prix : 2 fr.

1906. — *Histoires hantées*. [Nouvelles.] Bruxelles, Association des Ecrivains belges », Dechenne, éditeur.
1 vol. in-8° (12 × 19), 250 p. Prix : 3 fr. 50.

2. — Collaboration :

Caprice-Revue, Liége, 1888 : Nouvelles.
La Wallonie, Liége, 1888 et suiv. : Contes.
La Revue de Belgique, Bruxelles, 1889 : Nouvelle.
La Jeune Belgique, Bruxelles, 1890-1893 : Nouvelles.
Almanach de l'Université de Gand, 6e et 7e années, 1890 et 1891 : Nouvelles.
La Société Nouvelle, Bruxelles, 1892 et suiv. : Nouvelles et critique littéraire.
Le Coq rouge, Bruxelles, 1895-1897 : Nouvelles et critique littéraire.
Le Réveil, Gand, 1892 et suiv. : Nouvelles et critique littéraire.
Le Thyrse, Bruxelles, 1901-1905 : Nouvelles et critique littéraire.
La Belgique artistique et littéraire, Bruxelles, 1906 : Nouvelle.





Les Médailleurs au Pays de Liége

CHAPITRE IV

Les derniers graveurs de la Principauté

Jacoby — Léonard Jéhotte

En l'an 1727, la fabrication des monnaies avait été complètement suspendue à Liége. L'atelier resta inactif jusqu'au *sede vacante* de 1744 (1).

On ignore quel fut le graveur du Chapitre à cette dernière date; toujours est-il qu'alors on frappa des ducats, des écus, des escalins et des liards (2).

Nous ne connaissons pas non plus le nom de l'artiste qui tailla les coins des monnaies de Jean-Théodore de Bavière (3); il y avait bien alors à Liége un graveur qui n'était pas dépourvu de talent, Philippe-Joseph Jacoby, mais il est peu probable qu'il était attaché à la monnaie, vu que, en 1763, pendant le *sede vacante,* c'est Jean-Noël Dreppe qui fut d'abord chargé de graver les monnaies du Chapitre.

Philippe-Joseph Jacoby naquit à Liége vers 1708. A quatorze ans, il perdit ses parents, et son tuteur L. de Thier l'envoya à Cologne pour s'y initier à l'art de la gravure. On ignore combien de temps il passa dans cette ville; son apprentissage terminé, il aurait même

(1) de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége,* p. 384.
(2) de Chestret, p. 362-364.
(3) de Chestret, p. 364-371.

voyagé en Allemagne et en France ; il s'adonna certainement à l'art de la gravure en taille-douce, car les collections d'estampes contiennent une série de pièces de valeur moyenne dues à son burin ; il grava également des pierres fines, mais aucune de celles-ci ne paraît être conservée.

Quoi qu'il existe dans les cartons de l'Académie des Beaux-Arts de Liége une copie à la sanguine, laissée inachevée, d'une gravure de Sadeleer, au verso de laquelle est écrit « Jacoby a fait ce dessin en 1727 » (¹), le premier document certain de son séjour à Liége ne peut être antérieur à l'an 1746.

C'est une médaille qui appartenait au Cabinet du comte de Renesse, mais qui paraît être perdue aujourd'hui.

Au droit, Jacoby y avait représenté Jean-Théodore de profil à gauche avec l'inscription *J[ohannes] Theodorus D[ux] Bavariae* ; et il avait continué au revers l'énumération des titres du prince-évêque : *Card[inalis] dux epis[copus] et prin[ceps] L[eodiensis]* (³) *F[risingensis]* et *R[atisbonnensis]*, autour d'un écusson sous lequel est étendue une bandelette avec la devise : *Virtute unita* (⁴).

Comme le dessin qu'en a donné de Renesse est plutôt médiocre, il est impossible de se faire une opinion sur cette première médaille.

Le chef-d'œuvre de Jacoby est un grand médaillon en fonte typographique à l'effigie du même Jean-Théodore de Bavière (⁵). Le prélat est représenté en buste, de profil à gauche, vêtu d'un manteau d'hermine, tenant de la main droite l'extrémité d'une croix qui lui pend au cou. Le buste est posé sur une aigle éployée tournée vers un lion protégé par un cartouche aux armes de Bavière, contre lequel s'appuie le bonnet ducal posé sur une console; devant, le chapeau de cardinal et la croix de Jérusalem ; derrière, la mitre, la crosse et l'épée.

(1) Le meilleur travail sur Jacoby est celui de de Chestret : *Notice sur P.-J. Jacoby, graveur liégeois du XVIIIe siècle. Revue belge de Numismatique*, 1891, pp. 88-100.

(2) J.-S. Renier, *Catalogue des dessins d'artistes liégeois*, p. 161.

(3) « Jean-Théodore, duc de Bavière, cardinal, duc, évêque et prince de Liége, de Freisingen et de Ratisbonne ». Il y a certainement une faute dans cette légende. De Renesse et son graveur doivent avoir mal lu le revers. Sans doute, après *Cardinalis*, au lieu de DUx, faut-il lire *D G*, c'est-à-dire *Dei gratia*, par la grâce de Dieu, formule régulière.

(4) « Unis par la Sagesse » du prince.

(5) On en connaît deux exemplaires : l'un est au Cabinet royal de Munich (*Mittheilungen der bayerischen numismatischen Gesellschaft*, 1882, pl. I, nº 3) ; l'autre fait partie des collections de M. le baron de Chestret. Il a été reproduit par la phototypie en grandeur naturelle dans la *Revue belge de Numismatique*, 1891, planche IV.

Tout autour, la légende : *Joan[nes] Theodorus Bar[ariae] dux, S[anctae] R[omanae] E[cclesiae] card[inalis] D[ei] g[ratia] ep[iscopus] et pr[inceps] Leod[iensis] Fris[ingensis]* et *Rat[isbonnensis]*, etc., etc., etc. (1). Au bas, sur une bandelette, l'inscription : *Eburonum amor* (2).

Cette composition de Jacoby est finement reciselée. C'est sans conteste une des maîtresses œuvres du XVIIIe siècle. L'ensemble est admirablement équilibré dans toutes ses parties ; le seul détail qui me paraisse malheureux est le lion : il ressemble plus à un gros chien à long poil, couché dans sa niche, qu'au grand fauve du désert. Mais, je dois me hâter de le dire, c'est là un défaut commun à tous les lions du XVIIIe siècle.

Ce médaillon est daté de 1758. Or, en 1752, au cours d'une réception qui avait eu lieu chez le Prince à l'occasion de sa fête, « la cour vit avec plaisir un très beau médaillon gravé par le sieur Jacobi et représentant son Éminence. Au bas du buste étaient les attributs convenables, au sujet de la devise : *Populorum amor*. Outre la parfaite ressemblance, les connaisseurs jugèrent que tout l'ouvrage était un chef-d'œuvre digne des plus beaux temps. Jacobi travaillait alors à un médaillon du duc Charles de Lorraine, sur lequel il aura pu graver sans craindre de critique : *Belgicorum amor*. » (3)

Jacoby fit donc deux médaillons de Jean-Théodore de Bavière ; il me paraît probable qu'ils étaient dissemblables : Devaulx dit qu' « au bas du buste étaient les attributs convenables au sujet de la devise *Populorum amor* ». Les insignes qui figurent sur notre pièce ne répondent guère à cette description. Il est, par conséquent, probable que Jacoby exécuta deux compositions différentes.

Quant au médaillon de Charles de Lorraine, auquel Devaulx fait allusion, il fut, selon toute apparence, remis au gouverneur général des Pays-Bas ; on en trouve trace dans le catalogue des objets précieux laissés à sa mort par Charles de Lorraine (4). Aujourd'hui, il paraît être perdu.

Pendant le *sede vacante* de 1763, Jean-Noël Dreppe avait été désigné pour graver les monnaies du Chapitre (5) ; on ne sait pour-

(1) « Jean-Théodore, duc de Bavière, cardinal de la Sainte Eglise romaine, par la grâce de Dieu prince-évêque de Liége, de Freisingen, de Ratisbonne, etc., etc., etc. »

(2) « Amour des Eburons ».

(3) Devaulx, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique du Pays de Liége*, manuscrit, t. IV, folio 201, cité par de Chestret, *Revue belge de Numismatique*, 1891, p. 97.

(4) *Catalogue des effets précieux de feue Son Altesse Royale le duc Charles de Lorraine et de Bar*. Bruxelles 1781, p. 42.

(5) De Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége*, p. 384.

quoi, sa commission lui fut subitement retirée, JACOBY fut chargé de le remplacer. Il grava donc l'écu au saint Lambert (1) mais, sans doute, il était encore tout à fait inexpérimenté, car des procès-verbaux dressés à la Monnaie de Bruxelles, nous apprennent qu'il y fit essayer sans succès des coins qu'il avait gravés à cet effet (2).

Il vit sa commission renouvelée pendant les vacances de Siége de 1771 et de 1784; des divers types de saint Lambert qu'il exécuta, le dernier est peut être le plus beau de tous ceux qui furent créés.





JACOBY. Ecu au St-Lambert frappé pendant la vacance de siége de 1784.

A l'avénement de Charles d'Oultremont au trône de Liége, ce fut lui qui grava le jeton commémoratif.

L'évêque y est représenté le profil à gauche avec la légende suivante disposée sur deux lignes : *Car[olus] ex c[omitibus] ab Oultremont D[ei] g[ratia] ep[iscopus] pr[inceps] Leod[iensis], DéLICIae CIVIVM* (3). Le chronogramme donne 1764, date de l'entrée du prince à Liége. Au revers, l'œil de Dieu dans les nuages regarde le perron liégeois auquel une femme vient suspendre un écu aux armes d'Oultremont (4).

Le portrait du prélat est bien étudié et doit être ressemblant; peut-être, la dégradation des plans n'est-elle pas bien observée; mais le revers manque d'originalité, et surtout de perspective.



JACOBY. Jeton commemoratif de l'avènement de Charles d'Oultremont au trône épiscopal.

En 1775, les peintres FASSIN et DEFRANCE ayant conçu le dessein d'établir à Liége une académie de peinture, s'en ouvrirent au prince de

(1) DE CHESTRET, *o. c.*, p. 372-73.

(2) A. DE WITTE, *Revue belge de numismatique*, 1898, p. 107-408.

(3) « Charles, comte de la famille d'Oultremont, par la grâce de Dieu prince-évêque de Liége, délices de ses concitoyens. »

(4) S. CUMONT, *Revue belge de Numismatique*, 1886, p. 116.

Velbruck qui fonda l'Académie des Beaux-Arts, à laquelle il affecta une partie des biens des Jésuites dont l'ordre venait d'être supprimé (1).

Jacoby grava à cette occasion la médaille que voici. Elle fut frappée l'année suivante à Bruxelles, vu que le balancier de Liége était pour lors hors de service (2).

Il s'était inspiré à cet effet de la composition que Jacques Roettiers travaillant pour les académies de Belgique, avait copiée de celle qu'avait créé Thomas Bernard pour fêter la fondation à Rome en 1667, d'une succursale de l'Ecole de peinture et de sculpture de Paris (3).

Au droit, sous l'inscription *Artes instauratae* (4), se dresse le perron liégeois; à droite, un petit amour armé d'une palette et d'un pinceau peint un héros tenant une corne d'abondance, sur une toile appuyée contre le perron; un deuxième amour, assis à l'avant plan sur les marches du perron, grave au burin, et à gauche, un troisième également assis, sculpte un buste antique à grands coups de marteau. A l'exergue on lit la date MDCCLXXV.



Jacoby. Médaille de la fondation de l'Académie des Beaux-Art à Liége.

Le revers est occupé par une inscription en six lignes : *Regnante Francisco Carolo, academia picturae, sculpturae, scalpturae Leodii erecta* (5).

Quatre ans plus tard, le prince de Velbruck fonda la Société d'Emulation. Il lui donna une sorte de caractère officiel en plaçant sous sa surveillance divers établissements d'instruction, et tout particulièrement l'Académie de peinture, de sculpture et de gravure. Pour rappeler cette sorte d'union, Jacoby grava une médaille pour laquelle il utilisa le droit de la précédente. Au revers, on y voit un caducée ailé soutenu par deux mains entrelacées. Une double inscription circulaire dit : *Academia picturae, sculpturae, scalpturae socie-*

(1) U. Capitaine, *Notice historique sur la Société libre d'Emulation de Liége*, dans l'*Annuaire* de cette Société, année 1856, p. 55.

(2) de Chestret. *Numismatique de la principauté de Liége*, pp. 373-375.

(3) Voy. A. de Witte, *La Gazette numismatique*, 1906, p. 9.

(4) « Etablissement des arts ».

(5) « Sous le règne de François-Charles, création à Liége de l'Académie de peinture, de sculpture, de gravure ».

tasq[ue] Aemulationis, regnante Francesco Carolo Leodii erecta (1).

Plus tard, quand le prince de Hoensbroeck eut succédé à Velbruck, on créa une nouvelle médaille. Ce fut encore Jacoby qui, malgré son grand âge la composa. Elle ne brille pas non plus par son originalité.

Au droit, sous l'inscription *Artium favore* (2), une femme coiffée d'une couronne murale est assise; elle s'appuie du bras gauche contre le perron liégeois auquel sont suspendus les écussons de Velbruck et de Hoensbroeck; sur le sol, un marteau, une équerre, un compas avec palette, un appuie-main, des pinceaux et un portrait; à l'exergue :

Leodii, anno MDCCLXXXV.



Jacoby. Médaille de l'Académie des Beaux-Arts et de la Société d'Emulation de Liége.

Au revers le caducée ailé soutenu par deux mains enlacées de la médaille précédente, avec l'inscription *Academia picturae sculpturae, Societasq[ue] Aemula[tionis] regnante et auspicante Constantino Francisco* (3).

Ce fut la dernière œuvre de Jacoby. Au commencement de 1789, il écrivit au chapitre, une lettre dans laquelle il le priait de daigner « accorder sa survivance à Léonard Jéhotte, son seul et unique élève ».

Jacoby mourut à Liége, le 23 septembre 1794.

L'année même où son maître en avait exprimé le désir, Léonard Jéhotte (4) avait obtenu le titre de graveur du Chapitre cathédral. Il était tout jeune encore; fils de Jean Jéhotte, qui exploitait une houillère, il était né à Herstal, le 1er août 1772; son père voulait en faire un horloger, mais ses dispositions pour le dessin le firent entrer dans l'atelier de Jacoby, où il apprit la gravure en pierre fines et en

(1) « Académie de peinture, de sculpture, de gravure, et Société d'Émulation, établie à Liége sous le règne de François-Charles ».

(2) « Pour favoriser les arts. »

(3) « Académie de peinture, de sculpture, et Société d'Emulation, sous le règne et les auspices de Constantin-François ».

(4) Il existe deux articles principaux sur Léonard Jéhotte ; Guioth. *Léonard Jéhotte. Revue belge de Numismatique*, 1853, pp. 404-408.— L. Alvin, *Notice biographique sur Léonard Jéhotte. Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1862, pp, 153-184. L'article de Piot dans la *Biographie nationale* est une simple compilation. — Dans la suite de cet article, les noms de Guioth et Alvin suivis d'un numéro d'ordre renvoient au catalogue de l'œuvre de Léonard Jéhotte dressé d'une manière incomplète par ces deux auteurs.

médailles; il suivit également des cours de l'Académie de dessin et, en 1788, se vit décerner un prix par la Société d'Émulation; il est probable que c'est à l'Académie qu'il apprit à graver en taille-douce.

Pendant le *sede vacante* de 1792, ce fut Léonard Jéhotte qui grava les coins du ducat, de l'écu et de l'escalin (1). Ils ne présentent rien de bien particulier; le jeune graveur se borne à reproduire les types traditionnels et particulièrement celui que Jacoby avait gravé en 1771. Mais bientôt, le pays de Liége disparut de la carte politique de l'Europe; Léonard Jéhotte qui, pendant la révolution liégeoise, avait commandé une section de la garde urbaine, reprit le burin; il tailla en relief, pour l'administration française et celles des nombreuses communes du pays, quatre à cinq cents sceaux, timbres et cachets, qu'il s'appliqua à varier dans la mesure du possible; il s'adonna à ce moment à la gravure sur pierre fine et à celle en taille-douce (2); l'occasion de graver des médailles semble ne s'être présentée à lui qu'assez rarement. Pourtant, en 1808, il en exécuta une pour la *Société libre des sciences physiques et médicales de Liége*.



Constantin Jéhotte. — Médaille-souvenir à l'effigie de Léonard Jéhotte, son père.

En 1811, la Société libre d'Emulation lui en commanda une autre.

En 1818, il composa pour une famille d'Aix-la-Chapelle un jeton en cuivre jaune portant à l'envers les attributs des sciences et des arts, et au revers un œil avec une légende. Ces diverses pièces ne me sont connues que par le catalogue de l'œuvre du graveur, dressé par Louis Alvin (3).

La même année, il grava une médaille destinée à être employée par les communes du royaume à des usages divers, mais tout particulièrement pour servir de récompense. Le droit porte les armes des Pays-Bas, le revers est entouré de deux branches de chêne encadrant un espace libre destiné à recevoir une inscription (4). Le Cabinet

(1) de Chestret, *Numismatique de la principauté de Liége*, pp. 375-376.

(2) On trouvera une liste des gravures de Léonard Jéhotte sur pierres fines et sur cuivre à la suite de l'article de Louis Alvin, *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, 1862, pp. 178-181.

(3) Alvin, 2 à 4.

(4) Guioth, 1; Alvin, 6.

des Médailles de l'Etat en possède divers exemplaires portant les inscriptions : *Collège de la ville de Limbourg ; — Bolland ; — Wondelgem.*

En 1824, Léonard Jéhotte grava à nouveau pour la famille de Méan un jeton en cuivre qui avait été frappé en 1693 pour le grand doyen de Liége F.-J. de Méan (1). On ignore pour quelle cause l'artiste liégeois remplaça la date de 1693 par celle de 1694 (2).

La dernière œuvre de Léonard Jéhotte, sous le régime hollandais, fut sa médaille à l'effigie du roi Guillaume Ier, dont le revers a été composé en 1829 pour l'Exposition de l'Industrie. Au droit, *Wihelmus I Bel[garum] rex* (3), avec à gauche la tête du roi.

Au revers, *Floreant pacis artes, fugiant tenebrae* (4). Sur un rivage, où s'élèvent une usine et un temple, descend un génie ailé tenant de la main droite une branche d'olivier et de la gauche un flambeau ; sur les flots, un vaisseau navigue (5).

Les événements de 1830 mêlèrent Léonard Jéhotte au mouvement insurrectionnel. Ce fut lui qui grava les insignes de la garde urbaine, petites médailles grossières, en étain. Au droit, on y lit : *Garde urbaine liégeoise ;* au-dessus, *Liberté ;* au-dessous, *Ordre public.* Au revers, il se borna à imprimer dans le coin les mots *Légion* et *Compagnie.* On ajouta les autres désignations après la frappe au moyen de poinçons ; il y avait quatre légions : celles du *Nord*, du *Sud*, de l'*Est* et de l'*Ouest* et chacune d'elles comprenait sept ou huit compagnies. Il ne fit pas de coin spécial pour l'*Harmonie*, dont le nom est frappé en creux dans le champ de revers (6).



L. Jéhotte. Médaille en l'honneur de Charlier-la-Jambe-de-bois.

Quelques mois plus tard, après le fameux combat du Parc, où les Liégeois de Charles Rogier et tout particulièrement l'artilleur Charlier, se couvrirent de gloire, il grava une médaille en l'honneur de ce dernier (7). Au droit, *Charlier dit la*

(1) Alvin, 7.

(2) En outre, l'œuvre de Jéhotte n'est pas une reproduction exacte de la pièce de 1693. Ni les armoiries qui figurent au droit, ni le navire qui occupe le champ du revers ne sont des copies du modèle. L'artiste liégeois a traité les motifs à sa manière.

(3) « Guillaume Ier, roi des Belges ».

(4) « Que les arts de la paix fleurissent, que les ténèbres soient dispersées ».

(5) Guioth, 2 ; Alvin, 8.

(6) Guioth, 3 et 4 : Alvin, 9.

(7) Guioth, 5 ; Alvin, 10.

jambe de bois, avec à droite le buste de Charlier sanglé dans son uniforme d'artilleur et coiffé du shako dont le fond est replié sur l'oreille. Au revers, *Régénération de la Belgique, 1830.*

Dans le champ, en fleuron, l'artilleur à la jambe de bois pointe son canon vers la gauche. En dessous : *Bruxelles, 23, 24, 25, 26 septembre.*

Le buste du droit, gravé avec le plus grand soin, quoique sans recherche, donne l'impression d'un portrait très réaliste.

Quelques années s'écoulent encore avant que notre graveur trouve l'occasion de reprendre son burin. En 1834, la ville de Liége, désirant avoir une médaille à décerner comme récompense, s'adresse à lui. Il tailla dans ce but un coin qui est peut-être la plus élégante de ses compositions ; dans la légende : *Au mérite*, contre un socle décoré du perron liégeois et surmonté de palmes et de couronnes, il assit la Ville de Liége, représentée sous les traits d'une femme vêtue à l'antique et coiffée d'une couronne murale; de la main droite, elle tient une couronne; de la gauche, elle en repose une seconde sur ses genoux. A l'exergue, on lit : *Remunerando excitat* (1). Ce coin (2) a été frappé avec des revers variés composés d'inscriptions telles que : *Collège municipal*, *Conservatoire royal de Musique*, *Ecoles communales*, *Ecole industrielle*, *La Ville de Liége à . . . . . etc., etc.*

Ce même coin servit à Léonard Jéhotte pour le droit de deux autres médailles : d'abord, pour celle qui fut offerte au bourgmestre de Liége Louis Jamme, par les amis de l'instruction publique et des arts (3). Cette pièce est devenue très rare, et je ne l'ai pas vue en nature.

Au revers on y lit l'inscription : *A M. Louis Jamme, bourgmestre de la ville de Liége, les amis de l'instruction publique et des arts, 25 août 1836.*

La seconde médaille fut offerte en 1844 au Chevalier de le Bidart de Thumaide, par le Cercle médico-clinique et pharmaceutique de Liége (4). Le revers porte l'inscription : *Cercle médico-clinique et pharmaceutique ;* puis, dans le champ, sous un serpent buvant dans une coupe, la queue enroulée autour du pied, et un bouquet de fleurs et de fruits, on lit : *A Monsieur le Chev[alier] de le Bidart de Thumaide.*

Mieux connue est sa médaille — souvenir du professeur Ansiaux,

(1) « En récompensant, elle encourage ».
(2) Guioth, 5 ; Alvin, 11.
(3) Guioth, 11 ; Alvin, 12.
(4) Guioth, 12 ; Alvin, 17.

de Liége (1). Au droit, *N. G. A. J. Ansiaux*, et la tête du maître tournée vers la droite, modelée avec le plus grand soin, sans doute, mais avec beaucoup de conventionnel dans la chevelure. Au revers, une simple inscription : *Né à Ciney en MDCCLXXV, doct[eur] en chirurgie, prof[esseur] à l'Université de Liége, mort en MDCCCXXXIV. Par ses collègues et ses amis. 1835.*



L. Jéhotte. Médaille-souvenir de N. G. A. T. Ansiaux, professeur à la Faculté de Médecine de l'Université de Liége.

Lors de l'inauguration du pont de la Boverie, Léonard Jéhotte consacra un jeton à rappeler cet événement. A l'avant-plan, se dresse le pont à cinq arches qui barre une vue en perspective de la Ville et de la Meuse vers l'aval. Par delà le pont de la Boverie, on aperçoit diverses usines, le moulin de Bêche, l'Abattoir, le Collège, le pont des Arches. Puis, ce sont l'église St-Pholien, le quai St-Léonard, et la Citadelle qui domine le paysage. Au revers, l'inscription : *Inauguration du pont de la Boverie, le 27 janvier 1837. M^eu Moreau et Cie, Concess^res.*

L'étude de perspective qui constitue cette médaille montre que Léonard Jéhotte, possédait cet art à un haut degré : la dégradation des plans est observée avec le plus grand soin, et, sans descendre dans le métal, l'artiste a réussi à donner de la profondeur à son paysage (2).

La même année, pour commémorer l'achèvement du monument funéraire élevé à l'archevêque de Méan par son neveu le comte Eugène de Méan, Léonard Jéhotte grava une vue de la chapelle de St-Rombaud où est placé le mausolée (3). Sous les mots, *Fiat voluntas tua* (4), un ange annonce au prélat agenouillé sur un coussin à côté des insignes de ses dignités, qu'il va paraître devant Dieu.

Au-dessous le sarcophage. A l'exergue l'inscription : *Inauguré le 19 août 1837*. Le revers est tout entier occupé par l'inscription suivante : *Erigé dans l'église métrop[olitaine] de Malines par Eug[ène] de Méan. Louis Jéhotte sculpteur.*

En 1843, Léonard Jéhotte donna la médaille destinée à être décernée aux concours entre les instituteurs des écoles communales de la province de Liége, en vertu d'un arrêté du Conseil provincial

(1) Guioth, 7; Alvin, 13.
(2) Guioth, 8; Alvin, 14.
(3) Guioth, 9; Alvin, 15.
(4) « Que ta volonté soit faite. »

du 13 juillet 1835 [1]. Au droit : *Léopold I roi des Belges.* La tête du roi couronnée de laurier, tournée vers la droite. C'est peut-être le portrait le plus élégant et le plus fin qui soit dû au burin de l'artiste. Au revers, l'inscription : *Concours entre instituteurs des écoles communales de la prov[ince] de Liége.* Dans le champ, *Arrondissement.* Une branche d'olivier et une palme. Au-dessous, *Prix de catégorie décerné à.... Instituteur.*

Cette même année, notre graveur exécuta un projet de médaille pour l'inauguration du chemin de fer de Liége à Verviers. Il fit servir pour le droit celui de la médaille précédente, et au revers, sous l'inscription : *L'Escaut au Rhin,* il fit rouler vers la droite, un train de wagons remorqués par une locomotive. Cette médaille n'a pas été frappée. Il n'en existe que quelques essais en étain. Le Cabinet des médailles de l'Etat en possède une qui provient de l'atelier même du graveur, sur laquelle ce dernier a tracé à l'encre l'inscription qu'il se proposait de placer à l'exergue du revers. La voici : *Inauguration de la station de Liége, 10 juillet 1842.*

Les derniers travaux numismatiques de Léonard Jéhotte datent des années 1845 et 1846.

La première de ces années, on offrit à Liége un grand banquet au Ministre des travaux publics, Antoine Dechamps, à l'occasion de l'inauguration du canal de Liége à Maestricht. On lui remit en même temps une médaille de Jéhotte [2].



L. Jéhotte. Médaille de l'inauguration du Canal de Liége à Maestricht.

Au droit, sous l'inscription : *Canal de Liége à Maestricht,* une femme debout, de trois quarts, tient un caducée ailé surmonté d'une main. Derrière elle, le canal. En deça de celui-ci, des tonneaux et ballots de marchandises sont entassés au pied du Perron liégeois; au delà, à droite, une usine reliée au canal par un chemin de fer aboutissant à un débarcadère auquel un bateau est amarré. Vers la gauche s'étend le canal. Un chalant y navigue. A l'horizon, se profilent des arbres, une usine et une église.

(1) Guioth, 10; Alvin, 16.
(2) Guioth, 14; Alvin, 18.

Le revers est occupé par l'inscription suivante : *Règne de Léopold I roi des Belges. A Ae Dechamps, ministre des Travaux publics, l'Industrie et le Commerce de Liège, 1845.*

Cette médaille est fort pauvre comme composition; la figure qui représente le commerce n'est ni gracieuse, ni élégante ; le dessin en a été fait « de chic » : les bateaux, par exemple, ont l'air de jouets d'enfant, mais on y reconnaît le burin du graveur, et au point de vue de la technique la pièce est encore très bonne. Il ne faut pas être trop sévère du reste pour cette médaille, Léonard JÉHOTTE avait soixante-quatorze ans lorsqu'il l'exécuta...

Enfin, en 1846, Léonard JÉHOTTE exécuta une médaille destinée à commémorer la fondation de l'Ordre de Léopold. Elle est très simple : au droit, l'inscription *Léopold I roi des Belges* et le buste nu à gauche de notre premier souverain. Au revers, *Ordre de Léopold, Loi du 11 juillet 1832*, et la croix de l'Ordre (1).

On ne reconnaît plus guère la manière de Léonard JÉHOTTE dans l'effigie royale; elle est plus modelée que gravée; il ne serait pas impossible que son fils Constantin n'y ait collaboré. Quant au revers, il est gravé avec toute la vigueur désirable.

En 1846, Léonard JÉHOTTE, aux premières élections qui suivirent la création de la classe des Beaux-Arts à l'Académie royale de Belgique, fut élu membre correspondant de la savante compagnie.

En 1850, il cessa de travailler pour se retirer à Maestricht chez un de ses enfants. C'est là qu'il mourut le premier août 1851, jour anniversaire de sa naissance, à l'âge de soixante-dix-neuf ans. Il fut inhumé au cimetière de Vivegnis, où son tombeau est orné d'un médaillon à son effigie dû au ciseau de son fils Louis.

L'œuvre numismatique de Léonard JÉHOTTE n'offre rien de saillant ni de particulièrement remarquable. Elle est d'une pauvreté d'imagination extrême; une constatation curieuse, c'est que pas une médaille n'offre de revers à sujet : ils sont occupés par des inscriptions relevées parfois de fleurons. Il semble que toutes les forces de l'artiste aient été épuisées par la conception du droit. Mais là où il se montre réellement supérieur, c'est dans la technique de la gravure; dernier héritier des patients artistes qui taillaient les coins des médailles comme s'il se fut agi de pierres fines, il déploya dans cet art une habileté qu'on ne retrouva plus chez aucun des médailleurs liégeois du XIXe siècle.

(A suivre.) VICTOR TOURNEUR.

(1) ALVIN, 19.



Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

II.

Nosologie (1)

(Voy. ci-dessus, p. 39, 245 et 305).

5. — Action magique pure

Nous rangeons dans ce chapitre les sortilèges dont les causes sont mystérieuses et dont le résultat seul est sensible. Le peuple, qui les nomme des *tours*, indique par cette appellation qu'il les attribue à la magie propre des sorciers et des sorcières (2).

Le cas le plus caractéristique est celui qu'on appelle en français **le nouement de l'aiguillette.** L'homme qui en est atteint est dit à Liège *noukî* « noué ». On croit encore, notamment au pays de Charleroi (3), aux noueurs d'aiguillettes.

Pour arriver à ses fins, la sorcière fabrique une petite figure humaine en terre glaise; elle lui donne le nom de l'homme qu'elle veut maléficier; elle ligature l'aiguillette de cette figure : dès ce moment, l'homme est *noukî*, il est réduit à l'impuissance conjugale. (Environs de Liége.)

Autre procédé : La sorcière plante une petite cheville de bois dans l'entre-deux des briques d'un mur; cela faisant, elle dit certaines paroles; aussitôt l'homme a le conduit bouché, il est affligé de rétension ou d'impuissance, selon l'intention que la sorcière a mystérieusement exprimée. (Polleur.)

(1) L'article qui suit termine le chapitre de la Nosologie. Nous parlerons prochainement de la Thérapeutique générale des Maléfices et Sortilèges.

(2) Voir t. IX (1901), p. 189 à 208, notre article sur *la Magie dans la Sorcellerie*, qui nous permettra d'être bref ici.

(3) Van Bastelaer, *Le vieux Charleroi*, p. 75.

Ce sont toujours des femmes que l'on accuse de pareils crimes, et l'on donne pour mobiles la jalousie, le dépit, la vengeance amoureuse. Aux yeux du peuple, *li noukèdje* « le nouement » a toujours quelque chose de diabolique. Bien des « tours d'amour » sont en usage chez les femmes : celles qui sont accusées de celui-là sont désormais réputées sorcières.

Pour *dinoukî* « guérir leurs hommes », les femmes allaient — et, dit-on, vont encore — en pèlerinage à St-Vith, à Aubel ; là, on exorcise le mari en la personne de la femme. Mais cela est très secret. Le pèlerinage d'Aubel, avec ou sans exorcisme, passe toujours pour avoir été fait en vue d'obtenir *dès hètîs èfants* « de beaux enfants » : c'est essentiellement un pèlerinage de femmes. On dit : *Li saint Vé d'Âbe, c'èst on saint po les feumes.*

Comme moyen prophylactique, on porte de l'eau et du sel dans la maison que doivent occuper de nouveaux mariés : on dit que cela porte bonheur. Ou bien on dépose une clé dans le lit nuptial. Les deux moyens ne s'excluent pas. La clé est symbolique, dans un sens déterminé ; mais elle est en fer, et l'on emploie souvent un simple morceau de fer : nous savons que le fer est un excellent préservatif contre les maléfices en général.

Le thé de joubarde *(Sempervivum pectorum*, Linné, Grassulacées) est excellent contre le nouement de l'aiguillette.

Mais il va sans dire que l'exorcisme religieux ou laïc est considéré comme le meilleur de tous les remèdes contre l'impuissance, dès qu'on attribue cet état à une influence magique.

Le récit suivant rend assez bien compte des sentiments populaires à cet égard :

Notre vieille Catherine racontait à ma mère qu'un mauvais homme, un sorcier, avait jeté, par jalousie, un sortilège sur des nouveaux mariés de quelques mois. Voilà que tout à coup le jeune homme devient faible : il sait sourire à sa jeune et belle femme, et c'est tout. La jeune épouse pleure, la famille se tourmente ; on s'aborde dans le voisinage par ces mots : *Quèle afaire, èdon ! il èst noukî !* il est noué ! quel malheureux sort, les pauvres gens ! On cherchait à consoler la jeune femme, pas moyen. Il paraît qu'on avait fait prendre au jeune époux un breuvage qui lui ôtait toute puissance. Après trois mois de jeûne, le sort fut levé : il se présenta un guérisseur qui prononça des paroles et des prières, fit avaler des jaunes d'œufs frais fouettés avec de l'huile d'olive. Après la neuvaine et les neuf couronnes de France données au guérisseur pour neuf grandes chandelles qu'on n'a jamais pu savoir où elles étaient placées, le jeune époux retrouva ses forces. D'autres prétendent qu'une laide femme, qui avait reçu cinquante francs [pour faire la commission], avait dit à la jeune mariée : « Si vous voulez recevoir un beau monsieur, il guérira votre mari. » On a toujours supposé que celui-là était le sorcier, le noueur de maris. Mais la jeune femme resta fidèle à ses devoirs, et comme elle buvait de l'eau bénite tous les matins au saut du lit, le diable en fut pour ses frais d'artifice et de magie (1).

(1) Hock, *Croyances et remèdes*, 3e éd., p. 265-266.

o o o

Les hantises sont une manifestation de la puissance magique des sorciers et des sorcières. Comment les produisent-ils? C'est ce qu'on ne sait pas toujours. Mais on y croit, parce que, du reste, elles sont, au dire de bien des gens, extrêmement fréquentes.

La faculté de se transformer à volonté et celle de passer instantanément d'un endroit à un autre, que l'on attribue aux suppôts de Satan, n'aident pas peu à maintenir la croyance, et sans doute en sont-elles l'origine.

Il est des hantises qui affectent certains lieux déterminés, en raison de leur nature ou pour d'autres motifs. Il en est ainsi des carrefours, des endroits isolés ou désolés, ou qui sont « sur le passage » des sorcières; des lieux où autrefois on supplicia des criminels, d'anciens charniers, d'anciens cimetières, etc. Il va sans dire que les champs de sabbat sont particulièrement dangereux.

Voici des exemples :

A Huy, la rue des Malades était réputée pour être hantée : on y voyait des choses extraordinaires, et tout chrétien qui y passait était sûr d'être terrifié. Quelqu'un voyant, au haut d'un mûr, *eune bohèye dè châlière* « une touffe de giroflée jaune », tendit le bras pour la prendre; mais au moment où il allait y mettre la main, elle avait disparu! On en a vu bien d'autres. Ce lieu, voyez-vous, étant hanté par les sorcières. Dès lors, rien de plus naturel... (1)

Entre Muno et le hameau de Watrinsart se trouve une côte assez rapide, appelée la Paireuse. Un bouc noir l'a choisie pour le théâtre de ses mauvais tours, et depuis l'assassinat juridique des frères Signoret [cause célèbre de 1730], il s'est en outre chargé de veiller à l'endroit où fut dressé le gibet. Quand il fait nuit close, chacun se détourne avec soin de ce lieu maudit. (2)

Une légende donne l'origine du nom de *Creûx-Bande*, donné à un lieu voisin de Marloie. Tous les soirs, dit-on, en hiver surtout, on voyait apparaitre en cet endroit un homme à califourchon sur la moitié d'un porc. Cet homme s'appelait Bande. Pour chasser ce fantôme qui épouvantait le village, on fit placer une croix *(creûs)* en bois, d'où le nom de ce lieu. (3)

Il est des hantises dont on est victime d'aventure, quels que soient les lieux. Par exemple, un sorcier cherchera à tourmenter un passant inoffensif, simplement pour lui faire une bonne farce, qui se terminera par un éclat de rire de l'opérateur satisfait. Il est clair qu'il ne va pas choisir, pour ce faire, le centre du village, et que la chose ne se passera pas en plein midi...

(1) Conté par M. Winand Gorrissen.
(2) Pimpurniaux, *Guide*, t. I, p. 343.
(3) Communiqué par M. Antoine Leroy.

Le plus souvent, c'est en vue de terroriser les passants que les sorcières suscitent des « magies » ; parce que, sous l'empire de la peur' on est tout-à-fait disposé pour subir les maléfices.

D'autres fois, c'est le loup-garou qui vous hante ; poussé par l'esprit du mal qui le traque, il cherchera, par la terreur, à vous réduire à sa merci.

La hantise débute d'ordinaire par une apparition, celle de quelque animal fantastique. Si vous perdez la tête, il va apparaître, au loin, sur le bord du chemin, plus près encore, dardant sur vous ses regards hypnotiques ; il vous semblera d'abord immobile et comme en expectative ; puis à mesure que vous fixerez ses yeux flamboyants, il vous semblera prêt à bondir et se jeter sur vous. L'animal, parfois, tournera autour de vous, ou il s'attachera à vos pas. L'apparition se fera de plus en plus terrifiante à mesure que vous y attacherez un regard apeuré...

Bref, c'est l'obsession, la hantise. Et ce qui peut vous arriver de moins désagréable, c'est que l'animal brusquement saute sur votre dos et s'y crampone. Vous l'y garderez jusqu'au logis, où vous arriverez transi et exténué, le fardeau étant devenu peu à peu d'un poids formidable. Si le sorcier vous veut du mal, vous serez victime de quelque autre aventure, qui vous laissera comme mort sur la place. Le cas n'est pas rare de gens qu'on retrouvait inanimés en des endroits suspects où ils avaient eu l'imprudence de s'aventurer : on voyait bien à leurs yeux révulsés qu'ils étaient morts de peur ! Peut-être avaient-ils tenté de résister à l'obsession maléfique par des procédés malheureusement impuissants qui n'avaient fait qu'exciter la vengeance de l'être mystérieux.

Si donc vous voulez, par quelque moyen, écarter ces méchants esprits, — le signe de croix, la lumière, l'objurgation, — tâchez de ne pas vous méprendre, de ne pas vous tromper. La moindre maladresse vous déconcertera et, par le fait, redoublera la puissance de votre terrible adversaire.

On raconte à Lincé : Un homme allait chercher de l'eau. Il portait ses seaux vides dans une main, et dans l'autre sa *coûpe*, long morceau de bois recourbé, pourvu à chaque bout d'une encoche pour recevoir l'anse du seau. L'une des encoche étant usée, et les seaux n'y pouvant plus tenir, il avait planté un clou à la place. En chemin, notre homme vit un grand poulain qui arrivait au galop droit sur lui. Pour l'effrayer et le détourner, il frappa de sa *coûpe* le sol. Une étincelle jaillit : le poulain disparut. Plus loin, même aventure avec une vache. L'homme, instruit par l'expérience, frappe encore, mais cette fois, pas d'étincelle. Il fut renversé, et on vint le trouver évanoui. Quelque temps après, il mourut, l'écume à la bouche...

Lorsque la nuit on est obligé d'aller chercher l'accoucheuse ou le guérisseur, il arrive d'ordinaire des mésaventures, on fait des rencontres mystérieuses, on voit des choses terrifiantes, etc.

Un valet de ferme avait pour père un homme pratiquant « ces affaires-là. » Celui-ci dit à son fils que si jamais il lui survenait quelque chose de surnaturel, il ne s'en inquiète pas, mais que, toutefois, il ne néglige pas de l'avertir de l'aventure. Un jour, son maître l'envoya quérir l'accoucheuse au village voisin. Le valet partit immédiatement. Devant lui, s'allongeait la route bordée d'un épais taillis. La lune brillait au ciel. Soudain l'homme vit un gros chat noir s'arrêter au milieu du chemin. Il pensa alors à la recommandation de son père et, sans s'inquiéter, tourna l'obstacle en passant à travers bois. Mais le chat noir était encore là, assis sur son arrière-train, fixant sur lui ses grands yeux étincelants. Le valet s'enfonça de nouveau sous bois. Il resta cette fois un peu plus de temps avant de rejoindre le chemin. Il ne vit plus le chat noir; mais sur une grande longueur, le sol était jonché de pièces d'argent, auxquelles le domestique n'eut garde de toucher. Il reprit sa route sous le couvert. Il se trouva ainsi successivement devant une vaste nappe d'eau, puis en face d'une haie énorme obstruant le passage. Le malheureux, terrifié, se mit à genoux et pria. Lorsqu'il se releva, tout avait disparu. Arrivé non sans peine chez la sage-femme, le valet l'invita à se hâter. — « Pourquoi? lui demanda-t-elle. Vous est-il arrivé quelque chose en route? » La commère insista tellement, que le valet lui conta ses aventures. Elle l'écouta en silence; quand il eut terminé, elle prononça ces simples mots : « J'irai à la ferme, mais pas par où vous êtes venu. » La route qu'elle entendait suivre était deux fois plus longue que celle qu'avait prise le domestique. Aussi, quel ne fut pas l'étonnement de ce dernier en voyant, à son retour à la ferme, l'accoucheuse asssise au coin du feu, un enfant nouveau-né sur les genoux... [1]

Dans une ferme de Seny, les vaches étaient subitement tombées malades, et il y en avait déjà deux de mortes coup sur coup. On dit au fermier d'aller trouver un homme pour savoir ce qu'il y avait. C'était la nuit. Il envoya son fils, accompagné du domestique. Ils devaient passer sur un petit pont de bois au-dessus d'un ruisseau. Le fils passa le premier; quand il fut au milieu, le pont renversa, et quand le domestique y mit le pied à son tour, le pont était de nouveau en place. Le fils disait toujours à l'autre : « C'est drôle, je me vois entouré de papillons blancs qui volent et qui volent. » Mais le domestique ne voyait rien. Arrivés chez l'homme, ils racontèrent tout ce qui s'était passé. L'homme leur dit qu'il était temps qu'ils le viennent trouver, car les gens seraient morts comme les bêtes. [2]

On raconte à Ramet : Un soir, le sieur B..., ayant une vache malade, s'en alla consulter le guérisseur de Mons, près de Hollogne-aux-Pierres. La

(1) Jules LEMOINE, *Sorcellerie*, p. 18-20. [L'auteur termine ainsi : « Le valet avait subi l'influence de la sage-femme, sorcière comme toutes ses pareilles. » Nous nous demandons si cette phrase n'est pas de trop, non sous sa plume, mais dans la bouche du conteur. Les hantises qui arrivent à ceux qui vont chercher l'accoucheuse, et dont nous avons déjà parlé (ci-dessus t. VI, 1898. p. 75), ont pu à l'origine être logiquement attribués aux suppôts de Satan, désireux d'empêcher le sauvetage d'une ou de deux âmes ; la croyance se sera altérée, à la faveur du rôle mystérieux des sages-femmes, qui leur fait attribuer à elles-mêmes une puissance occulte.]

(2) Conté par Mlle Marie B..., 28 ans.

consultation finie, il voulut s'en revenir de suite, craignant que le passeur d'eau ne fût plus à son poste. Le guérisseur lui dit de ne pas craindre cela, et lui proposa au surplus de lui fournir une monture merveilleuse. Notre homme, effrayé, refusa. « Eh bien, dit l'autre, piqué, je te plains. » Le paysan arriva sans encombre au bord de l'eau. Il appela le passeur. A l'instant, la barque se présenta... sous la forme minuscule d'un sabot! L'ensorcelé fit sans encombre le voyage dans cette étrange embarcation. Seulement, arrivé au bord, il se trouva perdu au milieu de son propre village, dont les moindres recoins lui étaient si connus depuis son enfance. Il marcha, il marcha, sans reconnaître les rues et les sentiers, sans parvenir à retrouver sa maison. Désespéré, le pauvre paysan se laissa choir au bord de la route et attendit le jour, espérant s'endormir. Or, il ne put pas même sommeiller, car des centaines et des milliers de voitures magnifiques commencèrent à défiler devant lui sur la route. Elles se suivirent jusqu'au matin et, quand le soleil parut, notre homme fut stupéfait de voir, à quelques pas de lui, à l'autre côté de la route, sa maison qu'il avait tant cherchée. (1)

(A suivre.) O. COLSON.

(1) François RENKIN, dans *Wallonia*, t. XII (1904), p. 109-110.





LES WALLONS DANS L'HISTOIRE

De till Sverige inflyttade Vallonernas religiösa förhållanden *(La situation religieuse des Wallons immigrés en Suède)*, par Per Pehrsson. Upsal, Wretman. In-8° (25 × 17), 204 p.

On sait qu'il existe en Suède une population industrielle de race wallonne qui, établie depuis le dix-septième siècle dans les districts miniers de l'Uppland et de l'Ostrogothie, ne s'est guère mélangée à la population indigène.

C'est l'histoire religieuse de ces frères wallons de Suède que M. Per Pehrsson, pasteur à Oesterby et député, nous retrace dans le remarquable ouvrage que M. le professeur H. Pirenne signala aux Wallons (1), et dont notre Revue se doit de rendre compte.

L'auteur n'a pas ménagé ses peines et il s'est livré à de longues et consciencieuses recherches dans les archives du pays et dans les registres paroissiaux ; combinant heureusement ses matériaux, il a fait œuvre d'historien et écrit un livre que la critique a déjà accueillie avec une faveur bien méritée (2). Pour notre Wallonie, il présente un intérêt tout spécial et nous croyons être agréable à nos lecteurs en leur résumant fidèlement ici ce beau travail.

L'immigration wallonne commença déjà sous Charles IX qui, bien que la Suède se fût officiellement ralliée au luthéranisme en 1571, n'en accueillit pas moins dans son royaume les calvinistes persécutés de nationalités étrangères. La Réforme, si rudement combattue en notre pays par les édits de Charles-Quint et de Philippe II, continuait cependant à y faire de nombreux adeptes ; qu'ils fussent disciples de Luther, de Zwingle ou de Calvin (ceux-ci formaient la majorité), tous subissaient le même sort et force leur était bien de s'expatrier.

Ouvriers métallurgistes ou mineurs pour la plupart, car l'industrie du

(1) Voy. ci-dessus t. XIII (1905), p. 515.

(2) Voir, par exemple, le compte-rendu de M. Hamelius dans les *Archives belges*, 1906. p. 138 et suiv.

pays mosan était déjà très développée à cette époque, ils cherchèren naturellement à exercer à l'étranger le métier dont ils avaient l'habitude; la Suède était pour eux un champ d'action tout trouvé, car ses riches minerais dormaient sous la terre, faute de capitaux, faute de méthodes perfectionnées et d'ouvriers compétents. Les Pays-Bas possédaient tout cela.

En 1595, Velam de Besche, un Liégeois exilé à cause de ses convictions religieuses, fut chargé, ainsi que son frère Gérard, d'établir l'usine de Forsmark. Plus tard, Gustave-Adolphe attira dans le pays le fameux Louis de Geer, dont il avait eu l'occasion d'apprécier les qualités d'homme d'affaires et qu'il jugeait capable de faire valoir les richesses minérales de la contrée. Lui aussi était Liégeois d'origine, et c'est au prix de mille souffrances et de mille dangers que son père était parvenu à atteindre Amsterdam et à s'y fixer avec sa famille.

Lorsqu'en 1615, le port suédois d'Aelfsborg menaça de tomber entre les mains du roi de Danemark, qui l'eût vendu à l'Espagne, la Hollande, comprenant la gravité de la situation, procura à la Suède les sommes nécessaires pour soutenir la lutte ; de Geer fut l'un des premiers souscripteurs. Intelligent et actif, son caractère élevé et le profond sentiment religieux qui inspirait tous ses actes faisaient de lui l'une des personnalités les plus remarquables et les plus sympathiques de son temps. Après avoir fait à La Rochelle, ce foyer des Huguenots français, un séjour qui influa sur toute sa vie, il s'était promis de consacrer toujours la dixième partie de son revenu « à la gloire de Dieu », c'est-à-dire à des œuvres de piété et de bienfaisance ; il exécuta loyalement sa promesse et cette dîme finit par atteindre des sommes fabuleuses. La plupart des lettres de demande et de remercîment conservées à Löfsta en témoignent; sa pitié allait surtout à ses malheureux corréligionnaires éparpillés dans tous les pays; aussi n'est-ce pas sans raison que Coménius, attiré par lui en Suède, l'avait surnommé « le grand distributeur d'aumônes de l'Europe. »

En 1618, il prenait à ferme les mines de fer du fief de Finspång, dans l'*Ostrogothie*, et faisait venir, peu après, des ouvriers de nos contrées industrielles pour mener à bien la tâche qu'il avait entreprise. Ce fut la première immi- gration wallonne un peu sérieuse. Les nouveaux arrivants se fixèrent dans toute la région, surtout à Finspång et à Godegård ; un grand nombre aussi à Norrköping, qui, d'une petite localité insignifiante qu'elle avait été jusqu'alors, devint bientôt la troisième ville de la Suède.

Quelques années plus tard, en 1626, de Geer obtint en sus la direction des établissements de Dannemora, d'Oesterby et de Löfsta dans l'Uppland ; et lorsqu'il se fut rendu propriétaire de ces vastes domaines, une nouvelle colonie de Wallons, la plus considérable, ne tarda pas à l'y rejoindre.

Il en vint beaucoup du pays de Liége ; dans les deux seules listes d'émigrés que l'on connaisse (*Namen van 't Françoisen int' voorjaer 1633 in Sweden gekomen*) la plupart des 171 noms de *Waelen* établis à « Nortcopyn » et à « Vrynome? » sont originaires de Theux et des environs. Au pays de Namur, les départs se multipliaient dans de telles proportions, que le Conseil provincial, sous l'impulsion de Philippe IV, défendit par une

ordonnance du 4 mai 1624 « que l'on continuât à se laisser embaucher par » de soi-disants commissaires, facteurs ou agents commerciaux de Suède, qui » tâchaient d'attirer à eux, pour emmener dans le dit pays, quantité de » forgerons et voulaient par leurs offres d'argent les obliger à les suivre et » à introduire dans le dit pays l'art métallurgique de nos régions, fort à » notre détriment et à celui de notre pays et non sans un grand préjudice » spirituel pour les dits forgerons. » Mais rien n'empêcha les Wallons de s'expatrier. Tous ne se fixèrent pourtant pas définitivement en Suède : les uns s'en retournèrent, leur contrat expiré; d'autres furent peut-être déçus de trouver si incomplète encore la liberté religieuse qu'il avaient rêvée.

Protestants réfugiés dans un pays protestant, ces « Français » comme on les appelait couramment, n'hésitèrent pas à suivre le culte de l'église suédoise où, du reste, on les inscrivit sans difficulté. Pour eux, l'antagonisme était entre le catholicisme et le protestantisme; ils n'entendaient rien aux distinctions de sectes ni aux subtilités théologiques. Aussi fallut-il voter l'agrandissement de l'église de Risinge, afin qu'elle pût contenir à la fois les anciens paroissiens et toute la colonie industrielle (le procès-verbal de l'assemblée des électeurs de la communauté, 11 novembre 1672, qui se trouve parmi les autres documents de la paroisse, est là pour l'attester). Pour l'autre district minier, la question fut résolue par la construction de l'église d'Oesterby, qui reçut le trop-plein de celle de Film. De Geer lui-même arriva plein des intentions les plus pacifiques; il assistait souvent au culte avec sa famille et pria d'emblée les pasteurs locaux d'adopter ses Wallons, en leur offrant pour ce surcroît de besogne, un traitement supplémentaire.

L'un deux, Claudius Bothvidi, prit même sa tâche si bien à cœur qu'il commença sur le tard l'étude du français pour mieux communiquer avec ses ouailles. Malheureusement, c'était une piètre nourriture spirituelle qu'il avait à leur offrir, si nous en jugeons par ce sermon de lui, que l'historien Frank Puaux nous fait connaître : « Un presche christienne, des nopces de Cana en Galilée. » De Geer « son bon fauteur » comme il l'appelle dans la dédicace où il réclame son indulgence, montra une grande délicatesse de cœur dans la manière dont il sut apprécier cette bonne volonté un peu gauche, un peu sèche. Le prédicateur commence par échaffauder des hypothèses rebattues sur la personnalité du marié et de la mariée; puis, il tire des conclusions extrêmement variées de la présence de Jésus à ce banquet de noces; il y voit d'abord que le Christ ne blâmait ni la gaieté, ni la coutume de réunir des amis et de donner des fêtes; ensuite, que le mariage est sans contredit une institution divine; qu'il n'y a pas lieu de fuir la musique comme une chose mauvaise : au contraire, « c'est une distraction inoffensive à ajouter aux festins. »

— N'abusons pas, dit-il, des plaisirs de la table : « Si tu dînes en compagnie, ne te jette pas sur les mets, ne te précipite pas pour être le premier à te désaltérer; mange ce qu'on t'offre, ne bois pas au point de te donner en spectacle aux autres. Un homme bien élevé se contente de peu de nourri-

ture et y gagne de bien dormir, de se lever matin et d'avoir toujours l'esprit dispos. Le vin, quand on le prend modérément, relève le courage et ranime les forces, mais combien il fait de tort à qui en abuse !

» La misère des mariés lui rappelle qne nous sommes tous voués à la pauvreté et au travail, en châtiment de nos péchés — et que l'indigence parfois suit de bien près la richesse. Si Marie prenait les pauvres en pitié et intercédait en leur faveur, nous devons agir de même envers notre prochain malheureux.

» Quant au miracle lui-même, il prouve bien que Jésus-Christ est le fils de Dieu et il a fait que ses disciples ont cru en lui ; puisse notre foi s'affermir comme la leur ! »

Ce sermon est bourré de citations françaises de la Bible, autant de phrases que l'auteur s'est épargné de composer péniblement. Comme Frank Puaux, M. Per Pehrsson trouve qu'il eût fallu plus de chaleur et moins d'exégèse à des gens qui, pour leurs convictions religieuses, s'étaient arrachés de leur pays. Dans la suite, le zèle consciencieux mais étroit de Claudius Bothvidi lui fit un devoir de dénoncer les de Geer aux autorités, pour la manière peu orthodoxe dont ils pratiquaient la religion ; et il peut se vanter d'avoir singulièrement envenimé l'antagonisme entre luthériens et calvinistes.

Gustave-Adolphe n'avait pas pour les réformés la même sympathie que son père ; il ne leur accorda donc pas la liberté du culte et déclara en montant sur le trône, que nul, s'il n'était luthérien, ne pourrait parvenir aux fonctions publiques; néanmoins, personne, disait-il, n'avait le droit de régner sur la conscience d'autrui, ce qui était d'une conception extrêmement large pour le temps. De plus, afin de ne pas mécontenter la Hollande dont l'appui lui était nécessaire, il tenait à ménager les calvinistes; aussi ne furent-ils pas inquiétés tant qu'il vécut; mais après lui, l'attention ayant été attirée sur eux, on s'émut au Parlement de ce qu'ils se réunissaient par-ci par-là pour célébrer leur culte et poussaient même l'audace jusqu'à communier selon des rites que n'avait point reconnus l'Eglise. On se plaignit aussi de ce que de Geer eût amené en Suède son pasteur particulier, qui parfois prêchait en public; de ce qu'il eût installé dans les centres industriels des pédagogues français, chargés d'instruire les enfants dans l'hérésie : il s'agissait d'enrayer le mal aussi vite que possible.

Le projet de Duraeus, qui cherchait à concilier les deux confessions, ne trouva aucun écho ; c'est que la doctrine trop pure et trop rigide tombe aisément dans l'orthodoxie et l'intolérance; dans les milieux bien pensants, la haine des calvinistes commençait à passer pour une vertu.

A ce point de vue, M. Per Pehrsson nous fait remarquer combien il est curieux de parcourir les documents de la Commission législative de 1650 et d'y retrouver, très nette, cette tendance vers l'unité de l'Eglise,

Dans le second volume des « Ordonnances ecclésiastiques antérieures à 1686 avec les projets qui s'y rapportent » compris lui-même dans la deuxième série des « Documents concernant l'histoire de Suède », on retrouve les débats relatifs à la formule du baptême. Il s'agissait d'en adopter une qui fût si exclusivement luthérienne, que catholiques et calvi-

nistes ne pussent y être compris. Enlever ou altérer le passage qui fait allusion à la puissance du diable, c'eût été céder en apparence aux réformés. « Mais qui sait, firent observer quelques esprits pondérés, peut-être les ramènerait-on à la vraie croyance rien qu'en supprimant de la cérémonie du baptême cet exorcisme que Gustave-Adolphe lui-même désapprouvait? » Cet argument ne suffit pas à lever les scrupules de l'assemblée et l'on maintint malgré tout la formule dont on ne voulait plus en principe, pour ne pas donner aux adversaires l'occasion de triompher.

L'auteur nous cite également, d'après Gjörwell, ce passage typique d'une lettre que le chancelier Axel Oxenstiern écrivait en 1646 à son fils Johan, dont la femme venait de mourir à Osnabrück : « Si tu peux faire transporter le corps d'une manière convenable, fais-le, mais veille avant tout à un certain décorum, sinon les choses se raconteraient à l'avenir pires qu'elles ne le sont. Il ne me paraît pas que tu puisses passer par Brême avec le corps; et surtout tu ne peux pas t'y rendre par mer, d'abord parce que les gens de Brême sont calvinistes, puis, parce qu'il faudrait traverser le détroit. »

Mais tout luthérien sincère, et même exclusif qu'il fût, le chancelier, durant la longue période qu'il demeura au pouvoir, n'eût jamais à se reprocher d'avoir entrepris au nom du souverain aucun acte de persécution, aucun procès religieux contre les hérétiques.

En 1641, le clergé, qui constituait déjà une puissance organisée, proposa une série de mesures rigoureuses, qui ne furent pas adoptées entièrement, mais qui firent l'objet de discussions très sérieuses.

La reine Christine, luthérienne si peu convaincue elle-même, confirma aussi la défense de célébrer le culte réformé. A partir de ce moment, les ordonnances commencent à pleuvoir, mais toujours sans amener le moindre résultat. Car les Wallons étaient déjà alors ce qu'ils sont aujourd'hui, et protestaient hautement contre tout ce qui leur paraissait une atteinte à la justice ou à la liberté; plus les mesures devenaient sévères et vexatoires, plus ils se montraient rebelles à s'y conformer.

Ils se sentaient d'ailleurs soutenus par les de Geer qui, forts de la position qu'ils occupaient dans le pays, résistaient ouvertement à la loi, continuaient à entretenir des pasteurs calvinistes et ne se gênaient pas pour faire la vie dure aux prêtres luthériens qui avaient le malheur de leur déplaire. C'est ainsi qu'à la suite d'un différend dont la cause nous est restée inconnue, Louis de Geer s'arrogea le droit de fermer l'église allemande de Norrköping et fit tout ce qu'il put pour dégoûter de son service le pasteur Gigérius, qui avait été nommé contre son gré. L'autre tint bon cependant. Après une polémique très violente, les rapports étaient restés très tendus, mais les esprits s'étaient calmés de part et d'autre, lorsque de Geer réveilla les hostilités, en rouvrant le temple au profit de la communauté suédoise dont l'église avait brûlé.

C'est que le « Grand Louis », comme on l'appelait dans le peuple, pouvait, de même que les siens, se permettre tout ce qu'il voulait: jamais

on ne se fût risqué à sévir contre eux, car ils étaient, eux et leurs richesses, devenus indispensables au gouvernement suédois.

Rien ne caractérise mieux leur situation privilégiée et les fantaisies de grands seigneurs qu'ils se permettaient impunément, que l'anecdote suivante, légendaire ou non, recueillie dans la *Notice historique sur la famille de Geer, par deux de ses membres à l'usage des autres :*

Un second Louis de Geer, le fils du premier, ayant proposé à la communauté de Risinge de faire abattre sa vieille petite église délabrée et de la remplacer par un édifice somptueux à condition d'y avoir une chapelle funéraire pour lui et sa famille, le pasteur Bruzaeus déclara très grossièrement que le seigneur de Finspång, hérétique et calviniste, ne pouvait être inhumé dans un saint temple luthérien. Moins aimé que son père, DE GEER ne trouva pas même d'appui chez les paysans et, furieux de cette humiliation, jura qu'on la lui paierait cher. Un jour qu'il se promenait en voiture, il aperçut le pasteur son ennemi dormant sur le bord du chemin, visiblement épuisé de fatigue, et parvint à le faire hisser auprès de lui sans troubler son sommeil. Réveillé en sursaut par la rapidité de la course, le pauvre homme crut sa dernière heure venue et supplia DE GEER d'avoir pitié de lui ; mais celui-ci le tranquillisa de son mieux, le ramena dans son château à Finspång, où il lui offrit du vin et lui proposa une partie de *Verkehren*. Pour le coup, le prisonnier était rassuré ; seulement il n'avait à mettre au jeu que ses vêtements et il perdit tout, jusqu'à la chemise. Alors, Louis émit l'idée de jouer la femme de Bruzaeus. « Gracieux Seigneur, s'écria celui-ci, que ne l'avez vous dit plus tôt, je me serais abstenu de l'épouser et elle aurait pu être une de vos servantes ! » De nouveau, il perdit, la chance était décidément contre lui. Le lendemain de très bonne heure, le seigneur de Finpång fit chercher la femme de son hôte, l'obligea à endosser la tenue d'une de ses servantes et l'amena en présence de son mari; entrevue mouvementée s'il en fût, car il fallut employer la force pour séparer les époux. DE GEER s'amusait royalement : il était vengé. Inutile de dire que Bruzaeus rentra en possession et de sa femme et de ses effets et reçut en plus de superbes vêtements neufs.

Cette histoire est-elle authentique ? je ne sais. Mais on ne prête qu'aux riches; une légende ne se forge pas de toutes pièces, et si même elle ornemente un peu les faits, l'impression qui nous en reste est souvent juste. Aussi pouvons nous affirmer qu'il a existé, ce DE GEER frondeur, bravant la loi, luttant avec le clergé, et qui, malgré cela, n'était jamais en disgrâce auprès du Gouvernement. Il est à remarquer du reste que pas une de ces ordonnances ne menaçait les délinquants d'une peine un peu précise, et dans ces conditions, jamais aucune loi n'a produit d'effet.

Mais cela préoccupait fort peu la reine Christine. Il n'en fut pas de même de son successeur, Charles X Gustave. Fils de l'électeur palatin, toute sa crainte était qu'on l'accusât d'être calviniste comme son père. Aussi, bien qu'il se souciât fort peu de satisfaire le clergé, son premier soin fut-il de confirmer, d'accentuer même les édits contre les réformés, de stipuler des peines sévères pour qui les enfreindrait et d'engager les prédicateurs à entreprendre des conversions.

Dès le début, c'est la question des enterrements qui avait suscité le plus de polémiques et de tiraillements. Quelle sépulture accorder à des calvinistes? Fallait-il les enterrer dans les églises ou les cimetières avec les

vrais croyants et étaient-ils dignes des chants et des prières dus à ceux qui mouraient dans la foi évangélique? Suivant les cas, suivant qu'il s'agissait d'habitants de la ville ou de la campagne, de gens riches ou non, suivant la disposition du clergé, la question fut résolue très diversement : on refusa parfois toute cérémonie religieuse, voire même la sépulture à ceux qui mouraient sans se convertir.

Le baptême des enfants souleva aussi des difficultés : en théorie, on n'admettait ni parrains ni marraines qui ne fussent pas d'une doctrine éprouvée, et il y avait encore d'autres conditions.

Mais, en pratique, tout cela se régla suivant le plus ou moins de tolérance du ministre officiant; dans les campagnes surtout, les rapports étaient beaucoup moins tendus que n'eussent pu le faire supposer les discussions des sommités ecclésiastiques et les écrits parfois très violents et très injurieux qu'échangeaient les théologiens. De même pour le mariage entre personnes de confessions différentes; ce cas se présenta peu pour les Wallons, qui en général se mariaient entre eux, bien que toujours devant un ministre suédois.

Sans les persécutions, ils eussent tout adopté de l'église officielle, tout, à l'exception de quelques pratiques, telles que la « messe nuptiale », l'exorcisme dans le baptême, la cérémonie des relevailles, qui leur faisaient horreur, parce qu'ils croyaient y retrouver le catholicisme.

Un beau jour, l'archevêque Olaus Svébilius eut une idée lumineuse : « A ces Wallons, qui ne se servent entre eux que du dialecte de leur coin natal, il faut, dit-il, parler français et non suédois; tout en instruisant leurs enfants dans la langue française, on leur inculquera les principes de la vraie religion. Ne trouverait-on pas des instituteurs d'une doctrine très pure, capables de mener à bien cette double tâche? »

On en trouva sans peine. Et là où les mesures rigoureuses et les procédés vexatoires avaient tous piteusement échoué, ce moyen pacifique réussit à merveille.

Les premiers Wallons, du reste, ceux qui avaient souffert et lutté pour leur foi et qui tenaient à la maintenir intacte, ceux-là étaient morts. Les générations suivantes, ayant toujours vécu dans le milieu suédois, s'étaient familiarisées avec ses coutumes et même un peu avec ses idées religieuses ; si quelque chose les déroutait encore et les isolait, c'était cette langue qui leur paraissait si barbare ; — qui de nous n'a eu l'occasion de voir en pays germanique des Wallons modernes se refuser pendant des années à comprendre un seul mot et s'en faire même une sorte de gloire? — On les prenait donc cette fois par leur côté faible et, sans luttes, sans vexations, ils furent insensiblement incorporés dans l'église suédoise.

Ceci pour les campagnes, car, à Stockholm, la colonie wallonne était en général composée de gens plus éclairés, sachant justifier leurs convictions et qui luttèrent jusqu'à la fin, jusqu'à la victoire; car ils firent tant et si bien qu'en 1742, on leur accorda le libre exercice de leur culte. A ce contact un peu rude, luthériens et calvinistes gagnèrent sans doute plus de tolérance et de largeur d'idées et comprirent mieux ce qu'était la vraie liberté de conscience.

La Suède, conclut M. Per Pehrsson, n'eut pas lieu de regretter l'asile donné à ce peuple de travailleurs paisibles, laborieux et honnêtes; ils apportèrent dans le pays la pratique des métiers qu'ils exerçaient chez eux et dont ils avaient la spécialité. C'est avec eux, il est vrai, que commence l'ère de la grande industrie et des problèmes sociaux qu'elle a amenés; mais faut-il les en rendre responsables?

Dans la suite, plus d'un de ces Suédois adoptifs a fait honneur à sa nouvelle patrie en se distingant dans l'un ou l'autre domaine. Les moins entreprenants, éparpillés dans les différentes régions minières, ont continué de génération en génération le métier de leurs pères. Leur teint brun, leur chevelure foncée et leurs yeux vifs suffiraient à les distinguer de leurs frères scandinaves. Mais ce qui, avant tout, fait d'eux de vrais Wallons, c'est le franc-parler, la critique personnelle, l'humour de bon aloi dont ils ne se départissent jamais et cette *tièsse di hoye* si caractéristique, cette obstination parfois irraisonnée et toujours irréductible qu'ils opposent à tout ce qu'ils n'approuvent ou ne comprennent pas. Et puis, quoique beaucoup d'entre eux, par crainte du ridicule, (encore bien un trait wallon) aient échangé leur nom contre un nom suédois ou hollandais, les Lambinon, Boniver, Godou, Henin, Bayar, Baudrou, Pierrou, de Try, Radou, Tourney, Vallmon, Maniette, Monier, et combien d'autres auraient peine à nier leur origine. Quelques anecdotes, quelques traditions vivent encore parmi eux, qui évoquent dans un vague lointain le souvenir de la mère patrie et des dangers auxquels furent exposés leurs aïeux avant d'atteindre cette terre hospitalière.

Emile Aden.

LETTRES FRANÇAISES

Georges Rency. *Les contes de la Hulotte.* Bruxelles, « Association des Ecrivains belges », Dechenne, éditeur. (In-12 (21.5 × 12.5), 166 p. Prix : 2 fr.

Hubert Stiernet. *Histoires hantées.* Bruxelles, « Association des Ecrivains belges», Dechenne, éd. In-8°(19×12.5), 43 p. Prix : 3 fr. 50.

Arthur Detry. *Bettina*, roman. Brux., Edmond Scheler. In-8° (19 × 13), 230 p. Prix : 3 fr.

Xaxier de Reul. *Le peintre mystique*, œuvre posthume. Avec une introduction de R. Petrucci et un portrait de l'auteur à l'eau-forte par Aug. Danse. Bruxelles, « Association des Ecrivains belges», Dechenne, éd. In-8° (20×13.5), xxxi + 385 p.

François Requette. *Les martyrs de l'amour*, roman. Paris-Liége, l'Edition artistique. In-8° (18.5 × 12), 2,9 p. Prix : 3 fr. 50.

Louis Delattre. *Fany*, comédie. F. Larcier, éditeur, Bruxelles. Prix : 2 fr.

Maurice des Ombiaux. *L'abbé du Potie.* Bruxelles, « Association des Ecrivains belges», Dechenne, éd. In-8° (13×17.5), 139 p. Prix : 2 fr.

Le Même. *Les Farces de Sambre-et-Meuse.* Brux. Lamberty. In-8°.

La veine des conteurs de Wallonie est loin d'être tarie. C'est dans leur troupe ardente et bruissante que M. **Georges Rency** vient de prend rang d'une façon décisive avec ses *Contes de la Hulotte.* Après les avoir lus, on reste fortement remué. On en garde un soupçon d'angoisse au cœur, comme

celle qu'on éprouve sous l'oppression d'une nuit lourde et orageuse, aux champs, d'une nuit que traversent de sinistres appels quand hôle tristement la hulotte, l'oiseau des ténèbres qu'une tradition populaire, encore vivace au pays mosan, associe volontiers aux calamités. Aussi bien, M. Rency possède-t-il à un degré très marqué le goût et l'art de dramatiser ses sujets.

C'est *Fée Madelone* qui m'a séduit le plus, encore que ce soit la page la plus courte. Mais c'est une page délicate comme un pastel, et il s'en dégage une émotion infiniment douce de pureté et de tendresse mélancolique. J'en aime aussi la forme plus achevée, la note plus distinguée, plus poétique.

Mais voici des eaux-fortes fuligineuses : *le Petit fleuriste, le bon Dieu de Plaineveaux, le Juge, le Séminariste, l'Innocent.* Les trois premières surtout sont d'un réalisme solide et puissant, se recommandant par la précision de l'observation et par la simplicité vigoureuse du style. Je n'ai guère de goût pour la dernière, dont la composition me paraît trop lâchée et dans laquelle je n'apprécie pas le dialogue patoisant. *Un ménage d'employé* est amusant, malgré ce qu'a de navrant le sort d'une pauvre femme qui a lié sa vie à celle d'un affreux maniaque. *Un homme libre* semble un peu trop un conte à thèse, et *le Paysan* une histoire morale pour jeunes filles.

Mais le livre de M. Rency est plein de vie frémissante. Par là, il est vrai et il est beau. En outre, il est écrit dans une langue colorée et savoureuse. La phrase y est abondante et, j'allais dire, pleine de souffle, d'un mouvement heureux et d'une élégance naturelle et aisée.

Beaucoup plus recherchée est la langue de M. **Hubert Stiernet,** qui nous revient avec les *Histoires hantées.* Chez lui, le travail du style est davantage poussé, et on le sent quelquefois. Le titre de son recueil a beau affecter quelque lugubre mystère ; on sourit presque toujours, après avoir un peu frissonné à ses récits, où se décèle, malgré le soin qu'il prend de la cacher, la fine ironie de l'auteur.

On reconnaît bien ici le paysage et les gens de la terre natale de M. Stiernet, laquelle est là-bas au cœur de la Hesbaye, et on écrirait ses « fables » dans notre wallon, celui que nous parlons lui et moi, sur le même ton qu'il les écrivit en bon français de France. C'est bien aussi l'âme rêveuse et promptement inquiète de notre race qui anime ses personnages.

Je ne parle pas, naturellement, en disant cela, de *Fermel*, de *Traîtrise* qu'il est difficile de situer, mais de *la Girouette, le Larcin, l'Enseigne, le Mariage de Mène, Kousse... La Girouette* est, à mon sens, un petit chef-d'œuvre de tragique à la mode d'Edgar Poë, et *l'Enseigne* un modèle d'humour à la mode de chez nous. Ce sont de bonnes pages qui resteront, je crois.

M. **Arthur Detry** a tenté, nous dit-il, de rapporter, en un langage simple, des choses vraies. C'est la prétention de son « roman de mœurs », *Bettina.* Son héroïne, affirme-t-il, a vécu, elle vit ! La suivre en son effort de vie, dans la lutte incessante qu'elle soutient : tel est le rôle que l'auteur

assume, et c'est ce qu'il appelle « appliquer l'observation des sciences exactes aux sciences morales ». Par là, M. Detry semble se réclamer de l'école réaliste. Balzac, en effet, considérait déjà l'histoire des mœurs comme une partie de l'histoire naturelle. Mais l'auteur de *Bettina* s'assigne encore un autre but, qui est de « contribuer, par la constatation de phénomènes psychologiques, à l'éducation de la volonté ». Et en cela il a l'air de concevoir un art social, voire même humanitaire. C'est une noble ambition. Mais n'est-ce pas aller trop loin que de proclamer, comme M. Detry le fait dans sa préface : « L'intrigue m'inquiète peu. La difficulté, pour les individus, de se mettre sous la dent le pain quotidien, est suffisamment poignante pour qu'il soit inutile de compliquer les situations par d'imaginatives stupidités »?

Certes, il est toujours inutile de « compliquer les situations par d'imaginatives stupidités »! Mais, dites, le charme de l'affabulation n'est-il pour une grande part dans l'agrément d'un roman, et la première qualité d'une œuvre littéraire ne sera-t-elle pas toujours d'être belle?

Je ne suis pas indifférent à l'existence douloureuse de Bettina, croyez-le bien. Je ne vous raconterai pas les chutes lamentables de la pauvre fille. C'est l'éternelle et banale histoire de tant de déshéritées qui, lasses de servir, tombent d'échelon en échelon jusqu'au taudis infâme. Le personnage est émouvant dans la mesure où il lutte. Mais aussitôt il apparaît vaincu et, dès lors, il n'est plus que pitoyable. Il cesse d'intéresser au sens littéraire du mot.

M. Detry a peut-être tort de trop dédaigner l'art de la composition. Il apparaît aussi préoccupé à l'excès de prêcher certaines idées qui ont bien leur noblesse, leur générosité, mais dont la moralité devait être seulement impliquée dans la leçon des évènements que retrace le roman.

Pour le reste, le livre est écrit d'une plume alerte. Il est vivant, et il évoque avec succès des paysages et des mœurs qui sont bien de chez nous.

On ne trouvera pas des sites de Wallonie dans l'œuvre posthume de **Xavier de Reul**, *le Peintre mystique*. Et pourtant comme on y sent s'exprimer une âme sœur de la nôtre! De Reul, en effet, à qui il est temps de rendre la place qui lui convient dans l'histoire de nos lettres, naquit à Bombaye, près de Liége. C'est là que s'écoula son enfance et qu'une nature accueillante qui, à cette époque, se pénétrait encore d'un charme de solitude et d'abandon, porta à l'extrême ses facultés de rêverie et son amour de l'indépendance. Dans *le Peintre mystique*, cet écrivain distingué utilise ses souvenirs d'un long séjour à Weimar, au temps de sa jeunesse, et d'un voyage fait plus tard en Thuringe. On lira dans son roman quelques-unes des pages les plus brillantes qu'il ait produites. Il y laissa « glisser un peu du songe de son cerveau, un peu du sang de son cœur ».

C'est un récit tout frissonnant d'horreur et de tragique que nous donne M. **François Requette** dans *les Martyrs de l'amour*. Cette lugubre histoire est contée, non sans talent, et certains paysages sont dessinés vigoureusement et agréablement colorés.

Mais secouons bien vite de nos épaules cette atmosphère de crimes et d'embûches. Voici que l'aimable auteur d'*Une rose à la bouche*, M. **Louis Delattre**, nous a donné sa première œuvre dramatique. *Fany* est le roman d'une jeune fille; c'est une comédie de mœurs. L'éternel conflit de l'amour avec la morale sociale! On croit parfois découvrir l'intention mal dissimulée de soutenir une thèse, même au prix de l'invraisemblance. On y relèverait des traits d'éloquence, au service d'aspirations d'ailleurs pleines de noblesse. Mais surtout on y reconnaît, à chaque page, un écrivain qui nous est cher par tant d'œuvres d'une fraîcheur exquise et d'un style tout fleuri et tout parfumé de jeunesse. Et *Fany* nous fait rêver à quelque beau livre de contes, que M. Delattre ne peut manquer de sortir de ses cartons, un de ces jours.

Des contes! Il semble que M. **Maurice des Ombiaux** en ait encore... quand il n'en a plus. Mais il en a plus que jamais, et l'on sait s'ils sont bien portants, sémillants, amusants. C'est *l'Abbé du Potie*. Oh! le drôle d'abbé, sans cure, ni soutane! Et voici *les Farces de Sambre-et-Meuse*, où l'auteur lâche la bride à sa franche gaîté. J'ai souvent dit ce que je pense du talent sympathique et fécond de M. des Ombiaux. Celui-là est bien de chez nous, par son imagination et par sa sensibilité, et aucun ne raconte mieux que lui l'histoire de sa terre natale. Car aucun ne la connaît, ni ne l'aime mieux que lui.

Toujours le monde, en passant par l'esprit de M. des Ombiaux, s'y charge de joie ou du moins d'une résignation douce et un peu sceptique. Et cela indique une conception de la vie spirituellement et sagement sereine, qui n'est point banale du tout et qui me paraît être un réel bienfait pour l'auteur comme pour notre littérature.

Ne croyez pourtant pas que la note sentimentale soit absente de ses œuvres. Elle s'y décèle souvent de façon inattendue et heureuse autant que communicative, et l'on y trouverait même des préoccupations morales et sociales, à peine trahies mais sensibles, par où s'attesterait la philosophie souriante de l'écrivain.

Mais ce qui s'impose à la lecture du livre de M. des Ombiaux, c'est son éminent talent de conteur. Dieu me garde de vous raconter ici ses nouvelles « fâves »! Pour les gâter! Pour leur ôter toute leur saveur! Goûtez plutôt, à la source même, leur bonne humeur et aussi leur art, si raffiné sans qu'il y paraisse.

Arthur Daxhelet.

HISTOIRE

Institut archéologique liégeois. Bulletin. Tome XXXV, 2e fascicule.

(P. 165 à 220.) Eug. Polain. *Le drapeau liégeois.* — Les archéologues de notre bonne ville ont longuement discuté l'an dernier, à l'occasion de l'Exposition, des couleurs du drapeau liégeois et de leur disposition. Il est hors de doute que ces couleurs étaient le rouge et le jaune : mais faut-il les disposer horizontalement, comme le vieux drapeau de 1830 conservé au

Musée archéologique, ou verticalement, le rouge à la hampe, comme l'avait proposé M. Polain? Comme on ignore comment était l'étendart de la Cité, la question nous parait insoluble, et c'est bien la solution à laquelle a dû aboutir l'auteur de ce mémoire, en dépit de ses longues recherches sur les étendards et bannières de nos princes-évêques, de nos métiers et de nos anciennes milices.

(P. 221 à 227.) Th. Gobert. *Le vieux pont des Arches à Liége et sa Dardanelle.* — Il parut au XVIIIe siècle plusieurs collections de vues polychromées de monuments ou de sites remarquables des principales villes d'Europe. Un de ces dessins, édité chez Daumont à Paris et intitulé : *Vue perspective du pont et de la ville de Ruremonde dans les Pays-Bas*, représente en réalité le vieux pont des Arches de Liége, car jamais Ruremonde n'a connu de pont en pierre jeté sur la Meuse; par contre, les vieux Liégeois reconnaîtront facilement dans ce site un des coins les plus caractéristiques de leur ville.

(P. 229 à 324.) G. Kurth. *Les origines de la commune de Liège.* — Parmi les nombreux historiens de la principauté, aucun ne s'est aventuré jusqu'à présent à reconstituer complètement et systématiquement l'histoire des origines de Liége. C'était à la vérité une tâche bien ardue. Car les documents relatifs à cette période ont presque entièrement disparu dans les différentes catastrophes qui s'abattirent successivement sur la Cité. Il fallait pour démêler ces difficiles problèmes la connaissance des sources, la sûreté de méthode et aussi ce don d'intuition qui distinguent à un si haut point l'auteur de *Notger*.

C'est le droit urbain et l'autonomie communale qui constituent la commune. Ces deux éléments sont certainement antérieurs à l'année 1208 pendant laquelle les Liégeois reçurent de l'empereur le diplôme confirmant leurs privilèges, qui est le document le plus ancien relatif à la Cité. En effet, on retrouve des traces du droit urbain liégeois dans la charte de Brusthem de 1175 et même dans celle de Huy de 1066. Sans doute ce droit ne fut rédigé par écrit que fort tardivement, mais il doit avoir été inauguré dès le moment où Liége fut séparé du plat pays, c'est à dire aussitôt que Notger eut entouré la ville d'une enceinte. Quant à l'autonomie communale, elle est également bien antérieure au commencement du XIIIe siècle. Une charte de l'abbaye du Val-Saint-Lambert, cite trois maîtres de la Cité en 1197. La ville devait déjà posséder l'hospice de Cornillon en l'an 1176. Mais pendant longtemps ce furent les échevins qui administrèrent la ville en même temps qu'ils rendaient la justice. Un document de l'an 1107 établit ces doubles attributions des échevins. Ils déléguaient deux *maîtres* spécialement chargés de la gestion de la ville. Quand la ville grandit et que l'administration se compliqua, ils se firent assister par quelques hommes choisis et expérimentés. Par une transition toute naturelle, ces hommes furent à la longue élus par les bourgeois et voilà l'autonomie communale constituée. Ce changement ne se fit pas à Liége d'une façon violente et par une lutte contre l'échevinage. Il se produisit vers 1192 à la faveur des

luttes qui précédèrent l'installation d'Albert de Cuyck comme prince-évêque.

Albert de Cuyck, ainsi que son successeur Hugues de Pierrepont, reconnurent la légalité du nouveau Conseil de la ville qui continua à entretenir avec l'échevinage les meilleurs rapports jusqu'au premier mouvement démocratique conduit par Henri de Dinant en 1254.

Les troubles populaires de 1229 ne mirent pas l'existence du Conseil de la ville en question : ils furent vraisemblablement causés par les premières tentatives d'organisation des corporations de métiers et de fédération de toutes les communes du pays.

(P. 325 à 345.) L. Renard. *Henri Schuermans. Notice biographique.* — Le lecteur trouvera dans cet article la liste complète des travaux du savant jurisconsulte et archéologue dont *Wallonia* a signalé naguère la disparition.

(P. 347 à 360.) L. Renard. *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1905 par l'Institut archéologique liégeois.*

Emile Fairon.

L'Institut archéologique liégeois vient enfin de publier cette année le tome XXXI de ses Bulletins, si vivement attendu. L'importance matérielle de l'œuvre annoncée explique le retard : il s'agit de la Table générale des matières des tomes I à XXX du *Bulletin* (1852-1901) et des *Rapports* annuels (1865-1900).

Dû au patient labeur de M. Joseph Halkin, il comprend, p. 9 à 37 la Table alphabétique par noms d'auteurs, des articles publiés dans les Bulletins; p. 41 à 77, la Table systématique des mêmes articles; p. 81 à 88, la Table des planches, gravures, cartes et dessins; enfin p. 93 à 783, la Table générale des matières du Bulletin et des Rapports.

La dernière partie, imprimée en petit texte sur deux colonnes, est une analyse détaillée, par ordre alphabétique, de tous les documents et articles publiés. Elle est surtout remarquable au point de vue des noms de personnes et des noms de lieux.

Cet énorme travail, qui sera précieux aux chercheurs, fait le plus grand honneur à son auteur M. Halkin et à l' « Imprimerie liégeoise » qui l'a mis sur pied.

Il serait parfait si la table des articles était augmentée de quelques explications. Outre que la titration n'est pas toujours congrue, il est de ces titres trop généraux qui ne disent rien aux yeux des lecteurs étrangers, et que même les Liégeois qui s'intéressent à l'histoire du Pays sans en connaître de détail, aimeraient à voir éclairer. Un titre tel que « La joyeuse entrée d'Ernest de Bavière à Liége » ne nous dit pas si l'auteur a fait un récit critique ou s'il apporte une documentation nouvelle, fragmentaire ou générale.

Nous prenons le premier exemple venu. Il y en a d'autres plus typiques : « Une ancienne sculpture liégeoise » (laquelle? de quelle époque?) « Une excursion archéologique » *(quid?)* « Un manuscrit de Jean d'Outremeuse » (lequel?)

Il est regrettable que l'Institut n'ait pas fait tirer à part des exemplaires de la Table des articles, permettant la mise des notices sur fiches et leur distribution dans les répertoires spéciaux et les catalogues des bibliothèques publiques. L'utilisation de l'œuvre de M. Halkin en eût été multipliée dans des proportions considérables.

O. Colson.

Cercle hutois des sciences et des beaux-arts. — *Annales*, t. XV. première livraison.

H. Henquinez. — *Les origines de Huy et notre plus ancienne charte de liberté. — Introduction à l'histoire de la constitution de Huy.*

La monographie de M. Henquinez nous promet enfin, pour la plus ancienne ville de notre province, une étude complète, précise et documentée, comme l'histoire de la constitution de la ville de Dinant au moyen-âge de M. Pirenne et comme la notice de M. Kurth sur l'origine de Liége, que nous avons analysée ci-dessus.

Je parle de promesse, car le travail publié dans les *Annales du Cercle hutois* n'est, ainsi que l'annonce l'auteur dans son avant-propos, que le résumé d'un chapitre préliminaire d'une étude plus détaillée sur les origines et la constitution de la Cité hutoise. Je ne connais guère, dans toute notre histoire nationale, de sujet plus captivant que celui-là. Car Huy fut toujours la seconde capitale de la principauté, ce fut la rivale industrielle de Dinant en même temps que la rivale politique de Liége ; ce fut, dans les moments critiques, la forteresse inexpugnable des princes-évêques et la citadelle de l'autorité épiscopale, si souvent bafouée par les métiers turbulents de la Cité.

Néanmoins nous n'avions jusqu'à présent, pour connaître ce glorieux passé, que l'histoire de Mélart parue en 1641 et continuée en 1839 par Gorrissen. A en juger par ce premier essai, nous croyons pouvoir annoncer que Huy aura bientôt, comme Dinant et comme Liége, son histoire définitive.

Il y a sans doute, dans cet essai d'un débutant, quelques points critiquables : la période carlovingienne, par exemple, nous semble quelque peu sacrifiée. Mais il faut en accuser moins la documentation de l'auteur que son souci d'éviter aux lecteurs de la revue qui a accueilli son travail, toute longueur et tout appareil d'érudition indigeste.

De très bonne heure, les rives hutoises de la Meuse furent habitées, mais la population préromaine n'y a laissé aucun vestige. D'après les plus anciennes chroniques, Huy aurait été fondée par des colons romains; sa première église aurait été bâtie dès le commencement du second siècle et sa citadelle aurait été construite en l'an 168 par Antonin le Pieux. M. Henquinez passe ces légendes au crible d'une critique très serrée pour démêler le fond de vérité qu'elles peuvent contenir. Pendant l'époque mérovingienne, il y a à signaler la seconde évangélisation du pays et la création d'un atelier monétaire très actif.

Au xe siècle, nous constatons l'existence d'un vaste comté de Huy,

dont les anciens annalistes attribuèrent erronément la création à Charlemagne. Il fut constitué au moins cent ans après la mort du grand empereur. Vers 985, ce comté fut remis à l'évêque Notger. Mais cette cession ne fut pas une donation intégrale d'un territoire nouveau, mais la consécration et l'aboutissement d'une longue désagrégation politique : la souveraineté comtale s'était depuis longtemps divisée en trois parts, dont l'une était restée au comte et dont les deux autres avaient déjà passé sous la domination de l'évêque et de la collégiale hutoise.

Après son incorporation dans le domaine épiscopal, la contrée de Huy fut sous la domination des seigneurs de Barse, avoués et représentants laïcs du pouvoir épiscopal à Huy. C'est pendant cette période que se développent l'industrie et le commerce de la ville et, à la suite de cette évolution économique, apparaissent les premières franchises de la ville. Ces dernières sont consacrées par les deux chartes de 1066, qui sont les chartes de liberté les plus anciennes que nous ayons conservées pour nos régions. La première dotait la collégiale hutoise de nouveaux biens, en même temps qu'elle l'affranchissait de l'autorité archidiaconale; la seconde accordait aux bourgeois de la ville leurs franchises fondamentales.

Emile Fairon.

La Céramique au Pays de Liége, par Florent Pholien. — Liége, Aug. Bénard. 1 vol. in-8° (23 × 14.5), II + 192 p., 8 pl.

Le livre que M. Pholien s'est imposé comme un devoir filial de composer, est de lecture facile et d'agréable aspect. Quatre belles planches coloriées, quatre planches en couleur noire, donnent l'illusion de la réalité et permettent de suivre d'une façon concrète et artistique l'histoire de notre céramique.

La céramique liégeoise, dit l'auteur, ne jouit pas de la réputation que sa valeur devrait lui assurer. Méconnaissance qui provient de l'anonymat gardé par nos artistes : aucune marque de fabrique ne distingue nos faïences ou nos poteries. Si bien que les deux problèmes qui s'imposent d'abord à l'historien sont : et de déterminer, sans l'aide de signature, grâce à la tradition, les caractères qui relèvent l'œuvre de nos céramistes; et de rechercher le pourquoi de cette indifférence dédaigneuse, semble-t-il, envers la gloire.

On peut répondre à la seconde question que l'industrie de la céramique naquit chez nous trop tard et ne fut jamais assurée d'un marché suffisant. Nos fabricants ne voulurent pas lutter pour faire connaître une marque nouvelle, ils préférèrent insinuer leurs produits sous le couvert de l'anonymat, quitte à les laisser confondre avec des Strasbourg, des Meissen ou des Rouen d'une espèce particulière.

Ces raisons possibles, leurs causes que l'on peut deviner en lisant M. Pholien, ne sont pas sans contribuer à asseoir cette idée que notre principauté fut toujours très isolée, trop pauvre pour constituer un marché économique indépendant, où les arts se seraient développés d'un libre essor.

La partie la plus intéressante du livre me paraît celle où M. Pholien s'applique à définir les caractères de notre faïence. Je dis faïence. Il ne s'agit point, en effet, de porcelaines : nos ateliers n'en ont point produit et c'est tout récemment, au siècle dernier, qu'une pléïade d'artistes, dont les Van Marcke, a embelli de ses pinceaux des pièces de la terre la plus fine ; pour les temps qui précèdent, des conjectures permettent seules de dire qu'il y eut des porcelaines liégeoises, encore ces conjectures sont-elles hardies.

Plusieurs familles liégeoises possèdent, depuis des générations, des faïences qu'elles savent provenir de nos manufactures. Le défaut de marque n'empêchait pas ici d'avoir la certitude d'origine ; la tradition orale était heureusement courte. Leur étude a montré que la pâte en est friable et tendre, de couleur rose, le vernis transparent, teinté par la pâte ; la forme plus vive et plus élégante que celle des faïences strasbourgeoises, dont elles se rapprochent le plus. Les couleurs, carmin, vert et violet, semblables aux couleurs de Strasbourg, en diffèrent cependant d'assez notable façon. Des deux décors qui furent en vogue en pays liégeois, le bouquet et le Mandarin ou Chinois pêcheur, le dernier nous est propre.

Il semble aussi que le décor en camaïeu vert, fleurs et bouquet, resta spécial à notre fabrication.

Malgré ses mérites, la fabrication de la faïence ne dura guère qu'un siècle sur nos terres ; peu après l'occupation française, cette industrie se mourait. Les efforts de Camille Renard à Andenne pour créer de l'art industriel, ceux de M. Duvivier à Spa n'aboutirent point ; M. Renard parce qu'il était venu trop tôt, sans doute (1859), M. Duvivier, je ne sais trop pourquoi.

Le goût ne manqua point à nos artistes, ni la capacité : ce ne fut pas leur absence qui fit échouer nos manufactures, et, pour l'affirmer, je me permets d'opposer tout ce qui est dit au cours du volume à la conclusion de la page 165. Notre principauté ne constitua pas un marché économique suffisant, et elle se trouvait alors (18e s.) trop en dehors des grandes voies commerciales.

On trouvera, dans le volume, plusieurs documents inédits qui furent livrés à l'auteur. Félicitons M. Pholien d'en avoir obtenu la communication et conservons de son entreprise un agréable souvenir.

Fern. Mallieux.

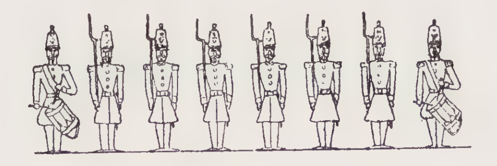




TABLE-INDEX

Les noms des collaborateurs sont en PETITES CAPITALES. *L'italique est réservée aux titres des ouvrages analysés. L'abréviation* « c-r » *signifie* « compte-rendu ».


C Delaw

Errata du tome XIV

Page 51, sous le cliché, lisez : « Communiqué par M. *Jacques* Godenne. »

Page 91, texte wallon, en tête du 8e alinéa, une ligne et demi a sauté. Il faut lire : « *Tot d'on côp, Cadet is' dâra sor lu come ine aloumîr.* Et, avou s' bètche... »

Page 191, ligne 3e en remontant, au lieu de « *qui* se sont données », lisez « *que* se sont données ».

Page 263. [Le conte recueilli par M. François Gillot a été publié en premier lieu dans l'ouvrage de M. Paul Sébillot cité p. 259, et reproduit par l'auteur dans l'ouvrage d'où nous l'avons extrait nous-même en le résumant. Nous avons écrit plus simplement *Gargantuô* le nom que M. Gillot orthographiait *Gargantueau*. — O. C.]

Page 341, Faits divers, ligne 3e : Au lieu de « Jacques Dalcroze », lisez « Jacque-Dalcroze ».

Tome XIII, p. 448, Bibliographie, cinquième ouvrage. Au lieu de [1880?], lisez 1886 ; — telle est, en effet, la date exacte de la parution de cet ouvrage, si l'on en croit une seconde édition de la Bibliographie, parue dans : Xavier de Reul, *le Peintre mystique*, édition posthume, Brux. 1906, p. xxx.





WALLONIA

XV


WALLONIA 1893

WALLONIA

ARCHIVES WALLONNES

D'AUTREFOIS, DE NAGUÈRE & D'AUJOURD'HUI

RECUEIL MENSUEL FONDÉ PAR

O. COLSON, Jos. DEFRECHEUX et G. WILLAME

ET DIRIGÉ PAR

OSCAR COLSON

XV

1907

LIÉGE

BUREAUX : 10, RUE HENKART

LIÉGE
IMP. M. THONE, RUE DE LA COMMUNE, 11. — Téléphone 1814.
1907





Une “ Ecole „ d’art en Wallonie

Dans ses curieuses Idées sur le Sentiment wallon en peinture, Auguste DONNAY exposait au Congrès de 1905 comment « la Terre » wallonne qui varie infiniment d’aspect, qui est d’aspects *indépen-* » *dants les uns des autres*, devait nécessairement produire des » artistes indépendants, des artistes libérés les uns des autres quoique » vivant sur le même territoire » — et il estimait meilleur qu’il en fût ainsi.

Malgré la très vive sympathie que nous avons pour DONNAY, peintre et penseur, il ne nous est pas possible de partager cette opinion qu’une Ecole puisse être nuisible pour l’artiste.

Il est vrai que nous ne comprenons peut-être pas de la même façon ce terme d’Ecole.

DONNAY la définit : « Une réunion d’individus qui admettent, qui » suivent les mêmes règles et se plient à la même discipline d’une » façon candide et moutonnière ».

Comprise ainsi, une Ecole ne peut être que funeste, et il est triste de devoir constater qu’à notre époque, à peu près toute espèce d’école, primaire ou moyenne, Université ou Académie, à peu près toute espèce d’enseignement, est conçu dans cet esprit étroit, niveleur, qui vise la production en masse d’honnêtes médiocrités.

En ce sens, nous reconnaissons que DONNAY n’a pas tort de se méfier d’une Ecole.

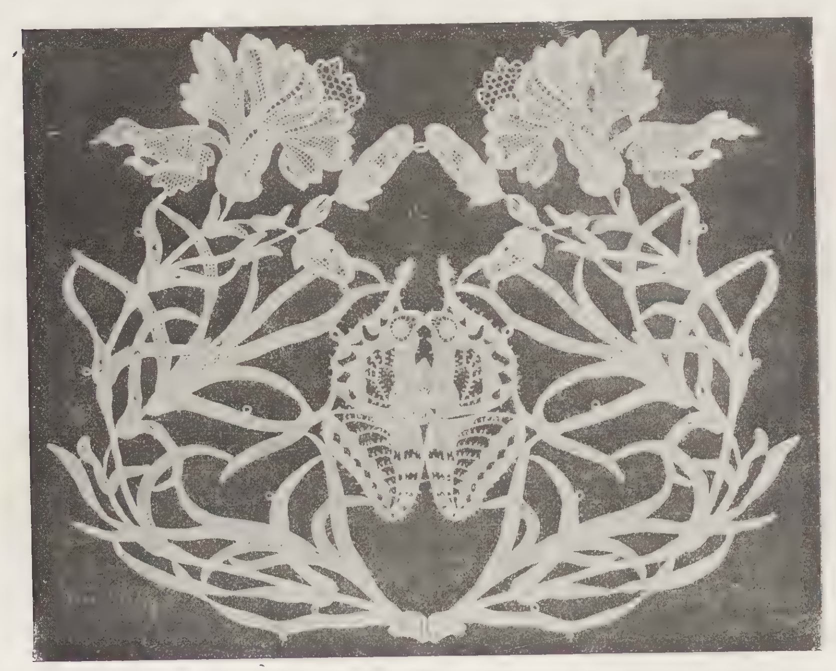
Mais il serait pourtant paradoxal de vouloir supprimer toutes ces écoles — aussi paradoxal que de vouloir fermer les Musées de peinture, comme le réclamait autrefois COURBET, sous ce même prétexte de la liberté de l’Art.

La vérité, c’est qu’ici il ne faut pas détruire, mais améliorer.

L’école — tout endroit où l’on enseigne — sera demain fort différente de ce qu’elle est aujourd’hui ; tout un mouvement interna-

tional, de simple bon sens, se dessine vers une éducation générale plus logique; des principes nouveaux devront s'inscrire dans les programmes, et en toute première ligne, celui de la liberté, et pour le maître, et pour l'élève.

Ce sera le plaisir dans l'étude qui sera le moyen d'action, le levier, et non plus le devoir, la contrainte. « On ne travaille bien que dans la joie » avait déjà dit MICHELET.



Ecole de Nancy. Modèle de broderie. Victor PROUVÉ et COURTEUX.

A notre époque, nous avons encore cette conception romaine du *labor* signifiant à la fois peine et travail. Sir John LUBBOCK, de son côté, déclare : « L'important n'est pas tant d'apprendre à chaque élève, mais bien de provoquer chez lui le désir d'apprendre », et ailleurs, ce grand observateur ajoute :

« Aujourd'hui, l'on donne aux enfants cette impression que les
» maîtres savent tout. Si, au contraire, la grande leçon qui s'impri-
» mait dans les jeunes cerveaux était que nous ne savons encore rien
» de ce que nous devrions savoir, que *l'océan de la vérité est encore*
» *là devant nous, quasi inexploré*, cela constituerait probablement
» un puissant stimulant et plus d'un voudrait entreprendre la noble
» tâche d'élargir les frontières du savoir humain ».



Ecole de Nancy. Etude. Victor Prouvé.

Nous croyons donc fermement, qu'au rebours de ce qui est aujourd'hui, l'école de demain deviendra de moins en moins dogmatique, qu'elle se bornera à faciliter à chacun le choix d'une méthode de travail, et que sa principale fonction sera de développer la personnalité de l'enfant, ou de l'artiste.

L'absence de toute Ecole en Wallonie n'est pas une force comme le pense DONNAY : c'est « la dispersion de l'effort » qu'Albert MOCKEL considère comme une des caractéristiques de notre race. C'est la pire des faiblesses. Aussi, le résultat : la personnalité wallonne n'arrive pas à se dégager, l'art wallon n'existe pas à proprement parler, nos artistes restent désespérément ignorés du public, « dans un splendide isolement », et ils ne parviennent guère, malgré tout leur talent, à la conquête du pain quotidien ! Cette dernière considération, pour prosaïque qu'elle soit, a pourtant son importance.



Ecole de Nancy. Vase. DAUM.

Non, cent fois non, nous n'admirons pas cette apparente indépendance des artistes wallons !

On pourrait démontrer historiquement l'utilité, la nécessité même d'une Ecole, au sens artistique du mot. Mais il n'est pas besoin d'aller fouiller le passé, ou de rechercher au loin des exemples contemporains.

Voici que des hommes qui nous ressemblent étonnamment, des



Ecole de Nancy. Coupe libellule. Emile Gallé.

voisins presque, des Latins d'avant-garde comme nous, qui ont, comme nous, déjà un peu de ce sentimentalisme germanique uni à la clarté, à l'exubérance françaises, des gens qui habitent, toujours comme nous, un pays varié, de plaines et de montagnes, coupé de larges rivières au bord desquelles d'énormes usines crachent nuit et jour leurs feux et leurs fumées.

Voici donc que les Lorrains ont réalisé l'Ecole de Nancy, dont le renom a déjà conquis le monde; jusqu'au fond des Amériques, chacun connaît les œuvres élégantes et somptueuses des Gallé, des Prouvé, des Majorelle, des Daum et de vingt autres; les industries de grand art occupent aujourd'hui à Nancy des centaines de cerveaux et de bras.

Que pouvons-nous mettre en parallèle, nous, Wallons, qui n'exportons que des produits à peine dégrossis, des rails, des poutrelles, du verre à vitre, des feuilles de zinc?

Il suffirait, pour se rendre compte de la vitalité, de l'intensité de ce mouvement, de parcourir les deux Revues qui en sont les organes désintéressés et dévoués, le *Pays Lorrain* et la *Revue Lorraine illustreé*, que fonda naguère et que dirige avec tant de talent notre excellent confrère M. Charles Sadoul (1).

(1) [Il nous est agréable de rendre hommage à l'intelligente initiative et au patriotisme de M. Charles Sadoul. Nous le ferons sans avoir égard à l'aimable et flatteuse insistance avec laquelle notre confrère répète qu'il prit tout d'abord, dans son entreprise, notre Revue comme modèle, — car il y a loin des réalisations possibles ici et de celles où il atteignit d'emblée avec une maîtrise évidente. Les deux Revues que l'on vient de citer, l'une folklorique, historique et littéraire, l'autre artistique et s'adressant plus spécialement à l'élite, toutes deux éditées avec un soin remarquable et également lisibles et intéressantes pour toutes les variétés du public attentif, constituent une œuvre exemplaire d'instruction publique et de patriotisme bien entendu. Il suffira de dire que le tirage de ces deux organes atteignit d'emblée à plusieurs milliers d'exemplaires pour montrer l'étendue et la profondeur du mouvement dont elles sont l'exact et très attachant écho. Nous ne pouvons nous empêcher de constater qu'en Wallonie, après un temps beaucoup plus long, un organe analogue est loin d'atteindre encore pareille dispersion, bien qu'un même désir de propagande intellectuelle, la vive ambition de favoriser le réveil ou l'éveil régional, soient les mobiles de nos efforts parallèles. Certes, nous le reconnaissons, les efforts dépensés pour assurer chez nous une plus large dispersion à une publication de l'espèce, se trouvent de moins en moins perdus. Mais la lenteur de nos progrès tient incontestablement pour une bonne part au peu de développement de l'intellectualité en Belgique, et spécialement en pays wallon. Nous pensons que le manque de fervente cohésion et pour tout dire d'une conscience commune chez nos artistes, chez nos littérateurs et chez tous nos intellectuels, est pour une grande part dans cette situation dont tout le monde pâtit.

Au témoignage des Lorrains, l'action de l'Ecole de Nancy est de plus en plus féconde à cet égard. Nous le croyons sans peine. N'est-ce pas notre devise en Belgique, qui nous répète sur tous les tons : « l'Union fait la force » ! Or, ce n'est autre chose qu'un sentiment patriotique, uni à une noble conception de l'art dans son essence, qui fait, chez les artistes lorrains, la force de tous et de chacun dans une union librement consentie.

Aussi sommes-nous vivement reconnaissant à M. Charles Didier d'avoir insisté auprès de nos artistes sur le bel exemple que leur offrent leurs frères de Lorraine.



Ecole de Nancy. Maquette d'un panneau décoratif. Jacques GRUBER.

Mais laissons parler ces artistes lorrains, laissons-les nous dire eux-mêmes leur programme tel qu'ils le formulèrent en 1903 dans le catalogue de leurs œuvres exposées au Pavillon de Marsan, à Paris :

Le nom d'Ecole de Nancy sert à désigner le groupe des industries artistiques de l'Est de la France et les tendances qui les caractérisent.

Plus particulièrement, c'est aussi une association d'initiative privée, une Alliance provinciale des métiers d'Arts (1). Elle a son siège à Nancy et se propose de développer en Lorraine la prospérité des industries manuelles artistiques. Dès que ses ressources le lui permettront, l'Ecole de Nancy entend donner un enseignement professionnel, des cours d'applications directes à tous les métiers relevant du dessin. Elle a ouvert des conférences d'études, des expositions de travaux d'art. Elle n'attend que les moyens de fonder à Nancy un musée spécial à son œuvre, à l'éducation des ouvriers d'art et du public, une sorte de Conservatoire de ses ouvrages de maîtrise, de ses modèles, de sa tradition.

L'Ecole de Nancy, en effet, et c'est ce qui la distingue heureusement des groupements qui forment habituellement, avec plus ou moins de cohésion, les salons d'art, prétend posséder et mettre en pratique certains principes qui lui sont propres. Elle les a soigneusement formulés, bien qu'elle laisse à ses sociétaires une indépendance absolue dans les applications particulières.

Il subsiste néanmoins, entre ces artistes, sans compter l'air de famille lorraine, assez de liens pour rendre intéressante leur tentative d'exposition collective. D'abord, ils invoquent le principe supérieur de l'*unité de l'art*, puisque des artistes tels que Prouvé s'y rencontrent avec des industriels, et que lui-même pratique à la fois le grand décor mural humanitaire, la statuaire vibrante, passionnée, et le bibelot d'art. Ils se rattachent d'ailleurs

Le Pays lorrain, revue mensuelle, paraît depuis 1903 en fascicules de 48 ou 64 pages du format de *Wallonia*. Le prix d'abonnement annuel est de 6 fr. pour la France et de 7 fr. pour l'étranger. Un n° : 0 fr. 60.

La *Revue Lorraine illustrée*, fondée en 1906, est une publication trimestrielle du format in-4° (32.5 × 25.5). Ses livraisons sont d'environ 12 feuilles. Un an : 13 fr.; Etranger, 16 fr. Un n° : 4 fr.

Les deux publications sont abondamment illustrées de vignettes originales, reproductions d'œuvres d'art, planches en noir et en couleurs, etc. — Rédaction et administration : 29, rue des Carmes, Nancy.

Les clichés qui illustrent l'article de M. Charles Didier nous ont été obligeamment communiqués par M. Charles Sadoul, et sont empruntés à la riche collection de la *Revue Lorraine illustrée*. N. D. L. R.]

(1) L'*Ecole de Nancy*, Société fondée le 12 février 1901 et autorisée par arrêté préfectoral, se compose :

1° D'un *Sociétariat* de professionnels, artistes, chefs d'industrie et maîtres de l'enseignement (10 francs de cotisation).

2° De *Membres adhérents* (6 francs au minimum). Les dames sont admises à faire partie de la Société.

3° D'*Associés sans cotisation*, les instituteurs, les ouvriers et les apprentis, les écoles d'art décoratif.



Ecole de Nancy. Reliure. Camille MARTIN.

plus ou moins tous à une esthétique forte et sûre, dont la démonstration a été mise de bonne heure en évidence à Nancy, et pratiquée non sans succès depuis un quart de siècle.

Les jeunes en ont éprouvé à leur tour la valeur pratique et se rattachent volontiers, dans une action libre, à un mode rationnel de conception et aux formules stylistes qui proviennent d'une même méthode de composition. Celle-ci n'est, d'ailleurs, qu'un héritage national dans notre pays, amoureux avant tout de clarté, de logique : construction logique en effet, saine, stable, tenant compte des qualités propres à chacun des matériaux employés, et d'une destination nette et bien définie, en vue d'une commodité et d'une durée parfaites.

Mais le point capital, c'est que la charpente solide de son meuble, l'architecture de son vase, et leur précise destination, Nancy a prétendu les vêtir à sa guise, d'une ornementation personnelle. Renonçant tout à coup à jouir en paix des fruits de la reproduction des modèles du XVIIIe siècle et de l'érudition des styles historiques, nos décorateurs, nos faïenciers, verriers, émailleurs, ébénistes, orfèvres, peaussiers, marqueteurs, sculpteurs lorrains, se sont vus successivement, depuis trente ans, affranchir bon gré malgré de l'imitation des styles anciens par un principe nouveau, celui de l'observation scientifique des modèles vivants. On a donc étudié à la fois en naturalistes, en décorateurs et en industriels, les vêtements colorés qui, dans la nature, enveloppent tous les êtres en raison d'utilités propres à chacun et du milieu où ils se meuvent. On en a déduit, au bénéfice de nos demeures, des effets neufs, en accord avec les immenses harmonies ambiantes. La fréquentation de la plante ne s'est pas arrêtée aux élégantes stylisations qui, aux Beaux-Arts, vers la fin du XIXe siècle, semblaient ne récolter parmi la nature que pour faire hommage aux formules du XVIe siècle.

De la flore lorraine, nous avons tiré des applications à nos métiers. Nous avons cherché à déduire des documents naturels les méthodes, les éléments et le caractère propres à créer un style moderne d'ornementation, un revêtement coloré ou plastique pour les objets et les usages modernes.

Nous ne prétendons certes pas avoir réussi ; au moins avons-nous essayé de mettre en évidence, par ce temps de confusion, les principes qui distinguent des autres tentatives récentes, notre style français logique et directement inspiré de la documentation naturelle.

Ce mode selon le bon sens, selon la tradition et la nature, a des avantages sensibles. Il rend au compositeur d'ornements, à l'ouvrier d'art, la clef de ces musées libres du décor vivant, la flore, la faune, confisquées par les Académies. Au lieu de s'en référer péniblement à des modèles anciens qui ne sont trop souvent que des copies de copies, des altérations des géniales adaptations primitives faites par des maîtres d'après des types naturels, le modeleur d'art va droit à la vraie et vive acanthe, ou revient au pissenlit des imagiers du XIVe siècle.

La peine lamentable d'inventer dans le vide, de faire, d'une grève lavée,



Ecole de Nancy. Plateau décoratif (verre gravé). Jacques GRUBER.

surgir la fieur de l'imagination, fait alors place à un amoureux entrain parmi la surabondance des thèmes inspirateurs.

Ces richesses de documentation, cette chaleur d'excitation poétique nécessaire à la composition décorative, l'artiste assembleur de la ligne et du coloris ne les épuisera jamais. Chaque espèce de plante possède son style ornemental; chaque époque, chaque maître qui a tenté de se l'approprier y a mêlé involontairement quelque chose de soi-même. On sait à présent à quel point le sens de notre Michelet fut divinatoire de l'art d'un Lalique, lorsqu'il conseillait aux joailliers de son temps l'adaptation des parures de l'insecte à nos arts somptuaires. De même peut-on imaginer un mode d'ornementation plus souple et mieux indiqué pour le mobilier, pour les membrures et assemblages de bois, que la végétation même des ligneux, le mode de croissance par jets annelés et cannelés ou par étages achitecturaux, et ces incidents décoratifs amenés sans effort, le bourgeon, la corolle, le fruit, l'oiseau, la figure humaine ?

Tel est, en résumé, le style naturaliste contemporain qui s'inspire des formes d'art naturelles pour en décorer des constructions établies d'après la destination et le sens commun. Ce mode a rencontré d'ailleurs moins de résistance que d'émulation à le suivre, sans compter l'adhésion raisonnée des esprits les plus sûrs.

* * *

On le voit par ce programme, l'Ecole de Nancy proclame avant tout la liberté. Ses formules ne sont pas étriquées, figées; elles évoluent, elles progressent constamment. GALLÉ, qui fut l'initiateur et l'âme de ce mouvement lorrain, n'était-il pas lui-même le type complet du chercheur inlassable, créant sans cesse du nouveau, des cristaux merveilleux, des meubles, des céramiques, des bijoux; il fut à la fois philosophe et poète, chimiste et botaniste, journaliste, directeur de ses deux cents collaborateurs et ouvriers! Toute cette pléïade d'artistes, qui le suivit avec enthousiasme, varie à l'infini ses procédés, ses moyens de traduire sa conception de la Beauté, dessinant, peignant, sculptant le bois, le marbre, fondant les verres, les métaux, les émaux.

Que l'on critique certaines des productions de l'Ecole de Nancy, soit! Toute œuvre humaine est imparfaite. Mais nul ne pourrait nier qu'il y ait là une Ecole vivante, et même extrêmement vivante, et prospère parce que vivante. Et c'est pour avoir méconnu ces principes de liberté, d'observation directe de la nature, de la vie, que l'Ecole St-Luc en Belgique ne produit vraiment rien qui vaille.

Ce qu'ont fait les Lorrains, pourquoi les Wallons ne pourraient-ils pas le réaliser à leur tour? Seraient-ils au point de vue artistique d'une race inférieure, moins affinée?



Ecole de Nancy. Meuble. (Sculpture clematite et marqueterie vigne.) L. Majorelle.

Il est vraiment temps que nos artistes descendent de leur tour d'ivoire et secouent ces préjugés hautains de la seule noblesse de la Grande Peinture, de la Grande Sculpture, du Grand Art Indépendant.

Il est vraiment temps qu'ils se pénètrent de cette considération économique que partout le public ira bien flâner devant les kilomètres de toiles exposées aux multiples Salons, et devant les innombrables Vénus, et Diane, et toute cette « vessaille de déesses », — (comme dit Voltaire, sauf votre respect) — mais que ce même public se refusera énergiquement à échanger son bel argent contre ces encombrants chef-d'œuvres.

Nos artistes doivent adopter la méthode des Lorrains, c'est la bonne : qu'ils cherchent à dégager une formule, très large si l'on veut, qui soit en quelque sorte, fondamentale d'un art wallon; qu'ils se fassent industriels, commerçants; qu'ils produisent du beau sous toutes ses formes!

C'est à eux de préparer cette rénovation de l'art « *en tout et pour tous* », dont William Morris et Emile Gallé ont été les initiateurs.

Ce n'est pas le public qui commencera, le pauvre public qu'on a littéralement stupéfié avec les extravagances de l'art nouveau, et qui, « candide et moutonnier » est retourné aux styles et aux antiquailles.

Mais, dira-t-on, les artistes ne sont pas commerçants; ils ne parviendront pas à s'organiser?...

Que l'on songe pourtant que ce sont de simples ouvriers illettrés, qui ont fondé, avec 3,000 francs, le *Vooruit* de Gand qui fait aujourd'hui un chiffre annuel d'affaires de plusieurs millions!

Au point de vue pratique, comment devraient procéder les artistes wallons?

Une fédération générale? Ce serait absurde, et inefficace; il n'y aurait qu'une société mort-née de plus.

Non; il suffira que *quelques-uns* d'entre-eux s'entendent et aillent installer leurs ateliers de décorateurs, d'ébénistes, de sculpteurs, leurs fours de potiers ou de verriers, etc., dans un endroit salubre et riant, bien choisi, à communications faciles, où ils pourrait vivre très économiquement, (grâce peut-être à la coopération dans leurs services domestiques), où ils pourront faire instruire leurs enfants, où enfin, ils jouiront du bien-être et de la paix indispensable pour penser et « œuvrer ».

Qu'ils essaiment donc, qu'ils fondent une vraie Colonie d'artistes, comme l'ont fait William Morris à Merton-Abbey, Christiansen et ses amis à Darmstadt, ou Schultze-Naumburg et ses élèves à



École de Nancy. Sculpture. Prouvé.

Saaleck, ou Ashbee, avec sa *Guild of Handicrafts* à Camden, ou aux Etats-Unis, les *Roycrofters* à Aurora, et W. Price et Mac Lanahan à Rose Valley, et bien d'autres encore — sans compter en Belgique, cet intéressant petit groupe néo-flamand des De Coene, des Viérin, des Laigniel, qui vit à la lisière de Courtrai comme en une vraie Colonie d'art.

Nos grandes villes wallonnes sont devenues trop industrielles, trop enfumées, trop sales, trop bruyantes; elles ne conviennent pas, elles sont trop loin de la nature.

Mais pourquoi n'essayerait-on pas de créer à Spa, ou plutôt dans ses environs immédiats ce village idéal d'artistes, d'ouvriers d'art? Le pays est charmant, la ville même possède toutes les ressources nécessaires en magasins, en écoles; l'été surtout, il y à des distractions nombreuses, de la musique excellente — et, parmi les visiteurs, plus d'un client possible.

Au moment où Ostende, sa rivale du Nord, entend devenir à sa façon un Centre d'Art « au nimbe radieux », pourquoi Spa ne chercherait-elle pas à faire mieux encore en attirant chez elle, et d'une façon permanente, les artistes, comme le firent autrefois les princes magnifiques, les François Ier, les Elisabeth d'Angleterre, les Médicis? Pourquoi pas?

Charles DIDIER.





Ecole de Nancy. Courteux et Prouvé.



Les Croix banales à l'église collégiale de Fosses

Des érudits se sont occupés à plusieurs reprises des processions particulières, appelées *croix banales*, qui avaient lieu aux siècles passés dans de nombreuses localités de l'ancienne principauté de Liége.

L'origine de ces cérémonies est difficile à établir. Elles remontent, sans aucun doute, à une époque très éloignée : d'après les *miracula Sancti Huberti* et la chronique de St-Hubert, les croix banales qui se rendaient à la célèbre abbaye, devaient leur naissance à un vœu fait en 837, sous le règne de Louis-le-Débonnaire, par le clergé et les populations du doyenné de Bastogne (1). Voici l'explication que donne le dernier éditeur du *Cantatorium*, M. K. Hanquet : « Ces » pélerinages étaient appelés *croix*, parce qu'ils étaient précédés de » la croix ; on les nommait encore *croix banales* ou *bancroix*, non » parce qu'ils avaient lieu en vertu d'un ban impérial, circonstance » accessoire exceptionnelle, mais parce qu'ils se faisaient dans les » limites du ban paroissial ou régional. » (2)

Un document, relatif aux processions qui se rendaient à Lobbes le jour de St-Marc et qui remonte très probablement au XIIe siècle, explique l'origine des rogations, et après avoir fait allusion aux voyages à Rome, à Saint-Jacques de Compostelle, ajoute que « les » dangers et certaines considérations engagèrent les papes à autoriser » un changement dans beaucoup d'endroits, dont les populations » purent depuis lors porter leurs vœux et leurs offrandes à quelque » église cathédrale ou ancienne basilique de leur voisinage, à condi- » tion de s'y rendre processionnellement sous la conduite de leurs » curés, croix et bannières en tête. » (3)

Mais ce n'est pas seulement dans le sud de la principauté que

(1) G. Kurth, *Les chartes de l'abbaye de Saint-Hubert*, t. I, pp. 43, 107 et 388.
(2) K. Hanquet, *La chronique de Saint-Hubert*, p. 55, note 3.
(3) *Bulletin de la Commission royale d'histoire*, 2e série, t. VIII, pp. 313-324.

nous constatons cette curieuse coutume : A Saint-Trond, à Eyck, à Tongres avaient lieu des processions analogues. Dans une excellente étude, M. l'abbé Paquay a étudié les croix banales à Tongres (1). » Ces » processions, dit l'auteur, constituent un hommage traditionnel des » paroisses de la banlieue à l'église la plus ancienne et la plus importante de la contrée. Chaque année, pendant l'octave de la Pentecôte, » les processions des paroisses rurales munies des bannières et des » reliques se rendaient à certaines églises particulièrement vénérées « et les fidèles y déposaient leur offrande. »

Enfin, les croix ou plutôt les *creûs d' Vervî* ont été assez souvent et longuement étudiées pour que nous puissions nous dispenser d'en parler (2).

* * *

Dans quelques endroits, ces processions se maintinrent jusqu'à la Révolution française, mais dans d'autres elles disparurent bien plus tôt : à Saint-Trond, par exemple, elles étaient tombées en désuétude au commencement du XIVe siècle.

Dans le marquisat de Franchimont, les *croix* auxquelles étaient obligés les habitants de Verviers, Theux, Sart et Jalhay, durèrent jusqu'au milieu du XVIe siècle (3). Les désordres qu'engendraient parfois ces cérémonies, les guerres et les brigandages qui marquèrent ces époques troublées, contribuèrent puissamment à faire disparaître cette coutume.

D'autres causes amenèrent la fin de ces processions, entre autres le désir des populations d'échapper à cette espèce de servitude, parfois le désir inexprimé, il est vrai, mais bien compréhensible des chapitres ou abbayes où se rendaient les croix, de transformer ces cérémonies en un droit plus réel, c'est-à-dire qu'ils accordèrent les dispenses nécessaires moyennant le payement de certaines sommes ou d'une rente annuelle bien déterminée. Nous relevons ces faits dans des actes relatifs aux processions des Verviétois et des Theutois à l'abbaye de Stavelot 1583 et 1585). Il en fut de même de celles qui se rendaient au chapitre Saint-Feuillen de Fosses.

* * *

Les habitants des localités qui se rendaient en procession aux églises principales y portaient des offrandes ou des redevances fixes :

(1) *Bulletin de la Société scientifique et littéraire dn Limbourg*, t. XXI (1903), pp. 127-196.

(2) Citons entre autres Hénaux, le R. P. Hahn et le Dr Tihon ; ces deux derniers ont publié leur étude dans le *Bulletin de la Société verviétoise d'archéologie et d'histoire*, t. I et t. III.

(3) Voyez notre communication dans la *Chronique de la Société verv. d'arch. et d'hist.*, 1905-1906, pp. 49-51,

ainsi à Lobbes, les populations des conciles de Thuin et de Fleurus payaient un pain ou une pièce de monnaie; plus tard, on y ajouta un setier d'avoine par charrue.

A Tongres, c'était l'obole banale, et, chose assez curieuse, la plus jeune mariée de l'année devait accompagner la procession. Chaque ménage des bourgs de Theux, Sart et Jalhay payait à l'abbaye de Stavelot deux deniers, et chaque ménage de la ville de Verviers trente sous. Les Verviétois étaient redevables d'un denier par ménage également dans leur procession à la cathédrale Saint-Lambert, à Liége.

A Fosses, c'étaient les habitants de Châtelet, Bouffioulx et Ponderloup qui devaient exécuter ces croix banales. Nous n'avons trouvé nulle part une étude sur ces processions. Il est vrai que les documents qui y sont relatifs sont extrêmement rares, et ils auraient peut-être échappés à l'histoire, si nous n'avions mis la main sur un contrat qui rachetait l'obligation de cette cérémonie : nous le publions en appendice.

Les populations de ces trois localités devaient donc « de toute antiquité » se rendre à Fosses avec leur curé, portant les croix et les gonfanons, et payer au chapitre deux *copilles* (1), un denier et une maille. Un accord intervint pour faire disparaître cette espèce de servitude, et chaque manant fut astreint à payer trois œufs et les deux *copilles*.

Mais cette convention ne satisfit pas encore les habitants de Châtelet et leurs voisins. Aussi le 12 avril 1589, un chanoine de la collégiale de Fosses comparut devant les échevins de Châtelet et fit enregistrer un nouveau contrat d'après lequel chaque bourgeois était tenu de payer chaque année à la Pentecôte six deniers dans les mains du commis du chapitre; moyennant ce droit, les bancroix étaient supprimées.

Les archives de la collégiale de Fosses ne nous ont fourni que fort peu de renseignements au sujet de cette coutume. Seul, un registre aux actes capitulaires, ou mémorial du chapitre des années 1588 et 1593, contient quelques décisions prises à propos des croix banales de Châtelet pendant les années 1588 et 1589 :

5 AOUT 1588. — *Pour les bancroix de Chastelet, Bouffioulx et Ponderloux, lesquels présentent pour chacun feu VI deniers annuellement, afin d'estre exempté de apporter leur croix et confanons* [*une note marginale ajoute : ou II den. ob. et III œufs l'élection des débiteurs*]. *(Folio 14).*

(1) *Copilles*, dérivé de *cope*, monnaie divisionnaire du denier.

24 MARS 1589. — *Ordonner à notre confrère Busco de soy trouver à Chastelet aux plaix générals après Pasques pour recouvrer les bancroix dudit Chastelet, Ponderloux et Tamine. (Folio 26).*

10 MAI 1589. — *Item ordonner quelqu'un pour aller recevoir nos bantcroix à Chastelet, Ponderloux et Tamine pour la première fois, affin nous remettre en possession. (Folio 28 v°).*

MAI 1589. — *Hustin fera sa relation des bantcroix de Chastelet, Bouffioulx et Ponderloux, et constraindra tous défaillans au vertu de la lettre estant es mains du Sr Daco, pour y apposer les seyaux.*

DD. BROUWERS.

12 avril 1589.

Nous, les mayeur et eschevins de la haute cour et justice de Chastelet sur Sambre, à tous et chascuns auxquels les présentes parviendront, salut. Scavoir faisons que pardevant nous comme court susdite est personnellement comparut vénérable sieur Henri Heyne, chanoine de collége de M^r St-Phoeilin en la bonne ville de Fosse sique commis, député et constitué des vénérables Seigneurs Doien, Chanoines et Chapitre de la dite bonne ville de Fosse, lequel nous remonstrat que de toute antiquité il y avait en subiection par les communautés tant de ce lieu, Pondreloup que Bouffiaule de faire porter annuellement les croix et confanons par les curés, marckliers et nombre des dits paroissiens à l'église M. St Phoelin, avec douze (1) *copilles, portant un denier et maille pour chascun mesnage à la deuxième des festes de la Pentecoste, et que, pour telle subiection extindre et anéantir, auroit depuis été accordé et appointé qu'en lieu de ce, chacun ménage des dits trois lieux seroient tenus payer aux dits du chapitre trois œufs et les dits douze copiles, demandent pour vivre en paix et en amitié vouloir continuer le payement par chacun bourgeois et manans, des dits trois œufs et copilles ou doncque traicter par voie amiable en extinguant les dits trois œufs et douze copiles, traicter ce que de raison, et combien que chacun des dits bourgeois et manans seroient subiets à rendre annuellement aux dits seigneurs du chapitre, suivant quoy avions avec le susdit commis, bourguemaistres et communaulté considéré ce que fait à considérer, communiqué, conclud et arresté conjonctement le douzième d'apvril an quinze cent quatre vingt et noef, jour des plaix de Pasque, que doresnavant chacun bourgeois et manans payeroient annuellement à la première des festes de la Pentecoste six deniers entre les mains du commis ou député dudit chapitre, au moyen de quoy seront toutes precedentes subiections annéantises, voire que les dits du chapitre deputeront qui bon leur semblera pour iceux deniers collecter*

(1) Pour deux, comme l'indique le passage suivant du registre n° 4 des archives de Fosses, à Namur : « mémoire d'envoyer à Chatelet pour confirmer par « les courts dudit lieu l'accort nouveau fait à VI d. chascun chief dostel, au doncq « comme l'on at accoustumet, asscavoir III œufs et II copilles, qui font 1 d. ob., les « huyt cop. à 1 den. » (2 octobre 1588).

par les habitations des dits bourgeois et manans des dits trois lieux, à raison que les manans et inhabitans se viennent souventes fois transmuer, deminuer ou augmenter, le tout entendu à la bonne foy, qui fut par honoré Antoine Marotte, S^r d'Aucos, mis en retenue et garde de nous. Jean de Henry, Sr de Genval, Jean Hannekart, Mathy Bustin, Jean le Druet, Collart Hannekar et Charles Legrand. les jour, mois et an que dessus. Etoit signé a l'original en parchemin A. de Soye, greffier à l'ordonnance de la cour susdite.

Ce que j'atteste S. J. Henon, notaire publique, PER COPIAM, *conforme,* IN FIDEM SUBTER.

Archives de l'Etat à Namur, copie du XVIIIe siècle, dans le *Cartulaire de Fosses*, n° 1bis, f° 77.





Histoire du Compère Cwanecu

et du village d'On en Famenne

Conte populaire.

Compère Cwanecu était le plus joyeux du village et, de plus, grand buveur. On pouvait lui reprocher d'aimer un peu trop le braconnage et trop peu le travail ; mais comme les tours qu'il jouait au garde-champêtre ne faisaient de tort à aucun voisin et que, somme toute, c'était un brave homme de mari, auquel l'affût de l'aube et le cabaret du soir n'avaient pas laissé le loisir de créer des héritiers, il faisait rire et était aimé des rieurs.

Mais le bourgmestre, un gros fermier trop riche pour être sympathique, lui gardait une dent pour son manque de respect envers les autorités, et pour quelques lièvres pris dans ses bois.

Compère Cwanecu, lui, était un sage; il savait vivre de son peu et, sans économie mais aussi sans gêne, était heureux. Sa femme et lui nourrissaient une vache et tout un peuple de poules.

Un jour que le compère aux champs était venu inspecter des lacets mis à l'orée de la forêt, la vache en profita pour manger du trèfle au pré voisin, et gonfla, gonfla tant qu'elle tomba et mourut au retour de son maître.

La viande puant le trèfle, compère Cwanecu n'eut d'autre conso lation que de vendre les os, les cornes et la peau.

Heureusement que la cave contenait dans des écuelles tout le lait de la semaine, de quoi faire un panier de beurre que le compère irait vendre, avec la peau de la bête, au marché pour en ramener un petit verrat.

Philosophe, compère Cwanecu ne s'attarda pas à calmer sa femme; il prit lui-même la baratte et, chantant à tue-tête, commença de battre le beurre.

Mais ces chansons, au moment du malheur, agacèrent madame Cwanecu, qui voua son mari au diable tant et si bien que le bon

homme, pour fuir les reproches et continuer en paix son travail, monta sur le toit et s'installa sur la cheminée. Hélas! était-ce l'émotion, les cris de madame ou si notre compère avait bu, il fit perdre l'équilibre à sa baratte, qui roula sur le chaume et dégringola au milieu du fumier, qu'elle éclaboussa de crème à la grande frayeur et bientôt à la grande joie du coq et des poules

Cette fois honteux, compère Cwanecu s'enfuit, courut sur la route si longtemps et si loin, qu'on ne le vit plus; et l'épouse attendit en vain cette nuit-là le retour du maladroit.

* * *

Compère Cwanecu courut et courut si bien et si loin qu'il arriva dans un pays qu'il ne connaissait pas. Cependant, la nuit était venue à sa rencontre. Quand il fit tout noir, fatigué par la course et par les événements de la journée, il s'endormit dans les genêts du talus.

Il aurait, certes, ronflé jusqu'au matin si des chariots passant sur le chemin ne l'avaient réveillé. C'étaient de gros chariots vides que tiraient des bœufs. Curieux et étonné, compère Cwanecu cria aux conducteurs :

— Hé là! où allez-vous ainsi quand il n'y a pas même de lune?

— Vous n'êtes donc pas du pays, lui répondirent-ils, nous allons au sommet de la montagne pour y chercher le jour; quand nous redescendrons, vous verrez quel beau soleil nous apporterons.

— Oh! oh! s'écria Cwanecu, dans mon village, nous ne nous dérangeons pas pour cela la nuit; nous avons un petit animal qui, sans qu'on le lui dise, appelle le jour et le jour vient.

Ces bonnes gens n'en revenaient pas : sûrement, si le compère leur amenait un de ces animaux, ils le lui achèteraient à poids d'or, car c'était pour eux une grande perte de temps que ce charriage de la lumière.

Compère Cwanecu promit et se rendormit.

Quand il se réveilla, les champs étaient grouillants de moissonneurs. Courbés vers le sol, ils semblaient occupés à une lente et bizarre besogne. Cwanecu s'approcha et vit, avec un nouvel étonnement, que chacun d'eux, armé d'un arc et d'une flèche, coupait avec celle-ci quelques épis.

— Comment, s'écria-t-il, c'est ainsi que vous faites l'août; mais, malheureux, vous n'aurez pas fini à la Sainte-Catherine!

— Nous le savons bien. Mais vous, comment moissonnez-vous?

— Nous, nous allons sept fois plus vite; nous avons des instruments qui, en deux coups, coupent toute une gerbe.

— Est-ce possible? dirent ces patientes âmes. Ah! si vous nous

vendiez quelques-uns de ces instruments, nous vous donnerions en échange plus d'or que vous n'en pourriez porter.

Compère Cwanecu promit. Il allait reprendre sa route, lorsqu'il s'aperçut que les paysans marchaient difficilement sur les pointes droites laissées par les tiges coupées, et que leurs pieds saignaient dans les bourses de toile qui les chaussaient.

— Mon Dieu! s'exclama-t-il, comment pouvez-vous aller ainsi : chez nous, on se met aux pieds quelque chose qui est plus dur que le bois; on peut marcher sur des épines et même sur du feu sans se faire mal.

On eut peine à le croire, bien que Cwanecu semblât sincèrement ahuri; pourtant on lui jura de donner pour une telle chose la moitié de l'or du village, qui en avait des greniers pleins.

Compère Cwanecu promit encore et se remit en route. Il fut assez heureux pour retrouver le chemin de son village.

Quand il arriva, la nuit l'avait précédé, mais sa femme veillait :

— Dépêche-toi, cria-t-il, va me chercher la faucille neuve, la vieille et celle qui est rouillée; prends aussi un de mes bons souliers et roule tout cela dans la peau de notre vache.

Maugréante, mais tout de même contente de revoir son homme, madame Cwanecu s'exécuta, pendant que le malin courait à la ferme du bourgmestre, jetait du pain aux chiens qui le connaissaient, entrait dans le poulalier y voler les deux coqs. Il prit aussi le sien, mit les trois oiseaux dans une taie d'oreiller, plaça celle-ci sur une épaule et sur l'autre la peau avec les trois faucilles et le soulier comme modèle.

Ainsi chargé, il retourna vers ce pays ignorant, dont il revint encore la nuit, avec deux magnifiques bœufs et un chariot lourd de six gros sacs.

Or, ces sacs contenaient des pièces d'or, tant de pièces d'or, qu'il eût fallu, pour les compter une à une, vivre aussi longtemps que Mathusalem ou, tout au moins, savoir calculer comme le berger Remy — le plus savant du village.

L'ingénieux Cwanecu envoya sa femme à la ferme du bourgmestre emprunter le boisseau à mesurer le grain. Il marqua sur le mur le nombre de boisseaux d'or et se promit de compter les pièces afin de connaître le montant de sa fortune.

Mais le boisseau, qui était de bois, s'étant disloqué sous le poids du métal, un écu resta pris dans une fente; et quand madame Cwanecu eut rapporté la mesure au fermier, celui-ci méfiant vit au fond un point briller, le secoua et une pièce d'or, qui valait à elle seule une de ses terres, roula sur le plancher.

« Bien sûr, songea-t-il, que compère Cwanecu est un voleur de grand chemin. Braconnier et buveur, il devait en venir là. Je parierais que c'est lui qui m'a volé mes coqs. »

Il manda le garde-champêtre, ceignit son écharpe et, dare dare, se rendit chez le nouveau richard.

Ivre de gaieté, Cwanecu embrassait sa femme et chantait comme un conscrit. Tant de bonheur troubla les représentants de la loi et acheva de rendre envieux le mayeur qui, rapace et madré, pensa qu'en faisant arrêter Cwanecu, il perdrait un gain considérable.

Il renvoya le garde et dit sans détour au compère :

— Part à deux, ou je te fais pendre! Dis-moi d'abord comment tu as eu cet or à remuer au boisseau.

— En tout bien tout honneur, répondit Cwanecu : j'ai vendu du cuir, des coqs et des faucilles.

Et, en omettant le trait du larcin, il fit le récit de son aventure mémorable.

« J'irai aussi, se dit le bourgmestre, je suis riche, j'achèterai des grosses de faucilles, des paniers de coqs et j'ai quarante vaches dans mes étables. »

Il fit donc acheter tous les coqs du canton, toutes les faucilles des forgerons, et fit abattre tout son bétail. On chargea la cargaison sur les plus grands chars de la ferme, et en route pour le pays des gens naïfs !

Avant de quitter le bourgmestre, compère Cwanecu, qui eut soin d'indiquer la route à l'envers, lui recommanda :

— Surtout dites bien si on vous demande vos prix :

Ni moins ni plus
Qu' compère Cwanecu.

*
* *

Deux jours après, rentrait au village le pauvre mayeur déconfit et furieux, avec ses chars, ses peaux, ses coqs et ses faucilles. Il avait bien répondu à toutes les questions :

Ni moins ni plus
Qu' compère Cwanecu

mais on l'avait pris pour un fou et il n'avait pu conclure de marché.

S'être moqué ainsi du bourgmestre, l'avoir poussé à la ruine, tant d'insolence et de mauvais gré méritaient une prompte punition.

Le bourgmestre fit mander le garde-champêtre et accompagnés du cantonnier, tous trois se dirigèrent vers la chaumière peinte à neuf de notre ami Cwanecu.

La malice de celui-ci ne fut pas à court, dès qu'il vit s'avancer le petit groupe, il comprit la rage du bourgmestre et dit rapidement à sa femme :

— Je vais faire semblant de te battre avec ce bâton, tu tomberas et quand j'aurai sifflé trois fois :

Turlututu
Pauv' femme, lîve-tu !

tu te relèveras comme si rien n'était.

Et le couple se rendit sur le seuil et fit ce que Cwanecu avait décidé :

— Arrètez-le, cria de loin le bourgmestre, non seulement il vole, mais il tue !

Déjà Cwanecu était empoigné.

— Ce n'est rien, dit-il tranquillement, chaque fois que ma femme parle trop dans le voisinage, je la tue ; mais j'ai un petit sifflet en poche pour la ressusciter et elle redevient alors gentille et discrète pour quelques mois ; laissez-moi vite siffler.

On lâcha un instant le compère, qui fit trois fois :

Turlututu
Pauv' femme, lîve-tu !

et l'épouse docile sauta au cou de son mari.

Notre mayeur, qui possédait la plus bavarde et la plus acariâtre des épouses, renvoya le garde-champêtre et le cantonnier, et dit amicalement au compère Cwanecu :

— Si tu me prêtes pour un seul jour ton sifflet enchanté, non seulement tu ne seras pas arrêté, mais je te pardonnerai même tes mauvais tours et tu seras nommé garde à la place de Jean-Joseph, qui devient sourd.

Bien volontiers, compère Cwanecu prêta son sifflet merveilleux. Et voici ce qui se passa : le bourgmestre rentra au plus vite à la ferme et, trouvant sa femme en train de gourmander les valets, d'un coup de gourdin, il l'assomma ni plus ni moins.

— N'ayez crainte, dit-il aux paysans épouvantés, j'ai le remède !

Et le poing sur la hanche, la jambe en avant, sûr de lui-même, le bourgmestre siffla :

Turlututu
Pauv' femme, lîve-tu !

une fois, deux fois, trois fois... quatre, cinq, dix, vingt fois. A la cinquantième, la pauvre dame ne bougeait pas encore, et déjà le malheureux siffleur s'évanouissait d'essoufflement et d'angoisse.

*
* *

Pendant ce temps, compère Cwanecu cherchait comment transporter au plus tôt son or et ses meubles dans un endroit où il pourrait vivre et chasser tout à son aise, loin des villageois qui l'avaient connu pauvre, et du mayeur qui lui en voulait; car, malgré ces frasques, Cwanecu n'aimait rien tant que de laisser les gens en paix et d'y vivre lui-même.

Il commençait à remuer certains projets, quand il se fit un grand bruit devant sa demeure. Au même instant, ses carreaux volaient en éclats et dix têtes penchées regardaient son trésor. Des hommes pénétrèrent chez lui, ayant à leur tête le garde-champêtre, et on porta le compère, ficelé comme un boudin, sur la place du Bati, où, sans plus de forme, on le condamna comme voleur, sorcier et imposteur, à être noyé dans la rivière.

Afin d'offrir le brigand en spectacle, on le mit dans un sac, ne lui laissant que la tête libre, et on le plaça au milieu du pont, adossé au parapet; et pour qu'il fût permis au chrétien de mettre en ordre ses péchés et d'en faire le compte exact, à la demande du curé. l'exécution fut fixée à la dixième heure du soir.

*
* *

Que fit, croyez-vous, notre compère Cwanecu ?

Il passa tout bonnement ses heures à lancer des quolibets aux villageois qui riaient bien plus, cette fois, de la capture de ce richard que de ses bons mots.

Lorsque sonna l'angelus du soir, chacun rentra souper chez soi et se préparer à la fête; les derniers vachers firent passer le pont à leurs troupeaux et compère Cwanecu resta seul.

Peut-être allait-il songer enfin à son malheur, quand Remy le berger, qui revenait des champs et, parti dès l'aube, ignorait la grande affaire, arriva avec son chien et ses moutons.

— Que fais-tu là, compère Cwanecu ?

— Ah! tais-toi, berger, il m'en arrive une bien bonne. Ces gens sont tout de même rudement bêtes. Figure-toi qu'ils veulent me faire pape! L'autre est mort aujourd'hui matin, et ils m'ont choisi comme le plus malin du pays. J'ai eu beau leur dire que je ne voulais pas, que j'étais marié, que j'aimais mieux ma cahutte qu'un palais; ils n'ont pas voulu m'écouter, et de peur que je ne me sauve, ils m'ont lié dans ce sac et mis sur le pont où, à dix heures, on viendra me prendre pour me conduire à Rome.

Compère Cwanecu se lamentait.

— Ah! encore si c'était toi qu'ils avaient choisi : tu es plus beau que moi, tu as habité la ville et tu connais les belles manières, tu es célibataire, tu sais lire dans ton almanach, et tu dis même, en voyant les étoiles, le temps qu'il fera, ou si nous aurons la guerre. Mais moi je ne sais pas même écrire mon nom!

— On n'avait garde de me prendre, répondit Remy, les gros bonnets m'en veulent et le curé aussi, parce que je suis plus malin qu'eux tous!

– Veux-tu être pape à ma place, et leur jouer un tour? dit le compère Cwanecu; donne-moi ta houppelande et ta houlette, mets-toi dans le sac, il fait noir, on ne nous reconnaîtra pas. Je reconduirais tes moutons et demain je serai loin, et toi tu seras pape pour toute ta vie durant!

Aussitôt fait que dit.

Compère Cwanecu renoua les cordes, recommanda au berger de répondre « oui » à toutes les questions. Alors il ramena le troupeau à travers le village et, grâce à son déguisement, tous lui criaient : « Bonsoir, berger; bonsoir, Remy »; il n'y avait pas jusqu'au chien qui ne crût obéir à son maître.

Aussitôt les moutons enfermés, Cwanecu courut chez lui pour consoler sa femme en larmes.

*
* *

A dix heures sonnant, le bourgmestre, le curé, le garde-champêtre et le suisse, suivis à distance de la foule en rumeur et de quelques porteurs de falots, s'avancèrent sur le pont avec solennité. Le berger tenait la tête baissée.

— Compère Cwanecu, lui dit le curé, demandez-vous à Dieu pardon de vos péchés?

– Oui.

— Vous l'entendez, s'écria le bourgmestre, il avoue, il accepte la sentence.

— Oui, dit encore le berger.

Le garde et le suisse saisirent le sac, le balancèrent comme un van, et une, deux, trois! par dessus le garde-fou, Remy tomba lourdement dans l'eau.

*
* *

Précédé du curé récitant le *miserere* et du bourgmestre heureux d'être délivré de son ennemi, le cortége rentrait au village; à la stupeur générale, voici venir compère Cwanecu, vivant et frétillant!

Aussitôt chacun de s'enfuir en se signant.

Dans la bousculade, le garde perd son tricorne, le suisse sa hallebarde et le curé son goupillon. Quant au bourgmestre, il était à terre, car ses jambes étaient devenues soudain faibles comme celles d'un marmot.

Compère Cwanecu riait, riait à se fendre la bouche.

— Je ne suis pas mort, leur criait-il, c'est de l'eau qui ne noie pas, elle ne mouille même pas, regardez!

Et, rattrapant les fuyards, il leur montra sa face et son dos. En effet, ses habits étaient secs : ce n'était pas de l'eau qui tombait de sa culotte à pont et de sa veste, mais des pièces d'or; et, en secouant sa manche, il en roula aux pieds du curé de quoi faire bâtir une église neuve toute en pierre.

— Vous voyez, dit encore Cwanecu, cette rivière est pleine d'écus, et c'est même au fond que j'avais été chercher tout mon magot.

Aussitôt tout ce monde, criant, se poussant, se battant, courut au pont et sauta dans la rivière, avec les femmes, les enfants et les chiens !

Ainsi fut débarrassé du bourgmestre, du garde-champêtre et des envieux, compère Cwanecu, qui obtint à la fois la vengeance et la tranquillité. Il s'installa dans la ferme du mayeur, et comme il avait désormais du loisir et peu de travail, chassant le jour selon son vouloir, il s'empressa de peupler le village de nombreux enfants joyeux, farceurs et sages comme lui.

Et c'est un de leurs descendants qui vous conte cette histoire.

Recueilli par Isi COLLIN.





ART MODERNE

Luca RIZZARDI. **Peintres et aquafortistes wallons.** Bruxelles, Association des Ecrivains belges *(Dechenne,* éditeur). — In-8° (21.5 × 12.5), 80 pages.

« Tout (dans les paysages industriels) étreint l'âme la moins sensitive... Il n'en est pas de même dans les pays du Midi, où la beauté plus éparse, plus large, ne se révèle qu'aux vrais tempéraments. »

« Leurs œuvres que recommande la grande sincérité d'un être qui, quoiqu'artiste, n'a pas cessé d'être homme, ont un charme subtil qui ne peut émouvoir que des raffinés et des délicats. »

C'est à propos de nos artistes que M. Rizzardi énonce ces deux pensées, dans la brochure où il analyse l'impression qu'a produite en lui l'art de Maréchal, d'Emile Berchmans, de Rassenfosse, de Donnay, de Heintz et d'Adrien de Witte.

Et nous convierions volontiers le lecteur à prendre ces deux notations pour lignes de départ, s'il veut comprendre le mieux le point de perspective consciemment ou inconsciemment choisi par M. Rizzardi.

Car ce jeune psychologue aime nos beaux-arts en vertu d'affinités naturelles, par culture latine, par amour des lignes sobres et élégantes, énergiques et nerveuses, par aversion pour les effets éclatants et vulgaires; il en oppose, plus qu'un autre, le caractère à celui des peintures flamandes, dont la rude esthétique effare son goût.

Le mérite de ces pages, enthousiastes et juvéniles, est de nous reproduire l'émotion qu'un lettré de notre grande race a éprouvée devant un paysage de Donnay, d'Emile Berchmans ou de Heintz; un profil buriné par Adrien de Witte, Maréchal ou Rassenfosse, c'est d'insister sur le sentiment original qui inspire nos artistes.

Sans doute, plusieurs éprouveront devant les œuvres de nos jeunes maitres des sensations différentes. Ils estimeront que l'art de Donnay et de Berchmans, par exemple, ne se laisse pas encercler dans la formule exprimée par les mots de douce candeur.

Ils diront que nul n'est plus différent d'un artiste wallon qu'un autre, que ce sont poètes avant tout personnels, que si leur confiance plie un peu, par ce siècle, c'est concours d'événements fortuits... j'appréhende même que les éloges trop vifs gêneront la pensée des timides.....

Laissons-les parler. En croyant contredire, ils apportent leur pierre à l'édifice que tous nous élevons et, dans cet édifice, elle ne se placera pas très loin du bloc que M. Rizzardi façonne de son côté.

Il nous apprend quels rayons d'ombre et de clarté les œuvres wallonnes projettent au fond cultivé d'une âme latine.

Ses paroles sont instructives et encourageantes : elles seront les bien-entendues parmi les fervents d'un art wallon.

Fernand Mallieux.

NOS SOCIÉTÉS

Le cinquantenaire de l'Académie wallonne. — La *Société Liégeoise de Littérature wallonne* a célébré récemment le cinquantenaire de sa fondation, et rien ne fut plus réconfortant que ces fêtes, où, pleine de reconnaissance joyeuse, la nouvelle génération fit le bilan de ce que cette ancienne et toujours jeune Académie fit pour la littérature dialectale et l'étude scientifique des parlers romans de Belgique.

Présidée avec autorité par M. Nicolas Lequarré, professeur émérite de l'Université de Liége, la séance académique, suivie du banquet de rigueur, avait amené à Liége de tous les coins du pays les fidèles amis du vieux langage. L'entrain et la cordialité wallonne eurent vraiment beau jeu de se manifester; et ces noces d'or furent aussi gaies que le plus joyeux des baptêmes !

C'est qu'on fêtait vraiment une santé épanouie, et plus encore le renouveau moral d'une association célèbre qui va continuer son œuvre avec une conscience meilleure et des forces renouvelées.

Au cours de ces fêtes jubilaires, on rappela l'état d'esprit des premières années où, dans des séances mémorables, le philologue Grandgagnage venait définir les intentions patriotiques des fondateurs de la *Société;* où le Secrétaire, prenant après lui la parole, sentait le besoin d'insister encore sur la sincérité de leurs intentions à l'égard du français, à l'égard des Flamands, au sujet de l'unité belge et de l'union nationale; où l'éminent professeur Jean Stecher, Flamand de race et fidèle à ses frères, venait à son tour montrer la valeur sociale du réveil des patois, prononçant même avec une sympathie bien marquée les mots singuliers de Décentralisation et de Régionalisme...

Il y a soixante ans, un renouveau de la Littérature wallonne eût semblé impossible. Liége comptait bien quelques rimeurs : il y avait des chansonniers de verve, des faiseurs de *pasquèyes* et des conteurs de *colibètes*. Il n'y avait pas de poètes, et le *Lèyîz-me plorer*, de Nicolas Defrecheux, dont la popularité restait énorme, était une fleur isolée.

Un événement se produisit qui soudain réveilla l'attention générale.



Cliché de l'*Illustré Wallon*. Aug. Bénard, éditeur, Liége.

M. Nicolas LEQUARRÉ

Président de la Société liégeoise de Littérature wallonne.

Une société de faubourg, en vue d'agrémenter des réjouissances officielles, eut l'idée saugrenue d'organiser un concours pour l'invention de chants wallons. Elle réunit en jury les quelques hommes qui lui semblaient accorder encore quelque attention au wallon, et ce jury, à son grand étonnement, se trouva en présence d'une œuvre merveilleuse, le ravissant crâmignon de Defrecheux, *L'avez-ve vèyou passer*. Le résultat, bien inattendu, eut quelque chose de foudroyant. C'est le peuple tout entier qui s'enflamma pour ce chef-d'œuvre, et il l'adopta comme il avait adopté *Lèyîz-me plorer*, avec un enthousiasme instinctif, dont après cinquante années on peut constater l'inébranlable fidélité.

Quelques semaines plus tard, des notables se réunirent et prirent à tâche de favoriser et diriger le mouvement irrésistible dont ils sentaient et appréciaient le caractère et la valeur ethniques.

La gravité qu'ils apportèrent à fixer le but et régler les travaux de l'association nouvelle dut faire sourire bien des gens sérieux. Ils réunissaient cependant dès le premier jour des personnalités marquantes en une alliance solide.

On y voyait fraterniser le curé Duvivier et Bailleux, franc-maçon notoire; l'austère Grandgagnage et le délicat Defrecheux, les chansonniers Le Roy et Picard, l'un professeur à l'Université, l'autre juge au tribunal de Liége; le bibliophile Ulysse Capitaine et le joyeux Dehin, le notaire Dejardin et le bijoutier Hock, et d'autres encore répandus dans ce qu'on appelait alors la bonne société.

Le but de ces bourgeois était de favoriser la saine littérature populaire en wallon local. Ils étaient bien loin de penser que leur société « liégeoise » ne tarderait pas à voir la culture du patois s'étendre petit à petit pour atteindre à présent les confins du pays et le fond des villages!

Autour de ces premiers fidèles se réunirent bientôt une bonne centaine de membres. Ce nombre devait s'accroître les années suivantes dans des proportions considérables. C'est que, organisée sur des bases solides, la Société fit éclore, dès ses débuts, les bonnes fées aidant, des œuvres tout-à-fait remarquables, dont la valeur en général n'a guère perdu depuis un demi-siècle.

C'est par voie de concours que la Société entendait recueillir les mémoires et les œuvres littéraires destinées à alimenter ses publications, et ce système très commode n'a cessé de lui réussir jusqu'à présent. Ces concours, relatifs à la philologie et à la Littérature, embrassèrent constamment tous les genres de sujets, et ils ne cessent d'être suivis par un nombreux public de concurrents divers. En 1906, les jurys de la Société ont été appelés à apprécier les mérites de 150 œuvres, envoyées de tous les coins de la Wallonie.

Tous les deux ans, dans une fête agrémentée d'une partie littéraire et dramatique, la Société procède à la distribution des récompenses, et l'on peut alors voir chaque fois une assemblée nombreuse et mêlée, où les autorités publiques ne sont pas rares, applaudir avec un égal entrain des ouvriers poètes et des savants de marque.

L'œuvre de la Société fut de tout temps scientifique et littéraire. Aucune association de l'espèce, même parmi les plus richement dotées, ne peut offrir comme elle une soixantaine de Vocabulaires technologiques et de Glossaires locaux ou régionaux. Le *Dictionnaire des Spots ou proverbes wallons* de Dejardin, publié en 1861 et dont une seconde édition en 2 volumes de 500 pages parut en 1891-1892 ; les ouvrages de M. Albin Body, de M. Isidore Dory, de M. Charles Semertier, pour ne citer que ceux-là, comptent parmi les plus considérables et les meilleurs. Un *Recueil d'airs de crâmignons* paru en 1889 avec les chansons laborieusement reconstituées, est encore le seul ouvrage important consacré aux chants populaires de Wallonie.

Nous ne pouvons songer à résumer l'œuvre féconde de la Société. Tout ce que le pays compte de poètes de talent et d'écrivains y a collaboré, et il n'est aucune littérature en dialecte dont la production soit aussi étendue et variée que celle de notre Littérature wallonne.

Les premiers succès de notoriété, assurés à la Société par une comédie, *Li Galant dèl sièrvante* d'André Delchef, qu'elle mit au jour dès sa première année, et qui fut l'occasion pour le théâtre wallon d'un réveil inattendu et définitif; ces premiers succès eurent leur correspondance en 1886, année où la Société eut la bonne fortune de couronner la célèbre pièce d'Edouard Remouchamps, *Tâtî l' Perriquî.* Mais c'est à partir de 1890, qu'elle vit s'accentuer ses progrès définitifs.

En 1894, sous le ministère de Burlet, elle faillit être érigée en Académie. La majorité de ses membres hésita à accepter cet honneur. Ce fut la dernière crise.

Bientôt la *Société*, de plus en plus consciente du rôle important qu'il lui appartenait de prendre, s'adjoignit des délégués des principales régions de la Wallonie, et le nombre de ses membres titulaires fut ainsi porté de 30 à 40. Un peu plus tard, une des places tenues par les Liégeois au sein de ses conseils fut dévolue à M. Nicolas Pietkin, représentant la Wallonie prussienne.

En même temps, la Société renforçait son contingent d'hommes de science, et prenait, en s'adjoignant divers écrivains dramatiques et poètes, un contact plus direct avec la masse des auteurs.

Désormais, elle pouvait de nouveau prétendre au rôle d'organisme directeur qu'elle avait à l'époque où elle était seule capable de consacrer les gloires locales et les succès de la scène. Les occasions n'allaient pas lui manquer de prendre des initiatives générales.

La question de l'orthographe, dont les difficiles problèmes avaient été fort diversement et fort vilainement résolus jusqu'alors, se posa dans toute son étendue, pour un examen définitif, le jour où la Société reprit l'ancien projet d'un Dictionnaire wallon.

Elle eut la chance de voir soumettre à son jury un projet singulièrement pratique, et qui n'était plus seulement relatif au dialecte liégeois ou à tel autre, comme il s'en était publié quelques-uns jusqu'alors, mais qui, basé sur une connaissance approfondie de la phonétique du Wallon, tenait compte au contraire de toutes les variations dialectales, et prévoyait pour

chaque problème, une solution tenant compte des difficultés théoriques et pratiques. Ce projet, dû à M. Feller, fut encore, par excès de scrupule, « soumis à l'avis des auteurs » dans une consultation générale que la Société eut le bon esprit d'organiser. L'auteur fit toutes les concessions justifiables, et son système, définitivement arrêté, est aujourd'hui suivi dans toute la Wallonie.

En 1904, paraît le *Projet de Dictionnaire général de la Langue wallonne*. Ce travail, qui montre déjà la richesse des matériaux accumulés, et qui donne une idée de la compétence philologique de ses auteurs, est favorablement accueilli dans le pays et à l'étranger. La Société délègue ses pouvoirs à trois de ses membres pour l'élaboration définitive du Dictionnaire. Elle vote les importants crédits nécessaires aux premiers travaux. Elle crée une publication spéciale destinée à favoriser les enquêtes dialectologiques. La Commission se met à l'œuvre. Sans relâche, elle entretient le feu sacré de ses correspondants disséminés dans tous les coins de la Wallonie. Cette Commission est composée de MM. Auguste Doutrepont, professeur de philologie romane à l'Université de Liége; Jules Feller, professeur à l'Athénée de Verviers; Jean Haust, professeur à l'Athénée de Liége. Elle a recueilli et classé à cette heure plus de 80.000 fiches.

En même temps. un autre groupe de membres s'occupe de réunir les éléments de la *Bibliographie générale de la Littérature wallonne*, travail considérable dont l'élaboration est rendue possible par la catalogation scientifique de la riche bibliothèque que possède la Société.

La situation actuelle de la Société est des plus brillantes. Elle compte 600 membres et près de 250 correspondants. Ses concours sont parfaitement suivis; ses publications aussi remarquables qu'abondantes sont excellemment éditées. Ses cadres administratifs assurent à ses différents services un fonctionnement parfait.

Son œuvre générale est plus que jamais exactement définie. Etendant peu à peu ses relations et assurant sa compétence, elle dirige le mouvement littéraire en dialecte et elle centralise les recherches philologiques relatives aux parlers romans de Belgique. A cet organisme puissant et compétent revient aussi l'honneur d'une tâche préparée au cours d'un demi-siècle par tout ce que la Wallonie compta de wallonistes.

Nous avons la conviction qu'elle ne faillira pas à ses devoirs multiples. Elle est armée pour y satisfaire. Jamais son activité n'a été aussi grande.

Encore faut-il que l'utilité publique de certaines de ses entreprises soit largement reconnue.

Il n'est pas dans les possibilités d'une association quelconque de réaliser, par exemple, le *Dictionnaire* dont celle-ci prépare la publication.

C'est là une œuvre nationale, que les pouvoirs publics à tous les degrés ont pour devoir de favoriser par un patronage effectif.

Ce patronage ne se fit pas attendre pour l'œuvre, nationale aussi, du Dictionnaire flamand qui se publie en Hollande.

Il ne manquera pas plus longtemps, nous en sommes convaincu, aux Belges du Sud et à leur entreprise.

Oscar Colson.



Jules Sottiaux
et “ l’Originalité wallonne ,,

J’ai gardé le souvenir d’une visite que je fis à Sottiaux, il y a quelques années, dans son charmant castel de Montigny-le-Tilleul.

Je ne sais plus à quelle occasion un cercle important de Charleroi m’avait demandé une conférence littéraire. Je devais la donner un dimanche soir. A peine avais-je accepté, que je reçus un mot du charmant poète du Pays noir : « Venez donc déjeuner dimanche avec moi. Nous passerons l’après-midi ensemble, et nous lirons des vers. » Nous nous connaissions seulement par ce que nous avions lu l’un de l’autre. J’avais admiré l’ardeur lyrique et la probité artistique de ses *Confins boisés*, de *L’effort du sol natal*. J’aimais en lui cette volonté affirmée de chanter son pays natal, d’éveiller sur les terrils noirs et dans le vol sombre des fumées l’intense poésie de la douleur et du travail.

Je fus donc à Montigny-le-Tilleul. J’y trouvai, dans un délicieux paysage de verdure — coin d’idylle au milieu des régions tragiques — un poète et un Wallon enthousiaste. Ce fut charmant. M. Paulin Brogneaux, un voisin de campagne, s’était joint à nous. Et pendant des heures, la flamme du Bourgogne aidant, nous clamâmes des répertoires de vers. Nous étions trois bons Wallons, heureux de vivre et de chanter. Sur le visage expressif de Sottiaux, sur son front déjà un peu dénudé et qui se plissait sous la tension de l’esprit, passait le grand souffle de l’inspiration.

Dieu me pardonne! j’avais presque oublié ma conférence.

Nous avions parlé poésie. La conversation tourna. Nous parlâmes régionalisme, décentralisation, Wallonie. Il me semble encore entendre la vigoureuse profession de foi du poète des houillères :

« Je suis Wallon. Je veux me relier à mes ancêtres wallons, » étudier le sol même où je suis né, scruter la pénombre de mes » origines ; je veux vibrer avec ferveur, avec tout ce qui a vibré dans

» la suite des âges dans ma douce Wallonie. Ainsi seulement je serai » vrai dans mon art. Mon chant se mêlera aux musiques de mon » pays, sans désaccord ; ce sera une note de plus, mais une note qui » s'harmonisera avec les autres. »

Et le poète scandait ses phrases en vigoureuses affirmations.

— Si nous reprenions une bouteille de Pommard ? ajoutait-il.

Et en cela aussi, il affirmait le respect de ses origines.

Je me suis souvent rappelé les joyeux propos de cette après-midi. Je me les suis rappelés en écrivant *En pays Gaumet*, où je fis moi-même une profession de foi à peu près pareille.

Depuis, Sottiaux ne cessa d'édifier son œuvre. Son drame lyrique *L'âme des nôtres* procède de la même pensée, de la même volonté de glorifier son terroir. J'imagine que *La beauté triomphante*, qui nous est promise pour bientôt, sera une sorte de couronnement d'une œuvre originale et somptueuse.

En attendant, le poète est devenu critique, historien, ethnologue. Cette âme wallonne qu'il chante dans ses vers, il a voulu la connaître et la faire connaître dans ses caractères les plus subtils et les plus secrets. Cela nous a valu un livre considérable : *L'originalité wallonne*, sorte de bible de notre sensibilité, étude intéressante, analyse complexe de notre âme. Travail important, qu'il importe d'examiner avec attention. Examinons donc et suivons pas à pas l'auteur dans ses pérégrinations.

Certes, Sottiaux n'a pas tout à fait tort lorsque, remontant jusqu'aux ténèbres de la préhistoire et aux premières lueurs du jeune moyen-âge, il fait de nous des Celto-Germains romanisés.

Je crois cependant qu'il accorde, dans l'élucidation de notre caractère ethnique, trop d'importance à l'élément germain.

Sans doute, par l'effet des successives invasions, il s'est produit une infiltration germanique dans la population celte de nos provinces. Mais, comme il arrive toujours, les barbares venus du Nord ont été complètement absorbés par la race plus cultivée dont ils avaient passé les frontières. La civilisation a vaincu la force. Les vainqueurs, en petit nombre d'ailleurs, eu égard au nombre des vaincus, ont été conquis à leur tour par ceux qu'ils avaient conquis. Les caractères des types germaniques ont peu à peu disparu dans les descendants des envahisseurs.

Je préfère, pour ma part, l'opinion de M. Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liége, qui, parlant de nos origines au Congrès wallon de 1905, disait :

« Les descendants des Brachycéphales néolithiques ont mieux

» résisté en Wallonie que dans le reste du pays, à l'influence des » envahisseurs du type germanique, grâce à la topographie même de » la région, et malgré le long contact des Francs dans la vallée de la » Meuse et de ses affluents. Il y eut là *juxtaposition et moins de* » mélange. »

Il me semble bien que Sottiaux a été hypnotisé par des affirmations récentes d'hommes très savants ou très poètes. Quoi qu'il en soit, ce premier chapitre commande tout le livre ; l'auteur s'évertuera constamment à prouver sa thèse : nous sommes un mélange de Celtes et de Germains.



Ces réserves faites, me voici à l'aise pour louer la belle étude critique, loyale et impartiale, de notre littérature. Avec l'analyste, nous explorons les *tchansons* du Hainaut, les *pasquèyes* de Liége, les romances de Namur, les *faures* du Borinage, le trésor du théâtre en dialecte.

Nous vibrons avec nos musiciens, nos peintres, nos sculpteurs. Nous nous exaltons au souvenir de tous nos écrivains français de

race wallonne, dont l'œuvre fleurit, nourrie de la bonne sève du terroir.

« Ah! la belle œuvre de chez nous! Fleur dont les racines » montent du cœur même du terroir, et qui brille dans la corbeille » délectieuse que notre époque de renaissance offre à la Terre nôtre. »

Et c'est véritablement une grande joie qui nous est donnée de constater ce renouveau d'art en Wallonie.

« La douce Wallonie, disais-je dans *En pays Gaumet*, dont déjà la musique a chanté la ligne harmonieuse, s'éveille d'une léthargie dorée. Son cœur bat dans des livres frémissants. Ses forêts et ses rochers, ses aubes laiteuses et roses dans les vallées, ses crépuscules mauves sur les montagnes, ses titans du fer et de la houille, ses rêveurs des champs et des bois ont trouvé des interprètes attendris. Ils ont regardé en eux-mêmes et cette vision intérieure était douce comme, après des pleurs, les yeux souriants d'une femme. »

Que Sottiaux, poursuivant son étude, nous montre l'esprit wallon, gouailleur et verveux; qu'il détermine la morale wallonne, quelque peu rabelaisienne et souriante; qu'il caractérise notre folklore, dont *Wallonia* recueille avec une heureuse constance les éléments si naïvement attachants, nous sommes charmés de le suivre, de mettre nos pas dans ses pas, de nous édifier sur nous-mêmes.

Enfin, dans une suite de courtes monographies, Sottiaux s'applique à découvrir la psychologie de nos villes. Sans doute, il y a des oublis. A côté de « Jean de Nivelles », j'aurais voulu voir son joyeux frére du pays de Virton, le facétieux *Jean de Mâdy*. Mais que de surprises agréables déjà! Que de choses ignorées ou peu connues! Que de subtiles notations de vie vraie et de sensibilité diverse!

Le livre de Sottiaux est un bon et beau livre. Si l'on vous dit qu'il est un peu touffu, que l'absence de table de matières rend difficiles les recherches qu'on voudrait y faire, que, encore qu'édité par « l'Edition artistique » (!), les éditeurs n'ont pas apporté assez de soin à la matérialité du livre, j'en conviendrai volontiers. Je ne vous en dirai pas moins que vous devez le posséder dans votre bibliothèque en bonne place.

Car il est le résultat d'un effort considérable, et toute la Wallonie, avec son rêve, avec sa joie, avec sa vie, y chante sa belle chanson.

Edouard NED.



Bibliographie

SOTTIAUX, Jules. Né à Montigny-le-Tilleul, le 6 mars 1862.

1. — Ouvrages :

POÉSIE

1892. — *Roses d'Automne.* Charleroi, Tourneur-Schmitz, 1 vol. in-8° (13 × 20), 140 p. Prix : 2 fr. 50.

La Terre Noire :

1896. — *La Poésie de la Houillère.* Charleroi, Gobbe. 1 vol. in-8° (13 × 19), 82 p. Prix : 1 fr. [Epuisé.]

1898. — *Confins boisés.* Namur, Jacques Godenne. 1 vol. in-8° (11 × 20), 116 p. Prix : 2 fr.

1901. — *L'Effort du Sol Natal,* avec deux reproductions de Constantin Meunier et le portrait de l'Auteur. Namur, Jacques Godenne ; Bruxelles, Schepens et Cie. 1 vol. in-8° (12 1/2 × 20), 130 p. Prix : 2 fr. 50.

1902. — *Le roman de Jack,* roman lyrique, musique de Paulin Marchand. Exécuté à Marchiennes en 1902, et à Charleroi en 1907.

1904. — *L'Ame des Nôtres,* poème dramatique. Illustrations de Marius Renard et Charles Watelet. Bruxelles, Schepens et Cie. 1 vol. in-8° (13 × 21), 250 p. Prix : 3 fr.

PROSE.

1906. — *L'Originalité Wallonne.* Paris-Liége, «l'Edition artistique». 1 vol. in 8° (12 × 18), 428 p. Prix : 3 fr. 50.

2. — Collaboration :

Le Libre-Journal, Mons, 1894-95 : Poèmes.

Le Magasin Littéraire, Gand, 1896 : Poème.

La Revue des Gens de Lettres Belges, Tournai, 1900-1903 : Poèmes, critique littéraire.

Le Samedi, Bruxelles, 1904 : Poèmes.

La Jeune Wallonie, Charleroi, 1905 : Poèmes, nouvelles, critique littéraire.

Le Florilège, Anvers, 1905 : Poèmes.

Le Pays Wallon, Charleroi, journal quotidien, 1900 et suivantes : Critique littéraire.

Li Coq d'Awous', Charleroi, journal patois, 1905 : Portraits, contes, études, pseudonyme : Walloneû.

La Belgique, Paris, 1905 : Etudes.

Le Jeune Effort, Bruxelles, 1905 : Poèmes.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Walla[1]

I.



Un vrai Wallon, m' fi Remy, doit être fou de sa Wallonie ! N'est-elle pas la mère de sa race, le sang de sa chair, la vie de sa vie ; n'est-elle pas le miroir où se reflète l'âme de nos morts, nos vieux « tayons » enterrés sous nos pas !

» A voir tourner en rondes, dans le vent, la poussière de nos routes, il doit se dire : « C'est la cendre des anciens qui monte en couronne au-dessus de nos campagnes et de nos villages ». A sentir les parfums savoureux du matin, il doit se dire encore : « Si les fleurs de nos prairies et de nos bois sont si fraîches et les moissons si belles, c'est qu'elles grandissent sur la terre wallonne malaxée dans la sueur et le sang des ancêtres ».

» Et alors, Remy, à bouche pleine, haletant dans cette filialité avec les morts, il doit aspirer l'air natal à s'en soûler !

» Pour finir, n' don Remy, il faut se sentir trembler en pensant à ces choses, comme si des fils magnifiques rattachaient nos âmes à l'âme de toute la race ! »

Après cette communion exacerbée où vibrait tout son être, Polyte Dieu, de sa voix de basse qui semblait, elle aussi, monter du cœur de la terre natale, entonna son dernier couplet wallon.

Toute la Taille Argentine en était remplie ; l'écho le répétait au

(1) Afin d'être plus près du cœur de la Wallonie, l'auteur a écrit d'abord ce petit roman en dialecte. Ces pages ne sont qu'une traduction presque littérale.

loin, on eùt dit que les âmes des morts se le criaient l'une à l'autre, jusqu'aux deux bouts de la Terre-Nôtre :

Camarade, aime èt' Wallonie
Pus què t' vie ;
En l'èrwètant, dis-li souvint :
Dj' vos aime bin !

Polyte Dieu vivait, sur la Taille Argentine, à une bonne lieue de Charleroi, avec son enfant unique, une jeune fille de dix-huit ans, qu'il appelait Walla par amour pour la terre wallonne.

Sa femme s'en était allée dormir, là-bas, au Petit Champ, sous une sapinette. Elle avait gagné chaud et froid, une toux plus profonde à mesure avait creusé sa poitrine, des germes de mort s'étaient glissés dans le creux, et, un soir, elle expirait en pressant sa mignonne Walla contre elle comme pour rattacher sa vie qui fuyait, à celle de l'enfant qui poussait.

. . . .

Remy ne goûtait jamais plus de bonheur qu'à côté de sa petite Walla.

Elle lui semblait belle comme la Vierge qui, avec sa couronne de cuivre doré auréolant sa tête, montre le ciel du doigt, à l'église. C'est qu'elle était vraiment jolie avec ses yeux de rève couleur d'*altesse* mûre; ses cheveux sombres enroulés en gradins sur la nuque, et piqués d'un peigne de nacre où brillait une veinure de similor. Ses joues rappelaient la fraîche roseur d'une pomme de belle-fleur; sa bouche cascadait sans cesse; elle avait une taille pour sûr pas plus épaisse que celle de la Vierge de Michel-Ange; et une démarche, mon fi, à vous faire retourner tant qu'on pouvait la voir sur la pied-sente.

Et bonne, avec cela, bonne comme une poire de Durondeau qui gicle entre les dents.

Quand elle chantait *L'avèz-ve vèyou passer?* que Polyte lui avait apprise, il semblait à Remy qu'il reniflait des muguets et qu'il mangeait des fraises; et il regardait au ciel comme si la chanson s'en fût descendue non des lèvres de la jeune fille, mais du pays des Anges.

Le plus beau du jeu, c'est que Walla, elle aussi, voyait Remy dans l'eau; si bien que, lorsqu'il rentrait tard et qu'il ne pouvait aller chez elle, à la soirée, elle jetait son tricot sur le vieux dressoir où s'étalait une galerie de porcelaine de Tournay, et s'asseyait sur le seuil toute songeuse.

Et Polyte Dieu pensait : La voilà toute « èsbartèye » parce que Remy n'a pu venir « al chîje ».

Pourtant, la maison n'était jamais vide.

Polyte chantait de si belles chansons wallonnes, il racontait de si curieuses histoires sur les copéres, les sotais et les sorcières, qu'on l'aurait écouté cinq heures d'horloge sans bâiller.

Il connaissait notre Wallonie au bout de ses doigts : ses paysages, son folklore, ses artistes. Il lisait le vieil « armonaque » de Mons, qu'il conservait comme une relique. Il parlait des fils de la Wallonie dont la filialité conserve, par les œuvres, l'ethnologie de la race ; et sa joie native s'alimentait au contact de nos dramaturges.

Parfois, il jouait un vaudeville wallon tout seul, donnant à chaque rôle son intonation et sa part de vie. Alors, les voisins accouraient comme à la fête, si bien que la maison était trop petite et que la Taille Argentine s'emplissait du rire haut et clair des femmes et des grosses esclaffades des hommes.

Il avait des noms et des noms plein la tête — des charretées, comme disait le métayer Bertin, le chef corneur qui, lorsqu'une femme abandonnait son homme dans une heure de folie ou de querelle, organisait de sauvages fanfares pour célébrer le retour de la belle.

Ces copèreries, ces farces, cette science gaie, il les mêlait à des mots wallons verveux et pittoresques, à des couplets ironiques et joyeux comme la race. Des saillies fusaient, étincelaient, s'épandaient comme d'une vanne de joie et de clarté.

A ce moment, Polyte Dieu apparaissait comme le symbole du peuple wallon. A le voir nerveux, mobile, l'ossature accusée, les yeux et les cheveux bruns comme ceux de Walla ; à le voir toujours disposé à rire, toujours le premier pour rendre service, pour faire la causette, « couyonner », lâcher une réflexion luronne, puis soudain s'abandonner et vaguer du regard parmi le ciel natal au sourire gazé d'une fine bruine, on comprenait que c'était un Wallon pur sang, comme le premier Wallon que le bon Dieu plaça sur la Terre-Nôtre. Ainsi, il semblait qu'il avait toujours vécu, et qu'il était l'ancêtre, le père des aïeux, venu du fond des âges et portant en lui l'âme de la race harmonieusement élaborée au milieu des sèves fécondes du terroir.

Le peuple sentait en lui d'ataviques influences, il le respectait en l'aimant.

Polyte Dieu, disait-on, c'est un Wallon qui porte la Wallonie aplaquée à ses yeux ; il la voit sans cesse, qu'il les ferme, ou qu'il les ouvre !

Près de lui, il semblait que le vent chantait un air du pays; que le ruisseau, en zigzaguant autour du sentier, contait pour les fleurs et les mouches d'or, des fauves naïves du vieux temps; que le coucou, au fond des bois de l'abbaye d'Aulne, criait : Wallon, Wallon! et que la caille, dans ses six notes follettes : caille, caillette, caille, caillette! répétait pour celui qui voulait le comprendre : « J'aime la Wallonie! »

Près de lui, tout parlait d'elle parce qu'elle prenait toute pensée, tout amour; on eût dit que les mots Wallons, Wallonie, devenaient des pralines du paradis sur ses lèvres.

Polyte Dieu, dans ces moments-là, était plus grand que les chênes du bois de l'Abbaye. Il vous eût fait mettre à genoux sur la terre natale, ce diable d'homme, et en porter à vos lèvres tout pâmé d'amour.

II.

La Taille Argentine laisse, derrière elle, du côté de la France, les villages de Gozée, de Marbais-la-Tour et d'Ham-sur-Heure cachés aux pentes des « tiennes »; au couchant, les bois de l'abbaye d'Aulne massés autour des ruines; à droite, l'Eau-d'Heure glissant au bas des courtes montagnes de l'Entre-Sambre-et-Meuse; et, au nord, le pays de Charleroi. C'est le plus beau coin du Hainaut. Dans aucune région peut-être, la dissimilitude des idylliques paysages et de l'épopée titanesque du labeur industriel n'est plus émouvante.

De là, la sublime fresque où vit et chante l'effort wallon, se détache sur un avant-plan de rochers et de bosquets harmonisant, dans leur dualité, nos deux Wallonies.

Nulle part, la poésie tragique et dantesque ne côtoie la grâce virgilienne avec moins de heurts dans les tonalités. C'est une stéréoscopie grandiose placée à point devant les regards pour fondre, dans de la beauté, la contradiction tumultueuse des aspects les plus discords.

Là, en face, sur un espace de cinq lieues, le Pays Noir étale la grisaille de ses terrils superposant leur rigidité désolée de corons à corons, jusqu'aux petites villes de Nivelles et de Fleurus. Et l'on évoque cet autre mamelon du Mont-Saint-Jean qui, de la plaine, les regarde. Symboles de la vie l'un et l'autre, la vie faite de batailles, de douleurs saignantes et d'instabilité, mais que l'effort et la lutte embellissent comme un sommet dans la clarté.

Là, devant vous, les fumées blanches, sombres et cuivrées, flottent en mer opaque ourlée de soleil où surnage la crête des terrils; et l'imagination est si confondue qu'elle recule au fond des

âges primitifs, dans des visions de monstres antédiluviens dormant sur des mers de silence.

La nuit, des coulées de flammes s'éjaculent en gerbes fugaces. Des réflecteurs se devinent, traçant dans l'immensité molle des chemins de clarté à une fuite vague de flottilles.

Puis de sourds grondements montent d'on ne sait d'où ; des embrasements s'étendent en voie lactée : on dirait que l'enfer s'est échappé par toutes les bures, et que les démons, en s'agriffant aux nuages, les font flamber et se dissoudre.

Des cris de sirènes s'éteignent en plaintes ; les cheminées semblent des hampes immenses où flottent des drapeaux flamboyants ; des sillons d'ombre brûlent comme dans une trouée de boulets rouges.

C'est la bataille pour le pain, la sombre et brûlante bataille de nos âges, si gigantesque qu'elle évoque les combats mythologiques des titans et des dieux.

. . . .

Jules SOTTIAUX.

(Extrait de *Walla*, petit roman à paraître.)





La Nouvelle Bibliothèque publique de Liége

La ville de Liége va enfin doter le public studieux d'une bibliothèque scientifique et littéraire largement ouverte à tous et dont l'organisation ne laissera rien à désirer.

Cette institution nouvelle sera installée dans une construction récemment terminée et remarquablement élégante, dont le rez-de-chaussée abrite déjà un Jardin d'enfants (école gardienne), et une Crêche. L'étage qui règne sur toute l'étendue de ces deux établissements sera tout entier réservé aux installations de la Bibliothèque publique; les magasins de livres, salle de lecture, salle affectée au service du prêt, tout y est bien spacieux, bien éclairé et confortablement aménagé.

L'importance capitale de cette création, aux yeux des intellectuels qui nous lisent, explique que nous sortions d'une réserve naturelle à divers titres.

Il appartient tout particulièrement à nos lecteurs liégeois de s'intéresser à une institution qui leur réserve bien des enseignements et sans doute bien des joies. Mais il n'est pas mauvais que tous constatent par un fait nouveau et caractéristique le réveil de l'intellectualité publique en Wallonie — comme aussi la manifestation d'un certain esprit particulariste qui, du reste, fit récemment accueillir avec faveur dans la même ville l'installation et le développement d'un Musée d'art décoratif et de l'ancien Musée d'archéologie.

* * *

La ville de Liége, centre intellectuel de premier ordre à plusieurs époques du moyen-âge, ne posséda point de bibliothèque publique

avant le second quart du XVIIIe siècle (1). Le motif en est que, dans la principauté ecclésiastique dont cette ville était la capitale, l'érudition se concentrait pour ainsi dire dans les couvents et les cloîtres des églises. En fait, rien qu'à Liége, on signalait dès le haut moyen-âge bon nombre de collections très importantes, notamment celles du couvent des Récollets, celle de l'abbaye Saint-Jacques, celle de l'abbaye Saint-Laurent : chaque collège, chaque couvent ou monastère avait sa bibliothèque particulière.

Si ces bibliothèques n'étaient pas ouvertes à tous, chacun pouvait les consulter aisément. Mais il leur manquait cette force d'attraction que manifeste naturellement une institution publique. « Si, comme le dit Namur, le pays de Liége abondait en génies propres à toutes les sciences, on doit reconnaître que le nombre en eût été plus grand, si les jeunes gens avaient trouvé chez eux les moyens de cultiver leurs talents naturels, non seulement par les études réglées d'une université, par exemple, mais aussi par la commodité d'une bibliothèque qui leur facilitât la lecture des meilleurs ouvrages sur toutes les branches des connaissances humaines ».

Bref, c'est seulement en 1731 que fut fondée une bibliothèque publique, et c'est au magistrat laïque que revient l'honneur de cette initiative. Le prince-évêque Georges-Louis de Bergues applaudit du reste à ce projet et il ne se passa pas d'années que, d'un commun accord entre les autorités, des sommes parfois très considérables ne fussent consacrées à l'accroissement des collections.

Le Conseil se montra assez large en ses choix, comme on peut le voir dans les catalogues de l'époque. Il acquit même les divers ouvrages des philosophes encyclopédistes français, que le bibliothécaire avait reçu l'ordre de ne pas communiquer à la jeunesse.

Le local fut établi dans un corps de l'hôtel-de-ville et le premier bibliothécaire fut l'imprimeur bien connu des bibliophiles, Everard Kints, que l'on choisit en raison des services rendus notamment à l'histoire du pays par l'édition ruineuse d'ouvrages de haute importance.

Le premier noyau de la bibliothèque se composait de 729 volumes répartis en deux classes : *a)* théologie, morale dogmatique et histoire

(1) L'histoire de la Bibliothèque de Liége, que nous nous contenterons d'esquisser ici et sur laquelle nous comptons du reste revenir ailleurs, est assez facile à reconstituer sur les sources. — Cf. notamment Aug. Voisin. *Documents pour servir à l'histoire des Bibliothèques en Belgique*. Gand, C. Annoot-Braeckman, 1840. — P. Namur, *Histoire des Bibliothèques publiques de la Belgique*, t. III. Bruxelles et Leipzig, C. Muquardt, 1842. — Th. Gobert, *Les Rues de Liége*, t. II, p. 56-57, et t. IV, p. 13-16. — Cf. aussi Jos. Brassinne, in *Revue des Bibliothèques et Archives de Belgique*, t. III (1905), n° 2, p. 89-96.

religieuse : ensemble 122 ouvrages ou 252 volumes ; *b)* jurisprudence, géographie, chronologie, histoire, mathémathiques, littérature, beaux-arts : 250 ouvrages ou 497 volumes.

Ce premier fonds n'était guère important. Mais la Cité se montra généreuse, plus même que de nos jours, dans les crédits alloués à la Bibliothèque. C'est ce que fait remarquer M. Gobert, qui cite des chiffres intéressants. En 1731 et en 1732, abstraction faite de nombreux achats spéciaux, la ville affecta à ces objets une somme de 2,000 florins. En 1736 et 1737, elle employa une somme de 8,693 florins. En 1741 et 1742, le total tombe à 3,692 florins; mais en 1742-1743, il s'élève à la somme énorme de 12,269 florins.

La vogue de la Bibliothèque fut telle, que son catalogue, publié en 1731, dut être réimprimé l'année suivante. D'autres éditions mises à jour parurent en 1749 et 1767.

Dans le but d'accroître la Bibliothèque publique, le prince Velbruck, en 1775, enjoignit aux imprimeurs de fournir gratis un exemplaire de chaque ouvrage imprimé par eux. Ce prince ne songea à rien moins qu'à réunir aux collections communales les bibliothèques des Jésuites dont la corporation venait d'être supprimée. Diverses circonstances empêchèrent la réalisation de ce dessein, auquel le prince Hoensbroeck, en 1787, donna en quelque sorte un commencement d'exécution, en rendant publique la bibliothèque du Grand Collège.

Bientôt les événements politiques allaient bouleverser l'institution communale.

L'invasion des révolutionnaires français vint ajouter aux conséquences de la Révolution liégeoise les plus tristes effets. Les bibliothèques publiques comme les collections privées furent mises au pillage, leurs richesses dispersées, ou enlevées et transportées en France.

Le dépouillement fut si parfait qu'en 1814, de Villenfagne écrivait au bibliophile J.-L. Massau, de Verviers : « Je ne connais plus aujourd'hui de bibliothèque particulière dans notre pays, quand on a besoin d'un livre, on ne sait plus où le trouver. »

Cependant les bibliothèques avaient été l'objet de certaines mesures de préservation. Des dispositions légales prises en 1793 avaient en vue la conservation et l'administration des bibliothèques. Les lois des 15 Fructidor et 5 Frimaire an IV, en nationalisant les biens ecclésiastiques, exigaient qu'il fût fait la catalogation des livres et l'inventaire des objets précieux existant dans les maisons supprimées.

Si toutes ces dispositions avaient été exécutées avec régularité,

si tous les livres et manuscrits provenant des corporations supprimées de la Belgique avaient été attribuées à des bibliothèques du pays, certes ces établissements seraient plus riches qu'ils ne le sont aujourd'hui. Mais tout le monde sait qu'il n'en a pas été ainsi.

La Belgique fut, pendant les quinze premiers mois de l'invasion, traitée en pays conquis; et le gouvernement français usa à son égard des droits de la guerre dans toute leur rigueur et dans toute leur étendue.

La Bibliothèque de Liége partagea le même sort que tous les autres dépôts littéraires de la Belgique. Transportée à Maestricht à l'approche des armées républicaines, elle fut entièrement enlevée par les représentants du peuple lors de la prise de la ville le 4 novembre 1794 et transportée en France.

Dix ans plus tard, la ville rentra enfin en possession d'une bibliothèque, celle de l'École centrale, établissement supprimé en 1804, et dont les collections lui furent remises tout entières, à l'exception de quinze cents volumes réservés à la bibliothèque du Lycée. Le Séminaire fut également admis à choisir un certain nombre d'ouvrages. Ce choix se porta notamment sur deux à trois cents manuscrits.

Le bibliothécaire, Nicolas Bassenge, à qui l'on a reproché beaucoup de négligence dans sa gestion, fut remplacé en 1811 par l'abbé Terwangne, lequel fut chargé de dresser le catalogue des imprimés. Ce catalogue a été publié en 1813.

Un nouveau changement radical s'opéra en 1817. L'Université s'ouvrit le 3 novembre, et sur l'invitation du roi Guillaume des Pays-Bas, la Bibliothèque publique y fut déposée, tous droits réservés.

Depuis lors elle s'est augmentée dans des proportions considérables, tant par voie d'achats sur les fonds de la ville, qu'en raison de donations et legs faits à la Cité.

Ce sont ces collections que la ville va reprendre et qui, jointes à celles de la Bibliothèque centrale et à d'autres, formeront un ensemble de la plus haute importance et d'une très grande variété.

La Bibliothèque centrale, dont nous venons de citer le nom, est la principale et la plus ancienne des cinq bibliothèques populaires créées par l'administration en vue de satisfaire aux besoins les plus urgents du public [1]. Cette institution, la première du genre en Belgique et l'une des premières du continent, fut inaugurée en 1862.

(1) Sur les Bibliothèques populaires de la ville de Liége on peut consulter : M. Grandjean, dans *Liége* par Dognée et autres, in-8°, Liége, J. Daxhelet, 1881, p. 404-409. Th. Gobert, *les Rues de Liége*, passim. A. Pirotte, *les Bibliothèques populaires communales*, extr. du Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville pendant l'exercice 1900-1901, Liége, Gustave Thiriart, 1901.

On sait que l'exemple donné par la Cité liégeoise ne tarda pas à être suivi. Seize ans plus tard, il n'existait pas moins de 62 institutions de l'espèce rien que dans la province de Liége. Il résulte de nos renseignements qu'en 1905, elles atteignaient le nombre énorme de cent-cinquante. Une statistique publiée par le gouvernement à l'Exposition de Liége, et portant sur les bibliothèques subsidiées par les communes, fait constater que, pour le nombre des lecteurs et le nombre des volumes empruntés, la province de Liége vient en tête et dépasse notamment de beaucoup la province de Brabant.

Notre ville, dotant aujourd'hui le public d'une bibliothèque bien installée et bien outillée, restera donc dans ses traditions, et montrera, à cet égard aussi, la voie aux cités habituées, en matière d'enseignement, à la prendre pour modèle.

*
* *

Il importe au public liégeois de bien se rendre compte de l'importance des collections qui, dès le premier jour, vont se trouver réunies dans la Bibliothèque nouvelle.

Aux 25,000 volumes de la Bibliothèque populaire centrale, viendront s'ajouter les 7 milliers de volumes et manuscrits de l'ancien fonds, ainsi que les accroissements de ce dernier.

Parmi ces accroissements, il faut mentionner les collections Capitaine, qui se montent à environ 16,500 numéros, dont 11,000 ouvrages imprimés; les collections Umé, Donceel et Ransonnet, dont le total dépassa 2,000 numéros, la collection Dupont, composée d'ouvrages relatifs à l'art dramatique, etc.

En estimant à 50,000 volumes et 500 manuscrits le total des ouvrages ainsi réunis, on est certainement en-dessous de la réalité.

*
* *

Une question préalable a été posée à l'occasion des intentions de la ville.

Celle-ci a-t-elle raison de retirer de l'Université les collections qu'elle y avait déposées ?

Son droit n'est pas douteux. Mais les intérêts mêmes dont elle a le soin auraient pu lui dicter depuis longtemps l'attitude qu'elle prend aujourd'hui.

En effet, la bibliothèque universitaire n'est pas une bibliothèque publique au sens propre et réel de ce mot. Les documents officiels relatifs à sa fondation et à son organisation ne laissent aucun doute à cet égard (1). Il est évident, quand on les a lus, que cette bibliothèque

(1) Cf. Léon Beckers, *l'Enseignement supérieur en Belgique*. Brux. Castaigne, 1904. Chapitre VI, p. 73 et suiv.

est créée pour l'usage de l'enseignement supérieur, c'est-à-dire pour les professeurs et, par extension, pour les étudiants. Ce n'est que par une tolérance toujours révocable qu'on admet certaines personnes étrangères à l'enseignement universitaire, à fréquenter les salles de cet établissement, et c'est par faveur qu'on leur permet d'emprunter des livres. Le prêt à domicile, pour les étudiants eux-mêmes, n'est autorisé que sur l'avis conforme des professeurs et sous leur caution; il n'est fait à ce sujet aucune distinction entre les étudiants étrangers, dont le domicile est essentiellement variable, et ceux qui sont de la ville même et résident chez leurs parents.

Inutile de faire remarquer que l'Etat a la propriété des collections créées par lui et de celles qui viennent s'y ajouter, et qu'il peut en ordonner le transfert, quand et dans quelle mesure il peut lui convenir.

Que, d'autre part, l'organisation des bibliothèques universitaires reste en dehors de l'action de l'autorité communale, et que celle-ci serait mal venue d'élever la moindre prétention à réformer cette organisation.

Dès lors, il est clair que si les bibliothèques universitaires ont une utilité locale incontestable et très grande, celle-ci n'est qu'indirecte et relative.

Il appartient donc aux administrations locales, qui veulent favoriser le public en général, de se rendre compte de toute l'étendue de leurs devoirs à cet égard, et d'y confirmer éventuellement l'exercice de leurs droits.

Certes, il y aura des personnes qui, en vertu d'une opinion favorable aux grands dépôts, seront plutôt portées à regretter la fondation d'une seconde bibliothèque à côté de la première, et le démembrement de l'ancienne au profit de la nouvelle.

Nous estimons que l'intérêt supérieur de la science est de multiplier les établissements d'instruction publique, à quelque genre qu'ils appartiennent. Ce qui est vrai pour les écoles, est vrai pour les bibliothèques. L'essentiel, à notre époque, c'est de favoriser l'accession du plus grand nombre aux sources de la culture et de l'érudition.

C'est bien ce qu'entend faire la ville de Liége, lorsqu'elle manifeste l'intention de pourvoir sa Bibliothèque d'une organisation au courant des derniers progrès, assurant par là, aux collections qu'elle va retirer de l'Université, le maximum d'utilisation directe pour tout le public en général.

* * *

Le public, nous le répétons, peut attendre de l'institution nouvelle les plus grands secours si, comme il est annoncé, la Ville lui

assure un personnel suffisant et dévoué. Ce ne sera certes une sinécure pour personne que d'être attaché à cette Bibliothèque, qu'il faut organiser de fond en comble. Mais si la technique spéciale en ces matières est mise en œuvre avec méthode, les fonctionnaires chargés de l'énorme besogne qui s'annonce, auront du moins la satisfaction d'élaborer une organisation modèle et qui leur survivra.

On parle beaucoup à présent des catalogues sur fiches. C'est sans doute à l'Exposition de 1905, où l'Institut international de Bibliographie a montré de plusieurs manières l'excellence de son matériel et de ses méthodes, que nous devons cet engouement salutaire.

Dès avant, néanmoins, la Société liégeoise de Littérature wallonne avait adopté ce matériel et ce système parfaits pour la catalogation de sa riche bibliothèque, fondée en 1856.

Un tel catalogue a pour avantage de constituer une source toujours à jour, qui ne laisse rien ignorer, suppléant aux oublis et aux erreurs personnelles, et qui met directement à la disposition de la clientèle la connaissance approfondie des richesses d'une bibliothèque.

Il ne renseigne pas seulement sur tels ou tels ouvrages, mais sur tous, et comme ils y sont classés, d'une part dans l'ordre alphabétique des noms d'auteurs, d'autre part suivant l'ordre systématique des matières, il répond de lui-même à toutes les questions que peut poser un chercheur à n'importe quel point de vue.

Ajoutons que si les notices y sont faites avec soin, un pareil catalogue constitue en lui-même, une source bibliographique d'une incontestable valeur.

Certes, l'organisation moderne d'une bibliothèque soulève bien des difficultés d'ordre technique. Mais dès que celle-ci est réglée, dès que la Bibliothèque est pourvue d'un catalogue bien conçu et classé suivant une méthode rationnelle, le public doit être rassuré sur la possibilité et la facilité d'utiliser les richesses tenues à sa disposition.

* * *

Parmi les collections communales, il en est une particulièrement riche et précieuse, qui intéresse directement l'histoire liégeoise.

C'est la collection Capitaine.

Ulysse Capitaine (1) était un bibliophile et historien liégeois, qui dépensa largement une notable partie de sa grande fortune à

(1) Cf. *Ulysse Capitaine, sa vie et ses travaux*, par Alphonse Le Roy. Dans l'Annuaire de la Société liégeoise de Littérature wallonne, t. VII (1872), p. 44-111. Etude suivie, p. 112-125 de la *Bibliographie d'Ulysse Capitaine*, par J[ules] P[ety] de T[hozée].

rassembler avec un soin et une persévérance admirables tout ce qui était relatif au Pays de Liége en fait de documents de toute nature : livres et manuscrits, médailles et monnaies, gravures etc. etc. A sa mort, survenue le 31 mars 1871, l'ouverture de son testament fit connaître que ses collections étaient léguées à sa ville natale, sous condition qu'il en fût dressé un inventaire détaillé. Ce catalogue dû à H. Helbig et M. Grandjean, et publié en 1872, forme 3 vol. in-8° de 429, 400 et 186 p. Il renseigne, nous l'avons dit, un total de plus de 16,500 numéros, auxquels il faut ajouter un certain nombre de dossiers non catalogués mais dont la composition est connue.

Pour ne parler que des ouvrages, le but d'Ulysse Capitaine était de recueillir tout ce qui avait été écrit par des Liégeois ou par des étrangers sur l'histoire du pays conçue dans son sens le plus large, de réunir les œuvres des Liégeois et en général tout ce qui s'était publié ou se publiait à Liége. Programme admirablement complet qui ne devait pas laisser indifférents ses contemporains comme tous ceux qui s'intéressaient à un titre quelconque aux choses du pays. Effectivement vinrent de toutes parts se concentrer dans la bibliothèque de Capitaine des richesses et une documentation énormes.

L'œuvre de Capitaine ne fut pas systématiquement continuée, à moins que par des particuliers, tels le baron de Wittert, M. le docteur Alexandre et M. Albin Body.

Dix ans plus tôt, la ville de Liége avait inscrit à son budget annuel, une somme « pour acquisition de livres et manuscrits relatifs à l'histoire politique, littéraire et artistique du Pays de Liége. » Le total des crédits dépensés de ce chef dépasse aujourd'hui 80,000 francs.

Pour le passé, la Ville a donc su s'imposer des sacrifices remarquables. Mais, en a-t-il été de même en vue de la conservation des productions contemporaines ? Nous ne le croyons pas

L'administration n'a certes pas manqué d'introduire dans ses bibliothèques nombre d'ouvrages liégeois contemporains. Elle n'a point continué systématiquement l'œuvre de Capitaine. Le manque d'une bibliothèque bien outillée et qui lui appartînt en est sans doute la cause.

Il est très important qu'on considère l'institution nouvelle comme le grand dépôt de notre production intellectuelle. La mort et l'oubli menacent les livres comme les hommes. Comment les historiens de l'avenir retraceront-ils notre civilisation, comment la comprendront-ils seulement, si nous ne nous chargeons nous-mêmes d'en réunir les témoignages matériels ?

Ulysse Capitaine avait encore constitué un très grand nombre de

dossiers de pièces imprimées et manuscrites, relatives à des faits historiques anciens ou contemporains, ainsi qu'aux hommes et aux choses de son temps. Ce qu'il en a tiré lui-même. notamment dans son *Nécrologe Liégeois*, montre la richesse de cette documentation. L'œuvre qu'il avait entreprise a été arrêtée par sa mort. Ce qu'un particulier ou même un groupe de travailleurs n'a pu ambitionner de faire après lui ou sur son exemple, une institution publique largement encouragée sera peut-être en situation de le réaliser. Je ne sais jusqu'à quel point je me fais illusion, mais il me semble voir au sein de la nouvelle Bibliothèque un point d'attraction tout naturel pour une documentation impersonnelle extrêmement étendue, infiniment précieuse, complétant celle que chacun de nous se crée pour son usage, et qui survivra à nos propres efforts, à nos propres travaux...

*
* *

Une grosse question est celle de la dotation que la Ville pourra assurer à l'institution nouvelle.

C'est à l'Administration qu'il appartient de régler les accroissements suivant les besoins les mieux constatés. Il n'est pas interdit néanmoins d'émettre à cet égard quelques réflexions.

Lorsque l'on songe aux bibliothèques extraordinaires que les Américains des Etats-Unis créent à coups de millions, lorsque l'on sait que les citoyens de certains pays vont jusqu'à s'imposer des taxes spéciales pour l'accroissement des bibliothèques, on ne peut s'empêcher de se sentir profondément attristé par la situation précaire dans laquelle se maintiennent, chez nous, des institutions aussi utiles.

Il est impossible de se dissimuler que des vues très généreuses s'imposent dans une ville qui n'a pas déchu de son rang de capitale, et qui naguère a su attirer et retenir l'attention universelle.

Déjà les collections communales dans leur état actuel contiennent, hormis quelques fonds spéciaux, une excellente bibliothèque littéraire et scientifique générale, où l'on remarque notamment une série d'ouvrages relatifs aux Beaux-Arts et d'ouvrages de Littérature, témoignant d'un goût très averti.

Mais pour la majorité de nos compatriotes, elle n'apparaît cependant que comme une institution démocratique au sens restreint du mot.

Il est clair que la dénomination de Bibliothèque populaire ne peut lui convenir que si l'on donne à ce mot de « populaire » un sens bien différent et plus large, que n'ont peut-être pu concevoir les créateurs du genre.

A l'époque où, en France, les premiers établissements de l'espèce furent fondés, les intentions étaient toutes philanthropiques. Le rôle de ces bibliothèques paraissait devoir être «de détourner les plébéiens du cabaret, de leur procurer quelques distractions honnêtes, de les munir des enseignements qui pouvaient les engager à mener une vie régulière, de leur fournir enfin quelques connaissances immédiatement utilisables » (1). A ces fins, il suffit, pensait-on, que les bibliothèques populaires soient composées d'ouvrages littéraires à tendances moralisatrices, et d'ouvrages de science appliquée présentée sous forme amusante. Certains philanthropes, incontestablement bien hardis, cherchaient, il est vrai, à faire pénétrer dans la masse ouvrière et paysanne récemment appelée à la libre vie intellectuelle, les rudiments de la science pure ; mais il fallait que ces rudiments fussent dosés et présentés sous une forme aisément assimilable, car on ne cessait de répéter d'autre part que le peuple avait besoin d'être conduit par la main dans les champs de la science : il ne fallait pas le décourager, il ne fallait rien brusquer. Car, au reste, « le peuple n'a pas besoin d'être savant ! » (2)

Ce qui montre bien l'état d'esprit de l'époque, c'est le fait de la création, à côté de ces bibliothèques, de collections d'ouvrages de vulgarisation et de traités pour gens du monde. On peut constater combien ces sortes d'ouvrages ont actuellement perdu de la vogue conventionnelle qui les accueillit autrefois. La belle collection de la *Bibliothèque des Merveilles* a été bazardée par l'éditeur Hachette le jour où il lança ses *Lectures pour tous*. La magazine où l'illustration documentaire est l'essentiel, et où le texte n'a plus que l'intérêt d'un simple commentaire, ce périodique du type anglais — et il est aujourd'hui assuré de nombreuses imitations — vient remplacer le livre de vulgarisation.

Quelle est la raison de ce phénomène ?

Il y a quelque quinze ans, Jean Macé écrivait : « Il est une remarque qu'ont pu faire tous les hommes qui se sont occupés pratiquement de la question : c'est que les livres qui se donnent les airs d'être faits pour le peuple sont de ceux précisément que le peuple, chez nous, ne lit presque jamais » (3). Déjà le succès des dictionnaires encyclopédiques aurait pu convaincre que la nouvelle génération

(1) Pellisson, *Les Bibliothèques populaires à l'Etranger et en France*. Paris, Imprimerie nationale 1906. Page 201.

(2) *Congrès international de l'Enseignement primaire*, Bruxelles, 1880. Rapport de M. Lobet sur cette question : Quelles sont les conditions que doivent réunir les publications populaires ?

(3) *Les origines de la Ligue de l'Enseignement*. Paris, 1891.

cherchait moins à s'instruire en s'amusant et en quelque sorte par raccroc, qu'à se fournir d'une documentation abondante. Sous nos yeux même, la démocratisation de la presse quotidienne n'a-t-elle pas forcément conduit à l'encyclopédisme de sa documentation ?

Il y a beau temps que les faits d'observation se sont multipliés. Et voici qu'enfin l'on se rend généralement compte de la grande erreur commise de bonne foi par les initiateurs du mouvement. Cette erreur, on l'a devinée : C'est d'avoir conçu les bibliothéques comme une œuvre d'enseignement analogue aux écoles, et non comme une entreprise destinée à favoriser la culture générale.

Entre une école publique et une bibliothèque publique, il y a cependant cette différence fondamentale, que l'on va à l'école généralement par obligation, et en tous cas pour solliciter l'enseignement d'autrui, tandis qu'on se rend à la bibliothèqne spontanément et en vue de s'instruire par soi-même.

Le client d'une bibliothèque, ouvrier ou autre, lettré ou simple curieux, est d'un genre provisoirement plus rare, mais en tous cas d'une essence supérieure à celle des écoliers enfants ou adultes ; et la différence est tout simplement en ce qu'il se trouve décidé à l'effort personnel. C'était donc une naïveté de se dire *a priori* qu'on ne pouvait décemment lui offrir que des livres vis-à-vis desquels il se trouvât en quelque sorte de plein pied. C'était aussi faire œuvre de démocratie mal entendue que de sacrifier les intérêts de la masse des curieux aux goûts douteux qui se manifestent encore sous l'influence, notamment, des romans-feuilletons.

Par ces tendances bien malheureuses, plus ou moins affirmées et constantes, on en arriva à donner aux bibliothèques populaires un caractére spécial qui en éloigna le public studieux.

Le discrédit de ces institutions auprès des intellectuels en Belgique comme en France vient de là.

Les Anglais, remarque Pellisson, paraissent avoir compris de bonne heure la portée la plus utile des bibliothèques publiques. Ils ont vu qu'elles ne devaient pas seulement fournir aux gens du peuple un passe-temps honnête, propre à les détourner du cabaret et des grossiers plaisirs. Et si par surcroît elles donnaient aux travailleurs des facilités pour acquérir ce que l'on appelle « les connaissances utiles », il ne leur a pas paru qu'elles eussent ainsi rempli tout leur office. A leur avis, il fallait qu'elles fussent utiles à tous, sans distinction de classe ni de fortune; ils n'en ont pas fait une simple entreprise de philanthropie et de vulgarisation ; ils ont considéré qu'elle devait être un agent de culture générale, une force capable de promouvoir en tous sens l'éducation de la nation tout entière.

Aussi les bibliothèques populaires d'Outre-Manche sont-elles en faveur dans toutes les classes de la population.

Si celles de nos grandes villes n'ont pas tardé de s'affranchir plus ou moins complétement des conceptions étroites qui avaient présidé à leur fondation, elles ne peuvent qu'augmenter en utilité en élargissant toujours le sens de leur dénomination ancienne. Dans ce sens, définitivement, le peuple c'est l'universalité des citoyens.

Or, la population tout entière d'une grande ville a des besoins généraux, tant dans l'ordre esthétique que dans l'ordre scientifique. Et dans une cité comme Liége, c'est ce qui a été heureusement bien compris, non seulement dans le développement de l'enseignement, mais aussi dans la composition des bibliothèques.

On a compris que la bibliothèque n'a pas à s'abaisser vers l'illettré, mais que c'est à l'école que revient la tâche d'éduquer les masses dans le goût des lectures sérieuses et de la self-éducation.

Certes, une conception aussi rationnelle n'est pas apparue dans tous les milieux.

Ce que les trois quarts des bibliothèques populaires rurales ont dépensé à favoriser les lectures inutiles est perdu pour les prolétaires d'esprit sérieux, dont le goût est mort-né, faute d'aliments.

N'est-il pas évident que, par exemple, c'est la littérature moderne à côté des chefs-d'œuvre de tous les temps qu'il faut mettre à la portée des curieux d'aujourd'hui ? Allez voir, je vous prie, quelle « littérature » on offre en nos campagnes à la curiosité publique, disons : à l'éducation publique, puisque tel est le but.

On se méprend *a priori* sur le degré de compréhension de l'ouvrier vis-à-vis de la littérature et des arts. L'expérience des lectures publiques, conférences, expositions et représentations théâtrales organisées dans les Universités populaires a prouvé qu'il y a, même dans les milieux les moins cultivés, un public capable de s'émouvoir, d'aimer la beauté pure et de goûter les choses les plus parfaites.

Mais en matière scientifique aussi les besoins réels doivent être observés sans parti-pris.

A cet égard, on peut remarquer que la curiosité de l'homme du peuple s'attache de préférence aux traités et aux précis, et qu'il dédaigne les ouvrages d'enseignement où les éléments sont dosés à la mesure des esprits puérils. L'homme du peuple veut comme le lettré recourir aux sources et boire à même l'eau vive.

Plus on observe, plus on voit qu'il n'y a pas de raison pour infliger à l'ouvrier un traitement différent de celui qu'on réserve à une autre espèce de curieux, réputés d'essence plus fine et plus pure.

Il n'y a pas de différence essentielle entre un savant qui d'aventure a besoin d'un renseignement sur les métiers, et un artisan qui veut étudier l'histoire de son pays. Leur curiosité est égale, également respectable. Ils ont un droit identique à l'information la plus sûre et la plus compléte.

Certes, il faut écarter les ouvrages techniques faits pour les seuls spécialistes et inintelligibles pour les autres mortels. En dehors de ceux-là, il y a les ouvrages où la science et même la philosophie de la science sont exposées d'autorité et néanmoins de façon lucide. Il existe heureusement toute une littérature scientifique qui répond à cette condition, et constamment s'accroît le nombre des savants qui cherchent à prendre pour témoins de leurs travaux la généralité de leurs contemporains. Les plus sûres compétences s'efforcent de concilier ces deux choses : une exposition claire, captivante, entraînante, et l'esprit scientifique le plus pur, le plus ingénieux, le plus intransigeant. Est-ce une démocratisation, telle qu'elle s'indique en tant de domaines, qu'elle a pu paraître la marque de notre époque? Peut-être. En tous cas, on sent jusqu'en les sommités les plus hautes cette conviction que la science, pour plaire, n'a besoin ni d'être merveilleuse, ni amusante : il lui suffit de faire penser, et pour cela, d'être compréhensible.

Puisque du côté des producteurs eux-mêmes la vérité du fait d'observation signalé tantôt est gravement apparue, la voie est tracée à ceux qui ont à créer ou à accroître des bibliothéques pour tous. C'est en grand nombre des ouvrages tout-à-fait sérieux qu'il faut y mettre, des œuvres de vraie littérature et des œuvres de science vraie, des œuvres de beauté et des livres de référence.

Il est aisé de se rendre compte, à l'inspection de la bibliothèque de Liége, que le fonds actuel répond déjà dans une large mesure aux besoins caractéristiques de notre époque.

Cependant, nous l'avons dit, cette bibliothèque n'était guère fréquentée que par une minorité bien restreinte du public intéressé. L'idée qu'on se fait de pareilles institutions est la raison principale de cette utilisation restreinte. De là vient, pour une grande part, qu'en proportion de ce qui se passe en Angleterre, aux Etats-Unis, en Allemagne, le public belge ne s'intéresse pour ainsi dire point aux bibliothéques.

Or, on a beau répéter que les Administrations se doivent d'exercer une certaine action sur le développement du goût public : elles dépendent précisément des populations, et sont naturellement portées à considérer leur devoir comme parfait dés qu'elles ont satisfait aux besoins qui se manifestent matériellement.

Si les lettrés ne constituent pas la majorité de la clientèle, si au contraire ils paraissent encore se désintéresser de la bibliothèque, comment veut-on que leurs intérêts continuent à y être défendus et qu'ils le soient désormais dans une mesure encore plus large?

Puisqu'elle va se faire attrayante et étaler toutes ses richesses, l'idéal serait vraiment d'y contempler, dès le premier jour, le spectacle qui frappe les visiteurs des bibliothèques américaines. Là, dans ces établissements admirablement fréquentés par un public assidu, on voit l'homme du peuple et le bourgeois voisiner aux tables de lecture et de travail avec le lettré et le savant.

Espérons qu'il en sera de même à Liége et que le public le plus étendu saura reconnaître les efforts dépensés, trop obscurément jusqu'ici, pour doter notre capitale d'une bibliothèque digne d'elle.

Oscar Colson.

LETTRES WALLONNES

Ecrits wallons de François Renkin, *Contes, Croquis, Chroniques.* Edition posthume, in memoriam. Ornementation d'Auguste Donnay. Avec portrait de l'Auteur en héliogravure, et Bibliographie de son Œuvre. — Liége, Vaillant-Carmanne, 1906. Brochure in-8° (18.5 × 12), X + 75 p. Titre et gravures tirés en noir et mauve. — Prix : 1 fr.

On a fait œuvre pie en sauvant de l'oubli, en réunissant dans un petit volume avenant, fleuri de guirlandes par le crayon d'Auguste Donnay, ce bouquet de jolis contes, de petits croquis, de *vîx messèdjes*, tout ce qui nous reste aujourd'hui du pauvre François Renkin, si tôt enlevé aux lettres wallonnes.

In memoriam! Quel souvenir plus précieux pouvait-on nous offrir de ce jeune écrivain, qui donna ses premières pages dans cette Revue, à vingt ans, et qui dispersa, depuis, le meilleur de sa verve dans des feuilles éparses, dans des journaux disparus, dans des chroniques périmées ! Une mélancolie, une pointe de regret viennent s'ajouter, maintenant, au charme de ces petites histoires si simplement contées, qui sont des tableaux bien plus que des récits, des tableaux de la vie champêtre, de couleur si fraîche et si savoureuse.

Ah ! qu'il était bien resté de son village, François Renkin, et comme il avait gardé dans les yeux la vision de son Condroz, de ses champs « tot riglatihants di loumîre. » *Ine bone odeur d'osté montève fou des dihês d' frumint*, a-t-il dit avec une sorte d'ivresse. Et lorsqu'il décrit la cour de sa « fwert vîye cinse », il semble, en vérité, qu'on aspire à pleins poumons l'air de l'étable et la senteur de *l'ancinî.*

A n'en pas douter, ce fut une âme de franc wallon et une âme de poète. On le voit s'extasier devant les beautés de sa campagne avec une ferveur qui l'incite à des réflexions sentimentales, voire à une émotion qu'il sait rendre infiniment douce et pénétrante.

Voyez plutôt, dans *On dimègne*, ce tableau de si parfaite quiétude d'un dimanche d'été, aux alentours de la Neuville, et le trouble laissé dans le cœur fruste du « cinsî » par la fugitive apparition d'une belle mamzelle de la ville, « avou des tchvès coleur d'avônne èt dès ptitès mains pus blankes qui l' lessê qu'èle buvéve. »

Voyez de quel accent poignant il exprime, dans la naïve idylle *E pré Tombeu*, la déception de l'amoureux « qu'esteût si sûr d'esse accepté » :

« Ele mi louka, anon, avou ses breunes ouyes si binamés. Ele mi d'ha d'on plein côp :

» — Ni djâsans pu d' çoula... D'ja candjî d'îdèye, dji veus voltî Jean del Noûve-Vèye, èt dji n' mi marîyrè mây qu'avou lu.

» On côp d' coûtê n' m'âreût nin fait sonner... Dji n' sé kimint qui dj'a rimnou è nosse mohonne. Dji n' mi sovins pu d' rin, dji n' mi rapèle qui d'ine sôrt : c'est d'avou veyou sol route ine cope qui s' bâhîve, è plein solo, sin fé nole attincion â djins qui passît... »

Et encore, dans *l'Armâ*, comment ne pas être touché par la douloureuse rêverie de la pauvre mère, abîmée dans la contemplation des derniers « mousmints, dès floquets et dès norets », les tristes reliques de sa petite fille qui dort au cimetière. La sortie de la messe, les rires, le bruit du jeu de quilles, elle n'entend rien, ni les heures qui sonnent, quand tout à coup la secoue ce brutal réveil : « Si homme drovia l'ouhe tot d'mandant : — Li bouyon est-i prèt' ? »

Voilà de quels épisodes menus sont faits ces *Contes ;* tout le charme est dans l'expression si naturelle et aussi dans le détail de l'observation volontiers souriante. Car la sentimentalité n'excluait pas en Renkin le trait plaisant ni la verve. Il dira du coq « tchanteû » délaissé par la « poyète » : « Li pauve coq fourit-st-oblidjî dè dmorer djône homme tote si vèye... »

Ailleurs, il déclare sentencieusement que « l'êwe est co pu fâsse qu'ine bèle crapaude. »

Et dans une de ses chroniques, il enveloppait dans la même abomination « les flaminds, les feumes èt les maladèyes, qui c'est bin les treus pus grandès plâyes qui n'âye so l' têre ! »

Il n'y a pas grand'chose à dire de ses *Croquis* en vers, comme *L'Afuteû*, qui sont plutôt des jeux de rimes, non plus que de ceux en prose, intéressants comme ébauches dans la note des *Contes*. Mais on pourrait relever maints passages de ces amusants *Messèdjes*, parus naguère dans *Li Mestré*, en lesquels s'affirmait l'esprit wallon de Renkin, et son franc bon sens de Condruzien impénitent, C'est ainsi qu'il se donne en exemple pour prouver la vanité des diplômes, car il ne fut jamais, à l'entendre, un fort en thème. « Dja stu bûsé, dit-il, portant dj'a bin dimnou rédacteûr â *Mestré*. » Et il termine en bon campagnard, en daubant sur les robins :

« I n'aveût co l'aute djoû è m' djârdin ine avocât qui m' dihéve qui dj'aveûs dès belès rècènes. Et çoula tot m'acsègnant six rôyes di pétrâtes ! Vos vèyez bin qui c' n'est nin l' tot d'esse avocât ! »

Ce recueil posthume des *Ecrits Wallons* du pauvre François Renkin se clôt ainsi, sur un éclat de rire.....

Henry Odekerke.

HISTOIRE

Annales du Cercle Archéologique de Mons. Tome XXXV. Mons, 1906.

1. (P. 1-23.) G. Decamps. *Artistes montois. Maître Gilles le Cat, tailleur d'images et graveur de tombes. Ses œuvres et sa famille.* — Etude très documentée sur un artiste montois du début du xve siècle, dont il existe une œuvre remarquable dans une chapelle de la collégiale de Sainte-Waudru. En annexe, le texte d'une convention entre ce « graveur de lames », comme il s'appelle lui-même, et la veuve d'un seigneur, pour l'édification d'une sépulture. Il faut espérer que M. G. Decamps entreprendra quelque jour un travail de longue haleine : ses patientes recherches dans le dépôt des Archives de l'Etat, à Mons, lui ont certainement fourni les éléments de plus d'une étude suivie, qu'il se doit à lui-même de publier.

2. (P. 25-26.) J. Dewert. *Sépulture belgo-romaine à Flobecq.* — Compte-rendu de fouilles exécutées, en 1904 et 1905, au hameau de la Planche.

3, (P. 29-36.) Ch. Hodevaere. *Le serment des Archers de St-Sébastien de la ville de Binche.*— Intéressante contribution à l'histoire des compagnies militaires, si florissantes dans notre pays. On ne possède malheureusement que des documents du xviiie siècle, sur cette confrérie, qui fut érigée en 1400.

4. (P. 37-45.) F. Hachez. *Maison d'habitation de Madame Royale à Mons.* — L'impératrice Marie-Thérèse, abbesse de Ste Waudru, comme comtesse de Hainaut, décida en 1754 de se faire représenter auprès ce chapitre noble par une princesse de sa famille, la duchesse Anne-Charlotte de Lorraine. Le choix d'une habitation pour cette princesse, et les travaux que l'on dut effectuer à l'Hôtel du Gouvernement, dans lequel elle s'installa, occasionnèrent une nombreuse correspondance entre la Cour de Vienne et le gouvernement des Pays-Bas, et de multiples rapports adressés au Conseil des finances : ces documents ont fourni à l'auteur les éléments de cette notice.

5. (P. 47-58.) Dom U. Berlière. *Les abbés de Lobbes au XIVe siècle.* — Poursuivant infatigablement l'établissement des listes des dignitaires ecclésiastiques, le savant auteur du *Monasticon belge* revient une troisième fois — voir Annales du Cercle archéologique de Mons, t. XXXII et XXXIII — sur la chronologie des abbés de Lobbes au xive siècle, et fait connaître le nom de l'un d'eux inconnu jusqu'ici.

6, (P. 59-66.) A. Gosseries. *Une question de préséance à la procession de Binche en 1767.* — C'est la relation d'une des nombreuses contestations qui surgirent entre les abbés de Lobbes et les chanoines de Binche, relativement à la dignité de prévôt du chapitre de St-Ursmer.

7. (P. 67-90.) J. Hahn, S. J. *Description du mur d'enceinte de l'ancien château de Mons.* — L'introduction signée E. M. nous apprend qu'il s'agit d'un travail préparé depuis 1876 et très minutieusement rédigé à la suite de visites faites dans toutes les propriétés qui avoisinent le château. On ne

peut méconnaître le soin qui a présidé à ces recherches sur les restes de l'habitation des comtes de Hainaut. Le désir d'être parfaitement compris s'est manifesté par l'adjonction de dessins des diverses parties de l'ancienne muraille et de ses contreforts. Il est regrettable de ne trouver aucun renseignement sur le souterrain dont on nous présente trois dessins, et il faut constater l'absence d'un plan, qui aurait fortement aidé à s'orienter dans cette revue des vestiges du château de Mons.

8. (P. 91-103.) F. Hachez. *Disgrâce de la douairière de Stolberg, à cause du mariage de sa fille Louise.* — Louise de Stolberg, ayant épousé Charles-Edouard-Louis Stuart, prince de Galles et comte de St-Alban ou d'Albany, prétendant d'Angleterre, cette union déplut à l'impératrice Marie-Thérèse, qui trouvait là l'occasion de manifester sa rancune contre la France, soutien des Stuart, chassés d'Ecosse : aussi suspendit-elle la pension de la princesse douairière de Stolberg jusqu'à ce qu'elle eût fait sa soumission par écrit.

9. (P. 105-111.) L. Quarré-Reybourbon. *Une consultation des jurisconsultes du château de Mons.* — Extrait d'un manuscrit de la Bibliothèque de Lille.

10. (P. 112-159.) A. Gosseries. *Monographie du village de Ciply.* — Première partie d'un travail, ainsi qu'il est de coutume au Cercle archéologique de Mons. Elle comprend les chapitres introductifs et le début de l'histoire féodale de Ciply. Nous attendrons la publication intégrale de cette étude pour en parler plus longuement.

11. (P.160-336.) E. Poncelet. *Sceaux et armoiries des villes, communes et juridictions du Hainaut ancien et moderne.* — C'est la suite du travail dont il a été rendu compte antérieurement ici (XIII, 67 ; XIV, 108). L'article s'étend du vocable Merbes-Ste-Marie au mot Thieusies. La fin sera publiée dans le tome XXXVI.

12. (P. 337-40.) *Variétés :* H. de Behault de Dornon, Mons en 1650, d'après Duplessis l'Escuyer. — E. Matthieu, Tableaux du peintre de Soignie. — E. Puissant, Anciennes mottes à Chièvres et à la Hamaide.

Armand Carlot.

LES WALLONS DANS L'HISTOIRE

La Sidérurgie belge et les Wallons. — [Au IVe Congrès de l'« Association internationale pour l'essai des matériaux », qui s'est tenu à Bruxelles l'an dernier, M. le baron Georges de Laveleye a présenté, sous le titre d'« Aperçu historique de la sidérurgie belge », un important mémoire dont le *Moniteur des Intérêts matériels* a récemment publié une édition nouvelle (1). Ce savant historique, pour lequel l'auteur a consulté et cité les sources, est glorieux pour les Wallons, et il sera lu avec intérêt et profit par nos industriels. Pour la généralité de nos lecteurs, nous publions

(1) *Moniteur des Intérêts matériels*, année 1906, n°s 117, 119 et 123, pages 3218-9, 3268-9, 3388-90. Cf. aussi n° 146, p. 4055.

ci-après une analyse pour laquelle nous avons eu soin d'emprunter le plus souvent le texte même de l'auteur. — N. D. L. R.]

La Belgique comprend essentiellement, au point de vue sidérurgique, deux centres principaux : Liége et Charleroi.

Certainement, il existe des usines sidérurgiques importantes dans d'autres régions. Dans le Luxembourg, des hauts-fourneaux. Dans le Centre, un haut-fourneau, une importante aciérie, des laminoirs, des ateliers de construction et des chaudronneries; des laminoirs à Mons et dans le Brabant; des ateliers de construction de machines et des chaudronneries à Anvers, à Bruxelles, à Gand, à Tirlemont et ailleurs; des ateliers de construction de matériel roulant pour chemins de fer en Flandre et dans le Brabant et des fonderies un peu partout. En un mot, nous pouvons dire sans exagération que notre pays est industriel foncièrement et dans toutes ses parties. Mais les régions de Liége et Charleroi réunies possèdent 32 hauts-fourneaux sur 42, 7 aciéries Bessemer sur 8 et 26 laminoirs sur 36. On voit donc que ces deux régions sont les centres principaux de la sidérurgie en Belgique.

De plus, les autres districts où l'industrie sidérurgique s'est développée sont toutes de naissance relativement récente, et c'est l'ancien pays de Liége qui fut en Belgique le berceau de l'industrie du fer.

Il faut bien se représenter, toutefois, que cette région avait des limites bien autrement étendues que la province de Liége du temps présent, et qu'elle comprenait une grande partie de la province de Namur actuelle et, par l'Entre-Sambre-et-Meuse, s'avançait loin dans le Hainaut et jusqu'à Charleroi.

Dans les temps anciens, ce que nous disons du pays de Liége se rapporte donc aussi au district actuel de Charleroi et si, plus tard, on peut différencier ces deux régions, malgré cette séparation plus politique que véritable, elles ont marché parallèlement de tout temps, leurs populations sont de race identique et présentent nécessairement, par suite, de grandes analogies comme ardeur au travail, énergie et intelligence.

* * *

Il est impossible de savoir quelles sont les origines de l'industrie du fer dans notre pays, mais il est hors de doute cependant qu'elles se perdent dans la nuit des temps.

L'Asie en fut certainement le berceau, et il est possible que les Eburons et les Nerviens, les ancêtres des Belges actuels, apportèrent avec eux des régions de l'Euxin, dont ils provenaient, les procédés connus de longue date dans leur pays d'origine.

Quoi qu'il en soit, l'histoire nous apprend que lorsque César fit la conquête des Gaules, il trouva chez les tribus qu'il soumit à ses armes l'art de retirer des minerais de fer le métal qu'ils employaient à différents usages et surtout à la fabrication des armes, ce qui permet d'admettre que, dès les premiers siècles de notre ère, le bas foyer était connu en Belgique.

La découverte en 1870, à Lustin, près de Namur, d'une de ces primitives installations, contenant encore les matières premières de ce que l'on peut appeler le lit de fusion, nous permet de comprendre les méthodes primitivement employées pour la fabrication du fer.

Le bas foyer consistait en une simple excavation creusée dans le sol, de forme ovale et à fond arrondi, d'environ 4 mètres de long, de 3 mètres de large et de 1 mètre de profondeur, formée d'un lit d'argile. Un canal creusé à travers l'argile permettait à l'air de pénétrer au fond du fourneau. Dans cette excavation fut trouvé un métal contenant 93,48 p. c. de fer, 0,37 p. c. de carbone, 4,94 p. c. de matières vitrifiables et 1,21 p. c. de soufre et de phosphore avec des traces de manganèse.

Voilà donc sous quelle forme nos ancêtres retiraient le fer de ses minerais.

Il est probable que les Romains communiquèrent aux anciens Belges l'usage du soufflet, qui leur était connu depuis longtemps, et que d'autres perfectionnements furent apportés sous leur domination à l'art de traiter les minerais de fer. Sous le règne des Antonins, notamment, au IIe siècle de notre ère, toute la région qui devait devenir le pays de Liége, et surtout l'Entre-Sambre-et-Meuse, vit s'épanouir l'industrie sidérurgique dans une splendide efflorescence.

Les communes de ce pays où l'on a découvert depuis une cinquantaine d'années l'existence de substructions belgo-romaines sont tellement nombreuses que l'on est presque en droit de se demander si pour ainsi dire tous les villages actuels n'existaient pas au moins à l'état de *villae* sous la domination romaine.

En ce qui concerne les usines, aussi bien dans les environs de Liége que de Charleroi à Chimay et de Namur à Vireux, c'est par centaines que l'on a retrouvé sous des monceaux de scories de ces vieilles forges de nos aïeux, leurs fourneaux en ruines, leurs outils, des masses de fer déjà forgées et d'autres à peine réduites, qui s'y rencontrent sous les cendres, au fond des creusets.

Quant aux amas de scories antiques, ils sont si nombreux et si considérables que, pendant des années, dans les temps modernes, il en a été fait une véritable exploitation par les hauts-fourneaux de la région.

La Société de Couillet, notamment, a fait l'achat à Géronsart, près de Cerfontaine, d'un de ces amas qui ne contenait pas moins de 14,000 tonnes de ces scories, dont la teneur était encore de 40 à 60 p. c. de fer métallique.

Il a été calculé que de 1850 à 1880, et rien que dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, plus d'UN MILLION de tonnes de ces produits, appelés sans motif plausible *crayats de Sarasins,* ont été exploités par les hauts-fourneaux de la région de Charleroi.

Lorsque l'on réfléchit que chaque opération ancienne présentait à peine quelques kilogrammes de ces scories, on se rend compte de l'importance des centres industriels que représente un amoncellement comme celui dont nous venons de parler.

Il n'y a donc pas l'ombre d'un doute, qu'aux premiers siècles de notre ère, tout le futur pays de Liége, et surtout l'Entre-Sambre-et-Meuse, était sans conteste le pays le plus industriel, au point de vue sidérurgique, du nord des Gaules et peut-être du monde romain tout entier.

L'art de fondre les minerais de fer, de ployer et d'assouplir ce métal ductible à d'importants usages, y était arrivé à un notable degré de perfection, et les Belgo-Romains de cette contrée y avaient acquis une habileté qu'ils ont léguée comme un précieux héritage aux ouvriers liégeois, carolorégiens et, on peut le dire même, à presque tous les ouvriers wallons de nos jours.

L'invasion des tribus germaniques arrêta certainement l'impulsion donnée à la manufacture du fer, mais sous Charlemagne, au VIII[e] siècle, le progrès reprend et, après le fourneau catalan, apparaît le fourneau à masse, que je n'ai pas besoin de décrire, mais qui, plus élevé que les anciens foyers, permet une concentration plus forte de la chaleur. Il est établi aussi que sous les Carlovingiens une fabrique royale de cuirasses et d'armures de guerre existait à Liége ou dans ses environs.

Dans une région où d'immenses forêts fournissaient abondamment et à bas prix le seul comestible alors employé, sillonnée de nombreux cours d'eau donnant à peu de frais une force motrice importante pour l'époque et permettant des relations faciles et économiques avec nos voisins, où se rencontraient en abondance des amas de minerais de fer de réduction facile, il est tout naturel que la fabrication du fer, qui, nous l'avons vu, y avait joui d'une prospérité extraordinaire, se soit rapidement développée à nouveau.

Aussi, dès le XII[e] siècle, s'élèvent partout des ateliers pour l'élaboration et le travail du fer, et les ferronniers réunis en une association puissante formaient la plus importante corporation des Trente-Deux Métiers de la ville de Liége, sous le nom de bon métier des Fébures ou des Fèbvres, et le métallurgiste Karsten cite les Pays-Bas comme le district où la manufacture du fer avait atteint dès cette époque le plus haut degré de perfection.

* * *

Jusque-là, le fer malléable était seul produit ; mais à mesure que s'élevait le foyer de réduction, le fer fabriqué se carburait davantage par suite du contact plus prolongé avec le charbon de bois, et il arriva fréquemment que fut produit, en même temps que le fer ordinaire spongieux, le fer carburé liquide, c'est-à-dire la fonte.

Par un instinct d'intuition qui a toujours caractérisé l'ouvrier liégeois, celui-ci ne chercha pas à éviter la production accidentelle de la fonte, mais s'attacha à en tirer parti, et c'est dans le pays de Liége que fut créé pour la première fois ce procédé indirect, c'est-à-dire l'affinage de la fonte, par opposition au procédé direct, qui fabrique le fer dès la première opération.

Ce procédé fut du reste dénommé, d'après son pays d'origine, *la méthode wallonne*, d'où il fut adopté par d'autres pays, et notamment par la Suède,

l'Allemagne et l'Angleterre, mais ce fut après qu'un véritable monopole eut été longtemps le privilège du pays de Liége, dont les hauts-fourneaux alimentaient le commerce du monde entier.

Dès le XIIIe siècle, la fonte était produite couramment dans le pays de Liége, et les hauts-fourneaux semblent nettement caractérisés au XIVe siècle.

Le premier haut-fourneau pour la production de la fonte, au sujet duquel nous avons des données précises, fut construit à Lustin, près de Namur, en 1340, et il est hors de doute qu'avant l'an 1400 les hauts-fourneaux des Vennes et de Grivegnée étaient bien connus.

En 1468, un coup terrible frappa cette région déjà si industrielle, et presque toutes les forges du pays de Liége furent détruites par les troupes du duc de Bourgogne, lorsqu'il fit le siège de Liége et mit la ville à sac.

Malgré cette destruction impitoyable, dont les usines ne se relevèrent jamais, nos populations opiniâtres au travail surent bientôt faire renaître de ses ruines l'industrie du fer, si éprouvée à ce moment, et à la fin du XVIe siècle, ce furent les Wallons qui introduisirent en Scandinavie le travail des métaux et eurent ainsi la gloire de devenir des auxiliaires fort appréciés de Gustave-Adolphe et d'Oxenstiern (1).

Durant les deux siècles qui suivirent l'invasion bourguignonne, l'industrie du fer se releva donc de ses ruines et le nombre des hauts-fourneaux augmenta si rapidement qu'en 1700 un édit du prince-évêque de Liége interdit la construction de nouveaux hauts-fourneaux pendant un espace de vingt-cinq ans.

D'autre part, il paraît avéré que c'est du district de Liége aussi que le procédé de fabrication de l'acier par la cémentation tire son origine,

En tout cas, dès le commencement du XVIIe siècle, en 1613, la permission de transformer le fer en acier fut accordée officiellement à deux armuriers de Maestricht, ville qui appartenait à cette époque au pays de Liége.

Aussi Karsten dit-il avec raison que l'Angleterre, qui est devenue depuis l'école où s'étudie la métallurgie du fer, doit au continent — et nous venons de voir que c'est du pays de Liége qu'il s'agit — deux grandes découvertes : les hauts-fourneaux pour la production de la fonte et la fabrication de l'acier par la cémentation.

Notons enfin que de 1738 à 1743, Liége fournit des armes à l'Europe tout entière et que de nouveau, en 1802, une fonderie de canons y fut créée qui coula pour Napoléon une quantité considérable de bouches à feu, notamment pour la célèbre expédition de Boulogne.

L'un des principaux progrès de la sidérurgie, l'emploi du coke dans les hauts-fourneaux, connu en Angleterre, dit-on, dès 1619, ne fut introduit dans notre pays qu'à la fin du XVIIIe siècle, et, en 1769, un essai fut tenté à

(1) [L'auteur résume ici l'historique que nos lecteurs connaissent par l'article de M. Emile Elan, ci-dessus t. XIV (1906), p. 425 et suiv.]

Juslenville, près de Spa, mais sans succès. Ce n'est qu'en 1821 que fut construit à Seraing, par le célèbre John Cockerill, un Anglais qui s'était établi à Liége en 1802, le premier haut-fourneau marchant régulièrement avec le coke comme combustible, haut-fourneau qui resta unique de son espèce jusque vers 1830, et qui fut l'origine des majestueuses installations de la Société Cockerill, qui comptent, comme vous le savez, parmi les plus importantes du continent européen, et l'on peut dire même du monde entier.

A peu près en même temps, un autre Liégeois célèbre aussi dans nos annales sidérurgiques, Michel Orban, construisait à Grivegnée les premiers fours à puddler et les laminoirs à cannelures, tous deux employés en Angleterre depuis une quarantaine d'années.

Entretemps, en 1803, l'emploi des souffleries à vapeur à piston métallique avait été introduit.

Il est inutile de dire que, lorsque nous avons parlé ci-dessus de hauts-fourneaux, il ne s'agissait pas des véritables monuments que ce terme représente actuellement à nos yeux. Il peut suffire de rappeler à ce sujet que c'est vers 1800 que la hauteur de ces fourneaux fut portée graduellement de trois à cinq mètres.

En 1837, un autre progrès important fut introduit dans la fabrication de la fonte par l'emploi de l'air chauffé, qui fut essayé aussi pour la première fois par la Société Cockerill.

* * *

Jetons un coup d'œil en arrière pour voir ce que nous retrouvons au sujet de l'histoire sidérurgique dans la partie du Hainaut et de la province de Namur que nous pouvons appeler plus spécialement le pays de Charleroi.

Dans le Hainaut, le berceau de la sidérurgie n'est pas Charleroi même, mais elle a commencé à surgir, comme partout ailleurs du reste, dans les régions où se rencontraient les minerais purs et aisément réductibles aussi. Les premières traces qui nous sont parvenues de la fabrication du fer en fixent le centre autour de Chimay.

On retrouve mention, dans les anciens documents, d'une usine à fer dite du Haut-Marteau, qui existait en 1200 à Renlies, dans le Hainaut.

Puis vient l'octroi de chartes de franchise par le comte de Namur, en 1345 et en 1384, aux férons ou ouvriers mineurs de Morialmé, de Fraire, de Florennes, etc., leur accordant également l'institution d'une cour de jurés, ce qui prouve l'importance prise, à cette époque déjà, par l'extraction du minerai de fer.

Les premières données statistiques remontent également à une époque déjà éloignée, puisqu'en 1693 mention est faite, dans un rapport rédigé cette année-là sur l'ordre de Louis XIV par Bernières, l'intendant du Hainaut, de ce qui suit : « La partie du Hainaut qui joint à l'Entre-Sambre-et-Meuse tire toute sa richesse des mines de fer et du travail des forges. On y emploie 14 fourneaux, dont 9 sur la terre de Chimay, 3 dans une dépendance de

Maubeuge et 2 sur la terre d'Avesnes. Il y a 22 forges, dont 19 sur la terre de Chimay et de Beaumont et 3 dans la dépendance de Maubeuge. Tous ces établissements occupaient environ 2,200 ouvriers, y compris ceux chargés de préparer le bois. »

Près d'un siècle plus tard, nous voyons apparaître un épisode de la lutte entre les deux grandes idées économiques qui divisent actuellement encore les nations et les personnalités, entre la protection et le libre-échange.

Les forgeries du Hainaut, qui traversaient une crise en 1766, alors que celles de Liége étaient en pleine prospérité, réclamèrent des mesures douanières pour être protégées contre leurs voisines de l'Est.

D'autre part, les gouvernements du pays de Liége et même des Pays-Bas autrichiens prirent maintes fois, souvent par représailles, des ordonnances pour restreindre la liberté du commerce avec les pays voisins, et l'on peut noter des guerres de tarifs nombreuses, notamment en 1756 et en 1765.

La statistique a continué de fournir la preuve du développement pris par le Hainaut dans le domaine de l'industrie du fer, et dans un mémoire sur les mines des provinces de Hainaut, Namur, Liége et Luxembourg, publié à Mons en 1816, nous lisons que « 118 forges ont continuellement tiré de nos 50 hauts-fourneaux la fonte qui leur était nécessaire ; 98 sont situées dans les provinces de Hainaut et de Namur ; les 20 autres appartiennent à la France. La consommation annuelle de chaque forge est de 450,660 livres de fonte. Les hauts-fourneaux produisent actuellement 65 millions de livres de fonte. »

La substitution du coke au charbon de bois devait nécessairement amener le transfert des hauts-fourneaux des régions boisées à celles où se rencontrait la houille, et c'est à Marcinelle, en 1827, qne fut érigé le premier haut-fourneau au coke du Hainaut.

Le bassin du Centre ne suivit que près de trente ans plus tard et le premier haut-fourneau au coke de cette région date de 1854.

L'on arrive alors à une période plus récente, qui nous touche pour ainsi dire, et certainement, à partir de 1830, les deux régions de Liége et de Charleroi eurent une même destinée.

Résumant en quelques mots ce qui vient d'être dit, on peut rappeler qu'après le *bas foyer* de nos ancêtres éburons, nerviens, est venu le *foyer catalan*, à des époques qu'il est impossible de déterminer, que le *fourneau* dit *à masse* date environ de Charlemagne, le *fourneau à fonte* ou haut-fourneau primitif du XIVe siècle, et le *haut-fourneau à coke*, de 1820 à 1830.

Telles sont les dates auxquelles l'on peut se reporter dans le passé et qui marquent les étapes les plus remarquables franchies en Belgique par l'industrie du fer.

* * *

Il reste encore à noter quelques dates marquantes dans l'histoire de la sidérurgie dans notre pays. Et d'abord, c'est vers 1860 que la Société d'Ougrée

trouva le moyen d'employer sur une grande échelle les oligistes violets qui se trouvaient en quantités importantes près de Couthuin, dans la province de Namur, où elles sont, du reste, encore exploitées maintenant et qui furent pendant de longues années l'une des principales sources d'approvisionnement de nos hauts fourneaux. A cette époque, la Société Cockerill établit une fabrication d'acier au creuset dans ses usines de Seraing.

En 1855, un nouveau perfectionnement important fut apporté dans notre pays à la fabrication de la fonte : la captation des gaz des hauts-fourneaux ; puis en 1863 la Société Cockerill, toujours à la tête du progrès, construisit en Belgique les premiers convertisseurs et lamina cette même année les premiers rails en acier que l'Etat belge paya jusque 439 trancs la tonne en 1874, alors que vers 1895, à un moment de crise intense, le prix en est descendu jusque vers 90 francs par tonne franco-bord Anvers. A Liége aussi fut introduit le four à récupération de chaleur du système Siemens-Martin, en 1872, par la Société de Sclessin.

Une véritable révolution vint transformer encore notre industrie sidérurgique, de 1870 à 1880, par l'épuisement, d'une part, des minerais du pays et, d'autre part, par la mise à fruit des riches gisements miniers de la Lorraine et du Luxembourg, bien connus sous le nom de district des minettes, minerais pauvres, relativement, mais dont la gangue contient généralement les fondants nécessaires et dont le traitement devenait, par suite, plus économique que celui des minerais de nos régions. C'est à partir de 1875 que l'introduction de ces minerais étrangers prit surtout de l'importance pour la production de la fonte ordinaire, tandis que l'Espagne nous fournissait presque exclusivement des minérais à acier, et l'on peut dire qu'en ce moment les huit dixièmes des minerais traités dans nos hauts fournaux sont importés.

Une autre date importante, dans notre histoire sidérurgique fut l'application du procédé de déphosphoration permettant de fabriquer l'acier de minerais phosphoreux, et que la Société d'Angleur importa dans notre pays dès 1879, aussitôt que MM. Thomas et Gilchrist eurent en 1878, résolu le problème de l'élimination du phosphore. Ce procédé ne fut toutefois employé dans notre pays de façon courante qu'après que le brevet fut tombé dans le domaine public, soit vers 1885, et à partir de ce moment la fabrication de l'acier remplaça presque complètement celle du fer.

Enfin, l'un des derniers perfectionnements apportés à la pratique de la fabrication de la fonte, l'emploi direct des gaz épurés de hauts-fourneaux dans des machines à déflagration, revient encore à la Société Cockerill, qui dès 1897 installa à Seraing deux machines à gaz de 200 chevaux-vapeur, les premières qui aient fonctionné dans le monde et qui sont encore en marche actuellement.

Tous nos industriels se lancent maintenant résolument dans la voie de l'actionnement des laminoirs par l'électricité. Des moteurs électriques de 500 chevaux de force actionnent des trains de laminoirs de grandes dimensions, et l'on peut prévoir le moment où, grâce à l'utilisation complète des gaz de hauts-fourneaux et au transport de la force par l'électricité,

une usine pourra se passer complètement de combustible autre que le coke employé à la fabrication de la fonte et où plus un kilogramme de charbon ne devra être brûlé sous les chaudières pour transformer le minerai de fer en produits finis.

* * *

Il faut encore remonter dans le passé pour se rendre compte des progrès réalisés depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours dans la capacité de rendement des appareils de production du fer ou plutôt de la fonte, et l'on voit que le chemin parcouru mérite d'être suivi au moins dans ses grandes étapes.

Nous ne sommes pas arrivés dans notre pays aux colossales productions atteintes aux Etats-Unis, que ne comportent pas les matières premières, minerais et cokes, que la nature a mises à notre disposition, mais la place que nous avons occupée a été à certains moments la première de toutes et est encore très honorable actuellement.

Les données les plus anciennes auxquelles on peut se rapporter avec certitude datent de 1546 et on sait que les fours en usage à cette époque produisaient environ 300 kilogrammes de fer par vingt-quatre heures.

Vers la fin du XVIe siècle la production avait considérablement augmenté, sans dépasser toutefois 3 tonnes par jour au grand maximum. C'est ainsi que nous voyons les hauts-fourneaux de Chanxhe, sur les bords de l'Ourthe, et ceux de Férot produire 876,000 livres par an, soit 438 tonnes de fonte.

En 1750 nous sommes un peu plus avancés et le haut-fourneau de Chimay arrivait à produire de 600 à 720 gueuses de fonte, représentant une production annuelle de 700 tonnes environ.

Pour trouver un progrès marquant dans la capacité de production du haut-fourneau nous devons arriver au haut-fourneau de la Société Cockerill à Seraing, qui produit environ 10 tonnes par jour, soit 3,000 tonnes par an.

En 1848 une production de 25 tonnes par jour était considérée comme très satisfaisante encore, et nous voyons qu'en 1860 les hauts-fourneaux de la Société de l'Espérance et ceux de la Société Cockerill produisaient 5,400 T. par an, ceux de Sclessin 6,000, ceux d'Ougrée 7,000 et le record était détenu par ceux de Grivegnée avec 9,000 tonnes par an ou environ 30 tonnes par jour.

Vers 1870 la Belgique était arrivée à la tête des nations productrices de fonte du monde entier : la production moyenne actuelle y était par haut-fourneau de 12,000 T. ; alors que la Grande-Bretagne n'arrivait qu'à 9,150, l'Allemagne qu'à 7,000, les Etats-Unis qu'à 6,500 et la France qu'à 4,430 tonnes.

En 1880 c'est encore notre petit pays qui tient la tête comme capacité de production avec une moyenne annuelle de près de 20,000 T. suivi dans l'ordre par l'Angleterre avec 14,000 T., l'Allemagne avec 11,000 T. les Etats-Unis avec 8,750 T. et la France avec 8,600 tonnes.

Dix ans plus tard, toutefois, en 1890, les Etats-Unis, avec leurs minerais riches du lac Supérieur et leur coke dur et résistant de Connelsville, ont

dépassé les pays du vieux continent et arrivent à une moyenne annuelle de 30,000 T., tandis que la Belgique est encore en tête en Europe avec 22,000 T., suivie de l'Allemagne, 21.000 T., de l'Angleterre, 19,500 T., et de la France, 16,500 tonnes.

En 1900, pour la première fois, l'Allemagne, grâce à l'énorme développement du district des minettes, prend la tête, au moins sur le continent européen, et, sans marcher à pas de géant comme les Etats-Unis, où la production a doublé pour dépasser 60,000 T., arrive à 30,000 T. de moyenne annuelle, contre 27,000 T. pour la Belgique, 22,500 T. pour l'Angleterre et 22,000 T. pour la France.

Enfin, on peut actuellement évaluer la production annuelle par haut-fourneau en Belgique à 32,755 T., qui est la moyenne de 1905 ; elle nous donne la troisième place derrière les Etats-Unis, qui ont atteint, d'après les journaux spéciaux, la moyenne énorme de plus de 100,000 T., et derrière l'Allemagne, qui dépasse 40,000 T., mais encore devant les 26,000 T. de l'Angleterre et les 25,000 tonnes de la France.

Les derniers hauts-fourneaux construits dans notre pays. notamment à la Société Cockerill et à Couillet, arrivent à 180 tonnes par jour, ce qui donnerait plus de 65,000 tonnes par an, et de nouveaux appareils sont projetés à la Société Cockerill qui pourront passer par jour environ 200 T., et à la Société de Sambre-et-Moselle qui seront construits pour produire par vingt-quatre heures 250 et peut-être même 300 tonnes de fonte, soit environ 100,000 tonnes par an.

A mesure que la production par haut-fourneau augmentait, le nombre diminuait : aux Etats-Unis de 410 en 1873 à 182 en 1902, en Allemagne de 297 en 1875 à 264, en Angleterre de 661 à 349, en France de 266 à 111 et en Belgique de 46 à 30 en 1870 et à 27 en 1892, pour revenir à 42 en 1905.

***

En revenant en arrière une dernière fois, pour nous rendre compte par quelques données statistiques de ce que fut l'industrie sidérurgique dans notre pays avant d'être arrivée à son état actuel, ce coup d'œil rétrospectif nous permettra, en nous inspirant des leçons du passé, de regarder l'avenir avec confiance.

Nous avons déjà cité quelques chiffres relatifs au district de Charleroi, ou plutôt du Hainaut.

D'après le tableau politique du département de l'Ourthe dressé l'an IX de la République, nous voyons que le minerai de fer extrait dans ce département atteignait 100,000 myriagrammes, soit 1,000 tonnes, et représentait un dixième de la consommation des 15 forges de ce même département.

En 1829, à la veille de la Révolution qui fit de la Belgique un Etat indépendant, la province de Liége possédait : 6 hauts-fourneaux au bois, 1 haut-fourneau à coke, 5 cubilots, 78 foyers ou fours d'affinerie, 39 fours à réverbère, 31 martinets, 4 fonderies, 16 laminoirs, 43 soufflets.

La production des hauts-fourneaux était de 7,078 tonnes de fonte, celle des fonderies de 660 tonnes d'objets moulés, celle des fabriques de fer de 5,011 tonnes de produits laminés et celle des usines à ouvrer le fer de 4,778 tonnes de produits divers, le nombre des ouvriers employés étant de 711.

La Révolution de 1830, qui assura l'indépendance de la Belgique de façon définitive, fut suivie d'une crise terrible, heureusement de courte durée, à laquelle succéda une reprise des affaires telle, que l'on en chercherait vainement un autre exemple dans les annales de la sidérurgie. Les années 1835 et 1836 sont des dates à retenir, parce qu'elles marquent la fondation de plusieurs de nos principaux établissements industriels par les grandes banques de crédit qui venaient, elles aussi, de prendre naissance.

Une sorte de fièvre industrielle atteignit les capitalistes, qui créèrent successivement : en 1835, la Société des Vennes, fonderie, et la Société des charbonnages et des hauts-fourneaux d'Ougrée ; en 1836, la Société Saint-Léonard pour la construction des machines, la Société des charbonnages et hauts-fourneaux de l'Espérance et la Société de Sclessin ; en 1837, la Société de la fabrique de fer d'Ougrée.

De la même époque ou à peu près, datent dans le Hainaut la création de la Société de Couillet, 1835, et de la Société de la Providence, 1838, pour ne citer que celles-là, tandis qu'un Anglais, M. Thomas Bonehill, suivant l'exemple de Cockerill, s'installait dans le district de Charleroi pour y créer les usines qni portent encore son nom et sont restées dans la possession de ses descendants.

La Société de Thy-le-Château et celle d'Acoz, devenues la Société de Montcheret, sont encore parmi celles qui furent créées vers cette époque d'épanouissement industriel, et, nos sidérurgistes renouvelant l'exode de leurs ancêtres du XVIIe siècle, nous voyons des Belges s'établir, vers le milieu du siècle dernier, dans les pays limitrophes du nôtre et notamment au sein des provinces rhénanes, pour y porter les perfectionnements qu'ils avaient trouvés aux différents procédés alors en usage.

Actuellement encore, du reste, si en Belgique on retrouve les descendants des Anglais Cockerill, Pastor, Alexander et Bonehill, par contre, les noms bien wallons et même liégeois peut-on dire, de Pétry, de Dereux, de Piedbœuf, de Bicheroux et de Charlier sont reconnus comme nationaux dans les districts de Dortmund et de Bonn.

Nombre de charbonnages de la Rühr furent également créés par des Belges, au nombre desquels il suffit de citer ceux de Bulbusch et d'Alstade.

A différentes époques, séparées par des centaines d'années, nous voyons ainsi notre histoire renouveler le cycle de ses événements.

* * *

La construction des premiers chemins de fer, en 1835, contribua pour beaucoup à ce développement extraordinaire de l'industrie ; l'un des pre-

miers chemins de fer du continent fut construit en Belgique, de Bruxelles à Malines d'abord, d'Ans à Anvers ensuite, et, encore une fois, c'est la Société Cockerill que nous rencontrons chaque fois qu'une date marquante se présente dans notre histoire sidérurgique et qui fournit, en 1835, la première locomotive, ainsi que les premiers rails fabriqués sur le continent.

Des périodes de crise et de prospérité se succédèrent, plongeant l'industrie dans le marasme, notamment en 1839, puis après la Révolution de 1848, de 1873 à 1876, en 1885 et en 1895, et lui faisant, par contre, traverser des ères de prospérité, surtout de 1872 à 1873, et récemment enfin de 1869 à 1901. La production, tout en continuant sans cesse à se développer, avait les mêmes soubresauts.

[Ici se placent des statistiques des plus intéressantes, aussi complètes que possible, de la production et du mouvement commercial de la Belgique pour les produits sidérurgiques, depuis la seconde moitié du siècle dernier et jusqu'en 1905.]

Quant au développement de nos usines, il est à peu près impossible de le suivre de près, tant se sont fondés de toutes parts, à côtés des grandes aciéries, des fabriques de fer et des laminoirs, un nombre considérable d'ateliers de construction, de fonderies, d'usines sidérurgiques de tout genre, dont l'énumération serait aussi longue que fastidieuse. On peut se borner à noter que sont officiellement représentés aux réunions hebdomadaires d'industriels qui ont lieu à Bruxelles tous les mercredis, 15 usines produisant de la fonte avec 42 hauts-fourneaux, dont 36 en activité ; 8 aciéries avec 34 convertisseurs, dont 32 en activité ; 36 laminoirs ; 21 fonderies d'acier ; 9 fabriques de bandages ; 18 producteurs d'essieux de toutes dimensions ; 75 constructeurs de charpentes ; 70 fonderies diverses ; 15 constructeurs de locomotives, une vingtaine d'ateliers de construction de voitures et de wagons, en tout plus de 250 firmes pour la sidérurgie seule, sans compter une infinité de petites usines accessoires de tout genre.

Notre petit pays à fort à faire, comme on peut s'en rendre compte, pour tenir sa place au soleil, et c'est en ne laissant jamais paraître un perfectionnement sans l'adopter ou l'essayer, en s'appuyant sur une main-d'œuvre active, travailleuse, que le libre-échange permet, par le bon marché de la vie, de conserver économiquement, et en augmentant constamment la puissance productive de leurs installations que nos industriels ont réussi à soutenir la lutte à armes égales et sans se laisser devancer.

Une certaine satisfaction nous vient aussi du fait que nous avons obtenu ce résultat par nos seules forces, sans, pour ainsi dire, être protégés et quoique les prix moyens auxquels se vendent nos produits soient très sensiblement moins élevés que ceux des concurrents et même que ceux des grands pays producteurs anglo-saxons, l'Angleterre et surtout les Etats-Unis.

Sans vouloir insister, du reste, il y a peut-être lieu de signaler cependant que nombre des grandes usines que l'on cite toujours comme exemple de

prospérité sidérurgique, et auxquelles les nôtres ne se sauraient comparer comme puissance productrice, se trouveraient dans une situation très différente de celles qu'elles occupent si elles devaient vendre leur production aux prix moyens dont nous devons nous contenter et que nous supportons sans faiblir.

Car il ne faut pas oublier que la Belgique doit accepter comme prix moyens de vente à peu près ceux qui s'établissent sur le marché international de l'exportation, puisque c'est ce marché qui prend de très loin la plus forte partie de notre production.

Aucun autre pays n'exporte, en effet, une proportion aussi considérable de sa production que le nôtre.

Les Etats-Unis exportent environ 7 % de leur production, la France 10 %, l'Allemagne 33 %, tandis que la Belgique ne garde chez elle que 20 % et exporte par suite, à peu près, 80 %, produits manufacturés compris, de ce qu'elle fabrique, comme le fait a été démontré, avec preuves à l'appui, dans le journal anglais le *Times*, il y a un peu plus d'un an.

En 1905, ces proportions ont été d'environ 4 3/4 % pour les Etats-Unis, 13 % pour la France, 30 % pour l'Allemague et 43 3/4 % pour l'Angleterre produits manufacturés non compris, ce qui confirme les chiffres qui viennent d'être cités.

Malgré les conditions d'infériorité dans lesquelles la Belgique se trouve pour affronter la lutte, nous avons donc la satisfaction de nous dire que nous n'avons pas trop dégénéré depuis l'époque gallo-romaine, et nos ancêtres de l'Entre-Sambre-et-Meuse et du pays de Liége, s'ils revenaient parmi nous, verraient comme autrefois les produits de l'industrie belge se répandre jusqu'aux confins des nations civilisées.

* * *

A propos de l'intéressant mémoire dont on vient de lire une analyse, l'auteur, M. le baron Georges de Laveleye, a reçu une très curieuse communication, dont le *Moniteur des Intérêts matériels*, dans son n° 146 du 7 décembre dernier, p. 4055, rend compte en ces termes :

« D'après ce qu'écrit à notre collaborateur l'éminent secrétaire de l'Institut du fer et de l'acier, M. Bennett H. Braught, il paraîtrait que ce fut un nommé Godefroid Brox, de Liége, qui construisit à Dartford, en 1590, la première fonderie de l'Angleterre, contrairement à l'idée généralement admise qui fait de l'établissement des fonderies en Belgique une importation anglaise, et l'invention du laminoir due à l'Anglais Henry Cort dérive sans aucun doute de cette fonderie.

» La fabrication des couteaux dont la lame se replie sur le manche fut introduite à Sheffield, en 1650, par des ouvriers belges, également du pays wallon, ces couteaux portant déjà, du reste, le nom de « jocte-legs », d'après Jacques de Liége. Le poète Robert Burns parle aussi d'un « faulding jocteleg », « faulding » étant devenu actuellement « folding », se replier. Encore maintenant, du reste, dans le Yorkshire, les couteaux de grande

dimension dont la lame revient sur le manche sont appelés parfois « jack a legs knife », couteau jocteleg ou Jacques de Liége.

» Enfin, lorsque la fabrication des canons de fusil fut introduite dans le comté de Sussex, en 1543, aux usines d'un maître de forges nommé Ralph Hogge, il employait un ouvrier armurier belge, Pierre van Collet, pour fabriquer les munitions.

» La tradition des relations existant entre les sidérurgies belges et anglaises se perpétue de nos jours encore, puisque M. Greiner, le directeur général de la Société Cockerill, est membre du conseil de l'Institut du fer et de l'acier et que S. M. Léopold II est le plus ancien de ses douze membres d'honneur. »





Constantin Meunier
et son Œuvre

Conférence faite le 25 janvier 1907, à l'Association Progressiste de Liége.



'EST vraiment une chose fort simple, fort nue et fort sévère, que la biographie de Constantin Meunier. Elle serait tout à fait morne, si elle n'était infiniment émouvante, et si elle ne contenait les plus précieux et les plus bienfaisants motifs d'exaltation intellectuelle. Elle est, plus que tout autre, dépourvue d'aventures, et partant d'anecdotes. Je n'aurai pas d'anecdotes à vous conter, et si je me trouvais en présence d'un public frivole, j'aurais à m'excuser, plein de confusion, de ce manquement aux usages établis.

Mais les fidèles auditeurs de ces séances ont prouvé qu'ils s'intéressent aux sujets les plus graves. Ils connaissent le grand artiste dont je veux parler, et leur respect envers la noblesse de son génie m'en voudrait de recourir, en l'occurrence, à l'horticulture oratoire des panégyriques mondains.

Fils d'un receveur des contributions, Constantin Meunier est né dans le faubourg bruxellois d'Etterbeek, le 12 avril 1831. L'emplacement où s'élevait sa maison natale est maintenant englobé dans un cimetière, nous dit un de ses biographes allemands (1). Tandis que l'enfant grandissait, les siens végétaient dans une condition médiocre.

(1) Ce biographe est M. Walther GENSEL, qui a consacré à Constantin Meunier, dans l'excellente collection des *Künstler-Monographien* (publiée par la maison d'édition Velhagen et Klasing, établie à Bielefeld et Leipzig), sous la forme d'un volume élégant, illustré abondamment et avec grand soin, une des études les plus consciencieuses et les plus intelligemment pénétrantes qui aient été écrites concernant la vie et l'œuvre du grand statuaire belge. A ceux qui connaissent les nombreuses appréciations françaises que l'art de Meunier a inspirées, ce livre probe et

La mort prématurée du père contraignit la mère et les sœurs du petit Constantin, qui était le cadet de six enfants, à demander à l'exploitation d'un humble commerce de modes les ressources nécessaires à l'entretien de la maisonnée.

Chétif et maladif, Constantin souffre plus vivement que les autres de la pauvreté qui règne au foyer. Le dénuement opprime sa faiblesse et meurtrit sa sensibilité. Il exhale une plainte perpétuelle. Jusqu'à sa quinzième année, il a pleuré tous les soirs, raconte le poète Verhaeren, sur la foi des propos d'un parent du sculpteur. Il fut à cette époque, dit un autre, le « Jérémie » de la famille.

Ces détails sont significatifs. Ils nous montrent quelles répercussions précoces les amertumes de l'existence trouvent dans l'âme de ce bambin souffreteux. Ils nous le montrent dès ses premiers ans blessé par la réalité morose, à l'âge où tant d'autres exultent dans l'heureuse ivresse de leur inconscience illusionnée. Ils nous le montrent impressionné pour la vie par la pathétique gravité des destinées. Ses pensées seront à jamais sérieuses et pitoyables.

Affiné par cette mélancolique enfance, Constantin Meunier, quand il atteint sa seizième année, se tourne vers l'art. Il y avait déjà un artiste dans sa famille, c'était son frère aîné, le réputé graveur Jean-Baptiste Meunier, élève de Calamatta.

Jean-Baptiste avait appris le dessin à son cadet. Un jour, il lui fit visiter la classe de sculpture, à l'Académie des Beaux-Arts de Bruxelles. La vue des moulages d'après les œuvres des grands statuaires classiques enthousiasma le néophyte. Il voulut devenir sculpteur et entra à l'atelier Fraikin.

* * *

Grand fabricateur de mythologies conventionnelles, selon le goût de l'époque — on était en 1847, — Fraikin l'accueille en lui disant : « A la bonne heure! Vous savez dessiner, vous! » Et pour lui prouver le cas qu'il fait de ses aptitudes, relate Camille Lemonnier, il emploie l'aspirant artiste à allumer les feux et à mouiller les glaises.

Ces passe-temps insolites n'étaient pas de nature à satisfaire l'impatient désir de réalisation du jeune homme. Aussi bien, l'art pasticheur et mercantile qu'on exécutait autour de lui n'avait rien qui pût le séduire. Sans savoir encore exactement ce qu'il voulait, il savait fort bien ce qu'il ne voulait pas. Son intime probité était

compréhensif peut encore apprendre mainte chose précieuse, et sa lecture doit être recommandée sans réserve. L'auteur de ces lignes eut plusieurs fois recours à la scrupuleuse documentation du critique germanique, dont l'ouvrage est, au surplus, de ceux qui ornent une bibliothèque. Il coûte 2 marks.

déjà inconsciemment éprise d'une vérité plastique qu'il avait entrevue dans les reproductions des œuvres illustres, et dont rien de ce que perpétraient ses acolytes ne portait la radieuse empreinte.

Déçu dans sa foi, il est préservé par sa jeune clairvoyance du péril d'apprendre l'habileté à l'école de la routine. Il délaisse Fraikin et ses disciples pour entrer à l'atelier libre Saint-Luc, que fréquentent notamment Félicien Rops et Charles de Groux — c'est dire qu'en dépit de son nom, cet atelier n'a rien de commun avec l'école de pervertisseurs du goût qui ont pris pour patron le même évangéliste.



CONSTANTIN MEUNIER.

Là, Meunier se lie intimement avec le grave et miséricordieux peintre Charles de Groux. Ces deux êtres étaient faits pour se comprendre, pour communier dans le culte des émotions qu'inspire le spectacle de la souffrance des humbles. Avec un sentiment sobre et profond, de Groux traduisait en ses toiles le dramatisme silencieux des existences modestes, vaillantes et taciturnes. Cet art alors incompris impressionna durablement Meunier. « Il alimenta les sources de sa sensibilité, dit encore Camille Lemonnier, et l'inclina vers la notion d'une esthétique basée sur l'observation attendrie des tristesses de la vie quotidienne ».

« Peut-être aussi, ajoute-t-il, ce compagnonnage, après les tâtonnements et les hésitations de l'apprentissage, fit pour longtemps prévaloir, chez le jeune artiste, la peinture sur la sculpture. » Car Meunier a rompu avec l'ébauchoir : il a pris la palette et les pinceaux, et durant de longues années il ne sculptera plus, il ne touchera plus un bloc de glaise : il se contentera de dessiner et de peindre.

Il veut exprimer le frisson de son temps. Or, la statuaire de son époque ne produit que des réminiscences de l'antique ou d'insipides et maniérés pastichages dans le goût français. Les grands naturalistes eux-mêmes, tels que Rude, négligent de s'inspirer aux sources de l'émotion contemporaine. Par contre, la peinture lui semble être, à ce moment, l'art directement élu pour traduire la nature et la vie. Il a tenu à s'expliquer lui-même (1) surl es raisons de cette orientation nouvelle :

« Sous l'influence de la grande école des paysagistes français, a-t-il écrit, des peintres tels que Louis Dubois, Artan, de Braeckeleer, Boulanger, renouèrent chez nous la tradition qui nous unit aux vieux maîtres de Hollande. C'étaient des esprits enthousiastes, pleins d'indépendance, et séduisants jusque dans leurs erreurs. Je vivais au milieu d'eux, et leur exemple me détermina. Je crus m'être trompé dans ma vocation, et ce n'est que beaucoup plus tard, lorsque je songeai à exprimer la majesté plastique du travailleur industriel, que je revins à ma table de modelage. »

* * *

Mais, répétons-le, à cette époque, c'est surtout le magnétisme du fraternel de Groux, interprète infiniment sensible des infortunes sociales, qui impressionne le jeune Meunier. Le voilà devenu peintre, et nous ne devons attendre de lui que des œuvres austères. Sa vie, au surplus, n'a pas cessé d'être exempte de béatitude. Il s'est marié jeune, les enfants sont venus, il faut travailler sans répit. Dans le temps où il tâtonne à la recherche de son idéal, où son âme, comme on l'a dit éloquemment, « demeure accablée de s'être entrevue et de ne plus se reconnaître », il faut qu'il œuvre pour l'immédiate subsistance. Il se dépense donc en travaux serviles, il peint des vitraux pour le spécialiste Capronnier et, pendant des années, cette production hâtive et sans gloire, ce métier besogneux et tyrannique ne lui permettra qu'à de rares occasions de se signaler à l'attention des curieux d'art par l'exposition publique d'un tableau élaboré dans la studieuse sérénité du loisir.

Il expose pour la première fois, en 1857. Son envoi est une toile sévère, dans le genre de de Groux. Elle représente une sœur de charité occupée à ensevelir le corps d'une pauvresse, dans le froid décor d'une salle d'hôpital. Sa seconde manifestation est un tableau rapporté d'un séjour au couvent de la Trappe : l'*Enterrement d'un trappiste*, où il traduit avec un âpre caractère les images de la mort et du renoncement. Ce milieu de vie ascétique lui fournit d'autres

(1) Extrait de l'ouvrage déjà cité de M. Walther Gensel.

sujets : les *Trappistes au travail* et les *Trappistes à la chapelle.* D'autres tableaux religieux — il exécute, notamment, un *saint François d'Assise en prière*, pour l'église wallonne de Xhendelesse, — un *Martyre de saint Etienne,* un *Baiser de Judas*, d'autres encore, et, dans le domaine historique, un *Episode de la Guerre des Paysans*, sont les pages que l'on cite parmi les créations de son effort, durant la période qui va de 1857 à 1880. Il siérait d'étudier plus longuement ces vingt-trois années de formation intellectuelle et de recherche esthétique, au cours desquelles s'élaborait obscurément, sans se faire pressentir, l'admirable génie de celui qui s'impose aujourd'hui comme un des maîtres de l'art de ce temps et de tous les temps.

Mais cela nous entraînerait bien loin... Contentons-nous de noter que, dans ces œuvres d'attente, Meunier manifestait un réalisme sincère, rehaussé par un profond sentiment dramatique exempt de toute emphase théâtrale. La couleur en est sans exubérance, elle est austère comme le choix des sujets. Notons encore, pour en finir avec les œuvres étrangères à la grande inspiration qui va remplir la vie de l'artiste et subjuguer les mémoires humaines, un voyage fait en Espagne en 1884. Meunier y fut envoyé par l'Etat pour copier un tableau du peintre flamand Kempeneer. Il rapporta, outre ce travail, des cahiers de croquis d'où il tira divers tableaux et notamment cette vivante évocation de la *Manufacture de tabacs* à Séville, que l'on voit au Musée Moderne de Bruxelles. De ce passage à travers l'humanité farouche et sombrement passionnée qui grouille dans les métropoles de la péninsule, retenons que Meunier fut requis par le fervent souci d'observer les mœurs populaires. Là encore, sa prédilection le portait à regarder vivre les humbles.

* * *

Mais déjà — depuis 1880 — il avait, à la faveur d'une solennelle révélation, trouvé sa voie définitive. Les ténèbres s'étaient déchirées. Il avait compris que les tableaux d'histoire et de religion, si grande que fût la part de son âme qu'il y pouvait mettre, ne contenteraient jamais son besoin d'effusion artistique. Il venait de se découvrir, à l'âge de cinquante ans, et il allait, avec une vaillance toute juvénile, commencer une nouvelle vie, et celle même qui l'a rendu immortel, à cet âge où tant d'autres artistes, partis, eux aussi, à la conquête d'eux-mêmes, ont depuis longtemps cessé toute investigation.

Il avait visité, en 1880, le Val S[t]-Lambert. Il parcourut alors notre pays industriel, et il eut la sensation de fouler un continent inconnu, une terre vierge de la sensibilité esthétique. Dans une houillère voisine des cristalleries, il assista à la descente des mineurs.

Ici, il faut encore citer Camille Lemonnier. Notre grand écrivain était lié à Meunier d'une amitié fraternelle, et il l'aida, on le sait, à connaître ce dont il était capable. La magistrale monographie qu'il lui a consacrée est un monument de critique élevée et d'interprétation compréhensive. En cette page éloquente, le romancier du *Mort* et de *Happe-Chair* évoque l'épisode fatidique à la faveur duquel notre artiste connut qu'il était désormais délivré des anxiétés de la recherche :

« Un soir qu'au ronflement des turbines, parmi les fracas de la tôle rabotée par le roulement des berlaines, il assistait à la péripétie dramatique des cufats précipités, avec leur peuple noir, dans la spirale ténébreuse, il eut la vision nette, émouvante de son art. Elle s'accorda avec l'effroi, la surprise, la douleur de cet engloutissement d'une humanité comme aux remous d'un Erèbe. Elle fut la convulsion fraternelle de sa propre humanité entraînée dans l'aventure de ces obscurs héros tragiques. La vue de ces êtres aux yeux mangés de suie, aux pâleurs de peau charbonnée, aux haillons mâchurés par-dessus de gourdes ossatures animales, en outre lui proposait une faune farouche, primordiale, bien autrement faite pour le relief des plastiques expressives que l'universelle et écœurante banalité des modèles à viandes boulantes et à muscles en caoutchouc, pareils aux derniers coryphées en maillot d'un crépuscule des dieux mythologiques. Constantin Meunier avait trouvé la région idéale correspondante à son héroïsme intellectuel, à son rythme de beauté dans la force et l'action.

» Du Val St-Lambert, il rapporta des études, une documentation précise et abondante. Elle lui servit à établir l'ordonnance de sa *Descente de mineurs*, son premier grand tableau dédié au travail. Ce fut son point de départ.

» Sous les hautes charpentes enténébrées, la cage se gorge de la cargaison humaine qu'elle va plonger dans le trou homicide. L'équipe est là, tassée, faces hébétées de servage, chairs qui ont gardé le frisson de l'air nocturne, torses assommés par le coup de poing du sommeil. Des corons par la rafale et la pluie, sous les ciels tourbillonnants, ils sont venus, les tape-à-la-veine, quittant la maison où, roulés en boule, dormaient la femelle et les petits, emportant le pichet et le bissac qui, entre deux crachats de houille, les sustenteront an fond de la bure. Avec leurs anatomies anguleuses et rigides, ils semblent avoir été taillés dans des blocs d'anthracite, formes confuses et terribles qui n'ont pas l'air d'appartenir au monde des vivants. Leurs masques de suie troués d'immobiles yeux de fièvre, leur donnent plutôt une apparence de vertige et de mystère,

comme des spectres. Et tous ces yeux regardent venir quelque chose qu'on ne voit pas. Peut-être c'est la mort qui, au grelottement sinistre de la petite sonnette, va déclancher la cage et la précipiter parmi une bouillie sanglante d'os et de moelles.

» Meunier, au frisson dangereux des atmosphères éclaboussées de nuit et de feux, avait fait passer le drame. Un suspens mortel se dégageait de l'œuvre, gâchée à grandes touches comme une argile noire, moite de cambouis et d'haleines. Elle frappa, dérouta la critique et le public. Il sembla qu'une déchéance s'attachât encore à l'image du prolétaire. Une réprobation lui interdisait l'accés sacré de l'art.



LA MOISSON.

» Meunier fut averti qu'on lui gardait rigueur pour avoir outrepassé les bienséances qui règlent le choix des sujets. Ce furent de nouvelles luttes et de pesants mécomptes. »

* * *

L'évolution de l'art de Meunier s'étant affirmée de façon aussi impressionnante, c'est naturellement à lui, et à lui seul, que songe Lemonnier quand, à peu de temps de là, écrivant pour le *Tour du Monde* son ample et lyrique description de la Belgique, il cherche un dessinateur capable d'illustrer dans son livre les pages réservées au pays noir. Le peintre et l'écrivain, unis dans la même émotion, parcourent ensemble le Borinage. Ils sont frappés de la beauté terrible, « brusque et souffrante », de la morne contrée.

A chaque pas, l'intelligence et le cœur de Meunier s'enrichissent

d'impressions vigoureuses et nouvelles. Il collectionne les documents avec ardeur, il participe à l'existence de ceux qui vont être pour lui les modèles d'une œuvre impérissable. Il observe leur silencieux héroïsme. Une catastrophe met en deuil le pays : il est là, épiant les mères pleines d'imprécations, griffonnant, dans le lazaret où gisent les cadavres arrachés au grisou dévorateur, d'inoubliables croquis. La houillère avec ses drames est son initiale et demeurera sa plus féconde source d'inspiration.

Mais va-t-il se contenter de dessiner et de peindre? Bientôt, ces moyens n'arrivent plus à satisfaire sa fringale de réalisation. Un prodige merveilleux se produit. L'artiste se souvient de ses premières aspirations esthétiques. Il revient à la sculpture jadis abandonnée au temps des tàtonnements sans issue, et c'est comme sculpteur que ce quinquagénaire enthousiaste va tantôt provoquer l'étonnement du monde.

Or, du premier coup, il s'affirme comme un maître au regard fervent de ses amis. Il a 53 ans : nous sommes en 1884. Il exécute son *Marteleur*. Il prouve sa volonté de traduire, non pas telle péripétie isolée, mais la vie multiple du monde du travail. Il ne s'est pas cantonné dans la mine. Il a vu le Haut-Fourneau, la Fonderie, la Verrerie ; il y a vu des héros à magnifier, il en découvrira plus tard parmi les travailleurs du plein air, les briquetiers, les débardeurs, les moissonneurs. A ces effigies, la sculpture seule pouvait assurer l'impérieux relief nécessaire, le caractère épique dans la statique et dans le mouvement.

Les statues et les groupes que Meunier exécutera à partir de ce moment, vous les avez vus réalisés. Ils nous montrent sans emphase le travailleur dans la posture du repos ou dans celle de l'effort. Qui les a vus une fois ne peut les oublier, tant l'impression de vérité symbolique qui s'en dégage est intense. Ils ne rappellent rien de ce qu'on avait vu jusqu'alors dans les Expositions. Et, pourtant, rien n'est moins tapageur, rien n'est plus fortement et plus gravement sobre. On peut répéter, à leur propos, un mot de Clémenceau : « L'art est si grand qu'il semble qu'il n'y ait pas d'art... »

L'allégresse de la création donne au petit veillard débile qu'est déjà Meunier une vigueur et une vaillance prodigieuses. Quel exemple, en vérité, qu'une telle vie pour ceux qui se croient trop vieux pour tenter quelque chose! Il est à Bruxelles. Il a rapporté de ses séjours au pays industriel assez de matériaux pour remplir une existence. Les artistes ont voué à son labeur une fervente admiration. Modeste, il s'étonne. Qu'est-ce qu'ils peuvent bien trouver dans mes machines? demande-t-il. A vrai dire, le grand public n'y trouve rien

encore. Ces « machines » ne se vendent pas. Ne croyez pas qu'il va se décourager. Pourquoi serait-il surpris, puisque la vie lui fut toujours difficile ?

***

Mais il a son œuvre à faire, et le temps presse. L'instant est pathétique. Il faut travailler comme toujours pour la subsistance, et aussi travailler pour soi. pour le « luxe ». Cruel dilemme ! Meunier parvient heureusement à le résoudre. Il se fait nommer professeur à l'Académie des Beaux-Arts à Louvain. C'est le vivre assuré, avec d'amples loisirs. L'artiste va habiter Louvain avec les siens. L'édilité lui accorde un atelier. Elle lui cède un édifice désaffecté, l'ancien amphithéâtre où les étudiants de l'Université apprenaient à disséquer. Il semble vraiment qu'une mystérieuse prédestination ait voué ce grand interpréte de la difficulté de vivre à passer ses jours au milieu des images du deuil et de la douleur.



LE MARTELEUR.

Le livre de Lemonnier, auquel il faut toujours revenir, contient une évocation de cet atelier, que je me reprocherais de ne pas citer à cette place :

« Meunier fut là au cœur profond de son art, dans le drame, l'humanité triste et le silence. La prédestination, visible dans tous les événements de sa vie, encore une fois s'attesta aux affinités qui presque aussitôt s'établirent entre les ressouvenances funébres et l'héroïsme tragique de son œuvre. Il semble venu à cet ancien charnier pour être plus prés des autres, de ceux que maintient ouverts, sous les pas de l'ouvrier, l'éternel suspens des catastrophes.

Un sublime ouvrier avec de la terre fit le geste de repétrir la chair que, par larges pans, avaient abattu les dépeceurs du squelette humain. Quand on put pénétrer dans l'immense vaisseau, aux plafonds perdus dans une altitude de lieu sacré, on resta frappé par l'amoncellement de la vie qui, en tous sens, rachetait la mort longtemps souveraine dans cette demeure des ombres.

» La monotonie de la vie provinciale, le silence de la rue dans un quartier de séminaires et d'églises où se mourait la circulation, s'accordaient avec le goût d'isolement qui, bien avant dans la nuit, après des jours partagés entre le travail et le devoir professionnel, l'attardait sur ses modelages et les grandes feuilles de papier qu'il teintait d'aquarelles ou balafrait de hachures au fusain. Il devint l'âme solitaire prolongeant ses veillées fécondes à travers le sommeil de la ville, dans la grande nuit muette de la tour où les sons, au recul des voûtes et dans la profondeur des escaliers, s'émoussaient, où la clarté doublée par les réflecteurs ne parvenait pas à atteindre la large zone obscure planant sous la voûte.

» Je me souviens d'heures émouvantes passées là, près de lui. On était tenté d'élever la voix sous l'oppression de l'atmosphère basse et torpide, comme chargée de très vieilles poussières humaines : et alors, à l'écho qui, dans l'embrasure des fenêtres, s'éveillait pour ce diapason insolite, on avait soudain la sensation d'être entouré de présences mystérieuses et inquiétantes qui vous regardaient.

» Meunier subissait, sans en être tourmenté, ce magnétisme frémissant des choses qui laissait l'illusion d'une survie d'âmes tenaces et clandestines. « Je ne suis jamais seul dans mon atelier », disait-il en riant, avec le plissement de ses yeux pâles, frais, limpides d'*homme du Nord demeuré enfant sous l'âge et où si lucidement* se réflétaient les états de sa pensée. A ce commerce avec les ombres, il gagna toutefois un affinement de la vie nerveuse et comme une exaspération de la sensibilité qui, montée du profond de ses fibres, à mesure imprégnait sa création de plus de douleur et de pitié. »

* * *

Meunier passe huit années dans le décor de cet atelier tragique. Huit années de travail forcené, dans le miracle de sa jeunesse retrouvée et de son inlassable vigueur créatrice. Il peint, il dessine, il sculpte surtout, il sculpte son *Puddleur*, il sculpte son groupe du *Grisou*, qui nous montre la muette horreur d'une mère découvrant, dans une dépouille humaine informe et rabougrie, le cadavre de celui qui fut son fils, il sculpte le monument du père Damien, il ébauche son bas-relief de l'*Industrie*, qui le conduira à imaginer la

grande synthèse de son monument au Travail, et vingt œuvres encore.

Le succès, d'ailleurs, est venu. Son *Marteleur* a triomphé à Paris. A l'étranger, en Allemagne, en Norvège, son nom est acclamé. Demain, ce sera la gloire. Mais, comme si la cruauté du sort avait prescrit que ce pauvre homme devait payer à chaque pas la rançon de ses conquêtes, il est, à ce moment, effroyablement frappé. Il a deux fils. Il les perd tous deux à quelques mois de distance. L'un, le cadet, meurt en mer. L'autre, le graveur Karl, qui avait accompagné son père en Espagne, et buriné les estampes du *Pays Noir*, succombe dans ses bras. Ce double deuil accable à jamais le vieil artiste. Dès qu'il se remet au travail, son affliction se traduit dans l'exécution d'un *Ecce Homo* extraordinairement douloureux et humain, et dans le groupe ineffablement poignant de l'*Enfant prodigue*.

Et, dans une tristesse qui, pour le bonheur de l'art, n'a pas vaincu le créateur de symboles, il continue de produire. Aux chefs-d'œuvre réalisés viennent s'ajouter la *Glèbe,* l'*Homme qui boit*, le *Souffleur*, le *Pêcheur de Boulogne*, le *Pêcheur de crevettes*, l'*Abreuvoir*, l'*Abatteur*, le *Mineur à la Veine*, la *Femme du Peuple*, la *Mère*. Poursuivant son projet de Monument au Travail, Meunier extrait des limbes de son inspiration l'esquisse de ses bas-reliefs du *Port* et de la *Moisson*. Puis il rentre à Bruxelles. Comme s'il sentait que l'âge le presse, il y travaille comme à Louvain, dans l'élan d'une vaillance obstinée qui ignore la fatigue et l'impuissance. Naissent les figures du *Semeur* et de l'*Eté*, pour le Jardin botanique de Bruxelles, et le haut-relief du *Retour du travail*, montrant la théorie épique des mineurs évadés de la nuit souterraine et regagnant leurs corons. Meunier exécute encore le noble groupe, d'un rythme si fier, du *Cheval à l'abreuvoir,* puis le *Blessé*, le *Naufragé*, une *Trinité*, un *Christ en croix*, les figures de la *Maternité* et de l'*Ancêtre* pour le Monument au Travail, et une admirable série de bustes contemporains, parmi lesquels ceux d'Elysée Reclus, de Camille Lemonnier, de Paul Janson, d'Emile Verhaeren sont particulièrement connus.

En 1896, une réunion d'œuvres exposées à Paris, à la salle Bing, vaut à Meunier la consécration d'une apothéose. L'an d'après, il triomphe à Dresde, puis à Berlin et à Vienne. Les musées sollicitent l'honneur d'abriter ses œuvres, il est désormais illustre.

Ne croyez pas qu'il va se reposer... Du même cœur fervent, il continue à creuser son sillon qu'éclaire à présent le tardif soleil de la gloire. Il travaillera longtemps encore, imposant à tant de jeunes lassitudes le viril enseignement de sa vieillesse mélancolique et laborieuse. Il finira son Monument au Travail, il exécutera son monu-

ment à Emile Zola. Et quand il s'éteindra, un matin de printemps de l'an 1905, le 4 avril, à l'âge de soixante-quatorze ans, ses outils seront encore chauds de la pression féconde de ses mains créatrices.

Telle fut la vie de Constantin Meunier. On a vu qu'elle est inséparable de son œuvre. « Son destin fut cruel, disait, en parlant sur sa tombe, M. Ernest Verlant, et sa gloire, il l'avait pour ainsi dire expiée d'avance, par la lenteur opiniâtre et les douloureux tâtonnements avec lesquels il dut se chercher lui-même, et aussi par la débilité souffreteuse de son tempérament, par des deuils inoubliables, par les difficultés de toutes sortes qui le tourmentèrent toujours sans l'abattre jamais. Cette gloire fut sans joie et sans orgueil, et ressemblait trop à la définition célèbre : « La gloire, n'est-ce pas le deuil éclatant du bonheur ? »

Cette vie d'effort tenace, d'anxiété et d'amertume a quintessencié sa grandeur morale dans la neuve et poignante beauté d'un peuple de statues. Elle nous laisse le témoignage d'une œuvre surhumaine, dont s'enrichit à jamais le patrimoine de l'art universel.

* * *

De cette œuvre grandiose, le moment est venu d'essayer d'exprimer la signification. Hélas! ce n'est pas en quelques instants qu'on pourrait en parler avec respect, car chaque tableau, chaque effigie plastique mériterait un ample commentaire, et, tant la matière est copieuse, j'ai déjà dû me borner à une énumération de titres.

Mais il sied, dans une réunion comme celle-ci, d'en souligner plus spécialement la portée humaine, et, pour tout dire, démocratique.

Les artistes, s'il en est parmi ceux qui me font l'honneur de m'écouter, me reprocheront peut-être cette épithète. Peut-être s'effaroucheront-ils en se figurant que je songe à décorer d'une étiquette politique, à accaparer au bénéfice d'un parti un grand nom qui appartient à l'admiration de tous. Qu'ils se rassurent, le ridicule d'un tel exploit ne me tente nullement.

Je voudrais simplement indiquer quelques-unes des raisons que ceux qui se préoccupent des progrès de la vie sociale ont de vénérer particulièrement Constantin Meunier.

A ce propos, l'occasion se présentera peut-être de saluer la parenté qui unit, dans un domaine idéal, les soucis de l'art et ceux de la démocratie.

Il est bien entendu que, lorsqu'un artiste tel que Meunier réalise une œuvre plastique, il a voulu, à l'exclusion de toute autre intention,

traduire un rythme de beauté. A regarder agir les travailleurs matériels, il a trouvé dans la tragédie quotidienne de leur labeur le motif d'une émotion esthétique puissante et nouvelle. Mais pourquoi, s'il ne possédait pas une âme spécialement apte à traduire cette splendeur inconnue, eût-il été requis exclusivement par ce spectacle sévère — et jusque-là rebutant et dédaigné, parce qu'il demeurait incompris — au milieu de tant de spectacles riants? La grâce des femmes oisives, la paix fleurie des paysages heureux pouvaient tenter son talent comme elles ont tenté celui de tant d'autres. Or, il se détourne des images sereines. Il évoque le paria maudit de la Genèse et choisit pour décor de ses tableaux la désolation de nos enfers industriels. Et, de ce monde ignoré, il nous enseigne par une révélation péremptoire la hautaine et douloureuse magnificence. Il découvre des héros là où personne avant lui n'en avait vu.

Il faut donc admettre qu'il apportait dans sa recherche un esprit clairvoyant, libéré des préjugés sociaux, préoccupé d'équité, une pensée fraternelle qui est l'expression supérieure du sentiment démocratique.

Avant Meunier, des artistes avaient parfois pris l'homme du peuple pour modèle (1). Il y a des petites gens dans les truculents tableaux de Breughel, dans les kermesses de Teniers. Des fonds de toiles gothiques nous font entrevoir l'humble prosternement des foules du moyen-âge. Velasquez s'est surpris à peindre des mendiants. Jacques Callot, avec une verve empanachée, a théâtralement silhouetté les gueux de son époque. Frans Hals a vu de la santé à magnifier dans tels des manants qu'il rencontrait. Mais, à part certaines inspirations du visionnaire Rembrandt, toutes ces interprétations occasionnelles d'un monde encore « inintéressant » sont plus extérieurement pittoresques qu'émouvantes et profondes. Il faut, négligeant — et pour cause — les bergeries enrubannées du XVIIIe siècle, arriver au XIXe pour saluer l'entrée du peuple dans l'histoire de l'art.

Justice est d'abord rendue au paysan, dont le grand Jean-François Millet exprime l'âpre existence en des pages d'une grandeur épique. Chez nous, le sévère et pitoyable de Groux tire un impressionnant prestige de la vie des indigents. Mais, c'est seulement en 1880, qu'avec les dessins et les statues de Constantin Meunier, l'ouvrier conquiert sa place au soleil de l'art. Et pourtant, depuis longtemps,

(1) M. Eugène Demolder nous le fait remarquer fort à propos dans la belle étude qu'il a consacrée à Constantin Meunier, et qu'on trouve en son recueil intitulé *Trois Contemporains*, et publié à Bruxelles chez Edmond Deman.

le développement de l'industrie l'a mis au premier plan. Ses revendications préoccupent les sociologues, les économistes, les philosophes. Seuls, les artistes ne s'intéressaient pas encore à lui. Il a fallu, pour émouvoir et dissiper leur aveuglement, le fulgurant exemple de Meunier.

Avant lui. un seul peintre, en des panneaux d'ailleurs sans grand intérêt, a évoqué quelques épisodes de l'activité industrielle. Il a exécuté dans ce genre, il y a un siècle, quelques tableautins exclusivement documentaires qui sont au Musée de Liége. C'est le Liégeois Léonard Defrance. Il est curieux de noter à ce propos, comme l'a fait remarquer M. Albert Mockel, que le Wallon Meunier a eu un autre Wallon pour précurseur...

* * *

Ici, qu'une parenthèse me soit permise. Je viens d'encourir, en attribuant au génial artiste qui nous occupe l'épithète de Wallon, les reproches de ceux qui s'opposent à ce qu'une revendication de race s'élève au sujet des origines d'un tel créateur. Son œuvre est si hautement humaine, dira-t-on, qu'elle prend le caractère de l'universalité souveraine, elle est dégagée des contingences, elle appartient à tous les temps et à tous les pays.

Je m'associe bien volontiers à cet enthousiasme. Mais je réclame toutefois, pour notre filiale admiration, le droit de constater que Meunier porte un nom qui lui assigne des origines wallonnes irrécusables, et de reconnaître dans son art concentré, pensif, exempt de romantisme, dans ses tableaux où la couleur est sacrifiée au caractère, tels des signes qui distinguent la façon de sentir qui est propre aux artistes de chez nous.

D'autre part, n'est-ce pas un fait digne d'être médité que le maître du *Pays Noir* et du *Grisou*, après s'être cherché dans les plus douloureux tâtonnements, pendant trente années, se soit tout à coup révélé à lui-même, dès le jour où il foula le sol de la Wallonie? La terre flamande et l'Espagne, assurément dignes toutes deux d'inspirer les artistes, avaient été, pour lui, à peu près muettes. Mais il a suffi qu'il parcourût le pays de Liége et le Borinage, il a suffi qu'il contemplât des sites dont la tragique beauté, si elle est pour nous si éloquente, peut donner le malaise à l'étranger, pour qu'il fût à jamais séduit. A l'âge où, pour modifier l'orientation d'un esprit, il faut une commotion d'une incalculable puissance, il prit enfin, grâce aux mystérieuses vertus de notre terre et du peuple qu'elle nourrit, conscience de sa force créatrice et des vérités qu'elle avait mission d'exprimer. L'œuvre qu'il a réalisée parle à nos cœurs un langage plus fraternel, parce qu'elle fut inspirée par le spectacle de l'héroïsme

anonyme qui nous environne et conçue selon le mode de sentir qui est celui de notre race, et nous ajoutons à l'hommage de tous, dans l'expression de notre admiration, une nuance de ferveur et d'orgueil qui correspond au plus intime de nous-mêmes.

A ce propos, d'aucuns se rappelleront peut-être que Meunier fut justement revendiqué comme Wallon, à Liége même (1) avec la collaboration d'écrivains parmi lesquels on remarquait son frère de cœur et de race, le statuaire brabançon Victor Rousseau...

* * *

Nous devons à Meunier la rédemption artistique du travailleur manuel, et cette rédemption servira efficacement sa rédemption sociale, parce qu'elle apprend aux indifférents à respecter son labeur obscurément douloureux.



HIERCHEUSE.

Ce sera la gloire du grand sculpteur, on ne pourrait trop le répéter, d'avoir donné le sceau d'éternité aux attitudes des anonymes dont la pantelante cohue qui s'évertue au fond de la mine, du port ou de l'atelier, crée quotidiennement des merveilles inconnues.

Il nous intéresse, par les prestiges d'un talent cordialement divinateur, à la noblesse sociale de l'effort physique. Il révèle à notre compréhension, désormais inquiète d'élucider toutes les énigmes, ce

(1) Par *Wallonia*, dans son n° de mai 1905 (t. XII).

qu'il y a d'héroïsme tranquille, d'indéfectible énergie, de fruste, de probe, d'anxieuse et lente montée vers les lointains de lumière dans la sombre stature de l'homme qui, selon les antiques malédictions de la Genèse, peine à la sueur de son front.

Et son œuvre de beauté clairvoyante glorifie, sous ses aspects tragiques, la force pacifique et féconde. Ses puddleurs, ses verriers, ses moissonneurs, ses débardeurs, toute cette épique tribu de tâcherons grandioses, il nous la montre souvent exténuée, car elle dépense royalement, dans l'assaut quotidien, ses ressources de vie; il ne nous la montre jamais vaincue. Un formidable espoir naît de la vue de ces colosses arcboutés dans les besognes géantes ou courbés par la fatigue. Leurs prunelles sont mornes au fond des orbitres creuses, ils ont l'air de ne point penser. Mais dans leurs musculatures noueuses gît l'inconsciente et secrète réserve des races qui domptent le destin, ils sont le peuple innombrable qui jadis bâtissait les Pyramides et qui réalise aujourd'hui, fourmillant et silencieux, des prodiges plus utiles et non moins merveilleux.

Nous devons à Constantin Meunier l'épopée du labeur industriel, plus diverse, plus copieuse, plus caractéristique aussi, semble-t-il, que celle qu'inspira à Jean-François Millet le labeur paysan. C'est tout l'hymne du travail à travers le temps qui chante dans cette œuvre d'inédite beauté et de tardive justice.

Il faut insister sur cette idée de justice. Voyez entre vingt autres, une effigie de Meunier, celle du *Vieux Mineur*. En sa muette éloquence, quel conseil s'en dégage, de sympathie émue pour ces malheureux qu'en d'autres temps nous coudoyons sans y prendre garde, quel conseil de respect pour ces pauvres gens, dont le stoïcisme ingénu fait honte à notre vie douillette et fleurie... Voyez-le : c'est, avec sa rude stature, le type de ces héros des ténèbres qui depuis l'enfance insouciante jusqu'à la caducité misérable, acceptent le sort morose et dur, les risques terribles d'une existence déjà fort amère lorsqu'elle est sans désastre, qui ne connaissent qu'à peine — juste assez pour en sentir la privation — les joies du foyer et celles de la nature, qui sont les deux bonheurs humains qui semblent appartenir à tout le monde...

Tout cela, Meunier l'exprime dans le bronze d'une statue, parce que son âme fraternelle et profonde a pénétré l'âme des plèbes laborieuses en ce qu'elle a de plus admirable, en son indéfectible vertu taciturne. Il nous a fait comprendre la grandeur morale de ceux qui font la puissance des nations, la richesse des hommes, le prestige de la vie, et qui ne goûtent à rien de ce qu'ils ont créé, et qui s'immolent souvent au dieu auquel ils ont ravi pour nous ses trésors...

Faut-il dire, à ceux qui l'admirent, que l'art de Meunier, pour émouvoir aussi puissamment et aussi sainement, ne s'abaisse pas à commenter des anecdotes? Il est exempt de tout dogmatisme, de toute visée littéraire. Il est rythmique, il traduit l'équilibre dans le mouvement; par ses réalisations, il montre, suivant une heureuse formule de Camille Lemonnier, que le travail physique est la forme sacrée de la gymnique. C'est un art sobre et concret, fait de simplicité essentielle, et qui unit la force et la grâce. Il est décoratif et monumental par excellence, parce qu'il est merveilleusement généralisateur...

En symboles amples et graves, il a magnifié l'âge de la houille et du fer, qui restera dans l'histoire de l'évolution humaine, comme la période sombre, comme le sévère Moyen-Age de l'effort industriel.

* * *

Si l'on considère la grandeur triste de l'œuvre de Meunier, on est conduit à constater que l'Amour n'a à aucun instant sa place dans ce cycle austère. La chanson des Amants n'a pas inspiré ce rude ouvrier de la douleur. Lorsqu'il s'attendrit, c'est pour ébaucher avec un délicat réalisme des portraits d'enfants, c'est pour silhouetter la rude grâce de l'ouvrière des charbonnages, c'est pour magnifier avec une pantelante émotion l'amour paternel. La femme, dans le peuple de ses statues, est une robuste tâcheronne ou une mère féconde ; il interprête les gestes d'un monde où l'on n'a pas souvent le temps de sourire.

Dans sa volonté de simplification grandiose, un tel art, si méditatif et si concentré, n'eût pu être le résultat de l'effort d'un jeune homme. Il ne s'explique que par les trente années pensives et douloureuses pendant lesquelles Meunier s'est inconsciemment préparé au rôle qu'il devait remplir.

C'est cette lente décantation de son âme qui va, dès le premier essai, le préserver des erreurs et lui assurer la sûre divination qui permet de discerner l'essence des choses sous le chaos des apparences. Meunier, qui unissait l'élan juvénile aux clairvoyances de la maturité, qui était, selon l'expression de Lemonnier, « le plus rapide des sculpteurs en même temps que le moins pressé », Meunier devait fatalement devenir un merveilleux généralisateur.

Il fut, a-t-on dit, le plus classique des sculpteurs modernes. Il a poussé jusqu'à l'épique l'interprétation de la chose observée. Pour définir la philosophie de son effort, je ne puis mieux faire que de lire quelques lignes extraites d'un article de M. Clémenceau, paru dans *le Journal* en 1896, au moment de l'Exposition des œuvres de Meunier chez Bing, à Paris :

« Le grand artiste belge nous a donné l'épopée du travail. Je parle du travail direct de l'homme sur sa dure planète. Il faut tirer du sol la substance de vie. Laboureurs, mineurs, carriers s'acharneront pour vivre contre le sol avare qui défend ses trésors. Pêcheurs, abatteurs, tueurs de tous noms, achèveront l'œuvre fatale, et de l'énorme accumulation de force jaillie de tous ces muscles contractés, de tous ces squelettes raidis, se fera la plus haute puissance d'évolution de l'humanité tout entière.

» Et pourtant, ce labeur acharné, ce labeur ingrat par qui nous vivons, par qui nous pensons et agissons, stigmatisé par nos livres saints comme une déchéance, relégué par tout le monde antique dans le bas-fond social, semble encore aujourd'hui l'effet d'une implacable malédiction. La science l'a développé au-delà de toute croyance, sans le rendre plus doux. L'immense armée de l'usine manie, fend, tenaille, martèle ou lamine — dans le silence d'on ne sait quelles pensées — d'énormes blocs de métal que l'hélice ou la roue disperseront dans le monde pour y faire des commodités de vivre.

» Ces hommes par la loi du nombre et de la force sont les maîtres de tout. Il suffit, pour leur action décisive, d'une claire notion de droit, d'une volonté de justice qui fera donner les lourds maillets contre les fragiles murailles des privilèges séculaires. Le jour n'est point venu, que de vagues lueurs seulement annoncent. Pourtant l'homme aux bras nus s'escrimant de sa masse, de son pic, ou de sa charrue contre la *terre-mère*, donne à nos temps son véritable caractère; et qui le saisira dans sa vie vraie, sans gauchissement d'emphase, tout en simplicité d'action, dira le drame moderne et, par l'émotion suscitée, préparera les réparations futures.

» C'est l'œuvre de Constantin Meunier, œuvre de poésie grandiose par la seule force d'exaltation de la juste vérité, œuvre de réalité poignante par le contraste aigu de l'acte et du sentiment. Ce *marteleur* si simple et si grand, qui, tout bardé de cuir, me rappelle, je ne sais pourquoi, le Colleone de Verocchio sous sa cuirasse, c'est un combattant aussi. Mais qui comparera les batailles? Le condottière s'en va, stupidement féroce, tuer pour qui le paye. L'autre expose sa vie, la donne par morceaux pour faire vivre. Appuyé sur l'énorme tenaille, le corps souple — au repos, mais disposé pour l'action sollicitée du regard — attend la pâte de feu que dans l'aveuglement des étincelles, le marteau va pétrir et dompter. Là, comme dans l'œuvre tout entière, ce qui s'atteste d'abord c'est l'idéale adaptation de l'homme à l'acte, l'harmonie simple et juste par laquelle ils se complètent et se suggèrent l'un l'autre.

» Le miracle, c'est d'avoir fait surgir l'intensité de l'expression

de la parfaite convenance des attitudes, de la juste mesure du geste indicateur de l'effort où tout le corps et toute la pensée le convient. C'est là le trait commun de tout ce peuple de bronze aux prises avec la matière rebelle. Point de cris, point d'apitoiements, point d'outrance. Le drame sort du dedans. Si la plus haute poésie s'en dégage, c'est qu'elle y est naturellement contenue. La poésie de l'être et de l'action, non des fausses conventions d'un jour. »

* * *

Ces lignes, par lesquelles le chef actuel du gouvernement de la République française prouve de rares qualités d'esthète et d'écrivain, ajoutent de suggestifs arguments à ceux que j'ai tenté d'esquisser pour montrer combien l'œuvre de Meunier est profondément démocratique.

Et, pour me résumer, laissez-moi rappeler qu'elle l'est noblement et complètement.

Elle est démocratique par le choix des sujets, par la généreuse et courageuse indépendance avec laquelle elle ouvrit le domaine de l'art aux travailleurs. Depuis lors, combien d'artistes l'ont exploré ! Ce sont en France, Carrière, Rafaelli, Roll, Adler ; chez nous, Léon Frédéric, François Maréchal et bien d'autres...

Elle est démocratique par sa simplicité, par sa puissance d'évocation et de généralisation, parce qu'elle ne recéle aucune énigme, qu'elle n'est nullement hermétique, qu'elle parle à tous, impressionnant l'être le plus fruste et suggérant au plus affiné des réflexions salubres qu'il a parfois désapprises.

Elle est démocratique par sa force d'émotion, par tout ce qu'elle contient d'élevé, de viril et de réconfortant.

Elle est démocratique enfin par sa forme même, qui est, comme on l'a dit, décorative et monumentale. Elle est faite pour dresser ses fières silhouettes dans la vastitude du plein air ou dans l'ampleur d'un édifice public [1] : elle est faite pour appartenir à tous, elle sup-

(1) A cet égard, rien ne peut mieux caractériser les vœux intimes de l'artiste que l'ensemble grandiose que constitue son *Monument au Travail*. Cette synthèse harmonieuse de son effort comprend cinq hauts reliefs en pierre, représentant *l'Industrie*, *la Moisson*, *le Port* et *la Mine*, et cinq statues en bronze : *le Forgeron*, *le Mineur*. *le S meur*, *l'Ancêtre* et *la Maternité*. L'une d'elles, *le Mineur*, figurait, pendant l'Exposition de Liége, au Palais des Beaux-Arts, où elle occupait le centre du salon d'honneur de la section belge.

L'Etat, on le sait, a entrepris la réalisation de ce magnifique ensemble décoratif, réalisation subordonnée à la transformation du quartier de la Montagne de la Cour, à Bruxelles. A son propos, le ministre des Beaux-Arts, M. van der Bruggen, répondant à une question, s'exprimait naguère, à la Chambre, en ces termes :

« Lorsque le projet de Monument au Travail, élaboré par Constantin Meunier, lui fut soumis, mon Département, sans pouvoir approuver la forme sous laquelle il était présenté et *que l'artiste lui-même considérait comme un simple essai*, crut bien faire de s'assurer immédiatement la propriété des reliefs et des statues qui le constituaient, sans attendre qu'une formule architecturale définitive fût trouvée, ni qu'un emplacement convenable à tous égards fût choisi pour l'édification du monu-

porte mal la réduction aux proportions de la statuette, objet d'intérieur, résultat, comme le « tableau », de la désuète conception qui accapare égoïstement l'œuvre d'art au profit du seul mortel assez riche pour se l'offrir et pour l'enlever jalousement à l'admiration de ses contemporains... Le *Grisou* ferait un assez fâcheux sujet de pendule, et l'on se représente mal le *Cheval à l'abreuvoir* parmi les bibelots d'une étagère.

On voit que Meunier a réagi dans tous les sens contre les préjugés esthétiques de son époque. Il ne s'ensuit pas qu'il faille « faire du Meunier » pour tirer profit des enseignements de son génie. Si l'artiste possède une âme éprise de fraternité sociale, qu'il s'inspire d'un tel exemple sans abdiquer son indépendance. Qu'il suive avant tout son tempérament. S'il veut que son œuvre parle à l'ouvrier, il n'est d'ailleurs pas nécessaire qu'elle lui parle *de* l'ouvrier : l'essentiel, c'est qu'il la rende accessible à tous par la généralité de la forme. Pour le surplus, qu'il essaie de prouver du talent, le plus de talent possible : ce sera la meilleure façon de ressembler à Meunier...

Qu'il ait, comme lui, la vaillance et la foi, et comme lui le sens de l'observation fraternelle. Qu'il réalise comme lui, de la beauté sans autre préoccupation, quel que soit le domaine vers lequel il se sent orienté. Qu'il se garde surtout du souci banalement humanitaire. S'il veut être utile à la foule ignorante, il possède un moyen de lui prodiguer mille bienfaits : c'est de se faire comprendre d'elle. En lui rendant intelligible la beauté qu'il imagine, il s'acquittera de sa dette sociale. Il contribuera à amplifier le champ de la pensée, il éveillera des esprits qui ne demandent qu'à contempler la lumière, il abattra les frontières de cette région merveilleuse qui doit être ouverte à tous et n'être plus considérée comme le parc plein d'enchantements réservé aux promenades d'une aristocratie d'initiés.

ment. Mon Département, en commandant à l'artiste l'exécution des reliefs et des statues, jugea utile de réserver la possibilité d'installer ces œuvres dans une salle spéciale du futur palais du *Mont des Arts*, où leur réunion, en un cadre approprié, dans une lumière convenable, aurait donné à la pensée de l'artiste toute sa valeur.

» A l'occasion de l'Exposition rétrospective de l'Art Belge, un nouvel essai de présentation fut tenté à l'intervention de mon Département et avec sa participation financière. Cet essai a été favorablement accueilli, et la mise en œuvre par M. l'architecte Acker *d'un avant-projet esquissé par C. Meunier lui-même* fut l'objet d'éloges unanimes.

» Cette expérience pourra être le point de départ de recherches nouvelles en vue du meilleur emplacement possible à donner au monument, *soit au Mont des Arts, soit ailleurs*, après achèvement des pièces constitutives, lequel doit prendre encore un temps notable. J'ai cru correspondre aux vœux du public et contribuer à la gloire de l'artiste en faisant placer, provisoirement, les parties déjà terminées sous les yeux des visiteurs du Musée, quitte à leur donner plus tard toute autre destination jugée préférable. »

Et si son destin veut qu'il s'inspire, comme Meunier, du spectacle du travail, puisse-t-il connaître alors, devant ses modèles, un peu de cette émotion de solidarité dont nous savons que le maître du *Marteleur* vibrait de façon si poignante; c'est cette émotion-là qui est l'essence supérieure du sentiment démocratique. L'artiste qui la



HIERCHEUSES.

ressent doit essayer, selon ses forces originales, de la faire partager en la sublimisant. Sans s'en douter : innocemment, comme Meunier, il fera alors acte de haute, virile et généreuse propagande. Son œuvre alors, si elle est fortement expressive, sera de celles qui, sans porter d'étiquette, aident à rendre l'humanité meilleure, parce que, comme l'œuvre de Meunier, elle pourra réaliser, dans l'exaltation d'une admiration gravement attendrie et noblement émerveillée, la communion des hommes de bonne volonté.

Charles DELCHEVALERIE.



Les Sortilèges et Maléfices

dans la tradition populaire wallonne actuelle

III.

Thérapeutique

Lorsqu'un enfant, une grande personne, un animal domestique est atteint d'un mal étrange et qui résiste aux médications usuelles, lorsqu'une affection contagieuse s'abat sur la famille ou dans les étables, on croit généralement à l'action d'une sorcière. C'est surtout lorsqu'il s'agit de maladies mentales, de maladies de langueur ou de consomption, particulièrement chez les enfants, que la théorie populaire entre en vigueur dans toute sa force.

Alors, il s'agit de réagir.

Contre la sorcière, si l'on en a la possibilité, on emploie sans hésitation la force brutale. C'est le cas le plus simple.

Si l'on ne connaît pas l'auteur du maléfice, on recourt à certains procédés magiques pour le forcer à se présenter, on requiert l'aide d'un sorcier devin ou défaiseur de sorts, ou enfin l'on recourt à l'action du prêtre exorciseur.

La thérapeutique générale (1) du sortilège présente donc diverses formes. Elle s'exerce par des violences matérielles, directes ou indirectes, ou par des sévices moraux.

Mais elle est toujours basée sur l'emploi de la force. C'est par la force qu'on oblige la sorcière à « défaire ce qu'elle a fait ». C'est parce qu'il est plus fort qu'elle que le sorcier parvient à détourner le sort qu'elle a lancé. L'exorcisme, enfin, sous toutes ses formes, est un acte d'autorité et de contrainte, qui oppose une force supérieure à celle du Diable ou de son délégué.

(1) La thérapeutique spéciale des diverses espèces de maléfices a été relatée avec la Nosologie, ci-dessus tome XIV (1906).

° ° °

Le but des **sévices matériels** que l'on exerce contre les sorcières est de les contraindre à défaire le sort, ou, le cas échéant, à venir en personne reprendre le maléfice.

Voici quelques traditions populaires :

De Malmédy : Lorsqu'une maladie contagieuse se déclare dans une étable, c'est assez souvent une sorcière qui en est la cause. Il arrive alors qu'on cherche à la chasser en tirant des coups de fusil dans les tas de litières et de bois, où elle s'est peut-être réfugiée (1).

De Lonzée : Dans une famille d'ouvriers résidant dans une commune limitrophe de Lonzée, les enfants mouraient à l'âge de dix ou douze ans. Un jour, le père alla consulter une vieille femme maligne [c'est-à dire experte] à Lonzée. Elle lui dit : « Il y a un maléfice métamorphosé en pie, qui jette le sort sur vos enfants. Essayez de la tuer, et ils ne mourront plus. » On tua une pie, et les derniers enfants vivent encore actuellement. (2)

Un voisin du conteur avait une vache malade. Une vieille lui déclara qu'il y avait un sortilège, et qu'il fallait battre les haies de son jardin pour faire fuir les sorcières. Notre interlocuteur nous assura avoir été témoin de la bastonnade. La vache guérit. La bonne femme, qui savait qu'elle était malade d'inanition, avait eu soin de lui prescrire une plus forte nourriture. (3)

Deux conseils : Si vous voulez tirer sur une sorcière, métamorphosée ou non, ayez soin de mordre les plombs ou la balle dont vous chargez votre arme : si vous omettiez de prendre cette précaution, les plombs feraient ricochet et vous atteindraient vous-même. (Laroche, Durbuy.) — C'est le bois de houx, *li bwès d' hu*, qui est le meilleur pour frapper les sorcières : elles sentent mieux les coups de ce bois-là que de n'importe quel autre. (Polleur.)

L'emploi de la force brutale n'est pas seulement dicté par un sentiment de vengeance. Il a pour but essentiel, nous l'avons dit, de dompter l'auteur du maléfice et de l'obliger à retirer le sortilège.

Les représailles que l'on exerce contre les sorcières, et dont nous avons donné déjà tout une série d'exemples (4), étaient et sont encore très fréquents.

Voici encore quelques exemples :

Un conteur dit : Une maison de Flawinne était hantée. On y entendait chaque nuit, de dix à une heure, des bruits effrayants partant du grenier. L'homme demanda au curé Pirot de venir « rebénir » les pièces de son habitation. Le curé vint et, comme à l'ordinaire, des voisins aussi. A l'heure dite, le vacarme commença avec des cris et hurlements. Le curé déposa son

(1) *Mélusine*, IV, 354.
(2) De Raadt, 354.
(3) De Raadt, *les Sobriquets des communes belges* (Bruxelles, 1904), p. 384.
(4) Ci-dessus tome VI (1898), p. 62-64.

bréviaire où il lisait, et releva les manches de sa chemise. C'était un homme d'une quarantaine d'années, fort comme un cheval. Il a recommandé aux assistants de ne pas bouger, il a tiré ses souliers et il est monté au grenier, sans bruit. L'instant d'après, on a entendu une bataille. On criait : « Pardon ! pardon ! — Ah ! c'est toi, vaurien ! dit la voix du curé. Tiens ! tiens ! ça t'apprendra à venir troubler les braves gens ! » Et les coups de pleuvoir !... « Va-t-en maintenant ; mais si jamais j'entends encore parler de toi, tu passeras par mes mains, et d'une autre façon ! » Après ces paroles on n'entendit plus rien. Le curé descendit tout en nage ; il demanda une chemise de rechange, il remit sa soutane et ses souliers, il reprit son bréviaire ; avant de sortir, il a dit : « Bonsoir, mes enfants, allez vous couchez tranquillement, vous n'entendrez jamais plus rien dans votre maison. Il y en a un qui a reçu une leçon ; je suis sûr qu'elle lui profitera pour ici et pour ailleurs. » (1)

A Mont-sur-Marchiennes vivait un homme possesseur d'une chèvre fort belle. Un jour il tomba malade, gravement malade, si bien qu'on craignait pour sa vie. Sa grand'mère, qui était sorcière, arrive un soir, tenant un couteau dans la main gauche. « Mon garçon donne-moi ta chèvre, dit-elle. — Pourquoi faire ? — Pour avoir sa peau. — Ma chèvre est en bonne santé, il ne faut pas la tuer. — Qu'on aille la voir, elle est crevée. » On se rendit précipitamment à l'étable où, en effet, la bête gisait sur sa litière. L'homme se rétablit et les commères dirent que si la chèvre était restée en vie, le patient aurait infailliblement dû mourir. C'est sur la bête que le sort était retombé, car dans ces sortes de maladies, pour qu'il y ait guérison, il doit toujours être rejeté sur un être quelconque, un animal domestique ou encore sur l'auteur du maléfice. (2)

Le fait suivant date de 1892. — Il y a dans ce pays (région de Godarville) une sorcière célèbre qu'on vient consulter de tous les coins du pays. Ces jours derniers, une dame de Manage demandait l'assistance de la spirite qui lui déclara que tous les maux qui l'accablaient lui venaient de la première femme qu'elle rencontrerait. La première personne que la cliente aperçut fut une marchande de casseroles de Gosselies qui se trouvait dans le compartiment de son train de retour. Aussitôt elle s'élance sur la paissible voyageuse et lui applique à la face une bordée de coups. L'autre qui n'est pas tendre et qui sait jouer du biceps, rendit avec usure les gifles qu'elle avait reçues et, se servant de ses casseroles comme massues et comme boucliers, engagea une lutte homérique dont furent surtout victimes les vitres du wagon et la figure des combattantes. (3)

o o o

Lorsque la sorcière n'est pas connue, on recourt alors, pour la contraindre et la faire apparaître, à des **moyens magiques**.

Tout le monde sait qu'il suffit à la sorcière de le vouloir fermement, pour que soit enlevé le sort qu'elle a jeté. On ajoute qu'elle sait défaire ses charmes en répétant en sens inverse les gestes qu'elle a faits pour les produire. Certains maléfices étant causés par des attouchements, le peuple s'est convaincu et il répète qu'une sorcière ne peut retirer pareils sorts que si elle se trouve en présence de l'être maléficié.

(1) Résumé de : LAMBILLION, *Autoû d'l'Aistréye.* Namur, Delvaux (1906), p. 81-84.
(2) Jules LEMOINE, *la Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 25-26.
(3) *Journal Franklin*, n° du 28 février 1892.

Il y a divers moyens d'obliger la sorcière inconnue à se présenter sur les lieux qu'elle a infestés. Ils sont basés sur la théorie de la sympathie.

Si un malade languit dans son lit, qu'il ne «sait pas mourir», on pense qu'il est sous le pouvoir d'un sorcier. On croit le délivrer plus vite en mettant dans le four quelques bottes de paille. Aussitôt que celles-ci sont réduites en cendres, le patient doit rendre le dernier soupir. Ce sont là des pratiques journalières. (1)

A Gembloux, pour être délivré d'un sort, on croit qu'il faut se procurer de l'urine de la personne soupçonnée de sorcellerie, verser cette urine dans un vase de terre neuf, et mettre le vase au feu. Sitôt que le liquide s'échauffe, la sorcière ressent des douleurs atroces et vient retirer le sortilège. A Lonzée, on croit qu'il faut uriner dans une bouteille, y mettre des feuilles de chêne, ficeler et cacher la bouteille sous le lit : la sorcière viendra sûrement implorer son pardon. — (Louis Loiseau, dans *Wallonia*, I, 107.)

Quand la production d'une vache diminue, qu'elle donne moins de lait, on cherche si elle ne manifeste pas de l'inquiétude, surtout le matin. Si cela arrive, on croit qu'elle a été traite pendant la nuit par un sorcier ou une sorcière. Alors, on bat le lait dans une terrine avec de petites baguettes : le moyen est souverain. — (Aubel.)

Pour forcer une sorcière à défaire ses charmes, on prend un cœur de vache, et on y pique, sur le coup de minuit, une épingle, puis une autre, et ainsi de suite, tant qu'on peut. La sorcière reçoit les piqûres d'épingles, elle finit par venir demander pardon et défaire le sort. — (Liége).

Po v' dismacraler, voci on bon mwèyin. On pô d'vant doze heûres dèl nute, vos mètez 'ne noûve marmite sol feû, vos l'implihez d'êwe. Vès mêye nute, qwand l'êwe boût, vos tapez d'vins des mossês crèhous sol fosse d'in' homme di cint ans, èt on coûr di vatche. Vos plantez 'ne awèye divins l' coûr dèl vatche, qui d'vint l' coûr dèl macrale qui v's èstchante, vos l' sitichît, vos l' fez sofri djusqu'a tant qui v' sèîhe dismacralé, èt qu' l'èmacralèdje seûye ritoumé sol cwèrps d'on tchin qui v's a-ve qwèrou d'avance po çoula, èt qu'èst la tot près d' vos. (2)

Pour vous désensorceler, voici un bon moyen. Un peu avant minuit, vous mettez une marmite neuve sur le feu, vous l'emplissez d'eau. Vers minuit quand l'eau bout, vous jettez dedans des mousses cueillies sur la fosse d'un homme de cent ans, et un cœur de vache. Vous plantez une aiguille dans le cœur de la vache qui devient le cœur de la sorcière qui vous enchante, vous le piquez, et vous le faites souffrir jusqu'à ce que vous soyez désensorcelé, et que le sort soit retombé sur le corps d'un chien que vous avez cherché d'avance dans ce but, et qui est là tout près de vous.

La blessure faite à l'objet ensorcelant ou à l'être ensorcelé est ressentie par l'auteur du maléfice. On reconnait celui-ci à la nature et à l'endroit de la blessure. Si on l'attaque par le feu, ses souffrances sont atroces et il ne manque pas de venir implorer la cessation de ce martyre : on le contraint alors à défaire ce qu'il a fait.

(1) Jules Lemoine, *Ouvr. cité*, p. 13-14.
(2) Ferrières, communication de M. Jules Leroy.

Pour obliger la sorcière mystérieuse à se présenter, faire bouillir les intestins de l'animal mort de maléfice (Waremme). Introduire vivant un animal de même espèce dans une chaudière mise à gros feu et ensuite hermétiquement fermée (Houtain-St-Siméon). Si votre chèvre est maléficiée, faites cuire un peu de son lait, dans lequel vous aurez jettez 3 poils tirés de l'épine dorsale de l'animal ; le lait brûle, et ensuite les poils, et la sorcière vient (Bastogne).

Quand on a un objet appartenant à une personne dont on croit les intentions malveillantes, on le jette dans le feu, et aussitôt si cette femme est sorcière, elle apparaît devant vous pour arracher l'objet aux flammes, car elle endure elle-même le supplice du feu. (Entre-Sambre-et-Meuse, Jules Lemoine).

Voici quelques légendes et faits particuliers.

Le fait suivant date de 1902. «En l'espace de deux ou trois ans, un habitant de Fontaine-Valmont avait perdu une demi-douzaine de chèvres, et il était convaincu que cette mortalité anormale était le fait d'un malveillant. Aux alentours, on accusa nettement une femme que l'on désigne sous le nom de « sorcière » et qui aurait jeté un sort sur les pauvres chèvres. Dernièrement on enterra la dernière victime de la sorcière. Des voisins allèrent trouver le propriétaire de la bête et lui indiquèrent le moyen de connaître l'auteur des maléfices. Il suffirait de déterrer le cadavre de la chèvre et de le brûler. D'après une croyance ancrée dans l'esprit de beaucoup de paysans, la personne qui se présenterait la première sur les lieux de l'autodafé serait l'auteur de tout le mal. Le paysan fit comme on lui dit. Le cadavre de la chèvre fut déterré et placé sur des branchages auxquels on mit le feu. La première personne qui se présenta fut la sorcière ! L'expérience parut concluante et pour toutes les âmes simples de l'endroit, c'est bien la sorcière qui a exorcisé (sic : maléficié) les pauvres chèvres et les a fait périr. Il n'est venu naturellement à l'esprit de personne de consulter à cet égard un vétérinaire, mais on a eu soin de malmener la pauvre femme qui n'en pouvait mais. » (1)

Dans une maison de Hamoir, un jour, on essayait d'avoir le beurre, et pas moyen de l'avoir. L'homme de la maison dit : Nous sommes *èmacralès* « ensorcelés. » L'homme se fâche, il plonge un couteau de table dans le pot de pierre où l'on tournait le beurre, et il coupe une sorcière. Le lendemain, elle « portait son bras ».

Un fermier de Godarville voyait depuis quelque temps ses chevaux et son bétail succomber à un mal inconnu, imputable bien certainement à quelque maléfice de sorcier. Notre homme voulant savoir à qui il devait faire porter la responsabilité de cette situation, ouvrit le ventre d'un poulain sur point de succomber ; il détacha le cœur et les poumons de sa victime, et les fit bouillir dans une marmite. Le lendemain, une personne du village portait de nombreuses traces de brûlures à la poitrine ; l'auteur du maléfice était ainsi connu. (2)

(1) *La Gazette*, de Bruxelles, n° du 15 octobre 1902. Communication de M. Emile Hublard.

(2) A. Harou, *Le Folklore de Godarville*, p. 41.

○ ○ ○

Les sorciers sont de grands **défaiseurs de sorts**. Là est même la spécialité de certains devins et guérisseurs, qui cherchent aussi à découvrir les auteurs de sortilèges.

C'est le cas du Maréchal de Verlée, du Maréchal de Fosses, de *l'homme d'è Rès* (Rhées, hameau de Herstal), de « l'homme *d'å* Boncelles ». etc.

Le Maréchal de Verlée « vous dit vraiment tout ». Il vous fait voir dans un miroir la personne qui vous a ensorcelé !

Le Maréchal de Fosses-sur-Salm, décédé en 1853, est encore célèbre dans toute l'Ardenne. On lui prête d'innombrables actes merveilleux (1). Certains témoignages font croire qu'il était un guérisseur expert (2). Gilles, le Berger d'Arbrefontaine, lui a succédé (3).

Parmi les défaiseurs de sorts, on citait encore *Djob* d'Aisimont, *Matî Grèvèsse* de Spineux, deux hameaux près de Wanne; *li Vîs Noyé* de Polleur, *Jean l' Saint* de Mont-Dison, *li Macrê-r'crèyou d'å Tchatroû* à Liége, *li P'til Manikè* de Milmort.

La race de ces hommes extraordinaires n'est pas éteinte. L'Entre-Sambre-et-Meuse en compte une douzaine, le pays de Verviers trois ou quatre; aux environs de Liége, on en connaît au moins cinq, — sans compter les spirites...

Dans les cas les plus graves (et quand on le paye fort bien), le sorcier pratique l'exorcisme avec l'apparat que requiert un acte de cette importance (4).

Dans les cas ordinaires, il se fait fort de chasser le sort sans sortir de chez lui : il vous annonce avec assurance le résultat favorable, qui sera dû à ses pratiques magiques et secrètes. Si l'opérateur est assez puissant, il peut retourner le sort contre celui qui l'a produit, ou le diriger vers un animal, qui en meurt. Sinon, la sorcière obligée de le reprendre en usera au gré de sa méchanceté et suivant son désir, et elle le dirigera où elle voudra, de préférence contre celui-là même qui a voulu dompter sa volonté. Généralement, le sorcier vous donne le moyen de savoir quel est l'auteur du maléfice : par exemple, il vous dit que vous reconnaîtrez cet auteur en la première personne que vous croiserez en retournant au logis; ou

(1) Cf. Martin Lejeune, *Lu Marihau d' Fosses*, dans Bulletin de la Société Liégeoise de Littérature wallonne, t. 42 (1901), p. 33-61.

(2) C'est ce que tend à prouver, entre autres, une communication qu'un vénérable ecclésiastique de la région a bien voulu nous faire, d'après des souvenirs de famille.

(3) Sur ce sorcier, Wallonia publiera bientôt un article de M. Joseph Hens.

(4) Voir plus loin.

ce sera la première femme qui se présentera chez vous le lendemain, qui vous demandera quelque chose, etc.

A Lize-Seraing, deux jeunes mariés avaient une fille qui était toujours malade, et qui devenait de plus en plus faible. Les parents avaient consulté plusieurs médecins, sans succès. Un jour une vieille femme vint rendre visite à ces pauvres gens ; voyant ce petit être dans son berceau, presque méconnaissable, elle en prit pitié et dit à la mère : « Je crois bien qu'il est inutile d'avoir recours aux docteurs, votre fille est assurément « tenue d'une mauvaise gens ». Il faut aller trouver « un tel », qui a donné maintes fois, dans des cas analogues, des preuves de sa capacité. » Le jour même, la mère se rendit chez le guérisseur avec son enfant. Celui-ci l'examina et dit à la mère : « Ce soir, *inte doze èt eune* (entre minuit et 1 heure), un bouleversement se produira dans votre maison, vous n'y ferez pas attention. » Le lendemain matin, la mère descendant de la chambre, vit avec surprise que toutes les chaises étaient renversées, et que « tout le ménage » était pêle-mêle. Quelques jours après, la convalescence de l'enfant se dessina, et il guérit rapidement.

ooo

La pratique la plus salutaire est **l'exorcisme religieux**. Il s'appelle en wallon : à Liége, *acondjurèdje;* à Charleroi, *dèssorcelâdje*. Exorciser se dit à Namur, *dissorciler*; à Boussu, *dèssorcheler;* à Liége, *dismacraler* et parfois *rèxôrcer*.

L'exorcisme est basé sur cette idée que les maléfices sont une œuvre des suppôts du Diable, et que les cas de possession proprement dits sont dûs à la présence effective des démons. Cette théorie, qui est celle de l'Eglise catholique, est tout-à-fait populaire.

Dans chaque canton, il y a un prêtre particulièrement réputé pour le succès des exorcismes[1]. Dans les villes, c'est tantôt tel prêtre qui satisfait le plus favorablement au désir des fidèles, ou ce sont des religieux d'un ordre déterminé. A Liége, les Pères de l'église Ste Catherine sont tout-à-fait renommés. En Hesbaye, on recourt d'ordinaire aux prêtres de St-Gilles, à Tongres. « A Mons et dans le Borinage, comme dans la région d'Enghien, les Capucins ont la réputation de défaire les sorts et de guérir les maladies qui sont dues à des sortiléges : il ne se passe guère de semaine où ces religieux ne reçoivent de visites à ce sujet ». [2]

Certains curés exorciseurs passent pour de véritables devins, de véritables sorciers. Il en est ainsi notamment du vieux curé de M..., (environs de Bastogne). On raconte qu'il fait retrouver les objets perdus et rapporter l'argent volé, qu'il sait détourner sans qu'ils s'en doutent les hommes du cabaret, qu'il « tire les conscrits dehors », etc.,

(1) Nous répétons une fois de plus que nous rapportons ici les dires du peuple, sans prendre la peine de rechercher s'ils sont fondés.

(2) Communication de M. Ernest Matthieu.

tout cela par des procédés mystérieux qu'on dit magiques. Dans le cas d'argent volé, il faut avoir soin d'aller le trouver tout de suite, avant que le voleur ait pu changer les pièces; sinon le curé serait sans pouvoir pour les faire revenir. Si vous lui dites le nombre des pièces volées et leur métal, or ou argent, il pourra, s'il le veut, contraindre le voleur inconnu à rapporter publiquement l'objet de son larcin. Il peut aussi faire voir dans un miroir celle qui rend un mari infidèle, ou celui qui a détourné une jeune fille du droit chemin, etc., etc. (1).

La lecture des premiers versets de l'Evangile de Saint-Jean avec imposition de l'étole passe pour être un puissant exorcisme. Cette croyance est appuyée sur l'emploi que font les prêtres de ce texte dans les circonstances qu'on juge caractéristiques. Ils le lisent aux femmes qui « retournent à messe » après un accouchement, qui vont *si fé ramèssî* « pour se purifier ». C'est, dit-on, cet Evangile qui sert à « faire tourner le vent » dans les incendies, à chasser les mauvais esprits des demeures et des étables, à guérir des maladies mentales, à écarter les mauvais rêves, à guérir les enfants peureux et pleurnicheurs, etc.

Certaines localités sont plus fréquentées que d'autres pour l'application des Evangiles. Dans l'est du Hainaut, on va surtout à Baulers et à Saint-Ghislain : tous les dimanches une dizaine de fidèles sollicitent la lecture de l'Evangile sur leurs enfants L'Evangile lu à Saint-Hubert est souverain pour chasser les mauvais esprits, que le prêtre fait apparaître dans un miroir. Aux environs de Liége on va surtout à l'oratoire de Saint-Gilles près de cette ville ; et de toute la Hesbaye les fidèles se rendent à Saint-Gilles à Tongres pour se faire imposer l'étole et lire l'Evangile de Saint-Jean.

Une autre pratique fort connue est celle qui consiste à « rebénir » les maisons hantées ou ensorcelées. Pour cela le prêtre se rend sur les lieux, s'enferme avec le maître du logis qui se met à genoux en prières; le prêtre revêt le surplis et l'étole, lit des prières dans un

(1) Ce n'est pas seulement le pouvoir des prêtres qu'on interprète avec liberté, mais leur caractère même. Beaucoup de personnes, même dans la bourgeoisie, croient que c'est un signe néfaste que de rencontrer un prêtre au sortir du logis, le matin ; pour conjurer le sort, elles s'empressent de toucher du fer. — Un auteur rapporte le fait suivant : « Baillamont est peut-être le village qui a fourni le plus de » sorcières de la région de Gedinne. On raconte qu'un jour, comme elles passaient » dans l'air

Pa d'sus hayes et buchons
Et les pôrtes ed Tirlemont !

» un prêtre reconnut sa vieille mère parmi elles, et que depuis, il la renia. — Mais, » dis-je à la vieille conteuse, alors les curés croient donc aux sorciers ? — Comment, » me répondit-elle ; mais les curés, c'est tous sorciers. » — (Georges Delaw, dans *Revue d'Ardenne et d'Argonne*, t. XII (1905), numéro de Juillet-Août, p. 173.)

gros livre, asperge à différentes reprises et largement les coins de la pièce et les objets qui s'y trouvent. On rebénit ainsi les maisons, les étables, les lits où les dormeurs sont agités de rêves terrifiants, les barates où le beurre ne vient plus, etc. Ce sont là des pratiques que nos paysans prétendent bien connaître, et qu'ils décrivent avec force détails.

Le peuple sait ou croit savoir que le prêtre, pour réussir un exorcisme, doit être en parfait état de grâce. Il cite des cas où l'opération n'a pas réussi, le démon ayant récusé l'exorciste en lui reprochant des fautes que celui-ci avait commises. « Dans une narration qui nous a été faite, dit un auteur, plusieurs prêtres, appelés à exorciser un possédé, ont dû s'éloigner par impuissance. Alors on découvrit que leur conduite n'avait pas toujours été régulière. Ce fut un jeune vicaire qui vint à bout du malin esprit ; encore celui-ci fit-il le reproche au jeune prêtre d'avoir dans son enfance ramassé une pomme dans un verger qu'il traversait. Ce n'était là cependant qu'un péché véniel, qui n'entachait nullement la conscience de l'officiant. » (1)

Voici, à propos d'exorcismes, quelques légendes et faits particuliers :

Un conteur dit : Mon grand-père avait toutes ses vaches qui crevaient. On fit venir le curé pour bénir les étables, et, après les prières, on trouva sous une pierre une grosse torchette de cheveux. C'est de là que venaient toutes les adversités. Les mauvais tours s'arrêtèrent. (2)

Dans une maison où les enfants étaient souvent malades, on fit venir le curé pour rebénir l'habitation qu'avaient dû envahir les mauvais esprits. Le prêtre dit que la cause de tout le mal se trouvait sous le seuil de la maison. Quand on le souleva, on mit à découvert un gros crapaud. (3)

Il y a encore aujourd'hui [1905], près de Bièvre, dans un quartier de *masures échelonnées le long de la grand'route et appelé « les Misères »*, une pauvre femme qui passe pour être sorcière. On l'accuse d'avoir empêché sa petite fille de grandir. Le curé d'un village voisin serait venu rendre visite à la prétendue sorcière, pour conjurer le sort jeté sur l'enfant. On ne sait ce qui se passa dans cette entrevue, mais on raconte que le curé sortit de la maison en « suant des gouttes grosses comme des pois », et qu'il n'y revint plus. (4)

Un jeune homme de Gouy courtisait une demoiselle de Godarville, malade depuis longtemps; chaque soir, en quittant sa fiancée, il était reconduit jusqu'au seuil de son logis par un cheval : ce singulier animal, dressé sur son arrière-train, marchait sur les talons de son compagnon, qu'il semblait couvrir de ses jambes de devant.

Fatigué d'une société aussi peu récréative, notre amoureux s'en fut à

(1) Jules Lemoine, *La Sorcellerie dans l'Entre-Sambre-et-Meuse*, p. 33-34.

(2) Hock, *Croyances et remèdes*, 3e éd., p. 192.

(3) Lemoine, *ouvr. cité*, p. 29.

(4) Georges Delaw, *loc. cit.*, p. 171-172.

Saint Hubert confier son cas à des gens experts en faits de sorcellerie. Là, on lui remit un anneau qu'il devait faire porter par sa maîtresse, ou cacher dans la maison de celle-ci, s'il craignait qu'elle ne le perdît. Si par hasard l'anneau venait à disparaître, le jeune homme devait se rendre immédiatement chez le curé et le prier de dire « une messe avec 100 chandelles », sinon la jeune fille mourrait bientôt.

L'anneau fut soigneusement caché par le jeune homme sous le pied du lit de la jeune malade, à l'insu de tout le monde. Dès ce moment, les apparitions cessèrent, et la jeune fille sembla recouvrer insensiblement la santé.

Un jour, la mère, ayant découvert la bague, s'en empara. Aussitôt les apparitions nocturnes recommencèrent et l'état de la malade empira. Ce que voyant, le jeune amoureux courut au lit et constata, à son grand désespoir, la disparition de la bague. Il ne lui restait plus qu'à se rendre chez le curé pour le prier de chanter « une messe avec 100 chandelles ». Le curé, surpris d'une demande aussi extraordinaire, refusa, alléguant que des messes de l'espèce ne se disent pas.

A quelque temps de là, le jeune homme, en regagnant nuitamment sa demeure, aperçut, non loin du pont de Nardon, un cercueil entouré d'un nombre considérable de bougies allumées. Le lendemain, il apprit la mort de sa maîtresse. (1)

Un maréchal avait deux fils. De l'aîné, il voulut faire un prêtre et dans ce but il le plaça au séminaire. Mais le jeune homme ne se sentit pas le goût pour la prêtrise et, au bout de quelque temps, délaissa les livres pour l'enclume et le marteau. Quand il connut bien son état, il se maria et eut famille. Son jeune frère le remplaça au séminaire et il devint avec le temps un lévite du Seigneur.

Le vieux père étant mort, son fils aîné lui succéda dans la forge. Mais voilà que, presque coup sur coup, le forgeron perdit deux de ses enfants, sans qu'on sût à quoi attribuer ces décès. Pour comble d'infortune, son troisième garçon venait de s'aliter, atteint de la même maladie mystérieuse qui avait enlevé les deux autres. Cette fois, plus de doute : il devait y avoir là un sortilège.

Pénétré de cette idée, l'artisan interrogea le petit malade et apprit de lui que peu de jours auparavant, il avait reçu d'une femme une couque qu'il avait mangée. C'est de là que provient le maléfice, se dit le père.

Il fit mander en toute hâte son frère, le prêtre. Il lui exposa la situation et, aux moqueries du prêtre, le forgeron riposta que lui aussi avait lu dans les grimoires des prêtres et que son frère devait immédiatement combattre le mauvais esprit qui torturait son enfant.

« — Vous savez, dit-il, comment vous avez baptisé mon fils et si, oui ou non, il est la victime du démon. » — S'emportant alors en présence de la résistance que son frère opposait, le forgeron lui déclara qu'il ne le laisserait pas sortir avant qu'il n'eût éloigné le sort qui pesait sur son enfant.

Le prêtre fit remarquer à l'obstiné qu'il ne pouvait rien faire en ce moment, n'ayant pas avec lui ses livres sacrés ; il promit de revenir le lendemain, ce qu'il fit en effet.

Le prêtre entra dans la chambre du malade, plaça ses livres sur la table entre deux chandelles allumées, et pria pendant très longtemps, tandis que la sueur découlait de son front. Au bout d'une heure, il déclara que le sort était conjuré.

L'enfant a eu le bonheur de voir sa santé se rétablir. (2

(1) Harou, *Le Folklore de Godarville*, p. 48.

(2) Lemoine, *loc. cit.*, p. 29-80.

A Malonne, autrefois, vivait une vieille avec sa petite-fille, nommée *Mayane*. La vieille, étant sorcière, avait ensorcelé l'enfant, qui émerveillait et effrayait ses petites compagnes par maints tours de magie. Le vieux curé du village, nommé Marchand, se décida à exorciser l'enfant. Un jour, vers quatre heures de relevée, il fit venir Mayane à l'église, où il l'attendait en compagnie de Baque, le magister. Il mit son surplis et l'étole, fit allumer deux cierges et apporter l'eau bénite et le goupillon au fond du temple, sous les cloches. Un vieillard et la vieille femme étaient là pour maintenir la petite possédée pendant la cérémonie. Quand le curé eut commencé ses prières, elle s'est mise à se tordre et à se débattre. Parfois elle échappait aux mains des deux vieillards, elle faisait un bond et puis elle retombait sur le pavé. Dans ces moments-là, les cierges s'éteignaient et se rallumaient, les bancs de l'église s'entrechoquaient, les cloches sonnaient toutes seules dans le clocher ; « tout ce qui était en haut tombait en bas et tout ce qui était en bas allait en haut ! » Le curé, cependant, continuait ses prières sans émotion apparente. Quand il dit au diable de s'en aller (il y avait deux heures que la cérémonie durait), la pauvre fillette sauta en l'air un si grand coup, qu'en retombant sur les pierres, on crut qu'elle allait se tuer. Les cloches sonnaient à toute volée, les assistants sentaient les pierres du carreau frémir sous leurs pieds ; les cierges s'éteignaient et se rallumaient à tout instant. L'enfant était tombée par terre et ne bougeait plus. Le curé lui mit la main sur la tête, et elle se releva. Elle se mit à vomir une grande quantité d'épingles et de clous, tout plein un panier que le prêtre avait fait préparer à dessein. Après cela, le curé la fit asseoir sur un petit banc et il la bénit en disant ses dernières prières. Elle était bien changée à présent : elle n'avait plus ses méchants yeux de tout-à-l'heure... Le curé lui a fait boire un verre de vin et lui a dit de venir chaque jour à la leçon de catéchisme, afin de se préparer à la première communion [1]. Peu après, le curé Marchand exorcisa de même la vieille grand'mère qui avait ensorcelé cette enfant. La cérémonie eut lieu cette fois dans le logis même de la possédée, et le curé se fit accompagner de deux jeunes gens Les faits terribles qu'on vient de lire se produisirent encore à peu près de la même manière. Finalement, la vieille rendit des clous et des épingles, puis « quatre petits cochonnets gros comme des souris ». L'exorcisme terminé, la vieille accepta l'eau bénite et se signa elle-même. Quelques jours plus tard, le curé revint et comme la fille de cette femme avait gardé les petits cochonnets en les nourrissant avec du lait, le curé se les fit apporter, les regarda un instant, puis il les prit et les jeta au feu : « Maintenant, dit-il à la vieille, vous êtes guérie : remerciez Dieu, et, dimanche prochain, venez à l'église faire votre communion » [2].

ooo

L'**exorcisme laïc** dérive incontestablement de l'exorcisme religieux, dont il n'est le plus souvent que la parodie. Il se trouve beaucoup plus connu parce qu'il est plus fréquent, et l'on ne peut douter que les simagrées des sorciers exorciseurs ont influencé dans une large mesure les récits prétendant décrire l'exorcisme religieux.

Suivant les légendes et récits populaires, les caractères généraux de l'opération offrent dans l'un et l'autre cas des ressemblances les plus frappantes.

(1) Résumé de LAMBILLION, *Ouvr. cité*, p. 25-30.
(2) *Ibid.*, p. 39-43.

D'abord, les aptitudes, chez les sorciers et chez les prêtres, diffèrent profondément, et tous ne sont pas également capables d'exorciser. Par contre il s'en trouve, dans l'une et l'autre catégorie, qui ont acquis une réputation particulière.

On constate que le sorcier ou le prêtre requis pour l'exorcisme manifeste une grande hésitation. Convaincu ou non, l'opérateur tient à s'assurer que le cas est bien établi et bien réel. En conséquence, il questionne beaucoup et réfléchit profondément. Au reste, l'exorciseur considère la tâche comme difficile et périlleuse : le Malin n'aime pas à lâcher sa victime, et il se venge cruellement de ceux qui l'affrontent sans un parfait succès.

C'est par des oraisons et des prières que l'Eglise exorcise les êtres possédés et les lieux hantés, Le sorcier imite à sa façon ces pratiques rituelles : lui aussi prononce des paroles bizarres, il lit dans un livre des textes incompréhensibles chargés de désinences latines, — et il a soin de choisir un gros et vieux livre et d'accentuer l'étrangeté de la scène par des gestes violents et des éclats de voix.

L'exorciste religieux opère dans le mystère, et même en plein jour, il commence par allumer des cierges. Le sorcier dresse sur la table des chandelles allumées et souvent même il emploie le cierge bénit qui, au village, existe dans chaque maison ; il fait, comme le prêtre, fermer les portes, et il recommande aux rares assistants, quoi qu'ils voient, le silence et l'impassibilité les plus absolus.

Toujours dans les récits populaires sorciers et prêtres, aux prises avec le Diable, se démènent, s'agitent, et suent abondamment. Par ce détail le peuple se justifie à lui-même que la tâche est drue, la besogne fatigante, le résultat chèrement acquis.

L'exorcisme laïc est la spécialité des sorciers : *grimanciers*, *d'vineû*, *macrê*, — ou *spirites !*

Le « chasseur de sorcières » *tchèsseû d'macrales* comme on l'appelle à Liége, est d'ordinaire un homme âgé, de forte taille, de santé robuste, donnant une impression de force calme et d'énergie pleine d'assurance. Il vit seul, ou en compagnie d'une vieille, sa femme ou sa sœur. Elle et lui n'ont pas de rapports avec les gens du village. Leur maison est isolée, toujours close : rien ne transpire à l'environ de ce qui s'y passe...

Le sorcier dispose le plus souvent de tout un attirail d'objets lugubres : tête de mort, tibia ou fémur emporté du cimetière. Souvent, il a un chat noir ou une poule de même couleur, un corbeau familier, une pie qui répond à son appel proféré dans une langue inconnue...

Un grimoire, un gros livre agrafé de fer, est en permanence sur

la table, et le devin affecte d'y puiser la solution des difficultés qu'on lui soumet.

On voit souvent le sorcier arriver porteur de l'un ou l'autre animal sur lequel le sort sera reporté. On le voit aussi obliger l'esprit malin à se réfugier dans un mannequin de paille, livré ensuite aux flammes.

En cas d'insuccès, le sorcier dit que son intervention a été sollicitée trop tard, que le mal a fait déjà trop de progrès, ou qu'un sort nouveau a été jeté.

Inutile d'ajouter que le sorcier se fait toujours payer, ordinairement d'avance. Toutefois, on cite aujourd'hui des empiriques qui se contentent de signaler à l'attention de leurs clients un tronc où chacun met ce qu'il veut.

Nos lecteurs ont déjà rencontré dans ces pages des récits d'exorcismes laïcs. En voici quelques autres.

A Gilly, vivait une jeune femme nommée Joséphine Decoene. Elle était presque entièrement paralysée des jambes par suite, disait-elle, d'un mauvais sort qui lui avait été jeté. Elle fit venir le dvineû. L'homme arriva un jour, à minuit. Il fit allumer deux quinquets et il les plaça sur la table, dans la chambre de la malade, au rez-de-chaussée de la demeure. Entre les deux lampes, il ouvrit un énorme livre comme ceux avec lesquels le prêtre « dit la messe ». Il se mit alors à lire dans son bouquin en gesticulant violemment et en disant de temps en temps : « Sorcière, venez, arrivez. » Le mari, près de la porte, une hache en main, attendait. « Levez-vous », ordonna le sorcier tout en nage, à la patiente. Celle-ci, effrayée, sait qu'à ce moment elle se leva sans aucun secours et marcha, ce qu'elle n'avait plus fait depuis longtemps. Mais peu après, ses forces l'abandonnèrent et on fut obligé de la remettre au lit. Sur ces entrefaites, le sorcier était parti afin de fabriquer une sorcière de loques et de la brûler. (1)

Deux frères étaient voisins. L'un était resté célibataire, l'autre avait pris femme et s'était vu, au bout de quelques années, à la tête de sept garçons. Malheureusement la mort vint frapper à sa porte et lui enlever successivement sa femme et six de ses enfants. Pour comble de malheur, le dernier était au lit, gravement atteint. Désespéré, le père s'en fut trouver un vieux « qui faisait avec le Méchant » car, sans doute, un sort terrible pesait sur sa famille. Le sorcier vint, le soir, rendre visite au malade. Il alla prendre un miroir et, le mettant devant les yeux du patient : « Qui vois-tu? lui demanda-t-il. — C'est mon oncle, lui fut-il répondu. — Eh bien, c'est lui qui te fait mourir doucement, et il en a déjà fait mourir bien d'autres ». L'homme défendit aux intéressés, furieux comme bien l'on pense, de souhaiter le moindre mal à leur parent. Après quoi il alla chercher la chaîne du puits. Il dit alors de relever le malade, et lui ordonna de se tenir près de la porte entrebaillée de la demeure. Il lui mit en main l'extrémité de la chaîne. Le patient répéta ensuite après le *d'vineu* : « C'est bon ainsi, mon oncle, retournez d'où vous venez. — Merci, mon *fi*, répondit l'oncle qui, disait le *d'vineu*, tenait, invisible à tous, l'autre extrémité de la chaîne. L'opérateur ajouta : « Il en a assez, il est temps de s'en aller. » Le malade

(1) *Gazette de Charleroi*, n° du 7 nov. 1890.

regagna sa couche, son père en fit autant après avoir payé le magicien. Le lendemain, l'oncle fut trouvé mort dans son lit, et le malade se portait mieux. Ce fait s'est passé à Gilly, et il est tellement accrédité dans les têtes crédules de certains quartiers, que nous sommes persuadés que, là où nous avons pensé devoir garder un silence discret, le populaire mettra des noms et prénoms, et circonstanciera plus explicitement les divers traits si étranges, à peine croyables, que nous venons de relater. (1)

Madame D..., de Milmort, nous a conté l'histoire suivante, où il s'agit de son petit neveu. Les faits datent d'environ vingt-cinq ans.

...L'èfant aveût doze ans, il èsteût malåde dispôy in' an. Les docteûrs n'î polît rin fé.

On consia a m' mère d'aller vèyî l'homme d'è Rés'. Ille î ala.

Divant tot, l'homme ala loukî d'vins 'ne bwète dizeû 'ne gårdirobe, èt i dèrit : « C'èst anoyeûs, chaque côp qui dji n' rinète nin cisse bwète-la come i fåt, i ènnè va todi.,. Mins çoula n' fait rin, dji n'a nin mèsåhe di lu oûy. »

I rivna tot près di m' mame èt i lî d'ha : « Djåsez ! »

Ille lî raconta tot comme c'èsteût.

« Il èst bin tård, nosse dame, po ciste èfant-la. Mins dji m' va fé m' possibe. »

Adon puis, i prinda l'èfant so s' hô, i lî drovia l' boque èt i louka å d'vins.

« L'èfant a on paquet d' viêrs å stoumac. I lî fåt fé prinde des bagnes, èt èl laver di haut è bas, so li drî, so li d'vant, mins måy di bas è haut.

» Adon puis i lî fåt fé ine clibîse; èt qu'i s' faisse aller li pus haut qu'i pwèret, po r'mouer çoula èt l' fé d'hyinde.

» Sayîz dè savu s'i n'a nin quèque fèy riçu 'ne pitite saqwè d' rond, èt qui l'åreut mètou ès s' boque. »

On l' dimanda a l'èfant. Mins l' pauve pitit ni s' polève rapèler. I qwèra treûs djoû å long. Tot l' minme, a fwèce di s' rapinser, çoula lî rivna.

C'èsteût ine vîle feume, li vîle Tonton, qui lî aveût d'nè on måy, la qu'i riv'nève di mèsse; èt l'èfant l'aveût mètou è s' boque.

... L'enfant avait douze ans, il était malade depuis un an. Les docteurs n'y pouvaient rien faire.

On conseilla à ma mère d'aller voir l'Homme de Rhées. Elle y alla.

Avant tout, l'homme alla voir dans une boîte au-dessus d'une garde-robe, et il dit : « C'est attristant, chaque fois que je ne nettoie pas cette boîte-là convenablement, *il* s'en va toujours... Mais cela ne fait rien, je n'ai pas besoin de lui aujourd'hui. »

Il revint tout près de ma mère et il lui dit : « Parlez ! »

Elle lui raconta tout comme c'était.

« Il est bien tard, notre dame, pour cet enfant-là... Mais je vais faire mon possible. »

Alors il prit l'enfant sur son giron, il lui ouvrit la bouche et il regarda dedans.

« L'enfant a un paquet de vers à l'estomac. Il lui faut faire prendre des bains, et le laver de haut en bas, sur le derrière, sur le devant, mais jamais de bas en haut.

» Alors il lui faut faire une escarpolette ; et qu'il se fasse aller le plus haut qu'il pourra, pour remuer cela et le faire descendre.

» Tâchez de savoir s'il n'a pas peut-être reçu une petite chose ronde et qu'il l'aurait mise en bouche. »

On le demanda à l'enfant. Mais le pauvre petit ne pouvait se rappeler. Il chercha trois jours entiers. Tout de même, à force de se rappeler, cela lui revint.

C'était une vieille femme, la vieille Jeanne, qui lui avait donné une bille comme il revenait de la messe ; et l'enfant l'avait mise en bouche.

(1) Jules LEMOINE, *Ouvr. cité*, p. 26-27.

On vèya bin qui c'èsteut on toûr djowé. Cisse vîle feume-la pwèrtère màvas no, parèt.

L'èfant d'fina èt d'fina. Si bin qu'i s' vèya mori. Et i d'ha: «Mame, dji moûrs!» dit-sti ainsi, l' pauve pitit : dj'èl veûs co...

On pô d'vant dè mori, i rinda dès viêrs vès l' boque ; i ènne aveût bin 'ne pinte.

L'homme d'ès Rès' n'î aveût polou rin fé, pasqui on î aveût stu trop târd...

On vit bien que c'était un tour joué. Cette vieille femme portait mauvais nom, voyez-vous.

L'enfant maigrit et maigrit. Si bien qu'il se vit mourir. Et il dit : « Maman, je meurs ! », dit-il ainsi, le pauvre petit : je le vois encore...

Un peu avant de mourir, il rendit des vers par la bouche : il y en avait bien une pinte.

L'homme de Rhées n'y avait rien pu faire, parce qu'on y avait été trop tard...

Facéties d'esprits-forts

A côté des croyants qui, aveuglément, ajoutent foi à toutes les histoires de sorcellerie, il y a les esprits forts qui posent à l'incrédulité et se gaussent de la naïveté des autres.

On répète bien des contes édifiants où tels mécréants se trouvent punis exemplairement de leurs plaisanteries ou de leurs vantardises. Mais il circule en même temps d'autres récits également traditionnels, tout à fait facétieux, cette fois, qui ont pour but de ridiculiser les gens crédules, ou du moins leurs croyances.

Le fermier Mamouc (1) avait deux beaux chevaux, achetés à la foire de Binche, et il voyait ses bêtes dépérir de jour en jour. Croyant à un sort, il va trouver le Tonnelier. Mon homme examine les chevaux et, au bout d'un moment, il dit : « Vos bêtes ont contre elles deux sorciers et deux sorcières, et je vais vous dire leur nom : c'est Marie *Trobatu*, Louise *Pôdavêne*, Emile *Trodgoria* et Mamouc leu *bouria !* » (2)

Une femme mariée, qui allait souvent consulter la sorcière pour savoir l'avenir, en avait tellement appris contre son mari, qu'elle était devenue comme enragée ! L'homme, excédé, va trouver la sorcière et lui demande si elle sait bien l'avenir : « Oui ça, mon *fi*, répond-elle. — Eh bien, dit notre homme, tu n'avais pas prévu celle-ci ! » Et ce disant, il lui envoie une gifle qui la colle à la muraille... (3)

Il y avait aux environs de Charleroi un « défaiseur de sorts » qu'on appelait... Jules, si vous voulez. Du reste, ça ne fait rien : il est mort depuis plus de dix ans ! Un jour, un censier va le chercher pour défaire le sort qu'il avait sur ses bêtes à cornes. Jules s'en vient ; il se fait mener à l'étable, il marmote deux ou trois orémus, il fait des signes de croix, il jette de l'eau

(1) Nom de fantaisie.

(2) « Trop de coups, Peu d'avoine, Trop de collier et Mamouc leur bourreau ». — Journal *Èl Losse*, de Nivelles, n° du 10 octobre 1897.

(3) *La Marmite*, n° du 6 janvier 1898.

bénite, et pour finir, il recommande de faire bouillir une poule noire avec deux grands clous dans une marmite. « Celui qui entrera quand la poule bouillira, dit-il, ce sera le sorcier. » Oui mais, avant de faire ça, le censier a voulu faire une neuvaine. Enfin on met la poule au feu. Deux forts varlets se cachent derrière la porte pour empoigner celui qui entrera le premier. Quelqu'un vient : on tombe dessus à coups de trique, on l'assomme aux trois quarts. Et quand on le relève, on voit que c'était... Jules, qui croyait l'affaire finie depuis longtemps et qui venait voir quelles nouvelles ! (1)

Un cordonnier, qui était guérisseur expert, reçut un jour la visite d'un homme chauve qui lui demanda s'il ne pourrait pas lui rendre les cheveux. Certainement ! répondit le magicien. Il lui colla les deux mains sur le crâne. Seulement les mains glissèrent, et le client se trouva avoir des cheveux jusqu'aux yeux ! (2)

On avait dit à *Batisse du Clerc* que, dans les exorcismes, si le Diable quittait le possédé, c'était pour entrer tout de suite dans le corps d'un autre. Bon ! Voilà que Batisse doit assister le curé dans une affaire de ce genre. C'était dans le fond de l'église, près du bénitier. Au moment où le prêtre conjure le Diable de partir, notre Batisse éperdu s'écrie : « Attendez un peu, monsieur le curé ». Il tire vite de sa poche son chapelet qu'il met dans sa bouche, maintes médailles qu'il « bourre » dans ses oreilles et ses narines. Alors il saute et s'assied dans le bénitier en disant : « Bon ! maintenant vous pouvez aller, tous les trous sont bouchés ! » (3)

Une vieille sotte s'en vient tout éplorée auprès de son pasteur. « Monsieur le curé, il faut bien vite venir chez nous ; mon frère est ensorcelé, et si vous ne vous en mêlez pas, il en mourra sûrement » Le curé, ennuyé : « Il faut aller trouver le vicaire, c'est lui qui a le livre pour les sorcières, il aura bien vite arrangé cela. » Elle court d'une traite chez le vicaire : « Monsieur le vicaire, mon frère est ensorcelé, et monsieur le curé m'a envoyée vers vous pour que vous veniez vite l'exorciser. — Ecoutez, ma fille, dit le vicaire, ce n'est pas la peine d'aller chez vous : ce qui est à faire, vous le ferez bien vous-même. — Comment ? — C'est bien simple, écoutez. En arrivant, vous prendrez une grande bouteille d'eau bénite, vous en ferez boire la moitié à votre frère, et, avec le reste, vous lui passerez un bon lavement. Ça fait que le Diable sera pris entre deux feux : il faut qu'il crève, c'est facile à comprendre ! » (4)

(Fin.) Oscar COLSON.

(1) *Tonnia d' Charlerwet*, de Charleroi, n° du 25 mai 1901.

(2) *L'Airdiè*, de Liége, n° du 10 novembre 1892.

(3) *Coq d'awous'*, de Charleroi, n° du 14 avril 1906.

(4) Très populaire à Liége sous différentes formes. Variantes dans le *Farceur*, de Wasmes, n° du 23 août 1896 ; le *Tonnia*, de Charleroi, n° des 4 octobre 1899, et 23 septembre 1905 ; la *Marmite*, de Namur, n° du 7 septembre 1902.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Le Crieur-Public

En mon pays d'Ardenne.

C'est, par un soleil radieux de gaîté et d'espoir, que le village s'éveille ce matin. Le jour de la ducasse tant attendu est enfin là, et les bourses avides de se délier, les cœurs anxieux de plaisir vont pouvoir satisfaire leurs goûts de dépense et de joies immodérées.

Bientôt partout les cheminées fument, une familière odeur de café s'échappe des portes entr'ouvertes, le sourire aux lèvres les bonjours s'échangent accompagnés invariablement de : « Quel beau temps pour la *fiesse.* »

Quel délire ce mot ne provoque-t-il pas? Qu'il resplendit haut et fort dans les cœurs campagnards; depuis combien de mois n'est-il pas le courage des journées chaudes, éreintantes, passées dans les moissons, le rêve des nuits lourdes où la fatigue cuve, comme un vieux vin ?

Dans la clarté bleuissante du ciel les cloches laissent envoler leurs sons, pour la première messe, comme des oiseaux d'appel. Des troupes de paroissiens, d'un pas régulier, se dirigent vers le temple. Leurs pieds ferrés résonnent sur les routes et le rythme cadencé de leur marche est semblable aux battements d'allégresse de leur cœur.

Sur la grande prairie qui précède l'église, le carousel, les balançoires et les boutiques à bonbons, dressent leurs baraquements. Les forains, mi-éveillés, enlèvent nonchalamment les toiles protectrices et déjà les chevaux de bois montrent leurs couleurs criardes, luisantes et salies, tandis que les orchestrions s'essaient et attirent les groupes.

La voix de l'orgue se mêle aux instruments, toute la ducace religieuse et rieuse prélude, le programme de la journée se dessine.

Tout le monde sera d'ailleurs bientôt renseigné à ce propos; voici qu'apparaît à l'extrémité opposée, sa grosse cloche sous le bras, Isidore le crieur-public.

Déjà les gamins l'entourent, l'appelant : « Isidore! Isidore! V'là Isidore! Vive Isidore! »

C'est l'être le plus curieux et le plus monstreux, que ce nain difforme au visage glabre, aux cheveux roux et rares. Son corps, d'une maigreur désespérante, balotte dans ses vêtements, tandis que ses jambes, pareilles à des manches à balai, naviguent dans un pantalon trop large. En plus, la droite, pliant fortement au genou, explore tantôt à l'extérieur, tantôt à l'intérieur. Avec cela, des bras interminables dont les mains battent presque les tibias.

Une grosse tête couronne toute sa personne; comme il est atracthèle, elle pend maintenant à droite, puis à gauche cadençant sa marche par ses inclinaisons. La peau mate et jaune, la chair se creusant aux joues, lui donnent l'apparence d'un phtysique au lit d'agonie...

Quelle scène burlesque que de le voir, tous les jours, vers 7 heures du matin, réciter ses litanies de vente et d'achat; sous le bras sa sonnette qu'il agite après chaque partie récitée d'un seul coup d'haleine, en toussant, toussant d'un ton sec et cassant qui le plie en deux; puis recommençant à proclamer l'annonce suivante avec les mêmes intonations et les mêmes gestes.

Mais Isidore s'est arrêté, la messe est finie, on lui fait cercle, on écoute sa voix grêlette :

« A 1 heure à mon Benani-Jarlot, grand concours de quilles. Deux bias pourcias comme enjeu. »

Bravo, bravo! s'exclame-t-on, et les appétits s'excitent dans la croyance personnelle du gain. C'est leur passion, leur agrément à eux, les quilles.

Aussi avec quelle hâte attendent-ils, pour se mettre à table, le retour des femmes et des vieux que retient la grand'messe!

Dans chaque ferme maintenant, sur la grande table de chêne recurée et frottée jusqu'à l'usure, d'immenses plats dressent leur monticule.

Ce sont les pommes de terre blanches, farineuses et appétissantes que mouchètent des morceaux de lards. A côté, des plats de bœuf et de porc exhibent leurs énormes quartiers de chair fumante et ruisselante de sauce, que de robustes estomacs entament et avalent rapidement, en les mélangeant de choux et de carottes. Tout est silencieux, on n'entend que les mâchoires qui déchiquètent et écrasent les aliments, et les brocs de bière qui se vident.

La plus jeune sœur cuisine, sert et encourage; tout en sueur, les pommettes rouges, les manches retroussées, les cheveux collants, elle apporte plats après plats, afin de satisfaire tout le monde. Le vacher l'aide pour quérir la boisson et couper des tranches épaisses dans les pains énormes comme des cerceaux d'enfant.

Tous les autres se laissent servir docilement, excepté la mère qui, nerveuse, agitée, dérangée dans ses coutumes, peu habituée à rester tranquille, surveille et donne, quand même, des ordres.

Mais voici que l'on retire, de dessus l'armoire, les grandes tartes au riz, au sucre et aux *bioques*, tandis qu'une vaste cafetière en cuivre étamé circule de main en main et que chaud et jaunâtre le café remplit les tasses.

La faim est un peu apaisée, l'on prend ses aises, les hommes desserrent la courroie qui encercle le pantalon, les langues se délient; ils s'excitent mutuellement pour la lutte de tantôt, raillant d'avance leurs partenaires.

Oh! ils savent bien qu'il en viendra, comme tous les ans, des alentours, de loin même, de la ville peut-être! Mais qu'ont-ils à craindre? Ne sont-ils pas reconnus les plus forts de la contrée? Et puis, quand l'honneur du village est engagé, ne sent-on pas en soi une force inconnue qui vous pousse à faire plus que votre mieux?

Sont-ils beaux maintenant tous ces gas d'Ardenne! Longs et minces, mais solides et tenaces, ils regardent de leurs yeux toujours tristes la montagne qui dresse ses flancs combattus et vaincus à coups d'effort. Mais le souvenir des jours mauvais s'altère devant le riant avenir; leurs bouches s'élargissent, le rire sonne clair entre leurs dents. Ils passent la main dans leurs cheveux sombres, et sur les plis de leur visage se reflète leur volonté de terrien infatigable et têtu.

Ce sont des hommes bâtis en roc, et dont l'âme est d'airain.

* * *

L'église a beau appeler pour les vêpres, ils n'ont garde de se déranger : maintenant, la partie est en plein, la lutte est chaude, clan contre clan on y met toute son ardeur. Groupés, les partisans et les adversaires attendent patiemment que leur tour soit venu, pour saisir la boule et accomplir un geste d'éclat. Chacun possède un lambeau d'espérance dans la victoire finale.

Aussi les nerfs s'excitent, les gouttes d'impatience tremblent au front, quand, lancée sur la planche avec force, la boule bondit vers le but. Après chaque coup, ce sont des acclamations ou des rires, tandis que le joueur reprend sa place, fatigué de l'effort donné.

C'est vraiment un beau jeu de quilles que celui-ci : Percé entre deux haies où fleurissent l'aubépine, les mûriers et les framboisiers, il montre sa terre nivelée et sa planche bien droite et fraîchement rabotée. A gauche contre le café, un hangar, hâtivement élevé en bois de sapin et taillé à la hache, laisse couler sa résine. Le toit, formé de fougères encore vertes, protège contre les rayons brûlants du soleil les buveurs attablés autour des tonneaux; des planches, posées simplement sur deux bûches, soutiennent les jeunes gens qui attendent la fin de cette partie sérieuse pour pouvoir se livrer à l'apprentissage du jeu local.

Sur le banc en plein air et appuyé à la haie côtoyant la piste, seuls les lutteurs ont place et échangent leurs impressions. C'est à son extrémité d'ailleurs, vers les quilles, que se tient l'instituteur juge et marqueur des points.

Mais voici qu'une clameur prolongée s'élève, par un rampeau; le village, une fois encore, est vainqueur. Délirants, ils se prennent par la main, dansent en rond, commençant un crâmignon qui entraîne, pour finir, les perdants et les spectateurs. « Nous régalons! nous régalons! crient-ils; en avant les camarades! » et, en bande, ils pénètrent dans l'établissement où ils s'entassent, se bousculent et arrivent à se caser en se maigrissant le plus possible.

Balloté, perdu dans tout ce remue ménage, Isidore, le crieur-public — qui dégustait tranquillement une chope dans un coin — veut se réfugier dans la cuisine. Mais on l'aperçoit et vingt bras le retiennent, le forcent à être de la partie. Un solide garçon de ferme l'enlève, le place sur la table et réclame avec toute l'assemblée : « Une chanson! une chanson! »

Alors Isidore tire une main de sa poche, enlève sa pipe de sa bouche et leur dit en riant : « Je me fous de vous. — Très bien, très bien! crie-t-on, un litre de péquet pour Isidore. »

Le voilà maintenant le point de mire de tous les quolibets, le bouffon de leur joie.

L'humanité est ainsi faite : prise en bande elle a besoin de se liguer contre le plus faible, contre celui dont elle n'a à attendre aucune riposte et dont d'avance elle est certaine de triompher.

De partout on le presse, on l'encourage à vider son verre, qu'on remplit continuellement. D'autres le forcent à parler et à fumer, tandis que des boules de papier et des bouchons assaillent sa tête.

Mais bientôt sa langue s'empâte, il bégaye, tombe de sa chaise et roule par terre ivre mort.

Alors un des convives, qui l'observait depuis un petit temps, quitte la salle, se rend à côté, où l'on tient boutique, et rentre, au bout de quelques instants, un petit paquet à la main.

«Nous allons rire», dit-il; et, tandis qu'on le questionne, il délaie de la levure dans le verre d'Isidore débordant de bière. Couché sur le dos, l'estropié paraît presque un enfant difforme. La disproportion de ses jambes se remarque mieux dans cette position, tandis que la bosse de sa poitrine ressort violemment par son gilet déboutonné.

...Une fois que tout fut fondu, le camarade força le patient à boire sa préparation au milieu des exclamations des consommateurs.

On attendit un petit temps, sans rien remarquer; mais bientôt l'effet fut visible; Isidore grossissait insensiblement. Son ventre s'enflait comme un ballon dans lequel pénètre l'oxygène en trop grande quantité. Ce furent des sursauts brusques. La compagnie se gondolait devant cette farce, tandis que l'infirme dormait toujours à poings fermés.

Mais déjà plusieurs émettaient des craintes devant l'enflement continuel. Les rires diminuaient, une anxiété se lisait sur les visages. On pronostiquait autour de l'enflé; puis de nouveaux éclats de rire de femmes et d'enfants éclataient; c'était vraiment trop cocasse.

Cependant le malheureux était à toute extrémité, la peau se tendait, on prévoyait une explosion — et personne pour le secourir : le médecin habitait à une lieue de là.

Dans l'effroi de cette situation, on proposait même de lui faire une entaille afin de laisser échapper le gaz, mais on craignait d'atteindre des parties essentielles et vitales. D'autres se prononçaient pour la respiration artificielle, mais le crieur serrait fortement les dents. On désespérait de tout, on se convainquait peu à peu d'un malheur, jurant, mais un peu tard, de ne plus recommencer pareille blague. Tous dissimulaient leur culpabilité, le farceur rejetait à d'autres l'idée, il n'avait été lui que l'exécuteur; plusieurs lui avaient insinué d'employer de la levure. Des prudents s'en allaient à l'anglaise, des timides prétendaient certaines affaires urgentes : ils sauraient toujours à temps le résultat.

Mais le bruit se répandait au-dehors, déjà on accourait de toutes parts pour contempler ce phénomène; quand, soudainement, un son de flûte doux et prolongé retentit; alors, au milieu d'une hilarité folle, un dégonflement s'opéra, — et ce soulagement inattendu sauva la vie au vieil Isidore.

Et parmi la gaîté exubérante qui remplissait le café, l'ivrogne ouvrit de grands yeux bêtes, regarda longuement autour de lui, se mit à pleurer en criant : « A boire! A boire! »

Gaston PULINGS.



LETTRES WALLONNES

COLSON, Lucien. *C'èsteût 'ne fèy...* Souvenirs, croquis et contes en wallon. — Liége, Mathieu Thone. Un vol. in-8° (19 × 12.5), 153 p. Prix : 2 fr.

MAUBEUGE, Lucien. *So tchamps, so vôyes.* Poésèyes wallonnes. Préface de M. Olympe GILBART. — Lize-Seraing, Ed. Plénus. Un volume in-4° (22.5 × 15) non paginé [194 p.]. Prix : 1 franc.

JEAN LAMOUREUX (Jean Lejeune, de Herstal). *Rimês d'amour et djoyeusès tchansons.* Préface de M. Auguste DOUTREPONT. — Liége, Impr. Publicitas. Un vol. in-8° (21 × 13.5), 96 p. Edition A, prix : 1 fr. Edition B, prix : 2 fr.

C'èsteût 'ne fèy... — Sur la foi de ce titre, on pourrait croire, tout d'abord, à un nouveau recueil de contes, les contes de fées du pays wallon, à la manière du vieux Perrault. De fait, M. Lucien Colson n'eût pas reculé, probablement, devant la tâche pourtant ardue d'adapter au goût local et de traduire à notre usage la légende de *Cendrillon* ou de la *Belle au bois dormant.* Pas plus qu'il n'a reculé devant l'aridité d'une transposition wallonne de la *Guerre des Gaules*, de Jules César ! Affronter de gaîté de cœur un pareil pensum prouve au moins une intrépidité rare, une virtuosité peu commune.

Aussi bien y a-t-il autre chose dans ce volume que des traductions ou des jeux de littérature. Le poète des *Rimimbrances* se retrouve ici, dans l'évocation des souvenirs de son pays d'enfance, de son vieux « *Voteum* », dont il suscite les aspects d'autrefois et les amusantes figures disparues.

La verve de l'auteur s'émeut à réveiller « li doûce sovnance del prumire crapôte », tandis qu'il se complait, avec « li vix mononke » à conter les histoires du temps passé, les jeux et les spots, et les légendes populaires. Car il est étonnamment documenté, « li vix mononke », et son neveu sait retracer ces tableaux de jadis avec un naturel savoureux, vraiment pittoresque.

Dans le même ordre peuvent être rangés d'autres épisodes des « hoyowès ânnêyes », comme *Trine-mon-cœur*, ou *Li Scrèt*, ou encore *Li trèsôr dèl Cour Delvâ*, bien que ces dernières visent davantage à l'effet dramatique. Cette note s'accentue encore en d'autres récits, tels que *Divins on bal* ou

Ine bonne farce, jusqu'à confiner la fantaisie macabre ou même lugubre. Chaque fois, cependant, le talent du conteur s'atteste par la vigueur du trait et par une précision du détail, qui sont d'un observateur bien wallon, en possession d'une langue étonnamment souple et expressive.

La pièce la plus récente, *E l'Ardène*, en apporte une preuve encore mieux appréciable. Rarement l'on poussa plus loin le souci de rendre scrupuleusement les moindres faits et gestes, les plus petits incidents d'une relation de voyage. Il y a là, semble-t-il, une sorte de parti pris, la volonté de montrer la prose wallonne assouplie à toutes les circonstances du récit, et l'auteur a mis de la coquetterie à triompher des difficultés, à choisir le mot rare, à recourir même à des termes plutôt techniques, exhumés laborieusement du dictionnaire.

Ces souvenirs d'Ardenne sont donc intéressants et précieux pour le curieux travail de la forme. Peut-être la minutie du détail, autant que ce wallon si savant, en rendent-ils par instants la lecture un peu monotone. Mais ces menus épisodes d'une course pédestre vers les hauts plateaux de la Baraque-Fraiture s'enveloppent heureusement d'une intense et pénétrante poésie.

On n'en pouvait attendre moins de M. Lucien Colson ; ici encore, il a merveilleusement exprimé le charme secret des choses et toute la mélancolie des solitudes de la haute fagne. Voyez cet effet de nuit sur la lande désolée de Fraiture :

« Li nut' est vrèymint bèle, mins on po frisse. Co meyès steûles blawtèt è bleu cîr. Il assotèle po dzeu les marâceûses trouflîres qui s' sitindet à nnè pu fini, on djône vint qui fait frusi les bèyolîs, les adjons, les gn' gnès et les fètchîres...

» Quéque fèy, on grand cwârê planté d' hauts sapins djète ine neure tètche so les vûdès téres wice qui leu-z-ombion si spâd dzo l' bêté qui lût pleinte.

» Li pahulîsté est grande âtou d' nos autes : nou brut n' respond à nos pas et â rôiemint d' noste atèlèye, nole loumîre â lon, rin qui l' maigue campagne ou des spèheurs di grands bwès...

» Li voye si stind plate et bèle, et todis des hâvurnas âs deus costés.

» Quéle tristesse deût pèser avâr chal, qwand l' gris cîr di l' hivièr el' racoûve ! Qwand l' nivaye a tourné so ces pauvriteûs tchamps, s' ètessant quéque fèye deûs mètes haut ! Qwand les dreûtès cohes des verts sapins drènèt dzo li spèheur del blanke freûde wate ! Qwand les lapins vinèt crèver, edjalés â bwèrd del route ! Qwand, à fèy â clér dèl leune, à galop, ine bande di singlés triviesse li planeûre, traftant vès li spèheur d' on parfond bwès !... Ou bin, qwand sol corant des courts djoûs, dizeû les téres blanc moussèyes, on n' veut qu' des volêyes di cwerbâs qui baltèt è cwahant freûd, loûdmint, bas, rasant d' leus longuès neûrès éles, li hoûreuse blankiheur, tot cwâktant, direût-on, tote li pènanse dè Monde... »

Ce seul extrait suffit à caractériser la facture originale de l'œuvre, ainsi que le sens profond du paysage esquissé par l'auteur. On voudrait cependant citer d'autres passages, de curieux croquis des sites et des gens d'Ardenne ;

il faut lire, par exemple, la description d'un humble enterrement au hameau des Tailles. C'est d'un effet saisissant, qui donne bien la sensation d'infinie tristesse de ces parages : « Li d' seûlance di sol pauvriteûs croupet dès Tèyes, wisse qu'on n' veut flori nole bèle fleûr et qu'on n' ôt tchanter nol oûhet !... »

Visiblement, la vieille Ardenne a « pris » notre poète, et les impressions qu'il nous en rapporte viennent en bonne place, dans ce volume, à côté des souvenirs de son pays d'enfance.

* * *

So tchamps, so vôyes. — Voici la nouvelle œuvre du poète-ouvrier dont notre excellent confrère et collaborateur Olympe Gilbart saluait naguère, dans cette revue, le talent plein de promesses. L'auteur de ce recueil peut déjà compter, nous disait-il, « parmi les meilleurs lyriques wallons. »

Se voir proclamé, d'emblée, le digne émule et presque l'égal des Defrecheux et des Vrindts, c'est un de ces bonheurs littéraires dont nous avons peu d'exemples. Et l'aventure apparut encore plus étonnante quand on nous révéla l'humble sort de ce débutant, d'une sensibilité si particulièrement affinée, et qui n'est qu'un mineur, ou tout au moins un travailleur de la mine. Quoi ! dans les ténèbres de la bure, dans l'angoisse quotidienne d'un tel labeur, ce doux rêveur épris du charme discret des bois, de la splendeur du soleil et des mélancolies de l'automne! Qu'une âme aussi impressionnable ait pu résister aux misères de cette ambiance, chacun ne doit-il pas s'en réjouir comme d'un triomphe de la poésie?

Dans sa dure épreuve de la vie, le sens inné de la nature, l'amour de la solitude, le goût des rêves tranquilles sous le couvert, au bord des ruisseaux, ont sauvé Lucien Maubeuge. Poète par la grâce de Dieu, selon le mot de M. Chauvin, il a chanté comme le rossignol auquel il se compare :

« O tinrule râskignou qui vique ès l'disseûlance,
» Des buskèdjes pleins d'verdeûre et d' douce pâhûlisté,
. . . .
» Come twè, rwè dès tchanteûs, dji rwkîre li brut des êwes,
» Et d'vins l'parfond mistère des bwès, qwand c'est qu'dji m'sêwe,
» Dja bon d'esse lon dè monde et d'j' rouvèye mes tourmints. »

Voilà bien le secret de cette vocation consolatrice. Il faut admirer combien les yeux de cet esseulé se sont peu à peu ouverts, comment sa contemplation s'est amplifiée et de quels accents émus, ravis, il a su rendre ses émerveillements devant les grands spectacles des champs et des bois. Telles de ses descriptions font tableau, grâce au vivant relief du détail, grâce à des images d'une couleur évocatrice. Lisez plutôt cette strophe de la chanson des *Soyeû â grins*, dont la sérénité magnifique est d'un vrai poète :

« Tot come ine êwe dorêye, â lon l' tchamp d' blé s'mosteure,
» Et l'soyeû fait hufler s'cwahante fâs d'vin l'trèsor,
» Li grin tome èt racoûve li tére d'on tapis d'ôr,
» Et l'èssince dè wassin si k'sème avâ l'nateure... »

Nombreux sont les exemples de cette compréhension surprenante des beautés de la nature, traduite en une forme poétique singulièrement expressive. On le sent, Lucien Maubeuge éprouve une jouissance à fixer l'aspect du paysage sous les ardeurs de l'été, quand :

« Li solo toke, blankihe li grand'route dè vièdje, »

et aussi la douceur de la nuit de juillet :

« Li cîr est ticté d'mèye siteûles,
» Et l'leune qui vint loukî dri l'hé,
» Trawe, dè l'nutèye, les grisès teûles,
» Tot-z-ârdjintant les bwès, les prés... »

Par contre, il paraît pénétré de toute la mélancolie de l'arrière saison, quand il dépeint le bois dépouillé, le vol des feuilles mourantes et le regret des beaux jours enfuis :

« Li ptit rèwe qui s' sâve à l'dilongue di l'alêye,
» Epwète tot barbotant li foye qui tome sor lu... »

Alors, il choisit sur sa palette tous les tons neutres et les teintes embrumées d'une saisissante vision d'*Octôbe*, empreinte d'une tristesse intense et dont la touche finale semble déjà donner froid :

« Et d'vins l' samrou dè vint qu' hûzlêye,
» Dj'ôs pîler come les mâlureûs,
» Les ouhês qu' sintèt v'ni l' djalêye. »

Outre la sincérité qui rend ces impressions réellement émouvantes, il convient d'apprécier l'étonnante maîtrise des vers. En vérité, l'on se prend à demander d'où vient à cet humble ouvrier pareille science du rythme et de la rime, pareille divination des mots et des images.

Nous savons, par ses amis de Seraing, que le poète s'est doublé d'un artiste passionné pour la beauté de la forme ; il y paraît bien à la recherche évidente du terme approprié, voire à la réapparition de vieux vocables oubliés, qui viennent parfois s'enchâsser à miracle dans la phrase. Et c'est un autre étonnement de voir ce spontané s'astreindre à ce travail littéraire. sans que la fraîcheur de l'inspiration en paraisse amoindrie.

Encore faut-il, toutefois, faire à ce sujet quelques réserves. Si les beaux paysages cités plus haut semblent exempts de retouches et franchement dessinés d'après la nature, on peut distinguer aisément, en d'autres pièces, une part trop marquée de littérature. Il s'y trouve des morceaux de pure virtuosité, même dans la *Porminâde ès l'Hesbaye* et surtout la *Porminâde ès Condroz*, dont on a vanté justement la composition si curieusement travaillée. Assurément, on n'en doit pas méconnaître non plus la vérité d'observation, ni la légèreté, le mouvement de la fantaisie, mais les variations multiples du rythme et toutes les cabrioles du vers ne laissent pas de faire tort à la sincérité savoureuse des impressions premières du poète.

Est-ce à dire qu'il faut passer sous silence, comme entachés de préciosité dans le style, d'admirables petits poèmes comme *Li Mouhagne*, *Li Clérisse*,

Li Sûre, dont le charme délicat fait penser à *La Voulzie,* d'Hégésippe Moreau? Autant vaudrait reprocher à l'artiste le souci même de son art.

Mais il importe, croyons-nous, de prévenir un amoureux de la nature, comme celui-ci, du danger des formes livresques dans le goût, par exemple, de cette apostrophe au rossignol :

« Djinti confré, poète inspiré dè Grand Maisse,
» Mi qu'est si flâwe tchanteû, dji d'meûre tot è marmaisse.
» D'ètinde li son dèl lyre d'on bon ârtisse come twè. »

Pour agréable que soit l'idée, elle s'empreint d'une évidente afféterie et nous pensons que les figures défraîchies de l'allégorie, aussi bien que certaine invocation à la Muse, sont peu faites pour s'accorder à la verve primesautière d'un franc poète wallon.

Au surplus, l'auteur de *So l'champs, so vôyes* n'est pas uniquement l'amant contemplatif des grands horizons et des jolis coins sous la feuillée. Il cultive aussi la petite fleur bleue, avec une grâce aimable qui nous vaut quelques sonnets charmants : *Po n'rose, Li portrait di m'crapaute, Li pauve meskène* et *L'èfant s'èdwème.* Une exquise sensibilité s'allie encore ici à l'art délicat de la forme et l'on peut, certes, augurer un avenir glorieux pour l'écrivain qui sait exprimer de cet accent pénétrant le regret d'une année écoulée :

« Volà co n'rôse flouwèye ès djârdin di m'jônesse! »

Il est permis de faire moins de cas de quelques fantaisies comme *Les feumes à l'pompe, A l' bate di coqs,* et d'autres croquis de scènes populaires adroitement esquissées, cependant, avec une verve bien locale. La personnalité de l'auteur s'affirme moins nettement dans ce genre et les lecteurs préféreront, sans aucun doute, le Maubeuge des décors champêtres et des tableaux d'idylle.

Souhaitons, pour l'éclat de la poésie wallonne, que ce nouveau venu demeure fidèle à son grand bois, aux prés fleuris, au gentil rèwe dont il écouta la douce chanson et qui lui inspira les plus belles pages de ce premier livre.

* * *

Rîmês d'amoûr et djoyeusès tchansons. — Ce «Jean Lamoureux», si bien nommé, semble un prédestiné, il a la vocation de la romance. Même lorsqu'il accorde sa guitare sur le mode plus allègre de la chanson populaire, il garde une sentimentalité souriante, sa verve s'abstient de la gaîté expansive et du gros éclat de rire des autres chansonniers wallons, pourvoyeurs ordinaires de l'intermède.

Non que les chansons de Jean Lamoureux, que créèrent les bons comiques du Théâtre Wallon, ne méritent d'être accueillies avec faveur. Mais son penchant l'incline de préférence aux refrains aimables qui font rimer la fleur de mai et le doux plaisir d'amour. Il excelle dans ce genre des poètes galants, dont il a le tour gracieux et le charme ingénu. Sur le thème banal et cent fois ressassé des « Prumîs Siermints », des « Prumîres lâmes », des

« Vèyès Lètes » et des « Fleûrs flouwèyes », il fait valoir souvent de jolies variations empreintes de sincérité et d'une saveur bien wallonne.

Toutes ces pièces ne sont pas, évidemment, d'une originalité très marquée ; certaines n'ont guère plus d'intérêt que des vers de circonstance. Par contre, il s'en trouve beaucoup d'une réelle fraîcheur, d'un sentiment pénétrant, comme les « Eûres di djôye », « È temps des clawsons », ou bien « E ptit bwès », autant d'agréables sonnets adroitement tournés, dont ce tercet donne la note sans prétention :

« Dj'a r'louquî l' plèce wisse qu'on s' mètéve — A l'ombe, po hoûter, » so l' wazon, — L'amour nos r'dire si doûce tchanson. »

D'autres sont de petits croquis, comme « E vî pwèsse » ou « E lavasse », qui ont vraiment le relief de l'impression vécue. Parfois même, notre amoureux se complait à des raffinements assez imprévus, d'une préciosité qui n'est pas sans grâce :

« C'est drole, mins creuriz-v' qui dji v' s'ainme — Télmint fwert qui » téle fèye dj'a pris — On vrêy plaisir à v' fè sofri ? »

Voilà bien un témoignage d'amour que le divin Marquis n'aurait pas renié !

Ce trait suffit à prouver que l'auteur de ces fantaisies n'ignore aucune des émotions de l'éternelle comédie. Il est encore, à l'occasion, le rêveur qui chante d'un cœur attendri ses douces souvenances et les premières joies d'enfance, la fuite trop rapide des jours et la fragilité du bonheur qui s'envole, « tot come li poussîre å vint ».

Ce nouveau livre de Jean Lamoureux justifie donc amplement les éloges que M. le professeur Doutrepont lui décerne en préface ; sans dire précisément qu'il fait songer à Pétrarque, on doit reconnaître en ces vers d'amour une effusion sincère, exprimée avec virtuosité par un excellent jongleur ès rimes wallonnes.

Henry Odekerke.

HISTOIRE

Mémoires de Jean Sire de Haynin et de Louvignies (1465-77). Nouvelle édition publiée par DD. Brouwers, t. IIe. Liége, Cormaux, édition de la *Société des Bibliophiles liégeois. 1906* (1).

Le second volume des Mémoires du Sire de Haynin vient de paraître, édité par M. Brouwers, actuellement conservateur des Archives de l'Etat à Namur, à l'activité sagace duquel nous devons déjà tant de travaux. Nous n'avons plus besoin de louer le soin méticuleux qui a présidé à la transcription du manuscrit, à la surveillance des épreuves, à l'identification des noms propres : nous en avons parlé dans cette revue à l'apparition du premier volume. Ajoutons que l'ouvrage se termine par un bon répertoire des noms de lieux et de personnes.

(1) Tirage restreint. Il n'y a qu'un petit nombre d'exemplaires dans le commerce, au prix de 30 francs les 2 volumes.

Ce volume-ci contient l'entrée de Charles le Téméraire à Mons, la fête de la Toison d'or à Bruges, le mariage du Téméraire, la deuxième expédition de Charles en France, l'entrevue de Péronne, et (avis aux historiens liégeois) le sac de Liége ; puis la 3me et la 4me expédition de Charles en France, la campagne de 1471 en Angleterre, la tenue du chapitre de la Toison d'or à Valenciennes en 1473, l'entrevue de Trèves en 1473, le transfert des cendres de Philippe le Bon et de sa femme à Dijon, puis les guerres de Lorraine, de Suisse, la mort de Charles au siège de Nancy, etc. Ce qui intéressera surtout nos historiens locaux, c'est le sac de Liége dont le récit servira désormais à contrôler et à compléter ceux de Commines, d'Adrien d'Oudenbosch, d'Onufrius, etc.

Nous avons donc maintenant l'œuvre entière de Jean de Haynin et il est possible de se faire une idée complète de sa valeur comme historien. Certes, disons-le bien vite, ce n'est pas un Machiavel ni un Philippes de Commines. Il est de la trempe de Froissart : il décrit, il décrit ; c'est un curieux pour qui la vie extérieure existe presque seule ; il y prend un plaisir que ne connaissent plus aujourd'hui que les femmes et les gens du peuple.

Pour lui tel est bien le principal. Quand il n'a pas tout vu, il interroge ceux qui ont vu pour compléter ses renseignements oculaires. Combien y eut-il de chevaliers à ce tournoi? Qui fut présent, qui fut absent à la fête de la Toison d'Or? Comment étaient, à ce mariage de Charles, les estrades, les tables, les chandeliers monumentaux, et le service?... Il faut se garder de mépriser ces minuties : les historiens d'aujourd'hui, voyant par les bons yeux du sire de Haynin, feront avec ces traits précis de belle et bonne histoire des mœurs, ils exprimeront mieux la psychologie hors de ces événements si bien représentés. Les faits en disent long par eux-mêmes. On voit, par exemple, les braves notables de Mons tenir assemblée sérieuse pour savoir des plus anciens par quels cortèges et paroles traditionnelles, par quelles inventions originales ils recevraient le plus dignement leur duc. Et, quand le duc leur réclame, au lendemain de cette belle fête, 300 mille livres en sus des 34 mille livres de l'aide précédente, pour payer les frais de la guerre contre les Liégeois, et ceux de son propre avénement, et ceux de son futur mariage (quelle prévoyance en ce téméraire quand il s'agit de soutirer !), on voit les Montois s'exécuter sans murmure, comme on voit Jean de Haynin conter l'affaire sans se permettre de réflexion sur les actes de son « très redoubté » seigneur.

Pourtant, après le sac barbare de Liége et le pillage systématique du Franchimont, au cœur de l'hiver, il y a deux réflexions, deux ! Il fallait que l'acte de répression fût bien sanglant pour que l'horreur du châtiment tirât ce dilettante de son mutisme ! Mais vous ne devinerez pas la valeur des réflexions susdites. D'abord il s'apitoye sur la ville, parce que... c'était une belle ville : « Ce fut dommage et pitié que lesdits Liégeois furent *si mal » conseillés que d'avoir fait chose par quoi ils eussent desservi* de faire » ainsi détruire eux et leur cité, leur pays et leurs biens [1] » ; et cette pitié

(1) Je rajeunis le texte, qu'il est inutile ici de transcrire lettre pour lettre.

bien entortillée dévie aussitôt vers une énumération des richesses de la ville, églises, abbayes, paroisses, etc., pour aller se noyer dans de générales et peu compromettantes sentences sur la fragilité des royaumes et autres biens de ce monde, ce qui lui permet de citer les Babylonniens, les Troyens, les Carthaginois, les Romains et les Banonyens (?), et, sans qu'il y mette de malice, d'oublier les Liégeois.

Car il n'y met pas de malice. Il est si obéissant, si soumis au fait accompli que la seconde de ses réflexions est pour justifier le duc : « Toutes gens d'entendement doivent pardonner à mondit seigneur monsieur le duc de Bourgogne ce qu'il en fit », car : 1° il le fit *très envi* et à grand regret; 2° les Liégeois lui avaient manqué de parole; 3° il devait bien secourir son cousin; 4° il fit d'ailleurs des édits pour protéger les églises et leur personnel. Là-dessus, il prie dévotement Dieu pour qu'il ait pitié et merci de tous ceux qui perdirent la vie dans cette occasion, et qu'il donne bonne vie aux survivants et « par espécial à mondit seigneur le duc et à tous ceux qui l'aiment et qui furent avec lui à ladite prise et conquête de la cité de Liège ».

Sire Jean, est-ce votre prudence qu'il faut louer, ou votre indifférence pour tout ce qui n'est point chevauchées, sièges, armes, velours et banquets? Vos écrits ne sont point banals, sire Jean, ni par ce que vous dites ni par ce que vous taisez. Vous avez grand'raison d'avoir sans recherche ce ton qui ne s'indigne pas de quelques noyades et cette naïveté savoureuse des Hérodotes de tous les moyens-âges. Vous augmenterez d'une belle unité la liste des auteurs qui ressortissent à la brillante cour de Bourgogne. Vous qui avez composé ces récits pour votre amusement et l'amusement de quelques-uns, vous devez être bien fier de faire votre entrée dans la salle éclatante où trônent les historiens, tout fleuri, frais et en bon point, sous cet éclatant costume que vous ont fait les *Bibliophiles liégeois* et M. l'archiviste Brouwers.

Jules Feller.

PATRIOTISME

Edmond PICARD. **Essai d'une psychologie de la Nation belge.** — Bruxelles, Larcier. In-8° (22 × 15), 45 p. Prix : 2 fr.

« La Suisse..... a une âme commune procédant d'intérêts communs, formée des sentiments spéciaux suscités par cette communauté... La Belgique, malgré ses deux langues et ses deux populations, a aussi une âme commune se mouvant dans le cercle de leurs intérêts communs, n'abolissant pas les différences.

» Je répète que ce que j'ai nommé l'Ame Belge n'a pas d'autre signification » (p. 44).

C'est en ces termes que M. Picard définit sa tentative. Il exclut franchement par là toute unité nationale pareille à celle de la France ou de l'Allemagne. Mais il affirme que les traditions ont créé ou développé en nous des caractères communs qui nous distinguent des autres groupes. Et

comme il a derrière lui un long passé et une expérience prodigieuse de la vie belge, — sa parole est celle d'un témoin autorisé : je dirais plus autorisé que la plupart des historiens de cabinet, si je ne craignais le paradoxe.

Le Belge, dit-il, est mesuré, individualiste, travailleur, associationniste, « phileupore », ce qui veut dire : amoureux de bien-être. Le lecteur devine l'analyse qui justifie chacun de ses termes. Et à vrai dire, nous retrouvons chez les Flamands et chez les Wallons une certaine mesure : un bon sens, ami de la résolution moyenne, — la notion fermement assise des droits individuels, le goût du travail, l'esprit d'association et le désir d'une vie plantureuse.

Pourtant, que de différences dans les deux psychologies nous relèverions si nous prenions ces termes l'un après l'autre ! La mesure ? Bien des gens la prêtent à la mentalité belge, encore qu'à notre goût les revendications de nos frères flamands semblent parfois la dépasser.

En vérité, nous avons deux mesures : un artiste exprimait récemment l'idée que nos arts étaient voués à la démocratie, il en voulait pour preuve l'amour des humbles que témoignent Meunier et Laermans ; or, si je vois de la mesure dans le génie de Meunier, je vois de l'outrance dans le talent — que j'aime, du reste, — de Laermans — et à tel point que les deux hommes semblent appartenir à deux races opposées. Qu'y a-t-il de commun entre le talent fin et mesuré de Pirmez, et le torrent qui gronde dans la poésie géniale de Verhaeren ? Quelle commune « mesure » y a-t-il entre le talent de Peter Benoit et le génie de César Franck ? bien plus, entre les éloges dithyrambiques, délirants que les journaux anversois prodiguent au premier, et l'appréciation élogieuse que nous accordons à notre grand homme ?

Faut-il poursuivre ? Non, sans doute : au surplus, mon dessein ne va pas à nier les intérêts communs qui nous unissent et qui doivent nous donner un idéal, en attendant qu'ils nous façonnent une âme commune. A ces intérêts immédiats, se joignent les souvenirs de relations séculaires et l'estime réciproque que se voueront toujours les hommes qui ont inlassablement combattu pour la liberté ; c'en est assez provisoirement ; c'est déjà beaucoup et cela nous promet encore plus.

Le reste est à parfaire. Les efforts de tous ceux qui ont une individualité puissante nous y aideront. Et je désire pour ma part — le vœu est compréhensible puisqu'il s'agit d'une œuvre en voie de création — que l'idéal par eux proposé, que la séduction par eux exercée nous élève vers la pensée libre et fière, aussi haut que possible.

J'aurais voulu plus brèves les réflexions philosophiques placées par M. Picard au début de son livre : bien qu'il ne soit pas, écrit-il, deux individus identiques, tout groupement présente des caractères spéciaux ; — ou bien ces réflexions constituent de simples aphorismes et déparent l'ouvrage ; ou bien elles prouvent trop : car, si tout groupement a ses caractéristiques, un groupement formé des Belges et des Hollandais, ou des Wallons et des Allemands, ou des Flamands et des Mongols, aurait aussi sa caractéristique, puisque ce serait un groupement — et, s'il en est ainsi, le fait que M. Picard

a trouvé entre tous les Belges des traits communs ne prouve en rien que ce groupe soit plus conforme qu'un autre à une réalité ethnique, sociale, politique ou géographique ?

Laissons ces critiques pour répéter que ce livre, comme tous ceux de M. Picard, porte la marque d'un homme qui a beaucoup fait pour la nation belge. Que l'on approuve ou que l'on modifie ses conclusions, on travaillera avec l'auteur à une tâche attrayante, difficile et noble.

Fernand Mallieux.

VARIA

Giov. TESCIONE. **Didine,** *scene Belghe.* — Caserta, Casa Editrice della Gioventù, in Santa Maria C. V. In-8° (21 × 10), 61 p. Prix : fr. 0,50.

Scènes de Wallonie racontées par un Italien : l'histoire d'une liaison entre un jeune Napolitain, étudiant à Liége, et *Didine*, demoiselle de magasin, son amie, sa maîtresse, qu'il possède, qu'il aime, qu'il respecte enfin et qu'il se jure d'épouser. Elle meurt, hélas ! d'avoir connu l'amour et les douleurs d'une maternité avortée, tandis que Maxime se reproche amèrement de ne pas lui avoir révélé la promesse d'épousailles qu'il s'était faite. — Histoire commune et touchante, contée avec sincérité, et non sans lyrisme. L'accent de la vérité se marque dans ces pages et les rend émouvantes ; le très jeune écrivain qu'est M. Tescione a évité la littérature et cherché à dire vrai. L'âme joyeuse et douce de Didine est heureusement dessinée ; le repentir de Maxime, parce qu'il n'a pas dévoilé à sa maîtresse ses projets nuptiaux, parce qu'il ne lui a pas donné tous les gages de sa confiance, mérite de nous toucher.

L'aspect de nos rues, le mouvement de la Meuse, les incendies de nos hauts-fourneaux, Chèvremont. les crâmignons, Wandre, le champ de glace de Fragnée, jouent un rôle dans l'action et sont décrits avec une poétique fidélité. — Œuvre de début, sans doute, mais œuvre très vivante et très sincère ; par là même, œuvre à lire. *F. M.*

Faits divers

Un épisode de la Lutte des langues en Belgique. — Malgré les protestations des Wallons, la Chambre des Représentants a adopté l'article 21 *bis* de la loi sur les mines, amendé par le Gouvernement. Cet amendement impose la connaissance approfondie de la langue flamande aux ingénieurs en service dans les futures mines du Limbourg, et même aux ingénieurs des bassins houillers de Wallonie. L'amendement était présenté comme « juste, légitime et nécessaire », par le Ministre du travail, un Wallon de Liége, M. Gustave Francotte.

« Vous êtes un Wallon, et vous nous trahissez! s'est écrié M. Hambursin. La Wallonie commence à en avoir assez des exactions flamingantes! »

« Vous allez, a dit M. Hoyois, mettre les ingénieurs wallons dans un » état d'infériorité inadmissible. Il en résulterait que les Wallons ne pour- » raient plus avoir de situation, même en Wallonie. Il y a déjà trop de Wal- » lons qui se trouvent exclus des situations et des postes officiels pour que » nous puissions admettre que l'on persévère dans cette voie. On ne peut » continuer à mettre les Wallons hors la loi! »

« Les droits des Wallons, a ajouté M. de Limbourg-Stirum, sont déjà » trop annihilés. Les flamingants veulent-ils frapper d'ostracisme les ingé- » nieurs de l'Université de Liége, d'où sortait l'illustre André Dumont, le » père de l'inventeur des mines du Limbourg? »

Toutes les protestations n'ont servi à rien. L'article proposé a été adopté par une majorité de 86 voix contre 48. Les catholiques et les socialistes wallons se sont divisés ; les libéraux ont voté contre unanimement.

Les noms des opposants méritent d'être retenus. Ce sont : MM. Allard, Asou, Berloz, Boël, Buisset, Caeluwaert, Cappelle, Cousot, Dallemagne, de Limbourg-Stirum, Davignon, Delporte, Descamps, Destrée, Dewandre, Drion, Duquesne, Féron, Flechet, Fossion, Gendebien, Hambursin, Harmignies, Heynen, Horlait, Hoyois, Hubert, Janson, Jourez, Lambillotte, Lemonnier, Léonard, Lorand, Malempré, Mansart, Maroille, Masson, Mélot, Monville, Neujean, Pepin, Petit, Pirard, Pirmez, Roger, Snoy, G. Terwangue, Van Marcke.

Dès que fut connu ce vote mémorable, un mouvement de protestation singulièrement puissant s'est manifesté dans presque toute la presse de langue française. Tous les journaux, sauf un certain nombre de feuilles gouvernementales, ont été unanimes à critiquer vivement la décision prise. De nombreuses pétitions se préparaient quand un revirement caractéristique se produisit soudain : la Chambre revint à récipiscence.

M. Franck, député flamand d'Anvers, proposa de réduire l'obligation au cas des ingénieurs fonctionnant en pays flamand. Il déclara qu'« on avait donné aux Flamands plus qu'ils n'avaient demandé, et même ce qu'ils n'avaient pas le droit d'avoir ». Il ajouta : « Ne laissons pas accréditer cette légende que nous, qui sommes des défenseurs convaincus des droits de la langue flamande, nous songions, pour défendre celle-ci, à porter atteinte au droit d'autrui. » Et plus loin : « Je fais appel au sentiment de toute la Chambre pour que nous détrompions ceux qui ont affirmé que les défenseurs des droits imprescriptibles des Flamands songent à imposer sans mesure le Flamand en pays wallon, ou qui croient qu'il y a ici une majorité flamande contre une minorité wallonne. »

L'amendement Franck et consorts a été adopté par 105 voix contre 41 et 7 abstentions. Il y a donc eu 41 Flamingants irréductibles.

Depuis lors, le projet de loi a été retiré. Il pourra être représenté. Mais la presse a suffisamment répandu et commenté ces faits divers, pour que nous nous abstenions d'y insister pour le moment.

Les Concours d'Histoire wallonne. — L'initiative prise par le *Cercle Verviétois de Bruxelles*, dont nous avons rendu compte ici-même, a obtenu le plus brillant des patronages. S. M. le Roi, S. A. R. le Prince Albert de Belgique, les villes de Liége et de Verviers, ainsi que bon nombre d'éminentes personnalités wallonnes, encouragent de leur appui effectif le Concours pour la composition d'une « Histoire des libertés liégeoises » et l'élaboration d'un mémoire sur la « Lutte des États de Liége contre la Maison de Bourgogne ».

On sait qu'un prix de 500 francs est affecté au meilleur mémoire pour chacun des deux sujets. La lice est ouverte jusqu'au 31 octobre 1907. Une circulaire, indiquant en détail les conditions du concours, est adressée sur demande faite au Secrétaire du *Cercle Verviétois*, 1, boulevard Anspach, Bruxelles.

De son côté, la *Ligue Wallonne de Liége*, à l'occasion du xme anniversaire de sa fondation, ouvre un concours pour la rédaction d'un ouvrage rappelant les « Grands Hommes de la Wallonie et les raisons de leur célébrité ». Il s'agit, on le devine, d'un ouvrage de propagande patriotique qui, au surplus, doit être rédigé en un style simple et familier, présenté sous une forme attrayante, pour être répandu dans le public en général, par exemple par la voie des écoles.

Un prix de 350 francs est affecté à ce concours, et des récompenses pécuniaires pourront être accordées en outre aux mémoires classés second et troisième. Le règlement détaillé est en distribution au Secrétariat de la Ligue, 20, rue des Bonnes-Villes, à Liége.

Nous souhaitons le plus brillant succès à la *Ligue Wallonne de Liége*, et nous réitérons nos vœux pour l'initiative du *Cercle Verviétois de Bruxelles*.

« Wallonia » à Ostende. — Les fêtes de Pâques à Ostende-Centre d'Art ont été superbes et très courues. Tant mieux, car elles ont vu le triomphe... de « Wallonia » !

Dans un cortège magnifique organisé en hommage à la France, un char superbe, dû à l'initiative des Ostendais, rappelait la Wallonie et portait le nom de notre Revue.

L'organe ostendais *Le Carillon* donne de ce char allégorique une description qui fera beaucoup aimer cette œuvre d'art d'un jeune Liégeois :

« Le thème est la glorification de l'activité wallonne. Une figure principale, *Wallonia*, portant le rameau d'olivier, est flanquée de *l'Industrie* et de *l'Art* symbolisé par une jeune fille portant la lyre et nimbée de lauriers, une guirlande de fleurs et de fruits ; *l'Abondance* relie les personnages. Ce groupe est adossé à une stèle armoriée, surmontée de *l'Aigle*, la persévérance, agriffant un cartel encadré de chêne et de laurier. Les balustrades portent en décoration des panneaux avec attributs de l'art et de l'industrie. Des brûle-parfums fument à chaque côté du groupe principal. La Meuse et l'Ourthe coulent au pied de *Wallonia*, et des coquilles, chimères, vagues, etc., relient les deux groupes entre eux. Une décoration occupe la face postérieure du char. La partie inférieure est garnie d'une frise d'abeilles, *le Travail*, avec filets en rosaces.

» Presque toute l'exécution est en staff et toile peinte : les trois allégories : *Wallonia*, *Art* et *Industrie* sont des personnages vivants.

» Ce char était précédé d'un héraut d'armes à cheval, portant l'étendard de la *Wallonie* et de quatre hérauts à pied portant les écussons des provinces wallonnes. Il est l'œuvre de M. Lobet, un jeune architecte liégeois. »

Le char construit par M. Lobet a obtenu le prix de deux mille francs et une superbe bannière. Tout le monde a applaudi à ce brillant succès.

Au jeune architecte liégeois, tous les compliments de *Wallonia* et nos meilleures félicitations.

Ouvrages reçus

L'organisation systématique de la documentation et le développement de l'Institut international de Bibliographie. (Institut intern. de Bibliogr., publication n° 82.) — Bruxelles, au siège de l'Institut. In-8° (16 × 25), 66 p. et 4 planches.

Union des Auteurs Sérésiens, 5e Annuaire. — Liége, Lambotte. In-8° (19 × 12.8), 64 p. Prix : 50 cent.

Badel, Emile. *A travers la Belgique, impressions et souvenirs.* — Malzéville, E. Thomas. In-8° (20.8 × 12.5), 154 p.

Chantavoine, Jean. *Beethoven*, étude sur la vie et l'œuvre avec catalogue et bibliographie. — Paris, Félix Alcan, Collection : « Les Maîtres de la musique ». In-8° (20 × 13), 260 p. Prix ; 3 fr. 50.

Deauville, Max. *La fausse Route*, roman. — Bruxelles, Larcier. In-8° (18.8 × 12), 107 p. Prix : 3 fr.

Des Ombiaux, Maurice. *Io-ié Bec-de-lièvre*, roman. Brux., Association des Ecrivains belges. In-8° (18.4 × 12), 180 p. Couverture illustrée par G.-M. Stevens. Prix : 3 fr. 50.

Goldschmidt, Robert, et Otlet, Paul. *Sur une forme nouvelle du Livre : le Livre microphotographique.* — Bruxelles, Institut international de Bibliographie. In-8° (24.5 × 16), 11 p.

Gross, Jules. *Théoduline*, poème valaisan, avec illustrations du peintre F.-Louis Ritter et une préface de Georges Barral. — Paris, Fischbacher. « Collection des Poètes français de l'étranger ». In-8° (18.5 × 12.8). xxiv + 240 p. Portrait et autographe de l'auteur; vignettes. Prix : 3 fr. 50.

Helbig, Jules. *L'Art mosan depuis l'introduction du Christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle*, publié conformément au désir de l'auteur par Joseph Brassinne. Tome I : Des Origines à la fin du XVe siècle. — Bruxelles, van Oest. In-4° (32.5 × 25.7), 151 p. Grav. et pl. Prix : 20 fr.

Houyoux, Paul. *La Grande Grèce. De Stamboul à Naples.* — Brux., Dechenne. In-8° (19.5 × 12.5), 106 p. Prix : 1 fr. 50.

Jaspar, Paul. *Du vieux du neuf, par Paul Jaspar, architecte. Liège, 1907.* — Liége, s. n. 46 feuillets d'album (32 × 25), illustr. de l'auteur. Hors commerce.

Leruth, Jules. *Årmanak dè Pays d' Haive, publiî par Jules Leruth*

et saqwants bons Âteûrs walons. Annêye 1907. — Bressoux, Victor Carpentier. In-8° (17.3 × 12.8), 128 p. Prix : 0,20.

Le Magnin de Rougemont. *Contes licencieux de l'Alsace.* — Kleinbronn (Paris), G. Ficker. In-8° (17.2 × 11.5), xii + 274 p.

Nélis, Maurice. *Les Aigles noirs*, poèmes. — Gembloux, L. Berce. In-8° (19 × 13), 65 p. Prix : 1 fr. 25.

Paschal, Léon. *Hélie*. drame. — La Haye. Cahier autographié (27 × 22), 85 p. Hors commerce.

Rolland, Eugène. *Flore populaire ou Histoire naturelle des Plantes dans leurs rapports avec la Linguistique et le Folklore.* Tome VI. — Paris, chez l'Auteur, 5, rue des Chantiers. In-8°, 307 p. Prix : 8 fr.

Sculfort de Beaurepas, Serge. *La politique mondiale. Ligue anglo-panceltique-slave. Conférence et Rapport.* — Paris, Cassegrain. In-8° (24.5 × 15.8), 40 p.

Smulders, Carl. *Les feuilles d'or*, roman. – Bruxelles, Larcier. In-8° (18.7 × 12.2), 257 p. Prix : 3 fr. 50.

Tilkin, Alphonse. *Dj'a mètou l' fèrou*, comèdèye di 3 akes. — Liége, Van Mol. In-8° (19.5 × 12.5), 87 p.

Virrès, Georges. *L'inconnu tragique* et autres nouvelles. Avec 25 dessins de François Beauck. — Bruxelles, Vromant. In-8° (19 × 12), 275 pages.

Wauthy, Léon. *La facile Liaison*, roman : *mœurs de demain.* — Paris-Verviers, Wauthy frères. In-8° (18 × 10), 105 p. Prix : 1 fr. 25.

Xhignesse, Arthur. *Essai d'Economie politique formulée. Seconde partie : Notions sur la Force de travail, sa Représentation graphique et les Eléments qui lui affèrent.* (Extrait des Mémoires de la Société des Sciences du Hainaut. T. IX, 2e série). — Mons, Dequesne-Masquillier. In-8° (24 × 17), 31 pages.

De Zuylen de Nyevelt, Hélène. *Le chemin du souvenir*, roman. — Paris, Juven. In-8° (19 × 12.5), 287 p. Prix : 3 fr. 50.





Le Hanneton
dans nos traditions populaires

Le joli temps de mai nous est enfin revenu, prodiguant partout la verdure et les fleurs, ramenant avec lui un nouveau plaisir enfantin : la chasse aux hannetons. Ces chevaliers moyen-âgeux, à la cuirasse brune, au haut-de-chausse rayé de blanc, sont suspendus gauchement et lourdement aux extrémités des branches de noisetier ou de charme qu'ils font pencher sous leur poids.

Et voici que par le sentier bordé de haies au feuillage d'un vert tendre s'amènent quelques enfants pleins d'excitation. Armés de gaules, une boîte à cigares ou à savon percée de trous, sous le bras, ils vont, jeunes Tartarins, à la chasse aux hannetons. Ceux-ci tombent sur le dos, pesamment endormis, et, comme les combattants étendus sur le sable de l'arène, font de vains efforts pour se retourner. Mais des mains agiles les ont déjà saisis et les boîtes garnies préalablement de feuilles d'aubépine ou de charme se remplissent rapidement.

Le soir, la scène est un peu autre. Dans la demi-obscurité d'un crépuscule de mai, faites une promenade parmi les chemins longés de haies reverdies, vous rencontrerez sûrement de joyeuses marmailles poursuivant le vol étourdi des hannetons, écoutant sous la feuillée si un susurrement confus, un bruissement d'élytres ne trahit pas la présence d'un de ces coléoptères activement recherché. Un bruit se fait-il entendre, quelques petits persécuteurs secouent vivement le feuillage pour dénicher le hanneton, puis, s'agenouillant au pied de la haie, ils scrutent et tâtent l'herbe, en écoutant. Leurs efforts sont ils vains, ils recommencent jusqu'à ce que l'insecte soit découvert.

Pendant ce temps, d'autres enfants, le mouchoir à la main, se tiennent *anichés pou aguigné l'z hannetons;* les aînés s'évertuent à grimper aux arbres pour les prendre.

Un hanneton est-il tombé à terre, l'équipe des galopins se dispute

la proie au prix d'une *caboulée* générale, où le plus subtil capture souvent l'ennemi qu'il emprisonne avec mille précautions dans une boîte remplie de feuilles d'où s'exhale une odeur vague d'acide formique.

Ce sont, en somme, des concours d'où sortent vainqueurs ceux qui ont capturé le plus de hannetons.

Le *djambot*, ce « ketje » du Borinage, chasse le hanneton avec un balai et il n'abandonne son *ramon* que lorsque la mère impatientée vient le lui reprendre des mains. C'est curieux de voir ces gamins, à la tombée des nuits de mai, manier le balai au milieu des places encadrées d'arbres et des chemins longés de haies. Ce faisceau de genêts emmanché d'une tige de bois devient dans leurs mains une arme redoutable, malheureusement parfois offensive; car la partie tourne au tragique, quand un coup de *ramon*, dévié par inadvertance, vient pocher l'œil d'un des bambins. Les gosses apitoyés se pressent alors autour de la victime et cessent leur chasse; sinon, ils n'abandonnent leur partie de plaisir qu'à la nuit venue, quand ils sont lassés de leurs gambades.

Le hanneton porte des noms bien différents dans notre pays : *Am'ton*, à Nivelles, Genappe, Frameries, etc. ; *âbalowe*, *balowe* (Liége); *balawe* (Verviers), *balouge* (Namur), *balouche* (Jodoigne), *harnicot*, *harnicotê* (Ardennes), *hourlon* ou *hourlou* (pays Gaumet), *cadoûw* (Dour). En certaines formulettes montoises et namuroises, pour l'amadouer, on l'appelle *lîon !*

En Hainaut, on le nomme *bruan* ou *brouant*, à cause du bruit qu'il fait en agitant les ailes; *moûni*, *moûny* « meunier », s'il a les élytres blanchâtres; *capucin*, si son corselet est brun ou rougeâtre; on le désigne sous le nom de *prècheû*, *princheû* « prêcheur, prédicateur », à cause du bruit qu'il produit en volant, ou parce que, tenu verticalement par l'abdomen, il semble imiter les gestes d'un prédicateur en remuant les pattes (1).

A Lessines, le mâle s'appelle *brouan*, la femelle *baluche*. A Silly, Bois de Lessines, on lui donne les noms de *gardero* et *gardinjan*. Enfin il s'appelle *roi* (flamand *koningsken*), s'il est très petit, de couleur rouge foncé et sans tache blanche.

A Namur. on divise les hannetons en deux espèces : les minces, aux ailes brunes et luisantes, sont considérés comme plus vigoureux, ce sont les *rwès*, les « rois »; les gros, aux ailes couvertes de taches blanches, ce sont les *mounîs* « meuniers ». (2)

(1) Sigart, *Glossaire montois*, p. 102, 253, 292. — Defrecheux, *Vocabulaire wallon des noms d'animaux*, v° abalowe. Id. *Enfantines liégeoises.*

(2) Pirsoul, *Dictionnaire wallon-français, dialecte namurois.* V° *balouge.*

Le hanneton est un des rares insectes qui prennent place dans le folklore ; l'enfant lui parle comme s'il en était compris ; il cherche à l'attirer par l'appât d'une friandise, par la crainte d'un châtiment. Aussi la chasse aux hannetons est-elle l'occasion de refrains locaux, au rythme naïf et monotone, répétés sans cesse par la marmaille.

Voici quelques-unes de ces formulettes. (1)

1.

Åbalowe, vinez d'lez mi :
Vos årez dè pan bèni.

Liége.

Variante : *pan rosti* « pain rôti ».

2.

Brouant. v'nez par chi,
Vos ârez du pain bèni !
N' d'allez nî par la,
Vos ârez des côps d' martia !

Lessines.

3.

Ham'ton, av'nez par ci,
Vos ârez du peign bèni.
N' d'allez nî par là,
Vous ârez d' l'imbaras !

Wasmes, Hornu.

A Genappe, on emploie une formulette presque identique pour appeler la chauve souris. Le pain béni du hanneton, ce ne peut être que les feuilles d'aubépine. Au lieu de « pain béni », on dit parfois « du plaisi. »

4.

A) *Hanneton,*
V'nez sus m' ramon,
Vos èrez 'ne trinke de guèbeun.

Wihéries.

B) *Ham'ton, ham'ton,*
Av'nez su m' ramon
Vos ârez 'ne trinke de gambon
Al ducace de Quaregnon.

Wasmuel.

C) *Hanneton,*
Viè su m' ramon,
T'aras du gambon,
Al ducace dè Quaregnon.

Quaregnon.

5.

Cadoûw, cadoûw,
Viè-te al ducace dè Douw ?
T'âras du bouboûw !

Dour.

Bouboûw, « bonbon. »

6.

Cadoûw, rinvèye !
T'èras du lait buré,
Si tu n' viè niœ,
Tu n' d'èras niœ.

Dour

7.

Am'ton, am'ton,
Vènèz par ci,
Vos ârèz del târte au riz.
Èn' d'alèz nî par la,
Vos ârèz dè coups d' coutia.

La Hestre, Fayt, Haine-S-Pierre.

* * *

La chasse terminée, commence un nouveau plaisir d'une naïveté cruelle. C'est celui d'attacher le hanneton par la queue au moyen d'un fil et de le faire tourner jusqu'à ce que la vitesse acquise le force à ouvrir les ailes et à bruire. C'était déjà l'amusement des jeunes Grecs, puisqu'Aristophane, dans les *Nuées*, nous parle du *mélolonthe*

(1) Notre documentation a été complétée par des notes extraites des dossiers de *Wallonia*,

attaché par la patte à un fil. On peut le lâcher après avoir pris la précaution de l'alourdir en assujettissant un bout d'allumette à l'extrémité du fil. Un autre divertissement consiste à atteler plusieurs hannetons à une boîte en carton, remplie parfois de petits cailloux, pour mesurer la force de traction. Dans ce travail, les « meuniers » sont réputés les plus forts.

Les enfants croient que l'âge du hanneton est indiqué par les raies blanches ou stigmates qui terminent les segments de l'abdomen. Le hanneton qui a sept de ces raies, comme aussi celui qui est tombé à l'eau, est déclaré galeux et rejeté avec répugnance. Aussi chante-t-on :

Si vo-z avé l' gale, n' vėné nî par chi,
Min si vo n'avé ni l' gale, vo povė v'ni par chi.

Lessines.

Avant de prendre son vol, le hanneton qui est très lourd, soulève deux ou trois fois ses élytres pour se gonfler d'air. On dit alors qu'il compte son argent ou qu'il compte ses « ans. » A Liége, il compte ses heures ou « fait ses paquets. » De là, cette enfantine liégeoise :

Åbalowe, fez vosse paquet,
Il est timps d'ènné raler,
Po-z-aller soper.
Ine heûre,
Deûx heûres,
Treûs heûres,
Vole è vôye !

Hanneton, fais tes paquets,
Il est temps de t'en retourner
Pour aller souper.
Une heure,
Deux heures,
Trois heures,
Vole au loin !

Voici quelques autres formulettes employées pour engager le hanneton au repos, à prendre son vol :

1.

Liyon ! Liyon !
Preinds tès ailes,
Va-t-ein sus l' pont
A bobon, a bobon (1)
Meunier !
V'la vo moulin qui brûle.

(1) On dit aussi :
Au bos, au bos, meunier.
Mons, Sigart, p. 232.

2.

Liyon, liyon,
Prinds tes èles
Et vole sus l' pont.
Si t'as des caurs,
Vas-ès au pot d' caurs.
Si t'ènne a pont,
Vas-ès d'sus l' Tienne Warnon,
A Boudje, à Biernacomène.

Environs de Namur.

« Lion, lion, Prends tes ailes Et vole sur le pont. Si tu as des sous, Va au pot de sous. Si tu n'en as pas, Va sur la butte Warnon, à Bouges, à Biernacommune. »

Bouges, village près de Namur. Bierna-commune, Tienne Warnon, lieux-dits de la région. Le village de

Bouges est blasonné « Pays des *balouges* » — probablement à cause de la popularité régionale de cette formulette.

A Namur même, elle est connue sous la forme suivante, citée par Pirsoul, *Dictionn.* V° Balouge :

Liyon! Liyon!
Prinds tes ailes et vole pus lon.
Si t'as des cœurs (des sous),
Vas-ès au pot d' cœurs.
Si t'ènne a pont,
Vas-ès sus l' pont.

Namur.

3.

Voli, volon,
Prinds tes ailes
Et vole sus l' pont.
Si t'ènne a pont (point)
Vas-è pus lon.

Herbatte.

4.

A bobon, meunier,
V'la ton moulin qui brûle.
Si tu n' prends pas tes ailes
Je te coup'rai la tête
Avec les ciseaux de ma mère.

Mons.

5.

Moniy, moniy,
Trois heures a soniy
Au cloquî d' Fram'riy!

Frameries.

6.

Une heure, deux heures,
Vole, vole, vole !
Si tu ne voles pas,
Je te coup'rai la tête
Avec un couteau d' bois.

Verviers.

7.

Vole, vole, vole !
Si tu n' voles pas,
Je te coup'rai la tête
Avec le couteau Saint-Jean.
Dimanche,
Tu mettras ton habit blanc.
Lundi,
Tu mettras ton habit gris.

Leuze.

8.

Hanneton
Vole, vole, vole,
Ton mari est à l'école,
Il a dit quand i r'viendra
Qu'il te coup'ra ta tête
Avec un couteau d' bois.

Vottem.

Variantes : au lieu de « mari » on dit parfois « ton amant »; chez les fillettes de l'école, on dit : « Marie » !

9.

Mônîœ, mônîœ,
Delouyœ vos sac.
Abîy, abîy, i brûle!
J'vos dii ai u-ce que vo mè est morte:
A Moubai, à Cambrai,
U-ce qu'on soune les grossès cloques
Berlin bon bon !
Berlin bon bon !

Ath.

« Meunier, meunier, Déliez votre sac. Vite, vite, il brûle! Je vous dirai où votre mère est morte : A Moulbaix, à Cambrai, Où l'on sonne les grosses cloches. Berlin bon bon ! »

Moulbaix, village près d'Ath. Ath faisait partie de l'archevêché de Cambrai. Cf. la formulette de Valenciennes dans Hécart, *Dictionnaire rouchi*, p. 97.

Pour éveiller le « bruant, » on lui chatouille le thorax ; pour le faire voler, on appuie sur ses pattes, ou, le plaçant entre les deux mains, on souffle dessus.

L'enfant est sans pitié. Il arrache une aile au hanneton pour l'empêcher de fuir, lui transperce les ailes d'une aiguille pour le faire tourner comme un moulin (1), lui enlève la tête s'il en est fatigué.

Dans le calme des soirs, les bons vieux humant le frais devant leur porte et voyant passer les bandes de gosses à la poursuite des hannetons, évoquent souvent les mêmes prouesses et se complaisent à les raconter dans leurs patois savoureux.

Et, pendant leur récit, on croit lire parfois, au coin de leurs lèvres, le vers du grand Hugo :

J'étais enfant, j'étais petit, j'étais cruel.

* * *

La popularité des jeux du hanneton a donné lieu à divers proverbes.

Avoir une *balouche dins l' cervia* « un hanneton dans le cerveau », c'est être un peu fou (Jodoigne). Cette expression est fort répandue. Elle fait allusion au bourdonnement bruyant et obsédant de l'animal.

On dit à Tournai : *Ch'est ein bruant, i faut lî marcher sus les pattes pou l' faire avancher*. Pour dire : c'est un paresseux.

A Tournai encore, *in donner long comme ène queue d' bruant*, c'est donner peu de chose.

Le dicton « Bête comme un hanneton » est une allusion à la sottise brutale de l'animal qui le fait voler droit devant lui contre l'obstacle où il se bute lourdement et se rebute sans cesse jusqu'à ce qu'il retombe épuisé.

Aux personnes qui emploient l'expression vague « toutes sortes de... », on décoche à Nivelles ce trait : *Toutes soûrtes, c'est du brin d' prêcheû. — Brin d' prêcheû* se dit encore d'un mélange quelconque de diverses matières, ou d'une société hétéroclite.

Diverses croyances populaires se rattachent à cet animal.

Les hannetons à collet rouge sont rares. Aussi, si l'on en trouve un, on en conclut, à Mons, que la guerre est proche (2).

Par contre, l'abondance des hannetons est interprétée comme un signe favorable au point de vue des récoltes. A Taintegnies, on dit qu'alors les blés seront *guernases*, « abondants et bien fournis ». A Meix-devant-Virton, on connaît le proverbe : *Année d' châlons, Année d' crompîres* « Année de hannetons, Année de pommes de terre. »

(1) En cet usage, connu de tous les enfants wallons, est sans doute l'origine du nom de « meunier » donné au hanneton.

(2) *Revue des traditions populaires*, XVIII (1903), p. 477.

On prétend, en Hainaut, que le hanneton a un goût de noisette! Même croyance en Hesbaye.

Aux environs de Liége, les enfants croient que les hannetons, à la fin du mois de mai, rentrent en terre et se changent *à neurès bièsses*, en bousiers, autrement dits *marhå*.

Autrefois, cette croyance était générale, témoin le *spot* ou proverbe : *fé d'ine balowe on moye å stron* « faire d'un hanneton un ver bousier » : rendre plus mauvaise encore une chose déjà mauvaise (1).

Le hanneton du solstice (*Melolontha solsticialis*), plus petit que le hanneton ordinaire (*M. vulgaris*), passe aux yeux des enfants pour être le jeune de ce dernier. Aux environs de Liége, on l'appelle *biesse di foûr*, « bête de foin » ; à Taintignies « bête d'avoine ».

Les hannetons passent, à Nivelles, pour être les puces (ou les poux) du Diable (2).

Nous avons déjà signalé qu'au pays de Namur, la *balouge* mouillée donne la gale. Même croyance à Liége, en Hesbaye, dans le Condroz et en Ardenne. Dans certains villages du Hainaut, c'est le hanneton qui a sept raies sous le ventre ou davantage, qui donne cette maladie. A Taintignies, ce sont les hannetons accouplés, ceux qui sont, comme on dit « en carrosse »...

Jules DEWERT.

(1) *Dictionnaire des Spots*, 2e éd. n° 1454.
(2) M.-C. Renard, *l'Argayon*, p. 129.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Par les routes[1]

Sémaphores



Les signaux du chemin de fer, sur le ciel, font deux gestes essentiels.

Minces et raides, ils distancent le long des voies leur organisme élémentaire.

Uniquement construits au tire-ligne, ils ont une âme rectiligne, et conservent un aspect d'épure.

Ce sont les êtres rudimentaires de l'âge de la houille et du fer.

Leur intelligence est bornée et leur langage sans métaphores est absolument précis.

Ils s'appellent aussi sémaphores — cela a peu d'importance; — ils font uniquement deux gestes.

Mais le geste horizontal, s'il se prolonge, peut inquiéter pendant des minutes, des quarts d'heure, des demi-heures et même des heures, les gens — les gens pressés, les boursiers, les marchands de grains, les hommes d'affaires et tous ceux qui veulent bien faire des voyages quotidiens ou hebdomadaires.

Lorsque le geste n'est pas oblique, le train ne peut pas passer, et ce geste simple est dogmatique même pour les gens qui ne croient à rien et pour les schismatiques, les catholiques et les païens.

Les signaux du chemin de fer font deux gestes essentiels.

Ils sont les êtres rudimentaires de l'âge de la houille et du fer.

(1) La première série, que nous publions ici, revue par l'auteur, a paru en 1893-94 dans la revue liégeoise *Floréal*. La seconde série, que nous donnerons bientôt, est inédite.

Ils sont construits au tire-ligne et leurs yeux tracés au compas — des yeux ronds sans paupières — deviennent phosphorescents le soir.

Des yeux rouges, des yeux verts, — couleurs complémentaires — et qui conviennent à ces êtres rudimentaires n'ayant pour organisme que le strict nécessaire pour tracer sur le ciel deux seuls signes essentiels.

Les boîtes aux lettres

Les boîtes aux lettres ont la bouche toujours ouverte.

A l'angle des quais, au coin des rues, — sur un soubassement de pierre grise — elles sont en fonte, recouvertes d'une peinture verte.

Sur leur ventre des ornements qui sont d'un style indifférent!

Et comme un bulletin d'hôpital, un rectangle de métal, écrit à l'encre indélébile, dit que l'on fait leur autopsie huit ou neuf fois jusqu'à minuit.

Car toujours manger du papier, des lettres d'affaires, des journaux, des circulaires et des revues bebdomadaires, d'être bourrées de lettres de mort — c'est leur sort.

Et leur bouche est toujours ouverte, par le soleil et sous l'averse.

Poteaux indicateurs

Jadis en bois, maintenant en fer, — il faut bien être de son temps — les poteaux indicateurs ouvrent les bras et font des signes.

Ils répondent en kilomètres aux questions du voyageur, en regardant d'un air moqueur le cantonnier, qui s'évertue à arranger des pierres en tas.

Ils connaissent les automobiles et se croient considérables, ayant des bras interchangeables.

Ils font des signes.

Leurs ancêtres étaient en bois et vivaient à l'écart des hommes.

Ils avaient un aspect austère et ouvraient les bras au silence.

Ils savaient le pouvoir des lignes et que l'inégalité des angles rend les routes différentes.

Ils montraient la route aux nuages, ils observaient les étoiles.

Ils ouvraient leurs bras en silence loin des fermes et des demeures — à l'orée des bois — et ils n'ignoraient ainsi aucun des bruits indéfinis qui rendent si profond le silence.

Ils ouvraient leurs bras au silence à l'angle des routes sans ornières, dont le vent est l'horticulteur.

Ils ouvraient les bras en silence aux carrefours choisis du Diable.

Aux carrefours où, en silence, la Peur, qui tourne lente, qui glisse et rampe autour du passant attardé, soudain s'arrête et se dresse — immense — dans la nuit.

Ils ouvraient leurs bras au silence, connaissaient l'influence des lignes, l'ouverture de tous les angles, comment se tracent les triangles et les croix.

C'étaient des personnages anciens, quelque peu nécromanciens.

Poteaux télégraphiques

Dans les campagnes qui sont planes, afin que plus facilement le paysan puisse jusqu'au ras faucher la moisson blonde des épis et ne perdre que très peu de paille,

Dans ces campagnes sans arbres, où n'existe plus le moindre buisson,

— Selon les paysans, les arbres et les buissons font du tort aux moissons, —

Le long des routes qui sont droites pour ne point distraire le piéton —et qui sont longues, toujours si longues, qu'on ne sait pas où elle s'arrêtent; — le long des routes s'alignent en file les poteaux télégraphiques.

A des distances toujours les mêmes, un poteau droit, toujours le même, et deux godets de porcelaine — pour isoler les fils de fer.

Le fil de fer a des courbes qui mesurent la distance d'un poteau à un poteau et toujours la même courbe à chaque poteau recommence.

Et toujours les mêmes fils suivent dociles la longue file des poteaux télégraphiques.

Ils remplissent des fonctions publiques.

Ils se tiennent sérieux et droits — le vent, pour se distraire parfois, leur donne des inclinaisons qui varient.

Ils sont des arbres civilisés.

Une métempsycose les replante — officiellement — le long des routes.

On n'en voit jamais repousser, — ils ont perdu tout souvenir de leur existence première.

Ils sont les arbres civilisés qui jalonnent les routes, traversant les moissons ou la terre solitaire.

Ils connaissent le facteur et tous les messagers; ils donnent de l'ombre quand c'est l'été.

Les réverbères

Les réverbères s'échelonnent entre les haies dans les ruelles : les ruelles noires entre les haies,

Ces pauvres haies faites de trous, où sèche le linge des pauvres gens,

Les maigres haies au bord des champs, où la récolte se complique de vieilles boîtes de fer-blanc et de débris de porcelaine.

Les réverbères s'échelonnent entre les haies, par les ruelles.

Des bruits de pas dans la ruelle. Sur le ciel s'avance une échelle.

Elle s'incline sur la lanterne; les vitres bruissellent sous le choc enfermant la lueur terne.

Flamme triangulaire et fauve — lumière isolée dans le noir — car il fait nuit.

Le pavé en-dessous s'éclaire, zébré d'une ombre quadrangulaire, qui se déforme et tremble au vent.

La vitre a des miroitements et contre le verre mal essuyé les phalènes se suicident.

Le poteau s'incline branlant — autrefois il fut peint en vert — il fut oublié cet hiver — de vert il est devenu blanc.

Il voit passer les pauvres gens qui se trainent au long des ruelles.

Les enfants lui jettent des pierres; il est le soutien tutélaire des ivrognes aux pas chancelants.

Il regarde, témoin austère, les amoureux s'embrasser loin de sa potence de fer.

Et sa flamme luit jusqu'à l'aube sous le réflecteur de fer-blanc.

Les réverbères s'échelonnent entre les haies dans les ruelles.

Vieilles murailles

Aux vieilles murailles, la lumière du couchant donne un air bienveillant.

Elles s'allongent bordant des chemins où l'herbe pousse entre les pavés.

Elles bordent des chemins où dans les mares que la pluie laisse flottent les feuilles mortes, l'automne.

Et de l'herbe pousse à leur pied.

De l'herbe aussi sur leur crête se dessèche et tremble au vent.

Elles penchent un peu sur le chemin, elles paraissent écouter.

Elles paraissent écouter, écouter ce qu'on n'entend pas — ce qui se chuchote là-bas — où se couche le soleil.

Et le mortier se fendille — le mortier tombe en petits tas — au bas.

La lumière du couchant leur donne un air songeur et doux, elles semblent même un peu lasses.

Tant de fois du même côté et toujours du même côté, le soleil pour elles s'est couché et la même ombre, ombre muette — toujours lente et toujours muette — la même ombre est venue lente tracer ses gestes de silence sur le mortier qui s'émiette.

Le mortier tombe — tombe en petits tas — au bas.

Et elles semblent se ressouvenir de ceux-là qui sont passés et dont les ombres se mouvaient agrandies par la lumière.

Elles semblent se ressouvenir des ombres qui ont passé sur elles — ombres qui rampent attachées aux pas — qui rampent et soudain se redressent et se meuvent sur les murailles.

Ombres toujours attachées aux pas — qui s'en vont avec le soleil et que la nuit la lune ramène ; ombres toujours, toujours muettes qui passent et qui disparaissent.

Et tant d'ombres ont passé sur elles — et ce sont ces frôlements d'ombres qui usent toutes les murailles.

Les pommiers morts

Sur un ciel vide, au ton d'ivoire, s'incrustent en noir les pommiers morts.

Jadis des fleurs et des feuilles, sur ces branches dénudées, étaient la joie sous le soleil.

Le terrain est couleur de suie, et ils sont morts, les pommiers.

L'homme a fait des trous dans la terre, l'homme a creusé une houillère, et lentement, le schiste noir et la poussière ont envahi le verger clair.

Les pommiers sont morts, car ils sont fiers.

Et la splendeur de leurs branches — vertes et blanches sur le grand ciel et dans le vent — n'étaient pas faites pour la houillère.

De voir passer tous les matins des théories d'êtres humains, noirs et courbés, aux yeux éteints, — de voir passer dans les soirs rouges des dos voûtés, des jambes lasses, les pommiers, exaspérés, ont poussé !

Ils ont poussé très haut leurs fleurs, ils ont poussé très haut leurs feuilles, ils ont poussé des fleurs sanglantes.

Ils ont poussé dans la tourmente les hiéroglyphes de leurs branches qui disaient : « Ayez pitié ! »

Et las, un jour d'efforts trop grands, las d'efforts impuissants, ils sont morts.

On ne fera pas des planches de leur bois mort.

Portes fermées

Des portes estampent dans la muraille des symétries d'angles droits et leurs encadrements de pierre sont scellés avec du fer.

Du fer, du plomb et de la pierre, pour encadrer des portes de bois, des portes où l'on ne frappe pas.

Car on ne frappe plus à ces portes.

Etait-ce le soir ? était-ce le jour ? — personne ne l'a jamais su — ces portes-là se sont fermées.

Elles se sont fermées un jour, elles se sont fermées un soir, et maintenant leurs faces de bois sont comme des visages de morts, où ne se révèle nul émoi.

Est-ce la poussière des étés, est-ce la neige des hivers ou les vers forant le bois, qui rendent si tristes les portes, les portes que l'on n'ouvre pas !

...— Le bois est noir des larmes de la pluie...

Non, non, ne frappez pas à ces portes ; ne frappez pas.

Ils sont couchés, ils n'entendent pas.

Ils sont couchés dans des cercueils de plomb recouvert de bois.

Ils sont couchés sous des dalles de pierre scellées de fer.

— Ne frappez pas.

Les pauvres

Les pauvres vont — clopin-clopant — par la longueur de la route.

Ils sont courbés et résignés et marchent sans trop regarder et sans savoir — car, à quoi bon ?

Et devant eux, la route s'allonge, jamais trop courte, toujours trop longue.

Elle se bifurque aux carrefours ; que ce soit l'une, que ce soit l'autre : la route s'allonge toujours trop longue d'un carrefour à un carrefour — bordée de haies ou de maisons ou de la ligne de l'horizon.

La route si longue, où se succèdent des tas de pierres ou bien de sable ; ou de la chaux avec des briques, ou les monotones fabriques où l'on fabrique des boulons ou des carreaux de céramique, économiques.

Clopin-clopant et devant eux et sans savoir — car, à quoi bon ? — les pauvres marchent résignés par ces longueurs qui se compliquent.

Et l'on perçoit de toutes ces routes bordées de murs, bordées de haies, ou de la ligne de l'horizon, d'autres fabriques, bien symétriques, construites en briques, où l'on fabrique d'une façon bien mécanique — tous les produits économiques.

Les pauvres vont — clopin-clopant — en leurs souliers asymétriques.

Auguste DONNAY.





GENS DE CHEZ NOUS

Sur M. George Delaw. — M. André Boissière, correspondant parisien du *Nouveau Précurseur*, d'Anvers, vient de publier dans ce journal (n° des 11-12 mai) un intéressant médaillon de notre collaborateur George Delaw, wallon authentique, comme le savent de longue date nos lecteurs et amis.

L'article de M. André Boissière apporte une documentation complémentaire à celle que donnait M. Charles Delchevalerie dans son étude sur *Les Albums de George Delaw*, publiée ci-dessus, t. XIII (1905), p. 59-62. M. George Delaw, en effet, ne cesse d'œuvrer avec un talent qui s'impose de plus en plus à l'attention. On remarquera, au surplus, que les justes éloges, aujourd'hui multipliés par la critique parisienne, ont été pour la première fois justifiés ici-même à l'adresse de l'imagier, à présent décorateur de marque, bon Wallon que requiert l'Ame des choses, et folkloriste attendri autant qu'ingénieux artiste.

Voici ce que dit M. Boissière :

« George Delaw, le spirituel dessinateur humoriste qui, depuis plus de dix ans, illustre de son esprit *attentif* et d'un *crayon malin, tous* les magazines et les journaux, est, peut-être, si l'on veut bien y prêter attention, supérieur à sa renommée et à sa notoriété qui est grande. Voulez-vous qu'il nous soit loisible de le connaître, dans ses dessins, dans ses albums, et l'ayant ainsi goûté, en qualité d'imagier rare, non point le découvrir mais le goûter mieux, comme décorateur ?

» George Delaw est d'origine belge. Il blasonna sa jeune gloire, souventes fois dans ses croquis, du moulin ancestral, du Moulin des Deleau qui furent meuniers, dans la vallée de la Semois ; et de ses origines flamandes [*sic!*], il a gardé cet amour de la nature, ingénu et charmant, qu'il manifeste d'un trait, irrésistiblement, même dans ses caricatures les plus drolatiques.

» Edmond Rostand a écrit sur Delaw : « Il a le plus charmant génie de la caricature ; il a créé les grotesques les plus poétiques. La grâce de sa fantaisie est unique ; son invention est inépuisable. Avec deux tons, il évoque tout un paysage de France. Lui seul a rendu la naïveté de nos vieilles chansons ; il est l'illustrateur national du Folk-lore. » Et ce jugement,

tombé de haut, s'applique à la série des albums de Delaw, *La première année de collège d'Isidore Torticole* (1900); *Les mille et un tours de Placide Serpolet* (1901); *Les aventures de Til, l'espiègle* (1902); *L'histoire mirobolante de Jean de la Lune* (1904) : (Juven, édit.). Ou mieux encore à l'autre série, éditée chez A. Sporck : *Voyez comme on danse*, rondes enfantines, harmonies de Gabriel Pierné (1902); *Contes de nourrices et histoires de brigands*, accompagnées de berceuses harmonisées de Vincent d'Indy (1903); *Sonnez les matines*, harmonies de Gabriel Pierné (1904). Est-ce que cette autre appréciation de M. André Beaunier ne s'applique pas à tous les dessins de George Delaw, épars dans tous les périodiques, au *Chat-Noir*, à la *Vie drôle*, au *Rire*, au *Journal*, au *Figaro*, à *La Jugend*, au *Sourire;* au *Canard Sauvage*, etc.?



» Ce dessinateur, écrivait M. Beaunier dans le *Figaro*, s'amuse à ceci : il fait semblant de ne pas savoir dessiner. Une figure est un rond ; les yeux sont deux points ; le nez est une ligne verticale ; la bouche une ligne horizontale. Et voilà : c'est un bonhomme ! Seulement, George Delaw place avec tant de justesse ces deux points et ces deux traits qu'une vivante et parlante physionomie en résulte. Grâce au plaisant artifice de sa naïveté industrieuse, il évite la fausse habileté de qui dessine en parafes. Il ne confond pas avec l'art expressif et vrai une vulgaire adresse des doigts. » M. Beaunier l'a dit justement ; l'art de Delaw est un art expressif et vrai. C'est sa sincérité, jamais en défaut, qui plaît aux enfants, dans ses albums et, aux grandes personnes, dans ses dessins; Delaw a un autre mérite qui n'est pas mince : c'est celui de la légende gaie, sans amertume, spirituelle sans grossièreté... Il est un des rares humoristes dont le rire ne soit pas un ricanement; il est, chose excessivement rare, chez les caricaturistes, un homme de goût; et de n'être jamais commun est le secret du charme qu'il exerce sur les esprits les plus différents...

» Il serait à désirer que Georges Delaw, décorateur, fût aussi connu que Delaw imagier. On ne connaît guère, de ce délicieux artiste, que trois grandes décorations : celles qu'il fit pour la Maison du Rire (Salle des Marionnettes) à l'exposition de 1900 ; celles de la salle à manger de M. Arsène Alexandre, le critique d'art ; celles qu'il exécuta à Cambo, chez Edmond Rostand. Admettons que le fumoir de l'auteur de *Cyrano* prête à

plus de publicité que la salle à manger du directeur du *Rire*, ce qui n'est pas démontré! Ah! l'ingénuité spirituelle de l'un et la rabelaisienne bouffonnerie de l'autre. Chez Rostand, ce sont des fresques à la colle, de quatre mètres sur deux, représentant les vieilles chansons de France *Malbrough, Dumolet, le pont d'Avignon*, dont on retrouvera les motifs dans les albums de M. Sporck. Chez Arsène Alexandre, c'est tout un poème héroï-comique, en sept livres, une iliade gastronomique extraordinairement plaisante : *Sa Majesté Pot-au-feu passe la revue des Soupes; Les funérailles de sir John Roastbeef; La prise du château de la Reine-Claude; L'Eau traînée devant ses juges;* etc.

» Dans ces décorations, ce qui ne peut être dit c'est la finesse des détails, le trait subtil qui attache et retient. Encore un des secrets de Delaw, de savoir, mieux que qui que ce soit, faire valoir ce qu'on a appelé « l'esprit du dessin, » généralement pour excuser ceux qui manquaient de l'un et de l'autre.

» J'aurais mauvaise grâce à insister sur un artiste d'un talent universellement reconnu. Au moment où va s'ouvrir le « Salon des Humoristes, » j'ai voulu donner, en quelques lignes, la figure originale d'un des plus originaux.

» Et mon plus vif plaisir est de répéter ici ce que M. Franc-Nohain écrivait dans *Gil Blas* :

« Il faudra pourtant proclamer un jour qu'il a, ce joli imagier, si » ingénieux à la fois et si naïf, une des âmes d'artistes de ce temps, la plus » délicate, la plus subtile et la plus fraîche. »

o o o

Mort du Dr Vermer. — Le Dr Vermer, poète wallon et fabuliste français, est décédé à Beauraing le 21 mai dernier. C'est dans le dialecte de cette ville qu'il se mit à rimer, il y a une cinquantaine d'années, publiant dans les recueils annuels de la « Société liégeoise de Littérature wallonne » la plupart de ses œuvres. Il débuta en 1859 par une chanson facétieuse, *les Misères do Méd'cin;* puis ce fut, en 1860, une romance *l'Efant malade;* enfin, en 1866, ses fameux *Contes populaires*, dont une deuxième série parut dans l' « Annuaire » de 1880. Dans le même temps, Vermer rimait en français un très grand nombre de fables, pour la plupart originales. Les *Poésies du Dr Vermer* ont paru en nouvelle édition en un volume accompagné du portrait de l'auteur, avec préface de M. l'abbé Legrain, chez Wesmael-Charlier, à Namur (1905).

Dans son n° du 3 juin, *la Dernière heure*, de Bruxelles, apprécie en ces termes l'œuvre originale et savoureuse du Dr Vermer :

« Le docteur Vermer était un humoriste dans toute l'acception du terme et c'est de lui surtout que l'on peut dire, s'inspirant du poète latin : « Il châtia les mœurs en riant. » Son art est jovial; son esprit, mordant; sa verve, aiguisée et corrosive. Mais tout cela se pratique sans faire crier les contemporains, sans douleur trop aiguë pour eux, car le disciple d'Esculape se retrouve enfoui avec ses émolients dans l'âme du patoiseur : il sait, le

cas échéant, mettre une sourdine à sa bonne lyre, à son luth sentimental où se retrouve pourtant qnelque chose du souffle égrillard de Rabelais. La langue qu'il parle rappelle d'ailleurs à souhait, non seulement dans les mots, mais encore dans la tournure des phrases, son vieux frère ès-bistouri, l'ancien prêtre de Meudon.

» Le docteur Vermer était un fabuliste ; ses productions dénotent, dans cet ordre d'idées, un esprit vif, incisif, mais profondément moralisateur. Il a pratiqué le « drame aux cent actes divers », suivant l'expression célèbre appliquée à La Fontaine, mais en restreignant habituellement sa vision à son milieu ambiant ; il aimait la vie wallonne ; il la peignit dans ses travers et dans sa folle et souvent généreuse mentalité.

» Il met volontiers des ensoutanés en scène et pourtant je ne sache pas qu'il soit anti-religieux... Ces curés de campagne que Lamartine poétisait si délicieusement ont généralement le gousset fourni ; aussi, leurs parents sont-ils des assidus du presbytère, dont, en vrais héritiers qu'ils sont, ils convoitent jusqu'aux plus menus objets.

» Témoin cette scène racontée par Vermer :

» Nous nous trouvons dans la demeure d'un « curé mourant ». Depuis vingt-quatre heures, le brave homme est entre la vie et la mort. Certes, il ne guérira pas ; dès lors, pourquoi ne pas mourir tout de suite : ça lui éviterait de nouvelles tortures... S'il y a un bon Dieu, qu'il le prouve donc tout de suite... Et patati, et patata !

» Tout cela est parfait ; mais comment procéder au partage ? Il y a des biens indivisibles également convoités par tous, notamment un cochon *(cuchèt)* qui est gras à lard et qui n'attend plus que la saignée finale. Déjà, on voit les jambons du compagnon de l'ermite de la Thébaïde, pendus au plafond. Mais pour qui seront-ils ? On en arrive aux gros mots, quand le moribond, tournant légèrement la tête, dit :

Ainsi, suche mi, suche li Cuchè,
I n'a onque di nos deux qu'è d'îrè ?...

» C'est la douche. Les héritiers balbutient, protestent, s'évanouissent, vident les lieux, tandis que le curé reprend son doux sommeil léthargique.

» Tout Vermer est là. Patoiseur, il n'a manié que le dialecte qu'il connaissait et tel qu'il le connaissait ; c'est ce qui lui donne un charme particulier, une saveur du cru que l'on ne rencontre que chez les auteurs originaux, c'est-à-dire créateurs. Ses contes évoquent volontiers, par leur verve, les contes d'un autre écrivain wallon : le notaire Piérard, de Gilly. Dans sa langue de rude terroir, il a, comme dans le latin, bravé tout le temps l'honnêteté ; il en est de même de Vermer, qui appelle volontiers un chat un chat. Piérard et le patoiseur de Beauraing ont entre eux plus d'un point de contact ; mais ils sont surtout des écrivains de terroir, inspirés par le terroir lui-même, — trésor de poésie, source de vie où se perçoit et palpite l'âme de la race. »

NOTRE PAYS

Félix PAULSEN. **En terre liégeoise. Liége pittoresque et industriel.** Illustrations de Henri Meunier et Marius Renard. — Gand, Société coopérative Volksdrukkerij. 1 vol. in-8° (23 × 15), 181 p.

En écrivant ces pages, M. Paulsen, plus d'une fois, se sera dit qu'une chose au moins rapproche les hommes, la sensibilité à la belle nature, et que ceux dont il combattait les idées et les actes, éprouvent comme lui le charme de nos vallées, de nos bois et de nos vifs ruisseaux : il a, d'un généreux romantisme, introduit dans ses chapitres la louange de notre paysage, ville, montagne ou plaine, et tragique chaos d'usines et de terrils ; ce faisant, il aura vu fleurir en lui l'espoir de séduire plusieurs de ses adversaires.

Et dans un cadre varié par la nature et mutilé par l'industrie, il a introduit le grand acteur, l'ouvrier. Il a étudié ses misères et reproduit ses plaintes.

Aussi bien, nous présente-t-il un livre de propagande socialiste, de vulgarisation. Mais il s'efforce à une impartialité tangible, et, s'il critique avec grande amertume, il mentionne en plusieurs endroits les progrès réalisés par les patrons en vue du bien social.

Il réussit mieux à montrer l'âme ouvrière que l'esprit de la bourgeoisie, et à ce titre, son livre sera plus utile aux bourgeois qu'aux ouvriers. Lu par ceux dont il attaque les intérêts, il doit s'adresser à leurs plus affinés sentiments moraux ; lu par les autres, il ne s'adresse qu'à leur désir de mieux-être. C'est un livre moralisateur pour ceux-là surtout qui en rejettent la doctrine.

L'argumentation est inégale. Ainsi, M. Paulsen observe (p. 160) qu'au 31 décembre 1903, les 175,000 actions des charbonnages liégeois valaient en Bourse environ 152 millions. Et il ajoute que ces charbonnages *jouissent encore* d'une réserve de 17 millions ! Il y a évidemment faute de rédaction ou contre-sens : la valeur des titres comprend celle de la réserve. Dès lors, que signifie le *jouissent encore* que nous venons de transcrire ? Et puisque M. Paulsen s'indignait de voir ces titres augmentés en valeur depuis une cinquantaine d'années, ne pouvait-il examiner ce phénomène très curieux dont il ne dit mot, savoir que la Bourse cote de plus en plus haut la valeur des mines alors qu'elles renferment de moins en moins de charbon ?

Mais ne discutons point les thèses de M. Paulsen : il s'est fait l'écho des plaintes qui se perdent aux murs boisés de nos vallons et, à les entendre, nous nous instruirons parfois et il en résultera du bien. Il n'est rien de tel pour s'entr'aider que de se connaître.

Un mot des illustrations : tracées d'une plume alerte, elles ont un bel accent de vérité.

Fernand Mallieux.

Faits divers

Chansons populaires. — Nous avons signalé l'an dernier (p. 397) une initiative remarquable, prise en pays flamand en faveur du relèvement de la Chanson populaire.

A ce sujet, le journal *le XX*e *Siècle*, n° du 2 juin, apporte quelques détails nouveaux qui montrent l'esprit de persévérance avisée qui anime les propagandistes de cette œuvre excellente :

« *La Métropole* (d'Anvers) annonce que la Société « Liederen voor ons volk » (Chansons pour notre peuple), qui a déjà tant fait pour l'éducation esthétique du peuple, va essayer de s'implanter dans les campagnes flamandes et d'y introduire à la place des chants vulgaires actuellement à la mode des chansons d'un caractère un peu plus relevé.

» Encouragée par les succès remportés actuellement à la foire, la Société se propose de faire entendre ses chansons sur le champ des kermesses villageoises. La Société demanderait en outre à l'administration communale de chaque localité de donner aux seuls interprètes de ses chansons l'autorisation de chanter et de vendre des couplets. »

La chanson wallonne souffre du même mal. Nous signalons cette intelligente initiative, en émettant le vœu de voir surgir une œuvre analogue en Wallonie.

Gr.

Une exposition d'art dinantais. — Ce serait une erreur de croire que Dinant fut célèbre seulement par la dinanderie; comme toutes les communes riches du moyen-âge, cette ville vit tous les arts se développer dans son sein. Malheureusement, jusqu'aujourd'hui les œuvres dinantaises étaient restées pour ainsi dire inconnues.

C'est pour les faire connaître au public qu'un comité s'est constitué à Dinant, sous les auspices des pouvoirs publics, en vue de réunir tous ces chefs-d'œuvre en une exposition de l'art dinantais. Le travail préparatoire s'est poursuivi sans bruit pendant de longs mois, avec calme et ténacité. Enfin, l'entreprise est assurée d'un plein succès, L'exposition s'ouvrira le 30 juin et se clôturera fin septembre.

L'on y trouvera des œuvres de Patenier, de Blès, Tabaguet, de Lion, des Hallaux, des Sodar, etc.

Wiertz y apparaîtra sous un jour nouveau : celui de portraitiste. Et voici que précisément la ville de Dinant compte rehausser cette belle fête artistique par l'inauguration du Monument Wiertz. On sait que ce peintre est né à Meffe, faubourg de Dinant, le 22 février 1806.

L'abbé Tichon, qui s'occupe avec zèle de l'exposition, révèle un détail bien curieux relatif aux Hallaux et que relate le correspondant bruxellois de la *Meuse* :

« Les Hallaux, au commencement du siècle dernier, sont tisserands. Le cadet quitte le métier pour l'Académie d'Anvers, où la mort le ravit au

milieu des plus brillants succès. L'aîné, resté à l'atelier, est chargé spécialement de la menuiserie et de la teinture. Lui aussi a une âme d'artiste. Il tissera lui-même la toile de ses tableaux, en confectionnera les châssis et les cadres, fabriquera ses pinceaux et broiera ses couleurs. Il aura pour directeur un troisième frère paralytique. Il lui construit un véhicule et le voilà traînant le char de l'impotent sur les bords pittoresques de la Meuse et de la Lesse ; l'œil scrutateur du maître a saisi un coin digne du crayon ; on s'arrête, on discute, on dresse le chevalet et le travail commence... »

L'on verra encore à l'exposition de rares spécimens des dentelles de Dinant, richesses peu connues.

L'on y réunira aussi des cristaux de Vonêche. La cheville ouvrière de Vonêche passa au Val-Saint-Lambert et de nombreux ouvriers l'y suivirent.

Enfin, il va de soi que les dinanderies auront une large place à cette exposition, dont l'organisation est poursuivie notamment avec une sollicitude digne d'eloges par le secrétaire de la ville, par l'abbé Tichon, cité plus haut, et par MM. Delvaux et Bequet.

Une Ligue wallonne à Mons. — Sur l'initiative de la *Ligue wallonne du Brabant*, un important meeting s'est tenu à Mons, le 28 avril, qui a heureusement abouti à la création d'une *Ligue* régionale. Le Cercle artistique *Le Labeur* s'est acquitté avec tact et dévouement de la propagande, et la séance a réuni un public nombreux, dans lequel on remarquait un grand nombre de mandataires des différents partis.

Au bureau siégeaient : MM. Colleye, président de la *Ligue wallonne du Brabant;* Delaite, président de la *Ligue wallonne de Liége;* Louis Monnon, secrétaire du Cercle *Le Labeur;* Achille et Hector Chainaye, les dévoués propagandistes wallons, et Oscar Colson, directeur de *Wallonia.*

C'est M. Colleye qui prend le premier la parole. Il expose le but de la réunion, en rappelant que le mouvement wallon, bien qu'existant depuis un grand nombre d'années, n'a pris corps que depuis le Congrès mémorable de Liége en 1905. Ce mouvement, dit-il, n'est ni belliqueux ni politique. Il a exclusivement pour but la Défense wallonne. L'orateur démontre en excellents termes l'urgence pour les Wallons de s'unir pour résister à la propagande violente et agressive des Flamingants et à l'envahissement flamand. En terminant, M. Colleye rend un solennel hommage à la mémoire d'Emile Harzé, l'éminent Directeur des mines, qui a donné le dernier souffle de sa vie au mouvement wallon sur une question où sa haute compétence était universellement reconnue et son indépendance hautement honorée.

M. Julien Delaite prend ensuite la parole. Il pose nettement la question sur le terrain des races. Les Flamingants, dit-il, n'ont que des paroles de mépris pour la race wallonne. Il répond à certaines affirmations insultantes qui se sont produites au Parlement. et reprend l'intéressant parallèle établi au Congrès de Liége par M. Jean Roger, sur la situation matérielle et morale des Wallons et des Flamands. Se plaçant ensuite sur le terrain

légal et administratif, l'orateur montre qu'on a laissé prendre petit à petit toutes espèces de mesures vexatoires contre les Wallons. Les Flamands, dit-il, ont depuis longtemps obtenu des satisfactions légitimes; mais, sous la pression des Flamingants, ils ont obtenu ensuite un grand nombre de faveurs à notre détriment. Ceux-ci ne rêvent que la prépondérance du Flamand, la disparition de la langue française et l'écrasement des Wallons. C'est pour résister à ce programme antinational, pour résister à l'oppression, que les Wallons doivent s'unir étroitement.

M. Achille Chainaye examine la Loi sur les Mines, qui doit revenir bientôt devant les Chambres. L'amendement Franck, dit-il, ne satisfait pas l'opinion publique. On a prévu l'élément indigène employé dans les mines du Limbourg; or, cette intervention ne se réalisera peut-être que dans dix ou quinze ans : en attendant, ce seront des Wallons qui seront tout d'abord et pour de fort bonnes raisons employés aux longs travaux préparatoires à l'exploitation de ces mines. Au reste, quel Flamand voudrait-on imposer à nos ingénieurs comme aux autres? Il n'y a en Belgique que des « patois » flamands, le Néerlandais n'y est pas connu; et si c'est le Flamand officiel que l'on veut imposer aux ingénieurs des mines, il s'agit alors de cette langue artificiellement fabriquée dans les bureaux des Ministères, et dont l'emploi usuel est encore à créer. Le but avéré des Flamingants est de supprimer l'usage du Français en Pays flamand. Notre devoir est de protester.

M. Hector Chainaye, succédant à son frère, explique le but et les statuts de la *Ligue wallonne du Brabant*, et en propose l'examen au groupe qui va se fonder à Mons. Il commente en termes très éloquents les différents vœux qui ont été adoptés par les Congrès de Liége 1905 et de Bruxelles 1906. On prépare, dit-il, pour les prochains Congrès, une étude comparative des vingt-cinq derniers budgets belges, et il sera établi, chiffres en mains, que les Wallons payent les trois quarts des impôts et qu'une injuste générosité des pouvoirs publics favorise la partie flamande du pays en sacrifiant les intérêts les plus évidents de la Wallonie. Les Wallons ont perdu beaucoup de temps en protestations parfaitement inutiles, parce qu'elles étaient individuelles. Il est temps de profiter partout du bel exemple de solidarité wallonne donné par les députés montois, qui, le 14 mars dernier, dans un vote mémorable, se sont unanimement solidarisés sur une question qui leur a justement paru avoir une importance capitale pour les intérêts wallons.

Des applaudissements chaleureux ont salué et maintes fois interrompu ces remarquables discours.

Avant de lever la séance, M. Colleye a tenu à remercier encore l'assistance. Il a fait connaître la composition du Comité provisoire de la Ligue nouvelle, qui comprend d'éminentes personnalités appartenant aux diverses opinions politiques et philosophiques. Leurs noms ont été unanimement salués par les acclamations du public, qui s'est fait inscrire en masse sur les listes d'adhésion.

On peut attendre avec confiance du nouveau groupement ainsi constitué une action sage et énergique en faveur des droits de la Wallonie.

Pierre Deltawe.

Le Jubilé de la Ligue Wallonne de Liége. — Le 9 mai, cette Société a fêté avec simplicité, mais non sans éclat, la dixième année de sa fondation.

A 11 heures du matin, elle réunissait ses amis en une assemblée solennelle, qui s'est tenue au vaste local de la Bourse. On y remarquait des délégations des principaux groupements wallons, accompagnant les drapeaux des sociétés participantes.

Le séance était présidée par M. Julien Delaite, ayant à ses côtés MM. Dupont, vice-président du Sénat, président d'honneur de la Ligue ; Fraigneux, échevin de la Ville, vice-président; Nicolas Lequarré, président de la *Société liégeoise de Littérature wallonne;* Colleye, président de la *Ligue Wallonne du Brabant*, etc.

M. Dupont souhaite la bienvenue aux délégations; il rappelle l'idée qui présida à la fondation de la *Ligue.* Il s'agissait d'abord de glorifier notre vieux langage. Dans ce domaine, la grande production wallonne, la création à Liége d'un Théâtre Wallon officiel, et une œuvre telle que le « Dictionnaire général de la Langue Wallonne », montrent que les Wallons ne se sont pas endormis. Il fallait aussi défendre les droits des Wallons; « car si nous ne voulons pas de désunion parmi les Belges, nous n'entendons point non plus être des victimes ». En terminant, M. Dupont s'élève vigoureusement contre les exagérations flamingantes.

De longs applaudissements saluent la péroraison de ce discours.

Le Secrétaire de la *Ligue* donne ensuite lecture d'un rapport des plus documentés embrassant les dix années d'existence de la *Ligue.*

Après lui, M. Delaite insiste sur quelques points de l'œuvre accomplie par la Société jubilaire, notamment en ce qui concerne le théâtre wallon et les exigences flamingantes, comme celle qui s'est manifestée encore lors de la discussion de la loi sur les mines.

Le Président rappelle aussi que des *Ligues* analogues ont été fondées à Mons et à Vilvorde, et que bientôt, sur l'initiative de collaborateurs de *Wallonia*, il s'en créera à Namur et à Charleroi.

Le Secrétaire, au nom du Comité de la *Ligue*, félicite M. Delaite à l'occasion du dixième anniversaire de sa présidence et lui remet, au nom des membres, une grosse gerbe de fleurs.

Après avoir remercié ses amis, le Président donne la parole à M. Lequarré, le vénérable président de l'Académie wallonne, qui salue la *Ligue* au nom des Sociétés participantes. Il la félicite de son action énergique. Au milieu des applaudissements de l'assemblée, il fait un parallèle entre le tact et la modération des revendications wallonnes et l'exagération outrancière et intolérable du Flamingantisme.

Puis commence le défilé des délégations qui apportent les félicitations de leurs Cercles respectifs et offrent des palmes et des gerbes de fleurs à la *Ligue Wallonne.*

Le soir, un banquet a réuni et les membres de la Société et les délégations, et l'on a tosté d'enthousiasme à l'avenir de la *Ligue* et au succès de son utile action patriotique. *Pierre Deltawe.*

Ouvrages reçus

Henri ALLORGE. *Le Clavier des Harmonies, transcriptions poétiques.* — Paris, Plon-Nourrit. In-8° (18.8 × 12), XII + 150 p. Prix : 2 fr. 50.

Jules BERCHMANS. *Etude sur les Paysagistes français et belges au Musée de Liège.* — Liége, Charles Desoer. In-8° (19.5 × 13.5), 31 p.

Joseph CHOT. *A la Frontière. Types du Pays du Viroin*, roman, avec 7 dessins d'Albert GUESQUIÈRE, hors texte. — Paris-Verviers, « L'Edition artistique ». In-8° (18 × 12), 313 p. Prix : 3 fr.

Célestin DEMBLON. *Le Premier Mai dans le Passé, esquisse historique.* — Liége, impr. « La Wallonie ». In-8° (20.5 × 13.5), 16 p. Prix : 10 cent.

Henri GAIDOZ. *De l'étude des Traditions populaires en France et à l'Etranger.* — Extrait des « Explorations Pyrénéennes », année 1906. — Bagnères-de-Bigorre, D. Bériot. In-8° (25 × 16.5), 24 p.

Maurice HOUTART. *Jacques Daret, peintre tournaisien du XV[e] siècle.* — Tournai, Castermans. In-8° (22.8 × 14.5), 45 p.

Th. LESNEUCQ-JOURET. *Histoire de la ville de Lessines*, 2[e] édition, considérablement augmentée.— Lessines, Van Nieuwenhove. In-8° (24 × 16), 324 pages.

Louis MANDRIN. *Ombres voluptueuses*, poèmes. — Paris, Sansot. In-8° (18.5 × 11.7), 132 p. Prix : 3 fr. 50.

Louis PIÉRARD. *Images Boraines*, poèmes. — Bruges, Arthur Herbert. In-8° (20.8 × 15). 84 p. Prix : 2 fr.

Eloi SELVAIS. *Fantaisies, poèmes crayonnés pour Ninon.* — Paris-Verviers, « L'Edition artistique ». In-8° (18 × 12), 32 p.

Hector VOITURON. *Modeste Carlier, peintre d'histoire, sa Vie et son Œuvre.* — Mons, V[e] Janssens. In-8° (22.4 × 14.7), 40 p. 2 portraits et 2 grav. hors texte. Prix : fr. 0,75.

Léon WAUTHY. *Les Voluptés*, poèmes. Avec dessins et couverture de Marguerite ROBYNS, portrait de l'auteur par Gaston WANKENNE. — Paris-Verviers, « L'Edition artistique ». In-12 (23.5 × 17.5), 24 ff. Dessins tirés en couleurs. Prix : 4 fr.





Le tour de Saint-Hermès, à Renaix.

I. Renaix.



Située au sud-ouest de la Flandre orientale, aux confins du Hainaut et des deux Flandres, Renaix est une ville flamande entourée de tous côtés, sauf au nord, de villages wallons. Son altitude, qui est de trente-cinq mètres seulement, fait mieux ressortir celle des monts voisins ; mont de Lenclus, mont de l'Hotont, Muziekberg, qui varie de cent-quarante à cent-cinquante mètres. Ce sont ces deux caractères de Renaix qui donnent tout son charme au tour de Saint-Hermès : la piété impassible et farouche des Flamands s'y allie à la gaîté tapageuse des Wallons. D'autre part, le tour s'accomplit en grande partie sur des hauteurs d'où l'on embrasse sans cesse tout le panorama de Renaix aux multiples toits qui rougeoient au soleil. Tour à tour, l'œil plonge dans les ravins remplis de verdure ou se repose avec complaisance sur les collines environnantes, où s'étale en amphithéâtre une frondaison variée. Aussi, le tour de Saint-Hermès a-t-il dégénéré en ces derniers temps en promenade pittoresque, en partie de plaisir où l'on fait honneur aux vivres et boissons emportés et d'où chevaux et voitures reviennent garnis et enguirlandés comme d'un Longchamps fleuri.

II. Saint Hermès et l'église de Saint-Hermès.

En dehors des nombreuses antiquités préhistoriques, romaines et franques découvertes aux environs de Renaix, on ne connaît rien de positif sur cette ville avant le IXe siècle. Louis-le-Débonnaire bâtit l'abbaye d'Inde, près d'Aix-la-Chapelle, et, en 830, il la gratifia de la majeure partie des biens du monastère de Renaix. Celui-ci, selon d'anciens chroniqueurs (1), avait été fondé par saint Amand en

(1) Baldericus, *Chronicon Cameracense*, lib. I, c. 75 et lib. II, c. 44. Edit. Le Glay.

l'honneur des saints Pierre et Paul. Le 6 juillet 860, l'empereur Louis fit transporter dans l'église de Saint-Pierre, à Renaix, les reliques de saint Hermès que son père Lothaire avait apportées de Rome en 851 et qui reposaient depuis lors à l'abbaye de Saint-Corneille, d'Inde.

L'église de Saint-Hermès (1) fut fondée au commencement du XIIe siècle, à côté de l'église abbatiale de Saint-Pierre. Elle renferme, outre certains restes de l'époque romane, d'autres parties qui ne remontent qu'à la période ogivale primaire, voire secondaire. C'est là que reposent les reliques de saint Hermès, dans une châsse que les Renaisiens appellent *Fiertel*, du mot roman « fierte » lat. *feretrum.*

En 1089, les reliques de saint Hermès furent placées dans une nouvelle châsse d'argent par Gérard II, évêque de Cambrai. En 1526, Robert de Croy, évêque de Cambrai, ordonna à Godefroid, abbé d'Eename, de transférer les reliques de saint Hermès de l'ancienne fierte dans une nouvelle (2).

Le patron de Renaix est un ancien préfet de Rome, qui fut martyrisé en 131, par l'empereur Adrien. Selon la légende, il aurait enchaîné le diable, et son autel est surmonté de sa statue équestre le représentant trainant le diable derrière lui. Ce sujet est reproduit sur un ancien panneau que deux pages portent à la procession devant la société des Carabiniers de Saint-Hermès.

C'est évidemment à cette légende que saint Hermès doit d'être invoqué comme guérisseur de la folie, cette maladie diabolique. Les fous, autrefois considérés généralement comme possédés de l'esprit malin, sont conduits devant l'autel de saint Hermès et attachés à des anneaux qui s'y trouvent fixés, dit-on, mais que je n'y ai plus trouvés (3).

Non seulement les idiots mais encore les enfants pris de frayeurs nocturnes sont amenés devant l'autel du grand saint Hermès. Alors le prêtre les couvre de son étole et récite le commencement de l'Evangile selon saint Jean. Par la suite, il arrive que la peur terrible qui rendait auparavant leur sommeil agité, qui les faisait se dresser sur leurs lits avec des yeux démesurément ouverts et avec des cris entrecoupés de sanglots, disparaît tout à coup.

Sans doute pour témoigner de leur gratitude à saint Hermès,

(1) Voir sur cette église : *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie,* 17e a. (1878), pp. 364-384 et 18e a. (1879), pp. 173-178, articles de J. Ruttiens et E. Serrure.

(2) *Historia sacra et profana archiepiscopatus Mechliniensis,* Cornelii Van Gestel, Hagae Comitum, 1725, t. II, p. 240.

(3) Sainte-Gertrude, à Landen, était aussi invoquée contre les frénétiques (*Histoire de Landen,* par A. Wauters, dans le *Bulletin de la Société royale de Géographie,* t. VII, 1883, p. 565).

plusieurs personnes se sont habituées à faire chaque année pendant la neuvaine qui suit la fête « le tour de Saint-Hermès. » Elles marchent à travers la nuit portant au-dessus de leurs vêtements une chemise de toile grossière, égrenant dévôtement le rosaire et s'arrêtant pendant quelques instants devant les chapelles ou les calvaires qui se dressent çà et là sur le parcours, jusqu'à ce qu'elles s'arrêtent enfin à l'aube du jour en l'église de Saint-Hermès pour assister à la sainte messe et déposer une offrande aux pieds de la statue.

Quant à la procession qui se fait le dimanche qui suit la Pentecôte, ou dimanche de la Trinité, on ignore l'époque de sa fondation, mais on en constate l'existence positive en 1453. Elle parcourt un trajet d'environ sept lieues, tout en restant sur les limites ou « marches » du territoire de Renaix (1). Sous ce rapport elle ressemble aux fameuses Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse, qui suivent également un circuit de sept lieues, nombre fatidique, et qui sont protégées par des confréries armées, chargées à l'origine de défendre la châsse contre la malveillance des voisins ou la rapacité des brigands (2). Ici les hommes armés ont disparu, mais nous les retrouvons à toute évidence dans les cavaliers qui font le tour, et dont la présence ne se justifie pas autrement, saint Hermès n'étant pas invoqué comme guérisseur de chevaux, à l'instar de saint Guidon, à Anderlecht, saint Servais, à Stambruges, ou saint Barthélemy, à Bousval.

III. **Le tour de Saint-Hermès**

A l'issue d'une messe solennelle, célébrée à sept heures du matin, la procession se met en branle. La marche est ouverte par le corps des sapeurs-pompiers, aux casques brillants, comme un peu partout, *mais précédés encore d'une demi-douzaine de sapeurs barbus, portant* la hache et le tablier de cuir blanc, pour le reste ressemblant à des gendarmes en grand uniforme. Viennent ensuite la musique communale, les principales sociétés de Renaix et des environs, avec fifres (3), tambours et étendards.

(1) Je ne puis admettre que le tour de Saint-Hermès rappelle le parcours que saint Hermès faisait à cheval après avoir travaillé aux champs pendant toute la journée. (*Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXXI, 28.)

(2) *Congrès archéologique de Mons*, 1894, pp. 218 et suiv. et *Annales du Cercle archéologique de Mons*, XXXIV, 1905, où l'on lit dans la « Relation d'un séjour de Michel de Saint-Martin, à Mons, en 1661 » p. 315 : « Les portes de la ville [pendant la procession du jour de la Trinité, à Renaix] sont fermées et les soldats en armes sur les remparts. Il y a au dehors, particulièrement en temps de guerre, des compagnies de cavalerie rangées en escadrons pour éviter les surprises de l'ennemi. »

(3) De même la procession de Sainte-Rolende, à Gerpines (*Congrès archéologique de Mons*, 1894, p. 220). « C'est une des poésies de la fête ; on ne l'entend

Parmi celles-ci, on remarque l'antique confrérie de Saint-Hermès, précédée de sa bannière, de ses joueurs de tambour et de fifre, vêtus d'une tunique verte, ayant sur la tête un shako-tromblon rouge, bordé de jaune, orné d'une frange verte et surmonté d'un pompon blanc et bleu. Deux enfants vêtus de vert (1) également, portent l'écusson de la société.

Voici la croix, les acolytes, les bannières. La châsse de Saint-Hermès paraît ; un sonneur la précède ; il fait résonner tour à tour d'un pas cadencé les deux clochettes dont il est muni. C'est, en ville, à la corporation des cordonniers ; à la campagne, à des ouvriers désignés par l'administration communale qu'est réservé l'honneur de porter les saintes reliques. Un groupe de jeunes orphelines, en robe grise, un mouchoir blanc noué négligemment autour du cou, les cheveux en désordre, les entoure. Il représente les folles que guérit saint Hermès.

Vient le clergé dont le chef porte, dans un riche reliquaire, un des bras du saint ; les autorités civiles (2) paraissent suivies des cavaliers (3) ; leur nombre varie de 150 à 200. Après les cavaliers, les voitures : l'une de celles-ci est réservée à un délégué du clergé et un délégué de l'administration communale, à qui incombe pour ce jour la garde des reliques (4). Après avoir parcouru les principales rues de la ville, le cortège s'arrête au faubourg d'Ekkerghem, le clergé est rentré à l'église ; les sociétés et les autorités font la haie ; la musique entonne le vieil air renaisien, le *Fiertel*... et le tour commence (5).

plus qu'à la procession de Sainte-Rolande. » Erreur, comme on voit. — Voy. les airs de fifres de Gerpines, dans *Wallonia*, II (1894), p. 140 et suiv.

(1) Le blanc et le vert sont les couleurs de la ville. Elles sont placées toutes deux à la hampe, le vert en dessous. Quant aux armes de la ville, elles se blasonnent ainsi : D'or à une aigle biceps de sable, languée, becquée, membrée et onglée de gueules, l'écu timbré d'une couronne d'or.
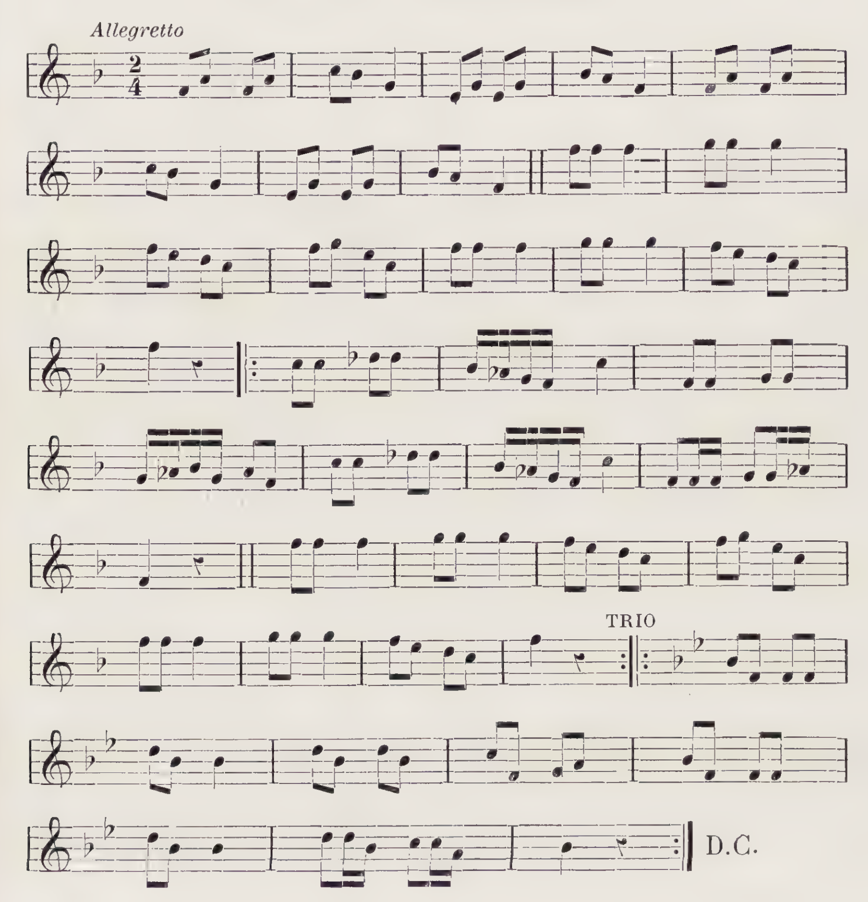
(2) En 1669, fut conclu un accord entre le prince de Nassau, seigneur de Renaix, et les prévôt, doyen et chapître de Renaix en vertu duquel le seigneur de Renaix, et, à son défaut, son grand bailli, suivait seul le prêtre portant le Saint-Sacrement, tandis qu'il avait à sa droite le magistrat et à sa gauche les bailli et hommes de fiefs du sieur Prévôt. (Delghust, *La Seigneurie de Renaix*, p. 74.)

(3) A Grez, le 23 avril, jour de la Saint-Georges, il se fait aussi une procession d'hommes à cheval. (*Wallonia*, VII, 1899, p. 101.)

(4) Delghust, p. 111 : « Le bailli de la Baronrie et celui de la Franchise accompagnaient le tour de Saint-Hermès et prétendaient tous deux porter la verge de justice droite sur tout le parcours en signe de leur pouvoir. Des difficultés éclatèrent à ce sujet et furent tranchées en 1557 par le Conseil de Flandre, au bénéfice du bailli de la Baronrie. »

(5) Le *Fiertel* a été transcrit pour piano par M. D. Vandenhende. (Gand, Paternotte, édit.) Il n'est pas accompagné de paroles. Nous reproduisons ci-contre la mélodie, simplifiée, dans le ton choisi par M. Vandenhende.

Air de la Fierte de Renaix.



La procession escalade le mont de la Cruche et arrive vers dix heures à l'église de Louise-Marie, sur la limite de Renaix. Le clergé vient prendre possession de la châsse qui est processionnellement conduite dans le temple pour y être honorée par les fidèles des environs. Cependant les pèlerins déjeûnent dans les estaminets aux alentours. Ceux qui ont emporté des provisions organisent des pique-nique dans les bois du Muziekberg.

Aprés le déjeûner, le cortége se remet en marche. Tout-à-coup une fusillade éclate, le clairon sonne, les porteurs de la châsse prennent le pas de course. On est arrivé sur un plateau, au Boekzitting (établissement des hêtres; un hêtre magnifique s'y voit encore). Cette coutume a pour but de rappeler l'attentat commis en 1721, par des

bohémiens qui infestaient alors le territoire de Renaix et d'Ellezelles ([1]). Ils voulurent s'emparer de la châsse, mais ils furent repoussés grâce à la bravoure des cavaliers de Rooborst et de Saint-Sauveur. Voilà pourquoi la commune de Rooborst participe encore, chaque année, au cortège. C'est pour ce motif également que les cavaliers de Saint-Sauveur sont les premiers è escorter la châsse, suivant le dicton :

C'est à vous l'honneur
Braves cavaliers de Saint-Sauveur,

et aussi les premiers... à goûter le vin d'honneur. Ces prérogatives, les braves de Saint-Sauveur ne les ont pas conservées sans luttes ([2]) et les vers cités plus haut ne sont que le refrain de la chanson suivante, composée à leur intention à la suite d'un conflit avec les cavaliers de Rooborst ou d'Ellezelles. Cette chanson est datée de « Renaix, le 26 mai 1839 » et est signée comme suit : « compositeur, Beaucamps Louis. »

Honneur aux cavaliers de Saint-Sauveur

1.

Braves cavaliers de Saint-Sauveur
Sont tous des garçons de cœur,
Ils font la procession entière,
Jamais ils ne sont en arrière,
C'est à vous l'honneur *(bis)*
Braves cavaliers de Saint-Sauveur.

2.

Braves cavaliers à vous l'honneur
Premiers à la tête n'ayez pas peur.
Ils feront le tour entier,
Jamais ne seront en arrière.*(Refrain.)*

3.

Cavaliers d'Ellezelles attention.
Et ne tombez pas en affront.
Saint-Sauveur ne répond pas de [l'arme
Vaincre ou mourir sur la place [d'armes. *(Refrain.*

4.

Saint-Sauveur à vous l'honneur
Vous aurez le prix d'honneur.
Ellezelles voulait se mettre à la tête
Brave Saint-Sauveur le fit battre [retraite. *(Refrain.*

(1) « Des bandes de vagabonds, voleurs et incendiaires, sous le nom d'*Egyptiens*, infestaient les environs d'Ath, Flobecq, Lessines et Renaix, en 1726, 1733 et 1734. » *(Cercle archéologique de Mons*, tome X, 2e partie, p. 19). Lire aussi dans le « *Tour du Monde*, 30 avril 1898, n° 18 — A travers le monde, p. 137 » : *L'Ostension du Dorat* [chef-lieu de canton de la Haute-Vienne] par Jacques Rougé. On y retrouve comme ici, et dans l'Entre-Sambre-et-Meuse, les processions septennales, les circuits de sept lieues, les bandes armées qui devaient protéger les reliques contre les attaques des protestants, les feux de salves. — A Ath, un ban politique promet le silence et dix écus de récompense à quiconque viendra dénoncer au châtelain d'Ath la retraite de quatre Egyptiens évadés des prisons de cette ville (19 mars 1733).

(2) Une transaction eut lieu : Ceux de Rooborst, à pied, sont les premiers devant le « corps saint », ceux de Saint-Sauveur sont les premiers à le suivre à cheval.

5.

Depuis cent ans et encore plus
Saint-Sauveur a toujours vaincu,
Ils sont toujours à la tête
Jamais ne battent retraite.
(Refrain.)

6.

Celui qui a composé la chanson
C'est un vieux troupier de Napoléon
Qui n'a plus père ni mère.
Il est maintenant dans la misère.
(Refrain.)

7.

Je vous salue, mes bons amis,
A vous l'honneur et le prix
Saint-Hermès vous attend à la tête,
Avec tambour et trompette.
C'est à vous l'honneur *(bis)*
Braves cavaliers de Saint-Sauveur.

Sans piétiner comme le naïf auteur de cette naïve chanson [1], la procession passe tour à tour devant la chapelle de Lorette, le hameau de Beaufau et la chapelle de la Tombelle où elle s'arrête et où les mères de famille des environs sont accourues pour baiser la châsse et la faire baiser à leurs enfants.

Sur le territoire de Saint-Sauveur, la procession fait une station à la chapelle de *Croix-ou-pile* (Crucipile). Les habitants du voisinage, auxquels la cloche de la chapelle annonce l'arrivée du corps sacré, y viennent en foule vénérer les reliques qu'on y dépose pendant quelques instants. Ensuite le cortège arrive aux limites de Wattripont.

« Un des notables s'avance vers les magistrats de Renaix pour leur offrir le vin d'honneur. L'un des magistrats remet alors au dit notable de Wattripont un beau gâteau que l'on expédie immédiatement à Paris, où il doit figurer sur la table de M. le comte de Béthune, propriétaire de l'ancien château et d'une partie des terres des seigneurs de l'endroit. » N'oublions pas l'accolade donnée par le délégué de l'administration de Renaix à la dame du notable wattripontois.

Ce gâteau, sur lequel figurent deux mains entrelacées serait le symbole de la reconnaissance des habitants de Renaix pour les privilèges que leur accorda en 1240, Gérard, sire de Waudripont, aujourd'hui Wattripont [2]. Suivant une autre version, ce serait le souvenir de la réconciliation du seigneur de Waudripont et du

(1) Communiquée par M. François Dendauw, de Renaix.

(2) *Notice sur Wattripont*, par Bernier. *(Bulletin de la Société historique et littéraire*, de Tournai, tome XVII, p. 259-260).

baron de Renaix à la suite d'un procès qu'ils terminèrent à l'amiable, en se donnant l'accolade et la main (1).

La procession se dirige du côté de Russeignies où elle arrive vers midi. La châsse est portée à l'église, tandis que les pèlerins s'en vont diner (2). Vers 2 heures, la marche recommence. On passe à la ferme de *Wadimont* ou ferme *Saint-Hermès* dont on effectue trois fois le tour, à l'intérieur de la cour. « Cette ferme était autrefois la propriété du chapitre et c'était là que deux chanoines délégués par celui-ci attendaient jadis le cortège et distribuaient à tous ceux qui l'accompagnaient une tarte bénite arrosée de vin ou de bière. » Depuis quelques années cette coutume a été supprimée par le propriétaire de la ferme.

De Russeignies, beaucoup de Renaisiens, à cheval, en voitures, à bicyclette, retournent dîner en famille, pour rejoindre la châsse à sa rentrée en ville vers cinq heures. Des pèlerins, des cavaliers par petits groupes, fatigués du long repos de Russeignies, commencent à escalader le bois de l'Eynsdale (Hynsdaele). Enfin l'on entend dans le chemin creux le porteur de sonnettes ; celles-ci chantent, dit-on, en scandant chaque dissyllabe d'un coup alternatif de chaque main :

Berling |*Berlang*|	Berling |Berlang|
De fier |*tel komt*|	La châs |se vient|
Hij is |*al by*|	Elle est |tout près|
Te Wat |*tripont*|	De Wat |tripont| (3)

Le tour est tout à fait caractéristique ici. Plus rien de religieux : le sonneur s'en va d'un pas précipité comme s'il battait la charge contre les esprits infernaux qui hantent la cervelle des pauvres fous. La châsse recouverte d'une toile cirée est portée par quatre hommes qu'a peine à suivre un prêtre en noir. Les orphelines qui représentent les folles, sont dispersées, de ci de là, cueillant des fleurs. A cheval, en voiture, passent des gens qui ont arrosé copieusement leur dîner. Des chants joyeux commencent à se faire entendre. Cependant, au

(1) BATAILLE : *Recherches historiques sur la ville de Renaix*, p. 71. DELGHUST, p. 26. Cette explication nous semble moins acceptable, puisqu'elle ne repose sur aucune base historique, tandis que la première est le rappel d'une de ces bizarres redevances féodales, si nombreuses au moyen-âge.

(2) La châsse de Sainte Rolende, à Gerpines, est déposée pendant plusieurs heures dans l'église de Gougnies. Le repas champêtre se fait à Villers-Poteries. — La procession de Sainte-Rolende a été complètement décrite, pour la première fois, par M. CAMILLE QUENNE, dans *Wallonia*, II, 121, 144.

(3) Comp. l'Ommegang de la kermesse de Nieuport, le 27 juin : Le *reuze* (géant) superbement habillé et armé, ouvre la marche, précédé par des violons qui exécutent l'air populaire de la chanson : « De reuze komt. » (REINSBERG-DÜRINGSFELD, I, 430.)

Tilleul, les ruraux sont accourus au passage des reliques et s'étagent sur la déclivité des berges. Parfois on tire un coup de fusil, signe de joie, témoignage d'honneur. On vend pour quelques centimes des branches d'arbre, des bouquets de genêts, d'aubépine, dont on va décorer chevaux et voitures.

Le cortège descend enfin le mont de la Cruche au bas duquel le clergé et le cortége du matin attendent le corps saint qui est solennellement réintégré dans l'église. Les cavaliers et les assistants en voitures se rendent à la Grand'Place dont ils font le tour en grande parade. Le vin d'honneur leur est présenté par l'Administration et chaque société reçoit en la personne de son président une médaille commémorative.

Telle est cette importante procession dont la vogue dut être bien plus grande encore autrefois, du moins dans le Hainaut, si l'on s'en rapporte aux quelques détails historiques suivants : En 1461, un personnage représentait *saint Hermès* au cortège de la foire d'Ath. Il y avait au xv[e] siècle, dans l'église paroissiale de Saint-Nicolas, de Tournai, plusieurs autels, entre autres celui de *saint Hermès*, placé entre le chœur et la chapelle Notre-Dame. Il était orné d'un retable sculpté en bois, orné de peintures exécutées en 1475. Ces peintures devaient être d'une grande valeur vu leur prix élevé (60 livres 9 sous 5 deniers) et l'habilité de leur auteur, maître Philippart Truffin. En 1751, les maîtres de la confrérie de Saint-Hermès firent élever un nouvel autel qui existe encore aujourd'hui (1).

Un mandement adressé par le duc Philippe de Bourgogne à Philippe de Croy, seigneur de Sempy, grand bailli de Hainaut, et aux gens de son Conseil, à Mons (1458, 7 mai, à Bruxelles), leur ordonnait, à la demande des États de Hainaut, de défendre par cri public et sous de grosses peines, aux quêteurs et prêcheurs d'indulgences étrangers de venir quêter dans ce pays, avec leurs *fiertes*, reliques et lettres d'indulgences, à l'exception de ceux de Notre-Dame de Reims, de Notre-Dame de Cambrai, de Saint-Hermès de Renaix, etc. (2).

La popularité de ce cortége s'affirme encore par le sobriquet de *fietels*, corruption de *fiertels*, donné aux habitants de Renaix (3). C'est par un contre-sens encore plus grand que Reinsberg-Duringsfeld leur donne le surnom de *Titel (Calendrier belge*, I, 388).

(1) *Notice sur l'église paroissiale de Saint-Nicolas, de Tournai*, par L. Cloquet. (Mémoires de la Société historique et littéraire, de Tournai, t. 17, 1881, p. 339,)

(2) *Inventaire analytique des archives des Etats de Hainaut*, par L. Devillers, I, 1884. — 14, n° 31.

(3) A. De Cock, le « *Fietel,* » *à Renaix*, dans Volkskunde, 8e année, p. 46.

Le jour de la Trinité est celui de nombreuses processions aussi importantes telles que celles de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles, autrefois, de Walcourt, du Doudou, à Mons.

Ce n'est pas uniquement saint Hermès qui est réputé guérir de la folie en notre pays. Outre sainte Gertrude, à Landen, déjà signalée plus haut, il y avait, dans l'église paroissiale de Sainte-Marie-Magdeleine, à Tournai, une confrérie de Saint-Mathurin. Ce saint, né à Larchaut, en Gâtinois, de parents idolâtres, parvint dès sa jeunesse à l'épiscopat. Appelé à Rome, près de l'empereur Galère, il délivra sa fille de la possession du démon. Il mourut en 388. On l'invoque contre la possession du démon, la sorcellerie et les maladies de l'esprit. Son culte était déjà célèbre à Tournai, en 1392, et la confrérie érigée sous son vocable, à l'église de la Madeleine, existait en 1511. Les plus antiques images le représentent exorcisant la fille de l'empereur [1].

La fête de Sainte-Dymphne (15 mai), à Gheel, donne lieu à une neuvaine très célèbre en faveur des insensés. Ceux-ci y assistent dans une maison attenante à la tour et durant la neuvaine ils passent chaque jour, *neuf* fois, en rampant au-dessous du sépulcre de la sainte. La même pratique doit être observée par toutes les personnes qui font la neuvaine à la place ou pour la guérison de l'un ou l'autre insensé [2].

A Sainte-Gertrude, à Landen, étaient aussi en vigueur jusqu'au commencement du XVIIe siècle, des neuvaines d'un genre particulier. On faisait *neuf* fois le tour de l'église, gardant un silence absolu ; on répétait neuf fois l'oraison dominicale et la salutation angélique et une fois le symbole des apôtres. Il fallait s'abstenir de porter du linge récemment lavé, ne manger ni de la viande de porc, surtout de la tête de cet animal, ni des œufs durs [3].

C'est de même par des neuvaines qu'autrefois saint Hermès guérissait les faibles d'esprit. Pendant la lecture de la messe du Saint-Esprit et pendant que brûlaient les chandelles d'offrande, on faisait prendre aux malades un bain neuf jours consécutifs. Maintenant ils sont inscrits sur le livre de Saint-Hermès, conservé dans l'église, puis on les mouille simplement de l'eau bénite de Saint-Hermès, et le

(1) *Notice sur l'église paroissiale de Sainte-Marie-Magdeleine, de Tournai*, par L. Cloquet. *(Mémoires de la Société histor. et littér., de Tournai*, t. 17, 1882, p. 400 et 401, note 6.)

(2) Reinsberg-Düringsfeld, *Calendrier belge*, I, 332, Ajoutons saint Gilles, à Emael, sainte Marie-Magdeleine à Cobbeghem.

(3) Wauters, *Description et Histoire de Landen*, dans *Bull. de la Société roy. de Géogr.*, t. VII, 1883, p. 565.

prêtre place son étole sur la tête du simple d'esprit qu'il a sous les mains et lui donne la sainte relique à baiser.

D'autres curieux usages ont disparu à leur tour, témoin ce que rapporte Reinsberg-Duringsfeld (1).

« Au retour du cortége, les petites filles, qui ont figuré les folles, accompagnaient avec le pasteur les saintes reliques jusqu'à la Grand' Place, au milieu de laquelle se trouvait alors une petite mare. Arrivées là, les filles quittant tout à coup la procession, se jetaient sur leur pasteur et le poursuivaient en courant plusieurs fois autour de la mare jusqu'à ce qu'il terminât ce jeu en se jetant au milieu de l'eau. » Certaines coutumes ont cessé plus récemment, tels les trois tours que fait le cortège dans la cour de Saint-Hermès et les trois tours de la Grand'Place, exécutés au grand galop par tous les cavaliers, au bruit des pétards (2). Ainsi, de démembrement en démembrement, notre cortège finira un jour par perdre toute son originalité.

Jules DEWERT.

(1) *Calendrier belge*, I, 388, d'après *Kunst en Letterblad*, Gent, 1843, p. 83.

(2) L'après-midi, au retour de la procession [au xviie siècle] plusieurs jeunes gens, en armes, de Renaix et des villages voisins qui avaient accompagné les reliques, entraient dans l'église et, échauffés par la boisson, y déchargeaient leurs mousquets et fusils, à la grande épouvante des assistants et « causant telle fumée et puanteur de poudre, qu'il serait presqu'impossible d'y subsister. » Une ordonnance royale défendit d'entrer dans l'église avec des armes à feu. *(Bull. des comm. roy. d'art et d'archéolog.*, t. 17, p. 372.)





Un sport pittoresque

Le sployon



Dans un récent numéro de l'*Auto*, M. Paul Leclercq a décrit, de façon très agréable, un sport pittoresque fort en vogue à Spa depuis quelques années.

Le sployon, nom wallon du traîneau, « consiste, dit l'auteur, en un petit char étroit et très bas, ressemblant à s'y méprendre à ceux qui supportent le tronc des humbles culs-de-jatte de nos trottoirs, et au moyen duquel, à toute vitesse, on descend les côtes rapides de ce pays montagneux... après les avoir préalablement montées à pied ou en automobile. Car, n'allez pas croire surtout que ce sport, si rudimentaire qu'il vous paraisse, ne soit qu'un sport démocratique, dans le genre de ces belles glissades d'hiver, sur lesquelles s'élancent, pleins de flamme et les bras en l'air, les gamins des villages à la sortie de l'école. Le sployon compte, parmi ses adeptes, des fervents de l'automobile, du cheval et du ballon, et la sensation qu'il procure est, paraît-il, unique au monde.

» C'est, d'ailleurs, tout un art de se diriger, sans faire la cabriole, avec son chariot, dans les tournants, ou de dépasser, à toute allure, les sployons que l'on a devant soi, sur la route, car vous pensez bien que l'esprit de lutte, inné dans chaque sportman, a fait organiser des courses, que régit un « Sployon-Club », et tous les baigneurs qui fréquentaient en été la région de Spa ont pu assister à ces arrivées amusantes autant qu'émouvantes, qui sont l'un des attraits de la saison de cette ville d'eau.

» Quant au frein nécessaire à ce mobile à trois roues, qui descend ces côtes rapides, longues de plusieurs kilomètres, selon la loi de la chute des corps, il est obtenu par la semelle du soulier, que l'on appuie sur la roue d'avant, dont on tient, étant recroquevillé sur soi-même, le gouvernail de la main droite.

» Le sployon, qui ne fut au début, il y a trois ou quatre ans, qu'une sorte de chariot d'enfant, construit par quelque rudimentaire charron de village, s'est bien vite perfectionné. Ses roues sont maintenant munies de pneumatiques, comme celles des bicyclettes et des autos, et quelques « sployonistes » avisés ont même eu l'idée de se faire construire des sployons pliants que l'on porte sur l'épaule lorsque l'on gravit les côtes, à la façon d'un fusil, et que, arrivé au sommet, on déploie sur la route, afin de se livrer, dans la descente, aux griseries de la vitesse et aussi de l'équilibre, car, à certaines allures, le moindre coup de barre trop brusque, la plus légère faute vous ferait pirouetter sur vous-même ou vous mènerait au fond du fossé.



Concours de Sployons. L'attente du signal.

» C'est, en somme, une luge à trois roues, que l'on peut utiliser sur des routes vallonnées de ces régions ardennaises qui ne connaissent point les neiges éternelles de l'Engadine ou de la Suisse.

» Sans exagérer la portée ni l'avenir de cet amusement de sportsmen, pour qui connaît la topographie de ces jolies et si pittoresques régions vallonnées des Ardennes, dans lesquelles, le long des rivières d'eaux vives, les descentes succèdent aux côtes et les côtes aux descentes, et cela sur un réseau de routes macadamisées si différentes de ces larges routes aux gros pavés de la région plate des Flandres, il est permis de se demander, sans paradoxe ni fantaisie, si le sployon, malgré tout, ne pourrait pas être utilisé dans un but pratique, car sa légèreté le rendant facilement portatif dans les montées, il faciliterait du moins les belles allures le long des intermi-

nables descentes de ces routes, qui relient entre eux des villages aux petites maisons basses, assez éloignées, souvent, de toute voie ferrée ou de toute station de tramway vicinal. Il pourrait participer, peut-être, à la commodité de ces régions, auxquels de bons chiens, déjà, attelés aux charrettes, prêtent avec complaisance la force de leur poitrail et la rapidité de leurs pattes velues. »

***

Le *Bulletin du Touring-Club de Belgique*, en reproduisant l'agréable article de M. Paul Leclercq, fait connaître quelques photographies prises par M. Paul Dommartin, et que *Wallonia* est heureuse de donner à son tour, grâce à l'aimable obligeance de son excellent confrère.

Le *Bulletin* ajoute quelques mots au sujet du « Sployon » véritable, le traîneau des enfants, qui sert aussi à l'amusement des grands, chez nos paysans des Fagnes, dès que les neiges ont apparu. On voit alors, dit notre confrère, hommes et femmes vaillantes, sortir des greniers les sployons poussiéreux et gravir les côtes, tirant leur traîneau au bout d'une ficelle !

« Car le sployon primitif est un véritable traîneau muni de deux tiges en fer, glissant sur la glace ou la neige, et que l'on dirige dans les tournants à l'aide des jambes, labourant le sol, ou au moyen de deux piquets servant d'ailleurs aussi à donner l'impulsion initiale. Et peu à peu, pour autant que la course soit longue, comme c'est le cas, notamment pour la côte de Malchamps, l'allure s'accentue jusqu'à atteindre bientôt une vitesse de 70 kilomètres à l'heure ! »

Rectifions ici un petit détail. Il est inexact de dire que le traîneau glissant sur la neige « on le dirige dans les tournants à l'aide des jambes labourant le sol. » Ce moyen puéril est employé par les débutants, les jeunes gamins et les filles, quand elles s'en mêlent. Le *sployoneur* exercé dirige sa machine surtout en penchant son corps à droite ou à gauche, selon qu'il veut suivre tel ou tel trajet; un coup de *pikrê* donné à propos l'y aide également. Le *pikrê* est un bâton terminé par une pointe de fer; on l'appelle à Liége *pèta*, mais le nom de *pikrê* est également connu en Hesbaye.

Il n'est pas rare de voir deux ou même trois *rideurs* (1) prendre place sur le même *sployon*. A cet effet, les deux premiers s'enmanchent les jambes en se mettant face à face; le troisième se place « a jambe de coq », à califourchons sur les épaules du dirigeant. Mais il survient souvent une culbute générale — ce que le public s'esclaffant appelle *one trûlêye !*

(1) *Ride*, glissoire; *rideûrs*, glisseurs.

C'est bien à Spa qu'a pris naissance le « sport » estival des courses dite de sployons. Elles ont eu pour inventeur le chevalier Arnold de Thier, dit *Dominique*. Frappé par le spectacle des courses de petits traîneaux qui sont pratiquées chaque hiver, avec passion, sur les pentes des principales avenues qui mènent aux fontaines extérieures, et celà au grand plaisir de la population, qui s'échelonne le *long dè l' ride;* Dominique s'en vint à penser que ce sport plairait à coup sûr aux bobelins si on pouvait leur en offrir le spectacle *en été*.

A cet effet, il fallait transformer le traîneau glissant à l'aide de ses *bênes* de fer (et non pas *tiges*, comme le traduit fort inexactement Dommartin, dans l'article du T. C.), en un véhicule muni de roues. Et c'est ce qui eut lieu. Aussi la ressemblance de ce *sployon* – détourné de sa signification habituelle — avec le petit charriot du cul-de-jatte est-elle très exacte. Ajoutons que ce sployon n'est pas, comme le dit l'article en question, nécessairement à trois roues ; au contraire, il est selon la fantaisie du constructeur, à trois, quatre, voire six roues ; il est haut perché ou très bas. Et les courses qui figurent chaque été au programme des fêtes, offrent une variété infinie de types.



Côte de Malchamps. Descente des sployons-traîneaux.

En ce qui regarde la direction, ou l'art de diriger sa machine lorsqu'elle est entraînée par suite de la pente, le mécanisme est encore à trouver.

Albin BODY.





Facéties populaires sur l'Entêtement des femmes

I.

Dj'han èt Dj'hène

C'esteû n'fèye Djihan èt Dj'hène qui volît fé l'vôte, èt qui n'avît nole pêle.

« Va-se qwèri 'ne pêle, dit-st-èle, lèye.

— Dji n'irè nin, dit-st-i lu : vas-î, twè !

— Dji m'î va, min ci sèrè twè qu'èl rèpwètrès !

— Bin sè-se bin qwè, dit-st-i lu, ci sèrè l'prumî d' nos deûs qui djâs'rè! »

Et vola Dj'han, qu'èsteût on cwèbhî, qu'in-homme lî apwète ine paire di botes à rismèler.

« Ah ! bondjou Dj'han !

— Heu, heu, heu !...

— Qu'a-ve don Dj'han ?

— Heu, heu, heu !...

— Lâ ! qu'a-t-i don, voste homme, Djihène ?

— Hi, hi, hi !...

— Bin volà 'ne drole !... Djihène, a-ve ine saqwè ?

— Hi, hi, hi !... »

L'homme prind ses bottes èt ènnè va.

Inteûre ine aute.

C'était une fois Jean et Jeanne qui voulaient faire la crêpe et qui n'avaient pas de poële.

« Va chercher une poële, dit-elle, elle.

— Je n'irai pas, dit-il, lui : vas-y, toi !

— J'y vais, mais ce sera toi qui la reporteras !

— Sais-tu quoi ? dit-il, lui, ce sera le premier de nous deux qui parlera ! »

Et voilà Jean, qui était cordonnier, qu'un homme lui apporte une paire de bottes à ressemeller.

« Ah ! bonjour, Jean !

— Heu, heu, heu !...

— Qu'avez-vous donc, Jean ?

— Heu, heu, heu !...

— Tiens ! qu'a-t-il donc, votre mari, Jeanne ?

— Hi, hi, hi !...

— Ben, c'est drôle ! Jeanne, avez-vous quelque chose ?

— Hi, hi, hi !... »

L'homme prend ses bottes et s'en va.

Entre un autre.

« Djihan, v'cial dès botes... Lâ qu' d' arawe ! quèl air avez-ve don, vos autes ?

— Heu, heu, heu ! Hi, hi, hi !

— Hihi, heuheu, bin i sont sots, sots à loyî ! »

Passe li curé.

« Monsieur l'curé, vinez 'ne gote chal ? Volà deux djins...

— Hîye, binamêye Notre-Dame di Tchîvrimont !! Djihan, hèy ! quène laide hègne !

— Heu, heu, heu !...

— Djihène, allez-ve parèy ?

— Hi, hi, hi !...

— Is sont reûds sots ou l'diale les a !! »

Passe li docteûr.

«Monsieur l'docteûr, abèye, vinez, vochal deûs djins qui sont to bleûs d'èsse div'nous sots ou possédés ! »

Li docteûr louque, bawe, si grète li tiesse, adonpuis i hape li brès' d'à Dj'hène èt dit :

« Dji m' va todi sinti l' pôce à cicial ! »

Mins Dj'han qu'esteût d'jalot, si mète à braire :

« Lai là m'feume, twè, valet !

— C'est twè qu' rèpwètrè l'pêle ! » dit-st-èle, lèye !

« Jean, voici des bottes... Tiens ! que j'enrage [1] ! quel air avez-vous donc, vous autres ?

— Heu, heu, heu ! Hi, hi, hi !

— Hihi, heuheu... mais ils sont fous, fous à lier ! »

Passe le curé.

« Monsieur le curé, venez donc ici ? Voici deux personnes...

— Ah ! Notre-Dame de Chèvremont ! Jean, hé ! quelle laide grimace !

— Heu, heu, heu !...

— Jeanne, allez-vous comme lui ?

— Hi, hi, hi !...

— Ils sont raides fous ou le diable les a !! »

Passe le docteur.

« Monsieur le docteur, vite, venez, voici deux gens qui sont tout bleus d'être devenus sots ou possédés ! »

Le docteur regarde, observe, se gratte la tête, alors il saisit le bras de Jeanne et dit :

« Je vais toujours sentir le pouce à celle-ci ! »

Mais Jean, qui était jaloux, se met à crier :

« Laisse-là ma femme, toi, garçon !

— C'est toi qui reporteras la poële, » dit-elle, elle !

Liége. — Variantes dans *Li Spirou*, Liége, n° du 25 déc. 1892; *La Marmite*, Namur, n° du 14 mars 1897; *Frè Cougnoû*, Verviers, n° du 25 août 1900; *L'Tonnia d'Charlerwet*, Charleroi, n° du 3 déc. 1904; *L'Coq d'awous'*, Charleroi, n° du 30 juin 1906. Ce conte du Couple silencieux a été traité en vaudeville par M. Dieudonné Salme, sous le titre : *Ine cîse èmon Jâcques Bouhtay*. 2° éd. Liége, Bossy. 1890. 34 p. Prix : fr. 0,50.

(1) Juron familier, très populaire.

II.

Croque-Pûs

On homme aveûve one feume tièsteuwe comme èles li sont tortotes.

On djoû qu'èlle aveûve apèlè s't homme « plin d'pûs », cit-ci, fô d'colère, lî boute one cwade au cô, et l'dischint dins l'pus'.

Quand lès pîds di s'feume ont djondu l'êwe, l'homme lî crîye :

« Li dîrès-se co ?

— Plin d'pûs ! » crîye co l'feume d'one vwès stronlèye.

Vlan ! l'homme li foure è l'êwe djusqu'aus rins !

« Li dîrès-se co à ç'te heûre ?

— Plin d'pûs ! » crîye co l'feume.

Vlan! v'la qu'èle mousse jusqu'au minton.

« Plin d'pûs ! » crîye co l'feume sins attinde li d'mande.

Pouf ! l'homme li fait moussî tote è l'êwe.

Mais i d'meûre tot saisi d'vôye si feume qu'èlèveûve lès deûs brès au d'zeû d' l'êwe et qui toquèt ses pôces onk conte l'aute è fiant lès qwances di croquer dès pûs !

Ah ! mès amis, dji vos l' rèpète : quand one feume a one idèye èl tièsse, èle ni l'a nin au cu !

Un homme avait une femme têtue comme elles le sont toutes.

Un jour qu'elle avait appelé son mari « plein de poux », celui-ci fou de colère, lui met une corde au cou et la descend dans le puits.

Quand les pieds de la femme ont touché l'eau, l'homme lui crie :

« Le diras-tu encore ?

— Plein de poux ! » crie la femme d'une voix étranglée.

Vlan ! l'homme la fourre dans l'eau jusqu'aux reins !

« Le diras-tu encore maintenant ?

— Plein de poux ! » crie encore la femme.

Vlan ! voilà qu'elle plonge jusqu'au menton !

« Plein de poux ! » crie la femme sans attendre la demande.

Pouf ! l'homme la fait entrer toute dans l'eau !

Mais il reste tout saisi de voir sa femme qui élevait les deux bras au-dessus de l'eau et qui heurtait ses pouces l'un contre l'autre en faisant semblant de croquer des poux !

Ah ! mes amis, je vous le répète : quand une femme a une idée dans la tête, elle ne l'a pas dans le derrière !

Louis Loiseau, dans la *Marmite*, gazette en wallon namurois, n° du 16 mai 1894. — Variante ardennaise dans le *Petit Bleu* n° du 20 mai 1896. Variante en wallon de Charleroi dans *l'Tonnia d'Charlerwet*, n° du 1er octobre 1904. Le conte est également connu au pays liégeois sous le nom de *Cak-pious*.

III.

L'inventaire

Au cours d'une dispute entre époux, le mari reprochait à sa femme d'avoir une langue qui « allait comme une lavette au fond d'un pot ».

« Tu prétends que je parle trop ? dit la femme. Eh bien ! à partir de ce moment, je me tais. »

Le mari, tout content, se dit que c'est bien là chose excellente. Mais la femme tient bon. Bientôt, ce silence obstiné pèse au pauvre mari, qui essaie de la persuasion, mais sans aucun succès. Une autre fois, il prend l'offensive ; plus tard, il use de tentation, il pique la curiosité de la fille d'Eve, et toujours rien n'y fait.

L'homme commence à se sentir tout-à-fait ridicule. Un jour se passe et puis deux jours.

Le lendemain, comme il revenait de son travail, toujours cherchant le bon moyen, une inspiration lui vient.

Il hâte le pas, il rentre et va droit à l'armoire, où il entreprend une exploration approfondie. Il tire les piles de draps et de linges, déplie une à une toutes les pièces, et les jette à mesure au milieu de la chambre. La-femme ne paraît pas s'émouvoir. Il extrait ses vêtements à lui, puis ses vêtements à elle... et elle ne dit mot.

Elle est bien intriguée, elle observe du coin de l'œil... mais le silence n'est pas rompu.

Alors le mari s'avise de tirer le *mantelet* — sorte de grand manteau qui est la pièce la plus importante du trousseau d'une ménagère — il saisit ce vêtement, l'inspecte dans tous les plis, et le jette sur le tas.

Alors, la femme n'y peut plus tenir, et elle s'écrie :

« Qu'est-ce que tu cherches ? dit-elle.

— Je l'ai trouvé !

— Et qu'est-ce ?

— Ta langue ! » dit-il.

Conté à Mons, le 26 novembre 1906, par Madame H..., née à Pâturages.

Dans une variante publiée par *Le Crèquion*, de Charleroi, numéro du 20 mai 1905, le mari emploie, dans le même sens, un moyen héroïque : la situation durant depuis plusieurs jours, une idée lumineuse jaillit dans son esprit ; il va chercher une pioche et commence à dépaver la cuisine. Sa femme, intriguee, lui demande ce qu'il va faire. Il répond avec simplicité : « Je cherche ta langue, fi-fille ! »

IV.

La femme qui se noie

Deux jeunes mariés n'étaient pas ensemble de huit jours que « ça n'allait déjà plus ».

La femme, qui était fort méchante, faisait toujours le contraire de ce que voulait son mari. Celui-ci, homme débonnaire, mettait toute sa bonne volonté à éviter les conflits, mais il n'y arrivait pas.

Un jour, il eut envie de vendre la vache, et pour y arriver, il dit à sa femme :

« Ma fille, nous avons une bonne vache. C'est demain la foire, mais nous serions bien sots d'aller la vendre.

— Justement, dit-elle, je veux absolument la vendre.

— A ta guise, dit-il. »

Ils prirent la vache et ils allèrent la vendre. Il dit alors :

« Il y a ici bien des gens qui, sitôt le marché fait, vont boire et manger jusqu'à se saouler. Ce ne serait pas mon idée.

— C'est la mienne, à moi, dit-elle. Nous allons entrer là, et nous mangerons et boirons comme les autres.

— Ce sera comme tu veux, dit-il. »

Ils entrèrent et se mirent à manger et à boire, tant que la femme voulut,

Cela fait, le mari voulut encore retourner à la foire, désirant y rencontrer quelque ami pour faire la causette.

« Non, dit-elle, moi je veux retourner, et tu viendras avec.

— Soit, dit-il. » Ils s'en retournèrent.

La route longeait « une eau », et sur le bord de l'eau, ils virent un tas de planches. Des gamins y avaient fait une balançoire et la planche sur laquelle ils se balançaient était, d'un côté, juste au-dessus de la rivière.

« Vois donc, dit le mari, comme ces enfants sont imprudents!

— Ils ne sont pas imprudents, dit-elle.

— Je suis certain, dit-il, que tu ne voudrais pas imiter celui-là.

— Mais justement, dit-elle, je veux faire tout comme lui. »

Elle chassa les gamins et se mit à la place de celui qui était au-dessus de l'eau.

« Je n'ai garde, dit-il, de te faire aller trop haut, car tu pourrais tomber dans la rivière.

— Je veux, dit-elle, que tu me fasses aller le plus haut possible.

— Je te ferai aller, dit-il. »

Il la fit aller fort haut et, au bout de quelques instants, la voilà qui tombe dans la rivière.

Aussitôt, le mari se met à courir en criant, et dans le sens inverse du fil de l'eau. Il arrive à un endroit où il y avait des tailleurs de pierre.

Les tailleurs de pierre lui demandent ce qui le fait crier. Il explique que sa femme est tombée à l'eau, à deux cents mètres plus bas.

« Mais, grande bête, dirent les ouvriers, si elle est tombée à deux cents mètres là-bas, ce n'est pas en remontant que tu la retrouveras.

— Vous vous trompez, dit-il. Ma femme est bien trop têtue pour faire comme les autres, elle aura remonté le courant, rien que pour me faire *endêver !* »

Il faut croire qu'elle aura entendu cette parole-là — car, en remontant, il a été jusque tout au bout, et il ne l'a pas trouvée !

Recueilli à Herstal.

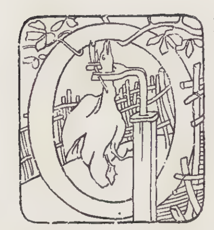
O. COLSON.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Images Fraternelles

La Rencontre



NZE heures du matin. Les promeneurs endimanchés se croisent sous les jeunes feuillages de l'avenue ensoleillée. La tiède lumière de mai distille une subtile joie de vivre. Dès le petit jour, les effluves enthousiastes du renouveau ont rajeuni les esprits et réconforté les énergies. Chacun s'est réveillé guilleret, pressé d'aller savourer en plein air la radieuse douceur du printemps. L'heure ingénue est de celles où les pauvres oublient leur détresse, où les malades se prennent à espérer d'un cœur plus impatient.

Il fait bon vivre sur la promenade fleurie de claires toilettes. Des drapeaux s'éploient aux fenêtres. Une fanfare passe, et voici qu'elle jette aux échos les rythmes allègres d'une marche militaire. Une gaîté parcourt la foule. Elle fait sourire les visages épanouis des grands, tandis qu'elle incite à la gambade les mioches spontanés, moins gravement opprimés par le souci des bienséances.

Cependant, au milieu du boulevard, une troupe d'enfants s'avance. Deux par deux, vêtus d'humbles uniformes dont le bleu s'est décoloré sous l'action des opiniâtres lessives, chaussés de souliers grossiers, coiffés de casquettes sans gloire, ce sont des orphelins pauvres, dont le corps social a pris charge et qu'on promène. Il en est de tout petits, en tête : ils n'ont pas plus de sept ou huit ans, et la marche est rude pour leurs courtes jambes. Les aînés qui suivent ont en effet l'allure des adultes. En pleine croissance, mal contenus dans leurs vêtements étriqués, ils exhibent hors des manches serrantes des poignets osseux et rougeauds. Les uns pâlots et chétifs, les

autres sanguins et râblés, ils bavardent dans l'inconscience de leur âge, heureux de ce contact avec la vivante liberté.

Leur philosophie contemple avec un émerveillement sans envie le spectacle ambiant. La musique propage ses entraînantes cadences. Autour d'eux s'agite le tapage étincelant du luxe et s'étale la parade mousseuse des élégances. Ils passent. Tout à l'heure, ils rentreront à l'Asile où ils seront claustrés jusqu'à la prochaine sortie, tandis que les autres enfants, les chançards qui ont des parents, peuvent flâner à loisir, s'arrêter ou rebrousser chemin sans souci des consignes.

Parce qu'ils sont abandonnés, il a fallu, paraît-il, qu'on les emprisonnât. Parce qu'ils sont plus malheureux que les autres, étant seuls à l'âge de la faiblesse, la société, qui a bien d'autres chats à fouetter, fait d'eux des captifs dans une froide maison. On les abrite, on les nourrit, on les habille, on se préoccupe même de les éduquer, voire de les instruire... On court au plus pressé. Ce serait trop exiger, sans doute, que de demander qu'il leur soit rendu, quelque part, un foyer. La Société est une mère correcte. Mais elle est de ces mamans très encombrées qui ne sentent pas que leurs enfants ont parfois besoin — autant que de nourriture — de leur jeter leurs petits bras autour du cou.

Or, tandis que la troupe des orphelins serpente à travers le boulevard, arrive, en sens inverse, un cortège identique. C'est la troupe des orphelines. Blondines et brunettes sont de noir habillées. Vifs ou tendres, leurs yeux clairs sourient sous la morose auréole d'un chapeau d'ordonnance qui opprime leurs boucles timides. Leur accoutrement est tel qu'il ne laisse de grâce qu'au visage. Mutines, rêveuses ou déjà renfrognées, leurs figures seules, dans tout leur être fruste et gauche, reflètent la vie farouche de leurs petites âmes différentes. Parmi elles aussi, il est des fillettes toutes mignonnes et puériles, et d'autres plus grandes, aux candides joues rondes, qui ont déjà stature de femmes. Elles trottent menu, dociles, sous le regard des surveillantes, et c'est à peine si une petite, plus espiègle, se risque à tirailler la raide et courte tresse d'une compagne qui la précède.

De luisantes automobiles surgissent bruyamment et disparaissent. Dans l'allée, les deux groupes se croisent. Et voici qu'une chose charmante se passe, dont sourient, vaguement attendris, ceux des indifférents d'alentour qui savent regarder vivre la rue. De la troupe masculine, au moment de la rencontre, un, deux, quatre, dix, douze petits bonhommes, subrepticement, se détachent. Ils scrutent les rangs des arrivantes. Et, simultanément, chacun d'eux avise au passage un frais visage fraternel. Il s'agit de retrouver, parmi les figures étrangères qui défilent, les traits émouvants d'une petite sœur

— ou d'une grande. Ecarquille tes yeux, petiot : voici celle que tu cherches ! Elle n'attend pas que tu l'appelles, elle se précipite dans tes bras, et de sonores baisers retentissent, hâtifs et goulus, qui réjouissent les bonnes âmes que le sort a fait spectatrices de ces intimités en plein vent.

... Mais c'est à peine si l'on a pu se dire deux mots. On ne s'est pas plus tôt retrouvé, à la faveur d'une rencontre inespérée, qu'il faut se séparer. Car les deux troupeaux ne se sont pas arrêtés. Les fillettes et les bambins qu'a joints une affectueuse embuscade doivent en courant rattraper les cohortes qui s'éloignent, sous peine de mécontenter l'indulgente vigilance des gardiens. Et chacun reprend sa place, les yeux brillants, plus rouge ou plus pâle, fillette ravie, garçon haletant, songeant à l'aubaine de cette embrassade de hasard, en laquelle se concentre le culte d'une famille disparue et la flamme d'un foyer dévasté.

Arpentant la route du retour, les petits orphelins pour qui la promenade fut cordiale acceptent avec une vaillance résignée l'injustice qui les parque loin de l'être dont la tendresse serait douce à leur isolement. La force qui réside en leur confiante jeunesse attend de l'avenir la promesse des réunions moins éphémères. Aussi bien, ceux là qui rentrent à l'Asile, réchauffés par le souvenir du baiser qui parfuma pour eux la splendeur de ce matin de printemps, doivent s'estimer heureux, dans leur mélancolie. Combien sont-ils, ceux de leurs petits camarades qui n'ont pas eu à rester en arrière, parce qu'ils n'avaient personne à embrasser ?

L'Entr'aide

Au village, par une sereine après midi de septembre. Au bord de la route qui descend vers l'église, une petite ferme se dresse entre des vergers vibrants d'oiseaux. Le soleil de l'arrière saison enlumine ses murs de pierre grise et son toit d'ardoise moussue. Un seul corps de logis, que longe un chemin de terre battue, séparé par un fossé de la route charretière. A gauche s'étend l'étable, à droite est l'habitation devant laquelle des enfants jouent.

La porte de l'étable s'est ouverte, livrant passage à une très vieille femme et à un tout petit enfant. Marchant côte à côte, ces deux êtres si distants, unis dans leur chancelante faiblesse, vont gagner l'entrée de la maison. Mais n'ont-ils pas trop compté sur leurs forces ?

La vieille est peut être centenaire. Sous son bonnet, elle montre un visage de buis, crevassé de cent rides, où clignote l'antique sourire

de deux petits yeux gris. Cassée en deux, elle incline vers le sol son torse branlant, et rien n'est plus problématique que l'équilibre de cette ruine humaine, si ce n'est la stabilité de son incertain compagnon.

Combien de générations séparent cette aïeule noueuse et chenue de ce récent rejeton de sa race ? Le minuscule bonhomme n'a pas beaucoup plus d'un an. Il n'est vêtu que d'une courte chemise, qui laisse voir ses membres tout neufs, son corps laiteux et potelé de bambino. Ses joues rebondies et barbouillées ont la teinte savoureuse des fruits mûrs ; dans le désordre rayonnant de sa tignasse blonde, il ouvre sur le spectacle du monde des yeux ronds d'étonnement. Il en est à ses premiers pas sous le grand ciel, et l'ivresse de l'espace et de la brise adverse n'est pas pour affermir la marche hésitante de ses pieds novices.

Cependant, la vieille, semblable à la fée Carabosse des vieux contes, et le mioche qu'on croirait descendu d'une Sainte Famille des Primitifs, ont bravement entrepris l'aventureux voyage. Dans l'instant où l'on s'attarde à philosopher sur le contraste qu'ils offrent, sans s'en douter, au regard du passant, on appréhende que leurs maladresses assemblées ne les vouent à une double catastrophe. L'une chancelle d'avoir trop longuement vécu. L'autre titube de ne savoir marcher encore. Et c'est dans cet appareil qu'ils se risquent ingénument à défier les puissances du hasard.

On ne sait lequel des deux est le guide de l'autre. La vieille s'appuie sur un bâton dont il est visible — à considérer sa douloureuse et fantastique architecture — qu'elle ne pourrait se passer Quant au marmot en mal de soutien comme elle, ce n'est pas à la cotte de sa vénérable compagne que s'accroche sa menotte inconsciente. Le bâton que serrent les doigts mal assurés de la centenaire, il le tient, lui, par le milieu. Tacitement, tous deux s'en remettent à l'aide de ce tuteur, parce qu'ils ont compris que lui seul est solide. Ils font un pas tandis qu'il leur fournit un ferme point d'appui. Ensuite, l'aïeule soulève sa canne et le petiot la repose à terre. Sa coquetterie, à cet homuncule, est de choisir gravement la place où il croit pouvoir fixer, comme un trophée, la hampe tutélaire.

Silencieusement, le trio évolue de la sorte, le bâton assurant l'équilibre à ceux qui l'animent de leurs gestes alternés. Une entente a réuni, sans concert préalable, l'ancêtre et le nouveau né, pour les besoins du parcours. La vieille n'a peut être pas grande confiance dans le secours du bambin ; celui-ci, dans les limbes de sa pensée nébuleuse, ignore pour quelles raisons de fatigues et de souffrances accumulées celle qu'il accompagne a cessé d'être valide. N'importe.

Ils se soutiennent l'un l'autre, comme ils peuvent — et grâce au bâton. Leurs faiblesses sont solidaires dans leur divergence.

Sans savoir, au lieu de partager les jeux de ses aînés, le blondin barbouillé a voulu associer au pénible effort ambulatoire de la Mère Grand son effort minuscule, vraisemblablement inutile, et qu'une seule des mille malices du sort pourrait rendre funeste. Il s'en faut d'un rien que son geste ne devienne dangereux en pensant être secourable. Vogue la vie au petit bonheur : il est arrivé de se tromper à de plus expérimentés que lui. En attendant, il prêche d'exemple, le naïf gosse aux yeux ronds, en contribuant à faire, d'une double détresse, une force approximative — comme toutes les forces vivantes. Quand l'aïeule sera définitivement couchée sous la terre, et qu'il sera, lui, un gars au torse fier, au pas résolu, puisse-t-il aider ses semblables avec la même simplicité de cœur !

Charles DELCHEVALERIE.





ART POPULAIRE

CHARLES GHEUDE. **La Chanson popoulaire belge.** Bruxelles, Lamberty, 1907. In-8° (25 × 20), 130 p. Prix : 5 fr.

L'auteur de cet ouvrage n'est pas un inconnu pour nos lecteurs (1). Avocat et conseiller provincial du Brabant, M. Charles GHEUDE mêle à son activité des préoccupations de littérature et d'art qui, pour être fréquentes chez les hommes de robe, n'en sont que plus rares chez les hommes politiques, dont la sollicitude pour les œuvres de pure intellectualité reste le plus souvent platonique. M. Gheude au contraire a attesté la sienne par des actes. Non seulement il écrit lui-même, mais encore il est une des rares personnalités politiques qui aient usé de leur influence pour améliorer les conditions précaires de la littérature nationale, si longtemps ignorée à la fois par le public et par les pouvoirs (2).

Le livre qui nous occupe est une nouvelle manifestation de ces idées. C'est un dithyrambe éloquent sur la Chanson populaire, dont la disparition graduelle navre l'auteur, — comme elle navre d'ailleurs tous les amoureux du folklore en général et en particulier tous ceux qui ont su pénétrer l'essence de ces délicieuses et émouvantes modulations du sentiment populaire. Réservant le côté musical, dont l'analyse, avec les problèmes complexes qu'elle soulève, est plutôt le fait des spécialistes et n'intéresse qu'un public restreint, M. Gheude s'attache plutôt au côté poétique des chansons et à en dégager la signification psychologique. Pour cela, il suit un plan analogue à celui d'Ed. Schuré, dans l'*Histoire du Lied*, c'est-à-dire que, ses chansons réparties en divers chapitres d'après les genres (*Du Berceau à la Paternité*, *En le Cercle de famille*, *En Collectivité*), il les fait vivre dans une série de tableaux s'enchaînant les uns aux autres et dont la substance poétique des chansons fournit l'action. Il arrive ainsi, grâce à un style coloré et pathétique, à des évocations pleines de vie, de mouvement, et d'une intime émotion.

(1) V. ci-dessus, t. XIV, n° 3, son étude sur *André-Modeste Grétry*.

(2) On sait que M. GHEUDE a fait inscrire, il y a deux ans, au budget provincial du Brabant, une somme de 3,000 francs destinée à encourager la littérature.

Nous ne pouvons mieux faire, pour donner à nos lecteur une idée de la manière de M. GHEUDE, que de détacher un passage de son livre :

La belle Dondon et Nanon la bergère, poursuivies des assiduités du Barbon, auront la main leste et le sabot léger, si même elles ne font pas appel à Blanc-pied, le chien qui garde le troupeau : « Allez, vieux sot, j'ai un beau jeune berger qui est bien plus vigoureux que vous! »

Un jour, pourtant, l'une d'elles vit le Barbon, féru d'appétissantes jeunesses et de joues rebondies, fléchir sous les fourches caudines et souscrire au mariage. Elle, alors, de chanter :

Adieu, Colas, mon camarade,
Pour le coup il faut nous quitter.
Adieu toutes nos promenades !
Demain, je vais me marier.

Mais, pour apaiser son amant délaissé, notre Dondon lui laisse entrevoir les compensations possibles : « Le bonhomme est vieux, il n'ira plus loin. Si jamais je deviens veuve, représente-toi, Colas, pour me conter fleurette. »

En attendant, le pauvre gas n'en est pas moins sacrifié. C'est que la belle s'est souvenue d'une ronde qu'elle dansait naguère et du conseil des trois écrivains qui sont dans la rue du Pot-d'Etain :

Marions-nous, car il est temps.
Quand on s' mari' c'est pour longtemps.
Alors on a des p'tits enfants,
Dont l'un qui cri ' « papa, maman ! »
Et les aut's qui en font autant.

Enfin, deux chapitres liminaires sont consacrés à la « Faculté esthétique populaire » et aux « Caractère du chant populaire belge ». Dans le premier, l'auteur évoque ardemment tout ce que l'imagination populaire renferme de force créatrice; — juste remarque qu'il sera plus juste encore d'étendre au grand art lui-même, les grands artistes étant, sauf de rarissimes exceptions, sortis eux-mêmes du terreau populaire, dont les chansons ne sont le plus souvent qu'un déchet de l'art idéalisé par ses déformations mêmes, comme la Nature idéalise et harmonise un édifice en le ruinant; juste remarque encore, si dans le populaire on considère l'individu, seule force créatrice, et non la collectivité, inféconde par essence. Dans le second chapitre, l'auteur rappelle les qualités propres de la chanson populaire dans nos provinces, en concordance avec la psychologie particulière des deux races qui les habitent.

Le charmant volume de M. Gheude est très élégamment présenté, en un format harmonieux, orné de jolies illustrations de Mmes Sand-Danse et Elisabeth Wesmael, de MM. H. Bodard, Em. Baes, F. Khnopff, J. Delville, L. Royon, A. Oleffe; et recouvert d'une couverture en deux tons, spirituellement enlevée par M. H. Cassiers (1).

Ernest Closson.

(1) Mais l'excellent artiste nous rend perplexe : il représente une paysanne flamande et une *botrèsse* chantant en se tenant par la main. Mais dans quelle langue ce duo, — ou cet unisson, puisque la chanson populaire en est encore à l'âge d'or de l'homophonie ? La Flamande a-t-elle gardé les vaches sur quelque *tièr* wallon, ou l'autre aurait-elle — déjà ! — subi les bénéfices de la loi Coremans ?...

LETTRES FRANÇAISES

Jean MARÉCHAL. *Préludes*. poèmes. Bruxelles, Heuten-Second. In-8° (21×13.8), 35 p. Prix : 1 franc.

Maurice NÉLIS. *Les Aigles noirs*, poèmes. Gembloux, L. Berce. In-8° (19 × 13), 65 p. Prix : fr. 1-25.

Louis PIÉRARD. *Images boraines*. poèmes. Bruges Arthur Herbert. In-8° (20.8×15), 48 p. Prix : 2 francs.

Eloi SELVAIS. *Fantaisies*, poèmes artistiques pour Ninon . Paris - Verviers. « L'Edition artistique », Wauthy frères. In-8° (18 × 2), 32 p.

Maria SIRTAINE. *Les Heures Ardentes*, poèmes. Paris-Verviers, « L'Edition artistique », Wauthy frères. In-8° (18.5 × 11.5), 104 p.

Léon WAUTHY. *Les Voluptés*, poèmes. Paris-Verviers, « L'Edition artistique », Wauthy frères. In-4° (23.5 × 17.5), 24 ff. non paginés. Dessin et couverture de Marguerite ROBYNS, portraits de Gaston WANKENNE, tirés en couleurs. Prix : 4 francs.

Au début de ses chroniques littéraires dont les lecteurs de *Wallonia* ont pu — trop rarement, il est vrai — apprécier le charme discret et la sûre érudition, M. Arthur Daxhelet, l'un des deux ou trois critiques-nés que nous possédions, disait à cette même place :

« Il sera question ici, *surtout* des écrivains français de chez nous. »

Cette préoccupation, nous la ferons nôtre, constamment, au cours de ces causeries dont nous voudrions faire, pour autant que cela soit en notre pouvoir, les annales scrupuleuses de *notre* littérature.

Car il s'avère chaque jour davantage que la Littérature française d'inspiration wallonne a cessé d'être un sujet de faciles rhétoriques pour devenir la réalité tangible dont plusieurs séries de très méritoires écrivains ont fait leur idéal.

Nous n'avons plus seulement, disséminés dans le mouvement littéraire de Belgique, des éléments de premier ordre participant à des degrés divers des vertus de la race. Le mouvement nationaliste, pardon ! national en Wallonie, a secoué toutes les vives énergies. Et l'on comprend aujourd'hui que pas plus en matière d'art que dans le domaine moral, voire pour certains, administratif, la seule formule de collaboration possible à nos deux entités ethniques ne réside dans une fusion aveugle et dissolvante du génie roman et du génie germanique, mais dans une action parallèle, autonome et originale pour chacun d'eux.

Nous n'en sommes heureusement plus à devoir démontrer l'inanité de l'épithète *belge* appliquée aux intellectualités des provinces belgiques. Qui niera encore l'abîme que creusent entre elles, par exemple, l'inspiration du grand Verhaeren et celle de Séverin l'admirable ? Et par contre, qui méconnaîtra les affinités fraternelles qui accordent si harmonieusement l'œuvre du même Séverin et celle de Samain, l'art de notre Krains et celui de Maupassant ?

Mais pour rappeler encore un coup les vues de M. Daxhelet, l'attribution d'un nom, d'une œuvre, à un groupe ethnique bien déterminé, nous est

rendue singulièrement malaisée en raison non point tant de la complexité des cerveaux contemporains que des admirations irraisonnées, que des imitations conscientes ou non, chez la plupart des jeunes — des vieux jeunes.

Notre rôle consistera donc à rechercher à travers la production littéraire contemporaine la part qui revient de droit à la véritable originalité wallonne et à en dresser le bilan.

Précisément, voici que **M. Louis Piérard** s'offre complaisamment à nous pour servir de sujet expérimental à notre théorie.

Certes, ce n'est pas à l'enlumineur des *Images boraines* que nous pensions tout à l'heure, quand nous parlions de ces caudataires dont les productions, si récentes soient-elles, datent toujours de la génération d'avant-hier !

Les *Images boraines* présentent l'exemple typique d'une œuvre bellement wallonne, élevée en admiratif hommage vers le glorieux flamand que nous vénérons tous : Emile Verhaeren. M. Louis Piérard n'a pas cru indispensable de sacrifier à l'amitié dont il s'honore, aucune des vertus cardinales de son âme. Il semble au contraire avoir apporté une quasi coquetterie à l'offrir au maître dans toute son intégralité. Et c'est ainsi que nous comprenons chez nous la collaboration intellectuelle des races.

Le geste de M. Piérard est éloquent et courageux, et plus d'un de ses pairs pourra le contempler avec profit.

En elle-même, l'œuvre est pathétique et d'une beauté formelle remarquable. On sait l'amour ému voué par l'auteur de ces poèmes au peuple de héros constants et ignorés qui habite le désolé pays des houillères. Son Borinage, M. Piérard l'aime tout entier, tel qu'il est, dans sa hideur tragique et sa beauté effrayante, il l'aime jusque dans ses verrues.

Il l'aime surtout pour la permanence de sa phychologie collective et rien ne le prouve mieux que l'apostolat auquel il s'est consacré tout récemment pour la révélation de la Chanson boraine. Qui n'a pas entendu chanter les *Trois Borègnes* a perdu l'occasion d'une joie très réelle. Le Borain se dresse parmi les autres Wallons comme un type de mâle et joyeuse stature.

Ce qui fait à nos yeux la personnalité du livre qui nous occupe, c'est le caractère de nouveauté inattendue et ravissante d'une inspiration essentiellement artiste, aristocratique, dirai-je, revigorée par le folklore. Non le folklore poussiéreux des in-folios, mais celui qui imprègne à l'égal des éléments primordiaux la vie quotidienne, palpitante, gaillarde ou douloureuse, suivant les heures, d'un peuple dont l'originalité n'est tributaire d'aucun autre.

Il nous semble que M. Piérard a ouvert dans le domaine de notre Littérature une veine toute vierge et abondante. Pour s'en convaincre, il faut lire tel poème d'envolée lyrique et de rythme parfait : *La Sainte-Barbe des Mineurs* par exemple et surtout le chef-d'œuvre du volume dont Wallonia a eu la primeur : *Les Arbres de mon Pays*.

« Em' fieu, il faut aimer et respecter les arbres
» misérables et doux, les pauvres arbres
» de la plaine noire...
» Garde-toi de tailler dans leur écorce, car
» Ta hapiette ou ton couteau, je t'assure,
» fait alors une large, une vraie blessure... »

L'éditeur Arthur Herbert, de Bruges, a fait des *Images boraines* une de ces merveilles typographiques dont il est coutumier. Et si cela ne contribue pas au mérite de cette belle œuvre, du moins le fait-il ressortir d'une manière fort élégante.

Peut-on en dire autant des livres si abondammant sortis des presses de « l'Edition artistique Paris-Verviers »? Evidemment non. Toutefois, cette maison d'éditions ne nous paraît pas mériter tous les reproches dont on est si prodigue à son endroit. Elle répond certainement à une nécessité en permettant à nombre de jeunes de s'éditer dans des conditions avantageuses. Et ceux qui ne lui trouvent d'artistique que sa firme sont d'affreux puristes...

Les profanes ne sauront jamais la part de courage qui intervient dans la composition de l'intellect d'un critique. Nous devons l'avouer : nous voyons rarement nous arriver un livre orné d'une signature féminine, sans ressentir une vague angoisse. Cette angoisse, **Mlle Maria Sirtaine** nous l'a procurée. Nous ne lui en voulons pas trop, parce que nous nous sommes laissé dire que l'auteur des *Heures ardentes* est d'origine étrangère, voire exotique. Cela explique bien des choses et en légitime quelques autres.

Mais que diriez-vous d'un poète, fût-il « belge », qui se permettrait d'écrire :

« Le soleil obscurci de brumes violettes
» *Fuye* les quais déserts... »

ou qui commettrait des alexandrins aussi peu orthodoxes :

« ...une immortelle fleur
» Que nul œil ne découvre et que seule dans la vie... »

Nul doute que les pommes poussent toutes cuites à son intention dans les vergers littéraires. Je m'en voudrais toutefois de laisser croire que les *Heures ardentes* (qui ne le sont guère) ne contiennent rien d'autre que des chevilles intempestives et des pieds inconséquents. Le livre est fort inégal mais cela nous procure la petite joie inattendue de découvrir, de loin en loin, au détour d'une strophe passablement incolore, une image neuve, un tour heureux, un vers bien frappé, une impression jolie. Nous en avons bien noté de la sorte une bonne demi-douzaine. Mais vraiment, sur un volume de cent pages, c'est un peu... peu.

Ainsi :

« Pour un cœur qui s'ennuie
» Oh ! la joie des folies... »

Il nous semble pourtant qu'un nommé Verlaine l'avait mieux dit.

M. Eloi Selvais n'embouche pas, lui, la trompette thébaine. Il est d'ailleurs très jeune, M. Selvais. Nous ne lui en faisons pas un reproche, attendu qu'il a toutes les qualités de son âge, — avec la modestie en plus.

De crayonner, écrit-il à Ninon, pardonne-moi,
« Mais j'étais cancre en écriture... »

Je vous assure que M. Selvais se calomnie, et je gage que Ninon est de mon avis. La plaquette est pleine de pimpantes ariettes sans prétention sur le mode mineur. Rarement mélancolique, sa Musette a du clair soleil plein les cheveux, du sourire accueillant plein les lèvres et de l'ironie amusée plein ses jolis yeux. Ses fantaisies alertes sont très souvent de charmantes choses. A signaler notamment la *Chanson pour tes vingt ans* :

« Or, je ne veux aimer personne
» Car l'amour pique, au sang parfois,
» Et ce serait si laid, mes doigts
» Avec du sang... »

N'est-ce pas que Siebel sourirait de complaisance à cet air de flûte d'un si joli dandysme ?

Avec **M. Maurice Nélis**, nous rentrons dans le genre dit sérieux. Pourquoi les *Aigles ?* Et pourquoi *Noirs ?* Mystère et ornithologie.

M. Boué de Villers, dans la belle et éloquente préface dont il a orné ce volume, affirme que « les trois quarts des livres de nos jours sont uniquement écrits dans un but mercantile. » Placée en tête d'un livre belge et, qui plus est, d'un livre de début, ou peut s'en faut, cette phrase a l'air d'une joyeuse plaisanterie. A la place de M. Nélis, nous nous méfierions des préfaciers.

Non, les vers de M. Nélis ne sont pas des aigles. Peut-être sont-ils mieux que cela. Et la prétention ne réside guère que dans le titre. L'inspiration de ces poèmes est égale, doucement mélancolique, rarement véhémente et alors elle se soutient d'une manière remarquable. On serait tenté de reprocher à l'auteur une certaine allure vieillotte et lamartinienne depuis longtemps périmée, mais qui n'est pas toujours sans charme. Il faut mettre hors de pair le sonnet final qui donne son titre au livre et dont le galbe est très ferme et très harmonieux.

M. Jean Maréchal, pour apaiser notre évidente impatience de savourer tout le petit catalogue d'œuvres qu'il affirme tenir en préparation, nous joue sur sa flûte à sept trous des *Préludes* fort agréables et (ou parce que) capiteusement voluptueux.

M. Maréchal est doué d'un tempérament faunesque très accenté. En présence de la marée montante de poètes élégiaques et préraphaélites, cela n'est pas pour nous déplaire. Toute la saine sincérité des beaux vingt ans passe en un coup de généreuse folie à travers ces chansons en louange à la vie.

Toute la vie est bonne à vivre, professe le délicieux épicuréisme de M. Maréchal. Le secret du bonheur est de savoir choisir :

« Je suis venu de la Mélancolie
» Et vers la joie je suis allé.
» Je veux vivre la vie jolie :
» Tous mes soupirs sont exhalés.

» Est-il des routes monotones
» A qui veut se laisser vibrer ?
» *Joie d'été, tristesse d'automne.*
» *De tout mon cœur peut s'enivrer.* »

N'est-ce pas que c'est joliment dit ? Et si bien wallon !

Des *Voluptés ?* En voici. Tout un album. Mais point celles que vous imaginez. Vous souvient-il des *Litanies à la Bien-Aimée*, de **M. Wauthy ?** C'était là un vraiment beau livre où s'épanouissait à l'aise la douce philosophie d'Horace aggravée de raffinements suprêmement byzantins. Poésie de décadence au sens délicieusement artiste du terme. Là étaient les véritables voluptés.

Celles-ci le sont moins. Ou plutôt elles le sont autrement : intimes, lénifiées, chastes quasiment. L'ombre de Baudelaire s'est effacée et celle de Samain plane :

« Oublions nos corps vils et ne soyons qu'une âme,
» Une âme pure ainsi qu'un lys tremblant, ô Femme !
» Pour goûter le bonheur pervers de nous pâmer
» Sans avoir accompli le vain péché d'aimer. »

L'évolution de M. Wauthy tient tout entière dans cette strophe. Satiété ? Sagesse ? ou érotomanie ? Qui peut le dire ?

Nous ne savons si cette modalité de la jouissance est moins perverse que l'autre et nous sommes même presque sûr du contraire. Ce qui n'a pas changé chez M. Wauthy, c'est la science des beaux vers. Il est certainement parmi tous ceux de sa génération un des premiers artistes du verbe, Ses vers ont ce caractère de beauté eurythmique, aisée et pour ainsi dire *naturelle*, qui donne parfois la sensation du grand art.

Et quelle sûreté d'harmonie ! Ecoutez-le donc, à l'heure crépusculaire, chuchoter à l'aimée :

« Fermons les yeux ; l'heure est griseuse et solennelle ;
» A pas de soie et de velours, le soir troublant
» Met son front noir derrière le rideau blanc
» Et l'ombre épaisse tisse au plafond sa dentelle... »

A seule fin de se venger des médisances, « l'Edition Artistique » a fait de cet album une manière de chef-d'œuvre que les dessins de Mademoiselle Marguerite Robyns ornent avec beaucoup de bonheur. La composition de la couverture est à elle seule un poème de volupté douloureuse : La femme a pris sur la croix la place du Christ et pour avoir souffert, elle aussi, une Passion d'Amour, elle semble s'élever jusqu'à une sorte de divinité, déesse terrible et adorable...

Un peu plus de nervosité dans le trait et cette page donnerait presque l'impression d'un Rops.

Pierre Wuille.

LETTRES WALLONNES

Annuaire XX de la Société Liégeoise de Littérature Wallonne. — Liége, Vaillant-Carmanne, 1907. In-8° (18,5 × 12,5), 145 p.

La Littérature Wallonne à Liége, par Victor CHAUVIN. Extrait de la *Nation Belge.* — Liége, Charles Desoer, 1906 grand in-8°, 42 p.

L'*Annuaire*, le bilan obligé de notre vieille « Académie wallonne ». Ainsi que le constate justement la notice préliminaire, « il ne lui manque vraiment que la reconnaissance offlcielle... qui viendra bien un jour. »

Il suffit de signaler d'excellents rapports de M. Nicolas LEQUARRÉ, de M. Oscar COLSON, prouvant l'activité de la Société pendant l'année écoulée ; les résultats des concours de 1906, le programme des prochaines joûtes historiques, philologiques et littéraires complètent copieusement la partie administrative de l'*Annuaire.*

Afin que la digestion n'en paraisse pas trop insipide, cet inventaire est agrémenté, selon l'usage, de quelques « Variétés » de genre plus ou moins folâtre. Pièces de circonstance, pour la plupart, empreintes de la jovialité, de la franche belle humeur qui règne, chaque année, autour de la table du *Djama* traditionnel de la Société Liégeoise. Or, ce fut, en décembre dernier, un *djama* d'importance notoire, le Banquet du Cinquantenaire ; la moisson de chansons et de pasquèyes y fut exceptionnellement abondante.

A citer, pour le tour amusant de la satire, le joyeux compte-rendu fait par Alphonse TILKIN d'*Ine sèyance dè Conseil communâl di Lîdje*, en laquelle nos édiles échangent les vues les plus saugrenues autour de la sempiternelle question du Théâtre Wallon.

Le verre en main, M. Olivier PONCIN disserte de plaisante façon sur la *Tempérance*, et M. PECQUEUR glorifie en savoureux parler carolorégien *Les Twès Mousquètaires du Dicsionaire walon.* On retrouve aussi, dans ces poèmes éphémères, le speech joliment tourné et d'une modestie charmante prononcé par Jos. VRINDTS à son entrée dans la docte *kipagnèye.*

Il y a plaisir à lire, également, les *tchansons* du pays de Chimay, dûs au poète populaire G. LEROY, « le dernier ménétrier du Hainaut ». Elles sont d'une jovialité sans prétention et le pittoresque du patois chimacien en relève plaisamment la verve un peu rude.

* * *

Ce qui doit compter, cependant, comme la pièce de résistance, parmi ces hors-d'œuvre de l'*Annuaire*, c'est l'étude si loyale sur Nicolas Defrecheux, signée par un écrivain flamand d'une rare impartialité, M. le curé CUPPENS, et qui fut signalée pour la première fois ici même (1).

Jamais hommage ne fut rendu à notre vieux poète et à son œuvre avec une admiration plus sincère que par cet étranger, par cet « ennemi », serait-on tenté de dire, en ce temps d'âpre persécution flamingante. C'est la

(1) *Wallonia*, t. IX, p. 147-149.

première fois, sans doute, qu'il nous est donné de lire une traduction de *L'avez-v'veyou passer ?* à l'intention des électeurs de M. Coremans. Transposition qui ne laissera pas de paraître ici assez étrange, voire même un peu barbare :

Een zondag daar ik bloemen plok in onze wei,
Zoo kwam een' schoone maagd en bleef staan bij mij.
. . . .

Au surplus, le bon curé de Loxbergen ne fait-il aucune difficulté pour avouer que sa traduction « n'est guère à la hauteur de l'original ». Elle est cependant exacte, et même rythmée sur l'air original...

Nous n'en devons pas moins de reconnaissance à ce flamand, pour la sympathie si franche qu'il témoigne en cette occasion pour notre poésie populaire et pour le caractère wallon :

« Etrange petit peuple que ces Wallons ! En apparence légers, mobiles et versatiles comme les Français, ils sont en réalité foncièrement bons, sincères, au cœur chaud, pleins de bonhomie, et malgré leurs lubies et leurs boutades, ayant dans le caractère quelque chose de ce profond sérieux des races germaniques. Comme leur langue, mi-thioise et mi-romane, leur manière d'être est pour moitié française, et flamande pour moitié... S'ils aiment à l'excès à se moquer et à plaisanter, ces Wallons de Liége, leur raillerie est rarement amère, car elle est le fruit de leur caractère gai et spirituel. »

* * *

« Voilà comme un Flamand sait nous comprendre ! »

La parole est de M. **Victor Chauvin**, le savant professeur de notre Université. N'est-ce pas en ces termes que ce généreux et fervent ami de notre wallon signala la curieuse étude de M. le curé Cuppens ? Dans une intéressante conférence qu'il fit naguère, sur la *Littérature Wallonne à Liége*, et dont le texte a été publié, il y a quelques mois, M. Chauvin a tenu à mentionner ce précieux hommage. Et il en a tiré le meilleur parti, pour glorifier le génie de notre race et les chefs-d'œuvre de la muse wallonne.

On peut trouver, dans cette conférence, un amusant rapprochement entre cette appréciation d'un Flamand d'aujourd'hui, et celle d'un Liégeois d'il y a cent ans. Voulez-vous savoir en quels termes galants le citoyen Malherbe qualifiait alors notre vieil idiome ? Pour lui le wallon est « un jargon grossier et barbare, c'est l'affreux patois du pays, il n'y a qu'à Liége qu'on ait vu parler à tout le monde indistinctement le trivial langage des halles ».

Qu'un illustre inconnu, fût-il élève du curé Ramoux, ait aussi brutalement accomodé, vers 1802, le parler de nos pères, on pourrait lui en laisser tout le ridicule. Mais on ne voit pas sans surprise un pareil jugement appuyé plus tard par un lettré, par un homme éminent comme Rouveroy : « Ce patois de Liége, dit-il, a perdu beaucoup de l'intérêt qu'il avait autrefois. Depuis que l'instruction s'est répandue dans le peuple, le liégeois n'est

plus aujourd'hui que le langage du bas peuple et n'occupe qu'un infiniment petit nombre d'amateurs excentriques ; *il a fait son temps !* »

Qui se serait douté que de telles sentences avaient condamné notre pauvre art wallon, presqu'avant que de naître ? Dans une étude parue ici même, M. Grojean assurait bien que notre langue maternelle souffrit « de longs et injustes malheurs ». Mais personne n'avait fait ressortir à ce point l'hostilité des classes élevées à l'égard du wallon liégeois, au dix-huitième siècle. M. Chauvin rapporte, notamment, le programme d'un concours ouvert en 1779 par la Société d'Emulation, qui est « une formelle déclaration de guerre ».

Ce sont là des détails inédits qui doivent conserver à cette conférence une haute valeur documentaire. On pense bien que le distingué professeur n'a pas manqué de relever malicieusement la malencontreuse prédiction de Rouveroy :

« Il est dangereux de prophétiser en son pays et Rouveroy ne se doutait guère que l'idiome informe, tant dédaigné par lui, allait bientôt produire des œuvres scientifiques remarquables, et, surtout, une magnifique littérature. »

Suit, pour la confusion du mauvais prophète et pour notre édification à tous, un aperçu critique de cette littérature, tracé à grands traits, depuis la légendaire *Côparêye* de Simonon jusqu'aux délicats chefs-d'œuvre de Defrecheux et de Vrindts.

Encore que cette revue soit rapide, le conférencier a voulu y faire place aux plus modernes, même aux derniers venus, comme M. Georges Ista, « dont il faut attendre qu'ils aient donné toute leur mesure ».

C'est assez dire que M. Chauvin n'accepte pas que la littérature wallonne soit vouée à disparaître. Au contraire, ce glorieux passé lui paraît garant d'un avenir plus glorieux encore, à la condition de garder notre wallon de l'influence étrangère, de lui conserver jalousement sa saveur originale, si menacée, de nos jours, par la culture française.

Retenons le conseil, en même temps que nous donnerons à cette étude la place qui lui revient, parmi les meilleurs travaux consacrés à l'histoire des lettres wallonnes.

Henry Odekerke.



Ouvrages reçus.

Abbé Jos. Bastin. *Le préfixe « Chin »*. Conférence donnée à Liége à la Société d'Art et d'Histoire. (Extrait de « Leodium »). Liége, Cormaux. In-8° (24.5×15.8), 11 p.

Albert Croquez. *Sainte Godelieve de Ghistelles, patronne de la Flandre.* Lille, Desclée. In-8° (19×12.3), 153 p.

A. de Cock et Is. Teirlinck. *Kinderspel en Kinderlust in Zuid-Nederland.* Met schema's en teekeningen van Herman Teirlinck. Bekroond door de Koninklijke Vlaamsche Académie. Zevende deel : kind en kalender, kind en school, kind en musiek. — Gend, A. Siffer. In-8° (25.5×16.7), 308 p. Prix : 4 francs.

Jules Dewert. *Épitaphes de Nivelles et des environs.* (Extrait des « Annales de la Société archéologique de l'arrondissement de Nivelles. ») Nivelles, Lanneau et Despret. In-8°, 15 p.

J. Esdin. *Contes furtifs.* Paris, Baudelot. In-12 (18.5×12,3), 168 p. Prix : fr. 2-50.

H. Gaidoz. *Introduction à l'étude de l'Ethnographie politique.* (Ext. de la « Revue internationale de l'Enseignement ».) Paris, F. Pichon et Durand-Auzias. In-8° (25.5×16.2), 44 p.

Th. Gobert. *Autobiographie d'un peintre liégeois, Léonard Defrance.* Liége, D. Cormaux. In-8° (24.5×16), 80 p.

Roger Lalli. *L'Éclosion, ou Première phase de la formation amoureuse*, roman. Bruges, Arthur Herbert. In-8° (19.8×13.3), 193 p., couverture ill. par Rouveyre. Prix : fr. 3-50.

Félix Magnette. *Les Émigrés français au pays de Liége.* (Extrait du « Bulletin de l'Institut archéologique liégeois ».) Liége, H. Poncelet. In-8° (24.5×16), 52 p.

Paul Spaak. *Voyages vers mon pays*, poèmes. Bruges, Arthur Herbert. In-8° (19.8×13.3), 180 p. Prix : fr. 3-50.

Joseph Vrindts. *Vîs airs et novês rèspleûs*, oûves tchusèyes. Préface de M. Olympe Gilbart. Liége, Jos. Wathelet. In-8° (25×16.5), 148 p. Portrait de l'auteur, airs notés dans le texte. Prix : fr. 2-50.

Tentoonstelling van het Vlaamsche Boek. Ingericht met mededeling van het Muzeum van het Boek. *Kataloog.* Bruxelles, Larcier. In-8° (21×13.2), ix+104 p. Portraits hors texte.

Aspect de la nature et de la cité, Anonyme. Bruxelles, Charles Bulens. In-8° (27×18), 27 p.





LITTÉRATEURS FRANÇAIS DE WALLONIE

Jules Destrée

JULES DESTRÉE, me disait récemment une de nos plus distinguées femmes de lettres, c'est un des talents les plus complets qui honorent la Belgique contemporaine.

Cette appréciation est éminemment exacte : DESTRÉE n'est pas seulement un écrivain de très grande valeur, il est encore un conférencier, un improvisateur brillant, un politicien d'une compétence reconnue, un juriste averti, un pédagogue expérimenté.

Pourtant, la Wallonie, pendant longtemps, ignora le mérite littéraire et juridique de Jules DESTRÉE, pour n'apprécier que sa fougue de tribun socialiste. Nelly LECRENIER, la première, exalta le magnifique labeur de l'artiste, du juriste, de l'homme d'enseignement : dans de nombreuses conférences, elle prit à cœur de faire connaître et aimer l'œuvre de l'auteur des *Chimères* et la superbe activité du juriste à qui fut conférée, l'an dernier, la dignité de Bâtonnier de l'Ordre du Barreau de Charleroi.

Je n'ambitionne pas d'analyser en ces quelques pages la production littéraire de DESTRÉE : je me bornerai à quelques indications capables de justifier une enthousiaste admiration pour l'une des plus saillantes physionomies du monde artistique wallon.

* * *

L'œuvre de Jules DESTRÉE se divise en trois parties : politique, juridique, littéraire.

Je ne m'engagerai pas dans l'examen de ce que fit DESTRÉE en faveur des réformes ouvrières ; tous savent, au surplus, quelle puissante collaboration il apporta à l'étude de ces problèmes, et nul

démocrate n'est indifférent à l'effort vaillant et généreux qu'il consacra à la propagande et la défense du suffrage universel et de la journée de huit heures. Subordonnant l'émancipation de la Plèbe à son élévation intellectuelle et morale, DESTRÉE n'a cessé de réclamer pour elle des droits à l'instruction, et, dans la sphère de ses influences, il a multiplié les institutions éducatives à même d'affiner les âmes et d'assouplir les intelligences.

La vie judiciaire de Jules DESTRÉE ayant toujours été étroitement liée à son labeur d'écrivain, nous en trouverons de suffisantes manifestations dans son œuvre d'artiste.

Les *Lettres à Jeanne*, le premier livre de DESTRÉE, parut en 1886. C'est un reliquaire d'amour dans lequel l'auteur a enchâssé ses juvéniles passions et des souvenirs d'Italie tout imprégnés du regret de l'artiste follement épris des Primitifs. C'est « de la fantaisie dans du rève mêlé à du souvenir ». Comme il le dit lui-même, il a laissé entre ces pages sa Jeunesse et sa Foi. J'aime ces *Lettres* pour leurs transports passionnés, pour leurs enthousiasmes sincères et communicatifs, pour leur émouvante naïveté et la pure harmonie de leur style. Ce coup d'essai, ce coup de maître, LEMONNIER, PICARD, RODENBACH et VERHAEREN l'apprécièrent si bien qu'ils insérèrent dans leur *Anthologie des Prosateurs belges*, de larges extraits de ces adorables chansons d'amour.

L'*Imagerie Japonaise* constitue l'une des plus étonnantes exécutions qu'un écrivain ait jamais réalisées. En une suite de transpositions délicates et charmantes, DESTRÉE interprête des dessins du plus pur Orient en ne se servant que de vocables ayant leurs correspondants en langue japonaise.

Ce travail extraordinaire auquel auraient répugné les âmes les plus patientes, contribua pour une part considérable à l'assouplissement de son style, qui s'épanouit pittoresque et radieux dans les *Chimères*, recueil de proses lyriques dans lesquelles DESTRÉE laisse chanter son cœur de poète. D'une incomparable richesse verbale, les *Chimères* disent merveilleusement la poésie des *Fumées*, la fécondante *Souffrance d'écrire* et la *Voluptueuse Cruauté*, une page inspirée d'estampes de Jan Luycken et où sont détaillées avec un saisissant réalisme les voluptés féroces puisées par l'homme dans les tourments infligés au prochain. Et quelle piété filiale traverse les impressionnantes études consacrées aux maîtres de là-bas ! A *Gogol*, l'ancêtre et le précurseur des écrivains russes, observateur moraliste des travers et des vices de son temps, collectionneur bizarre d'âmes mortes ; à *Tourguéniev*, rêveur amer ; à *Herzen*, pamphlétaire

audacieux, un peu prophète, qui se préoccupa des artistes, des écrivains et des penseurs, dans les temps les plus troublés; à *Tolstoy*, le grand, l'immortel Tolstoy, dont l'œuvre tout entière est animée d'un souffle humanitaire et qui projette la lumière de son jugement sur tous les problèmes sociaux ; à *Dostoevsky*, enfin, qui dans ses livres a prononcé un réquisitoire acharné contre notre raison et notre infirmité.

Certes, une place importante doit être réservée aux *Chimères*, dans notre bibliographie nationale. La valeur de l'ouvrage s'éclaire encore, au reste, par des estampes burinées d'une main experte et délicate par Mme Destrée-Danse, Odilon Redon et Henry De Groux.

En 1891, parut le *Journal des Destrée* qui fut joyeusement accueilli dans les milieux artistiques, où l'on avait depuis longtemps pris l'habitude de comparer Jules Destrée et son frère Georges, — un autre écrivain de mérite, aujourd'hui enfoncé dans l'austérité studieuse de l'Ordre Bénédictin — aux frères Jules et Edmond de Goncourt. En rédigeant ce journal, Jules Destrée avait voulu parodier l'encyclopédie journalière des Goncourt, « en railler certains côtés d'égoïsme inconscient et de puérile vanité ». sans pour celà abandonner une parcelle de son respect profond pour l'œuvre merveilleuse qu'ont laissée ces délicieux ciseleurs de phrases.

Les souvenirs des années 1885 et 1886, sont consignés avec verve et esprit dans ce *Journal des Destrée*. Souvent on y parle de Giraud, Gilkin, Lemonnier, Max Waller, Maus, Rodenbach, De Groux, Verhaeren, Eekhoud, des Ombiaux, Nautet, Maeterlinck, Picard ; beaucoup de curieux détails sont à retenir, car ils prouvent que les travers n'épargnent pas les gens de lettres et les artistes.

***

Je m'en voudrais de ne pas dire combien j'apprécie le talent original de Georges Destrée, qui participa, avec son frère, aux luttes tumultueuses de la *Jeune Belgique* et qui a doté la littérature de notre pays d'exquis *Poèmes sans rime*, emplis de vive passion et de troublante mélancolie, et d'impeccables études sur les *Préraphaélites*. Olivier-Georges Destrée a écrit des adaptations françaises des œuvres de Rosetti, dont l'influence était tellement prestigieuse qu'un de ses admirateurs, Edmond Burne-Jones, renonça à entrer dans les Ordres pour se consacrer exclusivement à l'Art.

Georges Destrée, en notant ce détail, ajoutait : « C'est un fait » qui, à lui seul, devrait susciter pour la mémoire de Rosetti, la recon- » naissance de tous les artistes et amateurs d'art. aussi bien anglais » qu'étrangers. »

Il ne songeait pas qu'un jour les lettrés belges et étrangers regretteraient que Tolstoy, au lieu d'un Rosetti, se fût trouvé sur sa route. Car si Rosetti a éloigné Burne-Jones du cloître, la philosophie du maître russe y a conduit l'esthète brillant que sa science parfaite des chefs-d'œuvre picturaux avait imposé à l'attention de tous les artistes — et qui depuis sept ans s'appelle Dom Bruno.

« Je pense encore, écrivait récemment Jules Destrée, à ce » frère d'un esprit si ouvert, si délicat, entré, par quelle soudaine » surprise de la destinée, dans l'Ordre bénédictin ! Batailles d'écoliers, » escapades de gamins, folles et franches gaîtés de jouvenceaux, » ferveurs d'art communes, qui eût dit, oui, qui eût prédit, quand » sonnaient nos vingt ans, que vous finiriez dans le froc noir ? »

* * *

Jules Destrée qui avait, en 1886, prononcé à la Conférence du Jeune Barreau, un remarquable discours sur *la Littérature et le Barreau*, réalisa splendidement son idéal avec les *Paradoxes professionnels*, le *Secret de Frédéric Marcinel*, *Quelques histoires de Miséricorde*. Dans le premier de ces livres, Destrée met en scène des avocats ; dans le second, des juges ; dans le troisième, des justiciables. La vie judiciaire est donc vue sous ses aspects les plus variés.

« Soyez dignes, prudents, généreux, clame-t-il, aux jeunes avocats. » Certes, le désintéressement est un sentiment très noble, évidemment, mais il serait dangereux d'en faire une application trop absolue : l'avocat professe, je le veux bien, par devoir de la justice, mais il ne peut raisonnablement dédaigner les dédommagements auxquels lui donnent droit son travail et sa science! Les principes dont Destrée se fait si chaleureusement l'apôtre n'en doivent pas moins inspirer les membres du Barreau.

Dans le *Secret de Frédéric Marcinel*, Jules Destrée marque l'évolution psychologique d'un juge asservi depuis de longues années aux traditions professionnelles et qui se dégage insensiblement de l'influence ambiante pour convenir un jour que « sans bonté la justice forfait à sa mission. » Le type du juge, chargé de préjugés et hostile à toute idée de progrès, est admirablement frappé dans ces pages impressionnantes et fortes.

Il est doux, par exemple, d'entendre l'auteur plaider la cause des récidivistes, que la société contemporaine s'obstine à flétrir de sa réprobation et à accuser de tous les crimes, alors que, logiquement, l'accomplissement de leur peine devrait être une présomption d'innocence. Qui n'a pas lu l'exposé clair et prenant de la condamnation conditionnelle, ne peut apprécier comme il le mérite l'être probe et généreux qui dévoua les forces vives de son intelligence et de son âme au triomphe de la justice et de la bonté.

Avec un cœur fraternel et attendri, JULES DESTRÉE se penche vers ceux que la misère étreint, et pleure leurs souffrances et leurs deuils dans *Quelques histoires de miséricorde*, ouvrage dont M. CH. DELCHEVALERIE a rendu compte ici même (1). *Bon Dieu des Gaulx* est, parmi toutes. une nouvelle remarquable. Dans un style simple et émouvant. DESTRÉE raconte la vie d'un vieil illuminé qui s'en allait de par les routes de sa région, prêcher, dans des improvisations charmantes, l'amour de Dieu et du prochain, et qui passait une existence exempte de tout souci dans la contemplation du ciel et de la nature. Les gens de son village se riaient de ses simagrées, et, quand ils le voyaient égrener le chapelet de ses recommandations et de ses prières, ils haussaient les épaules en concluant : « *c'est co l'vî Djôsèf qui dit ses pâtêrs* ! » Indifférent aux sarcasmes dont l'abreuvaient des âmes peu compâtissantes, « Bon Dieu » n'en continuait pas moins son curieux apostolat. Et lorsque sa robustesse se fut étiolée dans les fatigues excessives de longues et quotidiennes promenades, il pardonna leurs railleries aux hommes qui n'avaient pas su comprendre sa foi et son amour de la nature.

L'auteur de *Bon Dieu des Gaulx* s'avère psychologue et descriptif de grande allure; je sais peu d'écrivains modernes fouillant une âme avec plus de minutie et peignant un paysage avec plus de châtoyante exactitude.

Une idée qui meurt : la Patrie (2), se rattache à la seconde manière de DESTRÉE : celle qui affirme des tendances humanitaires et dont la portée est franchement sociale. On le devine, DESTRÉE plaide éloquemment la cause de l'internationalisme ouvrier, qui paraît à d'aucuns bien supérieur aux ratiocinations exagérées et dangereuses de ceux qui veulent faire de la patrie un instrument de domination tyrannique. La bonté et la beauté fleurissent en tous pays, et je trouve, outre frontières, des hommes aussi généreux et des coins aussi pittoresques que dans ma terre natale. Je ne vois pas non plus quel

(1) Tome XI (1903), p. 286-287.

(2) Compte-rendu dans *Wallonia*, t. XIV (1906), p. 191-192.

intérêt certains travailleurs de mon pays possèdent à se proclamer belges plutôt que français, allemands ou anglais ; le patriotisme impliquant, avec l'amour du décor de l'existence, l'attachement aux institutions nationales, ne peut espérer la sympathie de la grande masse qui se plaint avec amertume des injustices du régime social et qui répond aux déclamations ampoulées des « patriotards » : *la patrie est là où l'on est bien.*

Cette théorie, Destrée la développe avec une verve et une force éblouissantes. Son lyrisme atteint aux plus pures émotions quand il évoque ses souvenirs de jeunesse et explique son filial amour pour le Pays Noir.

A toutes les qualités que nous venons de louer, Jules Destrée joint encore une aptitude de critique tout-à-fait remarquable. Tous les arts indistinctement l'attirent. Il consacra des études consciencieuses et enthousiastes à des écrivains comme Huysmans, Jules Vallès, Léon Bloy, Barbey d'Aurévilly, Villiers de l'Isle-Adam, à des artistes comme Constantin Meunier, Félicien Rops, Jef Lambeaux, Odilon Redon, Henri De Groux; aux musiciens allemands, pour lesquels il professa toujours une vive admiration. Et, dernièrement, il exaltait dans *La Jeune Wallonie*, Claude Debussy, qui, pour certains, est destiné à révolutionner la musique contemporaine. Mais sa prédilection ira toujours aux Bach, aux Beethoven, aux Wagner, auxquels il réserva une place prépondérante dans la campagne musicale des Universités Populaires. Wagnérien féroce, Jules Destrée accomplit le traditionnel pèlerinage de Bayreuth. Il exprima, du reste, bruyamment son wagnérisme lors de la représentation de *Siegfried* à la Monnaie. Au second acte, Destrée s'aperçut qu'on avait coupé un passage très significatif et très beau ; et sans attendre la fin de la soirée, il courut au contrôle réclamer le remboursement de sa place. L'administration le lui refusa et fut de ce chef attraite en justice. C'est devant le Tribunal de commerce de Bruxelles que se plaida ce procès, qui était avant tout une protestation publique contre la mutilation de l'art. Edmond Picard s'y montra avocat très habile, mais le tribunal se déclarant incompétent en cette matière débouta le plaignant. Cette fantaisie artistico-judiciaire eut un retentissement énorme dans le monde des esthètes et valut à son instigateur l'approbation énergique de tous les wagnériens convaincus.

Très épris du XVe siècle italien, Destrée consigna en des pages qui resteront parmi les plus billantes de la littérature belge, ses impressions d'artiste. Tour à tour, il étudia les peintres de Toscane, de Sienne, de Marche et d'Ombrie, décrivant avec une rare maîtrise



D'après une eau forte d'Aug. Danse.

les beautés de leurs œuvres impérissables. Rehaussés de remarquables eaux-fortes, dues à Mme JULES DESTRÉE et à son père, l'illustre AUGUSTE DANSE, *Les Primitifs Italiens* constituent un des plus beaux monuments élevés à la gloire de l'art pictural du Moyen-Age. Le premier de ces volumes est dédié à Mme Destrée « celle à qui la destinée avait confié d'apporter dans la maison familiale le bienfait de la bonne tendresse et le charme des choses d'art » ; le second, aux parents de l'auteur ; le troisième, à son frère Georges.

JULES DESTRÉE défendit avec une admiration passionnée les Primitifs flamands dont il aime à dire les mérites ignorés. Je me souviens d'une conférence faite au pied levé par DESTRÉE à l'Université populaire de Marcinelle : elle ne dura pas moins de deux heures, et les auditeurs charmés convinrent que jamais meilleure plaidoirie n'avait été prononcée en faveur de l'art primitif flamand.

L'école normale provinciale de Charleroi consacra son esthétisme éclairé en conférant le cours d'histoire de l'art au défenseur du XVe siècle italien, des primitifs flamands et de nos jeunes artistes nationaux.

* * *

Un journal catholique disait un jour de JULES DESTRÉE : c'est une physionomie à caractère et à caricature. L'expression n'est point tellement mauvaise. Son visage haut en couleur, la fantaisie de sa chevelure absalonesque, tentèrent plus d'une fois le crayon de nos caricaturistes.

L'homme, chez lui, est sociable et charmant. Causeur délicieux, il parle de tout avec autorité. Quelqu'un a dit de DESTRÉE qu'il est une encyclopédie vivante. Son éloquence entraînante et persuasive s'adapte aussi bien au niveau intellectuel d'un auditoire populaire qu'au savoir d'artistes et de lettrés. Il est doué d'une étonnante faculté d'improvisation qui lui fournit des armes terribles contre ses adversaires politiques. Ses discours à la Chambre sont de ceux que l'on écoute et qui marquent dans les *Annales parlementaires*.

Son éducation raffinée répugne aux pugilats oratoires et contribua vraisemblablement à le situer à l'extrême-gauche de son parti.

Peu d'existences sont aussi formidablement bousculées que la sienne. Il est en même temps avocat, député, échevin de l'instruction publique, homme de lettres, critique d'art, journaliste, conférencier, sociologue, professeur, fondateur et président de l'Université populaire la plus florissante du Hainaut, accomplissant ainsi un labeur

intensif de remueur d'idées. Cela ne l'empêche pas de se consacrer chaque fois qu'il en a l'occasion, à obliger autrui, écoutant les doléances des uns, partageant les enthousiasmes des autres.

Si Albert Giraud a pu regretter que Destrée se soit jeté dans la mêlée des partis sans y être astreint par la nécessité des circonstances, nous devons pourtant reconnaître que, même en politique, celui-ci fut surtout et avant tout un esthète. Sa propagande politique fut sans cesse subordonnée à sa campagne pour l'enseignement obligatoire. S'inspirant du mot de Gœthe « *Licht, Mehr Licht* », il réclame énergiquement plus de clarté pour le prolétariat qui souffre de son ignorance. Son effort aux Universités populaires le prouve irréfutablement. En fondant, en 1904, l'Université populaire de Marcinelle, dont son activité méthodique fit en quelques mois l'une des plus puissantes coopératives intellectuelles de Belgique, notre ami affirmait son ambition : « Faire des hommes d'initiative et d'énergie, des hommes de vision claire et d'activité résolue, des hommes conscients de leur pouvoir. »

Cet idéal, il est en train de le réaliser grâce à la collaboration de sa digne et vaillante compagne qui poursuit avec une persévérance et une conviction admirables l'éducation esthétique de la classe ouvrière et vers qui doit aller la gratitude émue des amis de la Beauté, de la Bonté.

Quand donc, de ma plume fiévreuse d'enthousiasme jaillira, en verbes clairs et sonores, l'hymme de violente et affectueuse admiration que je voudrais chanter au noble et généreux écrivain dont l'œuvre frémit d'un frisson d'humanité, à l'homme de cœur qui sut, comme *Frédéric Marcinel*, « mettre sa vie d'accord avec sa foi » et qui me donna « tout ce qu'il y eut de meilleur en moi-même, la pitié pour les faibles, l'amour du beau, la folie de la justice » ?

René DETHIER.



Bibliographie

M. Jules Destrée est né à Marcinelle, le 21 août 1863. Après des études à l'Université de Bruxelles, il fut reçu docteur en droit en 1883 et s'inscrivit au Barreau de Charleroi, dont il fut bâtonnier en 1905. Il représente à la Chambre des Représentants l'arrondissement de Charleroi depuis 1894. Il est, encore, échevin de l'instruction publique à Marcinelle depuis 1903, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles, à l'Institut des hautes études et à l'Extension universitaire de Bruxelles, à l'Ecole normale de Charleroi et à l'Ecole industrielle supérieure de Charleroi. — Ses diverses activités se sont reflétées dans des publications que nous croyons pouvoir grouper sous les trois rubriques qui suivent. *O. C.*

I. — DROIT

1886. *La Littérature au barreau.* Discours de rentrée à la Conférence du Jeune Barreau de Charleroi. Bruxelles, Larcier. — (Hors commerce).

1889. *L'assistance judiciaire.* Rapport présenté à la Fédération des Avocats belges. Bruxelles, Larcier. – (Hors commerce).

1892. *Du Concordat préventif de la faillite.* Commentaire pratique de la loi du 21 juin 1887. En collaboration avec M. Lowet. Bruxelles, Larcier. — (4 fr.)

1893. *Paradoxes professionnels.* Bruxelles, Larcier. — (fr. 2,50. Certains exemplaires sont accompagnés d'une eau-forte de Madame Jules Destrée.)

1893. *Boissons et Denrées.* Code comprenant les lois, règlements et arrêtés relatifs à la fabrication et au commerce des substances alimentaires. Bruxelles, Larcier. — (6 fr.)

1899. *Calcul et Evaluation des dommages-intérêts aux victimes d'accidents.* Bruxelles, Larcier. — (4 fr.)

1900. *De la Protection des yeux dans l'industrie.* En collaboration avec M. Biernaux. Bruxelles, Larcier. — (2 fr.)

1901. *De la poursuite pour honoraires*. Rapport présenté à la Fédération des avocats belges. Bruxelles, Larcier. — (Hors commerce.)

1901. *Les Accidents du travail*, exposé et critique du Projet de loi déposé par le Gouvernement. Bruxelles, « Le Peuple ». —(fr. 0,10).

1904. *Code du Travail*, (en collaboration avec M. Max Hallet.) Bruxelles, Lamertin. — (6 fr.)

1905. *La loi sur les accidents du travail*, publiée et brièvement annotée à l'usage de la classe ouvrière. Gand, « Germinal ». — (fr. 0,10.)

1906. *La loi sur le repos de Dimanche*, publiée et brièvement annotée à l'usage de la classe ouvrière. Gand, « Germinal ». — (fr. 0,10.)

Collaboration au *Journal des Tribunaux*, aux *Pandectes belges*, etc.

II. — SOCIALISME

1896. *Art et Socialisme*. Bruxelles, « Le Peuple ». — (fr. 0,10.)

1897. *La Fédération démocratique de Charleroi*. Charleroi, « Journal de Charleroi ». — (fr. 0,10.)

1897. *Le Calvaire des vieux Travailleurs*. Charleroi, « Journal de Charleroi ». — (fr. 0,10.)

1897. *Le Socialisme et les Femmes*. Bruxelles, « Le Peuple ». — (fr. 0,05.)

1897. *Préoccupations intellectuelles, esthétiques et morales du Parti ouvrier belge*. Paris, « Revue socialiste ». — (fr. 0,25.)

1898. *Le Socialisme en Belgique*. (En collaboration avec M. Vandervelde). Paris, Giard et Brière, 1898. — Seconde édition, 1902. (fr. 3,50.)

1899. *Socialismes*. Bruxelles, « Le Peuple ». — (fr. 0,30).

1901. *Bibliothèques ouvrières*. Bruxelles, « Le Peuple ». — (fr. 0,30).

1901. *La Fin du Parlementarisme*, discours prononcé à la Séance de rentrée de l'Université Nouvelle de Bruxelles. Bruxelles, « Le Peuple ». — (fr. 0,50.)

1902. *Renouveau au Théâtre*. Bruxelles. — (fr. 0,05).

1902. *Révolution verbale et Révolution pratique*. Paris et Bruxelles. (fr. 0,10.)

1903. *La Journée de 8 heures dans les mines*. Bruxelles, « Germinal ». (fr. 0,10.)

1903. *Les Accidents du travail*, texte de la loi et votes des députés. Bruxelles, « Germinal ». — (fr. 0,10.)

1904. *La Doctrine collectiviste*. Gand, « Germinal ». — (fr. 0,10.)

1904. *Coopération et Socialisme*. Gand, « Germinal ». — (fr. 0,10.)

1905. *Les Universités Populaires*. Gand, « Germinal ». — (fr. 0,10.)

1905. *A la Chaudière, le Gouvernement clérical!* Gand, « Germinal ». (fr. 0,10.)

1906. *Une Idée qui meurt : la Patrie*. Extrait de « La Belgique artistique et littéraire ». Bruxelles, Larcier. — (Hors commerce.)

1907. *La Journée de huit heures*. Gand. « Germinal ». — (fr. 0,10.)

Collaboration au *Peuple* (Bruxelles), au *Journal de Charleroi*, à l'*Avenir social* (Bruxelles), à la *Revue socialiste* (Paris), au *Mouvement socialiste* (Paris), à *Pages libres* (Paris), etc.

III. — LITTÉRATURE ET ART

1886. *Lettres à Jeanne*. Bruxelles, Monnom. — (4 fr. Epuisé.)

1888. *Imagerie japonaise*. Bruxelles, Monnom. — (5 fr. Epuisé.)

1889. *Les Chimères*. Ouvrage illustré d'estampes de Redon, de Groux, Marie Danse. Bruxelles, Monnom. — (10 fr. Epuisé.)

1891. *Henri De Groux*. Gand, Siffer. — (Epuisé.)

1891. *Odilon Redon*. Etude critique et catalogue. Bruxelles, Deman.— (15 fr. Epuisé.)

1891. *Le Journal des Destrée*. Bruxelles, Lacomblez. — (1 fr.)

1895. *Une Campagne électorale au Pays noir*. Bruxelles, Lacomblez, (fr. 1,50. Epuisé.) — Seconde édition, 1907, Gand, « Germinal ». (fr. 0,10.)

1896. *Les Œuvres d'art dans les églises*. Bruxelles, « Le Peuple ». — (Epuisé).

1897. *Les Ecrivains belges contemporains*. Syllabus d'un cours à l'Extension Universitaire. Bruxelles. — (Epuisé.)

1898. *Bon-Dieu-des-Gaulx*. Etude d'âme et de paysage au Pays noir. Paris. — (Epuisé. Reproduit dans *Quelques histoires de miséricorde*.)

1899. *Sur quelques peintres de Toscane*. Ouvrage illustré d'eaux-fortes de Mme Jules Destrée. Bruxelles, Dietrich et Florence, Alinari. — (10 fr. Epuisé.)

1900. *Sur quelques peintres des Marches et de l'Ombrie*. Ouvrage illustré d'eaux-fortes de Aug. Danse et de Mme Jules Destrée. Bruxelles, Dietrich, et Florence, Alinari. — (15 francs. Epuisé.)

1901. *Le Secret de Frédéric Marcinel*. Bruxelles, Larcier. — (fr. 2,50.)

1902. *Quelques Histoires de Miséricorde*. Bruxelles, Larcier. — (fr. 2,50.)

1904. *Sur quelques peintres de Sienne*. Ouvrage illustré d'eaux-fortes de Aug. Danse et de Mme Jules Destrée. Bruxelles, Dietrich, et Florence, Alinari. — (15 fr. Epuisé.)

1906. *Jules Destrée, Anthologie*. Publiée par l' « Association des Ecrivains Belges », avec un portrait par Aug. Danse. Bruxelles, Dechenne. — (fr. 1,50.)

Collaboration à *La Wallonie*, à *La Jeune Belgique*, à l'*Art moderne*, à la *Société Nouvelle*, à la *Nervie*, à *Durendal*, à *La Belgique artistique et littéraire*, à *La Jeune Wallonie*, etc.
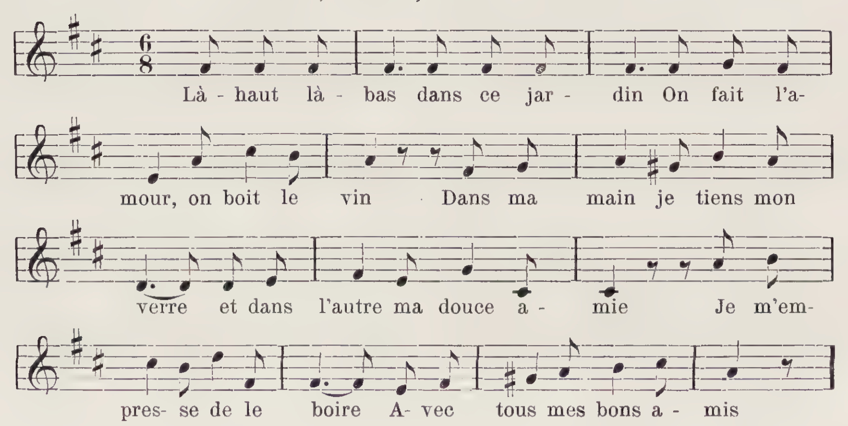




Chansons d'Amour

ROMANCES POPULAIRES

I.

Là-haut, là-bas, dans ce Jardin



Là-haut, là-bas, dans ce jardin,
On fait l'amour, on boit le vin,
Dans une main je tiens mon verre,
Et dans l'autre ma douce amie.
Je m'empresse de le boire
Avec tous mes bons amis
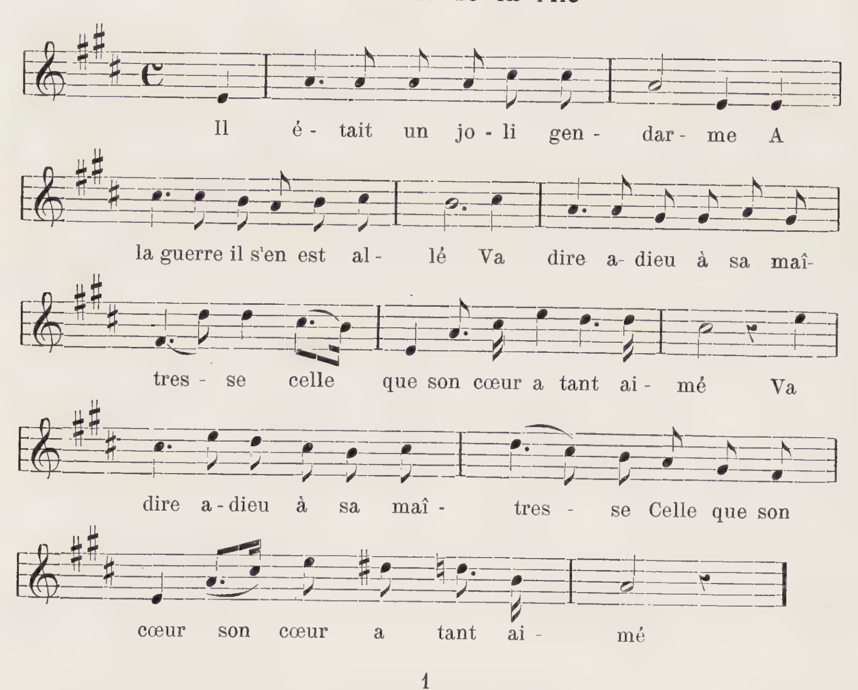
« Mon cher amant ne sais tu pas
Que pour t'aimer je n'le peux pas?
Tu sais bien que j'ai un père,
Que mon honneur dépend de lui.
Parle-lui du mariage;
S'il le veut, je le veux aussi.

— Belle, à ton père j'en ai parlé,
N'a pas voulu me l'accorder.
Il ne tient qu'à toi, ma belle,
De m'donner soulagement.
Car si tu n' me l' donnais pas,
Je vais mourir dans un instant!

— Mon cher amant, pour t'apaiser,
Prends sur ma bouche un doux baiser.
Sur mon visage couleur de rose,
Prends encore un baiser charmant.
Mais ne prends pas autre chose,
Car mon honneur me le défend ! »

II.

Le Portrait de la Mie



1

Il était un joli gendarme,
A la guerre il s'en est allé.
Va dire adieu à sa maîtresse,
Celle que son cœur a tant aimée.

2

« Quand tu seras sur ces frontières,
Amant, tu n'penseras plus à moi.
Tu penseras aux Italiennes
Qui sont cent fois plus jolies que moi.

3

— Quand je serai sur ces frontières,
A toi je penserai toujours.
Je ferai faire une peinture
A la ressemblance de toi.

4
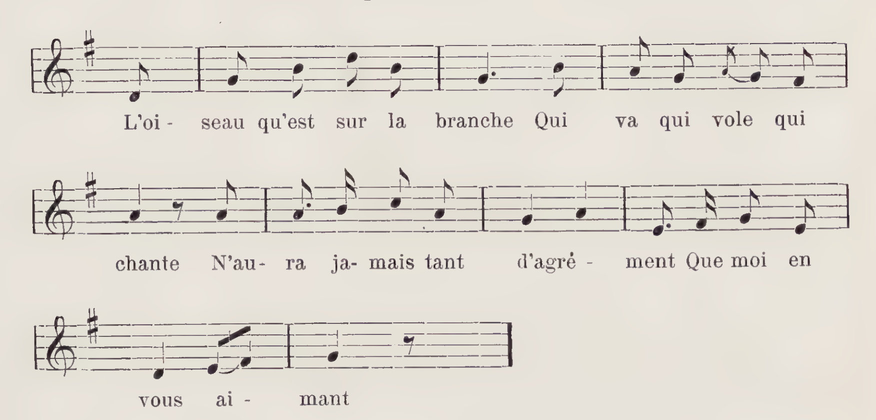
» Je la mettrai dans ma pochette
Et l'embrasserai cent fois le jour,
Et lorsque je serai à table
Je la mettrai sur mes genoux.

5

— Mais que diront tes camarades
De te voir si joli portrait ?
— J' dirai qu' c'est l' portrait d' ma
[maîtresse
Que j'ai quittée avec regret... »

III.

L'Oiseau qu'est sur la branche



1

L'oiseau qu'est sur la branche,
Qui va, qui vole, qui chante,
N'aura jamais tant d'agrément
Que moi en vous aimant!

2

Là-bas, dans la prairie,
J'entends chanter ma mie,
J'entends là-bas dans ce vallon
J'entends chanter Nanon.

3

Je vais m'approcher d'elle,
Comme un amant fidèle.
Je lui demande un doux baiser :
La belle m'a refusé.

4

« Retirez-vous derrière.
Je vois venir mon père,
Mon père et puis ma mère aussi :
Ça n'leur f'rait pas plaisir.

5

— N'y a ni père, ni mère,
Ni cousins, ni parents,
Qui pourrait jamais m'empêcher
Ma mie, de vous aimer.

6

» Ma mie, allons là-bas
Car le soleil est bas;
La chaleur du joli printemps
Ne dure pas longtemps. »

7

Là-haut sur la montagne,
Ma mie est fatiguée.
Mais avant de se reposer,
Il faut, ma mie, aller.

8

Courage, ma mie, courage,
Nous voilà au village.
Sitôt à la première maison,
Ma mie nous entrerons.

9

Bonjour, madame l'hôtesse,
Voici de bons enfants.
Donnez une bouteille de bon vin,
Pour bannir le chagrin.

10

Versez à boire, l'hôtesse.
A boire à ma maîtresse.
Versez, versez-nous du vin blanc,
Ma maîtresse l'aime tant.

11

A ta santé, ma mie,
A toi, mon très cher cœur,
Je bois à ton bonheur :
Je suis ton serviteur !

12

L'oiseau qu'est sur la branche,
Qui va, qui vole, qui chante,
N'aura jamais tant d'agrément
Que moi en vous aimant !

Romances chantées, en 1887, par Elisabeth Grégoire, couturière, à Milmort, alors âgée de 30 ans, et qui tenait ces chansons de sa mère.

O. COLSON.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Les Fumées

O mon pays, contrée farouche des épuisants labeurs et des usines fumantes, où s'endeuillit la tendresse des verdures, elles sont tes sourires et ton rêve, les fumées, les fantasques, les merveilleuses fumées...

Dans le vaste horizon mélancolique, sous les échafaudages sinistres des houillères, autour des architectures massives et compliquées des hauts-fourneaux, dans les grands hangars sombres des laminoirs où courent de rouges frissons de feu, partout, avec des bruits de canons qui tonnent, des crépitements martelés de fusillades et de rauques grondements sourds, c'est la bataille incessante de l'homme contre le charbon et le fer, le tragique combat de l'industrie, seule splendeur de ce temps, et c'est sa grandeur, sa cruauté et sa gloire qu'elles célèbrent à l'envi, les fumées, les ondoyantes et multiples fumées.

Vers le ciel, de toutes parts, elles s'en vont, à l'infini diverses et capricieuses... Il en est de toutes blanches, virginales, légères et souples. Comme des enfants folles qui s'enfuient en se jouant, elles courent et tourbillonnent plus légères et plus vagues toujours, vers les nuages, dans l'azur, loin des charbonnages lugubres. Il en est de tendrement irisées, aux chatoiements d'opale et de nacre quand les traverse un rayon de soleil, qui s'échappent des fournaises avec des sveltesses prodigieuses, et se dissipent mollement, gracieuses et pâles comme des princesses, dans l'air. D'autres, noires, épandues ainsi qu'un flot d'encre, chargées de poussière et de suie, déroulent paresseusement leur vrille épaisse de la haute cheminée et longtemps on les voit, peu à peu évanouies, résister aux assauts de la brise qui les entraîne. Et nombreuses, pressées, confondues dans une mêlée

furieuse qu'un coup de vent déchire, ou seules, en aigrettes, en crinières ondoyantes, partout, dans l'âpre étendue, elles échevèlent le caprice fou de leur fantaisie, les merveilleuses fumées...

Aux jours pluvieux, quand la bourrasque secoue sur les champs les moires blanches de l'averse, combien doux le poême qu'elles chantent aux yeux et combien semblent lointains leurs voyages quand elles disparaissent dans le brouillard... Dans le vaste horizon mélancolique, sous le ciel bas aux gris moelleux, les arbres semblent plus verts et les toits plus rouges ; s'adoucissent dans la pluie, les arêtes aiguës des terris menaçants ; et les cheminées, dans les buées, ont des aspects mystérieux. Ecrasées sous l'ondée, vaincues par les rafales, les fumées blanches, les fumées grises luttent, vagabondent et s'échappent, au dessus des bâtiments noirs, mettant dans la régularité et l'horrible tristesse des constructions industrielles, leur imprévu, la couleur jolie, la turbulence et la souplesse de leurs changeants contours. Elles sont le sourire et la vie de la contrée farouche, ses sourires dans la tempête, et sans elles, ce serait un terrifiant paysage de ruines et de tombeaux !

Et vers le soir, lorsque lentement l'ombre descend sur cet affairement de fourmilière, dans le noir, les fumées merveilleuses deviennent flammes splendides. Au sommet des tours trapues des hauts-fourneaux, elles jaillissent, plus agiles et plus belles encore du « gueulard » flambant comme un énorme bol, en une profusion bondissante de langues de feu pâle, voraces, bleuâtres, au milieu d'impétueuses vapeurs. Tels, dans l'histoire profonde, les feux sacrés des croyants de l'Inde, les signaux sur les hauteurs, les cassollettes gigantesques allumées par les peuples jadis, aux portes des villes, en l'honneur de dieux implacables, les sacrifices carthaginois au Moloch de bronze où s'embrasent les victimes ! — Et l'on croit voir le symbole d'un culte nouveau plus exigeant et plus terrible encore : ces flammes bleues et ces fumées légères qui montent en se tordant vers le ciel, s'envolent comme des âmes éperdues, des âmes misérables et suppliantes convulsées en d'implacables souffrances, milliers d'âmes de la plèbe écrasée, se dispersant dans les inconnus de l'espace, en un encens dont se délecte la divinité moderne, plus féroce et plus cruelle...

O mon pays, contrée farouche des labeurs où l'homme s'épuise en épuisant la Terre, dans l'ardente bataille et le deuil des verdures, elles sont ta poésie et ton charme, les innombrables fumées qui s'en vont là-bas, les merveilleuses fumées.....

Jules DESTRÉE.

Extrait de *Chimères*, 1889.



La jeune Wallonie

CANTATE

I.

Nous sommes tes gars, Wallonie,
Wallonie au nom musical,
Toujours jeune, toujours jolie ;
Nous sommes tes gars, Wallonie,
Remplis de Toi et d'idéal !

N'es-tu pas la Mère wallonne,
Qui nous aimas du fond des jours ?
La Mère chère, douce et bonne
Que notre jeunesse couronne
Des fleurs de notre pur amour ?

Nous sommes tes gars, Wallonie,
Wallonie au nom musical,
Toujours jeune, toujours jolie ;
Nous sommes tes gars, Wallonie,
Remplis de Toi et d'idéal !

II.

Notre enfance a passé parmi tes verts côteaux ;
Tes champs parlent en nous la langue d'une amie,
Et les rires fusant partout de tes hameaux.
        Exaltèrent en nous la vie.

Nous nous sommes penchés, par tes vallons riants,
Vers les secrètes voix des arbres et des sources ;
Nous avons aspiré tes parfums vivifiants
        A pleins poumons, pendant nos courses.

Tels des nids balancés comme un berceau mignon
Par l'invisible main des brises maternelles,
Notre rêve a grandi, bercé dans le giron
        De tes bois tapissés d'airelles.

Ta beauté nous apprit à chanter la Beauté ;
La gaze de ton ciel, tes parures discrètes,
Terre de poésie ! ont toujours inspiré
Tes musiciens et tes poètes.

III.

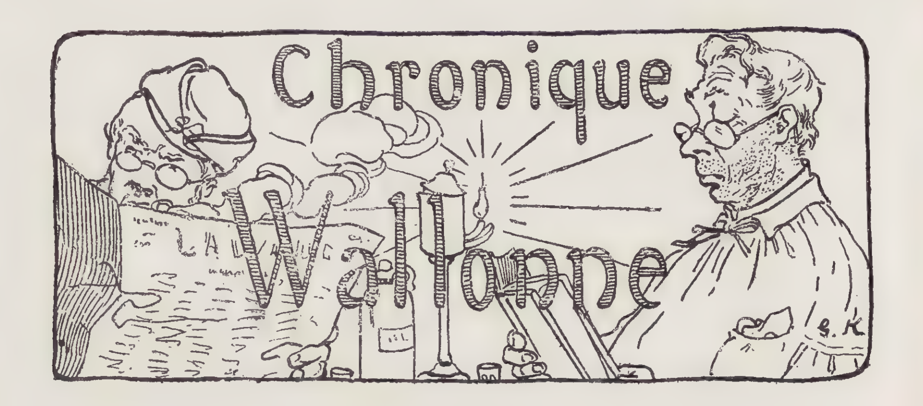
Puisque ton ciel et tes collines
Charment notre rêve enchanté,
Terre-Nôtre, Terre divine,
O Muse, inspiratrice d'hymnes,
Nous exalterons ta Beauté !

Nous exalterons ton histoire,
Tes artistes et tes héros :
Toute ta grandeur et ta gloire,
Tes jours passés, tes jours nouveaux,
Pour qu'ils restent dans les mémoires.

Gloire à toi, douce Wallonie,
Qui nous aimas du fond des jours !
Toujours jeune, toujours jolie !
Gloire à toi, douce Wallonie,
Terre-Nôtre, terre d'amour !

Jules SOTTIAUX





L'Exposition d'Art dinantais

Vous souvient-il d'un remarquable rapport présenté au Congrès wallon de Liége par l'éminent publiciste qui s'est fait en Belgique le champion de l'art régional et populaire, M. Charles Didier ? Rapport bondé d'idées généreuses, au nombre desquelles figure la création, préconisée en Wallonie, de « groupes locaux, absolument autonomes, qui manifesteraient leur activité en créant chacun un musée, exclusivement consacré aux meilleures productions d'artisans anciens et modernes de la localité même ou des villages voisins ».

Ce n'était pas là un stérile vœu de congrès.

Dinant le prouve superbement. La valeur de la tentative dont nous voulons parler ici, s'accroît du fait qu'elle est tout entière l'œuvre de quatre particuliers, MM. l'abbé Tichon, J. Delvaux, L. Pequet et F. Vincent, qui, de leurs deniers propres, ont organisé une émouvante manifestation d'art.

Geste d'une beauté rare et, certes, significatif des progrès réalisés par les fécondes idées de décentralisation et de retour aux traditions : faire revivre tout un glorieux passé et, par l'exemple d'ancêtres illustres, raviver au cœur des jeunes gens l'amour de l'art et des choses élevées.

Ainsi s'exprime M. l'abbé Tichon et je ne sais pourquoi, à entendre ces paroles, je me sens remué délicieusement. Il me semble que c'est tout de même le commencement de la fin du désolant industrialisme qui nous valut la sanglante injure de « Peuple de Marchands ! » dont on nous souffleta naguère.

L'Exposition dinantaise n'a pas la seule beauté d'un geste et d'un enseignement : c'est une belle et bonne réalisation.

M. l'abbé Tichon et ses collaborateurs, puissamment aidés en cela par le modeste savant que l'on connaît trop peu, M. Adrien Oger, conservateur du Musée de Namur, ont accompli ce tour de force de grouper, en moins de trois mois, la presque totalité des œuvres d'art les plus représentatives du génie local.

On est d'accord pour attribuer sur toutes les autres expressions d'art en pays mosan, la priorité en date à l'art du cuivre battu. Il semble bien, en effet, que les fameux ouvriers du cuivre aient eu pour ancêtres les fondeurs de bronze de la villa romaine d'Anthée. Jusqu'au xve siècle, toute l'activité artistique dinantaise se limita au seul travail du « jaune ouvrage ». Elle a produit des merveilles dont les plus célèbres sont signées du maître martelleur Dusart, qui florissait au xviie siècle, date de l'apogée de cette industrie.

Aux environs du xvie siècle, une fièvre d'art s'empare de la petite cité mosane et rayonne sur la région. Du haut en bas de l'échelle sociale, tout le monde pense et œuvre en artiste. C'est alors que, selon Michelet, dans la batterie, la forme naissait immédiatement sous la main humaine, sous le marteau vivant, comme un marteau, qui dans sa lutte contre le dur métal, devait rester fidèle à l'art, battre juste tout en battant fort. Des chef-d'œuvres s'élaborent dans chaque échope, dans chaque forge, dans chaque chaumière où les doigts de fée des dentelières tissent et brodent le « point de Dinant ».

Epoque vraiment bénie que celle où se révélèrent, entre tant d'autres, deux fraternels génies : Joachim Patenier et Henri Blès. On a beaucoup écrit sur ces beaux caractères; mais il semble bien que tout leur durable honneur sera d'avoir, pour la première fois, ouvert les yeux sur le monde, d'avoir surpris le sens sacré du paysage et de l'avoir fait, de force, entrer tout vibrant dans l'art éternel.

Un panneau de Blès émeut comme un beau visage parce que l'on y devine une âme.

A cet égard, l'Exposition de Dinant a toute la valeur d'une révélation. Une autre heureuse révélation — restitution, dirais-je mieux, — due celle-ci au perspicace critique collaborateur de cette revue, M. Oger, que nous citions plus haut, est celle des deux frères de Wespin, plus connus sous le nom des Tabachetti et par là même considérés, jusque naguère, comme italiens. Les recherches de notre savant ami ont définitivement rattaché à l'art wallon ces beaux talents que seuls appréciaient les visiteurs des sanctuaires de Crea, Ortha (Varallo) et Novarre. Dans l'impossibilité où ils étaient de produire les originaux, les organisateurs ont eu l'idée remarquable de

présenter, en stéréoscopes, une cinquantaine de vues qui donnent une idée très exacte de la manière réaliste et saisissante de ces deux sculpteurs dinantais.

Le XVIIIe siècle fut l'époque des petits maîtres à Dinant, comme ailleurs. Tout est à la grâce, au joli, et le genre par excellence est celui qu'illustre La Tour : le Pastel. Pierre-Joseph Lyon, né à Dinant, en 1720, peintre ordinaire de Joseph II, fut un adorable pastelliste. A preuve, le portrait de la *Pagaline*, qui suffirait à consacrer une réputation.

Et la galerie des artistes dinantais se continue sans interruption par les Michel, élève de Lyon, et les Redouté, autre créateur d'un genre : la peinture de fleurs, pour arriver à Wiertz le gigantesque, ce pauvre grand homme dont on a dit tant de mal. Le cas Wiertz mériterait toute une étude : il fait toucher du doigt l'inanité d'une collaboration trop étroite imposée à nos deux esprits nationaux : c'est pour avoir voulu exprimer toute l'idéologie wallonne par la brosse flamande d'un Rubens que son œuvre s'est effondrée dans la ridicule grandiloquence que l'on sait. Mais le bon Wiertz, le Wiertz inconnu, que l'autre avait éclipsé et que l'Exposition nous révèle, c'est celui qui appliqua sa puissante cérébralité à l'analyse des physionomies. Wiertz était un très remarquable portraitiste. La *Jeune fille au chapeau de paille* notamment vaut son pesant d'or.

Et pour terminer, qu'il me soit permis d'attirer l'attention sur une tentative généreuse, corollaire obligé de cette manifestation et qui en constituera, je pense, le digne couronnement.

Je ne puis mieux faire pour l'expliquer que relater ici le bout d'interview que M. Léon Pequet, architecte de la ville et directeur de l'école des Beaux-Arts, a bien voulu m'accorder à l'issue de la cordiale réception offerte le 7 juillet, aux membres de la Presse.

— Et maintenant, Monsieur le directeur, que voilà votre Exposition réussie au-delà de toute espérance, ne pensez-vous pas qu'il y ait lieu d'en tirer des conclusions pratiques ? L'art de la dinanderie...

— Ah! voilà! vous touchez précisément une de mes plus chères idées. C'est un peu mon dada, voyez-vous, que cette renaissance de la dinanderie. Et c'est, en grande partie, afin d'y contribuer d'une manière décisive, que j'ai entrepris, de concert avec mes trois amis, cette exhibition de nos produits locaux.

— Croyez-vous réellement possible de faire revivre l'industrie du cuivre battu ?

— Si je le crois possible! Mais, cher Monsieur, cette renaissance est en pleine réalisation. Ecoutez-moi : Savez-vous combien nous possédons de fabriques de *couques*? Douze exactement qui occupent une moyenne de dix ouvriers chacune. Cette grosse centaine d'artisans travaille donc uniquement à la très lucrative fabrication des souvenirs de Dinant... car vous admettez, n'est-ce pas, que la nature alimentaire des dits souvenirs n'entre guère en ligne de compte dans le succès de ces produits auprès des étrangers. Leur seule valeur réside toute dans leur originalité et leur caractère local. Dites-moi, le succès ne serait-il pas décuplé si, sans concurrencer le moins du monde nos très respectables pâtissiers, nous offrions aux touristes d'authentiques œuvres d'art qui ne le céderaient, certes, en rien — comme originalité — à ces fameuses couques dont chacun de nos 27,000 visiteurs annuels emporte au moins un échantillon? Il y a donc là un débouché sérieux.

C'est pourquoi, sans appui au début et à mes risques exclusifs, j'ai créé ici une école professionnelle de travail du cuivre, en pleine activité à l'heure actuelle...

— Une école de dinanderie?...

— Comme je vous le dis. Vous n'êtes pas le premier à vous en étonner. On a d'abord cru à une « zwanze » ou pour rester dans notre cadre à une damnable copèrerie. Puis les sympathies me sont venues, une à une. Et ces jours derniers, M. Wauters, délégué du gouvernement, nous a fait l'honneur d'une visite. Il a été ravi des résultats obtenus. Aussi, je pense bien qu'un important subside nous mettra, très bientôt, à même de poursuivre avec succès cette tentative assez originale, je pense.

— Et fort louable. Mais dites-moi, vos cours sont suivis?

— Par une centaine d'élèves très assidus. Et c'est plaisir à voir leur ardeur au travail et les progrès qu'ils réalisent. Ils ont pleine conscience de tenir entre leurs mains l'avenir artistique et la prospérité de leur petite cité. D'ailleurs, je les laisse absolument maîtres de leur inspiration individuelle...

Nous arrivions à l'entrée des Nouvelles Grottes. Un remous de la foule me sépara de M. Pequet, fort mal à propos.

Je n'ai plus revu ce courageux promoteur d'un mouvement dont on peut attendre beaucoup. Mais, ou je me trompe fort, ou il nous sera bientôt donné d'apprendre que, grâce à lui, l'Exposition dinantaise aura marqué le début d'une réelle renaissance des métiers d'art en pays wallon.

Il faut en accepter l'augure avec joie.

Pierre WUILLE.

ART ANCIEN

JULES HELBIG. **L'Art mosan, depuis l'introduction du Christianisme jusqu'à la fin du XVIIIe siècle,** publié conformément au désir de l'auteur, par Joseph BRASSINNE. Tome I : Des Origines à la fin du xve siècle. Bruxelles, Van Oest. In-4° (32.5 × 25.7), 151 p. Prix : 20 fr.

Il convient, à l'occasion de ce livre, de rendre un hommage spécial à son auteur, tâche d'autant plus indiquée que l'ouvrage couronne le labeur d'une longue vie.

HELBIG vint assez jeune s'établir à Liége. Avec toute la patience allemande et le goût de l'étude, il se voua à l'histoire de nos beaux-arts. Etait-ce affinité de goûts, désir de prendre racine, volonté inconsciente d'écrire une page d'histoire religieuse, ou finesse d'érudit, appliquant ses recherches à une matière négligée? Sans doute, y avait-il de l'un et de l'autre dans sa pensée et nous devons nous en louer puisqu'il en résulta de longues recherches et une série de livres sur l'histoire de la peinture, de la sculpture et de l'architecture au pays de Liége, enfin l'étude plus générale dont nous avons à parler, l'*Art Mosan*.

Conçues par un étranger, ces histoires ont un caractère objectif tout marqué. Peut-être devait-il en être ainsi pour le mieux des recherches qu'il entreprenait avec tant de mesure. Si nous ne sentons point, chez l'auteur, la sympathie spontanée qui jaillit d'un même fond commun, de l'amour des mêmes élégances et des mêmes harmonies, au moins éprouvons-nous la confiance que tout ce qui nous est attribué, nous appartient sans doute possible, et ce nous est une grande sécurité pour bâtir sur les fondements jetés par Helbig.

C'est rendre un grand service à un peuple que d'étudier, d'une curiosité patiente et de lui rappeler les moments splendides de sa conscience collective, quand il les oublie et se décourage. Et il me paraît que ce service HELBIG nous l'a rendu dans la mesure de ses forces.

Il aimait à écrire qu'il avait, le premier, fait connaître la gloire de ces créateurs de paysage que furent Patenier et de Bles; il aimait à revendiquer sa part dans le retour de justice qui valut leur renommée universelle aux frères de Limbourg; il aimait à faire valoir le cadre élargi de ses recherches — non plus la province ou l'ancienne principauté de Liége, mais tout le pays baigné par la Meuse, des frontières françaises aux plaines calmes de la Hollande.

Et sur ces points, il ne s'attribuait pas d'immérités éloges. Il a découvert et proclamé des beautés oubliées ou méconnues et la critique lui a donné raison. Il fut ainsi dans le courant moderne des études esthétiques qui porte nos yeux vers les beautés du passé et sait nous rendre des accoutumances perdues.

Il eut raison surtout d'élargir sa conception pour voir au-delà des terres où régnaient les princes-évêques. Les ondes batailleuses ou amollies du fleuve qui se faufile entre des collines ou se laisse glisser largement dans

les plaines, sont d'incessantes messagères entre les villes ; on dirait un cep, gonflé de sève, auquel pendent en grappes les cités grossissantes. La province de Namur est, en plus, de population wallonne ; le Limbourg qui reçoit, après nous, la vie du fleuve, a eu trop de relations, de heurts et d'amitiés avec nos anciens, pour que nous n'ayons une part de traditions communes.

On dira : les Van Eyck et les frères de Limbourg sont flamands ; Maeseyck et Saint-Trond sont flamands. Eh ! qu'en sait-on ? Pourquoi détacher ce que la vie fusionne ? Pourquoi séparer ce que le destin unit ? Il importe au moins de faire le départ des influences qui rayonnaient des terres liégeoises vers l'Est et le Nord, et ce travail a été inauguré avec une modération de pensée, une mesure telles que personne n'en trouvera les conclusions trop hardies.

Il a un autre mérite, c'est de faire songer à une œuvre plus vaste encore, jusqu'à présent irréalisée. Pourquoi ne pas tenter l'histoire des arts dans toute la Wallonie ? Après tout, la tâche serait une : même race, même langue, même caractère. S'occuper du Limbourg, comme l'a fait M. Helbig, mais accessoirement, et largement étudier le Hainaut qui donna au moyen-âge un de ses plus grands peintres et un de ses plus grands musiciens. Ce qui nous manque, c'est la conception de l'unité supérieure de nos types locaux, et je ne puis m'empêcher de croire que l'étude simultanée de nos arts wallons enrichirait notre conscience.

Il semble que ce soit l'art du sculpteur, du fondeur et de l'émailleur qui parvint à la plus riche efflorescence sur les rives de notre fleuve, jusqu'à l'époque où nous conduit le premier volume. Sur quelques lieues de territoire, ce fut une production serrée de chefs-d'œuvre et d'ouvrages remarquables. J'eusse aimé voir M. Helbig, si versé dans ces questions, nous faire assister au travail de la critique quand il attribue une œuvre à un artiste et ne pas nous renvoyer aux travaux des érudits : j'aimerais être renseigné directement sur les raisons qui déterminent ses adversaires. J'eusse désiré, par exemple, un mot sur les attributions des Patenier et des Blès, qui sont au Musée Royal de Bruxelles : on sait que, dès 1905, M. Wauters les débaptisait. J'avais regretté pareille lacune dans la dernière édition de l'*Histoire de la Peinture*, au sujet de Lambert Lombard, par exemple. M. Wauters enlève à ce maître, sans hésitation, les trois tableaux de lui qui ornent le Musée Royal. M. Helbig le sait (c'était annoncé depuis longtemps par M. Hymans) et se borne à affirmer, en une ligne, que ces Lombard sont indiscutables : pourquoi ne pas nous éclairer, d'un mot, d'un argument ?

Mais j'oublie que je parle de l'*Art Mosan* et non d'un autre ouvrage. Une des particularités de ce livre, elle est voulue et on en comprend la raison, est que M. Helbig a peu développé les chapitres consacrés aux grands artistes : aux Van Eyck, aux Patenier, aux Blès... d'autres ont abondamment écrit sur ces maîtres peintres, et leurs livres sont accessibles à tous. En revanche, nous aurons ici d'abondants détails sur les enlumineurs

de Saint-Laurent et de Stavelot, dont personne ne parle. Et j'admets volontiers que ce n'est pas, chez HELBIG, désir exclusif de s'arrêter aux moments de l'histoire ecclésiastique.

Les proportions harmonieuses de l'œuvre en souffrent, mais, tout compte fais, le lecteur y gagne la connaissance d'un passé perdu.

La plus grande partie du chapitre XI, consacré à Hugo d'Oignies, à Nicolas de Verdun et aux grandes châsses mosanes du XIIIe siècle, a été écrite par M. Marcel LAURENT, chargé de cours à l'Université de Liége, et bien écrite, dans un esprit critique et avec une visible sympathie pour le sujet.

Elle nous fait souhaiter que M. LAURENT consacre ses efforts à réaliser l'œuvre dont tout à l'heure nous entrevoyions l'architecture idéale, l'Histoire de l'Art Wallon, saisi tour à tour dans sa fine distinction, son réalisme énergique, sa rêverie légère.

Si M. LAURENT élève cette retraite pieuse pour nos souvenirs, nous aurons le devoir de ne point oublier l'érudit qui consacra une longue vie à préparer l'œuvre : La Wallonie doit exprimer sa reconnaissance à HELBIG.

Le volume que nous avons sous les yeux est très beau. Format majestueux, impression large et claire, abondance d'illustrations et de planches hors texte. Les yeux suivent l'histoire vivante des arts, évoqués à chaque page par de bonnes et de très riches reproductions. En vérité, c'est un volume qui parle et qui, en peu d'heures, instruit. Il compte parmi les belles éditions de notre librairie d'art.

Fernand Mallieux.

GENS DE CHEZ NOUS

Léon Herbo. — Le 19 juin est mort à Bruxelles, en pleine force, en plein talent, le plus populaire des portraitistes belges.

Quoique vivant dans la capitale depuis trente-sept ans — il y était arrivé en 1870, pour suivre les cours de l'Académie, au sortir de l'Académie de Tournai — il était resté très wallon, dans sa jovialité sans façon.

Né à Templeuve, en 1850, Léon Herbo avait commencé par la menuiserie, tout en fréquentant l'Académie de Tournai, où il ne tardait pas à étonner ses maîtres par sa facilité de pinceau. Dès son adolescence, il s'était consacré au portrait. Ses premiers succès à la Triennale de Gand l'ayant mis en vedette, il avait bientôt acquis une clientèle qui s'augmentait et se renouvelait d'année en année. Il n'est pas de fête communale, de jubilé politique, administratif ou intime, auquel, en ces vingt dernières années, le nom de Léon Herbo n'ait été mêlé comme portraitiste du jubilaire. On estime à plus d'un millier le nombre de portraits de magistrats, de bourgmestres, d'officiers, de présidents de sociétés, peints par lui, sans compter quelques tableaux historiques. Sa fécondité, son ardeur au travail, étaient proverbiales. Parti un jour pour Renaix afin d'y exécuter un portrait, il n'était rentré à Bruxelles qu'après en avoir peint quatre-vingts !

C'était un vieil et fidèle ami, dit l'*Etoile*, nous le considérions presque comme un des nôtres. Depuis des années, il était de toutes nos fêtes. On était habitué à y voir son masque de transtéverin chevelu, à y entendre les éclats de sa grosse verve bon enfant. Il ne manquait jamais d'égayer ces réunions de « charges » au pinceau, improvisations pétillantes d'esprit, où s'affirmaient, peut-être mieux que dans des œuvres sérieuses, le sens de la forme vivante, l'aptitude à saisir le trait caractéristique, la prodigieuse facilité de son exécution. Doué comme il l'était, Herbo eût pu viser assez haut. Les nécessités de l'existence, ses devoirs — qui lui étaient sacrés — de père de famille, l'amenèrent à se satisfaire de succès plus faciles. Il eut ceux qu'il souhaitait. C'était la gloire pour les salons bourgeois que de posséder un de ses sujets de genre où, de loin, se devinait sa signature ; une jeune femme décolletée, la même sous le feutre empanaché d'une amazone Louis XIII ou sous les bandelettes d'une courtisane grecque, respire une rose, se pare d'un bijou, d'un air provoquant offre au spectateur une grappe de cerises. Quant à ses portraits, ils sont légion, et ils faisaient fureur. L'expéditive habileté qu'il y apportait, la ressemblance littérale, qui est un mérite, n'étaient pas sans justifier la vogue. Ces toiles d'aspect brillant étaient le complément obligé de tout jubilé. Le bon peintre suffisait à toutes les demandes : et il trouvait encore, de loin en loin, le temps d'exécuter, pour son plaisir, quelques morceaux où il y avait des qualités vraiment artistes, par exemple cette étude de vieille femme aveugle qu'on vit à l'exposition de l'Académie, et même de préparer pour la décoration de l'hôtel de ville de Tournai, une grande composition historique, dont l'esquisse séduisait par son brio et sa truculence.



Léon Herbo. (Cliché du *Journal de Mons*).

L'homme était charmant, d'une bonté prodigue, et son atelier de la rue des Drapiers, fut le plus hospitalier des rendez-vous d'artistes.

On ne saurait mieux louer le caractère d'Herbo qu'en constatant que sa notoriété et ses succès ne lui avaient pas fait un ennemi parmi ses confrères. Ceux mêmes qui faisaient des réserves au sujet de son talent aimaient cet excellent garçon pour ses allures sans détours, sa cordiale bonté, sa gaieté sans façons. Avec quelques camarades, il avait fondé, il y a une trentaine d'années, l'*Essor*, dont Julien Dillens fut le premier président ; il lui succéda et conserva la présidence jusqu'à la dissolution de ce cercle, qui joua un rôle si marquant dans l'histoire de nos arts contemporains.

HISTOIRE

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, Tome XXXVI. Liége, Imprimerie liégeoise, Henri Poncelet.

(p. I à XXV). Lucien Renard, *Rapport sur les travaux de l'Institut archéologique liégeois, pendant l'année 1905.*

(p. 1 à 85). Th. Gobert, *Mémoires inédits de Nicolas Van der Heyden, à Hauzeur, sur la Révolution liégeoise de 1789 et les événements qui la suivirent.* — L'auteur de ces mémoires appartenait à l'une des principales familles liégeoises, qui s'était dès le début ralliée aux idées nouvelles et avait accepté des missions importantes du gouvernement républicain. Ce Nicolas exerça pendant deux ans les hautes fonctions de commissaire du Directoire exécutif au département de l'Ourthe. C'est en cette qualité qu'il remit au conseiller Rhèdon, en tournée d'inspection dans notre province, un rapport sur la situation des esprits et sur les hommes en vue du département de l'Ourthe. Ce rapport fut, cinq ans après, remanié et allongé dans un mémoire qui fut remis à l'empereur Napoléon, qui résidait alors à Vienne. Ces deux écrits sont précieux pour l'étude des événements qui se passèrent à Liége à la fin du xviiie siècle. Toutefois il ne faut pas perdre de vue en les lisant qu'ils furent rédigés par un homme de parti, qui a voulu faire avant tout l'apologie du groupe politique auquel il appartenait, qu'il intitule naturellement « Parti National », et jeter le discrédit sur les partis adverses et en particulier sur les révolutionnaires, « exagérés » ou « exclusifs », qu'il accuse d'être vendus à l'étranger, qui disposaient alors du pouvoir.

(p. 87 à 93). Jean Servais, *Notice sur la station préhistorique du bois de Nomont (commune d'Esneux).* — Il résulte de l'inventaire des pièces en silex trouvées en cet endroit, que cette station fut occupée à deux époques pendant un temps relativement court, par des familles de races et de civilisations différentes.

(p. 95 à 123). Firmin Hénaux, *Découverte d'antiquités belgo-romaines à Vervoz (Clavier).* — Déjà, en 1866, des sculptures remarquables de l'époque belgo-romaine avaient été mises au jour, à Vervoz, qui faisaient croire à l'existence d'un monument très important dans cette partie du

Condroz. Les fouilles furent reprises en 1903 et ne donnèrent d'abord aucun résultat. Grâce à la tenacité sagace de M. H., les recherches viennent enfin d'aboutir à un résultat inespéré. On a retrouvé l'emplacement de six tombes, dont quatre au moins doivent dater du second siècle de notre ère. Les deux premières renfermaient encore, dans leur disposition primitive, un luxueux mobilier funéraire composé d'objets en plomb, en bronze, en bois, et des poteries et verreries de toutes formes. M. H. donne un inventaire minutieux de ces trouvailles, illustré de huit belles planches. Beaucoup de ces pièces n'avaient pas encore été rencontrées en Belgique et sont admirablement conservées.

(p. 125 à 130). Eugène Polain, *Cocardes et drapeaux sous la Révolution liégeoise de 1789-91. Notes complémentaires.* — Ces notes, extraites des comptes de la municipalité révolutionnaire, confirment les conclusions négatives de l'étude que M. P. a publiée dans le tome 35 du même *Bulletin* et dont nous avons déjà rendu compte. Il donne aussi plus loin (p. 221 à 231) d'autres notes complémentaires à propos du *Drapeau et des couleurs de Liège en 1830*, qu'il aurait été préférable de réunir dans un seul article.

(p. 131 à 134). Th. Gobert, *Emplacement de l'ancienne Cathédrale Saint-Lambert. Un plan peu connu.* — C'est le plan d'un projet général sur la démolition entière de l'édifice de Saint-Lambert, tracé en 1794 par le géomètre A.-B. Carront, et qui était resté inédit jusqu'à ce jour.

(p. 135 à 182). Félix Magnette, *Les Émigrés français au Pays de Liège, de 1791 à 1794.* — M. Magnette, qui prépare un travail sur le séjour des émigrés français dans tous les Pays-Bas, nous donne dans ces pages, le résultat de sa minutieuse enquête et de ses recherches dans les archives de la principauté. Il nous expose avec la plus scrupuleuse impartialité le détail de l'existence de ces exilés volontaires dans le pays de Liége, les rapports publics ou secrets qu'ils entretinrent pendant ces cinq années avec les autorités liégeoises, les mesures que celles-ci furent parfois forcées de prendre à leur égard. Le prince-évêque et ses conseillers, qui étaient des hommes d'ancien régime, étaient naturellement sympathiques aux émigrés. Mais aussi longtemps que les relations diplomatiques subsistèrent entre l'Empire et la France, il fallut bien tenir compte des protestations continuelles du résident français qui s'élevait énergiquement contre les menées de ses nobles compatriotes réfugiés à Liége et contre la tolérance presque illimitée dont leurs recruteurs jouissaient dans le pays. En 1792, le nombre des émigrés s'accrut tellement que les frères de Louis XVI, qui dirigeaient le mouvement d'opposition contre le gouvernement constitutionnel français, voulurent accréditer un chargé de pouvoir près de l'évêque, ce qui embarrassa fort ce dernier. Mais bientôt la proclamation de la République en France et la déclaration de guerre à l'Empire permirent au gouvernement liégeois de manifester plus ouvertement ses sympathies aux émigrés ; et tous les adversaires de la France, Autrichiens, Prussiens et émigrés purent considérer notre territoire comme un champ d'exercice entièrement à leur

disposition. La victoire de Jemappes et l'arrivée de Dumouriez obligèrent tous ces alliés à fuir précipitamment en Allemagne. Ils revinrent l'année suivante après la bataille de Neerwinden, et pendant cette courte restauration à laquelle la bataille de Fleurus mit fin, les émigrés furent les maîtres de la situation et c'est à eux que fut confiée l'organisation de la défense du pays.

(p. 184 à 192). Lucien Renard, *A propos des deux urnes cinéraires en plomb trouvées dans les sépultures belgo-romaines, à Vervoz.* — L'auteur rappelle dans un rapide aperçu, que l'usage de renfermer les ossements incinérés dans des urnes en plomb était venu d'Italie et s'était répandu de bonne heure en France, en Angleterre et dans les provinces rhénanes. Cet usage apparaît toutefois assez rarement dans nos contrées.

(p. 193 à 220). G. Kurth, *L'entrée du parti populaire au Conseil communal de Liège, en 1303.* – Poursuivant ses belles et pénétrantes études sur l'histoire constitutionnelle de la Cité, M. Kurth nous explique comment le parti populaire parvint à conquérir la moitié des mandats au Conseil de la Ville. Cette révolution considérable, si importante dans ses conséquences, n'est mentionnée que dans une très courte narration de Hocsem. Quant aux histoires aussi fantaisistes que dramatiques de Jean d'Outremeuse, elles ne sont qu'une amplification indigne de créance de la relation de Hocsem. La chronologie des événements de cette révolution est très embrouillée. Cette confusion doit être imputée à la façon défectueuse de Hocsem qui, pour ne pas interrompre la trame des événements, rassemble dans un même texte les détails relatifs à un même fait, quitte à revenir ensuite en arrière. C'est ainsi qu'il parle de la révolution populaire qui, d'après ses propres termes, eut lieu après la mort d'Adolphe de Waldeck, avant de raconter le règne de ce prince. Trompé par ce plan défectueux, Jean d'Outremeuse, qui lit très mal ses sources, s'est imaginé que les conflits entre plébéens et patriciens s'étaient produits en 1301, et cela a induit en erreur tous les historiens modernes. M. Kurth rétablit au moyen d'actes officiels la chronologie des faits depuis l'avènement d'Adolphe de Waldeck, vers Noël 1301, jusqu'à celui de Thibaut de Bar, vers la Toussaint 1303. Il résulte de ces actes, que le 16 février 1303, la cité était encore gouvernée par un Conseil entièrement patricien. Un acte du 29 avril 1303, qui est un traité d'alliance entre le chapitre et les métiers également intéressés à empêcher la levée de l'impôt de la fermeté, nous reporte au beau milieu des troubles. L'acte du 24 juillet 1303 nous montre enfin que le parti populaire a sa représentation au Conseil communal grâce à une concession de Jean de Bar, frère du futur évêque. C'est donc entre ces deux dernières dates qu'il faut placer l'importante réforme constitutionnelle qui partagea le pouvoir entre les grands et les petits dans la Cité. Nous ignorons malheureusement tous les détails de cette révolution : elle réussit probablement grâce à l'alliance conclue entre le chapitre, le parti populaire et les mambours contre les patriciens.

(p. 233 à 269). Joseph Brassinne, *L'argenterie d'Erard de la Marck, prince-évêque de Liège.* – Erard de la Marck, le plus grand des évêques

liégeois de l'époque moderne, fut aussi le plus généreux protecteur des arts et de la Renaissance. On lui doit la reconstruction du palais, dont il fit un véritable musée, et le buste reliquaire de Saint Lambert. Il avait orné avec la plus grande somptuosité les églises de la ville et les châteaux où il résidait habituellement et en particulier le château de Huy, qu'il fit complètement restaurer et qui était sa demeure préférée. C'est là qu'étaient conservées les plus belles pièces de son argenterie. L'inventaire complet de celle-ci nous est connu par un manuscrit d'Arnold de Wachtendonck, doyen de Saint-Martin, qui se trouve actuellement à la bibliothèque de l'Université de Liége. Ces objets étaient l'œuvre de Michel de Malines, Rombaut Van der Dorp, Marc Glaffer et Léonard de Bommershoven, né près de Tongres, et qui avait fixé sa résidence à Liége.

(p. 271 à 287). L. Renard, *Rapport sur les recherches et les fouilles exécutées en 1906 par l'Institut archéologique liégeois.*

Emile Fairon.

o o o

Sur les van Eyck. — Dans *Leodium*, chronique mensuelle de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liége (5e-6e années, 1906-1907), M. l'abbé Coenen vient de publier une remarquable étude relative à *Quelques points obscurs de la vie des frères van Eyck.* Dans ce travail, il se propose de discuter simplement trois points importants de l'existence de ces grands artistes, savoir : le lieu d'origine des deux frères, la date de leur naissance, et leur exode dans les Flandres.

Sur le premier point l'auteur passe en revue les diverses opinions qui ont été antérieurement émises à cet égard, et se range délibérement de l'avis de ceux qui font naître les van Eyck à Maeseyck. Puis, il émet l'hypothèse que *van Eyck* n'est pas le nom propre des artistes, mais une indication d'origine, et que suivant certaines probabilités, déduites des indications contenues dans le registre des étrangers de Bruges, leur nom patronymique serait *Tegghe.*

Dans la seconde partie de son travail l'auteur s'efforce d'établir l'année de naissance des frères van Eyck. Étudiant à ce point de vue les diverses affirmations des historiens, il en prouve la fausseté, et, procédant par déduction, il démontre quelle a été la source des erreurs qu'ils se sont communiquées successivement. Puis, se basant sur les seules indications dignes de créance qui se rapportent à la vie des grands artistes, il croit pouvoir conclure que Jean van Eyck est né vers 1395, et que jeune encore il serait mort âgé seulement de 45 ans. Quant à Hubert van Eyck, il faudrait placer sa naissance vers l'année 1390, et ce serait à l'âge d'environ 35 ans, qu'il entreprit son chef-d'œuvre : « l'Adoration de l'Agneau ».

L'auteur tâche ensuite d'établir les motifs pour lesquels les van Eyck, nés sur les bords de la Meuse, se sont fixés dans les Flandres. En examinant les divers textes authentiques dans lesquels il est fait mention des deux

peintres, l'auteur fait remarquer que Jean van Eyck avait été nommé, le 19 mai 1425, peintre ducal, et que ce n'est que quelques mois plus tard qu'il est, pour la première fois, question d'Hubert van Eyck. Ce dernier n'aurait donc séjourné que pendant un an et demi dans la ville de Gand, étant décédé le 18 septembre 1426. D'autre part, il serait avéré, à la suite de ces constatations, que les frères van Eyck quittèrent leur pays d'origine pour suivre leur frère Jean, après que celui-ci eut obtenu sa nomination de peintre de la Cour ducale.

Fait divers

La **Société Nouvelle**, revue internationale, (Sociologie, Arts, Sciences, Lettres) fondée par Fernand Brouez, vient de reconstituer un Comité en la personne de MM. Jules Noël, directeur, Léon Legavre, secrétaire, et Louis Piérard, administrateur.

Organe des tendances les plus larges en matière littéraire, artistique et sociologique, la *Société Nouvelle* demeurera une revue d'avant-garde dans tous les domaines. La liste de ses collaborations assurées est tout à fait séduisante et fait bien augurer de cette suite à l'œuvre admirable de feu Fernand Brouez.

Le premier numéro, paru le 15 juillet, forme un volume de 168 pages contenant des études et articles de MM. Jules Noël, Elie Reclus, Ch. Malato, Robert de Souza, Emile Verhaeren, Alfred Naquet, Emile Vandervelde, Jehan Rictus, Jean Dominique, Léon Legavre, Arnold Goffin, H. Bonnet, Georges Delannoy ; et des chroniques de MM. Louis Piérard, Jules Heyne, Dr Audax, Louis Thomas, Jules Noël, Arthur Jauniaux, Henri-Martin, A. Hamon.

L'éditeur est M. Albert Harvengt, 11, rue Chisaire, Mons. Abonnement annuel : Belgique, 12 francs; étranger, fr. 13-50; le numéro, 1 franc.

Troisième Congrès de la Presse Périodique. — C'est à Spa que se tiendra, du 31 août au 3 septembre prochains, le IIIe Congrès de la Presse périodique. L'*Union de la Presse périodique belge* assume la charge de son organisation et nous ne doutons pas qu'elle s'en tirera à son honneur, étant données la notoriété dont elle jouit et les sympathies qui l'entourent. M. le baron Descamps-David, ministre des Sciences et des Arts, a accordé son haut patronage audit Congrès qui sera présidé par M. le ministre Le Jeune, président d'honneur de l'*Union*, assisté par M. Octave Maus, président effectif, directeur de l'*Art Moderne*. La Ville de Spa recevra officiellement les congressistes et organisera à leur intention diverses fêtes très attractives.

Le Congrès s'occupera de la question des rapports de la Presse avec l'Administration des Postes et les modifications désirables au régime actuel des imprimés et revues périodiques. Il étudiera ensuite la création d'un service central de publicité. Une série de communications relatives aux intérêts moraux et matériels des périodiques, complètent cet intéressant ordre du jour.

Le pouce et le pouls. — Dans le dernier n°, p. 177, vers la fin du texte, nous avons traduit *sinti l' pôce* par « sentir le pouce ». On nous a fait remarquer qu'il eût été plus correct d'écrire *sinti l' pôs'*, puisque la traduction exacte, en français, est « sentir le pouls ». Nous y avions naturellement pensé, mais nous avons craint de violenter une tradition verbale, et surtout de laisser dans l'ombre, pour le lecteur étranger, une équivoque qui est le sel même du conte.

On pourrait se demander si le mot « pouls » existe en wallon : ce n'est certainement pas un mot populaire. Mais au surplus l'assimilation du pouls au pouce est tout à fait naturelle, étant donnés le voisinage des organes, et l'attraction de la consonnance qui joue un si grand rôle dans le langage populaire.

Quant à l'expression de « sentir (ou tâter) le pouce », le Wallon facétieux n'a pas manqué d'y appliquer un double-sens, grâce à une allusion secrète tirée de la forme même du pouce. De là, dans le cas qui nous occupe, une équivoque plaisante, dont on devine le caractère. Certes, cette équivoque ne s'applique bien qu'aux cas où il s'agit d'un homme ; mais le peuple n'y regarde pas de si près, surtout quand il veut rire ; et du reste, l'expression de « tâter le pouce » voisine avec celle de « mettre le pouce » qui a un double-sens analogue. Bref, la tradition est si forte, que, dans notre conte, le mari jaloux est victime d'une sorte de suggestion verbale. Dès qu'il entend parler de sentir le pouce à sa femme, il a l'idée d'une entreprise galante, et l'instinct de la propriété est plus fort que son amour-propre, il *parle... et il est pris !* *O. C.*

Pro Wallonia. — Sous le titre : *Ce que nous pensons de Wallonnia* (sic), un de nos confrères imprime les lignes suivantes :

« La persévérance doit avoir un jour son couronnement. L'expérience » du passé nous rend plus circonspects et plus sages, car il n'y a rien de tel » que le malheur (?) pour nous cuirasser et nous rendre invincibles (!)... Forte » de ces principes et instruite par des choses vécues, une poignée de vail- » lants a refait (?) l'édifice (!) et l'a complètement mis au point... « Wallonnia » » (sic) est né et c'est avec enthousiasme que l'on a connu sa naissance... » D'ailleurs « Wallonnia » (sic) vient à son heure, et, soyons-en persuadés, » répond à un véritable besoin » etc.

Inutile de chercher la solution de l'énigme.

Il s'agit d'un Cercle dramatique wallon qui s'est fondé à la Louvière, sous le titre de notre Revue, légèrement allongé, comme on a vu. Et c'est

dans l'organe de ce Cercle, intitulé comme lui « WALLONNIA » (sic), que nous lisons cette réclame surprenante.

La gazette « WALLONNIA » (sic) paraît hebdomadairement depuis quelque temps à La Louvière, 66, rue du Commerce.

Nous avons écrit à son rédacteur pour lui faire remarquer la coïncidence du titre de son journal avec celui de notre Revue. Nous n'avons pas reçu de réponse. Mais nous avons appris que notre original confrère a ajouté à sa manchette deux mots fort innocents ; de sorte que maintenant ce périodique s'appelle *Wallonnia* (sic) *du Centre !* Il croit ainsi s'être mis en règle avec les convenances.

C'était déjà une manière bien étonnante de « mettre un édifice au point » que de coller dessus l'enseigne d'autrui ! Mais l'y laisser, maintenant, c'est donner une singulière idée de la façon dont on comprend, en certain coin du Centre, « la sagesse et la circonspection », « filles du malheur et de l'expérience ! »

O. C.





Poésies et Chansons

de la fin du seizième siècle

Je possède un recueil manuscrit de chansons et poésies qui remontent aux dernières années du 16e siècle.

Le sujet en est toujours relatif à l'amour. Le sentiment en est tendre, et le style agréable. L'écriture de ces pièces est pour toutes différente et plusieurs sont accompagnées de la date ou d'une devise.

Je suppose que ce recueil est l'œuvre d'une association d'amis qui devaient à tour de rôle produire leur petit ouvrage.

Voici quelques extraits, d'un tour d'esprit assez intéressant.

Lessines. Th. Lesneucq-Jouret.

I. — Chanson

Adieu Nymphes des bois
Qui m'avez tant de fois,
Au bors de vos fontaines,
Entendu discourir,
Sur le poinct de mourir,
Mes amoureuses peines.

Consommé de langueur
Je voy par la rigueur
De ma fièvre cruelle
Précipiter mes jours,
Désespéré d'amour,
Soubs la tombe mortelle.

Je ne verrai jamais
Folastrer désormais
Mes brebis camusettes;
Mon languissant troupeau
N'entendra le pipeau
Des gaillardes musettes.

Bravant la larme à l'œil
Sur mon pas le cercueil
Mes tristes sors funèbres
Quy des amoureulx
Lamentans langoureulx
Gist et dors en ténèbres.

Or, après mon trespas
Nymphes, n'oublié pas
D'annoncher aux bergères
Combien peuvent sur nous
Les rigoureulx couroux
Des filles trop légères.

Bonté, beauté, surpasse
Où que richesse n'a place.

2. — Chanson

Puis qu'au lieu de la doulceur
Mille morts en l'âme
J'esprouve par la rigueur
D'une ingrate Dame,

Je fuis doncq le dieu Amour :
Donné-moy quelque secours.

Celle en quy j'ay mis ma foy,
Mon sang et ma vie,
Emprès d'une aultre que moy
Veult estre servie.

Je fuis, etc.

Elle est lasse de m'aimer,
Pour ung peu d'absence :
Le vent esmeu de la mer
N'a tant d'inconstance

Je fuis, etc.

Ung ami ne luy suffit
Pour sa soif ardente :
Un beau jour trois elle en fit
Pour estre contente.

Je fuis, etc.

Si j'essaye a m'approcher
D'elle, c'est sans doute
Qu'elle ressemble au rocher
Qui point ne m'escoute.

Je fuis, etc.

C'est son œil qui m'a deçeu,
Et son cœur farouche
Dans lequel elle a conçeu
L'ennuy qui me touche.

Je fuis, etc.

Au moings tant qu'elle vivra,
Pour me venger d'elle,
Sur son front le nom aura :
Ingrate et cruelle.

Je fuis doncq le Dieu d'amour :
Donné-moy quelque secours.

3. — Poésie

Amour en mesme instant m'aguillonne et m'arreste,
M'asseure et me faict peur, m'ard et me va glaçant,
Me pourchasse et me fuit, me rend faible et puissant,
Me faict victorieux et marche sur ma teste.
Très bas, ores hault, jouet de la tempeste,
Il va comme il lui plaist, ma navire élançant.
Je pense estre échappé quand je suis périssant,
Et quand j'ay tout perdu, je chante ma conqueste.
De ce qui plus me plaist, je reçois désplaisir,
Voulant trouver mon cœur, j'esgare mon désir.
J'adore une beauté qui m'est toute contraire.
Je m'empestre aux files dont je me veulx garder ;
Et, voyant en mon mal ce que me peult ayder,
Las ! je l'approuve assez, mais je ne le puis faire.

4. — Chanson

Ce n'est pas pour moy que tu sors,
Grand soleil, du milieu de l'onde;
Car tu ne luis poinct pour les morts
Et je suis du tout mort au monde,
Vif aux ennuicts tant seulement
Et mort à tout contentement.

Aussy fuis-je à voir ton flambeau,
Depuis qu'un exil volontaire
M'enferma comme en un tombeau
Dans ce lieu triste et solitaire,
Où les vers de cent mille ennuicts
Me rongent les jours et les nuits.

Mes plaisirs se sont envolés,
Cédant au malheur qui m'oultraige,
Et mes beaux jours sont escroulés
Comme l'eau qu'enfante un oraige;
Et s'escroulant ne m'ont laissé
Rien que le regret du passé.

Ah ! regret qui fait lamenter
Mon âme en sépulckre enfermé,
Cessez de plus me tourmenter,
Puis que ma vie est consommée
Ne troublez point de ces remorts
La triste paix des pauvres morts.

Assez, lors que j'estois vivant,
Je sentis tes dures atteintes
Assez, tes rigueurs esprouvant,
Je frappai le ciel de mes plaintes.
Pourquoy perpétuant mon dœil
Me poursuis tu dans le cercueil ?

Pourquoy va tu ramentevoir
......ient à ma triste mémoire
Le temps où mon cœur s'est peu (pu) voir
Comblé d'heur de joye et de gloire,
Maintenant qu'il est en tourmens
D'ennuict et de gémissement.

La douce cause de mon bien,
Qui n'est rien qu'un petit de poudre,
Et sens que ne suis plus rien
Qu'un tronc abbatu par la foudre
De quel poinct de félicité
Ton trépas m'a précipité.

Hélas ou rien que toy vivant
Nul ennui ne me faisait plaindre
Et qu'un tel heur m'alloit suivant
Que j'esperois tout sans rien craindre;
Maintenant réduit à pleurer
Je crains tout sans rien espérer.

Non, non, ton trespas m'a rendu
D'espoir et de crainte délivré.
En la perdant, j'ay tout perdu
Je ne sens plus rien que de vivre;
Et vivre encor est un malheur
Que peult accroistre ma douleur.

5. — **Chanson**

Puis que tu es sy belle
Et moy sy plain d'amour
Ne me sois sy rebelle
Cruelle, cruelle
Vien moy donner secours.

Une Dame doibt estre
Fidèle à son amant
Et lui faire paraistre
Et estre, et estre
Fidèle en bien aymant.

Quoy, voulez vous, mauvaise,
Me tenir en langueur
Mais cependant la braise
Mauvaise, mauvaise
Qui me brusle le cœur.

Tu fais bien l'intresvue
A mon cruel tourment
Mais cependant ta veue
Me tue, me tue
A chasqze mouvement.

Non, non, laissez moy faire
Je ne veulx pas mourir
Mais je veulx pour salaire
Vous faire, vous faire
Ce qui vous peult guarir.

Je ne veulx aultre chose
Qu'un baiser de tes yeulx
Pourveu que c'est la chose
La chose, la chose
Que j'aime le mieulx.

Ma belle follastrée
Tu m'as bien arresté
En ton libre couraige
Langaige, servaige
Au rang de ta beauté.

Libre ne suis
JEAN CAPPYE.

6. — Chanson sur les couleurs

Couleur verd	*Espoir*	Le jaulne	*Contentement*
L'orange	*Désespoir*	Le violet	*Amour*
L'incarnat	*Mélancolie*	Le rouge	*Hault vouloir*
Le gris	*Travail*	Le blancq	*Foy*
Le cangeant	*L'eschange*	Le bleu	*Loyaulté*
Le tanné	*Langueur*	Le noir	*Fermeté*

—

Escouté, mes amours,
Je vous veulx demander
De toutes ces couleurs
Lesquelles en choisirez.

Feu verd est ma France
Le portant pour espoir
Mais en lieu d'espérance
Me donner désespoir.

Incarnat je renye
Et ne veulx plus porter;
Trop grand' mélancolie
Il me faut supporter.

Le gris n'aura puissance
De dessus moi monter,
Car au lieu d'espérance
Travail me faut porter.

Du cangeant je me change
Il est trop à blasmer;
Aussi, aimant le change,
Ne seauroit bien aimer.

Tanné, pour advertence,
N'est pas laide couleur,
Car c'est persévérance
Qui combat tout malheur.

Du jaulne l'aliance
Je désire souvent
D'avoir la jouissance
C'est le contentement.

Violet est belle couleur
Amour la donnera
Et pour luy faire honneur,
Manne le portera.

Rouge est belle couleur
Quy se peult pourveoir :
Amis aiant honneur
Doibt avoir hault vouloir.

Le Blancq sera pour moy,
Je lay volu choisir;
Il signifie foy
Qu'en amour veulx tenir.

Du Bleu ne veulx pourveoir
Pour sa grande beaulté;
Ung amis doibt avoir
En amour loiaulté.

Le Noir fera cognoistre
D'amour la fermeté
Ung vray amis doibt estre
En ung lieu arresté

1607.

7. — Chanson

Puis que l'arrest fatal des dieulx
Me constrainct de quicter vos lieulx
Et que la fortune félonne
Poinct a la cruauté des yieulx
Faict que olres ne vous abandonne;

Adieu, mon cœur que je sers,
Adieu, perle de l'univers,
Adieu, déesse que j'adore,
Du moings prenez ces tristes vers,
Témoings du feu qui me dévore.

Prenez ce cœur qui n'est pas mien
Et est vostre, ne ny ai rien ;
Et quand je aurois quelque chose
Je lestre à vos doulx maintien
Où sans cesse l'amour repose.

Mais afin que le fier trespas
Ne m'envoie aux ombres la bas
Où plus l'amour on ne demaine,
Donné-moi le vostre, ou hélas
Je mourirai d'angoissante paine.

8. — Chanson

Sur la voix : *Allons ma Mignonne*

L'amour et la flame
De ton œil vaincqueur
Font voguer mon âme
Parmy ta rigueur.

Ah dieu, quelle paine
Cause ung bien absent,
Et toujours il gehaine
Ung cœur bien constant.

Les verdes campaignes,
Les plaisantes eaulx,
L'aspect des montaignes,
Le chant des oiseaulx,

N'ont touts d'une heure
Sceu tirer mon cœur
N'empeschoit qu'el pleurs
Ta dure rigueur.

9. — Chanson

Si je puis une fois
Désengager mon âme
De vos tenaces loix,
Asseurez vous, Madame,
Que désormais je me reengageray :
Jamais, jamais, je n'y retourneray.

Je crois que votre cœur
Tient de la Salamande
Qui vit parmy l'ardeur
Du feu et de la cendre
Si une fois, je m'en voy retirer,
Jamais, jamais je n'y retourneray.

Vous allez contenant
Dix mille amours nouvelles
Vous repaissez du vent
En ses services fidelles.
Si une fois je m'en voy retirer,
Jamais, jamais, je n'y retourneray.

Que je suis abusé
De farder la constance
A ung cœur desguisé
Et rempli d'inconstance!
Non je m'en suis, à ce coup, retiré ;
Jamais, jamais, je n'y retourneray.

Je semois bien en l'air
Mes veux et mes services
Et voys ores au vray
Vos ruses artifices.
Mais je m'en suis, à ce coup, retiré :
Jamais, jamais, je n'y retourneray.

10. — Chanson

J'estime malheureux celuy
Qui faist service aux Dames :
Jamais je ne receus qu'ennuy
Des amoureuses flammes.

Ung amant n'est jamais généreux
Et ne le sçaurait estre.
Tous les amans sont langoureux :
Je le fay bien paraistre.

Mon cœur désire nuict et jour,
Mes yeux sont plains de larmes;
Et pour guardien de mon amour
Icy mille et mille alarmes.

Il faut aller [*à leur?*] lever
Les conduire à la messe,
Et qui ne se sçait captiver
Se trouve sans maistresse.

Je sçay que les amants constants
Ne sont pas agréables,
Car les femmes sont en tout temps
Girouettes muables.

Philandre plain d'affection
Parloit en cette sorte;
Et il n'a plus de passion
Son espérance est morte.

Et [*En*] *bien servir et leal estre*
De serviteur devient on maistre,





Une Histoire de Sorcier

Gilles, le Berger d'Arbrefontaine

Gilles, le Berger d'Arbrefontaine, est le même type populaire, connu dans toute l'Ardenne, que *Pîre-Andrî, li tchèsseu d' macrales*, le fameux maréchal-ferrant de Fosse-sur-Salm, dont le regretté Martin Lejeune a conté naguère la légende (1). Venu après *Pîre-Andrî*, *Djîye* avait hérité d'une partie de « ses livres ». On le consultait pour les maladies, les vols, les maux du bétail, etc., et nombreux étaient ceux qui préféraient ses oracles aux remèdes du médecin ou du vétérinaire.

Voici une histoire, telle que me l'a contée mon voisin Denis, le maraîcher. Elle fera mieux connaître la puissance de notre *macrê*, que toutes les descriptions du monde.

Li baron do viyèdge di Harzé, comme tot ci qu'a des sans et minme ci qu' ènne a nin, n'estût nin aimî d' tot l'monde.

Onk èt l'aute lî fzint des mâvas sohaits...

Et d'ine sôrt a l'aute, on bê djoûr â matin, tos les stâves si trovint vûdîs : tchivaus, vatches, vês, poyes, tchins, corint t't avâ les coûrs, sins qu'on savahe quî qu' les avût d'lahîs.

On pinsa po k'mincî qu' c'estût ine farce. Puis on fâma so 'ne vin-

Le baron du village de Harzé, comme tout qui a de l'argent, et même celui qui n'en a pas, n'était pas aimé de tout le monde.

L'un et l'autre lui faisaient de mauvais souhaits...

Et d'une chose à l'autre (1), un beau jour au matin, toutes ses écuries et étables, se trouvèrent vidées : chevaux, vaches, veaux, poules, chiens, couraient pêle-mêle dans les cours sans qu'on pût savoir qui les avaient lâchés.

On pensa d'abord que c'était une farce. Puis on crut à la vengeance

(1) Dans le *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, t. XLII.

(1) Le conteur résume en cette formule transitionnelle une série de faits qu'il passe sous silence, pour abréger : le procédé et la formule sont tout-à-fait populaires.

djince d'on vârlet. On louka, mins on n' trova rin.

Et todis è-vôye, â matin, mâgrî les noûvès sêres, mâgrî tot, li bîstû restût todis so les coûrs.

On fza v'nî l' priyesse. I v'na bèni les stâves, i bèniha minme les tropês avou l' Vènèrâbe : i n'î fza rin.

In' apèlé Bulto, do payis d' Samrée, qui d'manût a Harzé, ènne ètinda djâsî.

Tos costîs, i-gny-a des hommes qu' aimèt l'fusik. Mins, d' çou qu' dji v' djâse vola (i-gny-a des ans et des ra-z-ans), ci qui bracnût, bracnût ; et c'estût tot.

Bulto ènne estût onk. Li câse est longue, mins po-z-è v'ni a noste afaire, i fât qu' nos passanhe po la.

* * *

Nosse Bulto estût don bracneûr, fwêrt ou nin, passans.

Il avût d'mani vès Fosses so Sâm, èt il avût avou la, tot bracnant, ine mètchante afaire.

I fât ètinde : il èstint quéques camarades po-z-afutî.

Il alint l' pus sovint ratinde li gibier, *seûy-t-i lîve ou tchèvrou, so les vîhès fosses di tchèrbonî.*

A-n-on clèr di leune qu'il î estint zels deûs, Bulto èt in' aute, is tirint leûs deûs côps d'fisik a mons d'vint'-cinq pîds so on grandissime lîve.

Is l' disploum'tint tot, les poyètchs volint è l'air, mins is n' ritrovint qu'çoula : li lîve estût filî!

Deûs djours après, l'minme afaire si r'passa. Puis l' lèddimin, Et, sins fin, li lîve lès î r'djowa l'minme djû :

d'un valet. On veilla et on ne trouva rien.

Et continuellement, au matin, malgré les nouvelles serrures, malgré tout, le bétail se retrouvait toujours dans les cours.

On fit venir le curé. Il vint bénir les étables, il bénit même les troupeaux avec le viatique : il n'y fit rien.

Un appelé Bulto, du pays de Samrée, qui habitait Harzé, entendit parler de la chose.

Partout il y a des hommes qui aiment le fusil. Mais, du temps que ceci se passait (il y a des ans et des ans), [cela importait peu :] celui qui braconnait, braconnait ; et c'était tout.

Bulto était un ceux-là. La cause est longue [à dire], mais pour arriver à notre affaire, il faut que nous passions par là.

* * *

Notre Bulto était donc braconnier, un peu plus, un peu moins, passons.

Il avait habité le pays de Fosses-sur-Salm, et il avait eu là, en braconnant, une méchante affaire.

Il faut entendre (1) : Ils étaient, à quelques camarades, à affuter.

Ils allaient le plus souvent attendre le gibier, soit lièvre ou chevreuil, sur les vieilles fosses de charbonniers.

Par un clair de lune qu'ils y étaient à deux, Bulto et un autre, ils tirèrent leurs deux coups de fusil à moins de 25 pieds sur un énorme lièvre.

Ils le déplumèrent, les poils volèrent en l'air, mais ils ne retrouvèrent que cela : le lièvre avait filé !

Deux jours après, le même fait se passa. Puis le lendemain. Et sans fin, le lièvre leur joua le même jeu : à

(1) Formule par laquelle un conteur annonce l'exposé d'une affaire.

a plombs, a balles, i l's î lèyat des poyètchs, mins c'estût tot.

Les bracneûrs si d'frankihyint : On l'ârût stou a mons !

Is n' si wèsint pus sây a l'afut.

È tot s'espliquant, al sîze, is décidint qui ON TÉL *(dji n' ritoume nin sol nom pol momint), qu' avût djustumint ine comicion a fé o payis d' Sâm', frût on p'tit distoûr et irût trovî Djîyes, li bierdjî d'Afontinne, po vèy çou qu'i-gny-avût a fé.*

Comme i fout dit, fout fait.

Djîyes diha qui c' n' estût rin. I lî espliqua ine saqwè por lu tot seû, èt i li d'ha qu' i d'vût dîre âs autes qu'is d'vint bôrî leûs fusiks avou do poyètch do live, qu'insi is n' riskèyrint pus rin.

Cès-chal tirint sol lîve comme Djîyes l'avût dit. I tchîwa, mins is n' l'oûrint nin.

Mins l'dimègne d'après, il apurdînt qu'is n'el rivièrint pus.

Vo-chal çou qui s'avût passé.

L'homme (diale! dji n' ritoume nin sol nom!) fiza çou qu' estût conv'ni.

Puis il ala ratinde li lîve o s' courti : Djîyes lî avût dit qui s' i f'zût bin avou fwè tot çou qu'i lî dyût, qu'i l' trouv'rût la timps d' grand-messe.

Et c' fourut insi.

Li lîve vina comme po v'ni magnî azès cabus, et, d'on côp, l'aute li tira a bout pôrtant.

I n' criya nin, mins i k'minça a rôlî, a rôlî, oute di hâyes et bouhons disqu'a l'èw.

Et qwand qu' noste homme î ariva, il y trova 'ne vîle feume do viyèdge qui s'lavût li spale.

« Ah! c'est ti qui nos a fait vèy çoula! Fais tot doûs, ji sos d'vins

plombs, à balles, il leur laissait des poils et c'était tout.

Les braconniers s'intimidèrent: on l'aurait été à moins!

Ils n'osaient plus aller à l'affut.

En discutant, à la veillée, ils décidèrent que... un tel (je ne retombe pas sur le nom en ce moment), qui avait justement une course à faire au pays de Salm, ferait un petit détour et irait trouver Gilles, le berger d'Arbrefontaine, pour voir ce qu'il y avait à faire.

Comme il fut dit, fut fait.

Gilles dit que ce n'était rien. Il lui expliqua une chose pour lui tout seul, et il lui dit qu'il devait dire aux autres de bourrer leurs fusils avec des poils du lièvre, qu'ainsi ils ne risqueraient plus rien.

Ceux-ci tirèrent sur le lièvre comme Gilles l'avait dit. Il cria, mais ils ne l'eurent point.

Mais le dimanche suivant, il apprirent qu'ils ne le reverraient plus.

Voici ce qui s'était passé.

L'homme (diable! je ne retombe pas sur le nom !) fit ce qui était convenu.

Puis il alla attendre le lièvre dans son jardin : Gilles lui avait dit que s'il faisait avec foi ce qu'il lui disait, il le trouverait là pendant la grand' messe.

Et ce fut ainsi.

Le lièvre arriva comme pour venir manger aux choux, et d'un coup l'autre le tira à bout portant.

Il ne cria point, mais il commença à rouler, rouler, à travers les haies et les buissons jusqu'au ruisseau.

Et quand notre homme à son tour y arriva, il trouva une vieille du village qui se lavait l'épaule.

« Ah ! c'est toi qui nous a fait voir tout cela ! File doux, je suis dans

m' drût : fais ti ake di contricion, ti vas mori, ji t'vas towî !

— Nonna, ni m' towoz nin. C'es tût l' Mazarin qui m' kimandût. A c'te heûre dji sos hape... N'è djâsoz a nouk di m' vikant, et po m' pârt, ji v's promets di n' pus rik'minci. »

I promèta.

I raconta l'afaire a ses camarâdes, et tot l'minme, is n' rivéyint jamây pus li lîve èmacralî.

* * *

On timps après, Bulto quita Fosses et ala d'mani a Harzé.

Il î r'trova on camarâde et i rik' minça a bracnî.

On djoûr al nut', po n' nin rapwèrtî s' fusik, i l' catcha o-n ine tchabote.

Li lèddimin, i n'estût pus la.

I pinsa d'abôrd qui s' camaràde lî avût jowî 'ne farce. Mins, comme i s' sout'nût, i s'diha qui, pus qu'i n'î avût qu' lu qui k'nohût l' catche, qu'i lî avût tot bon'mint hapî.

Pol raveûr, il avût âhî : i n'avût qu'a-z-alî trovî Djiyes d' èn Afontinne.

Djîyes lî promèta qu'i l'rârût.

Bulto dimanda ine pitite punicion po l'homme. Djîyes lî d'na on papî :

« Qwand qu' vos sèroz tot seû a voste êsse di feû, vos bouh'roz d'ssus a l'intencion do voleûr. Mins n' el roûvioz nin : a l'intencion do voleûr, qui c' seûy quî ç' vout. Et ni lî è d'noz nin trop ! »

Bulto fiza comme on lî avût dit.

mon droit. Fais ton acte de contrition, tu vas mourir, je vais te tuer.

— Non, ne me tuez pas : c'est le Mazarin (1) qui me commandait. Maintenant je suis guérie... N'en parlez à personne de mon vivant, et pour ma part, je vous promets de ne plus recommencer. »

Il promit.

Il raconta la chose à ses camarades, et comme la vieille avait dit, ils ne revirent jamais le lièvre ensorcelé.

* * *

Quelque temps après, Bulto quitta Fosses et alla habiter Harzé.

Il y retrouva un camarade et il recommença à braconner.

Un jour soir, pour ne pas rapporter son fusil, il le cacha dans le creux d'un arbre.

Le lendemain, il ne l'y trouva plus.

Il pensa d'abord que son camarade lui avait joué une farce. Mais comme celui-ci s'en défendait, il se dit que, puisqu'il n'y avait que lui qui connût la cachette, il le lui avait tout bonnement volé.

Pour le ravoir, il avait facile : il devait tout simplement s'adresser à Gilles d'Arbrefontaine.

Gilles lui promit qu'il raurait son fusil.

Bulto demanda une petite punition pour l'homme. Gilles lui donna un papier :

« Quand vous serez seul à votre âtre, vous frapperez dessus à l'adresse du voleur, Mais ne l'oubliez pas : à l'adresse du voleur quel qu'il soit. Et ne lui en donnez pas trop ! »

Bulto fit comme on lui avait dit.

(1) Le Mazarin : le Diable.

Seûl'mint, i bouha tot sondjant a s' camarâde (pusqu'i fâmût d'ssus), et i bouha tèl'mint qui l'pauve diale è fout qwinze joûrs malâde.

Et Bulto ni rout nin s'fusik!

Bulto riv'na so-n-Afontinne.

Djîyes djâsa avou lu.

« Dji crûs bin, dist-i : vos v's av' trompî ! vosse voleûr a les tch'vès sol clèr èt ine rossète bâbe. C'est on gârd ! »

Bulto ni manqua nin.

Il ala amon l'gârd èt il i trova s'fusik â moûr.

I k'fessa s' pètchî â gârd, et ci-chal lî èspliqua comme i l'avut trovî ol tchabote.

* * *

Po-z-è riv'ni al câse do baron d'Harzé, Bulto don oya djasî d' l'afaire.

Il ala trovî l'baron.

« Atèloz vosse tchivau, dji v' vos minî adrî in' homme qu'ârè vite arètî çoula. »

Li baron s'mèta a rîre.

Mins qwand qu'i sava qu'i s'adjihût do bièrdjî d'èn-Afontinne, i n' riya pus : i fza atèlì.

Il espliqua s' câse â bièrdgî.

Li bièrdjî hossût del tiesse.

« C'est ine laide afaire. Dji n' sârûs travayî tot drût : i m' fât les leunes, qu'i d'ha. Mins i m' fârè ossi trûs priyèsses, ci del parwesse absolumint, et deûs autes. Lès poloz-ve aveûr ?

— Vos l's âroz, fza l'baron.

— Aloz-r-zè tranquile, d'abôrd. Dji v' vinrè trovî onk di cès djoûrs.»

Djîyes ariva ine qwinzaine après.

Les vârlèts n'el volint nin r'çûr,

Seulement il frappa en pensant à son camarade (puisqu'il le soupçonnait), et il frappa tellement que le pauvre diable en fut quinze jours malade.

Et Bulto ne retrouva pas son fusil!

Bulto revint vers Arbrefontaine.

Gilles causa avec lui.

« Je crois bien, dit-il : vous vous êtes trompé! votre voleur a les cheveux clairs et une barbe rousse. C'est un garde ! »

Bulto n'hésita pas.

Il alla chez le garde et y trouva son fusil accroché au mur.

Il confessa son péché au garde, et celui-ci lui expliqua comme il l'avait trouvé dans le creux de l'arbre.

* * *

Pour en revenir à l'affaire du baron de Harzé, Bulto entendit donc parler de l'affaire.

Il alla trouver le baron.

« Attelez votre cheval, je vais vous conduire près d'un homme qui aura vite arrêté cela. »

Le baron se mit à rire.

Mais quand il sut qu'il s'agissait du berger d'Arbrefontaine, il ne rit plus : il fit atteler.

Il exposa sa cause au berger.

Le berger hochait la tête.

« C'est une laide affaire. Je ne pourrais travailler immédiatement : il me faut « les lunes», dit il. Mais il me faudra aussi trois prêtres, celui de la paroisse, absolument, et deux autres. Pouvez-vous les avoir ?

— Vous les aurez, dit le baron.

— Retournez tranquille, alors. Je viendrai vous trouver un de ces jours ».

Gilles arriva une quinzaine de jours après.

Les valets ne voulaient pas le re-

don, moussî comme on mâssi payîsan.

Aloz' dîre a vosse maisse qui c'èst Djîyes d'Afontinne.»

Li baron acora : il ouh tapî lès ouhs foû po les fignesses di contint' mint !

« A-ve vos priesses ?

— Divins ine dimî heûre, is sèront vola.

— Dj'atindrè. »

Djîyes les mina o stâve des tch'vaus I mèta li ci del parwèsse inte les qwate pattes do pus mètchant roncin.

« Qwè qu'i s'passe, ni boudjoz nin : vos n' risquoz rin. Mins n' boudjoz nin, c'èst nosse veye d'a tos qu'èst è djû. »

I mèta les deûs autes priyèsses ozès deûs cwènes do stâve, i fza sôrti tot l'monde, i sèra l'ouhe al clî.

Puis i mèta do grain bènit ol sère et o totes les crèyeûres qu'i pôve trovî.

Puis i k'minça a pâtrifiyî (1).

Les tch'vaus si mètint a dansî.

Li roncin râyût les pavîs a chaque côp d'pîd. Li curî, d'zor lu, èstût tot frèh del same qui lî toumût djus do dos.

Les ouhs verdjint.

D'â d'foû, ons ouh djurî qu'i s'î passût mèye bruts d'infèr.

Et Djîyes priût todis.

Tot d'on côp, i vèya on gros vilain crapaud qui s'hèrtchût d'ses pus vite vès l'ouh.

Djîyes li sèwa.

« Ah ! dji t'tins, Satan, t'enne est : nos n' ti manqu'rans nins !...»

cevoir, affublé comme un sale paysan.

«Allez dire à votre maître que c'est Gilles d'Arbrefontaine ! »

Le baron accourut : il aurait jeté les portes par les fenêtres de contentement?

« Avez-vous vos curés ?

— Dans une demi-heure ils seront ici.

— J'attendrai. »

Gilles les conduisit dans l'écurie. Il mit le curé de la paroisse entre les jambes du plus ardent des étalons.

« Quoi qu'il arrive, ne bougez pas : vous ne risquez rien. Mais ne bougez pas, c'est notre vie à tous qui est en jeu ! »

Il mit les deux autres curés dans deux coins de l'écurie, il fit sortir tout le monde, il ferma la porte à clé.

Puis il mit du grains bénit dans la serrure et dans toutes les portes et ouvertures qu'il put trouver.

Puis il commença à réciter des prières.

Les chevaux commencèrent à danser.

L'étalon, de chaque coup de pied, arrachait les pavés. Le curé, sous lui, était tout mouillé de l'écume qui lui tombait du dos...

Les portes se pliaient (2).

Du dehors on eût juré qu'il s'y passait mille bruits d'enfer.

Et Gilles priait toujours.

Tout-à-coup, il vit un énorme crapaud qui se traînait le plus vite possible vers la porte.

Gilles le suivit.

« Ah ! je te tiens, Satan ! Tu es pris, nous ne te manquerons pas !..»

(1) *Pâtrifiyi*, « dire des Paters », prier.

(2) *Verdjî*, plier sur soi-même comme une baguette flexible.

Et i l'sèra, sèra, fiza tot çou qu'i falût fé, puis i drova l'ouh.

Li crapaud fza on saut et i disparèta tot fzant ine vesse, mins ine vesse, frè di Diu! qui fza qu'on vèya tot bleu ol conr, et qu'èpufkina tos les batimints!!

* * *

Djîyes diha qui l'acondjurèdje èstût faite po 199 ans, qu'i n'si pas' rût pus rin disqu' adon.

Nonna, i l'avût faite po pus longtimps: po disqu'a tant qui l'heûre si marquèyreût en chifes romains!

Li baron l'paya, et i 'nnè rala.

Li vîs curî (*qui l'bon Diu ây* son âme!) *diha, lu, qu'i n'avût jamây vèyou ine afaire insi, et qu'i n' volah nin co r'passî ine heûre parèye po raveûr les dîs pus bèles annîs di s'vèye.*

On n'a pu rin r'vèyou a Harzé.

Et il le serra, serra, fit tout ce qu'il fallait faire. Puis il ouvrit la porte.

Le crapaud fit un saut et il disparut en lâchant une vesse, mais une vesse, frère de Dieu! qui fit qu'on vit tout bleu dans la cour, et qui infecta tous les bâtiments !!

* * *

Gilles dit que l'exorcisme était fait pour (99 ans), qu'il ne se passerait plus rien jusqu'à cette date.

Non, il l'avait fait pour plus longtemps : jusqu'à ce que la lune se marque en chiffres romains !

Le baron le paya, et il s'en retourna.

Le vieux curé (que le bon Dieu ait son âme!) raconta qu'il n'avait jamais vu une telle chose, et qu'il ne voudrait pas repasser une heure pareille pour ravoir les dix plus belles années de sa vie.

On n'a plus rien vu à Harzé.

Vielsalm, le 11 juin 1905.

Joseph HENS.





Les Enfants sur les Autels

Coutume populaire

Une pratique superstitieuse que nous croyons, sous cette forme, particulière à Spa, s'y est implantée depuis une dizaine d'années.

Les mères d'enfants chétifs ou rachitiques saisissent l'occasion de la procession de la Fête-Dieu pour aller asseoir leurs bébés malades dans le tabernacle des autels-reposoirs élevés sur le parcours du cortège; espérant, par ce moyen, obtenir la guérison de leurs mioches. Lorsque a lieu cette cérémonie, on voit toujours quelques-unes de ces femmes s'amener avec leur enfant sur les bras et guetter l'instant où le prêtre, ayant présenté l'ostensoir à la vénération des fidèles, va reprendre sa marche.

Prestement elles enjambent les quelques degrés de l'autel et assoient leur bébé, face au public, dans le tabernacle à ciel ouvert.

Cet été, nous entendions des étrangers, — des Français, — assistant à ce spectacle, blâmer sévèrement cette superstition qu'ils taxaient, non sans quelque raison, d'indécente.

Une coutume analogue a été, nous dit M. O. Colson, constatée à Liége et aux environs. Elle existe aussi à Verviers et peut-être ailleurs.

Lorsque le prêtre a passé aux autels-reposoirs, les marches de ces petits monuments éphémères sont envahies par la foule des enfants qui étaient présents lors de la bénédiction Aussitôt ils y vont prendre leurs ébats : ils sautent, courent le long des gradins, gravissent les degrés et les dégringolent, sans oublier d'aller s'asseoir sur l'autel, comme quand on joue au « chat perché »... Il est aisé de se rendre compte que ce sont les mères qui envoient jouer là ces enfants. Le but est de leur faire acquérir les grâces que le Saint-Sacrement, reposé sur l'autel, n'a pas manqué d'y déposer. On peut du reste remarquer qu'aucune surveillance n'est exercée sur les autels-reposoirs après le passage du prêtre, alors qu'avant les voisins en écartent sévèrement la marmaille.

Albin BODY.



Renkin Sualem et ses Œuvres

D'après des travaux récents.

RENKIN SUALEM, dont le nom est attaché au souvenir de la célèbre machine de Marly, est né à Jemeppe-sur-Meuse, le 29 janvier 1645, fils de Renard Sualem et de Catherine David, son épouse. Renkin ou Rennekin sont les diminutifs de Renier (1).

Les documents font complètement défaut quant à la jeunesse de Renkin. Pendant longtemps on a dû s'en référer entièrement aux traditions qui se sont conservées dans le pays. Elles disent que Renkin fut, comme son père, occupé dans les charbonnages de la région, que toujours la mécanique l'attira, et qu'il s'occupait spécialement des machines d'épuisement de l'eau dans les houillères. Les mêmes traditions disent qu'il fut l'inventeur de la célèbre machine hydraulique de Modave, d'après laquelle il aurait inventé et construit la machine de Marly. On raconte que Louis XIV, émerveillé de voir l'œuvre de Renkin, lui demanda comment il avait pu imaginer une telle merveille, et que l'ouvrier répondit au grand roi ce seul mot : *Tot tûsant* « en méditant ».

Voilà à quoi se résument ces traditions, — qui ont été tour à tour appuyées et contredites par divers auteurs.

On sait que l'épitaphe de Renkin Sualem, à Bougival, dit de lui qu'il fut « le seul inventeur » de la machine de Marly. Y a-t-il là une intention ? Sans aucun doute. Du vivant même de Renkin, la machine fut attribuée à l'un de ses compagnons, Arnold de Ville, et l'on sait à présent que les agissements de celui-ci ont aidé à cette attribution, et l'ont même suscitée.

L'opinion qui attribue la machine à de Ville et fait de Renkin un

(1) On a écrit Renkin, Rennekin, Rennequin. Les trois formes, qui se prononcent de même, existent dans l'onomastique liégeoise. Les formes Rankin, Rankenne, Ranekin, Rannekin, que l'on trouve dans les Comptes de la machine de Marly, proviennent d'une fausse prononciation.

simple ouvrier, ou, si l'on veut, le maître-ouvri r de l'entreprise, a résisté en France à toute discussion jusqu'à présent. Nous n'en voulons pour preuve qu'un remarquable article de M. Pierre DE NOLHAC, sur le *Grand Parc et les Eaux de Versailles*, où cet auteur fait un historique très intéressant et assez neuf de l'établissement et du développement du Grand Parc. Au sujet de la machine de Marly, il accuse une tendance à faire ressortir le mérite du baron et à négliger celui du technicien, en rappelant les honneurs et profits dont fut comblé le premier par Louis XIV (1).

La question a préoccupé à différentes reprises les érudits liégeois. En dernier lieu, M. l'abbé Sylvain BALAU, dans son *Histoire de la Seigneurie de Modave* (2) et dans un mémoire spécial (3) étudia les rôles respectifs d'Arnold de Ville et de Renkin dans l'invention et l'érection des machines de Modave et de Marly. Dix ans plus tard, au Congrès international de Mécanique organisé à l'occasion de l'Exposition de Liége, la question fut reprise avec une ampleur nouvelle. M. DWELSHAUVERS-DERY, professeur émérite à l'Université de Liége, ancien Recteur, étudiant les *Antiquités mécaniques de la Belgique* (4), avait été naturellement amené à s'occuper de la machine de Modave et de celle de Marly ; sa haute compétence lui permettait d'apporter une discussion autorisée de sources dont l'examen n'avait guère pu être fait jusqu'alors d'une manière quelque peu approfondie. En effet, il apporte dans l'ordre technique où il pouvait plus que tout autre se placer directement, outre des données inédites, des conclusions toutes neuves et très intéressantes, même pour des profanes. Le but historique de son mémoire l'engageait au reste à revoir les discussions faites à d'autres points de vue par ses devanciers en la matière. Son mémoire reprend donc la question tout entière. Il suffit d'ajouter qu'il l'épuise et que ce savant ouvrage marque la fin des controverses au sujet de Renkin et de Ville.

(1) *Revue des Idées*, numéro de janvier 1907 (t. IV, n° 37), p. 1 à 16. L'auteur dit en propres termes (p. 8) : « C'est le sieur Arnold de Ville, *ingénieur* de Liége, qui avait apporté au Roi *son invention* et avait été *aidé dans l'exécution* par deux charpentiers liégeois du même nom, désignés par les Comptes, Paul et Renkin Seualem ou Swalem. » Plus loin (p. 9) : « La partie la plus compliquée du matériel employé à la construction, par exemple le corps de pompe et les fers, est faite au Pays de Liége, et c'est Renkin Sualem, le *principal collaborateur de l'ingénieur*, qui va en surveiller la fabrication. » — L'étude de M. DE NOLHAC est d'autant plus importante que l'histoire du domaine de Versailles reste encore incomplète, après le bel ouvrage de cet auteur sur *La création de Versailles*, Versailles, 1901.

(2) Liége, GRANDMONT-DONDERS, 1895. Pages 126 à 138.

(3) *Le véritable auteur de la machine de Marly*. Bruxelles, POLLEUNIS, 1895.

(4) *Quelques antiquités mécaniques de la Belgique*, par V. DWELSHAUVERS-DERY, professeur émérite à l'Université de Liége, correspondant de l'Institut de France. (Extrait des Actes du Congrès international des Mines, etc., Liége, 1905, t. IV, Sec-

C'est le plus souvent en empruntant le texte même du savant professeur de Liége que nous allons résumer pour nos lecteurs ses érudites et trés complètes recherches.

* * *

On possède peu de documents sur la machine de Modave. Son existence en 1675 est certaine, constatée par des documents de l'époque. Il est très problable que sa construction est contemporaine de celle du nouveau château, et date de 1667 et 1668.

Cette machine était destinée à élever les eaux du Hoyoux dans la cour du Château. La hauteur de refoulement était d'environ cinquante mètres. Une machine de cette puissance était à cette époque considérée comme une véritable merveille. Celle-ci fonctionna pendant de longues années. On en voyait quelques restes en 1774, et des traces en 1862. Aujourd'hui, il n'existe plus que la tour au-dessus de laquelle les eaux étaient montées, et une machine moderne élève les eaux du parc dans la cour du château.

Le baron de Ville, que les auteurs français désignent comme auteur de la Machine de Marly, est aussi parfois considéré comme étant l'inventeur de celle de Modave.

Il n'est pas possible d'attribuer à de Ville l'invention de la machine de Modave, pour la bonne raison qu'en 1667 le futur baron n'avait que quatorze ans.

A cette époque, Renkin Sualem était lui-même bien jeune. Mais les souvenirs traditionnels nous le représentent comme un homme doué d'une rare intelligence. Initié dès le jeune âge, par tradition de famille, à ces sortes de travaux fort usités aux Pays de Liége pour l'épuisement des eaux dans les mines, il a pu se trouver à 22 ou 23 ans capable de mener à bon terme la construction de la machine de Modave.

M. Th. Gobert a fait connaître que, dès 1585, on s'était préoccupé à Liége d'installer des appareils d'exhaure empruntant leur force

tion de Mécanique appliquée, t. IV.) Trooz, Massart, 1906. In-8° (25.5 × 16.5). Voy. chap. VI, *Renkin Sualem et la Machine de Marly*, p. 65 à 191 et 195.

[Sur notre demande, l'auteur a bien voulu réserver à la Bibliothèque Centrale de Liége un exemplaire de ce savant ouvrage, qui se trouve pourvu, aux pages 103-105, d'une note additionnelle dont nous signalons l'intérêt aux techniciens. Cette note est relative à une erreur de copie, faite par Weidler sur un texte de de la Jonchère, et qui avait amené la discussion insérée par M. V. D.-D. au bas de la dite p. 105. L'éminent professeur nous a fait l'honneur de nous charger de déposer, en outre, à la même bibliothèque, une reproduction photographique réduite de la célèbre « Veue de la Machine de Marly » par Pierre Giffart (1715), dont on ne connaît plus que deux exemplaires actuellement existants. Cette réduction est encadrée dans les bois provenant d'un pilotis de la machine de Renkin. — *O. C.*]

motrice au courant de la Meuse. Ce fut vraisemblablement sans succès. Mais en 1619, réapparaît un procédé du même genre, et enfin, à partir de ce moment, les inventions de machines hydrauliques se multiplièrent dans le pays (1).

Ces machines appliquées à l'épuisement des eaux de mine étaient donc chose banale au Pays de Liége à l'époque où l'on construisit la machine de Modave. L'ingéniosité des artisans liégeois des divers métiers était réputée. Les charpentiers, qui étaient les mécaniciens de ces œuvres, savaient tous construire et proportionner par routine. La tradition qui attribue à un artisan spécialiste en la matière la construction de la machine de Modave, est donc parfaitement digne de foi. L'espèce de génie dont Renkin Sualem fit preuve dans la suite est un nouvel argument qui permet de lui attribuer la conception comme la réalisation de la machine de Modave.

Cette machine était d'ailleurs une œuvre originale à côté des machines d'exhaure. Dans celles-ci, « les roues motrices se trouvaient généralement à la hauteur du dessus des puits d'épuisement, et les tirants ou maîtresse-tiges agissaient par traction sur les pistons des pompes, qui étaient alors « soulevantes ». A la machine de Modave, au contraire, la roue hydraulique est en-dessous, au niveau de l'eau à monter, et elle attaque des pompes « foulantes » horizontales, qui foulent l'eau dans les tuyaux. On ne voit donc pas, dans la machine de Modave, d'éléments nouveaux, mais uniquement une adaptation nouvelle d'éléments connus, caractère de nouveauté qui, sous notre législation actuelle, suffirait pour en établir la brevetabilité » (2).

En conclusions, la machine de Modave constitue donc une invention nouvelle que la tradition attribue au génie de Renkin Sualem, et il n'existe pas la moindre présomption contre la valeur de cette tradition.

* * *

L'établissement de la machine de Marly se rattache à l'histoire du Grand Parc de Versailles, dont M. de Nolhac s'est occupé dans l'intéressante et neuve esquisse que nous avons signalée.

Agrandi et enrichi à plusieurs reprises, rempli des œuvres de l'art du temps, entouré de châteaux et de dépendances, Versailles devint en 1682 la résidence définitive de Louis XIV. C'est Louvois qui présida à l'achèvement des desseins du Roi, mais ce fut Colbert qui ordonna ce vaste ensemble ; il en avait fixé les détails avec assez de certitude

(1) Th. Gobert, *Machine de Marly et anciennes Machines d'exhaure au Pays de Liége*. Liége, Demarteau, 1906.

(2) Dwelshauvers-Dery, *Ouvrage cité.*

pour que son successeur et son rival n'eût rien autre chose à faire qu'à bien comprendre ses plans et à en assurer l'exécution. Il y a notamment deux grandes opérations qui furent les dernières de sa carrière de surintendant des batiments, et dont le mérite de direction doit légitimement lui revenir. L'une est la constitution du Grand Parc (1), l'autre est l'aménagement des eaux de Versailles.

La création et l'établissement d'une machine destinée à amener l'eau de la Seine sur le plateau rentre dans les travaux destinés à alimenter le Grand Parc, et il en constitue sans conteste la partie la plus célèbre. (2)

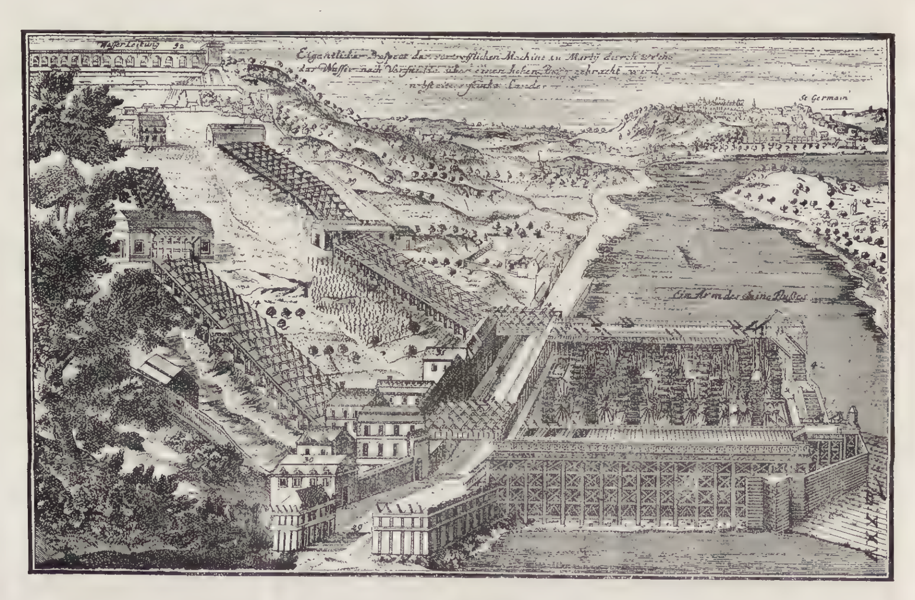
La machine de Marly, au reste, marque une époque dans l'histoire de la construction des machines, comme celle de Watt un siècle plus tard. Avant elle, on n'avait rien fait d'aussi grand, d'aussi largement étudié. Après elle et à cause d'elle, la mécanique appliquée fit un grand pas en avant, car c'est au commencement du XVIIIe siècle que parurent les premiers importants ouvrages traitant de cette science, et ils sont consacrés principalement à la description et l'étude de cette célèbre machine.

« Comment se fait-il que Renkin Sualem, un obscur mécanicien ou charpentier, de Jemeppe lez-Liége, ait été appelé à exercer ses talents à Versailles, prés de la Cour de Louis-le-Grand? L'histoire est diversement racontée, il s'y mêle beaucoup d'imagination et d'impossibilités qui vont grossissant avec les répétitions. Il semble évident que la réputation de la famille Sualem ne s'étendait pas jusqu'à la Cour de Louis XIV avant la machine de Marly. Il a donc fallu un intermédiaire, et il n'y a nul doute que cet intermédiaire ait été le chevalier de Ville, gentilhomme liégeois, comme il est désigné d'abord. Ce gentilhomme, fils d'un riche maître de forges, Winand de Ville, bourgmestre de Huy, était-il à la Cour de Versailles lorsque Colbert cherchait uu constructeur pour résoudre le problème d'élever à Versailles les eaux de la Seine? Ou bien y a-t-il été introduit par son ami, le comte Jean-Ferdinand de Marchin, maréchal de France, à propos même de ce problème, et parce que de Ville savait qu'à Modave, propriété du comte de Marchin, était établie une machine à élever les

(1) Le « Grand Parc » du domaine actuel de Versailles, appartenant à l'Etat, et qui contient plus de 1700 hectares, se trouve être, à peu de chose près, dit M. de Nolhac, le « Petit Parc » de Louis XIV. Le Grand Parc proprement dit était entouré de murailles qui n'avaient pas moins de quarante-trois kilomètres de tour : il englobait une dizaine de villages et une partie de plusieurs autres.

(2) Le travail technique le plus complet et le mieux documenté au sujet de la distribution des eaux de Versailles et de la machine de Marly, est dû à M. A. Barbet, président de la Société des Nouvelles machines de Marly. Il a été fait sans doute à l'occasion des recherches de M. V. Dwelshauvers-Dery, et a paru en plusieurs articles dans la *Revue de mécanique*, en 1906. Paris, H. Dunod et E. Pinat.

eaux de la rivière Hoyoux, au haut du château assis sur un roc à une cinquantaine de mètres de hauteur ? Nous croyons plutôt à cette dernière hypothèse. Le maréchal aura donné à de Ville, avis de la chose; et de Ville, attentif à tout ce qui pouvait lui rapporter des bénéfices, aura agi en conséquence. Très probablement il a interrogé Renkin Sualem, l'auteur de la machine de Modave, qui, *tot tûsant*, conçut un projet et lui en exposa l'idée ; et, avec sa belle assurance, il se sera porté fort de résoudre le problème, bien entendu en réservant la partie technique à l'habile constructeur Renkin. Car, lui, n'était ni ingénieur, ni constructeur, ni charpentier, ni mécanicien ; il était simplement un homme d'affaires, doué d'une vive intelligence, capable de comprendre les projets de Renkin et assez audacieux pour entreprendre de les exécuter.»



La Machine de Marly, d'après Leupold (1725).

Renkin et de Ville vinrent donc à Versailles. Le projet de mécanisme fut présenté au ministre. Pour avoir des données certaines sur la puissance motrice, un essai fut décidé. Il s'agissait, cette fois, d'élever les eaux de la Seine sur la terrasse de St-Germain, à une cinquantaine de mètres de hauteur, au moyen de la roue du moulin de Palfour, déjà existante. On prit à bail le dit moulin. A dater du 12 juin (1679), les deux frères Renkin et Paul Sualem, dits « charpentiers liégeois », sont chargés de conduire l'ouvrage. Un an plus tard,

elle avait fait ses preuves. Le résultat, obtenu sur la terrasse qui est en face du château, admiré par le Roi et par les autres témoins de l'expérience, ne laissa aucun doute sur le succès de la vaste entreprise. L'expérience avait coûté près de 86,000 livres. [1]

Des renseignements que l'on possède sur cette machine d'essai, on peut conclure que pour l'établir, Renkin n'avait eu qu'à reproduire celle qu'il avait érigée, à Modave, dix-huit ans auparavant. Il en sera tout autrement pour l'œuvre définitif.

Les travaux de la machine de Marly, nommée alors la « Grande Machine de Seyne », commencèrent au début de 1681 et durèrent jusqu'en 1685.

La machine était située sur un bras du fleuve, au bas de la montagne, du côté de Louveciennes. Pour se procurer la force motrice, on avait formé un barrage en maçonnerie, donnant une chute d'environ $1^{m}61$ de hauteur sur une largeur effective d'environ $44^{m}18$. Èlevée du niveau du fleuve, l'eau était portée d'un jet dans un premier puisard placé sur le versant de la montagne à une hauteur de $48^{m}73$; de là, reprise et élevée vers un second puisard à $51^{m}97$, et enfin portée à une nouvelle hauteur de $53^{m}92$, jusqu'à la tête d'un aqueduc à arcades qui couronnait majestueusement la colline. Le trajet total effectué jusqu'à cette tour sous l'action de la machine était de $1235^{m}69$ pour une élévation totale de $154^{m}62$.

Le système mécanique se composait essentiellement de pompes aspirantes et foulantes, dont les pistons étaient mis en mouvement par 14 roues à aubes de $11^{m}69$ de diamètre. Sur un total de 221 corps de pompes principaux, d'environ 162 millimètres de diamètre, 64 prenaient l'eau immédiatement à la rivière pour la porter au premier puisard; 79 la reprenaient à celui-ci pour l'élever au deuxième, 78 enfin la forçaient de là au haut de la tour. Suivant une estimation raisonnable, il est entré dans la machine environ 832.160 kg. de cuivre, autant de plomb, vingt fois autant de fer et cent fois autant de bois. Dix-huit cents hommes ont travaillé à sa construction. Soixante ouvriers restèrent attachés à son service, sans compter les inspecteurs. La construction a coûté environ 4 millions.

L'immense attirail de mécaniques, de puisards, réservoirs, équipages de pompes, établis par Renkin, n'avait d'autre cause que l'im-

(1) On raconte qu'en 1680, quand Louis XIV vit arriver les eaux en abondance sur le terrain de Saint-Germain, dans l'essai de la machine de Palfour, émerveillé, il demanda, non à de Ville, mais à Renkin, comment il était parvenu à faire ce prodige, Renkin lui répondit en langue liégeoise : *tot tûsant*, c'est-à-dire « en méditant ». Comme Newton, à propos de la pesanteur; et comme Gramme, à propos de la dynamo. — Ainsi doit être rectifiée l'anecdote célèbre, où l'on mêle souvent le nom de la machine de Marly.

possibilité où il croyait être de faire monter une colonne d'eau depuis la Seine jusqu'au haut de la tour, d'un seul jet, c'est-à-dire par un tuyau unique qui ne fût interrompu nulle part entre ces points extrêmes. Ce n'est pas qu'il manquât de la force nécessaire. Mais Renkin était de son temps. Ni lui, ni personne à sa place n'aurait pu même rêver, à cette époque, de fouler tout d'un jet à une pareille hauteur. Un siècle après lui, on ne croyait pas encore à cette possibilité.

Lorsqu'après cent-vingt ans d'usage, il fut définitivement question de remplacer la machine de Renkin par un appareil plus perfectionné, on commença par accomoder une de ses roues à des pompes qui, au moyen de tuyaux rampants *empruntés à la vieille màchine*, foulaient l'eau *d'un seul jet* au-dessus de la tour.

* * *

On a souvent répété que la machine de Marly n'était qu'un développement considérable de celle de Modave. M. DWELSHAUVERS-DERY nous apprend qu'à cet égard l'opinion commune est erronée, et préjudiciable à l'idée qu'il faut se faire du génie de Renkin.

Ce qui distingue essentiellement la machine de Marly de celle de Modave, c'est que, dans cette dernière, la résistance utile, représentée par celle des pompes à mouvoir, se manifeste tout près de la roue représentant la force motrice, si bien que la transmission de l'effort se fait par le simple intermédiaire d'une manivelle, d'une bielle et d'un balancier ; tandis qu'à Marly, les pompes du premier puisard sont distantes de la roue de 234 mètres, et celles du second, de 670 mètres. Il fallait donc, entre la roue et les pompes à mettre en mouvement, un intermédiaire d'une grande longueur. Renkin y employa un genre de chaînes dont on se servait au Pays de Liége pour utiliser des cours d'eau à l'épuisement des mines. Il n'y a pas de doute que l'invention de ces chaînes appartienne à des devanciers de Renkin, qui les a empruntées à la pratique. Cependant il a apporté à leur emploi des perfectionnements remarquables pour obvier à certains accidents possibles ou inconvénients de l'usage, qu'il a le mérite d'avoir prévus dans leurs rapports avec la nature spéciale et l'importance exceptionnelle de sa machine.

Un autre qu'un mécanicien de génie, en possession de toutes les ressources de son art, ouvrier expérimenté et observateur attentif, n'aurait pu arriver à ces conceptions. Inutile de dire que de Ville, malgré toute son intelligence, n'aurait pu être cet homme. Pourtant Renkin, dit-on, ne savait ni lire, ni écrire ; l'on ajoute même qu'il ne parlait que le langage de son pays, c'est-à-dire le wallon.

Il est vrai que ceci n'est pas prouvé. Quand on sait que les comptes qualifient de « charpentier » le sieur Siane du Pont, bourgeois de Namur, qui avait le titre d'Entrepreneur des Travaux du Roi, mais que les comptables de la machine ne connaissaient que comme fournisseur de charpentes, on est en droit de se demauder, avec M. Balau, si d'autres n'ont pas tout aussi bien passé à la postérité sous des titres erronés, ou que l'on aura mal interprétés dans la suite. Remarquons qu'à cette époque on ne faisait pas les mêmes distinctions qu'aujourd'hui entre le travail intellectuel et le travail manuel ; le même artisan désigné du nom modeste de charpentier pouvait être en même temps ce que l'on appellerait de nos jours un ingénieur. Tel semble être le cas, pour au moins ce Siane, dont nous venons de citer le nom, et dont on sait qu'il fit, dans la suite, avec soin et habileté, les plans de divers projets d'application mécanique.

Du reste, remarque M. D.-D., on pouvait à cette époque être habile mécanicien sans même savoir lire, du moment qu'avec la pratique on possédait de justes notions d'arithmétique et de dessin. Qu'on dise ce que Renkin aurait pu gagner pour son art à savoir lire : que l'on cite les ouvrages où il aurait pu puiser sur la construction des machines, des renseignements qu'il ne trouvait pas dans sa pratique en travaillant et en observant les travaux de ses devanciers ? On se demanderait tout aussi légitimement où de Ville aurait pu recueillir des notions de mécanique suffisantes pour faire éclore dans son cerveau la conception d'une machine dont jusque là on n'avait pas d'exemple au monde. « On ne fera croire à aucun mécanicien connaissant l'état des sciences d'application au milieu du 17[e] siècle, que de Ville, sans avoir jamais travaillé de ses mains, quoique sachant lire, écrire, philosopher, faire même de la médecine à réjouir Molière et traiter les affaires avec finesse, ait pu concevoir le projet de cette énorme machine de Marly, déterminer la chute nécessaire, les dimensions et le nombre de roues, de pompes, de chaînes, de chevalets, de varlets, de balanciers, de tuyaux ; choisir les systèmes d'assemblage les plus convenables, les métaux, les bois, les matériaux en général ; faire en très grand ce qui jusque là n'avait jamais été fait qu'en petit. Tandis que tous les mécaniciens s'accorderont à dire que Renkin savait lire les dessins et, probablement aussi, représenter par le dessin ses combinaisons mécaniques. Sa pratique lui avait révélé les principes de la science, puisqu'il les appliquait judicieusement... Sans doute ses constructions présentaient des défauts que le progrès des sciences a fait découvrir longtemps après. Mais pour son temps il n'en reste pas moins un des plus savants constructeurs de machines, quoique n'étant pas philosophe... Le menuisier qui sait construire un meuble parfait

mérite autant d'être appelé savant dans son art que le docte médecin ou avocat, bien qu'une plus grande considération s'attache à l'art du médecin ou de l'avocat qu'à celui du menuisier, du charpentier ou de l'horloger. Est-ce juste ? Celui qui atteint la perfection en une chose est l'égal de celui qui a atteint la perfection en une autre chose, et le supérieur de ceux qui ne l'ont atteinte en rien. »

* * *

L'étude historique de M. Balau, l'étude technique de M. Dwelshauvers-Dery, et l'examen complet de la question fait sous toutes ses faces et dans tous ses détails par ce dernier auteur, permettent à présent de se rendre compte des rôles respectifs de de Ville et de Renkin.

Le rôle de de Ville fut celui d'un chef d'entreprise, nullement celui d'un ingénieur occupé de la partie technique. Celle-ci est réservée à Renkin. De Ville était homme d'affaires, au courant du Droit, et homme de cour. L'histoire nous le montre, âpre au gain, rusé, habile à profiter des circonstances, ainsi que du talent des autres, connaissant les belles manières mieux que l'orthographe, pas toujours très scrupuleux sur le choix des moyens, n'ayant de la science qu'un vernis suffisant pour traiter d'affaires techniques avec une Cour pas bien forte en la matière. Doué de grandes qualités, il avait surtout celle qui mène le plus souvent au succès : l'audace.



Renkin.

Renkin, au contraire, malgré son mérite, ou plutôt à cause de son mérite, était modeste. Incapable de traiter avec la Cour une transaction commerciale ou industrielle, il était par contre instruit de toutes les connaissances mécaniques de son temps, et pourvu de tout le talent technique désirable.

Les deux hommes se sont complétés. Sans Renkin, de Ville n'aurait pas pu ériger la machine de Marly, et sans de Ville, Renkin ne l'aurait pas entreprise, malgré tout le génie que les mécaniciens s'accordent à lui reconnaître.

* * *

En même temps que les frères *Renkin* et *Paul Sualem*, on constate sur les chantiers, la présence de *Toussaint Michel*, menuisier liégeois, beau-frère des Sualem, et de *Gilles Lambotte*, charpentier liégeois, qui dans la suite, épousa Catherine, le plus jeune des enfants de Renkin (1). Celui-ci eut cinq enfants, dont l'un, *Gervais* ou *Cervais* (2) seul a attiré l'attention. Les descendants de Renkin perdirent ou abandonnèrent leur nom de Sualem. Une des branches des « Rennequin » s'éteignit à Paris, en septembre 1851, en la personne d'un ancien capitaine de pontonniers dans les armées de Napoléon. Le dernier représentant du nom, fut le colonel baron de Rennequin qui mourut sans postérité, le 18 août 1850, à Surmanap, dans l'île de Java.

Parmi les fournisseurs dont les noms sont relevés aux comptes, on trouve *Pauli*, maître de forges à Liége, *Le Rond*, bourgmestre de Liége, maître de forges, et *Georges de Spa*, taillandier ou forgeron liégeois. Les fournitures faites par des Liégeois n'atteignent pas, en totalité, la somme de 100,000 livres.

La famille des Sualem fut entourée d'une certaine considération. Renkin reçut le titre de Premier Ingénieur du Roi. Il continua jusqu'à sa mort à être attaché à sa Machine, prés de laquelle il était logé avec sa femme, ses enfants et sa sœur. Pendant la construction, les salaires ou traitements des Sualem sont les plus élevés, bien qu'inférieurs (naturellement !) à celui du Sr de Ville. De 1680 à 1695, celui-ci reçut 238,600 livres. Pendant le même temps les deux Sualem reçurent 41,095 livres. Comme le remarque philosophiquement notre auteur, cette disproportion de traitement entre les *« inventeurs » et les « directeurs » est encore dans les usages* contemporains.

Renkin mourut à Bougival, le 29 juillet 1708. Son ancienne habitation, où son souvenir est encore honoré, est occupée aujourd'hui par les bureaux de la Société des Nouvelles Machines de Marly.

* * *

Terminons par un dernier fait, qui ne se rattache qu'indirectement à la Machine de Marly, mais qui est intéressant et que je crois

(1) Gilles Lambotte eut six enfants dont l'un, René, laissa une fille qui épousa Louis Gittard, à Blois, en 1748. La famille Gittard a encore des descendants en France; c'est d'elle que provient le portrait que M. D.-D. a reproduit (sans garantie) dans son ouvrage, et que nous reproduisons à notre tour.

(2) On peut croire qu'il s'agit du prénom Servais, populaire à Liége et que les Parisiens ne manquent pas de confondre avec Gervais, qui leur est familier. Nous avons signalé un exemple contemporain de cette même confusion, ci-dessus t. VIII, p. 191.

inédit, du moins en Belgique. Il a été publié naguère dans la *Chronique médicale* du Dr CABANÈS.

Au premier quart du XIXe siècle, un Liégeois, Michel Béchepois (*Bètche-peû*), serrurier, « natif de la commune de Liége, département de l'Ourte », travaillait de son métier dans les anciens bâtiments de la Machine. Michel Béchepois épousa Marie-Anne-Françoise Thibaut, native de la ville de Dreux. De ce mariage naquit, en 1826, Rose-Pauline Béchepois, qui est la mère du poète Jean Richepin.

OSCAR COLSON.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Par les routes (1)

La Mort

Le vieux est seul dans sa maison.

Son fils est mort, sa femme est morte.

Il est tout seul.

Il est seul avec ses pensées, lourdement simplifiées.

Depuis longtemps, depuis des ans, elles s'arrêtent aux murailles de la chambre carrée — sans dépasser jamais le seuil de la porte.

Il est tout seul, il est assis dans un fauteuil dont les courbes élégantes et anciennes prêtent à son corps raidi un soutient quotidien ; et il regarde — le soleil — amener lentement — l'ombre sur le plancher.

Il ne lit plus, il sait par cœur le contenu des quelques livres qui l'ont aidé à vivre.

Il ne mange plus ; la faim s'en est allée de l'organisme régulier — qui a fait son corps sec et dur.

Il est seul avec la poussière — qui met un voile léger sur les vieux meubles.

Il est seul avec les mouches — qui se promènent au plafond et tournent autour du pain qui moisit sur la table.

Il est assis dans son fauteuil et il regarde ses mains, ses pauvres mains déformées par le travail et les années accumulées ; ses mains, ses mains violettes où la vie se traîne dans les veines plus noires.

Il a froid, il a froid aux mains.

(1) Série inédite. Voir ci-dessus, p. 144.

Il les superpose, il les fait glisser l'une sur l'autre — et ses doigts, ses dix doigts, sont noueux comme les branches des arbres vieux, qu'il coupait autrefois.

Il a toujours froid aux mains.

Et depuis quelques jours, il devient un peu sourd.

Il n'entend pas... *un* — *deux* — *trois* — ...la Mort, accroupie sur la poussière de l'âtre, qui joue aux osselets avec les morceaux de plâtre tombés de la cheminée.

La sécheresse et l'humidité — successivement — ont désagrégé le mortier — il tombe du plâtre par la cheminée — sur la poussière de l'âtre.

Le vieux est seul avec lui-même et avec toutes les heures ajoutées une à une sur ses peines et son labeur.

Et toutes égales et une à une, elles ont usé les rouages de l'horloge, dressée à gauche de la fenêtre; sa gaîne étroite est sculptée et c'est, taillé en plein bois, dans des feuillages entrecroisés, des flèches et un carquois.

— *quatre* — *cinq* — *six* —

Il tombe du plâtre par la cheminée.

Le vieux est seul avec lui-même et avec l'ombre — que le soleil a laissée seule ; il regarde la porte qui est fermée et ses deux mains superposées.

Il tourne la tête vers la cheminée dont les angles disparaissent sous la suie de tous les feux, qui, pendant des années, ont laissé — chaque soir — l'âtre plein de cendres froides.

— *huit* — *neuf* —

Il est assis dans son fauteuil — qu'il n'a point voulu vendre aux antiquaires — car les bras sont polis, par les moments et tout le temps passé très lentement au chevet blanc du lit — où est morte sa femme et où son fils est mort...

Ils apparaissent à sa pensée — qui oscille bercée — par le rythme du plâtre tombant dans la cheminée... Pour mieux les voir, il ferme les yeux; sa tête sur sa poitrine s'incline un peu plus fort.

— *onze* — *douze* — *treize* —

La Mort sourit et s'arrête.

*
* *

Les Héritiers

Le vieux est mort.

Pendant deux jours on a veillé son corps.

Et l'on est resté la nuit, en buvant du café, pour se mieux tenir éveillé.

On bâillait bien de temps en temps, tout en racontant des histoires du temps passé, d'hier et d'aujourd'hui. Les hommes avaient ôté leurs souliers.

Lorsque le cercueil a été bien fermé, les héritiers ont bu la goutte avec le menuisier, très fier d'avoir fait un cercueil si beau; son ouvrier, avec un geste lent, s'est essuyé le front.

Le lendemain, habillés tout de noir et un peu fatigués, ils sont revenus du cimetière — heureux en somme d'avoir vu tant de monde, — d'avoir dû parler et répondre à des gens qu'ils connaissent très peu et que les convenances, la coutume et le vague besoin de se distraire un peu avaient amenés en lent cortège — au cimetière tout petit et lointain.

Ensuite, en sachant bien ce qu'ils voulaient, mais sans comprendre beaucoup les dires que la loi enferme dans des textes vétustes, — ils ont parlé au notaire.

Et quelques jours après, sur les murailles de la maison, des affiches s'étalèrent pour annoncer la vente.

Collées presque d'aplomb sur la saillie irrégulière des moëlons, avec des plis barrant les lettres, elles sont restées un certain temps — sous le soleil et sous la pluie — pour amener les acheteurs.

Ils sont venus d'on ne sait où, de tous les coins et de partout, examiner et soupeser.

Et puis, au jour et à l'heure désignés sur les affiches si mal collées — on a vendu — dans un bruit continu et informe.

On a vendu le vieux fauteuil, on a vendu les meubles anciens, on a vendu les livres et les papiers entassés dans des paniers.

Et tout le bois resté en tas, le grain, les ruches, et la grande huche blanche encore de farine.

On a vendu la plaque de fonte historiée qui faisait un décor à l'âtre, les deux montants de pierre sculptés de la cheminée et les faïences et tous les cuivres.

Et les choses multiples, atteintes par l'usage, que le temps accumule dans les maisons paisibles.

On a vendu dans un bruit grandissant, informe et continu — le silence — que faisait la maison vaste et fière; et la maison elle-même et la terre — pour avoir un peu d'argent.

*
* *

Selon Hans Memlinck

Elle n'est plus jeune, elle n'est pas vieille; son visage un peu trop pâle, est rendu peut être plus pâle par des lunettes qui sont bleues.

Un visage mince et très doux, souriant faiblement, malgré les lunettes bleues — et qui dit une vie sage et triste un peu.

Le ciel est bleu, c'est le printemps.

Elle peut enfin se promener.

Longtemps elle a attendu, les yeux derrière le vitrage de la serre pentagonale — qui rend plus petit le jardin — de pouvoir sortir enfin.

Le ciel est bleu, c'est le printemps.

Elle peut enfin se promener par les étroits chemins laissés dans le jardin où les fleurs de la serre sont très bien arrangées.

Elles s'alignent le long du gravier, qui est proprement ratissé, elles font des dessins carrés, des losanges, de petits ronds ; elles imitent le mieux possible les ouvrages en tapisserie — qu'elle fit — il y a si longtemps — déjà — dans la salle claire d'un vieux couvent où passaient lentes les béguines pâles.

Et la Dame songe, et, lentement, se promène, heureuse de respirer et de voir si bien arrangé, un jardin petit et rectangulaire où les fleurs de la serre symétriquement disposées enfin, sont entourées par du gravier.

Le ciel est bleu, c'est le printemps.

La Dame pâle voit tout en bleu.

*
* *

Vers la gauche, obstinément...

Elle va, d'un pas saccadé, — les pieds tournés en dedans.

Elle porte aux pieds des souliers d'homme, elle a au bras un grand panier.

Vers la gauche, obstinément, elle va d'un pas saccadé — puis se dirige un peu à droite — pour aller longtemps vers la gauche.

Le corps penché aussi à gauche, elle va ainsi bien longtemps,

Elle va, toujours, obstinément vers la gauche, en se penchant.

On ne sait jamais très bien, ni d'où elle vient, ni où elle va.

En marchant elle parle tout bas et elle rit silencieusement.

Lorsque on l'interroge elle rit; elle rit et montre des dents très blanches et sa bouche un peu trop grande remonte un peu vers son œil droit.

On ne sait pas d'où elle vient et l'on ne sait pas non plus, si sa marche toujours oblique, n'est pas parallèle un peu à l'existence de ceux, qui bien avant ses premiers pas, ne marchaient déjà pas droit.

Mais elle ne les connaît pas et s'en va toujours vers la gauche, subissant l'influence maligne, qui la courbe et qui la pousse vers la gauche obstinément.

Elle ne sait qui est son père; elle a très peu connu sa mère, qui mendiait de porte en porte.

Elle s'arrête aux mêmes portes; elle ignore qu'elle est idiote.

Et le rire de ses dents claires contrarie — jusqu'où? — l'influence maligne qui la courbe et la pousse toujours obstinément vers la gauche.

* * *

Soir d'automne

C'est l'heure où la lune énorme et pâle, dans le ciel gris perle, apparaît au-dessus de la haie qui ferme le verger.

La rosée bleuit l'herbe, et l'on entend tomber lourdement, une à une, les pommes qui font ployer les branches des pommiers.

Elles tombent, une à une, lourdement, et elles s'amassent confusément dans l'enclos abandonné.

L'homme s'est sauvé.

Il est resté tout le jour, immobile, souriant et taciturne, à écouter dans le verger envahi par les plantes folles, les pommes, lourdement, tomber l'une après l'une.

Et lorsqu'il a vu la lune, au-dessus de la haie qui ferme le verger, apparaître pâle et jaune, il s'est sauvé.

Il est entré dans sa maison sans faire de bruit.

Sur le seuil, il a laissé la trace humide de ses deux pieds.

Il a tourné dans la serrure, la lourde clef; il a poussé tous les verroux.

Car il a peur de la lune — qui, depuis quelques soirs, vient lui dire tout bas, des paroles qu'ils ne comprend pas... et qui vient — elle aussi — écouter le bruit lourd et sourd des pommes qui tombent, une à une, dans l'herbe folle.

*
* *

Figure tombale

Le tombeau ancestral, dans le vieux cimetière, dresse dans l'angle de l'Ouest, sa stèle solitaire — et sur la pierre grise, vierge de toute épitaphe, le temps seul a tracé des signes contradictoires.

Le dernier qui est enterré là, fut imagier; il sut aussi forger le fer. Comme il voulait pour lui, le silence et l'oubli — il tailla dans la pierre la figure tombale, qui, deux doigts nerveusement appuyés sur la bouche, regarde, fière et pensive, le grand horizon bleu.

Et il forgea la grille qui ferme l'enclos de pierre, sachant bien que la rouille sait fermer les serrures et qu'on n'entrerait plus dans l'étroit cimetière — où, deux doigts nerveusement appuyés sur la bouche, — une statue de pierre regarde le lointain.

*
* *

Le centre clair d'un paysage

Dans un grand cercle sombre, les bois enferment le paysage d'automne.

Le soir vient lent; il rend sensible le bruit léger que les feuilles sèches font en tombant; il conduit la plainte du vent, qui vient du lointain noir.

A l'angle d'un bois, dont un angle rejoint un autre bois lointain — loin de toutes les maisons — il n'en est point à l'horizon — une ferme s'enfonce dans un pli du terrain.

Seul un pignon blanchi fait paraître plus sombre ses murailles de pierre; sa silhouette est basse, plus que les premières branches des arbres.

On y arrive par une route tracée à peine; elle s'efface — quand on passe sur l'affleurement du calcaire — qui soulève et mouvemente le terrain solitaire.

Une barrière, près de trois hêtres, arrête la route retracée — et l'on voit toute la maison.

Contre la barrière, dont les barreaux sont inégaux et de travers — seule — une enfant — attend. —

Elle est petite et se reflète — à peu près toute — dans un creux de la route empli d'eau par la pluie.

Elle est blonde; sa figure candide, régulière et déjà un peu grave, a le ton du blé mûr.

Elle regarde devant elle, immobile; — recueillant — sans savoir — dans ses prunelles d'enfant — l'âpre sérénité que le soir répand sur l'espace solitaire.

Et elle n'est pas consciente — que l'heure crépusculaire l'enveloppant de sa clarté dernière — un moment la désigne — pour qu'elle soit — ingénue et très blonde — le centre clair — d'un paysage automnal et sévère.

*
* *

Le Menuisier

Il sait accumuler des heures pour parfaire des riens; mais ce qu'il fait, il le fait bien.

Il connaît des métiers multiples, et des sentences qu'il applique lorsqu'il parle — car il parle beaucoup,

Sa parole enveloppe son lent travail, et les syllabes et les mots — ajoutés un à un — enfoncent sa besogne — comme au centre profond d'un cercle de collines.

En parlant il retire entre des épaules carrées une tête forte, entourée de cheveux blancs et d'une barbe presque blanche; une tête plutôt rude et franche, comme on en voit dans les tableaux de peintres d'autrefois.

Et il pose son outil, souvent, pour élever ses mains à des hauteurs qui varient, en un geste ample qui, dans sa largeur, contient la certitude ou bien le doute.

Et toujours par le même geste, il interrompt ou il termine ses discours, compliqués de mots sonores et qui laissent percevoir une pensée agitée et cahotée, comme une charrette aux roues mal graissées, dans un chemin creux.

Il parle; sa parole fait briller sous des sourcils touffus, un œil petit.

Et puis subitement, après un éclat de sa voix, il allonge ses deux bras et croisant l'un sur l'autre ses index tendus, il élève une croix.

C'est le signe qu'il dresse pour affirmer l'incohérence enfantine et profonde parfois de sa parole qui s'enfle et se module cependant que le rire y agite ses grelots.

Il tend ses index en croix — il fait intervenir le Christ — on ne comprend pas bien pourquoi — dans des paroles qu'un rire étrange distance, et qui font briller ses yeux verts et petits.

Selon le temps ou l'heure, il vague à de multiples besognes.

Il est laboureur, charpentier; il met les portes en couleur, il est aussi vitrier, il sait ouvrir les serrures dont on a perdu la clef. Il est pourtant menuisier.

A l'époque où les neiges fondent et où la pluie, sans trève, argente toutes les routes et tous les creux, et que par toutes les sentes l'eau du printemps descend, il prédit le niveau qu'atteindra la rivière.

Il sait aussi les noms de tous ceux qui dorment au cimetière.

Son atelier est encombré de choses incomplétes et bizarres, et de vieux bois, de vieilles ferrailles, dont il sait trouver l'emploi.

Son atelier est en désordre, sauf un grand angle, un angle clair où sont rangées en un grand ordre des planches de chêne accumulées.

Elles sont épaisses et régulières, avec entre chacune des taquets de bois blanc, pour que l'air y circule.

Elles dépassent de deux mains la hauteur d'un homme.

Elles sont pareille à du silence.

Et elles sont là uniquement pour une œuvre certaine, qu'il fait de temps en temps.

C'est le plus souvent lorsque les jours trés faibles luttent, las, contre les nuits.

Et par le froid, par le vent et par la pluie.

Alors l'atelier déserté tout le temps pour des travaux incohérents, s'illumine, le soir. Il luit comme une forge, il est resplendissant dans le village tout noir.

Il est phosphorescent dans le brouillard.

Et le jour y enferme le magnifique chant du rabot, de la scie et du marteau, alternant avec le bruit plus sourd du bois lourd remué.

Le menuisier aux folles paroles, le menuisier aux cent métiers, le menuisier tout seul et silencieux est occupé, dans l'atelier illuminé.

Il a oublié toutes les vaines paroles et les sentences; il ne songe plus à allonger en croix l'index de ses mains; il ne sait plus comment il emploiera les vieux morceaux de planches et les vieilles ferrailles.

Il est tout absorbé par son travail, un ouvrage sérieux et qu'il doit livrer sans tarder à ceux qui l'ont commandé

Il sait par cœur toutes les mesures et comment ajuster les angles; il a soigneusement raboté toutes les planches. Et silencieux, dans la lumière, il assemble six planches de chêne clair.

Il fait un cercueil trés beau, sur lequel il fixe une croix régulière et plus grande que celle qu'il élève si souvent sur des ouvrages moins conséquents.

Auguste DONNAY.



ART MODERNE

CHARLES VAN DEN BORREN. **L'Œuvre dramatique de César Franck. Hulda et Ghiselle.** Bruxelles, SCHOTT, frères. In-8° (19×13), 229 p. Prix : fr. 3-50.

Après l'ouvrage de Vincent D'INDY sur César Franck, dont nous avons rendu compte ici même, voici certainement l'ouvrage le plus important qui ait été consacré au maître liégeois.

Il ne concerne cependant qu'une partie de son œuvre, mais cette partie est une des plus notables, puis qu'elle consiste dans l'œuvre théâtral, qui, par sa nature même, occupe une part considérable de l'activité d'un artiste créateur.

Comme le constate l'auteur, aucune étude approfondie n'avait encore été consacrée aux œuvres théâtrales de Franck (1). Elles sont inconnues même des plus fervents admirateurs des oratorios, de la symphonie en *ré*, de la musique de chambre. M. VAN DEN BORREN s'est donc donné la tâche de combler cette lacune, de travailler à la vulgarisation de ces ouvrages ; et il l'a réalisée de façon, pourrait-on dire, définitive, et de nature à épuiser en quelque sorte le sujet.

Son livre est excellemment distribué. Dans un chapitre liminaire, il situe les ouvrages dramatiques de Franck dans son œuvre total, retrace les circonstances de leur composition, en signale les caractères généraux et la portée esthétique, en retrace la destinée (2). Les quatre divisions suivantes sont respectivement consacrées à l'analyse des livrets et des partitions de

(1) Rien d'étonnant d'ailleurs. Outre les raisons que nous suggérerons plus loin, il y a celle de la pauvreté générale de la littérature musicale française, qui depuis quelques mois seulement (et notamment avec les volumes de l'excellente collection des *Maîtres de la Musique*, dirigée par M. Chantavoine), semble vouloir se développer quelque peu. Mais n'est-il pas inconcevable que rien de réellement sérieux et substantiel n'ait encore été écrit sur des hommes tels que Bizet et Chabrier?

(2) Un *addendum* signale l'exécution à Liége, en 1906, sous la direction de M. Radoux, des 3me et 4me actes de *Ghiselle*.

Hulda et de *Ghiselle*, écrites, celle-ci sur un livret de G.-A. Thierry, inspiré des *Récits des temps mérovingiens*, d'Augustin Thierry, celle-là sur un poème de Grandmougin, d'après la pièce *Halte-Hulda*, de Björnson.

Ces analyses sont faites avec la plus grande conscience, avec une minutie documentaire et une recherche où se manifeste le désir de ne pas laisser dans l'ombre le moindre détail qui serait de nature à faire mieux connaître les deux ouvrages de Franck. Les livrets font l'objet d'études serrées et d'une critique sévère, mais éclairée et impartiale, appuyée d'intéressants rapprochements avec les parties correspondantes des ouvrages qui les ont inspirés. L'analyse musicale est naturellement plus serrée encore. M. Van den Borren suit les partitions mesure par mesure, dégage les divers motifs et les thèmes conducteurs, qu'il cite dans le texte et dénomme avec ingéniosité et précision, apprécie, qualifie en passant, en s'efforçant visiblement de ne pas se laisser entraîner par son enthousiasme personnel. On peut dire que là où l'on représentera un des deux drames, ce livre sera en quelque sorte le *vade-mecum* obligé de tout auditeur désireux de pénétrer dans l'intimité de l'œuvre. Deux réserves seulement : l'auteur ne souffle mot de l'orchestration et, dans ses clichés thématiques, ne fournit que la ligne mélodique, sans harmonie. Or, on connaît l'importance des timbres dans la musique moderne, et chacun a pu remarquer combien, principalement avec les harmonisations raffinées d'aujourd'hui, la ligne mélodique n'est souvent que le *profil* de l'harmonie subjacente. Mais l'un et l'autre défaut s'excusent par des considérations pratiques. On sait les difficultés qu'on éprouve à se procurer les partitions d'orchestre d'ouvrages modernes en dehors du répertoire, et des citations thématiques complètes auraient à peu près doublé l'importance du volume...

Celui-ci atteste, dans ses appréciations esthétiques, une compréhension intime et une pénétration absolue du génie franckiste. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire des passages comme ceux-ci :

> ... Franck a eu le privilége de ne pas avoir le sens du ridicule : « privilége » est bien le mot qui convient, car ce qui fait de lui l'un des plus grands parmi les maîtres de la musique de tous les pays, c'est précisément son extraordinaire naïveté, sa force d'illusion illimitée et ce détachement complet du monde qui l'a empêché de prendre contact avec les lettres. Il ne se rendait aucun compte de ce qui, dans les poèmes qu'il utilisait, aurait pu sembler grotesque à un homme cultivé. Aussi inconsciemment indulgent pour les autres qu'il était sévère pour lui-même, il manquait totalement de sens critique à l'égard de ce qui ne concernait pas la composition de ses propres œuvres...
>
> ... Nous retrouvons chez lui cette gaucherie native, cette concentration dans l'inspiration, cette sorte de pudeur naïve du sentiment, cette nostalgie largement illuminée d'espoir qui nous libèrent de la verve et de l'aimable courtoisie latines ; c'est un Wallon, non pas un Français ; toute sa personnalité dégage un parfum septentrional semi-germanique, dont nous pouvons seuls percevoir à fond l'inappréciable arôme, et que cinquante ans de vie parisienne n'ont pu dissiper.

Outre les remarques incessantes inspirées par le sujet lui-même (voir, par exemple, p. 201, l'intéressant parallèle des « motifs de la douleur » chez

Monteverdi, Bach, Franck, — ou, p. 138, la note sur le décor de *Ghiselle*), le livre de M. Van den Borren abonde en aperçus généraux d'une observation pénétrante, suggérés par les éléments correspondants de sa matière.

Sur l'essence intime du drame lyrique :

Dans le drame lyrique, le côté purement extérieur est hors de saison. En thèse générale, l'émotion dramatique doit jaillir bien plus du conflit intérieur que des incidents — le plus souvent matériels — qui servent de charpente, de cadre indispensable au développement de ce conflit.

Sur l'ingénuité nécessaire de la création artistique :

Le xix[e] siècle est, par excellence, le siècle de la critique. Tous ceux qui s'occupent d'art sont fatalement entraînés dans ce domaine si intéressant, mais la rançon qu'ils ont à payer est dure : ils y perdent très souvent leur originalité créatrice, ou bien ils l'entourent d'un tel tissu d'hésitations ou de discussions avec eux-mêmes, que toute spontanéité finit par disparaître de leurs œuvres. Il ne leur reste plus alors qu'à consacrer leur génie — s'ils en ont — à étudier les œuvres de ceux qui, allégés de ces préoccupations, ont pu laisser leur personnalité se dégager en toute liberté. Dans ce domaine, très vaste d'ailleurs, il leur est donné de pouvoir encore « créer ». Et certes, parmi les hommes du xix[e] siècle, il est des critiques qui sont d'aussi parfaits créateurs que tel poète ou tel peintre ou musicien célèbres.

Ce qui frappe surtout dans le livre de M. Van den Borren, — écrit dans un style châtié, d'une sobre élégance, — c'est la piété et l'amour qu'il respire, la conviction dont il vibre d'un bout à l'autre. Il y a là un exemple caractéristique de l'enthousiasme que Franck sait éveiller chez ses disciples et ses admirateurs, et qui n'a d'autre exemple au xix[e] siècle que l'apostolat wagnérien. Encore, l'enthousiasme franckiste est-il d'une note particulière et se signale-t-il par une ingénuité et un mysticisme spéciaux dans lequel non seulement rayonne l'œuvre du maître, mais se perpétue encore l'âme elle-même du père Franck.

*
* *

On peut se demander jusqu'à quel point cet enthousiasme est, en ce ce qui concerne l'œuvre dramatique de Franck, justifié. L'auteur ne s'exagère-t-il pas l'importance de ces créations théâtrales, jugées en quelques lignes sommaires, par Vincent d'Indy, dans un livre dont nous avons dit les enthousiasmes explosifs et où chacune des œuvres de musique de chambre fait l'objet d'une analyse attentive ? Cet ostracisme dont l'œuvre dramatique de Franck reste frappé par les directeurs de théâtre, professionnellement doués pour découvrir la pièce lyrique « monnayable », — cet ostracisme ne serait-il pas justifié ?

Nous croyons pour notre part, que, sur ce point, M. Van den Borren se fait de généreuses illusions, nous pensons que le théâtre de Franck est loin d'atteindre la valeur moyenne de ses ouvrages de musique absolue et qu'il sera difficile de le faire entrer, même temporairement, au répertoire. La chose vaut la peine d'être discutée. A l'appui des considérations esthétiques que nous allons formuler, M. Van den Borren lui-même nous offre

d'ailleurs, dans son livre, des arguments de fait que nous ne négligerons pas.

Il est hors de doute que la composition théâtrale constitue un domaine très spécial. Les maîtres qui s'y sont illustrés, Gluck, Weber, Wagner, n'ont cultivé que celui-là ; d'autres, Bach, Brahms, qui ont abordé tous les autres genres, ont reculé devant le théâtre ; d'autres encore, qui l'ont abordé quand même, — en quelque sorte par principe, — comme Schumann et Mendelssohn, y ont lamentablement échoué. Le miracle de *Fidélio* n'est pas commun, et quant à Mozart, nous ne devons pas oublier que, malgré tout, ses opéras brillent surtout par la beauté absolue de la musique et que sa conception du drame lyrique était notablement inférieure à celle de Gluck.

Nous pensons qu'en faisant du théâtre, Franck a versé dans une erreur explicable par sa naïveté impulsive elle-même, et que c'est à tort qu'il a cédé à des sollicitations extérieures.

Les raisons pour lesquelles Franck ne nous paraît pas fait pour le théâtre sont doubles : elles sont d'ordre purement musical et d'ordre psychologique.

En ce qui concerne le premier point, remarquons tout d'abord l'opposition latente entre le genre symphonique pur et celui du drame lyrique moderne. Celui-ci, poursuivant le nuancement infini du sentiment et de l'action, dans un cadre trop vaste (l'acte) pour faire l'objet d'une conception d'ensemble objective, est essentiellement amorphe ; l'autre est formel. Il en résulte que le symphoniste égaré sur la scène recherchera instinctivement, dans le drame lyrique, matière à expressions lyriques formelles et fera des « morceaux ». Et c'est bien ce qui est arrivé. Dans les deux partitions, ce sont les « morceaux » (comme la Chanson de l'Oiseau, de *Ghiselle*), qui sont les mieux réussis, l'auteur se montrant moins bien à l'aise dans le récitatif mélopique qui est le propre du drame lyrique moderne. M. Van den Borren nous dit bien que les mots « duos », « trios », etc., ne doivent pas être pris ici dans le sens conventionnel, mais c'est une pieuse malice. Nous voyons Franck lui-même « s'emballer » surtout pour le ballet (en somme épisode très secondaire) d'*Hulda* ; ne sont-ce pas bien les idées d'un symphoniste ? Les librettistes Grandmougin et Thierry, — auxquels M. Van den Borren endosse généreusement la responsabilité des passages moins réussis des deux opéras, — ont, il est vrai, favorisé le caractère « grand opéra » de certaines scènes ; mais, ce faisant, ils servaient somme toutes les tendances symphoniques formelles de leur musicien. N'apprenons-nous pas, d'ailleurs, que les maîtres favoris de Franck, dans le domaine du théâtre, étaient Gluck, Méhul et Grétry ? Et pourtant, depuis eux, il « s'était passé » Beethoven, Weber, Wagner ! Je pense donc que l'expression de « *forme* rétrograde », dont je m'étais servi incidemment, naguère, au sujet du théâtre de Franck, et qui a scandalisé M. Van den Borren, n'était pas si injustifiée, — d'autant plus que ces opéras datent de la dernière période du maître, la plus franchement moderniste, celle où il a positivement bouleversé l'esthétique musicale ambiante et fondé la symphonie contemporaine.

Toujours au même point de vue, on remarque combien, chez Franck, l'inspiration musicale garde un caractère *absolu*. Son merveilleux raffinement harmonique n'apparaît pas, comme chez Wagner, « intérieurement nécessaire » (*innerlich notwendig*), indépendant de l'action et *psychologiquement* analysable, mais il existe en lui-même et apparaît comme étant son propre but. Même remarque en ce qui concerne les *leitmotiv*, d'une beauté musicale absolue, mais dépourvue de cette caractéristique frappante du *leitmotiv* wagnérien ; comparez, par exemple, dans *Hulda*, ce thème de l'« Amour de Swanhilde », que M. Van den Borren trouve si caractéristique (p. 119, th. XII), avec celui du personnage quelque peu analogue de la douce et passive Gudrune, dans le *Crépuscule des Dieux !*

Au point de vue psychologique, il convient de se rappeler tout d'abord que l'art théâtral : poésie, musique, interprétation, comporte un certain sentiment de l'effet qu'on peut, dans bien des cas, désigner sous les noms vulgaires de « trucs » et de « ficelles ». Les conceptions théâtrales intégrales de Wagner contiennent un grand nombre de passages dont l'effet foudroyant exhibe, à l'analyse, quelque combinaison musico-scénique très simple, dont la musique, entendue isolément, resterait inefficace (c'est là, d'ailleurs, la marque essentielle du génie wagnérien et du drame lyrique en général). Les librettistes de Franck ne lui fournissent l'occasion d'aucune combinaison de l'espèce et il était, lui, trop ingénu pour en faire naître. D'autre part, M. Van den Borren remarque lui-même que tel passage de *Ghiselle* fut traité par le compositeur « sans grande conviction », parce que son génie « se prête mal à la traduction du vice »; qu'il manque de « psychologie individuelle dans le langage des différents personnages». C'est dur, c'est presque la condamnation implicite d'une œuvre. Si, au théâtre, le caractère n'est pas bien rendu, que reste-t-il? L'auditeur ne se préoccupe pas, quand un personnage est mal caractérisé par la musique, de savoir s'il est sympathique ou non au compositeur; il s'agit que celui-ci évoque avec une vérité égale les traîtres et les héros, la vertu et le vice, les démons et les dieux, — comme ont fait Gluck, Weber, Wagner et tous les dramaturges de race. Il est constant (et cela s'affirme même dans les *Béatitudes*) que si Franck a des expressions sublimes, leur signification est limitée à un nombre restreint d'états d'âme et que la faculté d'évocation des autres lui fut refusée, qu'il leur fût trop supérieur ou pour toute autre raison, peu importe. Si M. Destranges s'étonne qu'on ait donné « au maître des *Béatitudes*, un air bachique à composer » (dans *Ghiselle*), nous nous étonnons davantage que le dit maître des *Béatitudes* ait tenté la chose avec quelque succès.

Au surplus, quoi de plus significatif à ce sujet que ce fait que le théâtre ne tentait nullement Franck ? Qu'en se lançant dans cette voie, il obéit à des suggestions extérieures ? Quoi de plus désillusionnant que de nous montrer le maître « s'entraînant » à la composition d'*Hulda*... par la lecture des *Maîtres-Chanteurs* ?

Jusqu'à quel point, en pareil cas, « le génie et la conviction (?) tiennent lieu d'habileté », la question est controversable. Nous doutons cependant

qu'ils soient de nature à suppléer à l'absence des dispositions si spéciales qu'implique la composition théâtrale.

Si nous nous sommes étendus sur ce sujet, ce n'est pas, bien entendu, pour atténuer la valeur et la signification de l'ouvrage de M. Van den Borren, qui, nous le répétons, est indispensable à quiconque veut se familiariser avec une partie importante de l'œuvre du maître liégeois et, à ce titre, a sa place marquée dans la bibliographie musicale contemporaine. Mais la question de la valeur absolue de cet œuvre théâtral est intéressante à débattre.

Résumons. Si nous persistons à douter que *Hulda* et *Ghiselle* se rangent « parmi les plus beaux drames que l'on ait écrit », nous admettons bien volontiers, avec M. Van den Borren, que Franck a « mieux écrit pour la scène qu'on ne le pense ». L'avoir démontré d'une façon péremptoire constitue, pour l'excellent critique, un titre à la gratitude de tous les admirateurs du maître.

Ernest Closson.

HISTOIRE

Th. Lesneucq, **Histoire de Lessines**, 2e édit., considérablement augmentée, Lessines, van Nieuvenhove, 1906. 1 vol. in-8° (24 × 15. 8), 423 p.

M. Lesneucq s'est, durant toute sa vie, dévoué à la ville de Lessines ; secrétaire communal, secrétaire des Hospices, archiviste, toute son activité a eu pour but le développement de cette ville, l'une des plus anciennes du Hainaut; il s'est consacré non seulement au bien-être de ses concitoyens, mais encore à la tâche ardue de rappeler les vicissitudes et les gloires du passé de son clocher. En 1872, il fit paraître un travail sur l'histoire de Lessines, et c'est plus de trente ans après, qu'il publie une plus complète histoire de cette ville.

La quantité de documents accumulés par l'auteur est énorme ; il n'en néglige aucun et les fait connaître au public. Il les laisse parler eux-mêmes, se gardant bien de les paraphraser et se bornant à les présenter de la façon qui les met le mieux en valeur.

Dès 946, Lessines est mentionné dans un diplôme impérial. Longtemps disputée entre la Flandre et le Hainaut, c'est à ce comté que la ville appartient après 1368.

Le chapitre que M. Lesneucq consacre à l'hôpital Notre-Dame à la Rose, fondé en 1242, est le plus intéressant de son *Histoire de Lessines* : cette institution, l'une des plus anciennes de l'espèce en Belgique, a conservé jusqu'à nos jours, beaucoup d'œuvres d'art fort anciennes et une collection remarquable d'actes du xiiie siècle (donations des seigneurs et des souverains, privilèges des papes, etc.), ainsi qu'un cartulaire, superbement enluminé, du commencement du xve siècle. Aidé d'archives d'une si

incomparable richesse, l'auteur a raconté le passé de cette vénérable fondation de bienfaisance.

Des vues de Lessines au XVIe siècle, en 1725, en 1830 et de nos jours, ornent le travail de M. Lesneucq, qui a élevé un monument durable à la gloire de Lessines.

Armand Carlot.

o o o

Mémoires et Publications de la Société des Sciences, des Arts et des Lettres du Hainaut. — 6e série, Tome VIII. Mons, Dequesne-Masquillier.

Ce gros volume de 500 pages est consacré tout entier à la publication complète de l'*Histoire de la ville d'Ath*, de J. Bertrand. C'est l'œuvre des dix dernières années de la vie de l'estimé professeur, qui n'eût pas le bonheur (car c'eût été pour lui un bonheur) de corriger les épreuves de son mémoire. La mort ne lui permît point de voir paraître le livre qu'il avait, Luxembourgeois d'origine, consacré à sa patrie d'adoption.

Certains ont pu critiquer son travail, en regrettant qu'il n'aît point fait œuvre définitive. Tel n'était pas son but. Il était trop clairvoyant pour ignorer que ce n'est point assez de dix ans, surtout quand on a dépassé la soixantaine, pour écrire l'histoire d'une ville, qui, si elle ne fut jamais très puissante, occupait néanmoins le second rang dans le Hainaut et qui fût même, aux époques troublées, le siège de l'Administration centrale. Ainsi qu'il le dit, dans son introduction, l'auteur a simplement voulu apporter, dans la mesure de ses faibles moyens, sa pierre à l'édifice élevé par ses devanciers. Et cette pierre, quoi qu'on puisse dire, est la plus importante qui ait été apportée depuis un siècle à l'histoire de la ville d'Ath.

L'ouvrage est divisé en deux parties : *Annales* d'abord, *Institutions et Biographie* ensuite. La première partie comprend à elle seule 300 pages, c'est assez dire que, depuis 1076, date à laquelle on rencontre la première mention d'Ath, jusqu'à nos jours, tous les événements locaux, si minimes soient-ils, dont il est resté trace dans les archives, ont trouvé leur place dans le mémoire de M. Bertrand. L'auteur n'a d'ailleurs pas oublié de montrer quelle influence ces faits locaux eurent sur la marche des évènements dans le comté du Hainaut et dans la souveraineté des Pays-Bas, ni quels contre-coups de la politique générale du pays furent ressentis par la ville d'Ath.

Dans la seconde partie, M. Bertrand expose successivement les diverses institutions religieuses, économiques, militaires, hospitalières, scolaires, artistiques, dont il a, dans la première partie, indiqué la naissance et les dates principales de développement. Le mémoire se termine par de courtes notices biographiques d'une soixantaine d'Athois en renom et les listes des châtelains, des mayeurs et échevins, depuis le XIIe siècle.

Illustrée de planches, dont quelques-unes sont fort belles, l'*Histoire de la ville d'Ath*, de M. Bertrand, est une contribution des plus intéressantes,

non seulement à la connaissance du passé de cette ville, mais aussi à l'histoire du comté de Hainaut, ainsi qu'à l'étude de l'organisation économique des petites *communes* de notre pays.

Armand Carlot.

ooo

Annales du Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts, Tome XV, 2e livraison. Huy, H. Mignolet.

(p. 85 à 107). Jules Goffart, *Promenade géologique dans la vallée du Hoyoux.* — Dans ces notes de vulgarisation, M. G. nous donne un excellent exposé de la formation des différents terrains qu'on rencontre dans la vallée du Hoyoux. Les plus anciennes couches appartiennent au système silurien et sont constituées par des schistes qui renferment des variétés d'êtres organiques ou fossiles assez abondants. Sur ces couches siluriennes repose le système dévonien qui se subdivise en plusieurs étages que l'auteur décrit successivement.

(p. 108 à 115). Jules Fréson, *Un assassinat à Huy, en 1744.* — C'est la relation d'une enquête judiciaire menée à la suite de l'assassinat mystérieux de Jean-François Namur, grand greffier de Huy, dont l'auteur ne fut jamais découvert.

(p. 116 à 121). Jules Fréson, *La torture dans l'ancien Pays de Liège.* — L'auteur examine comment la torture était appliquée à Huy, en 1779, pour arracher des aveux aux malheureux inculpés.

(p. 122 à 128). C. Leclère, *Le Hoyoux vers 1300.* — C'est au confluent de cette petite rivière, qui donne son nom à Huy, que fut bâtie la grande ville, ainsi appelée par opposition à l'agglomération qui se fixa sur la rive gauche de la Meuse. La grande ville renfermait la forteresse et les principaux monuments civils et religieux. L'auteur rappelle quelques petits faits anecdotiques relatifs à cette rivière, qui se passèrent entre 1280 et 1327, tels que inondation désastreuse, crue subite à la suite d'orage, construction d'un pont, etc.

Emile Fairon.





Les Flamands

dans le folklore wallon

---

1. — L'origine des Flamands

Les Wallons se vantent volontiers que l'origine de leur langage date du Paradis terrestre. Là, en effet, à celui qui par sa désobéissance venait de perdre l'humanité tout entière, Dieu a dit : *Adame ubi es ?* caractérisant d'un seul mot la sottise de notre premier père. Or ce mot est bien wallon : *Hû ! biesse !* « Hue ! bête, imbécile » ! (1).

Quant aux Flamands, ils ont raison de dire qu'ils ont été créés avant les Wallons. Dieu, en effet, a fait le ciel avant la terre, et les animaux avant les hommes (2).

Mais Dieu a eu tort : il aurait mieux fait de créer un animal de plus ! (3).

On dit à Liége que les Flamands ont été créés par Dieu en donnant un coup de pied dans une crotte de *botresse* (4).

En Hesbaye, on justifie l'injure *Flamind d'mèrde* en disant que le premier Flamand est sorti d'un étron de porc. On raconte qu'un jour le Diable défia Dieu de faire sortir un être vivant d'une chose inerte. Dieu releva le défi. Le Diable avisa un étron de porc. Dieu donna un coup de pied dedans : il en sortit treize hommes, bras-dessus bras-dessous, qui se mirent à *flam'ter* : c'étaient les premiers Flamands. Depuis lors, on ne vit jamais plus qu'une seule fois treize hommes réunis : ce fut le jour de la Cène, et il y avait un Judas

(1) *Wallonia*, t. VIII (1900), p. 22.

(2) Cette facétie (comme la suivante) est des plus populaires : tous nos almanachs et tous les journaux wallons l'ont contée tour à tour.

(3) Le trait est traditionnel.

(4) Gustave Thiriart, dans *Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne*, 2e série, t. XV, p. 262.

dedans, c'est pourquoi vous ne pourriez avoir ensemble treize Flamands sans y trouver un Judas (1).

A Nivelles, on dit : *El Flamind a sté fait avé 'ne merde d'in pélérin*. Nivelles est un lieu de pèlerinage célèbre à Sainte-Gertrude, fondatrice de cette ville.

Il y a, dit-on (à Godarville, Hainaut), vingt-cinq *flaminds dins in brin d' pourcha*. On raconte à ce sujet la facétie suivante : Un jour, le bon Dieu et Saint-Pierre cheminant de compagnie, Dieu s'arrêta devant un excrément de porc et demanda à Pierre ce qu'il manquait encore sur la terre. Le saint répondit qu'il n'existait pas de Flamands. « Ils sont créés », dit Dieu en donnant un violent coup de pied à l'excrément. Aussitôt on vit apparaître vingt-cinq gros Flamands à la figure rougeaude (2).

Telle est l'origine des Flamands.

2. — **Les Flamands ne sont pas des gens !**

« Les Flamands ne sont pas des gens » : ce dicton injurieux ou facétieux, est populaire dans tout le pays wallon.

Les Liégeois s'amusent à rappeler que, dans l'ancienne cathédrale de Saint-Lambert, il y avait une chapelle des Flamands où l'on disait les offices et administrait les sacrements pour ceux-ci. On a conservé cette vieille plaisanterie : d'un côté, on disait la messe pour les gens et de l'autre, on la disait pour les Flamands.

Le sens primitif du dicton « les Flamands ne sont pas des gens », est qu'ils ne sont pas de notre *gent*, de notre race. Encore actuellement, en wallon, celui qui parle de *nos djins*, entend parler des gens de sa famille. Un hôte appellera ses invités, *ses djins*. Dans le pays gaumet, *il est avu sa gens* signifie « il est avec sa maîtresse. » On a souvent signalé le trait du paysan wallon qui, accueillant d'abord avec défiance un soldat français égaré, manifeste sa compassion dès qu'il l'entend parler sa langue : *c'est on d'nos djins !* (3)

Dire des Flamands, dans ce sens, qu'ils ne sont pas de notre « gent », c'était déjà leur faire injure, puisque la principauté de Liége

(1) La même facétie est racontée par les Flamands pour expliquer la création des Wallons : voy. *Li Couarneu*, journal wallon de Namur, n° du 22 janvier 1905. — Les Malmédiens racontent de la même manière la création des Allemands ; ils ajoutent que le premier Allemand, sorti de cet... objet, s'écria : *Wo ist mein Löffel ?* « Où est ma cuiller ? » (H. Gaidoz, dans *Le Correspondant*, n° du 10 septembre 1886, p. 932).

(2) A. Harou, *Le folklore de Godarville*, (Anvers, 1893), p. 91.

(3) B[ailleux] et D[ejardin], *Choix de Chansons et Poésies wallonnes*, (Liége, 1844), p. 109 : « Entre-jeux de paysans », poème dialogué (vers 1634).

comprenait aux beaux temps de son histoire, autant ou presque autant de Bonnes Villes flamandes que de Bonnes Villes wallonnes. C'était dire qu'ils étaient des étrangers ou des intrus dans leur propre pays.

Un savant professeur de l'Université de Liége, M. Jean Stecher, a relevé l'opposition des « gens » et des Flamands, à propos d'un texte du 17e s., que les Liégeois malicieux s'amusent encore à rappeler. « On a, dit-il, tiré une plaisanterie, de la p. 319 du *Cabinet historial* de Messire Remacle Mohy de Rondchamps, etc. (Liége, 1610) : Le comte de Namur s'en alla vers Dinant avec environ 11,000 *hommes* et 14,000 *flamangs*, etc. Bien loin qu'il y ait ici quelque infériorité de race constatée (constatation absurde, surtout s'il s'agissait des Flamands opposés aux Namurois du moyen-âge), on n'a qu'à prendre Ducange, v° *Homo*, pour savoir qu'au rebours des temps modernes, on n'entendait jadis par *hommes* que ceux qui étaient dans une sujétion ou dépendance quelconque (1).

Il est clair qu'à présent, comme autrefois, la distinction entre « gens » et Flamands ne se fait jamais sans quelque malice. Tout au plus peut-on croire que le curé de Baulers, dont on rapporte une parole dans ce sens, voulu faire une plaisanterie d'un tour d'esprit tout populaire : Lors de la construction du chemin de fer de Bruxelles-Luttre (vers 1872), le curé, faisant allusion aux nombreux ouvriers flamands attachés aux travaux, disait en chaire à ses paroissiens : *Démain, on confess'ra les djins, éyé après d'main les Flaminds !* (2) Mais cette facétie est attribuée à d'autres « bons vieux curés », par exemple à un curé de Gilly (3).

Voici une facétie de Charleroi qui est dans le même esprit : *L'aute djou, in mossieu d' Dârmé s'è-va dins l' Borinâdje pou ène afaire dè tchèrbon. Comme il avèt ène heûre à atinde dévant l' train, i s'è-va fé fé s' bârbe a in p'tit boutique né lon d' l' èstàcion, comme on dit par là. Dj' vos assûre qu'il a bé djèmi. C'èstèt in p'tit djône home : c' n'est né l' raser qu'il a fait, c'est l'èscrèper !... Quand il a iu fini : « Mès complumints, savè, garçon, di-st-i l' mossieu. C' n'èst né sus les djins qu' vos avè apris a raser ? — Non fait, ça, mossieu,*

(1) J. Stecher. *Flamands et Wallons* (Liége 1859), p. 10. — M. Jean Stecher est d'origine flamande. Dans son érudite étude, il s'efforcait de concilier le sentiment wallon et le sentiment flamand en faveur de l'unité du peuple belge, et il tendait à démontrer, par des considérations historiques, que dans leur évolution commune les Flamands et les Wallons ont toujours tendu à rapprocher et à fondre leurs deux races. C'est un précurseur érudit et convaincu des théories actuelles de l'Ame belge.

(2) *L'Aclot*, n° du 24 février 1889.

(3) *Le Folklore de Godarville*, p. 92.

di-st-i l'aute, dj' n' aurais jamais ôsu : dj' ai cominci sus dès Flaminds !... » (1).

On raconte la facétie suivante. Une bonne vieille, à son lit de mort, fait sa confession. Le curé lui demande : « N'avez-vous plus rien à dire ? Ne vous rappelez-vous plus rien ? » La vieille, aprés quelques hésitations, se décide à avouer un dernier péché. « Lequel, dit le curé ? — Je me souviens, dit-elle, qu'au temps de ma jeunesse, j'ai été courtisée par un Flamand. — Au moins, dit le curé, vous n'avez pas « fait mal » avec lui ? — Oh ! non, dit-elle : il voulait m'épouser, mais je n'ai pas voulu. — Et bien, dit le curé, être courtisée par un Flamand, ce n'est pas un péché, c'est un malheur ! »

Voici une variante de cette facétie : Au confessionnal, voulant excuser d'avance les défectuosités de son langage, un Flamand dit : « D'abord, mon père, je dois vous dire que je suis flamand. » Et le confesseur de répondre : « Ça n'est pas un péché, c'est un malheur ! » (2).

*
* *

De l'idée que les Flamands ne sont pas des gens, il résulte qu'ils ne méritent guère ou pas de considération. D'où le dicton rapporté en ce sens dans un dialogue du poète verviétois Martin LEJEUNE : *C'est Leloup qu'est tot, mi, dju n' sos pus rin, on n' m'acompte nin pus qu'on Flamind* « je ne suis plus rien, on ne m'accorde pas plus d'importance qu'à un Flamand ! » (3).

A l'indiscret qui demande « Qu'est-ce-donc ? » on s'amuse à répondre : *Ci n'est rin, c'est on Flamind* « ce n'est rien, c'est un Flamand » !

Dans une de ses spirituelles comédies, *Ine rivintche di galants*, Gustave THIRIART fait dire à l'un de ses personnages, dans un accès de misogénie intense : « Ah ! les femmes ! quelle vilaine engeance ! j'aimerais mieux embrasser un Flamand ! »

A quelqu'un qui se désespère, on dit pour le faire rire : *Li bon Diu n' pôreût foû qu' di v's aidî, il aide bin les Flaminds !* « le bon

(1) « Un bourgeois de Damrémy, se trouvant pour affaires dans le Borinage, va se faire raser dans un petit salon de coiffure. Il a bien gémi. Le barbier était un petit jeune homme. Ce n'est pas raser qu'il a fait. c'est écorcher ! Quand il a eu fini : « Mes compliments, mon garçon. Ce n'est pas sur les gens que vous avez appris à raser ? — Ah ! non, dit l'autre, je n'aurais jamais osé : j'ai commencé par raser des Flamands ! » — *Tonnia d' Charlerwet*, de Charleroi, n° du 1er octobre 1904.

(2) Thimister. Communiqué par M. le Dr S. RANDAXHE.

(3) Martin LEJEUNE, *l'Infidélité d' Cath'rène*, traduction de la XIVe Idylle de Théocrite, in : Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne, t. 43 (1903), p. 163.

Dieu ne pourrait manquer de vous aider, il aide bien les Flamands ! » Une facétie rimée par Nicolas DEFRECHEUX (1873), traite ce thème dans un autre sens : Une bonne femme se plaint de la cherté de la vie ; un vieillard qui l'écoute dit sentencieusement : Il faut espérer que Dieu vous aidera. Elle, alors, se redressa, et, piquée : Pourquoi ne nous aiderait-il pas ? il aide bien les Famands ! [1].

L'idée que les Flamands méritent en toute chose un traitement différent de celui des Wallons a donné lieu à une infinité de facéties et bons mots qui grossiraient interminablement cert article.

Nous ne voulons citer qu'un trait, assez récent [2]. Il y a quelques années, les députés socialistes liégeois jugèrent nécessaire de présenter, dans un grand meeting public, la défense de leurs idées sur la question de l'emploi des langues en Belgique. Tour à tour, les orateurs défendirent leur opinion, favorable aux prétentions flamingantes. L'assemblée approuvait. Un ivrogne, égaré dans cette réunion, se faisait remarquer par sa nervosité.

Un dernier orateur, résumant les discours précédents, dans un mouvement d'éloquence posa cette question : « Citoyens, ne devons-nous pas approuver l'attitude de nos députés ? » Alors, l'ivrogne, énergiquement : *Awè, non di hu ! et qu'on mète in' impôt so les Flaminds !* « Oui, et qu'on frappe d'un impôt les Flamands. »

3. — **Le type physique des Flamands**

L'une des injures que les gens du peuple wallon adressent aux Flamands dans leurs disputes, est tout-à-fait synthétique : on les appelle *laid man !* empruntant à leur langage même, pour renforcer l'expression, le mot *man* « homme ».

Le nom de « flandrin » ou de « grand flandrin », qui s'applique originairement aux flamands, désigne en général un homme grand, qui a un certain air de mollesse. C'est assez bien le sens français [3].

Pour le wallon, ce qui caractérise physiquement les flamands, c'est, tantôt leur longue taille et leur lourdeur, tantôt leur embonpoint, une figure rougeaude et un certain air de mollesse.

(1) DEFRECHEUX, *Œuvres*, éd. Bénard 1895, p. 236.

(2) Est-il vrai ? est il faux ? Inutile de le rechercher. Il suffit de constater que ce trait appartient à l'esprit populaire.

(3) Un grand flandrin, un homme mal fait (OUDIN, *Curiosités françoises*). Flandrin : homme grand et fluet (LITTRÉ). Flandrin : homme fluet et élancé, sans contenance ferme (BOISTE). Grand flandrin : homme élancé et de mauvaise tournure (GAIDOZ et SÉBILLOT, *Blason populaire*, p. 153), Flandrin : grand corps mou, sans énergie (HATZFELD et DARMESTETER). Etc.

Parmi les aménités qu'on leur adresse à Liége, figure celle de *longs (ou grands) stindous* (étendus) *flaminds.* On dit d'eux qu'ils ont *sîs pids qwate panses*, jeu de mots pour « six pieds quatre pouces », le mot panse faisant allusion à leur goinfrerie. On dit aussi *laid grand flamind.* Ce sont là des formules traditionnelles qu'on entend au cours de toutes les disputes entre Wallons et Flamands.

A Charleroi, on affectionne l'expression de *gros roudje flamind.* Partout une grosse figure glabre, pleine et sanguine, s'appelle «visage de flamand »; si les traits caractéristiques de cette figure sont fort prononcés, si elle est rouge et replète, si les lèvres sont épaisses ainsi que le nez, on éprouve le besoin de renforcer également l'expression et l'on dit alors : « on visage comme un cul de flamand » (1).

4. — Le type moral

Les Flamands ne sont pas des gens.

Alors, qu'est-ce ?

Un dicton répond à cette question : *Doze Flaminds et on pourcê fèt traze biesses*, « douze Flamands et un porc font treize bêtes. » (2).

La notion de « bête » ou d' « imbécile » ne rend pas exactement l'idée qui s'applique aux Flamands, et que le Namurois comme le Liégeois expriment mieux par le mot *bâbô* ou *båbô*, « niais béat ».

De quelqu'un qui ne comprend pas une chose très simple, et qui n'essaye même pas de comprendre, on dit qu' « il est aussi bête qu'un Flamand ».

Dans tout le pays de Liége, on chante sur l'air de la gamme :

Do ré mi fa sol la si do
Tos les Flaminds c'est des båbôs !

A Nivelles, on connaît la même chanson ; mais on remplace *bâbô* par *bôyô* (3), mot qui signifie à la fois imbécile et fainéant.

Un refrain de crâmignon, refrain ne tenant pas au texte, et ajouté

(1) Liége, Verviers, Stavelot, Charleroi, Nivelles, Mons.

(2) Ce à quoi les Flamands, dans leurs dictons, répondent : *Alle Walen zijn varken.* « Tous les Wallons sont des cochons. » Ou, en français, quand ils daignent, et en vers :

Tous les Wallons sont des cochons
La faridondaine, la faridondon !

(3) *L'Aclot*, de Nivelles, n° du 24 février 1889.

en manière de cri intercalé entre le couplet et le refrain (1), répète cette affirmation :

Vivent les Flaminds	Vivent les Flamands
Qwârêyès tiesses	Carrées têtes
C'est ine bonne sôrt di biesses !	C'est une bonne sorte de bêtes.

La même idée est exprimée dans une chanson composée à Liége il y a une quinzaine d'années par un chanteur forain, en imitation d'une chansonnette satirique parisienne dirigée contre les touristes anglais. Dans la nôtre comme dans son prototype français, revenait plusieurs fois à chaque refrain l'exclamation *oh ! yès*. Sur l'air original du chansonnier liégeois, le peuple a adapté cette rime :

Oh, yès ! Oh, yès !
Qui les Flaminds sont biesses !

Ce distique a eu un succès extraordinaire, qui est loin d'être oublié.

Traduit en namurois, le *oh ! yès !* fut remplacé par le « oui » régional, et la rime fut modifiée en conséquence :

Oyè ! oyè !
Les Flaminds sont bâdets ! (2)

Le dicton suivant se rapporte à la même idée.

I fât sèt' Flaminds po sètchî on vê foû d'on stâ. « Il faut sept Flamands pour faire sortir un veau hors d'une étable. » Les veaux ne sont pas faciles à conduire, et les Flamands ne passent pas pour experts. (3)

Les gens qui ne savent pas couper les tartines, qui taillent le pain d'un trait et par ainsi font des tranches trop épaisses et irrégulières, sont tout bonnement traités de Flamands. On dit qu'ils coupent le pain comme les Flamands. On dit que les Flamands sont si bêtes qu'ils ne savent même pas couper leurs tartines (4).

(1) Le cas est très fréquent pour certains crâmignons, et il paraît chaque année de nouveaux cris de l'espèce, plus ou moins dictés par l'actualité. Certains ont résisté et sont entrés dans la tradition orale : tel celui-ci.

(2) Cité par *Li Couarneû*, de Namur, n° du 4 décembre 1904. A Namur, *bâdèt* = baudet.

(3) Variante du *Spot* n° 2532 du *Dictionnaire* de DEJARDIN, 2e édition.

(4) Il est de fait que, comme tous les pauvres gens qui n'ont pas de beurre à mettre sur leur pain, les Flamands pauvres coupent leur pain en morceaux irréguliers et non en tranches. On touche ici du doigt la raison de la cruauté de ces satires ethniques : les Flamands les plus caractéristiques que puisse observer le peuple wallon sont des malheureux chassés de leur pays par la misère, et qui se trouvent trop heureux de se consacrer ici, pour vivre, aux besognes inférieures qui ne demandent aucune intelligence.

Celui qui comprend de travers est dit « bête comme un cheval flamand ». Les chevaux flamands sont très estimés, mais on fait leur éducation dans la « moedertaal » la plus pure. Quand les charretiers wallons leur disent, par exemple *huy !* « hue », ils comprennent *yuy*, ce qui en Flandre signifie qu'il faut s'arrêter. Dans d'autres cas encore, le cheval dressé par un Flamand comprend de travers les ordres donnés par un Wallon. D'où le dicton.

* * *

Les Flamands sont ignorants. Et, naturellement, leur ignorance est grotesque : ils ne comprennent même pas le wallon — ce qui, aux yeux d'un Wallon, est bien le comble !

De là le sobriquet de *canifichtône*, corruption de la phrase : *ik kan niet verstaan* « je ne peux pas comprendre », réponse invariable de tout Flamand étranger à notre langue. Ce sobriquet fut donné aux Hollandais par les Wallons, pendant la réunion de la Belgique avec la Néerlande (1815 à 1830). Dans les chansons wallonnes anti-flamingantes contemporaines, où l'on ne manque pas de rappeler que les Wallons ont été les plus décidés adversaires des Néerlandais, on ne manque pas de nommer ceux-ci, soit les *Wiyinmes* (les « Guillaume » : voir plus loin), soit les *canifichtônes*. Le dernier sobriquet, néanmoins, est aussi bien appliqué aux Flamands ; il provient d'ailleurs d'une prononciation dialectale campinoise *vèrstân'*, flamand officiel *vèrstân'*.

On raconte maintes facéties sur la manière grotesque dont les Flamands parlent le wallon ou le français. Nous ne citerons que celle-ci, qui est assez synthétique.

É Flamind èyé è borégne s' pourmèn'te inchane. I rincontte é pourcho qui grougno. « Tiens, st-i l' Flamind, ine coçonne qui veule parler walon ! — Oui, respond nous Borégne, mais c'é seurmint é Flamind, pace que i ne l' pâle gne bié ! ! » (1)

La bêtise des Flamands qui ne comprennent même pas le wallon, et leur sottise à vouloir le parler quand même, est illustrée par la facétie célèbre des « Trois bons gros Flamands », dont voici une variante en wallon de Herve.

(1) Un Flamand et un Wallon, se promenant ensemble, rencontrent un porc qui grognait. « Tiens, dit le Flamand, un cochon qui veut parler wallon ! — Oui, répond notre Borain, mais c'est sûrement un Flamand, car il ne le parle pas bien ! ! » — *Le Farceur*, de Wasmes, n° du 7 avril 1895.

C'esteût don one feye treûs bôs gros Flaminds, qui cotît-st-avâ l'payî po-z-aprinde lu walô.

So leû vôye, i rèscôtrèt deûs ames qui s' duvizît. Tot passant tot près d' zèls, v'la ôk du lès deûs ames qui dit-st-à l'aute :

« C'èst treûs bôs gros Flaminds ».

L'prumî d' lès treûs, tot côtint d' saveûr ô mot, rèpètève tot l'timps, po n' nin l'roûvi : Treûs bôs gros Flaminds.

O pôk après, vos-ci co deûs qui s'duvizît. O moumint qu'i passît tot près d' zèls, ôk du lès deûs dit co : « Po sès aidans ».

— « Po sès aidans, po sès aidans » rèpètève lu deûzinme Flamind; dju sè-st-ô mot avou ».

Lu treûzinme fout tot côtint d'ètinde one vîle fame qui d'hève à s' vwèzène : « Come du djusse èt d'raizô ».

I r'diha s'mot tant qu'i pôve.

Min vo-lès-ci arivés d'vins ô bwès.

Tot d'ô côp, v'la qu'i vèyèt in ô bouhô ô mwèrt, in cadâve.

I s' mètèt âtoû pol louquî, tot lèvant lès bres' ès l'air.

Min voci lès gendarmes qu'arivèt.

« Qui èst-ce qu'a touwé cest ame la, d'mandèt-i ?

— Treûs bô gros Flaminds.

— Poqwè ?

— Po sès aidans.

— Vos vinrez-st-èl prîhô.

— Come du djusse èt d'raisô ».[2]

C'était donc une fois trois bons gros Flamands, qui erraient dans le pays pour apprendre le wallon.

Sur leur chemin, ils rencontrent deux hommes qui causaient. En passant près d'eux, un des deux hommes dit à l'autre :

« Ce sont trois bons gros Flamands ».

Le premier des trois tout content de savoir un mot, répétait tout le temps, pour ne pas l'oublier : Trois bons gros Flamands.

Un peu après, en voici encore deux qui causaient. Au moment qu'ils passaient près d'eux, un des deux dit encore : « Pour ses sous. »

— Pour ses sous, pour ses sous, répétait le deuxième Flamand, « je sais un mot aussi. »

Le troisième fut tout content d'entendre une vieille femme qui disait à sa voisine : « Comme de juste et de raison [1]. »

Il redit son mot tant qu'il put.

Mais les voici arrivés dans un bois.

Tout à coup, voilà qu'ils voient en un buisson un mort, un cadavre.

Ils se mettent autour pour le regarder, en levant les bras en l'air.

Mais voici les gendarmes qui arrivent :

« Qui est-ce qui a tué cet homme-là? demandent ils?

— Trois bons gros Flamands.

— Pourquoi ?

— Pour ses sous.

— Vous viendrez en prison.

— Comme de juste et de raison. »

(1) Comme il est juste et raisonnable.

(2) Conté à Herve, par Nicolas Schouleur. Recueilli par Georges Doutrepont, et publié par ce dernier dans la *Revue des Patois gallo-romans*, III (1890), p. 49. Reproduit dans Herzog, *Neufranzösische Dialekttexte* (Leipzig, Reisland 1906), p. 4.

*
* *

La balourdise des Flamands a donné lieu à un très grand nombre de facéties, où ils se signalent comme de grotesques imbéciles. Voici quelques exemples :

« Un sergent apprenait à quelques « bleus » à marcher au pas. Parmi eux, il y en avait un — un Flamand, c'est sûr ! — qui n'y parvenait point. Le sergent commandait : Gauche ! droite ! en français, en flamand, en wallon, rien ! la Tête carrée ne savait pas reconnaître sa gauche de sa droite. Le sergent allait se fâcher, quand il lui vient une idée. Il colle un morceau de pain sur le bout d'un soulier du Flamand, et un morceau de viande sur l'autre. Alors, il commande : *Brood !... Vleesch !... Brood !... Vleesch !...* Et notre Flamand a marché au pas comme un homme. » (1)

« Un Flamand avait essayé toute une série de paires de lunettes. « Vous ne trouvez rien qui vous convient ? demande le marchand. — Je ne sais lire avec aucune. » On lui en fait encore essayer deux ou trois douzaines. A la fin, le marchand, fatigué, lui dit : « Mais, savez-vous lire, seulement ? — Si moi savoir lire, moi pas bisoin lunettes ! » (2)

« C'était du temps où l'on pendait encore les criminels à Namur. Deux hommes, un Wallon et un Flamand, étaient condamnés pour vol. Au moment de l'exécution, le greffier lisant les sentences, fait connaître que le Flamand allait être pendu pour avoir pris des clous de cuivre dans un magasin. Entendant cela, le Wallon ne put s'empêcher de dire : « Il faut être bête, de se faire pendre pour des clous ! » On lit alors sa propre sentence, disant qu'il serait pendu pour avoir pris 20,000 francs chez le prince-évêque de Liége. Le Wallon se retourne vers le Flamand et lui dit en se rengorgeant : « Ce n'est pas des clous, hein, çà, *bâbô* ! » (3)

*
* *

L'ignorance ne va pas sans la prétention. On prête aux flamands une façon de faire l'important, engoncés dans leurs secrets puérils comme dans un col trop haut, qui les rend parfaitement ridicules.

(1) *La Marmite*, n° du 28 mai 1899. — La même facétie nous a été contée à Huy, (par un de nos professeurs d'Ecole normale, un Flamand !) au sujet d'un conscrit campinois, aux sabots duquel on avait attaché, d'un côté du foin, de l'autre côté de la paille. Au commandement de : Paille ! Foin ! le conscrit a parfaitement compris, et lui aussi s'est mis à marcher « comme un homme » !

(2) *La Marmite*, de Namur, n° du 25 septembre 1898.

(3) *La Marmite*, de Namur, n° du 6 juillet 1902.

Dans *li Fiesse di Hoûte-s'i-ploût*, opéra wallon, représenté en 1757, un personnage raille en ces termes cette prétention dindonnesque :

Tos les Flaminds
Fèt des mistères po rin...

« Tous les flamands font des mystères pour rien », c'est-à-dire pour des riens, pour des puérilités. Le vers suivant ajoute : *sol cowe d'on tchin* « sur la queue d'un chien », ce qui est un ridicule de situation.

Fé l' Yan' « faire le Jean » c'est faire de ses embarras, avoir une allure ou une attitude prétentieuse. Or, il s'agit ici du Jean flamand, du flamand type (1). On dit de quelqu'un : *c'èst on Yan'* « c'est un Jean », pour dire, dans un sens ironique, que c'est un homme important.

Dans l'opéra que nous venons de citer, on trouve encore, à l'adresse d'un Flamand, cette parole :

Diale seûy di l'èfoumé Tihon
Dè v'ni sposer l'fèye d'on Wallon.

« Au diable soit l'enfumé Tihon (Flamand) de venir épouser la fille d'un Wallon ! »

La prétention la plus grotesque des flamands est, aux yeux des Wallons, de vouloir faire de l'esprit. Les facéties suivantes montrent ce qu'il leur en coûte.

« On dit parfois que les Flamands sont des imbéciles. Je vais vous prouver qu'on en rencontre parfois un malin. Mercredi dernier, un Flamand racontait à des commères, qu'il connaissait un moyen excellent de ne pas être mordu par un chien enragé. Bien entendu, on lui demande de le dire. Il se fait tirer l'oreille. On lui fait boire du café, puis deux ou trois verres de genièvre, et quand il a tout avallé, il raconte [dans un sabir grotesque] : « Quansque vous te voir de sien enrazé, te mettez touzours vous du côté se queue, pasque moi ze l'ai remarqué de sien i ne pas de dents à se queue. Ainsi te l'es zamais mordu, moi ze garantis. Te comprenez ? » (2).

(1) A propos de ce Jean flamand, désignant le Flamand type, rappelons qu'en France aussi, le prénom Jean a servi à établir des noms typiques : Jean-farine, Jean-fait-tout, Jean-qui-ne-peut, etc. La Bretagne possède *Jean le Diot* (l'Idiot). Le Hennuyer *Jean le Malin*, le Namurois *Jean Cocoye*, le Nivellois *Jean-potâtche*, etc., tiennent une place honorable dans cette grande famille. Sur cette dérivation, voy. WALLONIA, VIII (1900), p. 221.

(2) *Tonnia d' Charlerwet*, n° du 8 octobre 1904.

« Un copère (Dinantais) était à Gand, pour affaires. Il passait en ville avec un Gantois, flamingant de la belle espèce. Il avait gelé, c'était l'hiver, et il faisait glissant. Tout à coup, notre copère glisse et tombe sur le ventre. Le Flamand le regarde se relever, et lui dit, avec l'air de se moquer de lui : « Le pavé flamand est très fier, il supporte difficilement le Wallon ! — Tout fier qu'il soit, riposte notre copère, il a tout de même baisé mon derrière !... » (1).

Un Flamand et un Wallon disputent. «Vous êtes trop bête pour apprendre notre langue, dit le Flamand.— Possible, répond le Wallon. Mais, nous, nous n'avons cependant pas eu besoin de faire faire des pièces de monnaies en patois pour les reconnaître !... » (2).

* * *

Les Flamands sont têtus. Aux entêtés on dit qu'ils ont *ine tiesse di Flamind* « une tête de Flamand. » Les Flamands en disent autant des Wallons, et particulièrement des Liégeois, dont le sobriquet « tête de houille », *tiesse di hoye* a la signification de tête dure, et donne l'idée d'un tempérament très volontaire.

Facétie : Un Flamand et un Wallon se disputent devant la galerie. Le premier demande à l'autre la différence il y a entre un Wallon et un hippopotame.Cette différence, c'est que l'hippopotame a la peau dure, tandis que le Wallon a la tête dure. « Mais toi, dit le Wallon, dirais-tu la différence qui existe entre un Flamand et un âne ? » Le Flamand cherche et ne trouve pas. «Et bien, dit le Wallon triomphant, il n'y a pas de différence : ils sont aussi bêtes et têtus l'un que l'autre ! » (3)

A Clermont-Thimister, on dit : *tiestou comme ô picrê d' Flamind* « têtu comme un picot de Flamand. » Il s'agit, non d'une sorte de pique, un « picot », mais d'une canne à pointe de fer, à poignée droite sans courbure et munie d'une lanière de cuir qu'on enroule autour du poing : type de canne très usité chez les Flamands. Dans le dicton, il faut croire que cette canne est citée pour son inertie, comme la borne dans le dicton français : têtu comme une borne.

Dans *li Fiesse di Hoûte-s'i-ploût* (1757), on trouve cette comparaison : Ils (les Flamands) sont têtus comme des sangliers.

Mais l'expression la plus commune de l'entêtement des Flamands est dans le sobriquet de « têtes carrées ».

(1) *Li Couarneû*, de Namur, n° du 12 novembre 1905.

(2) *Li Couarneû*, n° du 26 mai 1907.

(3) *Fré Cougnoû*, de Verviers, n° du 25 septembre 1904.

On appelle *qwârêyes tiesses* « têtes carrées », les Flamands, les Néerlandais, et aussi les Allemands : ceux-ci sont des *dobes Flaminds* « doubles Flamands », c'est-à-dire qu'ils ont à un plus haut degré les qualités que la tradition attribue aux Flamands.

Si ce nom de tête carrée reposait sur une observation fondée il faudrait admettre que les Flamands sont brachycéphales. Or c'est le contraire qui a lieu, le type ethnique wallon, opposé au type flamand, ayant la tête sensiblement plus ronde (1).

En général, à Liége, le nom de têtes carrées s'applique à des hommes d'un jugement solide, mais peu avenants, et aussi aux formalistes et aux entêtés (2).

La facétie suivante indique la riposte que font d'ordinaire les Flamands du peuple, quand on les traite de têtes carrées :

Sus l'pont d'Sambe, inte Wallon et Flamind. «*Vas-è, rote* (« marche, va-t-en ») *sapré tiesse carrée!* — *Toi, t'as pas ton tiesse carrée, pace que les p'tites biesses* (les poux) *ils ont mangé les coins !* » (3).

*
* *

Les Flamands sont égoïstes. Témoin le fait raconté dans la facétie suivante — qui donne l'origine du mot *Alleluia* :

Trois voyageurs, inconnus l'un de l'autre, se rencontrent au bord d'une rivière. Ils s'avancent vers un pont très étroit. A l'entrée du pont, le premier voyageur s'arrête, et avec un geste très gracieux, s'adressant aux deux autres, s'efface et dit : « *Allez!* ». Celui-là, c'était un Français ! Le second voyageur, désignant le troisième, lui cède la place et dit : *Lu* « lui » ! C'était un Wallon. Le troisième répond simplement : *Ya* « oui » ! Celui-ci, c'était un Flamand — naturellement ! (4).

*
* *

Les Flamands sont ingrats. Témoin ce distique satirique, aussi cruel pour les Flamands que pour le meilleur ami de l'homme : *Coûr di tchin, coûr di Flamind* « cœur de chien, cœur de Flamand ».

(1) Voir à ce sujet la belle étude de M. le Prof. Julien FRAIPONT dans l'*Annuaire* XV (1896) de la *Société liégeoise de Litterature wallonne*, p. 179 à 209. Voir aussi la Communication du même Auteur au Congrès wallon de 1905, *Wallonia* XIII, (1905), p. 263 à 265, 516 à 520.

(2) Jos. DEJARDIN, *Dictionnaire des Spots*, 2e édition, n° 2778.

(3) *Li Ma-mite*, de Namur, 1892, n° 39. *L' Tonnia d'Charlèrwèt*, de Charleroi, 1895, n° 24.

(4) *Wallonia*, t. VIII (1900), p. 24.

L'expression de « chien de Flamand » combine aux yeux du Wallon les deux types de l'ingratitude, et on l'applique à toute personne qui se distingue par un égoïsme qui se dispense de manifester une reconnaissance naturelle.

*
* *

Les Flamands sont batailleurs et brutaux ; ils ne reculent pas devant l'assassinat : ce sont des *moudreûs*, des meurtriers. *Moudreû d' Flamind* est une injure particulièrement populaire dans la région de Charleroi.

Les Français portent les mêmes accusations contre les Flamands. Du Cange rapporte qu'un « Flament appelant le dit Perrin « sanglant » Francois Wallrin », il respondit que les François et li Wallrin » estoient aussi bon comme li Flamens. » Si la boutade des Flamands avait la prétention d'être piquante, la réponse du Wallon fut digne et pleine de bon sens (1).

Aller en Flandres sans couteau [pour se défendre], est un vieux dicton français qui s'applique à ceux qui se mettent en route ou en affaires sans avoir pris la précaution préservatrice la plus élémentaire.

Le mauvais caractère des Flamands est encore affirmé par l'expression de *hêr*, synonyme de *hayâve*, « malcontent, difficile (de caractère) », qui se dit en Hesbaye et dans le Pays de Herve. Ce qualificatif *hêr*, qui s'applique à tout qui le mérite, Flamand ou non, n'est autre que le mot flamand *heer*, « sieur ».

*
* *

Un autre défaut des Flamands est d'être couards et lâches. Les facéties suivantes nous dispenseront de commentaires.

« Le *mayeur* (bourgmestre) d'une commune wallonne ayant fait annoncer que la place de garde-champêtre est à conférer, reçoit la visite d'un grand gros flamand. « Vous n'êtes pas craintif ? — Oh! nein, mijnheer, répond le postulant. — Nous allons voir, dit le mayeur. » Il sort, revient l'instant d'après, et, tout à coup, tire en l'air un coup de pistolet. Le flamand blêmit, tremble et... ne bouge pas. Le mayeur, agréablement étonné, dit à ce Jean-sans-Peur : « C'est très bien, je vous félicite, je vous inscris en première ligne. Vous pouvez vous retirer. » Mais le flamand ne bouge pas. Le mayeur, pour mieux se faire comprendre, emprunte le langage du postulant,

(1) Jules Declève, *Le wallon montois et le vieux français*, Mons, 1904, p. 141.

montre la porte, et crie un bon coup : *è wèh* (1) — Ya, dit le gros flamand, mais toi donner une fois à moi un nouveau *broek*, un culote, *a*fin. — Drôle d'idée ! Et pourquoi ? — Je avèy « fait » dedans !... » C'est depuis lors que les Flamands sont réputés pour des froussards. » (2).

« On avait signalé à Napoléon la bravoure des Belges. Il voulut s'en rendre compte par lui-même et fit appeler un Flamand et un Wallon. Il dit au Flamand : « Vous êtes brave ?.,. Touchez-moi le nez du bout du doigt. » Le Flamand pâlit et ne bouge pas. Napoléon fronce le sourcil et réitère l'ordre. Le Flamand lève une main tremblante, et, soudain pris de panique, il s'enfuit à toutes jambes. Napoléon rit de bon cœur et fait avancer le Wallon. Il lui demande : « Tu n'as pas peur ? — Non, dit le Wallon. — Alors, touche-moi le bout du nez. » Le Wallon crache poliment sur son index, l'essuie à sa capote, et le dirige vers l'endroit désigné. Mais l'empereur fait hap ! comme s'il allait le mordre. Le Wallon, plus vivement encore, lève la main et vexé : *Sacré tchin*, s'écrie-t-il *si ti n'esteûs nin l'Empèreur, t'aveus on pètård so t' gueûye !* (3).

* * *

Contrairement au dire général qui représente les Néerlandais comme ayant des habitudes de grande propreté, les Flamands passent pour très malpropres. *Mâssî Flamind* est une formule d'injure tout à fait populaire ; à Charleroi : *Laid sâle Flamind* ; A Namur : *mânèt* (malpropre) *Flamind.*

Non seulement les Flamands sont malpropres, mais ils sont malsains : ils crachent blanc, et leurs baisers donnent des boutons !

Un journal nivellois (4) a expliqué en ces termes deux dictons qui circulent dans tout le pays :

« Il pousse parfois en une nuit, sur la lèvre ou sur le menton de la personne la plus honorable, un bon gros bouton que l'on attribue d'ordinaire, soit au changement de saison, soit à un régime trop fortifiant. — *Trop d'avène et trop pau d'goria*, comme dit le Wallon. Quel est le Nivellois, auquel ce petit accident est arrivé, qui ait évité

(1) En flamand : Weg ! « en route », « partez » !

(2) Variante dans *L' Coq d'awous*, de Charleroi, 7 juil. 1906 ; *Li Mestré*, de Liége, n° 18, de 1894 ; *L'Armanak da Chanchet*, 1905, p. 84 ; *Le Pays borain*, n° 50, du 11 déc. 1903 ; etc.

(3) « Sacré chien ! si tu n'étais pas l'Empereur, tu aurais ma main sur la figure ! » — Facétie populaire en Hesbaye. Voy. une variante dans *Li Tonnia d' Charlerwet*. n° du 26 janvier 1901.

(4) *L'Aclot*, n° du 24 février 1889.

la plaisanterie de rigueur en cette circonstance sur le *bètche dé Flamind?* Ce n'est pas la saison, ce n'est pas le régime qui a fait éclore ce bouton, mais bien *in bètche dé Flamind!* Par métonymie on donne à l'effet le nom de la cause, et le bouton lui-même devient *in bètche dé Flamind.*

« En général, *in ratchon* (crachat) *d' Flamind* est un trou, — mais un honnête trou, bien large et bien ouvert, — visible à l'un des vêtements de dessus. En particulier, cette expression s'applique à un trou existant au talon de la chaussette, et laissant voir la peau du pied, lorsqu'on commet l'imprudence de chausser des sabots sans « brides ».

* * *

Un autre préjugé fait des Flamands des êtres miséreux qu'un petit agrément comble d'aise.

A Liége, Jodoigne, Mons, on appelle *bonheûr* ou *tchance di Flamind,* un événement fâcheux qui aurait pu être plus grave. Le sens est que cet événement serait, par un Flamand considéré comme un bonheur, une chance. Ce que nous appelons « bonheur flamand » a été nommé ailleurs « bonheur allemand », et à cet ordre d'idées appartiennent les considérations suivantes de Johanna Schopenhauer. (*Jugendleben Wanderbilder*, p. 83), sur le Bonheur allemand : « Les Français avaient l'habitude de dire en riant que lorsqu'une personne se casse la jambe, nous autres Allemands l'estimions heureux de ne pas s'être rompu le cou par surcroît, ce qui eût pu facilement arriver. Ils appellent cela le bonheur allemand. A première vue, cette remarque semble surtout ironique ; elle est en réalité fondée sur une qualité précieuse, profondément incrustée dans le caractère de notre peuple, qui nous pousse à trouver, même dans l'adversité la plus grande, un côté supportable et consolant ». [1]

De l'idée du « bonheur flamand » à celle de la malchance il n'y a qu'un pas.

Le dicton *èsse di Flande* « être de Flandre », qui signifie être embarrassé, ruiné, perdu, s'oppose chez nos Wallons au dicton « être Français », qui signifie être vainqueur. On dit, en France aussi, « être de Flandre » dans le même sens qu'en wallon. « Cette expression, dit Arthur Dinaux, veut dire être perdu, être coulé, tombé en déconfiture, se mettre en déroute. Cette façon de parler doit dater d'une époque où les habitants de la Flandre, après leur grande prospérité, et même un peu à cause de cela, en vinrent à se révolter

(1) A. Treichel, Le Bonheur allemand. Cité in Revue de l'Université de Bruxelles, 3e année 1897-1898, n° 7, avril 1898, p. 550.

contre les gouvernants, puis à être châtiés si rigoureusement par leur souverain maître, qu'il n'y avait pas alors à se vanter d'appartenir à la Flandre. Les troubles de religion de la seconde moitié du XVI[e] siècle, durèrent si longtemps dans ces contrées et amenèrent tant de saccagements, de pillages, de réactions et d'exécutions, qu'on peut dire, à juste titre, par synonymie, être malheureux et *être de Flandre*. Depuis longtemps, néanmoins, cette expression a cessé d'être vraie ; ce n'est que comme souvenir du passé que nous la reproduisons en l'expliquant. » (1)

* * *

La misère native des Flamands se manifeste par leur appétit, que l'on représente comme exagéré et désordonné.

Les Flamands, dit-on, ont *sèt' aunes di boyês di pus qu' les djins* « sept aunes de boyaux de plus que les gens » : ce sont de grands mangeurs, des gourmands. De même on dit que les Flamands ont quatre *panses*, c'est-à-dire quatre estomacs, pour enfourner leurs victuailles.

Pour dire que les Flamands mangent beaucoup, on dit encore qu'ils ont de longues dents. D'un gourmand l'on dit : *il a des dints d'Flamind*, ou bien, il a *dès longuès dints, comme les Flaminds*.

Il est fait allusion à la gourmandise des Flamands, et en même temps à une réclamation politique, dans ces vers d'une chanson satirique d'Edouard Remouchamps (1890) :

Nos estans 'ne vatche à lèssê	Nous sommes une vache à lait
Po les provinces flamindes,	Pour les provinces flamandes,
Chaque djoû c'est 'ne saqwè d'novê	Chaque jour c'est une chose nouvelle
On n'sè pus k'mint nos strinde :	On ne sait plus comment nous serrer
A zels totes les plèces !	A eux toutes les places !
Qui les autes djunèssent !	Que les autres jeûnent !
L'Wallon est fait po payî	Le Wallon est fait pour payer
Et l'Flamind po magnî ! (2)	Et le Flamand pour manger.

Parmi les insultes que l'on décoche aux Flamands, figure celle-ci :

Laid Flamind d'gate
Qui magne dè boûre et de froumatche !

(1) Dinaux, in « Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique », 3[e] série, t. II, 1851, p. 416. Cité par Dejardin, *Dictionnaire des Spots*, 2[e] éd., n° 2293, p. 214. Voir aussi n° 1326 ; *esse di Flande*, être perdu, aller à la dérive.

(2) Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 2[e] série, t. 15, p. 270.

Manger du beurre et du fromage, en même temps, sur la même tartine, n'a plus rien qui étonne aujourd'hui ; mais autrefois, c'était une preuvre de goinfrerie ; alors, on mangeait même bien souvent son pain sec.

Les tranches de pain coupées épaisses, par exemple pour la nourriture des animaux, sont appelées « des tranches de Flamands », c'est-à-dire pour les Flamands, qui préfèrent les plus grosses.

Fé (faire) *comme les Flaminds* quand on est à table, c'est n'ouvrir la bouche que pour manger ; ou bien, c'est prendre congé de celui chez qui l'on dîne, aussitôt que le repas est terminé, sans avoir participé à la conversation. (1)

A Liége, les rots ou éructations sont appelés « grâces de Flamand » (grâces, prières qu'on dit après le repas) ; et l'on répète ce distique

C'est des grâces di Flamind,
Les pourcês parèlyumint.

« ce sont des grâces de Flamand, les cochons [font] pareillement ». La même idée s'exprime aussi contre les Allemands :

Grâces d'Allemand,
Les pourcês 'nnè fet ottant.

A ceux qui boivent beaucoup de bière, on dit qu'ils ont « une *panse* (ventre) de Flamand ». Manger de la soupe comme un Flamand c'est en manger immodérément.

La nourriture des Flamands passe pour être composée de victuailles inférieures.

En France, les aoûterons flamands sont appelés « Boyaux rouges », parce qu'ils se nourrissent trop souvent, comme certains animaux, de pommes de terre et de pain noir (2). Dans un petit couplet populaire à Liége, on se prévaut en ces termes de la supériorité de l'alimentation des Wallons :

C'est dès crompîres pètêyes	Ce sont des pommes de terre... (3)
Avou del tchâr salêye :	Avec de la viande salée :
C'est po les Flaminds,	C'est pour les Flamands,
Les Wallons n'è volet nin.	Les Wallons n'en veulent pas.

On appelle en général « ragoûts de Flamand » des mets peu délicats et mal assaisonnés. En wallon liégeois, ragoût a toujours un sens péjoratif.

(1) Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne, 2e série, t. 9, p. 133.

(2) De Raadt, *les Sobriquets des communes belges*, (Bruxelles, 1904), p. 343.

(3) Pommes de terre *pètêyes*, grillées sous la cendre.

On dit que les Flamands mangent avec avidité des choses peu ragoûtantes ; par exemple, ils mettent sur leur tartine une couche de marmelade sur de la caillebote. Si vous mettez de la moutarde dans leur potage aux légumes, ils ne s'en apercevront même pas : *is n'ont nou sawoura* « ils n'ont pas de sens gustatif ». Ils mangent donc pour manger, sans y prendre plaisir.

On appelle *gosse di Flamind*, le goût de certaines personnes pour les choses dégoûtantes ou les combinaisons d'aliments étranges. L'expression, du reste, ne se rapporte pas exclusivement aux aliments : elle sert aussi à caractériser le goût des choses voyantes, des accoutrements singuliers et grotesques.

Dans le même ordre d'idées, cette facétie de haute odeur : « Pourquoi les Flamands regardent-ils toujours quand ils se sont toujours soulagés ? — Pour voir s'il y en a assez pour deux Flamands ! »

La goinfrerie des Flamands fait dire qu'il n'y a rien de tel qu'un Flamand pour engraisser les terres ! (1) L'engrais humain, la poudrette, s'appelle en français engrais flamand, et l'on prétend que les fermiers flamands, quand ils en veulent acheter, jugent de la qualité par le goût : ils y trempent leur doigt...

Voici quelques facéties où la goinfrerie des Flamands se trouve mise en relief :

« *Batisse* était amoureux d'une Hollandaise, et il l'aurait épousée, n'était sa mère qui ne voulait pas en entendre parler. *Batisse*, contrarié, en avait perdu le sommeil et l'appétit, ce que sa mère ne manqua pas de remarquer. Elle dit à son fils : « Si vous voulez m'écouter, nous saurons si votre Hollandaise est digne d'épouser un Wallon. Offrez lui un fromage de son pays. Si, avant d'en manger, elle coupe la croûte fort mince, ne vous engagez pas : c'est une avare. Si, sans y regarder, elle coupe la croûte avec une bonne couche de fromage, ne vous engagez pas : c'est une prodigue. Mais si, avec attention, elle coupe exactement entre la croûte et le fromage, vous pouvez l'amener ici : ce sera une bonne ménagère. » Le fils promet d'obéir à sa mère. Le lendemain, il va chez sa bonne amie, et lui offre un fromage. La mère, impatiente de savoir le résultat de l'examen, questionne son garçon aussitôt qu'il est de retour ; « Ma mère, dit-il, je suis embarrassé. Sitôt que je lui ai présenté le fromage, elle l'a

(1) Variante : Un Flamand vaut deux Wallons pour engraisser les terres. A quoi les Flamands ripostent par un de leurs dictons déjà connu au 16e siècle : *Waar de Waalsch schijt, groeit geen gras.* « Où le Wallon ch... ne croît pas d'herbe. » Breughel le Vieux a fait figurer ce dicton flamand dans un de ses tableaux : cf Louis Maeterlinck, *Nederl. spreekwoorden handelnd voorgesteld door Pieter Breughel den Oude*. Gand, 1903, p. 22.

mangé, croûte comprise, et n'en a rien laissé! Que dois-je faire? dit-il?... » (1)

« Dernièrement, M. le curé fait venir un jardinier flamand. Il loge ce gaillard à la cure, et naturellement, on l'y nourrit. Après quelques jours, le curé l'interpelle : « Eh bien, Jean, il me semble que vous ne travaillez pas beaucoup? — *Oh! meiner de curé, quans-que moi ne mange pas bramint, na travaille pas bramint non plus.»* Le curé s'en va tout surpris. Il recommande à la servante de soigner Jean et de lui faire un repas bien copieux, avec une bonne bouteille de vin. Jean s'en donne jusqu'au gosier, tant et si bien qu'il s'endort d'un somme qui durait encore à cinq heures. Le curé, faisant son petit tour dans le jardin, voit mon homme endormi, le secoue « comme une loque en feu » et lui dit : « Et bien, Jean, c'est ainsi que vous travaillez? Vous avez cependant bien mangé ce midi? — *Ah! meiner de curé*, dit le Flamand *: bonne repas, bonne repos!* » (2)

« Un Flamand et un Wallon qui s'étaient défiés pour la malice, jouaient aux cartes à qui gagnerait une aune de saucisse. Après une heure de jeu, le Wallon dit à l'autre : « Nous n'aboutirons pas. Voici ce que je propose. Nous allons tenir la saucisse chacun par un bout entre les dents, et nous tirerons pour voir celui qui aura le plus grand morceau. — C'est convenu », dit le Flamand. Ils saisissent donc l'objet en bouche et quand ils y sont, le Wallon dit : *I ès-se?* « y es-tu », sans desserrer les dents. Le Flamand répond *Ya*, en ouvrant la bouche comme une porte de grange. Le Wallon tire un petit coup, et il gagne son pari ! » (3)

5. — **Quelques sobriquets**

Flaminds d' gate! terme injurieux renfermant un jeu de mots sur *gate*. En wallon, le mot *gate* signifie « chèvre » et l'idée de chèvre n'a rien à faire ici. En flamand, *gat* est le nom de ce qu'un vaudeville appelle « l'endroit où le dos change de nom ». (4)

Flaminds d' potince! — « Les noms des instruments de supplice sont devenus, en wallon, des épithètes injurieuses à l'adresse des personnes. On se jette tour à tour à la face, dans les querelles de rue,

(1) *Li Couarneû*, de Namur, n° du 6 janvier 1906. *Le Tonnia d'Charlerwet*, de Charleroi, n° du 15 septembre 1906.

(2) *Tonnia d'Charlerwet*, n° du 27 juillet 1907.

(3) Ce conte est des plus populaires. On en lira des variantes dans l'*Airdiè*, de Liége, n° du 10 février 1893; dans *Li Spirou*, de Liége, n° du 4 avril 1897; dans *Le Ropieur*, de Mons, n° du 16 juin 1901; dans *Li Mohon*, de Spa. n° du 15 avril 1903; dans *Le Crèquion*, de Charleroi, n° du 14 octobre 1905.

(4) Dejardin, *Dictionnaire des Spots*, 2e éd., n° 2777.

les mots *Potince*, *Djubèt*, *Rowe*, *Cwède*, « Potence, Gibet, Roue, Corde. » (1) Ajoutons que, par un singulier retour, ces mots servent aussi de termes de caresse : une mère en cageolant son bébé l'appellera *vîs potince* ; un ami accueillera un trait d'esprit de son ami en l'appelant *sacri djubèt*, etc. — Toutefois, ce n'est pas dans une intention amicale que l'on décoche le *Flamind d' potince*.

Les Wyinmes (Liége), *les Wiyâmes* (Herve), littéralement « les Guillaume ». *Wyinme*, prénom déprécié, signifie cocu. Mais ici, il faut entendre une allusion au nom du roi Guillaume de Hollande, souvenir de l'époque de la Révolution belge. C'est plutôt aux Néerlandais que s'appliquait d'abord ce surnom « les Guillaume ». Il s'est appliqué plus tard aux Flamands. Une chanson de Jean Bury, regrettant la disparition du sarrau, blouse bleue, vêtement national chez les anciens liégeois, et que ne dédaignaient point, paraît-il, nos anciens souverains, ce chansonnier, faisant allusion aux patriotes de 1830, dit :

Qwand 'l ont tchèssî les Wyinmes fou d' nosse Patrèye
Is pwèrtît co l' sâro.

Aujourd'hui on dit très bien : *c'est on Wyinme*, pour dire : c'est un Flamand.

A Charleroi, les Flamands sont appelés *Flam'zigs* (2) et à Braine-l'Alleud *Flamouches* (3) deux formes argotiques qui ont la prétention d'être agaçantes pour ceux à qui elles sont appliquées.

Flahûte, *Flayûte*, est une appellation de même genre que l'on donne aux Flamands. Celle-ci est des plus populaires, et se retrouve aussi en Picardie. A Mons, *Flayûte* est devenu un nom commun, avec le sens de « personne qui s'explique mal, qu'on comprend difficilement » : le mot se prend toujours en mauvaise part. Le mot paraît avoir le même sens à Braine-l'Alleud et à Nivelles. Dans tout le pays wallon de Belgique, chez les Picards et dans la Flandre gallicane, on répète ce distique sur l'air de la gamme, en français et en patois :

Ut ré mi fa sol la si ut
Tous les Flamands sont des *Flahûtes*.

Et si l'on veut savoir le sens attribué à *Flahûtes*, il suffit de se reporter à la variante avec rime en *ô*, que nous avons précédemment

(1) L. P. [Alphonse Le Roy et Adolphe Picard], dans Bulletin de la Soc. liégeoise de Littérature wallonne, t. II (1859), 2e partie, p. 53.

(2) *L'Tonnia d'Charlerwet*, n° du 22 oct, 1904.

(3) Renard, *les Aventures de Jean d'Nivelles*, 3e édition, chant 3e

rappelée (p. 282). Il s'ensuit que le blason de *Flahûte* ou *Flayûte* se prend toujours en mauvaise part.

6. — La langue flamande

La langue flamande est appelée *li wastat'*, de *was is dat* « qu'est cela », expression familière au Flamand émigré qui demande le sens de mots inconnus. Connaître le flamand, c'est *kinohe li wastat'*, parler le flamand, c'est *djåser l' wastat'*. Dans une chanson anti-flamingante (1890), le poète Edouard Remouchamps s'écriait : *Mây di nosse vèye nos n' parolrans l' wastat' !* « Jamais de notre vie nous ne parlerons le flamand ! » Par corruption, on dit parfois *wastatche*, avec une nuance de sens péjorative.

Connaître le flamand est aux yeux des Wallons une chose étrange et rare. C'est aussi une chose drôle. Quand quelqu'un ne comprend pas ce que l'on s'évertue à lui expliquer, on lui dira plaisamment : Faut-il donc qu'on vous le répète en flamand ?

Dans le langage familier, *kinohe li wastat'* se dit facétieusement pour « connaître le fond, l'essentiel, le hic d'une affaire ». Dans les mêmes sens on dit à Malmédy *kunohe lu wasistas*, allemand *was ist das ?* « qu'est cela ». Un auteur (1) signale ce sens liégeois dont nous n'avons pas constaté la popularité : *kunohe li wastate* « connaître le moyen de réussir ».

L'idée même d'apprendre le flamand passe pour saugrenue. Témoin cette anecdote qui nous est présentée comme un « mot de la fin » par un journal wallon :

Dèvant l' guillotine, l' bouria au condané : « Vos n' dèsirè pus ré ? » — L' condané : « Si fait. » — L' bouria : « Qwè voulèz ? » — L' condané : « Djè voûrès bé aprinte l' flamind ! » (2)

Une autre facétie montre que le flamand est une langue difficile, et qui ne s'apprend pas en un jour.

Un Wallon avait apprivoisé un corbeau et lui avait appris son langage (3). A la suite de quelque méfait, il décida de s'en défaire et trouva acheteur en la personne d'un Flamand, que l'idée amusa de ramener chez lui un corbeau parlant wallon. Une quinzaine de jours après, le Flamand revient, porteur de l'oiseau, et réclamant son

(1) *Dictionnaire des Spots*, 2e éd., n° 2577.

(2) *Tonnia d' Charlerwet*, n° du 11 août 1900.

(3) Le corbeau est le perroquet du pauvre. On raconte sur les méfaits des corbeaux parlants maintes anecdotes où leur indiscrétion amène des situations comiques.

argent avec énergie. « Votre corbeau ne parle pas, dit-il, impossible d'en tirer une parole. — Vous m'étonnez, dit le Wallon : ici, il n'y avait pas moyen de le faire taire. » Apostrophant alors le corbeau : « Et bien, que me dit-on ? Il paraît que tu es devenu muet ?... » Alors le corbeau tout d'un trait : « Elle est bonne, celle-là ! Apprendrais-tu bien le flamand en quinze jours, toi ?... » (1)

* * *

Parler flamand se dit *flam'ter*. Une forme plus moderne est *sprèkèner*, dérivé macaronique du flamand *spreken* « parler ».

Pour les Wallons, le Flamand est le type des idiomes incompréhensibles. Là où le Français dirait : c'est du grec pour moi, là où nos lettrés disent : c'est du latin, le Wallon dit : c'est du flamand.

« Autrefois, chez les Flamands, *waalsch* « wallon », signifiait indistinctement tout ce qui n'était pas « thiois » (nous dirions aujourd'hui : « flamand »); de même, aux bords de la Meuse, *flam'ter*, c'est bredouiller; que ce fût même de l'anglais ou de l'allemand, ce n'était pas l'idiome natal, cela suffit. Est-ce que l'antiquité n'a pas appelé barbares, bourdonneurs, même muets, tous ceux qui venaient d'une terre étrangère ? » (2)

Tout idiome qu'on ne comprend pas, est qualifié de flamand. Ce put même être, autrefois, le cas pour le français, si l'on en croit SIGART, dans l'anecdote suivante (3). « Pour l'habitant de nos villages wallons, dit cet auteur, le français même populaire, est quelque chose d'étranger et d'étrange, on ne le comprend qu'à moitié. Un jour, une *bûrèsse* (lavandière) vient m'inviter à visiter comme médecin, M. C., à Jemappes, et me dit qu'elle viendra me prendre le lendemain en retournant de sa buée. Je réplique que j'irai bien seul. « *Non fait, me dit-elle, i faut que j'vausse* (aille) *avec, vos n' lés compèrdrite gnié* (pas), *pace qué cés gins-la, vèyez bé, c'èst dés èspèces dé flaminds, mi d'suw faite avé ieûs'* (moi je suis habituée à à eux, à leur jargon.) M. C. et sa famille étaient... français ! Elle

(1) L'anecdote a été traitée en vers wallons sous le titre : *On cwèrbå franc Lîdjwès* par Michel THIRY et publiée dans le Bulletin de la Soc. liég. de Littérature wallonne, t. X (1868), 2e partie p. 1-5. — Variantes dans le *Tonnia d' Charlerwet*, 1e année, n° 11 et 2e année n° 27. Autre variante, en patois borain, dans *le Farceur*, de Wasmes, n° du 30 sept. 1894. Variante liégeoise dans la *Revue des Traditions populaires*, XXI (1906), p. 42.

(2) J. STECHER, notice sur *Alphonse Le Roy*, 1898, p. 5.

(3) SIGART, *Dictionnaire du patois de Mons* (Bruxelles, 1866), p. 395. — Nous pourrions citer vingt témoignages anciens, concordant à montrer qu'à Liége, le français était au contraire fort bien compris d'une population presque exclusivement réduite à l'usage du wallon.

croyait que j'aurais besoin d'elle comme interprète près d'eux, parce qu'elle avait eu d'abord beaucoup de peine à les comprendre. A la vérité, j'étais facilement compris d'elle, quoique je ne parlasse que le français et le montois, mais j'étais compris parce que je choisissais bien mes mots et mes phrases, tandis que la famille C. ne savait se mettre à sa portée ».

Voici quelques autres témoignages.

Un ouvrier liégeois, poète wallon très distingué, avec qui nous parlions récemment de la diversité des patois, dit : C'est bien vrai ; ainsi, par exemple, à Tournai, on parle un si drôle de wallon que c'est quasi du flamand !

Les enfants se disent entre eux, en guise de devinettes de petites phrases wallonnes singulières, qu'il s'agit d'expliquer. Par exemple : *Dji l'a èt s' t' èl di-dje* « je l'ai et te le dis-je » ; *Ane dji ra m'vîs dé* « Anne, j'ai de nouveau mon vieux dé. » Ces formulettes traditionnelles s'appellent *rim-ram*, et on les appelle encore *dè flamind*, « du flamand ».

Une facétie contée par le journal patois le *Farceur*, de Wasmes (nº du 3 juin 1894), parle d'un Flamand qui parcourt une ville d'Italie en voiture de louage. Pour faire comprendre que le cocher parlait aussi mal le français que son client, l'auteur dit que ce *cocher italiègn* était *aussi flamind* que le Flamand lui-même.

* * *

Il ne manque pas de dictons montrant l'idée qu'on se fait de la langue flamande : langue inférieure et désagréable.

On inflige le nom de *Flamands* aux *lignroûs* « linots » dont le chant n'est pas pur, ou lorsqu'il manque d'harmonie, bref, à ceux dont on dit qu'ils chantent mal. — A propos de ce mot, un Flamand éminent ne peut s'empêcher de protester : « Voilà pourtant comme, dans les couches profondes, persiste le préjugé. L'homme du peuple réduit à son patois, s'imagine que tout autre langage n'est qu'un bredouillement barbare !... » (1)

A Liége, le derrière d'une personne, c'est « la bouche qui parle flamand ».

On dit encore : *c'èst on pot qui djâse flamind* « c'est un pot qui parle flamand » (Liége). Se dit d'un pot fêlé, qui rend un son faux (étranger). Ce dicton correspond au flamand : *Hij spreek latijn* « il parle latin » (2). A Namur, quand on donne un coup sur un objet fêlé,

(1) Jean Stecher, in « Revue de Belgique », 15 nov. 1890, p. 296.

(2) Dejardin, *Dictionnaire des Spots*, 2ᵉ éd., nº 2474.

on dit : *ça cause flamind* (1). A Nivelles, d'un objet fêlé, pot, sabot, etc., on dit : *i pâle flamind*. Dans le Hainaut, un sabot cassé, qui, dans la marche donne un son criard et faux, s'appelle *chabot d'flamind*.

Pour expliquer que le langage des Flamands est si rude, on dit qu'ils croquent des noix, qu'ils ont des cailloux dans la bouche, etc.

A Namur, on dit autre chose : on raconte que le Flamand date de la Tour de Babel. Parmi les maçons occupés à la construire, il y en avait un qui, lors de la confusion des langues, se mit à rire en entendant son voisin parler le Wallon. Celui-ci, furieux, lui lança dans la bouche une motte de mortier. Aussitôt, il parla flamand : *Eendracht maakt macht*, etc. Depuis lors, tous les Flamands ont du mortier dans le gosier. On ne saurait parler le flamand sans cela (2).

* * *

La manie qu'ont les Flamands de parler leur langue même aux gens qui ne doivent pas la connaître, a donné lieu à maintes facéties.

Un Anglais, en train de chemin de fer, était enrhumé et toussait à faire peine. De temps à autre, il tirait une boîte de sa poche et suçait des pilules. En face de lui, une dame flamande toussait aussi. L'Anglais lui présente sa boîte à pilules. Elle accepte et le remercie en disant en son langage : *Dank u* ! Mais l'Anglais, qui connaissait seulement un peu de français, répond : Naô, pas dans cu, dans le bouche ! ! » (3)

Un beau jour, Joseph de Nalinnes rencontre dans le train, un Flamand avec qui il avait déjà fait des affaires. « Où allez-vous, lui demande-t-il ? — Je m'en vais à *Bergen*. — A Bergen ? dit Joseph, je n'ai jamais entendu ce nom-là. — C'est ce que vous autres appelez Mons. Et toi, Joseph, où vas-tu ? — Oh ! moi, je vais à *Culotte-de-Géant*. — A mon tour, je n'ai jamais entendu ce nom-là. — C'est ce que vous autres appelez Ruysbroek ! » (4)

7. — **Les Flamands et le Paradis**

Le petit conte suivant, recueilli à Liége, est la conclusion toute naturelle de notre série. C'est en effet un enseignement sur la destinée

(1) Pirsoul, *Dictionnaire wallon-français, dialecte namurois*, au mot « Flamind ».

(2) Ce conte a été rapporté par J. Porti dans *la Marmite*, n° du 16 février 1902, et reproduit dans ses *Contes wallons*, (Namur, Delwiche, 1903), p. 21 à 25.

(3) *Tonnia d'Charlerwet*, de Charleroi, n° du 14 juillet 1906.

(4) *Li Coq d'Awous*, de Charleroi, n° du 2 juin 1906.

dernière des Flamands. L'importance de leur langue est jugée de si haut que l'esprit satirique des Wallons, tout inépuisable qu'il soit, trouverait malaisément quelque trait plus définitif !

On raconte donc qu'un jour d'hiver, saint Pierre se trouva fortement enrhumé. Le courant d'air qu'il recevait en ouvrant et en fermant la porte du Paradis lui avait occasionné de violents maux de dents et d'oreilles : il fut forcé de se retirer dans l'intérieur du Ciel.

Qui donc ouvrira la porte à présent ?

Après avoir bien réfléchi, Dieu choisit saint Georges.

« J'accepte, dit celui-ci, car un vieux guerrier comme moi est endurci et ne craint pas les rhumes. Cependant je prévois une difficulté.

— Et laquelle, dit Dieu le Père ?

— Je connais parfaitement tous les langages ; un seul excepté, que je n'ai pu apprendre, répondit saint Georges.

— Et quel est-il, demanda aussitôt saint Pierre ?

— C'est le flamand !

— Oh ! si ce n'est que cela, s'écria saint Pierre en riant, n'en soyez pas embarrassé ; j'ai bonne mémoire, mais je ne me souviens pas d'avoir eu besoin de cette langue. Jamais Flamand ne frappa à cette porte. »

Ces paroles tranquillisèrent saint Georges et il prit les clefs. (1).

Oscar COLSON.

(1) Cette facétie se raconte à peu près dans les mêmes termes en pays flamand... contre les Wallons ! Cf. Louis Piré, *Légendes et Traditions de la Belgique*, traduites librement du texte allemand de Marie von Ploennies (Cologne, 1848), p. 23.





SORCELLERIE

Au Pays de Herve

1. — Un bétail ensorcelé

Une dame m'a raconté que son grand père, fermier à Charneux, ayant vu périr toutes ses vaches, avait renouvelé plusieurs fois son troupeau : la mort ne cessait d'y faucher.

Poussé à bout, lui qui n'avait jamais cru aux *macrales,* se rend chez un *r'crèyou-macrê* :

— « Vous avez encore une vache malade, lui dit-on, tuez-là, mais pas sur le sol de votre ferme. Prenez le cœur, les poumons et le foie, et mettez-les cuire le soir, de façon à ce qu'ils cuisent toute la nuit. Quand viendra minuit, ayez soin d'être tous éveillés. Vous viendrez ensuite me dire comment les choses se sont passées ; la première personne que vous rencontrerez alors vous demandera où vous allez, gardez-vous bien de répondre. »

Lorsqu'on voulut conduire la vache sur la route, pour la tuer, elle beugla d'une façon effrayante et il fallut la traîner dehors par la foi ce.

Le soir on mit cuire les viscères désignés. Malgré toute leur bonne volonté, quant vint minuit, tous dormaient ; ils s'éveillent de suite après minuit : la marmite était vide.

A deux heures du matin, ils allèrent raconter les détails au *r'crèyou macrê ;* à peine avaient-ils quitté la ferme qu'une fenêtre s'ouvrit et on leur demanda où ils allaient : ils ne répondirent pas et n'eurent plus de vache malade.

2. — Le foin maléficié

On raconte à Thimister, qu'il y a une trentaine d'années, un fermier occupé à la fenaison, trouva sous sept petits tas de foin, un

œuf; l'histoire ne dit pas ce que l'on fit des œufs, mais on mit ces petits tas de foin à part et dès qu'ils furent donnés aux vaches, toutes sans exception avortèrent.

3. — Une prairie mal famée

« *Ès fond mon cu* » est une grande prairie mal famée que traverse le sentier conduisant de Xhendelesse à Rechain.

C'est là que, vers 1860, un chat s'obstina, certain soir, à suivre le sieur G. Au sortir de la prairie, le chat dépasse vivement l'homme et saute sur l'échalier. D'un coup de canne, G. lui fait une blessure saignante : il venait de blesser son meilleur ami et en fut si effrayé qu'il mourut rapidement de langueur.

Quelques années auparavant une femme B., du pays de Soumagne, s'étant attardée à Verviers, appréhendait de passer seule « *ès fond mon cu* », elle fut heureuse de rencontrer la femme D., une compatriote. Cependant, dans la prairie mal famée, les deux femmes se perdirent. Après avoir beaucoup cherché, l'idée vint à la femme B. de faire le signe de la croix : elle se trouva immédiatement en face de l'échalier, mais elle appela vainement sa compagne, elle dut continuer seule. Dans la suite, la femme D., qui était considérée comme *macrale*, ne reparla jamais de l'aventure.

4. — La belle-mère maléficiante

Il y a quelques 50 ans, une famille de Soumagne voyait mourir ses enfants dès les premiers jours de leur existence.

« A chaque accouchement vous allez chercher la mère du mari, c'est elle qui jette un sort » telle fut la déclaration du *r'crèyou macrê* consulté.

Pour l'accouchement suivant, on ne la prévint pas, mais le jour voulu elle se présenta au milieu de la nuit, disant à son fils : Votre femme s'accouche, je viens comme d'habitude.

On lui refusa l'entrée. — L'enfant vécut.

5. — Les boudins ensorcelés

Il y a bien des années déjà, un fermier de la *Cinse à laton*, près Saive, avait mauvaise réputation.

Il avait demandé, pour certaines réparations à la ferme, un ouvrier maçon de Cerexhe. Un orage épouvantable étant survenu à la fin de la journée, il conseilla à l'ouvrier de loger à la ferme.

Dans la chambre à lui destinée, le maçon trouve un livre, se met à lire et n'est pas peu surpris de voir arriver devant lui un tas de *tripes* toutes chaudes. Il pousse des cris, le fermier arrive et dit voyant le tableau : « Tu as lu dans le livre !... cela ne fait rien : nous les mangerons.»

Le maçon se sauva sans vouloir être accompagné par le fermier; mais un chien le suivit jusqu'à son domicile, à Cerexhe.

Vers 1810, le fermier M. et son domestique, passaient la nuit dans la campagne, pour veiller aux gerbes de grains, à l'endroit où se trouve actuellement la halte du chemin de fer, à Mélen.

Le domestique dit tout à coup : *on fait lès trîpes al Maladrèye* (ferme voisine) *on l'ode; lès volans-ne fé v'ni ?* « On fait les boudins à la ferme *al Maladrèye*, on le sent; voulons-nous les taire venir? » Ce disant, il étale à terre son grand mouchoir rouge et les tripes d'y arriver toutes fumantes. Il en prit une, la jeta derrière lui, par dessus son épaule, en disant : *tins, v'la t'pârt*, « tiens, voilà ta part! » On ne revit pas cette tripe et on ne sait où elle alla.

C'est le récit du fermier, il n'approuvait pas son domestique et ne voulut pas manger.

A Thimister et Charneux, on parle aussi de faire partir les « tripes ».

A Charneux, entendant un bruit insolite dans la marmite, une femme soulève le couvercle, les « *tripes* » partaient. «*Iy Jèsus'* ». dit-elle, mais un peu tard, car il ne retomba dans la marmite qu'un boyau vide.

Sur cette croyance, voici encore quelques détails :

Dans la marmite, lorsque les *tripes* viennent de s'échapper, il reste l'eau; mais le plus souvent on trouve en plus une assez grande quantité de suie de cheminée.

Pour empêcher les boudins de s'échapper, il faut ne dire à personne qu'on va en faire; ajouter de l'eau bénite à l'eau de cuisson; cuire les tripes dans le temps qui s'écoule entre deux messes.

6. — **Le verre de sorcière**

Matî Colète habitait Fecher. Sa maison était voisine d'un tilleul qui portait son nom : *li tiyou Matî Colète...*

Un soir, il croit entendre le Sabbat; il se lève et voit une ronde de sorcières autour du tilleul. On dansait, on buvait... Il s'approche, mais ne peut reconnaître personne, on lui offre pourtant à boire dans

un beau verre. « *Iy Jèsus' Mariâ l'bê verre* », s'écrie-t-il. Tout disparaît aussitôt, il reste seul le verre en main.

On examine le verre, on fait des recherches.

Il venait d'au-delà de Liége.

7. — La sorcière fatiguée

A Fléron, une vieille femme dit à une jeune qui ramassait des pommes : *ni v'fez nin si nâhèye dji v's aiderè d'min* « ne vous fatiguez pas tant, je vous aiderai demain. »

La vieille partie, un ouvrier dit :

« Ne vous fiez pas à cette vieille *macrale*, c'est sabbat la nuit prochaine, demain elle sera fatiguée. »

En effet, le lendemain la vieille vint dire : *Dji n'mi sâreût st-abahî, dj'a trop mâ mes rins* « je ne saurais me baisser, j'ai trop mal aux reins »...

8. — La sorcière punie par le démon

A Fecher (Soumagne), vers 1850, Garitte M. alla certain soir trouver le vieux cloutier R. (tous deux portaient mauvais nom), et lui demanda, comme une grande grâce, de l'accompagner à Cerexhe.

Arrivés dans la campagne de Mélen, non loin, paraît-il, de la station actuelle de Micheroux, elle le pria d'attendre un moment : R. entendit alors qu'on la frappait ; il entendit ensuite les cris et les gémissements de Garitte M.

Elle venait d'être rouée de coups sans que R. ait rien pu voir.

C'était une punition du démon.

Ils rebroussèrent chemin et rentrèrent chez eux.

9. — Les « sotês » maléficiants

Il y a quelques années, dans une ferme de Clermont-Thimister, plusieurs vaches étaient mortes coup sur coup. Le *r'crèyou macré*, de Herve, vient faire ses *oremus*, déclare le tour joué par des *sotês*, nains légendaires. Mais le mal est maintenant conjuré : à minuit, on les entendra partir. Effectivement, à minuit, la fermière entendit distinctement partir les *sotês*.

Malgré cela le lendemain on trouva encore une vache morte ; on pensa alors à faire venir le vétérinaire, M. A. Lonhienne, qui déclara les bêtes empoisonnées par le plomb et reconnut l'origine de cet empoisonnement.

10. — **Pour éviter les sorts**

Dans le pays de Herve, on dit qu'il ne faut pas jeter des coquilles d'œufs non écrasées sur la route,

On dit aussi qu'il ne faut pas séparer les objets qui marchent par paire ; par exemple, des chaussettes.

* * *

Il y a une vingtaine d'années, le fermier D..., de Fléron, fut un jour dans l'impossibilité d'obtenir du beurre dans la baratte. On se rappela de suite qu'une vieille femme était venue dans le courant de la semaine : c'était une raison suffisante.

Lorsqu'elle se représenta, on lui reprocha vivement sa conduite :

— *Dji n' m' ènne âreus savou passé*, dit-elle, *poqwè tapîz-ve dès hâgnes d'oû sol vôye ?* « Je n'aurais pu m'en passer dit-elle ; pourquoi avez-vous jeté des coquilles d'œufs sur la route ? »

* * *

Le sieur D..., fermier à Clermont, avait des malheurs.

Il manda un *r' crèyou-macrê* de Herve, qui arriva de suite :

— *N'a-ve né*, dit-il, *dispêrî dès tchâsses ou dès tchâssons ?* « N'avez-vous pas déparié des bas ou des chaussettes ? »

On avait réparé un drap de maison avec un chausson, sans détruire l'autre.

Il fait découdre le drap, prend le chausson, le met en poche, et va faire ses orémus dans le fenil.

Il en descendit tout en transpiration...

Les malheurs cessèrent.

11. — **Les attelages ensorcelés**

Vers le milieu du siècle dernier vivait dans le pays de Soumagne un *crahlî*, surnommé « Pierre Clôsmantche ». Il s'attribuait le pouvoir de faire d'un mot et malgré elles déshabiller les jeunes filles.

Ayant vendu son fumier à tant la charretée, il dit à l'acheteur qui prenait livraison : « Ce n'est pas le tout de charger, c'est de s'en aller ! » En effet, la charrette chargée, pas moyen de démarrer même avec des chevaux en plus.

Bien plus récemment, les chevaux d'un attelage refusaient obstinément de tirer. Un prêtre étant intervenu, ils partirent sans difficulté. C'était chez S..., à Battice.

A Battice encore, un attelage ne pouvait dépasser la maison de la « *vîle Båre* », qui était sur son seuil : « Vas-tu rentrer, vieille macrale ! » cria le charretier.

Sitôt Barbe rentrée, le cheval continua sans peine.

A Soumagne, on dit que lorsqu'un attelage est arrêté, on trouve toujours 13 rais aux roues; et qu'en donnant un coup de couteau dans le 13e on blesse le sorcier qui a joué le tour.

12. — Religieux exorciseurs

L'abbaye de Val-Dieu (Charneux) est réputée dans tout le pays de Herve et bien au delà.

Si l'on vous a jeté un sort, si vous ne pouvez faire du beurre, si vos bêtes sont malades ou périssent, si vous avez un parent malade, si votre maison est hantée, etc., allez *al Vå-Diè* : on vous donnera une tranche de pain bénit, de l'eau bénite, peut-être des médailles et des cordons pour attacher aux pieds des animaux ou pour jeter dans les fossés.

13. — Bénédictions spéciales

C'est aux Quatre-Temps, dit une vieille croyance du pays, que les *macrales* ont leurs réunions principales.

Aux Quatre-Temps aussi un très grand nombre de cultivateurs, soit pour se débarrasser des maléfices, soit le plus souvent pour s'en préserver, réclament de leurs prêtres les bénédictions spéciales.

Ces bénédictions sont demandées une fois pour toutes et le prêtre va les donner à la ferme même, quatre fois par an, à chaque retour des Quatre-Temps.

14. — Exorcismes

Vers 1835, le curé de Grivegnée habitait à la ferme V...

Dans cette ferme, le bétail périssait en masse. On crut à un sort jeté, et le curé promit de faire le nécessaire dès que toute la domesticité serait éloignée de la maison.

V... occupa ses domestiques aux champs et envoya sa servante faire des courses à Liége.

Le dernier éloigné, le curé dit à V... : « Nous allons faire des prières si fortes *(sic)* que le coupable devra venir s'accuser. »

Peu après, la servante revint : « Je ne sais, dit-elle, quelle force m'empêche d'aller à Liége, mais pas moyen de continuer ma route ! »

A Clermont, vers la même époque, le fermier W... a vu périr en trois ans cinquante vaches, c'est-à-dire deux fois son troupeau. Un matin, il en trouva huit mortes qui n'étaient pas malades la veille. On entendait des bruissements de chaînes à l'écurie.

Peu auparavant, on avait vu une vieille femme aller de fossé à fossé ; au dernier, on la vit nettement tremper des loques, les tordre et les mettre dans un sac ; elle alla demander l'aumône, on l'interrogea, on lui fit vider son sac : les loques étaient sèches.

Le vétérinaire traitant avait, paraît-il, l'habitude lorsqu'il ne se tirait pas d'affaires, de déclarer qu'il y avait un maléfice, et de conseiller l'intervention du curé.

Le curé vint... pas de résultat; d'autres curés... rien ; un chanoine de Liége fut appelé... rien ; puis, bref, trois prêtres du haut clergé de Liége vinrent ensemble à trois reprises et à longs intervalles ; ils pratiquèrent un exorcisme qui dura des heures, ils se rendirent dans toutes les prairies.

Le vétérinaire assistait à l'opération.

Ils ordonnèrent de ne plus faire de cadeaux ou dons des produits de la ferme, et de faire donner les « bénédictions des Quatre-Temps ».

Deux jeunes gens de la ferme étaient alors gravement malades ; les prêtres dirent que pour l'un il était trop tard, mais que l'autre guérirait : il en fut ainsi.

Sous le pavé de l'écurie, on trouva quantité de poils de vaches de toutes les couleurs.

Pendant que les prêtres de Liége étaient à la ferme, un voisin rôdait autour de la maison ; on le pria d'entrer : « Non, dit-il, il y en a là trois qui me gênent. »

Dr S. RANDAXHE.





LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Mirèye

(Wallon de Nivelles)

A M. Frédéric Mistral

Dj'ai la, d'vant mes ìs, vos Mirèye :
Ele mè chène èl fìye du solèye,
Foûrce qué vos avez sœ m'asblewi pa s' clarté;
Ele f'rout boûre èm' sang pa 'ne carèsse
D'in seul tchèveû d' sès nwêrès trèsses
Èyé sârout pour mi 'ne râle fièsse
Dèl sûre, 't au long dè s' voye, pa-n-in bia djoû d'èsté.

Mais pa d'zous nos laids gris nuâtches,
S' èlle èrtrouvèrrout l' fleur dè s'n âtche,
Est-ce qu'èle vèrout jamais dèstinde èl feû d' sés ìs?...
Poûrtant, d'sus nos têrre brabançone,
Djé voûrous vìr vo bèle lurone,
Habiyée comme ène fìye wallone,
Avé, p' au bras, s' Vincent, l' galant qu' èle s' a chwèsi.

MIREILLE

J'ai, là, devant les yeux, votre Mireille : — Elle me semble la fille du soleil, — Tant vous avez su m'éblouir de son éclat; — Elle ferait bouillir mon sang par une caresse — D'un seul cheveu de ses tresses noires — Et ce serait une rare fête pour moi — De la suivre, tout le long de son chemin, par un beau jour d'été.

Mais sous nos nuages laids et gris — Si elle retrouvait la fleur de son âge, — Viendrait-elle jamais éteindre le feu de ses yeux?... — Pourtant, sur notre terre brabançonne — Je voudrais voir votre belle luronne, — Vêtue comme une fille wallonne, — Au bras de son Vincent, l'amoureux qu'elle s'est choisi.

Al place dé vos bleûzès masintches,
Is virinent nos pièrrot qui s' clintche
Sus 'ne couche dè blètes cèriges, yusqu' i put bwêre a s' swè.
Poû d' *Crau*, poû d' *Camargue* yè poû d' *Saintes*,
Poû d' romarin si boun a sinte :
Dins lés tch'mins, d'lez saquant piésinte,
Des meurons, mais sauvâtches, des alines, mais sans swè.

Dangèreûs qu' is n' virinent nî l' gate,
Èl gate in oûr a djaunès pates,
Qué l' mandèrlì, gayard, a s' djoune coumère ofrout;
Mais dins no brune èyè crasse têre,
Yusqu'au nût èl fraicheur intêre,
El fleur, dè tèrtoutes èl pus tère,
Èl fleur dé leûs amours, a m'n idée, florirout.

Èy is s'in dirinent, ieus' deûs, s' pièrte,
Leu lèpes, tout comme leu cœur drouvièrtes,
Dins lès froumints, dins l' blé, dins les grands vêrts pachîs,
Dins l' sucouron, dins les avênes,
Dins les fav'lotes al doûce haleine,
'T au long des royes dé marjolaines,
Dins l' pus parfond du bos, l' mèyeuse place pou s' muchî.

Quand sârout tout d' leû pourmènade.
Mirèye rintèrrout 't aussi râde
A l' maisse-cinse dé s' mon père, qu'on vwèt dins lès gayîs,
Avé sès longues blanchès murayes,
Avé s' grègne quèrtchée sins 'ne seule craye,
Avé lès staules dé sès cavayes,
Avé sés twèts d'ardwèses, lès pus hauts du payîs.

Au lieu de vos mésanges bleues, — Ils verraient notre moineau qui perche, un peu penché, — Sur une branche de cerises blettes, où il peut boire à sa soif; Point de *Crau*, point de *Camargue* et point de *Saintes;* — Point de romarin qui fleure si bon : — Dans les chemins, près de quelque sentier — Des framboisiers, mais sauvages, des chenilles, mais sans soie.

Ils ne verront certes pas la chèvre, — La chèvre d'or aux pattes jaunes, — Que le vannier, gaillard, offrait à sa jeune commère; — Mais dans notre terre brune et grasse — Où, le soir, pénètre la fraîcheur, — La fleur, de toutes la plus tendre, — La fleur de leurs amours, je pense, fleurirait.

Et ils s'en iraient, à deux, se perdre, — Leurs lèvres, tout comme leur cœur, ouvertes, — Dans les froments, dans le blé, dans les grandes prairies vertes, — Dans l'escourgeon, dans les avoines, — Dans les féverolles à la douce haleine. — Le long des raies de marjolin, — Au plus profond des bois, [où est] le meilleur coin où se cacher.

Leur promenade terminée. — Mireille rentrerait aussitôt — A la maîtresse ferme paternelle, que l'on voit dans les noyers, — Avec ses longues murailles blanches, — Avec sa grange chargée [de grain] sans une seule fente, — Avec les écuries de ses cavales, — Avec ses toits d'ardoises, les plus hauts du pays.

Lès dîdons, lès coqs yèt lès pouyes,
Lès foûrts ronçus, lès vatches, lès trouyes,
Rimplichont l' cinse dé brut. Tout-a-fait r'mue la-d'dins
Èyé lès mèsquines rinvèyées
En lachont nî d' rîre a scafiées,
D'vant l' maiso, d'sus l' grande èscayée,
Avé lès spais varlèts, qui moustront tous leûs dints.

Mais v'la douci leu djoune maitresse :
Èle sondje, in tout f'sant dès carèsses
A-n-in blanc p'tit bèdot qui dèssus s' voye akeûrt,
Èle sondje, poûve èfant, qu' sès disgrâces,
Comme in l' air in tacha qui passe,
Al fî pourout bî lèyi place
Au clair timps, qui mèt l' fièsse 't avau l' tchamp,'t avau l' cœur.

Êle compte sus Djèdru, no patronne,
No boune sainte abbesse brabançonne,
Qui dé d'dins s' châsse in oûr èrbénit tout l' payìs...
Èyé s' on vwèt, pus târd, dins l' cinse,
Couri 'ne binde d' èfants, — djounès s'minces —
Mi, dins l'trèfond dè m'n âme, djé pinse
Qué Mirèye yè Vincent pa l' sainte ont sté r'bènis.

Nivelles, èl 17 dé djulète 1892.

Georges WILLAME.

Les dindons, les coqs et les poules, — Les forts étalons, les vaches, les truies — Remplissent la ferme de bruit. Tout, tout y remue — Et les servantes éveillées — Ne cessent de rire aux éclats — Devant la maison, sur le haut perron, — Avec les épais valets, qui montrent toutes leurs dents.

Mais voici leur jeune maîtresse : — Elle songe, tout en caressant — Un petit agneau blanc qui accourt à sa rencontre ; — Elle songe, la pauvre enfant, que ses chagrins — Comme un nuage chargé de pluie qui passe dans le ciel, — A la fin pourraient bien faire place — Au temps clair, qui met en fête toute la campagne et tout le cœur.

Elle espère en Gertrude, notre patronne — Notre bonne sainte abbesse brabançonne, — Qui, de sa châsse en or, bénit tout le pays... — Et si, plus tard, dans la ferme, on voit — Courir une bande d'enfants, jeune semence, — Moi, dans le fond de mon âme, je crois — Que Mireille et Vincent, par la Sainte auront été bénis.

G. W.



LETTRES FRANÇAISES

Carl SMULDERS. *Les Feuilles d'Or*, roman. Bruxelles, édit. de « La Belgique artistique et littéraire ». Prix : fr. 3-50.

Carl SMULDERS. *La Correspondance de Sylvain Dartois*. Bruxelles, édit. de « La Belgique artistique et littéraire ». Prix : fr. 1-50.

Prosper ROIDOT. *Ferveur*, roman, Brux. édit. de « La Belgique artistique et littéraire ». Prix : fr. 3-50.

Léon WÉRY. *Le Stylite*. Bruxelles, édit. de la revue « Le Thyrse ».

C'est tout un arriéré à liquider qui s'accumule sur notre table. Et un fort joli arriéré, vraiment, qui solde carrément en bénéfice le bilan littéraire de l'année.

Nous ne sommes pas très à l'aise pour le publier, ce bilan, dans ce moniteur officiel des lettres wallonnes. Car nous ne nous dissimulons pas qu'il y a quelque péril à se déclarer satisfait, en un temps où, du haut de leurs cathèdres, des pontifes de vingt ans et même plus, condamnent le passé, morigènent le présent, adjurent l'avenir et se voilent la face avec élégance et indignation.

La bienveillance en matière de critique est depuis longtemps devenue un sentiment éminemment ridicule et désuet, contraire à tous les usages et qui trouve sa moins faible excuse dans une déplorable hypertrophie d'altruisme.

Néanmoins et quoi qu'on en pense, infirmité pour infirmité, nous aimons autant celle-ci. Au surplus, il n'est peut-être pas nuisible au décor qu'après tant de gens qui manient si dextrement l'éteignoir, quelqu'un les suive qui promène, lui, — nous pardonnera-t-on la métaphore ? — le rat de cave sur les lampions versicolores de notre littérature !

* * *

Illuminons donc à l'aise, aujourd'hui que nous avons sujet.

Les débuts de M. **Carl Smulders**, datent des *Feuilles d'or*, parues l'an dernier. Déjà, un second volume est venu rejoindre le premier avant que nous n'ayons trouvé le loisir de signaler aux lecteurs de *Wallonia*, l'auteur de la *Correspondance de Sylvain Dartois*.

Cette conjoncture nous réjouit, car le rapprochement nous permet de découvrir en M. Smulders quelque chose de passablement rare : une personnalité véritable. Ses deux livres ne ressemblent à rien de ce qui a été publié jusqu'ici en Belgique. Ils sentent d'ailleurs leur brittanisme d'une lieue. S'il fallait leur trouver des aînés, c'est aux contes de Poë et de Wells, qu'il faudrait penser, pour les *Feuilles d'or* surtout.

Feuilles d'or n'est point, comme le titre pourrait le suggérer, un recueil de poèmes ciselés à la mode du Parnasse. C'est un roman. C'est même un roman archéologique. Voire préhistorique.

Si l'on en excepte les Rosny et leurs *Xipéhuz*, le vierge domaine de la préhistoire a généralement tenté fort peu de romanciers. Il eut été étonnant que le pays de Meuse dont la contribution à l'histoire des premiers âges a été tellement importante, n'eut inspiré quelque savant doublé d'un artiste. Voilà qui est fait.

On se rappelle ce passage d'Hérodote où il est fait mention d'un vaste continent qui aurait autrefois relié l'Ancien au Nouveau Monde et qu'un épouvantable cataclysme abîma en une seule nuit dans l'Océan : c'était l'Atlantide, le plus beau pays de la terre. L'âge d'or y régnait.

Cette tradition est le point de départ du roman de M. Smulders. Au cours d'une excursion estivale aux bords de l'Amblève, un hasard lui dévoile l'entrée d'une caverne qu'il explore avec le plus grand soin. Les découvertes qu'il y fait en compagnie d'un ami sont merveilleuses et, selon lui, jettent un jour absolument nouveau et très imprévu sur le passé et l'avenir de l'humanité. Nous le croirons sans nulle peine, lorsqu'il nous aura dévoilé certains « trophées » d'une incommensurable valeur intrinsèque et morale.

Il serait trop long d'expliquer quels ils sont. Qu'il nous suffise de dire que grâce à eux, M. Smulders acquiert la conviction qu'une expédition d'Argonautes atlantiques aborda jadis aux côtes ardennaises, bordant à l'Est la vaste mer intérieure qui couvrait alors nos contrées. De déductions en déductions — strictement rigoureuses — il nous restitue un tableau fort troublant du degré de civilisation de nos lointains visiteurs.

N'allez pas conclure de ce que la fantaisie archéologique de M. Smulders a toutes les apparences du travail le plus sérieux et le plus documenté, que son livre n'a que de vagues affinités avec l'art littéraire. Il aura beau attirer notre attention sur le côté pratique de son œuvre, adjurer l'opinion publique de mettre en branle à son intention la lourde machine législative, il ne nous empêchera pas d'admirer en lui ces deux seules choses : d'abord une imagination pleine d'astuce — à la Wells, à la Poë, peut-être à la Marc Twain... — qui, partant de faits précis et scientifiquement indiscutables, conduit le lecteur en plein rêve sans qu'il ait le loisir ni même la volonté de s'en apercevoir; ensuite un sens remarquablement artiste de la description qui, exercé au profit du beau pays de l'Amblève, nous remplit d'aise.

Nous n'avons au sujet de M. Smulders aucun renseignement extra-littéraire, sinon qu'il est, professionnellement, un talentueux compositeur que le Conservatoire de Liége à l'heur de compter dans son corps ensei-

gnant, mais nous pouvons assurer qu'il est bien wallon de cœur. L'est-il autrement ? Peu importe. Il aime d'amour la Terre Nôtre et cela suffit.

C'est à telles enseignes que la même chère contrée ardennaise sert de décor à son second livre : la *Correspondance de Sylvain Dartois*. Roman par lettres, donc. Genre sensiblement différent du précédent et qui ne s'accomode guère, que des confidences psychologiques.

Aussi ne sommes-nous pas peu étonné de constater que le début de Sylvain Dartois ressemble étrangement au début des *Feuilles d'or*.

Au cours d'une excursion — automnale celle-ci — aux bords de l'Ourthe, Sylvain Dartois, romancier et philosophe, découvre par hasard l'entrée d'une caverne... Il ne l'explore pas, mais le hasard — toujours lui ! — le rend témoin de faits mystérieux qui expliqueront plus tard la disparition d'un vieux commandant de la région.

Comment il se fait que notre héros se passionne pour cette affaire pseudo-criminelle, qu'il se lance — et nous entraîne — dans l'instruction jusqu'au moment où il n'est plus question que des amours d'un romancier-philosophe avec la fille d'un juge... Cela, c'est l'affaire de M. Smulders, dont « le compte n'est pas clair. » Son livre manque d'équilibre. Trop de faits pour un roman, pas assez pour deux. L'armature centrale en est désarticulée et la cause en est au faible qu'à M. Smulders pour les expéditions en général et l'éclaircissement des affaires ténébreuses en particulier.

Mais cette question d'unité écartée, il faut bien avouer que Sylvain Dartois écrit des lettres joliment intéressantes. La seconde série de missives, — celle où l'on ne parle plus de brigands, ni de cavernes — constitue à elle seule tout un roman d'une analyse psychologique sérieuse. Et nous ne savons rien de poignant comme l'aventure de ce romancier dont le bonheur est fauché en pleine floraison par la mort soudaine, huit jours après les épousailles, de la petite Aimée ; et qui, prévoyant l'inévitable oubli qui déjà enténèbre en son âme le cher souvenir, pressentant l'odieuse et sacrilège revanche de la Vie, s'enfonce dans le néant avec, intacte sous les paupières, l'image adorée.

Tels sont les deux livres si divers et pourtant si personnels que vient de nous donner ce nouveau venu dans les lettres. Nous en avons dit les qualités maîtresses qui nous les font aimer. Il y en a d'autres : l'écriture est nette, exacte, sans bavures, d'un joli impressionisme vibrant et coloré. L'auteur affectionne les types pittoresques, il en campe dans tous les coins de ses livres et avec beaucoup de bonheur vraiment. L'intrigue, lente — parfois trop — à se nouer au début, est ensuite menée très nerveusement et l'intérêt ne s'en détache pas une minute. Et, n'était le capital défaut de charpente que nous signalions plus haut, nous aurions le droit d'affirmer que M. Smulders a débuté par un double coup de maître.

* * *

Le roman par lettres, est-il à la mode ? On le croirait. Ce petit subterfuge littéraire est un oreiller fort doux à nos paresses insoucieuses de

nouer et de dénouer une intrigue habile et soutenue. L'on retrouve bien là l'inaptitude foncière qui a ruiné jusqu'ici tous les tâtonnants efforts faits en vue de nous doter d'un théâtre d'expression française. L'action manque dans les neuf dixièmes des œuvres belges. Et nous ne sommes pas bien sûr, que là ne réside pas la répugnance marquée pour nos auteurs par notre public qui, lui, par contraste, est toute vie et toute action.

C'est le livre de M. **Prosper Roidot** qui nous suggère ces réflexions : *Ferveur*. Un roman, fût-il par lettres, doit-être un roman. *Ferveur*, n'en est pas même l'ombre. Son sous-titre — roman — mis à part, ce recueil épistolaire n'est pas banal, mais il déroute qui connaît l'auteur des *Poèmes Pacifiques*, ce dernier fils de Virgile.

Nous aurions tout attendu de lui, sauf ceci. Et nous devons avouer que sa prose ne nous fera jamais oublier ses vers.

Le prenant et merveilleux intimiste du *Hameau Vert*, nous donne... un véritable bréviaire de Nietzchéisme !

« Pour éviter un malentendu déplaisant, il est déclaré ici que les dites « théories ne sont pas les miennes », prévient-il en manière de justification.

C'est vraiment bien heureux, mais cela n'explique rien du tout. Roidot exaltant Nietzche, voilà qui serait paradoxal, mais Roidot exaltant Nietzche sans y croire... Nous n'y sommes plus.

Au surplus, c'est un tort de toujours ramener les œuvres à leurs auteurs.

Plus que toute autre, *Ferveur* demande à être considérée isolément. Elle en prend alors une grandeur singulière.

Qu'est-ce, *Ferveur*. Ceci : *Ils* se virent, *ils* s'adorèrent un bref été, puis leurs destinées leur devinrent étrangères. C'est tout.

Ne demandez pas qui sont-*ils*, quelle leur éducation, leur personnalité, quelle leur ambiance, quels leurs mobiles, faits et gestes. Tout cela, M. Roidot, le nomme le surplus et le tient pour négligeable.

Ce livre nous apparaît comme une fenêtre ouverte sur un coin du Brabant wallon voilé de brumes, où deux uniques silhouettes se meuvent à peine, comme en songe, l'une d'elles fortement et minutieusement dessinée, l'autre ébauchée seulement. La première seule importe, celle de Lawrence, le scripteur.

Exister, dit Lawrence, est la fête la plus pure. Et il ajoute en corollaire : Il y a quelque chose de plus pur que la beauté, de plus saint que le sacrifice, de plus rude que la volonté, c'est de découvrir en tout la *Ferveur* de tout. Exister avec *Ferveur*, vivre intensivement, porter toute émotion à son paroxysme, voilà la religion de ce surhomme, barbare élégant, âme émotive et carnassière. Et rien n'est mélancolique comme la vie de Lawrence...

En vérité, nous ne savons trop, s'il faut l'admirer, le plaindre ou le mépriser. Il est certain que, vu sous l'angle déterminé par M. Roidot, le surhomme nietzchéen constitue le type achevé de l'égoïste infiniment malheureux et parfaitement malfaisant. Et nous comprenons fort bien que

l'auteur démente par avance dans son avant-dire, tout ce que son livre exalte.

Le vin de Nietzche est décidément enivrant, mais le déboire en est nauséeux. Si *Ferveur* comporte une morale, il n'en faut point chercher d'autre que celle-là,

* * *

Combien nous préférons à ces allures de force voulue et de victoires quand même, l'attitude expectante et férocement ironique du *Stylite*.

Vous vous rappelez n'est-ce pas, Siméon et sa colonne ?

L'emplacement étant devenu vacant, par suite du départ du titulaire vers d'autres cieux, M. **Léon Wéry** s'est hissé au sommet de la stèle. C'est un beau rétablissement auquel nous applaudissons.

Etant donné que le monde social, peuplé de dogmes, d'idées, de systèmes, n'est qu'un universel et permanent carnaval d'âmes, il importe à l'Egoïste — le terme étant pris dans son acception essentielle de soustraire sa cérébralité aux contacts vulgaires en se réfugiant au plus haut point de l'Ironie. Mais l'ironie, telle que l'entend M. Wéry, ne peut-être confondue avec ce scepticisme de commis-voyageur qui réside tout dans les mots. C'est au contraire un sentiment purement intime qui pénètre les dernières fibres de l'individualité, c'est, si nous osons ainsi dire, le serum anti-social qui nous assurera l'immunité de la contagion et nous restituera à nous-mêmes

La théorie nous plait assez, d'autant plus qu'elle n'interdit aucune extériorisation de fait ou de sentiment dont, malgré tout, les âmes ont un essentiel besoin. Elle s'accomode fort bien de la bonté, du sacrifice, voire de l'héroïsme quotidien.

Malheureusement — ou heureusement — elle requiert pour être mise en pratique, une maîtrise de volonté qui en interdit soigneusement la vulgarisation. M. Wéry le sait, d'ailleurs... Son *Stylite* aurait pu porter en exergue la devise de Montaigne : « De lecteurs, j'en ai assez que de peu, j'en ai assez que d'un, j'en ai assez que de pas un ». S'il ne l'a pas fait, c'est qu'il est avant tout, un impitoyable, un féroce ironiste.

C'est égal, tous ces diables de surhommes ne sont pas précisément récréatifs.

Pierre WUILLE.

———

LETTRES WALLONNES

[Charles CAMBERLIN et Edm. DOUMONT]. *Li Bèdôye, Histwère vrèye sins l'èsse.* Salzinnes-Namur, J.-B. Collard. Broch. in-4° (20×15), 53 p. Prix . fr. 0-60.

Joseph VRINDTS. *Vîs Airs èt novês Rèspleûs*, oûves tchûsèyes. Préface de M. Olympe GILBART. — Liége, Jos. Wathelet. In-8° (25 × 16,5), 148 p. Portrait de l'auteur, airs notés dans le texte. Prix : fr. 2-50.

Un nouveau recueil de vers s'ajoute à l'œuvre déjà considérable de **Joseph Vrindts**. La muse du poète d'Outremeuse se complait, cette fois, à des variations sur les vieux airs qui bercèrent notre enfance,

Les vîs airs èt lès bês respleûs
Qu'ont rimpli l'coûr di nos grand-mères.

Il y a dans les chansons d'autrefois une grâce naïve, une émotion souriante qui devaient séduire l'auteur du *Vîs Molin* ; nul autre, parmi nos « rîmeûs d' pasquèyes » ne pouvait mieux que lui en exprimer la pénétrante poésie. Avec sa sensibilité toujours plus affinée, il en a merveilleusement ressenti le charme un peu passé, ainsi qu'en témoignent ces vers délicieux d'une des meilleures pièces du volume :

Po z'èdwèrmi s' mamé càrpê,
Li mame tchante ine saqwè d' tinrûle,
Et l'ome ås poussîres vint påhûle
Edwèrmi nosse pitit hopê.
Les doûces tchansons dèl coulèye
Si grusinèt dès sièkes å long :
C'est todi les mêmès tchansons
Qu'èdwermèt dès autès mamêyes.

On le voit, l'âme ingénue et chantante de notre poête vibre en harmonie avec les vieux rythmes populaires ; il semble avoir rafraîchi à cette source la simplicité d'accent, la délicatesse de pensée que nous aimons en lui, en même temps qu'il s'affirme une fois de plus comme un artiste de virtuosité rare.

Au point de vue de la forme, nous n'avons guère, en wallon, de plus jolies choses que la sentimentale berceuse *Nannez*, ou la légende du *Saint-Amour*, d'un tour vieillot si réussi, ou bien encore cette idylle alertement détaillée *I ploût, bierdjîre!* avec sa note finale à la fois narquoise et mélancolique. Dans ce genre de fantaisie galante, la pièce justement vantée, *Li bâhèdje dès rôses*, vous a des grâces précieuses dignes d'un petit poème français du dix-huitième.

Faut-il le dire, cependant ? Si l'auteur des *Vîs airs èt novès respleûs* retrouve fréquemment de ces « bonheurs d'expression », relevés naguère par M. GROJEAN, il paraît bien que la recherche de l'effet s'accuse parfois au détriment de la sincérité et de la véritable émotion d'art. On pourrait citer

maint autre morceau manifestement travaillé, dont les meilleurs traits ont quelque chose d'artificiel. L'originale *Tchanson del Moûse* n'en est pas exempte et je n'aime pas beaucoup, dans *Nannez*, la grand'mère chantonnant au « binamé » qui s'endort des sentences dans ce goût patriotard :

Ça, veyez-v', l'âme walone
Pleûre qwand on l'vout maistri !

Combien plus vivante et plus spontanée, par exemple, la spirituelle romance *Vinez-v', Bèbèt?* qui peut compter, pourtant, comme une œuvre de jeunesse :

Alans ' fé come les autes. L'amour
N'a iamåy qu'ine saison, Bèbète.
È bwès, les ièbes sont come dè v'lours :
Vinez! dji v' båh'rè-st-à picèttes.
Tot seûs
Là qu' fait påhûle
On est tinrûle
A deûs.

Cette verve souriante du poète du *Bouquet tot fait* nous vaut encore ici des piècettes charmantes, telles que l'*Abandnèye* ou *Li passeû d'èwe*, et il faut aussi tirer de pair la *Tchanson d' Noyé*, qui est vraiment un morceau de belle allure, empreint d'une remarquable élévation de pensée.

Ce dernier recueil permet donc un choix qui procurera d'agréables surprises. Si l'on y rencontre certains couplets de circonstance qui n'ajouteront pas grand chose à l'œuvre de Joseph Vrindts, la série des *Novês respleûs* contient, par contre, de joyeuses pasquèyes, marquées au coin du meilleur esprit wallon. Plusieurs ont eu déjà les honneurs de l'intermède avec un succès mérité, notamment celles-ci : *Eune come ènn'a tot plein!* et *Çou qu'on n' pou rouvî*, pour lesquelles M. Van Damme, a écrit une musique joliment expressive.

Encore ne verrait-on pas sans regret un artiste de ce talent se prodiguer dans le genre facile et trop souvent banal de la chansonnette. S'il arrive que la rêverie du poète cherche une diversion dans l'observation du monde qui l'entoure, nous savourons de préférence la joie de retrouver le peintre des *Tâvlais del rowe*, quand il s'amuse à décrire la fête populaire, l'envolée des couples « tournikant sin loukî » au son de la « pèneuse musique » du violon, dans un « ptit câbaret d'Djus d'là. » A ces moments, il oublie les rondes d'antan et les respleûs à succès, pour camper avec une réelle maîtrise un de ces types de la rue qui prennent un étonnant relief sous sa plume. C'est tantôt li *Lètcheû d' baye*, qu'on dirait voir se traînailler, « sin corèdje èt sin honte » :

Ennè va come les djoûs sont longs
Sins èvèye ni sins èspérince,

I louke å lådje, i louke å lon,
Èt vos n' sårîz dire çou qu'i pinse !

Ou bien il s'apitoye sur la misère du vieux cheval, « li pauve vî bayâr », qui

... s'crèvinte tant qu'i tome djus.
I n'a dès bièsses qui valèt pus
Qui dès djins qu'ont r'çu batème!

Ce sont là de véritables eaux-fortes, tout à fait dignes d'être signées Vrindts. Avec quelques-uns des charmants poèmes si délicatement rimés sur de vieux airs, elles suffisent amplement à recommander aux bons wallons ce nouveau volume.

*
* *

Li Bèdôye, c'est un mot de terroir, une façon toute namuroise de plaisanter les ruraux, les « bèdwins del Bèdôye », comme on dit au port de Grognon. Et c'est le titre d'une sorte de pastorale comique, écrite en un wallon bien populaire, dans le plus franc parler du pays des Molons.

« Wallon, mais nin bastau ». Telle est la devise des auteurs, des jeunes qui veulent être des purs et qui prétendent découvrir à leur façon « l'Ame wallonne. » Ils traitent même assez vertement « les scrîyeus trop grandiveus » qui font de la littérature « ès français bastaurdé wallon. » Encore y a-t-il quelque injustice, de leur part, à taxer d' « *arlèquinè* » des œuvres comme les *Contes de Sambre-et-Meuse*, de notre ami Des Ombiaux, lequel peut compter, assurément, pour un des plus fervents lettrés de Wallonie.

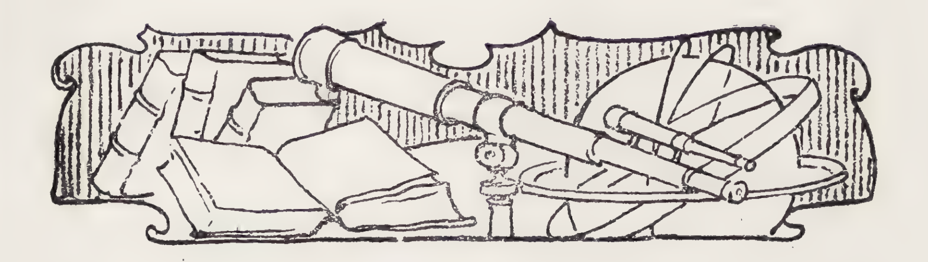
On le voit dès la préface, et plus encore aux premières pages de l'histoire, ces débutants ne paraissent pas tourmentés d'un souci exagéré de littérature. Leur ambition se limite à faire œuvre toute locale, empreinte d'un réalisme indiscutable. « Nos avans sayî, dins ces fouyes ci, di mostrer saquans types wallons, saquans ptits costés do caractère namurwès et paysan. »

Aussi bien y ont-ils mis beaucoup de conscience et leur joviale étude de mœurs s'enlève en traits vigoureusement poussés. « *I fât qu'on rîye!* » ajoutent-ils. Et leur *Bèdôye* a la saveur d'une farce populaire, de verve comique souvent triviale.

Moins qu'un roman, c'est une simple fantaisie, sur un sujet de nouvelle assez mince. Un jeune saute-ruisseau de la ville guigne le cœur et « les aidans » de la fille du « cinsî del Cawautrîye »; je vous fais grâce de la suite un peu décousue des épisodes, des mésaventures de « Djean Cocoye » et de la légende de la « Gatte d'ôr », laquelle a tout l'air d'une fumisterie.

L'essentiel est que cette *Histwère vrèye sins l'esse* permette de camper quelques silhouettes de rustres authentiques, aux façons tout à fait nature. Et comme l'aventure est gaillardement contée, en un wallon pittoresque émaillé des plus joyeux spots du patois de Namur, cela fait un début intéressant à l'actif de « Flupe d'al pwate ». Ce qui vaut encore mieux, au demeurant, que le succès « d'épate » d'une préface... anarchiste.

Henry ODEKERKE.



LITTÉRATEURS DE WALLONIE

Auguste Vierset

Dans la galerie des artistes et des écrivains de notre terroir dont WALLONIA se complait à honorer le talent, une place revient, à plus d'un titre, à ce bon Wallon, au fin lettré et au délicat poète qu'est AUGUSTE VIERSET.

Assurément, il serait superflu de vouloir découvrir l'auteur de telles œuvres dramatiques, comme *Prima Donna* ou *L' Cop d' moin d'à Chanchet,* qui reçurent ici l'accueil le plus favorable. Mais d'autres mérites de qualité rare recommandent VIERSET à l'attention sympathique des lecteurs de cette revue.

Voilà plus de vingt ans que ce probe ouvrier a mis au service des lettres une ardeur intrépide ; on ne compte plus maintenant les preuves d'une activité qui s'est généreusement dépensée tant au profit de notre vieux wallon qu'à l'honneur de notre littérature d'expression française. Ce sont de remarquables travaux de critique, témoignant d'un esprit judicieux et d'un goût très sûr, ce sont de jolis vers amoureusement ciselés, de belles proses fortement étoffées qui séduisent à la fois par l'élégance et la couleur.

Aujourd'hui encore nous pouvons saluer l'apparition d'un nouvel ouvrage, L'*Ile Parfumée*, dont on apprécia déjà, dans la *Revue de Belgique*, les intéressantes descriptions, la forme harmonieusement nuancée et une sincérité d'impressions qu'on ne trouve pas souvent dans les notes de voyage. L'occasion nous semble donc bien venue de rendre hommage à l'œuvre d'un écrivain des plus distingués de notre terre wallonne.

Aussi bien ferons nous presque un acte de justice, si l'on pense que VIERSET compta parmi les audacieux de la première heure, aux temps de la *Jeune Belgique* et de la *Wallonie*. Il fut de toutes les revues d'avant-garde, de la *Basoche* et du *Réveil*, de la *Chimère* de Paris et de notre *Floréal*. Et son œuvre de début, comme auteur dramatique, *O-n dumant a maryatch*, date bien, croyons-nous, d'une quinzaine d'années.

A dire vrai, c'était moins une pièce de théâtre qu'une curieuse étude philologique, voire dialectologique. Cette saynète écrite en patois ardennais, dans le rude parler de St-Hubert, servait seulement de prétexte à un ingénieux essai de graphie phonétique, qui eut les honneurs de la publication dans la *Revue de philologie française et provençale*.

Manifestation plutôt scientifique, en laquelle on peut voir la preuve du penchant très marqué qui sembla d'abord diriger VIERSET vers les travaux abstraits de la linguistique. Si bien qu'il parut céder à une véritable vocation en se consacrant à l'enseignement des langues modernes. Un essai d'*Orthographe wallonne*, une autre étude comparative intitulée *Germain Wallon*, tels sont les premiers délassements de ce savant en herbe.

Mais une fée maligne devait contrecarrer déplorablement ces velléités d'érudition ; cédant à l'invincible attrait des beaux vers et des rêveries sentimentales, le professeur ne devait pas tarder à lâcher la philologie et ses œuvres... pondéreuses. En compensation, nous y gagnions une excellente recrue pour la poésie et les lettres wallonnes.

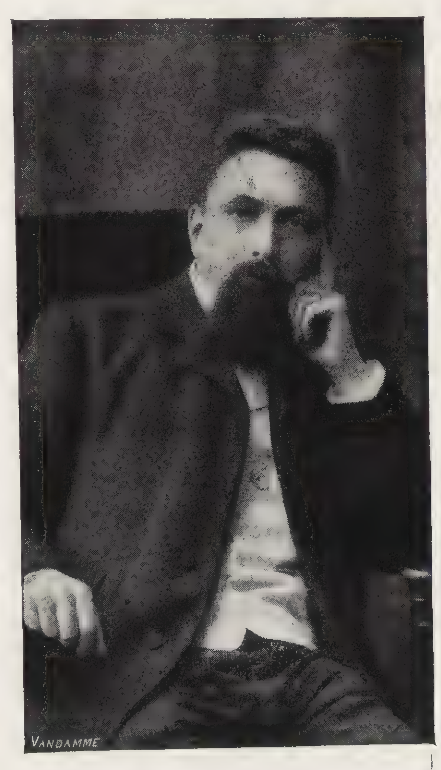
* * *

Le gage de cette heureuse conversion de VIERSET fut, en effet, un acte de dévotion à la muse populaire de sa terre natale. Dans sa précieuse anthologie des *Poètes Namurois*, il a glorifié avec ferveur les joyeux Molons, il a commenté en artiste l'œuvre des WÉROTTE et des COLSON, celles de l'auteur du *Bia bouquet* et d'autres « Minteûrs » notoires. A tant de wallons qui les ignoraient, ces pages vraiment filiales apportèrent comme une révélation de la verdeur savoureuse de la poésie namuroise.

Après cet hommage aux anciens, le débutant pouvait s'en aller hardiment sur leur trace et rimer désormais pour son propre compte. Il ne s'en fit pas faute ; toutes les occasions lui parurent propices pour attester de son attachement au vieil idiome populaire. Ainsi nous le voyons prendre part aux concours de la Société Liégeoise de Littéra-

ture wallonne, qui en fait tout de suite un lauréat, gratifié de palmes et de médailles de différents modules.

Il serait puéril, sans doute, d'accorder trop d'importance à un poême commémoratif du 25e anniversaire royal, qui fut jugé digne d'une première récompense. Le jury sut apprécier à leur valeur l'allure pathétique et le style élevé du morceau ; il est peu probable, toutefois, qu'on exhume souvent de la collection du *Bulletin* ce panégyrique de circonstance.



Aug. Vierset.

Pourtant, il y a d'heureuses découvertes à faire, quelquefois, pour qui veut feuilleter ces annales de notre vieille académie. Vous pourriez trouver dans le même tome une autre œuvrette de Vierset, laquelle est une petite merveille de grâce alerte et d'émotion souriante. Elle aurait à présent tout le prix de l'inédit, car qui se souvient de ce gracieux crâmignon dont les «respleus» s'enroulent si joliment en farandole :

Dijoz m' el vite, oï ou non,
Est-ce qui ça n' vos chonne pus bon?
V' waitiz après one aute, dist-on,
Li trop bin v' cochesse !
Est-ce qui ça n' vos chonne pus bon,
A c't 'heure, quand j' vos rabresse ?

La chanson vaudrait d'être rappelée toute entière, tant elle est spirituellement tournée, avec son ton de naïveté tendre :

Poquoi v'loz m' quitter sins raison ?
Est-ce qui ça n' vos chonne pus bon ?
Bon Die, m' vie va iesse one prijon !
Li trop bin v' cochesse!
Est-ce qui ça n' vos chonne pus bon,
A c' t'heure quand j' vos rabresse?

Mais il faut bien écourter et se hâter d'en venir aux productions wallonnes qui devaient valoir à ce rimeur de *pasquèyes* la notoriété et le succès, à savoir ses œuvres dramatiques. Le théâtre n'est-il pas le terrain sur lequel se consacre devant le grand public la réputation des plus talentueux écrivains et parfois même, plus rarement, celle des poètes ?

* * *

Que la fortune de *Prima Donna*, comédie joyeusement expansive et mouvementée, aît dépassé celle du *Côp d'moin d'à Chanchet*, en dépit des qualités d'observation et de sincère émotion de cette dernière pièce, la chose n'est pas pour nous étonner. Les délicatesses de sentiment et les plus jolis traits poétiques trouveront toujours moins d'écho, à la scène, que les effets réjouissants de péripéties imprévues.

Ceci ne veut point dire que nous prétendions diminuer le moins du monde les mérites de *Prima Donna*. Nous avons été des premiers à prendre notre part de la gaité bien franche de cette copieuse satire. La verve du joyeux HENDRIKX a été mise en valeur avec un sens parfait de toutes les ressources de notre idiome populaire. Et cette verve devient si naturellement wallonne qu'elle ne laisse même plus soupçonner l'origine flamande de l'œuvre. En vérité, pareille transposition vaut plus qu'une simple traduction ; on y reconnait, à n'en pas douter, l'apport d'un franc wallon, qui est en même temps un homme de théâtre.

De la même venue est l'amusant vaudeville *Pierrot vique co!* dont l'exubérante belle humeur obtint un mémorable succés de rire, chez nous, sur la même scène du défunt Casino Grétry.

Avant de risquer ainsi avec le jovial HENDRIKX l'aventure d'une alliance dramatique pour le moins originale, VIERSET s'était aventuré déjà sur les planches. Il avait fait ses premiers pas tout seul, avec moins d'assurance, peut-être, mais ce débutant apportait en échange au feu de la rampe de précieuses intentions d'auteur comique, mises en valeur avec une sensibilité touchante, avec toute la fraîcheur d'émotions d'un jeune poète.

Il y avait là de quoi distinguer aussitôt *L' Côp d'moin d'à Chanchèt*, dans l'abondante banalité des productions de nos faiseurs de vaudevilles. Aussi les amateurs s'en sont-ils montrés charmés lorsque la pièce fut représentée, tant à Liége qu'à Bruxelles. Dans cette simple aventure de fille séduite, rachetée par l'amour généreux et robuste d'un humble artisan, ils ont reconnu d'intéressantes tendances à l'étude

des caractères, ils ont applaudi le comique discret et sûr des situations. Point de gros moyens qui forcent le rire ou les larmes ; le ton du dialogue, naturel et vigoureux à plaisir, a bien la rudesse des façons et du parler populaires. Il s'y mêle quelque chose d'attendri, une grâce pénétrante qui précise encore l'originalité de l'œuvre.

Une autre comédie, *Li fèye Mathy*, qui date de quelques années plus tard, nous montre un talent plus âpre, visant délibérément à l'effet dramatique. L'auteur n'hésite pas à mettre en scène un ménage adultère et la faute de la femme dévoilée à sa propre fille. Donnée qui ne laissait pas de paraître osée sur la scène wallonne et d'un développement assez difficile. On pressent, néanmoins, qu'elle devait prêter à des situations pathétiques ; la conduite serrée du dialogue, la vérité d'accents des personnages en accentuent encore l'intensité.

On le voit, le théâtre et la poésie wallonne doivent à VIERSET mieux que des promesses, mais des œuvres bien personnelles. Si, depuis quelques dix ans, aucune production nouvelle dans ce domaine n'est venue nous rappeler un écrivain qui s'acquit de tels droits à notre estime, la faute n'en peut être qu'à ce labeur écrasant du journalisme, à la tâche quotidienne qui l'a pris tout entier.

Eloigné de nous, accaparé par ce travail de Sysiphe que ramène le numéro de chaque jour, l'auteur du *Côp d'moin d'à Chanchèt* mérite sans doute quelque indulgence s'il a fait, comme on dit chez nous, « des infidélités » à la muse wallonne.

* * *

Au surplus, nous aurions mauvaise grâce à reprocher à VIERSET de s'être laissé tenter par des ambitions plus hautes. Son apport très appréciable à notre littérature d'expression française ne demeure-t-il pas empreint des qualités foncières de l'esprit wallon ?

Prenez, par exemple, dans son recueil de petits poèmes, *Vers les lointains*, tel sonnet de la série intime intitulée *Au gré des heures* ; n'y retrouvez-vous pas la légèreté de touche, le trait précis, la sérénité harmonieuse d'un croquis de DONNAY :

La lampe recueillie en son vieil abat-jour,
Rêve, œil lucide et doux, son rêve de lumière,
Et ses moelleux regards coulant sous sa paupière
Caressent sur les murs les bouquets Pompadour,

Dans le fauteuil ancien dont l'étoffe fanée
Exhale le regret parfumé de ses plis,
Grand'mère se délecte en des songes emplis
Des lointains souvenirs à grâce surannée.

Sans bruit, de ses doigts gourds, sur le tapis épais,
Son ouvrage a glissé lentement. Une paix
Tendre comme un espoir dans son âme pénètre.

Et tandis que l'aïeule à mon chevet s'endort,
Je regarde, rêveur, la croix de ma fenêtre
Détacher ses bras blancs du ciel bleu piqué d'or.

Une discrète émotion se dégage de ce tableau d'intérieur, qui semble refléter l'âme sentimentale du poète.

Il se livre beaucoup moins lorsqu'il s'attache à décrire les paysages exotiques d'un Orient somptueux qu'il n'a vu d'ailleurs qu'en rêve. Il apparait alors absorbé par l'idéal de la pure beauté parnassienne, requis avant tout par le souci de la forme. On le voit qui se grise de couleur avec une ardeur toute juvénile, exaltée encore par le souvenir des *Poèmes barbares* et des *Trophées*.

En épigraphe au recueil de ses voyages imaginaires, Vierset reproduit le cri véhément de Mallarmé :

Fuir ! là bas, fuir ! je sens que les oiseaux sont ivres
D'être parmi l'écume inconnue et les cieux !

Et lui-même exprime en strophes élégamment balancées,

Le regret douloureux des plages inconnues.

Sa pensée s'en va donc vers des pays lointains, vers des décors de soleil :

Je pense à vous l'âme éprise
Edens baignés par les flots bleus,
Lointaines et troublantes îles.
. . . .

Je songe aux bois aromatiques
Egayés d'aras cramoisis ;
A quelque ancien temple d'Isis,
Gardé de sphinx énigmatiques.

Aux merveilleuses Singapours,
Aux pittoresques caravanes,
A l'oasis fraîche, aux savanes,
A des voyages au long cours !

La fantaisie de l'artiste se dépense selon ce programme avec une virtuosité qui crée vraiment l'illusion. Elle suscite pour nous le Nippon légendaire des samouraïs et des mousmés en kimonos lilas,

dans des palais de laque,— tout le Japon de Madame Chrysanthème,— et l'Inde aux soirs mystérieux, peuplés des fauves de la jungle. Nous voyons défiler, en une série d'instantanés pris sous le ciel ardent du désert, la tribu qui chemine lentement vers le douar, les troupeaux houleux, les chameaux,

Qui, leurs longs cous tendus, beuglent au ciel en flamme.

Mirages merveilleux d'une imagination enivrée qui peut donner à des visions chimériques autant de ligne et de couleur ! Il y a là, tout au moins, la preuve d'un talent singulièrement évocateur, au service d'un écrivain passionnément épris de beauté.

*
* *

Las ! Si désireux qu'il fût de s'évader vers des paradis de rêve, notre poète s'est trouvé retenu au rivage. En face de la réalité prosaïque, il lui fallut déchanter, dire adieu.....

...... à ces pays lointains,
Où les brises sont sœurs des rires enfantins,
Et les fécondes nuits, mères d'aubes sereines.

Mais Vierset n'est pas de ceux qui fléchissent devant la tâche. Nous savons qu'il a fait tête à la vie avec une belle constance, sans rien abdiquer de ses aspirations d'artiste.

Encore n'a-t-il plus écrit de vers... C'est en prose, désormais, qu'il a conté ses voyages, en une prose lumineuse et souple, une prose évocatrice qui rappelle le poète d'antan. A défaut de l'enthousiasme lyrique des jeunes années, il donne carrière, au long de la route, à un esprit d'observation très averti, aux sensations affinées de sa vision et de son cœur. Car il arrive aujourd'hui que ce laborieux s'affranchit, parfois, de l'entrave journalière et qu'il s'échappe, qu'il s'embarque pour un vrai voyage.

Ceci nous vaut alors la bonne fortune d'un livre comme celui qui vient de paraître, *L'Ile parfumée*, en lequel il confie les impressions et les enseignements d'une excursion en Corse.

Déjà, au temps des débuts, notre auteur s'était essayé dans ce genre de littérature. D'une rapide balade au delà du détroit, il nous rapporta, notamment, un album de croquis intitulé *From Home*, dont le style vigoureusement pittoresque valait d'être remarqué. Ainsi l'on peut en retenir une saisissante vision du terrible travail de Londres, de la « Ville-Usine » :

...... L'amertume de ce labeur d'enfer flotte dans l'atmosphère aqueuse, suinte des façades poissées, se dégage des brouillards du fleuve, s'infiltre en vous goutte à goutte; mais ce labeur continu, implacable, atroce, ces hommes n'ayant d'autre jouet que le boulet de forçat que le travail leur rive au pied, ces usines où les machines grincent et rugissent, ces quais où se déchargent tous les prodnits du globe, c'est aussi la suprême incarnation de l'industrie et du commerce, ces dieux modernes ; et la Cité colossale, l'énorme monstre de pierre, tueur de corps et broyeur d'âmes, vous ploie malgré vous en une admiration craintive, comme un passager devant la mer effrayante et superbe. »

De son voyage en Corse, Vierset revient avec des souvenirs d'homme fait, qui a déjà beaucoup vu et sait la vie. Si le jugement affermi discerne plus sûrement l'originalité d'un site ou le sens d'une coutume locale, le talent de l'écrivain s'est aussi fait plus sobre, sans perdre de son expression élégante et suggestive.

Qui ne serait séduit par sa description si vivante du mouvemeut de Marseille, par le tableau de beauté sévère de l'arrivée à Ajaccio ? On retrouve l'artiste dans sa manière de camper les paysannes à la fontaine, « le geste arqué vers les hanches, hiératiques comme des canéphores »; de même, il sait faire ressortir tous les aspects singuliers ou magnifiques de cette *Ile parfumée*, pays de pasteurs indolents et rudes, terre classique des « vocératrices » passionnées et de la « vendetta » farouche.

Il faut lire les pages qu'il consacre à « l'ombre géante que projette, là bas, sur les êtres et sur les choses, le Corse Imperator » ; il dira l'émotion ressentie en visitant « l'aire de l'Aigle », il évoquera le souvenir de l'enfant prédestiné, dans un décor immuable :

« Si l'on rencontre quelques ruraux regagnant leur village à dos de cheval, d'âne ou de mulet, ou des bergères d'Alata, coiffées, par dessus le fichu, du grand chapeau de paille à bords plats et venant vendre en ville, au petit trot de leur monture, des paniers de paille tressée ou d'exquis gâteaux de « broccio »; si l'on croise quelque montagnard à barbe blanche, ayant le fusil sur l'épaule et le bâton à la main, on songe malgré soi que ce pittoresque du type corse n'a pas changé depuis l'époque où le jeune *Napolione* vagabondait par les rues d'Ajaccio. Comme alors, des façades lézardées se pavoisent de linge aux fenêtres, des ruelles étroites découpent sur le ciel méditerranéen le même pan d'azur violent; des femmes, accroupies au bord du golfe, battent leur lessive du même geste que leurs aïeules ; et plus d'une fois, sans doute, Bonaparte enfant aida au halage des grands filets, de ce même geste qui raidit les mollets nerveux des pêcheurs et crispe leurs orteils sur le sable. »

Ce seul extrait donne la note d'intense vérité et de haute tenue

littéraire de ces impressions de route, il suffit à nous montrer Vierset en pleine maturité de talent et prêt pour d'autres œuvres qui le rapprocheront de nous.

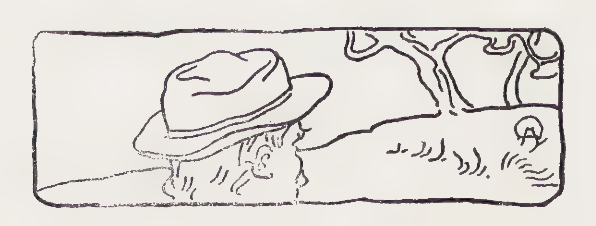
Car c'est en vain qu'il exalte une fois de plus l'ivresse de « fuir loin de la vie, vers l'illusoire et consolante Aventure », ce voyageur n'a point l'âme cosmopolite. Aussi loin qu'il aille, il demeure attaché, par le profond de son cœur, à son coin de terre et à son « home ». Même dans les montagnes de cette île méditerranéenne, il éprouve le regret du paysage wallon, du village de son Ardenne :

« ...... O charmants villages de « chez nous » — pierres grises et toits d'ardoises, et la fine flèche du clocher au coq girouettant — éparpillant leurs maisons et leurs potagers le long de la chaussée, aux replis des collines de bruyères et de genêts, ou près du ruisseau zébré de l'éclair des truites et qui serpente, jaseur, entre sa double rangée de bouleaux et d'yeuses ; gros bourgs des plaines — tout blancs sous les tuiles rouges et le chaume d'or — interrompant au bord des routes infinies la théorie des sveltes peupliers frémissants, et carrant leurs vastes métairies parmi les vergers, le damier des orges, des seigles, des froments et des lins, et les gras terreaux où le bétail beugle aux soleils couchants !

Voilà qui nous rassure. A cette sincérité d'accent, nous sentons que Vierset reste des nôtres; qu'il écrive maintenant de belles choses en prose française, est-ce à dire qu'il ait oublié sans retour le parler savoureux de Wallonie ? Dites, notre vieil ami, la joie de nos « *pasquèyes* », la verve alerte des « *crâmignons* » populaires, et la douce poésie des premières amours,

Est-ce qui ça n'vos chonne pus bon ?

Henry ODEKERKE.





Bibliographie

Auguste VIERSET, ancien régent d'Ecole moyenne, publiciste. Né à Namur, le 12 décembre 1864.

I. — Ouvrages.

POÉSIE

[**1897**]. *Vers les Lointains.* — Bruxelles, Lebègue, s. d., 1 vol., in-8° (16 × 12. 3), 123 p. Couverture illustrée par Henri Meunier. — Prix : fr. 2.

1891. *XXVe Anniversaire de Sa Majesté Léopold II, Roye dès Belges.* — Ode. — In : « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », 2e série, t. 16, p. 13 à 16. Et à part. — Hors commerce.

1891. *È-ce qui ça n'vos chonne pus bon?* — Crâmignon. In « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », 2e s., t. 16, p. 44 et 45. Et à part. — Hors commerce.

PROSE

1885. *Essai d'Orthographe wallonne,* d'après la méthode Chavée. — Namur, Wesmael-Charlier, 1 vol. in-16 (12 × 19), 32 p. — Prix : fr. 0-25,

1887. — *Germain-Wallon*, essai linguistique. — Liége, Vaillant-Carmanne, 1 vol, in-8° (13 × 19), 45 p. — Prix : fr. 1-25.

1888. *Les Poètes Namurois.* — Liége, Aug. Bénard, 1 vol , in-12 (14 × 22), 69 p. Couverture illustrée par Aug. Donnay. — Epuisé.

1892. *From Home.* — Liége, Jacq. Godenne, 1 vol. in-12 (12 × 19), 124 p. — Prix : fr. 2.

1893. *De l'Alcoolisme et de ses effets.* — Bruxelles, Alfred Castaigne, 1 vol., in-8° (12 × 18), 58 p. — Prix : fr. 0-50.

1897. *En l'an 2000*, d'Edward Bellamy, roman traduit de l'anglais, publié dans « Le Petit B'eu de l'Exposition », 1897.

1907. *L'Ile parfumée*, impressions de Corse. — Bruxelles. Weissenbruch, 1 vol. illustré. — Sous presse

THÉATRE

[1891]. *O-n dumant a maryatch*, saynète wallonne; transcrite dans une graphie phonétique et commentée philologiquement, par Paul Marchot. Extrait de la « Revue de philologie française et provençale », t. v. — Paris, E. Bouillon, s. d., 1 cahier (22.5 × 14), 23 p. — Prix : fr. 0-50.

1892. *L' côp d'moin d'à Chanchet*, pice wallonne è tois akes, en vers. Extrait du « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », 2e série, t. 19. — Liége, Vaillant-Carmanne, in-8° (23 × 15), 79 p. — Prix : fr. 1-25.

1897. *Pierrot vique co*, comèdeie è treus akes, d'après A. Hendrikx, représentée le 1er février 1897, au Casino Grétry, à Liége. — — Inédit.

1898. *Li Fèye Mathy*, comèdie è one ake. — Extrait du « Bulletin de la Société liégeoise de Littérature wallonne », 2e série, t. 23. — Liége, Vaillant-Carmanne, in-8° (23 × 15), 35 p. — Prix : fr. 0-75.

1899. *L'Amour au moulin*, opérette en 3 actes, en collaboration avec George Garnir ; musique de Lanciani ; représentée le 24 octobre 1899, au Théâtre des Galeries, Bruxelles. — Inédit.

1900. *Prima donna*, comèdèie è treus akes, traduite de la pièce flamande de A. Hendrikx. — Lige, imprim'reie dè journâl « Li Clabot » (imp. Théophile Bovy), in-4° (19.8 × 13), 116 p. — Prix : fr. 1.

II. — Collaboration

La Jeune Belgique, Bruxelles, 1882-83-85-95 : vers et prose.
La Basoche, Bruxelles, 1885 : poésies.
L'Elan littéraire, Liége, 1886 : poésies.
La Wallonie, Liége, 1886 à 1892 : vers et prose.
Caprice-Revue, Liége, 1888 : vers et prose (pseudon. George Bluet).
Le Nord Littéraire, Valencienne, 1890 : poésies.
Les Jeunes, Namur, 1890-91 : poésies.
La Chimère, Paris, 1891-92 : poésies.
Floréal, Liége, 1892 : poésies.
Bulletin de Folklore, Liége, 1892 : contes populaires wallons.
Le Réveil, Gand, 1892-94-96 : vers et prose.
Le Sauverdia, Jodoigne, 1892-93 : chroniques et chansons wallonnes.
La Revue wallonne, Liége, 1893 : prose et chroniques d'art.
L'Opinion libérale, Namur, journal quotidien, 1893 : série d'articles de vulgarisation sur le folklore.

Nouvelle Revue internationale, Paris, 1894 : étude sur la littérature wallonne, reproduite dans le journal wallon *La Marmite*, nos 12 et 19 août 1894.

Revue-Journal, Bruxelles, 1894 : prose.

La Revue de Belgique, Bruxelles, 1897-1907 : prose.

Humanité nouvelle, Paris, 1898 : poésie.

Le Thyrse, Bruxelles, 1903 : prose.

La Belgique artistique et littéraire, Bruxelles, 1906 : vers.

L'Almanach de Gand, 1887-88-89-1906 : vers et prose.

L'Illustration belge, Bruxelles, 1905 : étude sur la littérature wallonne, Le Pays de Namur.

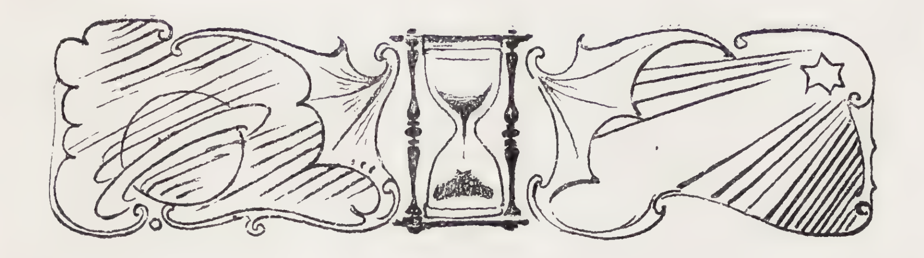
La Patrie belge, Bruxelles, 1905 : l'œuvre congolaise.

L'Indépendance belge, *Le Petit Bleu*, de Bruxelles : chroniques, contes, vers, notes de voyage.

Wallonia, 1907 : croquis en prose.

O. C.





La Pernette

Romance populaire

La célèbre chanson de la Pernette, une des perles du noble patrimoine de la tradition orale française, n'a pas été jusqu'ici retrouvée en Wallonie.

Elle y fut cependant connue autrefois.

Jules Borgnet a signalé, dans le *Messager des Sciences historiques*, Gand, 1851, p. 78-79, un texte, parole et musique, copié sur ses registres (1), au second tiers du xve siècle, par Jehan Taillefier, dit Flerus, greffier de l'Echevinage de Namur.

M. J.-B. Weckerlin, dans son ouvrage *La Chanson populaire*, Paris, 1886, p. 179-181, a reproduit cette chanson, avec l'air inexactement traduit en notation moderne par de Coussemaker (2), « d'après un manuscrit belge ou flamand », qui doit être celui de Jehan Taillefier.

Enfin, Fl. van Duyse. dans *Melusine*, t. VI, col. 50-51, a donné une version meilleure de la notation, avec le texte de la chanson, et plusieurs remarques originales.

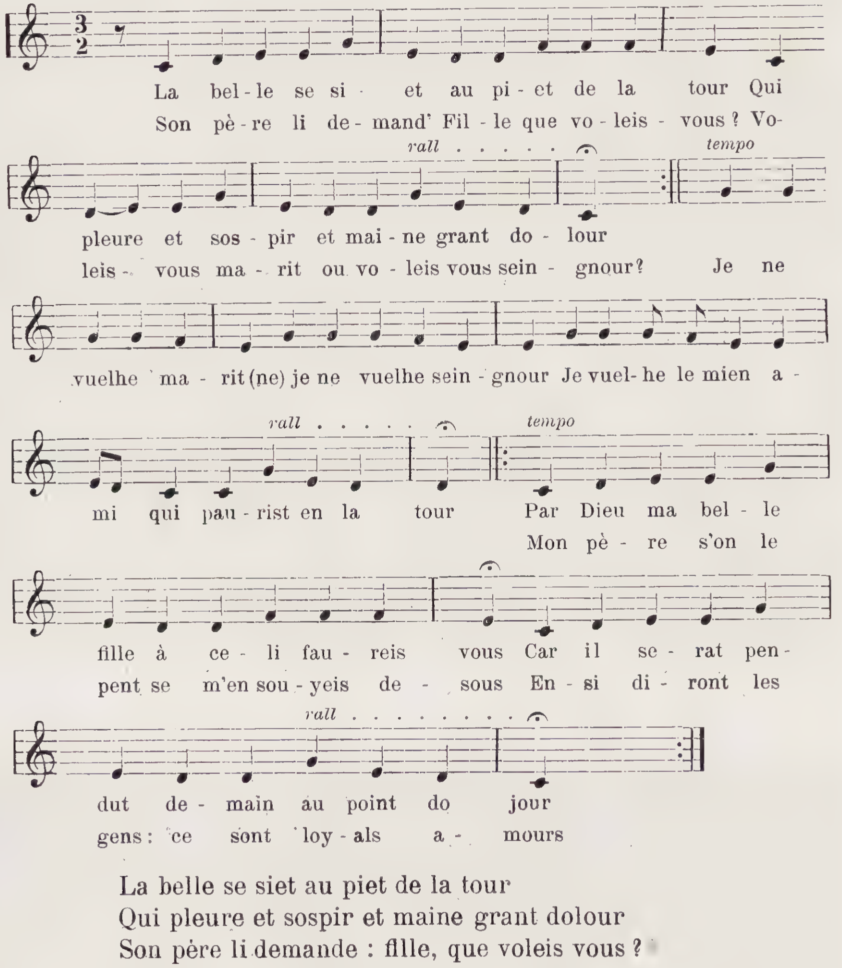
« En principe, dit-il, les vers composant la strophe sont de douze syllabes ; mais la fantaisie populaire a fréquemment dérogé à ce principe. Peut-être bien l'oreille de feu M. Taillefier, peu sensible au rhythme poétique, a-t-elle été pour une part dans ces déviations à la régle. »

C'est la notation de M. van Duyse que nous reprenons ci-dessous, avec l'espoir que cette publication fera retrouver en Wallonie des

(1) Registres aux transports de la haute Cour de Namur, 1466-1469, fol. 323. Archives de la ville de Namur.

(2) M. de Coussemaker, l'éditeur des *Chants populaires des Flamands de France*, a traduit le premier en notation moderne, la chanson extraite du registre namurois, Elle a paru dans le t. VII des *Ann. de la Société archéol. de Namur*, p. 186 (1861).

textes modernes de cette chanson que les spécialistes connaissent aujourd'hui sous le nom de *la Pernette*, nom qu'elle porte dans un grand nombre de versions françaises. M. Doncieux estime que la chanson de *la Belle à la Tour*, est une forme abâtardie de *la Pernette*. qu'il croit originaire du Forez, et qu'il croit dater du XVe siècle. (1)



La belle se siet au piet de la tour
Qui pleure et sospir et maine grant dolour
Son pére li demande : fille, que voleis vous ?
Voleis-vous marit, ou voleis-vous seingnour?
— Je ne vuelhe marit ne je ne vuelhe seingnour
Je vuelhe le mien ami qui paurist en la tour

(1) Doncieux, *Le romancéro populaire de la France,* Paris, Bouillon, 1904, p. 31, Sur le nom de la Pernette, voy. p. 17.

— Par Dieu, ma belle fille, à celi faureis-vous,
Car il serat pendut demain au point do jour
Père, s'on le pent se m'en souyeis desous.
Ensi diront les gens : ce sont loyals amours

Quant li père oyt ceste dure clamour
A sa fille rendi son cuer et sa vighour;
Et li at dit : Ma suer, je vai ovrir ma tour;
Vous rareis vostre ami, si en fereis seingnour.
Vous rareis vostre ami, sans y mettre sour
S'en fereis vostre espeuz par bien et par amour
La moitiet de ma terre areis par le douchour;
Je vuelhe qui soit ensi, sans y metre destour.
Quant la belle choisi son ami par amour
Grant grasce en rendi son père sans demour.





Un jeune Artiste liégeois

à Rome, en 1787-1788

De récents et superbes succès remportés par de jeunes musiciens de notre ville au concours dit *de Rome*, donnent une heureuse actualité à des papiers d'ordre privé, dont nous devons la très obligeante communication à un de nos concitoyens et où il est question du séjour que fit, à la Ville Eternelle, un jeune pensionnaire de la fondation Darchis (1). Ce séjour, que la mort — hélas! — rendit trop court et qui fut marqué par des incidents bien pénibles pour la famille du jeune artiste, va nous permettre, grâce à la correspondance à laquelle il donna lieu, de nous initier, ne fût-ce qu'un instant, à la vie que pouvait mener au-delà des mers un enfant de Liége, brusquement transporté dans un monde nouveau, plein d'enchantement, mais parsemé aussi de mille embûches...

Jean-Jacques Jaspar, le « héros » de notre histoire, était le fils d'André Jaspar, « maitre estainier » ou « estennier (2), demeurant à l'enseigne de Saint-Michel « Sur Meuse », à Liége, et de Marie-Catherine Jacquet. Il était né en 1760, dans la paroisse de la Madeleine, et avait dépassé de beaucoup la vingtaine, quand il se vit lancé, selon ses expressions, « dans la carrière du laurier ».

Il faut admettre qu'il témoigna de sérieuses dispositions artistiques, car il devint, en 1786, le protégé du chanoine Henri Hamal, maître de chapelle à la cathédrale de Saint-Lambert (3), comme

(1) *Lambert D'archis* (et non D'Archis), né en 1625, mort en 1699, à Rome, avait quitté très jeune la ville de Liége, pour se fixer à Rome, où il fut pendant 50 ans agent et expéditeur apostolique. Par un testament daté du 22 octobre 1690, il légua tout ses biens pour créer dans la ville des papes, un établissement propre à aider les jeunes étudiants de Liége qui devraient résider dans la Ville Eternelle et seraient dénués de fortune. — La fondation Darchis prit le nom d'*Hospice* ou *Collège liégeois*. Elle comprenait un recteur (M. Fabry, en 1787), un proviseur, des domestiques et des pensionnaires, dont le nombre varia selon les époques. Actuellement le nombre en est de quatre.

(2) Il était gouverneur du bon métier des febvres.

(3) Né à Liége, en 1744, mort à Liége, en 1820.

l'avaient été avant lui Henri-Guillaume et Jean-Noël Hamal, ses oncle et grand-oncle (1) et, comme eux, amateur instruit et clair-voyant. Hamal avait pour ami un chanoine de Saint-Barthélemy, POLLARD, qui était précisément à cette époque proviseur du collège liégeois à Rome, autrement dit de la fondation Darchis. Grâce à cette si utile relation, le maître de chapelle obtint que son jeune « recommandé » fût désigné pour y occuper une place de pensionnaire devenue justement vacante.

Une lettre de Pollard à Hamal, du 20 janvier 1787, nous avertit du succès de leurs démarches respectives. Le jeune Jaspar est donc invité à se mettre en route le plus tôt possible, muni d'une lettre du prince-évêque (alors C. de Hoensbroeck, 1784-1792), pour les administrateurs du collège (2). On lui recommande d'être pourvu d'argent, car c'est à lui qu'incombera le soin d'acheter papier, crayons et et autres menus objets. On l'avertit d' « étudier nuit et jour pour devenir un homme » et on lui laisse espérer un « bon maître. »

Voilà donc notre Jean-Jacques parti, en route pour la gloire !

Arrivé à une date que nos documents ne sauraient nous faire préciser, il se trouve immédiatement en contact avec ses co-pensionnaires, au nombre de six, dont nous sommes assez heureux de posséder les noms. C'étaient BODSON, du quartier de la Madeleine ; WARNIER, de la paroisse Sainte-Catherine ; ANCION, du quartier de Pierreuse; DIGNEFFE, d'Outremeuse; DUPONT, de Verviers, et LOUESSE (ou LOUETTE ?) « de la Hesbaye ».

Les lettres, malheureusement très peu nombreuses, écrites par Jaspar en 1787 et au début de 1788, nous en disent assez cependant pour nous le montrer plein d'ardeur au travail d'apprentissage de la peinture et décidé à tirer largement parti de la faveur qu'il a obtenue de vivre dans la grande cité des arts. « Rome n'est pas ingrat à l'homme qui veut s'appliquer, écrit-il un jour (3), car elle renferme dans ses murs les plus beaux hommes de la terre, tels que Raphaël Urbain (*sic*), Bernin, Poussin, Dominiquin (4) et un grand nombre d'autres artistes qui les ont approchés. » (lettre du 26 juin 1787) Il

(1) H.-Guill. Hamal (1685-1752); Jean-N. Hamal (1709-1778).

(2) « Car, dit la lettre, il a été conclu avec le prince de ne recevoir plus per-» sonne qu'il ne soit appelé par le testateur (Darchis) et une lettre de sa part *(sic)* » afin d'avoir des honnestes gens et de bonnes mœurs et qui s'appliquent... »

(3) Nous modernisons ici un style, qui est parfois d'une lecture bien pénible. Nous ne parlons pas de l'orthographe ! On sait ce qu'elle était à cette époque, même chez les plus hauts personnages.

(4) RAPHAËL SANZIO, né à Urbino, en 1483, mort en 1520 ; — BERNIN (Bernini), dit le Cavalier, né à Naples en 1598, mort en 1680 ; — DOMINIQUIN (Dominico Zampieri), né à Bologne en 1581, mort en 1641 ; POUSSIN, le célèbre peintre français, né en 1594, mor en 1665.

passe son temps à copier leurs plus beaux tableaux, car « ce sont là, dit-il, les meilleurs maîtres que je puisse avoir. »

Sa santé est parfaite et ses études vont de mieux en mieux (lettre du 29 mai 1788). Mais ce qui le « fâche », c'est que la vente de ces copies ne lui apporte aucun bénéfice : il faut payer dans le palais (le palais Farnèse, sans doute) où l'on va travailler, et comme il se trouve dans Rome plus de 5,000 peintres de toutes les nations, les dépenses que l'on doit faire pour étudier « comme il faut », dépassent généralement les prix, tombés fort bas, que l'on peut recevoir pour les copies effectuées. Cela est si vrai qu'un groupe d'artistes, dont il fait partie, ont décidé de se... syndiquer pour obtenir à meilleur compte des « modèles sur nature » : l'homme leur revient ainsi à 8 écus l'an pour chacun ; quant à la femme, qu'ils ne prennent que les dimanches matin, elle ne leur coûte que 3 écus ! — Mais, malgré tout ce qu'il peut faire, il n'est pas facile à notre jeune Liégeois de nouer les deux bouts avec les 400 fr. annuels dont il peut disposer : il a dû faire, en arrivant à Rome, l'emplette de deux costumes nouveaux et de multiples accessoires de toilette un peu convenables pour paraître dignement dans les fêtes du Collége et ailleurs; il lui faut, d'autre part, entretenir par d'utiles cadeaux l'amitié de son maître particulier, le chevalier de Maron, l'un des principaux professeurs de l'Académie de France à Rome. Ce personnage ne peut-il pas lui faire beaucoup de bien, surtout cette année que notre jeune compatriote ambitionne de prendre part au concours pour le Grand Prix du Capitole, dont le sujet imposé comprenait une vaste composition à douze personnages ? Mais pourra-t-il entreprendre cette dure épreuve, vu le temps peu considérable dont il dispose et l'argent qu'il lui en coûtera ? Il n'ose encore l'espérer. En tous cas, et quoi qu'il puisse en advenir de ses projets, il travaille et il a foi en l'avenir. « J'espère, écrit-il un jour avec candeur, que Liége ne me reconnaîtra plus, et l'on verra qu'il faut étudier beaucoup pour retourner bon peintre. »

Ces lignes, pleines d'une belle confiance, dataient du 29 mai 1788; le mois suivant, le 14 juin, envoyant de ses nouvelles à son oncle maternel, le R. P. Benoît Jacquet, de l'ordre des Frères Mineurs, à Liége, il confie à son parent avec une joie profonde et l'accent de la plus pure fierté, que dame Fortune vient de lui sourire enfin, qu'il va enfin toucher au terme de ses embarras d'argent ! Et comment cela ? Ecoutons-le : « Nous venons, M. Chefneux et moi, de faire l'acquisition d'un tableau dont on ne peut estimer la valeur. *Il n'y a qu'un prince qui puisse se le payer*...! Vous aurez de la peine à y croire,... mais ce tableau est de Raphaël Durbain (*sic*), le premier peintre qui ait rendu la nature parlante... Les plus habiles peintre de Rome l'ont

estimé à quatre mille écus romains. ([1]) Je vous prie, n'en parlez pas à mon très cher pére : le prix que nous avons donné du tableau est de deux cents écus romains... Nous avons été obligés d'engager nos montres et de faire argent de tout ce que nous avons pour parfaire cette somme et nous acquitter envers la personne qui nous l'a vendu...» Et il terminait par cette déclaration dont on appréciera plus loin la véracité : «... En un mot, il est payé, et j'ai retiré ma montre avec l'argent que j'ai gagné avec des copies que j'avais faites des plus tableaux de Rome. »

... Ce sont là les dernières lignes, pour ainsi dire, qu'écrivit le bon et naïf Jean-Jacques. Moins d'un mois après, le 13 juillet, une maladie survenue soudainement emportait en quelques jours le jeune homme dans la tombe !...

Une lettre de ce Chefneux, dont le nom vient d'être cité, au père Jaspar, informait ce dernier du malheur qui l'accablait si inopinément. Peu de jours après, le 23 juillet, une autre lettre, adressée par Pollard au chanoine Hamal, confirmait la triste nouvelle. Mais, bien que la disparition prématurée de Jaspar fût par elle-même déjà suffisamment douloureuse, le proviseur du Collége liégeois, ne remplissant en cela que strictement sa mission, dut bien mettre la famille au courant de faits qui contribuèrent certainement à redoubler encore la peine des parents.

Nous apprenons, en effet, grâce aux lettres qui s'échangèrent fréquemment alors entre Rome et Liége, à connaître de plus près le Liégeois Chefneux, dont il vient d'être question et qui fut le mauvais génie de Jaspar.

Précédemment déjà, le père Jaspar avait cru devoir avertir son fils des bruits défavorables qui couraient sur le compte de son compatriote. Celui-ci, pensionnaire du célèbre Collége germanique à Rome, l'*Anima* ([2]), se trouvait en conflit avec les directeurs de cet établissement ; il apparaît même, à lire Jean-Jacques, qu'il était sous le coup d'une expulsion. Jaspar s'était, — pour son malheur, on va le voir, — « aveuglément faufilé, comme disait Pollard, avec ce Chefneux, qui était parvenu à capter entièrement la confiance de son nouvel ami, si l'on en juge par la chaleur avec laquelle notre trop confiant Jean-Jacques le défendait contre les soupçons paternels.

(1) L'écu de 100 baïoques (baïoque = un peu plus de 5 centimes), valait 5 fr. 32 ; celui de 50 baïoques, 2 fr. 60 ; celui de 20 baïoques. 1 fr. 06.

(2) Sur cette institution, on peut lire dans la revue *De Katholiek*, Leyde, t. 132, 1907, pp. 286-306, 358-380, une notice historique, d'où il résulterait que c'était une fondation d'origine néerlandaise et développée surtout par des Néerlandais (*Archives belges*. 1907, numéro du 25 novembre, p. 259). — Comment Chefneux, Liégeois, y avait-il été admis, nous ne savons.

Manquant de ressources, l'élève de l'*Anima* s'était fait fripier (ragattier) et se livrait à des trafics assez louches avec des antiquaires et marchands de bric-à-brac. C'est ainsi qu'il en était venu (nous épargnons le détail au lecteur) à détenir un tableau qu'il eut l'audace de faire passer aux yeux du bonasse et, semble-t-il, encore peu expert Jaspar pour une œuvre « de la seconde manière » de Raphaël ! En réalité, le Chefneux s'était montré aussi impudent imposteur que son compagnon s'était révélé peu connaisseur (1). La toile en question représentait une Vénus, mais d'un inconnu et sûrement point de Raphaël, ni d'une valeur de 4,000 écus. « Vous saurez, écrivait l'abbé Pollard au père de l'infortuné Jean-Jacques, que les premiers tableaux de Rome, on ne peut en trouver seulement la moitié... On est aujourd'hui trop clairvoyant. » Et il ajoutait cette réflexion qui est en situation en tout temps : «... Il n'y a que les Anglais qui payent ! » Jaspar se laissa aller à participer à l'acquisition de ce tableau. On sait ce qui arriva : toutes les économies disparurent, et sa montre en or dut être engagée au Mont-de-Piété, d'où elle ne fut pas retirée de si tôt, contrairement à l'affirmation quelque peu mensongère de son propriétaire...

Sur ces entrefaites, Jean-Jacques vint à disparaître. Chefneux et un antiquaire, qui avait aussi mis de l'argent dans cette bizarre spéculation, s'entendirent alors, comme larrons en foire, pour affirmer que leur trop crédule associé n'aurait rien eu à prétendre à la copropriété du tableau; qu'au contraire, il devait même encore, à sa mort, quelques écus ! Le comble du malheur, c'était que Chefneux était resté en possession de la reconnaissance du Mont-de-Piété.

Sollicité par le père, le proviseur du Collège dut bien s'occuper à liquider les affaires de J.-J. Jaspar. Cela ne lui fut pas facile. « Quel pot-pourri, quel galimatias », s'écria-t-il bientôt. Il lui fallut d'abord recevoir, pour agir en toute sécurité, une pièce officielle le constituant fondé de pouvoir authentique du père Jaspar, car le menteur fieffé qu'était Chefneux, se vantait partout, sans en exhiber la preuve, d'avoir reçu déjà pareille commission, et cherchait à vendre la montre ; puis il eut à intervenir auprès de ceux, fripiers et autres gens de l'espèce, avec qui Jaspar et son acolyte avaient eu des relations; il dut aussi s'occuper à se défaire au moins bas prix possible des objets ayant appartenu au défunt et dont il avait été dressé un répertoire ou inventaire (incomplet du reste, car plusieurs avaient disparu, subtilisés, insinuait-on, par Chefneux), et à renvoyer à Liége

(1) « Du premier coup, proclamait-il naïvement à son oncle, dans la lettre précitée, j'ai reconnu que c'était de Raphaël » !!

tout ce qui ne pouvait être vendu. Mais ce qui lui causa le plus de tracas, ce fut la montre engagée que le père Jaspar réclamait à cor et à cri et qu'il s'agissait d'arracher aux griffes de l'audacieux Chefneux. Celui-ci suscitait mille chicanes, les unes plus déloyales que les autres, dans le détail desquelles il nous est impossible d'entrer ici; loin d'accepter d'être un débiteur, il poussait l'audace jusqu'à se prétendre au contraire, on vient de le voir, le créancier de Jean-Jacques pour plusieurs petites sommes.

On devine l'état d'esprit où tous ses tristes incidents avaient plongé le père Jaspar. et on y compatit sincèrement; mais on comprend aussi l'espèce d'ennui qu'à la longue l'abbé Pollard ressentit de se sentir chargé d'une mission aussi peu agréable que celle de se débattre contre un aigrefin, et cela à cause d'un pensionnaire par trop bénévole. Ce sentiment d'impatience perce nettement dans un passage d'une de ses lettres au père, celle du 19 novembre. « Je puis vous assurer, M[r], que si j'avais su tout ce que je sens à présent, je ne me serais pas employé, ni embarqué à prendre soin du peu de nippes de votre fils ; car on n'a que du chagrin après avoir rendu service. » Dans une missive de juillet, Pollard avait déjà prononcé, à l'adresse de feu Jean-Jacques, le mot d'« ingrat » ajoutant : « nous avons à prétendre à ses charges 92 écus. »

Nous voyons que, par deux fois, le proviseur réclame au père de l'argent pour pouvoir dégager la montre, mais que, dans aucune lettre venue de Liége, il n'était question du moindre envoi de numéraire. Aussi le ton des lettres de Pollard devint-il avec le temps plus sec, et peu à peu les protestations de dévouement et de sympathie se font-elles plus mesurées.

Bientôt même un conflit surgit, à propos du payement des frais de funérailles. Le père Jaspar refusait de les solder, alléguant qu'ils étaient à la charge de la fondation Darchis. Cela était vrai jusqu'à un passé assez rapproché, mais, depuis quelques années, une nouvelle ordonnance, émanée des visiteurs apostoliques, avait décidé que le remboursement de ces frais incomberait dorénavant aux parents des défunts. C'est ce qui résultait clairement d'une espéce de consultation juridico-historique, rédigée par un nommé Salmon, dont nous ne devinons pas ici la qualité, et que Pollard transmettait, en la contresignant, au « maître estennier » Jaspar.

Pauvre père ! Vraiment il faut en avoir pitié ! Avoir perdu au loin un fils qui semblait donner tant d'espérances, apprendre combien tristement il a fini, devoir se débattre contre un coquin, ne plus avoir de son cher enfant que quelques minces objets de toilette, sans valeur,

n'était-ce pas assez de sujets de douleur ? Faudra-t-il encore ajouter à tout le reste des embarras d'argent, se voir acculé à la misère ?

C'est du moins ce qu'il veut faire croire à Rome, où il écrit ces lignes, bien faites pour apitoyer : « Comment voulez-vous que je paie ? Un père qui a fourni plus même que son pouvoir pour avancer (à) un fils prodigue, qui à présent est sans ouvrage par le mauvais temps et la misère qu'il y a à Liége, et dont la femme a la jaunisse et des tourments à cause de son fils et peut-être en mourra ; un homme qui cherche (comme il peut) à entretenir sa famille ? Voulez-vous me faire cette grâce de dire à M. Salmon qu'il me demande la vie plutôt que de l'argent, car dans l'état où je suis, je serais heureux d'être mort pour éviter toutes les souffrances de la vie !... »

Cette délicate et pénible contestation prit heureusement une tournure favorable aux intérêts de la famille de Jean-Jacques. M. Salmon ne voulait absolument pas céder et il y alla d'une seconde épître, encore plus sèche de ton que la première. Mais Pollard qui apparaît décidément comme un brave homme, d'un caractére conciliant, s'interposa et obtint que, pour contenter M. Salmon, le peu d'argent qu'avait donné la vente des « nippes » serait déposé au mont-de-piété pour servir à garantir en tout ou en partie le payement des frais de funérailles. « La maladie de votre fils, écrivait le proviseur, le 21 février 1789, a coûté plus de 50 écus en terme de 8 jours, et nous ne pouvons pas endetter la maison pour faire plaisir. Mais finissons cette contestation. A l'avenir, tous ceux qui auront le malheur de mourir au collége, ils seront obligés de payer les funérailles (*sic*) ; la loi est positive et a été ratifiée par le pape. »

Quelques mois après, nous l'apprenons par la dernière lettre que nous possédons de Pollard, 24 juin, les « coquineries » du fameux Chefneux étaient enfin dévoilées au grand jour. Non-seulement il fut chassé du collège de l'*Anima*, mais une ancienne affaire de vol, commis au détriment d'un religieux liégeois, étant revenue sur l'eau, le gouvernement romain ouvrit une instruction secrète contre lui. Pour comble d'ennui, il se vit même accusé d'avoir voulu « séduire » les jeunes gens du collège germanique et les enrôler dans la compagnie des... Francs-Maçons, dont il disait faire partie ! L'Inquisition, rapportait Pollard, cherchait à s'emparer de sa personne !

Tout cela soulageait la conscience publique et devait bien faire plaisir au père Jaspar, mais... ne faisait pas revenir la montre en or de Jean-Jacques entre les mains de Pollard...

Ce dernier se décida donc à faire citer en justice Chefneux, et il obtint une « saisinne » contre lui. Vains efforts ! Sa paie à l'*Anima* ne pouvait plus être retenue, puisqu'il venait d'en être chassé ; d'autre

part, il allait quitter Rome d'un instant à l'autre... Que faire ? Que Jaspar « relève » moyennant 5 écus (toujours payer !) la « saisinne » délivrée à Rome, pour qu'il puisse s'en prévaloir à Liége, où Chefneux jouit d'une prébende à Cornillon, dont on pourrait retenir le revenu ; ou, ce qui serait le mieux, que le frère de l'escroc, qui est un fort honnête homme, lui, termine à l'amiable cette épineuse affaire.... Tels étaient, en fin de compte, les derniers conseils que Pollard croyait pouvoir donner au père de Jean-Jacques.

Nous ne savons comment se termina cet imbroglio ; mais nous sommes certain que Chefneux garda la belle montre en or....

Et ainsi se termina fort probablement la lamentable histoire d'un jeune Liégeois à Rome. Puisse-t-elle entraîner sa moralité pour tous les prix de Rome, présents et à venir, qui vivront à Rome ou.... ailleurs !

Félix MAGNETTE.





Le curé et le veau

Facétie populaire namuroise (1)

Gn-aveûve on côp dins on pôve viladje des Ardènes, do timps do vî Bondiè, on vî pôve curé, sourd come on canon, et avou ça nin co trop malin.

Il esteûve one miète rintré èn ofance.

I n 'aveûve pont d'meskène : i vikeûve tot seû èt fieûve tot s' mwinnadje li-minme.

I n'saveûve nin conter les djoûs. Quand par hasard i-gn-aveûve one messe dins l' samwinne, c'esteûve li madjustêr quèl vineûve huquer pace qu'i n' si rapèleûve di rin.

Mais il aveûve one pouye qui lî pcneûve on-ou tos les djoûs :

I les aurdeûve dins on p'tit caté di strain èt quand èlle ènn aveûve ponu chîj, i saveûve qui l' lèddimwin sèreûve dîmègne.

Li pôve biesse vineûve tos les djoûs au matin saut'ler su l' choû di s'

Il y avait un coup dans un pauvre village des Ardennes, du temps du vieux Bondieu, un vieux pauvre curé, sourd comme un canon, et avec ça pas trop malin.

Il était un peu rentré en enfance.

Il n'avait pas de servante : il vivait tout seul et faisait tout son ménage lui-même.

Il ne savait pas compter les jours. Quand par hasard il y avait une messe dans la semaine, c'était le clerc qui venait l'appeler parce qu'il ne se rappelait rien.

Mais il avait une poule qui lui pondait un œuf tous les jours.

Il les gardait dans un paneton de paille, et quand elle en avait pondu six, il savait que le lendemain serait dimanche.

La pauvre bête venait tous les jours matin sauter sur le giron de son

(1) M. Lambillion, le vaillant conteur wallon, l'auteur du savoureux recueil dont il fut parlé ici même (t. XVI, 1905, p. 182), a bien voulu conter pour *Wallonia*, à notre collaborateur, M. Alphonse Maréchal, une de ces vieilles histoires, comme il en sait par centaines. Il n'a pas eu besoin de puiser au fond de son sac. L'histoire facétieuse qu'on va lire, rappelle celle du copère et des petits chats (ci-dessus, t. I, p. 148), et par son sel particulier, nous reporte à l'époque où la simplicité et la sincérité d'esprit étaient générales, où l'on savait rire de toute chose drôle sans les arrière-pensées qui sont comme le revers de nos « convenances » contemporaines. Nous publions le récit du conteur tel qu'il l'a en quelque sorte dicté, dans la vieille langue dont il possède à fond le vocabulaire si pittoresque.

maisse èt lî fieuve one litanîye di cod-codak po lî anoncî qu'elle lî aveûve fait on novia ou.

Mais on côp, èl saison do way'-madje, li pouye a d'mèrè on djoû sins ponre, èt ons esteûve arivè li dîmègne èt i gn-aveûve qui cinq ous dins l' catè.

Li curé pinseûve donc qu'on n'es-teûve seûlemint qui l' sèmedi au matin. Et, maugrè qui l' maurlî soneûve èchone pol grand-messe, a tot spiyî dispeû one dimèye heûre, li curé, qui n'ètindeûve nin, n'a-leûve nin a l'èglîje.

Vola qu'aviès dîj heûres li ma-djustêr acourt po vôy poqwè qui l' curé ni v'neûve nin tchanter messe. Et i troûve li pôve vî home achîte au mitan del coujène, qui r'fieûve ses vîs solès.

— Èh bin, Mossieû l' curé, lî cwarnèye-t-i a l'orèye, est-ce qui vos n' vinoz nin tchanter messe ? Totes les djins vos ratindnut.

— Est-ce qu'i-gn-a on service ci samwinne ci ? dist-i l' curé.

— Non, c'est grand-messe qu'i faut v'nu tchanter.

— Mais, ç' n'est nin dîmègne audjourdu : nosse pouye n'a co ponu qui cinq ous !

— Qui l' pouye vaye aus cint diales! dist-i l' madjustêr...! tot l' monde vos ratint; acouroz bin rade.

Et l' pôve vî curé r'met bin vite ses solès en roviant do côper l' tchètia qui pindeûve a s' talon.

Et il ècourt a l'èglîje ossi vite

maître et lui faisait une litanie de *cod-codak* pour lui annoncer qu'elle lui avait fait un nouvel œuf.

Mais un coup, dans la saison de la mue, la poule est restée un jour sans pondre, et on était arrivé le dimanche et il n'y avait que cinq œufs dans le paneton.

Le curé pensait donc qu'on n'était seulement que le samedi au matin. Et, bien que le chantre sonnât ensemble [1] pour la grand'messe, à tout briser, depuis une demi-heure, le curé, qui n'entendait rien, n'allait pas à l'église.

Voilà que vers dix heures, le clerc accourt pour voir pourquoi le curé ne venait pas chanter messe.

Et il trouve le pauvre vieil homme assis au milieu de la cuisine, qui refaisait ses vieux souliers.

« Et bien, monsieur le curé, lui corne-t-il à l'oreille, est-ce que vous ne venez pas chanter messe ? Toutes les gens vous attendent.

— Est-ce qu'il y a un service [2] cette semaine? dit le curé.

— Non, c'est grand'messe qu'il faut venir chanter ?

— Mais ce n'est pas dimanche aujourd'hui : notre poule n'a encore pondu que cinq œufs!

— Que la poule aille aux cent diables! dit le clerc, tout le monde vous attend, accourez bien vite ! »

Et le pauvre vieux curé remet bien vite ses souliers, en oubliant de couper le ligneul qui pendait à son talon.

Et il court à l'église aussi vite

(1) « Sonner ensemble », sonner les deux cloches à toute volée, comme on fait toujours pour annoncer la grand'messe.

(2) « Service », messe d'obsèques ; en général : messe solennelle pour le repos d'un mort.

qui ses viyès djambes el p'linn't pwarter.

En-z-intrant il esteûve sûvu pa Tantèche, one viye rentière di quatrè-vints ans.

Èt au mitan d' l'èglîje li viye comère vint a passer su l' tchètia qui pindeûve au talon do curé.

Li pôve vî home qui n' tineûve nin fwârt su ses guîyes, si staure tot au long èt l'viye comère tchait su s'dos.

Èt l' madjustêr acourt po les r'lèver tos les deûs.

Èt l' curé en brèyant écourt dins l' sacrestiye :

— Mon Diè ! maurli, qué malheûr ! dist-i.

— Estoz blessé, Mossieû l' curé ?

— Non, respont l' curé. Mais l' quèk est-ce qu'est plin, do cink qu'est d' zeû ou do cink qu'est d'zos ?

— Bin ç'est todis l' cink qu'est d'zos, dist-i l' maurlî.

— Bin alôrs', dist-i, i va awè on fameûs scandale dins l' parotche : dji pou bin m' sauver.

Èt maugrè les r'montrances do maurlî, li curè spite èvôye.

que ses vieilles jambes le pouvaient porter.

En entrant, il était suivi par Françoise, une vieille rentière de 80 ans.

Et au milieu de l'église, la vieille vint à passer sur le fil qui pendait au talon du curé.

Le pauvre vieil homme, qui ne tenait pas fort sur ses quilles, s'étale tout au long et la vieille commère tombe sur son dos.

Et le clerc accourt pour les relever tous les deux.

Et le curé en pleurant s'encourt dans la sacristie.

« Mon Dieu ! clerc, — quel malheur !

— Êtes-vous blessé, M. le curé ?

— Non, répond le curé. Mais lequel est-ce qui est plein, celui qui est au-dessus ou celui qui est dessous ?

— Mais c'est toujours celui qui est dessous, dit le clerc.

— Ben alors, dit-il, il va y avoir un fameux scandale dans la paroisse : je peux bien me sauver ! »

Et malgré les remontrances du clerc, le curé file.

⁂

Come li viladje esteûve fwârt sitaurè et qui l' curé n' saveûve nin roter rwèd (ons esteûve aus coûrts djoûs), il esteûve causu nait quand il a stî arivè au d'bout do viladje.

Il estait fwârt nauji èt il avait frèd èt i s' dimandeûve ou-ce qu'il aleûve passer l' nait.

Au bwârd d'one ruwale, il avise on for qu'est co tot tchôd : on v'neûve seûlemint do rôster les pwins.

Gn-a l' curé s' dit : vola one boune

Comme le village était fort étendu, et que le curé ne savait pas marcher vite (on était aux courts jours) il était presque nuit quand il a été arrivé au bout du village.

Il était fort fatigué, et il avait froid et il se demandait où il allait passer la nuit.

Au bord d'une ruelle, il avise un four qui est encore tout chaud : on venait seulement d'ôter les pains.

Le curé se dit : voilà une bonne

place por mi passer l' nait. I rôsse si mantia èt il intère o for.

V'la qu'aviès trwès heûres au matin li vatche des djins del maujone vint a vêler èt l'home dit a s' feume :

— È wous' qui nn' alans mète nosse via po passer l' resse del nait? i fait frèd èt i tronne tot su ses pates.

— Si nos l' mètrinnes o for, don? dist-èle li comère; il est cor on miète tchôd èt au matin i sèreûve tot r'sètchi.

Èt il è vont mète li via o for.

Èt l' curé qui dwarmevûe n'a rin ètindu èt les payisans n'ont rin vèyu.

Avou les airèyes do djoû li curé s'a rèwèyî.

Èt li prumère idèye qui lî vint, c'est d' sinte autoû d'li po vôy ou-ce qu'il esteûve, èt i met s' mwin su l' via.

« C'est ça ! vola l' malheûr arivé ç' côp ci, dist-i, vo-m-la dèshonoré ! »

Èt au momint qui l' comère douvieûve l'uch di s' maujone, li curé sôrteûve foû do for, èt pressé do couru èvôye, i roviye si mantia. Mais l' comère quèl riconèt tot d' swîte, criye après li :

— Hê, Monsieû l'curé, vos avoz rovî vosse mantia !

— Ç' n'est rin, dist-i; sèrè po fé one camisole au via.

place pour moi passer la nuit. Il ôte son manteau et entre dans le four.

Voilà que vers trois heures du matin, la vache des gens de la maison vient à vêler et l'homme dit à la femme :

« Où allons-nous mettre notre veau pour passer le reste de la nuit ? Il fait froid et il tremble sur ses pattes.

— Si nous le mettions dans le four, donc ? dit la commère, il est encore un peu chaud et au matin il sera tout séché. »

Et ils vont mettre le veau au four.

Et le curé qui dormait n'a rien entendu et les paysans n'ont rien vu.

Avec l'aube du jour le curé s'est réveillé.

Et la première idée qui lui vient c'est de sentir autour de lui pour voir où il était, et il met la main sur le veau.

« C'est ça, voilà le malheur arrivé ! Cette fois, dit-il, me voilà déshonoré ! »

Et au moment où la commère ouvre la porte de sa maison, le curé sortait du four, et pressé de s'enfuir, il oublie son manteau.

Mais la commère qui le reconnaît tout de suite, le hèle :

« Hé, Monsieur le curé, vous avez oublié votre manteau !

— Ce n'est rien, dit-il, ce sera pour faire une camisole au veau.

J.-L. LAMBILLION.



Légendes chrétiennes

I.

Saint Léonard

LÉGENDE DE PROUVY-JAMOIGNE

Saint Lînà ètot in brigand qui vicot da ine aforèt.
Il avot trouvé 'ne peume sauvatche.
I l'è mins das la bore d'in vî âbe, a dijant :
« Su t' t'amàdes, dju m'amadrâs. »
In pô pus lon, il è aperçu in tchèrtî qu'ètot ahotèy avu s' tchè.
Il î court pou l'âdi.
Mais l'tchèrtî l'avot r'couneu. Crwayant quu Lînà v'no pou l'tuèy, prèt sa hatche et s' lî code la tête.
Lu saint avot in frére qui fot pênitance das l'désèrt.
C'ètot ine andje qui lî aportot sa neuriteûre.
Çu djou là, l'andje é arivèy pus taurd quu d'habitude
Lu solitaire lî d'mande pouquoi.
« Dj'â tè mouné l'âme du vot' frére au ciel.
— Et mè, qu'est-ce quu dj'âra ? V'là si longta quu j' sèrve lu bon Dieu !
— Vous, vous s'rè dané ! » dit-èle l'andje.

Conté par mon pére, à Prouvy-Jamoigne.

LUCIEN ROGER.

TRADUCTION. — Saint Léonard était un brigand, qui vivait dans une forêt.
Il avait trouvé une pomme sauvage.
Il l'a mise dans le creux d'un vieil arbre, en disant :
« Si tu t'amendes, je m'amenderai. »
Un peu plus loin, il a aperçu un charretier qui était embourbé avec son char.
Il y court pour l'aider.
Mais le charretier l'avait reconnu. Croyant que Léonard venait pour le tuer, il prend sa hache et lui coupe la tête.
Le saint avait un frère qui fesait pénitence dans le désert.
C'était un ange qui lui apportait sa nourriture.
Ce jour-là, l'ange est arrivé plus tard que d'habitude.
Le solitaire lui demande pourquoi.
« J'ai été mener l'âme de votre frère au ciel. »
— Et moi, qu'est-ce que j'aurai ? Voilà si longtemps que je sers le bon Dieu !
— Vous, vous serez damné ! dit l'ange.

II.

Saint Job

Légende de Court-Saint-Étienne

C'estot dins l'timps dèl rinne Mari-Térése.

Quate musiciens riv'ninne d'awè sti djouwer al fièsse di Biamont.

C'estot trwès fréres di Franc'ni et onk di leûs comarâdes, Djilain Cat'lain, dè Ruchau.

I fiéve on bia clér de lune.

Arrivés a Pin'tchau, is vwèynut, sus on' ancinî, on vîs bribeû, mau habiyî, qu'avot s' côrps couvru d'maus.

I n' dwârméve né, i grètéve ses maus qui chôpyine fwârt.

« Hè la, l'homme ! crie onk dès trwès fréres. On dirot qui t' djouwes dèl gawe ! Atinds, n's alans t' doner on' air de violon, ça va mia, ti poûrès danser ! »

Et les trwès fréres, trwès glawines, si mètnu a djouwer l'pus èfoufiante de leûs danses, po s' moquer dèl vîs homme.

Quand is ont ieu fait, l'ôte musicien, Djilain Cat'lain, qu'estot on bon cœûr, prind a s' toû s'violon et dit :

« Vî homme, mi, dj'vas djouwer one saqwè po vos consoler. »

Et vo-l-la en train d'fé ètinde le pus bia des airs qu'i con' chève.

Tot d'on côp, le bribeû arache des crapes dju d' sès maus, et lès tape sus l'violon d'a Djilain.

Traduction. — C'était du temps de la reine Marie-Thérèse.

Quatre musiciens revenaient d'avoir été jouer à la fête de Beaumont *(hameau de Lasne)*.

C'étaient trois frères de Franquenies *(hameau de Mousty, commune de Céroux-Mousty)* et un de leurs camarades, Ghislain Cattelain, du Ruchaux *(hameau appartenant par moitié aux communes de Court-Saint-Etienne et Mont-Saint-Guibert)*.

Il faisait un beau clair de lune.

Arrivés à Pinchart *(hameau d'Ottignies)*, ils virent sur un fumier, un vieux mendiant, mal habillé, qui avait le corps couvert d'ulcères.

Il ne dormait pas, il grattait ses ulcères qui chatouillaient fort.

« Hé là, l'homme! cria l'un des trois frères. On dirait que tu joues de la guimbarde. Attends, nous allons te donner un air de violon, ça va mieux, tu pourras danser. »

Et les trois frères, trois railleurs, se mettent à jouer la plus entraînante de leurs danses, pour se moquer du vieillard.

Lorsqu'ils eurent fini, l'autre musicien, Ghislain Cattelain, qui était un bon cœur, prend à son tour son violon et dit :

« Vieillard, moi, je vais jouer quelque chose pour vous consoler! »

Et le voilà qui fait entendre le plus beau des airs qu'il connaissait.

Tout-à-coup, le mendiant arrache des croûtes de ses ulcères et les jette sur le violon de Ghislain.

Mirauke !

Chacone dės crapes ėstot 'ne grande pìje d'ôr : i-gn-ènne avot 'ne dozinne.

Vwèyant ça, les trwès fréres voul'nut ossi fé honeûr al vîs pôve.

C'ti-ci tape co des crapes sus les violons.

Mins ç' côp-ci, les crapes brûlinent comme des rodjès bréches, et les violons ont sti trawés.

Comme les trwès fréres si tourmètinent, li bribeû a disparètu.

C'estot saint Djob !

Adon les quate musiciens ont continuwé leû vôye, pus pèkes onk qui l'ôte, sins n'pus wèsu causer, et Djilain sins s'permète di compter sės pîjes d'ôr.

Passé Franc'ni, aprés d'awè quité ses comarâdes, i sint qu'il ėstot comme percé nauji, et qu' c'estot s' potche ou ç' qu' estinent ses caurs qui div'néve todis pus pèsante.

Novia mirauke !

El place d'one dozinne di pîjes, Djilain ènne avot cint, deûs cints, trwès cints, et todis comme ça d' pus djusqu'a ç' qu'il a sti arivé au Ruchau, one dimèye heûre aprés.

Il estot ritche, et c'èst ainsi qu'il a plu ach'ter des terres et one pitite cinse qu'i-gn-a co on batimint qu'i d'mère.

Conté par Mme Marie-Catherine Debroux, veuve de Dieudonné-Joseph Rosy, née le 7 mai 1829, au Ruchaux, où elle habite encore. Cette dame, descendante de Ghislain Cattelain, tient le récit de ses parents.

Adolphe MORTIER.

Traduction. — Miracle !

Chacune des croûtes était une grande pièce d'or : il y en avait une douzaine.

Voyant cela, les trois frères veulent aussi faire honneur au vieux pauvre.

Celui-ci jette encore des croûtes sur les violons.

Mais cette fois-ci, les croûtes brûlaient comme des braises rouges, et les violons ont été troués.

Comme les trois frères se tourmentaient, le mendiant disparut.

C'était saint Job !

Alors les quatre musiciens continuèrent leur route, plus intrigués l'un que l'autre, sans plus oser parler, et Ghislain sans se permettre de compter ses pièces d'or.

Après avoir dépassé Franquenies et avoir quitté ses camarades, il sent qu'il était comme tout fatigué, et que c'était sa poche, où était son argent qui devenait de plus en plus lourde.

Nouveau miracle !

Au lieu d'une douzaine de pièces, Ghislain en avait cent, deux cents, trois cents et ainsi toujours davantage, jusqu'à son arrivée au Ruchaux, une demi-heure plus tard.

Il était riche, et c'est ainsi qu'il a pu acheter des terres et une petite ferme, dont il reste encore un bâtiment.

III.

Sainte Barbe

LÉGENDE DU BAS-CONDROZ

Sainte Barbe avait deux sœurs mariées. Et le père engageait aussi Barbe à prendre un époux. Mais jamais elle ne voulut y consentir. C'est pourquoi son père l'enferma dans une tour où elle resta pendant quarante jours.

Après ce temps, son père vient voir ce que fait Barbe. Il entend chanter des cantiques. Il entre et demande :

« Que faites-vous, Barbe ?

— Je chante des cantiques.

— Qui vous a donné de la nourriture ?

— Je ne mange pas, je bois, c'est mon ange gardien qui me procure la boisson. »

Le père sort. Quand il a fait quelques pas, le tonnerre se fait entendre, la foudre tombe et tue le père de sainte Barbe, qui fut tellement impressionnée qu'elle mourut immédiatement.

C'est pour ce motif qu'on invoque Sainte-Barbe pour la mort subite.

Recuelli à Ramioul-Ramet, par François-J. RENKIN,
et communiqué par lui, le 23 octobre 1893.

IV.

Les douze Apôtres

Ce que je vais vous raconter se passait trois cents ans avant que Jésus-Christ ne vienne au monde.

En Judée, vivait une brave mère de famille qui avait douze enfants. Elle était si pauvre, si pauvre, qu'elle ne savait comment faire pour les nourrir tous Cependant la seule chose qu'elle demandait au bon Dieu tous les jours dans ses prières, c'est que tous ses enfants vécussent encore quand le Seigneur viendrait sur terre.

Comme la misère de la brave femme devenait toujours plus grande, un beau jour elle se vit obligée d'envoyer tous ses gamins travailler au loin, pour gagner leur vie.

Pierre était parti le premier. Il était déjà à une bonne journée de marche quand il est obligé de traverser un grand bois. Se voyant tout seul, il a peur et regarde de tous côtés pour trouver un chemin qui le menât hors du bois. Mais, rien ! Plus il avance et plus il s'égare dans les arbres.

Alors, il sent la faim qui le démange, et rien à manger. A peine a-t-il la force de se tenir sur ses jambes.

Enfin il devient si faible qu'il se laisse tomber au pied d'un arbre et reste couché là, se pensant déjà dans les bras de la mort.

Mais tout-à-coup apparaît près de lui un enfant d'une grande beauté et gentil comme un ange. Il frappe des mains pour éveiller le petit Pierre. Au troisième coup, celui-ci ouvre les yeux, lève la tête et regarde.

— Pourquoi, lui dit l'enfant d'une voix douce, pourquoi êtes-vous si accablé ?

— Ah! répond Pierre, je marche à travers le monde pour pouvoir gagner ma vie en travaillant, pour attendre ainsi le jour où le Sauveur doit venir sur la terre; je veux le voir, on me l'a toujours promis.

— Venez avec moi, répond l'enfant, vous aurez ce que vous désirez.

Il prend Pierre par la main et le conduit dans la fente d'une roche qui était là tout près.

En y entrant, Pierre restait ébahi de saisissement, tellement il faisait beau. Tout était garni d'or, d'argent et de diamants, tout resplendissait — et il vit, au milieu de la place, douze berceaux d'or massif, mis l'un à côté de l'autre.

— Couchez-vous dans le premier berceau et dormez un peu, je vous bercerai, lui dit l'enfant.

Pierre obéit, le petit se met à chanter doucement, et il berce tant Pierre, que celui-ci s'endort.

Un peu après, arrivait un de ses frères, qu'un ange protecteur avait amené dans la roche. L'enfant le met dans un berceau et fait de même que pour Pierre. Et ainsi tous les frères sont arrivés tour à tour, et ont été mis dans les douze berceaux d'or.

Leur somme a duré trois cents ans, jusqu'à la nuit où le Sauveur est venu au monde dans l'étable de Bethléem.

Alors, ils se sont éveillés au même moment que Jésus est venu sur terre. Ils ont voyagé partout avec lui, et ils ont été appelés *les douze apôtres*.

Conté à Wihenne lez-Beauraing, par Mme Henri Dupuitreux, âgée de 83 ans.

Léon PIRSOUL.



LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

Croquis

I.

Les Coquilles d'œufs

La veille au soir, revenant de sa promenade quotidienne sur la grand'route — où ses yeux sournois aiment à surprendre les couples musant le long des peupliers — Madame Pirot a découvert à l'entrée du bourg, juste au pied d'une haie, quelques coquilles d'œufs éparses sur un vague tas d'ordures.

Jardins et champs étaient déserts, et pas une âme sur la route ; vite Madame Pirot s'est accroupie, a empilé fébrilement dans son tablier les coques brisées, puis a regagné le logis d'un pas pressé afin d'éviter toute rencontre et de pouvoir cacher sa trouvaille en un coin de cuisine avant que son homme ne rentre du cabaret.

Et maintenant en cette chaude après-midi de juin, debout sur le pas de sa porte, elle inspecte à droite, puis à gauche, avec une lenteur dissimulatrice, la rue silencieuse où le soleil découpe une étroite bande d'ombre devant les maisons d'en face.

Pas un passant, personne sur les seuils, nul voisin dans les potagers. Tous ceux qui ne sont point aux champs font leur sieste, ou dans la fraîcheur de l'arrière-chambre attendent pour prendre l'air un instant plus propice. Et la rue entière semblerait morte, n'étaient les récitations monotones des enfants qui de l'école proche parviennent confusément par la fenêtre ouverte jusqu'à Madame Pirot.

Celle-ci rentre un instant et l'oreille aux aguets s'assied à la table de bois blanc sur laquelle se trouvent préparées les coquilles d'œufs qu'un lavage sommaire a débarrassées des taches de boue.

Dans les flots de soleil qui s'engouffrent par la porte béante, des mouches par milliers vibrent et bourdonnent, tachettent panneaux et murailles de leurs incessants picottements, agacent le cou, les mains

et les joues moites de Madame Pirot. Mais, toute aux écoutes, elle les sent à peine et sans fin, les chasse, d'un même geste machinal.

Au dehors, tout-à-coup un bruit de pas s'est fait entendre.

Madame Pirot se redresse et palpitante va reprendre son poste ; un faneur attardé s'avance, pipe à la bouche et faux luisante sur l'épaule.

La mine enjouée de Madame Pirot se renfrogne ; mais là-bas, au bout de la rue, ses petits yeux perçants que protège sa main en visière ont aperçu la haute et maigre silhouette, cimée d'un chapeau de paille à large bords, du notaire que la notairesse accompagne, projetant sur le pavé le petit cercle d'ombre de sa rotondité massive.

Madame Pirot s'épanouit : courant à la table, elle rafle hâtivement les coquilles dans son tablier dont elle tient d'une main les deux cornes. La voilà prête ; elle tend l'oreille pour mieux se rendre compte de l'approche des promeneurs.

Le pas lourd et cadencé du faneur a résonné plus fort devant la porte ouverte...

» Ils doivent être pres du jardin Roufflart « pense Madame Pirot... » Ils passent devant l'école...»

Cette fois, elle perçoit distinctement le rythme inégal de leur marche.

Voilà l'instant.

Madame Pirot se rapproche de la porte, guette par la fenêtre aux rideaux de mousseline l'arrivée du couple, et juste au moment précis où le notaire et sa femme vont passer devant sa maison, elle se montre sur le seuil, comme par hasard, salue d'un sourire qui sous son nez crochu étire en grimace ses lèvres minces, et d'un geste négligent — en ménagère chez qui les hécatombes d'œufs sont chose familière — épand sur la chaussée les coquilles qui s'éparpillent et roulent avec un bruit sonore sur les pavés inégaux.

II.

La Robe nouvelle

Bimbam... bimbam... bimbam... scande par à-coups réguliers, à travers la rumeur du bourg, la grosse voix de la cloche de l'école communale.

Guilign... guilign... guilign... tinte à son tour, plus aiguë et plus frêle, la sonnerie d'appel de l'école des sœurs.

Et par les champs, les rues et les venelles, le long des haies fraîches encore de rosée ou de vieux murs dont les crépis s'émiette sous la tambourinade des règles, de la vie surgit et passe, des rires

s'éparpillent, de confus bavardages dominent le bruit des sabots et des souliers ferrés.

C'est l'heure coutumière où la grande silhouette de Madame Pirot s'encadre en la baie de la porte. Mains croisées sur le ventre dont la convexité propice soutient les seins affaissés, lèvres étirées sous le nez qui se busque, les petits yeux clignotant sous les cils pâles, elle regarde passer bambins et fillettes, inspectant la tenue, scrutant les gestes, commentant les groupements du jour, épiant les propos sous son masque d'indifférente digestion.

La petite Hacart passe, mordant à même une épaisse tartine de sirops de poires :

« N'est-ce pas une honte ? » pense Madame Pirot « Bourrer ses enfants de sirops quand on manque chez soi du nécessaire... »

Un des gamins du cantonnier se rend en classe en compagnie du fils du docteur :

« Comment le docteur tolère-t-il que son garçon s'encanaille de la sorte ? » bougonne Madame Pirot.

Mais là-bas, au détour du chemin, un bruit de voix s'élève, des injures se croisent, des coups de règle s'échangent... Les yeux de Madame Pirot s'allument, suivent en pétillant les phases de la lutte ; et comme l'un des combattants perd l'équilibre sous le choc d'un cartable habilement manié :

« C'est bien fait ! il n'a que ce qu'il mérite » clame-t-elle à une voisine. « Ce gamin du receveur fait vraiment trop d'embarras. »

Au seuil des deux écoles, sont apparues la cornette blanche d'une sœur, la silhouette famélique de l'instituteur : Les musards se hâtent et dans la rue plus calme s'espacent les retardataires.

Madame Pirot, avant de rentrer, jette un coup d'œil à droite, un coup d'œil à gauche : son panier d'écolière au bras, une fillette se presse, vêtue d'une robe de gros drap bleu.

— « Bonjour, Madame Pirot » dit la gamine.

— » Quelle belle robe tu as aujourd'hui, répond Madame Pirot, avec un mielleux sourire. « Laisse donc voir de plus près... Qui est-ce qui te l'a donnée ? »

— « Maman », dit la gamine, qui tente de s'esquiver pour éviter d'être en retard.

Mais Madame Pirot a saisi le bas de la robe qu'elle tâte et retourne pour juger de l'épaisseur et de la qualité du drap ; et tandis que l'enfant inquiète jette un coup d'œil vers l'école dont la porte vient de se refermer, Madame Pirot soulève doucement la jupe, et d'un prompt regard connaisseur, expertise sournoisement les dessous...

Auguste VIERSET.



Les Graveurs Liégeois

A l'Hôtel d'Ansembourg, un rare artiste, l'aquafortiste François Maréchal, classe les collections de gravures que la Ville de Liége y a déposées; il y retrouve l'histoire de nos vicissitudes. Malgré le gouvernement paternel des princes-évêques, célébré par M. Jules Helbig, Liége ne fit jamais vivre un grand artiste; la plupart s'exilèrent, les autres acceptèrent de végéter et leur génie pâlit comme une plante aux frimas.

Au cours de ses recherches laborieuses, Maréchal a plus d'une fois éprouvé l'émotion que provoquent des splendeurs inattendues, et s'il se méfiait d'éloges partiaux, il a senti ses préventions s'évanouir au contact de la réalité.

Elle est triste et belle, cette réalité. Durant quatre siècles, notre cité a produit de remarquables graveurs, et c'est aujourd'hui seulement qu'une faible partie de leur œuvre est réunie et offerte à l'éducation du public; et quel dévouement ne fallut-il pas pour réunir ces jalons de la route glorieuse, placés au loin, par les déracinés que furent nos maîtres burineurs !

Ni l'école de Bruges, ni celle de Gand, ni celle de Bruxelles, n'ont eu cette continuité de hauts talents pendant une période aussi longue, et il faut que cette terre, dont parlent dédaigneusement, je crois, certains érudits à l'esprit particulariste, engendrât bien naturellement les artistes pour que leur lignée s'y prolongeât sans défaillance à travers quinze générations, alors que tous, aprés avoir souri leur première enfance sur nos coteaux, s'en allaient œuvrer et mourir loin du sol natal !

Forment-ils une école? demandions-nous à Maréchal. Il nous répondait que non. Et il avait raison. On pourrait répondre que oui.

Et l'on n'aurait pas moins raison : je ne fais pas du paradoxe ; je me garde tout au plus de voir l'idée sous une seule face.

Non, ils ne forment pas une école. Et comment voudriez-vous qu'ils représentent un bloc de traditions et de procédés ? Lombard n'est pas le maître des de Bry ; Valdor, n'a pas étudié sous un disciple de Lombard, ni Varin et Natalis d'après Valdor, ni Duvivier chez l'un d'eux, ou Demarteau avec Duvivier. Ils ont pris quelques leçons au pays, se sont perfectionnés à l'étranger, sont revenus chez eux, assez pour y trouver la vie terne et sans issue, et sont repartis. Les de Bry sont des maîtres allemands, Lombard est d'abord un classique italien, Valdor, Varin, Duvivier, les Demarteau, vivent en France et sont Français. Quoi de comparable à cette école de Venise où d'Antonello de Messine à Tiépolo et Rosalba, l'éducation du peintre se forme sur la lagune, dans les palais et les ateliers exubérants ? Quoi de comparable à cette Bruges qui eut sa cour, où vinrent, par dilection, s'établir les artistes du quinzième siècle ? Nos graveurs sont trop divers pour former une école.

Faut-il donc manquer d'originalité pour constituer un groupe d'artistes, répondra-t-on ? et reconnaîtrez-vous l'école aux signes qui distinguent le troupeau ? Sans doute, les conditions furent, pour les nôtres, les plus défavorables. Dispersés, ils ont reflété des races diverses et appris des manières différentes. Mais de Bry a-t-il la rudesse et la naïveté allemande que Durer a marquées pour les siècles à venir ? Lombard et Suavius ont-ils l'aisance noble, tragique et sensuelle des italiens ? Valdor et Demarteau ont-ils la légèreté, la frivolité françaises ? C'est Watteau, un peintre du Nord, qui inspire le mieux Demarteau. Et pour que ces notations ne restent pas négatives, il suffit de les dire avec d'autres mots ; plus de finesse que l'art allemand, plus de calme et de force soulignée que l'art italien, plus de sérieux et de lourdeur que l'art français ; toujours un travail soigné, une ligne élégante, une couleur sobre ; un haut esprit de synthèse, puisque jamais la minutie du trait ne nuit à la clarté, à la légèreté ou à la force de l'ensemble. Et n'est-ce pas l'indice d'un tempérament très ferme, très vivace, particulier à notre race ? Notre peuple se distingue par un sentiment qui est à lui : les artistes qu'il enfante à chaque génération forment une école.

Aucun d'eux n'a laissé d'héritiers, nous dit Maréchal, et il faut bien le croire, puisque son œil parfait l'a constaté. Soit ! Mais si nous argumentions, n'y verrions-nous pas une preuve de plus que nos artistes forment une école ? Songez donc : ils vivent à l'étranger. C'est qu'ils étaient bien restés eux-mêmes, puisque leur talent, s'est altéré au burin de leurs élèves.

Qu'il serait intéressant et quelle subtile étude de psychologie sociale cela ferait, de rechercher le mélange, dans chacun de ces talents, de l'esprit original et du milieu imposé par les circonstances! mais qu'il serait difficile de montrer comment la légèreté de l'esprit wallon s'empreint de gravité chez de Bry père, au contact teuton, combien elle s'avive chez Demarteau, à la vie de Paris, et à quel équilibre l'un et l'autre s'arrêtent! A suivre les mouvements de leur balancier moral, on retrouverait la chronologie des œuvres de l'artiste.

Aucun d'eux, peut-être, ne fut homme de génie à l'égal de Durer ou de Rembrandt. Nous ne devons point sans doute nous en tenir pour humiliés. De tels colosses sont rares dans l'histoire du monde. Et on pourrait soutenir que l'Europe n'en compte pas un pour le moment. Il s'y trouve pourtant pas mal de grands artistes dont les noms laisseront une trace dans la mémoire des hommes. Ainsi des nôtres lorsque nous aurons fait pour eux ce que nous leur devons.

Ils furent d'une admirable souplesse. Italiens avec Michel Ange ou Titien, Allemands à Francfort, Français à Paris, ils prouvèrent un génie vif et intelligent. En eurent-ils les défauts ? J'ai entendu dire que la faculté d'adaptation supposait un caractère en dehors, et moins profond qu'ingénieux, moins sérieux que léger. S'il était vrai, nécessité fait loi, que peut bien faire un peuple isolé, faible, un artiste qui s'expatrie ? Risquant une supposition très hardie, — nous la donnons pour telle — ne pourrait-on penser qu'un gouvernement théocratique est défavorable au développement moral d'un peuple *frondeur ?* Il lui parle gravité, et l'autre rit. Il ne lui présente pas les choses du côté où elles le saisissent. Si ses chefs lui eussent parlé d'héroïsme et de pensées fines, il eût mieux compris. Mais il est évident que j'affirme là plus que nous n'en voulons savoir.

Ces artistes eurent un autre mérite : ils avaient l'esprit alerte et inventif. A l'égal des peintres, ils étaient compositeurs. De Bry I[er], Suavius, Lombard, Varin ont dépensé en des centaines d'œuvres leur imagination vive et savante. Paysage, genre, histoire, sujet religieux, allégorie, lettrine, portrait, ils ont donné la vie des lignes à leurs mille pensées.

Et même Gilles Demarteau, qui se borne à reproduire les œuvres des maîtres, inventa un mode de gravure, la gravure à la roulette, qui lui permit d'imiter, à l'illusion, les dessins de Watteau et de Boucher. Quel virtuose de l'habileté technique, il fut, celui-là aussi ! L'instrument dont il se servait est une petite roulette dentelée, d'un ou deux millimètres de rayon, fixée au bout d'un manche, et c'est en la faisant courir sur la pierre ou le métal que l'artiste imitait les

traits légers et gracieux des artistes parisiens; il fallait ensuite, comme les dents avaient hérissé le trait de barbes, lui rendre sa pureté en corrigeant chaque égratignure par l'ébarboir : quelle patience au labeur! et comme cette longue préparation disparaît dans l'œuvre livrée à l'amateur!

Ainsi cultivée, la gravure n'est plus un art mineur. Elle crée pour la vue, sans les ressources de l'arc-en-ciel et du marbre, un univers de beauté et de pensées. La volupté n'y a guère de place — un peuple de charbonniers et de forgerons n'a pas le rêve voluptueux d'une race marchande. Toutes les passions humaines y sont rendues, l'éloquence dessinée y prend toutes les formes : la satyre, une des plus répandues et qui apparaît déjà chez les de Bry, la gravité que Suavius donne aux prophètes, la noblesse d'âme chez Lambert Lombard, l'orgueil satisfait cher Valdor, la grâce mutine chez Demarteau... que sais-je enfin !

Plusieurs de ces gravures nous sont doublement précieuses : elles reproduisent des tableaux disparus. Que nous reste-t-il de Lambert Lombard ? Nous savons qu'il fut actif et fécond; nous ne possédons de lui que quelques tableaux, épars dans les musées d'Europe. Encore, s'efforce-t-on de débaptiser ceux qui se trouvent en Belgique et un auteur de catalogue a-t-il effacé son nom du musée de Bruxelles. La gravure nous révèle de lui des œuvres inconnues. Sa composition est à la fois riche et élégante, énergique et sobre. Elle dénote un artiste de premier ordre auquel l'histoire de l'art n'a pas rendu justice — je ne dis pas cela pour les érudits qui rédigent des catalogues.—

Suavius a, dans ses prophètes, une dignité, une noblesse qui les ferait attribuer à un grand maître, formé par Michel-Ange. Et l'on s'étonne que l'artiste, capable de concevoir des figures aussi graves, ait renoncé à leur donner l'éclat des couleurs, qu'il se soit contenté de feuilles d'album : l'œuvre peint de Suavius est inconnu.

Les portraits, qui sont nombreux dans la collection, se distinguent en général par un fini et une vérité humaine qui ne sont pas communes. Il est tel jeu d'ombre, au coin d'une lèvre, que l'on scrute à la loupe et qui révèle dans une âme, l'au-delà du caractère. Il est de ces longs doigts noueux de chanoine qui décèlent la goutte ; telle physionomie irascible, sous une placidité voulue par la profession...

Quelle conscience au travail pour une tâche somme toute modeste et peu lucrative! Quel dévouement à l'art elle suppose ! Et n'a-t-on pas dit — tout le monde du moins l'aura pensé — que nos derniers maîtres graveurs étaient bien les héritiers des grands burineurs du XVI[e], du XVII[e], du XVIII[e] siècle ? qu'avec une égale modestie et des soins aussi méticuleux travaillaient De Witte, Rassenfosse, Maréchal ?

Il s'en faut que tout soit classé des trésors enfouis dans les cartons de la Ville ; et leur archiviste temporaire a eu la douleur de constater que la négligence des temps avait laissé disparaître bien des pièces.

L'ensemble permet d'entrevoir dans ses lignes principales l'histoire de la gravure au pays de Liége. Un travailleur qui aurait l'esprit de synthèse la reconstituerait au moyen des pages qui nous restent ici : et il faut espérer qu'en complétant la collection, d'une volonté persévérante, la Ville rendra possible cette œuvre proposée vainement au concours, à trois reprises, par la Société d'Emulation : l'histoire de notre gravure.

Récemment, la *Gazette des Beaux-Arts* signalait à Brou, un vitrail dessiné par le graveur « *flamand* » de Bry, d'après une composition probable du Titien (1). Il serait facile de s'en procurer une bonne photographie. Des recherches méthodiques nous en feraient découvrir sans doute partout.

Mais je voudrais que le trésor s'enrichit encore et qu'il renfermât les œuvres de tous les graveurs wallons, de Tournai à l'Allemagne, d'Arlon à la Flandre, de cette belle région où vit la race des Welches, où notre principauté découpait ses frontières. Ce qui manque à notre peuple, ce n'est pas le sentiment d'art, c'est la conscience de sa race, la claire connaissance de son originalité et, par suite, car il n'est point sot, la confiance en lui.

Il est moins étonnant qu'on ne le suppose que, dans les histoires, nos graveurs soient trop peu cités. Qu'avons-nous fait pour eux jusqu'à présent ? je n'en sais pas assez sur ce chapitre pour en parler : mais un mot suffit pour dire ce qu'ont fait ceux de nos compatriotes belges qui sont particularistes ? Ils ont débaptisé les œuvres non signées où les nôtres ont épuisé leur génie. D'autre part, quel souci éprouvaient les historiens étrangers de nos métèques établis en France et en Allemagne ? quel intérêt national ou personnel avaient-ils de les louer, d'autant qu'ils ne rentraient pas dans les cadres traditionnels ? Aucun.

Ce devoir nous incombait.

Et s'il est encore des sceptiques, des incrédules, qu'ils mettent donc à l'épreuve des faits leur incrédulité, qu'ils aillent voir à l'Hôtel d'Ansembourg, les collections mystérieuses jusqu'à ces derniers jours et ils passeront là de surprise en surprise, du doute à l'admiration.

F. MALLIEUX.

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1906, t. 73, p. 96. — *Revue de la Société littéraire de l'Ain*, 1882, p. 24.

Il est impossible d'exposer tout cela à l'Hôtel d'Ansembourg. pourquoi une Exposition complète ne se ferait-elle pas au Palais des Beaux-Arts ?

ART MODERNE

La Cantate du Prix de Rome. — La séance publique annuelle de la classe des Beaux-Arts, le 24 novembre, comportait comme principale attraction l'exécution de la cantate de M. Charles Radoux, le lauréat du grand concours de composition musicale de cette année. On pouvait s'attendre à un succès. Le jury avait été unanime dans sa décision et, avant même que celle-ci fût rendue, on savait déjà que l'un des ouvrages présentés se signalait par des qualités toutes particulières. Disons tout de suite que l'attente n'a pas été déçue.

Le poème est dû à un de nos littérateurs les plus expérimentés, M. Valère Gille. Celui-ci a emprunté son sujet à la légende de *Geneviève de Brabant*, trop connue pour qu'il soit nécessaire d'en rappeler ici l'argument. De celui-ci, l'auteur n'a d'ailleurs utilisé que l'épilogue : Geneviève, dans la forêt, rêve aux souvenirs du passé; son fils (appelé ici « Bénoni ») accourt lui annoncer l'approche de chasseurs, et tous deux rentrent dans la caverne qui leur sert d'habitation ; Sigefrid, l'époux, vient avec Golo, qu'il entretient de ses remords et de ses doutes ; — entend, du fond de la caverne, sortir une voix féminine chantant une chanson que Geneviève chantait autrefois ; — entre, interroge l'inconnue, reconnaît sa femme et son fils : transports de joie, chœur final. Ce scénario, traité en prose rythmée, n'offre au point de vue musical qu'un léger défaut : l'analogie d'expression qui naît forcément de l'alternance des interrogations de Sigefrid et des réponses de Geneviève, qui constituent la scène centrale du morceau. L'inspiration musicale, dans des cas de ce genre, se maintient difficilement jusqu'au bout, et tombe fatalement dans les redites et les formules toutes faites. Wagner avait à vaincre une difficulté analogue au premier acte de *Siegfried* (Mine et le Voyageur); mais le côté pittoresque lui offrait là de puissants éléments de diversité, qu'il n'a eu garde de négliger.

Nous disions tout à l'heure que l'audition publique de l'œuvre de M. Radoux avait pleinement confirmé l'appréciation du jury. Sa musique éminemment saine, sans tendances définies encore, mais aussi sans réminiscences, se signale par de précieuses qualités. Nous ne parlerons pas de la technique orchestrale et polyphonique, qui est aujourd'hui monnaie courante. Mais M. Charles Radoux exhibe en outre un réel sentiment dramatique, le sens des gradations et des proportions, et particulièrement une envolée et une vigueur peu communes, très éloignées de la mièvrerie qui caractérise l'école française moderne de la lignée de Massenet. Dans le dialogue de ses personnages, il y a une vivante diversité, il sait trouver l'accent juste, avec une déclamation musicale bien appropriée et une prosodie correcte. Les préludes et interludes orchestraux, les morceaux d'ensemble, méritent une mention toute particulière. Dans le prélude (*La Forêt*), M. Radoux a des notations inédites, dans lesquelles il a su oublier la forêt de *Siegfried*, — dont les essences se sont si étonnamment propagées dans la musique contemporaine ; l'interlude des deux premières scènes (Geneviève

et son fils) a de l'ingénuité et de la fraîcheur, le chœur des chasseurs, dans la deuxième, offre une vigueur d'accent peu commune ; le chœur final : « Qu'un cortège joyeux... », d'une animation et d'un entrain d'où la distinction ne reste pas un instant absente, est un des meilleurs morceaux de l'ouvrage.

Celui-ci, en résumé, fait honneur à son auteur, qui a su tirer tout le parti possible de l'institution archaïque, aux conditions si étrangement défavorables, qui s'appelle le « grand concours de composition musicale ».

L'exécution, sous la direction de l'auteur et avec le concours de Mme Fassin-Vercauteren (*Geneviève*), Mlle Forgeur (*Benoni*), MM. G. Barckmans (*Sigefrid*) et F. Malherbe (*Golo*), et les chœurs du Conservatoire de Liége, a fort bien marché. Il y avait eu un petit moment de bonne émotion, à la proclamation des résultats des concours, lorsque le secrétaire perpétuel de l'Académie, exprimant sa satisfaction de voir un des grands prix décernés au fils d'un de ses collègues, avait laissé à M. J.-Th. Radoux le soin de couronner lui-même le jeune lauréat ; ce qui a permis au public d'unir dans une même ovation le père et le fils.

Ernest Closson.

HISTOIRE

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois. Tome XXXVII (1er fascicule). Liège, imprimerie Liégeoise, Henri Poncelet.

(p. I à XXXV), L. Renard, *Rapport sur les travaux de l'Institut pendant l'année 1906.* (p. 1 à 97).

Th. Gobert, *Origine des bibliothèques publiques de Liège, avec aperçu des anciennes bibliothèques de particuliers et d'établissements monastiques liégeois.* — M. G. ne pouvait mieux choisir son moment pour publier son travail : la ville vient précisément d'inaugurer la nouvelle bibliothèque centrale et le mémoire qui ouvre le XXXVIIe volume de l'Institut archéologique liégeois est presque tout entier consacré à raconter les destinées de la bibliothèque municipale depuis sa fondation en 1724. Comme l'auteur l'indique lui-même dans le titre, il fait précéder cette histoire d'un rapide aperçu des anciennes bibliothèques ecclésiastiques et privées du pays de Liége. Mais il est loin d'avoir épuisé le sujet et il y aurait encore bien des pages à écrire sur la prospérité des études à Liége pendant le Moyen-Age, sur l'activité de ses écoles chapitrales, sur l'esprit si curieux de ces nombreux clercs et bourgeois qui se plaisaient à lire, à continuer ou à composer ces chroniques anonymes de l'histoire de leur patrie ou ces recueils des paix liégeoises ou *paweilhars*, conservés en si grand nombre dans nos bibliothèques ou nos dépôts d'archives. L'auteur de ce travail n'a pas voulu évidemment aborder ce sujet et il se contente d'indiquer les richesses bibliographiques des abbayes de Lobbes, de Stavelot, de Saint-Jacques et de Saint-Laurent, à Liége, des jésuites wallons et des autres couvents de la cité. Il signale les belles collections de livres formées par certains érudits liégeois depuis le xve

jusqu'au XVIIIe siècle. Malheureusement, les injures du temps, le feu, les vols, les pillages des gens de guerre dispersèrent la plupart de ces précieux livres et manuscrits.

Après cela, M. G. aborde le sujet principal de son mémoire, c'est-à-dire l'histoire de la bibliothèque de la Cité depuis sa fondation en 1724. Ici l'auteur a le souci d'être complet et ne nous fait grâce d'aucun détail : il expose l'organisation de cette bibliothèque municipale, qui fut une des premières bibliothèques publiques ouvertes en Europe, il mentionne les différents catalogues qui furent dressés, nous raconte tous les démêlés du premier bibliothécaire, l'imprimeur T. Kints, avec le Conseil de la Cité. A l'arrivée des Français, en 1794, les livres et les archives de la Ville furent expédiées en hâte à Maestricht, mais les envahisseurs s'en emparèrent après le siège de cette ville ; ces collections furent envoyées à Paris, et Liège fut à jamais dépouillée de son premier fonds de livres et manuscrits.

Après la conquête, le gouvernement français voulut organiser une nouvelle bibliothèque publique de l'Etat, formée au moyen des collections de livres confisquées aux églises, aux couvents et aux émigrés. Mais les différentes bibliothèques créées alors, bibliothèque centrale, bibliothèques de l'école centrale et du lycée, n'eurent qu'une existence éphémère. En 1804, ces livres furent pour la plus grande partie cédés à la Ville, à charge pour celle-ci de rouvrir une nouvelle bibliothèque publique. Une autre partie alla former la bibliothèque du séminaire qui venait d'être rétabli. Ce sont ces livres et manuscrits que la Ville céda à son tour, en 1818, à l'Université qui avait été récemment inaugurée.

M. G. termine en déplorant le démembrement des collections bibliographiques de l'Université, qui s'est effectué à la suite de la création de la nouvelle bibliothèque centrale. Ces regrets seraient fondés si nos édiles avaient repris leurs livres et manuscrits pour les cacher jalousement. Au contraire, en installant à quelques pas de l'Université leurs collections de livres dans un local très spacieux, très commode, très bien éclairé, ils ont voulu mettre chaque jour, depuis le matin jusqu'au soir, toutes leurs richesses à la disposition des chercheurs : dans ces conditions, je ne vois guère les inconvénients du partage, pour autant que la Ville se montre aussi libérale que l'Université pour le prêt au dehors de ses manuscrits aux érudits n'habitant pas la ville, et que les deux bibliothèques n'aillent pas se faire une concurrence absurde dans les ventes publiques. Et même, ne serait-ce pas un grand avantage pour notre bibliothèque universitaire, qui peut à peine aujourd'hui acquérir, avec des ressources qui deviennent chaque année plus insuffisantes, tous les ouvrages scientifiques absolument nécessaires qui lui sont réclamés par les cinq facultés, si elle se voyait un jour complètement déchargée de l'obligation de constituer, à côtés des collections scientifiques, la collection la plus complète possible des anciens livres et manuscrits liégeois ? L'avenir est aux bibliothèques spécialisées : un jour viendra où nos universités devront être dotées non plus d'une seule bibliothèque commune, mais d'autant de bibliothèques qu'elles renfermeront de facultés. Je

considère pour moi, le démembrement déploré par M. G, comme le premier pas vers une spécialisation qui deviendra toujours plus nécessaire et je n'aperçois aucun inconvénient à laisser aux villes, ou même à des sociétés d'érudits, le soin d'enrichir les collections locales, lorsque ces institutions veulent bien, comme à Liége, en assumer les frais et lorsqu'elles donnent des garanties suffisantes de s'acquitter de ce devoir au mieux des intérêts de la science.

(p. 99 à 121). Eug. Polain, *Architecture liégeoise. Les maisons en bois à pignon, à Liége.* — Cette belle étude de M. P., illustrée de 12 figures dans le texte et de 4 planches, se recommande à la lecture de tout ceux qui s'intéressent au passé de notre ville. Par suite de notre climat pluvieux, les maisons à pignon, si fréquentes dans les villes du Brabant et des Flandres, sont très rares à Liége, mais les yeux fureteurs de M. P. ont découvert dans tous les coins de la ville d'anciens spécimens de ce genre d'architecture. Souhaitons que l'excellent et zélé archéologue continue ses recherches, car après quelques travaux comme celui-ci, on pourra enfin se faire une idée plus exacte des styles et des procédés de l'ancienne architecture liégeoise.

(p. 123 à 149). G. Kurth, *La Légia. Etude toponymique.* — Dans une première étude parue il y a 25 ans, dans le t. II du *Bull. de la Soc. d'art et d'histoire du diocèse*, M. K. avait conclu que le nom de Liège venait de *leudicus* ou *publicus* et que ce nom désignait à l'origine un domaine de l'Etat. Quant au nom du ruisseau Légia, il avait été empruntéau nom de la Ville. En poursuivant ses études toponymiques, M. K. a constaté l'existence de deux lois d'ordre général qui contredisent absolument cette dernière conclusion. C'est à savoir : 1) les noms des cours d'eau et ruisseaux sont les plus anciens dans la toponymie; 2) les cours d'eau ont passé leur nom à la plus ancienne localité née sur leur bord.

Le nom de Légia a été donné au ruisseau par les èrudits du Moyen-Age, fort embarassés pour le dénommer. Mais ce ruisseau a du avoir un autre nom, très ancien, préromain qui sera dans la suite tombé en désuétude. Pour le retrouver il suffit de consulter les noms des lieux habités échelonnés le long du ruisseau. Or, à la source même, on constate l'existence d'un nom de lieu d'origine celtique : c'est Glain, venant du celtique *Glana*, qui signifie pure. *Glana*, c'est-à-dire *Eau claire* : telle devait être l'ancienne dénomination du ruisseau qui dévalait des hauteurs de Glain vers la Meuse. Dans la suite, le ruisseau prit le nom de la localité la plus importante qu'il traversait phénomène assez fréquent comme le prouvent les nombreux exemples cités par M. K. Une partie du ruisseau porta au Moyen-Age le nom de *Merchoul :* on sait que ce nom est très différemment interprété par M. Kurth et Gobert, et nous avons exposé précédemment les conclusions des deux adversaires. La polémique qui se continue actuellement, n'a pas encore dégagé une conclusion certaine et péremptoire, et a plutôt servi à mettre en relief les graves objections qu'on peut élever contre les deux interprétations proposées pour ce nom. A présent que tous les éléments de la discussion sont

rassemblés, c'est à un linguiste compétent qu'il appartient de rechercher la bonne solution du problème.

(p. 151 à 158). E. Fairon, *Un projet d'élevage des vers à soie au pays de Liège en 1775.* — Un Français du nom de Mermier, né en Champagne, sollicita, en 1775, du Conseil privé, un octroi exclusif pour cultiver autour de Liége des haies de murier, et élever des vers à soie, en faisant ressortir combien cette nouvelle industrie serait avantageuse pour le pàys. Il s'efforça aussi de démontrer que la culture du murier était possible sous notre climat, Sans doute, la réalité ne répondit pas à son attente, car il ne paraît pas que son projet ait jamais reçu un commencement de réalisation.

E. Fairon.

ooo

Th. Gobert, **La plus ancienne enceinte de Liége.** — Liége, imprimerie Demarteau, 1907.

Dans son beau travail sur les *Rues de Liège*, M. Gobert avait déjà indiqué l'emplacement des plus anciens remparts de notre ville. M. Kurth et Ruhl avaient combattu certaines de ses conclusions et proposé un autre tracé, le premier dans son histoire de *Notger*, le second dans un article paru dans le *Leodium.* C'est pour répondre à ces critiques que M. G. a écrit ce long mémoire. Sa réfutation s'appuie sur des arguments convainquants et le plan de la première enceinte de Liége, qui illustre ce travail paraît bien être, après cette discussion, celui qui se rapproche le plus de la vérité. MM. K. et G. ne sont guère d'accord que sur la question des origines. Les fortifications dont saint Hubert auraient entouré Liége, appartiennent au domaine de la légende. C'est Notger qui fortifia le premier notre vieille cité et qui réunit le quartier de l'Ile à l'ancienne ville. La muraille de Notger partait de la place du Théâtre et escaladait le versant Sud-Est du Publémont jusqu'à l'église Saint-Martin ; elle passait par la Haute-Sauvenière et l'église Sainte-Croix, d'après l'auteur de *Notger.* M. G. prétend que c'était plutôt par les degrés de la Montagne. Dans la première hypothése, ce mur aurait été beaucoup trop éloigné de la dérivation de la Meuse, exécutée par Notger pour défendre et assainir le quartier de l'Ile et qui devait servir de fossé extérieur au rempart. En outre, ce tracé aurait laissé sans défense un quartier qui déjà à cette époque, devait être assez bien habité.

Du Mont Saint-Martin les remparts suivaient la crête du Publémont, d'après K., tandis que G. les fait descendre jusqu'au thier de La Fontaine.

Nous arrivons ainsi au versant N.-W. du Publémont. Pour cette partie, dit Gobert, on ne peut guère raisonner que par conjectures. Mais il est plus vraisemblable de supposer que le rempart longeait le ruisseau de la Légia qui lui servait de fossé naturel, que de prétendre qu'il coupait transversalement la vallée de ce ruisseau, ce qui laissait en dehors de la défense de la ville tout le quartier de Saint-Séverin. En outre, les murs auraient dû, dans cette hypothèse, traverser la rue Saint-Séverin, qui était alors une des principales artères de Liége et on devrait retrouver par conséquent dans

cet endroit les traces d'une porte. Or, aucun document n'établit l'existence de celle-ci. Au surplus, M. K. ne donne ici pour appuyer son tracé que le témoignage de Philippe de Hurges, touriste étranger, qui visita Liége au XVIIe siècle, et auquel on ne doit accorder que fort peu de créance.

Du quartier Saint-Séverin, les murs gagnaient la colline de Pierreuse en longeant celle-ci à mi-côte, prétendent MM. KURTH et RUHL. Encore une fois, il est invraisemblable de supposer qu'un mur de défense ait pu être établi au milieu du versant de la colline ; les prétendus restes des remparts retrouvés par M. Ruhl, ne sont que des murs de soutènement des jardins en terrasses qui s'étagent au versant de Pierreuse. M. K. a été induit en erreur, pour le tracé de cette section, parce qu'il a cru que *Pierreuse* et *Pissevache* étaient deux noms différents d'un même lieu dit : Il n'en est rien, Pissevache est un lieu distinct situé en bas de Pierreuse. Les fouilles exécutées lors des travaux de l'établissement du chemin de fer de ceinture, ont permis d'établir d'une façon positive que la ligne des remparts de Notger se rattachait au Palais.

Il en est de même pour la section Nord de l'enceinte notgérienne. Ici encore les terrassements exécutés tout récemment pour la construction des égoûts dans la rue Hors-Château et des Mineurs, ont vérifié l'exactitude des déductions faites par Gobert, en 1891 et en 1898. Du Palais les remparts notgériens gagnaient la Meuse par la rue des Airs (anciennement rue des *Ars*, c'est-à-dire des remparts), rue de la Clef et rue Sur-le-Mont. Le parcours admis par Kurth, l'oblige à enfermer à l'intérieur de la ville toute la partie de la rue Hors Château, comprise entre l'église Saint-Antoine et la Montagne de Bueren, ce qui est fort peu vraisemblable, puisque le nom même de cette rue indique qu'elle était toute entière hors de l'enceinte. De la Meuse, les murailles de Notger revenaient à la place du Théâtre par le quai de la Goffe, la rue de la Cité, la rue Sur-Meuse et la rue de la Régence. — La description se termine par l'énumération des portes qui mettaient Liége en communication avec les routes de Hesbaye, du Condroz ou de Maestricht.

E. Fairon.



Table-Index

Les noms des collaborateurs sont en petites capitales. L'italique est réservée aux titres des ouvrages analysés.

D

E

F

G

H

I

J

L

M

N

O

P

R

S

T

V

W



Errata du tome XV

Page 279, ligne 20, lisez *voulut*.
» 280, » 4, en remontant, au lieu de *misogénie*, lisez *misogynie*.
» 290, » 7, au lieu de *nein*, lisez *neen*.
» 295, » 13, à la fin de cette ligne, supprimez le mot *toujours*.



TROISIÈME

TABLE QUINQUENNALE

Analytique et Alphabétique

DE LA REVUE

WALLONIA

Tomes XI (1903) — XII (1904) — XIII (1905)
XIV (1906) — XV (1907)



LIÉGE — 1908
Aux Bureaux de la Revue : 12, rue Léon Mignon.
IMPRIMERIE H. VAILLANT-CARMANNE (S. A.)

AVIS

1\. — Les noms de personnes sont en PETITES CAPITALES. *L'italique* est réservée aux titres des livres analysés. L'indication «c-r» veut dire compte-rendu.

2\. — Le nombre qui suit le chiffre romain indique *toujours* la page. La lettre *n* après ce chiffre renvoie aux notes de cette page. La lettre *s* (ou *ss*) indique que la page suivante (ou les pages suivantes) contient un autre ou d'autres renseignements de même ordre.

3\. — Sur plusieurs points, la présente Table complète les précédentes, et elle rectifie le classement des détails d'un certain nombre de leurs rubriques. Le chercheur a donc intérêt à consulter D'ABORD la troisième table, puis la seconde.

On recevra avec reconnaissance toutes les observations, corrections et critiques que suscitera l'emploi de nos trois tables quinquennales. Il en sera soigneusement tenu note pour de futurs erratas.

3me TABLE QUINQUENNALE

Analytique et Alphabétique

DE LA

Revue WALLONIA

Tome XI (1903) — XII (1904) — XIII (1905)
XIV (1906) — XV (1907)

B

C

E

G

H

I

M

Q

R

S

T

U

V

W

ERRATA

Première Table quinquennale. — Page 10, col. 1, ligne 3e en remontant : supprimez « 224 ». — Page 26, au mot « Soldat et bergère » : au lieu de « V, 203 », lisez « IV, 203 ».

Deuxième Table quinquennale. — Page 20, au mot « SCHEPERS » : au lieu de « 117 » lisez « 177 ». — Page 22, col. 2, ligne 4 : au lieu de « 209 », lisez « 200 ».

